

INSTITUT FRANÇAIS DE DAMAS  
BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE — TOME I<sup>er</sup>

---

---

CLAUDE CAHEN

---

LA SYRIE DU NORD  
A L'ÉPOQUE DES CROISADES  
ET LA PRINCIPAUTÉ FRANQUE D'ANTIOCHE

INSTITUT KURDE DE PARIS  
ENTRÉE N<sup>o</sup> 2367



LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER  
12, RUE VAVIN — PARIS VI<sup>e</sup> — 1940

720527-C. A

INSTITUT FRANÇAIS DE DAMAS  
BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE — TOME I<sup>er</sup>

---

---

CLAUDE CAHEN

---

LA SYRIE DU NORD  
A L'ÉPOQUE DES CROISADES  
ET LA PRINCIPAUTÉ FRANQUE D'ANTIOCHE

INSTITUT KURDE DE PARIS

ENTRÉE N°

2367



LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER  
12, RUE VAVIN — PARIS VI<sup>e</sup> — 1940

720527-C. A



LA SYRIE DU NORD  
A L'ÉPOQUE DES CROISADES  
ET LA PRINCIPAUTÉ FRANQUE D'ANTIOCHE

## PRÉFACE

S'il est une histoire qui paraît connue et épuisée, c'est bien celle des croisades, qui n'a cessé depuis sept siècles d'exercer la veine des érudits et des romanciers. Peut-être toutefois le spécialiste ne considèrera-t-il pas comme un paradoxe d'ouvrir ce travail en disant qu'une telle gloire n'a pas toujours produit le climat le plus propice à la recherche scientifique, et que sur bien des points l'histoire des croisades reste à faire. L'Europe ne s'est longtemps attachée qu'aux croisades, non aux états fondés par elles sur le sol d'Asie ; lorsqu'elle a pris en considération les « Francs » de Syrie elle s'est préoccupée avant tout du royaume de Jérusalem, comme si l'histoire d'Antioche, de Tripoli, d'Edesse, en était une simple annexe ; elle les a insuffisamment rattachés à leurs cousins d'Occident ; elle a étudié leurs relations avec leur milieu oriental presque exclusivement du point de vue politique, et là même très imparfaitement, parce que les sources arabes de cette histoire sont restées jusqu'à ce jour dans une large mesure inutilisées. Le présent travail est un effort pour combler en partie ces lacunes.

Géographiquement, il a pour centre la Syrie du nord et ses confins septentrionaux et orientaux. Il y a là un ensemble de régions qui n'ont jamais reçu d'appellation commune, mais n'en possèdent pas moins depuis toujours une indéniable individualité comme carrefour de l'Anatolie, de la Syrie et de la Mésopotamie, par où elles s'opposent à la Syrie méridionale, toujours attirée vers l'Égypte. Pendant la période des croisades, cette opposition est accusée parce que la Syrie méridionale est un pays musulman, tandis que la Syrie du nord est de population en grande partie chrétienne, hier relevant de l'empire byzantin ; les croisés accentuent la différenciation, puisque, abstraction faite des deux états secondaires de Tripoli et d'Edesse, ceux qui s'établissent dans le

royaume de Jérusalem sont des « Lorrains » et des Français, ceux d'Antioche des Normands de l'Italie du sud. La principauté d'Antioche fera l'objet principal de notre étude, mais il est impossible de la séparer des pays qui l'entourent et particulièrement du comté d'Edesse.

Le contenu de notre ouvrage a été déterminé par des circonstances indépendantes des nécessités du sujet. Les préoccupations centrales en sont l'adaptation des Francs aux conditions « coloniales » de leur vie nouvelle et les contacts mutuels des peuples que leur conquête a appelés à vivre ensemble. Mais il n'était pas possible de ne pas établir d'abord avec précision le cadre politique au travers duquel les faits sociaux nous apparaissent. On aurait voulu pouvoir à cet égard se borner à situer l'histoire franque dans l'histoire orientale sans entrer dans les détails de cette dernière ; l'absence d'exposé auquel renvoyer le lecteur nous a paru rendre utiles des développements qu'on jugera sans nul doute fastidieux. Quant aux divers aspects de la vie sociale du proche-Orient, il eût fallu allonger considérablement la liste de nos sources et la durée de nos recherches si nous avions prétendu en donner dès cet ouvrage un exposé général approfondi ; nous ne nous dissimulons pas les graves lacunes qui résultent de cette carence pour la compréhension même de la société franco-syrienne.

Nous avons consacré aux sources, principalement arabes, un exposé général critique plus étendu que ne l'exigeait notre sujet ; une telle étude, base indispensable à tout travail historique sérieux, n'a que trop longtemps été omise, et notre ambition est qu'elle puisse servir à orienter d'une façon nouvelle les recherches d'histoire du proche-Orient. Nous avons cru aussi devoir introduire un copieux exposé de topographie historique, moins neuf assurément, mais faute duquel l'historien serait exposé à commettre quelques contresens. Les auteurs qui ont étudié les croisades n'ont pas toujours été suffisamment détachés de leurs opinions politiques ou religieuses ; nous ne pouvons éviter l'emploi de termes contemporains comme « colonisation », par exemple ; nous serions désolés qu'ils pussent servir à étayer des arguments, quels qu'ils soient, de politique contemporaine, française ou syrienne.

Ce travail a été fait sous la direction historique de MM. Ch. Diehl et L. Halphen ; il eût été irréalisable sans l'enseignement

arabe de M. Gaudefroy-Demombynes. Je ne saurais trop les remercier de l'accueil excellent et des conseils précieux que j'ai toujours trouvés auprès d'eux. Je m'excuse auprès des autres personnes auxquelles je dois de la reconnaissance de n'en pouvoir donner ici la liste, qui serait trop longue ; je les prie de croire que je n'en oublie aucune.

Mon travail a bénéficié d'un séjour de trois ans à la Fondation Thiers, coupé de voyages dans les bibliothèques de Londres, Oxford, Leyde, Vienne, Rome, Venise, etc... et d'un séjour d'un an en Turquie, grâce à la Caisse des Sciences, à l'Institut Français d'Istanbul dirigé par M. Gabriel, et aux autorités turques.

L'édition de cet ouvrage n'a été possible que grâce aux bons offices de MM. Dussaud et Seyrig, de M. Geuthner, et à la subvention dont l'a honoré l'Institut (1).

Paris, le 27 septembre 1938.

(1) On a cherché à adopter un système de *transcription* combinant les avantages d'être le moins déroutant possible pour le lecteur français et de rendre toutefois par des signes distincts les lettres distinctes des divers alphabets originels (en particulier arabe et arménien). Il n'a été fait qu'une exception pour le « gh » qui, suivant l'exemple des arabes, a été considéré comme pouvant rendre à la fois le gh et le lw arméniens. On n'a pas distingué du i normal le i sourd turc qui n'est distingué que par l'alphabet moderne.

# INTRODUCTION

## LES SOURCES (1)

Sauf pour la numismatique et l'épigraphie, on a divisé ci-dessous l'exposé des sources par langues : latines (et françaises, allemandes, italiennes), arabes (et persanes, hébraïques, turques), grecques, syriaques, et arméniennes (et géorgiennes). Mais l'exposé a été conçu différemment selon les cas. Pour les sources de langues occidentales, certains auteurs étaient déjà bien étudiés, sur d'autres il restait des remarques importantes à faire : il a paru qu'un résumé des résultats acquis suffisait dans le premier cas, qu'un traitement plus long convenait dans le second ; d'où la disproportion qu'on remarquera entre Guillaume de Tyr, brièvement traité, par exemple, et ses continuateurs, ou tels autres chroniqueurs, objets de développements plus longs. Pour les sources arabes, presque rien n'était fait. L'insuffisance des publications, parmi lesquelles les compilations tiennent plus de place que les ouvrages originaux, la dispersion des manuscrits, le petit nombre des orientalistes historiens ont retardé la confrontation et la critique des textes. M'étant astreint à les tenter à la suite de recherches dans la plupart des grandes bibliothèques, je présente ci-après un tableau d'ensemble de l'historiographie arabe relative à la Syrie des  $xii^e$ - $xiii^e$  siècles, sans avoir tenu compte des frontières géographiques précises de ce travail. Quant aux sources grecques, syriaques, arméniennes, moins nombreuses et presque toutes publiées, traduites et étudiées, mon ignorance du syriaque et ma mauvaise connaissance de l'arménien m'ont obligé à peu ajouter à ce qu'on en savait déjà.

Nous n'avons guère ici à nous occuper que des sources littéraires et diplomatiques. Il n'existe pas d'épigraphie latine dans le domaine qui nous occupe. On a un plus grand nombre d'inscrip-

(1) Les abréviations seront données avec l'index des sources.



tions arabes, et quelques inscriptions arméniennes ; dans la mesure où elles nous concernent, elles seront signalées en leur temps.

Les pèlerins et croisés ont porté leur attention surtout sur la Terre-Sainte, et c'est là aussi qu'ont vécu les plus grands chroniqueurs latins d'Orient ; par contre la culture indigène est plus importante sur les confins syro-anatoliens qu'en Palestine. C'est dire que l'importance relative des sources orientales par rapport aux sources latines est plus grande pour la Syrie du nord que pour les états francs du sud.

La seule collection de textes à utiliser spécialement pour l'histoire des croisades et de la Syrie franque est le recueil des Historiens des Croisades (Historiens occidentaux, 5 vol. ; arabes, 5 vol. ; arméniens, 2 vol. ; grecs, 2 vol. ; Assises de Jérusalem, 2 vol. sous le titre « Lois ») ; malheureusement la qualité du Recueil n'est pas digne de sa luxueuse et monumentale présentation. Outre les nombreuses lacunes qui s'y trouvent, il y a lieu de déplorer l'insuffisante critique apportée au choix des œuvres et des manuscrits, l'absence de toute méthode justifiable dans le découpage des extraits, la fréquente négligence des traductions, la médiocrité et souvent la fausseté des annotations ; ces reproches, particulièrement graves pour la série des auteurs arabes, ne sont cependant valables ni pour les historiens grecs et arméniens ni pour le cinquième volume des historiens occidentaux (par Riant et Kohler) (1).

(1) Comme guides généraux pour l'étude des sources, on se reportera : pour les sources de langue latine ou française, aux ouvrages ordinaires de bibliographie médiévale occidentale et en particulier à Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. III ; pour les sources arabes, à Brockelmann, *Geschichte der arabischen Literatur*, Berlin, 1898-1902, et suppl. en cours de publication à Leyde depuis 1935 (répertoire des œuvres, des manuscrits, et de leur bibliographie) ; il faut toujours consulter, bien qu'avec critique, le *Kachf az-zounoûn* de Hadîf Khalîfa Kâtîb Tchelebi (xvii<sup>e</sup> siècle), éd. trad. Flügel, Vienne, 1835 sq. Pour la littérature byzantine, cf. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2<sup>e</sup> éd. Munich, 1897 ; pour la littérature syriaque, Baumstark, *Geschichte der syrischen Literatur*, Munich, 1922, 8<sup>e</sup> ; il n'existe rien d'équivalent pour la littérature arménienne en langue européenne.

Pour l'épigraphie arabe, le *Corpus Inscriptionum arabicarum* de Van Berchem n'a pas abordé les régions intermédiaires entre Tripoli et l'Anatolie, et le *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe* de Combe, Sauvaget et Wiet ne fait encore qu'entamer notre période. L'archéologie et la numismatique seront sommairement traitées dans nos chapitres concernant la Topographie historique et la vie économique.

registres des autorités communales de ces villes, et les actes de commerce privés. Les premiers ont été publiés tels qu'ils ont été trouvés, c'est-à-dire que les chartes anciennes remplacées par des confirmations plus précises ont souvent été éliminées (1). Les actes privés, du plus haut intérêt pour l'organisation du commerce italien, offrent peu de documentation pour l'Orient, sans pouvoir toutefois être négligés. Peut-être pourrait-on en trouver quelques-uns à Pise (2); il en existe un grand nombre pour Venise dès le XII<sup>e</sup> siècle, encore mal connus (3); ceux de Gênes commencent plus tard (1154-1164, puis fin XII<sup>e</sup>) et sont conservés non pas directement mais sous formes de minutes de notaires dont la mine est presque inépuisable (4); aucun document des villes provençales ne concerne la Syrie du nord.

(1) *Liber Jurium Reipublicae Januensis* (Mon. Hist. Patriae, Turin, 1853 2 vol. 1<sup>o</sup>); G. Müller, *Documenti sulle relazioni della città toscane coll'oriente*. 1 vol. non numéroté des Documenti degli archivi toscani pubblicati per cura della reale soprintendenza generale agli archivi medesimi, Firenze, 1879, 4<sup>o</sup>; Tafel et Thomas, *Urkunden zur alteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, dans *Fontes rerum austriacarum*, 2<sup>e</sup> section, vol. XII-XIV, Vienne, 1856-1867, 8<sup>o</sup> (le vol. I surtout).

L'acte Tafel 102, daté de 1140, est en réalité de 1143, comme en font foi la datation par l'an VII du principalat de Raymond et la présence de Godefroy comme vicomte (cf. Liste p. 000); l'acte Lib. Jur. 432 daté de 1199 est de 1189 comme le prouve la comparaison avec l'acte identique publié par Röhrlich, *Amalrich I*, p. 57, et la présence d'Aimery comme évêque de Tripoli (cf. liste p. 000). Un autre privilège aux Gênois est publié dans Ughelli, *Italia Sacra*, IV, 817, sous la date 1101, qui n'est exacte que pour le début; il s'y ajoute une souscription de Roger, qui doit être de 1113.

(2) Cf. Rossi-Sabatini, op. cit., préface; l'auteur est plus original pour le commerce africain de Pise que pour l'Orient. Sur d'autres documents toscans, cf. Schaube 214 d'après Davidsohn.

(3) Les plus nombreux sont dans les fonds de San Zaccaria aux archives de Venise, buste 24-27; il s'en trouve aussi dans les fonds de San Giorgio Maggiore, San Marco, Procuratori di Citra, etc... Très peu ont été publiés, et de façon dispersée (entre autres par A. Sayous, *Le rôle du capital à Venise de 1050 à 1150*, dans *Revue belge Phil. et Hist.* XIII, 1934, avec références à d'autres publications); la plupart ont été utilisés par Heynen, op. cit.; j'ai pu les parcourir et en trouver quelques autres.

(4) Ont été publiés les actes du notaire Scriba (1154-1164) dans *Mon. Hist. Patriae*, *Chartarum II*, et mieux par Chiaudano dans « *Documenti e studi per la storia del commercio italiano* », I, Turin, 1935, ceux du notaire Salmon (vers 1220), par Ferretto (*Atti della soc. ligure li storia patria*, vol. XXXVI), et ceux de Guglielmo Cassinese, par Hall, Krüger et Reynolds, Turin, 1938. De nombreux autres actes ont été donnés par Desimoni, *Actes des notaires génois de l'Asas*, Arch. Or. Lat. I, 434-534; A. Ferrèllo, *I Genovesi in Oriente*

B) *Archives ecclésiastiques*. — Sont conservées des archives de l'Eglise du Saint-Sépulcre de Jérusalem, de Notre-Dame de Josaphat, de Saint-Lazare (1), et surtout des Hospitaliers (2) et des Teutoniques (3). Quelques actes privés nous sont parvenus par ces églises ou autrement (4). On possède indirectement un certain nombre d'actes relatifs aux Templiers (5). Signalons encore un acte de Saint-Jacques de l'Épée (6).

C) *Correspondance*. — La plus importante est celle des papes, source capitale beaucoup trop négligée jusqu'ici et à laquelle nous devons sur l'histoire intérieure d'Antioche et même sur son histoire politique de nombreux renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Cette correspondance, en partie perdue et peu abondante pour l'Orient au XII<sup>e</sup> siècle, devient considérable à

*nel carteggio di Innocenzo IV* dans *Giornale storico della Liguria* I, 1900 ; M. Chiaudano, *Contratti commerciali genovesi*, Turin, 1925, 8<sup>o</sup> ; Byrne, *Genoese Shipping* ; Bertolletto, *Documenti sulle relazioni fra Genova e l'impero bizantino*, Genova, 1900, 8<sup>o</sup> ; Di Tucci, *La Nave e i Contratti Marittimi*, Turin, 1933, 8<sup>o</sup> ; le même annonce un recueil de tous les actes concernant le commerce de l'Afrique, y compris l'Égypte, etc... Cf. encore les récents volumes des *Doc. e st. per st. del com.* (Lopez, etc...).

(1) F. de Rozière, *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, Paris, 1849, 4<sup>o</sup> ; F. Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte provenant de N.-D. de Josaphat*, Paris, 1880, 8<sup>o</sup> ; analyse de *Nouvelles chartes de l'abbaye de N.-D. de Josaphat* par Kohler, dans *Rev. Or.*, VII, 1899 (les chartes de N.-D. de J. ont été refaites au XIV<sup>e</sup> siècle, cf. Garuffi, *Il Tabulario di S. Maria di valle Giosafat*, Palerme, 1902 ; pour l'Italie, il y eu des altérations graves ; pour la Syrie, qui n'offrait plus d'intérêt pratique à cette date, il n'y a pas de raison interne de croire à des altérations) ; Cte de Marsy, *Cartulaire de Saint-Lazare*, *Arch. Or. Lat.* II, 121-157.

(2) Delaville-le-Roulx, *Cartulaire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Paris, 1894-1904, 4 vol. 8<sup>o</sup>. L'auteur a éliminé de sa publication les chartes des archives de l'Hôpital ne concernant pas l'ordre, qui se trouvent dans *Paoli Codice diplomatico del sacro ordine militare Gerosolimitano*, Luca, 1783, 1<sup>o</sup>, et dans Delaville-le-Roulx, *Les Archives, le Trésor et la Bibliothèque de l'Ordre de Malte*, Paris, 1883, 8<sup>o</sup>. Le même a publié dans *ROL* III un inventaire du XVIII<sup>e</sup> siècle analysant des pièces aujourd'hui perdues.

(3) Strehlke, *Tabulae Ordinis Teutonici*, Berlin, 1869, 8<sup>o</sup>.

(4) Rey, *Recherches sur la domination des Latins en Syrie*, Paris, 1877, 8<sup>o</sup>.

(5) Marquis d'Albon, *Cartulaire de l'Ordre du Temple*, I (jusqu'en 1160). Paris, 1910, 8<sup>o</sup> ; la suite en ms. à la Bibl. Nat. Nouv. Acquis. Lat. 1-71 (sur laquelle cf. Léonard, *Introduction au Cartulaire du marquis d'Albon*, Paris, 1928, 8<sup>o</sup>), t. I sur la Syrie (rien d'inédit) ; Curzon, *la Règle du Temple*, Paris, 1886, 8<sup>o</sup>.

(6) *Bullarium sacri ordinis S. Jacobi de Spata*, Madrid, 1719, p. 22-23.

partir d'Innocent III (1) et dès lors est bien conservée (2). Il faut y joindre, en particulier pour Innocent III, des lettres des correspondants de la papauté (3). Enfin nous possédons diverses lettres de la première croisade et de grands personnages francs de Syrie à des Occidentaux (4).

II. LES CHRONIQUES. — Pour les sources narratives latines et françaises, nous avons l'avantage, qui nous fait défaut pour les sources arabes et certaines autres sources orientales, d'avoir conservé en général les ouvrages primitifs et proches des faits. On peut les diviser en trois groupes : celles qui se rapportent à des croisades (surtout la première et la troisième), et ont été composées en Orient, en latin au XII<sup>e</sup> siècle, en français au XIII<sup>e</sup> et ont l'Orient pour préoccupation à peu près exclusive; enfin les chroniques générales de l'Occident qui font aux choses d'Orient une part plus ou moins large. Ces dernières sont parfois plus importantes qu'on pourrait le penser, en raison des correspondances qu'elles transcrivent et des nombreuses lacunes de l'historiographie franque d'Orient où, par exemple, Guillaume de Tyr est seul pour la période allant de 1127 à 1184, et, vivant en Palestine, connaît mal la Syrie

(1) Migne, *Patrologie Latine*, 214-217 (I-IV) ; manquent les années 1206-1207 et diverses lettres dont les titres sont dans Potthast, *Regesta Pont. Roman.*

(2) Pressutti, *Regesta Honorii III*, Rome 1888, 2 vol. 8<sup>o</sup> ; les registres suivants par l'Ecole française de Rome : Auvray, *Les Registres de Grégoire IX*, 1896-1910, 3 vol. 4<sup>o</sup> ; E. Berger, *Les R. d'Innocent IV*, 1884-1921, 4 vol. 4<sup>o</sup> ; Bourel de la Roncière, J. de Loye et P. de Canivet, *Les R. d'Alexandre IV*, 1902-1917, 2 vol. parus (jusqu'en 1257), à compléter provisoirement par Sbaralea, *Bullarium franciscanum*, Rome, 1727, 8<sup>o</sup> ; Guiraud, *Les R. d'Urbain IV*, 1921-1924, 4 vol. ; Jordan, *les B. de Clément IV*, 1893-1912, 2 vol. Un certain nombre de bulles existent en copie à la Bibl. Nat. Coll. Moreau (cotes dans Potthast et les Registres).

(3) Lettres des légats Sofred et Pierre de Saint-Marcel, Migne I, p. CLI-CLIX ; lettres du roi d'Arménie Léon, Migne passim et Raynaldi XX, p. 220 (pour la date cf. infra p. 635) ; lettre de Raymond Roupen, Cart. II, 71, mal datée ; lettre du Dominicain Philippe à Grégoire IX, dans Mathieu Paris, III, 396. Etude critique par Riant, Arch. Or. Lat., 1-224 ; éd. Hagenmeyer, *Die Kreuzzugsbriefe*, Innsbruck, 1901, 8<sup>o</sup>.

(4) Toutes les références dans Röhricht *Regesta*. Celles qui nous intéressent sont celles du sénéchal du Temple en 1149, les lettres adressées à Louis VII de 1161 à 1165 (sur leur date, Chalandon, *Jean et Manuel Comnène*, p. XL), les lettres relatives à l'invasion de Saladin en 1187 ; celle de Guillaume de Boyx ; celles de Bohémond VI à Henri III et des Chrétiens de Terre Sainte à Charles d'Anjou.

du nord. Les sources franques d'Orient sont essentiellement des chroniques; il n'y a d'annales qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, et relativement peu importantes. Les auteurs sont presque tous des clercs au XII<sup>e</sup> siècle, presque tous des chevaliers au XIII<sup>e</sup>.

La critique de ces sources a été amorcée notamment par Hagenmeyer, dans ses éditions critiques. Mieux eût valu qu'il s'abstînt : il suffit à cet auteur de quelques mots semblables pour établir des rapprochements entre deux ouvrages, alors même que tout ce qui les entoure est sans rapports et que mainte lacune de l'un prouve son ignorance de l'autre.

A l'origine des informations des chroniqueurs sont, outre leurs souvenirs personnels ou ceux de leurs relations, quelques pièces d'archives et des correspondances qui peuvent avoir franchi les frontières entre états chrétiens et musulmans (on a des exemples d'informations envoyées par les Templiers à Hamâh et sans doute le contraire arrivait-il aussi) ; les Francs n'avaient rien de comparable aux journaux de chancellerie musulmans ; néanmoins les chefs francs ne négligeaient pas toujours de répandre ou de faire rédiger des informations officielles ; c'est le rôle de la plupart des Lettres de croisade, et bien des chroniques de croisade, si privées qu'elles fussent, jouèrent le rôle d'écrits officiels et de propagande (les *Gesta*) (1) ; Guillaume de Tyr écrivit sur l'ordre d'Amaury.

#### A) *Les chroniqueurs de la première croisade.*

a) *Raymond d'Aguilers* (2). Raymond d'Aguilers (Aiguille, Haute-Loire), parti à la croisade à la suite du légat Adémar du Puy, puis chapelain du comte Raymond de Toulouse, a composé pendant le siège d'Antioche (1098) et à la fin de 1099 le récit, personnellement vécu, de l'expédition provençale, qu'il nous rapporte non sans passion mais toujours avec sincérité et précision. Bien que l'ouvrage ait été rapidement connu (3), il n'a donné lieu

(1) Cf. G. Caro, *Die Berichterstattung auf dem Isten Kreuzzuge*, NJahrb. Kl. Altertum, XXIX, 1912.

(2) Ed. HOC, III ; sur lui, la préface (l'ouvrage de Klein, Berlin, 1912, est inutilisable).

(3) D'où quelques mss. interpolés : l'un complète d'après les *Gesta* le récit de la bataille d'Ascalon, au milieu duquel s'interrompt Raymond ; un autre

à aucun travail de remaniement, contrairement aux *Gesta* et à Foucher de Chartres.

b) Les *Gesta Francorum et aliorum Hierosolimitarum* (1); leurs remaniements. L'auteur, chevalier moyen, fit partie de l'armée de Bohémond jusqu'à la fin de 1098, puis gagna Jérusalem avec l'armée provençale. Son œuvre est un journal de route mis au net au plus tard en 1100 ; mais elle ne nous est parvenue qu'interpolée de hors-d'œuvres littéraires (2), d'un emprunt à Raymond d'Aguilers (3), et de deux additions suggérées par Bohémond en 1105 pour sa propagande antibyzantine (4). Une version, comportant d'autres emprunts à Raymond et quelques additions originales, a été faite sur la précédente dans les régions méditerranéennes.

Les *Gesta* ont été l'objet de multiples travaux de remaniement. La version méditerranéenne a été reproduite (5) presque textuellement par Tudebode, un prêtre poitevin, qui lui a ajouté quelques souvenirs personnels (6), et dans l'*Historia Belli Sacri* (ou : pere-

contient des développements sur Gaudemar Carpinel (écrit après 1106) et la famille de Bouillon (écrit entre 1137 et 1143). On ignore l'emplot que faisait de Raymond l'auteur de la chanson provençale d'Antioche, Bechada ; la mention de la mort de Pons de Balazuc, l'ami de Raymond, dans Robert de Moine, ne suffit pas à faire croire à un emprunt.

(1) Ed. Bréhier, *Class. hist. France* publ. s. dir. L. Halphen, Paris, 1924, 16° ; cf. éd. Hagenmeyer, Heidelberg, 1890, 8°, pour l'appareil critique.

(2) Dont peut-être la description d'Antioche (§ 32).

(3) Que l'emprunt n'est pas de Raymond aux *Gesta* résulte de son détail original sur les cadeaux d'Alexis Comnène à Raymond de Toulouse, et de l'absence d'allusion au combat entre Grecs et Provençaux dans les *Gesta*, ce qui rend incompréhensible le désir de vengeance du comte (*Gesta* 33, Raymond 238).

(4) Cf. A. C. Krey, *A neglected passage in the Gesta*, dans *Munro-Crusades*, et Bréhier VII.

(5) Qu'il ne peut s'agir d'emprunts à Tudebode par l'*Historia* résulte de ce qu'elle est plus proche des *Gesta* dans les additions communes qu'ils lui font, omis les apports personnels de Tudebode (sur sa famille par exemple), et par contre contient des passages des *Gesta* absents de Tud. A Raymond sont empruntés Tud. XIII, 12 (HBS XCVII) ; XIII, 11 ; XIV, 3 ; HBS XXIV, XXX. Les originalités communes sont Tud. VIII (HBS LII, LV-LVII), Tud. X, 8 (HBS LXXI), Tud. XII 6 (HBS XC), Tud. XIII 10 (HBS XCVI).

(6) HOC III ; Thurot, *Rev. Hist.* 1876, I ; Hagenmeyer, *Das Verhältniss der Gesta zu Ekkehard*, *Forsch. z. deutsch. Gesch.* XV, 1875 ; Tudebode écrit avant 1118 ; on a une rédaction postérieure.

grinorum), compilation maladroite où entre 1130 et 1140 un moine du Mont-Cassin (1) a accolé une partie des Gesta (du début à l'automne 1098), des extraits de Raoul de Caen (début et fin) (2), des témoignages originaux (3), et des traditions légendaires (4).

La version colportée par Bohémond a été refondue dans la forme et dans l'esprit par trois auteurs de la France du nord : *Baudri de Bourgueil*, archevêque de Dol, qui, vers 1108-1110, s'est proposé de mettre les Gesta en un style digne de leur sujet (5), et dont l'œuvre a donné lieu à son tour à des remaniements en prose et en vers (6); *Guibert de Nogent*, qui, vers 1109 (7), a complété les Gesta par des informations personnelles (8) et des emprunts à des lettres (9) et à Foucher de Chartres (10), et a cherché à donner des faits des appréciations morales et des explications historiques (11) et critiques (12); enfin *Robert le Moine*,

(1) Le ms. est du Mont-Cassin ; l'*Historia* a été utilisée par Pierre diacre (IV, 2) ; elle fait allusion à la mort de Bohémond II (CVI).

(2) Le prologue comprend un récit du prétendu pèlerinage de Pierre l'Ermite (dont l'aspect physique est décrit d'après Raoul LXXXI), une première version du concile de Clermont, une description des armées (= Raoul 605, 615), puis un nouveau prologue. A partir de CIV, il n'y a plus d'emprunt aux Gesta ; mais CIV (= Raoul CVI) contredit XCVII (= Gesta 35), CV (Raoul CVII) de même.

(3) I, II, XXII, XXXV, XXXVII, XLIV, XLVII, LI, LX, LXI, LXVI, LXVII, LXXXV, LXXXVIII, XCIX ; il est possible que ces additions aient fait partie d'une œuvre antérieure à celle du moine du Mont-Cassin.

(4) XLIV, XLVII, LXVIII, et spécialement le début sur Pierre l'Ermite (cf. Hagenmeyer, *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, trad. F. Raynaud, Paris, 1877), l'intervention des saints à Dorylée, l'ambassade de Yaghi Siyân au sultan, l'agent de renseignement de Karboûqâ (LXXXIII, cf. Amirdalis du Cycle poétique), la Montagne qui marche (C-CH), toutes traditions qu'on retrouve ailleurs avec d'autres développements.

(5) HOC IV ; cf. Thurot, loc. cit. (= sa préface dans HOC) ; on ne paraît pas avoir remarqué que Baudri s'attribue la composition d'annales (I, 7).

(6) En prose, le ms. G de l'éd. HOC ; en vers, cf. infra, p.

(7) Daté d'après III, 2 ; VI, 23 ; VII, 15 ; VII, 38 ; VII, 49 (l'épisode de Gervais est de 1108, cf. Albert 657, Qal. G. 87), et la dédicace.

(8) II, 13 ; III, 14 ; VI, 5 et 7 ; VII, 6 ; V, 24. Cf. aussi Thurot, préface.

(9) VI, 23 ; VII, 33.

(10) Jusqu'en 1101 ; il ne l'a vu que tard et rapidement (VII, 32 ; VII, 24).

(11) Cf. en particulier son introduction d'histoire orientale.

(12) Cf. ses critiques des miracles, qui rappellent son « de pignoribus sanctorum » ; sur son esprit, cf. B. Monod, *le moine Guibert et son temps*, Paris,

qui, peut-être, après 1122 (1), composa une sorte de roman historique de la croisade qui jouit d'une vogue immense, et pour lequel il paraît avoir utilisé, en plus des *Gesta* et de quelques informations originales, le poème de *Gilon*, écrit aussi surtout d'après les *Gesta* (2).

c) *Foucher de Chartres* (3). Croisé dans l'armée d'Étienne de Blois, mais depuis juillet 1107 chapelain de Baudouin qu'il suit à Edesse puis à Jérusalem, il écrivit le récit de la croisade et des événements consécutifs en une série de livraisons atteignant respectivement les années 1101 (4), 1106 (5), 1124 et 1127; partiel (6) par nécessité, mais sobre, intelligent, curieux des choses

1905, et la préface de Bourgin aux *Monodiae* (autobiographie de Guibert), Paris, 1907. Beugnot et Kervyn de Lettenhove ont publié par deux fois sans le reconnaître (Lois II, 181; Bull. Acad. Belg. 2<sup>e</sup> s., X) un récit d'événements de 1112 trouvé par eux isolément et qui figure aussi en appendice à plusieurs mss. de Guibert.

(1) Il dit écrire à Saint-Rémi, en cellule; il fut abbé de Sénuc jusqu'en 1122, puis déposé, ce semble donc être après cette date; sans doute est-ce seulement par induction qu'un nécrologue tardif de Saint-Rémi le fait mourir en cette même année; il dit écrire pour un Bernard, mais ce ne peut guère être son ancien supérieur Bernard de Marmoutiers, mort en 1107, car les *Gesta* n'ont été connus en France qu'en 1106 (voyage de Bohémond), et avant la composition de Robert il faut placer celle de *Gilon* (antérieure à 1119). Sur ces deux auteurs et leur œuvre, cf. les préfaces aux éd. HOC III et V. Que *Gilon*, dans les nombreux passages parallèles à Robert et aux *Gesta* qu'il renferme, repose bien sur ces derniers résulte des quelques détails qu'il leur emprunte et qu'omet Robert (p. ex. au siège de Marra); que dans les additions aux *Gesta* communes à *Gilon* et à Robert le premier est la source résulte de ce qu'il est le plus précis des deux (cf. la mort de Galon, l'assaut d'Antioche, la bataille contre Karbouqa); le récit du rôle des Syriens au siège de Marra et du rassemblement des pèlerins à la Toussaint 1098 dans Robert, paraît reposer sur une mauvaise interprétation de *Gilon*, plus proche des *Gesta*. Robert est la source de l'*Historia Nicaeana*, composée pour Baudouin III, et du *Breviarium passagii in Terram Sanctam* (HOC V, 139 et 380), ainsi que de la partie de la Chanson d'Antioche refaite par Graindor de Douai (cf. infra).

(2) On pourrait citer encore d'autres utilisations des *Gesta*, tels que l'*Expeditio contra Turcos* de Cambridge (éd. HOC en bas de Tudebode), les chapitres relatifs à la croisade dans la Chronique de Fleury, Hugues de Fleury, Henri de Huntingdon, etc.

(3) HOC III; cf. éd. Hagenmeyer, Heidelberg, 1913; Munro, *A crusader* (Speculum VII, 1932).

(4) Cela résulte du fait que Guibert le connaît jusqu'en 1101, non après.

(5) L'histoire de Baudouin du Bourg et la mort de Bohémond ont été rajoutées plus tard et ne figurent pas dans le remaniement de Bartolf.

(6) Cf. I, 14 (accession de Baudouin au trône d'Edesse) et toute l'histoire ecclésiastique de Jérusalem.



du pays, il a été abondamment utilisé par les écrivains postérieurs; un seul remaniement toutefois est original, celui que rédigea vers 1108-1109, probablement en Syrie, *Bartolf de Nangis*, avec l'intention de compléter et de clarifier l'œuvre de Foucher (1).

d) *Ekkehart d'Aura*. Celui-ci, un Allemand venu en Syrie en 1101, écrit à son retour ses Hierosolimita où il combine des souvenirs personnels, des récits de témoins, des informations recueillies dès auparavant par lui-même et son prédécesseur Frutholf de Saint-Michelsberg en vue de la chronique générale qu'il composait en même temps (2).

e) *Caffaro*. Gênois de grande famille venu en Palestine en 1100 et plusieurs autres fois, il est l'auteur d'Annales de Gênes, qu'il écrivit de 1100 à 1163, et de l'opuscule apologétique intitulé « *Liberatio civitatum orientis* », composé en 1155, mais trouvé seulement un siècle plus tard parmi de vieux papiers, et peut-être un peu altéré (3).

f) *Raoul de Caen*. Celui-ci n'a rien vu de ce qu'il nous raconte; né vers 1180 il accompagne comme chevalier Bohémond dans sa campagne d'Épire, puis gagne la Syrie en 1108. Après la mort de Tancrède, au service duquel il a été, il écrit ses « *Gesta Tancredi* », peut-être à Jérusalem, avant 1118; en dépit de l'intolé-

(1) Il écrit après la prise de Lattakié par Tancrède (1108) et avant la chute de Tripoli (1109); il a d'abondantes connaissances topographiques (V, XXIX, XXXI-XXXIII); il ajoute divers faits à Foucher (IV, V, VII, XII, XIII, XIV, XX, XXI, XXVI, XXXIV-XXXVI, XXXVII, XLVII-XLIX, LVIII, LXIII, LXIV-LXVI, LXVII, LXVIII, LXXI) et quelques traductions légendaires (les saints à Dorylée); il est possible, mais douteux, qu'il ait connu la seconde lettre d'Étienne de Blois et les *Gesta* ou plutôt *Tudebode*. Cf. Barth dans *Ludewig, Reliquiae* III, 500. Le même auteur a attribué sans raison sérieuse à un certain *Lisiard de Tours* un résumé de Foucher qui fait suite à un ms. de Baudri à partir de 1100; *Lisiard* et *Bartolf* sont édités dans *HOC* III. Foucher est aussi la source de l'histoire de la croisade de Guillaume de Malmesbury, Richard de Poitiers, Sicard de Crémone, et, pour la partie postérieure à 1100, de l'*Historia Nicaeana*. Enfin le poète qui a mis en vers Baudri (P. Meyer, *Romania* 1876), l'a continué par Bartolf et peut-être un abrégé de Foucher atteignant 1124; et « *Li estoire de Jerusalem* » (XII<sup>e</sup> s., éd. *HOC* V) combine Foucher et les sources poétiques.

(2) Ed. *HOC* V, meilleure que celle de Hagenmeyer (Tübingen, 1877); cf. Buchholz, *Ekkehart von Aura*, Leipzig, 1888, et Breslau, *Neues Archiv*, XXI, 1896.

(3) *HOC* V, ou éd. Belgrano, *Fonti per la storia d'Italia*, Roma 1890, 8<sup>o</sup>. Le récit de la prise de Marqab est ou mal placé ou interpolé (cf. infra, p. 279).

nable prétention de son style et de son parti-pris apologétique, il a recueilli des informations solides et précises. L'œuvre, qui paraît inachevée, n'existe qu'en un manuscrit, qui a été connu de l'auteur de l'*Historia Belli Sacri* (1).

g) *Albert d'Aix, la Chanson d'Antioche et Foulque*. L'histoire d'Albert d'Aix (2) a toujours suscité de grands débats (3), parce que d'une part elle est, de toutes celles qui se rapportent à la première croisade et aux années suivantes, la plus richement informée, mais d'autre part son auteur, chanoine à Aix-la-Chapelle (4), n'a jamais été en Orient, ne nomme aucune source écrite, et ne présente de ressemblance avec aucune de celles que nous venons d'étudier (5). La date même de sa composition ne peut être circonscrite plus étroitement qu'entre 1119 et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle (6). Ses informations sont tantôt d'une exactitude qui exclut une longue transmission, tantôt d'un caractère légendaire qui implique au contraire un certain délai d'élaboration. Ce double caractère s'explique facilement si l'on suppose qu'Albert a noté, à mesure qu'il les entendait, les récits des masses de voyageurs qu'il pouvait rencontrer à Aix, pèlerins revenant juste de Terre Sainte ou marchands et trouvères colportant des contes de tous

(1) HOC III, cf. la préface et chap. LVII; il loue le patriarche Arnoul et Baudouin I (XXXVII spécialement) et ignore la royauté de Baudouin II (XLVII). Ayant servi Bohémond et Tancrède, il a des informations proches des Gesta, mais ne les copie nulle part, et ignore plusieurs épisodes de ceux-ci favorables à son héros. Le ch. LXXI est une interpolation qu'on retrouve dans l'HBS.

(2) Ed. HOC IV; trad. allemande H. Hefele, Iéna 1923, 2 vol. 8°.

(3) Von Sybel, introd. à sa 2<sup>e</sup> éd.; Krebs, *Zur Kritik Alberts von Aachen*, Munster, 1881; Kùgler, *Albert von Aachen*, Stuttgart, 1885; Kühn, *Zur Kritik A. v. A.* (N., Arch., XII, 1887); Kùgler, *Analekten zur Kritik A.*, Tùbingen, 1888; Vercauysse, *Albert d'Aix*, Ann. Fac. Phil. Univ. libre Bruxelles, I, 1890; A. Beaumont, *Albert of Aix and the county of Edessa*, dans Munro-Crusades.

(4) « *Canonicus et custos* », dit le copiste d'un ms. On connaît un Albertus presbyter et un Albertus praepositus en 1108 à Sainte-Marie d'Aix (Quix, *Codex diplomaticus aquensis*, Aachen, 1839, n° 85), qui paraît bien être l'église d'Albert (VI, 36).

(5) Hagenmeyer croit naturellement qu'il a connu les Gesta; le rapprochement le plus net (Gesta 98, Albert 370) exclut lui-même cette hypothèse, car si Albert avait connu les Gesta, il n'eût pas placé cet épisode à un moment erroné qui l'embarrassera lui-même par la suite (infra, p. 15, n. 2).

(6) Dates de ses dernières pages et des plus anciens mss. (deux, indépendants l'un de l'autre, de 1158). Cf. HOC préface et Kùgler, *Eine neue Handschrift A.*, Tùbingen, 1893, et *Die deutsche Handschriften A.*, Tùbingen, 1894.

genres (1). Les mêmes sources, mi-historiques mi-romancées, ont alimenté les plus anciennes parties du Cycle poétique des croisades, avec lesquelles on a depuis longtemps souligné les constantes parentés d'Albert, ce qui nous oblige à insister un peu sur elles.

La croisade avait vite suscité ses poètes, soit latins, soit français, — ceux-ci plus accessibles à tous les récits qu'un événement de cette ampleur ne pouvait manquer de faire circuler (2). On connaît mal la chanson languedocienne de Grégoire Bechada (3); en langue d'oïl, on possède, sous le nom de Graindor de Douai, une « chanson » comprenant une chanson d'Antioche (4) « renouvelée » d'un poème antérieur de Richard le Pèlerin (5), une chanson de Jérusalem, en partie inspirée de la précédente, et entre elles deux, l'épisode romanesque des Chétifs. En dépit des multiples altérations de Graindor, la « chanson d'Antioche » présente un caractère d'historicité si frappant qu'on l'a crue composée en Syrie même ; il est nécessaire de nous arrêter à ce problème, cette thèse nous paraissant inadmissible et la chanson étant, selon nous, comme l'œuvre d'Albert, originaire des régions mosanes.

Sous sa forme actuelle, la chanson comprend deux parties, l'une (VII, 3-27, et VIII, 25-40 et 50-72, soit presque toute la guerre entre les Francs et « Corbaran ») correspondant presque

(1) Kùgler suppose qu'il a connu une chronique lorraine, mais il n'existe de cette chronique aucune trace. Le caractère légendaire est naturellement plus fréquent pour la croisade même que dans les années suivantes.

(2) Poètes latins : Geoffroy le Lombard (Ughelli, *Italia Sacra*, Lucca 26); Joseph d'Exeter (J. Jusserand, *De Jospho Exoniensi*, Paris, 1877, 8°) Gunther de Bâle (AOL, I, 551); poètes français, l'adaptateur de Baudri (P. Meyer, *Romania* V, 1876), Richard, Graindor et Bechada.

(3) P. Meyer, *Fragment d'une Chanson d'Antioche en provençal*, AOL II, — 1884; G. Paris, *La chanson d'Antioche provençale et la Gran conquista da Ultramar*, *Romania*, XVII (1888), XIX (1890), XXII (1893). A-t-on cherché ce qu'est la « Batalla entre los Christianos de Antiochia y los Turcos » signalés dans *Revista de Archivos*, 1903, 223 ? Cf. encore Thomas, *Romania* X, 591.

(4) Ed. P. Paris, Paris, 1848; cf. les articles du même dans *Hist. Litt.*, XXII et *Bull. du Bibliophile*, 1878; Pigeonneau, *Le Cycle de la croisade*, Saint-Cloud, 1877; G. Paris, op. cit.; Tiedau, *Geschichte der Chanson d'Antioche*, Göttingen, 1912 (extravagant); A. Hatem, *Les poèmes épiques des croisades*; N. Verlet-Réaumont et S. Quioc (Ec. Chartes, thèses 1931 et 1937).

(5) Peut-être connu de Lambert d'Ardres (éd. Ménilglaiso 311) comme contemporain d'Arnoul le Vieux (premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle).

textuellement aux passages correspondants de Robert le Moine, l'autre présentant un mélange de traditions fréquemment en rapport étroit avec Albert d'Aix. La première partie nous paraît être l'œuvre exclusive du remanieur Graindor, qui a mis Robert en vers (42). Dans le reste les rapprochements entre la chanson et Albert sont à la fois par endroits trop précis pour qu'il puisse ne pas s'agir d'une source écrite (2), d'autre part trop fragmentaires (3), mêlés de trop d'originalités dans chacune des deux œuvres pour qu'on puisse croire à l'utilisation de l'une dans l'autre. Décider si la source commune est l'œuvre primitive de Richard ou consiste en des morceaux rédigés antérieurement n'est guère possible et au surplus de peu d'intérêt : si la forme dans laquelle les traditions ont été recueillies par Albert est en général moins romancée que celle qu'elles revêtent dans la Chanson (4), nous savons cependant que certains récits enregistrés dans cette

(1) Que Robert est l'original résulte de ce qu'il contient de nombreux emprunts aux Gesta absents de Chanson et aucune des traditions de Chanson communes à celle-ci et à Albert, tandis que Chanson contient plusieurs passages ajoutés par Robert aux Gesta et aucun de ceux qu'il a omis. On comparera spécialement Gesta IX 21 (*Neque Agulani ulla arma timebant, quia omnes erant undique cooperti ferro et equi eorum; ipsique nolebant in bellum ferre arma, nisi solummodo gladios*) et les passages correspondants de Robert (VI, 7) et Chanson (VII, 3), qui commettent un contresens que le rapprochement des termes de Robert avec les Gesta doit lui faire attribuer. Cf. aussi G. IX 28 (*fertur Herluinus*) et R. VII, 6; Ch. VII, 23. D'autre part, quo le traducteur est Graindor et non Richard parait découler de l'ignorance de Robert dans le reste de la Chanson (exceptions, mais circonscrites), et de la fidélité de la traduction, qui exclut une double transformation. Le seul endroit où Graindor nomme Richard est un passage du chant VIII où exceptionnellement il ne suit pas Robert. Cf. n. 47.

(2) Comparer p. ex. Ch. II, 15 et Alb. II, 25-26; Ch. II, 37 et Alb. II, 28; Ch. III, 2 et Alb. II, 41 (début); Ch. III, 19, et Alb. III, 9; et plus généralement la longueur des parallélismes (Nicée, Dorylée; marche de Tancred et Baudouin en Cilicie, alors que les deux auteurs ignorent presque celle de la grande armée par Mar'ach), et la forme des noms propres; Alb. 339 fait allusion à des écrits pour un récit parallèle à Ch.

(3) Sans parler des omissions de Graindor (arrivée de Tancred en Cilicie) et de celles d'Albert (p. 429) : lors de son arrivée sous Antioche, le « *postera illucescente die* » d'Albert ne se comprend que d'après le « *lendemain par matin* » de Ch. qui seule a parlé du combat de la veille.

(4) Comparer p. ex. dans le poëte le prétendu passage de Bohémond en Cilicie, les histoires de Firouz-Dacien, l'adoption de Baudouin par Thoros considérée comme un mariage avec sa fille (comme dans Ouderic) contrairement à Albert (conforme à Guibert III, 14 et à Baudri G 80).

dernière circulaient dès le lendemain de la croisade (1), et il n'est pas douteux que la chanson de Richard soit elle-même le résultat d'une élaboration et de transformations successives assez longues.

La seule chose qui nous importe est de déterminer la région où elle est née ; la correspondance de quelques traditions données par la chanson avec divers chroniqueurs occidentaux, alors qu'on ne peut noter aucune parenté avec les chroniqueurs français de Syrie (2); la présence des noms de multiples seigneurs de la France du nord et de l'est, alors que manquent les noms de la plupart des seigneurs restés en Orient ; enfin le témoignage d'un chroniqueur (3) attestent que Richard, qu'il eût ou non gagné son titre de pèlerin en Terre Sainte, acheva au moins sa chanson en Occident, dans les régions mosanes. L'historicité de son œuvre prouve qu'il a connu des témoins (4), mais non que l'œuvre ait été rédigée en Orient plus que celle des adaptateurs des *Gesta* ou de Bechada (qui écrivait en Limousin).

Les mêmes traditions qui sont à l'origine de l'œuvre d'Albert et de la Chanson d'Antioche ont aussi alimenté (5) les chants et

(1) Par exemple sur les *Tafurs*, inconnus d'Albert mais connus de Guibert; ou sur l'exploit de Godefroy coupant un Turc en deux (cf. Robert, *Tudebode* 2, etc.). Le mot « tafur » est-il l'arménien tak(a)vor ou l'arabe tāfoûr (pour tafrân, suggéré par J. Sauvaget) ? On parle des *Tafurs* et du roi *Tafur* (takavor = roi; tāfoûr = misérable).

(2) Les deux faits précédents, l'espion de Nicée (cf. Foulque), l'affaire de Renaud Porquet (HBS et Tud.), l'adoption-mariage de Baudouin (supra n. 45). Les quelques rapprochements avec Robert seul sont des additions de Graindor, souvent en contradiction avec le contexte (p. ex. en V le poète doute de la maladie d'Étienne comme Albert, en VI y croit comme Robert; en IV 25 il rapporte les violations de sépultures comme Robert IV 22 juste avant l'affaire du château de Tancrède, mais en datant celle-ci trop tôt comme Albert 370, et en appelant les victimes Syriens comme Robert, puis Turcs comme Albert; cf. aussi le mélange des traditions sur Firouz-Dacien; le songe est aussi dans Foucher, mais celui-ci fut vite connu en Occident, etc.).

(3) Lambert d'Ardres, loc. cit.

(4) Alb. III 2 et IV 65 attribuée à des récits de témoins deux épisodes donnés aussi par Chanson.

(5) Le contenu est essentiellement « lorrain »; la date ne peut être précisée. Cf. HOC, V, préface de Kohler à l'édition de Gilon et Foulque; le ms. unique est de Charleville

interpolations ajoutés par un certain Foulque au poème de Gilon (1).

Concluons sur Albert. A la différence des chroniqueurs de France, il n'a connu la croisade que par des écrits fragmentaires et surtout des récits oraux colportés par des pèlerins, des marchands, des jongleurs ; ces mêmes sources ont été mises en œuvre par l'auteur de la chanson d'Antioche, dont Albert a connu un premier état (2). Leur valeur est naturellement variable ; l'élément romanesque ou légendaire est facilement décelable ; même dans le reste, on a à regretter des imprécisions topographiques et chronologiques ; néanmoins, et surtout pour les années postérieures à la croisade, la comparaison minutieuse avec les sources syriennes de toutes langues ne peut pas ne pas remplir d'admiration celui qui s'y livre devant l'étendue et l'exactitude de la plupart des informations d'Albert.

h) *Gauthier le Chancelier*. Nous devons encore ranger cet auteur parmi ceux de la génération de la croisade, bien que le sujet de son « De Bello Antiocheno » soit limité aux guerres de 1115 et de 1119-1122. L'ouvrage est pour nous d'un très grand prix, parce qu'il est le seul écrit historique qui nous soit parvenu des Francs d'Antioche, et que l'auteur, probablement chancelier de Roger, est particulièrement bien informé des institutions, de la géographie et des événements de la Syrie du nord (3).

(1) Trois chants, puis dans Gilon, I, 60-119, 357-435, et tout le chant III. Kohler veut attribuer ces interpolations dans Gilon à un troisième auteur, mais les différences de sources qu'il aperçoit n'existent pas, et au contraire on y rencontre la même division en deux personnages de Solimannus et Sultanus ; les interpolations de Gilon I sont très proches d'Albert (elles se retrouvent l'une dans Guibert, l'autre dans la Chanson d'Antioche), et il est vrai que la parenté entre Albert et Foulque est moindre dans les premiers chants, mais elle l'est aussi dans le chant III interpolé dans Gilon, qui contient des confusions, des originalités ; et la présence des interpolations de I dans Guibert et Chanson atteste qu'il peut s'agir de sources morcelées ; il reste que la parenté est plus étroite de beaucoup avec Albert qu'avec tout autre.

(2) Il est difficile de savoir jusqu'où elle allait, Graindor ayant refondu la chanson de Jérusalem complètement ; la Gran Conquista, qui a connu Richard en plus de Bechada, paraît lui emprunter un récit de la bataille d'Ascalon plus historique que celui de Graindor.

(3) Ed. HOC V et Hagenmeyer, Heidelberg, 1896, 8°.

B) *Guillaume de Tyr* (1). — A partir de 1127, date où se termine l'œuvre de Foucher de Chartres, l'historiographie franque de Syrie est représentée exclusivement jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par l'« *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* » de Guillaume de Tyr ; c'est, en revanche, une des œuvres les plus remarquables du moyen-âge. L'auteur, né en Syrie vers 1130, y revint, après des études faites en Occident, vers 1162 ; archevêque de Tyr depuis 1175 en même temps que précepteur de Baudouin IV et chancelier du royaume depuis 1170 et 1174, il occupe une situation propice au rassemblement de multiples informations et à leur appréciation au double point de vue de l'Église et de la monarchie. Par ailleurs, il connaît non seulement à fond la littérature latine sacrée et profane, mais le grec et l'arabe ; enfin c'est une grande intelligence, qui sait ordonner et expliquer les faits. Son œuvre est, au plein sens du mot, de l'histoire. Elle se composait de deux ouvrages, une histoire de l'Orient reposant sur Sa'îd ibn Bitriq, perdue (2), et l'histoire d'Outremer, qu'il apporta en Occident en 1183, sans l'avoir entièrement mise au net, dans le voyage à Rome où il devait mourir. Il l'avait commencée en 1169 et menée dès 1173 jusqu'au livre XIII.

Jusqu'en 1127, les sources de Guillaume de Tyr sont, avant tout, Albert d'Aix (que cependant il ignore à partir de 1100) (3), puis, secondairement, Raymond d'Aguilers, Foucher de Chartres, Baudri et Gautier ; seule donc des diverses narrations originales de la croisade, celle de Raoul lui est inconnue. Pour cette période, son originalité est maigre, et consiste surtout en explications géographiques et en digressions érudites (4). Par contre, pour la

(1) H. Prutz, *Wilhelm von Tyrus*, N. Archiv. VIII, 1883; Lundgreen, *Wilhelm von Tyrus und das Templerorden*, Berlin, 1911, 8°; Stevenson, op. cit. appendice.

(2) Utilisée par Jacques de Vitry et Guillaume de Tripoli.

(3) Il s'agit sans doute d'un ms. divisé en deux parties, et non d'une livraison d'Albert antérieure à la nôtre, puisqu'on y trouve tous les premiers livres de celui-ci, y compris les traditions les plus tardives.

(4) Comme faits originaux, il ne s'en trouve qu'aux livres II, ch. 4, 14, 21; III, ch. I, 9; IV, ch. 12, et p. 189, 190; V, ch. 5-6, 17-19; VI, 6-7, 11-12, puis p. 278, 284, 289, 298, 294, 302, 305, 307, 316, 314, 370-376, 378, 383, 384; après la croisade, 401, 413, 419, 434, 439, 451, 459, 487, 506, 500, 437, 469, 462, 489, 511, 537 sq., 585, 588, 435, 465, 520, 588, 481, 548. Ces additions sont en général des traditions en l'honneur des rois, quelques-unes sur Tyr, quelques-unes sur l'histoire indigène (302, l'histoire du cadî de Djabala se re-

suite de son histoire, Guillaume ne dispose plus, comme sources écrites, que de quelques pièces d'archives et d'un sec « catalogue des rois » (1); aussi, pour les années anciennes et les régions éloignées de la Palestine est-il souvent sujet à caution (2). Mais à partir du milieu du siècle, pour lequel il a pu connaître de nombreux témoins, puis surtout de 1162, où il devient lui-même témoin et acteur, il offre une documentation remarquablement riche encore que quelquefois présentée avec partialité.

C) *Sources de l'histoire de la troisième croisade.* — Seules les sources anglo-normandes nous concernent quelque peu. On peut les diviser en deux groupes. Le premier comprend les *Gesta Henrici II et Ricardi* attribués parfois à Benoît de Peterborough (rédigés en Occident en 1192, contiennent des renseignements sur l'Orient depuis 1177) et les récits insérés, en partie d'après les *Gesta*, en partie d'après des lettres, dans *Richard de Devises* (écrit en 1194), *Guillaume de Newborough* (écrit en 1198) et *Raoul de Diceto* (écrit au fur et à mesure des faits jusqu'en 1202) (3).

Le second groupe comprend la *Continuation latine de Guillaume de Tyr*, ouvrage impartial allant de la mort de Baudouin IV à 1192, rédigé sous la forme actuelle en Occident en 1194, et accru de quelques additions en 1220 (4); l'*Itinerarium Ricardi*, par Richard de la Sainte-Trinité de Londres, ouvrage couvrant la même période que le précédent, mais avec un seul livre (I) consacré à l'histoire antérieure à la croisade de Richard et cinq à celle-ci (5), achevé en 1199; enfin l'*Estoire de la guerre sainte*, poème français d'Ambroise, encore de même contenu, sauf que la parenthèse rétrospective en est sommaire, composé sous sa forme actuelle après 1203 (6).

trouve dans I. A.; le nom d'Abou'l-Fath donné à Malikchâh est courant chez les indigènes chrétiens).

(1) P. 377. Pour le reste, je renvoie à Prutz.

(2) Cf. par ex. son récit de la mort de Bohémond II, sa mauvaise datation des rapports de Baudouin avec Gabriel (469), des hostilités de 1110 (462), de la prise d'Apamée (435).

(3) Ed. dans RBSS 49 (Stubbs), 85 et 82 (Howlett), et 68 (Stubbs). Cf. Jahncke, *Guillelmus Neubrigensis*, 1912.

(4) Ed. M. Salloch, Leipzig, 1934, 8°.

(5) Ed. Stubbs, RBSS 38, Londres, 1864, 8°.

(6) Ed. G. Paris, Doc. Inéd. 22, Paris, 1897, 4°.



La presque totalité du livre I de l'*Itinerarium* se retrouve dans la Continuation latine (jusqu'à III, 19), qui a par ailleurs fait de nombreux emprunts aux *Gesta* absents de l'*Itinerarium*, puis devient originale pour le récit de la croisade de Richard (1). Le parallélisme de l'*Itinerarium* et de la Continuation n'exclut pas des précisions propres à chaque ouvrage, un ordre parfois différent des paragraphes ; d'autre part il existe un ms. ancien donnant seulement le livre I de l'*Itinerarium*, et les compilateurs postérieurs qui l'ont utilisé ignorent les suivants ; le texte en est souvent plus proche de la Continuation que celui des mss. récents. On peut donc admettre qu'il a existé une œuvre antérieure à la Continuation et à l'*Itinerarium* et leur ayant servi de source commune ; elle avait été écrite au début de 1192 et, comprenant déjà une introduction sur les origines de Saladin tirée de Guillaume de Tyr, était peut-être déjà conçue comme devant le continuer.

D'autre part, les livres II-VI de l'*Itinerarium* correspondent littéralement au poème d'Ambroise, et comme on sait que l'*Itinerarium* avait été traduit d'un ouvrage français, l'hypothèse la plus simple consiste à admettre qu'il s'agit du poème d'Ambroise, dont l'état actuel résulterait de quelques retouches postérieures (2) (3).

D) *Sources de l'histoire de la cinquième et de de la septième croisades.* — Elles ont pour nous peu d'importance. Nous citons seulement pour la première la correspondance et les ouvrages historiques de Jacques de Vitry et d'Olivier le Scolastique, le premier, auteur d'une « *Historia orientalis* » reposant sur Guillaume de Tyr (ses deux ouvrages) et des descriptions de la Palestine, le

(1) L'auteur a connu quelques lettres (III, 25) et peut-être un bref opuscule consacré à la Terre Sainte, le *Chronicon Terrae Sanctae*, dont en revanche l'appendice dérive de l'*Itinerarium*.

(2) Cf. les préfaces de M. Salloch et G. Paris et K. Norgate *The Itinerarium and the song of Ambrose*, EHR XIX, 1910.

(3) Mentionnons pour mémoire les sources italo-allemandes, qui ne dépassent pas la mort de Barberousse : *Tageno* (MGSS XVII dans la chron. de Magnus de Reichenberg), *Ansbert* (éd. Chroust, MG n. s. 8°, n° 5, 1928), *l'Historia Peregrinorum*, et les *Gesta Friderici I* (éd. Older-Egger dans SS. rerum germ. in us. schol. 1892). Cf. aussi Steinacker, *Die Quellen des 3 ten Kreuzzugs* (Mitt. Osterr. Inst. Gesch. XLI, 1926).

second, d'une brève « *Historia regum Terræ Sanctæ* » et surtout d'une « *Historia damiatana* » (1). Pour la croisade de saint Louis, la seule source dont nous ayons ici à tirer quelque chose consiste dans les Mémoires de Joinville (2).

E) *Les continuateurs de Guillaume de Tyr* (3). — Leur étude est très délicate, parce que leurs œuvres se présentent à nous dans des combinaisons multiples qu'aucun éditeur n'a su réduire à leurs éléments primitifs (4).

En Orient, l'œuvre de Guillaume est restée quelque temps inconnue. C'est en Occident, probablement à la suite du succès de Villehardouin, qu'elle est traduite par un Français, sujet capétien ; avec les continuations qui y furent adjointes, la traduction fut connue sous le nom de « Livre du conquest » ou, d'après le nom de l'Empereur Héraclius dont la mention figure dans la première page, « Livre d'Eracles » (5). En Orient, l'historiographie de la période comprise entre les troisième et sixième croisades se développe donc sans lien avec l'Histoire de Guillaume. En dehors des récits particuliers de la cinquième croisade, la seule œuvre qui nous en est restée est celle de Bernard le Trésorier, qui repose, d'une façon que nous chercherons plus loin à préciser, sur une « Histoire des guerres de Saladin » d'un certain Ernoul ; elle s'arrête selon les versions en 1229 ou 1231. L'objet premier en est d'exposer de quelle façon a été perdu le royaume de Jérusalem en 1187 et comment la chrétienté d'Orient s'est reconstituée sur

(1) Sur Jacques de Vitry, thèse de Funk, Leipzig, 1909, et Zacher, *Die Historia Orientalis des J.*, Königsberg, 1885. Ed. du livre I de l'*Historia* (le seul qui nous concerne; II concerne l'Occident, III est apocryphe) dans Bongars; correspondance, éd. Röhricht dans *Zeitschr. f. Kircheng. XIV-XVI*, 1893-1894. Pour Olivier, éd. et étude critique par Hoogeweg, Tübingen, 1894. Sur les rapports de l'*Historia regum* avec d'autres abrégés historiques analogues, cf. Kohler, *Histoire anonyme des rois de Jérusalem*, ROL, V. Pour les autres sources, Röhricht, *Scriptores V Belli Sacri*, Paris, 1879, et *Testimonia Minora*, Genève, 1882.

(2) Ed. Nat. de Wailly, Paris, 1868.

(3) Nous ne parlons pas de la Continuation latine, vue précédemment, et sans rapport avec les continuations françaises dont il est question ici.

(4) Ed. HOC II, et, pour Ernoul, Mas-Latrie, Soc. Hist. Fr. t. 302. Cf. L. Streit, *De rerum transmarinarum qui Guillelmus Tyrius excepisse fertur auctore specinen*, Greifswald, 1861; P. Richter, *Beiträge zur Historiographie in den Kreuzfahrer-staaten, II, Eracles und Annales de T. S.* (Mitt. Inst. österr. Geschichts. XV, 1894).

(5) F. Ost, *Die altfranzösische Uebersetzung W.*, Halle, 1899.

le littoral syrien et à Chypre ; en rapport plus ou moins étroit avec ces récits sont racontés en introduction, sans ordre chronologique rigoureux, quelques épisodes de l'histoire de l'ancien royaume avant la crise finale. On a l'impression d'un travail de reconstitution de souvenirs historiques parallèle à celui qui faisait rédiger à pareille époque aux juristes chypriotes le corps de leurs souvenirs relatifs aux lois et coutumes de l'ancien royaume. A la suite de cette première partie se trouve l'histoire de la quarantaine d'années postérieure, avec une insistance particulière sur les croisades, y compris celle de Constantinople, et de copieuses parenthèses sur la carrière des princes occidentaux dont la destinée influence les états d'Orient, rois de France et d'Angleterre, surtout empereurs d'Occident.

Avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle la traduction française de Guillaume de Tyr fut connue en Orient, sans cesser de l'être en Occident. Des deux côtés alors on se préoccupa de continuer l'histoire ainsi constituée, puis de prolonger à mesure des faits les premières continuations. De ces traductions de nouvelles traductions étaient faites également en latin, en italien, en espagnol, en anglais. En français seulement, quelque soixante-quinze manuscrits ont été signalés jusqu'ici, qu'on peut en gros répartir dans les groupes suivants :

Jusqu'en 1205 (et avec une parenthèse sur l'histoire de Frédéric II jusqu'à 1228) tous les manuscrits sont apparentés ; de 1198 à 1205, ils sont même tout à fait identiques ; de 1184 à 1198, ils se divisent en trois groupes, dont nous prendrons pour types respectivement les manuscrits A et B, C et G, et D de l'édition de l'Académie ; ces trois rédactions sont en grande partie concordantes, mais présentent aussi d'importantes différences sur lesquelles il nous faudra revenir. Dans l'ensemble, elles sont toutes apparentées avec Ernoul-Bernard, dont CG n'est qu'une transcription reliée à la traduction de Guillaume de Tyr.

A partir de 1205, nous n'avons plus que deux rédactions, l'une coïncidant avec Ernoul-Bernard (jusqu'en 1229), donnée par les manuscrits CG et D, l'autre, tout à fait distincte, atteignant 1248, donnée par les manuscrits AB ; cette seconde rédaction est ajoutée à partir de 1229 à la suite de la rédaction CG et D dans une partie des manuscrits de celle-ci. Dans l'autre partie se trouve

une nouvelle continuation, dite du ms. de Rothelin, rédigée en Occident, et atteignant 1261 (avec en appendice dans un manuscrit un récit de la chute d'Acre en 1291) ; cette rédaction est reprise, à la suite de la rédaction atteignant 1248, mais à partir de 1244, dans le ms. A. Par contre le ms. B et ses semblables de la série G et D contiennent après 1148 une nouvelle continuation atteignant, suivant les mss., 1266, 1275, ou 1277. Nous devons donc étudier successivement les sources de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle antérieures à 1198, la chronique de Bernard le Trésorier, et les trois continuations atteignant respectivement 1248, 1261 et 1266 (1277) ; encore faut-il tout de suite ajouter qu'aucune de ces œuvres n'est vraisemblablement simple. On voit que l'imbroglie n'est pas des moindres.

C'est la première période (1184-1198) qui pose les problèmes les plus délicats. En effet, même en faisant abstraction provisoire des passages originaux de D, nous constatons d'une part que, jusqu'à la mort de Henri de Champagne à la fin de 1197, partout où CG s'écarte nettement de BA, D est en gros semblable à BA ; cependant, dans les parties où les trois versions sont à peu près identiques, le mot-à-mot de D est plus proche de G que de C et de BA, G et C ne différant par ailleurs, à une exception près où D se trouve paradoxalement suivre C et BA et non G, qu'en ce que G est en général un peu plus concis que C ; ajoutons qu'à partir de la fin de 1197, c'est-à-dire un peu avant 1198 où cessent pour sept ans les divergences entre BA et CG, D suit déjà CG, comme elle fera après 1205. On est évidemment amené à supposer que AB, CG et D reposent sur un même original perdu qui, pour le contenu, correspondait généralement à l'actuel AB, mais dont CG, partout où elle ne l'a pas modifié, transcrit plus exactement les termes. Mais cette réponse est encore trop simple. Car si l'on compare des passages où AB et CG diffèrent, différences qui consistent généralement non en des divergences de fond, mais en ce que CG est plus concis que AB, la conviction s'impose que AB elle-même ne peut pas être la version primitive modifiée dans les termes, mais qu'elle résulte en partie d'amplifications oratoires et d'additions, voire de contresens, apportés à un texte dont le fond paraît plus fidèlement conservé par CG ; tandis qu'en d'autres endroits il paraît bien difficile de croire que CG ne soit pas un

abrégé de l'original de AB, et non AB un développement de CG. On est donc amené à formuler l'hypothèse bien compliquée que D a suivi un texte déjà modifié par certaines interpolations, mais n'ayant pas encore été aussi transformé dans le détail de la forme que l'actuel AB ; ainsi s'expliqueraient aussi les quelques cas où D, tout en étant parallèle à AB et à CG, présente cependant par rapport à l'un et à l'autre de menues originalités.

Quoi qu'il en soit de ces questions, une chose est certaine, c'est que ni AB ni CG ni D ne représentent la version primitive, et le doute porte seulement sur la mesure dans laquelle G s'en rapproche et les parties originales de AB sont des additions ou dérivent de cette même source. Comme CG et Ernoul-Bernard sont identiques, il y a lieu de se demander si cette source primitive n'est pas la véritable œuvre d'Ernoul. On sait que le nom de Bernard ne figure que sur les manuscrits contenant la brève continuation des années 1229 et 1231, les mss. qui s'arrêtent à cette première date l'ignorant ; l'éditeur, Mas-Latrie, en a conclu que la paternité de Bernard se réduisait à ces quelques pages et au premier préambule. Il est possible ; mais par ailleurs, lui-même s'est rendu compte que rien n'était moins sûr que l'attribution de tout le reste à Ernoul : en réalité, dans le seul manuscrit où Ernoul est cité comme auteur, il l'est pour un épisode de 1187, et rien dans le texte que nous avons ne permet de savoir si l'auteur, en nommant Ernoul, entend se désigner lui-même ou l'auteur de la version primitive qu'il suit ; ajoutons que dans sa préface, Ernoul dit seulement qu'il va parler des guerres de Saladin ; la suite, si elle est de lui, a donc été conçue après le dessein originel. En tous cas, qu'une même main ait ou non écrit la partie antérieure à 1198 et la suite jusqu'en 1205, il paraît vraisemblablement que la première rédaction, celle qu'a connue le copiste du prototype de AB et de D, s'arrêtait en 1198. Il est de même vraisemblable qu'une seconde édition s'arrêtait en 1205, à laquelle les copistes de AB et de D ont emprunté tel quel le récit de ces années ; quant à la période 1205-1229 (1231), elle a été connue encore du copiste de D, mais non du copiste de AB, ce qui nous amène à supposer une troisième rédaction, sinon un troisième auteur.

Pour en finir avec la période 1184-1198, nous devons maintenant revenir sur les épisodes originaux de D que nous avons omis

jusqu'ici parce qu'ils ne présentent aucun rapport avec AB ni avec CG. Etant donné la présence commune dans AB et D de passages absents de CG (1), on peut penser que certaines des additions propres à BA (rares) (2) ou à D (nombreuses) proviennent d'une même source, et il y a au moins un épisode pour nous montrer que BA n'a en effet utilisé que très incomplètement un récit connu aussi de D (3). Mais, si cette hypothèse est valable dans certains cas, qui paraissent être plutôt des épisodes isolés connus par exemple par quelques lettres ou récits de témoins, elle ne paraît pas pouvoir être étendue (4) aux passages où BA et D donnent des versions contradictoires, ni aux copieux exposés tout à fait originaux que contient D relativement aux débuts de Henri de Champagne et d'Amaury II (Aimery), et aux événements contemporains en Syrie du nord et en Sicile ; et il ne peut guère y avoir là qu'un emprunt à une chronique ou à un fragment de chronique, qui, d'après des allusions au seigneur de Nefin et au déshéritement des enfants de Saladin par al-Adil (5), doit avoir été rédigée dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle ; elle a été insérée dans le Livre du Conquest avant 1220, car Olivier le Scolastique l'a utilisée ; mais, sous sa forme actuelle, la version D doit être des environs de 1260 seulement (6).

Les parties postérieures des continuations de Guillaume de Tyr ne nous offrent heureusement plus de pareils enchevêtrements. La plus répandue, celle qui correspond à Ernoul-Bernard, est essentiellement le récit d'un contemporain, souvent d'un témoin, appartenant au parti Ibelin. La continuation AB 1205-1248 est une histoire générale de l'Orient et de l'Occident dans la mesure où il l'influence (d'après des informations italiennes) ; l'auteur a peut-être connu une rédaction des Annales de Terre Sainte, Olivier, et

(1) Le plus important est le récit de la croisade de Frédéric Barberousse dont il est difficile de décider s'il se trouvait dans la version primitive et a été omis par Ernoul et CG, ou s'il provient d'un récit autonome inséré par le prototype de AB et D.

(2) Mort et succession de Raymond de Tripoli, par exemple.

(3) BA XVII fait allusion au massacre des Templiers par Saladin raconté dans D 123.

(4) Contrairement à l'avis de Streit, d'habitude mieux inspiré.

(5) Livre XXIII, chap. 56 et 64.

(6) H. Occ. cr. introd. p. VII. Olivier, préf. XLV et Cont. D 216.

d'autres récits de la cinquième croisade utilisés aussi par certains petits chroniqueurs, mais il est de toute façon presque toujours original ; il n'a pas commencé son œuvre avant 1248 et l'a achevée après 1251. Quant à la continuation orientale 1248-1266 (1277), ce n'est pas une histoire à proprement parler, mais une compilation d'annales analogues aux Annales de Terre Sainte.

La continuation occidentale de Rothelin est un pot-pourri de récits mal reliés, même si l'on en retire la description des périls marins que certains mss. insèrent d'après des souvenirs classiques dans le compte-rendu de la traversée de saint Louis. Elle comprend une description des Lieux-Saints comme il en circulait beaucoup et apparentée à Jacques de Vitry ; des détails rétrospectifs sur le califat, les Assassins, la succession de Saladin, tirés du même auteur ; la prophétie répandue du fils d'Agap. Le seul événement d'histoire syrienne connu pour les années faisant suite à Bernard est l'attaque des Musulmans sur Jérusalem en 1229 ; puis vient une narration de la croisade navarraise, que suit un exposé de l'apparition des Mongols et des Khwarizmiens avec comme conséquence la défaite de Gaza ; on arrive alors à la croisade de saint Louis, centre de l'ouvrage, tout le reste n'étant que préface. Le récit devient alors plus complet et suivi, et repose sur les rapports des croisés puis des lieutenants laissés par saint Louis en Syrie ; l'œuvre a été composée dans la France du nord après 1261.

F) *Les Annales de Terre Sainte, Philippe de Novare et les Gestes des Chyprois*. — On connaît sous le nom de Gestes des Chyprois (1) une compilation faite au début du xiv<sup>e</sup> siècle, et comprenant d'une part « *l'estoire de la guerre qui fut entre l'emperor Federic et Johan d'Ibelin* » (1228-1243) de Philippe de Novare. ainsi, probablement, qu'un extrait de l'Autobiographie de ce dernier (1222-1228), le tout connu sous le nom global de *Mémoires* ; d'autre part une préface, des interpolations, et une continuation

(1) Ed. G. Raynaud, Genève, 1887, 8° (Soc. Or. Latin) et H. Arm. Crois., II, par Mas-Latrie et G. Paris, avec préface de Kohler, 1906. Ed. spéciale des *Mémoires de Philippe de Novare* par Ch. Kohler dans les *Classiques Français du MA*, Paris, 1913, 16° (trad. anglaise récente de J. La Monte, New-York, 1936, 8°). Consulter encore P. Richter, op. cit. I (Mitt. Inst. österr. Gesch. XIII, 1892), et G. Paris, *les Mémoires de Philippe de Novare*, ROL, IX, 1902, p. 164-205.

de Philippe de Novare atteignant l'époque de la rédaction. Il faut ajouter que, d'après la comparaison avec la traduction italienne dite d'Amadi (1), le manuscrit unique par lequel nous sont parvenus les Gestes comporte des additions d'un interpolateur postérieur, puisées en général dans les Continuateurs de Guillaume de Tyr.

La préface, conservée seulement à partir de 1131, et qui s'étend jusqu'en 1222, puis les interpolations dans le Livre de Philippe ne citent comme sources que le Livre du Conquest, mais ressemblent de très près à des *Annales de Terre-Sainte* dont on connaît deux rédactions (2). Il n'est cependant possible de voir ni dans aucune d'elles la source des Gestes ni dans les Gestes la source des Annales ; d'autres auteurs (Héthoum de Gorigos, Amadi) ont connu des annales palestino-chyprites qui, ressemblant tantôt aux Annales tantôt aux Gestes, appartiennent évidemment à une rédaction différente. Il a donc existé des Annales de Terre-Sainte antérieures à celles qui nous sont conservées et diverses fois remaniées.

Philippe de Novare, Italien écrivant en français, établi en Syrie au service des Ibelins, est l'auteur de poèmes, d'un traité de morale, du Livre de Plait, qui est l'un des textes capitaux rassemblés dans les Assises de Jérusalem, et des Mémoires, rédigées probablement entre 1243 et 1247. Œuvre d'un témoin souvent même acteur, écrits d'une plume alerte et savoureuse, c'est à la fois une des meilleures productions anciennes de notre littérature et l'un des témoignages les plus précieux que nous ayons de l'histoire syrienne. Ils concernent malheureusement peu la Syrie du nord.

Quant à la dernière partie des Gestes, la continuation, due probablement à un chevalier du nom de Gérard de Montréal, elle n'a pas la même valeur littéraire mais n'est pas moins intéressante pour l'historien ; l'horizon est plus large que celui de Philippe, l'auteur a connu des témoins de presque tout ce qu'il rapporte. Son œuvre est notre source la plus précieuse pour l'histoire franque de Syrie au milieu du siècle et presque la seule pour la fin du siècle. Pour le milieu du siècle, il présente de nombreuses ressem-

(1) Ed. Mas-Latrie dans Doc. Inéd. Hist. Fr., Paris, 1861. 4°.

(2) Ed. Röhricht, AOL II, p. 429-461. Les Annales citent aussi le Livre du Conquest.



blances avec la plus longue en durée des continuations de Guillaume de Tyr, dont il doit avoir connu la principale source.

De Guillaume de Tyr, de ses continuateurs et des Gestes de Chyprois dans une rédaction meilleure que la nôtre dépendent, avec quelques additions qui ne nous concernent pas ici, les *Secreta Fidelium Crucis* de Marino Sanuto (1321) (1), la Chronique anonyme italienne du xv<sup>e</sup> siècle possédée au xvi<sup>e</sup> par Amadi, et celle de Florio Bustrone (2).

G) *Les chroniques universelles d'Europe*. — Nous nous bornerons à énumérer ici celles auxquelles nous avons fait d'importants emprunts; ce sont : *Sigebert de Gembloux et ses continuateurs* (3), *Robert de Thorigny* (4), *Orderic Vital* (normand, écrit vers 1140) (5), *Romold de Salerne* (italien) (6), les *Gesta Friderici d'Otton de Freisingen* (pour le milieu du xii<sup>e</sup> siècle) (7), *Sicard de Crémone* (début du xiii<sup>e</sup>) (8), *Robert d'Auxerre* (même période) (9), *Albéric des Trois-Fontaines* (10), *Vincent de Beauvais* (11), *Mathieu Paris* (12), *Salimbene* (13), les *Annales Januenses* (14), etc. (15).

(1) - Ed. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, Hanovre, 1611, f<sup>o</sup>, t. II Sanuto a connu aussi Jacques de Vitry et Vincent de Beauvais (Molinier, III, n<sup>o</sup> 3092); ce qu'il a de plus original, outre des projets de croisades qui sont la raison d'être de son livre, réside dans ses apports géographiques.

(2) Ed. Mas-Latrie dans Doc. Inéd. Hist. Fr., Paris, 1884, 4<sup>o</sup>.

(3) MGSS VI, où les diverses continuations sont distinguées.

(4) MGSS VI.

(5) *Historia Ecclesiastica*, éd. Le Prévost, Société de l'histoire de France, 1845-1855, 5 vol. Le récit de la croisade est un abrégé de Baudri de Dol, accrû seulement de quelques souvenirs relatifs aux débuts de la croisade en Occident, de quelques épisodes transmis par des traditions populaires ou des mémoires spéciaux (vol. III, 609). Les informations relatives à la suite de l'histoire de la Terre Sainte ont de même des sources orales souvent romancées, mais ce qu'elles nous apprennent sur les traditions populaires les plus répandues est loin d'être sans intérêt, et elles renferment d'autre part beaucoup de renseignements véridiques et originaux. Elles atteignent 1138.

(6) MGSS XIX.

(7) MGSS XX.

(8) Patr. Lat. CCXIII; la rédaction conservée n'est qu'un lambeau, pour la fin, de la chronique perdue de Sicard sur laquelle Neues Archiv, XXIX, 1904, chronique qui d'après Holder-Egger (préface à son édition de l'*Historia Peregrinorum*) a été utilisée par Salimbene.

(9) MGSS XXVI.

(10) MGSS XXIII; sur ses sources, Wilmans Archiv X, 1851, et surtout Lippert dans Neues Archiv, XVII; l'une des principales est Gui de Bazoches, découvert et édité postérieurement (MGSS XXVI); il faut citer aussi le Flamand

H) *Les voyageurs*. — Le seul qui ait visité la principauté d'Antioche est *Wilbrand d'Oldenbourg*, en 1212, sur son trajet d'Acre en Cilicie (1).

III. SOURCES JURIDIQUES. — Les sources juridiques émanant de la Principauté d'Antioche n'ont pas l'ampleur des Assises de Jérusalem; les *Assises d'Antioche* sont un opuscule de quarante grandes pages; encore ne nous sont-elles parvenues qu'au travers d'une traduction arménienne (2). L'étude en comporte donc deux degrés.

L'auteur de la traduction est bien connu, puisqu'il s'agit de Sempad, frère du roi Héthoum I<sup>er</sup>; il avait composé aussi une chronique, dont on reparlera ailleurs, et une adaptation à la Cilicie du

Hélinand; directement ou non, le récit de la première croisade d'Albéric repose sur Baudri, Robert le Moine, Guillaume de Tyr, Guillaume de Malmesbury, Sigebert; il a ensuite connu aussi Otton de Freisingen. La fin, au moins pour nous, contient des indications originales.

(11) La seule édition utilisable reste celle des Bénédictins de Douai 1624. Le « *Speculum Historiale* » de Vincent est précieux surtout par les informations qu'il tient de missionnaires sur les Seldjouquides, les Mongols, et divers faits de l'histoire du proche-Orient.

(12) Chronique très précieuse pour nous pour le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle; repose en partie, mais peu pour les affaires orientales, sur *Roger de Wendower* jusqu'en 1235. Ed. Luard, RBSS 57. Comme chronique anglaise, mentionnons aussi pour mémoire *Roger de Hoveden*, dont les informations pour l'époque de la troisième croisade sont sans originalité.

(13) MGSS XXXII. Les données des chroniques franciscaines, dont celle de Salimbene est la principale, sont rassemblées dans Golubovich, *Bibliotheca Bibliographica dell'oriente francescano*, Quaracchi, 1913 sq. (I et II nous concernent seuls.) Les sources dominicaines, en partie encore inédites, sont indiquées et utilisées dans Altaner, op. cit. (en particulier *Etienne de Salanhac*).

(14) Ed. Belgrano dans Fonti per la storia d'Italia à la suite de Caffaro; les chroniques pisanes et vénitiennes, d'ailleurs plus tardives, n'offrent pas pour nous d'intérêt équivalent.

(15) Quelques autres chroniques seront mentionnées pour des faits isolés.

(1) Laurent, *Peregrinatores medii aevi quatuor*, Leipzig, 1864, petit fo<sup>o</sup>; il y a beaucoup d'autres voyageurs dont des mémoires sont conservés, mais aucun d'eux n'a visité la Syrie du nord dans la période qui nous importe, et ils n'ont par conséquent d'intérêt que pour certains renseignements sur le milieu oriental; en dehors des trois autres récits de voyage donnés dans Laurent, on se reportera aux divers recueils d'itinéraires de pèlerins publiés par la Société de l'Orient Latin, à Tobler, *Descriptions Terrae Sanctae*, et à la *Bibl. Geogr. Palaestinae* de Röhricht. Cf. aussi notre chapitre sur les missions, infra p...

(2) Ed. Trad. Soc. Mékhitariste de Saint-Lazare (Alishan), Venise, 1876, 4<sup>e</sup>, d'après un bon ms. de 1330; un autre ms. médiocre est signalé dans la préface à l'ouvrage de Kartst indiqué n. 2.

code grand-arménien écrit en 1184 par Mkhitar Koche (1); déjà une vingtaine d'années avant de traduire les Assises, il avait manifesté son intérêt pour le droit franc en consultant le grand juriconsulte Jean d'Ibelin pour une affaire personnelle (2). Il est vraisemblable que la traduction des Assises fut un des travaux préparatoires à son grand code, qu'elle fut donc achevée avant 1265 (3). Les rapports amicaux qu'implique la préface entre les cours d'Antioche et de Sis excluent une date antérieure à 1249-1254. Sempad nous apprend que le besoin de cette traduction se faisait sentir à cause de la pénétration de coutumes franques en Cilicie; le moment où il l'entreprend est en effet celui où l'intervention des Arméniens dans la politique franque et la pénétration des Francs en Cilicie prennent un développement brusque et désormais sans retour (4).

La traduction de Sempad offre le maximum de garanties possibles : il s'est fait envoyer le texte par le connétable Simon Mansel, et, son travail achevé, l'a fait contrôler par la cour d'Antioche (5). Le texte arménien conserve d'ailleurs tels quels plusieurs mots francs dont l'arménien n'offrait pas l'équivalent (6), et la référence exclusive à Antioche (7) indique bien que Sempad n'a en rien cherché à composer une adaptation cilicienne. Il y a seulement deux réserves à faire : la première est que rien ne per-

(1) *Sempadsche Rechtsbuch*, éd. trad. J. Karst, Strasbourg, 1905, 2 vol. 4°.

(2) Ibelin 145.

(3) En tous cas avant la chute d'Antioche, puisque Sempad y fit contrôler sa traduction ; et à partir de 1266 la grave situation politique de la Cilicie ne paraît guère devoir laisser à Sempad des loisirs d'érudit. Simon Mansel, le connétable qui fournit l'original des Assises à Sempad, auquel le liait une alliance de famille, n'est connu qu'en 1262 (Cart. III, 27), mais on ne connaît pas ses prédécesseurs postérieurs à 1216.

(4) D'après Jean Dardel, Léon 1<sup>er</sup> aurait déjà non seulement introduit en Cilicie des coutumes franques, ce qui est certain, mais demandé à Antioche l'envoi d'une copie des Assises. Jean Dardel, qui commet bien des erreurs, cède ici à la tendance, naturelle pour un propagandiste, de rapporter cette traduction au fondateur de la monarchie cilicienne.

(5) Préface p. 2.

(6) Bourgeois, baron, lige, connétable, bail et bailli, duc, sire, notaire (ou du grec), assise, saisir (au sens féodal), octroyer, plaider, défendre et faillir (utilisés tous deux au sens de : faire défaut), harnais, douaire, scel ou sigillum (pour : charte scellée), quitte, chalonge, mariage.

(7) On ne relève que deux exceptions incidentes : p. 62, la mention d'une identité entre le droit d'Antioche et celui de la Cilicie ; en divers endroits, l'équivalence des sous avec le dirhem nouveau arménien.

met d'affirmer que le texte traduit par Sempad corresponde à la totalité des Assises rédigées à Antioche ; la seconde que, Sempad n'annonçant dans sa préface la traduction que de dix-sept chapitres des Assises des Barons, il n'est pas absolument certain, malgré l'identité de forme et d'intention, que la traduction des Assises de Bourgeois soit également de sa main.

Plus important pour nous est de rechercher les circonstances de la composition de l'original français (1). D'après Sempad, Simon Mansel « possédait ce qu'au temps du prince Bohémond Sire Pierre de Ravendel et Sire Thomas le Maréchal et d'autres savants et érudits seigneurs d'Antioche avaient établi par écrit ; et son père, feu Sire Mansel le Connétable..., l'avait reçu d'eux, et en avait fait cadeau à son fils Simon ».

Sire Thomas le Maréchal nous est connu comme tel de 1201 (il n'était pas encore maréchal en 1194) à 1231 ; il appartenait à la grande famille des Tirel, où le maréchalat était héréditaire ; en 1216, il est rallié à Raymond Roupen contre Bohémond IV ; en 1231, il est rentré en grâce auprès de ce dernier (2). Pierre de Ravendel (Rawandân dans le comté d'Edesse) fut marié vers 1199 à une fille du dernier seigneur de Maraclée (Mariqiya), dans le comté de Tripoli, et reçut alors cette place de Bohémond IV, au détriment d'un frère de sa femme, ainsi que de l'Hôpital, auquel Bohémond venait de la reprendre ; Pierre était connu auprès de Bohémond III depuis 1189 ; depuis 1196, nous le voyons partagé entre Antioche et Tripoli ; à partir de 1200, nous perdons toute trace de lui peut-être parce qu'il vécut dans son fief ; comme il laissa une fille mariée au connétable de Tripoli Thomas de Ham, il est peu probable qu'il ait jamais pris parti contre Bohémond IV ; il était mort en 1228 (3). Enfin Robert Mansel le

(1) C'est la langue des plus anciens livres des Assises de Jérusalem, contemporains des Assises d'Antioche ; que le français était bien la langue de celles-ci est prouvé par la transcription de : mariage, chalonge, douaire, etc.

(2) Müller 80 ; Cart. II 175, 480 ; AOL II 150.

(3) Lignages 32 ; Cart. I 682. Maraqiya n'ayant été reprise à l'Hôpital qu'à titre de commende à Bohémond, il en résulta plus tard des procès entre l'ordre et les héritiers de Pierre (Cart. II, 594 ; Arch. Malte 181). Cf. encore AOL II, B, 159 Cart. I, 627, 148 ; Lib. Jur. I, 432 ; Müller 80 ; Rey, Recherches, 25. Thomas de Ham fut connétable de Tripoli de 1217-1227 à 1243-1255 (Röhr. reg. index). Le fils de Pierre, Jean, laissa un fils qui en 1241 avait entre 6 et 15 ans (Cart. II 594, Arch. 181).

Connétable est, lui, un adversaire déclaré de Bohémond, puisqu'il a dès 1201 quitté Antioche pour suivre Raymond en Cilicie, et y revient avec lui en 1216, pour cumuler les fonctions de connétable et de maire ; lors de la restauration de Bohémond IV, il disparaît, mais le mariage contracté par son fils avec une princesse arménienne permet de supposer qu'il se réfugia en Cilicie (1).

Il est à présumer d'après ces indications que le prince Bohémond dont parle Sempad est Bohémond IV, dont au surplus toute l'histoire montre un prince soucieux de revendiquer la plénitude de ses droits et dont nous savons, par Philippe de Novare, qu'il était un des plus fins juristes de sa génération (2). Mais le problème de la composition des Assises est compliqué par le fait que les personnages qui y sont associés n'appartiennent pas au même parti, et qu'il n'est pas possible de supposer que Robert Mansel les ait reçues de vassaux fidèles de Bohémond IV. Peut-être la composition avait-elle été faite ou commencée par Pierre de Ravendel et Thomas vers 1200, puis fut-elle transmise par Thomas à Robert en 1216 ; il serait tentant de supposer que le travail a été mis au net pour renseigner le jeune Raymond Roupen sur les coutumes franques qu'il connaissait mal. Quoi qu'il en soit, les Assises ont été composées entre l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle et la chute de Roupen (1219) ; comparées aux Assises de Jérusalem, elles sont donc à peu près contemporaines de leur plus ancien ouvrage, le Livre au Roi (3).

Les Assises d'Antioche, comme celles des Bourgeois de Jérusalem et, par certains côtés, le Livre au Roi et le livre de Jean d'Ibelin, sont ce qu'en style occidental on appellerait un coutumier, et non pas, comme telle « assise » normande d'Italie ou des Plantagenets, un texte législatif. Une « assise » est au sens propre toute espèce de décision de la cour assise (tenant séance) ; cela peut désigner une concession particulière à un individu (on parle de rentes tenues en assise), exceptionnellement une ordonnance, le plus souvent la consécration d'une coutume préexistante (ou supposé telle) par une

(1) Cart. II, 70, 118, 122 ; AOL II, 149 ; Strehike 41.

(2) Lois I, 570 ; Bohémond fut aussi en relation avec Raoul de Tabarie, juriste renommé (Cont. A 230).

(3) Le texte ne comporte aucun élément précis de datation (sur le Bailli, cf. infra p. 460). Pour la date du Livre au Roi, Grandclaude, op. cit.

décision judiciaire particulière faisant précédent. C'est essentiellement ce dernier élément qui alimente les Assises d'Antioche, les rédacteurs s'étant seulement appliqués à dégager des décisions particulières les règles générales qu'elles impliquent.

Comme à Jérusalem et contrairement à l'usage des coutumiers occidentaux, nos Assises sont divisées en Barons et Bourgeois. Mais ni les Assises des Barons ni celles des Bourgeois ne constituent un corps complet de droit : relations féodales, régime des biens dans la famille, procès pour crimes et délits graves, questions de propriété et de droit commercial, telles sont les rubriques sous lesquelles on peut classer les renseignements qu'elles apportent, très partiellement encore sous chacune ; elles n'en sont pas moins sur divers points (commerce, famille) plus circonstanciées que les Assises de Jérusalem. Comme tous les ouvrages du temps, elles constituent à la fois un exposé de droit et un traité de procédure ; mais, à la différence des ouvrages de Philippe de Novare et Jean d'Ibelin, manuels du plaideur ou de l'avocat, elles constituent plutôt un memento pratique de la cour, officieux sinon officiel, puisqu'il resta propriété privée. A la différence des ouvrages jérusalémites, consacrés à la défense des droits de la monarchie ou de la féodalité, les Assises d'Antioche ne paraissent pas trahir de conflit entre les deux conceptions (1).

(1) Nous reviendrons sur ces divers aspects en étudiant les institutions.

## CHAPITRE II

### LES SOURCES ARABES (1)

La production historique arabe est beaucoup plus volumineuse et beaucoup plus impersonnelle que la production occidentale. A l'origine, il n'y a pas de séparation nette entre la science des traditions et l'histoire, entre l'histoire sacrée, si l'on veut, et l'histoire profane. Il n'y a pas de lettré qui n'ait reçu une culture de traditionniste, et plusieurs chroniqueurs furent aussi les auteurs d'ouvrages relatifs aux traditions. La science des traditions consiste essentiellement à trouver et à reproduire fidèlement (en principe) les paroles d'un témoin primitif, en précisant, avec plus ou moins de critique, la chaîne des intermédiaires qui les ont transmises, jusqu'à l'auteur. Rien de différent chez le chroniqueur, à cela près qu'il se dispense souvent de citer ses autorités. Son métier, à lui aussi, c'est de transcrire ou de résumer fidèlement soit des récits oraux, soit des sources écrites qui sont rarement nombreuses. Le travail qui consisterait à fondre ces éléments au lieu de les juxtaposer, et à les commenter au lieu de les donner bruts, lui est le plus souvent étranger; et quand la chronique est conçue sur un plan suffisamment vaste, l'auteur n'a même plus à opérer de choix parmi ses matériaux, qu'il cite en vrac : sa personnalité apparaît aussi peu que possible. Ce défaut est pour nous une qualité précieuse quand la source primitive n'est pas directement conservée.

(1) A Brockelmann, on ajoutera Wüstenfeld, *Arabische Geschichtschreiber*, Goettingen, 1882, et mes *Chroniques arabes... dans les Bibliothèques d'Istanbul*, REI, 1936, IV. A Hadji Khalifa, on ajoutera les *Prolégomènes à l'étude des historiens arabes* traduits de Çafadî par Amar, JA XVII-XIX, 1912. Pour les caractères généraux de l'historiographie arabe, Margoliouth, *Lectures on arabic historians*, Oxford, 1929, 8°, et G. Richter, *Das Geschichtsbild der arabischen Historiker des Mittelalter*, Tübingen, 1933, 8°.

ABRÉVIATIONS : cf. la liste à l'index des Sources.

Malheureusement il n'exclut pas une partialité négative, par suppression de certaines sources ou de certains faits, susceptibles de nuire à la religion ou de mécontenter un puissant du jour. D'ailleurs cette manie de la compilation est responsable de la perte de beaucoup de sources primitives (perte beaucoup plus fréquente qu'en Occident) : quand plusieurs sources sont conservées ensemble dans une même compilation, pourquoi rechercher chacune d'elles isolément ?

Moins personnelle que la production franque, l'historiographie arabe est en général plus abondante, et spécialement pour la Syrie, en raison de la disproportion numérique entre Francs d'Asie et indigènes — disproportion que les Francs d'Europe sont trop loin pour compenser — et de la plus grande diffusion de la culture en milieu indigène. Mais les diverses histoires consistant souvent dans la simple copie d'un ouvrage précédent accru de menues additions, il s'en faut de beaucoup que la masse de l'apport arabe en matériaux originaux soit proportionnelle à la masse du papier noirci.

Comme chez les occidentaux, les informations originales reposent souvent sur des souvenirs de l'auteur, des récits oraux de témoins; néanmoins, les sources écrites jouent un rôle beaucoup plus considérable. Dans tous les endroits où il existe une administration un peu stable et développée, ce paraît être un devoir de certains secrétaires de bureaux de tenir une sorte de journal des principaux événements. D'autre part, la correspondance privée et publique est assez copieuse; sans doute les invasions et l'anarchie n'ont pas laissé subsister l'ancienne organisation de la poste abbasside, mais une des premières tâches de tout prince est d'en rétablir quelques éléments; des courriers portent de ville à ville des sortes de communiqués officiels des événements récents de la ville voisine, dont on prend copie dans les bureaux de la suivante, et ainsi de suite (d'où des ressemblances entre chroniques dépendant des archives de villes différentes). Les lettres sont datées, mais comme on enregistre aussi la date de leur arrivée, il se produit souvent des confusions auxquelles les chroniqueurs ont insuffisamment pris garde; souvent aussi la date ne comprend que le mois sans l'année, et pour peu que les classements soient imparfaitement faits, il arrive souvent qu'un chroniqueur rapporte au début d'une année des faits qui sont en réalité du début de l'année suivante.



Du début du XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle à la période mamlouke, l'horizon géographique des ouvrages d'histoire, leurs procédés de composition, leur esprit changent considérablement. Au début, au morcellement politique correspondent des histoires d'intérêt local; à la fin, à la reconstitution de grands états, des histoires universelles. Au début, une distinction, que le langage ne marque d'ailleurs pas, existe entre deux genres de Târikh (d'histoire), les chroniques et les dictionnaires biographiques; à la fin, l'habitude s'introduit d'annexer aux événements de chaque année dans les chroniques, des obituaires étendus, qui ne diffèrent des dictionnaires biographiques que par le classement chronologique. En même temps se développent deux tendances d'apparence contradictoire mais connexes : la tendance à l'énormité (on veut mettre dans une histoire la totalité de ce qu'on peut savoir), puis, comme de telles « sommes » sont inaccessibles au profane, la tendance au manuel, à l'usage de l'aristocratie militaire qui se pique de lettres. Enfin, au début du VI<sup>e</sup> siècle, les chroniqueurs, formés dans une période d'anarchie et issus de milieux divers, ont une relative liberté d'esprit; à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle se développe une réaction sunnite rigoureuse et les historiens ou sont eux-mêmes des membres des milieux, théologiens ou fonctionnaires, qui dirigent cette réaction, ou sont des aristocrates militaires formés par les précédents. Il en résulte en particulier une élimination progressive des sources chiïtes, dont il ne nous est parvenu que des morceaux, et par voie indirecte; l'histoire syrienne nous apparaît donc à travers les sources conservées sous un angle unique et systématiquement faussée.

Nous parlerons d'abord brièvement des Dictionnaires, puis des Chroniques.

#### A) *Les dictionnaires.*

Apportant lamentablement peu de matériaux à la connaissance de la société musulmane, la plupart des dictionnaires nous intéressent surtout par les renseignements qu'ils nous donnent sur les chroniqueurs et leurs sources. Abstraction faite des obituaires des chroniques, il faut en distinguer trois groupes : par régions, par catégories d'hommes (tabaqât), enfin universels.

a) *Par régions*, on connaît des dictionnaires pour Bagdad, Damas, Harrân, Donâsar, Irbil, Alep, et l'Égypte.

Pour Bagdad, l'ouvrage fondamental d'al-Khatîb (v<sup>e</sup>/xi<sup>e</sup> siècle) fut continué par *Sam'ânî* (506/1113-562/1167), puis par *Dobâtthî* (558/1163-637/1239) (1); l'ensemble fut abrégé par *Bondârtî* (cf. chroniqueurs) (2); une autre continuation d'al-Khatîb était composée en même temps par *Ibn an-Nadjdâr* (578-643) (3); un dictionnaire général en soixante volumes, resté à l'état de brouillon, est dû à *Ibn al-Mâristâniya* (mort en ambassade à Tiflis en 599) (4).

Pour Damas, l'ouvrage fondamental est l'Histoire de Damas d'*Ibn 'Asâkir* (499-571), rédigée dès 562 (5); il a été l'objet d'abrégés (6) et de continuations, celles-ci dues à des membres de sa famille (7), à *Tâdj ad-dîn ibn al-Ĥamawiya* (572-642), *Abou Châma* (8), *'Omar ibn al-Ĥadjîb* (9), etc. (10).

Pour Harrân, on connaît par des citations l'Histoire de *Ĥammâd al-Ĥarrânî* (511-598) (11) et sa continuation par *Abou'l-Mahâsin b. Salâma* (début du vi<sup>e</sup>/xiii<sup>e</sup> siècle) (12). Pour Donâisar, ville déchue dans notre période, le dictionnaire, perdu sauf un fragment, d'*Ibn*

(1) Brock., 329-330 et suppl. 564-565. Sam'ânî avait écrit avant 556 ('Imâd Kharîda, 167 r<sup>o</sup>).

(2) Bibl. Nat., 6152.

(3) Madjd ad-dîn Maĥmoûd b. Ĥasan, dit Ibn an-Nadjdâr, voyagea vingt-sept ans pour écouter 3000 chaïkhs (Yâqoût Irĥâd VI, 103 et Ibn as-Sâ'î cité dans Soubkî 41); des fragments sont conservés de son œuvre (Amar JA 1908); il avait aussi composé une histoire de Koufa (Yâqoût V, 113).

(4) 'Obaïdallah b. 'Alî, vécut à Bagdad et en Adherbaïdjân auprès d'Ildêghîz, tantôt médecin tantôt interné comme fou. Son histoire s'intitulait « *Diwân al-islâm fi târikh dâr as-salâm* ». Il méprisait al-Khatîb. Il est cité par Kamâl (Boughya, VII, 270 v<sup>o</sup> d'après Ibn an-Nadjdâr), Abou Châma 196 (d'après I. A. T.), Sibî (J 36). Biographie : A. Ch. Suite 34 v<sup>o</sup>, Çafadî Bibl. N. 2066, 305 v<sup>o</sup>. — Il y aurait lieu de chercher qui est Ibn al-Qatî'î, cité par Çafadî, JA 1912, 245.

(5) Brock. 331, suppl. 566. Ed. en cours, commencée par 'Abdalqâdir Ef. Buhram, Damas.

(6) Par Ibn al-Moukarram et Ibn Qadî Chouhbâ (cf. infra).

(7) *Ĥiyâ ad-dîn*, dit le Ĥâfîz *Ĥiyâ*, et *Tâdj al-Oumanâ* (mort en 643), cf. Dhahabî et A. Ch. passim (surtout A. Ch. Suite 193 v<sup>o</sup>).

(8) Cf. infra p. 000.

(9) Çafadî et Boughya passim.

(10) Çadr ad-dîn al-Bakrî, Çafadî JA 1912, 253, entre autres.

(11) *Ĥammâd b. Hibatallah* abou'lh-thanâ al-Ĥanbalî voyagea du Khorassân en Égypte. Son histoire parlait « des origines de la ville, des faits mémorables de son histoire, et des savants, poètes et personnages distingués qui y sont passés » (Boughya, IV, 269 v<sup>o</sup>, 272 r<sup>o</sup>, Dhahabî B. N. 110 v<sup>o</sup>).

(12) Inconnu. Citations dès le vi-xii<sup>e</sup> siècle (Boughya, IV, 72 r<sup>o</sup>, VI, 210 r<sup>o</sup>-sq. et B. N. 28 r<sup>o</sup>).

*Dozmouch le Turc* (1) n'a pas d'intérêt pour nous. On a de nombreuses citations de l'Histoire d'Irbil d'*Ibn al-Moustaufi* (m. 637) (2).

Pour Alep, nous disposons d'un ouvrage très précieux dans la « *Boughyat at-talab fi târikh Halab* », de *Kamâl ad-dîn ibn al-Adîm* (cf. chroniqueurs), qui y donne des récits historiques relativement nombreux et indique ses sources (3); il a été continué au ix<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle par *Ibn Khatîb an-Nâsiriya* (4), puis par *Ibn al-Hanbalî* (5)

Pour l'Égypte enfin, il n'est pas sûr qu'il ait existé de dictionnaire biographique antérieur au « *Mouqaffa* » de *Maqrîzî*, au xv<sup>e</sup> siècle (cf. chroniqueurs) (6).

b) *Par catégories d'hommes*, il faut distinguer les *tabaqât* proprement dites (des docteurs de la loi) et les recueils consacrés aux poètes ou aux savants et lettrés en général.

Comme recueil de biographies de poètes (avec des extraits de leurs œuvres) le principal est la « *Kharîdat al-qaçr fi djarîdat al-'açr* » de *Imâd ad-dîn al-Içfahânî* (cf. chroniqueurs) (7). Au siècle suivant, il faut citer l'ayyoubide *al-Mançoûr* (mort en 618) (8), le chiite *Ibn abî Tayyî* (ch. chroniqueurs), *Ibn Chou'ar* (9), etc.

(1) Ahlwardt 9851. Cité aussi par Ibn al-Qift 290.

(2) Biographie et extraits dans Ibn Khallikân. Cf. aussi Boughya, IV, 157 v<sup>o</sup> et A. Ch. passim.

(3) Pour ses biographies des vi<sup>e</sup>-vn<sup>e</sup> siècles, les principales sont Sam'ânî, Ibn ad-Dobaîthî, Ibn an-Nadjdjâr, Ibn 'Asâkir, Hammâd al-Harrânî et Ibn Sa-lâma, Ibn al-Moustaufi, et un ancêtre de l'auteur, Abou'l-Makârim Mohamad b. 'Abdalmalik b. abî Djarâda (pour les chaïkhs alépins), d'autre part Yâ-qoût, al-Quôci, Moundhiri, as-Silâfi, Ibn al-Anînâti, 'Abdassalâm b. Yousouf, 'Abdalqâhir b. al-Mouhannâ, Ibn abî Tayyî, 'Imâd, enfin des chroniqueurs et géographes, que nous nommerons ailleurs. La Boughya n'a peut-être jamais été achevée et a été peu utilisée hors d'Alep (sur les mss. *Chroniques arabes de Stamboul* 358, Mossoul 121, RAAD XII 55). Un tiers seulement en est conservé ; je ne connais que deux citations qui leur soient extérieures (sur Noûr ad-dîn dans A. Ch., sur Sinân dans Yountfni).

(4) Brock. II, 34; on ne connaît de mss. que de la première moitié.

(5) Au siècle suivant.

(6) Ce peut être le cas d'histoires d'Égypte signalées par Çafadî JA 1912, 255-256, et d'Ibn Nouçâïla (*Chron. des derniers Fatim.* BIFAO, 1937, 17).

(7) Brock. 314; Yaqoût Irchâd VI, 81; l'auteur écrivit une continuation (« as-saîl 'alâ'dh-dhâil »); il cite divers recueils plus limités écrits peu avant le sien.

(8) Weijers, *Orientalia*, I, 13.

(9) *Chroniques arabes d'Istanbul*, 361.

Quant aux lettrés en général, citons l' « *Irchâd al-arîb fî akhbâr al-oudabâ* » de *Yâqûût* (cf. géographes), très important au point de vue bibliographique (1), les Vies des savants d'*Ibn al-Qilfî*, précieuses pour l'histoire intellectuelle (2), et celles des médecins d'*Ibn abî Ousaïbi'a*, remarquablement riches en renseignements d'intérêt social général (3) (pour des deux, cf. chroniqueurs). Quant aux tabaqât des docteurs, soit générales, soit divisées par rites, nous ne les énumérerons pas; la plupart sont tardives et reposent sur des sources plus anciennes conservées. La Syrie étant alors en majorité châfi'ite, nous citerons seulement les tabaqât châfi'ites d'*as-Soubkî* et d'*Ibn Qâdî Chouhbâ* (xiv<sup>e</sup> siècle) (4).

c) Nous serons également brefs sur les dictionnaires généraux. Avec le *Târîkh al-islâm* de Dhahabî, dont il sera question avec les chroniques, le principal est celui de *Çafadî* (xiv<sup>e</sup> siècle), mine inépuisable de renseignements biographiques vainement cherchés ailleurs (5). Parmi ses prédécesseurs, le plus illustre au point de vue littéraire est *Ibn Khallikân*, dont certaines notices sont des morceaux d'histoire (6). Nommons encore les Égyptiens *Silaft* (7) (xii<sup>e</sup> siècle) et *Moundhirî* (xii<sup>e</sup>) (8).

B) *Les chroniques du xii<sup>e</sup> siècle antérieures à Saladin.*

a) *La Syrie méridionale : Ibn al-Qalânisi.* — Le vi<sup>e</sup>/xii<sup>e</sup> siècle paraît avoir été une période de faible activité historiographique en Syrie centrale et en Palestine; nous n'y avons de trace d'aucune au-

(1) Ed. Margoliouth, Leyde, 1907-1926, 7 vol. (t. 4 non-authentique; dans t. 7 manquent les extraits sur al-'Azîmî et Ibn abî Tayyî connus par Çafadî.

(2) Ed. Lippert, Berlin, 1903.

(3) Ed. A. Müller, Le Caire, 1882 (préface, Königsberg, 1884).

(4) On complètera principalement par Brockelmann, ainsi que l'introduction de O. Rescher au premier vol. de sa *Geschichte der arabischen Literatur* (qui n'atteint pas notre période) et Spies, *Beiträge zur arabischen Literaturgeschichte*, Leipzig, 1932. *Soubkî*, éd. 6 vol. s. d. Le Caire.

(5) Inédit. Sur les mss. cf. H. Ritter, *Riv. St. Or.* 1929. Le même a publié le premier volume d'un dictionnaire plus réduit consacré par Çafadî exclusivement à ses contemporains. La publication combinée des deux œuvres est envisagée (d'après Ritter). Les protégomènes ont été donnés par Amar, *JA* 1912.

(6) Trad. De Slane, Paris, 1842-1871, 4 vol. 4<sup>e</sup>.

(7) Constamment cité par les auteurs postérieurs, mort en 650; un opuscule de lui est conservé, cf. *Chroniques arabes d'Istanbul*, 361. On pourrait relever dans les compilateurs tardifs bien d'autres noms; ceux qui reviennent le plus souvent sont *Ibn al-Anmâtî* (fin du vi<sup>e</sup>/xii<sup>e</sup> s.), *al-Qou'f* (première moitié du vii<sup>e</sup>), *Ibn al-Yaghmoûrî* (milieu du vii<sup>e</sup>). Cf. aussi p. 37, n. 3.

tre chronique (1) que de celle d'Ibn al-Qalânisi; celle-ci, qui s'est conservée (2), est par contre du plus grand prix.

Abou Ya'lâ Hamza b. 'Asad... al-Tamîni al-'Amîd, dit Ibn al-Qalânisi, né vers 465/1073 dans une grande famille damasquine, fit, après des études de théologie et de lettres, une carrière administrative, et fut directeur du Bureau de la Correspondance (Diwân ar-rasâil) et deux fois raïs de Damas. Sa chronique, dont une partie avait été écrite avant 535/1140-1141 et fut connue trois ans plus tard par al-'Azîmi, fut reprise trois ans plus tard par l'auteur après un arrêt de quelque cinq ans, peut-être complétée pour la partie antérieure, et en tout cas continuée par l'auteur jusqu'à sa mort, qui survint en 555/1160 (3). La chronique d'Ibn al-Qalânisi est la seule chronique développée qui nous soit parvenue pour toute la période comprise entre l'invasion turque et Saladin. Continuant théoriquement celle de Hilâl aĉ-Ĉâbi depuis 441/1050, c'est en fait une chronique essentiellement damasquine ; aucun emprunt n'est fait, sûrement, à des sources non-syriennes, aucun peut-être même à une source littéraire quelle qu'elle soit (4) ; c'est avant tout la mise en œuvre des pièces d'archives qu'il avait pu bien connaître par sa profession, ainsi que des témoignages de témoins et de la propre expérience de l'auteur. Peu d'écrits historiques arabes ont un accent aussi personnel. Naturellement, il en résulte, tantôt par nécessité de ménager la dynastie régnante, tantôt parce que l'auteur est partie dans les luttes de factions, une grande partialité, qui se manifeste par des déclarations explicites ou par d'habiles omissions (5).

(1) Le traditionniste damasquin Ibn al-Akfâni (Hibatallah b. Ahmad, 444-523, cf. Qal. 227, Sibî 81, I. Kh. I, 252) avait écrit, outre des biographies de chaïkhs, un traité sur les émirs de Damas (Boughya VI, 100 r°), mais les citations qu'on en possède (dans Ibn 'Asâkir et Dhabâbi) se réfèrent uniquement à Atsiz et Toutouch ; abou'l-Fath al-Armanâzi avait écrit, avant 509, une histoire de Tyr, mais inachevée (Yâqoût I, 218 et Heer, index) ; Abou Zakarya de Damas paraît égyptien (infra p. ).

(2) Ed. Amedroz, Leyde, 1908 (cf. H. Zayât JA 1910), trad. partielle H. A. R. Gibb, *The Damascus chronicle of the crusades*, Londres, 1932, 12°.

(3) Il restait quelques blancs : on cherche en vain le récit annoncé p. 284 (Gibb).

(4) Les rapports proches existant entre Qal. et 'Azîmi proviennent en partie d'emprunts de ce dernier, en partie de communiqués identiques enregistrés dans les deux villes syriennes.

(5) Exemple : en 509/1115, Toghtekin, suspect au calife, s'allie aux Francs

Ibn al-Qalânîsî est à la base d'une grande partie de l'histoire syrienne d'Ibn al-Athîr, de Sibî ibn al-Djauzî, d'Abou Châma, et plus généralement de toute l'historiographie postérieure ; mais retrouvé récemment et traduit plus récemment encore, il a été insuffisamment utilisé par les modernes.

b) *Les chroniqueurs de la Syrie du nord.* — Du milieu du v/xi<sup>e</sup> siècle à celui du vii/xiii<sup>e</sup>, presque rien ne nous est parvenu de la production historique de la Syrie du nord ; elle paraît cependant avoir été abondante. Mais d'une part elle devait être en partie chiite, ce qui l'a fait détruire ou oublier ; d'autre part, au morcellement politique particulièrement poussé correspondaient des œuvres d'horizon et de public étroits, parfois simples collections d'épisodes désordonnés et de style provincial ; chaque grande famille se piquait d'écrire et chacune avait sa chronique. Naturellement, ces œuvres sont à la base de l'historiographie postérieure, il faut donc les étudier. Nous parlerons successivement d'Ibn Zourâiq et al-'Olaïmî, Ibn abî Djarâda, Ibn al-Lo'aïba, Hamdân ibn 'Abdarrahîm, al-'Azîmî, enfin des Mounqidhites.

*Ibn Zourâiq* (Abou'l-Hasan Yahya h. 'Alî h. Moḥammad b. 'Abdallaṭîf... at-Tanoûkhî al-Ma'arrî) était né à Ma'arrat an-No'mân en 442/1051 et appartenait à l'illustre famille des Tanoûkhî dont tous les membres, fiers de leur parenté avec le grand poète Abou'l-Alâ al-Ma'arrî, tenaient à faire figure de lettrés (1). Il composa une chronique relative à la conquête turque et à l'invasion franque, dont on a des citations (dans Ibn 'Asâkir, Ibn abî Ṭayyî, Kamâl ad-dîn, et Ibn Chaddâd le Géographe) échelonnées de 462/1070 à 508/1114-1115 (2) ; Kamâl ad-dîn le connaît par l'intermédiaire d'un certain Abou'l-Khattâb 'Omar b.

pour résister à une expédition organisée par le sultan et le calife ; celle-ci ayant été détruite par les Francs, qui devinrent tout-puissants, Toghtekin voulut se réconcilier avec Bagdad, et se rendit auprès du calife. Ibn al-Qalânîsî, qui écrit au début de la période du mouvement de guerre sainte aux Francs, omet l'alliance de Toghtekin avec eux et attribue la froideur du calife à des propos d'émirs jaloux des succès antérieurs de T. contre les Francs.

(1) Ibn 'Asâkir Saray 2887, X, 240 v<sup>o</sup> ; 'Imâd-Kharîda, qui énumère des membres de sa famille, l'ignore, mais connaît un de ses cousins doué du même surnom (128 v<sup>o</sup>).

(2) Kamâl Bibl. Nat. 2138, 186 r<sup>o</sup>, et Saray V, 222 v<sup>o</sup> ; I. F., I, 82 v<sup>o</sup> ; Ibn As. III 340 ; I. Ch. 98 r<sup>o</sup>.

Mohammad *al-'Olaïmî*, dit aussi Ibn Khawâidj Kach (?), qui doit avoir vécu au milieu ou dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (1).

*Ibn abî Djarâda* (Abou'l-Ḥasan 'Alî b. 'Abdallah) est l'auteur d'un ouvrage relatif aux souverains d'Alep, qu'ont utilisé Ibn abî Tayyî et Kamâl ad-dîn ; il allait des débuts de l'Islam à 512/1118 au moins ; l'auteur appartenait à la famille des cadis hanbalites d'Alep (2).

*Ibn Lo'âiba* ('Abdalmoun'am b. Ḥasan b. Ḥosaïn abou'l-Faql al-Ḥalabî), connu comme lettré et poète, ne fit œuvre historique que par un « recueil de textes annotés » utilisé par Kamâl ad-dîn pour la fin du V/XI<sup>e</sup> siècle et le début du suivant jusqu'en 519/1125 ; l'auteur avait atteint l'âge d'homme à cette dernière date (3).

*Hamdân ibn 'Abdarrahîm* (b. Ḥamdân b. 'Alî b. Khalaf b. Hilâl b. No'man b. Dâoùd abou'l-Fawâris b. abî'l-Mouwaffaq at-tamînî al-Athâribî al-Ḥalabî) est l'auteur de l'œuvre dont la perte est peut-être le plus à regretter. Descendant des Tamîmî sur lesquels il avait composé un traité spécial, il était d'une famille de gentilshommes campagnards, fixée à Ma'arathâ, au nord d'Athârib. Né vers 463/1071, il passa sa vie surtout dans le Djazr, goûtant le charme de la vie champêtre et des ruines antiques des montagnes voisines, buvant plus que de raison en galante compagnie, et chantant en vers ces divers plaisirs ; il avait une culture littéraire soignée, des connaissances d'astrologie et de géométrie, et pratiquait la médecine ; avec cela, de belle allure et, dit-on, de la plus agréable compagnie qui fût. A la suite des conquêtes franques, il soigna avec succès le seigneur normand d'Athârib, qui lui fit don du village de Mâr-Boûniya, près de Sarmîn ; il y ranima la prospérité d'avant-guerre, et le village devait rester à sa famille après la reconquête musulmane. Il reçut aussi des

(1) Boughya III 129 r<sup>o</sup> et 238 r<sup>o</sup>, où il est dit disciple du poète 'Arqala (milieu du XII<sup>e</sup> siècle, vers dans A. Ch.) et de Ḥasan b. Tartq dit Ibn al-Wahch, né en 474.

(2) I. F., I, 122 r<sup>o</sup> ; Kamâl passim surtout Boughya VII 146 r<sup>o</sup> ; ce peut être ses fils que le préposé au trésor de Nour ad-dîn, 'Abdalqâhir b. Alî b. abî Djarâda, et le fonctionnaire égyptien d'Ibn Sallâr, Ḥasan b. 'Alî b. 'Abdallah b. abî Djarâda.

(3) Boughya VII 220 v<sup>o</sup>, 250 r<sup>o</sup>, VIII 155 v<sup>o</sup>, et dans II. Or. Cr. III, 722 ; Ibn 'As. Saray 2387 VII, 204 v<sup>o</sup>.

Francs des fonctions administratives dans le Djazr, puis la direction du diwân de Ma'arrat an-No'mân. Après l'entrée de Zengî à Alep, il vint se fixer dans cette ville, et, après la reconquête musulmane du Djazr, en fut nommé gouverneur ; il fut envoyé aussi en ambassade à Damas et en Egypte, où le calife al-Amir crut à tort qu'il était secrètement « assassin », la secte étant répandue dans le Djazr (524) ; il était à Bagdad en 540 et mourut en 542/1147-1148. Il appartient donc à un milieu peu représenté dans l'historiographie et surtout a dû avoir une connaissance exceptionnelle du milieu franc ; précisément, sa chronique, le « kitâb al-mouwaffaq », était consacrée à l'histoire de la conquête franque et de ses lendemains ; elle commençait en 490/1097 et se terminait postérieurement à 520/1126. Seuls Ibn abî Tayyî et Kamâl ad-dîn le citent ; encore le second n'avait-il pu en trouver que « quelques pages » (1).

*Al-'Azîmî* (Moḥammad b. 'Alî b. Moḥammad b. Aḥmad b. Nizâr abou 'Abdallah at-tanoûkhî al-Halabî) appartenait comme Ibn Zourâïq à la famille des Tanoûkhî, mais à une branche fixée à Alep ; son père était raïs d'une petite localité, lui-même maître d'école à Alep ; il connut à Damas Ibn 'Asâkir et, sans doute à Bagdad, Sam'ânî ; il fit aussi le poète courtisan auprès d'Ighâzi, de Boursouqî, de Zengî, de notables damasquins ; il était né en 483/1090 et mourut après 556/1161 (2). Son œuvre paraît la plus importante de l'historiographie nord-syrienne de son siècle ; mais seul nous en est parvenu un abrégé d'histoire générale écrit en 538/1143-1144 pour Zengî, et connu d'Ibn abî Tayyî, Kamâl ad-dîn, Ibn Doqmâq et al-'Aînî. Mais de multiples citations données par Kamâl ad-dîn prouvent qu'il avait composé un ou plusieurs autres écrits historiques bien plus circonstanciés ; Hadjî Khalîfa lui prête une « Histoire d'Alep », dont l'existence ne doit pas lui être connue autrement que par des citations ; Kamâl ad-dîn (3) ne

(1) Kamâl Boughya IV, 257 v<sup>o</sup>-280 r<sup>o</sup> ; Ibn 'As., Saray X, 438 v<sup>o</sup> ; Ibn Mouyassar, an 524. La citation la plus ancienne, I. Ch. 34 v<sup>o</sup>, 51 v<sup>o</sup> (présage de l'arrivée des Francs) ; la plus récente, meurtre de Boursouqî (I. F. 219 v<sup>o</sup>, et H. Or. Cr. III, 722). Il fut disciple d'Ibn abî Djarâda, et maître d'un neveu dont Kamâl tient sa longue biographie.

(2) 'Az. 483, 513, 518 ; Ibn 'As. Saray 2887, X, 438 v<sup>o</sup> ; Çafadî Saray 2920, III, 63 r<sup>o</sup>.

(3) Boughya V, 132 r<sup>o</sup>, IV, 2 v<sup>o</sup>.



nomme, en dehors de l'histoire abrégée, qu'un ouvrage d'al-'Azîmî, le « kitâb al-mouwaççal 'alâ'l-açl al-mauçil, recueil de biographies de personnages notables de l'islam ; le plus souvent, il cite vaguement le « manuscrit autographe », qui se trouvait au Caire. En tous cas l'œuvre d'al-'Azîmî est essentiellement syrienne et alépine.

On trouve dans Ibn al-Fourât des citations d'al-'Azîmî s'échelonnant de 545 à 556 (probablement d'après Ibn abî Tayyî) ; or ni Kamâl ad-dîn ni aucun des auteurs qui ont utilisé al-'Azîmî ne l'ont connu pour la période postérieure à 538 ; ces citations doivent donc provenir d'un opuscule spécial, sans doute une continuation de son histoire rédigée par al-'Azîmî jusqu'à sa mort.

Compilation de diverses sources pour les parties anciennes, l'œuvre d'al-'Azîmî a, pour la période contemporaine de la vie de l'auteur, une originalité difficile à préciser, car, en dehors de la chronique d'Ibn al-Qalânîsî, ni dans son Abrégé, ni dans les autres citations qu'on a de lui il ne nomme de sources ; il est peu vraisemblable qu'il ait ignoré, mais aucun rapprochement de textes connus n'autorise à affirmer qu'il ait connu ses devanciers alépins immédiats.

Yâqoût (dans Çafadî) est sévère pour al-'Azîmî, qui effectivement, séparant des faits liés entre eux, répétant parfois le même événement à deux dates différentes, est d'une utilisation difficile. Il n'en reste pas moins que l'œuvre est, avec celle d'Ibn al-Qalânîsî, à la base de l'historiographie postérieure relative à la Syrie de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, et que ses renseignements sont fréquemment originaux. L'Abrégé, malgré son laconisme, doit donc nous servir beaucoup, d'une part en raison des informations qu'il contient, d'autre part en permettant, par des comparaisons de textes, de préciser l'origine d'informations trouvées ailleurs (1). L'Abrégé, bien qu'incidemment signalé, n'a jamais été utilisé (2).

*Les Mounqidhites* (3). — A l'historiographie des Tanoûkkî et

(1) Nous en publions en ce moment la dernière partie (depuis 455/1064) dans le *Journal Asiatique*.

(2) Sauf récemment, pour le XI<sup>e</sup> siècle, par Mükrimin Halil pour son histoire des Seldjouqides jusqu'en 1086, Istanbul, 1934.

(3) H. Derenbourg, *Ousâma ibn Mounqidh, un émir syrien au moyen-âge*, I, Vie d'Ousâma, Paris, 1893, gr. 8<sup>e</sup>.

des Banou Djarâda correspond plus au sud celle des Mounqidhites, les émirs de Chaïzar. Tous les membres de cette famille étaient plus ou moins frottés de lettres, calligraphiaient, versifiaient à la bédouine. Cinq d'entre eux nous intéressent ici : les trois frères 'Alî, Ousâma et Mounqidh, le fils du second, Mourhaf, et leur neveu, 'Abdarrahmân. Abou'l-Ḥasan 'Alî b. Mourchid b. 'Alî... b. *Mounqidh* (avant 488/1095-545/1150) était l'aîné des frères, mais paraît s'être, au moins dans la seconde moitié de sa vie, attaché à la fortune de son cadet Ousâma, qu'il suivit en exil à Damas et en Egypte ; il avait été aussi à Bagdad, où il avait connu Sam 'ânî ; il fut tué près d'Ascalon dans une bataille contre les Francs. Il avait composé une chronique intitulée, comme plus tard celle, plus fameuse, d'Ibn Kathîr, « al-bidâya wa'n-nihâya » (le commencement et la fin), dont Kamâl ad-dîn nous a conservé plusieurs citations concernant le v<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant jusqu'en 534/1140. Ses informations paraissent être surtout orales, et, d'après Kamâl ad-dîn, ne résistent pas toujours bien à la critique. Ce n'en était pas moins sûrement une œuvre considérable (1).

Le plus jeune des frères, *Abou'l-Moughith Mounqidh*, eut une vie si effacée que les biographes de la famille ne le connaissent pas ; il s'attacha souvent aussi à Ousâma, et passa sa vieillesse dans le Diyâr Bakr où il l'avait accompagné. Il avait écrit une continuation (2) de la chronique d'Abou Ghâlib al-Ma'arrî (3) ; nous en avons trois citations, dont deux sont postérieures à la croisade.

(1) Boughya I, 221 r<sup>o</sup>, II, 137 r<sup>o</sup>, IV, 2 v<sup>o</sup>, VI, 100 r<sup>o</sup>, V, 220 sq., VIII, 170 r<sup>o</sup>, et Feizullah 187, 286 Bibl. Nat. 187 v<sup>o</sup>, Brit. Mus. 153.

(2) Boughya IV, 197 r<sup>o</sup>, VII, 208 v<sup>o</sup>, et Brit. Mus. 153.

(3) Abou Ghâlib Ḥoumâm b. al-Faḍl b. Dja'far b. 'Alî al-Mouhadhdhab al-Ma'arrî (et non al-Maghrabî ou al-Mouqrî comme a lu H. Kh. 2123, 2200) vivait au milieu du v/xi<sup>e</sup> siècle et connut Abou'l-Alâ (Yâqoût II 239) ; il composa, outre une histoire du Hedjaz, une histoire (universelle ?), dont on a des citations relatives à la Syrie du nord de son temps (Yâqoût I 249, IV 500) et à divers personnages de son siècle et d'avant (Yâqoût et Boughya, passim). pour ceux-ci son ouvrage reposait en partie sur un écrit de son arrière-grand-père Abou'l-Ḥosain 'Alî (Boughya I, 138 v<sup>o</sup>). D'après Yâqoût III, 207, le cadî Abou Ya'lâ 'Abdalbaqî b. abî l'ḥosn al-Ma'arrî avait aussi composé une continuation d'Abou Ghâlib ; cet auteur vivait au début du vi/xii<sup>e</sup> siècle ('Imâd Kharîda 130 r<sup>o</sup>), mais on n'en connaît pas de citation.

Le plus illustre des trois frères, de son vivant comme aux yeux de la postérité, est le second, *Ousâma*. Né en 488/1095, il mena jusqu'en 532/1137-1138 à Chaïzar une vie de gentilhomme guerroyeur, chasseur et lettré. Exilé à la suite de dissensions familiales, il se rendit à Damas où il obtint l'amitié du prince Chihâb ad-dîn puis de ses successeurs ; mais, ayant pris une part trop active aux luttes des factions damasquines, il dut de nouveau partir et en 538/1143 gagna l'Égypte. Là, même histoire : il conquiert la faveur du chef militaire 'Abbâs et joue un rôle suspect dans le meurtre, par le fils de ce dernier, du vizir Sallâr, puis du calife az-Zâfir ; la seconde fois, une révolte chasse 'Abbâs, qui est pris et livré par les Francs à son successeur, et Ousâma, qui parvient à se sauver à Damas. En 560/1164, il s'en va dans le Diyâr Bakr ; en 570/1174, il est appelé par Saladin, mais tombe bientôt dans une demie disgrâce. Il meurt à Damas en 584/1188, âgé de 96/93 ans, entouré de gloire et de considération. Il laisse le souvenir d'un compagnon charmant, d'un poète et conteur dont les vers et propos circulent de bouche en bouche, d'un des plus éminents et des derniers représentants de l'aristocratie arabe lettrée peu à peu évincée par la pénétration turque — aussi, d'un homme public intrigant, sans scrupule, insupportable.

Le principal titre d'Ousâma à la renommée littéraire est son « *Kitâb al-i'tibâr* », « *L'Instruction (par les exemples)* » (1). Il y raconte, sans s'imposer d'autre règle de style ni d'ordre dans l'exposé que la fantaisie de ses souvenirs, tous les épisodes de sa vie dont l'assemblage constitue implicitement, pense-t-il, une sorte de code du parfait gentilhomme. Ouvrage de vieillesse, mais où il garde dans sa plume toute la verdeur de sa jeunesse. L'utilisation historique en est quelquefois malaisée, car Ousâma ne l'a pas prévue : peu lui importe la chronologie, et l'exactitude de sa mémoire n'est soumise à aucun contrôle. *L'Instruction par les Exemples* n'en reste pas moins l'un des plus précieux monuments de la prose arabe, si peu prodigue en général d'accent personnel et de scènes vécues. Il nous montre mieux que cent chroniques ce qu'étaient la vie et l'esprit de la noblesse arabe du XII<sup>e</sup> siècle.

(1) Ed. Derenbourg, *Un émir Syrien...*, II, Autobiographie d'Ousâma, Paris, 1886, gr. 8°, et par Hilli, New-York, 8°. Trad. Derenbourg, Paris, 1896, 8° et Hilli, New-York, 1929, 8°.

L'*Instruction par les exemples* n'était pas le seul ouvrage d'Ousâma. Pour nous en tenir à l'histoire, il avait composé, selon Yaqoût, une « histoire de sa famille » et une « histoire de son temps » (1). Cette dernière est probablement identique au Kitâb al-Bouldân (Livre des Pays) où Ousâma rapportait tout ce qu'il avait vu ou appris de l'histoire contemporaine des pays dans lesquels il s'était trouvé, et qui avait été rédigé postérieurement à 556/1161 (2). Il faut y ajouter encore certains passages historiques dans d'autres ouvrages. Le tout perdu, à quelques citations près. L'exposé devait en être plus méthodique que celui de l'*Instruction*, mais les sources d'information paraissent avoir été les mêmes.

Ousâma avait un fils, *Mourhaf*, qui maintint la tradition paternelle de culture littéraire et de longévité (520/1126-613/1216) (3). Entré au service de Saladin qui lui avait concédé un fief en Egypte, il vécut dans ce pays jusqu'à sa mort, amplifiant de collections nouvelles ce qu'il avait reçu de la bibliothèque paternelle, et en complétant certains écrits par des notes, dont Kamâl ad-dîn nous a conservé quelques-unes (4). Le fils de Mourhaf, auquel nous devons notre unique manuscrit de l'*Instruction*, écrivit à son tour d'autres notes historiques (5).

Un autre Mounqidhite, 'Abdarrahman b. Mohammed b. Mounqidh, neveu d'Ousâma et éminent diplomate, mort en 588/1192 (6), écrivit pour Saladin une histoire de style élégant dont nous avons deux citations relatives au iv/x<sup>e</sup> siècle et à l'année 501/1107 (7).

c) *Les chroniques de la Djéziré*. — Peut-être ont-elles été peu nombreuses ; en tous cas il n'en subsiste qu'une, celle d'Ibn al-Azraq, et quelques citations d'une autre, due à ad-Dârî.

1° *Ibn al-Azraq* (Aḥmad b. Yousouf b. 'Alî al-Fâriqi, dit ) (8),

(1) Irchâd II, 180.

(2) I. Ch. 90 v° ; I. F. 189 v°.

(3) Derenbourg, op. cit., p. 415, et Yaqoût Irchâd II, 196.

(4) Boughya II, 139 v° ; H.O.C., III, 696 ; Boughya V, 224 r°.

(5) Boughya, Bibl. Nat. 119 v°.

(6) Signalé par Derenbourg, mais cet auteur ignore son œuvre.

(7) I. Ch. 79 r°, 80 r° ; ms. de Leyde, 215. Il fut connu déjà d'Ibn 'Asâkir, selon un renseignement oral de M. M. Canard, d'Alger (Fac. Lettres).

(8) *Amedroz*, JRAS 1902, 1903, mss ; biographie de l'auteur ; analyse de la partie relative aux Marvanides. C. Cahen, JA 1935, analyse de la partie relative aux Artouqides.

— d'une grande famille de Mayâfâriqîn, naquit en 510/1116; la première partie de sa vie se passa en missions commerciales pour le compte de son prince l'Artouqide Timourtach; dans la seconde il est administrateur des waqfs (fondations pieuses) de la province, puis de la ville de Mayâfâriqîn, sans pour cela interrompre ses voyages. On le trouve tour à tour dans les diverses grandes villes de Djéziré, à Bagdad, en Géorgie, à Damas. Il meurt après 572/1176-1177, date où s'interrompt le manuscrit de sa chronique dans la seconde rédaction. Il en avait rédigé une première, qui s'achevait en 560.

Pour la période qui nous intéresse ici, cette chronique paraît ne reposer sur aucune source écrite; on s'expliquerait mal autrement le désordre et l'incertitude de la chronologie, et l'ignorance de plusieurs faits notables, pendant le premier tiers du siècle, dont l'auteur ne pouvait pas bien se souvenir. Il a cherché à coudre ensemble des pièces d'archives probablement rares et mal classées, et des récits oraux de quelques témoins qu'il a pu interroger. La dernière partie de sa chronique n'est pas moins morcelée, mais pour la raison inverse; il s'agit là manifestement d'un journal tenu à mesure des faits et peut-être à peine revu ensuite: la valeur en est naturellement très grande, si la consultation en est souvent pénible. Dans l'ensemble, l'histoire locale du Diyâr Bakr et surtout de Mayâfâriqîn est l'objet essentiel de la chronique d'Ibn al-Azraq; néanmoins il traite aussi de faits syriens ou mésopotamiens, voire géorgiens, pour lesquels il lui arrive, s'il en a été témoin au cours d'un voyage ou s'il a rencontré des participants, de nous apporter des informations originales précieuses. C'est une source négligée, qui ne doit pas le rester, d'autant qu'elle a été utilisée par peu de compilateurs postérieurs (Sibt ibn al-Djauzi (1), Ibn Khallikân, Ibn Chaddâd le Géographe).

2° *Ad-Dâri* (Abou Ya'la Ḥasan b. 'Alî b. Faql) dut vivre vers la fin du vi/xii<sup>e</sup> siècle, puisqu'il connut d'une part un témoin de la mort de Dobaïs (529/1134) et de l'autre la mort de Sinân (589/1193). On a une troisième citation de lui pour l'année 508/1114. Il était de Dâra, près de Mârdîn, et c'est dans cette der-

(1) La version qu'il a connue diffère des nôtres, cf. JA 1935, p. 220.

nière ville que Kamâl ad-dîn consulta l'autographe de sa chronique (1).

Il est possible, mais non prouvé, qu'il ait existé une chronique mossoulitaine antérieure à Ibn al-Athîr (2).

d) *Chroniques iraqiennes*. — Toute capitale de l'Islam que soit théoriquement Bagdad, le morcellement politique limite l'horizon des chroniques iraqiennes, préoccupées, en dehors de la Mésopotamie, surtout de l'Iran ; nous serons donc sommaires sur elles.

*Hamadhârî* (Abou'l-Hasan Moḥammed b. 'Abdalmalik, mort en 521) est l'auteur d'un Livre des Vizirs et d'un ouvrage historico-biographique, les « 'Ounwân as-siyar », qui, sans avoir été, semble-t-il, très détaillé, est fréquemment utilisé par les historiens postérieurs (Ibn al-Djauzi, Ibn al-Athîr, Yaḡoût, Sibî, Ibn Khallikân, Kamâl ad-dîn, al-'Aîni, etc.) ; l'ouvrage atteignait au moins 511/1117.

*Al-Ikhchikâti* (Abou'l-wafâ Moḥammad b. al-Qâsim b. Alîmad b. Khadyoû, dit aussi Ibn abî'l-manâqib, 466-528) est l'auteur d'une histoire dont on n'a qu'une citation relative au xi<sup>e</sup> siècle.

*Ar-Raghoûni* ou *az-Zaghoûni* ('Alî b. 'Obaïdallah b. Naçr b. as-Sarra abou'l-Hasan) dont on trouve des citations d'ordre biographique dans Ibn al-Djauzi, était selon l'abréviateur d'Ibn al-Qiftî, *az-Zauzâni*, l'auteur d'une continuation de la continuation de Hîlâl aç-Çâbi par son fils Ghars an-Ni'ma Moḥammad, atteignant l'année de la mort de l'auteur (527), et médiocre.

*Ibn Hamdoûn* (Abou'l-Ma'âlî Moḥammad b. Ḥasan), mort en

(1) Boughya V, 309 r<sup>o</sup>, VI, 94 v<sup>o</sup>, 140 v<sup>o</sup>, et dans Younîni, Saray 2907 E II, 278 v<sup>o</sup>.

(2) Du moins existe-t-il des ressemblances entre lui et le *Târîkh Çâlihî*, qui cependant ne le connaît pas (infra p. 69), et avec Ibn abî Tayyî, qu'il ignore (infra p. 60).

(3) Ibn al-Djauzi, Aya Sofya 3098, 7 ; I. A., X, 656 ; Boughya IV, 13 r<sup>o</sup>, 159 v<sup>o</sup> et II. Or. Cr. III, 729 ; al-Aîni passim jusqu'en 511. Le titre complet de l'œuvre est : « Ounwân as-siyâr ff mahâsin ahl al-badvi wa'l-ḥadar. » Il ne faut pas confondre cet auteur avec d'autres Hamadhâni, sur lesquels cf. Wustenfeld, n<sup>os</sup> 221, 225, 227.

(4) Boughya, 196 ; Irchâd II, 110 r<sup>o</sup> et VI, 100.

(5) Ibn al-Djauzi, 521 et passim ; I. Kh. trad. de Slane I, 290, cite Zauzani (mal informé).

562, écrit la « *tadhkira* », encyclopédie en douze volumes dont le dernier est une histoire universelle souvent bien renseignée sur la Syrie (parentés avec al-Azîmî ?), s'arrêtant en 553/1158 (1). Apparentée d'assez près à la *tadhkira* est l'histoire des califes écrite après 560, hors d'Iraq, par *Moḥammad Imrâni* (2).

*Ibn al-Haddâd* (Çadaqa b. Ḥosain abou'l-Faḍl al-Ḥanbalî, mort en 573) continua ar-Râghoûnî ou Hamadhânî jusqu'en 570 (3).

*Ibn al-Djauzî* (Djamâl ad-dîn abou'l-farafj 'Abdarrahman b. 'Alî, 510/1116-597/1200), l'un des plus féconds polygraphes de la littérature arabe, prédicateur célèbre, écrivit avec hâte le « *kitâb al-mountazam wa moultaqat al-moultazam fi akhbâr al-mouloûk wa'l-oumam* », histoire surtout bagdadienne s'arrêtant en 573/1177 (avec une continuation. « *al-dourrat al-iklîl* », perdue); le *Mountazam* paraît être la première chronique où aient été introduits d'abondants obituares. Pour le XII<sup>e</sup> siècle, l'auteur a utilisé, outre ses propres connaissances, Hamadhânî, ar-Raghoûnî, beaucoup Ibn al-Haddâd, peut-être Ibn Hamdoûn. L'ouvrage a joui d'une grande renommée et a été constamment utilisé (4).

e) *Chroniques égyptiennes*. — Presque totalement étrangères à notre sujet, et en général perdues, les chroniques égyptiennes du XII<sup>e</sup> siècle, sur lesquelles nous renvoyons à ce que nous en avons dit ailleurs (5), sont celle d'Ibn aḥ-Çaïrafi (Livre des Vizirs), les Vies d'al-Afḍal et d'al-Ma'moûn, l'histoire d'al-Mouhannak, peut-être celle d'Abou Zakarya de Damas, puis, pour la fin des Fatimides, les ouvrages de 'Oumara et d'Abou Çâlih, la Vie de Talâi', les Nouvelles d'Egypte, une autre chronique inconnue mais souvent utilisée, le bref abrégé d'ar-Rauḥî, et « l'histoire des deux empires » d'Ibn aḥ-Touwaïr (écrit sous Saladin). Peut-être faut-il leur ajouter Ibn al-Qourṭî (6).

(1) Brock. I 281 ; Ibn al-Djauzî an 562 ; *Chroniques arabes d'Istanbul*, 337.

(2) Brock. suppl., 586 et *Chron. ar.*, 337.

(3) Ibn al-Djauzî an 573 ; Ibn Kathîr, même année (cite Ibn as-Sâ'i) ; Zauzanî dans de Slane loc. cit. ; Ibn Khall. IV, 134 ; Irchâd V 273.

(4) Krenkow, *The Mountazam*, JRAS 1936, avec référence aux travaux antérieurs de Horowitz, Gabrieli, Spies, Somogyi (prépare une édition) ; Sibṭ 224. Il existe à Bagdad, bibl. Naoum Sarkis, un ouvrage d'Ibn al-Djauzî sur le califat d'al-Moustadi, 566-575 (communication du P. Anastase-Marie).

(5) *Quelques chroniques relatives aux anciens Fatimides*, BIFAO 1937.

(6) Il m'a échappé dans l'article ci-dessus et est cité dans Brock. suppl.,

C) *Biographes et contemporains de Saladin (fin du vi/xii<sup>e</sup> siècle)*. — Dans l'historiographie arabe de l'Asie occidentale, le règne de Saladin marque pour nous et pour elle-même un changement important. Pour nous parce que maintenant les sources fondamentales nous sont presque intégralement conservées ; pour l'historiographie, parce qu'elle change d'esprit. Un empire qui s'étend de la Mecque et du Soudan au Taurus et au Diyar Bakr élève les esprits au-dessus de la politique de clocher, et les chroniqueurs qui en rapportent l'histoire, issus des régions les plus diverses qui le composent, n'ont plus d'attaches familiales avec le sol où leur carrière se fait. La mentalité s'unifie en même temps que les territoires : on glorifie un seul homme, une seule cause. Enfin, le retour au calme politique qui a permis le renouveau de la culture, et l'introduction d'éléments extra-syriens, entraîne une amélioration de la langue, qui peut s'exagérer en préciosité.

Nul ne représente mieux tous ces caractères que *'Imâd ad-dîn al-İçfahâni* (Abou Abdallah Mohammed b. Mohammed b. Hâmid b. 'Abdallah, al-Kâtib, 519/1125-597/1200 (1). D'une famille de hauts fonctionnaires au service des sultans seldjouqides et du califat, il fit des études en Irâq et en Perse, et occupa en Irâq divers postes administratifs. A la suite de la chute du vizir Ibn Hobaïra, qui l'avait protégé, il fut emprisonné (560-562), puis, libéré, gagna la Syrie. Entré au service de Noûr ad-dîn, il fut rapidement promu par ce prince directeur d'une madrasa, secrétaire privé (kâtib as-sirr), chef du bureau de la correspondance arabe et persane (dîwân al-inchâ). A la mort de Noûr ad-dîn, il fut disgrâcié et se retira à Mossoul; mais les relations qu'il avait eues avec les parents de Saladin en Irâq le firent bientôt accueillir par ce dernier. A partir de 570/1174-1175, il ne cesse d'accompagner Saladin, dont il est le principal secrétaire, participant au gouvernement, suppléant parfois le cadî al-Fâdil au dîwân al-inchâ. A la mort de Saladin, il se retira de la vie publique, et passa ses dernières années à Damas, à écrire.

272 ; il écrit pour Châwar vers 560 et fut connu d'Ibn Sa'îd et de Maqrîzî; mais ces auteurs n'en donnent de citation que pour des périodes plus anciennes.

(1) Brockelmann, 314, suppl. 548 ; Yaqoût Irchâd VI; 81-90 ; Sibî J, 168, 86 ; I. Kh. III, 300-306.



En dehors de la « Kharîdat al-Qaçr », citée parmi les dictionnaires, et écrite vers 571/1175-1176, 'Imâd ad-dîn est l'auteur de cinq ouvrages historiques qui, écrits en prose rimée et cadencée, farcie d'assonnances et de jeux de mots, faisaient l'admiration de ses contemporains, mais qui, difficiles à comprendre, ont été rapidement abrégés par des chroniqueurs se donnant pour tâche de dégager les faits, pour l'essentiel rapportés de façon plus précise qu'on ne l'attendrait, des floritures dans lesquelles ils sont noyés.

La première en date des œuvres historiques de 'Imâd ad-dîn est une histoire des Seldjouqides intitulée « Nouçrat al-fitra wa ouçrat al-fitra fi akhbâri daulati's-saldjouqiya » (1). L'origine de la dynastie est rapportée d'après des sources que l'auteur ne précise pas; les règnes de Malikchâh et de ses premiers successeurs, d'après les mémoires du vizir persan Anouchirvân (mort 531/1136); la dernière partie, d'après des souvenirs personnels, jusqu'au moment où l'auteur quitte l'Iraq, date au-delà de laquelle il ne continue pas son œuvre. Il l'a écrite vers 1180. Quarante ans plus tard, l'Iraqo-persan Bondârî en fit un abrégé très fidèle (2).

Juste au lendemain de la mort de Saladin (589/1193), 'Imâd ad-dîn entreprit ou acheva de raconter la reprise de la Palestine, puis la lutte contre la troisième croisade, dans un ouvrage intitulé « al-fath al-qoussi fi'l-fath al-qoudsi » (3). Il reprit ensuite son travail sur un plan plus vaste dans « al-barq ach-châmî » (l'éclair syrien), qui remonte au temps de l'arrivée de l'auteur en Syrie (4). L'un et l'autre ouvrage sont simultanément un recueil de souvenirs personnels et une biographie de Saladin. Ils sont abondamment illustrés d'extraits de la correspondance de l'auteur et de son ami al-Fâdil. Ils présentent les inconvénients de toute composition officielle, mais reposent sur une documentation inégalable. Aussi l'historiographie postérieure emprunte-t-elle à lui et à Ibn Chaddâd la quasi-totalité de ce qu'elle sait de Saladin. Abou Châma et Sibî ibn al-Djauzi en particulier en présentent des abrégés, qui ont été dès leur parution presque exclusivement consultés.

Sans attendre d'avoir achevé l'histoire du règne de Saladin,

(1) Ms. unique (récent), Bibl. Nat. 2145.

(2) Houtsma, *Textes relatifs à l'histoire des Seldjoucides*, II, Loyde, 1888, 8°.

(3) Ed. C. de Landberg, Leyde, 1888, 8°.

(4) Ms. de la 5° partie seule conservée, Oxford, 1761.

'Imâd ad-dîn y ajouta celui des débuts de ses successeurs dans deux opuscules consacrés aux premiers événements qui suivirent la mort du grand sultan jusqu'en 592/1196 (« al-'outba wa'l-'ouqba ») et « niḥlat al-riḥla »). Il consigna ensuite dans un dernier écrit l'histoire des faits survenus de 593 à sa mort (« khatfat al-bâriq wa 'alfat ach-châriq ») (1). Ces ouvrages ont également été utilisés par l'historiographie postérieure, bien que leur documentation soit un peu moins complète et sûre que celle du Barq ach-châmî.

Vers le même moment où 'Imâd ad-dîn racontait le règne de Saladin, une biographie assez différente était composée par un auteur plus jeune, Bahâ ad-dîn abou'l-Maḥâsin Yousoûf b. Raff' *Ibn Chaddâd* (539/1145-632/1234). Ce n'était pas non plus un Syrien. Né à Mossoul, ayant vécu successivement à Bagdad puis dans sa ville natale, dont les princes le chargèrent d'ambassades auprès de Saladin, il finit par entrer au service de ce dernier, qui le fit cadi de l'armée et de Jérusalem. A la mort de Saladin, il se fixa à Alep, où il fut sous al-Malik az-Zahir et al-Malik al-'Aziz grand caḍi d'Alep et l'un des personnages les plus influents du gouvernement, jusqu'en 629/1231, où il rentra dans la vie privée.

Bien qu'il eût amassé sur les sujets les plus divers d'abondantes connaissances historiques (2), il ne semble pas qu'il ait dans ce domaine composé d'autre œuvre (3) que sa vie de Saladin (4). Le style en est aussi simple et concis que celui de 'Imâd ad-dîn est compliqué et diffus. La partie antérieure à 584/1188 repose sur des récits recueillis après cette date, et peut-être sur certains écrits historiques; la partie suivante, bien plus développée, enregistre le témoignage personnel de l'auteur ou celui de contemporains interrogés au lendemain même des faits. C'est une source excellente, que presque tous les chroniqueurs postérieurs ont utilisée concurremment avec 'Imâd ad-dîn.

*Le cadi al-Faḍîl* ('Abdarrahîm b. 'Alî b. Mohammed al-Lakhmî

(1) A. Ch. 229 (II 109), 231-233 (H 115), 234 (H 120).

(2) Kamâl Boughya I, 228 r° et passim, lui doit beaucoup d'informations orales.

(3) C'est par erreur qu'on lui prête une histoire d'Alep, qui est de son homonyme le géographe (cf. infra).

(4) Ed. trad. H. Or. Cr. III ; trad. anglaise par Conder, London, 1897, 8°.

al-'Asqalânî al-Baisânî, surnommé al-qâdî al-fâdîl, le cadi excellent), né en 529/1135, d'un père cadi égyptien d'Ascalon, entra jeune dans la carrière administrative et devint kâtib (secrétaire) dans la chancellerie califale dès le règne d'az-Zâfir (mort en 549/1154). Plus tard, ayant adhéré à temps à la cause de Chirkoûh, il fut maintenu par celui-ci à la tête de ses bureaux et devint vite sous Saladin non seulement chef de l'administration égyptienne mais un véritable régent pendant les longues absences de Saladin. A la mort de ce prince il rentra dans la vie privée, entouré d'un énorme prestige, et mourut en 596/1196. Outre sa correspondance, dont il sera question ailleurs, il avait composé un ouvrage historique intitulé « al-mâdjarâyât » (selon Kamâl ad-dîn) ou « al-moutadjdidât » (selon Maqrîzî, les deux mots signifient : événements), qui n'était qu'une inise au net du journal de chancellerie qu'il devait professionnellement tenir. On y trouvait donc, pour autant que les quelques citations conservées permettent de le dire, des comptes-rendus minutieux des faits auxquels il avait pris part ou dont il avait reçu un communiqué, largement illustrés d'extraits de sa correspondance, et, pour les autres faits, probablement de grosses lacunes. Dans la rédaction, la cadi al-Fâdîl avait été assisté par Abou Ghâlib ach-Chaïhânî (1).

*Abou Ghâlib ach-Chaïbânî* (Djamâa ad-dîn 'Abdalwahîd b. Mas' oûd abî'l-Mançoûr b.; Hosaïn al-Kâtib al-Baghdâdî), né à Bagdad en 535/1140, fit ses études et exerça un emploi administratif en Irâq, mais ensuite, disgrâcié, mena une vie de professeur en Syrie et en Égypte, et fut nommé directeur du diwân de Damas par Saladin. A la mort de ce dernier, il passa au service de son fils az-Zâhir à Alep, où il mourut en 597/1201 (2). En dehors de sa collaboration aux « événement » d'al-Fâdîl, et d'un recueil de biographies de poètes, il est l'auteur d'un abrégé et d'une continuation de Tabari; on en possède des citations échelonnées du v<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle à 589/1193 (3).

(1) Boughya IV, 220 r<sup>o</sup>, VI, 217 v<sup>o</sup>; I. F., III, 218 v<sup>o</sup>; Maqrîzî I, 49, 60, 86, 107, 108, 109, 184, 213, 249, 269, 281, 380, 407, 413; II, 5, 24, 143, 164, 198.

(2) Dhahabî, Bibl. Nat. 193 v<sup>o</sup>; Çafadî, Bibl. Nat. 2066, 284 v<sup>o</sup>; Moundhirî 54.

(3) Boughya II, 165 v<sup>o</sup>; IV, III r<sup>o</sup>; V, 305 r<sup>o</sup>; VI, 217 v<sup>o</sup>; Bibl. Nat. 188 r<sup>o</sup>, 189 r<sup>o</sup>; H 695, 703, 709, 723.

*Ibn ad-Dahhân* (Fakhr ad-dîn abou Chodjâ 'Moḥammad b. 'Alî b. Chouaïb al-Fardî, dit), originaire de Bagdad, s'attacha au vizir de Mossoul Djamâl ad-dîn al-Içfahâni, après la mort duquel il resta au service des atabeks de cette principauté, ainsi que de Zaïn ad-dîn 'Alî Kutchuk d'Irbil. Envoyé en 576/1174-1175 en ambassade auprès de Saladin, il fut gagné à sa cause, et en 581/1185-1186 lui soumit un projet de détournement du Tigre pour dompter la ville par la soif. Il fut alors chef du diwân de Mayâfâriqîn pour Saladin, mais, bientôt disgrâcié, vint vivre à Damas, assez misérablement. A la mort de Saladin, il entreprit le pèlerinage de la Mecque, mais au retour mourut à Hilla, à la veille de rentrer à Bagdad (590/1194). Il était surtout connu comme traditionniste et faqih, mais était aussi géomètre et historien ; il composa une chronique abrégée des années 510/1116-590/1194, que connurent Sibṭ ibn al-Djauzi, Ibn Khallikân, et Kamâl ad-dîn ; il paraît y avoir utilisé al-'Azîmî (1).

L'auteur du « *Boustân al-djâmi' li-djâmi' tawârîkhi'z-zamân* » (« Jardin général de toutes les histoires du temps ») était un cadî, peut-être homonyme du célèbre 'Imâd ad-dîn al-Içfahâni, mais sûrement distinct de ce dernier. Il écrivait à Alep, pour un personnage anonyme honoré de lui, en 592-593/1196-1197 ; peut-être séjourna-t-il aussi en Egypte. L'ouvrage, de style très fruste, est un résumé le plus souvent sommaire de l'histoire universelle de l'Islam, vue de la Syrie du nord et secondairement d'Egypte. L'auteur a utilisé al-'Azîmî, mais dans l'ensemble ses sources paraissent originales. Il présente avec Ibn abî Ṭayyî des ressemblances multiples et précises, qui se poursuivent presque jusqu'aux dernières années ; comme Ibn abî Ṭayyî, qui n'avait en 592 que dix-sept ans, est le plus détaillé des deux, il ne peut s'agir que d'une source commune, dont malheureusement nous ignorons tout, mais qui, comme Ibn abî Ṭayyî, peut avoir été chiïte. Le *Boustân* renferme mainte information personnelle et est, malgré sa concision, une source précieuse (2).

(1) Biographies : Sibṭ, Brit. Mus. 83 r° (Dhababî, Bibl. Nat. 55 v°) ; I. Khall. II, 83 et III, 175 ; Dobaïlhi, Chehid Ali Pacha 1870, 86 r° ; A. Ch. II, 37, 63. Brockelmann I, 392 le connaît, mais seulement comme juriste. Citations : I. Khall. II, 83 ; Boughya VII, 209r°-v°.

(2) Edition de la dernière partie (depuis 490/1097) et étude plus détaillée

D) *La période ayyoubide.*

a) *Les grandes chroniques du premier tiers du VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle.*  
 — *Ibn abî Tayyî* (Yaḥya b. Ḥamîd abî Tayyî an-nadjdîr b. Zâfir b. 'Alî b. 'Abdallah b. Ḥosaïn b. Mōḥammad b. Ḥasan al-Ghassâni al-Ḥalabî) est le seul chroniqueur chiite de l'œuvre duquel d'importantes parties nous soient connues (1); elle était en effet si importante que les chroniqueurs sunnites, tout en essayant parfois de s'en défendre (2), n'ont pas toujours pu l'ignorer (3). Son père était maître de la corporation des charpentiers et l'un des chefs chiites d'Alep; né dans la première décennie du XII<sup>e</sup> siècle, exilé d'Alep en 543/1148 puis en 552/1157 (à Ḥarrân) (4), il avait composé un « recueil » historique, et avait eu plusieurs enfants tous morts jeunes, lorsque, contre tout espoir, en 575/1180, une fille du juriste tyrien Faḍâil b. Çâfid (mort après 545) avait enfin donné au septuagénaire un héritier qui lui survécut. L'enfant, Yaḥya, étudia sous la direction de son père et d'autres savants d'Alep, ville où il paraît avoir passé sa vie paisiblement, vivant du métier de copiste: plusieurs des œuvres signées de son nom ne seraient, selon Yâqoût, que des copies un peu plus libres. Il paraît être mort entre 525/1228 et 630/1233.

La liste de ses œuvres est difficile à établir, celle que l'auteur communiqua à Yâqoût comprenant peut-être des brouillons inachevés, et les titres n'en correspondant pas toujours avec ceux que donnent les compilateurs qui les ont plus tard utilisées. Abstraction faite des nombreux écrits théologiques, juridiques et philologiques d'Ibn abî Tayyî, il paraît avoir composé: 1° Une histoire universelle (« ma'âdin adh-dhahab fî târîkh al-mouloûk wa'l-khoulafâ wa dhoûf'r-ratab ») (5); 2° Une vie de Saladin (« kunz al-

par nous dans Bull. Et. Or. Inst. Damas, 1938, t. 7-8. Un second ms. vient d'être trouvé à Oxford par V. A. Hamdâni.

(1) Cf. ma *Chronique Chiite*, Cptes-rendus Acad. Inscr. 1935.

(2) *Abou Châma* le cite tout le temps dans son ouvrage, mais l'omet dans la liste de ses sources.

(3) Seule notice, Yâqoût, cité dans Çafadi Suleymanye 842, 30<sup>vo</sup> (omis dans Irchâd); Dhahabî Aya Sofya 3012, appendice aux tabaqât de 620-630, a en vain cherché à se documenter sur lui; Kamâl ad-dîn ne paraît pas s'être occupé de lui.

(4) I. F. I, 152 v<sup>o</sup>, 179 r<sup>o</sup>.

(5) Titre d'I. F.; A. Ch. et Dhahabî disent: târîkh ach-chî'a, histoire des Chiites.

mouwahhidîn fi sîrati Çalâh ad-dîn ») ; 3° Une vie d'az-Zâhir Ghâzî (« 'ouqûd al-jawâhir fi sîrati'l-malik az-Zâhir »), ces trois ouvrages attestés par des citations ; 4° Un répertoire alphabétique d'événements (« hawâdith az-zamân 'alâ houroûf al-mou'djam ») ; 5° Une suite à sa grande histoire (« adh-dhail 'alâ'l-ma'âdin adh-dhahab ») ; 6° Un extrait de l'histoire du Maghrib (« Moukhtâr târikhi'l-maghrib ») ; 7° Une histoire d'Égypte (« Târikh Miçr ») ; 8° Des biographies des princes d'Alep (« Sira mouloûk halab ») ; 9° Une série de traités sur les Arabes antéislamiques, le Prophète, sa famille ; 10° Des biographies de lettrés et des biographies de poètes, probablement deux titres d'un même ouvrage, qui nous est parvenu (1) ; 11° Enfin une liste des transmetteurs de traditions et auteurs chiïtes (« asmâ rouwâti'ch-chi'â wa mouçannifihâ ») ; et 12° Un traité d'étymologie des noms de lieux (« ichtiqâq asmâ'l-bouldân »).

Dans la mesure où il est possible de parler d'un ouvrage qui n'est connu que par des citations, nous voyons que les « Mines d'Or » (la grande histoire universelle) se présentent sous un double aspect : c'est d'une part une histoire universelle du monde musulman, d'autre part une chronique locale d'Alep ; les parties d'histoire non-syrienne consistent dans le simple démarquage d'œuvres antérieures souvent connues ; l'histoire alépine a également des sources littéraires, mais en général perdues, et les complète par d'abondantes informations orales ou archivistiques, et est donc beaucoup plus précieuse. Les chroniques sûrement connues d'Ibn abî Tayyî sont Ibn Zouraiq, Ibn abî Djarâda, Hamdân ibn 'Abdarrâhîm, al-'Aẓîmî (2), Ibn al-Qalânîsî (3), 'Imâd ad-dîn (Barq ach-châm et histoire des Seldjouqides) (4), Ibn Daḥya, la « chronique anonyme » d'Égypte, Ibn Chaddâd aç-Çanhâdjî (histoire de Qairwân) ; parmi ses informateurs oraux, citons l'Alexandrin al-Idrîsî (5). Par sa date, la masse de sa documentation, son point de

(1) Le Caire, Timouriya Târikh 1418 (communication Moustafa Djawwâd et David-Weill).

(2) D'après la comparaison des textes ; pour la continuation, cf. supra p. 43.

(3) Il le nomme peu, mais l'abrège souvent.

(4) Peut-être sa seule source pour l'Iran.

(5) Idrîs b. Ḥasan b. 'Alî b. abî Talib al-Idrîsî al-Iskandarâni, né à Alexandrie en 545/1150, accompagna en 559 son oncle al-Mouhannak auprès de Noûr addin, fut en 562 à Alexandrie du parti de Saladin, qu'il suivit en Syrie,

vue original (grande place faite aux querelles religieuses, à l'archéologie), l'œuvre, malgré une chronologie indécise, un abus du merveilleux, un parti-pris ayyoubide, est de grande importance.

L'histoire d'Ibn abi Tayyî a été connue jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle (Ibn al-Fourât), peut-être même jusqu'au xvi<sup>e</sup> (Ibn al-Mollâ) (2) ; auparavant, elle a été utilisée par Abou Châma, Ibn Chaddâd le Géographe, Ibn 'Abdazzâhir (3), probablement Ibn Mouyassar ; la Vie de Saladin est citée par Abou Châma, celle d'az-Zâhir par Ibn Chaddâd et Abou Dharr ; les biographies de lettrés ont été connues de Kamâl ad-dîn et de Dhahabî (4).

*Ibn abi'd-Dam* (Abou Ishaq Ibrahim b. 'Abdallah b. 'Abdal-moun'am... b. Fâtik b. Zaïd), né en 583/1187 à Hamâh, en devint cadî après des études à Alep, Bagdad, et au Caire, et mourut au cours d'une ambassade en Irâq en 642/1242-1243 (5) ; il est l'auteur d'un commentaire coranique, d'un « Livre du cadî » assez répandu, d'une grande histoire perdue dédiée à al-Mouzaffâr de Hamâh peu après 625/1228 (« at-târikh al-mouzaffârî ») et d'un abrégé succinct de celle-ci, qui atteint 628/1231 (« kitâb ach-chamârikh si't-tawârîkh »), et n'a d'intérêt que pour les dernières années ; le reste paraît reposer sur Ibn al-Qalânîsî, 'Imâd ad-dîn, et le Boustân ou une de ses sources (6).

*Ibn Naïf* (Abou'l-Fadâil Moḥammad b. 'Alî b. 'Abdalaziz al-Ghassânî al-Hamâwî) fut secrétaire d'al-Ḥâfiẓ de Qal'a Dja'bar, emprisonné par lui en 626/1229, puis fonctionnaire au service d'al-

se trouve ensuite à Homç, Hamâh, et surtout à Alep, où il mourut en 610 ou 611 ; il avait composé des « annotations historiques », et fut personnellement connu de Yâqout (Irçâd I, 418) et Ibn abi Tayyî (I. F. III, 200 v<sup>o</sup>, 212 r<sup>o</sup>, et A. Ch. 167 H 129) ; le récit de l'attentat « assassin » de I. F. I., 57 v<sup>o</sup> vient de lui (cf. Boughya VI, 90 v<sup>o</sup>), et II, 180 r<sup>o</sup>). — Pour les rapports d'I. A. T. avec le Boustân et I. A., cf. p. et

(1) Nous la connaissons surtout d'après lui.

(2) Cf. Ibn ach-Chihna p. 82, où figure un extrait d'Ibn al-Molla très voisin de I. A. T. avec quelques détails absents de la citation d'I. A. T. dans I. F., I, 180 r<sup>o</sup>.

(3) D'où les citations de Maqrîzî.

(4) Pour leurs connaissances problématiques des Mines d'or, cf. p.

(5) Brock., 346 ; suppl., 588 ; I. W. 1702, 235 r<sup>o</sup>, 259 v<sup>o</sup> ; 1703, 27 r<sup>o</sup>, 50 r<sup>o</sup>.

(6) Cf. ans 490 (1), 491 (1), 493 (1), 496 (4), 499 (entier), 502 (2-3), 507 (1), 508 (5), 512 (2, 3), 515 (1), 517 (3), 528 (1), 545 (1-3), 552 (1-3), etc. ; mais il ne présente avec le Boustân aucune parenté pour l'Egypte, domaine où le Boustân est pourtant le plus original.

Mançoûr de Homç (1). Il avait composé une grande histoire, peut-être restée inachevée puisqu'il n'en est connu ni manuscrit ni citation (« al-bayân fi hawâdith az-zamân »), et une histoire abrégée dédiée à son second maître (« at-târîkh al-mançoûrî »), dont le début très succinct paraît reposer en partie sur al-'Azîmî (2), mais dont la fin, à partir de Saladin et surtout de ses successeurs, est circonstanciée, et repose sur des pièces d'archives et des informations personnelles originales; l'œuvre a été connue d'Ibn al-Fourât et de quelques autres chroniqueurs (al-'Aînf ?).

*Ibn al-Athîr* ('Izz ad-dîn abou'l-Ḥasan 'Alî b. Moḥammad b. Moḥammad ach-Chaïbânî) est le plus grand ou pour mieux dire le seul historien de notre période. Fils d'un haut fonctionnaire de Djazirat-ibn-'Omar, frère du traditionniste et fonctionnaire mossoulitain Madjd ad-dîn ibn al-Athîr et du philologue et vizir de l'Ayyoubide al-Afdal Diyâ ad-dîn ibn al-Athîr, il était né en 576/1180, fit de nombreux voyages en Irâq, Syrie et Palestine (en 584/1188 comme soldat), mena une vie d'étude, et mourut en 630/1233 (3). Il est l'auteur d'un abrégé fameux des « Ançâb » de Sam'ânî, et de deux ouvrages historiques, l'Histoire des Atabeks de Mossoul et le « Kâmil at-tawârîkh » (la Somme historique). L'histoire des Atabeks, ouvrage d'objet circonscrit, a été utilisée par des écrivains ignorant le Kâmil, et paraît être à la source d'une ou deux histoires de Mossoul (4); mais c'est un panégyrique, avec tout ce que le genre contient d'altérations volontaires, si bien qu'il est en général préférable de se reporter au Kâmil, qui, à quelques détails près, renferme toute la matière des Atabeks et a été écrit après la chute de la dynastie avec plus de liberté d'esprit.

Le Kâmil est une histoire générale du monde musulman; en dépit de quelques lacunes, il n'existe pas d'ouvrage historique antérieur ayant une documentation aussi vaste ni surtout aussi bien

(1) Rosen, *Mss. du Musée Asiatique*, 95; Amari, extraits dans *Archivio stor.* N. S. IX 1884; nombreux extraits dans I. F., IV, V; je n'ai pu connaître le ms. de Lenisgrad.

(2) Il donne (dans Rosen) les mêmes dates terminales de sources que 'Az.

(3) Brock. 345, suppl. 587.

(4) Celle de Berlin Ahlwardt 9776, qui atteint 635/1238, et, d'après H. Kh., une d'*Ibn Bâtîch* (575-655), mais Dhahabî (tab. 655) et Kamâl (Boughya B. N. 132 r°) ne connaissent de ce dernier que des tabaqât châfi'ites et des ouvrages de fiqh



équilibrée entre régions. En outre, l'auteur y fait preuve de qualités rares : sa préoccupation dominante est de donner des faits un exposé cohérent et intelligible; il supprime les détails inutiles, fond les sources, choisit la version la plus vraisemblable pour chaque point, recompose à partir de divers éléments un exposé personnel, groupe par-dessus les limites d'années les faits connexes en un seul récit. Malheureusement ces qualités ne vont pas sans des défauts qu'accroît l'intelligence même de l'auteur : il reste partial en faveur des Zengides, il néglige la chronologie, enfin il ne nomme pas ses sources et transforme complètement les récits originaux; la recherche de ses sources est donc difficile, mais la richesse de ses informations la rend particulièrement indispensable.

Pour l'histoire syrienne (1), nous pouvons affirmer qu'Ibn al-Athîr utilise abondamment 'Imâd ad-dîn et Ibn Chaddâd, ainsi qu'Ibn al-Qalânîsi (2) ; pour le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, il manque visiblement d'informations, et comble tant bien que mal ses vides par des récits isolés ou des sources sommaires comme la vie de Noûr ad-dîn d'Ibn 'Asâkir. Il présente également de grandes analogies avec al-'Azîmî (3) soit dans son Abrégé, soit dans les citations de ses grands ouvrages, mais il n'est pas certain qu'il l'ait utilisé plutôt que des sources communes (4) ; en tous cas Ibn al-Qalânîsi et al-'Azîmî ne couvrent pas, il s'en faut, le champ de toutes les informations qu'il a rassemblées sur l'histoire syro-djéziréenne. Parmi elles, il en est toute une série, dans le premier quart du

(1) Pour l'histoire irâqienne, il utilise entre autres Hamadhânî, Ibn Hamdoûn et Ibn al-Djauzi, pour l'histoire iranienne 'Imâd ad-dîn et la Zoubdat at-tawârikh de Housaîni (éd. Mohammad Iqbâl, Lahore, 1934), pour l'histoire maghrébine Ibn Chaddâd aç-Çanhâdîjî, qui paraît avoir été la source principale des orientaux; nous ne parlons pas naturellement des périodes anciennes. Pour l'histoire égyptienne, cf. mes *Chroniques fatimides*, 23.

(2) Il le nomme X, 513.

(3) Il le nomme une fois, mais pour des vers non donnés dans ce que nous avons de lui (X, 390, an 513/1119).

(4) Comparer en particulier son récit des événements alépins X, 457-458 (II, 378-381) avec la citation dans Boughya (Sauvaget, REI, 1933, 402); comme rapprochements avec l'Abrégé seul, signalons en 516 la mine de cuivre (427), en 523 la prise de Qadmoûs (464, aussi dans Ibn Hamdoûn), en 524 la mort de Bohémond II (468 II, 391). Il y a d'autre part une source commune entre Kamâl ad-dîn et Ibn al-Athîr, par exemple lors de l'intervention d'Ighâzî à Alep (I. A., 372, Kâmal, 610 sq.), l'arrivée de Balak (I. A., 431, Kamâl, 636), sa mort (I. A., 436, Kamâl, 641 sq.); se rappeler cependant que Kamâl a connu Ibn al-Athîr.

xii<sup>e</sup> siècle, qui présentent de longues et proches ressemblances avec Ibn abî Tayyî (1) ; il est cependant improbable qu'Ibn al-Athîr ait connu ce dernier, car, sans parler de leurs multiples divergences, on ne s'expliquerait guère les ignorances d'Ibn al-Athîr pour le milieu du siècle et en divers autres endroits (2) ; il y a donc là l'indication possible d'une source nouvelle, peut-être djéziréenne, mais dont nous ne pouvons rien dire ni absolument affirmer l'existence; encore reste-t-il bien d'autres passages dont il n'y a nulle part de parallèle et dont par conséquent l'origine est tout à fait obscure. C'est dire qu'il nous faut nous résoudre à traiter souvent Ibn al-Athîr comme une source originale.

*Ibn Zâfir* (Djamâl ad-dîn 'Alî b. abî'l-Mançoûr Ḥosaïn al-Azdî, 565/1170-613/1216) était égyptien; il fut professeur au Caire, puis un moment vizir de l'Ayyoubide al-Achraf Moûsâ. Il est l'auteur d'une histoire des Seldjouqides, dont on ne connaît ni manuscrit ni citation, et d'une histoire des principales dynasties musulmanes par règnes, les « douwal al-mounqati'a ». J'ai montré ailleurs l'intérêt de cette œuvre pour l'histoire des Fatimides; il est beaucoup moindre pour celle des Abbassides, dont on connaît mieux les sources (il ne nomme que Hamadhâni et Sam'ani); il ne parle pas des dynasties locales de la Syrie du vi<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècle (3).

*Ibn al-Qiftî* (Abou'l-Ḥasan 'Alî b. Yousouf b. Ibrâhîm dit le cadi al-akram) (4), dont on a déjà parlé au chapitre des biographies, est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages historiques. Né en 568/1173 en Égypte, il vécut à Jérusalem après la conquête musulmane, puis à Alep à partir de 598/1202, et, malgré une bibliomanie exclusive de tout attachement familial, dut accepter d'être presque constamment vizir de cette ville, jusqu'à sa mort en 646/1248. En plus de ses ouvrages biographiques déjà vus, il avait composé une histoire d'Égypte en six volumes allant des origines à Saladin; des histoires du Yémen, des Almohades, des Ghaznévides, des Mir-

(1) En particulier pour les hostilités conduites autour de Mossoul et les campagnes syriennes des divers gouverneurs de Mossoul lieutenants sultanaux.

(2) Il ne sait de Renaud de Châtillon que le peu qu'en dit Ibn 'Asâkir, ignore à peu près Manuel Comnène, etc.

(3) *Chron. Fat.* (Bull. Inst. Fr. Arch. Or., 1937, pp. 2, 4-6, 16-22).

(4) Lippert, préface à son édition, cf. supra, p. 000; Yaçoût Irchâd, V, 477-

dasides d'Alep (v<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle), et des Seldjouqides; seule de tous ces ouvrages l'histoire des Seldjouqides, qui, pour l'Anatolie, atteignait presque la date de la mort de l'auteur, s'est conservée, bien que difficilement accessible (à Kazan) (1). Ses manuscrits, légués par lui à an-Nâcir, paraissent avoir été en partie détruits, en partie emportés par les Mongols; ainsi s'expliquerait que malgré la réputation de l'auteur nous n'en trouvons de citations qu'extrêmement rares, et uniquement chez des auteurs ayant pu les relever avant le sac d'Alep; c'est aussi avant cette date que Zauzanî et Ibn abî Ousaïbi'a firent de l'Histoire des savants les extraits qu'ils nous en ont transmis. Tous les écrits ci-dessus énumérés existaient en brouillon, à des continuations ultérieures près, dès 620/1223, et peuvent donc à notre insu avoir servi à d'autres auteurs de la première moitié du xiii<sup>e</sup> siècle.

'*Abdallatif* (Mouwaffaq ad-dîn — b. Yoûsouf al-Maucillî al-Baghdâdi) naquit en 557 à Bagdad et vécut en Mésopotamie jusqu'en 586/1190, en Syrie ou en Egypte, au service d'al-'Adil, de cette date à 615/1218 au moins, puis chez le prince 'Alâ ad-dîn Dâoûd d'Erzindjân jusqu'en 626/1229, enfin à Alep jusqu'à sa mort en 629/1232. Il avait fait de fortes études dans les matières les plus variées, et écrivit un nombre considérable de traités de science et de philosophie; c'était principalement un médecin. Mais trois de ses ouvrages sont d'ordre historique, et offrent un intérêt d'autant plus grand qu'ils sortent de l'ornière ordinaire des livres d'histoire, et nous apportent avant tout le récit de l'expérience propre de l'auteur, avec sa personnalité orgueilleuse, son intelligence profonde, son style ardent et coloré. Son grand Livre des nouvelles d'Egypte, qui est perdu, et la Relation de l'Egypte (comme l'a appelée De Sacy) qu'il en tira en 603/1206, nous intéressent peu ici; l'histoire naturelle y occupe d'ailleurs autant ou plus de places que l'histoire proprement dite. Il n'en est pas de même de l'« Histoire, contenant sa propre vie », qu'on a coutume d'appeler l'Aubiographie parce qu'on a généralement que les extraits autobiographiques qu'en donne Ibn abî Ousaïbi'a représentent l'essentiel de l'œuvre, mais qui est en réalité une

(1) D'après la bibliographie de Gibbons, *Foundation of the Ottoman Empire*; cf. M. Kh., 2150.

« Histoire de mon temps », embrassant tout ce que l'auteur a vu ou appris aussi bien des Ayyoubides d'Égypte que des califes de Bagdad ou des invasions khwarizmiennes. Dhahabî paraît être le seul à avoir utilisé ces parties historiques de l'Autobiographie (1); et les extraits abondants qu'il nous en conserve sont d'un intérêt et d'un pittoresque singuliers (2).

b) *Une chronique d'Alep au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle.* — *Kamāl ad-dīn* (Abou'l-Qâsim 'Omar b. Aḥmad b. al-'Adīm al-'Oqaïl al-Halabî) (3), né en 586/1191 d'une famille qui fournissait héréditairement des cadis hanbalites d'Alep, fit des études approfondies en Syrie, Mésopotamie et Hedjâz, fut très jeune nommé kâtib puis cadi à Alep, et finalement fut vizir d'an-Nâcir. Bien que Houlagou eût cherché à se l'attacher, devant l'invasion mongole il s'enfuit en Égypte, et mourut au Caire en 660/1262. On a déjà parlé de son Dictionnaire ; il a aussi composé une précieuse chronique d'Alep, laissée inachevée à l'an 641/1243, qui est une mise en œuvre chronologique des matériaux rassemblés pour le Dictionnaire. On a vu que ce dernier comprend en effet de multiples passages d'histoire générale, et, à la différence de ce qui a lieu dans la Chronique, l'auteur y désigne nommément ses sources. Ce sont, pour nous en tenir aux sources chronographiques, Hamadhâni, Ibn aḥ-Çaïrafi, Ibn abî Djarâda, Ibn Zouraiq, Ḥamdân ibn 'Abdarrahîm, al-'Azîmi dans son grand ouvrage et dans l'Abrégé ; 'Ali, Mounqidh et Mourhaf ibn Mounqidh ; Ibn al-Qalânî ; Ibn Chaddâd, 'Imâd ad-dīn, Abou'l-Faḍl ad-Dârî, Abou Ghâlib Chaïbânî, al-Fâḍil, Ibn Dahhân ; Ibn al-Athîr (d'où dérive une grande partie de ce qu'il sait de Noûr ad-dīn et de Saladin) ; peut-être la Vic d'an-Nâcir Daouîd (4) ; sans parler d'opuscules limités et de dictionnaires biographiques d'intérêt historique

(1) Bien qu'il ne le dise pas, il n'y a pas de doute qu'il s'agit bien d'extraits de l'Autobiographie, puisque c'est le seul ouvrage historique de 'Abdallâh (dont on a des listes d'œuvres détaillées), qui s'étende jusqu'à l'année 628/1231, comme ces extraits. Au reste, un des passages cités par Dhahabî (dans sa notice nécrologique sur l'auteur en 629) correspond à une partie autobiographique donnée par Ibn abî Ousaïbi'a.

(2) Ce qu'il dit des Mongols est publié par J. de Sornogyi dans *Der Islam*, 1937.

(3) Brockelmann, I, 332.

(4) Cf. Indra, p. 000.

comme celui de Ḥarrân et de récits oraux faits par divers personnages parmi lesquels Ibn Chaddâd ; plusieurs de ses sources ont été indiquées à Kamâl ad-dîn par Bahâ ad-dîn abou Moḥammad Ḥasan b. Ibrahim b. al-Khachchâb, descendant converti de la grande famille chiite des Banou'l-Khachchâb, collectionneur et copiste de manuscrits.

La chronique d'Alep (1) a de grandes qualités : style simple et précis, exposé intelligemment coordonné. Néanmoins, la comparaison avec Ibn abî Ṭayyî, qui a utilisé les mêmes sources, montre d'une part qu'il a jeté un voile pudique sur tout ce qui aurait attesté l'importance des Chiites, d'autre part que les corrélations qu'il établit entre des informations diverses lui sont personnelles et souvent sont suspectes. Avec Ibn abî Ṭayyî lui-même il présente de grandes ressemblances et il paraîtrait étrange qu'il ait pu ignorer son œuvre ; néanmoins, il ne le nomme jamais (2), et il est possible qu'il l'ait utilisé au minimum (3).

c) *Quatre chroniques damasquines.* — Sa'd ad-dîn ibn Ḥamâwiya Djouwâini (Khidr ou Mas'oûd b. 'Abdassâlâm ou 'Abdallah abou Sa'd) appartenait à une famille fameuse à la fois dans son pays d'origine, le Khorassân (où elle compta parmi ses membres le grand mystique Sa'd ad-dîn ibn Ḥamawiya, 591-652), et en Asie occidentale, où le premier établi, 'Imâd ad-dîn ibn Ḥamawiya, était mort (577) chef des chaïkhs de Damas, et avait eu deux fils, dont l'un, Çadr ad-dîn, fut le père des « quatre fils du chaïkh », 'Imâd ad-dîn 'Omar, Kamâl ad-dîn Aḥmad, Mou'în ad-dîn Ḥasan, et surtout Fakhr ad-dîn Yoûsouf, qui eurent un si grand rôle pendant la dernière période ayyoubide, et dont l'autre, Tâdj ad-dîn, auteur d'une continuation d'Ibn 'Asâkir, eut deux fils, Chams ad-dîn Charaf abou Bakr, qui lui succéda comme chef des chaïkhs

(1) Ed. trad. des années 491/541-1097/1146 dans H. Or. Cr., III; trad. sans éd. de la suite par Blochel dans ROL, III-VI; la partie antérieure à 491 est en partie inédite, et ce qui est édité l'est mal. Une édition générale est un besoin impérieux.

(2) Une fois (Boughya, VIII, 186 r°), mais pour un ouvrage biographique, non l'histoire.

(3) Étant donné la communauté de sources, aucune des ressemblances relevées n'est démonstrative; Kamâl a par contre certaines ignorances (où le chiisme n'a rien à voir), qui ne se trouvent pas dans Ibn abî Ṭayyî (règne de Noûr ad-dîn en particulier).

de Damas (608-678), et Saâd ad-dîn, le chroniqueur (1). Celui-ci, né en 592/1196, avait d'abord fait une carrière militaire au service d'al-Mou'azzam (qui l'avait fait gouverneur de Chaubak), puis d'al-Achraf jusqu'en 635, de Chihâb ad-dîn Ghâzi de Mayâ-fâriqîn après les troubles damasquins où son cousin 'Imâd ad-dîn avait été tué, enfin d'aç-Çâlih Ayyoûb, sous les ordres de son cousin Fakhr ad-dîn ; la révolution mamlouke l'amena à quitter l'Egypte et le métier des armes, il se fit soufi, fut associé aux fonctions de son frère, et mourut, malade et aveugle, en 674/1276 (2). Il laissait une chronique de deux volumes, paraissant avoir consisté essentiellement en souvenirs personnels ; il en avait rédigé une partie dès 654, puisque Sibî ibn al-Djauzi en utilisa des passages, et la continua au moins jusqu'en 664 ; l'œuvre nous est connue uniquement par les extraits de Sibî ibn al-Djauzi et de Dhahabî (3) ; elle n'a jamais été signalée.

*Sibî ibn al-Djauzi* (Chams ad-dîn abou'l-Mouzaffar Yoûsouf b. Qizoghlou), fils d'une fille (sibî) d'Ibn al-Djauzi, né à Bagdad en 582/1186, fut de son vivant connu surtout comme prédicateur, et suscita à ce titre chez ses contemporains un enthousiasme extraordinaire, dû au charme de sa personne et de sa voix et à la piété pathétique de ses harangues. Il voyagea plusieurs fois de Damas, où il se fixa jeune, en Mésopotamie et en Egypte, et fut en rapports étroits avec plusieurs princes, et spécialement avec l'Ay-

(1) Sibî 496 et ms. Brit. Mus. 3<sup>o</sup>; A. Ch. suite 136<sup>o</sup>; Dhahabî, évén. 644; Yoûsouf an 678; dans l'article de Köprülü sur Sa'd ad-dîn le mystique (dans ED), il propose de lire autrement que Hamawiya, pourtant attesté par les auteurs précités, Ibn al-Athîr et Ibn Wâcil.

(2) Citations de la chronique et notices de Yoûnîf et Dhahabî à l'an 674

(3) Voici la liste des passages connus : cérémonie pour la paix après la croisade de Damiette (Dhahabî, évén. 617); espion d'al-Mou'azzam chez Frédéric II (Sibî 427) ; anecdote sur le vizir Falk (Dh. tab., 843) ; campagne orientale d'al-Kâmil (Sibî, 510, Dh. év. 633); mesures d'al-Achraf contre Falk (Dh. tab., 643); mort d'al-Achraf et d'al-Kâmil et meurtre de 'Imâd ad-dîn (Dh. tab., 635-636, Sibî, 477-479); invasion khwarizmienne en Diyâr Bakr, puis mongole en Arménie (Dh. év., 639, 640); récit rétrospectif du pèlerinage de Chihâb ad-dîn Ghâzi (Sibî, 510); mort de Kamâl ad-dîn ibn Hamâwiya (Sibî, 489); invasion mongole en Diyâr Bakr (Dh. év. 642); mort du père de l'auteur (Sibî, 495); siège de Damas par Mou'în ad-dîn et suite des faits militaires (Dh. év., 643, 644, 645; Sibî, 510); mort d'al-'Adil (Sibî, 512, Dh. tab., 646); mort d'aç-Çâlih et de Fakhr ad-dîn (Dh. tab., 647); 7<sup>e</sup> croisade et mort de Fakhr ad-dîn (Dh. év., 648, tab., 648, Sibî, 520); retour de l'auteur à Damas (Dh. év., 655); bataille de Çafad (Dh. év., 664); divers (Dh. tab., 674, Sibî, 427).

youbide al-Mou'azzam, mort en 624/1227, auquel il dut de nombreuses informations qui serviront à sa chronique. Il mourut à Damas en 654/1256 (1). Sa grande histoire universelle, le « Mirât az-zamân fi târîkh al-a'yân » (Miroir du temps, sur l'histoire des notables), qui ne nous intéresse ici que par sa dernière partie, a été composée tout à fait à la fin de la vie de l'auteur. Les manuscrits assez nombreux qui en existent se répartissent en deux rédactions : l'une, plus rare, et incomplètement conservée, paraît contenir le texte même de l'auteur, mais avec de nombreuses lacunes et quelque désordre (2) (c'est celle dont la dernière partie est éditée par Jewett) (3) ; l'autre (4) est, d'après le titre qu'elle porte, un Abrégé, rédigé par Younîni (cf. infra), mais qui se borne à élaguer certaines longueurs sans rien omettre d'essentiel, et qui a l'avantage d'avoir été fait sur un original sans lacune (5) ; il est donc indispensable de la consulter également.

Le Mirât az-zamân, peut-être la plus volumineuse de toutes les histoires musulmanes, est d'une valeur très inégale. L'auteur a copié ses devanciers ou noté des récits oraux avec une abondance, une absence de sélection et de critique, qui donne d'abord l'impression d'un bavardage oiseux et interminable, mais qui peut occasionnellement conserver des informations que des auteurs plus sobres ou plus intelligents auraient sacrifiées. Très important pour le v/xi<sup>e</sup> siècle, le Mirât az-zamân est presque négligeable pour le vi/xii<sup>e</sup>, pour lequel il repose essentiellement sur Ibn al-Djauzi (6), Ibn al-Qalânisi, Ibn al-Azraq, Imâd-ad-dîn (Kharîda et Barq ach-

(1) Biographies Younîni, an 654; A. Ch. Suite 51 r<sup>o</sup>; cf. aussi Ibn Wâcîl 121 r<sup>o</sup>; Dhahabî, an 654, dit que son grand-père considérait comme chiite le traité de Sibî sur 'Alî.

(2) Les années 505-507 sont complètement brouillées.

(3) Ed. Facsimile depuis 495/1101, Chicago, 1907.

(4) Extraits éd. trad. dans H. Or. Cr. III (très incomplets). Les mss. sont décrits dans Gabrieli, Reddiconti. R. Acad. Lincei, V, 25 (1096), p. 1148-1161; Spies, *Beiträge zur arabischen Literaturgeschichte*, Leipzig, 1932, 8<sup>o</sup>, p. 66-69; et mes *Chroniques arabes d'Istanbul*, 339.

(5) En dehors de rares additions de Younîni introduites par « Je dis » (souvent d'après Ibn Khallikân), le reste est sûrement de Sibî, appelé « l'auteur », car on trouve des passages absents de Jewett dans A. Ch. (Suite 119 v<sup>o</sup>, 157 v<sup>o</sup>), très antérieur à Younîni.

(6) Avec ses continuations par Ibn al-Djauzi lui-même et Ibn al-Qâdist.

Châm), Ibn al-Athîr (Atabeks) (1), Ibn Chaddâd, et les Dictionnaires biographiques d'Ibn 'Asâkir, Sam'ânî, Dobaïthî (2). Le *Mirât* redevient au contraire d'un grand intérêt au vii<sup>e</sup>/xiii<sup>e</sup> siècle, où son horizon se restreint à peu près à la Syrie (avec une place prépondérante faite à Damas), et où l'auteur, en dehors de sources écrites perdues dont la principale est celle de son contemporain et ami Sa'd ad-dîn ibn Hamâwiya, a beaucoup emprunté à ses expériences personnelles et aux récits qu'il tenait de ses abondantes et précieuses relations. Le *Mirât az-zamân* a joui vite et longtemps d'une grande célébrité, et est peut-être de toutes les chroniques celle qui, pour le xiii<sup>e</sup> siècle et même auparavant, a été le plus pillée par les historiographes postérieurs.

*Abou Châma* (Chihâb ad-dîn abou'l-Qâsim 'Abdarrahman b. Ismâ'il), né en 599/1203, mena à Damas la vie tranquille d'un professeur et fut assassiné dans des circonstances obscures en 665/1267 (3). En dehors de la continuation, déjà mentionnée, d'Ibn 'Asâkir, il est l'auteur du Livre des Deux Jardins (4), consacré aux règnes de Noûr ad-dîn et Saladin, et achevé en

(1) Il est difficile de dire s'il a connu le Kâmil; il présente avec lui des ressemblances que les Atabeks n'expliquent pas toujours, sans cependant rien de décisif, et par contre bien des ignorances que le Kâmil pourrait dissiper.

(2) Comme autres sources, on peut encore relever, parmi les dictionnaires, celui d'Ibn Marislâniya, et parmi les chroniques une ou plusieurs chroniques syriennes, une chronique d'Égypte, une chronique des Seldjouquides, qu'on ne peut plus préciser, mais auxquelles Sibî a fait peu d'emprunts (p. 67, 105 de Jewett). Pour le Maghreb, il connaît Ibn Bachkawal et 'Abdalmoun'am ibn 'Omar ibn Hasan al-Andaloûsî. Voici la liste des passages originaux concernant la Syrie jusqu'en 564/1169 : Jewett 5, meurtre de Djanâh ad-daula (cf. Kamâl, 591); 7, défaite des Francs; 29, Assassins à Apamée H, 552-556, campagne de Boursoûqî (cf. Kamâl, 608-609 ?); 558, trêve entre Baudouin I et al-Afdal; 559, mort de Loulou, deuxième version; 560, mort de Baudouin I; J, 40, défaite de Roger; 50, tension entre al-Amir et al-Afdal; 70, prise d'Alep par Boursoûqî, première version; 80, remise de Qadmoûs aux Francs (cf. 'Azîmî?); 87, mort de Boûrî, ses rapports avec Ibn aq-Çoûfi; 93, meurtre d'Isma'il de Damas; 98, Zengî à Ba'lbek; 99, mariage de Zengî avec Zamorroud Khatoun; 122, capture de Joscelin; ms. an 548, az-Zâfir et Ibn Sallâr se méfient l'un de l'autre; J 136, mort d'az-Zâfir; 145, mort d'Ibn Rouzzîk; ms. 558, rapports de Noûr ad-dîn avec Qiltâdj Arslân; J 156, Saladin Chihné de Damas; *ibid.*, fin d'Amîr-amîrân. (Cette liste ne tient pas compte des nécrologies.)

(3) Brock., I, 317.

(4) Ed. Boulak, 2 vol. 1288 et 1292 (1871 et 1875); trad. d'extraits très mal choisis dans H. Or. Cr., IV et V, 1.



649/1251 (1), et d'une Continuation. Dans les Deux Jardins, il juxtapose des extraits textuellement reproduits d'Ibn al-Qalânîsî, 'Imâd ad-dîn, Ibn Chaddâd, Ibn al-Athîr (Atabeks seulement), Ibn abî Tayyî, et al-Fâdil (Correspondance), auxquels il faut ajouter secondairement Ibn 'Asâkir, Ibn al-Moustauîfî, Kamâl ad-dîn (Boughya, art. Noûr ad-dîn), ar-Rauhî, Ibn al-Qâdisî, al-Qilâwî, Ou-sâma (L'Instruction), 'Oumâra, et une biographie succincte de Noûr ad-dîn d'un certain Ibn al-Achtarf (2) ; il ne se permet de liberté dans ses citations qu'avec 'Imâd ad-dîn, dont il supprime les floritures.

La Suite des Deux Jardins (3) est la réunion d'éléments divers ; l'auteur avait travaillé d'une part à établir l'histoire des faits dont il avait été témoin, et réuni des notes qui, assez abondantes à partir de 625 environ, sont, après 648 (4), écrites strictement à mesure des événements dans le plus complet désordre ; en même temps il voulut rattacher ce travail à ses Deux Jardins, et, manquant de documentation personnelle pour la période intermédiaire, se borna à transcrire en partie le « Mirât az-zamân » de son compatriote Sibî ibn al-Djauzî, en le complétant occasionnellement par quelques emprunts au Kâmil d'Ibn al-Athîr, au dictionnaire de Tâdj al-Oumanâ, à celui de Moundhirî, à la vie de Djalâl ad-dîn de Nasawî, et à diverses notices isolées (5). Après avoir laissé quelques années ce travail presque vide, Abou Châma, ému par l'invasion mongole, reprit la plume pour en noter au jour le jour les péripéties, et la garda jusqu'à sa mort ; c'est la partie la plus importante de la Suite.

*Khazradjî* (Moḥammed b. Ibrahim b. Moḥammed abî Bakr b. 'Abdal'azîz abî'l-Fawâris al-Ançârf) ne nous est pas personnellement connu. Il écrivait entre 658/1260, date de la dernière citation de son œuvre, et le début du VIII/XIV<sup>e</sup> siècle, où Younînî l'utilisa ; il paraît avoir été damasquin. Le manuscrit unique où

(1) Suite 206 r°.

(2) I, 52, 97, 180, 121 ; II, 15, 27, 42, 139, 241.

(3) Bibl. Nat. 5852; extraits insuffisants dans H. Or. Cr. V.

(4) Le récit de la prise de Damiette est écrit avant sa reprise par les musulmans.

(5) 64 r°, 109 v°, 123 r°, 176 v°, 193 v°; on a vu qu'A. Ch. nous conservait la version primitive de Sibî.

nous est conservée une partie de son œuvre (ans 589/1193-655/1257), amputé aux deux extrémités, porte le titre, rajouté, de « Târikh daulat al-akrâd wa'l-atrâk » (Histoire des dynasties kurde — ayyoubide — et turque — mamlouke (1). C'est une composition médiocre, à la fois détaillée et lacunaire, et dans l'ensemble, jusqu'en 630, simple extrait de Sibṭ ibn al-Djauzī augmenté, pour l'histoire des Khwarizmiens, d'emprunts à Nasâwī. A partir de 631, sans que Sibṭ cesse d'être connu, l'auteur donne des versions personnelles, dont la source d'information paraît cependant proche de celle de Sibṭ.

*Ibn abî Ouṣāibi'a* (Mouwaffaq ad-dîn abou'l-Abbâs Ahmad b. al-Qâsim b. Khalîfa as-Sa'dî al-Khazradjî), dont nous avons signalé les importantes biographies de médecins, était né à Damas en 600/1203 et était lui-même médecin. Un moment directeur d'un hôpital au Caire, il vécut à partir de 635/1238 à Çarkhad (Hauran) et mourut en 668/1270 (2). Il est aussi l'auteur d'une chronique abrégée, intitulée « al-moukhtâr min'ouyouñ at-tawârîkh », connue seulement par trois citations dans Ibn al-Fourât, relatives aux années 556, 557 et 563, en Djéziré et en Arménie.

d) *Historiens des Ayyoubides ayant écrit sous les premiers mamlouks.* — *Ibn Wâcîl* (Djamâl ad-dîn abou 'Abdallah Moḥammad b. Sâlim b. Naçrallah al-Ḥamâwî ach-Chaḥî'î) naquit en 604/1207 à Ḥamâh d'un père cadi en relations avec de multiples lettrés et d'une mère cousine d'Ibn abî'd-Dam. Il accompagna son père à Jérusalem au service d'al-Mou'azzam (622/1225), puis de son fils Dâoûd à Damas et à Karak ; il voyagea ensuite en Syrie, en Irâq (641/1243). S'étant lié avec Ḥosâm ad-dîn ibn abî 'Alî, l'un des principaux personnages de l'entourage de l'Ayyoubide ac-Çalîḥ, il alla s'établir auprès de lui au Caire (même année), l'accompagna à la Mecque en 649/1251. Il n'est pas moins en faveur auprès des Mamlouks qui succèdent aux Ayyoubides, est nommé cadi de petites localités en même temps que professeur dans une madrasa cairote (658/1260). En 663/1265, il est envoyé par Baïbars en ambassade auprès de Manfred en Sicile. A son retour il est fait grand-cadi de Ḥamâh, où il retrouve un frère beaucoup plus

(1) *Chroniques arabes d'Istanbul*, 341; Younini, *Aya Sofya*, 190 v<sup>o</sup>, 192 r<sup>o</sup>.

(2) Brockelmann, I, 325.

jeune resté au service de l'Ayyoubide de cette ville al-Mançoûr ; dès lors il se consacre surtout à la science, où il a des talents dans les branches les plus diverses. Il meurt, très âgé, en 697/1298 (1).

L'œuvre historique d'Ibn Wâcil comprend deux ouvrages tout à fait différents. Le premier, « at-Târikh aç-Çalîhî », commencé pour aç-Çalîh, terminé sous le successeur de celui-ci, al-Mou'azzam auquel l'auteur allait l'offrir lorsqu'il fut assassiné (648/1250), est une histoire universelle résumée qui s'arrête à l'occupation de Damas par aç-Çalîh en 636/1239, considérée comme le début de son règne (2). La documentation de l'auteur est encore incomplète ; pour le début, il se contente de résumer Tabarî ; pour le vi/xii<sup>e</sup> siècle, il présente des rapprochements extrêmement nets avec Ibn al-Qalânisi et avec le Boustân al-Djâmi, dont cependant il paraît avoir suivi plutôt une source. Il a aussi des ressemblances avec Ibn al-Athîr, à expliquer par une source commune, semble-t-il, plutôt que par un emprunt. Notre manuscrit du « Boustân » comporte une suite qui, jusqu'en 629, est un abrégé d'Ibn al-Athîr et, de 629 à 636, une copie textuelle du Tarikh Çalîhî.

Le « Moufarrîdj al-kouroûb fi akhbâr banî ayyoûb » est une — histoire des Ayyoubides, très détaillée, reposant sur une documentation renouvelée et beaucoup plus riche, et écrite d'avant 676/1277 à après 683/1284 (3). L'auteur connaît maintenant le Kâmil d'Ibn al-Athîr, le Târikh Mouzaffarî de son cousin Ibn abi'd-Dam, l'histoire d'Alep de Kamâl ad-dîn, et fait au premier et au troisième tant d'emprunts qu'il en oublie complètement les versions de sa première chronique. Nous ignorons s'il eut d'autres sources écrites ; en tous cas, il ne paraît pas douteux que, pour le treizième siècle, son expérience personnelle, complétée par les récits de son père et d'amis comme Hôsâm ad-dîn ibin abi 'Alî ainsi que par des recherches d'archives, ne soient à peu près sa seule source d'information. A la fin seulement, lorsqu'il aborde le règne de Baïbars, il a de nouveau à sa disposition en Ibn

(1) Brockelmann, I, 322; Djazari B. N., 255 v°; Younfi, an 697; Dhahabî, Tabaqât, 697; Moufarrîdj, passim. Une thèse, restée inédite, a été faite sur Ibn Vacil par Miss Charis Waddy, sous la direction de H. A. R. Gibb.

(2) Chroniques d'Istanbul, 341; Moufarrîdj, B. N. 1703, 32 v°; 1702, 90 r°.

(3) 624 écrit du vivant de Baïbars; 642, après la mort d'al-Mançoûr (683).

'Abdazzâhir une source trop précieuse pour ne pas s'en inspirer continuellement ; au reste l'ouvrage est interrompu en 661/1263.

Le Moufarridj est une des dernières chroniques à avoir été rédigée selon l'ancienne manière, sans notices nécrologiques. On peut trouver certains de ses récits trop minutieux, trop farcis de noms propres ; on ne peut leur contester le mérite de donner un tableau extrêmement suggestif de la société qui entoure les derniers Ayyoubides. L'auteur a d'ailleurs l'esprit très ouvert ; il a été en relations personnelles, bien que musulman et sunnite, avec un descendant des Fatimides, avec le Grand-Maître des Assassins, avec des Francs, et à eux tous il s'est intéressé. L'exposé est toujours intelligent, cohérent, de langue précise sinon élégante. C'est une œuvre de haute valeur. C'est de plus, avec le « Mirât az-zamân » de Sibṭ ibn al-Djauzi, notre source principale, indéfiniment reproduite dans l'historiographie postérieure, pour l'histoire des Ayyoubides. Il semblerait que tant de titres fussent assez pour avoir assuré au Moufarridj une place d'honneur auprès des historiens modernes. Il n'en est rien, et l'œuvre, dont il existe pourtant des manuscrits très convenables et fort accessibles, reste inédite et presque'inutilisée (1). Il y a là un scandale qui ne saurait trop tôt cesser.

*Ibn al-'Amîd* (Djirdjis ou 'Abdallah b. abî'l-Yasir, dit aussi al-Makîn) naquit en Egypte en 602, et était le fils d'un fonctionnaire chrétien de l'administration militaire ; chrétien lui-même, il occupa divers postes administratifs en Egypte et en Syrie, mais non sans être plusieurs fois disgrâcié, voire emprisonné ; il finit sa vie à Damas, où il mourut en 672/1274 (2). Sa chronique (3), une des plus anciennement connues de l'Occident, n'offre aucun intérêt jusqu'à la mort de Saladin, où, en dehors de quelques additions relatives aux patriarches coptes, elle ne fait que démarquer le Târikh Çâliḥî d'Ibn Wâcîl. Elle devient au contraire originale

(1) On trouvera quelques extraits traduits dans Michaud-Reinaud et en notes à la traduction de Kamâl ad-dîn de Blochet.

(2) Brockelmann, I, 348; *Chroniques d'Istanbul*, 341.

(3) Ed. Trad. Erpennius, Oxford, 1625, jusqu'en 512.

(4) Ed. Cheikhé, Corpus Script. Or., III, 1; trad. Ecchelensius, Paris, 1651 (jusqu'en 512).

et intéressante pour la suite de la période ayyoubide. Elle s'interrompt en 658/1260.

*Boutrous ibn ar-Rahib*, diacre monophysite de Foustât, vivait en 669/1271 et en 681/1282. Son histoire, dont il existe deux rédactions, est extrêmement succincte.

Nous mentionnerons seulement ici pour mémoire, à côté de ces deux chroniques chrétiennes, l'Histoire anonyme des *Patriarches d'Alexandrie*, qui, continuée de siècle en siècle par de nouveaux collaborateurs, s'interrompt au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle (1).

Au temps de Baïbars encore écrivait *Ibn Mouyassar*, qui, pour ce qui nous est conservé de son œuvre, concerne exclusivement l'Égypte (2). Enfin un certain *Ibn abi'l-Hidjâ*, d'identité inconnue, écrivit une « Histoire » entre 687/1288, date pour laquelle il est cité par Çâlih ibn Yahya (3), et le premier tiers du viii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècle, où Djazarî l'utilise; ce dernier lui emprunte un récit de la prise de Tyr par les Francs en 518 (introduit rétrospectivement à propos de sa reprise en 690), qui ressemble à Ibn al-Qalânîsî et à Ibn al-Athîr.

e) *Chroniqueurs iraqiens du viii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle*. — Al-Qâdisî (Moḥanmad b. Aḥmad b. Moḥammad b. 'Alî, mort en 632/1235) (4), écrivit une suite au Mountazam d'Ibn al-Djauzî, qui se terminait en 616/1219. L'ouvrage est perdu, mais diverses citations ont été conservées par Sibṭ ibn al-Djauzî, Abou Châma, Dhahabî; le premier lui reproche de la négligence et des erreurs. Il avait composé aussi une histoire des vizirs (5).

*Al-Qilâwî* (Abou 'Alî Ḥasan b. Moḥammad b. Ismâ'il, mort en 633/1236) vécut d'abord en Irâq, puis fut bibliothécaire d'az-Zahir d'Alep et d'al-Achraf à Harrân et Damas (6); il est l'auteur d'une

(1) Bibl. Nat. Ar., 302.

(2) Pour des détails, cf. mes *Chroniques des Derniers Fatimides* (références), p. 3; éd. Massé, Le Caire, 1919.

(3) Ed. Cheikho, p. 108.

(4) Dhahabî *Tabaqât*, 632; son père, lettré, est mort en 621 (Sibṭ); Zauzani, cité dans De Stane, *Ibn Khallikân*, I, 290.

(5) Sibṭ, 254, 266, 276; A. Ch. II, 15-16, 27, II 286, 315, 395; Dhahabî, éven. 601.

(6) Sibṭ, 460; A. Ch. Suite, an 633; Safadî, XII, 20 re.

continuation de Samnâni (1), dont on a trois citations (ans 450, 571, 597) (2).

*Dhou'l-Nasabâin ibn Dahya* (Abou'l-Khattâb 'Omar b. Hasan b. 'Alî al-Kalbî), né à Valence, parcourut le Maghreb, l'Égypte, la Syrie, la Mésopotamie, l'Iran, pour recueillir des traditions, et mourut en 633/1236 (3). Il laissait entre autres ouvrages une histoire des Abbassides intitulée « an-nibrâs fitârikh khoulafâ banî'l-'abbâs » ; sauf de brèves citations dans le *Khiṭaṭ* de Maqrîzî, tous les passages qu'on en connaît concernent le vi/xix<sup>e</sup> siècle (4).

*Ibn as-Sâ'i* (Tâdj ad-dîn abou Ṭâlib 'Alî b. Andjab, 593/1197-674/1275) (5), écrivit, comme directeur de la bibliothèque moustanciriya à Bagdad, plusieurs ouvrages historiques dont certains paraissent avoir été connus sous des titres variés, ce qui rend leur énumération délicate. Son travail consiste surtout à avoir continué le *Kâmil* d'Ibn al-Athîr d'une part, les dictionnaires d'al-Khâṭib et d'Ibn al-Mâristâniya d'autre part. En y ajoutant les ouvrages de ses prédécesseurs, il débita ce travail en une multitude de traités consacrés spécialement à des catégories d'hommes (cf. dictionnaires) ou à des princes (par exemple : « al-mou'allim al-atabekî », écrit pour Arslanchâh de Chahrzoûr). Le seul ouvrage de lui dont un fragment nous soit directement connu est le « Djâmi' al-moukhtaṣar fi 'ounwân at-tawârikh wa'ouyoûn as-siyar », histoire universelle qui repose essentiellement sur Ibn al-Athîr, et nomme aussi, pour la période 589/1193-606/1209, Yâqoût et 'Abdallatif (6). La suite, plus originale, est perdue, mais a été copieusement mise à contribution par Djazarî, Ibn Kathîr, Ibn al-Fouwâti, etc. Un écrit d'Ibn as-Sâ'i a été connu de Kamâl ad-dîn, mort en 662 (7), mais Ibn as-Sâ'i continuait encore son histoire, au fur et à mesure des faits, au moment de sa mort.

(1) Le cadî Abou'l-Qâsim 'Alî b. Moḥammad as-Samnâni écrivit vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle (?) un *Kitâb al-Istighâr li'l-târikh'alâ'ch-chouhour* (Boughya, Feizullah, 298 v°).

(2) Dhahabî éven. 450, 571 (e premier, de Samnâni) : A. Ch., II, 241.

(3) Brockelmann, I, 310; Djazarî, 164 r°; Ibn Khallikân, IV, 127.

(4) Maqrîzî, 22, 326, 389, II, 163; I. Kh. IV, 115; I. F.

(5) Cf. la préface à l'éd. citée infra; ajouter Younîni, an 674.

(6) Ed. Anastase-Marie et Moustafa' Djawwâd, Bagdad, 1934.

(7) Boughya, Bibl. Nat., 30 v°.

*Ibn al-Kâziroûni* (Zahîr ad-dîn 'Alî b. Mohammad b. Maḥmûd, 611/1214 ou 621/1224-697/1298) composa sous le titre de « raudat al arîb fi't-târikh » une histoire universelle en vingt-sept volumes, dont on ne connaît que quelques citations atteignant la veille de sa mort, et un abrégé conservé, en un volume, écrit en 663/1265 et s'arrêtant à la chute des Abbassides (656/1258) (1).

*Ibn al-Fouwâti* (Abou'l-Faḍl 'Abdarrâzâq b. Aḥmad, 624/1244-723/1323) composa une histoire universelle, perdue à l'exception de la partie postérieure à 626/1229; elle repose essentiellement sur Ibn as-Sâ'î, et utilise aussi Ibn al-Kâziroûni (2).

*Ibn at-Tiqtaqâ* (Djalâl ad-dîn abou Dja'far Moḥammad b. 'Alî b. Moḥammad b. Ramadhân, né vers 661/1263), un chiite, écrivit en 701/1302 à Mossoul, le Fakhrî dont la seconde partie est une histoire des califes 'abbassides tirée d'Ibn al-Athîr, et de leurs vizirs, d'après des sources inconnues (3).

*Bouzoûri* (Abou Bakr Maḥfoûz b. Ma'touk, mort en 694/1295) écrivit une histoire universelle qu'utilisa Dhahabi (4).

Citons enfin pour mémoire la vie de Djalâl ad-dîn Mangoubertî de l'Iranien *Nasawi* (cité souvent comme « al-mounchî' »), qui avait été son secrétaire (5).

#### D. Les historiens de Baïbars et de Qalâoûn.

L'invasion mongole coupe l'Iraq du reste de l'Asie occidentale. La constitution de la monarchie mamlouke donne une importance croissante aux historiens égyptiens d'origine ou d'adoption. La réaction sunnite est désormais sans réplique, la servilité à l'égard des tyrans sans borne. Le sentiment d'avoir échappé à une catastrophe totale donne le goût de dresser des bilans de l'ancien monde au moment où l'on recommence un monde nouveau; la paperasserie de l'administration et la vanité primaire de la soldatesque au pouvoir développe l'abondance des écrits et leur impersonnalité. Il résulte de tout cela une production où dominent les panégyriques, les « sommes » encyclopédiques, et les manuels. Les chroniques pro-

(1) *Chroniques arabes d'Istanbul*, 342; Ibn al-Fouwâti, an 649; Dhahabi, an 656; Ibn Kathîr, an 692; Çafadi Aya Sofya, 2965, 159 v°.

(2) Ed. Moustafa Djawwâd et M. Riḍâ Chabîf, Bagdad, 1934.

(3) Ed. Derenbourg, Paris, 1895, 8°; trad. Amar, Archives Marocaines, XVI.

(4) Evén. 575, 584, 586, 587, 591, 594, 596; tab., 600. Cf. Somogyi, JRAS, 1932, p. 85.

(5) Trad. Houdas, Paris, 1891, 2 vol. 4°.

prement dites deviennent souvent d'énormes répertoires biographiques et chronologiques surchargés de détails oiseux.

Il est certain que la personnalité du sultan Baïbars comme jadis celle de Saladin était faite pour inspirer les biographes. Sans parler de l'interminable roman qui au siècle suivant se bâtit autour de ses exploits (1), il trouva deux historiens de talent en Ibn 'Abdazzâhir et Ibn Chaddâd.

*Ibn 'Abdazzâhir* (Mouhî ad-dîn abou'l-Faql 'Abdallah as-Sa'dî al-Miqrî) (2), fils d'un chaïkh des lecteurs du Coran, naquit en 620/1223; il fut « secrétaire du secret » de Baïbars, et le resta sous Qalâoûn, qui fit de son fils Fakhr ad-dîn le chef du Diwân al-inchâ réorganisé par lui; Fakhr ad-dîn mourut en 691/1292 et son père en 692/1293. Sa fonction consistait à rédiger des pièces officielles et à tenir le journal officiel des actes de son maître et des faits intéressant le gouvernement. C'est une mise au net de ce travail, accru de quelques réflexions préalables et de citations littéraires, qui constitue ses biographies successives de Baïbars, de Qalâoûn, et d'al-Achraf, dont on connaît directement d'importantes parties, et dont le reste est indirectement conservé par les multiples chroniqueurs qui ont pris son œuvre pour base de leurs récits. Que l'auteur ait dû « tenir compte de l'heure et de la présence du sultan », comme dit son abrégiateur Châfi' (cf. infra), cela n'apparaît que trop; sa documentation et la précision de son exposé ne font pas moins de son œuvre une source de premier ordre. Le même auteur avait composé une biographie du cadî al-Fâdil et un ouvrage d'archéologie historique sur le Caire dont Maqrizî s'est largement inspiré. Des citations conservées de cet ouvrage et de passages rétrospectifs dans les Vies de Baïbars et de Qalâoûn, il résulte qu'Ibn 'Abdazzâhir a connu Ibn al-Athîr et Ibn abî Tayyî (3).

(1) Wangelin, *Das Baibarsroman*, Bonn, 1935, 8°.

(2) P. Casanova, *L'Historien Ibn 'Abdazzâhir*, dans *Mém. Mission arch. Caire*, VI; E. Strauss, *Wiener Zeitschr. f. d. Kund d. Morgenland*, XLV, 1938.

(3) Baïbars, *Brit. Mus. Add.*, 23331, du début au commencement de 663/1265; Qalâoûn, *Bibl. Nat.*, 1704, de 681 à la fin; al-Achraf, jusqu'à la mort de l'auteur, éd. Moberg, Lund, 1902, 8°. L'attribution de la Vie de Qalâoûn à I. Abdazz. n'est nulle part attestée mais résulte de sa ressemblance avec les deux autres entre lesquelles elle s'intercale et de ce qu'I. 'Abdazz. y est nommé « le mamlouk (= votre serviteur). Cf. *Chroniques des derniers Fatimides*, p. 24, n. 2



*Ibn Chaddôd le Géographe* (Moḥammad b. Ibrâhîm b. 'Alî al-Ḥalabî naquit à Alep en 613/1216) fut directeur des finances de Harrân vers 640, envoyé en ambassade par l'Ayyoubide an-Nâcîr d'Alep auprès de Houlagou en 656/1258; lors de l'invasion mongole il alla se fixer au Caire où il vécut entouré de considération et pensionné par le sultan jusqu'en 684/1285 (1). Il est l'auteur, d'après ses propres paroles, d'une continuation d'Ibn al-Athîr et d'un traité intitulés « Djanâ al-hachchaîn fî akhbâr al-daulataîn » qui parlait des Khwarizmiens; mais ces travaux ne paraissent pas avoir jamais été achevés et livrés au public (2). Par contre nous connaissons directement la Vie de Baïbars et la Topographie historique de la Syrie et de la Djézîrê.

La Vie de Baïbars, « ar-raud̄ az-zâhir fî sîrat al-malik az-zâhir », dont la partie antérieure à 670/1272 est perdue (3) mais dont la fin et un tableau général de l'œuvre du sultan viennent d'être retrouvés (4), est moins directement officielle que celle d'Ibn 'Abdazâhir, plus ouverte aux informations d'histoire générale extérieures à l'activité propre de Baïbars (questions d'administration, histoire de l'Anatolie et des Mongols). Elle a été écrite ou achevée au lendemain même de la mort de Baïbars.

La Topographie historique de la Syrie et de la Djézîrê, « al-a'lâq al-khâtira fî dhîkr oumarâ'ch-Châm wa'l-Djazîra » a plus de valeur encore. Elle consiste dans une énumération des principales localités, dont l'auteur donne d'abord une description géographique et archéologique, qu'on chercherait en vain dans les géographes, puis l'histoire, depuis les temps les plus reculés possibles jusqu'au moment où il écrit (5). Il va de soi que dans cette der-

(1) Cf. Amedroz, JRAS, 1902, et les articles indiqués ci-dessous, n. 8.

(2) Nouwaîrif, Levde, 21, 330<sup>o</sup>, contient une phrase d'Î. Ch. sur aḡ-Çâlih Ayyoûb qui n'est pas dans la Topographie, mais nos mss. de celle-ci pouvant être incomplets, c'est bien peu de cette unique citation pour infirmer le témoignage de Djazari Gotha, 1560, 51<sup>o</sup>, qui dit que la continuation d'Î. A. n'a jamais paru.

(3) Dans Yountf, Nouwaîrif, etc. se trouvent des citations nombreuses.

(4) *Chron. ar. d'Istanbul*, 342. Une traduction turque, malheureusement sans édition, est en cours de publication par Cherefettin Efendi.

(5) Plan et mss. indiqués par Sobernheim, *Centenario di Amari*, II; H. Zayât, *al-Machriq*, 1934; Ledit, *ibid.*, 1935. Extraits par Sobernheim, *loc. cit.* et *Corpus Inscript. arab.* II, 2, 14, et Ledit ('Avâcim), *loc. cit.*; analyse de la partie relative à la Djézîrê par nous, REI, 1934. Une édition est projetée par H. Zayât et Sauvaget.

nière partie tout n'est pas original ; Ibn al-Athîr, Kamâl ad-dîn, Ibn abî Tayyî, Ibn al-Azraq, Ĥamdân ibn 'Abdarrahîm, Ibn Zou-rârq, Ibn al-Qalânîsî, al-'Azîmî, Ousâma ibn Mounqidh, 'Abdarrahman b. Mounqidh, 'Imâd ad-dîn et al-Fâdil, al-Mançoûr de Ĥamâh, Ibn Djobaîr, Nasâwî lui ont fourni, directement ou non, la matière de tout ce qui précède son propre temps (1) ; pour la suite il est original, et les détails qu'il donne en particulier sur l'administration de plusieurs territoires sont d'un genre rare et précieux. L'ouvrage est divisé en trois parties : Syrie du Nord (dont une moitié consacrée à Alep), Syrie centrale et Palestine, Djéziré. Il est possible qu'il soit resté inachevé, ou que certaines parties soient perdues, car on trouve quelques allusions à des passages qu'on cherche en vain (2). L'ouvrage n'a été mis au net qu'en 678-679/1280, mais était en grande partie achevée dès 671 (3) ; de plus, il est certain que la plus grande partie de sa documentation remonte à la période ayyoubide et aux premiers travaux de l'auteur, qui parle très peu des temps plus récents.

*Ibn al-Wahîd* (Charaf ad-dîn Moĥammad b. Moûsâ b. Moĥammad al-Maqdisî, mort en 712/1311-1312), fonctionnaire et lettré, est l'auteur d'une vie de Qalâoûn abrégée (4), intitulée « fadâil al-daulat al-mançoûriya'alâ'l-daulat az-zahiriya », qu'ont connue Qirtâî et Younîfî (5).

Dans un autre genre, *Ibn al-Moukarram* (Djamâl ad-dîn abou'l-

(1) Sans parler d'auteurs antérieurs à notre temps (Ibn Boullân, Ĥamza al-Içfahâni, Ibn Ĥauqal, Baladhori, Dinawari, Maĥboûb b. Constantin (Brit., 96 v°). Références aux auteurs indiqués supra données aux articles qui les concernent (I. A., Kamâl, I. A. T., Azr. pour le Diyâr Bakr sont la base constante). *Al-Mançoûr* de Ĥamâh (cité Vatican, 222 r°, v° siècle) est l'auteur d'un « miçmâr al-ĥaqâiq fi'ouloûm al-khalâiq » qu'I. W., 204 r° dit être une histoire, mais sans doute surtout de lettrés.

(2) Par exemple à une description de Mossoul (préface de la partie sur la Djéziré). Il n'y a rien sur les régions de Ĥamâh, Ĥomç, Tripoli, rien sur l'histoire de Damas ni d'Alep.

(3) Brit. 56 v°, ajouté en 673; Leyde, 19, en 675; 487, en 674; les parties ajoutées après la mort de Baĥbars ne sont que des notices terminales.

(4) Identification incertaine ; ces noms sont ceux que donnent les auteurs qui le citent (cf. note suivante) et Çafadî Aya Sofya 2969, 82, ainsi que le Manhal Çâfi ; mais ce dernier ignore le nom d'Ibn al-Wahîd qu'il donne par contre à un autre Charaf ad-dîn, abou 'Abdallah Moĥammad b. Cherîf az-Zar'î, imitant en cela Ibn Kathîr qui le fait mourir en 711.

(5) Qirtâî 106 r°, 107 r°, 130 v°-132 r° ; Younîfî an 688 (sur Tripoli), d'où il est passé dans Dhahabî et Ibn Taghrîbirdî.

Faql Moḥammad al-Anṣārī ar-Rouwaifi'i al-Ifriqī al-Miṣrī, 630/1233-711/1311), nâzir de Tripoli puis fonctionnaire au dîwân al-inchâ, chiite non rafiḍite (1), abrégiateur d'une masse de gros ouvrages fameux (2), a laissé un journal de chancellerie avec nombreux extraits de correspondance, qui constitue une sorte d'histoire des règnes de Qalâou'n et d'al-Achraf ; il nous est connu par des citations de Qalqachandī et surtout d'Ibn al-Fourât (3).

Au même milieu encore appartient *Ibn 'Abdarrahîm* ; il avait dépassé l'enfance au début du règne de Baïbars, fut kâtib sous Qalâou'n, puis principal secrétaire d'al-Mouza'ffar de Ḥamâh à partir de 683/1284. Il connut ainsi Ibn Wacil et obtint de lui l'autorisation de continuer son Moufarridj. Il mourut après 695, date où s'arrête cette continuation. Celle-ci est loin d'avoir le caractère complet du Moufarridj ; elle comprend d'énormes lacunes coupées seulement de quelques mentions sommaires dont le rôle est de faire le pont entre des épisodes détachés qui seuls sont racontés en détail et qui consistent exclusivement en souvenirs personnels de l'auteur ou en récits qui lui ont été faits ; mais ces passages, qui témoignent que l'auteur avait été en relation avec des Francs, sont parfois fort intéressants (4).

E) *Les chroniqueurs du début du VIII/XIV<sup>e</sup> siècle.* — Ce sont essentiellement trois fonctionnaires égyptiens, Chihâb Maḥmoûd, Nouwaïrī et Châfi' ibn 'Alī ; quatre émirs turcs, Aïdoghdou Qarasongorī, Baïbars Mançoûrī, Qirtâi et Ibn ad-dawâdârī ; un prince ayyoubide, Abou'l-Féda ; quatre lettrés damasquins, Yoûninf, Djarī, Birzalī, et Dhahabī.

*Chihâb Maḥmoûd* (Chihâb ad-dīn abou'th-Thanâ Maḥmoûd b. Fahd al-Ḥalabī al-Ḥanbalī) vécut de 644/1246 à 725/1325 et

(1) Brockelmann II, 21 ; Nouwaïrī an 711 ; Çafadī, *Aya Sofya* 2969, 73 r<sup>o</sup> sq.

(2) Çafadī cite le Livre des Animaux de Djâhiz, Ibn Asâkir, al-Khâtib et Ibn Nadjdjâr, l'Aghânt, Ibn Baïtâr, Djauharī, Ibn Sayyida al-Azharī dont son abrégé en 27 vol. s'appelle *Lisân al-Arab*, etc. ; en tous 500 vol.

(3) Qalq. XIV 70 donne le titre « *tadhkirat al-labib wa nouzhat al-adib* » ; I. F. VII, 118 r<sup>o</sup>, 127 v<sup>o</sup>, 146 r<sup>o</sup>, 151 v<sup>o</sup>, 165 v<sup>o</sup>, 166 v<sup>o</sup>, 168 r<sup>o</sup>, 174 r<sup>o</sup>, 184 v<sup>o</sup>, 186 r<sup>o</sup>, 192 v<sup>o</sup> ; VIII 5 r<sup>o</sup>, 7 v<sup>o</sup>, 14 r<sup>o</sup>, 15 r<sup>o</sup>, 27 v<sup>o</sup>, 30 v<sup>o</sup>, 32 r<sup>o</sup>, 33 r<sup>o</sup>, 33 v<sup>o</sup>, 45 v<sup>o</sup>, 80 r<sup>o</sup>, 122 v<sup>o</sup>, donne le titre « *dhakhirat al-koutoub* », mais avec le même contenu.

(4) Brockelmann I 323 ; extraits dans Michaud-Reinaud, *fin*.

fut directeur du diwân al-inchâ de Damas ; il est l'auteur d'une continuation d'Ibn al-Athîr dont il ne s'est conservé directement que de menus fragments, auxquels il faut joindre quelques citations dans Ibn Taghribirdî (1).

*Châfi' ibn 'Alî* (Nâcîr ad-dîn al-'Asqalânî, 649/1251-730/1330) (2), fils d'une fille d'Ibn 'Abdazzâhir et fonctionnaire à la chancellerie d'an-Nâcîr Moḥammad, fils et second successeur de Qalâoûn, écrit d'une part des abrégés des vies de Baïbars, de Qalâoûn et d'al-Achraf de son aïeul (avec des corrections), puis une vie d'an-Nâcîr et un recueil biographique de poètes de son temps qui ne nous importent pas ici, trois ouvrages d'archéologie monumentale (3), enfin une chronique universelle abrégée, le « nazm-as-souloûk fi târîkh al-khoulâfâ wa'l-mouloûk », qui paraît reposer sur Ibn al-Athîr, Ibn abî Tayyî ou Ibn Mouyassar, Ibn Wâcîl, enfin Ibn 'Abdazzâhir.

L'émir *Aidoghdou Qarasonqorî* est personnellement inconnu. Il est l'auteur d'une histoire dont Ibn al-Fourât donne un long extrait relatif à la fin du règne de l'Ayyoubide an-Nâcîr d'Alep (4).

*Baïbars Mançourî* (Rokn ad-dîn, mort en 725/1325 vers 80 ans), gouverneur de Karak sous Qalâoûn, nâïb as-saltana sous Nâcîr, puis emprisonné de 711 à 717, est l'auteur d'une histoire universelle intitulée « zoubdat al-fikra fi târîkh al-hidjra » (5) dont on ne connaît qu'indirectement le vi/xii<sup>e</sup> siècle (6), mais dont on possède la dernière partie, la seule importante, qui atteint 724/1324. Il y ajoute à l'utilisation des vies de Baïbars et Qalâoûn d'Ibn 'Abdazzâhir d'abondants renseignements tirés de son expérience personnelle ou de celle de son secrétaire, le chrétien Chams ar-Riyâsa b. Bakr ; il est particulièrement informé de l'histoire anatolienne. Pour le reste la Zoubdat al-fikra paraît n'être à peu près qu'un démarquage d'Ibn al-Athîr — Ibn al-Fourât pour le xii<sup>e</sup>

(1) Brockelmann I 346 ; Ibn Taghr. Bibl. Nat. 2071, 150 v<sup>o</sup>, 159 v<sup>o</sup>, 177 v<sup>o</sup> (ans 658-680).

(2) Brockelmann II, 28 ; *Chroniques des derniers Fat.*, 25 ; Çafadî Aya Sofya 2964.

(3) 'Adjâib al-bounyân (Maqrîzî), ouvrages sur Acre et Tyr et sur la mosquée de la citadelle du Caire (Çafadî).

(4) I. F., Vatican II, 220 r<sup>o</sup> sq.

(5) Brockelmann II, 44 ; *Chroniques arabes d'Istanbul* 343.

(6) Abondantes citations dans Ibn al-Fourât et al-'Ainî.

siècle les cite toujours indissolublement, — puis d'Ibn Wâcil combiné avec Sibṭ Ibn al-Djaúzî. Baïbars composa de sa Zoubda un abrégé qui n'a pas d'intérêt.

*Qirṭāi al-'Izzî* (al-Khazandâri) ne nous est pas personnellement connu. Il existe de sa chronique deux parties, l'une sur les débuts de l'Islam, écrite en 708/1308-1309, l'autre contenant les années 626/1229-689/1290, composée sous le règne de Nâcir Moḥammad (696-741). Cette chronique, mise au net par un scribe qui a brouillé l'ordre de plusieurs feuilles, contient, pour le xii<sup>e</sup> siècle, un cadre général de mentions sommaires, tirées surtout d'Ibn Wâcil, et des récits détaillés isolés, dûs à des informateurs oraux (1). Une citation dans Ibn ad-Dawâdârî, relative à Saïf ad-dîn Mas'ôûd de Mossoul, atteste que Qirṭāi avait rédigé aussi le xii<sup>e</sup> siècle.

*Ibn ad-Dawâdârî* (Abou Bakr ibn 'Abdallah ibn Aïbek), dont le père avait été au service de Saïf ad-dîn Balabân ar-Roumî ad-dawâdâr, mort en 680/1281, se prétendait de descendance seldjouqide. Sa chronique se compose de neuf volumes dont les quatre derniers concernent respectivement les Fatimides (jusqu'en 555/1160), les Ayyoubides (jusqu'en 648/1250), les premiers Mamlouks, et enfin le règne d'an-Nâcir Moḥammad ; il écrit, sous ce dernier, de 732 à 736 ; on a toutefois de lui aussi un abrégé composé dès 710. Sa source fondamentale est Sibṭ ibn al-Djaúzî ; l'auteur nomme aussi Ibn aḡ-Çairaff, Ibn 'Asâkir, Ibn al-Athîr, Abou Châma, Nasawî, Ibn Khallikân, Ibn Wâcil, Ibn 'Abdazzâhir, Djazarî, Nouwaïrî et Qirṭāi ; et il paraît avoir connu aussi Younîni (chute de Tripoli en 690) ; il a quelques informations romancées sur les Turcs d'Anatolie et leurs aïeux ; il n'a de réelle originalité que pour la dernière partie. L'ouvrage a été peu connu (2).

*Younîni* (le chaïkh Qoṭb ad-dîn abou'l-Faṭḥ Moûsâ b. Moḥammad al-Ba'lbakî, mort en 726/1326) est, on l'a vu, l'auteur de l'édition abrégée du *Mirât az-zamân* de Sibṭ ibn al-Djaúzî. Il y ajoute une continuation, qui souvent suit le *Mirât* dans les mêmes manuscrits. Plus encore que le *Mirât*, elle est damasquine avant tout et surchargée de biographies. Elle a été achevée peu après

(1) Levi dello Vida, *Orientalia*, 1935 ; *Chron. Ar. d'Istanbul* 343 ; et *La chronique de Qirṭāi et les Francs*, JA 1937.

(2) *Chroniques arabes d'Istanbul* 343.

711/1311 où elle s'arrête. Les manuscrits conservés paraissent contenir deux rédactions, l'une plus complète mais plus condensée, l'autre plus ancienne, plus diffuse et moins documentée. Les sources nommées sont Abou Châma, Ibn Wâcil, Khazradjî, Ibn 'Abdazzâhir, Ibn Chaddâd, Ibn Khallikân, et, pour un passage rétrospectif, la Boughya de Kamâl ad-dîn ; il y a eu quelques emprunts réciproques entre Djazarî et lui. Mais très souvent il est original, et il a été abondamment utilisé par presque tous les chroniqueurs postérieurs ; c'est donc une œuvre importante, bien qu'encore à peu près inconnue (1).

On peut en dire autant de *Djazarî* (Chams ad-dîn Moḥammaḥ b. Ibrahim, 658/1260-739/1339) (2), dont l'œuvre n'a même pas été reconnue dans les manuscrits qui nous en conservent la moitié.

— D'une famille kurde originaire des environs de Djazîrat-ibn-'Omar mais transplantée en Egypte en 630 puis établie ensuite à Damas, notre auteur écrivit sa chronique dans cette ville au début du VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle, où Dhahabî la connut ; il y ajouta mois par mois à partir de 701 une volumineuse continuation, qui fut mise en ordre à sa mort par son ami Birzâlî (cf. infra). Il prétend avoir continué le Boustân al-Djâmi', mais cela n'est vrai que quant au choix d'une date initiale ; l'œuvre est aussi prolixe que le Boustân est sobre, et chargée de biographies à la manière de Sibṭ ibn al-Djauzî ; ce dernier est, avec Ibn as-Sâ'î, la source de presque tout ce qu'il sait jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (avec des additions tirées d'Abou Châma et d'Ibn Khallikân). Pour la suite, il connaît Yoûnîni et Baïbars (3), puis, pour la fin, il y a eu emprunts mutuels entre Birzâlî et lui ; mais dans l'ensemble il est original, et s'il accueille trop facilement des racontars sans intérêt, il renferme par contre mainte information (4) qu'on chercherait vainement ailleurs (5).

(1) Ibid. 344 ; Saraï 2907 E III 215 r<sup>o</sup> (citation de Djazarî) ; E-II, 278 r<sup>o</sup> (Booghya).

(2) Ibid. 346 ; *Chroniques des derniers Fatimides*, 8-9.

(3) Gotha 1559, 142 r<sup>o</sup> ; 1560, 23 r<sup>o</sup> ; Köprülü 1147, 658.

(4) Dhahabî, *tabaqât* 581 (Hayât b. Qaïs) l'estime, et nous apprend que les notes qu'il en a prises ont été acquises par Çafadî ; celui-ci, *Bibl. Nat.* 5860, 127 r<sup>o</sup>, le critique.

(5) Pour les trois classes de mss. (brouillon, mise au net, notes de Dhahabî) cf. *Chroniques arabes d'Istanbul* 346 et *Chroniques des derniers Fat.* 9 ;

*Birzâli* ('Alam ad-dîn abou Moḥammad al-Qasm b. Moḥammad, 665/1267-739/1240) naquit à Séville à peu de semaines de la mort d'Abou Châma ; c'en fut assez pour que, fixé à Damas à partir de 688, il décidât de continuer la Suite des Deux Jardins. On n'a conservé que les deux volumes traitant des années 665-720, le troisième (721-739) ayant disparu. Le plan est chronologique jour par jour, et les biographies l'emportent sur l'histoire. La consultation méthodique de l'œuvre est à peu près impossible. Aussi a-t-elle été peu utilisée, et il ne semble pas qu'elle mérite mieux (1).

*Abou'l-Féda* (al-Malik al-Mouayyad 'Imâd ad-dîn Ismâ'il b. 'Alî b. Maḥmoûd... b. Ayyoûb, 672/1273-732/1331) fut prince de Ḥamâh à partir de 710 par la grâce de Nâcir Moḥammad. Il a composé une histoire, « Moukhtaṣar târîkh al-bachar » et une géographie (cf. infra) qui ont joui et jouissent encore d'une réputation aussi grande qu'imméritée. L'histoire n'est à peu de chose près qu'un abrégé d'Ibn al-Athîr, d'Ibn Wâcil et d'Ibn 'Abdazẓâhir (il connaît aussi Nasâwî) ; la fin seule contient des données originales. Des abrégés d'Abou'l-Féda ont été composés par Ibn al-Wardî et Ibn ach-Chiḥna, qui attestent la popularité de l'œuvre (2).

*Nouwairî* (Abou'l-'Abbâs Aḥmad b. 'Abdalwahhâb at-Tâimî al-Kindî ach-Châfi'î, mort en 732/1332 à 50 ans environ), favori du sultan Nâcir Moḥammad, inspecteur de l'armée à Tripoli, copiste payé en même temps qu'auteur, nous a laissé une encyclopédie, intitulée « Nihâyat al-arab fi founoûn al-adab », dont la cinquième et dernière partie, plus ample à elle seule que les quatre autres réunies, est une histoire du monde antique puis de l'Islam classé par dynasties ; elle a été écrite en 714. L'originalité d'un tel travail est naturellement faible ; son intérêt pour nous réside dans les extraits qu'il conserve d'Ibn Mouyassar, de Djazarî, d'Ibn as-Sâ'î (par le précédent ?), et dans quelques informations sur la Syrie du nord au xi<sup>e</sup>/xii<sup>e</sup> siècle dont l'origine est peu claire. En géné-

Ibn Qadi Chouhba Aya Sofya 3194, 13<sup>o</sup>, a une citation antérieure à 593, qui doit provenir d'un passage rétrospectif.

(1) Brockelmann II, 36 ; *Chroniques Arabes d'Istanbul* 346.

(2) Brockelmann II, 44 ; éd. Reiske, Copenhague 1790, ou Istanbul 1869 ; extraits dans H. Or. Cr. I ; d'Ibn Wâcil proviennent les citations d'Ibn abi'd-Dam.

ral, il se contente pour le XII<sup>e</sup> siècle de suivre Ibn al-Athîr (pour la Syrie) ; pour le XIII<sup>e</sup>, il suit surtout Ibn al-Djauzî, connaît Ibn Khallikân, Ibn Wâcil (par Baïbars Mançoûrî), Ibn 'Abdazzâhir, Nasawî (1).

La même source inconnue concernant la Syrie du Nord a peut-être servi à la notice d'histoire rétrospective de quelques localités syriennes qui clôt la chronique du règne de Nâcîr Moḥammad publiée par Zetterstéen (2).

*Dhahabî* (Chams ad-dîn abou 'Abdallah Moḥammad b Aḥmad b. 'Othmân at-Turkomânî al-Fâriqî ach-Châfi'î, 673/1274-748/1348 (3), après un long séjour d'études au Caire, passa sa vie comme professeur dans sa ville natale de Damas. On a déjà parlé des biographies (classées par *tabaqât*) de son « Târikh al-Islam » (Histoire de l'Islam). Il s'y adjoint une section d'histoire générale, « al-ḥawâdith » (événements), où se trouvent conservés des extraits précieux de Bouzoûrî, 'Abdallatif, Sa'd ad-dîn. Pour le reste, Dhahabî dépend essentiellement de Sibṭ ibn al-Djauzî et Yoûnînî, et les complète par Ibn al-Qalânîsî (directement ?), Ibn al-Athîr, Abou Châma, Ibn Wâcil et Ibn 'Abdarrahîm, Nasawî, Ibn Khallikân, Ibn 'Abdazzâhir, Djazarî (d'où Ibn as-Sâ'î ?), Ibn al-Kâziroûnî (4) ; postérieurement à sa première rédaction, il a ajouté quelques emprunts à Abou'l-Féda. Il a écrit en 714, mais a arrêté son histoire en 700 ; il en a rédigé plus tard, ainsi que des élèves, divers extraits et abrégés accrus de continuations atteignant des dates plus basses.

F) *Les compilations tardives (seconde moitié du VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècles)*. — Avec Dhahabî se clôt la série des auteurs qui ont pu recueillir encore sur la période qui nous occupe des informations personnelles. Les compilateurs postérieurs n'offrent plus d'intérêt pour nous que dans le cas où ils ont connu des sources au-

(1) Brockelmann, II, 139 ; *Chroniques d'Istanbul*, 346 ; édition en cours au Caire, encore très loin de la partie qui nous concerne.

(2) Leyde, 1919, 8<sup>e</sup>.

(3) J. de Somogyi, *Dhahabî*, dans IRAS, 1932 (article très médiocre : il n'a pas reconnu 'Imâd ad-dîn qu'il appelle al-'Ammâd, confond plusieurs auteurs, des témoins occasionnels avec des sources constantes, etc.) ; *Chron. d'Istanbul*, 348.

(4) Indirectement Ibn Chaddâd, al-Qillawî et al-Qâdisî, Ibn al-Wahîd, Ibn Bachkawal et 'Abd al-Moun'ain al-Maghribî (Akhbâr Ibn Toumart).



jourd'hui perdues. Si nous les nommons néanmoins tous ici, c'est non pour signaler un apport, mais pour souligner la non-valeur, pour les  $\text{XII}^{\circ}$ - $\text{XIII}^{\circ}$  siècles, d'ouvrages dont la gloire a effacé souvent jusqu'au nom de leurs devanciers. Fait seul exception, à notre point de vue, Ibn al-Fourât q̄i, comme par hasard, est aussi l'un des moins exploités. La fin du  $\text{VIII}^{\circ}$ / $\text{XIV}^{\circ}$  siècle marque d'ailleurs une coupure dans l'historiographie arabe de l'Asie occidentale et de l'Égypte ; le  $\text{IX}^{\circ}$ / $\text{XV}^{\circ}$  siècle assiste à une renaissance qui produit des ouvrages d'une envergure nouvelle et surtout paraît remettre en lumière certaines sources anciennes négligées pendant la période intermédiaire.

a)  $\text{VIII}^{\circ}$ / $\text{XIV}^{\circ}$  siècle.

*Ibn Noubâta* (Chams ad-dîn Moḥammad b. Ḥasan al-Miṣrî ach-Châfi'î) acheva en 734/1333-1334 une histoire des califes intitulée « kitâb al-ik-tifâ fi târîkh al-khoulafâ » (1); il cite, pour notre période, Hamadhânî, Ibn al-Djauzî, Sibṭ ibn al-Djauzî, Abou Châma, Ibn al-Athîr, Kamâl ad-dîn, Ibn as-Sâ'î, Yoûnîni, Ibn Chaddâd le Géographe et Ibn 'Abdazzâhir; comme biographes, Sam'ânî, Dobaïthî, Silafî, Ibn Nadjdjâr, Ibn Khallikân, Moundhirî, etc.

*Al-'Omarî* (Chihâb ad-dîn abou'l-Abbâs Ahmad b. Yahya b. Faḍl allah, 700/1301-748/1347) serait autant à sa place parmi les géographes. Ses « Masâlik al-abḥâr fi mamâlik al-amḥâr » (2) sont une encyclopédie des connaissances nécessaires aux fonctionnaires et comprennent une partie géographique et une partie historique; celle-ci n'est guère qu'une copie parfois abrégée d'Abou'l-Féda. La partie géographique est plus précieuse, mais postérieure à notre temps.

*Ibn Châkir al-Koutoubî* (Moḥammad al-Ḥalabî, mort en 764/1363) est l'auteur d'une histoire universelle, les « 'Ouyoûn at-tawârikh », qui repose essentiellement sur Sibṭ ibn al-Djauzî puis sur Dhahabî; on y trouve aussi nommés Ibn al-Athîr, Abou Châma, Ibn Khallikân, Ibn as-Sâ'î, Yâqout, al-Quôûcî (3).

(1) Horovitz, MSOS, X.

(2) Brockelmann, II, 141. Cf. R. Hartmann, *Geographie des Mamloukenreichs*, ZDMG, 1916.

(3) Brockelmann, II, 48 ; Spies, *Beiträge*, 73-76.

*Yâfi'i* ('Afif ad-dîn 'Abdallah b. As'ad, mort en 768/1367) a écrit une chronique universelle, le « Mirât al-djanân wa 'ibrat al-yaqzân », qui repose essentiellement, pour notre période, sur Sibṭ ibn al-Djaûzî, Dhahabî, Ibn Khallikân (1).

*Ibn Kathîr* ('Imâd ad-dîn Ismâ'il al-Qourchî al-Bouçrawî, 701/1301-774/1371-1372) est l'auteur d'une volumineuse histoire universelle intitulée « al-bidâya wa'n-nihâya » (le commencement et la fin). Pour la partie qui nous concerne, il repose essentiellement sur Ibn al-Djaûzî, Sibṭ ibn al-Djauzî, et Birzâlf; il cite aussi Abou Châma, Ibn al-Athîr, Ibn as-Sâ'i, Ibn Khallikân, Ibn al-Kâzi-roûnî, Chibâb Maḥmouûd, et connaît l'existence des chroniques de Yoûnînî, Djazarî, Abou'l-Féda (2).

*Moufadhhal* (ibn abî'l-faḍâil), un chrétien copte, écrit vers 759/1358 une suite à l'histoire d'Ibn al-'Amîd, reposant essentiellement pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sur Abou Châma, Ibn 'Abdaz-zâhir, Ibn Chaddâd le Géographe, et Baïbars Mançoûrî (3).

*Ibn Ḥabîb* (Badr ad-dîn abou Moḥammad Ḥasaṇ b. 'Omar, 710/1311-778/1377) écrit sous le nom de « Dourrat al-aslâk fî dâulat al-atrâk » une histoire des Mamlouks jusqu'en 776/1375 dont l'objet est moins de faire un exposé documenté que des pages de prose savamment balancée. Il peut avoir des sources égyptiennes perdues, mais ne nous apprend, pour le milieu du XIII<sup>e</sup> s., rien de neuf (4).

Bref, aucun des chroniqueurs précédents n'a fait, pour notre période, d'œuvre originale; loin de chercher à renouveler leurs sources, ils se sont contentés souvent d'utiliser des compilations récentes et déjà de seconde main. C'est à cet égard que les dernières années du siècle apportent une heureuse transformation.

b) xv<sup>e</sup> siècle.

*Ibn Khaldouân* (Walî ad-dîn 'Abdarrahman b Moḥammad at-Toûnisî, 732/1332-808/1406), le plus grand des historiens arabes par

(1) Brock. II, 177 ; Spies, 76-78 ; éd. Haïderabad, 1918-1920.

(2) Brock. II, 49 ; Spies, 78-82 ; éd. commencée au Caire, encore loin de notre temps.

(3) Ed. Trad. Blochet, Patrologie Orientale, XII, XIV.

(4) Ed. des huit premières années (648-656) par Leander, dans le Monde Oriental, VII (1913) ; analyse du reste par Meursinge et Wejers, Orientalia, II, Leyde, 1845, 8<sup>o</sup>.

la philosophie sociologique de ses Prolégomènes (1), est, avec Ibn Doqmâq, le premier auteur chez lequel nous trouvons utilisée la chronique d'Ibn Touwaïr pour l'histoire de l'Égypte; mais pour la Syrie, il ne fait guère que démarquer Ibn al-Athîr (2).

*Ibn Doqmâq* (Çârim ad-dîn Ibrahim b. Moḥammad al-Miçrî, 750/1349-809/1406 (3) est l'auteur d'un ouvrage historico-géographique sur l'Égypte, d'une histoire universelle sommaire (4), et d'un dictionnaire biographique, qui ne nous intéressent pas ici. Il a composé une histoire universelle plus développée, sous le titre de « Nouzhat al-anâm fi târîkh al-islâm », qui n'est pas entièrement conservée (5). Sa principale originalité par rapport à ses devanciers immédiats consiste à avoir connu Ibn Touwaïr et al-'Azîmî (l'abrégé). Il connaît aussi Ibn al-Athîr, Sibṭ ibn al-Djaûzî, Abou Châma, Ibn Khallikân, Djazarî, Ibn Chaddâd (par Younfnî ?), Ibn 'Abdazzahîr, Dhahabî, Çafadî.

*Ibn al-Fourât* (Nâcîr ad-dîn Moḥammad b. 'Abdarrahîm aṭ-Ṭâlib al-Ḥanafî (634/1334-808/1405) (6) est pour nous extrêmement important. Son Histoire (« Târikh ad-douwal wa'l-mouloûk ») fut écrite par lui siècle par siècle en commençant par le dernier (le viii<sup>e</sup>/xiv), probablement jusqu'au v<sup>e</sup>/xi<sup>e</sup> inclusive-ment (7); mais nous n'en possédons, en dehors des dernières années, que les vi<sup>e</sup>/xi<sup>e</sup> et vii<sup>e</sup>/xiii<sup>e</sup> siècles (avec lacunes de 568/1173 à 585/1189 et de 625/1228 à 638/1241). C'est une chronique extrêmement circonstanciée, constituée de citations juxtaposées de sources assez souvent nommées pour être presque toujours identifiables. Elles sont certes loin d'être toutes neuves pour nous : l'histoire des Ayyoubides dérive presque exclusivement d'Ibn Wâcîl et

(1) N. Schmidt, *Ibn Khaldoun*, New-York, 1930, 8°.

(2) Ed. Boulaq, 1287 (1868), 7 vol. ; le t. III contient les Seldjouqides. le t. IV les dynasties syro-mésopotamiennes et égyptiennes de la période des croisades. Ce qui concerne les Francs a été traduit par Tornberg, *Narratio de expeditionibus Francorum*, Upsal, 1840, 8°.

(3) Brockelmann II, 50 ; *Chroniques arabes d'Istanbul*, 352, 362.

(4) Djawâhir ath-thamîn fi sirat al-mamâlik wa's-salâtin.

(5) Il manque, pour notre période, la seconde moitié du vi<sup>e</sup>/xi<sup>e</sup> et le début du vii<sup>e</sup>/xiii<sup>e</sup> siècle.

(6) Cf. ma *Chronique chiite* dans Comptes-rendus Acad. Inscr., 1935, et surtout la préface de Zourâïq à l'édition citée infra.

(7) Il existe des fragments préislamiques à Paris, Londres et Brousse ; une citation de l'an 189 de l'hégire dans al-'Aînf (en cette année).

d'Ibn Naṭīf, accrûs de Qirṭāī ; celle des premiers Mamlouks, d'Ibn 'Abdazzāhir, d'Ibn Chaddād, accrûs d'Ibn 'Abdarrahīm, d'Aïdogdoū Qarasonqorī, d'Ibn al-Moukarrām, ces deux derniers neufs pour nous ; et de la chronique d'Ibn Doqmāq, son ami, il tient en outre la connaissance indirecte des versions de Sibṭ ibn al-Djauzī. Autant dire que pour le VII<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle l'intérêt d'Ibn al-Fourāt est pour nous des plus réduits. Pour le siècle précédent même, nombreux sont ses emprunts à Ibn al-Athīr (directement ou par Baḥbars Mançoûrī), Ibn al-Djauzī, Ibn Khallikān ; mais à ces sources s'en ajoutent d'autres qui sans lui nous seraient mal connues, en premier lieu Ibn abī Ṭayyī, dont on a vu plus haut toute l'importance et dont l'histoire, pour la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, serait sans Ibn al-Fourāt complètement perdue pour nous. Inutile de souligner la largeur d'esprit dont fait preuve l'utilisation de cette source et la reproduction de certains de ses récits les plus tendancieusement chiites ; aussi digne de remarque est le soin avec lequel Ibn al-Fourāt, lorsqu'il dispose de plusieurs textes apparentés, choisit le plus ancien. Ajoutons son apport à la connaissance de l'historiographie des Fatimides, sur laquelle nous avons insisté ailleurs (1), et les emprunts qu'il fait à des sources comme l'histoire d'Ibn abī Ousaïbi'a, Ibn Daḥya, Ibn Chaddād de Kairouān pour le Maghreb, sans parler d'Ibn aḥ-Ḥairāfi, qui est conservé, d'Ousāma (Kitāb al-Bouldān) dont il est difficile de savoir s'il l'a utilisé directement, etc. Au total, pour le XII<sup>e</sup> siècle, Ibn al-Fourāt doit être aussi constamment à nos côtés qu'un Ibn al-Qalānisī ; bien des épisodes de l'histoire de la Syrie du nord, qu'il tient d'Ibn abī Ṭayyī, ne nous sont connus que par lui (2).

Nous n'en dirons pas autant, à notre point de vue, de *Maqrīzī* (Taḳī ad-dīn abou'l-'Abbās Aḥmad b. 'Alī, 776/1374-845/1442). Inappréciable dans ses écrits relatifs à l'Égypte (Histoire des Coptes, Histoire des Fatimides, et le « Khitat Miḡr ou Description

(1) *Chroniques des derniers Fatimides*, passim.

(2) La partie conservée de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle est éditée par Zourāq, Beyrouṭ, 1935-1937, 2 vol. 8<sup>o</sup> ; le même prépare l'édition des volumes du XIII<sup>e</sup> siècle ; j'espère faire ceux du XII<sup>e</sup>. On trouvera quelques extraits dans Karabacek, *Beiträge zur Geschichte der Mazyaditen*, Vienne, 1874 ; Quatremère. *Histoire des Assassins*, Mines de l'Orient, IV, p. 330 sq ; Jourdain, *Bibl. Nat. Ms. Arabe*, 1596, traduction d'extraits sur les Francs au XII<sup>e</sup>, après 1260.

historique de l'Égypte ») (1), utile aussi dans ses opuscules spéciaux sur l'histoire des poids et mesures et des monnaies, et dans ce qu'on connaît de son dictionnaire biographique (cf. supra), il est par contre peu intéressant, en dépit de la réputation de l'ouvrage, dans son « *Kitâb as-souloûk fi ma'rifa târîkh al-mouloûk* », qui est une histoire des Ayyoubides et des Mamlouks (2). Pour la période qui nous concerne, il a quelques informations originales sur l'Égypte (tirées sans doute, sous Saladin, des Événements d'al-Fâdil), mais pour la Syrie ce n'est qu'un mélange d'Ibn Wâcil, de Sibṭ ibn al-Djaûzî, d'Ibn 'Abdazâhir, et sans doute d'Ibn al-Fourât.

Avec plus d'originalité dans ses informations, *al-'Ainî* (Badr ad-dîn abou Moḥammad Maḥmoûd b. Aḥmad, mort en 855/1451) n'a cependant guère d'intérêt pour nous. En dehors de quelques citations de Hamadhânî concernant seulement l'Iraq, il n'utilise pour notre période que les ouvrages connus d'al-'Azîmî (abrégé), Ibn al-Athîr, Kamâl ad-dîn, Sibṭ ibn al-Djauzî, Ibn al-'Amîd, Ibn Wâcil (indirectement), Ibn Khallikân, Baïbars Mançoûrî, Châfi' b. 'Alî (Nazm as-souloûk), Nouwaïrî, Abou'l-Féda, Ibn Kathîr. Son « *'iqd al-djoumân fi târîkh ahl az-zamân* » est une chronique volumineuse et détaillée, dont l'auteur lui-même et son frère Chihâb ad-dîn Aḥmad ont composé des résumés (3).

A peu près négligeable est aussi pour nous *Ibn Taghrîbirdî* (Djamâl ad-dîn Yoûsof, 813/1411-874/1469) dont la grande Histoire d'Égypte, le *Noudjoûm az-zâhira fi mouloûk Miçr wa'l-Qâhira*, consiste en biographies des souverains d'Égypte suivies d'une récapitulation des principaux événements extérieurs contemporains de chacun d'eux. Les biographies de Fatimides ont quelque originalité mais ne nous concernent pas ici ; celles des Ayyoubides et des Mamlouks reposent sur Ibn al-Athîr, Abou Châma, Sibṭ ibn al-Djauzî, Ibn Wâcil, Chihâb Maḥmoûd. La section annalistique dépend presque exclusivement de Sibṭ ibn al-Djauzî (4).

(1) Brockelmann, II, 38 ; *Chroniques d'Istanbul*, 352 ; pour les sources, *Quest JRAS* 190, et *Chroniques des derniers Fatimides*, passim.

(2) Ed. Moustafa Riyâda, Le Caire, 1934 sq. (en cours) ; trad. de la période mamlouke par Quatremère, Paris, 1837-45, 2 vol. 4<sup>e</sup> (notes précieuses) ; de la partie ayyoubide par Blochet, *ROL*, VI-X.

(3) Brock. II, 52 ; *Chron. d'Istanbul*, 353.

(4) Ed. Popper, Berkeley 1909-1926 sq. (en cours).

Aux ouvrages précités il faut en ajouter quatre autres d'horizon plus restreint : d'abord deux histoires anonymes des Ayyoubides ; l'une rédigée à Hiçn Kaifâ peu après 778/1376, date où elle s'achève, et concernant surtout la petite principauté ayyoubide dont cette ville restait le chef-lieu ; elle comprend cependant une introduction générale sur les Ayyoubides d'Egypte et de Syrie avec une page d'Ibn abî Tayyî et des extraits d'Ibn Chaddâd qui ne se rencontrent pas tous ailleurs ; elle s'intitule « Târikh nouzhat an-nâzir wa râhat al-khâîr », et est l'abrégé d'un ouvrage perdu intitulé « ghayat al-ma'loûb fi târikh bait Ayyoûb » (1). L'autre histoire des Ayyoubides, dont l'auteur écrivait peu après 812/1409, est un recueil de biographies de tous les membres connus de la famille ayyoubide ; pour les grands Ayyoubides, elle cite Abou Châma, Ibn Wâcil, Sibî ibn al-Djauzî ; le titre en est « chafâ'l-gouloûb fi manâqib banî Ayyoûb » (2).

Plus étroite est la biographie de Noûr ad-dîn intitulée « ad-douur ath-thamîn fi sirati Noûr ad-dîn » par Badr ad-dîn Moḥammad *Ibn Qâdi Chouhba* (mort en 874/1469), fils de l'auteur plus connu des *tabaqât chafi'ites* (22) ; l'ouvrage repose sur Ibn 'Asâkir, Ibn al-Djauzî, Ibn al-Athîr, Abou Châma, Ibn al-Moustaufi d'Irbil, Sibî ibn al-Djauzî, Ibn Khallikân, Ibn Kathîr, al-Koutoubî, l'histoire de Médine d'al-Maṭarî, et un traité de gouvernement d'un certain 'Abdarrahman b. Naçr de Chaïzar (un Mounqidhite ?) (3).

Signalons encore pour mémoire, dans un autre genre, le monumental recueil encyclopédique à l'usage de la chancellerie mamlouke rédigé au début du xv<sup>e</sup> siècle par *Qalqachandî*, trop tardif pour nous être utile, sauf par quelques lettres et traités qui, en ce qui nous concerne, sont connus aussi par ailleurs (4).

C'est encore au xv<sup>e</sup> siècle qu'écrit *Abou Dharr* qui, dans ses « Kounoûz adhdhab fi târikh Halab » compose un ouvrage du genre de l'a'lâq d'Ibn Chaddâd, limité à Alep et à sa province (5).

— (1) Vienne Mxl., 325.

— (2) Brit. Mus. Or. 7311.

(3) Brockelmann, II, 51; *Chroniques d'Istanbul*, 355.

(4) Brockelmann, II, 134; éd. Le Caire, 1913-1918. Cf. Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamlouks*, Paris, 1923.

(5) Vatican Borgia ar. 235 (identifié par Levi della Vida); la copie d'un autre morceau, d'après un ms. du Caire, m'a été aimablement prêté par M. Sauvaget; l'ouvrage est utilisé par Râghib Tabbâgh dans son *Histoire d'Alep*.

Riche d'informations surtout pour une période plus récente que la nôtre, il n'est pas sans apporter déjà d'utiles compléments historiques ou anecdotiques à la connaissance de la Syrie du nord au temps des croisades. Il a connu Ibn abî Tayyîf et divers opuscules sunnites ou chiites perdus (1), en dehors des œuvres connues de Kamâl ad-dîn, Ibn Chaddâd, Ibn Djauzi, Abou Châma, Dhahabî, Ibn Khallikân, Abou'l-Féda, Ibn Ḥabîb, Ibn Khâtib an-Nâciriya, Ibn ach-Chiḥna, etc. Du même genre et un peu antérieur est « al-dourr al-mountakhab fi târikh mamlakat Ḥalab » d'*Ibn ach-Chiḥna*, qui est plus exactement un résumé d'Ibn Chaddâd avec mise à jour (2). La rédaction qu'on en connaît comprend des additions postérieures d'un certain *Ibn al-Mollâ* (xvi<sup>e</sup> siècle), l'auteur d'une histoire où il semble qu'il ait dû encore pouvoir utiliser directement Ibn abî Tayyîf (3).

Enfin rappelons pour mémoire l'histoire des émirs Bohtor du Gharb (près Beyrouth) par leur descendant *Çâlih ibn Yaḥya*, d'après les archives de la famille (4). Sur des sources analogues repose la très récente histoire des émirs Chihâb du Liban, qui contient quelques informations remontant à la période des croisades dont, malgré l'obscurité qui entoure leur provenance, il ne paraît pas y avoir de raison sérieuse de ne pas tenir compte (5).

Au xvi<sup>e</sup> siècle écrivent les écrivains illustres *Ibn Iyâs* et *Souyouli* qui n'ont rien de neuf à nous apprendre ; au même siècle *Djannâbî*, au suivant *Mounadjjim Bâchî*, qui conservent quelques traditions originales sur l'origine de l'occupation turque de l'Asie mineure.

(1) Par exemple un Kitâb Rauḍat al-Kouloûb d'un certain Abou'l-Qâsim Mohammed ibn 'Abdarrâhman ach-Chaizarî (moitié du xii<sup>e</sup> siècle), un traité d'un naqlb des chiites d'Alep, Abou'l-Foutoûh (fin du xiii<sup>e</sup> ?); il connaît Abou Ghâlib al-Ma'arrî (supra p. 44 n. 3), Abou Ghâlib ach-Chaibânî (par Kamâl, sur Sinân), Hamdân ibn 'Abdarrâhîm pour des vers (indirectement ?).

(2) Ed. Cheikho, Beyrouth, 1909.

(3) Il y en avait un ms. chez le chaïkh Kâmil Efendi al-Ghazzi à Alep d'après la préface de Râghib Tabbâgh à son histoire d'Alep (?). Un abrégé d'Ibn Khâtib par lui se trouve à Istanbul, Damâd Ibrahim, 922.

(4) Ed. Cheikho, Beyrouth, 1902 (très médiocre, cf. Sauvaget dans Bull. ét. or. Damas 1938).

(5) Ed. Chidyâq, Beyrouth, 1859.





G) *Les géographes et les voyageurs.* — Les géographes arabes ne conçoivent généralement pas la géographie arabe comme une fin en soi ; pour les uns, qui ne nous intéressent guère ici, il s'agit plutôt de cosmographie scientifique ; pour d'autres, elle a pour but d'apporter un répertoire pratique à l'historien, à l'administrateur, ou de renseigner les amateurs de merveilles et de lieux saints sur les curiosités et pèlerinages. Tels qu'ils sont, ils apportent des informations archéologiques ou économiques des plus précieuses ; mais ils présentent aussi un grand danger, parce que, généralement érudits, ils ne distinguent qu'imparfaitement dans leurs écrits les renseignements valables pour leur temps de ceux qu'ils ont trouvés chez des prédécesseurs parfois antérieurs de plusieurs siècles. Les voyageurs même n'échappent pas tous absolument à ce reproche (1).

Trois géographes surtout nous importeront ici : Idrisi, Yaqoût et Ibn Chaddâd.

*Idrisi* (493/1100-560/1165) était un Maghrébin qui fut chargé par Roger II de Sicile, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, de composer une géographie générale dont l'objet était surtout commercial ; aussi note-t-il soigneusement par pays les routes, les distances, les ressources, d'après des informations aussi récentes que possible ; son ouvrage, qui est accompagné d'un grand nombre de cartes, est peut-être le monument le plus important de la géographie médiévale.

*Yaqoût* est bien différent. Esclave d'origine anatolienne chrétienne, puis affranchi, il vécut (575/1179-626/1229) de copie et de librairie, et voyagea à travers presque toutes les bibliothèques de l'Asie musulmane et de l'Égypte. On lui doit divers ouvrages d'une énorme érudition, dont les deux principaux sont son dictionnaire des lettrés, déjà signalé, et son dictionnaire géographique ; ce dernier est un répertoire alphabétique des noms de lieux trouvés dans les auteurs géographiques, historiques, et autres ; pour chaque lieu il donne, en dehors d'une description, l'indication sommaire de faits frappants de son histoire, des hommes notables qui y sont nés, voire des vers qui ont été écrits sur eux. Ouvrage presque dénué d'originalité, mais précieux comme tout répertoire

(1) Comme introduction générale à la géographie arabe, la meilleure reste celle de Reinaud à sa traduction d'Abou'l-Féda, Paris, 1848, 4<sup>e</sup>.

érudit, où il faut seulement se méfier des anachronismes et des dédoublements de noms d'un même lieu rencontré sous deux orthographes.

D'*Ibn Chaddâd*, administrateur à curiosités archéologiques, le plus précieux de nos trois géographes pour la Syrie et la Djéziré, il a été question déjà à propos de l'histoire, qu'il a également cultivée.

Tous les autres géographes, soit antérieurs à Yaqoût (Abou'l-Fath Naçr ibn 'Abdarrahmân al-Iskandari, mort en 560/1165), soit postérieurs (Qazwini, 600/1203-682/1283), il n'y a à retenir ici qu'*Abou'l-Féda*, qui n'est guère plus original comme géographe que comme historien, mais offre tout de même pour la Syrie, qu'il connaît bien, une utile mise à jour de Yaqoût. On peut consulter aussi avec quelque fruit, malgré leur date tardive, les encyclopédies administratives de *Chihâb ad-dîn al-'Omarî* (milieu du xiv<sup>e</sup> siècle) et de *Qalqachandî* (xv<sup>e</sup> siècle) en prenant garde aux anachronismes.

Parmi les voyageurs, il faut signaler *Abou Hâmid al-Gharnâtî* (milieu du xii<sup>e</sup> siècle), attaché à relever les curiosités naturelles et archéologiques, mais peu utile pour la Syrie ; *al-Maucilî* (seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle), qui ne signale guère que les chaikhs par lui rencontrés ; *Ali de Hérat* (mort en 1214), qui ne s'occupe que des lieux de pèlerinage ; mais le principal est *Ibn Djoubâir*, un Andalou né en 540/1145, qui se rendit en 1183 d'Espagne à la Mecque par l'Egypte, puis revint par la Mésopotamie, la Djéziré, Alep, Damas et Acre, où il s'embarqua ; sa relation, remarquable par l'intelligence des observations économiques et sociales, doit cependant être critiquée, parce qu'elle traduit non pas toujours l'expérience directe de l'auteur, mais aussi la présentation des faits qu'il a reçue de certains interlocuteurs. Il n'existe pas de récit de voyage utile pour le xiii<sup>e</sup> siècle (1).

(1) Les principaux géographes et voyageurs arabes concernant la Syrie (sauf Ibn Chaddâd) sont traduits dans Le Strange, *Palestine under the Moslems*, Londres, 1890, qu'on complétera par l'ouvrage du même *The lands of the eastern caliphate*, Cambridge, 1906. Pour Idrisi, il n'existe pas d'édition complète ; on doit se reporter à la traduction de Jaubert, Paris, 1836, complète mais mauvaise, et pour la Syrie seule à celles de Gildemeister (ZDVP 1885) ou de Brandel (Upsala, 1894, en suédois) ainsi qu'aux extraits de Le Strange. Les cartes sont publiés par K. Miller, *Mappae arabicae*, Stuttgart, 1926-1928. Pour Ya-

II) *Pièces d'archives et correspondance.* — Contrairement à ce qui a lieu pour la documentation occidentale, nous ne connaissons à peu près aucune charte arabe remontant à notre période ; les fonds de mosquées ont été à peine examinés, mais, même mieux utilisés, il paraît peu probable qu'ils livrent jamais grand' chose d'antérieur aux Mamlouks. Ce qu'on en connaît provient des chroniques ou des traités de chancellerie où ils ont été transcrits. Leur diplomatique n'a pas été suffisamment étudiée encore.

Les citations de correspondance officielle, quelquefois privée, sont plus fréquentes. Nous avons d'autre part conservé directement deux collections de lettres, qui doivent à leur style et à la personnalité de leurs auteurs d'avoir été recueillies comme des œuvres littéraires. L'une provient du cadi *al-Fâdil*, dont il a déjà été question, dont le style est pompeux à l'excès, mais qui est bien documenté et écrit au moment même des faits (il parle très exceptionnellement de la Syrie du nord) (1) ; l'autre est la correspondance mi-littéraire mi-politique de l'Ayyoubide malheureux *an-Nâdir Dâoud*, rassemblée par un de ses fils avec des commentaires qui constituent une sorte de biographie (2).

qu'il existe une édition (Wüstenfeld, Leipzig, 1866-1873, 6 vol. 8°, à compléter par O. Roscher, *Sachindex...*, Stuttgart, 1928), mais pas de traduction ; cf. J. Heer, *Die Quellen Jacuts*, Strasbourg, 1898, 8°. Pour Ibn Chaddâd, cf. supra. Qazwini, éd. Wüstenfeld, Göttingen, 1848, 8°. Abou'l-Fêda, trad. Reinaud, 1848. Al-Omari, inédit pour la Syrie, cf. Richard Hartmann, dans ZDMG, 1916 ; Qalqachandi, traduit dans Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie...* ; 'All de Hérat, cité dans Le Str. ; Abou Hamîd, éd. Ferrand, JA 1925 ; al-Maucill, inédit ms. à Berlin, Ahlwardt 6131 ; Ibn Djoubaïr, éd. Wright, Leide, 1842 (réimprimé dans *Gihb Memorial Series*, V), trad. Schiaparelli, Romo, 1906, 8°, extraits mal faits dans H. Or. Cr. III. Le ms. ar. 2281 à la Bibl. Nat. contient des notes d'architecte relatives à des places-fortes du xiv<sup>e</sup> s.

(1) H. Helbig, *Al-Qâdî'l-Fâdil, der Vizir Saladins*, thèse de Tübingen, 1908, 8°. L'ouvrage pêche par deux graves lacunes ; l'auteur n'a connu que les collections d'Allemagne et de Hollande, alors qu'il en existe dans presque toutes les grandes bibliothèques, par exemple à Paris, 6024 ; il n'a donné aucun classement méthodique des lettres conservées dans ces collections ou dans Abou Châma, si bien que l'utilisation de celles qui ne sont classées ni par date ni par sujet reste aussi difficile qu'avant son ouvrage.

(2) Brockelmann, I, 318 ; *Chroniques arabes d'Istanbul*, 351. Il est difficile de décider de quels fils il s'agit. Le ms. Aya Sofya 4823 a été copié par un de ceux des fils de Dâoud qui s'appelaient az-Zâhir Châdhî. Mais l'auteur cite une fois une lettre de Dâoud à ce Châdhî et une autre lettre de Dâoud à son fils, l'auteur, ce qui donne à penser que cet auteur est l'autre fils. *Leventi*, Boughya VI 288<sup>re</sup>, donne un récit de la mort de Dâoud identique à celui que nous lisons dans la Vie de Dâoud, et qu'il dit tenir de son fils al-Amdjad.

## CHAPITRE III

### LES AUTRES SOURCES

Les sources de langue autre qu'arabe ou latine nous retiendront moins longtemps, parce qu'elles sont beaucoup moins nombreuses; mais si les sources juives et persanes sont pour nous d'intérêt médiocre, les sources grecques ont un peu plus de valeur, et les sources arméniennes et syriaques ne le cèdent en importance à aucune autre.

#### *Les sources persanes.*

Les sources de langue persane se divisent en deux catégories, selon qu'elles ont été rédigées en Iran ou en Anatolie; le persan a en effet été la seule langue historique des Turcs jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, et les ouvrages turcs ultérieurs, ne sont pour les périodes anciennes que des adaptations d'originaux persans.

Les histoires iraniennes, dont il a très peu été composé et dont il n'est rien conservé antérieurement au début du xiii<sup>e</sup> siècle, ne s'intéressent à l'Asie méditerranéenne, en dehors d'histoires universelles tardives utilisant les grandes chroniques arabes connues, que dans le cas où l'Iran et les pays occidentaux ont été soumis à une même domination, c'est-à-dire au moment de la campagne de Hoûlâgoû (1258-1260). Nous aurons à utiliser deux ouvrages de la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, la continuation de *Djouwaïni* par *Waççâf* (1), et la grande histoire universelle de *Rachîd ad-dîn*, donnant l'un et l'autre le point de vue officiel de la cour ilkhânide (2).

En Anatolie, en dehors de récits légendaires, il n'a rien été écrit comme œuvre historique en milieu musulman avant la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, où un fonctionnaires seldjouqide d'origine khorassanienne, *Ibn Bibî*, compose un *Seldjouq-Nameh* (histoire

(1) Trad. Hammer-Purgstall, Vienne, 1856, 4<sup>e</sup>, vol. I.

(2) Ed. trad. Quatremère (histoire des mongols, seconde partie, seulement), Paris, 1836, f<sup>o</sup>.

seldjouqide) précieux, malgré ses fioritures, pour le  $xiii^e$  siècle, mais que l'auteur n'a pu faire remonter, faute de sources, nous dit-il, plus haut que la mort de Qilidj-Arslân II (1192) (1).

Les historiens postérieurs ne deviennent généralement détaillés ou originaux que pour la période ilkhânide (2); il y a quelque intérêt à ne pas négliger les récits relatifs aux débuts des Seldjouqides et des Danichmendites, si déformés soient-ils, qu'ont conservés des auteurs de très basse époque comme *Hezarfenn* et *Mounadjjim Bâchi* (ce dernier, en turc et arabe,  $xvii^e$  siècle).

#### Sources hébraïques.

La seule qui nous concerne quelque peu est le Voyage de Benjamin de Tudèle. L'auteur a vu la Syrie en 1167; il s'intéresse surtout aux communautés juives (3).

#### Sources grecques.

Les sources grecques n'ont en général d'intérêt pour nous que dans les moments où l'histoire byzantine interfère avec celle de la Syrie, secondairement, par ce quelles nous apprennent de l'Anatolie seldjouqide. Il n'en existe aucune dont l'horizon déborde le cadre de l'histoire byzantine; c'est dire qu'au  $xiii^e$  siècle, elles deviennent pour nous négligeables. Au  $xii^e$  siècle, les sources de leurs informations syriennes ne se distinguant en rien de leurs sources générales, qui ne peuvent être étudiées ici, nous nous bornerons à quelques mots sur trois auteurs. Le premier est *Anne Comnène*, fille d'Alexis Comnène, qui a raconté, d'après des témoins et des souvenirs personnels, le règne de son père dans l'Alexiade, achevée en 1148 (4). *Kinnamos*, né en 1143, secrétaire de Manuel Comnène, compose au lendemain de la mort de ce prince une histoire de son

(1) Trad. turque et résumé persan édités par Houtsma, *Textes relatifs à l'histoire des Seldjouqides*, Paris, 1902, vol. 3 et 4; trad. intégrale de l'original, découvert depuis lors, préparée par H. W. Duda. Nous citons d'après Houtsma 4.

(2) On peut citer encore le *Tarikh-i-Gozidè*, histoire générale de tous les Seldjouqides, de l'Iranien *Moustaufi de Qazwin* (trad. Gantin, Paris, 1903).

(3) Trad. Adler, Londres, 1907. Je n'ai pu consulter l'éd. trad. Komroff, New-York, 1928. Sur des sources juives relatives à la vie des communautés égypto-palestiniennes, cf. J. Mann, *The Jews in Egypt under the Fatimid*, Oxford, 1920-1922.

(4) G. Buckler, *Anna Comnena*, Oxford, 1929; éd. trad. Dawes, Londres, 1928; Leib, Paris (Budé), en cours de parution; fragments dans H. Gr. Cr.

règne et, plus sommairement, de celui de son père Jean Comnène. Enfin *Nikéas Choniates* ou *Akominates*, né au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, fonctionnaire à Constantinople puis à Nicée, compose après la prise de Constantinople une histoire allant de Jean Comnène au début de Henri I<sup>er</sup>; il ignore *Kinnamos* (1). Au XIII<sup>e</sup>, nous ferons deux ou trois emprunts à *Georges Akropolite* (milieu du siècle) et à *Pachymère* (fin du siècle). Ajoutons encore le voyageur *Jean Phocas* qui vit la Syrie en 1178, mais la décrit sans précision (2).

#### *Sources syriaques.*

Les sources syriaques sont peu nombreuses — trois chroniques conservées — mais très importantes par leurs dimensions et par les renseignements qu'elles donnent sur les régions tauriques et cappado-ciennes, presque inconnues en dehors d'elles, et sur la vie religieuse de leur temps (surtout de leur église), qui tient dans leurs préoccupations d'autant plus de place que les populations monophysites sont moins intéressées dans les conflits de princes. L'importance de la littérature syriaque aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, dans une langue que les fidèles ne parlent plus, est un phénomène remarquable, en relation avec l'essor de la vie monastique depuis la reconquête byzantine et jusqu'à la période mongole incluse. Les trois chroniques que nous connaissons présente le trait commun d'être divisées en deux sections, l'une laïque, l'autre ecclésiastique.

*Michel le Syrien*, patriarche jacobite d'Antioche de 1166 à 1199, personnalité de haute valeur intellectuelle et de large horizon moral, écrivit entre autres ouvrages une histoire universelle atteignant l'année 1195 (3) et reposant surtout, pour notre période, sur les histoires syriaques d'Ignace de Mélitène (m. 1104) (4), Basile bar Choumana (m. 1169) (5), Iwannis de Kaïsoûn (m. 1171) (6) et Dionysos bar Çalibhi (m. 1175) (7), ainsi que sur les informations et l'expérience propre de l'auteur; ce dernier a ajouté à sa rédaction première, pour les années 1107-1119, un emprunt à une chronique

(1) G. Stadtmüller, *Michael Choniates* (frère de Nicéas), Rome, 1934.

(2) Ed. H. Gr. Cr. I.

(3) Trad. Chabot Paris, 1899-1910, 3 vol. 4<sup>o</sup> (seul le III nous concerne; au I, importante préface); Baumstark, 298-300.

(4) Baumstark, 291.

(5) Michel III, 279; Baumstark, 293.

(6) Michel III, 256; Baumstark, 294.

(7) Michel III, 237; Baumstark, 295-298.

arabe qui ne paraît pouvoir être identifiée à aucune de celles que nous connaissons, mais doit avoir été une des sources d'Ibn al-Athîr. En dépit d'une chronologie confuse pour les périodes antérieures à sa propre vie, l'œuvre de Michel est des plus précieuses, et, connue longtemps seulement par une traduction-trahison arménienne, n'a pas encore été utilisée comme elle le mérite.

Quelques années après la mort de Michel, un petit ecclésiastique d'Edesse écrivit la « *chronique anonyme syriacque* », qu'il continua ensuite jusqu'en 1233; l'auteur a utilisé Michel et l'histoire d'Edesse de Basile bar Choumana, et y ajoute des connaissances originales; d'horizon moins vaste que son illustre prédécesseur, mais plus circonstancié dans l'histoire locale, il ne lui cède en rien pour l'intérêt politique, social et archéologique (1).

Enfin l'un des esprits les plus encyclopédiques et les plus puissants de son temps, Grégoire Abou'l-Farâdj dit *Bar-Hebraeus*, dont la vie, commencée à Malatya, continuée en pays franco-cilicien, se poursuit en Mésopotamie et en Adherbaïdjân lorsqu'il a été élevé en 1264 à la dignité de maphrien (chef des églises jacobites d'Orient), écrit, peu avant sa mort (1286), une histoire universelle, combinant principalement, pour le XII<sup>e</sup> siècle, Michel le Syrien et Ibn al-Athîr; il a connu aussi des ouvrages persans, et, pour le milieu et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, paraît entièrement original (2).

#### *Sources arméniennes.*

Les sources arméniennes se distinguent par deux caractères en apparence contradictoires, la violence des passions « nationalistes » et l'importance des emprunts aux littératures étrangères. On peut y distinguer deux périodes : au XII<sup>e</sup> siècle, l'historiographie arménienne est la descendante de celle qui s'était développée sous la domination byzantine et se développe dans les régions de colonisation arménienne plus ou moins ancienne. Arménie proprement dite et régions euphratésiennes; — elle est influencée par des modèles grecs et donne naissance à des ouvrages considérables. Au XIII<sup>e</sup>,

(1) Ed. Chabot, *Corpus Scrpt. Or. Série III*, 14-15; traduction partielle Tritton, *JRAS*, 1933; j'ai pu connaître quelques autres passages grâce à l'obligeance de l'Abbé Chabot, qui prépare une traduction d'ensemble.

(2) Baumstark, 313-320; éd. trad. Budge, Oxford, 1932, partie laïque; Abbeloos et Lamy, Paris, 1878; partie ecclésiastique, abrégé arabe, éd. Çalhani, Beyrouth 1900, trad. Pococke, Oxford, 1663.

les Arméniens d'Orient, depuis longtemps assujettis à des dominations étrangères, disparaîtraient presque de la scène si la conquête mongole ne favorisait une renaissance; par contre, une culture arménienne nouvelle se crée en Cilicie; les ouvrages de cette période sont en général des chroniques succinctes ou des traités spéciaux plutôt que de grandes histoires générales.

L'œuvre la plus importante du XII<sup>e</sup> siècle et de toute l'historiographie arménienne postérieure à la conquête arabe est celle de + *Matthieu d'Edesse*, supérieur d'un couvent de cette ville, mort à Kaisouñ peu après 1136, date où s'arrête sa chronique. Il l'avait sans doute commencée dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, puis continuée à mesure des faits; il a été témoin d'une grande partie de ce qu'il rapporte et, pour le reste de notre période, n'a eu d'informations qu'orales; il a une tendance excessive à voir partout des prodiges, et une haine insatiable des Grecs, mais il est bien documenté. Son œuvre a été continuée dans le même esprit par *Grégoire le Prêtre*, — de Kaisouñ, jusqu'en 1163 (1). De la même région sont encore le contemporain de Grégoire, *saint Nersès Schnorhali*, frère du catholicos Grégoire III et lui-même catholicos de 1166 à 1172, théologien orateur et poète, auteur d'un poème historique atteignant la fin du XI<sup>e</sup> siècle et d'une élégie verbeuse sur la prise d'Edesse par Zengî; et, à la génération suivante, son successeur au catholicosat *Grégoire IV Dgha* (1172-1189), auteur d'une élégie sur la prise de Jérusalem et les succès consécutifs de Saladin, où il y a plus de précisions (2). Dans la grande Arménie écrit *Samuel d'Ani*, auteur d'Annales qui atteignent l'an 1177, et qui utilise un ouvrage du docteur *Sarcavag*, mort au début du XII<sup>e</sup> siècle, l'histoire de Matthieu (sans Grégoire), et des informations originales (3).

Après Samuel d'Ani, l'Arménie ne produit plus d'historien avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. En dehors des chroniques succinctes de *Mkhitar d'Aïrivank* (extrême fin du siècle), qui paraît dépendre

(1) Ed. trad. Dulaurier, *Bibliothèque Arménienne*, Paris, 1858, et, pour notre période, H. Arm. Cr. I, p. 1-150; Grégoire, *ibid.* 151-201. A la suite est éditée une oraison funèbre de Baudouin de Mar'ach par Basile, docteur mort en 1162, Grég. 161, 199.

(2) H. Arm. Cr. 222-268 et 269-307.

(3) Ed. A. Maii et J. Zohrab (avec l'Eusèbe arménien), Milan, 1818; fragments H. Arm. Cr. 447-455 (avec la Continuation, 456-468).



en grande partie de Samuel et de Bar Hebraeus (1), et d'une continuation de Samuel écrite peu après 1340 d'après le même Bar Hebraeus, les ouvrages historiques émanent tous du couvent de Kantzag et de Jean Vanagan et ses disciples. *Jean Vanagan* avait fait une histoire des conquêtes mongoles de 1236 à sa mort (1251), qui nous est connue par un abrégé et une continuation de son disciple *Malachie* (2); contemporains de Malachie sont *Vartan* et *Kyrakos*, tous deux auteurs d'histoires universelles pour lesquelles ils ont utilisé Matthieu et Grégoire, Samuel d'Ani, Vanagan, et des sources originales; la première atteint 1269, la seconde d'abord écrite en 1241 fut continuée jusqu'en 1265 (3).

En Cilicie, en dehors d'une adaptation de Michel le Syrien, fortement altéré pour la satisfaction du patriotisme de l'auteur et continué jusqu'en 1226, nous ne rencontrons également d'œuvre historique que pour la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (4). *Sempad*, le frère du roi Héthoum 1<sup>er</sup> et son connétable, traducteur des Assises d'Antioche et adaptateur du code de Mkhitar Koche, avait composé aussi une chronique, qui repose d'abord sur Matthieu et Grégoire, puis sur des pièces d'archives et des souvenirs personnels; il donne naturellement le point de vue officiel héthoumien, et laisse beaucoup de lacunes; il atteint l'année 1274, antérieure de deux ans à sa mort (5). Aussi officiel mais plus circonstancié et plus complet est l'« *Historien Royal* » de l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle qui n'est connu jusqu'ici que par les extraits d'Alishan dans « Léon le Magnifique » et « Sissouan »; extraits qui donnent l'impression d'un ouvrage considérable et rendent extrêmement désirable une édition (6). Au XIV<sup>e</sup> siècle enfin Vahram d'Edesse, chancelier de Léon III, écrit une « *Chronique rimée* » continuant depuis les Rou-

(1) Trad. Brosset, Mém. Acad. Imp. Sc. St. Pétersbourg, 7<sup>e</sup> série, XIII, n<sup>o</sup> 5.

(2) Ed. Trad. (russe) Patkanov, St-Pétersbourg, 1870-1871.

(3) Vartan, éd. Emin, Moscou, 1861, trad. fragments JA 1860 (Mongols) et H. Arm. Cr. 434-443 (croisades) par Dulaurier; Kyrakos, éd. Osgan Ovhan-nicians, Erivan, 1858, trad. Brosset St-Pétersbourg, 1870, extraits H. Arm. Cr. 412-430. Cf. P. H. Oskian, *Jean Vanagan et ses disciples*, Vienne, 1922 (en arménien). Aux ouvrages précités, il faut ajouter pour l'historiographie arménienne l'histoire des Orpélians, qui ne nous concerne pas.

(4) H. Arm. Cr. 311-409.

(5) Ibid. 605-653.

(6) Ms. chez les Mékhitaristes de Venise.

péniens le poème de Nersès Schnorhali, et utilisant, à côté de Samuel d'Ani, de nombreuses informations tirées de sources indéterminées (1).

Il faut placer à part *Héthoum de Korykos*, qui est aussi franc qu'arménien. Parent de la famille héthoumienne, mais devenu en 1305 prémontré à Chypre et établi ensuite en Europe, il y dicte en français à l'usage des occidentaux un vaste et précieux ouvrage sur les Mongols de son temps, la « Flor des Estoires de la Terre d'Orient ». D'autre part il a dès 1296 écrit des annales en arménien, mais reposant, dit-il, sur des ouvrages arméniens, syriaques, et francs; elles présentent en effet d'incontestables rapports avec Sempad et surtout avec les Annales de Terre Sainte (dans une rédaction différente des nôtres); les parentés syriaques sont moins évidentes (2).

À la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, un français de Cilicie, *Jean Dardel*, écrit une histoire d'Arménie destinée à la propagande et sans intérêt pour la période antérieure à son temps (3).

Rappelons enfin que c'est par une traduction arménienne seulement que nous connaissons les *Assises d'Antioche*.

Les *sources géorgiennes* ont été rassemblées d'après une compilation du xviii<sup>e</sup> siècle dans l'Histoire de la Géorgie de Brosset (4).

Aux sources historiques proprement dites il faut ajouter souvent des notices de scribes à la fin de manuscrits divers; celles qui concernent les Arméniens ont été utilisées par Alisban; une longue notice syriaque a été publiée par l'abbé Martin (5).

(1) H. Arm. Cr. I, 493-535.

(2) Flor, éd. H. Arm. Cr. II (préface approfondie de Kohler); chronique, éd. Aucher, Venise, 1842, trad. V. Langlois, Revue de l'Orient, 1863, fragments H. Arm. Cr. I) 471-490; les rapprochements sont tantôt avec Ann. T. S. tantôt avec Chyprois (p. ex. ans 1208, 1213, 1219).

(3) H. Arm. Cr. II.

(4) St. Pétersbourg, 1849 sq., 2 t. en 4 vol. 4<sup>o</sup>.

(5) JA, 1888.

## BIBLIOGRAPHIE

La présente bibliographie est sélective. En sont exclus les ouvrages anciens remplacés, les ouvrages de vulgarisation pure, et les travaux utilisés pour des points de détail, qui seront signalés en leur place. La bibliographie des sources est donnée avec chacune d'elles. (Les abréviations figurent à l'index alphabétique).

### a) Recueils bibliographiques :

P. Thomsen, *Die Palaestina-Literatur*, I (1895-1904), II (1905-1909), III (1910-1914), IV (1914-1927), V (en cours de parution).

P. Masson, *Eléments d'une bibliographie française de la Syrie*, Marseille, 1919.

J. A. Daguier, *L'Orient dans la littérature française d'après-guerre*, Beyrouth, 1937, 8°.

C. D. Cobham, *Cyprus circulating bibliography*, n. éd. G. Jeffery, Nicosta, 1928, 8°.

G. Gabrieli, *Manuale di bibliografia musulmana*, I seul paru, Roma, 1916, 8°.

*Orientalische Bibliographie*, hrsg. Müller et Scherman, pér. jusqu'en 1911. et 1926, nouvelle série annoncée.

*Orientalische Literaturzeitung*.

### b) Géographie.

Blanchard, *L'Asie antérieure* (Géogr. Génér. publ. Vidal de Lablache et Gallois, t. 8), Paris, 1929, 4°.

*Revue de géographie physique et de géologie dynamique*, VI, 1933.

Pour la cartographie, cf. infra Partie I, ch. 2.

### c) Topographie historique.

K. Ritter, *Die Erdkunde*, Berlin, 1830 sq., vol. 12-20, 8°.

R. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie*, Paris, 1927, 8°.

E. Honigmann, *Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches*, Bruxelles, 1935, 8°.

### d) Les croisades.

Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, Leipzig, 1807-1832, 7 vol. 8°.

Dobiache-Rodjestrinski, *L'Occident dans le mouvement croisé*, Pétrograd, 1918, 8°.

L. Bréhier, *L'Eglise et l'Orient au Moyen-âge, les croisades*, 6° éd., Paris, 1928.

Cognasso, *La genesi delle crociate*, Torino, 1934, 8°.

### e) L'Orient latin, histoires politiques générales.

R. Röhrich, *Geschichte des Königreichs Jerusalem*, Innsbrück, 1898, 8°.

R. Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, Paris, 1934-1936, 3 vol., 8°.

D. C. Munro, *The Kingdom of the crusaders*, New-York et Londres, 1936, 12°.

*The crusades and other historical essays dedicated to D. C. Munro*, New-York, 1928, 8°.

Stevenson, *The crusaders in the east*, Cambridge, 1907, 8°.

Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous la domination latine*, Paris, 1852-1861, 3 vol., 8°.

f) *Histoire des pays musulmans voisins.*

Grousset, *Histoire de l'Asie*, I, Paris, 1922, 8°.

A. Müller, *Der Islam im Morgen und Abendland*, Berlin, 1855-1887, 2 vol., 8°.

A. Zambaur, *Manuel de chronologie et de généalogie musulmanes*, Hanovre, 1927, 4°.

Mukrimin Halil, *Seldjuk Tarihi* (I, jusqu'en 1086 ; II, annoncé), Istanbul, 1934, 8°.

Lammens, *La Syrie*, Beyrouth, 1921, 2 vol. 8°.

→ Kurd Ali, *Khitat Châm*, Damas, 1925, 6 vol., t. I et II.

Râghib Tabbâgh, *Târikh Halab*, Alep, 1923-1927, 5 vol., t. I et II.

Derenbourg, *Un émir syrien, Ousâma ibn Mounqidh*, Paris, 1889, 4°.

— C. Cahen, *Le Diyâr Bakr au temps des premiers Urtukides*, dans JA 1935.

Wiet, *l'Égypte arabe* (Hist. de la Nation égypt., dir. G. Hanotaux, IV), Paris, 1988, 4°.

*Encyclopédie de l'Islam*, 1914-1936, 4 vol. 4°, suppléments en cours.

g) *Histoire des pays voisins non-musulmans.*

Chalandon, *Les Comnènes (I, Alexîs), II (Jean et Manuel)*, Paris, 1900, 1913, 3 vol. 8°.

Vasiliev, *Histoire de l'Empire byzantin*, tr. fr., Paris, 1932, 2 v. 8°.

Allen, *History of the Georgian People*, Londres, 1932, 8°.

— Tournebise, *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*, Paris, 1910, 8°.

Alishan, *Léon le Magnifique*, tr. fr. Venise, 1888, 8°.

Alishan, *Sissouan*, tr. fr. Venise, 1899, f°.

Dulaurier, *Historiens arméniens des Croisades, Introduction.*

Galust Ter Grigorian, *Die Kreuzfahrer und ihre Beziehungen zu der armenischen Nachbarfürsten bis zum Untergang Edessa*, Leipzig, 1915, 8°.

Mouradjah d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, 2<sup>e</sup> éd. Amsterdam, 1852, 4 v. 8°.

Allunian, *Die Mongolen und ihre Eroberungen in Kleinasien*, Berlin, 1911, 8°.

Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, ROChr., 1923.

Soreto Papeto, *Europa e i Tartari*, Milan, 1930, 8°.

h) *Histoire de la Syrie franque par périodes.*

Von Sybel, *Geschichte der Isten Kreuzzugs*, 2<sup>e</sup> éd. Berlin, 1882, 8°.

R. Röhricht, *Geschichte der Isten Kreuzzugs*, Innsbruck, 1901, 8°.

Chalandon, *La première croisade*, Paris, 1925, 8°.

Hagenmeyer, *Chronologie de la première croisade*, ROL VI-VIII.

Hagenmeyer, *Chronologie du royaume de Jérusalem*, ROL IX-XII (jusqu'en 1105).

P. Gindler, *Graf Balduin I v. Edessa*, Halle, 1901, 8°.

Deleau, *Le comté d'Edesse* (diplôme d'études, Sorbonne, 1900, manuscrit). —

F. Groh, *Der Zusammenbruch des Reiches Jerusalem*, Iéna, 1909, 8°.

M. W. Baldwin, *Raymond III of Tripoli*, Princeton, 1936, 8°.

A. Herzog, *Die Frauen auf den Fürstenthronen der Kreuzfahrerstaaten*, Zurich, 1915, 8°.

i) *Histoires spéciales d'Antioche.*

E. G. Rey, *Résumé de l'Histoire des princes d'Antioche*, ROL IV.

Bouchier, *A short History of Antioch*, Oxford, 1921, 8°.

Kügler, *Bohemund und Tankred*, Tübingen, 1862, 8°.

Yewdale, *Bohemund the first*, New-York, 1917, 8°.

E. Kühne, *Zur Geschichte der Fürstentum Antiochiens, 1098-1130*, Berlin, 1897, 8°.

G. Schlumberger, *Renaud de Châtillon*, Paris, 1923, 12°.

j) *Institutions et droit*

Prutz, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, Berlin, 1883, 8°.

La Monte, *Feudal Monarchy in the Kingdom of Jerusalem*, Cambridge, USA, 1932, 8°.

Hayek, *Le droit franc en Syrie pendant les croisades*, Paris, 1925, 8°.

Preston, *Rural Conditions in the Kingdom of Jerusalem*, Boston, 1903, 8°.

Teichmann, *Ueber die Assisen von Jerusalem und Antiochien*, dans *Festgabe d. Jur. Univ. Basel zum 70sten Geburtstag A. Heussler*, 1904.

Grandclaude, *Etude critique sur les Assises de Jérusalem*, Paris, 1923, 8°.

Rey, *Les colonies franques de Syrie*, Paris, 1883, 8°.

Ducange-Rey, *Les Familles d'Outremer*, Doc. inéd. hist. fr. XVIII, Paris, 1869, 4°.

C. N. Johns, *The Crusader's attempt to colonize Syria*, Journ. R. Central Asia Soc., 1934.

J. Karst, *Armenisches Rechtbuch*, Strasbourg, 1902, 2 vol. 4°.

Zachariae a Lingental, *Geschichte des Griechisch-Römischen Rechts*, 3° éd. Berlin, 1892, 8°.

Sachau, *Muhammadanisches Recht*, Stuttgart, 1897, 8°.

k) *Histoire ecclésiastique.*

Le Quien, *Oriens Christianus*, Paris, 1740, t. III.

Röhricht, *Syria Sacra*, ZDPV, X.

P. Boschius, *Tractatus de Patriarchatu antiocheno*, AASS juillet IV, Introduction.

Korolewski, *Antioche*, dans *Dict. Hist. et géogr. ecclés.*, III.

Luçhaire, *Innocent III et la question d'Orient*, Paris, 1907, 12°.

U. Berlière, *Die alten Benedictiner-Kloster im Heilige Land*, dans *Studien aus dem Benediktiner ordem*, IX, 1888.

Gariador, *Les bénédictins en Terre Sainte*, Lille, 1918, 8°.

Janauschek, *Origines Cisterciensum*, I, Vienne, 1877, 4°.

Delaville-le-Roulx, *Les Hospitaliers en Terre-Sainte*, I, 1904, 8°.

H. Prutz, *Die geistlichen Ritterorden*, Berlin, 1908, 8°.

Wadding, *Annales Minorum*, 2° éd. Rome, 1731 sq., t. I.

Altaner, *Die Dominikanermissionen im XIIIsten Jahrhundert*, Habelschwerdt, 1925, 8°.

Van der Vat, *Die Franziskanermissionen im XIIIsten Jahrhundert*, 1935, 8°.

l) *Histoire économique et colonies italiennes.*

Manfroni, *I colonizzatori italiani durante il medio evo*, Rome, 1933, 2 vol. 4°, t. I.

Heyd, *Histoire du commerce du levant*, trad. F. Raynaud, Paris, 1885, 2 vol. 8°.

Schaube, *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge*, Berlin, 1906, 8°.

Byrne, *Genoese shipping in the XIIIth. Century*, Amer. Hist. Rev. XXV, 2 (1920).

Byrne, *Commercial contracts of the Genoese in the Syrian trade*, Quart. J. of Economics, XXXI (1915-1916).

Byrne, *Genoese Shipping in the twelfth century*, Madison, 1930.

Byrne, *Genoese colonies in Syria*, dans *The Crusades...*

Di Tucci, *I Contratti marittimi*, Genova, 1933, 8°.

Heynen, *Zur Entstehung des Kapitalismus in Venedig*, Berlin, 1905, 8°.

Kretschmayr, *Geschichte Venedig*, 2° vol., 1920, 8°.

E. Guerrini, *Venezia e la Palestina*, Venezia, 1928, 8°.

Rossi-Sabatini, *L'espansione di Pisa nel Mediterraneo fino alla Maloria*, Firenze, 1935, 8°.

Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, Paris, 1882, 8°.

Casareto, *La moneta genovese in confronto con le altre valute mediterranee* (Atti delle Soc. Lig. Stor. Patr. LV), Genova, 1928, 4°.

H. Mittleis, *Zum Schuld und handelsgeschichte der Kreuzfahrerstaaten*, dans *Beitr. z. Wirtschaftsrecht*, Marburg, 1931, 8°.

m) *Histoire de l'art (archéologie) et de la littérature.*

Van Berchem et Fatio, *Voyage en Syrie* (Mém. Inst. arch. Caire, XXXVIII), 1913.

E. Rey, *L'architecture militaire des croisés*, Paris, 1871 (Doc. in. hist. Fr.).

Enlart, *Les Monuments des Croisés*, Paris, 1925-1928, 4°.

— P. Deschamps, *Le Krak des Chevaliers*, Paris, 1934, 1 v. 4° et un album.

P. Deschamps, *Le château de Saône*, Gaz. Beaux-arts, 1930.

*Guide Bleu : Syrie*, Paris, 1933, 12°.

A. Hatem, *Les poèmes épiques des croisades*, Paris, 1932, 8°.

Pour l'archéologie musulmane on consultera prochainement la thèse de J. Sauvaget sur *Alep*, et en attendant les nombreux articles du même auteur

# PREMIÈRE PARTIE

---

## CHAPITRE I

### LE PAYS

Les régions qui font l'objet de ce travail, douées tout au long de l'histoire d'une forte individualité commune mais non d'une appellation générale, constituent la transition entre le pays syro-mésopotamien d'une part, les plateaux anatolo-cappadociens de l'autre.

Le relief syrien est caractérisé par l'existence de deux plateaux soulevés, l'un proche de la mer, l'autre intérieur, séparés par un fossé courant du nord au sud ; le relief de la partie de l'Asie Mineure qui touche à la Syrie, par l'existence de la chaîne taurique, orientée du sud-ouest au nord-est en deux grands plis, le Taurus et l'Antitaurus. Le relief des pays de la Syrie du nord est le résultat du conflit de ces deux orientations. D'un bout à l'autre se retrouvent les deux chaînes séparées par une fosse, celle-ci étant seulement un peu morcelée. Au nord du Liban, qui n'est qu'un morceau de la table syrienne surélevé et déjeté selon la direction taurique, le système syrien se retrouve dans le Djabal Ansarié, que la fosse du Ghâb et du Roûdj sépare, à l'est, du Djabal Zawiyé. Au-delà, la direction taurique triomphe et la chaîne intérieure atteint ici la mer; là se trouve le Djabal 'Aqra, qui se prolonge au-delà de l'Oronte et du 'Afrîn par le Kurd Dagh (1). La chaîne extérieure constitue l'Amanus ou Ghiaour Dagh. Les deux chaînes sont séparées par un vaste couloir, marqué par les vallées du bas-Oronte et du Qara Sou au sud et de l'Aq Sou au nord. Au nord, elles se raccordent à l'Antitaurus, qui file au nord-est où il se fond dans

(1) Entre l'Oronte et le 'Afrîn se trouvent plusieurs petits massifs dont le dernier au nord-est est le Dj. Smân; ils forment un compromis entre la direction taurique, qui affecte leur forme globale, et la direction syrienne qui se traduit par leur compartimentage en chaînons orientés nord-sud.

les Massifs d'Arménie. L'Antitaurus et l'Amanus à l'est, le Taurus à l'ouest et au nord enferment la plaine cilicienne. Les montagnes de la Syrie du nord à l'est, les montagnes tauriques au sud-est se continuent par des plateaux, dans le détail assez morcelés, qui s'inclinent doucement vers le sud, et se prolongent à l'est, au pied des massifs arméniens, jusqu'aux chaînes du Kurdistan, coupés de quelques hauteurs orientées est-ouest. L'ensemble des plateaux, du moyen-Euphrate au bassin supérieur du Tigre, constitue la Djéziré ; de là comme de la Syrie intérieure on passe sans transition nette en Irâq.

Les altitudes sont très variables. Les plus hautes sont toujours atteintes au bord même des fosses, soit à l'est pour les chaînes occidentales, soit à l'ouest pour les chaînes orientales. C'est le cas en particulier pour le Dj. Ansarié, dont la ligne de faite, qui se tient entre 1.200 et 1.500 m., tombe à pic sur le Ghâb qui est à 200 m.; pour l'Amanus, dont les 1.800 m. au sud, les 2.300 m. au nord dominant presque sans transition le couloir du bas-Oronte à l'Ak Sou, qui ne dépasse pas 500 m. au centre et s'abaisse aux deux extrémités. De plus, la largeur de ces chaînes est faible, d'où des pentes abruptes, des ravins profonds; ce sont des murailles difficiles à franchir. Par contre, les chaînes intérieures sont moins hautes (ne font exception que les chaînes qui se raccordent à l'Antitaurus tout au nord et le Dj. Aqra, 1.760 m., qui, exceptionnellement, se trouve, comme les chaînes extérieures, au bord de la mer). Il s'ensuit que la transition avec le désert est, climatiquement et humainement, beaucoup plus insensible qu'en Syrie centrale.

Les roches constitutives du pays sont très variées. L'Amanus, le Dj. Aqra, certaines parties des chaînes tauriques, sont constituées de roches dures et imperméables, favorables aux puissantes vallées; au contraire, dans toute la région des petites chaînes et plateaux de la Syrie intérieure et de la Djéziré prédomine le calcaire sec qu'entaillent verticalement les gorges de l'Oronte ou de l'Euphrate. Le Dj. Ansarié, les plateaux entre le Taurus oriental et l'Euphrate, sont de glaise molle effroyablement déchiquetée en tous sens par les torrents. Les dépressions sont couvertes d'alluvions.

Le tracé des cours d'eau n'obéit que partiellement aux lignes du relief. L'Oronte, échappé vers le nord à la dépression de la Beqâ, entre Liban et Antiliban, tourne à l'ouest près de Hamâh, puis de



nouveau vers le nord dans le Ghâb, d'où, après des gorges, il atteint la dépression bordière de l'Amanus qu'il emprunte par un violent coude vers le sud-ouest, en recevant les eaux du Qara Sou, qui l'a parcourue en amont, et du 'Afrîn, qui s'est taillé une large vallée entre le Kurd Dagħ et le Dj. Smân, mais sans avoir pu drainer le lac du 'Amouq; au nord du même couloir, l'Aq Sou ne draine pas mieux son bassin avant de rejoindre dans ses gorges le Djeïhoûn qui, venu de Cappadoce, traverse l'Antitaurus et l'Amanus, puis, le Seïhoûn descendu du Taurus, forme de ses alluvions la basse-plaine cilicienne. L'Euphrate, échappé au prix de coudes furieux dans des défilés grandioses, des massifs arméniens, longe d'abord vers le sud-ouest la base des chaînes tauriques orientales, puis, repoussé par les premiers contreforts des hauteurs syriennes, coule vers le sud en entaillant le plateau calcaire, en attendant de subir à partir de Bâlis l'attraction de la dépression mésopotamienne vers le sud-est; sur sa rive gauche, il reçoit alors le Bâlikh et le Khâboûr, qui suivent également du nord au sud la pente des plateaux. Semblable est, de l'autre côté, l'orientation du Qouaïq d'Alep qui, n'ayant aucun fleuve pour entraîner ses alluvions, se perd dans une lagune. Les plateaux calcaires entre Qouaïq et Oronte sont le domaine des vallées sèches.

Les côtes traduisent bien l'orientation du relief, qu'elles suivent du nord au sud le long du Dj. Ansarié et du sud-ouest au nord-est entre Lattakié et l'embouchure de l'Oronte et dans le golfe d'Alexandrette, ou coupent transversalement dans quelques chaînons du Dj. 'Aqra ou à l'extrémité de l'Amanus, au fond du golfe d'Alexandrette, et en basse-Cilicie. Mais, soit qu'elles longent des chaînes sans les briser, soit qu'en coupant les lignes du relief elles traversent des dépressions, elles sont presque partout basses, marécageuses; ne font exception que la côte au sud du Râs al-Khanzîr et celle du Djabal 'Aqra, qui seule a d'importantes échancrures. Ce n'est donc pas de ses qualités naturelles que cette côte a tiré son importance maritime à certaines époques de l'histoire, mais de son rôle de façade méditerranéenne de l'Asie et du compartimentage de l'arrière-pays, propice à la multiplication des petits ports.

Le climat est un compromis entre la Méditerranée et le désert syro-arabique. L'été est toujours sec; l'amplitude des variations thermiques, grande à l'intérieur, s'atténue sur la côte. Mais le relief

est ici le principal agent de diversité : la pluie est abondante sur les chaînes côtières et les hautes chaînes intérieures; les cimes portent des neiges qui ne fondent qu'au printemps, entretenant de nombreux cours d'eau. Les orages sont fréquents et, avec le relief, contribuent à la prédominance des torrents sur les rivières calmes. Par contre, une fois franchie ces chaînes, la pluie devient rare. Les dépressions, même sur des côtes comme celles d'Alexandrette, sont étouffées, malsaines, à l'exception du sillon d'Antioche qui, unissant la mer et les régions intérieures, produit au contraire un remarquable appel d'air.

La végétation présente des différences tranchées entre les montagnes arrosées et imperméables, et l'intérieur plus sec par suite de la rareté des pluies et de la perméabilité du sol. Sur l'Amanus, le Dj. 'Aqra, un peu le Dj. Ansarié, on trouve, on trouvait surtout des forêts (conifères dans l'Amanus, chênes plus au sud) et de riches prairies. Dans les régions de Behesni et Kiahtâ, la montagne est vêtue d'un maquis méditerranéen. Tous les plateaux intérieurs sont une steppe où il est possible par irrigation de cultiver des céréales et des arbres fruitiers, dans une zone longue et mince s'étendant en arc de cercle de l'Antiliban au Diyâr Bakr par Alep et Edesse. Plus à l'intérieur encore, c'est le désert aux rares oasis.

La Syrie et la Djéziré constituent donc un ensemble de zones concentriques formant un quart de cercle entre un désert et des montagnes peu habitables et difficilement traversables. La zone des agriculteurs, des commerçants, des immigrations est la zone médiane, entre les Bédouins et les montagnards ; zone longue et étroite, sans cesse menacée, dont l'intégrité est la condition de la prospérité pour la Syrie et la Djéziré. Dans les zones montagneuses vivent de petits pays fermés, particularistes, que les grandes routes longent sans les pénétrer ; ces routes viennent de l'Asie centrale et du golfe persique ; d'où des ports actifs, mais peu en rapport avec leur arrière-pays immédiat. Les populations locales ont formé des bourgeoisies maritimes quand elles n'avaient pas de concurrent, mais ont ensuite été éliminées par les Occidentaux, et leurs ports sont plus méditerranéens que syriens. L'opposition est toutefois moins tranchée dans la Syrie du nord que plus au sud, à cause de l'étendue de l'arrière-pays agricole et de la facilité des communications entre la côte et lui.

## CHAPITRE II

### TOPOGRAPHIE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

La topographie historique de la Syrie du nord et des régions voisines est assez difficile à établir, comme il arrive partout où se sont superposés de multiples peuples ayant chacun donné aux mêmes localités des toponymes dans leurs langues respectives ; les contrées occupées aujourd'hui par les Turcs sont à cet égard particulièrement défavorisées, parce que presque aucun nom médiéval n'y a survécu. Il faut ajouter que les explorations, assez nombreuses en Syrie, le sont beaucoup moins en Turquie, et que la cartographie n'est pas toujours au-dessus des reproches (1). Dans les pages qui suivent, on trouvera rassemblés, en même temps que les indications des sources et des auteurs modernes, les résultats d'un rapide voyage que j'ai pu effectuer au printemps 1937 en Cilicie, Syrie du nord, et dans les territoires correspondant à la partie de l'ancien comté d'Edesse située sur la rive droite de l'Euphrate.

Pour chaque localité, une fois indiqués les divers noms qu'elle porte, nous avons choisi d'adopter ensuite l'appellation arabe, la

(1) Pour la Turquie la meilleure carte est celle de l'État-Major turc au 200.000<sup>e</sup>, dont on ne trouve généralement qu'une réduction au 1.000.000<sup>e</sup>; il faut la compléter par les cartes, qui conservent des noms plus anciens et sont parfois plus détaillées, de Kiepert et des états-majors anglais et russe. Pour la Syrie, il faut consulter la carte d'État-Major au 200.000<sup>e</sup> dans sa seconde édition et en corrigeant la toponymie défectueuse par les cartes de Dussaud, *Top. hist.*; une carte remarquable au 50.000<sup>e</sup> est en cours de confection (les feuilles d'Alep, Latakîé, Djabala, ont paru). Seront mis ci-dessous en italiques seulement les noms attestés au moyen-âge, que nous répéterons comme formes normales ensuite.

plus fréquemment conservée aujourd'hui. Nous n'avons fait exception à cette règle que dans les cas où le nom arabe est inconnu, ou lorsqu'il s'agit d'une ville connue en Europe sous un autre nom (Antioche).

La recherche des identifications et localisations a été trop souvent faite en se laissant guider par des rapprochements phonétiques ou sémantiques qui, vu l'incertitude des orthographes et la fréquence des vocables semblables, ne peuvent rien prouver trois fois sur quatre. A moins de forme compliquée, une identification ne peut être avancée que si elle est en outre appuyée sur des restes matériels ou sur la concordance de plusieurs localisations connexes (2).

Une description minutieuse de la totalité des pays mis en jeu dans cet ouvrage atteindrait des dimensions démesurées. On n'entrera ci-après dans les détails que pour les régions occupées au moins momentanément par les Francs ; on se contentera pour les autres de quelques indications importantes.

La distinction des constructions franques et de celles qui leur sont antérieures est souvent difficile, et, même faisable, amènerait, en raison de leur enchevêtrement, à des redites fâcheuses ; si illogique que cet ordre puisse paraître, on a donc choisi de décrire les unes et les autres ici ensemble, quitte à rappeler rapidement ailleurs l'œuvre particulière des Francs (3).

#### § I. LE COMTÉ D'ÉDESSE.

A) *Le Diyar Modar*. — On appelait ainsi la région comprise dans la grande boucle de l'Euphrate, à l'ouest du Khâboûr. Le nord seul en appartient aux Francs. C'est, dans l'ensemble, une succession de petits plateaux et de petites collines s'abaissant doucement vers le sud, où disparaît la végétation encore assez

(2) Les Francs, comme leurs prédécesseurs, ont quelquefois traduit les noms locaux (Mardj ad-dibâdj = Pratum palliorum), mais plus souvent ils les ont transcrits, parfois avec des adaptations libres (Mopsuestia des Grecs, Maçça des Arabes, est devenue Mamistra; Laodicée, La Liche), ou remplacés par des noms nouveaux (Baghrâs par Gaston, Bikisrâil par La Vieille).

(3) Nous n'entrerons pas dans de grands détails archéologiques, parce que ce serait ompiéter, et sans l'excuse de la compétence, sur le domaine des travaux que prépare M. Paul Deschamps, comme suite à ceux qu'il nous a déjà donnés sur Çahyoûn et le Krak des Chevaliers; un ouvrage relatif aux châteaux arméniens de Cilicie est d'autre part annoncé par Mr. Gottwald, de Berlin.

riche du nord. Ils sont limités à l'est par le *Djabal Achoûma* (auj. Qaradja Dagħ), dont le rebord méridional, où naissent les cours d'eau constitutifs du Khâboûr, s'appelait le *Chabakhtân*. Le modelé du terrain est ici peu propice à la multiplication des forteresses et des petits pays fermés ; par contre, le Diyar Mođar est traversé par les routes allant de Syrie à Mossoul, et de là en Mésopotamie ou en Iran. C'est donc une grande région de passage. C'est en même temps dans toute sa partie nord une région de riches pâturages, voire localement de riches cultures ; d'où la constitution de gros marchés où entrent en contact pasteurs nomades et cultivateurs sédentaires. Ces raisons expliquent la naissance de villes dont deux, Edesse et Harrân, ont joué de plus dans l'histoire spirituelle du haut moyen-âge un rôle considérable.

*Edesse* (ar. Rohâ ; turc Ourfa) seule appartient aux Francs, après avoir été un centre byzantin en face du centre musulman de Harrân. Grande ville encore, qu'il ne peut être question de décrire ici, puisqu'elle est surtout de construction antique, que dans la mesure où peuvent le faire les témoignages de notre période (3 a). Elle se trouve dans le bassin supérieur du Bâlikh, à côté d'un affluent de droite, le Scyrtus (arménien Daïçân, turc Kara Tchaï), au pied de grosses collines, et au pied d'une source abondante (Callirhoé de l'antiquité) (3 b), qui contribue, avec deux aqueducs antiques, à l'alimenter copieusement en eau. Elle avait été entourée sous Justinien de murailles, de plus de deux mètres d'épaisseur et dix de hauteur, munies de 145 tours et par endroit d'un avant-mur. Quatre portes principales les perçaient : au nord, celle de Samosate ou des Heures, près d'où les remparts furent restaurés par les Francs, et au dehors de laquelle, sur la rive opposée du Scyrtus, se trouvait l'église des Confesseurs (3 c) ; à l'est, celle de

(3 a) Il n'a jamais été fait de relevé archéologique d'Edesse; on trouvera des renseignements dans Wright, *The chronicle of Joshua the Stylite*, 1882, appendice; Sachau, *Reise in Syrien und Mesopotamien*, Berlin, 1890; Rey, *Col. Fr.*, p. 308-314; Rubens Duval, *Histoire d'Edesse*, p. 12. Pour notre période, les deux sources principales sont Chron. Anon. Syr. 288 et la description latine faite en vue de la deuxième croisade éditée par Röhrich ZDPV, 1887, pp. 295-299.

(3 b) Une autre source, voisine, est sans doute celle que Chron. An. appelle source d'Abgar.

(3 c) Non loin au NO était une colline dite Dâuké (observatoire). Cette porte est appelée par la description latine Na'm et la tour voisine, par où la ville

Kesàs (bourgade située près du confluent du Scyrtus et du Bâlkh), non loin de laquelle était le jardin dit de Bouzân (gouverneur de la ville sous Malik-Cbâh); au sud, celle de Harrân; à l'ouest enfin celle de la Source, dominée par le cimetière de Saint-Ephrem, le jardin de Barçouma, et la vallée dite de Soulaïmân. Originellement l'enceinte au sud-ouest aboutissait à la citadelle, mais au lendemain de la mort de Malik-Châh, Thoros l'en avait fait séparer par un mur inférieur, qui isolait totalement la citadelle de la ville (4). Quant à cette citadelle, qui domine Edesse de près de cent mètres, c'était elle aussi un puissant ouvrage du temps de Justinien; elle était entourée d'un fossé et avait une porte donnant sur la ville, une sur la campagne; elle fut en partie détruite par Kaïqobâdh en 1235 (5).

Edesse conservait d'abondants monuments, principalement des églises et des monastères. La ville n'ayant jamais été détruite de fond en comble, il n'est pas douteux qu'une partie pourrait s'en retrouver enrobée dans quelques édifices modernes, mais on n'a pas d'observation précise à ce sujet. Les églises attestées à l'époque des croisades sont : Saint-Jean, cathédrale latine restaurée par les Francs (6), et au pied de laquelle Zengî fit construire en 1146 le palais du gouverneur turc, peut-être à la place de l'actuel Sérail, entre les portes de Samosate et de Kesàs; Sainte-Sophie, cathédrale grecque, disparue; peut-être Sainte-Euphémie et Saint-Abraham, comme cathédrales des Arméniens et des monophysites (7); celle des Confesseurs, près de la porte de Samosate, détruite par Zengî; Saint-Thomas et Saint-Étienne, de culte latin, converties en magasins par le même; Saint-Théodore (8) et Saint-Thomas (une au-

fut prise en 1144, Naïman. Il appelle deux des autres portes l'une Soys, l'autre, de la roche pendante; la quatrième, dit-il, était fermée (celle de la Source le fut par Zengî); on ne voit de roche à aucune porte.

(4) Chron. An. Syr. éd. Chabot, p. 53-54.

(5) D'après la notice du ms. ar. Bibl. Nat. 2281, 62<sup>o</sup> : « Périmètre de la citadelle intérieure, 460 brasses, 14 tours; citadelle médiane, 400 brasses, 7 (9 ?) tours; citadelle extérieure, 670 brasses, 16 tours; tour du markaz d'Edesse, 185 brasses. » Un plan précis serait nécessaire à l'interprétation.

(6) Chron. An. Syr. 290; d'après la description latine, la cathédrale latine se serait appelée Sainte-Marie-Thadée-Georges (on connaît une église antique de la Vierge); Rey a cru voir des restes d'un palais qu'il dit franc.

(7) Ces noms ne se trouvent que dans l'Anonyme latin.

(8) Celle-ci est nommée aussi par Matth. 105.

tre), détruites par lui, à l'est de la ville; Saint-Théodore des Syriens, qui hérita à la même date des reliques d'Addaï et d'Abgar (9) : celle du Sauveur (10); celle des saints Apôtres Pierre et Paul, qui subsistait au temps de Rey; enfin celle des Quarante-Martyrs, si elle est bien l'actuelle Oghlou Djami (11). L'ancienne mosquée restaurée sous Philarète fut adoptée comme résidence par l'évêque latin, puis rendue au culte musulman en 1144. Dans la ville et dans la montagne à l'ouest il y avait d'abondants monastères dont douze de religieuses, que fit détruire Zengî, et dont un, dominant la ville, dédié aux saints Thadée, Jean-Baptiste et Georges Martyr, avait quatre riches portiques sculptés, et un autre, proche du Scyrtus, renfermait des statues en or des saints Thomas et Barnabé. L'ensemble des maisons était relativement cossu, et les bazars abondants (12). La ville était entourée de jardins qui lui donnaient un aspect des plus riants (13).

Autour d'Edesse, on connaît, outre *Kesas*, *Djoulman* au nord, et un *Fort de la colline de l'Aigle*, sur la route de Samosate (14).

A l'ouest, la route de Bîra, s'infléchissant légèrement au sud, passait à mi-chemin par *Saroûdj* (fr. Sororge), près des sources du principal affluent du Bâlikh, gros bourg entouré de riches jardins, et fortifié (15). Sur un autre chemin probablement plus septentrional unissant Edesse à l'Euphrate se trouvait une forteresse dont on ne nous dit pas le nom (16).

A l'est la domination franque atteignit le Chabakhtân, où l'on connaît les localités fortifiées d'*al-Mouwazzar*, *Djamîtn*, *Tell-Gauran* (17), *al-Qoradî*, et *Tell-Mauzan* (18). Quelque part sur les con-

(9) Rey a vu une église de ce nom (= Thoros) près des remparts à l'ouest.

(10) Matth., § 14.

(11) Selon Rey, l'actuelle Ibrahim Djami recouvre une ancienne église.

(12) Nersès Schnorhali, vers 490 sq.

(13) Anon. Latin, 297, 298.

(14) Chron. An. Syr., 292.

(15) I. Ch. REI, 111; au sud de la route de Bîra à Saroûdj se trouve, selon Dulaurier, *Kandetil*, de Matth., 96; près de Saroûdj, *Kafarazôn*, selon Honigsmann, 108.

(16) Fouch. I, 14; Albert (IV, 7 et V, 18-22) nomme *Amacha* comme appartenant avec Saroûdj à Balak, peut-être identique à une *Ma'arra* associée à Saroûdj par Mich., 184.

(17) Mich., 401, y cite un Tell Arab, par altération ?

(18) I. A., 62 (H. 442) At., 118; I. Ch., loc. cit.; Kamâl (al-Qoradî).

fins méridionaux de la province se trouvait *Sinn ibn 'Otaïr* (19). Au nord-est, *Sévavérak* (forme arménienne, trad. ar. Souwaïdâ), jadis place byzantine, n'appartint jamais aux Francs.

Au sud, le Diyar Modar resté musulman comprenait la ville de *Ḥarrân* (l'ancienne Carrhae), importante et bien fortifiée (20), et non loin de là *Ḥiçn ar-Raḥîqa* (21). Entre *Ḥarrân* et *Qal'a Nadjm*, Ibn Djobaïr passa à *Tell-'Abda* et à *al-Baïda* (22). A l'est de *Ḥarrân*, la même route franchissait le Khâboûr à *Râs al-'Aïn*, et de là gagnait soit *Mârdîn*, où elle rejoignait la route venue d'Edesse, et de là *Djaztlat ibn 'Omar* et *Mossoul* par *Naciîn* (Nisibe), soit directement *Mossoul* par *Sindjâr*. Sur le Khâboûr en amont de *Qarqisiya* (23) on signale à notre époque surtout *Mâkisin*, *'Arabân*, et *al-Madjdal* (24). L'ensemble de la région comprise entre le Khâboûr et *Mossoul* constitue le *Diyar Rabî'a*.

Le bassin supérieur du Tigre forme le *Diyâr Bakr*, dont les villes principales sont *Mârdîn*, au pied d'une puissante forteresse, *Amîd* (auj. Diyarbékir), entourée d'une remarquable enceinte ancienne, et *Mayâfâriqîn*, également très bien fortifié. Ce sont toutes trois de grandes villes, dans une région riche, où l'on peut citer encore les places notables de *Hânî* et *Arqânîn* (auj. Ergani), *Ḥiçn Kaïfâ*, *Arzan*, *Is'ird*. Le Diyar Bakr est séparé au nord des bassins de *Bâloû*, *Tchapaktchoûr* et *Mouçh* sur le *Nahr Arsanyas* (auj. Mourad Sou) par le *Djabal Sassoân* (ou *Sanâsina*). Au nord-est il communique par la trouée de *Billis* avec le Lac de Van, *Akhlat*, et l'*Adherbaïdjân*. Au nord-ouest, il se raccorde, par delà le *Djabal Baharmaz*

(19) A 5 parasanges d'Edesse (Bibl. Nat., 2281, 62 r°); les Banou 'Otaïr étaient les chefs de la tribu arabe des Nomairites. Cf. aussi 'Azîmî 512 (d'où I. A., 383).

(20) B. N., 2281, 62 r° : « Tour des remparts, 7612 brasses (environ 4 km.), 187 tours citadelle, 526 brasses. »

(21) Ibid. : « Tour de l'enceinte, 9.033 brasses (?), 132 tours. »

(22) Trad. Schiaparelli, 239. Peut-être al-Baïda est-elle identique à *Ḥiçn Baddaya* entre *Qal'a Nadjm* et *Sarodj* signalée par Ibn Djobaïr (Lo Str., 500). Vers l'est de *Ḥarrân*, Malh., 96 signale *Chenav*.

(23) Cf. supra p.

(24) I. Ch. dans REI, 113; cf. Dussaud, p. 484. I. W., Cambridge, L. 1., 6, 162 signale aussi *Tanîntr* et *Arsal* (auj. Achral), ainsi que (?) *Sakîr*; Ibn Djobaïr, venant de *Donâisar* au sud de *Mârdîn*, gros carrefour de caravanes, passe à *Tell al-Ouqab*, puis à *al-Djîsr* (le Pont) un jour après, et à *Râs al-'Aïn* une demi-journée plus tard; de là il y a deux jours de désert jusqu'à *Ḥarrân* sans autre localité que des ruines à *Bourdj Houwa*.



et le « *Petit Lac* » (auj. Gueuldjuk) de *Dzouq* (ar. Bahîratân), à la province du *Khanziṭ* qu'enserrent l'Euphrate et le Mourad Sou, et dont le chef-lieu est *Khartpert* (ar. Ḥiṣn Ziyâd), dans une situation imprenable (25).

B. *Du 'Afrîn et de l'Aq-sou à l'Euphrate.*

Sur la rive droite de l'Euphrate, dans la partie de son cours orientée du nord au sud, l'incurvation des lignes du relief qui unissent la Syrie au Taurus oriental fait converger les routes qui relient l'Anatolie à la Mésopotamie et la Syrie à l'Arménie. L'importance d'Alep, un peu plus au sud, où confluent en outre les routes plus méridionales de Cilicie ou d'Iraq en Syrie, a empêché qu'il se développe sur le territoire de l'actuel vilayet turc de Gaziantep de grande ville au moyen-âge, et le morcellement du relief a agi parallèlement; mais les petits centres ont toujours été nombreux et la population relativement active, prospère, et dense.

À l'époque romaine et byzantine, la place principale de la région avait été *Doulouk* (grec Dolichè, néo-byzantin Telouch, latin Tulupe) (1) au pied des montagnes, près du débouché de la route de Mar'ach (2), dans la haute vallée du Nahr Kerzîr et près de la source du Sâdjoûr. Ce n'était plus à l'époque des croisades qu'une bourgade (3) dont le titre épiscopal seul rappelait la gloire antique. La conquête arabe avait fait croître, comme toujours, une localité plus engagée dans la steppe intérieure, 'Aîntâb, sur le Sâdjoûr; cependant la reconquête byzantine et franque ayant redonné la vie en aval encore au site antique de Tell-Bâchir, 'Aîntâb ne prit son essor définitif que lorsque l'invasion mongole eût anéanti Tell-Bâchir.

Le noyau de 'Aîntâb (latin Hatab; turc moderne : Gaziantep)

(25) Pour les détails cf. *Diyar Bakr*, 221-227; le « *Petit Lac* » s'appelle aussi « *Lac de Samanîn* » (I. A., XII, 132), qui peut être à rapprocher de Samahî (*Diyar Bakr*, 226); Haminta est Djarmoûk (Ahrens-Krûger, Zacharie le Rhéteur, p. 259, 380, signalé à moi obligeamment par Honigmann).

(1) Sur l'identification contestée mais non contestable, cf. Syria, 1923, p. 78; il ne reste rien aujourd'hui de la Douloûk antique; dès le début du xiii<sup>e</sup> siècle, Yaqûut croit qu'elle était identique à 'Aîntâb; Ibn Chaddâd un peu plus tard n'y signale que des jardins autour de ruines (95 v°).

(2) Au carrefour des routes de Douloûk vers Mar'ach et vers Marri se trouvait *Sâm*, dont le nom se conserve dans un village actuel.

(3) On verra qu'elle est encore objet d'hostilités vers 1150.

est sa citadelle, élevée sur un gros tertre rond en grande partie artificiel, entourée par un fossé profond. Les ruines importantes qui en subsistent aujourd'hui contiennent des réfections de la période des Mamlouks, mais la forteresse était déjà importante au  $xn^e$  siècle; les ruines actuelles sont dans l'ensemble, toutes proportions gardées, de type analogue à celui d'Alep (4).

En aval de 'Aintâb, qui est encore étroitement enserré au milieu de collines pierreuses, le Sadjour forme une série de bassins humides que séparent de molles hauteurs sèches. Dans le second de ces bassins et au bord de la rivière se trouvait *Tell-Bâchir* (Latin : Turbassel, aj. Tilbechar), dont le site a été habité depuis la plus haute antiquité (5). Au temps des croisades c'était une localité bien arrosée, abondant en jardins produisant des prunes réputées. La forteresse, élevée sur un grand tell trois fois plus long que large, doit dater originellement du  $xi^e$  siècle, mais fut développée par les deux derniers comtes d'Edesse qui en firent leur résidence et par Dilderim sous Noûr ad-dîn (6). L'anéantissement presque total de ses ruines (7) ne permet guère d'en discerner les caractères. Nous savons qu'au lendemain de sa reconquête par Noûr ad-dîn, la forteresse consistait en un château proprement dit de 300 brasses de périmètre, avec quinze tours et, à côté sans doute, en une cour munie d'une seconde enceinte de 425 brasses avec deux autres tours. A la forteresse était adossée au sud une bourgade, qu'entourait un rempart de 625 brasses dont la trace se suit encore.

(4) C'est du moins l'impression qui se dégage de la vue des ruines; il ne semble pas qu'on puisse interpréter d'après elles la notice écrite au temps de Noûr ad-dîn (Bibl. Nat. 2281, 57  $vo$ ) que je traduis ci-après : « Périmètre du mur de la citadelle, 540 brasses au qastmî, 6 tours; périmètres de l'enclos (*haouchi*), 66 (P) br.  $1/2$ , trois tours; bâchoûra sous le markaz, 307 brasses au qâsimî et 5 tours; forteresse médiane, 343 br. au qâsimî; petite bâchoûra, 234 brasses au qâsimî; grand enclos habité, 382 br.  $1/2$  au q.; enclos de la porte de la citadelle, 105 br. au q. et 3 tours. » Les tours actuelles de l'enceinte au sommet du tell sont carrées, l'une hexagonale; l'intérieur contient des constructions en partie souterraines. Les ruines actuelles doivent remonter surtout à un travail ayyoubide.

(5) Cf. EI (Honigmann).

(6) I. Ch. 58  $vo$ .

(7) Il reste seulement à la base méridionale du tell des éboulis de grosses pierres, au milieu desquelles on peut suivre l'ancien chemin d'accès; à son arrivée au sommet du tell se voit un linteau de porte et un pan de mur en bel appareil à bossage.

Il s'y trouvait un hôtel et, entre autres églises, une dédiée à saint Romain (8).

En aval encore de Tell-Bâchir, au point où le Sâdjoûr coupe la route d'Alep à Bira, se trouvait, poste avancé sur la frontière, une forteresse plus petite mais tout de même forte, *Tell-Khâlid* (latin Trihalet). Elle existait dès le x<sup>e</sup> siècle, mais, très endommagée par le tremblement de terre de 1114, dut être en partie restaurée sous les Francs (9). Au delà, le Sadjoûr, qui coulait vers le sud-est, tourne peu à peu vers l'est; en l'abandonnant et continuant à suivre sa direction primitive, on passait à *Manbidj*, en territoire musulman, et de là on rejoignait l'Euphrate et la route de l'Iraq.

Entre les bassins supérieurs très voisins du Sâdjoûr et du Qouaïq, les communications sont faciles; ils sont par contre séparés du 'Afrîn supérieur par une série de petits massifs accidentés, autrefois boisés; on peut les traverser en deux endroits, au nord et au sud du Djabri Dagħ. Le passage septentrional était gardé par la petite place de *Bourdj ar-Raçâc* (latin *Turris Plumbea*), de construction originellement byzantine, mais refaite par l'un des deux Joscelin (10). Le passage méridional était surveillé par la forteresse byzantine de *Hiçn Sinâb*, qui avait perdu de son importance au bénéfice de Râwandân (11). Ni l'une ni l'autre de ces places ne dominait au reste de grand chemin; elles se bornaient à dominer un canton.

Le vrai chef-lieu du haut-'Afrîn était le château de *Râwandân* (latin Ravendel), qui existait au xi<sup>e</sup> siècle. Situé en plein Djâbrî Dagħ à quelque quatre cents mètres au-dessus du 'Afrîn, sur un sommet conique que sa hauteur, à défaut de pentes très abruptes, met à l'abri des machines de guerre, il indique encore par ses ruines belles et importantes, en partie enfouies sous la terre, son caractère de place militaire et de résidence seigneuriale. La cons-

(8) Bibl. Nat., *ibid.*; Sachau, *Reisen*, 162-166; pour l'église, Cart. I, 89.

(9) Honigmann, *Ostgrenze*, p. 95, 104; Foucher, 429; il ne reste aucune ruine en dehors du tell, petit mais haut.

(10) I. Ch., 57 v<sup>o</sup>; Röhricht *Geschichte*, p. 668, n. 1. Au nord du bassin dont Bourdj occupe le rebord sud-est se voit un fortin appelé Kara Dinek (Sof-Dagħ).

(11) Le Sinâb est la branche méridionale du Qouaïq supérieur, qui naît à l'est de Rawandân; c'est au confluent de ses sources qu'était Hiçn Sinâb selon I. Ch., 135 r<sup>o</sup> (cf. Honigmann, 95). Cela correspond aux ruines de forteresses visibles aujourd'hui au-dessus d'Ispanak, très délabrées.

truction première doit dater du xi<sup>e</sup> siècle, mais fut complétée peut-être par les croisés et sûrement, pour toute la partie avoisinant l'entrée; par Saladin, dont le nom est gravé sur la porte. Elle consiste essentiellement en une enceinte grossièrement circulaire, presque partout occupée par deux étages de salles et flanquées de tours barlongues ou octogonales; les murs sont partout épais, en blocage revêtu de pierre de taille de moyen appareil. D'autres constructions se trouvent à l'intérieur, parmi lesquelles une citerne et une vaste et haute salle en partie souterraine d'où un escalier, taillé dans l'épaisseur du mur, donne accès plus bas, sur la pente méridionale, à une salle très claire où l'on arrive d'autre part une fois franchie la porte d'entrée. Le mur autour de la porte est garni de mâchicoulis. Une salle, peut-être une chapelle, dans l'enceinte supérieure (sud-ouest), prend jour par une fenêtre à arc trifolié, en partie murée (12).

Plus au nord, une route qui n'a pas varié des Hittites à nos jours fait communiquer la région de 'Aïntab avec la région de Marrî (Islahiye). Elle se détachait de la route de Mar'ach à Sâm, et contournait par le nord le Kurd Dagh; quelques ruines anciennes la jalonnent (13). Quant à la route de Mar'ach, de Sâm elle montait à un col, d'où, redescendant brusquement par le Derbend Dere actuel elle traversait l'Aq-sou (14); on s'attend à la voir marquée par quelque localité ancienne, mais ni les textes ni le sol n'en portent de trace (15).

A l'est et au nord-est de 'Aïntab et Tell-Bâchir, on trouve une série de vallées parallèles orientées ouest-est et aboutissant à l'Euphrate: Sâdjour au sud, les trois vallées constitutives du Nahr Kerzîn, le Merzmen Tchaï, l'Araban Tchaï, enfin le Kaïsoûn

(12) I. Ch., 56 v<sup>o</sup>, Le Str., 520, Albert III, 17. Kamâl (Aya Sofya, 69) dit avoir vu à Ravandân une inscription antique; elle peut avoir été apportée d'ailleurs. Dans une salle à l'ouest on trouve une marque de tâcheron  $\nabla$ . Au sud-ouest de 'Aïntab, sur le tell Kehriz, Cumont (*Etudes syriennes*, 306) a vu des ruines de forteresse.

(13) Surtout, vers le milieu, Arslan (ou Katir) Kale; plus à l'est, Kiepert note Sof Kale et Shekhshekh Kale; le second paraît inconnu aujourd'hui des habitants de la région. C'est par cette route que passe la retraite franque de 1151 (*infra* p. 388). Gulesserian, *Dzovq et Hromqla*, Vienne, 1904, 12<sup>e</sup>, croit que le catholicos réside à Sof et non à Dzovk dans le Khanzit.

(14) En aval de la route actuelle, semble-t-il, au Keupru Aghzi Boghazi.

(15) La ruine signalée au col par la carte d'E. M. est insignifiante; au nord de Doulouk, Karadja Bourdj et Aktché Bourdj le paraissent aussi.

Tchaï, ce dernier se jetant dans le Gueuk-sou, affluent septentrional de l'Euphrate. Ces vallées, qui s'élargissent parfois en fertiles bassins, sont séparées les unes des autres par des rangées de montagnes — telles le Kizil Daglı et le Kara Daglı — qui, peu élevées mais rocailleuses et broussailleuses, opposent à la circulation de non négligeables obstacles. D'où un morcellement du pays qui se traduit par la multiplicité des petits centres, nommés dans les textes mais souvent difficiles à retrouver sur le terrain (16). Les uns sont au bord ou à proximité de l'Euphrate, dont ils surveillent les accès ; les autres le long d'une route unissant les places du haut Sadjoûr — et, plus loin, Alep — à Behesni et à la voie Mar'ach-Amid. Cette route, dont la partie septentrionale correspond au chemin connu aujourd'hui sous le nom de Mourad Djaddesi, traverse le Merzmen Tchaï à Yarimdja, l'Araban Tchaï à Altountach, et le Kaïsoûn Tchaï à Kaïsoûn.

C'est sur le Merzmen Tchaï, peut-être à Yarimdja même, qu'en raison de la similitude onomastique il faut rechercher la forteresse de *Marzbân* (17), qui est certainement dans cette région (18). Place importante au XII<sup>e</sup> siècle et auparavant, elle cessa d'être entretenue au XIII<sup>e</sup>, et n'a pas, semble-t-il, laissé de traces. Non loin de là était *Khouroûç* (19).

Comme le Merzmen Tchaï conserve le nom de *Marzbân* aujourd'hui oublié, de même l'Araban Tchaï rappelle que *Ra'ban* est le nom ancien de l'actuelle Altountach Kale. Les textes la décrivent clairement comme une puissante forteresse, mais il n'en reste de trace sur le sol qu'un dessin d'enceinte entourant la plateforme supérieure d'un vaste tell (20).

(16) Entre Tell-Bâchir ou 'Aïntâb et Yarimdja est Kizil-Bourdj, où se trouvent des ruines ; il y a d'autres ruines plus au sud au-dessus de Gueurénis, au carrefour des pistes de 'Aïntab vers Behesni et Biredjik.

(17) C'est l'orthographe arabe courante ; on trouve aussi Barzman (Yaqoût), qui répond au syriaque et arménien Pharzman (Mich., Grég., Samuel) ; I. Ch., 59 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> croit qu'elle s'était appelée originellement Marzesân.

(18) On la cite selon les cas avec Khourouç, Kafarsoud, Nahr al-Djâuz, Kerzin, Bîra, Kaïsoûn, Behesni, Ra'bân, Qal'at-ar-Roûm, Maçara et Mar'ach (I. Ch., 59 r<sup>o</sup>, I. F., III, 34 r<sup>o</sup> ; I. A. XI, 257-258 ; I. W., 393 r<sup>o</sup> ; Yaqoût dans Le Str., 421 ; Grég., 182 ; Samuel d'Ani, 449 ; Mich., 295). Kamâl ROL V, 56, note dans l'ordre de la marche Behesni, Ra'bân, Marzbân, et Tell-Bâchir.

(19) I. Ch., 59 v<sup>o</sup> ; I. W., 393 r<sup>o</sup>. La proximité de Marzbân ne permet de corriger ni en Qoûriç (Cyrrhus) ni en Chores (en amont de Samosate).

(20) Brûlée par les Mongols, reconstruite par Héthoum I, elle fut définiti-

*Kaïsoûn* (latin Cressum, Cesson), sur le cours d'eau du même nom, était une petite ville prospère et le chef-lieu des territoires compris entre Qal' at ar-Roum et l'Aq-sou. Elle possédait une citadelle, construite originellement de brique crue, puis partiellement refaite en pierre par Baudouin de Mar'ach ; il n'en subsiste rien du tout (21). Immédiatement au sud de Kaïsoûn se trouvait le grand couvent arménien de *Garmir Vank* (22).

Enfin en continuant vers le nord on arrivait à *Behesni* (auj. Besni; dans Guillaume de Tyr, Behetselin) (23), dont la situation est très différente de celle des localités précédentes. La ville garde non un passage de rivière mais un col élevé entre les deux profondes vallées parallèles de l'Aq-sou oriental et du Souffraz Souyou, l'un et l'autre affluents du Gucuk-Sou; de ces vallées la communication est facile avec celle de l'Aq-sou occidental à l'ouest, avec l'Euphrate à l'est ; en même temps Behesni se trouve juste au contact du plateau avec la chaîne orientale du Taurus. Pour toutes ces raisons elle occupe un carrefour de première importance, d'où des routes conduisent vers Alep, Mar'ach ou Albistân, Kiahtâ et Amid, Samosate et Edesse.

Le site précis de la ville est assez étrange ; allongée dans un ravin encaissé et dénudé à deux kilomètres au sud du col, elle a déhordé, grâce à un seuil étroit, sur un second ravin qui un peu plus bas se jette dans le premier. Sur l'éperon rocheux circonscrit par ces deux ravins et le seuil s'élevait la citadelle, dissimulée de tous côtés par des hauteurs supérieures. Les quelques ruines qui en subsistent, abstraction faite d'additions postérieures, témoignent d'une certaine force ; les bâtiments principaux occupaient le point culminant du rocher, au nord, à l'angle du seuil et du grand ravin ; de ces deux côtés la pente est abrupte et il n'y avait qu'une enceinte dont il subsiste sur le ravin une tour et plusieurs fragments de murs. Des autres côtés le promontoire descend en pente douce et une seconde enceinte à mi-pente doublait l'en-

vement détruite par Baïbars ; postérieurement ont été édifiées au flanc sud du tell une mosquée et une grande salle avec accès coudé fermé — peut-être réadaptation d'ouvrages antérieurs — qui subsistent intacts. L'enceinte comprenait tout du long l'épaisseur d'une galerie intérieure.

(21) Le tertre même sur lequel elle s'élevait est détérioré par le village.

(22) Il y a des ruines dans la montagne au sud de Kaïsoûn.

(23) Et non Bathémolin avec lequel l'identifie à tort Dussaud, 230.

ceinte supérieure (24). L'ensemble était certainement antérieur aux croisades. Quant à la ville, elle avait une population assez nombreuse, active et prospère, et, au-delà de ses ravins, des champs et des jardins. Kaisoûn et Behesni étaient en communications si étroites avec Mar'ach qu'au temps de la domination franque elles appartinrent au même seigneur. Les textes citent plusieurs localités situées peut-être sur le parcours, mais qui n'ont pu être retrouvées sur le terrain (25).

Parmi ces localités, on peut conjecturer qu'il s'en trouvait au passage de l'Aq-sou occidental. C'était le cas, sur la route de Behesni à Albistân (26), de *Hadathâ* « la rouge » (au début de l'Islam, al-Mahdiya ou al-Mohammadiya ; arménien, Gueuinuk ; kurde, Alhan ; auj. Inekli ; la citadelle s'appelait Ouhaïdab) (27) ; la place avait joué un grand rôle dans les guerres arabo-byzantines, mais à l'époque des croisades, bien que la vallée restât cultivée et le passage parfois utilisé, la forteresse ne fut pas entretenue et tomba en ruines. Quant aux traversées de l'Aq-sou en aval, s'il ne semble pas que le site de la moderne Bazardjik (Boughdin) ait été occupé, on trouve par contre un peu au nord-est, à l'endroit où la vallée se resserre, une ruine appelée aujourd'hui Keur Oghlou, qui remonte peut-être au moyen-âge. Entre 'Aïntab et Mar'ach ou Hadatha, on signale un *Mardj ad-dîbâdj* (28) qui ne peut guère être que le bassin de Bazardjik (29).

Au bord ou à proximité de l'Euphrate se trouve une seconde ligne de localités notables. Le Nahr Kerzîn, dans son cours infé-

(24) Au xv<sup>e</sup> siècle Qaïlbâi y ajouta encore une tour (avec inscription) ; au-dessus du seuil, un ouvrage qui paraît destiné à porter une machine à projectiles paraît de la même époque (inscription illisible).

(25) La montagne entre Kaisoûn et l'Aq-sou occidental s'appelait Zobar, du nom d'un monastère (Mich., 198). Un acte latin (Cart. I, 226) signale, probablement près de Behesni, *Vartérin* (cf. Vartahéri dans Matth. 108) et *Vana-verium* (où l'on devine le radical van = maison en arménien), et, à côté, un lieu dit *Platta*, propre à être fortifié.

(26) D'après Kamâl Boughya, Aya Sofya, 29, les lacs au pied de Hadathâ s'appelaient *Anranit* (Anzanit ?), nom à rapprocher du Nahr Hoûrîth, forme ancienne du nom de l'Aq-Sou (?).

(27) I. Ch., 64 v<sup>o</sup>.

(28) Maqrîzi, Quatremère, 140.

(29) Yaçoûl (Le Str., 389) signale une passe proche de Hadathâ, appelée 'Aqabat as-Sîr, peut-être identique à la passe menant à Albistân, connue d'habitude sous le nom de Darb as-Salâma.

rieur, fait un vaste détour vers le sud avant de se jeter dans l'Euphrate. Les deux cours d'eau enserrent ainsi un petit district, appelé au moyen-âge le *Nahr al-Djauz*, qui fut toujours spécialement riche (30). La route qui le traversait au sud pour unir Alép, par Tell-Khâlid, à Bîra, franchissait le Nahr Kerzîn à *Hiçn Kerzîn* (31). C'est sur la rive orientale de l'Euphrate que se trouve *Bîra* (syr. *Birtha*, latin *Bile*, auj. *Biredjik*), qui gardait l'un des deux principaux passages unissant la Syrie du nord à la Djéziré. A la différence de ce qui a lieu en amont et par endroits encore en aval, l'Euphrate n'est pas ici bordé de falaises d'accès difficile des deux côtés ; il ne s'en trouve que sur la rive gauche, mais entaillées par un ravin. C'est sur l'éperon délimité par l'Euphrate et ce ravin que se trouve la citadelle de *Bîra*, pour l'ensemble de construction antérieure aux croisades ; bordée d'abrupts de tous les côtés sauf au nord, elle est complétée par des salles creusées à même le roc ; en raison de la blancheur du calcaire, on l'appelait *Qal'a Baïda*. Il en reste encore d'assez belles ruines, bien que la municipalité, pour des raisons d'aération, accélère ici, semble-t-il, l'œuvre destructrice du temps. La ville était également entourée d'une enceinte, dont il subsiste d'importantes parties plus ou moins refaites sous les Mamlouks (32).

Au débouché du Merzmen Sou se trouvait la vieille citadelle de *Qal'at ar-Roâm* (arm. *Hromgla*, lat. *Ranculat*, auj. *Roum-kale*; identification probable avec la byzantine *Ouremen*), dont la construction, en grande partie de haute époque byzantine, a été complétée par les *Catholicos* arméniens à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Elle est située sur un éperon rocheux tombant abruptement de trois côtés sur l'Euphrate et le Merzmen Sou ; le seuil restant du quatrième côté a été creusé de main d'homme par un fossé, comme à Çayouñ et Gerger (profond de trente mètres). Les salles sont, plus encore qu'à Bîra, en partie creusées dans le roc. L'Euphrate, profond et rapide, ne peut être traversé normalement (33).

(30) Yaqoût (*Le Str.*, 463) ; I. F., III, 33 v° ; Kamâl ROL V, 51 ; I. A. XI, 100 (II 481).

(31) Yaqoût (*Le Str.* *ibid.*) ; Kamâl *ibid.* ; I. F. *ibid.* d'après lequel Noûr ad-dîn y passe entre Tell-Khâlid et le Nahr al-Djauz ; le gué actuel est au hameau encore appelé *Kale* (forteresse), mais il n'y a pas de ruines.

(32) A la porte d'Edesse s'étale une longue inscription de Qaïtbâi.

(33) Honigmann, FI III, 1258 ; Moltke, *Briefe*, 365-374 ; A. Nöldeke, *Petermann's Mitteilungen*, 1920, p. 53 sq.



C'est probablement vers le coude de l'Euphrate, à l'est de Kaïsoûn, qu'il faut rechercher *Kafarsoûd* (ou Kafarsoût), qui n'a été jusqu'ici ni signalée ni localisée; c'était cependant un gros marché fortifié d'une notable importance (34). On n'a pas plus localisé, mais il doit falloir rechercher dans la province de 'Aïntâb, les places appelées dans divers textes *Abeldjes* (arm.) (35), *Arghal* (36), *Harasta* (37), *Qarîna* (38), *Cummi* (latin) (39), etc.

C) *Territoires situés entre le Taurus oriental et l'Euphrate.* — Au nord du Diyar Mođar, sur la rive droite de l'Euphrate, et jusqu'au bord du Khanzit, le Taurus oriental oppose aux communications entre la Djéziré occidentale et les plateaux d'Albistân et de Malaṭya une barrière qu'on ne peut franchir qu'en quelques points et avec peine. Entre la montagne et le fleuve s'étend une région qui, dans son ensemble, constitue un vaste plateau descendant doucement vers le sud, mais qui est souvent déchiqueté par un grand nombre de ravins, sans parler de vallées profondes comme celles de l'Aq-sou oriental, du Gueuk-sou et du Djendere-sou. C'est juste au pied de la montagne que ces accidents sont le moins graves et les passages les plus faciles. D'où une double ligne de places, les unes au nord, en haut du plateau, les autres au sud, aux passages de l'Euphrate, qu'on traverse plus qu'on ne le suit. Les unes et les autres ont joué au moyen-âge un rôle militaire important, qui n'a cessé qu'avec la conquête ottomane.

En venant de Behesni, une fois traversé l'Aq-sou et le Gueuk-sou, soit vers l'ancien couvent fortifié d'*Erniçh* (1), soit en aval près de la route moderne, on abordait le vrai plateau, dont *Hiçn Mançoûr*, près de l'antique Perre, était le chef-lieu (auj. Adyaman).

(34) Elle est citée avec Marzbân, le Nahr al-Djaz, des places euphratéennes s'échelonnant de Samosate à Btra, Behesni, ou (sans proximité définie) Mar'ach, selon les textes. Kamâl ROL V, 51; Mich., 297; Yaqoût (Le Str. 472); I. A. XI 100 (H 481); Ibn Bibi, 228. Au confluent de l'Araban Tchaï et de l'Euphrate se trouve l'antique Sougga, et sur la rive en face était l'antique Kapersana; je n'ose proposer de rapprochement.

(35) Hiéthoum, 489 (avec Qal'at-ar-Roûm et Behesni).

(36) I. F. III, 86 v° avec Doulouk, Marzbân, Ra'bân, et Behesni (= Ardil, ou est de Ra'bân ?).

(37) Le Str., 448 (près Ra'bân).

(38) Boustân, 545-546 (avec 'Aïntâb, Marzbân, Kaïsoûn).

(39) G. T. XVII, 28 (avec Douloûk, Kaïsoûn, Mar'ach).

(1) A l'ouest on trouve aujourd'hui Salahin Kale.

Un chemin la reliait à Malatya ; de l'ancienne citadelle, certainement forte, il reste à peine une butte de terre ; elle avait une double enceinte, et la ville à ses pieds était également entourée d'un rempart, percé de trois portes et bordé d'un fossé. Le démantèlement date de la conquête mongole ou de la reprise mam-louke (2).

A partir du Djendere Sou, le paysage change entièrement, et la profonde vallée de ce cours d'eau ouvre une voie relativement praticable vers Malatya. L'importance du nœud de route est soulignée par les monuments antiques qui l'entourent : ponts romains du Djendere Sou et de son affluent le Kiahta Sou, monuments commagéniens de Karakouch et du Nemroud Dagh. La forteresse de *Kiahta*, qui le gardait au moyen-âge, n'avait pas une moindre importance.

Située sur un formidable éperon rocheux qui domine de cent cinquante mètres la gorge par laquelle le Kiahta Sou débouche dans la vallée du Djendere Sou, elle est bordée de tous côtés par des abrupts, sauf au nord-ouest où un étroit seuil la relie au village voisin. Telle que les croisés l'ont connue, la forteresse était byzantine, et consistait en un ouvrage supérieur et une enceinte inférieure, l'un et l'autre en petit appareil joint par un mortier extrêmement résistant. L'ouvrage supérieur épouse le pourtour grossièrement triangulaire de la plate-forme qu'il occupe ; du côté du ravin, qui est le plus élevé, les constructions se sont bornées à renforcer le rebord rocheux ; des deux autres côtés est une enceinte de trois étages qui, d'après une description de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, comprenait soixante-dix pièces ; l'ensemble constituait un château autonome, où résidait le gouverneur, et où se trouvaient une citerne, des magasins de vivres et d'armes et des pigeonniers ; on y accédait par une porte pratiquée dans l'angle sud, et reliée à la forteresse inférieure par une vingtaine de marches taillées dans le roc. La forteresse inférieure consistait en une longue enceinte également forte surtout au côté ouest, comprenant trois étages et 270 pièces. De l'autre côté, un chemin d'eau de 470 marches en partie creusé en tunnel et défendu par de petits ouvrages crénelés descendait au milieu de la gorge. Un

(2) I. Ch., 65 r<sup>o</sup> ; Idrisi, Yaqoût et A. F. dans *Le Str.*, 454.

mur de crête courait au-delà du château le long de l'éperon rocheux jusqu'à son extrémité à quelque 200 mètres plus loin. Une triple porte, peut-être munie d'un pont, donnait accès au chemin venant du village au-delà d'un enclos inférieur (3).

Dans les ruines actuelles figure d'autre part une seconde enceinte, au-dessous de la première et l'enveloppant à l'ouest et au nord (4); la porte de la citadelle supérieure a été également refaite. Ces travaux datent des sultans mamlouks Qalâouñ, Achraf et Nâcir, dont sept inscriptions sont encore conservées (5). Ils se distinguent immédiatement par leur bel appareil à bossage régulier ; ils sont munies de tours carrées pourvues de machicoulis. L'ensemble de Kiahta constitue une des ruines les plus imposantes du territoire turc, et mériterait une étude approfondie.

C'est dans la région de Kiahta que se trouvait la forteresse jusqu'ici non localisée de *Teghenkiar*, au village du même nom sur le haut Kiahta-sou ; au-dessus, aux ruines dites Boursoun Kale, était le monastère patriarcal monophysite de *Mar Barçau-ma* (6). *Teghenkiar* gardait le passage entre le Kiahta Sou et le Gerger Tchaï, par derrière le Nemroud Dag. Les prolongements de ce sommet, détaché en avant de la chaîne taurique, se rapprochent de l'Euphrate, de façon que la zone de plateaux finit par complètement disparaître, et qu'en amont de Gerger la montagne borde directement le fleuve. C'est par la vallée du Gerger Tchaï que de Kiahta l'on atteint le plus facilement l'Euphrate, qu'on traverse en aval de ses premières gorges en direction de Sêvavérak et d'Amid. De l'extrémité de l'arrête rocheuse qui sépare le bas Gerger Tchaï de l'Euphrate et les domine de plusieurs centaines

(3) A cela se bornent les précisions pour lesquelles je peux concilier la vue des ruines et la description donnée par Ibn 'Abdazzâhir à la veille des travaux de Qalâouñ, consécutifs à sa conquête de la place (Vie de Qalâouñ, 55 r°).

(4) C'est surtout cette enceinte qui apparaît dans le bon dessin de Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, Berlin, 1890, 4<sup>e</sup>, p. 186.

(5) La date de 525 lue sur l'inscription de la porte par Hamdi Bey et reproduite dans l'article de l'EI ne repose sur rien : la date réelle est 685/1284. Les autres sont de 690, 692 (enceinte inférieure), et 707 (porte de la citadelle).

(6) Mich., 294 ; citée comme pas très éloignée de Barçau-ma et proche de Kiahta et Gerger, elle ne peut, malgré la similitude de sens, être identifiée, comme le veut Rey, avec Altountach Kale (Ra'bân). L'identification de Barçau-ma sera démontrée dans un prochain travail de E. Honigmann.

de mètres, on aperçoit l'Euphrate en amont sur une grande longueur en même temps que l'œil embrasse un immense horizon de basses terres sur la rive gauche du fleuve. Le site a été occupé de tous temps, puisqu'on y trouve des bas-reliefs hittites, des inscriptions commagénienes, enfin la forteresse médiévale de *Gerger* (7).

Pour autant que l'état des ruines permet de s'en rendre compte, la forteresse consistait en une enceinte carrée et au sud, au-dessus du seuil séparant le rocher de *Gerger* de l'arrête montagneuse qu'il prolonge, un ouvrage supérieur ne paraissant pas comporter de constructions très importantes. Ce seuil était approfondi par un fossé creusé de main d'homme, où un pilier central, comme à *Çahyoûn*, existait peut-être (8) pour supporter un pont. L'ensemble est byzantin, mais le chemin d'accès a été fortifié au xiv<sup>e</sup> siècle par les mamlouks qui y ont laissé trois inscriptions aujourd'hui illisibles.

De *Gerger* on pouvait traverser l'Euphrate soit au pied même de la forteresse, l'autre bord du fleuve étant protégé par le petit cbâteau aujourd'hui disparu de *Qatîna* (9), soit en remontant jusqu'à *Bâbaloû* (*Bâbalwa*, *Baboula*, *Bebou*, auj. *Bibol*), d'où, par *Djarmoûk*, l'on atteignait aussi *Amid* (10) ; au-delà de ce point, qui formait l'extrémité nord-orientale des possessions franques, l'Euphrate traverse des défilés à peu près infranchissables.

Malgré son caractère montagneux, la région de *Kiahtâ* et de *Gerger*, mieux arrosée que celle de *Hiçn Mançoûr*, est et était plus riche et plus peuplée ; de nombreux monastères étaient disséminés dans le district compris entre *Malatya*, *Kiahta*, et la boucle de l'Euphrate à l'est (11). En amont de sa traversée du Taurus le fleuve passait à *Claudia*, d'où l'on gagnait facilement le *Khanzit*, et qu'on pouvait atteindre de *Kiahtâ* et *Teghenkiar* ; les gorges elles-mêmes pouvaient exceptionnellement être traversées en direction de *Dzovq* sous *Abdaher*.

(7) Humann-Puchstein, op. cit., 353.

(8) D'après le témoignage de De Moltke ; je n'en ai plus rien vu.

(9) *Khazradji*, an 633 ; Vie de *Qalaoûn* (récit de sa prise après *Gerger*). Un village de *Qatîna* existe encore.

(10) *Azr.*, 174 r<sup>o</sup> ; *Mich.* 260 ; *Chron. an. syr.*, 246 ; *Matth.* 40 ; *Diyâr Bakr* 226.

(11) C'est peut-être dans cette région qu'est le *Sopharos* de *Mich.*, 244 ;

Si maintenant de Gerger nous redescendons l'Euphrate, nous rencontrons successivement *Nacibîn ar-Roûm* (rive gauche) et *Khores* (r. d.), qui ne sont plus signalées après la fin du xi<sup>e</sup> siècle (1), puis (r. d.), la ville antique de *Samosate* (ar. Soumaisât, auj. Samsat; ne pas confondre avec Arsamosate sur le Mourad-sou) dont l'enceinte est encore en assez bon état; elle conservait quelque importance au moyen-âge, mais il ne semble pas qu'aucune construction notable y ait été faite par les Grecs, les Francs ni les Turcs (2).

Entre Samosate et Qal'at ar-Roûm, on traversait le *Sangas* (Gueuk-sou) sur un pont antique près du débouché oriental duquel se trouvait la vieille bourgade de *Troûch* (grec Tarsos; lat. Toreis (3) ; arm. Thores) (4). De là on gagnait 'Aïntâb ou Tell-Bahir d'un côté, Behesni et Mar'ach de l'autre.

## II. LA PRINCIPAUTÉ D'ANTIOCHE.

### A. Antioche.

Par sa situation à la sortie du carrefour de routes constitué par le 'Amouq, *Antioche* (grec : Antiocheia; ar. Antâkyâ) était prédisposée à être une capitale, et par ses dimensions, sa population, sa richesse, elle restait assurément telle pendant la période des croisades. Malheureusement de la ville à peu près rien n'a subsisté; les dévastations des tremblements de terre et de Baïbars (1) ont passé sur elle, puis l'exploitation de ses pierres par les nouveaux habitants, et seules aujourd'hui ses murailles subsistent en notable partie. On peut cependant affirmer une chose; c'est que la ville médiévale était aussi proche de la ville de Justinien qu'elle l'était

entre Gerger et Bibol, le nom du village de Vank suggère un ancien couvent arménien.

(1) On ne sait où placer le *Djîsr al-'Adîlî* où al-Kâmil passe entre Behesni ou Iliç Mançoûr et Sêvavérak (I. W., 291 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>).

(2) Un peu en amont (r. g.) était au xi<sup>e</sup> siècle le château de *Lidar* (Matth.).

(3) Orderic, vol. IV, 247.

(4) Lire ainsi, et non Thorer, dans H. Arin. Cr., d'après Hönigmann, art. Houmkale, dans EI; corriger de même l'« Aurach » de Kâmal 635 en Toûr (a) ch ou Troûch.

(1) Et des incendies (pour notre période, juin 1098, cf. infra, et 1178, Mich. an 1489).

peu de la ville moderne construite dans l'angle sud-ouest de l'ancienne enceinte (2).

Le site d'Antioche était remarquable. Située au point où l'Oronte, dont la vallée se rétrécit, échappe aux marais et faux bras qui en amont le rendent difficilement traversable, mais n'est pas encore engagé entre les hauteurs de son cours inférieur, peu propices à la construction d'une grande ville, elle s'allonge sur une plate-forme doucement inclinée dont les terrasses supérieures sont dominées de près de quatre cents mètres par le dernier prolongement septentrional de la chaîne du Djabal 'Aqra, le Silpius, défense naturelle de premier ordre, que scinde en deux la gorge d'un gros torrent, l'Onopniktès. La proximité de la mer, les nombreuses sources de la montagne y font abonder l'eau, à laquelle le relief ne permet pas de dormir. Le couloir de l'Oronte entre l'Amanus et le Djabal 'Aqra-Silpius, provoque un appel d'air qui entretient à Antioche une fraîcheur et une salubrité contrastant non seulement avec l'étouffoir marécageux du 'Amouq, mais même avec les côtes fermées du golfe d'Alexandrette. Ce climat se traduit dans la nature par un aspect verdoyant de la vallée et des premières pentes, dont l'enchantement a été ressenti par les croisés et les voyageurs médiévaux comme il l'est par le visiteur d'aujourd'hui. Et ce n'est pas seulement en raison des souvenirs pieux qui s'attachaient à la ville de Saint-Pierre que tous chantent la « ville de Dieu », et même le byzantin Phocas, porté à insister sur la décadence d'un pays échappé aux Grecs.

Si la configuration du terrain a toujours imposé le même emplacement au pont sur l'Oronte, le centre de la ville antique et médiévale, au lieu d'être comme aujourd'hui à l'entrée de ce pont, se trouvait au nord-est, plus près de l'Onopniktès. Mais elle s'étendait

(2) Une étude archéologique complète d'Antioche dépasserait le cadre de ce travail puisqu'elle porterait forcément sur la ville antique presque exclusivement ; nous ne pouvons ici que relever les témoignages de la période franque, tout en les éclairant par les renseignements concernant la ville antérieure, rassemblés en particulier par K. O. Müller, *Antiquitates antiochenae*, Göttingen, 1839 ; Förster, *Antiochia am Orontes* (Jahrb. d. deutsch. arch. Inst. XII, 1897) ; Schultze, *Antiocheia*, Gütersloh, 1930 ; et dans le fichier constitué à la direction des fouilles franco-américaines d'Antioche (au courant des résultats desquelles il faut naturellement se tenir). Il est nécessaire de lire les récits des voyageurs qui ont vu à Antioche des ruines aujourd'hui disparues, tels Pococke (bibliographie dans E. I. (Streck) et Dussaud 421.

bien au-delà, et, mêlées assurément de jardins, des constructions existaient dans toute la partie plate de 3 km. 1/2 sur 1 km. 1/2 qui était comprise entre les remparts et la montagne. Ce qui, aux hommes du moyen-âge, paraissait immense (3).

Ces remparts, auxquels les Francs n'apportèrent, comme à la citadelle, que d'insignifiantes retouches, frappaient tout le monde d'admiration. D'un périmètre de plus de douze kilomètres, elles ne protégeaient pas seulement la ville du côté de la plaine, mais — c'en est aujourd'hui la seule partie conservée — escaladaient la pente du Silpius, en couronnaient la crête, et franchissaient dans une plongée vertigineuse la gorge de l'Onoptiktès, que fermait la fameuse « porte de fer ». Des tours de trois étages — 360 selon la tradition — les renforçaient sur tout leur pourtour, réunies par un large chemin de ronde. Du côté de la plaine, aujourd'hui disparu, se trouvait de plus un avant-mur. La construction était en pierre de taille et brique revêtant un bloquage de maçonnerie. Au sommet du Silpius et juste au-dessus de la gorge de l'Onoptiktès, se trouvait la citadelle, ajoutée aux fortifications antérieures par Tzimiscès au  $x^e$  siècle, peu considérable en elle-même, mais presque inexpugnable par sa position. On y accédait de la ville par un sentier empruntant le plus septentrional des deux ravins qui divisent les pentes du Silpius au sud de l'Onoptiktès (4).

Ces remparts étaient percés de poternes de tous côtés et de cinq portes autour de la ville : Saint-Paul au nord, sur la route d'Alep (5); Saint-Georges à l'opposé sur la route de Lattakié ; du Chien, du Duc ou des Jardins, et du pont, du nord au sud du côté de l'Oronte; cette dernière, d'où partaient les routes de Souwaïdiya et de Cilicie, était la plus importante (6).

Antioche abondait en beaux édifices, églises surtout, presque tous datant du Bas-Empire et de Justinien. Il semble que le palais du prince (hier de l'émir ou du duc) se soit trouvé vers l'angle

(3) G. T., 169 ; Wilbrand, 172 ; Ibn Bouflân dans *Le Strange*, 369.

(4) Ibn Bouflân et Idrîsî dans *Le Strange*, 370 ; Raymond, 342 ; Wilbrand, 172 ; Gesta, c. 32 ; G. T., 169 ; poème d'Ibn al-Qaisarânî dans 'Imâd Kharîda B. N. 3329, 7<sup>o</sup>. Description moderne d'après les ruines surtout dans Rey, *Mon. Mil.* 195-202. En 1178, l'Oronte, près du pont, lors d'une crue, passa par-dessus les remparts (Mich., an 1489).

(5) La tour voisine s'écroula en 1114, et dut être refaite par les Francs.

(6) G. T., 169.

nord-est de l'agglomération actuelle, soit à un kilomètre environ du pont (7); proche de lui était la paroisse Saint-Jacques, dont l'église fut brûlée en juin 1098 avec tout son quartier; il résulte du récit du même incendie (8) que Saint-Pierre, la cathédrale, que nous savons d'autre part avoir été au cœur de la ville, se trouvait à quelque distance de ce quartier, non toutefois très loin, soit sans doute un peu à l'écart du bas Onoptiktès et sur sa rive méridionale; ce n'était pas seulement l'église patriarcale, mais aussi un lieu d'assemblée populaire; quelques restaurations durent y être apportées par les Francs après le tremblement de terre de 1170. Là étaient enterrés les princes, les patriarches, le légat Adémar du Puy, et Frédéric Barberousse. (9). De Saint-Pierre une rue conduisait à une place sur laquelle se trouvait Saint-Jean, et qui continuait jusqu'à un torrent, peut-être l'Onoptiktès; la dernière partie de cette rue constituait le quartier gènois, auquel était contigu l'ancien quartier amalphitain (10). Cette vague localisation de Saint-Pierre paraît confirmée d'autre part par l'emplacement connu des ruines de Sainte-Marie-Rotonde, plus proches de la montagne, et qu'on sait n'avoir pas été éloignées de Saint-Pierre; elle fut, elle aussi, éprouvée par le tremblement de terre de 1170 (11).

Procopé et Malalas nous apprennent que Saint-Cosme-et-Damien n'était pas éloignée de Sainte-Marie-Rotonde; au *xii*<sup>e</sup> siècle, elle se trouvait à l'extrémité d'une rue qui passait près de l'hôpital « hebeneboleit » (?), devant lequel se trouvait le four de Saint-Georges

(7) S'il correspond bien aux ruines très délabrées de palais vues par Pococke et appelées Prince par les habitants, dit-il (II, 192).

(8) Raoul, 77 ; Gesta, 136 ; Röhr. Reg., 983 ; selon Cont. D 209, dans le palais Raymond de Poitiers avait fait faire une chapelle à saint Hilaire.

(9) Il n'est guère douteux que ce soit la cathédrale toujours, donc toujours le même édifice, qui est appelé par la plupart des chroniqueurs chrétiens Saint-Pierre, par Wilbrand Sts Pierre et Paul, par les Grecs et les Arabes Cassianos). Peut-être même est-ce elle que Baïbars écrit à Bohémond VI avoir détruite, bien qu'il l'appelle Saint-Paul, nom d'une autre église, mais moins importante, et dont il semble que des ruines plus notables aient subsisté après lui. Cf. aussi Cont. A, 137 ; Pococke II, 192.

(10) Hagenmeyer Ep., 155 ; Ughelli IV, 847 ; Lib. Jur., 30, 249 ; Pococke II, 192 ; Chesney II, 425.

(11) Wilb., 172 ; Foucher, 339 ; Gautier I, 2 ; Michel, an 1431 ; Le Strange, 368 ; Ibn al-Qaisarânt, *loc. cit.*



découvert (12). Juste au pied de la citadelle était Saint-Jean Chrysostome (13). Sainte-Marie-Latine paraît avoir été peu éloignée de Saint-Jean, et non loin d'elle aussi se trouvait la Maison de l'Hôpital (14). Près de Saint-Pierre était une chapelle à Saint-Siméon (15).

Quittant les quartiers supérieurs centraux, nous trouvons signalés : dans la gorge de l'Onoptiktès, une grotte de Sainte-Marie-Madelaine et une chapelle de Sainte-Marguerite (16) ; au-dessus de la porte de Saint-Paul, le couvent et l'église du même nom (en arabe *Dair al-baraghîth*), antérieurs aux Francs mais accrûs par eux d'une construction gothique, et, dans le même mont mais plus près de l'Onoptiktès, Saint-Luc (17) ; à l'autre extrémité de la ville, Saint-Georges (identique soit à l'église de ce nom occupée par des chanoines augustinien, soit à l'église monophysite homonyme (18), et, plus haut, Sainte-Barbe et les saints Macchabées (19) ; enfin, hors des murs sur la rive droite de l'Oronte à quelque distance du pont, Saint-Julien (20). Les autres églises attestées à l'époque romano-byzantine ne le sont pas dans notre période ; on connaît par contre seulement aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles les églises Saint-Menne, Saint-Théodore, Saint-Thomas (quartier de Panticellos), sans parler de Saint-André, fondée ou rebaptisée par Raymond de Toulouse en 1098, Saint-Léonard, probablement ainsi baptisée par Bohémond qui avait une dévotion spéciale pour ce saint, et des églises monophysites de Saint-Georges (peut-être identique à la précédente du même nom) et de la Mère de Dieu (sûrement distincte de Sainte-Marie-Rotonde), construites à la veille des croisades, et de Mar Bar-

(12) Roz., 169.

(13) Cart. I, 143 : « Ecclesia S. Johannis os aurei ». Pococke II, 192.

(14) Röhr. Reg., 331 ; Kohler, 172, 181 ; Cart. I, 9.

(15) Roz., 171 ; Cart. I, n° 1060.

(16) Wilbrand, 172 ; Pococke II, 192

(17) Mas'ouddi dans *Le Strange*, 368 ; Wilbr., 172 ; Rey, Col. fr., 327 (à en core vu des ruines) ; cf. image d'un édicule gothique sur deux sceaux d'abbés de Saint-Paul, dans *Rev. Num.*, 1888, 1891. Saint-Paul fut peut-être détruite par Baïbars, supra p. 130, n. 3.

(18) G. T., 169 ; Mich., ans 1462 et 1481 ; Inn. IV, n° 7397.

(19) Wilbrand, 172 ; Mas'ouddi dans *Le Strange*, 368 ; pour S<sup>ts</sup> Macchabées, fichier des fouilles d'Antioche.

(20) Cont. A, 208.

çauima, construite sous Renaud de Chatillon; la localisation de ces dernières églises est inconnue (21).

L'aspect général des maisons était, comme il est de règle en Orient, misérable et fermé du dehors, mais, pour les demeures riches, délicieux à l'intérieur (22). On trouvait aussi en abondance bazars et tavernes. Les bains, comme aujourd'hui les hammâms, étaient un des charmes de la ville, surtout dans les hauts quartiers proches de l'aqueduc (23), et les grands personnages avaient les leurs en propre. L'eau était partout, dans les rues, les bazars, jusque dans Saint-Pierre (24); elle provenait de puits (d'un près de Saint-Jean), de sources (par exemple à Saint-Paul), et de l'aqueduc antique qui venait de Daphné, et d'où on la répartissait par des canalisations ramifiées qui faisaient l'admiration universelle (25). Elle faisait tourner des moulins, et entretenait dans les hauts quartiers cinq terrasses de jardins, d'où l'on jouissait d'un superbe panorama (26). Sur ces terrasses, le patriarche jacobite Ignace se fit construire vers 1240 une luxueuse résidence (27).

Grande ville, Antioche était divisée en quartiers. On en connaît quatre noms : Saint-Paul au nord, des Amalphitains au centre et de Saint-Sauveur aux Pisans et probablement par suite aussi vers le centre, enfin de Panticellos avec la paroisse de Saint-Thomas, de localisation inconnue (28).

La vallée de l'Oronte, en aval d'Antioche, appelée *Doux*, est étroite comme en amont du 'Amouq, bien que sur la rive droite la douceur des pentes permette un passage facile. Le fleuve est accessible à de petites embarcations, non à des navires même médiévaux. Sur la rive gauche, *Daphné* (auj. Baït 'al-Mâ) restait

(21) Roz., 171 ; Cart. I, 574 ; Rohr. Reg., 983 ; Raymond, 266 ; Mich., 174 et ans 1481 et 1462.

(22) Wilbrand, 172.

(23) Cart. I, 491 ; Roz., 165 ; Le Strange, 371. On connaît des bains de Tancrède, du Mazoir, etc.

(24) Ibn Bouïân et Idrisi dans Le Strange, 369 et 375; Cart. 574 (fontainé de Naquaire).

(25) Wilbrand, 172; Benjamin, Adler, 17; G. T., 169.

(26) Le Strange, 371 et 375 ; Cart. I, 144 (jardins de Saint-Jean Chrysostome, de Saint-Paul) et I, 106 (jardin de Trigaud, chambellan de Raymond de Poitiers).

(27) B. H. Eccl., 668

(28) Cart. I, 144 ; Ughelli IV, 847 ; Müller, 3 ; Röhr. Reg., 983.

un riant lieu de promenade et un souvenir cher aux lettrés ; des couvents s'y étaient établis, par exemple celui des Monophysites à *Douwaïr* (29). Sur la rive droite, à peu de distance de la mer, était *Souwaïdiya* (lat. Soudin, Solin, Sedium, Port Saint-Siméon — du nom du couvent de Saint-Siméon le Jeune au bord de la montagne en amont —). L'ancienne Séleycie n'était plus que le but d'une excursion destinée à faire admirer aux pèlerins son tunnel artificiel. Le port était maintenant en aval de *Souwaïdiya*, à l'entrée même de l'Oronte, au lieu dit depuis l'arrivée des croisés, *Scala Boamundi* (auj. Eskele), au pied d'une source de la rive gauche (30).

B) *Le 'Amouq et la route de Mar'ach.* — Au nord-est d'Antioche, entre les montagnes de Hârim et d'Antioche au sud, le Kurî Dagh au nord-est, l'Amanus à l'ouest, s'étend la vaste dépression du 'Amouq (litt. le creu). Au sud et à l'est, c'est une plaine alluviale formée par l'Oronte, le 'Afrîn, et d'autres affluents plus courts nés à la base des montagnes calcaires ; au centre et à l'ouest, c'est une ample nappe d'eau, le lac d'Antioche, prolongé au nord par des marécages, et formé par les eaux combinées du 'Afrîn, du *Nahr al-aswad* (Kara sou) et du *Nahr Yaghra* (Mourad Pacha (1); ce dernier, très court, mais sorti d'une énorme source, est aussi gros que le Kara sou ; il est rempli d'herbes aquatiques et de poissons « salloûr », qui ont valu à sa source, au moyen-âge, le nom de 'Ain as-salloûr (2). La moitié sud-orientale du 'Amouq est une région de vie agricole riche, bien que dès le moyen-âge sujette au paludisme ; quant à la bande de terre entre la montagne et le lac à l'ouest, c'est une région de pêcheries et une zone de passage ; au nord, elle s'ouvre sur un couloir très

(29) Honigmann, *Ostgrenze*, 127; le nom de *Doux* étant antérieur aux croisades, c'est par imagination que Raoul de Caen le rattache au duc Godefroy de Bouillon (650). *Chanson d'Antioche*, II, 82, appelle Val Corbon la vallée d'Antioche ; cf. le village de Corbana, en amont d'Antioche, que Gautier II, 9 dit s'appeler ainsi depuis le passage de Corbaran-Kârboûqâ (?). Pour *Douwaïr*, cf. Phocas 2; Michel III, 231.

(30) Wilbrand, 173 ; Yaqoût, 376 ; bonne description de la vallée par G. T., IV.

(1) Nom antique : Méléagre ; il existe encore un Kasal Kara Yaghra (Kara = noir = mélas).

Tell Sloûr sur le moyen 'Afrîn.

(2) Cf. le casal Sallorie (Cart. I, 177). Il y a des restes anciens au gué de

différent, qui se prolonge jusqu'à Mar'ach. La périphérie du 'Amouq est traversée par les routes d'Antioche à Alep, d'Antioche à Mar'ach, d'Alep en Cilicie ; centre de convergence de cours d'eau, le 'Amouq contient, aux points où ces routes les franchissent, des ponts ou gués importants.

La route d'Antioche à Alep traversait l'Oronte au pont fameux, qui subsiste toujours, de *Djisir al-Hadid* (lat. Pont de Fer). Deux grosses tours, dont il ne reste rien, en gardaient chaque extrémité, et furent renforcées sur l'ordre de Baudouin III en 1161 ; un monastère, un village, plusieurs terrains, sont nommés à proximité pendant notre période (3).

C'est plus à l'est, près de l'entrée des massifs qui séparent le 'Amouq de la Syrie intérieure, que se trouvent les principales localités. La plus importante, au début du XII<sup>e</sup> siècle comme pendant la période byzantine, était Artâh (lat. Artasiâ), tout à côté de l'actuelle Rihaniyé. Elle avait alors une citadelle et des remparts, ainsi qu'une église fortifiée, où résidait l'évêque ; c'était une ville peuplée et prospère, mais sa position en rase campagne était mal adaptée à un état de guerre chronique, et les Francs préférèrent choisir comme chef-lieu Hârim. Dévastée par les musulmans et les Francs, elle n'était plus en 1177 qu'une pauvre bourgade ; au XIII<sup>e</sup> siècle ses remparts étaient ruinés ; il ne reste aujourd'hui aucune trace de l'ancienne Artâh (4).

Près d'Artâh, mais plus adossée à la montagne et mieux protégée qu'elle était 'Imm (latin Emma, auj. Yéni-Chéhir), petite ville fortifiée à côté d'une grosse source née au pied de la montagne calcaire et formant un petit lac de tous temps très poissonneux. Plus à l'est, déjà un peu engagées dans la montagne, se trouvaient *Atma* et *Tizin*, d'où partaient des chemins aboutissant

(3) Le nom de Djisir al-Hadid, antérieur aux croisades, provient soit de portes de fer, soit d'une légende locale ; en tous cas, on ne peut rattacher la traduction 'Pont de Fer à une confusion entre le Farfar (nom biblique de la rivière de Damas) et l'Oronte. Sur la célébrité de ce pont, dont un auteur du XIV<sup>e</sup> siècle fit le prototype d'un pont imaginaire à La Mecque, cf. Mémoires de la Faculté de Philosophie du Caire, I. Dussaud a tort de placer au Djisir al-Hadid le village de Chih al-Hadid (infra). Cf. encore Albert III, 33 ; Delaborde, 117 ; Rey Rech., p. 22 ; Cart. I, 265, 356, II, 190, III, 127 ; Gautier II, X (Maraban ; cf. Mahrouba, Le Str. 498).

(4) Le Str., 339 ; Raoul, 639, 671 ; G. T., 162 (croit qu'elle s'appelait dans l'antiquité Chalcis, par confusion avec Qinnestrn), 1036 ; I. Ch. 94 r<sup>o</sup>.

à Tell-Aghdé et Dâna dans la Halaqa, et de là à Alep. Atma n'était qu'un village ; Tizin avait eu des remparts, mais ils étaient en ruines, et en cas de danger les habitants se réfugiaient au début du XII<sup>e</sup> siècle à Artâh (5).

Mais le vrai chef-lieu de la région devint à l'époque franque et resta à l'époque ayyoubide et mamlouke *Hârim* (écrit parfois par les Francs Harenc). Un peu à l'écart de la route d'Antioche à Alep, assez proche cependant pour la surveiller, elle gardait l'entrée des petits massifs du Djabal Alâ et du Djabal Barichâ. Son site — un énorme tertre amélioré par l'homme, au bord de la montagne et dominant directement la plaine — était remarquable. Ce n'avait pourtant été longtemps qu'un simple enclos pour abriter le bétail en cas d'alerte. Les Byzantins en firent un petit château que les Francs développèrent considérablement. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle al-Malik az-Zâhir d'Alep en refondit complètement la construction, un plan grossièrement circulaire étant substitué au plan triangulaire antérieur, et le tertre, modifié en conséquence, consolidé, comme à Alep, par un revêtement de pierre. Une enceinte parcourue par un ou deux étages de salles, avec quatre tours, enserra dès lors un terre-plein lui-même occupé par de nombreuses constructions, et un fossé fut creusé pour isoler le rocher de la montagne au nord-est et inondé par une dérivation du torrent voisin. De cette dernière forme de la forteresse, il subsiste encore d'importants vestiges (6).

C'est au pied d'Artâh que la route Alep-Cilicie traverse le 'Afrin. Là se trouvait le fameux Gué de la Baleine ou mieux de *Balanée*, qu'on a cherché partout sauf en cet endroit (7). Nous savons en effet qu'il était proche d'Artâh, qu'on s'y rendait d'Antioche en un jour, et qu'il était en 1159 en pays chrétien, mais sur la frontière musulmane, donc en aval du Djoûma ; c'était un

(5) Le Str., 546 ; Raoul, 67I ; Röhr. Reg., n° 361 (« portus Emmae » = pêcherie du lac). Sur des sites voisins, Kamâl ROL IV, 149 (*Djâchir*) et Dussaud, 227.

(6) G. T. XXI, 25 ; I. Ch., 54 r° ; Van Berchem, *Voyage*, 229 sq. Dans les environs on signale Behlile (Belilas) (Cart. I, 38, 143) et Safaif (auj. Safsaf) Kamâl ROL III, 534). Selon I. Ch., la province ayyoubide de Hârim englobait le Djounia, le 'Amouq, les massifs du Djabal Baricha, du Dj. Alâ et d'Armenaz.

(7) Dussaud a vu (p. 229) qu'il fallait chercher sur le 'Afrin, mais le situe beaucoup trop haut.

lieu propice aux concentrations de troupes (8). Le site du gué au pied du village moderne de Bellané, où se trouve un énorme tell et des traces d'habitat ancien (9), conviendrait d'autant mieux qu'à côté du gué était un « oppidum ». La route d'Alep en Cilicie, qui passe obligatoirement entre l'extrémité du Kurd Dagh et le lac d'Antioche, ne peut jamais avoir traversé le 'Afrîn loin de là, et il serait étrange qu'un passage de cette importance ne soit signalé nulle part. Nous admettrons donc l'identité de Balanée et Bellané.

Au-delà du 'Afrîn, la route moderne qui rejoint celle d'Antioche à Alexandrette par Baghrâs et celle d'Antioche à Mar'ach, longe le plus près possible le marais du 'Amouq et traverse le Mourad Pacha presque à son embouchure sur un ancien pont ottoman. La route ancienne traversait-elle au même point le Mourad Pacha-Nahr Yaghra ? Dussaud, supposant que les marais ont progressé depuis la décadence du pays, croit qu'elle passait plus en aval, et une rangée de tells aboutissant au petit pont ancien et au tell de Taha Aḥmad sur le Kara-sou peut paraître lui donner raison pour une période très ancienne. Néanmoins, même si l'on s'en fie aux tells, il en existe une autre ligne, qui contourne par le nord les marais du Mourad Pacha, et rejoint de là soit vers l'ouest le pont de Taha Aḥmed, soit au nord la région de Bektacbli et Démirek ; à l'est, le chemin se dirigeait vers le vieux village de Chîḥ al-Ḥadîd en franchissant la petite chaîne qui le sépare du Mourad Pacha par un col facile. Au moyen-âge, la route passait au village de pêcheurs chrétiens de *Yaghrâ*, qui était fortifié (10). Il existe aujourd'hui, vers le début du Mourad Pacha, près du pont assez ancien de Moustafa Pacha, au bord de Gueul-Bachi (marécage), un village de pêcheurs, dont le nom, Kale, signifie forteresse ; mais il ne s'y trouve aucune ruine. Si la route passait là, elle ne peut avoir franchi la petite chaîne de Chîḥ al-Ḥadîd qu'en un passage plus méridional, et avoir suivi ensuite à peu de chose près le tracé de la chaussée moderne.

(8) Raoul, 641 ; Grég., 189 ; Chron. Syr. An., an 1470 ; cf. infra la campagne de Manuel Comnène en 1159.

(9) Débris de poteries, quelques pierres du petit cimetière voisin provenant de bâtiments anciens.

(10) Le Str., 550 ; Dussaud rapproche judicieusement de Yaghra les pêcheurs d'Agrest de Delaborde, 26.

*Chîh* (et non *Chaïkh*) *al-Hadîd* est le chef-lieu du petit bassin compris entre la chaîne précitée et le Kurd Dagh. On y accède facilement de Balanée. A l'extrémité septentrionale du bassin, on débouchait sur la vallée supérieure du Kara-Sou après être passé par l'important village de *Koûmith* (Carte d'E. M. Gueumid) (11).

Au nord, le 'Amouq se prolonge par un long couloir compris entre le Kurd Dagh et l'Amanus, et extrêmement inhospitalier, soit que, comme dans la haute vallée du Kara sou (Letché), le sol ne soit qu'un champ de rocaille semé de buissons épineux, soit que, comme dans le bassin fermé qui s'étend au nord du seuil imperceptible d'Islahiyé et dans la vallée de l'Aq-sou occidental, qui le traverse pour atteindre le Djeihouïn, on ne trouve partout que marécages. Aussi n'a-t-on pas là la voie de passage très fréquentée à laquelle on pourrait s'attendre, et de Mar'ach, qui, conque, se rendant en Syrie, ne désire pas particulièrement passer à Antioche, préfère passer par 'Aintâb. Nous ne connaissons au moyen-âge aucune localité habitée dans ce couloir (12).

*Mar'ach* (l'antique Germanicia), construite sur les premières pentes de la chaîne taurique qui ferme brusquement le couloir au nord, est le plus important carrefour de routes intermédiaire entre la Syrie et l'Anatolie : là confluent en effet les routes venant de la Cilicie septentrionale, de Qaïsariya (Kaïseri) et d'Anatolie occidentale, d'Albistân et de Siwâs, de Malatya et d'Arménie, de 'Aintâb et d'Alep ou de Mésopotamie. Le site, occupé dès l'époque

(11) Raoul, 630, décrivant un panorama idéal de Baghrâs, cite Spechchet (?), Spitalchet (?), Dommith (pour l'homophonie ?), Commith (= Koûmith), Artâh ou Souwaïdiya. I. A. T. dans I. F. II, 172 v° (cf. 195 r°, et I. Ch., 62 r°, qui a lu I. A. T.) dit que Noûr ad-dîn prit Artâh, *Hiçn Bâtrikt* (?), Bâsoûlâ ('Afrin), Chîh al-Hadîd, Koûmith, *Marâsya* (Ibn ach-Chihna, 177 lit Râchya et dit qu'elle s'appelle de son temps Râchî), et 'Anâqîb ('Anâfina ? citée avec Yaghrâ en 195 v°); les trois places soulignées sont évidemment à rechercher entre le 'Afrin et le 'Amouq oriental. Rey, sans connaître *Marâsya*, distingue de Mar'ach une Marésie, mais tous les textes francs invoqués désignent sûrement sous ce nom Mar'ach. La limite nord du 'Amouq était aux moulins de *Semoûniya* (I. Ch., 54 r°).

(12) Près de Maïdan Ekbez, ancien camp romain. Yaçouî (Le Str., 416) signale du même côté la ville antique, mais ruinée, de *Balât*, sur le Nahr al-aswad (Kara sou), chef-lieu du *Hawwâr*, dont le nom doit se conserver dans le *Havar Dagh* (infra, dans le Kurd Dagh), peut-être, comme le suggère Honigmann, *Ostgrenze*, 127, la byzantine Palatza, mais alors située plus en amont qu'il ne dit.

hittite, resta important pour les Romains, les Arabes, les Byzantins. Du xi<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, Mar'ach fut successivement la capitale d'une principauté arménienne, d'un comté franc, d'une province seldjouqide, d'un émirat turcoman autonome : c'est une étrangeté que malgré ce rôle et les nombreuses guerres dont elle fut l'enjeu, elle semble avoir été peu fortifiée ; la citadelle arabe ancienne n'a jamais subi de transformation après le x<sup>e</sup> siècle ; et les remparts qui entouraient la ville, aujourd'hui disparus, n'ont jamais permis de longue résistance à une forte attaque (13).

C) *Le bassin moyen du 'Afrîn.* — Le bassin du 'Afrîn, entre le Kurd Dagh et le Djabal Smane, constituait le district appelé par les Arabes *al-Djoûma*. C'était la grande voie de passage d'Antioche vers le Comté d'Edesse ; de plus, il était traversé par les routes menant d'Alep en Cilicie ou à Mar'ach par le Kurd Dagh. Aussi les localités prospères y étaient-elles nombreuses, bien que le hasard des pertes d'archives nous permette mal d'en connaître la toponymie franque.

A l'intérieur du Djoûma se trouvait, sur la rive gauche du 'Afrîn en un endroit où il vient buter contre le Djabal Smane, la petite forteresse de *Bâsoûtâ*, dont il restait encore récemment une tour maintenant utilisée à la construction du village moderne (1). Peu en amont était *Qorzâhil* (lat. Corsehel,auj. Gueurzel (2). Sur la rive droite, à l'extrémité inférieure du Djoûma, et non loin de Balanée, on utilisait déjà les sources thermales de Hammâm (3). Dans cette région se trouvait peut-être *Bathémolin* (forme latine = *Mâmoûlâ* des Arabes ?) (4), ainsi que *Bâtrikt* (5).

En amont, la limite du Djoûma est marquée par le pont de *Qîbâr*, sur l'affluent du 'Afrîn descendant du seuil de *Katma*. Le

(13) Honigmann, EI, III (art. Mar'ach); Bâsim Atalât, *Marach Tarihi ve Djagrafyasi*, Istanbul, 1921. A Mar'ach était un couvent de Jésuséens (Matth., 112).

(1) Kamâl, 685; I. A. T. dans I. F. II, 172 v<sup>o</sup>; I. Ch., 62 r<sup>o</sup>. Bâsoûtâ doit être identique à Barsoldan de Raoul 650, non au casâl Bussudan de Röhr. Reg., n<sup>o</sup> 576.

(2) Raoul, 650; Qal. A, an 678.

(3) En amont est le site antique de Djindâris, en face de Tell Sloûr (supra B n. 2).

(4) Mâ peut être une altération graphique de bâ, qui est le correspondant toponymique fréquent de Baît, maison. Cf. I. A., 461. Kamâl, 313.

(5) I. F. II, 175 v<sup>o</sup> le nomme entre Artâh et Bâsoûtâ.



'Afrin était traversé en aval du confluent, à *Kersen* (tout près de l'actuelle bourgade de 'Afrin). A côté du pont de Qibâr était *Archa* (lat. *Arisa*, ou par corruption, *Barisan*). *Kersen* et *Archa* étaient au début du XII<sup>e</sup> siècle des localités prospères (6). Juste au nord s'ouvrait, par la rupture du *Djabal Smane*, la large zone de passage conduisant du 'Afrin moyen à la Syrie intérieure, par 'Azâz.

'Azâz (latin *Hasart*), où se croisaient les routes d'Antioche à Tell-Bâchir et d'Alep à Mar'ach, était une place d'une importance capitale dont la possession par les Francs signifiait pour les musulmans l'insécurité d'Alep, la possession par les musulmans, la rupture des relations directes entre Antioche et le comté d'Edesse. Le site même n'était cependant pas pourvu de tous les avantages, car il était mal arrosé ; c'est la raison pour laquelle *Killiz*, dont on connaît déjà les jardins au temps des croisades, a de nos jours un peu éclipsé 'Azâz, bien que se trouvant au nord du nœud de routes. La forteresse même de 'Azâz était construite sur un gros tell, et possédait une double enceinte et des bâtiments annexes en bas du tell ; jusqu'au temps d'az-Zâhir elle était en brique crûe, et ce fut seulement ce prince qui la fit rebâtir en pierre. Il n'en reste rien aujourd'hui (7).

De 'Azâz, au lieu de descendre vers Qibâr, on pouvait, contournant le petit massif du *Djabal Barchaya* (auj. *Parsa Dagh*) (8), où se trouve un camp romain à Qastal, franchir le 'Afrin et son affluent, le Sâboûn Souyou, près de leur confluent sur deux ponts romains qui existent encore, et atteindre peu après la grande cité antique de *Cyrrhus* (ar. *Qouÿriç*), qui n'était plus au XII<sup>e</sup> siècle qu'une bourgade dont Noûr ad-dîn acheva la ruine (9). De là, remontant le Sâboûn Souyou, on pouvait, au travers du *Kurd Dagh*, atteindre les sources du *Kara-Sou*, et rejoindre dans la

(6) Dussaud, 228-229; Raoul, 47.

(7) *Le Str.*, 405; *Boughya Aya Sofya*, 279; *I. Ch.*, 55 v<sup>o</sup>; *Chron. An. Syr.*, 97; *Attaliat*, 116-120 (l'a vue en 1068); *Bibl. Nat.*, 2281, 57 r<sup>o</sup> : « périmètre de l'enceinte de la citadelle, 255 brasses au qâsimî, 25 tours; périmètre de l'enclos médian, 316 br. 3/4 au q., 21 tours; périmètre de l'enclos inférieur, 510 br. au q., 21 tours; périmètre du mur de la ville, 543 br. 1/2 au q. » Ce qui reste actuellement du tell n'est qu'un morceau de l'ancien tell, rongé par le village qui y trouve une bonne terre à construction.

(8) *Kamâl Aya Sofya* 53. Au sommet était un machhad de Hasan, ainsi qu'au village voisin non localisé de *Kafar Chighâl*.

(9) *I. Ch.*, 96 r<sup>o</sup>.

région de Marri les routes de Cilicie et de Mar'ach, après être passé sous une forteresse appelée de nos jours Aghzibouz Kalesi (10). On pouvait aussi traverser le Kurd Dagh plus au sud, à partir de Kersen, en suivant le tracé moderne du chemin de fer, et longeant la base du Havar Dagh, au sommet duquel se trouve un fortin d'où la vue embrasse tout le 'Amouq et le moyen 'Afrîn.

Le district de 'Azâz comptait au xiii<sup>e</sup> siècle trois cents villages ou hameaux ; c'est parmi eux, ou plus près de Râwandân et de Sîfâb, qu'il faut chercher les petites places fortifiées de *Sarzik* (11), *Salmân* (12), *Tell Zammâr* (13), *Harchoûr* (?) (14), etc. Le district de 'Azâz était limité au sud-ouest par le pont de Qibâr ; à l'est, il confinait à l'*Ourtîq*.

D) *L'Amanus*. — A l'ouest et au nord d'Antioche et du 'Amouq s'étend la chaîne de l'*Amanus* (ar : Djabal Loukkâm, français : Montagne Noire, turc : Ghiaour Dagh). Au nord du col de Beylân, elle est orientée à peu près du sud au nord ; elle est partout étroite — vingt à quarante kilomètres — mais monte rapidement des deux côtés à plus de mille mètres, plusieurs sommets atteignant même de deux à trois mille mètres et restant couverts de neige jusqu'à l'entrée de l'été. Les pentes inférieures sont vêtues de forêts de pins ou de chênes. A l'ouest, des vallées permettent de pénétrer assez avant dans la montagne, mais à l'est la montagne forme une barrière ininterrompue, au haut de laquelle est la ligne de partage des eaux.

Au sud du col de Beylân, l'aspect est différent. L'orientation est ici sud-ouest-nord-est, les hauteurs moindres (1200-1700 m.), les pentes des deux versants plus douces, et la ligne de faite, à l'ouest où elle s'élève, passe au côté du golfe d'Alexandrette.

(10) Je n'ai pu la voir, pour raisons militaires. D'après un contrebandier syrien, elle est petite et haute. Au nord-est, près de Kestan, paraît exister une autre forteresse, sur laquelle je n'ai rien pu savoir de précis.

(11) Ou Sarazbak (I. F., II, 158 v<sup>o</sup>; I. Ch., 62 r<sup>o</sup>).

(12) I. Ch. Vatican, 163 r<sup>o</sup>, cf. I. F. II, 158 v<sup>o</sup>. Les autres mss. d'I. Ch. donnent Ramâr, Ramân, Ramâl, Armân.

(13) I. F. II, 158 v<sup>o</sup>.

(14) I. F. II, 189 r<sup>o</sup>. On signale encore les villages de *Bdama* (Le Str., 407), le couvent de *Daïr ach-Chaïkh* ou *Daïr Tell-Azâz* (Le Str., 432), *Maunagh* (Le Str., 502), *Tubbal* (Le Str., 546 = Tibit au nord de 'Azâz), *Yaboûn* (Le Str., 550), *Machhalâ*, lieu de pèlerinage (Kamâl Aya Sofya, 87), *Betejân* (forme latine, Röhr. Reg., 137 b).

Cette région porte le nom spécial de Djabal Aḥmar (turc : Kizil Dagh, grec : Skopelos). Entre elle et Souwaïdiya est le petit massif du *Djabal Semân* (fr. Montagne Admirable, grec : Taumaston Oros), dont le nom vient du monastère médiéval de Saint-Siméon le Jeune. Quelques chemins anciens franchissent la montagne (d'Ekber à Antioche par le Firniz, d'Arsouz à Souwaïdiya par Bityas). Le Djabal Aḥmar et le Djabal Semân étaient au moyen-âge couverts de couvents et d'églises de toutes nations, dont diverses ruines subsistent.

Le Djabal Aḥmar se termine sur la mer par le *Râs al-Khanzîr* (grec : Rhosikos Skopelos), qui sépare la baie d'Antioche du golfe d'Alexandrette. Au nord se trouvait *Hiçn Roûsous* (grec Rhosos,auj. Arsouz ; les Francs ont appelé la ville Port-Bonnel, du nom d'un mouillage voisin) (1). Au sud, quelques ruines, appelées encore Qala, rappellent une occupation ancienne au-dessus d'un mouillage encore connu sous le nom de Port des Francs (2). L'ensemble du district était appelé par les Grecs Saint-Elie, à cause d'un monastère ainsi nommé (= Saint-Pantéléimôn) (3).

L'Amanus était franchi principalement en deux régions : au sud, par les passes de Baghrâs-Beylân et de Ḥadjâr Choghlan-Darbsâk, au nord par celles du Hâmous ou de Marri.

La passe de Baghrâs est assurément celle qui présente au voyageur le plus d'avantages naturels : étroitesse de la chaîne, faible altitude (687 m.), ligne directe d'Antioche à la Cilicie et à l'Anatolie. La passe de Darbsâk lui est cependant préférable pour qui se rend vers Alep, parce que, située un peu plus au nord, elle évite d'avoir à contourner le lac du 'Amouq; mais elle est moins praticable. La route médiévale de la passe de Baghrâs diffère de la route moderne en ce qu'au lieu de descendre tout droit du col sur le 'Amouq elle passe par un seuil facile dans une vallée plus méridionale qui la rapproche d'Antioche. C'est un peu en retrait dans un ravin, affluent de cette vallée, que se trouve *Baghrâs* (grec : Pagraï, fr. Gaston) (4).

(1) Jacquot, *Antioche*, I, 142; Dussaud, 442.

(2) Jacquot, *ibid.*

(3) Honigmann, *Ostgrenze*, 126.

(4) L'origine du nom n'est pas expliquée (Qastouân, transcription syrienne du gréco-romain Castron, cf. le lieu homonyme du Rouddj ?).

Importante certes, celle-ci n'a pas cependant l'ampleur monumentale qu'on attendrait du rôle historique qu'elle a joué. Non seulement le rocher sur lequel elle s'élève limite étroitement ses dimensions, mais la construction est dans l'ensemble assez médiocre. Au surplus, en partie démolie par Saladin, hâtivement refaite par les Arméniens, la forteresse n'apparaît sans doute pas dans ses ruines actuelles telle que l'avaient faite les Byzantins; on n'a pas l'impression que les Templiers l'aient beaucoup transformée au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. Elle était toutefois capable de recevoir d'abondantes provisions de vivres et d'armes et une solide garnison. Les défenses étaient fortes surtout du côté ouest, où la pente était la plus faible et où une double enceinte entourait le réduit principal comprenant un donjon, une chapelle, etc.; dans le rocher étaient creusées des salles soutenues par de gros piliers. Une source coulait au pied du château, mais de plus un aqueduc amenait au haut même du rocher de l'eau cherchée dans la montagne. Une bourgade s'était développée autour de la forteresse. Le village de Beylân en haut du versant cilicien, qui est aujourd'hui le centre du district, était au moyen-âge négligeable (5).

La passe de Baghrâs était doublée au nord par celle de Hâdjâr Choghlân, plus longue parce qu'empruntant à l'est une vallée oblique et comportant une descente dans un bassin intérieur entre deux cols, mais ayant l'avantage d'éviter le lac du 'Amouq et, à l'ouest, de s'ouvrir juste au passage de la Portelle, c'est-à-dire de pouvoir être empruntée par une armée qui ne se serait pas rendue maîtresse de ce passage. Le bassin médian, celui de Deghirmen Dere, est un remarquable carrefour où se croisent chemins de crêtes et de vallées rayonnant en toutes directions. Le plus important à l'ouest longe la rive septentrionale du Merkez Souyou; à l'est, un chemin se dirige sur Demirek, un autre, meilleur, plus au sud, sur Darbsâk. La trouée est d'autant plus remarquable qu'elle est dominée, à quelques kilomètres au nord, par les cimes nues du Manghir Kayasi, un des plus hauts sommets de l'Amanus. Une forteresse la surveillait, *Hâdjâr Choghlân* (auj. Tchivlân Kale).

Celle-ci, élevée, comme son nom l'indique, sur un rocher, occupe une situation splendide. Le rocher est un cube taillé à pic

(5) Ibn ach-Chihna, 221.

posé sur la montagne comme pour recevoir un château. Le pont par où on y accédait du côté de l'arrête qu'il prolonge a aujourd'hui disparu. Vues du dehors les ruines présentent encore une imposante façade autour de l'entrée. Là s'élevait le château proprement dit, comprenant une tour ronde à talus, une grosse tour carrée, une chapelle, des citernes. Le reste de la plate-forme, sorte d'hémicycle incliné, était seulement entouré d'une petite enceinte et occupé par quelques bâtiments dispersés (6). L'essentiel doit être byzantin, mais peut avoir été amélioré par les Francs, et a été encore occupé par les Mamlouks (7).

C'est, croyons-nous, à Ḥadjâr Choghlan qu'il faut identifier la place appelée par les Francs la Roche de Roissol, jusqu'ici rapprochée d'Arsouz. Outre une ressemblance phonétique bien vague, on étayait cette hypothèse sur le texte où il est dit qu'en 1268 les Templiers abandonnèrent « deux chastiaus quy sont là de près (d'Antioche), Guaston et Roche de Roissel, et la Terre de Port-Bonnel à l'entrée d'Ermenie (8) ». Faute de virgule, on rapprochait Roche de Roissel de Port-Bonnel, que le texte au contraire sépare : d'un côté Guaston et Roche de Roissel, de l'autre Port-Bonnel. Roche de Roissel ne peut être dans la Terre de Port-Bonnel, car on nous parle ailleurs d'un « territoire de Roissol », d'un « seigneur de Roissol » (9); en outre, lorsqu'en 1204 Léon I<sup>er</sup> attaque la plaine d'Antioche, il inflige des dommages aux dépendances de la Roche de Roissol, ce qui est plus normal pour une place gardant un passage que pour Port-Bonnel, à l'écart de sa route; le récit de ces faits associe étroitement à la Roche de Roissol une autre forteresse, la Roche-Guillaume (10), or un passage des Continuateurs de Guillaume de Tyr indique que celle-ci, attaquée par Saladin juste après Darbsak et Baghras, était « en terre d'Antioche », et non sur le versant cilicien, où Saladin n'alla pas (11); nous savons que Saladin soumit des châteaux secondaires dans la montagne, et Gré-

(6) Un plan en a été dressé par Rey (inédit, montré par P. Deschamps).

(7) L'inscription mentionnée dans Jacquot, *Antioche*, I, 120, est en arabe tardif, d'ailleurs illisible.

(8) Chyprois 191 = Cont. A 457.

(9) Kohler, 151, Cart. II, 911.

(10) *Infra* p.

(11) Cont. A, 122; Cont. B, 125. Le récit est romanesque, mais il n'y a aucune raison de négliger l'indication topographique.

goire Dgha nomme parmi eux un Choughr (distinct de la place homonyme sur l'Oronte), qu'on peut rapprocher de Choghlân, et le « défilé de Sem », qui doit dissimuler Darbsak (darb = défilé) (12); ajoutons enfin qu'en 1298 l'armée mamlouke enleva la Roche-Guillaume, au cours d'une campagne vers la Cilicie où aucune source ne mentionne de détour vers Arsouz. Toutes ces raisons nous paraissent devoir faire éliminer la région d'Arsouz (où il n'y a d'ailleurs aucune ruine).

Par contre, le site de Ḥadjâr Choghlân nous paraît correspondre parfaitement aux conditions de tous les textes précités. De plus, nous savons par Kamâl ad-dîn que Ḥadjâr Choghlân appartenait aux Templiers; en 1298, elle fut cédée par les Arméniens aux Mamlouks, qui en firent le chef-lieu d'un district (13), enfin, si Choghlân ne traduit pas Roissol, ḥadjâr traduit roche. La seule difficulté réside dans la détermination d'une forteresse voisine qui puisse être la Roche-Guillaume. Bektachli, près de Démirek (14), paraît devoir être exclue, car cette région appartenait aux musulmans en 1204, je ne connais pas d'autre ruine, mais, aucune forteresse jumelle n'ayant été signalée ailleurs, nous admettrons jusqu'à preuve du contraire l'identité de Ḥadjâr-Choghlân avec la Roche de Roissol (15).

Le débouché sud-oriental du défilé de Hadjâr Choghlân était gardé par *Darbsâk* (lat. Trapesac). Là, comme dans l'antique Sokhoï dont elle conservait le nom (16), se croisaient les routes d'Antioche à Mar'ach, et d'Alep en Cilicie par Baghrâs ou Ḥadjâr Choghlân. La forteresse n'est pas citée avant la période franque (17). Semblable en plus petit à Baghrâs, elle couronnait un mamelon rocheux au sommet duquel un aqueduc amenait l'eau de la montagne. Les ruines sont extrêmement délabrées, et utilisées par un village moderne; l'appareil de grosses pierres à bossage trahit un

(12) *Élégie*, vers 1813 sq.

(13) Kamâl ROL V, 95; Maqrizî-Quatremère; Chyprois, 292.

(14) Plan levé par Roy (communiqué par P. Deschamps); à Demirek est une autre ruine très délabrée, mais non sur roche (et une ruine d'église byzantine).

(15) Je n'ai trouvé nulle part le Casal Erhac, du territoire de Roissol (ROL, VII, 151).

(16) Ruines antiques à trois kilomètres (Gunduztu).

(17) I. Ch., 93<sup>vo</sup>, dit la construction « arménienne » (= byzantine du x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle).

travail au moins en partie franc ou musulman postérieur. Un faubourg existait au pied de la forteresse.

Le second passage par lequel se traverse l'Amanus, appelé aujourd'hui Arslan Boghazi, est ouvert du côté cilicien par la large et profonde vallée du Hamoûs. Praticqué dès la plus haute antiquité, comme l'atteste la présence, à son débouché oriental, des ruines hittites de Zindjirli et romaines de Nicopolis (Islahiyé), il l'est encore de nos jours, puisque le chemin de fer l'emprunte. En amont de la station moderne de Mamoure-Issidja, la vallée du Hamous fait place à un éventail de vallées divergentes montant doucement vers la ligne de faite, et entre lesquels l'hésitation du voyageur est permise, car, au-delà de leur source à toutes, la redescende sur le versant oriental est partout aussi brusque. Laissant de côté la route de Haroûnya, on peut remonter le Boulanik Tchaï en passant par la bourgade peut-être ancienne de Baghtche, ou le Kale Tchaï en gagnant Kaypak (restes antiques), Maïdan, le fortin de Hân Aghzi, et Islâhiyé; ou enfin, on peut suivre la croupe des hauteurs qui séparent ces deux cours d'eau, et, par la vieille ferme fortifiée de Karafenk Kale, en amont de Hasan Beïlî, redescendre sur l'actuelle Fevzi Pacha. A ces trois chemins il faut en ajouter un quatrième plus méridional qui, se détachant du Hamous dès Tchardak, passe au vieux bourg de Yarpouz (auj. Djebel Bereket), et gagne Islahiyé par le petit fort d'Edilli Kale.

C'est près du confluent des trois chemins septentrionaux et plus spécialement de ceux de Kaypak et de Hasan Beïlî que se trouvait la forteresse qui était au moyen-âge la métropole de la région, *Sarvantikar* (auj. Savouran Kale ou Kaypak Kale). Construite sur un rocher triangulaire bordé à pic par deux ravins et ne communiquant avec la montagne que par un seuil au sud-est, elle est dominée de tous côtés par des hauteurs supérieures, mais se trouve placée de telle sorte que l'œil enfile les passages de Kaypak et de Karafenk Kale. Les ruines, qu'une vraie forêt vierge empêche de bien étudier, sont parmi les plus considérables de la Cilicie, les plus importantes assurément de l'Amanus. Le château proprement dit se trouve au point le plus élevé du rocher, juste au-dessus du seuil; des remparts, extérieurement encore presque intacts, épousent les sinuosités du rebord de la plate-forme, et comportent de grosses tours rondes en bel appareil à bossage, dont l'une à base en talus trahit

sûrement une influence franque. Le reste de l'enceinte, enserrant une vaste basse-cour, se borne à fortifier les défenses naturelles des parois rocheuses. L'entrée est à l'est, au contact entre la cour et le château, et porte une inscription arménienne, précédant un vestibule coudé, témoignant du travail des Arméniens du royaume cilicien. La forteresse, sous une forme à préciser, existait déjà sous la domination byzantine (18).

Il n'existait certainement pas de localité importante au moyen-âge au débouché oriental du passage, sur le site ou à proximité de Nicopolis-Islahiyé. L'ensemble du passage lui-même et du pays situé juste à ses pieds s'appelait « *pays de Marrî* », et, couvert de forêt, servait de frontière entre Antioche et Mar'ach (19).

A peu de distance de Servantikar, au nord du Hamous, s'ouvre le petit bassin intérieur du Sabou'n Souyou, affluent de gauche du Djeïhoûn. Par ce bassin on peut, de la Cilicie septentrionale, rejoindre la route de Marrî et, inversement, de la Cilicie méridionale gagner directement Mar'ach, par la vallée du Deli Tchaï (20). Au bord de ce bassin se trouve la bourgade de *Hârounya*, qui conserve le souvenir de son fondateur Hârou'n ar-Rachîd, et des restes de la forteresse qu'il y fit élever. C'était encore au temps des croisés le chef-lieu d'un district prospère; une tour s'élevait sur le seuil qui séparait le bassin de Harou'nya du Hamous et du district de Sarvantikar (21).

Le Hamous débouche en Cilicie par une large vallée dans laquelle, du nord, après être passé près des forteresses de Koum Kale et Kara Tepe, arrive aussi le Djeïhoûn, qui reçoit ses eaux. Parallèlement un peu au sud un autre affluent du Djeïhoûn, né au-dessus d'Osmanyé, occupe le bord sud de la vallée jusqu'au confluent, à Djeïhân. Près d'Osmanyé, l'entrée de la route de Yarpouz est gardée par la forteresse de Tchardak-Kale, qui la do-

(18) Rey, Bull. Soc. Ant. Fr., 1897; Deschamps, Syria, 1936. L'inscription, badigeonnée au minium, n'est pas lisible.

(19) Le Str., 538; G. T., 755, 789.

(20) Sur le parcours, il y a un fortin à Ortchan (lettre du P. Philippe communiquée par Deschamps).

(21) Alb., 393; I. Ch., 263 v°; Le Str., 449; Cart. I, 143; Strehlke, 83. Villages dépendants cités : Churar ou Cherrare (auj. Tcheraz), et d'autres non identifiables, et trois abbayes. Le Str., 386, Darb al-'Aïn est le col entre Harou'nya et Mar'ach.



mine de 500 mètres et consiste en une enceinte carrée dont un seul côté renferme d'importantes salles (22). En aval, au point où la route venant de Marrî croise celle qui vient du golfe d'Alexandrette, se trouvait *Til Hamdoûn* (auj. Toprak Kale). Cette localisation, qui n'a pas été faite jusqu'ici, paraît résulter de ce que nous savons de la situation du *Til Hamdoûn* — sur la route d'Anavarza et Amoudaïn à Canamella, à deux jours de Sîs et un d'Ayas, à une demi-journée au sud du Djeïhoûn — et d'autre part de ce que Toprak Kale est, de toutes les forteresses de la Cilicie sud-orientale, où se trouvait sûrement *Til Hamdoûn*, la seule importante et surtout la seule située sur un tell (*til*) (23).

La forteresse s'élève sur un gros tertre amélioré de main d'homme, qui se situe dans l'axe du passage étroit et comme coupé au couteau, par lequel la route d'Alexandrette débouche dans la vallée du Djeïhoûn ; ce tertre est juste assez haut pour dominer les menues ondulations de terrain environnantes. Les constructions, de plan très simple, consistent dans une double enceinte rectangulaire, enserrant un terre-plein d'environ 100 m. × 70 m. ; entre le mur et l'avant-mur est creusé un petit fossé ; le mur intérieur est à deux étages, dont le second est occupé par une galerie à meurtrières. De grandes salles existent à l'angle sud-ouest et dans le mur nord. Une citerne occupe une partie du terre-plein. On accède à ce terre-plein au nord par une rampe que défendent des travaux avancés, et qui pénètrent à l'angle nord-est du château par une grande salle voûtée. Le tout est en basalte noir. La construction doit remonter aux guerres arabo-byzantines, et avoir fort peu été remaniée.

C'est sur la route du Hâmous à Anavarza qu'il doit falloir chercher *Hâmoûs*, qu'on nous cite avec Mar'ach, Servantikar, *Til Hamdoûn* et *Hadjâr Choghlan*. Dotée d'un duc arménien au XIII<sup>e</sup> siècle, elle doit avoir quelque importance, bien qu'on ne lui voie pas jouer grand rôle. On la voyait de *Til Hamdoûn*, et la

(22) Dans le cimetière au pied, reste de mosaïques antiques.

(23) Le Str., 543; Wilbrand, 179. Notre identification s'oppose à celles de Langlois (*Ilân Kale*) et de Honigmann, *Ostgrenze* (*Hematye*), mais Honigmann a bien voulu nous faire savoir qu'il avait renoncé à son identification et s'était rallié à Toprak Kalo, que proposera Gottwald dans l'ouvrage qu'il annonce sur les châteaux ciliciens. Cart. I, 143 et Kohler, 151 donnent des noms de villages (*Gadir*, *Ubre*, gâtine d'*Aganir*, *Nabon*, *Borgol*, *Tarpétac*, *Anglixen*).

vallée qui y passe arrosait un fortin aussi peu localisé, *Nadjîma*. La position de Boudroum Kale paraît convenir à ces conditions ; le château n'en est pas grand, mais assez fort pour sa position escarpée et la tranchée artificielle qui le sépare de l'arrête rocheuse qu'il termine ; il est en partie construit de débris de la ville antique de Pompeiopolis, dont les ruines se voient encore à ses pieds, et qui justifierait le titre ducal. Les Arabes attribuent la construction de Hâmoûs à Hâroûn ar-Rachîd, en connexion avec Hâroûnya. Je ne sais où situer *Nadjîma* (24).

En aval de Boudroum Kale se trouve la petite mais solide forteresse de *'Amoudaïn* (auj. Hematye), qui fut donnée aux Teutooniques au xiii<sup>e</sup> siècle et ne paraît pas connue auparavant (25).

Les routes de Baghrâs et de Marrî sont les seules grandes voies de passage à travers l'Amanus. Naturellement il y avait dans la montagnes d'autres chemins d'intérêt local, par exemple d'Erzin (Kanîsat as-soudâ) à Islahiyé, ou de Tchoukmerzivân (Deurtyol) à Ekbez (nom moderne) par Mandjîlik Kalesi ; du moins les débouchés de ces chemins d'aujourd'hui étaient-ils au moyen-âge aussi occupés par des bourgades notables (26).

E) *Le golfe d'Alexandrette et l'accès au bas-Djeïhoûn*. — Le voyageur qui de Syrie gagne la Cilicie par la passe de Baghrâs doit ensuite longer la côte du golfe d'Alexandrette vers le nord. Tandis qu'au sud-ouest d'Alexandrette et au nord de Bayâs la côte est bordée par une petite plaine, dans l'intervalle la montagne se rapproche de la mer, et, entre les villages modernes de Şakaltoutan et Sarisaki, plonge directement dans l'eau. Les localités qui jalonnent cette côte jouent le triple rôle de débouchés des chemins de la montagne, de gardiennes de la voie Syrie-Cilicie, et de ports de cabotage. L'ensemble, avec les premières pentes de l'Amanus, s'appelait le district du *Djegher*. Le port assez ancien d'*Alexandrette* (Iskenderoûnya) n'avait au moyen-âge qu'une activité toute locale.

Il est assez difficile de se rendre compte des défenses médié-

(24) Le Str., 543; Quatremère-Mamlouks.

(25) Strehlke, 17; Ibn 'Abdarrâhim, 183 r°; Wilbrand, 179 (= Adamodana). Les villages cités autour de A. dans Strehlke, ne sont plus réparables.

(26) Chyprois, 292 situe une « cave » (forteresse à flanc de roche et en partie creusée dedans) entre l'Amanus et Til Hamdoûn, et l'appelle *Le Pertuis*.

vales du défilé de Sakaltoutan (Portes de Syrie, ou, comme disaient les Francs, la *Portelle*). Le château qu'on y voit aujourd'hui est ottoman ; mais il s'appelle Kiz-Kalesi, ce qui paraît traduire en turc le *Castrum Puellarum* qu'Albert d'Aix cependant place plus au nord à Payâs. Wilbrand ne connaît à la Portelle que la porte antique qui y subsiste (1). Albert cite un *castrum pastorum* et un *castrum adolescentium* (celui-ci dans la montagne), noms romancés peut-être mais qui gardent sans doute le souvenir de quelques châteaux réels. Il n'y a pas de ruines subsistantes qui permettent d'aboutir à plus de précision. Nous ne savons aussi de la bourgade médiévale de *Payâs* que son existence. Dans la montagne, entre la Portelle et Canamella, Wilbrand (2) a vu un « *Castrum Nigrinum* » (3), sans doute l'actuel Mandjilik Kalesi, à 500 mètres d'altitude au-dessus de la gorge sauvage du Kourou Dere, au nord de Payâs, au-dessus d'un chemin conduisant à travers l'Amanus à Ekbez ; une restauration arménienne de 1290 est mentionnée par une inscription (4).

En longeant vers le nord le pied de l'Amanus, on arrive à Deurtyol, qui conservait récemment encore le nom de *Tchoukmerzivan* qu'elle portait déjà au XIII<sup>e</sup> siècle (5). Plus loin, on atteint Erzin, à côté de laquelle sont les ruines d'une ville antique, ce qui doit la faire identifier avec la médiévale *Kanisat as-souâdâ* (ou : *almouhtaraqa*), dont nous savons qu'elle était une ville de « Roûm », à l'écart de la mer, entre Payâs et Hârounya (6).

Si au lieu de longer la montagne nous suivons à présent la côte, nous trouvons dans Idrisi (7) successivement depuis Payas :

(1) Wilbrand, 172; Albert, 357.

(2) Wilbrand, 172 ; Cart. II, 166.

(3) Peut-être identique à *Noukir* cité en 1298 par Maqrizî-Quatremère.

(4) Hoberdey-Wilhelm, *Reisen in Kilikien* (Denkschr. d. K. Akad. Wissenschaft. Wien, XLIV, 1896, VI), p. 22. Imâd (A. Ch. II, 16 (II 212) parle d'un château de *Manâkir* incendié par les Arméniens devant la menace de Saladin sur le Gueuk-sou (près de Mar'ach).

(5) On trouve Keniz (= *Kanisat as-souâdâ* ?) et *Tchoukmerzivan* dans Cart. II, 166, avec *Lacrat*, *Gardessia*, *Tchoukmalik*, *Tchoukothmân* (? Jucuteman), dans le Djegher.

(6) A un jour de la première, 12 milles de la seconde (Le Str., 477, I. Ch., 63 v°) ; cela est impossible, mais il ne s'agit pas de nos milles : le même texte compte 15 milles de *Hiçn at-Tinât* à *Rhosus* (80 kilomètres).

(7) Idrisi, Jaubert, 133.

*Hiçn at-Tinât*, port d'exportation des pins de l'Amanus, *Hiçn Mouthakkab*, port de Misis, puis (Idrisi est antérieur à l'existence d'Ayâs) *Djazîrat al-Basâ*, enfin *Hiçn Maloûn* et bien plus loin *Korykos*. Les portulans occidentaux, plus tardifs, nomment Alexandrette, *Canamella* (7 a), à vingt milles *Mons Caïbo*, à quinze milles *Ayâs*, à dix milles *Portus Palli*, à dix milles *Fossa de Biosa*, à l'embouchure du *Djeïhoûn*, enfin à dix milles encore *Portus Malo*, puis les bouches du *Seïhoûn* (8). Il semble n'y avoir pas de difficulté à identifier *Hiçn at-Tinât* avec *Canamella*, *Hiçn Mouthakkab* avec *Mons Caïbo*, *Djazîrat al-Basa* avec *Fossa de Biosa*, et *Hiçn Maloûn* avec *Portus Malo*.

Reste à les retrouver sur le terrain. Le site de *Hiçn at-Tinât* paraît se conserver dans le tell appelé sur la carte d'E. M. Kinet (ou Tinet) *Heuyuku* (*Heuyuk* est le mot turc traduisant tell), à l'ouest de *Deurtyol*. C'est encore un mouillage de bateaux de pêche ; c'est le seul point au fond du golfe à n'être pas marécageux, et c'est près de là que débouche sur la côte la route de *Til Hamdoûn* à *Alexandrette*. *Hiçn Mouthakkab* se retrouve alors à l'angle nord du golfe, au lieu dit *Moutaleb Heuyuku* (l et k sont graphiquement interchangeables). *Portus Pali* serait dans la baie de *Youmourtalik* et *al-Basa* au fond des marais du *Djeïhoûn* actuel, dont l'embouchure a considérablement avancé vers l'est depuis le moyen-âge (vers *Karavân* ?). Enfin la plaine de *Maloûn* est la région comprise entre les cours inférieurs du *Djeïhoûn* et du *Seïhoûn*, donc *Portus Mali* doit être du côté de l'actuel *Karataçh*.

Entre le golfe d'*Alexandrette* et la vallée inférieure du *Djeïhoûn* se trouve une petite chaîne qu'on traversait soit à *Til Hamdoûn*, soit entre le site de la moderne *Djeïhân* et *Hiçn Mouthakkab*, soit enfin au sud de *Misis* par un chemin aboutissant à *Ayas* ou à la moderne *Youmourtalik* ; entre ces deux derniers chemins les hauteurs côtières sont doublées au bord du *Djeïhân* par une chaîne courte plus haute, le *Djabal Noûr*, difficile à franchir. A côté de *Djeïhân* se trouve la forteresse appelée aujourd'hui *Ilân* (ou *Chahmirân*) *Kale* (9), qui, malgré des réfections récentes, paraît dans

(7 a) Aussi dans *Cart. II*, 166, et *Wilbrand*, 172.

(8) *Rey, Les périples des côtes de Syrie, AOL, II*, p. 348. *Tomaschek, Zur topographie Kleinasien*, *Sitzb. W. Ak.*, 1891, 70-71.

(9) *P. Deschamps, Ctes-rendus des Séances Acad. Inscriptions*, 1936.

l'ensemble être de construction franco-arménienne. Elle se dresse sur un impressionnant rocher de la rive droite du Djeïhoûn, dont la ligne se prolonge au nord-ouest dans la plaine cilicienne par le rocher de Doumlou Kale. Le château proprement dit, qui a une belle entrée coudée entre deux tours barlongues de bel appareil à bossage, occupe le nord-est du rocher, le reste étant barré par un mur de crête. Sur le chemin d'accès à l'est, une seconde enceinte complète la défense.

Le passage méridional de Misis à la baie de Youmourtalik est surveillé par une autre forteresse, construite sur un contrefort du Djabal Noûr à près de trois cents mètres au-dessus de la vallée ; elle est connue aujourd'hui sous le nom de Kizlar Kalesi. La vue embrasse à la fois la plaine d'Adana et la côte. On entre à flanc de rocher à l'ouest, et du même côté, plus bas, débouche un souterrain d'où il n'était possible de sortir qu'à l'aide de cordes. Les principaux bâtiments, à en juger par les ruines, se trouvaient près du seuil qui rattache le rocher de Kizlar Kalesi à la montagne. Il ne semble pas que la construction soit antérieure aux croisades ou au royaume arméno-cilicien (10).

Entre Ilân Kale et Kizlar Kalesi, sur la rive droite du Djeïhoûn, se trouve l'antique *Misis* (grec : Mopsuestia, lat. Mamistra ; ar. Ma-clça), au point où la route Tarse-Adana-Til Hamdoûn-Syrie atteint le Djeïhoûn, et au contact entre la plate-forme de la Cilicie nord-occidentale et de la plaine alluviale marécageuse des cours inférieurs du Djeïhoûn et du Seïhoûn (plaine de Maloûn). Sa fortune, aujourd'hui, est passée à Djeïhân, et à peine peut-on deviner quelques restes de ses anciennes fortifications ; mais c'était encore au moyen-âge une cité prospère, à la fois place-forte, place de commerce, centre de productions locales (pêcheries, vêtements de fourrures des montagnes), ville ecclésiastique. Au nord de Misis, la région de convergence des divers affluents ciliciens du Djeïhoûn

(10) Entre Djeïhân et Ayas, Kara Osman Kale est ottomane. Entre Ilân Kale et Mouthakkab, Kourou Koule doit être médiévale, et peut-être à rapprocher de Kâwourrà, prise par les Mamlouks en 1336 (cf. cependant Koûbarâ prise par eux en 1298, peut-être plus à l'est ? et Cart. II, 464, casal de Gobara). Le directeur du musée d'Adana m'a dit que Kourou Koule s'appelait jadis Ghiaour Kale (forteresse des infidèles), nom que les Turcs ont pu tirer de Kâwourrà.

s'appelait le *Mardj ad-dîbâdj* (lat. Pratus Palliorum ; grec : Balto-libadon) (11).

L'occupation franque ne dépassa jamais en Cilicie les districts de Misis et Til Hamdouïn (12). Mais ce n'était là que l'entrée de la plaine cilicienne. Au nord d'Ilan Kale, sur un formidable rocher rouge isolé au milieu de la plaine, se dressait, au-dessus des restes d'une ville antique, la puissante forteresse d'*Anavarza* (Anazarba, ar. 'Aïn-Zarba), ancienne capitale de la Cilicie encore renforcée par les Roupéniens. Plus au nord, au contact de la montagne, était *Sîs*, qui devint la capitale du royaume arméno-cilicien à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. A l'ouest de Misis, le Seihoûn était franchi devant la ville déjà notable d'*Adana* ; à l'entrée du Taurus se trouvait *Tarse*, déchue aujourd'hui où les petits navires mêmes ne peuvent plus l'atteindre, mais forte dans l'antiquité et au moyen-âge. Au-delà de Tarse, par les Portes de Cilicie, on gagnait Podandos et l'Anatolie. C'était, comme c'est encore, la seule voie de communication facile entre les plateaux septentrionaux et occidentaux et la Cilicie, partout entourée de montagnes sauvages ; on pouvait cependant aussi descendre de Qaisariya vers Sîs ou Mar'ach.

F) *Du 'Amouq à Alep et au Roûdj*. — Entre l'Oronte, en amont du 'Amouq, et la région d'Alep, s'étend un groupe de petits chaînons orientés chacun nord-sud, mais dont l'ensemble dessine une zone de reliefs courant du sud-ouest au nord-est : Djabal Dovili (nom moderne), *Djabal A'lâ*, *Dj. Bârîchâ*, *Dj. Lailoûn* (dont la partie la plus haute est le *Djabal Simân* ou Smâne), ce dernier, le plus vaste et le plus élevé, étant séparé des précédents par la petite plaine de la Halaqa. Les massifs de l'ouest sont encore aujourd'hui au sud partiellement couverts d'oliveraies et de champs, mais on a peine à concevoir qu'il ait pu en être de même du Dj. Lailoûn,

(11) I. Ch., 62 r<sup>o</sup>, Le-Str., 505, Attaliat, 121, Wilbrand, 175 (a vu les remparts en mauvais état). Sur ses églises, Alishan Sissouan, 289. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les Gênois y ont une concession. Villages dépendants : Oessi, Joachet, Grassia (Kohler, 115, 151), Sarala, Saint-Paul, Figénie (Cart. I, 143; II, 637), Kafar Bayya (= Hauranye).

(12) Les Francs ont possédé par moments Tarse, mais ni là ni à Adana on n'a de trace de colonisation durable (sauf concessions ultérieures dans le royaume arméno-cilicien).

(1) I. F., I, 73 r<sup>o</sup> paraît indiquer entre Antioche et Alep un Djabal Aḥmar, qui m'est inconnu.

et même les hauteurs entre le 'Amouq et la Halaqa, qui déroulent à l'infini sous les yeux leurs croupes nues de calcaire blanc. L'abondance des ruines romano-byzantines oblige cependant à l'admettre ; mais dès l'époque des croisades, ce n'étaient déjà plus que ruines, et les centres habités, les routes parcourues étaient à peu près tels qu'ils sont demeurés jusqu'à nous.

Les petits massifs de l'ouest ne sont traversés que par des chemins d'intérêt local, mais comprennent des bourgades toujours actives. Dans le Djabal Dovili, on signale dans notre période *Salqîn*, d'où des chemins rayonnent vers Djisr al-Ḥadîd, Ḥârim, Armenaz, et Tell'Amâmâr-Darkoûch ; et *Tell' Amâmâr*, au-dessus de laquelle, à quelques kilomètres au nord-est, sont les ruines d'une petite forteresse. Mais le vrai chef-lieu de la région est, entre le Djabal Dovili et le Djabal A'lâ, *Armenâz*, d'où l'on communique facilement avec *Salqîn*, Djisr al-Ḥadîd, et Ḥârim, au sud, avec Tell'Amâmâr, Ma'arra-Miçrîn, et avec le Roûdj par une large vallée sèche où le *Bîr at-Tayyîb* (carte d'E. M. : Bîrar-Menaz I) marquait la limite du district (2).

C'est au nord-est du Djabal Bârîchâ et par la Halaqa que passaient les divers chemins qui d'Atma par Tell-Aghdî, de Tizfn par Dâna, de 'Imm par Tell 'Aqibrîn ou Sarmadâ, unissaient le 'Amouq et Antioche ou la Cilicie à Alep. De ces chemins le plus important, correspondant à une chaussée romaine encore en partie conservée, était le dernier. Il pénétrait dans la montagne à l'ouest un peu avant *'Aîn-Dilfe*, alors comme aujourd'hui station ordinaire de relais, à cause d'une belle source qui n'alimentait d'ailleurs pas de village ; on passait alors à côté de la ruine antique de *Qaçr al-Banât* (3), puis par celle de Bâb al-Hawâ, par où l'on entrait dans la Halaqa (latin Ager Sanguinis) (4). Cette petite plaine s'allonge dans l'axe de la montagne, dominée au nord par le Djabal Baraka, appelé au moyen-âge *Bâit-Laha*, au haut duquel un veilleur, d'une tour, regardait les routes d'Antioche et d'Alep (5). Le sol de la Halaqa est riche, et plusieurs localités nous sont connues : au sud-ouest, *Sarmadâ* (lat. Samarta ou, par

(1) I. F. III, 14 r°; I. Ch., 64 r°.

(2) Le Str., 386, 482.

(3) Gautier, II, 2.

(4) Le Str., 413; Gautier, 83; Boughya Aya, S. 39.

confusion avec Sermîn, Sarmit), où il y avait un petit château (6). De là on gagnait Hârim à l'ouest, Zerdanâ au sud ; sur ce dernier chemin les Francs fortifièrent en 1121 un vieux couvent (7). Non loin on trouvait *Balât* (8), puis, à l'issue sud-orientale de la plaine, le vieux village de *Tell-'Aqibrîn*, dont les ruines, antérieures aux Francs, mais aménagées par eux en forteresse, subsistent partiellement (9). En se dirigeant de là vers le nord, on atteignait et l'on atteint *Dâna* (10), puis *Tell-Aghdî* (auj. Tell-Adé) (11), ancien centre religieux syriaque (12), et chef-lieu du canton du Djabal Laïloûn (13), enfin plus au nord, dans la montagne, Daïr et Qal'a Simân, qui n'étaient plus que d'illustres ruines, comme aussi, sur le bord oriental de la plaine, Daïr Roumantn.

Après Tell-Aqibrîn, la route d'Alep traversait le rebord montagneux de la plaine de Sarmadâ, puis descendait sur l'importante forteresse d'*Athârib* (lat. Cerep, grec Pheresia), site occupé de toute antiquité au carrefour des routes d'Alep à Antioche et au Roûdj. Elle comprenait un château principal entouré d'une enceinte à tours (14) ; mais, rasée par Zangî, elle est réduite aujourd'hui à un tell, que dévore le village tapi à ses pieds (15). Quant à la partie septentrionale du Djabal Laïloûn, où ne passe aucune route, on n'y connaît aucun site notable (16).

*Alep* est au moyen-âge comme aujourd'hui plus qu'Antioche le centre de la Syrie du nord. Antioche avait dû sa fortune à des occidentaux, qui n'avaient été qu'exceptionnellement maîtres de la Mésopotamie ; la conquête arabe, commune à la Syrie et la Mésopotamie, et venue par terre, développa en face d'elle Alep,

(6) Gautier, II, 5-6.

(7) Gautier, II, 16; Kamâl, II, 627, 633.

(8) Dans les collines entre Sarmadâ et Athârib (Gautier, II, 2-6; I. F., 139 v°).

(9) Kamâl, 621.

(11) Yaqoût, 536.

(10) Kamâl, 629-625.

(12) Rey, Col. Fr., 353.

(13) Yamâl, 623.

(14) Le Str., 403; Alb., 684; Kamâl, *passim*; I. A. At., 71.

(15) A côté est *Nawâz* (Le Str., 616, Kamâl, 627); aussi *Ma'rathâ* (Boughya, Seraï, IV, 275 v°).

(16) Boughya Aya Sofya, 30, signale *Roûhîn machhad* de Hasan); Boustân, 687, *Kajartin*.



située à l'entrée du désert dans un site relativement médiocre, mais dans une situation parfaitement adaptée aux communications continentales entre sédentaires et nomades ; l'essor définitif date du jour où les Merwanides en firent leur capitale. La reconquête byzantine et le partage politique de la Syrie qui en résulta soutinrent encore Antioche pendant deux ou trois siècles ; ce fut seulement au lendemain des croisades que Baïbars lui donna le coup mortel, et qu'Alep resta seule.

Nous n'avons pas à décrire ici Alep, que les Francs assiégèrent, mais n'occupèrent jamais. Située sur la rive orientale du Qouaïq, ville déjà vaste et riche en souqs et monuments, elle était entourée d'une forte enceinte et possédait une citadelle déjà puissante au XII<sup>e</sup> siècle et dont al-Malik az-Zahir Ghazî, le fils de Saladin, fit la monumentale place-forte que nous pouvons encore admirer aujourd'hui. En dehors des murailles de la ville se trouvaient des faubourgs, cimetières, lieux-saints, jardins, et, sur la rive droite de la rivière, le *Djabal Djauchan*, d'où l'on embrassait du regard toute l'agglomération. Autour d'Alep, *Neïrab*, *Djibrîn*, *Na'ouïra* à l'est; *Heilân*, *Moussimiya*, surtout *Mardj Dâbiq*, important carrefour, sur le Qouaïq au nord; *Qinnasrîn* (latin : Canestrine) et *Hâdir Qinnasrîn*, vieilles cités ruinées, et *Tell as-Sultân* sur la lagune où se perd le Qouaïq au sud; enfin *Khânacira* au bord du *Djabal Ahaçç*, au sud-est, *Naqîra des Banou As'ad*, *Bâb-Bouzâ'a*, dans le *Wâdi-Boutnân*, avec leurs demeures troglodytiques, plus loin *Manbidj* (Mabboug, Hierapolis) au nord-est, sont les localités le plus fréquemment citées (18). Un grand nombre de routes partaient d'Alep : à l'ouest et au nord, les routes d'Antioche, Lattakié, Marri ou Baghrâs (vers la Cilicie), Mar'ach (vers Siwas ou Qaisariya), 'Aïntâb (vers Hadathâ et Albistân ou Malaçya et vers Behesnf), Bira étaient dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle au pouvoir des Francs et seront décrites plus loin. Au sud, on se rendait à Homç et Damas soit par Ma'arrat an-No'mân et Hamah, soit plus à l'est par *Hiçn al-Qoubba* (19) et *Salamiya*. Au nord-est, on traversait

(17) EI, art. Halab (par Sobernheim); Ibn Ch. A'lâq, première moitié de la première partie; J. Sauvaget, *Les Perles d'Or d'Ibn ach-Chihna*, et la prochaine thèse du même; Kamâl, *passim*; Dussaud, 472, 476.

(18) Au nord de Salamiya (Kamâl, 591, 612), = l'actuelle Qoubaïba ?

(19) Au sud-ouest, *Roçafa* reste habitée; Kamâl Aya Sofya, 166, dit qu'elle

l'Euphrate en direction de la Djéziré, en aval de Bîra, principalement à *Qal'a Nadjm* à laquelle on accédait par Bouzâ'a et Manbidj, et d'où l'on gagnait Harrân. Au sud-est, on atteignit l'Euphrate à *Bâlis* et on le longeait vers l'Irâq, en passant successivement en face de *Qal'a Dja'bar* et *Raqqa* (embouchure du Bâlikh) (20), puis à *Rahba* en face de *Qarqîsiya* (embouchure du Khâboûr); de *Rahba* l'on pouvait aussi couper le désert par *Tadmor* (Palmyre) et gagner directement Hômc ou Damas. Indications sommaires qui suffirent à l'intelligence des mouvements commerciaux et militaires dans cette région.

Au sud-ouest, la route d'Alep à Lattakié traversait au sud du Djabal Laïloûn, le *Djazr*, puis entre les petits massifs de l'Oronte et le Djabal Soummâq le *Roûdj*. Par le *Djazr* passaient : au nord un chemin qui, quittant la route d'Antioche à Athârib, par *Kellâ* (auj. Kulli) et *Ma'arrat al-Ikhwân* (20) gagnait le Roûdj ou Armenaz; au centre un chemin qui, par *Kâfar Halab* (auj. Kufru Halbe), atteignait *Zerdâna* (lat. Sardona), place importante mais déjà ruinée au XIII<sup>e</sup> siècle et dont il ne reste que le tell (21), puis *Ma'arra Miçrîn* (lat. Megaret Basrîn), qui, bien que mal arrosée et n'ayant qu'une enceinte ruinée, jouait le rôle de marché entre Roûdj, *Djazr*, et *Djabal Soummâq* dévolu aujourd'hui à la plus méridionale *Edlib* (22); enfin au sud un troisième chemin qui aboutissait à *Sermîn*, ville dont les remparts n'avaient pas été entretenus mais où se trouvait une belle mosquée et des souqs actifs, et qu'environnaient un grand nombre de villages (23). Du chemin de *Sermîn* devait se détacher à

s'appelait dans l'antiquité *Qitâmlîlâ* (cf. la localité proche de *Batlamîya* ?). Il connaît aussi les ruines d'*Andartn* et *Souriya* (45).

(20) I. Chihna, 157, Az., 493. On nous signale encore *Ibbin* (Kamâl, 633), *Yahmoul* et *Kafar* (I. Ch., 35 r<sup>o</sup>, Kamâl, A. S., 90), *Harbanouch* (Le Str., 448), qu'on retrouve sur la carte; puis, non localisés, *Baît Rûs*, près *Yahmoûl* (I. Ch., 35 r<sup>o</sup>), *Daïr Marqoûs* (Le Str., 430), *Ardjîn* ou *Archîn al-Qouçouâr* (Le Str., 399). La carte d'E. M. note une *Qal'at al-Qantâr*, qui recouvre je ne sais pas quoi.

(21) Kamâl, A. S., 179.

(22) I. Ch., 52 v<sup>o</sup>. On signale au sud-est *Binich* (Ibn ach-Chihna, 235), *Fou'a* (auj. Fogha), qui, dépendant de *Sarmîn*, en fut détaché par az-Zâhir Ghâzi (Le Str., 440; I. Ch., 52 v<sup>o</sup>).

(23) Kamâl, *passim*; Le Str., 532; I. Ch., 52 v<sup>o</sup>. Près de *Sermîn* est *Marboûnya* (Boughya, IV, 275 v<sup>o</sup>).

*Hanoulah* (carte d. E. M., Hani-Touhan) la route de Ma'arra (24), qui atteignant le Djabal Soummâq entre *Dhâdhikh* et *Merdikh* (25).

Immédiatement au sud du Djzar commençaient insensiblement les molles ondulations et les riches terres du *Djabal Banî 'Oulaïm*, prolongement nord du Djabal Soummâq qui se distinguait de lui par une altitude supérieure et un sol un peu moins fertile. Comme plus au sud le Djabal Soummâq, le Djabal Banî 'Oulaïm tombe brusquement à l'ouest (sur le Rouûdj). *Rihâ* (auj. Eriha) était alors, comme elle l'est restée quelque peu de nos jours malgré la concurrence d'Edlib, le chef-lieu des Banou 'Oulaïm (26); la grosse source qui l'arrose s'appelait 'Aïn al-Karsânî, et près d'elle au sud se trouvait le village de *Kafarlatâ*, qui existe encore mais a perdu sa forteresse médiévale (27). Au nord du massif, au contact du Djzar et du Roudj, non loin de l'actuelle Edlib, était le tell de *Dânith*, qui joua un grand rôle stratégique (28). Quant au versant occidental, il était surveillé par la forteresse de *Hâb* (lat. Hap,auj. Bourdj al-Hâb) (29). Enfin, en un lieu indéterminé du versant oriental, il faut rechercher *Bâsarfoût* (30).

Le *Rouûdj* est un long couloir plat et mal drainé (31) qui s'étend du Ghâb au sud au Djabal A'lâ au nord; administrativement le mot s'étend à l'ouest jusqu'à la région de Djisr ach-Choughouîr, sur l'Oronte. Le Rouûdj méridional était un nœud de routes de la plus haute importance : là se croisaient les routes d'Antioche à Ma'arra

(24) En 1123 (Kamâl, 639), les Francs capturent à Hanoûta; Hillifa (inconnue) et Gharîb (inconnue) une caravane venant de Chaïzar.

(25) Le Str., 437; Delaborde, 17.

(26) Le Str., 521; Kamâl, A. S., 90. Au nord; à Istamak, Kamâl 41 connaît des restes de citernes antiques.

(27) Le Str., 470, Kamâl, A. S., 90. Yaqoût croit à deux Kafarlatâ, le second étant près de 'Azâz; sans doute le déduit-il du récit d'une attaque sur K. venant de Tell-Bâchir (Kamâl, 592); mais leur source commet une confusion sûre, car elle nomme aussi Bâsarfoût. Kamâl, 43 et 69, signale les ruines antiques de Nahla, qui existent encore.

(28) Rey, Col. Fr., 351.

(29) Albert, 682; Kamâl, 624. Plus au nord (sur le tell Chamaroûn), camp romain.

(30) Bohémond se replie de là sur Kafarlatâ (Kamâl, 590, 592); le seigneur est pris sur la route d'Alep à Ma'arrat an-No'mân (Kamâl, 652); Basarfoût est prise en même temps que Kafarlatâ (I. F., II, 173 r°); elle est dans le Djabal Banî 'Oulaïm (Yaqoût dans Le Str., 421).

(31) Une partie de ses eaux traverse souterrainement le Djabal Wasî et ressort en une grosse source au bord de l'Oronte.

et d'Alep à Lattakié; aussi les textes nous signalent-ils dans cette région un grand nombre de localités dont l'identification est malheureusement souvent malaisée.

Le point où les deux routes traversent l'Oronte n'a jamais pu être très éloigné du passage actuel (Djisir ach-Choughoûr) car en aval le fleuve entre dans une gorge et en amont est bordé de larges marécages; de plus, c'est juste à l'ouest de ce passage qu'est la tête de la vallée du Nahr al-Kébîr, par laquelle on descend sur Lattakié. Le pont actuel est ancien, non toutefois de notre période.

Tout près du passage était *Hîçn Tell Kachfahân* (lat. Mons Ceffa) (32). Nous savons en effet qu'elle se trouvait à une course de cheval de Choughr-Bakas (33), en face d'Arzghân sur la rive opposée de l'Oronte (34), enfin sur la route d'Antioche à Inab (et Ma'arra) (35). Le nom est aujourd'hui totalement inconnu; des quelques tells de la région, celui qui conviendrait le mieux est le très gros tell situé juste au nord de Djisir ach-Choughoûr, sur la rive occidentale de l'Oronte; mais il ne s'y trouve aucune ruine (36).

Est-ce à Tell Kachfahân qu'il faut identifier le *Chastel-Ruge* des Francs? L'existence de deux ou trois localités assez voisines désignées par les textes sous les formes mal précisées de Rugia, Rugea, Rubea, Robia, Roia, Ruiath, Roissa, Rusa, Roida, Oppidum Rugiae (fr. Chastel-Ruge) a enveloppé le problème d'une obscurité dans laquelle se sont perdus les chroniqueurs médiévaux les premiers, et dans laquelle il a fallu attendre Dussaud pour introduire un peu de clarté. Qu'il y a au moins deux localités, distantes de quatre milles, est sûr (37). L'oppidum Rugiae est la plus importante; nous savons qu'il se trouve sur la route d'Antioche à Ma'arra, ou à Chaïzar et par Inab et Apamée (38), tout près de l'Oronte (39),

(32) Il est inutile de corriger avec Heyd, I, 375 « Mons Ceffa », de Tafel 272 en « pons », puisque le nom indigène est *Tell Kachfahân*.

(33) A. F. Géogr., 261; cf. A. Ch., H, 368.

(34) Ibn Chihna, 177.

(35) I. F. III, 13<sup>vo</sup>, 15<sup>ro</sup> (associe Tell Kachfahân, Arzghân, et Bezmechân).

(36) Sauf l'aménagement des deux fontaines au pied du tell? Tell al-Qarch, proposé par Jacquot d'après une vague ressemblance phonétique, est impossible, puisque sur la rive droite.

(37) Albert, 701 (Rossa et Roida); Raoul, 650 (Rubea et Rufa), Foucher, 423 (donne la distance entre les deux). Dussaud, 165 sq.

(38) Gesta, 73; Raymond, 271; Foucher, 423; G. T., 481.

(39) Foucher, 423.

non loin d'Arzghân et Bezmechân (40), bref évidemment dans la région de Tell Kachfahân. Et il faudrait certainement identifier les deux places si, dans la région de Darkouch ou Choughr-Bakâs, Kamâl ad-dîn ne connaissait un « *Chaqif ar-Roudj* », qui onomastiquement correspond mieux à Chastel-Ruge (41). Quant à la seconde localité désignée sous un nom voisin de Rugja, nous en reparlerons à propos du Djabal Soummâq.

De Tell-Kachfahân à Darkoûch, l'Oronte coule dans une gorge d'où les chemins s'écartent pour passer sur les hauteurs voisines de l'une ou l'autre rive. Le chemin occidental est gardé, au-dessus de la traversée du Nahr al-Abyadh, en amont de la gorge de *Bakfelâ* (42), par la forteresse jumelle de Choughr et *Bakâs*. Celle-ci n'est pas connue avant les Francs, qui la construisirent ou la développèrent sans doute dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle, après la chute de Tell-Kachfahân. Elle s'élève sur une arrête rocheuse taillée à pic sur cent mètres de hauteur de trois côtés, mais extrêmement étroite et même affaissée en son milieu, d'où la nécessité de diviser la forteresse en deux châteaux, celui de Choughr, le plus fort, à la pointe du rocher, et celui de Bakâs du côté de la montagne d'où le séparait un fossé. Les restes actuels, assez délastrés, datent de la plupart, comme en témoignent des inscriptions, de restaurations musulmanes du xiii<sup>e</sup> siècle (43). Au nord de Choughr, près de *Qaïqoûn*, les routes d'Antioche et de Darkoûch divergent; cette dernière passe à mi-chemin par *Chaqif Kafar-Doubbin* (Carte d'E. M. Cufu Din) (44).

Sur la rive orientale, de petites collines s'interposent entre l'Oronte et la chaîne du Djabal-Wasît, prolongement du Djabal Dovîli, qui le sépare du Roudj. Là se trouvait, près du village moderne de même nom, le « formidable chateau » d'Arzghân (lat. Arcican), souvent associé à Chastel-Ruge ou Tell-Kachfahân (45);

(40) Raoul, 650; cf. Cart. I, 266.

(41) ROL, IV, 216. *Chaqif*, correspondant à *cavea*, forteresse à flanc de rocher, ne peut s'entendre d'un tell; ce n'est donc pas un autre nom de Tell Kachfahân.

(42) Cart. I, 266.

(43) I. Ch., 61 r<sup>o</sup>; Van Berchem, *Voyage*, I, 253.

(44) I. Ch., 54 r<sup>o</sup>, Cart. I, 266; ce dernier nomme dans la région *Tala* (Tellan, près Darkoûch?), *Cavea* et *Livonia*, sur lesquelles cf. infra, p. 160.

(45) Arzghân est la forme actuelle et de I. F., II, 174 v<sup>o</sup>; I. Ch., 62 r<sup>o</sup> et I. F., III, 15 r<sup>o</sup> écrivent Arzqân, qui correspond mieux au latin Arcican; carte d'E. M., Aini el-Izân I Cf. aussi G. T. XIV, 5; Grég., 199; Cart. I, 266.

il n'en reste aujourd'hui aucune trace. On traversait ensuite l'oued appelé encore Wadî abou Qal'a, et l'on arrivait à *Bezmechân* (lat. Besmesyn, carte d'E. M. Mechmecham) (46), puis à *Chaqtîf Balmîs* (lat. Cavea Belmys) (47). Le chemin de Darkoûch montait alors sur la montagne, et atteignait un seuil où passaient aussi le chemin de Darkoûch au Djazr, et où, près de l'actuelle Tenariye, sont les ruines d'un château appelé aujourd'hui Toûrin (48).

Quant à *Darkoûch*, d'où des chemins conduisent vers Djisr ach-Choûghoûr, le Djazr, Arménaz ou Harim, le Djisr al-Hadîd et Antioche, c'est un bourg pittoresquement construit près de la sortie de la gorge de l'Oronte; sa forteresse, en partie creusée dans le roc, avait été construite, peut être en totalité par les Francs, dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle; il n'en subsiste rien aujourd'hui (49).

Il est inquiétant de constater que nous ne connaissons les noms francs ni de Darkoûch ni de Choûghr-Bakâs, sans parler de Kafar-Doubbin. Cette ignorance s'étend à des places du Djabal Ansaryé telles que Balâtonos, Borzeï, que nous en rapprochons ici parce que l'étude de la campagne de Saladin en 1188, au cours de laquelle les unes et les autres furent prises, est le seul moyen que nous ayons de proposer quelques identifications. Le seul texte franc où soient cités les noms de plusieurs conquêtes de Saladin est la lettre d'Ermenger, qui énumère, après Çahyoûn, « Gardam, Caveam, Rochefort, Castra munitissima »; après les avoir pris, Saladin gagne la plaine d'Antioche (50). Cavea figure dans une charte entre « Rochefort cum abbatia » et les casaux de Levonia, Baqfela, Gaïgon (Qaïqoûn) que nous avons vu être proches de Bakas-Choûghr (51). Nous savons que Saladin, après Çahyoûn, envoya prendre Djamâhiriyoûn et Qal'at al-Aïdô dans le Djabal Ansaryé, puis assiégea Bakas-Choûghr, de là alla occuper Borzeï après être passé par Sarmenya enlevée entre temps par son fils, puis, par

(46) L'orthographe que nous adoptons rend le mieux compte de la graphie non pointée d'I. F. III, 15<sup>o</sup>, de la transcription latine (Raoul, 644, l'éditeur a lu Belmesyn au lieu de Besmesyn; Cart. I, 491), et de la forme moderne.

(47) I. Ch., 54<sup>o</sup>; Maqrîzi-Quatremère, 53; Cart. I, 491.

(48) Van Berchem, *Voyage*, I, 81; Dussaud, 163. On a voulu y voir le *Val-torentum* de Röhr. Reg., n<sup>o</sup> 331, qui semble cependant être dans la plaine d'Antioche.

(49) I. Ch., 54<sup>o</sup>. On écrit souvent Dair-Koûch, mais à tort.

(50) Ansbert, 80. Cf. Cont., D 72.

(51) Cart. I, 266; Strehlke, 10.

Kafar-Doubbin qu'un de ses lieutenants avait réduite, gagna Darkoûch qui ne résista pas, et la plaine d'Antioche. On verra que Rochefort peut être Borzei; Cavea ne peut être qu'un chaqf, c'est-à-dire Kafar Doubbin ou Darkoûch (52), toujours connue comme telle (53); peut-être le nom de Levonia dissimule-t-il une colonie d'Arméniens, qu'on sait par ailleurs avoir peuplé Kafar Doubbin (54). Reste la Garde, qui peut être une des places conquises par les musulmans après Çahyoûn, ou plutôt Bakâs-Choughr, où Saladin vint en personne.

De Tell-Kachfahân, on accédait au Djabal Soummâq en traversant le Roûdj méridional, au-delà des dernières pentes du Djabal Wasit (55). La route d'Apamée atteignait le Ghâb à Qastoûn, place byzantine citée encore en 1119, mais ruinée peu après, et dont il ne reste qu'un tell (56). La route de Ma'arra entrait dans le Djabal Soummâq à Inab (latin Nepa) (57). Rusa, distincte de Rugia, devait se trouver aussi dans le Roûdj Méridional (58).

G) *Le Djabal Soummâq et le Ghâb.* — Au sud-est du Roûdj,

(52) I. Ch., 54 r°.

(53) Dans un projet de croisade du xiv<sup>e</sup> siècle, on trouve comme forme latine Dargoûs; mais l'ancien nom franc à cette date peut avoir été oublié, ou bien l'on disait Cavea Dargoûs (= Chaqf Darkoûch) (ROL, X, 429).

(54) I. Ch., 54 r°.

(55) On cite de ce côté *Besselemon* (auj. Bechlimoun), *Luzin* (inconnu), *Farmit* (= Kafarmit dans le Roûdj ?), *Potaman* (auj. Eftaman), *Pangeregan* « in valli Russae » (inconnu) (Cart. I, 491). Van Berchem JA, 1902, I, 406, propose de lire Maryamin dans Kamâl, 622, d'après le village de ce nom dans le Djabal Wasit; en réalité il s'agit de Sarmin.

(56) Lo Str., 490; Kamâl, 615.

(57) C'est près de là, dans la plaine, qu'il faut placer le Fons Muratus, de G. T., XVII, 9, Arq al-Hatim des sources arabes, où fut battu et tué Raymond, en 1149; le récit de la bataille (en particulier I. F., III, 14 r°) exige une localisation sur le chemin de retour d'Inab vers Tell Kachfahân et non dans la montagne au-delà d'Inab, comme le croit Dussaud, 167.

(58) On a pensé à 'Alâroûz, au sud d'Inab (Ousama, Derenbourg-Vie, 122; Kamâl, 622, où l'éditeur a traduit « nazala 'Alârouz » comme s'il y avait « 'alâ Rouz » : au-dessus de Roûz); toutefois le rapprochement de Rusa, Rugia, Arcican, Besmesyn, par Raoul, 650, suggère une place plus proche de Tell-Kachfahân, ainsi que la distance de quatre milles donnée par Foucher, 423. Quant à l'hypothèse d'un troisième site de nom voisin faite par Haagenmeyer (Gautier, p. 176), elle repose sur l'existence d'un site de Robia ou Rouwaiha, près Ma'arra, mais n'est en aucune façon appuyée par les textes, qui peuvent toujours s'appliquer à Chastel-Ruge ou à Rusa (ou à la vallée du Roûdj).

le *Djabal Soummâq* (1), sans avoir conservé toute la prospérité qu'attestent les champs de ruines dont il est couvert (c'est l'actuel *Djabal Zawiyé*), restait à l'époque des croisades bien plus vert qu'il n'est aujourd'hui. En venant du bord occidental du massif par Inab, on arrivait aux deux petites places de *Allarôúz* (2) et *Arnîba* (auj. Ernebe) (3), puis à la vieille métropole byzantine d'*al-Bâra*, terriblement éprouvée par les ravages turcomans du xi<sup>e</sup> siècle, et dont l'évêque grec s'était réfugié à Chaïzar; l'évêque franc, lui, s'établit à Apamée; *al-Bâra* acheva au xii<sup>e</sup> siècle de dépérir, et ne fut plus bientôt qu'un maigre village au milieu du vaste champ de ruines que l'on voit encore sous le nom d'*al-Kafr*. La fortune d'*al-Barâ* échut alors à la musulmane *Ma'arrat an-No'mân* (lat. Marra), plus à l'est (4). Elle avait une enceinte, dont des parties subsistent (5), et au dehors, un peu à l'écart, une citadelle restaurée par Zangî (6), et aujourd'hui encore en assez bon état de conservation. L'ensemble du pays consiste en croupes calcaires creusées de petits bassins verdoyants. A l'est de *Ma'arra*, la domination franque s'appuyait sur la vieille petite place forte chrétienne de *Tell-Menis* (lat. Talaminia) (7); au sud, sur celle de *Kajar-Roâm*, qui était ruinée au xiii<sup>e</sup> siècle (8).

Le sud du *Djabal Soummâq*, jusqu'à l'*Oronte*, est très différent. On traverse là de vastes et molles ondulations de terre nue descendant peu à peu vers le sud et vers l'est. Deux routes parcouraient ces plateaux, celle de *Hâma* à *Ma'arra* et celle de *Hamâ* à *Tell-Kaçhfahân* et *Antioche*.

Selon les moments, la principale localité surveillant la première route a été l'une ou l'autre de deux petites places voisines, *Asfoûna* et *Kafartâb* (lat. Capharda). Cette dernière est à quelques kilo-

(1) Du nom du *soummâq* qui y croît en abondance.

(2) Cf. paragr. précédent, n. 53.

(3) I. Ch., 62 r<sup>o</sup> (Ibn ach-Chihna précise, dans le *Dj. Zawiyé*); I. F.

(4) Idrisi et Ibn Djoubair dans *Le Str.*, 495-497.

(5) Albert d'Aix, 451, y nomme une église de Saint-André; il y avait un *machhad* de Joseph, restauré par *az-Zâhir* (Boughya, A. S., 87).

(6) Kamâl, A. S., 174.

(7) Albert, 683; le même, 701, cite *Tommosa*, *Turgulant*, et *Montfargia*, qu'il semble, d'après les faits, falloir chercher vers *Ba'rin* (lat. Monfferand) au sud de *Chaïzar*; *Tommosa* ressemble à *Teumenso*, nom de *Tell-Menis* dans la *Table de Peutinger*, mais, 683, il l'appelle *Talaminia*.

(8) *Le Str.*, 471



mètres au nord-ouest de la moderne Khân Chaïkhoûn (9); la seconde, que maint récit d'opérations militaires du xi<sup>e</sup> siècle attestent avoir été proche de Kafartâb (10), doit conserver le nom antique d'Achkhâni, qui occupait le site de Khân Chaïkhoûn même, encore remarquable par son énorme tell; elle était ruinée au xiii<sup>e</sup> siècle. Les Francs l'avaient remplacée par Kafartâb, où ils avaient ajouté à une enceinte et à un fossé préexistants une forteresse faite d'une mosquée transformée; l'approvisionnement en eau y était cependant très déficient.

Quant à la route de Hamâ et Chaïzar à Tell-Kachfahân, elle passait par ce qui restait de l'antique métropole gréco-romaine d'Apamée (ar. Afâmiya, lat. Femia, auj. Qal'at al-Mouđiq). Située exactement au contact du plateau et du Ghâb, elle était réduite à la citadelle, toute l'ancienne ville n'étant plus que ruine, mais conservait encore comme telle l'importance d'un chef-lieu local. La citadelle, merveilleusement située sur un rocher amélioré de main d'homme, est de construction arabe ancienne, mais restaurée par les Ayyoubides, et peut encore aujourd'hui être admirée presque intacte (11). Entre Apamée et Hamâh (12), on traversait l'Oronte par un pont devant *Chaïzar* (Cesara) qui n'appartint jamais aux Francs, bien qu'ils eussent plus à l'est occupé Çaurân. De là l'on filait sur Rafânya et Tripoli ou sur Hamâh, Homç, Ba'İbek, et Damas.

La vallée de l'Oronte à l'ouest d'Apamée constitue le Ghâb, plaine aujourd'hui marécageuse, insalubre et presque inhabitée bordée par le Djabal Zawiyé et le Djabal Ansaryé, mais qui a été autrefois fertile, saine, peuplée, ce qui explique la prospérité d'Apamée. Cette situation n'avait pas au moyen-âge entièrement disparu; l'ancien système mal connu de drainage subsistait, et, si la plaine était

(9) Dussaud, p. 178.

(10) L'identification de Rey acceptée par Dussaud, 186, avec Asfoûn, près d'Edlib, est impossible pour cette raison. Kamâl, Bibl. Nat., 1666, *passim*.

(11) Le Str., 473; Ousâma, 74, 113, 148; Kamâl, 609; Gautier, 70. Ousâma, 58 (la citadelle est l'ancien amphithéâtre); Kamâl, 615; Van Berchem, *Voyage*, 188-194.

(12) Ousâma nomme dans le Djabal Soummâq méridional Chahsabou, Naqira, Kafarnaboudha, Zofca, Latmîn (cf. Dussaud, 207), Tell at-Touloûl, Tell-Melâh, Ammouriyé, al-Djalâlt, Baçhila, Hıllal Ara, Yasmalikh, Doubbaïs, Zalin (distincte de Behetselin qu'on a vu être Behesnt). Homedin n'est pas près d'Apamée comme le croit Dussaud, 509, mais de Çahyoûn (Carl. I, 325, 289, 324). Boustân, 571, cite *Kaşjarand*, etc.

occupée partiellement par un petit lac au pied d'Apamée et un plus grand en aval, dont les eaux se rejoignaient en hiver, ces lacs poissonneux et profonds n'avaient rien de l'insalubrité des marécages, et la plaine restait assez facilement traversable pour qu'une circulation active paraisse avoir existé entre Apamée et Lattakié (13). Sur la rive gauche de l'Oronte, le chemin passait par Bikisraïl dans le Djabal Bahrâ. Sur le versant du Ghâb, on ne connaît cependant aucune localité, à moins qu'il ne faille chercher de ce côté *Logis* (14). La remontée de l'Oronte au Djabal Ansarye est partout très raide et haute, et ce chemin ne faisait pas exception.

C'est seulement vers le nord du Ghâb, dominant au loin les abords du Roûdj, que l'on trouve sur la pente du Djabal Ansaryé deux forteresses médiévales, *Sarmaniya* (lat. Sarménie), qui, rasée par Saladin, n'a laissé de trace que son nom (15), et *Borzeï*, forteresse importante dès l'époque romaine, puis pendant la reconquête byzantine, et encore sous le régime franc, où peut-être l'appela-t-on *Rochefort* (16). Gardant le chemin raide qui unit le plus directement Çahyoûn au Roûdj, par le col du Nebi-Younis, qui la domine de 800 m., *Borzeï* est encore à trois cents mètres au-dessus de la plaine, à l'écart des grandes routes. Elle occupe une vaste plate-forme rectangulaire au sommet d'un rocher entouré de ravins abrupts de tous côtés sauf au sud-ouest; aussi de ce côté l'enceinte est-elle simple; pour le reste c'est une muraille simple terminée à l'est par une tour dominant directement le Ghâb. Au nord-ouest est le château principal, sur la partie la plus élevée de la plate-forme. La construction est incontestablement antérieure aux Francs, mais peut avoir été complétée par eux, par exemple par une tour à bossage de la partie supérieure de la double enceinte méridionale. L'ensemble n'a rien de monumental; la force de la place tenait plutôt à ce qu'elle était presque inaccessible aux machines de guerre.

(13) On y rencontrait toutefois des lions (Ousâma, 58).

(14) Cart. I, 266. Est citée, comme Abou Qobaïs, parmi les dépendances d'Apamée (Cart. I, 266) et le seigneur de ce nom paraît à Lattakié (mais son nom peut être d'origine normande). Hartmann, ZDPV, XXIII, 30, note une al-Audj, sans doute l'actuel Houwedjé ou Houweïs, au nord d'Apamée.

(15) Dussaud, 152.

(16) Imâd dans A. Ch., 131 (H 372), dit que la force de *Borzeï* était devenue matière à dicton chez les Francs, ce qui peut être une allusion à ce nom; on a vu que *Rochefort* est en tous cas l'une des conquêtes de Saladin (p. 160).

H) *D'Antioche à Lattakié et au Djabal Bahrâ.* — Si Antioche était incontestablement au XII<sup>e</sup> siècle le centre d'attraction principal de tout le bassin inférieur de l'Oronte, il n'en était pas de même de la zone côtière montagneuse correspondant au récent état des Alaouites. La vraie capitale en était alors, comme aujourd'hui, *Lattakié* (grec : Laodikeia, ar. Lâdhîqiya, fr. La Liche). C'était un port bien meilleur que Souwaïdiya; elle était en relations assez faciles avec Antioche, Alep et le Ghâb par une série de vallées en éventail, enfin elle se trouvait au milieu d'une plaine littorale ici relativement large et fertile. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le rattachement politique à Alep devait naturellement la favoriser au détriment d'Antioche. Sans doute, elle n'était plus ce qu'elle avait été dans l'antiquité, dont plusieurs monuments étaient déjà en ruines; elle n'en restait pas moins une ville active, aux maisons bien bâties, abondant en bazars et jardins (1). Son port, le meilleur de la Syrie du nord, était fermé par une jetée que protégeait une tour, et son chenal d'accès était la nuit fermé par une chaîne (2). Près de là se trouvait la grande rue des Pisans, comprenant « les voûtes du Prodrome » et remontant jusqu'à l'église Saint-Nicolas; non loin de son aboutissement près du port étaient la maison du Temple et l'Église Saint-Elie; non loin encore, la rue des Gênois, l'entrepôt des Amalfitains, et, à côté, encore sur le port, l'Église Saint-Pierre (3). On signale aussi une église jacobite (4).

La ville n'était entourée que d'une enceinte simple, qui lui eût constitué une faible défense, n'eût été d'une part la tour du port, d'autre part une citadelle au-dessus de la ville, composée de deux petits châteaux d'accès déjà difficile au début du XII<sup>e</sup> siècle, et fortifiés encore après l'occupation par Saladin, tandis qu'on démantelait au contraire la ville pour enlever tout appui à un éventuel coup de main franc (5).

(1) Raoul, p. 706; Le Strange, 490 (Idrisi); Imâd, dans A. Ch., H 365; la ville actuelle a conservé assez nettement le plan antique (Sauvagat, *Le plan de Laodicée*, Bull. Et. Or. Inst. Damas, IV, 1934); il s'y trouve encore des maisons médiévales, dont une ou deux paraissent franques.

(2) Le port médiéval s'enfonçait plus dans la vie que le bassin moderne.

(3) Lib. Jur., 30; Müller, 3, 6, 15; Röhr. Reg., 331; Ughelli, VII, 203; Cart. I, 224. C'est à tort qu'on a placé près Lattakié la stratégie de Saint-Elie (Râs al-Khanzir).

(4) Mich., an 1481.

(5) Le Str., 492; I. A., XII, 5 (H 721); Kamâl ROL, V, 214, 215.

La région située entre le bas-Oronte et le Nahr al-Kabîr, au nord de Lattakié, est dominée au nord par le *Djabal 'Aqra* (dans l'antiquité, Cassius ; byz. Kaukas ; fr. Mont-Parlier ou Palmier) (6). Du bord sud-est de cette chaîne divergent presque toutes les rivières, soit vers le moyen-Oronte par la rivière de Qoçaîr et le Nahr al-Abyadh, soit vers le Nahr al-Kabîr par le Nahr Zegharo, le Nahr al-Qourchiya, etc... Le nord et l'est du massif, en raison de l'altitude ou des torrents, sont assez nus ; par contre, toute la partie centrale et méridionale, aux larges et longues vallées de pentes plus douces, bien arrosées, est un pays de pénétration facile (par le sud), aujourd'hui encore couvert de forêts sur les hauteurs, et abritant dans les bassins de riches cultures ; de ces bassins le plus vaste et profond est formé, au pied même du *Djabal 'Aqra*, par la concentration des eaux du Nahr Qourchiya.

Les trajets pratiqués pour aller de Lattakié à Antioche au moyen-âge sont très incertains. On ne suivait naturellement pas la côte, trop découpée et abrupte. Mais suivait-on une direction en gros rectiligne, proche de la route actuelle ? Ou remontait-on le Nahr al-Kabîr jusqu'au Nahr Zegharo ou même jusqu'au Nahr Qourchiya, dont on aurait suivi ensuite les vallées ? On peut seulement affirmer que la route, quelle qu'elle fût, passait par le bassin de concentration du Nahr Qourchiya, où se trouvait, sur les flancs du *Djabal 'Aqra*, *Kessab* (lat. Cassambella), ainsi que *Hîçn al-Harîda*, au fond du bassin, si elle est bien l'actuelle Erdou. Entre Lattakié et Kessab, on passait par la latine *Laitor*, qui résiste à l'identification ; on verra seulement l'importance de Qourchiya, au confluent du cours d'eau de ce nom et du Nahr al-Kabîr (7). Entre Kessab et Antioche, plutôt que de filer droit sur Antioche par les plateaux inhospitaliers du Ziyaret Dagħ, que traverse la route moderne, on devait descendre sur l'Oronte en

(6) La raison de cette appellation m'échappe.

(7) Les hypothèses proposées reposent sur l'assimilation de *Laitor* avec *La Tor* (Bourdj, Toros) ; mais la graphie est nettement *Laitor*, *Lactor*, *Lattor*, et ne peut donc ainsi être décomposée. On voudrait pouvoir identifier *Laitor* avec Qourchiya ou Erdou. Qal'a Douz (E. M. Dor), à l'est d'Erdou, est à l'écart de tout et n'a pas de ruine. Pour Kessab et Harîda, cf. Le Str., 448, Gautier, II, 9 ; Dussaud, 423.

face de Souwaïdiya, ou mieux, à mi-chemin entre cette ville et Antioche (8).

La côte entre Lattakié et l'embouchure de l'Oronte est constituée par une série de baies et de pointes, dont chacune abritait au moyen-âge un petit port de cabotage. Dans l'anse au nord du Râs Ibn Hânî était *Gloriette* (auj. Ibn Hânî) (9); dans la suivante, *Ferere* des portulans est évidemment l'actuel Minat (port) al-Fasri (10); dans la troisième, on trouvait comme aujourd'hui *Minat al-Basîl* (11); enfin dans le creux entre le Djabal 'Aqra et le Karadouran Dagh, devait être le *Portus Vallis* des portulans (12).

A l'est des routes d'Antioche au Nahr al-Kabîr (13) est celle d'Antioche à Tell Kachfahân. Un peu à l'écart à l'ouest était *al-Qoçaîr* (litt. le « petit château », lat. Cursat ; auj. Qal'at az-Zau), dont l'importance était moins de surveiller une route que d'être dans un coin isolé, à l'abri des marches des armées. Le long rocher sur lequel elle s'élève, partout abrupt sauf un étroit seuil coupé par un fossé, forme une bonne défense naturelle, mais la forteresse elle-même, malgré un nombre considérable de pièces, est de construction assez simple. Ce fut seulement au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle qu'elle fut renforcée, grâce à une initiative de la papauté ; on construisit alors les deux grosses tours de bel appareil que l'on voit encore au sud-ouest en dépit de graves éboulements. Mais la réfection s'arrêta là, le reste de la forteresse ne fut pas

(8) Il faudrait voir s'il y a des traces anciennes au nord-est du Dj. 'Aqra au lieu dit Qal'a Boghazi (défilé de la forteresse); des habitants de Kessab disent qu'il y a dans les environs des restes d'église.

(9) Rey, *Périples*, 334; Cart. I, 266; Wilbrand, 173.

(10) On peut aussi y voir Fassia de Cart. I, 490, mais non Pheresia, d'Anne Comnène, qui est Athârib.

(11) Près de là était *Maloûniya* (Ibn 'Abdarrâhîm, cité par Van Berchem, *Voyage*, I, 250).

(12) *Périples*, 333.

(13) Il faut peut-être placer entre Lattakié et le Djabal 'Aqra le *Territoire de Borchot*, sur lequel le seigneur de Laitor donne le casal de *Henadi* (Delaborde, 26, Kohler, *ROL*, VII, 151). (Il y a toutefois une Hnadi aujourd'hui juste à côté de Lattakié). Borchot pourrait-il se rapprocher du district de Boudjâdj au sud de l'Aqra. La question peut être liée à celle de Laitor vue ci-dessus. Dans le Dj. Aqra, on cite ensemble (Cart. I, 491), *Casnapor*, *Colcas*, *Corconat*, *Mcunserac* (ces deux derniers = Keurkené et Morselik ? A Morselik, il paraît y avoir des restes anciens). Le casal d'Acre (Cart. I, 89), peut tirer son nom du Dj. 'Aqra. Joscelin reçoit au sud de cette route Bakfela et Qatqoûn, qu'on a vus près de Bakâs, puis *Vaquer*, *Cofra*, *Seferie* (Sefri, plus au nord) et *Bequoqua* (Coga?).

transformé en connexion avec ces nouveaux ouvrages, qui, réduits à eux seuls, pouvaient peu servir (14).

La vallée du Nahr al-Kabîr, bordée de hauteurs modérées beaucoup plus accueillantes que les chaînes du nord et du sud, plus abruptes et plus ravinées, constitue une zone de passage vers Tell-Kachfahân et la Syrie intérieure de premier ordre. Le principal relais sur la route qui l'empruntait devait être *al-Qourchiya* (auj. Khân Bektach), où se voit encore une tour médiévale, Tell al-Ghâb (15). Nous savons d'autre part que de Çahyoûn, Saladin envoya conquérir d'une part Balâtonos, d'autre part Qal'at al-'Aïd et Qal'a Djamahariyîn. *Qal'at al-'Aïd* est la forteresse actuelle du même nom dont les ruines se trouvent sur le Djabal Chillif au-dessus d'une vallée unissant au Nahr al-Kabîr le col plus méridional du Nebi-Youûnis. *Qal'a Djamahiriyoûn* succomba le lendemain; il n'en a pas été trouvé de localisation convaincante (16).

Ce n'est pas dans la vallée même du Nahr al-Kabîr, mais dans celle d'un de ses affluents méridionaux, au contact des collines de la montagne, que se trouve la forteresse qui domine la région, *Çahyoûn* (lat. Saone). Les ruines en sont peut-être les plus impressionnantes de toute la Syrie médiévale; et dans la principauté d'Antioche certainement Marqab seule pouvait rivaliser d'importance avec elle. Le site, un long éperon rocheux encadré de deux ravins profonds et abrupts, était occupé dès l'époque phénicienne et le resta lors de la conquête arabe. C'est néanmoins seulement

(14) Alex., IV, 1087; Van Berchem, *Voyage*, I, 241-251.

(15) Van Berchem, *Voyage*; Kamâl ad-dîn (Aya Sofya) donne une liste des districts dépendant d'Antioche à une date ancienne; I. Ch., 85 v°, en la reproduisant, dit que celui d'al-Qourchiya fut conquis par Noûr ad-dîn; y a-t-il confusion ou s'agit-il d'une autre région ?

(16) La terminaison en iriyoûn (cas oblique : iriyîn) est fréquente dans la région du Nahr al-Kabîr; la forme la plus proche de Djamahiriyoûn est Djibériyoûn, en aval du point de rencontre des chemins du Nahr al-Kabîr et du Nahr Zegharo, mais on n'y voit pas de ruines (toutefois un peu au nord est un lieu dit Qal'a Siriani (?)) et un peu au sud le Djabal al-Qal'a, ce qui paraît attester la présence d'ouvrages fortifiés anciens. Rey (Col., 349), a vu quelques ruines en amont près de Saskaûn (près d'où est Daguiriyoûn). Peut-être aussi faut-il chercher dans le haut Nahr al-Kabîr ou entre celui-ci et Balâtonos. D'autre part, Ibn Chaddâd l'historien remplace Djamahiriyoûn par Fiha, ce sur quoi Dussaud signale une Qal'a Fillehîn, entre Çahyoûn et Balâtonos, où il veut voir une forme conciliatrice (151). Grég. Dgha, 1813 sq. cite Garmir (La Rouge), qui peut être Djamahiriyoûn ou Balâtonos, celle-ci ayant été fondée par les Banou'l-Ahmar (Ahmar = rouge).

de la reconquête byzantine que date la forteresse que nous admirons aujourd'hui. Il n'y a guère de doute qu'elle occupait déjà la totalité de la surface couverte par les ruines actuelles, sauf peut-être à l'est, du côté où le rocher se raccorde au plateau, où l'enceinte extrême, naturellement plus forte, restait en-deçà de l'enceinte actuelle ; mais elle enserrait comme aujourd'hui toute la basse-cour occidentale. Le château principal occupait dans la partie orientale l'endroit le plus élevé, et était lui-même entouré d'enceintes intermédiaires étagées, et séparé de la basse-cour par une coupure artificielle du rocher substituée à la pente naturelle trop douce. L'ensemble était en petit appareil très finement joint, et comportait des tours rondes et polygonales.

Si les Francs, tout en apportant un peu partout des réfections, des modifications, des additions, n'altérèrent que peu l'aspect d'ensemble de la forteresse byzantine elle-même, par contre ils en transformèrent du tout au tout la conception par les travaux extraordinaires qu'ils lui ajoutèrent à l'est. Il n'est pas sûr que l'énorme fossé creusé dans le roc sur 15 mètres de large, 18 mètres de profondeur, et 70 mètres de long, avec aiguille ménagée au milieu pour supporter un pont-levis, soit, du moins à l'origine, leur œuvre. Mais au bord de ce fossé ils élevèrent, en un merveilleux appareil, de formidables ouvrages : aux tours rondes peu saillantes qui bordent le fossé succèdent trois tours carrées plus grosses du côté du sud-est, où était la porte principale (complétée dans la basse-cour par deux portes secondaires également fortifiées par les Francs). Le grand nombre de salles, dont plusieurs très grandes, en particulier dans le donjon sur le fossé, l'amplitude de la citerne, témoignent de l'importance de la place. Les quelques travaux effectués par les musulmans après la reconquête n'apportèrent aucune modification profonde ; il en résulte que le château de Çahyoûn constitue dans sa partie franque un des rares exemples de l'architecture franque du XII<sup>e</sup> siècle, non remaniée par les ordres militaires du XIII<sup>e</sup> (17).

Au sud de Çahyoûn, au contact de la zone ouverte du Nahr al-Kabîr et du Djabal Bahrâ plus âpre, se trouvait, sur un sommet

(17) Rey, Arch., 105 ; Van Berchem, Voyage, I, 267 ; P. Deschamps, *Le Château de Saone*, dans Gazette des Beaux-Arts, 1930 ; id. *Le château de Saone et ses premiers seigneurs*, dans Syria, 1935.

d'où l'on jouissait d'une vue très vaste, la forteresse de *Balâtonos* (auj. Qal'at al-Mehelbé). Elle avait été construite par la tribu locale des Banou'l-Aḥmar et continuée par les Byzantins dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle ; les Francs en renforcèrent plusieurs parties sans en altérer la physionomie générale ; les Musulmans firent de même plus tard. D'environ deux cents mètres de long, la forteresse consistait en une seule enceinte épousant la forme elliptique du rocher, avec de multiples saillants ronds, carrés et polygonaux, et un gros réduit au nord, et en un nombre considérable de pièces construites ou creusées dans le terre-plein (18).

Au sud de Balâtonos commence ce que le moyen-âge arabe appelait le *Djabal Bahrâ* (19), qui s'étendait jusqu'au-dessus de Tortose. Ici la montagne est étroite et monte brusquement au-dessus de la plaine côtière ; le terrain ne résiste pas aux orages et aux torrents ; tout le pays est déchiré par des vallées abruptes et profondes, ravagé encore dans le détail par des ravins de terre nue et croulante rendant la circulation extrêmement pénible. Aussi chaque vallée, chaque montagne forme-t-elle un système clos, chacun muni de sa forteresse. C'est le centre des Nosairis au nord, des Assassins au sud. Ni les croisés ni les autres conquérants n'y ont jamais eu de pouvoir bien ferme. La côte est, jusqu'à Boulounyas, plus ouverte, gardant une large bande de plaine, mais reflète par la pluralité de ses petits ports le morcellement des petits pays qu'ils desservent.

Il est possible, à en juger par de petites ruines, que des établissements aient existé au moyen-âge près des bouches du Nahr Snobar et du Nahr Roûs ; néanmoins on ne connaît rien de sûr avant d'atteindre *Djabala* (auj. Djéblé, lat. Gabula, fr. Gibel ou Zibel ; ne pas confondre avec Gible, qui est Djoubail, entre Tripoli et Beyrou, l'antique Byblos). C'était une petite ville active, en relations non seulement avec le *Djabal Bahrâ* mais avec le Ghâb et Apamée ; au temps des croisades, on y trouve des établissements de l'Hôpital, de Notre-Dame de Josaphat, des Gênois,

(18) Entre Balâtonos et Lattakié, la carte au 50.000<sup>e</sup> signale un Qal'a Bahalou ; près de Çahyoûn, on connaît les casaux de *Tricaria* (Daghiriyoûn ?) et *Homedin* (Röhr. Reg. 473, 513, 523). Sur Balâtonos, Van Berchem, *Voyage*, I, 283 ; Dussand, 150.

(19) Le nom englobe les régions de Çafttha au-dessus de Tortose (A. Ch., II 353), Maçyâth (Zetterstéen, 240), et Bikisrâil ('Azîmi, 525).



et un évêché ; on connaît une église jacobite et une église Saint-Georges extérieure aux remparts. A ceux-ci s'ajoute une citadelle constituée par l'ancien théâtre romain fortifié et munie de tours. On voyait encore au milieu du xix<sup>e</sup> siècle le petit port médiéval (20).

En continuant vers le sud, on atteignait l'embouchure du Nahr as-Sinn, cours d'eau aussi gros que court, franchi par un pont ; là se trouvait l'antique Paltos, devenue au moyen-âge *Balda*, entourées de fossés inondés unissant le fleuve à la mer (21). Au sud encore, Houreïsou, sur le cours d'eau du même nom, est certainement l'*Ericium* des Latins, voisin de la mer et de Manîqa (22).

On arrivait alors à *Boulounyâs* (lat. Valénie, auj. Bânyâs, à ne pas confondre avec la ville homonyme au sud de Damas), petite ville blanche et fraîche au xii<sup>e</sup> siècle, mais que l'incendie effectué par Saladin, puis l'insécurité résultant de l'autonomie des montagnards, ruinèrent au xiii<sup>e</sup> siècle, où la population se réfugia dans Marqab.

*Marqab* (lat. Margat), la plus importante forteresse de la principauté d'Antioche avec Çahyoûn, avait été construite d'abord par un clan de montagnards (milieu du xi<sup>e</sup> siècle) ; elle fut continuée par les Mazoir au xii<sup>e</sup> siècle, et considérablement développée après 1186 par les Hospitaliers qui en firent leur chef-lieu. Elle est située sur une plate-forme triangulaire aux pentes de tous côtés assez raides, dominant directement la mer de trois cents mètres ; la côte à ses pieds était barré par une muraille descendant du château et percée seulement d'une étroite porte, si bien que Marqab en commandait absolument le passage. La forteresse comprenait une double enceinte flanquée de tours rondes donnant sur un fossé ; le château proprement dit se trouvait à la pointe sud, au-dessus d'un étroit seuil barré par un réservoir ; c'était un ouvrage énorme, comprenant une chapelle romane, une grande salle ogivale, un

(20) Rey, Arch., 215, Col. 355 ; 'Imâd ad-dîn dans A. Ch. II, 127, H 357 ; Cart. 224 ; Kohler ROL, VII, 151 ; Mich., an 1841 (1170) ; Rôhr. Reg., 657 a ; Yaqoût et Idrisi dans Le Str., 459 ; Dussaud, 136. Près de Djabala sont *Herbin* (Rôhr., 657 a), *Bessilis* (Cart. I, 89).

(21) Dussaud, 135 ; on trouve aussi Boldo, Belna, Beauda (d'où Bearida d'un copiste) ; à côté, casal *Saint-Gilles* (Cart. I, 236).

(22) Rôhr., 347 ; Cart., 201.

donjon de près de trente mètres de diamètre, une autre haute tour, un grand nombre de pièces d'habitation, de magasins, etc. La construction qui la termine au sud est sous sa forme actuelle l'œuvre de Qalâoun, postérieure aux Hospitaliers. Dans le reste de l'enceinte était établie la bourgade (23).

Correspondant à la ligne côtière Djabala-Marqab se trouve à mi-hauteur des diverses vallées une ligne de forteresses intérieures, dont la première place, au sud de Balâtonos, est *Bikisrâil*, dans le Djabal Bahrà septentrional, appelé au moyen-âge *Djabal ar-Rawâdifi* (24). *Bikisrâil*, construit ou fortifié par les Byzantins vers 1030 en réplique à l'édification de *Manîqa* par les indigènes, s'élevait au milieu d'une vallée sur une croupe ovale peu élevée ; elle surveillait le chemin difficile mais court unissant Djabal à L'Oronte. Elle consistait en un château supérieur entouré par une enceinte inférieure, l'un et l'autre aujourd'hui assez délabrés. Il n'y a pas à douter que *Bikisrâil* soit le château appelé par les Francs *Vetula*, *La Vieille*. Plusieurs actes de Raymond Roupen établissent une relation certaine entre *La Vieille* et *Djabala-Gibel* ; on pourrait sans doute penser aussi bien à *Balâtonos*, mais un autre acte cite autour de la *Vieille* quatre villages, dont deux, aux noms caractérisés de *Bessil* et *Carnehalia*, se retrouvent aujourd'hui près de *Bikisrâil* dans *Besseïn* et *Garnéhali* (25) ; surtout, les récits de la prise de la *Vieille* par *Tancrede*, en 1111, dans *Albert d'Aix*, et de *Bikisrâil*, dans *Kamâl ad-dîn* et *Ibn al-Fourât*, se correspondent exactement, tandis que *Balâtonos* fut occupée, dans des circonstances inconnues, vers 1118 (26). Dans la même région l'acte précité nomme un autre petit château, *Saint-Gerennes* (?) (27).

Continuant vers le sud, on rencontre des ruines appelées aujourd'hui *Qal'a Bastouar*, puis *Manîqa* (ou *Manaiqa*, lat. *Malaiças*) (28), située entre deux ravins encaissés dominant le *Nahr*

(23) Roy, *Arch.*, 19-38 ; Van Berchem, *Voyage*, 292 sq.

(24) Nouwaïrî, *Bibl. Nat.*, 1578, 64 r°.

(25) Acte de Saint-Jacques ; *Cart. II*, 122, 127, 175, 71.

(26) *Kamâl*, 599 ; *I. F.*, I, 47 r° ; *Albert*, 685.

(27) Il nomme encore près *Bikisrâil* *Neni*, *Nenenta*, *Hala* (?), plus loin *Guerrae*, *Baldania*, *Gypsum*. *Cart. I*, 491 connaît une terre de *Gereneis*. Un casal *Burion* ou *Busson* est dans la montagne de *Djabala* (*Röhr.*, 76, 605 a).

(28) Ecrit *Malavans* dans *Cart. I*, 491 ; corriger en conséquence *Dussaud*. 150.

Houreïsou. La forteresse avait été construite par les indigènes, puis reprise par les Byzantins. En dehors d'une enceinte épousant le contour du rocher, elle est isolée de la montagne par un fossé au bord duquel se trouvent les ouvrages les plus considérables : donjon, tour de guêt, écuries, etc... témoignant de l'importance de la place. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu des travaux francs.

Vient ensuite, sur la crête qui sépare les bassins du Nahr Houreïsou et du Nahr Djobar, la ruine appelée de nos jours Qal'at al-Djaffi. Au-dessus du Nahr Djobar, très élevée encore, est 'Ollaïqa (lat. Laicas). Celle-ci, construite sur une table calcaire aux flancs verticaux posés sur un sommet conique, comprend, derrière une première enceinte munie de tours, une seconde enceinte formant le château proprement dit ; l'ensemble, comme Manïqa, n'est pas dépourvu d'importance. 'Ollaïqa est probablement l'Argyrocastron des Byzantins, qu'on a voulu voir à Çafitha (Chastel-Blanc) à cause de la similitude de sens des noms, mais que Honigmann a montré être bien plus au nord. On la trouve nommée d'une part comme peu éloignée de Manïqa, d'autre part associée à Marqab, Djahala, et Lattakié ; Anne Comnène pourrait faire penser à une place tout à fait côtière, mais Cedrenos suggère nettement une place de montagne ; il ne peut s'agir ni de Manïqa, connu en grec sous ce nom, ni de Bikisrâil, car Cedrenos décrit la place comme située sur un rocher élevé et abrupt. La construction de 'Ollaïqa avait été commencée, comme celle de Manïqa, par des indigènes, mais elle fut reprise par les Byzantins, évidemment sous Romain Argyre, d'où le nom d'Argyrocastron, qui ne traduit nullement Chastel-Blanc (29).

Plus au sud, la disposition des forteresses devient beaucoup moins régulière parce que le tracé des vallées est beaucoup plus tortueux et que la montagne s'élargit à la fois sur la côte, d'où toute plaine disparaît, et à l'est, qui ne longe plus l'Oronte. C'est au milieu de cette région que passait la frontière entre la princi-

(29) Anne, II 87 ; Cedrenos II, 496 ; Nouwaïrî, 64 r° ; 'Azîmî en 424 dit que les Byzantins prirent Hiçn Bani'l-Ahmar (= Balatonos), Hiçn Bani'l-Chanâdj, et Hiçn Bani'l-Kâchih, non identifiées ; le constructeur de Manïqa s'appelait Naçr ibn Mousrâf ar-Rawâdîfî, mais peut avoir fait partie des tribus précitées.

pauté d'Antioche et le comté de Tripoli ; frontière toute théorique d'ailleurs, puisque les Francs n'occupèrent jamais l'arrière-pays ; ils se bornèrent à en garder solidement les accès, les Templiers, par Çafitha et Tortose au sud-ouest, les Hospitaliers par le Krak des Chevaliers au sud-est et Marqab au nord-ouest ; les Francs encerclèrent même un moment le massif par l'est, lorsqu'ils occupèrent *Rafânya* et *Ba'rin* (lat. Montferrand), d'où ils surveillaient les communications du Djabal Bahrâ avec Hamâh.

Une route traverse le massif de Marqab à *Maçyâth* (30), forteresse arabe améliorée par les Assassins, importante et impressionnante du dehors, mais de construction composite et médiocre. A mi-chemin se trouvait *Qadmoûs* (lat. Cademois), juchée à quelque mille mètres d'altitude sur une table calcaire entourée de profondes vallées divergeant en tous sens, et d'où l'on a une vue immense ; il n'en subsiste rien aujourd'hui. C'est le cas aussi au sud-ouest, en territoire tripoliteain, de la place-forte d'*al-Kahf*, dont le nom — litt. la grotte — provient du tunnel qui en était le seul moyen d'accès, tant tous les bords étaient taillés à pic (31).

C'est sans doute au nord de *Qadmoûs* qu'il convient de chercher *al-Qolai'a* et *Hadîd*, que les Francs occupèrent juste au lendemain de la prise de Marqab et de l'installation de son seigneur par eux à Manîqa, en un temps où ils ne possédaient pas *Qadmoûs*. Pour la seconde, on a proposé *Hadadi*, entre *Bikisrâil* et *Maçyath*, mais il ne s'y trouve aucune ruine. Pour *al-Qolai'a*, *Dussaüd*, après *Van Berchem*, écarte avec raison la ruine du même nom située entre *Maçyâth* et *Tortose*, près du site antique de *Hiçn Soulaïmân* ; on lui a indiqué une ruine de ce nom au nord de *Maçyâth*, mais il ne l'a pas vue, et la carte est muette. Or *al-'Omari* nous dit qu'*al-Qolai'a* était le plus septentrional des châteaux ismaïliens, ce qui ne peut convenir au site défini par *Dussaüd*, mais doit nous reporter du côté de *Manîqa* (32). Nous avons signalé précédemment que des ruines anciennes de forteresses existaient à *Qal'a Bastouar* et à

(30) Nous adoptons cette orthographe, qui rend le mieux compte des formes *Maçyad* et *Maçyaf* ; cf. *Van Berchem, Epigraphie des Assassins*, p. 9.

(31) En suivant la ligne *Qadmoûs-al-Kahf*, on atteindrait *Tortose* en passant par *Khawâbi* (lat. Coible) ; près de là, sur le chemin de *Maraqiya*, la carte cite une *Qal'at al-Douaz*.

(32) *Dussaüd*, 142 ; ne pas confondre *Qolai'ât* (lat. Coliat) près 'Arqa.

Qal'at al-Djaffî; les identifier à Qolâ'a et Ḥadîd nous donnerait le nom ancien de ces deux ruines, le site de ces deux noms anciens; on manque toutefois d'indice positif précis.

Le point où, en amont du Ghâb, l'Oronte, qui plus au sud était éloigné du Djabal Bahrâ, vient buter contre son rebord oriental abrupt, était surveillé par des forteresses faisant le pendant de celles de Borzeï et Sarmanya en aval du Ghâb. La principale était *Abou Qobaïs* (lat .Bokebeis), déjà refuge solide avant l'arrivée des croisés (33). Dans la même région nous paraît devoir se trouver *Khariba*.

Celle-ci pose un difficile problème. Un chroniqueur tardif mais en général bien informé dit qu'elle s'appelait aussi *Ḥiçn ach-Charqî* (34), d'où Dussaud a conclu qu'elle était identique à la franque Eixserc. Néanmoins il paraît impossible de concilier les textes qui parlent de *Ḥiçn ach-Charqî* et de *Khariba*. *Khariba* occupait une position d'où l'on pouvait surveiller la route de Chaïzar à Apamée (35); elle fut acquise par les Francs en 1105, puis par les Ismaïliens en 1137, malgré une tentative adverse conduite de Ḥamâh et Chaïzar. Or le même auteur auquel nous devons ce dernier renseignement, Ibn al-Fourât, nous a signalé une ligne plus haut l'acquisition de *Ḥiçn ach-Charqî* par le régent de Damas, en même temps que de Lakma, et en connexion avec un raid sur Çafithâ, ce qui nous porte bien plus au sud; d'autres textes associent *Ḥiçn ach-Charqî* à Rafânya et Lakma (36); enfin Eixserc, dont on peut accepter l'identification avec *Ḥiçn ach-Charqî*, était un fief de Maraçiya, dans le comté de Tripoli (alors qu'*Abou Qobaïs* relevait de Marqab), et appartenait encore aux Francs en 1163 (37). On pourrait à la rigueur concilier ces divers textes sur un site voisin de Rafânya, mais il paraît préférable de croire à deux forteresses, l'une voisine d'*Abou Qobaïs*, *Khariba*, l'autre au sud de Maçyâth, *Ḥiçn ach-Charqî*. Il se pourrait aussi qu'il y ait eu deux *Ḥiçn ach-Charqî*, et à ce propos nous remarquons que le principal village de l'une des

(33) Mouslim ibn Qoraïch y porta ses trésors en 1085 (Kamâl, Bibl. Nat., 1668, 107 r°).

(34) Zetterstéen, 240.

(35) Ousâma, cité par Dussaud, 146, qui propose *Kharayb*, juste à côté d'*Abou Qobaïs*, sans aucune raison autre que la ressemblance phonétique.

(36) Zetterstéen, *ibid.*; Kamâl, 678; I. F., 93 v°; Dussaud, 147.

(37) Cart. I, 328.

deux vallées débouchant à Djabala (l'autre étant celle de Bikisrâil) s'appelle 'Aïn ach-Charqî; le col supérieur de cette vallée se trouvait en face d'Apamée, et si l'on relevait dans les environs quelque trace de forteresse, ce pourrait être Kharîba, ainsi qu'une seconde Hiçn ach-Charqî (38).

Au sud (39), le Djahal Bahrà s'abaisse sur la large trouée qui fait communiquer Homç à Tripoli. C'est cette trouée que surveillaient au nord le Krak des *Chevaliers* (Hiçn al-Akrâd) et *Çafithâ* (Chastel-Blanc), et au sud 'Akkar et 'Arqa. De Tripoli à Antioche, cette trouée permettait de passer indifféremment par le côté ou par l'Oronte; au sud au contraire, il ne subsistait de route que le long du littoral, par Djoubail, Beyrouît, Çaidâ, Tyr et Acre, vers la Galilée, la Palestine et l'Égypte.

(38) Dussaud propose de placer à Loqbé, au nord de Maçyâth, le *Lacoba* de Cart. I, 266 ; mais l'acte le place entre Basarfoût (Djabal Banî Oulaïm) et *Tolomata*, inconnu ; hypothèse pour hypothèse, puisqu'il s'agit d'une donation à l'Hopital de territoires perdus à reconquérir, on pourrait penser à Hiçn al-Qoubba, que Roger occupa, à l'est de Hamâh. Une prophétie ismaïlienne cite une forteresse de *Kamough* (Dussaud, 144).

(39) Les archives de l'Hopital, propriétaire de Marqab, nous font connaître sous leur forme francisée, dans le Djabal Bahra, les villages de *Anedesin* (près de Manîqa et non de Khawâbî comme le dit Dussaud, 129, cf. Cart., n° 201) *Belusa* (Blouzi), *Cordia* (Gordi), et *Archamia*, au sud-est de Marqab (Cart. I, 313) ; *Astalori* (Cart. I, 417) ; *Albot*, *Talaore*, *Brahim* « dit Casteilum », *Besenen*, *Matron*, *Soebe*, (Röhr., 568 ; on note Aseïbe — ruines, Dussaud, 131 —, *Bessateïn*, *Albus*, au sud de Marqab, ou *Talayeri*, *Hobok*, *Beraiën*, *Berzaïn* au nord-est de Manîqa) ; le *Casal Blanc* est à trouver près de *Houreisoïn* (Cart. 201) ; *Bolféris* (Röhr., 347) est près de la rivière de 'Ollaïqa ; *Qorvais* ne peut être que proche de Marqab, comme *Tiro*, que la carte note à l'est de Banyas ; *Goselbie* (Röhr., 617 a) ; *Jobar* (Röhr., 971) sur le cours d'eau du même nom ; *Ibin* (Röhr., 644 a) est Oubeïn près Bânfâs ; *Noortha*, *Suyjac*, *Corrosia* (Röhr., 651 c) ; *Museraf* est-il Moucherif au nord de Manîqa et garde-t-il le souvenir du fondateur de Manîqa, *Ibn Masraf* ou *Mousaraf* (Nouwairî, B. N., 1578, 64 r° ; Cedrenos, II, 490). Les autres lieux cités par Dussaud p. 129-130 sont situés dans des domaines de l'Hopital et des Mazoir, mais non dépendants de Marqab.

### CHAPITRE III

## ORIENT ET OCCIDENT A LA FIN DU XI<sup>e</sup> SIECLE

A) *La conquête turque de l'Asie occidentale et son morcellement politique.* — Un coup d'œil rapide jeté sur l'Asie antérieure et la Méditerranée orientale dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle l'aurait montrée dominée par deux puissances, l'une chrétienne, l'empire byzantin, l'autre musulmane mais chiite, l'état fatimide; en face d'elles le vieux califat abbasside semblait dans une décomposition qui paraissait irrémédiable.

L'empire byzantin, depuis le milieu du x<sup>e</sup> siècle, avait réalisé sur toutes ses frontières des gains considérables; en Asie, il avait refoulé les musulmans au sud et à l'est du Taurus et de l'Euphrate, et annexé l'Arménie; en Syrie et en Djéziré, sa frontière partait des environs de Tortose, englobait Chaïzar, Asfoûna, Albara (mais non Ma'arrat an-No'mân), Artâh et le moyen-Afrîn (mais non le Djazir ni 'Azâz), Tell-Bâchir et Tell-Khâlid, Bîra, Edesse, Sèvavérak, le Khanzit et la vallée du Nahr Arsanyas, et atteignait l'Arménie proprement dite au Lac de Van. L'empire exerçait un certain protectorat sur les états musulmans de ses frontières, Marwânides du Diyâr Bakr en particulier, ainsi que sur les Lieux-Saints, grâce à une alliance avec les Fatimides.

Les Fatimides, issus du Maghreb, étaient les maîtres de l'Égypte, à laquelle ils joignaient, entre autre choses, la Syrie jusqu'à Homç incluse (avec un certain protectorat sur les Midrasides d'Alep); leur puissance tenait moins à la richesse de l'Égypte qu'à la propagande chiite intense qu'ils entretenaient dans tous les états musulmans qui les environnaient; une grande partie des Syriens du nord, la plus grande partie des Bédouins de Syrie et de Mésopotamie, les Kilabites de la Syrie du nord, 'Oqâilides de Mossoul, Mazyadites

de l'Iraq) dépendaient ainsi d'eux religieusement et les secondaient politiquement (parmi les Bédouins, seuls restaient sunnites, comme groupe important, les Nomaïrites du Diyâr Moḏar). En Iran même les Égyptiens avaient noué des intelligences avec les chiites locaux, très nombreux, et avec les émirs bouyides, qui surveillaient le calife abbasside jusque dans sa propre capitale de Bagdad.

Un demi-siècle plus tard, la situation est renversée. Des confins du Turkestan et de l'Iran, des tribus turques, conduites par la famille des Seldjouqides, ont déferlé sur l'Iran, brisé divers états iraniens, puis, appelés par le calife excédé de la tyrannie des Bouyides, occupé Bagdad même, où leur chef Toghrul-Beg a reçu le titre de sultan. Un vaste état, auquel l'apport turc influe une immense énergie militaire, se constitue, dont la défense du sunnisme, à l'intérieur et à l'extérieur, constitue la raison d'être et le principe politique dominant. Au dehors, la guerre contre l'Égypte et ses alliés syro-mésopotamiens doit donc être sa tâche primordiale. Mais en même temps les tribus nomades turcomanes, massées surtout dans le nord et le nord-ouest de l'Iran, poussées par un besoin de pillage que le sultan, quand il ne peut le réfréner, préfère détourner hors de ses états, forcent la frontière arménienne et conduisent des raids foudroyants à travers la Cappadoce et l'Anatolie. L'Égypte, Byzance se trouvent justement en état de moindre résistance; leur alliance s'est relâchée; dans l'état fatimide, la soldatesque berbère, turque, et nègre se livre à toutes sortes d'excès à la suite de l'échec du gros effort fait pour soutenir contre Toghrul-Beg une contre-offensive conduite par un chef turc, Basâsîrî; dans l'empire byzantin se produisent des conflits entre le gouvernement et l'aristocratie militaire, une tension croissante entre grecs et indigènes d'autres églises, excédés de l'esprit chicanier et des exigences fiscales des Grecs. En 1070-1071, la Syrie échappe à l'Égypte; en 1071 une armée byzantine rassemblée au prix d'un effort non-renouvelable est anéantie, et avec elle toute la capacité de résistance de l'empire; les bandes turques, souvent appelées par les chefs rivaux qui s'en disputent les restes, submergent l'Anatolie et la soumettent à d'épouvantables déprédations.

Cependant la zone montagneuse comprise entre les routes d'invasion (plateaux du nord et steppes du sud) résiste, grâce à sa structure physique et à la solide armature militaire qu'elle doit à son



rôle séculaire de frontière, et il s'y constitue un état arménien, sous Philarète; un état arabe, sous le 'Oqailide Mouslim Ibn Qoraïch, lui fait pendant de Mossoul à Alep, s'interposant, malgré une vassalité théorique, entre Turcs d'Iran et de Syrie. Enfin les Turcs qui ont occupé l'Asie méditerranéenne ne sont en aucune façon de dociles sujets du Sultan; la puissance que se constitue un cousin des Seldjouquides, Soulaïmân fils de Qoutloumouch, qui occupe presque toute l'Anatolie hier byzantine et finit même par y joindre la Cilicie et Antioche, est une menace pour le Sultan autant que pour Mouslim et Philarète; d'autre part les Turcomans n'ont plus rien de commun avec l'armée de mamlouks (esclaves), l'administration toute iranisée, le sunnisme officiel des Seldjouquides devenus maîtres de la Perse et de l'Iraq. C'est seulement à la suite d'une série d'opérations compliquées, où guerre et diplomatie s'entrecroisent, que le sultan Malikchâh parvient à grouper sous son unique domination la Djéziré, la Syrie, et la plus grande partie de l'Anatolie, achevant ainsi la formation d'un empire à l'intérieur duquel il peut s'atteler à la dure tâche du rétablissement de l'ordre public. Le succès de ses efforts, la tolérance égale pour tous les cultes commencent à réaliser autour de lui l'unité morale de sujets aspirant avant tout à la sécurité et parmi lesquels les musulmans sont sensibles à l'éclat qu'il redonne au drapeau de l'Islam, les chrétiens à l'apaisement des querelles religieuses.

Mais il n'a pas le temps de parfaire son œuvre. En 1092, il meurt. Les princes de sa famille se disputent et se partagent son héritage, des chefs turcs subalternes, officiers mamlouks ou émirs turcomans, deviennent autonomes, et dans cette dissolution de l'autorité les particularismes d'hier réapparaissent, les seigneurs locaux musulmans ou arméniens, que Malikchâh a soumis et non détruits, retrouvent ou acquièrent leur autonomie, le désordre reprend partout le dessus, les populations chrétiennes tournent de nouveau les yeux vers Byzance qui, sous Alexis Comnène, commence justement à se ressaisir.

La situation politique de la Syrie est alors la suivante (1) : à la mort de Malikchâh elle a été conquise, ainsi que la Djéziré, par un de ses frères, qu'il avait apanagé à Damas, Toutouch; mais celui-ci

(1) Excellent exposé dans l'introduction de Gibb à sa traduction de Qal.

est mort l'année suivante dans une tentative pour enlever l'Iran au fils de Malikchâh, Barkyârôk, et, tandis que son fils aîné Rođwan prenait le pouvoir à Alep, le cadet, Doqâq, s'installait à son insu à Damas et obtenait aussi le Diyâr Bakr, grâce à son atabek Toghtekin, que Toutouch en avait fait gouverneur; quant à Rođwan, il se dispute avec son atabek à lui, Djanâh ad-daula, qui se réfugie à Homç. Cependant à Antioche, le gouverneur établi par Malikchâh devient autonome en jouant de la rivalité des deux frères qu'il soutient alternativement; en 1097, il vient de se réconcilier avec Rođwan et de l'accompagner dans une campagne contre Homç, mais l'accord reste trop incertain entre eux pour qu'il puisse l'amener avec lui défendre Antioche lorsqu'y apparaissent les Francs. Sur la côte règne à Tripoli Fakhr al-Mouk ibn 'Ammâr, descendant d'anciens cadis égyptiens qui, devenus autonomes tout en restant chiites, avaient su maintenir leur indépendance en face de Malikchâh lui-même, grâce à leur forte position militaire et à leur habile diplomatie; les émirs du Djabal Bahrâ, Banou 'Amroun du Kahf, Banoû Mouhriz de Marqab et Qadmoûs, Banoû Çoulaïha de Djabala, etc., ne sont guère moins indépendants; enfin une famille arabe, celle des Mounqidhites, règne à Chaïzar depuis 1081, et un protégé fatimide, Khalaf ibn Molâ'ab, soutenu par les sentiments chiites de la population, s'est installé à Apamée. L'Égypte relève en effet la tête, et plus au sud elle a rétabli sa domination directe sur les ports de la côte palestinienne jusqu'à Tyr.

En Djéziré le morcellement n'est pas moindre. De nombreux émirs turcomans s'y sont établis, dont les principaux sont les Artouqides, fils d'un certain Artouq qui, pour avoir pratiqué une politique louche en Djéziré où Malikchâh l'avait envoyé combattre les Marwanides, a dû se réfugier auprès de Toutouch, dont il a reçu Jérusalem; un des fils d'Artouq, Soukmân, occupe Saroûdj, qui devient le centre de ses domaines lorsque les Egyptiens reprennent Jérusalem (1098); un autre, que Soukmân, en 1102, remplacera, enlève Mârdîn; un troisième, Ilghâzi, fait sa carrière

(2) L'atabek est l'homme auquel le sultan donne, avec la main d'une femme dont il a eu un fils, le soin de pourvoir à son éducation et plus tard de l'assister dans ses prérogatives éventuelles; naturellement l'atabek d'un prince fieffé ne cherche qu'à se substituer à lui; le XII<sup>e</sup> siècle sera le siècle des atabeks.

en Irâq dans les luttes entre les sultans Barkyârôk et Moḥammad, avant de reparaitre lui aussi en Djéziré, où en 1108-1109 il occupa Mârdîn à la place d'un fils de Soukmân mort en 1104. A côté des Artouqides (3), les Inâlides occupent Amid; Iltekin, puis son fils Doghan Arslan, Arzan ; un chef de Turcomans Baldouqiya (4), Samosate; à Mossoul, le pouvoir a été conquis en 1096 par Karboûqâ, ancien mamlouk du gouverneur d'Alep pour Malikchâh, Aqsonqor ; enfin quelques émirs arabes conservaient de petits états, 'Oqaïlides à Qal'a Dja-'bar, Banoû 'Otaïr (de la tribu des Nomaïrites) à Ḥarrân. Et nous en passons.

Une série de seigneurs arméniens sont établis au nord de la Syrie et de la Djéziré ; l'un d'eux, même, Thoros, est parvenu, au cœur même du Diyâr Moḍar, à éliminer d'Edesse la garnison turque, et à mettre la main sur toute la province, peut-être en exerçant aussi une certaine suprématie sur les seigneurs du Taurus oriental, comme Constantin de Gargar. A Malatya, le gouverneur arménien de religion grecque, Gabriel, a de même évincé les Turcs. Plus à l'ouest, deux Arméniens, Kogh-Vasil et son frère Pakrad, plus ou moins successeurs de Philarète, contrôlent le territoire s'étendant de Qal'at-ar-Roûm aux portes de Mar'ach, qui cependant reste turque ; d'autres moindres seigneurs les entourent, tels que peut-être déjà Abelgârib à Bîra. Enfin dans le Taurus cilicien ont trouvé refuge une multitude de nobles arméniens, parmi lesquels il suffit de nommer ici le Roupénien Constantin (5), au nord de la Cilicie, et les Héthoumiens de Lampron, à l'ouest.

L'Anatolie, la Cappadoce, l'Arménie sont entièrement aux mains des Turcs, mais n'en sont pas moins morcelées. A la mort de Malikchâh, Barkyârôk, pour neutraliser des oppositions ou acquérir des secours éventuels, avait libéré le fils de Soulaïmân, Qi-

(3) Pour le détail, *Diyâr Bakr*, 227 sq.

(4) On a vu en général dans ce Turcoman un Artouqide ou un Danichmendite (cf. en dernier lieu moi-même dans *Diyâr Bakr*, 225), à cause de son nom de Ghâzî ; en réalité, c'est là un titre répandu qui ne justifie aucune identification ; Chron. an syr. l'appelle non pas comme d'autres textes Baldouq, mais « le Baldouqiya », or l'on connaît en Irâq une tribu de ce nom (I. A. ).

(5) D'après Hist. Royal (Alishan-Sissouan, 42) Constantin aida les Francs jusqu'à sa mort (1100) et en reçut le titre de comte et marquis (?). Cf. aussi Adontz, Byz., 1935, p. 185.

İldj-Arslan, jadis emmené d'Antioche par Malikchâh, et celui-ci avait occupé sans peine sinon tous les anciens états de son père, du moins l'Anatolie de Nicée à Qonya et à la Cappadoce (6). Siwâs appartenait au Turcoman Dânichmend (7); Erzindjân était aux mains de la famille de Mangoudjak, Erzeroum de celle de Saltouq; Akhlât, qui relève encore directement du sultan Barkyârôk à la fin

(6) A la fin du règne de Malikchâh, la Cappadoce appartenait à un certain Bouldadjî ; les croisés connaîtront encore, mais on ne sait où, un « Boldagis » (cf. infra II, ch. I, n. 35).

(7) Les débuts des Danichmendites, qui allaient être si puissants, sont très mal connus. La légende a compliqué le problème en les rattachant au héros légendaire Sayyîd Bağlal Ghâzî, dont le nom était lié à la ville de Malatya; la ville appartient aux Danichmendites, mais elle était encore chrétienne au début du XII<sup>e</sup> siècle, il est donc impossible que Dânichmend en soit originaire ; les textes anciens s'accordent à le faire venir d'Arménie orientale, ce qui est à priori vraisemblable. Pas plus que « Ghâzî », nom de son fils, « Dânichmend » n'est en réalité un nom ; c'est un titre, qu'on connaît plus tard comme porté par des bâbâs (prédicateurs mystiques) turkmènes ; la généalogie des familles turques est encore compliquée par le fait que, en dehors des titres, chaque prince paraît porter deux noms, l'un turc, l'autre arabe. (Le sultan Moğammad s'appelle Tabar, Qilîdj Arslan I porte aussi le nom arabe de Soulaïmân comme son père, etc.)

Les débuts de la dynastie ont fait couler pas mal d'encre (cf. en particulier Casanova dans Rev. num., 1894-1896 ; Chalandon, *Les Comnènes*, II, p. 39-40 ; Laurent, *Les émirs danichmendites jusqu'en 1104*, dans *Mélanges Iorga*). On connaît un dânichmendite sûrement pour la première fois au moment de la première croisade ; toutes les sources grecques, latines, arabes, arméniennes et syriaques, à l'exception du seul Ibn al-Athîr, s'accordent à voir en lui Dânichmend lui-même. Toutefois, la tradition légendaire recueillie par Hezarfenn (Mordtmann, *Die Dynastie der Danichmend*, ZDMG XXX, 368 sq.) voit dans Dânichmend un participant de la bataille de Manzikert, où fut détruite l'armée byzantine en 1071, pense qu'il mourut quelques années plus tard, et que son fils régna jusqu'en 1142 (ou plutôt ne parle pas de sa mort, et 1142, date réelle de la mort d'un Danichmendite, est le moment où Hezarfenn raccorde son récit avec ses sources historiques) ; les détails qui accompagnent cette tradition sont impossibles, et s'il n'y a rien d'à priori invraisemblable à ce que Dânichmend, comme d'autres, ait été à Manzikert, il apparaît que la tradition n'a d'autre raison que de faire remonter ses exploits à la fameuse bataille où toutes les maisons turques voulaient attacher leurs premiers lauriers. Par ailleurs il est certain qu'un Dânichmendite est mort en 1104 (Mich., 192 ; Matth., 74) ; il nous paraît sûr qu'il s'agit de Dânichmend lui-même. Ibn al-Athîr, en faisant régner dès lors son fils Gumuchtekin, ne fait sans doute que remonter gratuitement le nom qu'il a trouvé quelques années plus tard ; il est d'ailleurs aussi le seul à le donner, les autres sources n'ayant que le titre de « Ghâzî » ou le nom de Moğammad (dû à une confusion avec son fils, Hezarfenn ?). La généalogie des Danichmendites était déjà obscure au XIII<sup>e</sup> s. (Ibn Bibi, 3).

du XI<sup>e</sup> siècle, deviendra dans les premières années du siècle suivant le chef-lieu de la principauté des Chah-Armin. Au nord seulement, abritée derrière ses montagnes, Trébizonde restait grecque avec la côte de la Mer Noire, par où elle s'appuyait, aux flancs du Caucase, aux restes du royaume géorgien.

La nature des états turcs d'Anatolie et de ceux de Syrie-Djéziré est très différente. En Syrie, les Turcs sont peu nombreux, parce que Toutouch les a ramenés vers l'Iran et que ses faibles successeurs n'ont pas assez de ressources pour en entretenir beaucoup ; ils sont en communication difficile avec leurs frères d'Anatolie ; simple armée d'occupation, ils sont noyés dans un milieu arabe ayant des traditions administratives et une civilisation solide auxquelles les Turcs, comme musulmans, ne peuvent en général que se plier. Si la première génération en Syrie, les deux ou trois premières au Diyâr Bakr restent exclusivement turques de langue, elles sont ensuite de plus en plus assimilées.

Toute autre est la situation en Anatolie ; là, les envahisseurs sont les seuls musulmans. Là où l'on peut employer des indigènes chrétiens, les nouveaux maîtres ne s'en font pas faute ; mais pour leur organisation générale, ils sont assistés surtout des quelques hommes de loi qu'ils ont amenés d'Iran avec eux ou de ceux, plus nombreux, qui viennent peu à peu leur offrir leurs services ; ils constituent ainsi un état de chose nouveau, où se mêlent des influences chrétiennes, turcomanes, et iraniennes. La fondation des états des croisés, qui les séparent du monde arabe, accentuent irrévocablement la divergence entre leur évolution et celle de leurs frères syriens.

En Iran et en Iraq, le pouvoir direct reste aux Seldjouqides. Mais le sultanat est disputé entre plusieurs princes. Barkyârôk, le fils aîné de Malikchâh, a bien triomphé de la révolte de la dernière femme de son père, désireuse de donner le trône à son fils à elle, mais il a dû apanager son frère Sandjâr au Khorassân, et de 1099 à 1104 se dispute avec un autre frère, Moḥammad, auquel il finira par reconnaître la possession de l'Adherbaïdjân, de l'Arménie, et de la Djéziré. Ces deux dernières provinces n'étaient elles-mêmes pour Moḥammad qu'un champ de conflits avec des vassaux indociles, et il n'y obtiendra une certaine influence que lorsque la mort de Barkyârôk (1105) lui aura permis de mettre la main

aussi sur l'Iraq. Encore, une grande partie de ses forces s'y épuisera-t-elle à essayer de saisir les insaisissables mazyadites de Ça-daqa et de son fils Dobaïs, qui entretiennent autour de Bagdad une incessante insécurité. Aussi le sultan ne pourra-t-il jamais intervenir en personne en Syrie contre les croisés, et ne pourra-t-il y envoyer quelques-unes de ses troupes que de 1110 à 1115.

B) *Le morcellement social.* — La division politique n'est pas la seule. Ethniquement, religieusement, linguistiquement, rien de plus mélangé que la Syrie et la Djéziré du temps des croisades, comme de tous les temps. Linguistiquement l'arabe est la langue dominante, puisqu'elle est parlée non seulement par tous les musulmans non-turcs, mais aussi par les chrétiens de rite jacobite, pour qui le syriaque n'est plus qu'une langue liturgique, et, de plus en plus depuis la chute de la domination byzantine, par les chrétiens de rite grec eux-mêmes. Il reste néanmoins à Antioche, à Lattakié, des hellénophones. Les Arméniens ont, eux, une langue qu'aucune autre n'a entamée. Les Turcs en Anatolie et, dans les premiers temps, en Syrie (8) parlent surtout ou exclusivement le Turc.

Ethniquement, le xi<sup>e</sup> siècle a assisté à d'importantes migrations qui ont modifié le vieux fond déjà si complexe de la population syrienne. Les deux migrations les plus importantes sont celles des Arméniens et des Turcs. Jamais peut-être les Arméniens n'ont joué dans l'histoire du Proche-Orient un rôle aussi grand qu'à ce moment où sombre pour jamais (sauf en Cilicie) leur indépendance nationale. Transportés comme colons militaires par les Byzantins ou émigrés spontanément pour fuir la conquête turque, ils ont essaimé à travers toute la Cappadoce, le Taurus, la Cilicie; on en trouve en divers endroits du Diyâr Mođar, où Edesse est une ville à demi arménienne, ainsi que Sèvavérak (9); il y en a dans tous les bourgs et forteresses de la province de Tell-Bâchir; dans la Syrie du nord, des colonies arméniennes sont connues à An-

(8) Ousâma Hittî, 180; Kamâl, 611; Boustân, 529.

(9) Dont le seigneur est de la famille des Arméniens, fils de Bogousag, convertis à l'Islâm au temps de Malikchâh (Mich., 244, 246); sur un seigneur arménien à l'ouest d'Edesse, Foucher I, 4.

tiouche, Lattakié (10), Artâh (11), Apamée (12), Kafardoubbin (13), dans les campagnes même (13 a). Et par delà la Syrie méridionale, où leur nombre est moindre, un grand nombre d'entre eux a émigré en Egypte, où les troupes recrutées parmi eux permettent au vizir Badr al-Djamâli (fin du xi<sup>e</sup> siècle) et à son fils al-Afdal (début du xii<sup>e</sup>), Arméniens convertis à l'islam, de triompher des nègres et turcs insubordonnés et d'arrêter l'Egypte fatimide sur la pente de la désagrégation ; on verra même un moment, sous al-Hâfiz, un vizir arménien non converti.

Il ne faut pas identifier conquête turque et peuplement turc. Sans doute la plupart des seigneurs arabes sont remplacés par des seigneurs turcs. Mais quelques corps de mamlouks, quelques fonctionnaires persans, qui font la domination turque, ne font pas une colonisation. Pour qu'il y ait colonisation, il faut qu'il y ait un large afflux de Turcomans. C'est le cas en Arménie, en Cappadoce, sur les confins anatolo-byzantins ; même là, ce ne le sera complètement, et ce ne le sera pour toute l'Anatolie, qu'à la suite des refoulements massifs des Turcomans d'Asie centrale provoqués par les conquêtes mongoles du xiii<sup>e</sup> siècle. En Syrie, il est passé des Turcomans au xi<sup>e</sup> siècle, mais il n'en est pas resté, et c'est dans le Diyâr Bakr que la plupart d'entre eux se sont repliés. Ilghâzi en ramènera temporairement en Syrie, mais c'est seulement sous Zengî et Nouîr ad-dîn qu'il en sera établi définitivement à la frontière franque. D'autres, plus tard, descendront en Syrie d'Anatolie, nombreux naturellement surtout dans le nord.

L'établissement systématique de Turcomans ne sera d'ailleurs qu'une transformation de la politique des colonies militaires qui est pratiquée du côté chrétien comme du côté musulman depuis le début des guerres arabo-byzantines et qui se poursuivra pendant la période franque. C'est à cette politique qu'est dû le peuplement arménien des confins syro-anatoliens et des districts du moyen-Euphrate ; à elle aussi, l'envoi sur les frontières de tribus bé-

(10) Cart. I, 436.

(11) D'après son histoire en 1097, 1105, 1119, etc.

(12) Tournebize, 256.

(13) I. A. H., 724 ; I. Ch., 54 r<sup>o</sup>.

(13 a) Ce sont eux qui tuent Yâghî-Siyân fuyant d'Antioche, qui guident Raymond de Saint-Gilles vers Ma'arra, qui approvisionnent le camp des croisés sous Antioche, etc.

douines : bref, des deux côtés, la constitution de cette société guerrière particulière dont les exploits sont rapportés par les chansons ou romans épiques de Digénis Akritas du côté byzantin, de Dhou'l-Himma ou de Sayyid Baṭṭāl du côté musulman. Nous verrons Noûr ad-dîn continuer à attirer sur ses frontières, dépeuplées par la guerre, outre les Turcomans, des Arabes de Mésopotamie. En dehors des Arabes, la fréquente union politique de la Syrie du nord et de la Djéziré provoque l'établissement en Syrie non seulement de mamlouks kurdes, mais aussi de colonies militaires kurdes, dont l'une est au xi<sup>e</sup> siècle à l'origine de la fondation de Hiçn al-Akrâd, le futur Krak des Chevaliers ; d'autres kurdes habitent le Taurus, par exemple à Ḥaḍathâ ; et, en dehors du Kurdistan proprement dit, ils sont très nombreux en Diyâr Bakr (14). Aux clans militaires il faut ajouter aux xii-xiii<sup>e</sup> siècles les mamlouks kurdes et turcs fieffés.

Mais la nouveauté de notre période consiste en ce que de plus en plus les Turcomans remplacent les anciens gardes-frontières de l'islam ; nul à ce point de vue ne les égale : tous soldats ou pillards tout prêts, nomades ignorant les limites de propriété et d'administration, ils créent sur la frontière ennemie une zone d'insécurité perpétuelle qui, minant peu à peu le pouvoir adverse, prépare les voies à des annexions sans cesse plus avancées. D'autre part ils ont apporté des confins du Turkestan des traditions de guerre ou plutôt de razzia sainte sous la conduite de « ghâzîs » — ce titre que nous trouverons accolé au nom de tant de princes — (15). La zone turcomane frontière ne peut être large qu'en Anatolie, mais s'étend dès Zengî aussi aux confins franco-musulmans de Syrie ; néanmoins les Turcomans n'ont jamais constitué une masse importante ni dans le Taurus ni dans les régions arabes ou en majorité musulmane avant la conquête turque ; la frontière de peuplement entre Arabes et Turcs sera au xiii<sup>e</sup> siècle la même qu'entre Arabes et chrétiens au xi<sup>e</sup> (16).

La religion introduit entre les divers groupes ethniques selon

(14) *Diyâr Bakr*, 269-270 ; Ibn Djobair, Schiaparelli, 223 ; I. Ch., 64 v<sup>o</sup>.

(15) Wittek, *Deux chapitres de l'histoire des Turcs de Roum*, Byzantion, 1936.

(16) On signale encore des Adorateurs du soleil (Qal. G 247, Math., 138) et des Samaritains en Syrie centrale et Palestine (Gaster, à ce mot, dans EI).



les cas des ferments de division supplémentaire un élément ou d'union. Dans la Syrie du nord, il y a des Juifs (17), verriers et teinturiers, à Antioche, Lattakié, et surtout en pays musulman (18); ils occupent des quartiers spéciaux.

Les chrétiens comprennent, outre les Maronites du Liban, quelques nestoriens (19) et moines géorgiens (20), surtout des Grecs melkites, des Arméniens, grégoriens, et des Jacobites monophysites. Les Grecs, religieusement, s'entendent non des Grecs de race, mais essentiellement de Syriens hellénisés, ainsi que des notables arméniens convertis pour raisons de carrière au milieu du siècle (Philarète, Gabriel, Thoros); entraînée dans la chute de l'empire byzantin, l'église grecque paraît conserver, en dehors du patriarche d'Antioche, un seul évêque en Syrie, à Alep (21), et n'en aura pas plus pendant la période des croisades; la langue grecque acbèvera d'y disparaître au profit de l'arabe.

L'église monophysite, qui jusqu'à l'immigration arménienne représentait l'immense majorité des fidèles, possédait des évêques, sur le territoire de la future principauté d'Antioche, à Kafartâb (sans parler du patriarcat titulaire d'Antioche), et sur celui du futur comté d'Edesse à Edesse, Gargar, Kaisouïn, Sarouâdj, Ra'bân, Hiçû Mançoûr (pour Samosate), et Mar'ach (22); des monastères monophysites existaient dans le Taurus oriental (Zobar, Ernich, etc.), près d'Antioche (Dowair, Mar Aharon, Mar Giwargis (23); à Antioche, les Jacobites avaient construit deux églises sous Yaghî-Siyân, et en ajouteront une troisième sous Renaud de Châtillon; on leur connaît une église importante à Djabala, une autre à Lattakié (24). Ils avaient des fidèles dans toute la Syrie et jusqu'en

(17) J. Mann, *The Jews in Egypt and Palestine under the Fatimid caliphs*, Oxford, 1920, 2 vol. 8°; il remarque (II, 196) que l'incendie par les croisés de la synagogue de Jérusalem est absent des sources juives, qui mentionnent toutefois le salut du chef de la secte karaïte.

(18) Benjamin, 16, 18; Cart. I, 324, 426.

(19) Lettre du patriarche nestorien, Raynaldi, 1247, n° 32; G. T., XVI, 4 (Edesse); Chron. an. syr., 94 (Alep).

(20) Grég. IX, 4467.

(21) C'est pourquoi les Français nomment partout tout de suite les prélats latins; pour Alep, Chron. an. syr., 94.

(22) Mich., 476 sq.

(23) Mich. *ibid.* et JA, 1889, 67.

(24) Mich., an 1481.

Iran, mais la masse se trouvait en Djéziré et dans les régions du moyen Euphrate.

L'église arménienne était la plus récente en Syrie et dans le Taurus; elle y avait cependant des sièges épiscopaux nombreux, parmi lesquels, sur les territoires demain francs, Antioche, Latta-kié, Apamée, Edesse, Samosate, et Mar'ach, et en Cilicie dès avant la période royale Tarse, Misîs, Anazarbe, Selefkîé (25). L'église grecque ayant réduit la puissance des églises monophysites et arménienne et les ayant agacées par des chicanes théologiques, le clergé de ces deux églises, d'ailleurs proches par le dogme, lui gardait une rancune tenace, qui éclate à chaque ligne des écrits émanés de lui.

Les musulmans ne sont pas moins divisés que les chrétiens. Il n'y a pas de conflit entre les quatre rites sunnites (pami lesquels le rite châfi'ite est le plus communément suivi par la population indigène, le rite hanafite par les Turcs); mais les sunnites ne sont pas seuls. Nombreux à Damas et en Palestine, ils sont en minorité dans la Syrie du nord (26), où Kilabites et Alépins sont si bien chiïtes que Rođwan a cru un moment habile de porter sa khotba au calife fatimide. Parmi les chiïtes même il y a mainte division : pour nous en tenir à ce qui nous importe ici, la première scission fut celle des Ismâ'iliens, auxquels se rattachent les Fatimides; parmi les Ismâ'iliens, certains repoussèrent la divinité du calife fatimide al-Ĥâkim, tandis qu'elle est devenue un article de foi pour d'autres, les Druzes, qui se répandent abondamment en Syrie du nord (Djabal Soummâq et Bouzâ'a); de nouvelles scissions secondaires se produisent encore ensuite entre adhérents du calife Moustâ'lf ou de son frère Nizâr, et entre adhérents du calife al-Ĥâfiz ou d'un fils

(25) Tournebize, 256 ; Matthieu, 52 ; Sempad, 633 (en 1198) ; dans le reste de la Syrie franque, il n'y a que Jérusalem.

(26) Cela résulte de l'histoire telle qu'elle sera exposée plus loin, et des déclarations explicites tant du chiïte Ibn abî Tayyî que du sunnite Ibn Djo-bâir (Schiaparelli, 272, an 1183), qui signale aussi des Ghourabites. Lorsqu'en 1070 le Mirdaside Maĥmoûd fut obligé d'adopter la khotba abbasside, il dut faire la cérémonie en menaçant les récalcitrants d'être égorgés par les Turcs placés autour de la mosquée. Aux chiïtes déclarés il faut ajouter les chiïtes secrets : Mouslim ibn Qoraïch était officiellement sunnite, mais sa famille, ses descendants, sont chiïtes (I. F., I, 91 r°) ; il est possible que même Ousâma ait été chiïte (Dhahabî, tab. 584).

hypothétique d'al-Amir (27). Ailleurs et en particulier comme aujourd'hui dans le Djabal Bahrâ se trouvent des Nosaïris, dont on ne connaît guère que l'existence (28).

Surtout le moment où arrivent les croisés est aussi celui où se répand en Syrie la secte, d'origine iranienne, des Ismâ'iliens bâti-niens (ésotériques) connus sous le nom de Hachîchiyoûn ou Assassins. Leur caractère propre réside moins dans leur croyance (ils sont nizariens) que dans leur organisation et leurs méthodes d'action terroriste, telles que les inaugura à la fin du xi<sup>e</sup> siècle le Persan Hasan as-Sabbâh : obéissance totale au grand-maître, recours à l'assassinat politique. Hasan était parvenu à la fin du règne de Malikchâh à s'emparer en Perse du repaire inexpugnable d'Alamoût, et tout l'effort de la secte pendant les deux générations suivantes aura pour objet de s'en procurer d'analogues en d'autres régions. En Iran, la constitution de la secte fut une façon d'organiser la résistance au régime seldjouqide, et ce fut surtout dans les possessions turques qu'elle se répandit, d'une part en raison de la communauté des oppositions suscitées par la nouvelle domination et du zèle apporté par les Assassins à la poursuivre partout, d'autre part aussi, probablement, parce que les chefs turcs eux-mêmes avaient dès l'origine autour d'eux divers éléments irano-turcomans travaillés par la propagande ismâ'ilienne, et que certains pensèrent trouver dans la nouvelle secte une police politique à toute épreuve. On en rencontre vite en Irâq, en Diyâr Bakr, en Syrie; on en trouve même, hors du domaine turc, en Egypte, parce qu'il se produisait là une agrégation des Nizariens, dont Hasan as-Sabbâh avait épousé la cause, à la secte nouvelle.

Un processus analogue se déroula dans la Syrie du nord, sinon à Alep où la population chiite resta fidèle à l'ismâ'ilisme primitif, du moins chez les Druzes, qui, pratiquement, se rattachèrent peu à peu tous plus ou moins étroitement aux lieutenants « assassins » envoyés de Perse par Hasan et ses successeurs. La propagande fut dès la fin du xi<sup>e</sup> siècle presque ouvertement favorisée par Rodwân, par inclination ou pour compenser l'insuffisance de ses troupes au milieu de sujets hostiles. Un « dâr ad-da'wa » (une mission) fut

(28) Sur les Amiriya, cf. I. A. T. dans I. F., II, 17 r<sup>o</sup>, et Boustân, 524.

(27) Dusaud, *Histoire et religion des Nosaïris*, Paris, 1900; Massignon, art. Nosaïri dans *Et.*

installée à Alep, sous les ordres du « médecin-astrologue persan », que remplaça au début du XII<sup>e</sup> siècle un autre Persan, Abou Tâhir l'orfèvre. Une autre mission existait à Sarmîn (29). Par la terreur qu'ils inspirèrent les Assassins acquirent vite en Syrie une puissance qui agit dans les états comme un redoutable ferment de désagrégation.

Ces diverses formes d'islam peuvent être plus ou moins mêlées de vieilles croyances populaires (en particulier pour les Nosairis), elles n'en représentent pas moins des formes d'islam savantes en regard de l'islam turcoman, en ce que toutes elles ont leurs docteurs, leurs lettrés. Rien de tel chez les Turcomans; ils ont récemment adopté l'islam, mais c'est un islam superficiel, inculte, qui a peu nuï aux vieilles coutumes chamanistes; dans la mesure où c'est bien un islam, c'est celui des mystiques iraniens, souvent apparenté aux formes les plus extrémistes du chiisme. Les directeurs de conscience des Turcomans ne sont pas les docteurs des villes, mais les bâbâs, prédicateurs-sorciers, qui nomadisent avec eux. Les chefs turcs contribuent à répandre en Asie occidentale des conceptions iraniennes, des pratiques de l'Asie centrale (30).

Les divisions religieuses et ethniques correspondent dans une certaine mesure à des divisions sociales. Du côté chrétien, Grecs, Arméniens, Syriens monophysites renferment tous de petites gens et des notables; toutefois les Grecs représentent en général l'aristocratie, hier détentrice du pouvoir, ce qui en fait pour les nouveaux maîtres des éléments suspects d'intrigues avec Byzance. Les Arméniens aussi contiennent un élément dirigeant, tantôt remplaçant l'élément grec (Edesse, Taurus, Arménie), tantôt en rivalité avec lui (Antioche, Cilicie) pour des raisons sociales et religieuses, sans parler des cas où il s'appuie sur les petits états arméniens autonomes; cette rivalité peut leur valoir une situation avantageuse auprès des conquérants; ils ont accepté avec reconnaissance la suzeraineté de Malikchâh, qui leur assurait la paix et la prépondérance sociale; toutefois ils ne l'ont pas appelée, et lorsque l'ordre disparaît leur christianisme et leur patriotisme se tournent de nouveau vers Byzance.

(29) Sur cette mission pendant la domination franque on ne sait rien.

(30) D'après Dawâdârî VII, 195, les Seldjouqides de Qonya avaient dans leur

Les Grecs ont été les grandes victimes de la conquête turque; il serait toutefois faux de croire que les Turcs leur aient été antipathiques : il y avait depuis longtemps des Turcs dans l'armée byzantine, et les conquérants étaient les adversaires des ennemis arabes de l'empire; aussi arriva-t-il qu'aveuglément des Grecs fissent appel à des Turcs contre des Arabes ; ainsi Soulaïmân fils de Qoutloumouch, qui avait aidé Botaniatè à conquérir le trône, fut appelé par les Antiochiens contre Philarète, auquel ils reprochaient son alliance avec Mouslim ibn Qoraïch ; (31)

Les monophysites forment le fond de la population dans toute la partie périphérique de l'arc de cercle Syrie du nord-Djéziré (32). A la différence des Arméniens et des Grecs, ils n'ont aucun souvenir de pouvoir politique; d'autre part ils ont toujours été plus nombreux en pays musulman que chrétien, et les musulmans qui n'ont aucun lieu de les soupçonner d'attaches avec des puissances étrangères, les traitent au moins aussi bien que leurs maîtres chrétiens d'autres églises; dans leur clergé au moins, la haine du Grec, née de conflits d'intérêt, est bien plus profonde que celle de l'infidèle, qui n'est plus qu'une clause de style pieux (33). Aussi sont-ils d'emblée ceux sur lesquels s'appuie tout maître musulman lorsque ses sujets musulmans ne lui rendent pas tous les services dont il a besoin; indifférents au changement de suprématie politique, ils sont toujours prêts à se soumettre au plus fort, pour éviter des souffrances inutiles; leurs maîtres francs de demain ne trouveront pas en eux de sujets sûrs.

Chez les musulmans, les divisions n'apparaissent pas socialement aussi nettes. Il est certain que le chiisme est répandu en particulier dans les corporations de métiers, chez les Bédouins, chez certains paysans; mais il y en a aussi de sunnites et il y a des notables des deux observances. La grande division est, là, celle des nomades (Bédouins, Turcomans, Kurdes transhumants de haute-Djéziré) et des sédentaires paysans et citadins. La limite géogra-

traver une statue luxueuse de Malikchâh, et chaque souverain devait y ajouter la sienne. C'est peut-être un conte, mais ce n'est guère musulman.

(31) Anne Comnène, 169.

(32) Il n'y a pas de noblesse monophysite, et il y a peu d'aristocratie urbaine; l'élément dominant, en dehors de quelques professions libérales, est le clergé.

(33) Mich. passim.

phique des deux formes de vie n'est pas stable. L'invasion turque fait progresser le nomadisme, qui reflue un moment avec elle, et s'étend de nouveau par suite de l'appel aux Turcoïens pour la garde des frontières, puis de l'invasion mongole (34).

Si profonde que soit la division de la Syrie, il ne faut pas l'exagérer. La ténacité même des particularismes, élément de discorde en temps ordinaire, peut devenir un facteur de solidarité en face de menaces extérieures également ressenties. La large extension de la langue arabe, le genre de vie rapprochent les groupes par ailleurs opposés. Puis, les circonstances évoluant, certaines aversions s'atténuent; chiïtes et sunnites continuent à se combattre, mais ils ont ou vont avoir des ennemis communs, Francs au dehors, Assassins au dedans (35), et comme Syriens, ils feront tous front commun contre les mésopotamiens turcs ou arabes (Dobaïts) qui prétendront les assujettir; Bédouïns, Kurdes, Turcoïens, se massacrent souvent, mais souvent aussi s'unissent pour dévaliser des tiers.

A combien s'élevait la population syro-djéziréenne ? Les quelques chiffres d'impôt conservés pourraient donner un ordre de grandeur si l'on en connaissait l'assiette et s'ils n'étaient pas proportionnels au revenu et non fixes. Alep, Antioche étaient assurément de très grosses villes. Le chiffre de cent mille habitants pour la seconde, établi d'après le paiement d'une capitation d'un dinar par tête au résident mongol dans les dernières années de la domination franque (36), peut être tenu, en raison de cette origine, pour vraisemblable et est d'ailleurs corroboré par les indications de presque toutes les chroniques qui racontent la chute de la ville. Edesse, Lattakié, avaient aussi de fortes populations. Les campagnes, dans les bonnes périodes, donnent l'impression d'une certaine densité (37). Mais naturellement il y a de grandes variations; les invasions du XI<sup>e</sup>, les famines consécutives, ont amené la décadence irrémédiable d'Albâra, entre autres vieilles villes, et les guerres continuelles au temps des Francs ruineront encore d'autres

(34) Au nord de Lattakié, Wilbrand, 171, signale des « Turcs sylvestres analogues aux Bédouïns ». S'agit-il de Turcoïens ?

(35) En Egypte, au XII<sup>e</sup> siècle, les sunnites prennent une grande influence.

(36) Maqr. Quatremère I, 53.

(37) Cf. notre partie topographique ; la province de Harrân a 800 villages (300 inhabités), celle d'Edesse, 700 au temps d'I. Ch. REI, 113-114 ; Ibn Djo-baïr passim.

localités, comme Artâh. Mais il y a des districts éloignés des opérations, des périodes de paix aussi, et il semble qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle tous les vides aient été comblés. Khwarizmiens, Mongols, Turcomans anéantiront ce résultat (38).

c) *Aspects de la vie et des institutions syriennes : la féodalité turque.* — On aura l'occasion ailleurs de signaler divers aspects de la vie syrienne; mais il faut dès ici dégager son caractère dominant au moment où arrivent les croisés : une désagrégation matérielle et morale qui facilite l'installation des Francs parce qu'elle diminue la force de résistance de la Syrie, mais aussi parce qu'à certains égards elle rapproche la vie syrienne indigène de la vie occidentale contemporaine.

Il serait certes paradoxal de vouloir minimiser toutes les différences qui opposent la société orientale à l'occidentale. Mais il ne faut pas non plus se laisser aller à une opposition universelle, catégorique; les différences dans les théories, dans le vocabulaire, risquent fort de dissimuler des ressemblances. On aura, en étudiant diverses institutions, l'occasion d'en faire ressortir quelques-unes. Ce qui nous importe ici est de souligner qu'aux alentours de 1100 Orient et Occident se ressemblent plus qu'ils ne l'ont jamais fait dans leur genre de vie, parce que l'un et l'autre se trouvent dans une anarchie locale, un état de petite guerre chronique, qui réduit à fort peu de chose les organisations politiques, voire le rôle de certaines valeurs de civilisation qui, en d'autres temps, les avaient séparés et les sépareront. Le Syrien de l'époque marwânide (un siècle avant la croisade) ou de l'époque ayyoubide (un siècle après) qui aurait été transporté dans la Syrie de Roḍwân aurait eu bien des sujets d'étonnement (39). « Il n'y avait pas un Alépin, raconte le grand-père d'Ibn abî Tayyî, qui n'eût chez lui un attirail militaire, et quand la guerre était là il sortait tout prêt, sans qu'il fût besoin d'aucun appel aux armes (40). » Dans la campagne, la vie d'Ousîma, de son père, de seigneurs voisins, n'est que chevauchées pour aller disputer quelques bêtes, détrousser des caravanes. L'auto-

38) Les revenus de Harrân baissent de 3 à 1 1/2 million de dirhems (I. Ch. Ibid.).

39) Cf. le curieux passage où I. A. T. rapporte divers usages alépins du temps de l'enfance de son père. « Je ne sais, conclut-il, s'ils agissaient ainsi par ignorance ou par quelque défaut. » (I. F., 1, 91 re-v°.)

40) Ibid.

rité d'un gouvernement ne se rencontre nulle part : quiconque dispose de murs solides ou a de quoi entretenir une armée privée est indépendant, et l'insécurité même qui résulte de cette situation encourage chaque notable à désirer son fortin et sa milice. Des hostilités locales ont inauguré cette évolution par endroits dès avant les Turcs, et le Djabal Bahrâ par exemple s'est au xi<sup>e</sup> siècle couvert de châteaux; sans doute devrait-on attribuer la même date à maint château des confins nord-syriens. Les pillages turcs ont accéléré le processus, comme les invasions normandes en Europe. Pour qui se rappelle ce qu'était la féodalité occidentale des x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles, on admettra que, sous le rapport de l'ordre social, les Francs devaient, en Syrie, se trouver fort peu dépaysés.

La civilisation orientale avait certes de quoi les émerveiller; mais il ne faut pas la croire répandue également chez tous : l'aristocratie indigène est cultivée, mais non la nouvelle noblesse turque. Puis la misère a diminué le train de vie général. On en a des tableaux saisissants pour Damas. L'Alep des Mirdasides (Bédouins d'origine) et de Rodwân n'est pas la belle ville marchande que sera l'Alep des Ayyoubides, mais, par le costume des habitants, la simplicité générale de l'existence, fait figure d'un quartier général de Bédouins (41).

Le gouvernement, c'est un prince turc enfermé, presque à la chinoise (42), dans une citadelle, ou, à sa place s'il possède plusieurs villes, un gouverneur militaire (Chiĥna). Il reçoit les impôts, exige des secours militaires; mais l'administration ne le regarde pas, il la laisse aux magistrats locaux, en principe nommés par lui, mais en fait presque héréditaires dans de grandes familles indigènes. Le vizir même, ou chef du « dîwân » n'est jamais turc. Ainsi l'inadaptation du conquérant aux choses administratives profite aux autonomies locales, surtout urbaines; à Edesse, l'émir turc Boûzân a laissé gouverner ce Thoros qui ensuite se rend indépendant; dans les villes musulmanes, rien de plus remarquable que le pouvoir pris par les cadis et les raïs, les premiers, semble-t-il, surtout dans les ports hier égyptiens (Tyr, Tripoli, Djabala), les seconds à Damas, les uns et les autres à Alep. La fonction de raïs, en principe, n'est

(41) I. F., loc. cit. Il n'y a pas de pâtisserie à Alep avant Noûr ad-dîn, dit-il.

(42) I. A. T. (I. F., II, 157 r<sup>o</sup>) signale quand Zengî, exceptionnellement, permet à ses sujets de le voir.



pas grand'chose : il est le chef d'une communauté professionnelle ou locale, et son importance est variable selon celle de cette communauté, corporation, village, ville. Son rôle paraît être l'exécutif au dernier degré, le maintien de l'ordre, les règlements d'administration purement locale. Mais la réalité est bien différente : raïs et cadis sont des notables, et à ce titre, soit en raison des bénéfices qu'ils retirent de leurs fonctions, soit parce qu'ils ont derrière eux un clan local (les Banoû'ç-Couffi de Damas, les Baonû'ç-Coulaiha, de Djabala), ils sont les chefs d'une abondante clientèle personnelle, qui leur fournit une véritable milice grâce à laquelle ils sont dans leur circonscription des roitelets défiant le pouvoir.

Aussi la question de l'autorité se résout-elle en définitive sur le plan de l'organisation militaire. Le noyau de l'armée du prince et des seigneurs, c'est leur « 'askar », c'est-à-dire leur garde d'esclaves, à laquelle sont attachées les machines de guerre qui dépassent le cadre de l'armement individuel. Viennent ensuite des troupes libres de deux catégories, soit mercenaires étrangers (souvent difficiles à distinguer des corps de mamlouks divisés par nationalité), particulièrement abondants chez les Seldjouquides d'Anatolie influencés par l'exemple byzantin, soit « adjnâd », c'est-à-dire soldats d'armée territoriale, hommes libres astreints au service militaire, également comme à Byzance, en échange d'une certaine pension ou d'une concession foncière portée sur les registres du diwân. A ces troupes s'ajoutent des combattants à pied, ramassés un peu partout, servant moins au combat qui, sauf les prises de ville, se décide par la cavalerie, qu'aux transports et aux travaux techniques (mines, mangonneaux, etc.). Souvent aussi, les armées s'adjoignent, sur les ailes, des bandes de Bédouins et de Turcomans, laissés avec leur organisation propre. Enfin les citadins ou plutôt leurs corporations avaient des milices, formée de leur jeunesse astreinte à répondre à tout appel aux armes (« ahdâth »), et servant surtout à la défense en cas de siège; certaines sectes, comme les Assassins, entretenaient des milices privées. Le pouvoir du prince n'était solide que sur son 'askar, et par conséquent son autorité générale ne s'exerçait que si cet 'askâr représentait une importante fraction de l'armée, comme ç'avait été le cas sous les grands Seldjouquides. Mais un Rođwân, souverain d'un petit territoire ruiné,

ne pouvait entretenir qu'un 'askar médiocre, d'où sa faiblesse et son besoin de l'aide « assassine » (43).

Qu'il s'agit du 'askar ou des adjnâd, l'armée devait être en effet entretenue et là se trouve l'origine d'une seconde ressemblance que nous trouvons, jusqu'à un certain point, entre l'Orient et l'Occident: Non seulement les adjnâd ont de petites concessions foncières, mais le 'askar est divisé en un certain nombre de chefs qui doivent organiser leur propre 'askar et reçoivent pour ce faire un fief (iqtâ'). En principe, un iqtâ' n'est pas un fief, mais seulement le droit concédé à un particulier, depuis longtemps déjà, de toucher les revenus d'un territoire, à charge d'accomplir certains services (44) : c'est en somme, en un temps de circulation monétaire insuffisante, un mode de paiement simple, et si la féodalité n'a pas pris en Orient le même développement qu'en Occident c'est sans doute, entre autres raisons, parce que l'économie monétaire était plus développée en Orient qu'en Occident. Mais depuis la conquête turque, ce régime concessionnaire est réellement devenu un régime féodal; les Seldjouqides et leur grand vizir Nizâm al-mouk ont considéré que pour renforcer l'organisation militaire de provinces éloignées du pouvoir central et pour intéresser des chefs souvent turbulents au bon ordre de l'état, le mieux était d'ajouter à la concession des revenus d'un territoire celle de son administration. Le danger de cette politique apparut dès que l'autorité centrale faiblit, et elle faiblit d'autant plus vite que la multiplication des concessions dont elle payait les services rendus diminuait d'autant les moyens qui lui restaient d'en payer de nouveaux (45). Sans doute tout iqtâ' était révocable en principe : en fait, il ne put l'être que par la force, et, les concessionnaires se solidarisant, bientôt ce qui restait de force au gouvernement central ne suffit plus, et une certaine hérédité commença à s'instituer. Ainsi naquit une féodalité militaire turque, plus tard aussi kurde, qui se super-

(43) Gibb, trad. Qal., préface, 32-40 ; les chroniques emploient souvent indifféremment « 'askar » et « adjnâd ».

(44) Le concessionnaire prête un serment de fidélité, qui l'oblige avant tout à fournir des troupes, et naturellement à faire la khotba et éventuellement la monnaie au nom de son suzerain.

(45) Tout cela est nettement exposé par 'Imâd-Bondari, 135. Sur la féodalité turque, mais surtout à l'époque mamlouke, cf. Poliak dans REI, 1936.

pose peu à peu à l'ancienne aristocratie des grands propriétaires indigènes.

Tel est le pays dans lequel les Francs vont arriver, introduire un élément de division de plus avant de provoquer par réaction un mouvement de regroupement musulman. Ces Francs, que sait d'eux l'Orient ? Ce ne sont pas absolument des inconnus : outre les commerçants de Venise et d'Amalfi, qui touchent les ports de la Méditerranée orientale, il est venu au xi<sup>e</sup> siècle des bandes nombreuses de pèlerins, traversant l'Anatolie ou débarquant sur la côte syrienne à bord de navires italiens, et pour lesquels existe à Jérusalem un hospice amalfitain. Surtout, les possessions byzantines ont toutes connu des mercenaires francs, surtout normands, dont certains ont même essayé de se rendre indépendants ou ont acquis une petite seigneurie (46). Assurément le bruit est parvenu aux oreilles de quelques chrétiens d'Orient des guerres de l'empire avec Bohémond (47); néanmoins c'est surtout encore comme des serviteurs de la politique byzantine que les orientaux ont considéré les Francs à leur arrivée. Liban et Palestine à part, les frontières de la domination franque seront à peu de chose près celles de la domination byzantine, parce que ce sont aussi celles de la population chrétienne, qui favorise la conquête pour y retrouver ses anciens avantages. Qu'une domination franque puisse différer de l'ancienne domination byzantine, ils n'y ont jamais songé.

Ils n'ont même jamais pensé à une levée en masse de la chrétienté européenne contre l'Islam. Byzance a contribué à la provoquer, mais par préoccupation de revanche impériale. Les Arméniens, eux, ont désiré cette guerre impériale (48); mais si, au temps de l'invasion turque, un catholicos arménien écrit à Grégoire VII, c'est parce qu'il espère trouver à Rome, dressée par le schisme contre Constantinople, un appui contre l'église grecque (49); des ravages turcs il ne parle que pour blâmer le gouvernement byzantin. Quant aux monophysites, ils n'ont même pas souhaité de revanche

(46) Par ex. dans le *Khanzit* (I. A. At., 15 ; Azr., 148 v°).

(47) Il en est question dans Mich. qui, pour cette période, n'a pas de source byzantine.

(48) Cf. l'inscription grecque d'Edesse publiée dans *Byz. Neugr. Jahrb.* V. 1926, 215.

(49) *Tournebize*, 163-164.

grecque. Et du côté musulman, il est remarquable de voir combien peu d'impression fit sur le moment l'arrivée même des croisés, expédition analogue à ces campagnes byzantines d'hier, pensaient-ils, dont rien ne restait une fois qu'elles étaient parties et qui, de toutes façons, ne concernaient que les territoires hier byzantins, avec un pèlerinage à Jérusalem qui n'aurait pas de lendemain. Ce fut seulement une fois l'expérience faite qu'on trouva de la croisade quelques présages (50), quelques explications soit imaginaires (51) soit, fait remarquable, tirées de la bouche des Francs (52). Peut-être les Arméniens comprirent-ils plus vite que les autres le caractère nouveau de la croisade (53), mais parce qu'ils avaient plus que les autres des relations avec Byzance, qui facilitaient leur information.

*d) La croisade et le problème de l'installation franque en Syrie.* — La logique demanderait qu'en regard du tableau sommaire que nous venons de faire de la société eurasiatique, nous missions un tableau de la société européenne, ou tout au moins des circonstances qui déterminèrent la croisade : on comprendra que nous n'en puissions rien faire et que nous nous bornions au rappel des quelques caractères fondamentaux indispensables à avoir présents à l'esprit pour la compréhension de la suite de cette histoire.

Dans quelles conditions est née la croisade ? Entre les facteurs matériels et moraux, qui se soutiennent les uns les autres, il serait sans doute bien vain de dresser une ligne de démarcation qui n'existait assurément pas dans les consciences des croisés : la misère, l'appât du gain, l'esprit d'aventure constituaient un climat favorable à la croisade, qui n'aurait pas existé cependant sans la force de cristallisation et d'enthousiasme créée par l'idée de guerre sainte et de délivrance des Lieux-Saints. Cette idée est sortie de la politique pontificale, de la politique byzantine, des guerres d'Espagne, et des pèlerinages.

(50) Mich., 183.

(51) Ibn al-Athîr (qui y voit une suite de la politique des Normands de Sicile).

(52) 'Az. 486 et Mich., 182 (pèlerinages entravés, mais nul n'en cite d'exemple).

(53) D'après Matth. ; mais encore faudrait-il savoir quand il écrit ce chapitre.

Les pèlerinages se sont considérablement développés au xi<sup>e</sup> siècle. Or pendant la seconde moitié du siècle ils se trouvent de plus en plus gênés. Non que les chefs turcs fussent officiellement plus intolérants que leurs prédécesseurs à l'égard des pèlerins, mais parce que d'une part ils n'étaient pas liés comme les Fatimides par un traité avec Byzance, d'autre part et surtout en raison de l'anarchie générale dont le bref gouvernement de Malikchâh en Syrie ne peut suffire à effacer l'impression : les pèlerins parvenus au terme de leurs épreuves sont témoins de la misère des habitants, des dégâts accumulés, des églises que la conquête turque de pays byzantins a fait transformer en mosquées, des provocations d'un Artouq criblant de flèches la voûte du Saint-Sépulcre : l'idée s'impose que pour rétablir la sécurité du début du siècle, il faut expulser les Turcs.

La guerre aux Turcs est naturellement le thème de la propagande byzantine. L'Anatolie lui importait plus que Jérusalem, et naturellement c'était surtout par les Byzantins que les pèlerins et marchands francs apprenaient les choses d'Orient; les Byzantins avaient besoin de renforts, et il était normal d'insister sur ce que la défaite grecque était une défaite générale de la chrétienté. Dès le lendemain de Manzikert, Michel VII avait adressé à Grégoire VII une demande de secours dont la contrepartie serait — combien de fois la promesse devait être renouvelée en vain — le retour à l'union des églises. Alexis Comnène renouvela l'appel auprès du comte Robert de Flandre revenant d'un pèlérniage (1087). Naturellement il ne s'agissait dans sa pensée que de lever des mercenaires ou de rassembler des alliés qui grossiraient sous ses ordres l'armée byzantine.

Grégoire VII (54) avait répondu favorablement à Michel VII, à la fois par sentiment chrétien et par sens politique : l'armée levée par le pape aiderait à résoudre le schisme et développerait l'influence de la papauté tant en Orient qu'en Occident. La guerre avec l'empereur Henri IV l'empêcha de mener à bien l'entreprise. Urbain II, de nouveau saisi du problème par Alexis, et se trouvant

(54) Aux ouvrages généraux sur les croisades, ajouter Erdmann, *Die Entstehung der Kreuzzugsgedanke*, Stuttgart, 1935 (développement de l'organisation de la guerre par la papauté) ; Holzmann, *Studien zur Orientpolitik der Reformpapstum*, HVJS XXII, 1924

dans des circonstances un peu favorables, reprit l'idée; mais il en fit quelque chose de spécifiquement différent de toutes les expéditions antérieures contre les infidèles; d'une part il inaugura une législation spéciale au bénéfice des croisés; de l'autre, ce qui nous importe le plus ici, il organisait l'expédition de la chrétienté occidentale sous la direction de la papauté et d'une façon, avec des buts absolument autonomes. Il s'agissait non plus de se mettre au service de la politique byzantine, mais de faire secourir les fidèles d'Orient directement par la papauté, avec des acquisitions éventuelles devant revenir de droit aux croisés. Cette transformation permettait d'opérer une levée massive dans toute la chrétienté latine, et non plus de procéder seulement aux envois limités de mercenaires subordonnés aux intérêts particuliers des princes. Bref c'était un renversement de direction : Alexis désirait une guerre byzantine appuyée par des Francs, le pape lui envoyait une expédition romaine dont l'intérêt byzantin n'était plus qu'un objectif nécessaire certes, mais transitoire. Cette rivalité de conception allait être à l'origine d'une grande partie des difficultés auxquelles se heurteront les rapports franco-byzantins.

La croisade a été facilitée par l'habitude contractée par la noblesse française de la guerre aux musulmans en Espagne : habitude qui naturellement va influencer au début l'état d'esprit dans lequel elle entreprend son expédition orientale. En Espagne, il s'agissait bien déjà de guerre sainte, à la fois du côté musulman où l'idéal du « djihâd » était ranimé par les Almoravides, et du côté chrétien où l'envoi des renforts aux Espagnols était en grande partie organisé par l'ordre de Cluny (auquel avait appartenu Urbain II). L'effet général de la guerre n'était pas là de soumettre les musulmans, mais de les supprimer ou de les refouler pour les remplacer par des chrétiens, dont on avait pléthore à proximité. Cette conception fut, au début, celle des croisés (55), et en particulier des Provençaux, dont le chef, Raymond de Saint-Gilles, avait fait la guerre en Espagne. (56).

Les efforts de Bohémond à Ma'arra, de Tancrède à Jérusalem

(55) Les narrateurs de la première croisade appellent indifféremment Hispania tout pays musulman.

(56) Comme autre croisé notable ayant fait la guerre en Espagne, signalons Guillaume le Charpentier.

pour sauver les musulmans du massacre montrent que les Normands d'Italie avaient, eux, des traditions différentes. Certes ils avaient combattu longuement les musulmans, mais sans les expulser : ils n'eussent pu les remplacer que par des chrétiens en partie grecs, et d'ailleurs l'Italie méridionale ravagée par la guerre ne devait pas avoir d'excès de population. Les musulmans furent donc conservés, et avec eux une partie de leurs institutions : les Normands ont donc une tradition de collaboration et de tolérance. L'idée de la croisade ne leur doit rien, et ils ne s'y agrégèrent qu'en dernière heure, pour de purs motifs de politique particulière. Toutefois il ne faut pas exagérer la différence entre les croisés : le coude à coude journalier et la communauté des conditions de leur action syrienne les rapprochera vite.

De l'Orient, en dépit des pèlerinages et des guerres, l'Occident ne connaissait rien. On peut juger, par ce qu'on trouve encore dans les écrits ou lettres postérieurs à la croisade, des racontars qui ont dû circuler entre croisés. Ceux-ci étaient persuadés que les musulmans adoraient plusieurs dieux : Mahon (Mahomet), Apollon, Tervagan, et qu'ils avaient des idoles. L'empire byzantin leur était naturellement moins inconnu; des pèlerins avaient répandu des griefs contre les schismatiques qui parfois les avaient soumis à des vexations, mais l'opinion commune ne mettait cependant pas en question l'unité de foi entre Latins et Grecs, et pour cette raison même ne concevait pas que le basileus pût sans trahison ne pas aider de toutes ses forces les croisés. Les Normands d'Italie font encore ici exception. Ils connaissaient un peu l'Islam, et, pour avoir été pendant trois quarts de siècle en rapports alternés de guerre et de diplomatie avec l'empire byzantin, pour avoir eu des sujets amalfitains commerçant avec la Méditerranée orientale et des frères Normands mercenaires dans les armées byzantines, ils avaient une idée assez précise de la politique et des territoires grecs : il n'est pas impossible que Bohémond ait connu d'avance un peu les terres sur lesquelles il allait étendre sa domination.

La croisade est née en France et secondairement dans l'Italie du nord. Les ports italiens, comprenant le bénéfice qu'ils en retireraient, lui apportèrent un secours sans lequel elle eût échoué, mais ne furent pour rien dans son déclenchement. De même les princes « politiques » prirent part à la croisade, parce que le suc-

cès de la prédication leur montra le parti qu'ils en pouvaient tirer ; mais la masse des croisés fut formée de chevaliers qui y trouvaient la magnification morale de leur goût d'aventure et de bataille, et de gens du menu peuple en qui la misère et l'oppression développaient le désir de partir n'importe où et l'espoir mystique de félicités miraculeuses pour l'autre monde et dès celui-ci. Cet esprit qui fut sans doute l'élément déterminant dans l'essor de la croisade, ne disparaîtra pas totalement en Orient, parce que de nouveaux pèlerins, de nouveaux croisés, viendront périodiquement le ranimer ; il deviendra cependant vite secondaire, les tâches de l'organisation donnant le premier rang aux politiques.

Parmi les armées qui allaient s'ébranler, nous devons distinguer deux groupes (sans parler de la croisade populaire, détruite avant son arrivée) : d'une part celles de l'Île de France et pays environnants (Normandie, Chartres, Flandre) dont les chefs et probablement en partie les troupes, une fois accompli le vœu de se rendre au Saint-Sépulcre, rentreront en Occident ; d'autre part celles de Lorraine et Boulogne (Godefroy de Bouillon et son frère Baudouin), de Provence-Languedoc (Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse) et des Normands d'Italie (Bohémond de Bari-Tarente, fils de Robert Guiscard), qui devaient s'établir à demeure en Syrie. Il est difficile de dire si Urbain II avait prévu des conquêtes hors de Palestine et si là-même il en avait prévu l'organisation (57). Il est en tous cas certain que Godefroy de Bouillon et Raymond de Toulouse avaient l'intention d'achever leur vie en Orient. Quant à Bohémond, réduit à une portion de l'héritage paternel, il vit dans la croisade le moyen d'agrandir ses domaines et de réaliser les projets orientaux que son père et lui-même avaient en vain essayé d'accomplir par la guerre contre Byzance ; l'alliance byzantine, rendue possible par la croisade, lui permettrait peut-être d'obtenir du *basileus* d'importants territoires en Asie, ou bien, à défaut, l'armée franque lui donnerait la force de les conquérir, ce que n'eussent pu faire ses propres troupes seules. Toute la conduite de Bohémond pendant la croisade sera dirigée

(57) Il aurait décidé que les diocèses auraient les limites des états où ils se trouveraient (G. T., 509 sq.). Il allait sans doute de soi pour lui que les croisés laisseraient des leurs pour occuper les conquêtes, comme en Espagne ; le point de vue byzantin lui était inconnu ou étranger.



par la double intention, d'abord d'affermir l'alliance avec Alexis Comnène, que l'organisation autonome de la croisade rendait méfiant, mais sans laquelle le prince normand savait qu'aucune entrée victorieuse en Asie n'était possible ; puis, cela fait, d'utiliser au maximum les succès communs des croisés pour son bénéfice particulier.

Il allait donc y avoir en Syrie des états francs : plus précisément, un royaume lorrain (et secondairement un comté), un petit comté provençal, une principauté normande. Conquêtes qui s'insèrent dans la série des conquêtes franques du moyen-âge ; conquête normande en particulier qui s'ajoute à celle de la Normandie, de l'Italie du sud, de l'Angleterre. Introduction de formes occidentales de sociétés, par suite d'une conquête, à des régions qui les ignoraient, et adaptation réciproque d'usages syriens par les occidentaux, problème commun à tous les états francs de Syrie ; parenté des institutions de chaque état avec celles des régions d'où les fondateurs sont originaires, problème qui acquiert un intérêt particulier pour les Normands, qui, partout où ils ont passé en Europe, ont créé des institutions si originales et si remarquables ; déterminer ces relations sera une de nos principales tâches.

Militairement, les deux groupes de peuples qui allaient entrer en contact d'abord par la guerre n'avaient pas des procédés de combat identique — assez vite, tout en conservant leurs particularités, ils s'adapteront à la tactique et aux moyens l'un de l'autre —. D'un mot, ce qui caractérisait les Orientaux, par opposition avec les Occidentaux, était la légèreté de l'armure (le cheval n'en avait aucune), le rôle des archers montés qui harcelaient l'ennemi avant la bataille et devaient tâcher de l'attirer dans des positions préparées d'avance, où la cavalerie alors le chargeait, donc tout le temps une grande mobilité. Les Occidentaux, en dépit d'excès momentanés de témérité et d'une bravoure à toute épreuve, donnaient une impression de prudence ; ils étaient moins mobiles, mais, armés plus lourdement que les musulmans, munis d'une lance plus longue, ils dirigeaient contre l'ennemi une « fameuse charge » massive souvent irrésistible ; la bataille se décidait d'ailleurs souvent par des combats individuels ; le rôle des piétons n'était guère que de porter les provisions et armes et de piller le

camp ennemi une fois pris. Ni les croisés et leurs successeurs, ni les musulmans au début du XII<sup>e</sup> siècle, ne disposaient de puissant moyen d'attaque des villes et ne pouvaient même investir les murailles de long périmètre.

---

## DEUXIÈME PARTIE

---

### CHAPITRE I

#### L'ÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION FRANQUE DANS LA SYRIE DU NORD ET LA RÉGION D'ÉDESSE

Les croisés parvinrent à Constantinople, par groupes successifs, entre la fin de 1096 et le printemps de 1097. Devant ces chefs faisant sonner bien haut leur indépendance, devant ces troupes dont la plupart ne ménageaient pas plus les régions traversées que s'il se fût agi d'un pays ennemi, quelle allait être l'attitude d'Alexis Comnène ? Son but est double : il ne peut être question pour lui d'abandonner en faveur de qui que ce soit aucun des droits territoriaux imprescriptibles de l'empire byzantin ; mais en revanche il est pour lui de la plus haute utilité de mettre à profit le secours que peuvent lui apporter les croisés et d'éviter coûte que coûte de s'en faire des ennemis. En somme, ce qu'il veut, c'est ramener les croisés au rang des mercenaires que seuls il avait désirés, comme il en avait bien souvent servi dans l'armée byzantine. Pour cela, il fallait convaincre les Francs, par un mélange de raisonnements, de menaces, de faveurs, de l'impuissance où ils étaient réduits contre les Turcs sans son aide, et du profit qu'ils trouveraient à se mettre sous sa direction. L'insuffisance de leurs ressources, la conscience croissante des nécessités politiques amenèrent presque tous les chefs francs, y compris Bohémond qu'Alexis avait particulièrement redouté (1), à prêter hommage au *Basileus* ; seuls firent exception Tanocrède, le neveu de Bohémond, qui éluda la question en passant tout de suite en Asie, et Raymond de Tou-

(1) Conformément à son programme, il fut au contraire le plus docile ; après son hommage, il demanda la charge de Grand Domestique d'orient, mais sans insister ; les prétendues promesses qu'Alexis lui fit sont une invention postérieure insérée par lui dans les Gesta (cf. supra, p. 8, n. 4).

## DEUXIÈME PARTIE

---

### CHAPITRE I

#### L'ÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION FRANQUE DANS LA SYRIE DU NORD ET LA RÉGION D'ÉDESSE

Les croisés parvinrent à Constantinople, par groupes successifs, entre la fin de 1096 et le printemps de 1097. Devant ces chefs faisant sonner bien haut leur indépendance, devant ces troupes dont la plupart ne ménageaient pas plus les régions traversées que s'il se fût agi d'un pays ennemi, quelle allait être l'attitude d'Alexis Comnène ? Son but est double : il ne peut être question pour lui d'abandonner en faveur de qui que ce soit aucun des droits territoriaux imprescriptibles de l'empire byzantin ; mais en revanche il est pour lui de la plus haute utilité de mettre à profit le secours que peuvent lui apporter les croisés et d'éviter coûte que coûte de s'en faire des ennemis. En somme, ce qu'il veut, c'est ramener les croisés au rang des mercenaires que seuls il avait désirés, comme il en avait bien souvent servi dans l'armée byzantine. Pour cela, il fallait convaincre les Francs, par un mélange de raisonnements, de menaces, de faveurs, de l'impuissance où ils étaient réduits contre les Turcs sans son aide, et du profit qu'ils trouveraient à se mettre sous sa direction. L'insuffisance de leurs ressources, la conscience croissante des nécessités politiques amenèrent presque tous les chefs francs, y compris Bohémond qu'Alexis avait particulièrement redouté (1), à prêter hommage au *Basileus*; seuls firent exception Tancrède, le neveu de Bohémond, qui éluda la question en passant tout de suite en Asie, et Raymond de Tou-

(1) Conformément à son programme, il fut au contraire le plus docile ; après son hommage, il demanda la charge de Grand Domestique d'orient, mais sans insister; les prétendues promesses qu'Alexis lui fit sont une invention postérieure insérée par lui dans les Gesta (cf. supra, p. 8, n. 4).

louse, le plus fier et surtout le plus riche des chefs francs. Un accord fut alors conclu entre Grecs et croisés, aux termes duquel ces derniers promettaient de laisser au *Basileus* tout ce qui, dans leurs futures conquêtes, avait fait partie de l'empire byzantin avant l'invasion turque, en échange de quoi l'armée byzantine et bientôt Alexis lui-même leur prêteraient secours. Dans les troupes, moins sensibles que les chefs aux exigences de la politique, cette subordination ne fut pas toujours ressentie sans amertume ; mais les largesses du gouvernement impérial gagnèrent une grande partie des récalcitrants, et, dans l'ensemble, on peut dire qu'il n'y aura pas de sérieuse difficulté entre Francs et Grecs jusqu'en 1098 (2).

Ce fut donc à titre d'armée byzantine officielle que les croisés, assistés du corps grec commandé par le Turc converti Tatikios, pénétrèrent dans les territoires musulmans, où Alexis et eux avaient eu soin d'annoncer leur expédition (3). Quelques mois plus tôt, Qilidj Arslân avait anéanti l'armée populaire de Pierre l'Ermite ; s'attendant à une victoire analogue sur les nouveaux croisés il avait laissé sa famille à Nicée ; mais cette fois il avait affaire à des troupes plus nombreuses et plus disciplinées, et fut battu : Nicée dut capituler. L'effet moral et matériel fut considérable ; moralement, parce que c'était la première grave défaite subie par les Turcs ; matériellement, parce qu'elle aboutit à exclure les Turcs de tout le secteur occidental de l'Anatolie. Alexis Comnène employa les mois suivants à mettre à profit ce succès pour remettre la main sur toutes les côtes asiatiques de l'Égée. Pendant ce temps, les croisés pénétraient au cœur de l'Anatolie ; une seconde fois, Qilidj Arslân, qui avait obtenu le secours de Dânichmend (4), essaya de les surprendre en rase campagne, près de Dorylée, mais les croisés parvinrent à rétablir la situation un moment compromise. Désormais il n'essaya plus de s'opposer à leur avance, se bornant à faire devant eux le vide et à compter sur la chaleur et la disette pour les user. D'ailleurs, dans ce semi-désert,

(2) Anne XI 3 croit que Tancrede finit par prêter serment. Raoul 18 le nie avec raison, puisqu'un tel serment ne fut jamais invoqué par la suite.

(3) Ambassade à Thoros (Math., 30), à l'Égypte (HBS, 22), aux Musulmans en général ('Az., 489); rien d'une « trahison » : avis aux amis, défi aux ennemis.

(4) Sa participation est attestée par 'Az., 490.

il n'était guère possible aux chrétiens d'organiser une occupation solide, et rien ne devait empêcher les bandes turques, si elles s'étaient tenues à l'abri, de revenir, une fois l'armée des croisés passée. Ce ne fut qu'en arrivant aux régions plus peuplées du Taurus que les chrétiens purent, au lieu d'une pure traversée, se soucier d'occupation (5).

A ce moment Tancrède et Baudouin se détachèrent du gros de l'armée pour descendre directement sur la Cilicie et la Syrie. On pourrait voir dans cette division une partie d'un plan byzantin pour la soumission des diverses routes vers l'Orient, mais comme aucun représentant du *Basileus* ni de Tatikios n'accompagna les deux chefs francs, ce n'est sans doute qu'un acte d'indépendance comme Tancrède en avait déjà commis. Ce dernier pensait-il déjà, avec ou sans inspiration de Bohémond, à acquérir personnellement la Cilicie, et Baudouin de même ? Quoi qu'il en soit, l'absence de tout Grec permit d'éluder la question. Tatikios lui-même ne la reposa ni quand tous les croisés furent réunis sous Antioche ni lorsqu'il retourna auprès d'Alexis, puisqu'il reconnut alors à Bohémond la possession provisoire des villes ciliciennes : il attendait la venue du *Basileus*. Mais en sens inverse Tancrède et Baudouin avaient chacun auprès d'eux un Arménien, dont la présence atteste sans doute un désir de liaison directe avec les indigènes, mais qui d'autre part devaient aussi chercher à attirer les croisés vers les endroits où il y avait des Arméniens à libérer, et devaient souvent préférer les engager directement sous leur propre autorité, plutôt que d'avoir recours à l'armée officielle qui, après les avoir délivrés des Turcs, leur imposerait des gouverneurs grecs (6). L'ambition des chefs francs et celle des chefs arméniens se rencontraient donc, à l'origine, pour agir contre les prétentions byzantines.

Quoi qu'il en soit, Tancrède se présenta devant Tarse, dont la garnison turque, trop faible, commença à négocier une capitulation ; peu après, l'arrivée de Baudouin la décida à fuir. Les habi-

(5) Röhrichl, *Erste Kr.*, ch. IV; Chalandon, Alexis 176 sq.; Première Crois., 117 sq.; Grousset, I, 14 sq.

(6) Pakrad, le conseiller arménien de Baudouin, s'était enfui des prisons byzantines, et fut accusé plus tard par d'autres Arméniens, qui voyaient en Baudouin un lieutenant d'Alexis Comnène, de déloyauté envers le Basileus (Albert III, 17-18).

tants se donnèrent à Tanocrède, mais Baudouin réclamait sa part, et Tanocrède se retira, pensant trouver plus loin des compensations. Baudouin, resté maître de Tarse, y reçut le renfort précieux de corsaires flamands et frisons commandés par un de ses vassaux, Guynemer de Boulogne, lequel venait par un heureux coup de main de s'emparer de Lattakié : concours précieux, qui assurait aux croisés environnés d'ennemis sur terre des communications plus faciles par mer avec l'arrière chrétien.

Quand à Tanocrède, il était allé, lui, à Adana, où il trouva déjà installé un chevalier bourguignon du nom de Welf, et où un chef arménien, peut-être Oschin de Lampron (7), l'invita à aller prendre Misis, dont la garnison turque n'opposa qu'une faible résistance. Mais sur ces entrefaites, Baudouin à son tour arriva, sans avoir, semble-t-il, laissé de garnison à Tarse ; déjà un combat avait failli éclater entre Tanocrède et lui pour la possession de Tarse, il y en eut un maintenant, semble-t-il, sous Misis. La paix toutefois fut rétablie, et Baudouin prit la route de Mar'ach pour aller rejoindre Godefroy, tandis que Tanocrède, par Baïâs, Alexandrette et Baghrâs, gagnait la Syrie (8).

Pendant ce temps la grande armée avait dessiné un vaste détour par Qaçarya, dont l'objet était celui-ci d'intérêt essentielle-

(7) Raoul l'appelle Ursinus, ce qui est le nom qu'Albert donne en 1111 à un Arménien qui a toute chance d'être Oschin; mais Raoul le présente comme le chef des Arméniens d'Adana, ce qui ne peut être vrai que très momentanément s'il s'agit d'Oschin, connu uniquement comme seigneur de la montagne taurique.

(8) D'après Chanson, 176, Tanocrède après Misis passa en une ville appelée selon les mss. Tarsie (comme si l'on revenait à une tradition sur Tarse mal identifiée), Saidre (Alexandrette, nommée dans le passage correspondant d'Albert) ou Sucre (déformation poétique du port de Canamella-Hiçn at-tînat ?) Ce serait là qu'aurait eu lieu le combat entre Tanocrède et Baudouin, qu'il raconte comme Albert. Le poète attribue la paix à une intervention de Bohémond, alors qu'Albert a seulement dit précédemment que Tanocrède avait parlé d'une venue ultérieure de Bohémond et qu'il était arrivé un corps de son armée. Pour Albert ce corps arrivera à Tarse, y fut massacré par des Turcs parce que Baudouin leur avait refusé l'entrée de la ville, à la suite de quoi les chrétiens massacrèrent les Turcs. Au contraire, d'après le poète ce corps arriva à Sucre ou Misis avec Bohémond et combattit les Turcs avec Baudouin, qu'il réconcilia avec Tanocrède, au prix d'une humiliation de ce dernier. D'après Gesta les Turcs avaient fui de Tarse, ce qui ne leur permet guère d'assaillir des Francs. — Albert III, 5-17 et 26; Foucher, I, 14; Raoul, 34-44; Gesta, 5-8; Chanson 166-180.

ment byzantin : il s'agissait de dégager la région, encore tenue localement par des Arméniens, qui était le centre de toutes les routes de l'Anatolie vers l'Arménie méridionale et la Djéziré. Un Arménien, Simon, fut en effet en cours de route investi d'un territoire au nom de Basileus. Une autre ville fut remise plus loin, toujours aux mêmes conditions, à un Normand d'Italie depuis longtemps au service d'Alexis Comnène, Pierre d'Aulph (9), à charge de réduire l'émir de Cappadoce Hasan, réfugié dans la montagne. Les Chrétiens indigènes avaient chaleureusement accueilli les croisés, et il en fut de même à leur arrivée à Mar'ach.

Dès auparavant de nouvelles bandes s'étaient séparées de l'armée, telle celle de Pierre de Roaix, que Raymond de Toulouse, sur un bruit, peut-être forgé, d'une évacuation d'Antioche par les Turcs, dépêcha en hâte vers cette ville, et qui, à défaut d'elle, reçut plus loin la soumission de quelques places du Roûdj occupées par des Arméniens : initiative d'intérêt militaire, qu'une délibération avec les autres chefs alors en arrière eût retardée, ou entreprise d'ambition personnelle, on ne sait (10). Bientôt d'autres croisés parvenaient à Artâh, où ils avaient été appelés par les habitants arméniens dès leur sortie de Mar'ach ; les Turcs d'Antioche accourant pour reprendre la place, ces Francs furent un moment dans une situation très difficile, mais furent délivrés par les premiers corps de la grande armée et par Tancrède, qui occupa aussitôt après en amont sur le 'Afrîn Aricha et Kersen (11).

Il se retrouvait ainsi à proximité de Baudouin, car celui-ci a

(9) Sur lui, De la Force, *Les conseillers latins d'Alexis Comn.* (Byzantion, 1936, I).

(10) *Gesta*,

(11) D'après Raoul, 45-47, ce serait Baudouin qui aurait occupé à Artâh et il aurait été délivré par Tancrède, oublieux de sa récente injure : tableau un peu trop fait pour une apologie. Foucher, qui accompagnait Baudouin, mais est très concis, ne connaît rien de tel. Albert, en général très au courant des faits et *gestes* de Baudouin, donne (III, 28-31), comme chef à l'expédition d'Artâh Robert de Flandre, et le fait délivrer par l'armée générale, mais en compagnie de Roger de Rozoy (Aisne) et de Gozelon de Montaigu (apparenté aux Bouillon, cf. Orderic, III, 555, note de Le Prévost), qui paraissent avoir appartenu plutôt à l'armée de Baudouin qu'à celle de Robert. La Chanson ne nomme que Gozelon, sans préciser de quelle armée il était (186-191). Baudouin n'ayant pas été appelé à Edesse immédiatement après la prise de Tell-Bâchir, sa présence à Artâh n'est pas impossible. D'après Raoul, il aurait laissé comme gouverneur son cousin Baudouin du Bourg. Peut-être celui-ci seul alla-t-il à Artâh.



de nouveau abandonné la grande armée. L'Arménien qui l'accompagnait n'était autre qu'un frère de Kogh-Vasil, et désirait mettre la force franque au service de ce dernier en lui faisant expulser les Turcs des forteresses qui entouraient la principauté de Kaisoûn. La population étant arménienne, Baudouin n'eut pas de peine à occuper Tell-Bâchir et Rawandân ; il donna cette dernière un instant à Pakrad, mais, Pakrad gardant la place exclusivement pour lui sans admettre de garnison franque, des rivaux arméniens (12), amenèrent facilement Baudouin à penser qu'il intriguait à présent avec les Turcs contre lui ; il l'obligea alors par la torture à lui céder la place (13).

Baudouin achevait de soumettre la région de Tell-Bâchir lorsqu'il reçut un appel de Thoros d'Edesse, qui lui demandait son concours contre les Turcs, moyennant de bons dédommagements. Retardé au passage de l'Euphrate, puis encore menacé en route par les Turcs de Samosate, Baudouin, qui n'avait pris qu'une petite troupe pour ne pas dégarnir les places récemment conquises, parvint pourtant sans pertes à Edesse, grâce à la complicité des Arméniens du parcours, et, peu après son arrivée, fit un raid contre Samosate, qui d'ailleurs échoua. Thoros, en l'appelant, avait peut-être eu la main forcée par les notables d'Edesse ; de toute façon, il entendait limiter le rôle de Baudouin à celui d'un chef de mercenaires grassement payé. Mais pas plus qu'à Rawandân, Baudouin n'était disposé à se contenter de cette position subalterne, et il annonça son intention de repartir. Les notables, par peur des Turcs, amenèrent alors Thoros, qui n'avait peut-être pas d'héritier, à l'adopter, et à l'associer comme tel à son pouvoir en attendant la succession. Cela même ne satisfut pas les ennemis qu'avait Thoros en raison de sa religion grecque, de son avarice, et, peut-être, d'atteintes à l'autonomie de certains seigneurs arméniens ; la présence de Baudouin leur donnait la force d'agir. Avec la complicité de Constantin de Gargar, qui avait accompagné Baudouin dans son attaque sur Samosate, un complot se forma, dont Baudouin se tint à l'écart, mais fut sûrement informé ; sans doute chercha-t-il à profiter du soulèvement

(12) Appelés par Albert Fer (à Tell-Bâchir) et Nicosus, seigneur de la même région.

(13) Foucher, I, 14; Albert III, 17-18 et 31.

qui se produisit pour amener pacifiquement Thoros à se sauver en toute sécurité en lui cédant sa place, mais la populace massacra le prince arménien. Baudouin resta seul maître du pouvoir (9 mars 1098), et épousa une nièce de Constantin (14).

Dans la Syrie du nord, où les chrétiens et surtout les Arméniens étaient moins nombreux, la conquête nécessita une guerre bien plus dure, que le siège d'Antioche résume à peu près entièrement : siège qui, quelles qu'aient pu être les ambitions de certains croisés, faisait encore sûrement partie du plan byzantin. L'armée chrétienne, après avoir forcé le passage du Djisr al-Hadid, était arrivée le 21 octobre devant Antioche. Les opérations qui se déroulèrent autour de cette ville pendant plus de sept mois, abondamment narrées dans les chroniques et dans la tradition poétique, se ramènent en gros à ce qui suit (15) :

La présence de montagnes au sud et le long périmètre des remparts amenèrent les croisés à n'investir d'abord que la partie septentrionale de la ville ; l'aménagement d'un pont de bateaux sur l'Oronte leur permit cependant de le traverser et de s'étendre vers l'aval, en même temps que la construction d'un fortin sur les premières pentes leur permettait de dominer une partie de

(14) Foucher I, 14; Albert III, 20-24 et 31; Guibert 165 (d'après lequel le complot était dirigé à la fois contre Thoros et Baudouin); Orderic, IX, 11 (d'après lequel Thoros intriguait avec les Turcs contre Baudouin, qui, après son meurtre, perpétré par les Edesséniens craignant la colère de Baudouin, aurait épousé sa fille); Gilon, chant III, par Foulque (version voisine); Chanson III, 21, 24 (qui confond l'adoption et le mariage de Baudouin, et appelle Thoros le Vieux de la Montagne, expression qui désignait au temps des remaneurs le chef des Assassins, mais pouvait facilement être par confusion appliquée à Thoros, l'appellation « de la montagne » ayant été appliquée à plusieurs chefs arméniens, en particulier aux Roupéniens (dont deux s'appellèrent Thoros) et à Constantin de Gargar, Albert III, 22; Matth., 36-38; Mich., 183, 188; Chron. An. Syr., 70 et dans A. A. Beaumont, *Munro-Crusades*, III; 1. A 222 (II 207). La chronologie des faits est incertaine, car, entre les deux dates sûres de la prise de Tell-Bâchir (octobre 1097) et de la mort de Thoros (mars 1198), les sources donnent l'impression qu'il ne s'écoula au plus que quelques semaines; sans doute Baudouin eût-il été à Antioche s'il en avait été proche cet hiver.

(15) On trouvera des récits circonstanciés du siège d'Antioche, auxquels nos nouvelles sources n'ajoutent rien, en particulier dans Röhricht, *Gesch. Isten Anzuzugs*, chap. VI-VII; cf. aussi Chalandon, *I<sup>re</sup> Croisade*, 180 sq., et Grousset I, 68-107.

l'agglomération (16). Les chrétiens, en majorité syriaques, suspects aux Turcs et aux Francs, rejetés en partie par Yaghtsiyân entre les deux armées, faisaient de l'espionnage pour le compte des deux partis (17). Au début les Francs purent abondamment vivre sur les ressources des environs (18), mais ils les gaspillèrent, et se trouvèrent réduits bientôt à de sévères restrictions. En même temps les Turcs d'Antioche et de Hârim, que la peur avait un moment immobilisés, se mettaient à faire des sorties qui coûtèrent aux Francs de meurtrières surprises et nuirent beaucoup à leur ravitaillement (19). Il fallut organiser des opérations de police et d'approvisionnement, en novembre vers Hârim (20), en décembre vers le Djabal Soummâq (21). Mais ni ces remèdes ni diverses mesures disciplinaires n'empêchèrent la disette de croître, décimant la cavalerie des Francs (22). Démoralisée, l'armée assiégeante commença à s'éparpiller : Robert de Normandie se rendit en décembre à Lattakié, depuis peu occupée par des Anglais (23); Étienne de Blois se retirait de même momentanément en Cilicie (24); par surcroît Godefroy de Bouillon était malade (25). Guillaume le Charpentier et Pierre l'Ermite furent rattrapés en train de fuir (26); Tatikios fit bientôt de même (27), et une masse de petites gens partaient en quête de vivres.

(16) Gesta, 66, 70; Raymond, 243, 247; lettre d'Anselme, 2, 157; Raoul, 49; Albert III, 38-39.

(17) Gesta, 68, H. B. S., 35; I. A., 187 (H, 192).

(18) Lettre d'Anselme, I, 145; Raymond, 242; Gesta, 68.

(19) Gesta, 68, 74; Anselme, I, 145; Raymond, 243; Raoul, 49; Albert, III, 40-49 (cf. Chanson, IV, 20, autres épisodes, 16). — Il y a encore une sortie turque qui faillit se terminer en désastre pour les Francs en mars 1098 : Gesta, 90-94; additions dans Tudebode B, Baudri, Guibert, et Robert; lettres d'Étienne 2, d'Anselme 2, des Lucquois, 166; Caffaro, 50; Albert, III 63 (Chanson, IV, 17, 30-48).

(20) Gesta, 69 ; additions dans H. B. S., 37, et Robert, 776 ; Raymond, 242 ; Anselme, 2.

(21) Gesta, 72, 76 ; Albert III, 50 ; Kamâl, 578.

(22) Gesta, 70, 76, 78 ; Raymond, 245-246 ; Foucher, I, 15-16 ; Robert, 781 ; Guibert, 182 ; Anselme, 2 ; Albert, III, 52-57 (Chanson, 28-30 ; cf. les traditions romançées sur les Tafurs, Chanson, V, et Guibert, VII, 23).

(23) Raymond, 243 ; Raoul, 58 ; Guibert, 254 ; Orderic, X, 22 ; Albert, 501. Cf. infra, p. 222, n. 46.

(24) Raoul, 58.

(25) Raymond, 243 ; Albert, III, 58.

(26) Gesta, 76-78.

(27) Cf. infra.

Heureusement pour les Francs, le monde musulman réagissait fort peu. Yaghî-Siyân avait lancé des appels à tous les princes de Syrie et au Sultan Barkyârok lui-même. Mais leurs difficultés propres et leurs dissensions les empêchaient d'intervenir efficacement. Une première tentative fut faite, au moment de l'expédition franque vers le Djabal Soummâq, par Doqâq assisté du seul Djanâh ad-daula ; elle aboutit, après un combat indécis près d'al-Bâra, à un échec (31 décembre 1097) (28). Roḍwân se décida alors à surmonter sa rancune contre Yaghî-Siyân et à intervenir à son tour avec l'appui de son ancien vassal Souqmân ; mais les Francs, prévenus par les campagnards chrétiens, purent prendre leurs dispositions à temps pour tenir en respect les Turcs d'Antioche et en même temps refouler près du Djisr al-Ḥadîd les Alépins en si grand désordre que la garnison de Ḥârim évacua précipitamment la place. Résultat que ne compromit pas une défaite locale d'Arméniens de la région de Tell-Bâchir venus piller le Wâdi Bouṭnân (29). Yaghî-Siyân ne pouvait donc plus compter que sur les Orientaux, nécessairement plus longs à pouvoir arriver jusqu'à lui.

En revanche les Francs reçurent des secours directs ou indirects. Aux flottes grecques de Chypre et de l'Anatolie méridionale s'étaient jointes maintenant des flottes génoises et anglaises, si bien qu'il devenait plus facile de ravitailler les Francs par mer ; d'autres approvisionnements étaient envoyés par les Arméniens de Cilicie et par Baudouin du territoire de Tell-Bâchir (30). Puis le vizir d'Égypte, al-Afdal, répondit aux ambassades franco-byzantines avec amabilité, soit qu'il eût cru réellement que l'expédition chrétienne ne menaçait pas la Palestine, soit qu'il voulût seulement profiter du moment où elle ne gênait que ses adversaires (31) :

(28) Qal. 155 G 43 (Kamâl, 579); Gesta, 73, additions II. B. S., 40; Raymond, 243-245; Etienne, 2; Anselme, 2; Foucher, I, 15; I, A, 188 (H, 193), d'après lequel les croisés avaient essayé de convaincre Doqâq qu'ils n'en voulaient qu'aux anciens pays grecs ; Matth., 33.

(29) Kamâl, 579 ; Gesta, 85 ; H. B. S., 47 ; Tudebode, 43 ; Baudri, 46 ; Guibert, IV, 13 ; Robert, IV, 14 ; Anselme, 2 ; Etienne, 2 ; Caffaro, 51 ; Henri Hult, H, V, 376 ; Matth., 32.

(30) Matth., 33-34 ; Albert, IV, 9 ; Raoul, 54.

(31) Gesta, 96 ; Baudri, G, II, 15, H. B. S., 44 ; Robert, V, I ; Albert, III, 59 ; Etienne, 2.

il préparait donc une expédition qui allait, en août, lui restituer Jérusalem (32).

Enfin au printemps les Francs se décidèrent à compléter l'investissement d'Antioche en fortifiant une mosquée à l'entrée du pont et le monastère de Saint-Georges sur les pentes sud-ouest du Silpius. Dès lors le ravitaillement de la ville devint très difficile, les mouvements des Francs par contre à peu près sûrs (33). On pouvait prévoir le découragement des assiégés.

Mais à qui appartiendrait la ville une fois qu'elle serait prise ? A mesure que les épreuves des Croisés augmentaient, il leur était plus cruel d'admettre l'abandon de leurs conquêtes à Alexis Comnène, dont l'armée y avait si peu pris part. Moralement, le retrait de Tatikios le rendit inconcevable à la masse des croisés. Car ce départ, il était pour tous les Francs une désertion en face de l'ennemi. Sans doute, s'il est certain que Tatikios fut démoralisé par la disette et l'annonce de l'attaque alépine ou orientale future, il put, en s'en allant, penser en toute bonne foi qu'il cherchait des vivres et des renforts et reviendrait bientôt plus en force ; sans doute aussi les souffrances avaient-elles aigri les rapports toujours difficiles entre Grecs et Francs, et Bohémond put-il exploiter cette situation en lui faisant craindre pour sa propre sécurité, ce dont Tatikios le remercia en lui concédant jusqu'à son retour la Cilicie : comme ce retour ne s'était produit ni au moment de la prise d'Antioche ni lors du siège que les croisés auront à y soutenir à leur tour, la masse des Francs, qui n'avaient pas prêté serment à l'Empereur ni compris pourquoi leurs chefs l'avaient fait, considéraient l'accord avec le basileus comme caduc.

Naturellement cette situation faisait tout à fait l'affaire de Bohémond, qui eût admis de tenir Antioche en fief d'Alexis, mais doutait fort qu'il la lui accordât. Quelle que soit la part exacte qu'il ait eue dans le départ de Tatikios, il est certain qu'il ambitionnait dès le début la possession d'Antioche. Déjà il avait essayé de profiter de la disette de l'hiver pour obtenir des barons la promesse d'Antioche par la menace de devoir, faute de ressources, se retirer

(32) Qal. G. 45 ; G. T., 314.

(33) Gesta, 88, 96, 98 ; Tudebode, 49 ; H. B. S., 57 ; Anselme, 2 ; lettre aux Lucquois ; Raymond, 243, 250 ; Albert, 63, 66. Des combats favorables aux Francs sont indiqués entre autres par Raymond, III, 45 ; Raymond, 250 ; Raoul, 51 ; Etienne 2.

lui aussi. Il avait été, sans nul doute, avec Raymond, le plus actif des chefs asiégeants, et les indigènes le considéraient comme le chef suprême des Francs. Un armurier arménien, converti à l'islam, mais en contestation avec Yaghî-Siyân, Firouz, négocia avec Bohémond l'introduction des Francs dans une tour de la montagne. Bohémond revint alors à la charge auprès des barons et proposa de donner la ville à celui qui pourrait la prendre; les barons répondirent d'abord que peine partagée méritait salaire partagé; mais sur ces entrefaites, on apprit l'approche d'une forte armée orientale, qui rendait vitale pour les croisés l'occupation rapide d'Antioche. Bohémond obtint donc satisfaction, sous réserve de remettre la ville au basileus lorsque celui-ci viendrait. Bohémond, réaliste, ne chicana pas : l'essentiel était d'entrer dans Antioche. L'accord conclu avec Firouz fut exécuté, et Antioche enlevée le 3 juin 1098. Des massacres de musulmans suivirent, avec l'aide des chrétiens indigènes. Yaghî-Siyân, fuyant de la citadelle vers le Rouûdj, tomba aux mains de paysans arméniens qui apportèrent sa tête à Bohémond. Les Turcs de 'Imm et de Inab évacuèrent ces places. Il était temps : trois jours plus tard, les avant-garde de l'armée d'Orient arrivaient en vue d'Antioche (34).

Yaghî-Siyân, on l'a vu, avait lancé des appels non seulement aux princes syriens mais à ceux de Djéziré et au sultan Barkyârôq lui-même. Ce dernier n'était pas en état d'intervenir, mais il n'en était pas de même de son vassal théorique de Mossoul, Karboûqâ, qui dut recevoir de lui la mission d'expulser l'envahisseur infidèle. Il rassembla des forces considérables, auxquelles il donna rendez-vous en divers lieux de son parcours (35). La distance aidant,

(34) Lettres de Anselme, 2, des princes au pape, des Lucquois, de Daimbert (Hag., p. 156, 161, 165, 167 ; Gesta, 100 sq. ; Raymond, 251 ; Foucher, 342 ; Raoul, 652 ; Albert, 398 sq. ; G. T., V, 17 sq. ; Qal., 44 A 135 ; I. A., 189 II 196 ; Kamâl, 582 ; Matth., 26 ; Mich., 184 ; Anne, H 59 sq., etc. Toutes les sources naturellement mentionnent la chute d'Antioche.

(35) Le rendez-vous djéziréen est appelé par Albert, IV, 10 (Chanson, VI, 1). « Castrum Sooch » (on songe à un Tell ach-Chaïkh entre Mardin et Hiçn Kaïfa qui fut au XII<sup>e</sup> siècle un fréquent lieu de rendez-vous (Diyâr Bakr, 225). Comme oriental accompagnant Karboûqâ, on ne connaît que Arslantach de Sindjâr. Foucher et Albert donnent des listes fantaisistes, où ils ont massé tous les noms de chefs turcs connus d'eux. Mais une partie de ces noms étant réels (qu'ils soient ou non fait partie de la campagne), il est probable que d'autres le sont, qu'il y aurait intérêt à identifier. Communs aux deux sont Boldagis (Pulgit), sans doute le Bouldadji connu dans le Djahân à la fin de Malik-Châh :

cette armée fut considérée par les croisés comme terrifiante. A la veille de la prise d'Antioche, Étienne de Blois s'était sauvé. Lorsqu'il aperçut du haut du col de Baylân les forces ennemies qui arrivaient, il partit d'une traite jusqu'au camp d'Alexis Comnène.

Depuis le départ des croisés, ce dernier n'avait pas perdu son temps. La force turque en Anatolie ayant été momentanément brisée à Nicée et à Dorylée, il en avait profité pour récupérer sur Zakas et les autres émirs turcs toutes les côtes de la Mer Égée et leur arrière-pays. Il se préparait à présent à venir au secours des croisés en occupant solidement le pays qu'ils avaient traversé, et avait atteint Akchéhir ou Qoutayeh lorsqu'il rencontra Étienne et les autres fuyards. A la suite de leurs récits, il considéra les Francs comme irrémédiablement perdus, et la campagne de l'armée byzantine, trop faible pour s'aventurer seule si loin, comme désormais sans objet; il rebroussa donc chemin. L'arrivée d'Alexis auprès des croisés eût sans doute détruit le néfaste effet du départ de Tatikius; sa volte-face rendit irrémédiable la rupture morale entre Francs et Grecs, et par suite la faillite des visées byzantines sur la Syrie. Lorsque plus tard Alexis enverra des troupes recueillir les fruits des efforts des autres, elle seront, comme il est naturel, aussi mal accueillies qu'elles l'eussent été bien lors de l'attaque de Karboûqâ. Le droit strict ici ne pouvait tenir contre l'absence des titres moraux, et les excuses qu'avait Alexis, mal informé, ne changeaient rien à ce fait. Au surplus, le sentiment des Francs eût-

Qaradja de Harrân ; Baldouq ; Balak (Bajak de Foucher ?) ; Doqâq (Maleducat de Foucher). Albert cite à tort Rođwân, puis « Amasa de la région de Niz, près du Khorassan, archer remarquable », et Boesas, « ex eadem secta Turcorum », qu'il faut rapprocher de Boessach de Foucher, inconnus ; Foucher donne des noms sous lesquels on reconnaît des titres (Amîr Hâdjib, Amîr Djouyouûch, Amîr Djalîs, ce dernier, sous le nom d'Amirdalis, ayant eu une fortune considérable dans le cycle des légendes de la croisade ; Amîr Akhoûr), des noms propres arabes (Soulaïmân, Marwân, Sanxadole = Chams ad-daula, Ginahadole = Djenh ad-daula de Homç, Vathap = Waththâb le Nomaïrite) ou turcs (Coteloseniar et Mergalscotelou recouvrant des Khoullough....., Aoxian = Yaghî-Siyân, Todigum = Toghtekin de Damas, Soqueman = Soukman l'Artouqide, Ilias, non artouqide connu, Gigremis = Djekermich de Djéziret-ibn-'Omar, Artubekh = Artouq-Beg, Gelisaslan = Qilidj Arslan ou Qizil Arslan, dont la traduction française, le Lion Rouge, est le nom d'un héros du cycle poétique — on connaît un Qizil Arslan à cette date dans le Diyâr Bakr à Arzan), — enfin quelques noms difficiles à interpréter (Amir-Goian, Amir Molxe).

il été moins général, le recul grec laissait à Bohémond le temps de s'installer dans la ville de son choix; et il ne devait pas être possible de l'en faire sortir comme il l'eût été de l'y prévenir.

Pour le moment l'absence des Grecs et d'Étienne mettait les Francs dans une situation très grave. Épuisés par sept mois de lutte, ils allaient être enfermés dans une ville prise d'hier, que le siège avait vidée de ses provisions, et dont la citadelle restait aux mains de l'ennemi. Heureusement pour les Francs, Karboûqâ avait perdu trois semaines en route à essayer d'enlever Edesse à Baudouin, puis encore plusieurs jours à attendre l'arrivée de Soukmân l'Artouqide, de Waththâb le Nomairite, de Doqâq et de Djanâh ad-daula. Les premiers détachements musulmans parvinrent devant Antioche le 6 juin, et le 8 Karboûqâ recevait livraison de la citadelle où il installa Aḥmad ibn Marwân. Les croisés durent en hâte aménager un petit rempart pour se préserver des sorties de la garnison, mais ne purent empêcher l'ennemi de prendre solidement position devant Antioche, et, la démoralisation gagnant, il y eut de nouvelles fuites, à la suite de quoi les flottes ancrées à Souwaïdiya jugèrent prudent de s'en aller. La famine se mit dans la ville, Adémar et Raymond tombèrent malades, des mesures allant jusqu'à l'incendie d'un quartier durent être prises pour maintenir la discipline.

Cet état moral surexcitait chez les croisés, dès l'origine baignés de religion, les dispositions au surnaturel. Les visions se multiplièrent. Un provençal, Pierre Barthélémy, annonça avoir eu la révélation de la présence à Saint-Pierre d'Antioche de la lance avec laquelle avait été percé le flanc de Jésus, et qui procurerait la victoire aux chrétiens. L'authenticité de la vision ayant été admise par Raymond fut révoquée en doute par Bohémond, qui plus tard la présenta comme une supercherie au service de l'ambition politique du comte de Toulouse. Mais sur le moment, il se produisit un tel mouvement d'enthousiasme qu'aucun sceptique n'insista. On trouva en effet une lance au lieu indiqué. Tous jurèrent de vaincre ou mourir. Bohémond fut élu chef des opérations. Il essaya une négociation avec Karboûqâ, par l'entremise de Pierre l'Ermite, qui échoua. Le 28 juin, il organisa une sortie. Karboûqâ, sûr de la victoire, refusa d'attaquer les Francs avant leur complète sortie. Mais autant les Francs étaient ardents, autant l'armée musul-



mane était affaiblie par la méfiance mutuelle des émirs. La bataille se termina par la déroute des musulmans, qui furent achevés par les paysans indigènes. Le gouverneur de la citadelle se rendit (36). Par respect pour la parole donnée, les chefs francs envoyèrent Hugues de Vermandois inviter Alexis à reprendre sa marche en avant et à venir se joindre à eux; mais il était trop tard pour cette année, et Hugues ne devait pas revenir pour le moment (37).

Les croisés avaient besoin de repos : les chefs décidèrent de remettre à novembre la continuation de la marche. Chacun ne pensa plus alors qu'à accomplir de fructueux raids. Un certain partage des environs d'Antioche avait été effectué pendant le siège : le moyen 'Afrin appartenait au comte de Flandre, le Roûdj aux Provençaux depuis le raid de Pierre de Roaix; un autre Provençal, Raymond Pilet, pénétra dans le Djabal Soummâq, enleva Tell-Menis, mais fut battu par la garnison musulmane de Ma'arrat an-No'mân; en septembre Raymond de Toulouse alla enlever al-Bâra. Bohémond avait le bas-Oronte, sauf Souwaïdiya, et Tancrède 'Imm et Hârim; de plus Tatikios avait confié au premier la Cilicie. Enfin Godefroy avait Souwaïdiya, et surtout un frère à Edesse, qui lui avait laissé la libre disposition de la région de Tell-Bâchir : il s'y rendit et en chemin reçut pour la première fois un appel d'un chef musulman, le seigneur de 'Azâz, en conflit avec Roûwân, que Godefroy, avec des renforts de Baudouin, Bohémond et Raymond, repoussa; il réduisit ensuite au respect Pakrad et Kogh-Vasil, qui, maintenant ennemis des Francs, avaient pendant le siège d'Antioche cherché à intercepter les communications de cette ville avec Edesse; il repartit alors pour Antioche, mais quelques-uns de ses compagnons, parmi lesquels Foucher de Chartres (distinct de l'historien), vassal de Bohémond en Italie, restèrent au service de Baudouin (août-octobre 1098) (38).

(36) Lettres d'Anselme, 2, des princes, des Lucquois, de Daimbert, I ; Gesta, récit IX ; Raymond, 252-261 ; Foucher, I, 19-22 ; Raoul, 72-93 ; Albert, IV, 29-56 ; Qal., 46 A 136 ; I. A., 190 H 197 ; Kamâl, 584 ; Mich., 184 ; Math., 28 ; Anno H 63, etc., mentions dans toutes les sources.

(37) Gesta, 160 ; Baudri, G 80 ; Alb., V, 2-3 ; d'après Chanson, VI, 2. Baudouin aurait appelé Alexis contre Karboûqâ.

(38) Gesta, récit X ; Raymond, 265 ; Foucher, I, 24 ; Raoul, 94-95 (mais, cf. 60) ; Alb., V, 2-15 ; Qal. 45 A 136 ; Kamâl, 584. Boustân cite comme conquête franques de 491 (nov. 1097, nov. 1098) Mar'ach, Antioche, Kaïsoûn, et Hadathâ (erreur, mais allusion aux hostilités de Godefroy et Pakrad ?).

Ce furent probablement ces renforts qui permirent à Baudouin d'acquérir, avec Saroùdj, la maîtrise de la route qui reliait Edesse à Tell-Bâchir et à Antioche, soit qu'il y eût été appelé par Balak lui-même contre une révolte des habitants appuyés par Baldouq, mais avec l'espoir, que Baudouin aurait trompé, que celui-ci la lui restituerait; soit que, plus simplement, Baudouin la lui ait enlevée directement; il la concéda en fief à Foucher de Chartres. Alors Balak essaya d'attirer Baudouin dans un piège, en lui promettant la livraison d'une autre place-forte (39); mais Baudouin s'étant méfié, il n'y eut de pris que quelques chevaliers, qui furent bientôt libérés (fin 1098 ou début 1099). Dans la même période, un parti d'Arméniens inquiets de l'afflux des Francs, qui risquait d'aboutir à la dépossession des indigènes, fomenta un complot pour supprimer Baudouin : le résultat fut tout le contraire, car les conjurés furent découverts, emprisonnés, et relâchés seulement moyennant abandon de leurs biens, qui furent distribués à des Francs. La domination franque ne fut plus contestée pendant une douzaine d'années (40).

Pendant ce temps était arrivé le rendez-vous du 1<sup>er</sup> novembre 1098 à Antioche, où les chefs devaient décider de la reprise de la marche vers Jérusalem. Avant de partir, Bohémond désirait que sa situation fût définitivement réglée. Sans doute il avait dès juillet agi en seigneur d'Antioche en faisant dans cette ville des concessions aux Gênois, dont il se ménageait ainsi l'appui; néanmoins, aux termes de l'accord du printemps entre les barons et lui, son maintien était subordonné à la non-venue-éventuelle d'Alexis. Bohémond prétendait qu'on avait assez attendu pour prendre une décision ferme; Raymond se montrait intraitable sur la foi due à l'Empereur auquel il avait hier refusé de prêter serment; les autres chefs, partagés entre leurs scrupules juridiques et leur amitié pour Bohémond, désiraient attendre à Antioche. Mais la masse des croisés, sans intérêt dans ces querelles de grands, menaça de les aban-

(39) C'est la place qu'Albert appelle Amacha; Mich., 184, dit que les Nomaïrites possédaient, lors de l'arrivée de Baudouin, Saroùdj et Ma'arra; comme il ne peut s'agir de la ville syrienne de ce nom, on peut supposer d'Amacha et Ma'arra sont la même ville — gratuitement.

(40) Albert, IV, 8; III, 24-25 (daté à tort d'avant Karbouqâ, puisque l'on voit Foucher arrivé seulement en octobre); V, 15-22; Guibert, 165; Boustân an 493; Chron. An. Syr., 76.

donner. Raymond prit la tête du parti populaire pieux, et se déclara prêt à partir; Bohémond, pour ne lui laisser le monopole ni du bénéfice moral ni des conquêtes dans la Syrie du nord, en fit autant. Mais la question ne fut pas réglée; dans la période de demi-condominium exigé par la présence de tous les croisés autour d'Antioche, Raymond avait occupé la tour d'entrée du pont et le palais gouvernemental; il refusa de les évacuer (41).

Raymond et Bohémond partirent donc, et décidèrent de soumettre en route Ma'arrat an-No'mân (fin novembre). Le siège difficile, mais conduit avec énergie, aboutit à un assaut heureux le 11 décembre; Bohémond avait négocié avec le gouverneur turc une capitulation honorable, mais lorsque les croisés entrèrent dans la ville ils saccagèrent tout. Ce fut un des sinistres dont les Musulmans ne purent oublier le souvenir. Au surplus, les croisés souffraient eux aussi, les vivres, dans le pays manquant, et la peste, dont déjà Adémar et bien d'autres étaient morts à Antioche pendant l'été, continuant ses ravages (42).

La ville n'était pas plutôt tombée que la querelle reprit entre Bohémond et Raymond, au sujet d'al-Bâra, que Raymond avait donnée à l'évêque qu'il y avait fait installer : Bohémond n'acceptait de le reconnaître que si Raymond évacuait les édifices qu'il détenait à Antioche. Raymond refusant, Bohémond, sous prétexte que l'armée n'était pas assez forte pour une campagne d'hiver, retourna à Antioche; Raymond, désormais lié aux impatients, voulait au contraire partir tout de suite; il obtint seulement une conférence dans le Roûdj avec les autres chefs, qui étaient restés à Antioche à l'exception de Godefroy parti de nouveau procéder à des opérations de nettoyage autour de Tell-Bâchir; puis, grossi à la fin de Robert de Normandie et de Tancrède, sans doute envoyé Bohémond pour le surveiller, Raymond reprit la marche vers le sud au milieu de janvier 1099. Bohémond ne le sut pas plutôt qu'il expulsa d'Antioche les hommes que Raymond y avait laissés (43).

Quant à l'armée de Raymond, la peur amenait les habitants à fuir devant elle, et les émirs, tels successivement le Mounqidhite

(41) Gesta, 168-170 ; Raymond, 268-270.  
26, 29 ; Qal. 46 A 136 ; Kamâl, 587.

(42) Gesta, 172-178; Raymond, 268-270; Foucher, I, 24; Raoul, 96; Albert, V,

(43) Gesta, 178-180; Raymond, 270-272; Foucher, I, 24; Raoul, 105; Albert, V, 26-28.

de Chaïzar, Djanâh ad-daula de Homs, et Ibn 'Ammâr de Tripoli, à lui offrir toutes facilités de passage. Les croisés parvinrent ainsi en longeant le bord oriental du Djabal Bahra, jusqu'à 'Arqa qui fut assiégée, afin d'obtenir d'importantes concessions d'Ibn 'Ammâr, auquel elle appartenait. D'autres corps allaient entre temps occuper Tortose et recevoir l'hommage du seigneur de Maraqiya, afin de garantir les communications maritimes de l'armée comme l'occupation de Souwaïdiya et de Lattakié avaient assuré celles d'Antioche. Pendant ce temps les autres chefs avaient fini par quitter à leur tour Antioche (fin février) et s'étaient concentrés à Lattakié, où venaient d'arriver des vaisseaux grecs et vénitiens; seul Bohémond, qui, sans doute par précaution, les avait accompagnés dans cette ville, ne poursuivit pas la marche. Godefroy et Robert de Flandre assiégeaient Djabala, lorsqu'ils reçurent un appel de Raymond qui les priaient d'accourir à 'Arqa, qu'une armée de secours ennemie était près d'atteindre. Renonçant à Djabala, ils rejoignirent Raymond, mais comme l'ennemi ne parut pas, ils se jugèrent joués, et conservèrent avec Raymond jusqu'à la fin de la croisade des rapports très froids; Tancrède maintenant quitta Raymond et se joignit aux autres chefs (44).

En avril on reçut enfin une ambassade d'Alexis Comnène; il se plaignait de la décision prise en faveur de Bohémond et demandait aux croisés de suspendre leur marche jusqu'en juin, date à laquelle il serait prêt à se joindre à eux. Raymond était disposé cette fois à accepter, son hostilité envers Bohémond le rapprochait des Grecs, mais une fois de plus la masse des croisés fit décider la continuation immédiate de la campagne. Il va sans dire que la marche sur la Palestine transforma en hostilité l'entente franco-fatimide ébauchée précédemment, et Alexis lui-même, déçu sur le compte des croisés, exhortait contre eux al-Afdal. Il est permis de se demander jusqu'à quel point Alexis était réellement disposé dans ces conditions à venir appuyer les croisés; en tous cas il n'avait fait au printemps aucun préparatif qui lui permit d'être en juin en Syrie, si ce n'est d'envoyer une flotte à Lattakié (45). Dans le désarmement de l'Islam, cette carence ne présentait plus de danger, non plus que la volte-face égyptienne; et,

(44) *Gesta*, 180-190 ; Raymond, 272-276 ; Albert, V, 28-33 ; I. A. (II 197).

(45) Raymond, 286 ; G. T., 307.

au contraire, l'extension du danger franc à toute la Syrie, en obligeant chaque prince à défendre ses positions locales, devait empêcher pour de longues années la formation entre eux d'aucune coalition redoutable pour les Chrétiens. Jérusalem fut emportée le 15 juillet, et Tancrède ne put pas mieux y empêcher le massacre des infidèles qu'hier Bohémond à Ma'arra.

Les rapports entre Raymond et Godefroy devinrent alors aussi mauvais que l'avaient été hier les rapports entre Raymond et Bohémond. Déjà pendant la marche les ennemis de Raymond avaient rouvert la question de l'authenticité de la Sainte Lance. Maintenant il s'agit de donner un chef à la Ville Sainte. Raymond refusa la couronne, qui ne lui était sans doute pas offerte avec l'unanimité désirable, mais n'entendait pas moins garder une part des conquêtes. Godefroy fut élu, avec le titre d'Avoué du Saint Sépulcre, non de roi, et entra aussitôt en conflit avec Raymond au sujet des parties de Jérusalem occupées par ce dernier, et il fallut une attaque égyptienne pour amener entre eux une détente momentanée. Aussitôt les Egyptiens battus, les deux chefs se disputèrent le bénéfice de la victoire, ce qui empêcha Ascalon d'être prise. Finalement Raymond et les deux Robert (de Flandre et Normandie) décidèrent la croisade finie et l'heure venue pour eux du retour en Occident ; ils repartirent donc le long de la côte jusqu'à Djabala. Quant à Tancrède, il s'était taillé une belle seigneurie comprenant Haifa et la Galilée ; sa présence en Palestine donnait à Bohémond, en attendant qu'il y vint lui-même, assez d'influence pour la sauvegarde de ses intérêts.

S'il était resté dans le Nord, c'était pour y acquérir les dépendances d'Antioche. Depuis l'ambassade d'Alexis, il en était venu à une rupture ouverte avec les Grecs. Après le départ des croisés d'Antioche vers le sud, Lattakié était tombée complètement sous l'autorité grecque (46). Ce fait constituait évidemment une menace grave pour la sécurité de Bohémond. Mais, pour acquérir la ville,

(46) L'histoire de Lattakié pendant la croisade, assez obscure, est discutée par David, *Robert Corthose*, Cambridge USA 1920, 8°, qui établit qu'elle fut prise avant oct. 1097, sans participation d'Aetheling qui ne vint en Terre Sainte qu'en 1102, mais avec l'aide d'Anglais agissant pour le compte de Byzance, et qui, un moment, l'avaient remise à Robert de Normandie. Guynemer de Boulogne, qui y fut leur prisonnier, n'est pas associé à la conquête. Raymond de Toulouse ne s'intéresse à Lattakié qu'à partir de sept. 1099 (p. 230-244).

il lui fallait une flotte ; des navires génois et pisans qui arrivèrent en Syrie dans l'été de 1099 la lui procurèrent, et il avait entrepris le siège de Lattakié lorsque Raymond et ses compagnons arrivèrent à Djabala en rentrant de Palestine. Avec les Pisans avait débarqué en Syrie l'évêque de leur ville, Daimbert, envoyé comme légat par le pape pour remplacer Adémar du Puy. Les chefs croisés de Djabala eurent une entrevue avec lui, et, momentanément, le persuadèrent de l'injustice des prétentions de Bohémond. Il interdit alors aux Italiens de lui prêter assistance, et Bohémond dût se retirer. Raymond prit possession de la ville au nom d'Alexis Comnène, puis, tandis que Robert de Flandre et Robert de Normandie se rembarquaient pour la France, Raymond, qui avait, lui, des ambitions syriennes, resta à Lattakié ou à Tortose jusqu'en mars 1100, date à laquelle il partit pour Constantinople (47).

S'ils n'avaient pas pris part à la campagne de Jérusalem, ni Baudouin ni Bohémond n'entendaient pour cela être parjures à leur vœu et négliger de sauvegarder leur influence parmi les Francs parvenus en Terre Sainte. Une expédition isolée demeurant imprudente, ils décidèrent de se rendre ensemble au Saint Sépulcre pour la Noël 1099 ; Daimbert en route se joignit à eux ; il était retombé, cette fois définitivement, sous l'influence de Bohémond. A Jérusalem, plusieurs décisions importantes pour la Syrie du nord furent prises. On désigna pour les possessions franques quatre évêques latins, pour des sièges dépourvus de titulaire grec antérieur ; puis Daimbert, sous l'influence de Bohémond, fut élu patriarche de Jérusalem ; enfin et surtout Godefroy et Bohémond se reconnurent vassaux de l'Eglise en la personne de Daimbert. Pour Godefroy, la chose était naturelle et simple. puisqu'il s'agissait de la Ville Sainte, conquise à la suite d'une expédition organisée et conduite par le Saint Siège ou un légat, en territoire depuis longtemps musulman. Mais pour Bohémond sa situation par rapport aux Grecs rendait l'affaire bien différente. Si la vassalité de Godefroy diminuait son pouvoir, celle de Bohémond consacrait le sien. A partir de maintenant, au refus de reconnaissance byzan-

(47) Albert, VI, 59 ; lettre de Daimbert ; Caffaro, 57-58 ; Orderic, IV, 70 ; Foucher, I, 32 ; Gesta triumphalia Pisanorum, 368 (déformé). Il est tentant, sans qu'on ait de preuve, de placer la lettre d'Alexis à Raymond mentionnée par Anne Comnène concernant la remise de Lattakié aux Grecs avant l'embarquement de Raymond pour Constantinople.

tine il pouvait opposer une autre légitimité, l'investiture solennelle de l'Eglise Romaine (qui, le cas échéant, lui procurerait l'aide de ses fidèles). La solidarité de Bohémond et de Daimbert développait de plus l'influence du premier à Jérusalem, ce qui n'était pas à dédaigner. On ne nous dit pas qu'aucune investiture analogue ait été sollicitée par Baudouin, dont le pouvoir n'était pas contesté (48).

C'est probablement à l'occasion du sacre de Jérusalem que Bohémond prit ou se fit confirmer le titre de prince (49). On a presque toujours cru, à la suite de l'auteur des Assises des Bourgeois de Jérusalem (50), que ce titre, Bohémond n'avait fait que le transporter de Tarente à Antioche. En réalité, comme l'a fait remarquer Yewdale, il n'existe aucun texte (51) donnant à Bohémond ni même à son fils Bohémond II en Italie le titre de prince de Tarente, qui fut créé en même temps que d'autres dignités analogues par Roger II. Bohémond n'est jamais avant la croisade et encore à Antioche dans son privilège de 1098 aux Gênois que « Boamundus dominus, filius Roberti Guiscardi ducis » ; lorsqu'il revient en Italie, il s'y intitule « princeps antiochenus », et son héritier, avant d'être en Syrie, est « Boamundus dominus, filius principis antiocheni domini Boamundi » (52). Il est donc incontestable que ce fut en Syrie et pour Antioche que Bohémond inaugura son appellation princière.

Maintenant quelle raison lui fit choisir ce titre assez insolite dans l'Europe d'alors ? Un de ses cousins était *prince* de Capoue, comme successeur d'un *prince* lombard. Le mot était susceptible d'acceptions assez diverses. En France, on ne parlait guère que de « principes », au pluriel, désignant en général les plus hauts seigneurs d'un état féodal, parfois les plus hauts notables d'une ville. Mais « Princeps » au singulier se disait en Italie lombarde au XI<sup>e</sup> siècle des ducs et des marquis devenus autonomes, comme une dignité

(48) Foucher, I, 33-34; Albert, VII, 6-8; Raoul, 140; G. T. X, 4. Rappelons que les Normands d'Italie sont vassaux du Pape.

(49) Le fait que Foucher et Raoul le lui attribuent plus tôt ne prouve rien, puisqu'ils écrivaient en un moment où Bohémond le portait évidemment.

(50) Assises Jér. Lois, II, 446.

(51) Sauf, en apparence, un acte de 1093, mais qui n'est connu que par une transcription de 1270 environ.

(52) *Codice Diplomatico Barese*, I et V, passim.

qui ne leur enlevait nullement leur titre antérieur; dans l'Empire, on appelait princes les hauts barons dont pouvait seul exiger un hommage un souverain sacré, spécification qui n'apparaît pas en Italie : par contre, les souvenirs du droit romain attachent sûrement au titre de princeps une idée de souveraineté (53). Pour le principat de Bohémond, l'existence d'une telle idée est attestée hors de toute équivoque d'abord par le sacre de Jérusalem, puis par un acte de Raymond d'Antioche (1140) et une phrase des Assises de Jérusalem, qui assimilent l'état antiochien à un royaume (54). Cette souveraineté, Bohémond la considère sans doute comme le relevant de tout lien de dépendance à l'égard de l'Empire byzantin ; elle a *a fortiori* la même portée à l'égard de l'état jérusalémitte, même lorsqu'en 1100 Baudouin I<sup>er</sup> y aura pris le titre royal : « la terre d'Antioche, dit Ernoul, n'est mie du royaume ».

Lorsqu'en janvier 1100, Bohémond et Baudouin regagnent la Syrie du nord, leurs deux états sont bien constitués. Ils le sont avant l'état jérusalémitte, encore naissant et partagé entre des tendances monarchiques et théocratiques, et possèdent dès lors un noyau solide et étendu de territoires. Pour le premier formé, celui d'Edesse, cela s'est fait presque sans conquête, par transfert de pouvoir d'un chef arménien à un chef franc ; d'où, en dépit du complot postérieur, absence de toute dépossession massive des puissants de la veille : on a moins devant soi un comté franc qu'un comté arménien à direction franque. A Antioche, il a fallu une dure conquête ; néanmoins là aussi il existe un élément indigène favorable assez fort, qui procure tout de suite à la jeune principauté une base solide. Rien de tel encore en 1100 autour de Jérusalem, où le pays reste en partie aux mains de l'ennemi et, même conquis, est peuplé de musulmans peu sûrs. Aussi les états francs du nord sont-ils bien plus tôt en mesure de jouer dans la politique générale syrienne un rôle considérable ; et comme c'est

(53) E. Mayer, *Italianische Verfassungsgeschichte*, I, 82 et II, 305, id. *Französische und deutsche Verfassungsgeschichte*, II, 129. En Normandie, Robert Courteuse s'appelle indifféremment comte, duc, ou prince des Normands (Haskins, *Norman Institutions*, p. 73).

(54) Assises Bourgeois Jér. p. 446 : « tous les seignors d'Antioce sont apelés princes, jaçoit que Antioce soit royaume. » Rozière, 172 : « Ego Raymundus... cum... antiocheni regni solium obtinuisssem, ad Jherusalem... tertio mei principatus anno adoraturus ascendi. »



également par la Syrie du nord, voie d'accès des Turcs de Djéziré, et non par l'Égypte décadente ou Damas isolée, que l'Islam se ressaisit, c'est assurément au nord que se concentre au début du XII<sup>e</sup> siècle la plus forte part d'intérêt. Inutile de souligner combien l'on fausse cette perspective lorsqu'on présente le prince d'Antioche comme un grand vassal du Royaume, qui, au moment où Bohémond se fait sacrer, ne porte même pas encore ce nom.

## CHAPITRE II

### LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ÉTATS FRANCS (1100-1119)

Les dix-neuf années qui suivent le sacre princier de Bohémond sont remplies par l'histoire du développement territorial des deux états francs du nord. Développement qui se poursuit pour l'un et l'autre en étroite connexion, mais néanmoins de façon très différente. Le Comté d'Edesse a, presque dès son origine, atteint ses frontières maxima, celles de l'état de Thoros, du côté musulman ; il n'a pas de rapports directs avec les Grecs ; son accroissement consiste essentiellement dans la réduction des seigneuries arméniennes de Haute Syrie. La principauté d'Antioche, elle, se développe d'une part comme les états francs plus méridionaux, au détriment de ses voisins musulmans, d'autre part aux dépens de Byzance, avec laquelle elle a définitivement rompu. Cette croissance n'est pas sans des arrêts, des reculs mêmes, dûs à des accidents, à des efforts des Byzantins ou des Seldjouquides ; malgré ces moments critiques, elle se poursuit régulièrement, non certes par des conquêtes fulgurantes — la faiblesse des effectifs francs ne le permet pas — mais par le grignotage, l'épuisement de l'adversaire ; le danger grec est écarté en une dizaine d'années, une série de contre-offensives sultanales, inaugurée en 1110, définitivement brisées en 1115. La Syrie musulmane se débat dans une anarchie effroyable et, à la fin du principat de Roger, Alep elle-même paraît sur le point de succomber.

#### § I. — *Jusqu'au départ de Bohémond (1104).*

La solidité des états francs du nord fut mise à l'épreuve, dès 1100, par un grave accident : Bohémond d'Antioche fut fait prisonnier, au moment même où Baudouin devait quitter Edesse en raison de la mort de Godefroy de Bouillon.

L'année avait pourtant bien commencé. Empêché d'agir contre Iltakkîé, Bohémond s'était tourné vers l'Islam. Le départ des Croisés avait partiellement compromis à l'Est les résultats acquis en 1098, et Tell-Menis, trop avancée, avait été réoccupée par des

troupes musulmanes, envoyées par Djanâh ad-Daula. Au surplus, il restait bien des places, même plus en retrait, essentielles aux communications d'Antioche avec le haut-Oronte et la Syrie Centrale, que les Croisés n'avaient pas entamées. L'une d'elles était Apamée, que Bohémond attaqua une première fois en mai. D'autre part, des troupes franques avaient pénétré dans le Djazr jusqu'à Sarmin et menaçaient de là la banlieue même d'Alep. Bohémond étant parti vers le nord, Roḍwân crut l'occasion venue de réagir et attaqua les Francs du Djazr près de Kellâ. Non seulement il fut battu, mais les Francs, en le poursuivant, s'emparèrent de Kafar Ḥalab et de Bourdj Ḥâdir, réduisant ainsi Athârib à la position d'un îlot musulman en terre franque (1).

Si Bohémond était parti vers le Nord, c'était soit pour attaquer le gouverneur arméno-grec de Mar'ach, Tathoul, ce que de toute façon il fit, sans doute avec la complicité de l'évêque arménien, soit en raison d'un appel de Gabriel de Malatya, dont on voit mal s'il lui parvint sous Mar'ach, en raison de sa proximité, où à Antioche, où Gabriel l'aurait fait solliciter de préférence à Baudouin d'Edesse comme moins voisin et donc allié moins dangereux. Danichmend n'avait pas été atteint par les désastres de 1097 au même point que Qilidj Arslan ; assez cependant pour préférer donner à son expansion une orientation sud-orientale aux dépens des Arméniens, plutôt qu'occidentale aux dépens des Byzantins. Il attaquait donc Malatya, d'où l'appel de Gabriel. Rendu sans doute imprudent par le désarmement des Musulmans et les complicités paysannes qui avaient facilité les opérations de Syrie, Bohémond s'avança sur la route de Mar'ach à Malatya avec une poignée d'hommes sans se garder. Danichmend, prévenu peut-être par Kogh-Vasil, surprit Bohémond dans un défilé ; les évêques arméniens d'Antioche et de Mar'ach, qui l'accompagnaient, furent tués et Bohémond, avec son cousin Richard, pris et emmené sous Malatya. La ville ne succomba pas, parce que Bohémond parvint à envoyer un appel à Baudouin, qui accourut d'Edesse, et que Danichmend jugea cette fois plus prudent de se retirer. Mais Baudouin ne put le rejoindre et Bohémond fut emmené à Nîksâr

(1) Qal.137 G 150 ; 'Azîmî dans Boughya Saray, V, 92 r<sup>o</sup> et Abr., 493 ; Kamâl, 588, selon lequel la victoire franque de Kellâ fut suivie d'une attaque sur Alep par Bohémond et Tancred ; mention évidemment fautive, soit dans le nom des chefs, soit dans la date.

(Néocésarée). Baudouin reçut alors l'hommage de Gabriel, auquel il laissa un petit renfort franc et rentra à Edesse, où il apprit la mort de Godefroy de Bouillon (Juillet 1100) (2).

La captivité de Bohémond, si elle constituait pour les Francs d'Antioche un certain danger militaire, empêcha peut-être en revanche un conflit de se produire entre la jeune principauté normande et les deux états lorrains ; elle consolida, en tous cas, l'absolue indépendance de celui de Jérusalem en face d'éventuelles ambitions de Bohémond, que l'envoi de Tancrede et sa politique à l'égard de Daimbert permettent de supposer. Il fallait à Godefroy un successeur : la majorité des francs de Jérusalem, conformément aux désirs du défunt, était favorable à son frère Baudouin ; mais celui-ci avait deux adversaires : Tancrede, qui ne s'était pas réconcilié avec lui depuis leur querelle de Cilicie en 1097, et Daimbert qui désirait faire de la Palestine un état ecclésiastique à son profit et naturellement escomptait l'appui de Bohémond. Tancrede et lui envoyèrent donc appeler ce dernier ; mais leur ambassadeur fut capturé près de Lattakié (3) ; au surplus, ce retard ne changea rien à la suite, puisqu'au même moment Bohémond tombait aux mains de Danichmend. Par surcroît, des navires génois arrivèrent alors à Lattakié, amenant un nouveau légat qui, informé de la situation, invitait Baudouin à aller recueillir l'héritage fraternel. Baudouin appela à Edesse son cousin Baudouin du Bourg, resté au service de Bohémond, sans doute en gage de bon voisinage, et lui concéda son comté en fief ; fait notable, qui allait donner à la monarchie jérusalémite pendant un tiers de siècle un droit de regard sur les affaires de l'état euphratézien. Puis Baudouin, vainement prié au passage par les Antiochiens d'assumer leur défense en l'absence de Bohémond, gagna Jérusalem où il sut amener Daimbert à le couronner roi. On pense bien que cela n'alla pas sans difficultés avec Tancrede. Mais là encore la captivité de Bohémond arrangea les choses, car les Antiochiens appelaient Tancrede à la place de son oncle. Lorsqu'il se vit impuissant à

(2) Foucher, I, 35 ; Raoul, p. 704 ; Albert, VII, 27-30 ; Guibert, 254 ; Orderic, X, 33 ; Lettre de Galeran sur le miracle de saint Léonard, AASS 6 nov., 130 ; Mich., 189 ; Chron. An. Syr., 74 ; Qal., 137 G 50 ; I. A. 203 H 201 ; Matth., 51-52.

(3) Pris par Raymond de Toulouse, selon Albert, VII, 27 ; comme il était récemment parti à cette date, il s'agit au plus d'hommes qu'il aurait laissés.

contrecarrer la volonté de Baudouin, Tancrède, pour ne pas être son vassal, lui abandonna ses fiefs et alla prendre le gouvernement d'Antioche (Mars 1101). La crise aboutissait donc à une meilleure division des territoires syriens entre Normands et Lorrains, gage de moins de frictions à l'avenir (4).

Du côté musulman, la captivité de Bobémond, le changement de comte à Edesse n'amènèrent que des réactions isolées. Soukmân, l'oncle de Balak, vint essayer de reprendre Saroùdj, avec la complicité de la population nomaïrite que Foucher avait pressurée. Foucher fut tué et la ville enlevée ; mais la citadelle, sous la conduite de l'archevêque latin d'Edesse, Benoît, résista assez longtemps pour permettre à Baudouin du Bourg d'aller chercher des renforts à Antioche. Soukmân fut expulsé, la ville recouverte et la population réduite à l'obéissance par des massacres et des captivités nombreuses (Janvier-Février 1101) (5). Peu après Baudouin du Bourg, à l'exemple de son prédécesseur, scella son alliance avec l'élément arménien en épousant une princesse de ce peuple, la fille de Gabriel ; et les secours pécuniaires qu'il sut arracher à l'avarice de ce dernier ne lui furent pas inutiles (6).

Du côté syrien, la réaction fut limitée à Djanâh ad-daula qui, après le départ de Raymond, reprit Tortose, et après la capture de Bohémond dévasta le Djabal Soummâq. Mais il continuait à combattre Rođwân, qu'il écrasa près de Sarmîn, et ni l'un ni l'autre ne s'occupèrent plus des Francs à partir de l'automne 1100. Les Byzantins, par contre, étaient plus menaçants ; en 1099 ou 1100, une armée envoyée par Alexis avait enlevé aux lieutenants de Bohémond les villes qu'il possédait en Cilicie, et les Grecs restaient les maîtres à Lattakié, ne laissant ainsi à Antioche d'autre débouché maritime que Souwaïdiya (7).

Ce qui fut beaucoup plus grave pour les francs de Syrie fut le désastre des arrière-croisades de 1101. Le succès de la première Croisade ayant soulevé en Occident un grand enthousiasme, de nouvelles bandes et armées s'étaient mises en marche entre l'automne de 1100 et le printemps de 1101. Comme en 1096-1097,

(4) Albert, VII, 27, 45 ; Foucher, II, 7 ; Raoul P., 706 ; G. T., X, 4.

(5) Qal., 138 G 50 ; 'AZ, 494 ; Matth., 53 ; Chron. syr. an., 76.

(6) G. T., 469 (mal daté : pour la mort de Gabriel, cf. infra, p. 232).

(7) 'AZ, 494 ; Kamâl, 589 ; Anne II 76 sq. ; il peut y avoir un rapport entre cette expédition et l'attaque de Bohémond sur Mar'ach.

Alexis eut à alterner les rigueurs contre la foule pillarde et les secours pour la campagne projetée. La première Croisade prête fut la croisade lombarde, composée essentiellement d'une populace indisciplinée très semblable aux bandes de Pierre l'Ermitte. Alexis et les Croisés furent d'accord pour confier la direction de leur marche à Raymond de Saint Gilles, qui devait ensuite aller défendre en Syrie la politique byzantine. Le comte était arrivé à Constantinople près d'un an auparavant et était devenu maintenant, contre Bohémond, le meilleur allié d'Alexis. Sous l'influence de la foule désireuse d'aller arracher Bohémond de sa prison, on préféra à l'itinéraire de la première croisade, la longue et difficile route de Siwâs, qui pouvait d'ailleurs présenter l'intérêt d'amorcer la reconquête, pour Byzance, d'un nouvel hinterland. Une seconde armée dirigée par le comte Guillaume de Nevers avait de peu, mais, après avoir atteint Ankara, se rabattit sur Qonya, en direction de la Cilicie. Une troisième armée enfin, que commandaient Guillaume de Poitiers et Welf de Bavière, emprunta par Dorylée et Qonya l'itinéraire des Croisés de 1097 ; mais les Turcs avaient pu, cette fois, préparer leur défense. Qilidj Arslan et Dânichmend s'étaient alliés, et avaient peut-être reçu quelques secours de Rodwân, de Qaradja de Hârran, et de Balak, le neveu de Soukmân. Ils faisaient le désert devant eux, sans défendre les villes, ni livrer bataille prématurément. On était en été, l'eau manquait; les Croisés furent vite exténués. A quelques semaines d'intervalle, les Turcs exterminèrent alors la croisade lombarde près Anasva, et les croisades nivernaise et aquitano-bavaroises à Erech. Les tués ne se comptèrent pas et la masse des prisonniers emmenés sur les marchés orientaux fut immense. Très peu de Francs atteignirent la Syrie, après d'angoissantes aventures. La plupart des chefs avaient cependant pu se sauver. Les uns — Raymond de Toulouse avec Etienne de Blois et d'autres participants de la croisade lombarde — à Sinope, d'où ils regagnèrent Constantinople; les autres — Guillaume de Nevers, Guillaume de Poitiers et Welf de Bavière — en Cilicie et à Antioche. Là, comme ici, ils reçurent de quoi remédier à leur dénuement (8).

\* Pour les détails, cf. Grousset, I, 322-333; Röhr. Kôn, 29-33; Chalandon, *Comète*, 232 sq. Les sources sont Albert, Livre VIII en entier. Richard, chap. 23; Raoul, chap. 147; Caffaro, 58; Faucher, 398-399; Guibert,

Ces événements ne modifièrent pas brusquement la situation des Francs de Syrie, mais ils eurent sur leur avenir une influence considérable. D'abord, ils privaient les Francs d'un renfort en hommes qui leur eût permis d'envisager une certaine colonisation du pays; au lieu que, réduits à des effectifs minimes, ils allaient devoir se contenter de progrès lents et restreints. D'autre part, ils renversaient la situation créée en Anatolie par la première Croisade. Désormais, en effet, Seldjouquides et Danichmendites y retrouvaient leur sécurité, et par contre les routes anatoliennes devenaient, en dehors des côtes, interdites aux renforts venant éventuellement tant d'Occident que de Byzance. Enfin, le prestige des Francs qui étaient depuis 1098 un objet de terreur, subissait une grave atteinte. Sans doute, la faiblesse interne du monde musulman permit de ne pas voir d'abord toute l'étendue de ces conséquences. Elles n'en devaient pas moins se manifester par la suite. Au reste, dès septembre 1102, Dânichmend en tira parti en enlevant Malatya, grâce à la passivité de l'élément jacobite hostile au gréco-arménien Gabriel; celui-ci, conduit en vain devant une forteresse de son territoire pour la faire capituler, fut exécuté (9).

Désastre pour les Francs, l'issue des Croisades de 1101 était aussi une défaite indirecte pour Alexis Comnène, puisque, d'une part, la difficulté accrue des communications entre Byzance et la Syrie l'empêchait d'y intervenir puissamment et que, d'autre part, son nouvel allié Raymond, qui devait utiliser en sa faveur les forces croisées et sa propre compétence, était battu. A cet égard, la défaite des Croisés servit momentanément Tancrède. Raymond et les autres chefs de la croisade lombarde n'ayant pu gagner la Syrie par terre avaient été pourvus par Alexis d'une flotte pour s'y rendre par mer. Tous furent bien accueillis par Tancrède, à l'exception de Raymond (10). Celui-ci fut, au contraire, incarcéré par

243, et Orderic, I, X (vol. IV), chap. 19; G. T., 415-418; Malh., 56-61; 'Az., 495 (2); Anne Comnène, 330-333; I. A. 203-204 (II. 205-206). Sur la littérature poétique et romanesque issue de la croisade 1101, cf. infra, chap.

(9) Mich., 189-191. C'est à Malatya, en 1103, que Bohémond sera remis aux Francs venus payer sa rançon. On voit mal pourquoi Baudouin du Bourg ne paraît pas avoir pu secourir son beau-père.

(10) Qui paraît avoir atterri à Tarse et non à Souwaïdiya; Alb. VIII, 42, le fait arriver avec les autres à Souwaïdiya, mais capturer par Bernard l'étranger, qu'il nous a montré quelques mois auparavant être à Longiniade, port de Tarse (40).

Tanocrède (11). L'intercession des autres croisés et du patriarche latin Bernard qui, en 1100, avait été substitué au patriarche grec antérieur, le fit relâcher bientôt, mais à la condition expresse de ne tenter aucune conquête en Syrie septentrionale (12). Tanocrède obtenait donc la sécurité du côté de son rival franc, qui le laissait libre de régler seul à seul ses comptes avec les Byzantins (13).

Dès le printemps de 1101, semble-t-il (14), Tanocrède avait repris sans peine aux Byzantins Misis et Tarse, les trois villes de la basse plaine cilicienne (15). Peu après, il attaqua Lattakié. La ville, défendue par une forte garnison, soutenue par une flotte byzantine, résista jusqu'à l'hiver 1102-1103. A cette date, Tanocrède, ayant réussi à attirer la garnison en rase campagne, la captura, et la ville dut capituler (16). Il est possible qu'il ait eu aussi l'aide des Génois; en tous cas, il l'avait requise (17). Sur un point seulement, il avait échoué : Djabala, attaquée par les Francs dès le début de 1099 et inquiétée de nouveau lors du retour des Croisés, avait été l'objet d'une troisième tentative, conduite par Bohémond, et au cours de laquelle son connétable avait été capturé (18). Au printemps de 1101, de nouvelles attaques furent entreprises, sans doute en même temps que contre Lattakié; Ibn Çoulaiha, ne se sentant plus en sûreté, avait livré sa ville à Toghtekin, l'atabek de Doçâq, et Toghtekin y avait envoyé Bouîrî, le fils aîné de son maître (juin 1101); mais, celui-ci s'étant fait mal voir de la population, des intrigues furent nouées entre elles et Fakr al Moulk ihn 'Ammar de Tripoli qui, à la fin de la même année rétablit sur cette ville

(11) A Sarvantikar, d'après Matth., 57, mais en tout cas peu de temps.

(12) Le serment exact de Raymond est inconnu. Albert, VIII, 42, croit qu'il a juré de ne rien entreprendre jusqu'à Acre; en ce cas il se serait parjuré en attaquant Tortose et Tripoli; mais il ne semble pas qu'aucun croisé, ni même Tanocrède, l'ait entendu en fait ainsi. Celui-ci cependant ne considérait pas, semble-t-il, sa principauté comme limitée au sud, à Marqab, frontière qui s'établit peu après. Quoi qu'il en soit Raymond laissa Tanocrède absolument tranquille, non seulement dans sa possession d'Antioche autrefois revendiquée par lui, mais dans ses attaques contre les Byzantins de Cilicie et de Lattakié.

(13) Alb., VIII, 41-42; Matth., 56-57; Raoul de C., 145.

(14) En tous cas avant l'été puisque Bernard l'étranger se trouve à Longinople près Tarse, vers septembre (Alb., VIII, 40).

(15) Raoul, chap. 143.

(16) Raoul, chap. 144, 146.

(17) Chelli, IV, 847 (privilege qui a sûrement une contrepartie).

(18) A., X, 211.



la domination qu'il y avait exercée jusqu'à la veille de la première croisade (19). C'était évidemment en rendre la conquête plus difficile pour les Francs.

Les succès de Tancrede lui permirent, avant même la chute de Lattakié, d'intervenir avec d'autant plus d'autorité dans les affaires du royaume de Jérusalem qu'au printemps de 1102, Baudouin I avait subi à Ramla, de la part des Egyptiens, une défaite qui l'avait mis un instant dans une position critique. Il avait fait appel alors à Tancrede et à Baudouin du Bourg qui, ensemble, lui amenèrent en effet en septembre des renforts appréciables pour attaquer Ascalon. Mais Tancrede n'amenait pas seulement des soldats. Entre Baudouin I et son ancien adversaire le patriarche Daimbert, la réconciliation passagère du sacre n'avait pas été solide. Baudouin avait, pour équiper ses troupes, d'importants besoins d'argent ; Daimbert, riche des aumônes des fidèles, était avare et ne voulait rien lui donner. Un jour vint où le roi put faire la preuve que le patriarche avait gardé intégralement pour lui une grosse somme envoyée par Roger de Sicile et destinée en partie à la solde de l'armée; Baudouin fit alors déclarer Daimbert déchu de son siège (automne 1101). Daimbert se réfugia chez son ancien ami et obligé Tancrede, qui lui donna l'église de Saint-Georges à Antioche (mars 1202). Puis, lors de l'appel de Baudouin, Tancrede mit comme condition à son aide la restauration de Daimbert; Baudouin obtint seulement de pouvoir aussitôt après soumettre ses griefs à un concile régulier. Ainsi fut fait; Daimbert remonta sur le trône patriarcal, mais fut jugé par un concile et cette fois sa situation apparut à ce point difficile que Tancrede, satisfait sur la forme, renonça à le défendre et se borna à assurer sa sécurité personnelle (20), en attendant qu'il pût s'embarquer avec Bohémond pour Rome afin d'en appeler au Pape (21).

Cependant Dânichmend ne tenait pas à garder Bohémond en prison indéfiniment sans profit. Alexis Comnène lui offrit de grosses sommes pour le lui acheter, dans la pensée évidemment d'ob-

(19) Qal. G., 51-53 (A 140) ; Az., 4945 ; I. A., 211-213 (H. 204-207).

(20) Alb., p. 538-541, 545-549, 597-600. Foucher se fait volontairement puisqu'il fait une allusion I. II, chap. 29 ; G. T., 438-439 ; cf. Kühn, 39-40 ; Röhr. Gesch., 24, 41-42 ; Groussot, 288-95.

(21) Daimbert devait gagner sa cause à Rome, mais mourir avant de revenir en Terre Sainte.

tenir de Bohémond ensuite la restitution d'Antioche. S'il faut en croire Albert d'Aix, le succès de la démarche fut compromis par la prétention de Qilidj Arslan, en tant qu'allié de Dânichmend contre les Francs, de partager la rançon entre eux deux. Il est en tout cas certain que l'entente des deux chefs turcs réalisés en 1101 devant le danger d'invasion, s'était brisée dès l'été de 1103 où des hostilités avaient eu lieu entre eux à la suite d'une marche de Qilidj Arslan vers Mar'ach (22). D'autre part Dânichmend n'était pas dans les meilleurs termes non plus avec Alexis, qui avait aidé les croisés de 1101. Devant ces deux adversaires, il pouvait y avoir pour Dânichmend intérêt à s'assurer le bon vouloir des Francs de Syrie. Les divers récits qui circulèrent en occident sur la captivité de Bohémond à la suite des comptes rendus qu'il en fit lui-même nous montrent tous le prince normand faisant valoir ces arguments auprès de Dânichmend et l'aidant dans des combats contre Qilidj-Arslan. Il y a sûrement un fond de vérité sous les détails romanesques de ces récits, puisqu'en fin de compte Dânichmend préféra à l'offre d'Alexis les cent mille dinars que lui promettait Bohémond avec son alliance. La somme fut rassemblée grâce aux efforts du patriarche Bernard, de Baudouin du Bourg et Kogh-Vasil. Dans le courant de 1103, Bohémond était rendu aux siens(23). Tancrède reçut un fief dans la principauté(24).

22) Gal., 59 A 141.

23) Albert, IX, 33-36, est la source principale. Matth., 69-70, fait racheter par Alexis Richard du Principat qui, selon les Miracles de saint Léonard (ASS nos., III, 157), lui aurait en effet été livré ; mais il n'y a pas de doute qu'il est en Syrie en 1104, puisqu'il reçoit le gouvernement d'Edesse. Orderic, X, 23 donne un roman d'amour entre Bohémond et une fille de Dânichmend, qu'il aurait ensuite mariée au futur prince d'Antioche Roger, le fils de Richard ; il ne faut pas trop se hâter de refuser tout élément de vérité à ce récit, car le même auteur n'est pas moins romanesque dans son récit de la libération d'une fille de Yaght-Siyân en plus de la rançon de Bohémond, et pourtant cette libération est un fait historique (I. A., 237 II 212). En outre les Miracles de saint Léonard (160-168, 179-172), Bohémond aurait été capturé par une femme chrétienne de Dânichmend. Orderic et les Miracles prêtent à Bohémond des exploits effectifs contre Qilidj Arslan (selon Ord., il avait tué un fils de Q., également neveu de D., Marciban — évidemment le fameux « marzban »). — D'après Raoul, 147, l'empressement de Baudouin à racheter Bohémond viendrait de son aversion pour Tancrède. Cf. sources Foucher, II, 23 ; Guibert, 254 ; dans l'ordre légendaire, le Chevalier de la croix, 26725-31700. La date précise de la libération est incertaine.

24) Raoul, 147 ; Foucher, II, 23.

L'activité offensive des Francs d'Antioche en fut naturellement encore surexcitée ; les Grecs étant écartés, ils se retournèrent contre Alep. Celle-ci était de plus en plus faible; sans doute Djanâh ad-daula, après avoir été battu par Raymond de Saint-Gilles, près de Tripoli, avait été « assassiné » à Ḥomç, peut-être à l'instigation de Roḍwân (milieu de 1103), mais la tranquillité de Roḍwân n'en fût pas accrûe, car les habitants de Ḥomç se donnèrent à Doḡâq (25). Au lendemain de la libération de Bohémond, les Francs firent un raid sur Mouslimiya, au nord d'Alep, pour appuyer des demandes de tribut destinées à récupérer le montant de sa rançon (26). Peu après, en mars 1104, ils enlevaient Basarfoût et n'échouaient devant Kafarlâtâ que par la résistance purement locale des Banoû'Olaïm (27).

Dans le comté d'Edesse aussi la situation des Francs s'était renforcée. Avec la croisade de 1101 où peu après elle était arrivée un cousin de Baudouin du Bourg, Joscelin de Courtenay (en Gâtinais (28). Comme c'était un vaillant chevalier, Baudouin, pour pouvoir se consacrer entièrement à ses possessions d'outre Euphrate, lui inféoda toute la partie du comté sise à l'ouest de l'Euphrate et au sud de la principauté de Kogh-Vasil, avec Tell-Bâchir pour chef-lieu. De là Joscelin put dès la fin de 1103 aller couper les routes de communication d'Alep avec l'Euphrate (29), cependant que Baudouin razziait impunément les prolongements orientaux de ces mêmes routes jusqu'aux abords de Qal'a Dja'bar et de Raqqa (30); d'autres raids le conduisaient jusqu'au territoire de Mârdîn (31). Enfin au nord Alexis Comnène avait envoyé à la fin de 1103 une armée, commandée par Boutoumitès, reprendre aux Francs la Cilicie que Bohémond, sommé par lettre, se refusait à restituer; mais Boutoumitès, affaibli par des dissentiments avec d'autres chefs, et ne se trouvant pas d'appui dans les populations, ne put que traverser la Cilicie à la hâte sans rien occuper et se

(25) Qal., 57 A 145 ; Kâmal, 591.

(26) Kamâl, 591 ; I. A., 237 II 212.

(27) Kamâl, 592 ; Chron. Zetterstœen, 239.

(28) G. T., 437.

(29) Kamâl, 591.

(30) I. A., 253 II 217

(31) Matlh., 70 (capture par Baudouin du Turcoman Oulough-Sallâr).

borna à aller renforcer la défense de Mar'ach, où était toujours gouverneur Tatoul. Précaution insuffisante, car quelques mois ne s'étaient pas passés que Tatoul, pris entre les Turcs et les Francs, avait dû livrer sa ville à Joscelin (32). La domination franque s'étendit même sur Albistân, que prit Bohémond (33).

Néanmoins, la maîtrise du Diyâr Mođar et la tranquillité complète d'Edesse ne pouvaient être assurées tant que subsistait en face d'elles Harrân. Les circonstances parurent favorables pour une attaque décisive contre cette ville; Qaradja, le seigneur de cette ville, avait été expulsé par un rival qui, à son tour, avait été assassiné et remplacé par un esclave de Qaradja, Djawâlî. Il ne semblait pas, d'autre part, qu'en Djéziré, aucun prince fût en état de secourir Harrân. En 1102, Karboûqâ était mort; deux compétiteurs se disputaient sa succession et l'un d'eux pour avoir l'appui de Soukmân, lui donne Hıçn Kaifâ, d'où il s'étendra vite au nord jusqu'au Mourad Sou et au sud jusqu'à Mârdîn, qu'il annexe lorsque son frère Yaqoùti est tombé dans la guerre. C'est cependant l'autre candidat, Djekermich de Djéziret-ibn-'Oman, qui occupe finalement Mossoul; mais désormais la guerre fait rage entre les Artouqidés et lui (34). Lorsqu'à l'appel de Baudouin et Joscelin, Bohémond et Tancrede viennent entreprendre le siège de Harrân, le succès semble si certain qu'ils ne mettent même pas en œuvre les machines qui hâteraient la chute, mais détérioreraient les fortifications de la future conquête.

Mais la chute de Harrân eût été pour toute la Djéziré musulmane une catastrophe commune. Pour quelques semaines, Soukmân et Djekermich se réconcilièrent et marchèrent de concert vers le Khâbôûr. Les Francs, abandonnant Harrân, qu'ils comptaient prendre au retour, s'avancèrent audacieusement à leur rencontre. Une bataille, dont les divers compte-rendus sont inconciliables, se livra à l'est du Balikh. Les troupes édesséniennes et antiochiennes étaient éloignées les unes des autres; celles d'Edesse, attirées par une fuite stratégique des Turcs dans une embuscade, furent tail-

32 *Ann.*, XI, 9; *Matth.*, 75; *Raouf*, 148, confirme que la prise de Mar'ach par Joscelin est antérieure à la bataille du Balikh, où il fut capturé, et non postérieure comme le croit *Matth.*

33 *Matth.*, 80; *Mich.*, 195.

34 *I. A.*, 235, 269-270; *Azr.*, 157 v°, 159 v°.

lées en pièces; celles d'Antioche combattirent avec plus de succès, mais ne purent rejoindre les Edesséniens à temps pour rétablir la situation et alors, isolées, se retirèrent également en hâte. En essayant de traverser le Bálíkh, Baudouin et Joscelin furent faits prisonniers, le premier par Djékermich, le second par Soukmân; les gens de Harrân coupèrent la retraite à tout ce qu'ils purent des autres Franco-Arméniens, dont un très grand nombre fut massacré. Djékermich occupa Harrân, puis retourna enlever les places chrétiennes du Chabakhtân. Après quoi il vint assiéger Edesse (35).

Si grave que fût la défaite franque en elle-même par le massacre de chevalerie franco-arménienne et la dévastation des campagnes qui s'en suivit, elle ne présentait pas de caractère momentanément irrémédiable dans l'état où se trouvait l'Islam, incapable de l'exploiter. La victoire était à peine gagnée que l'alliance de Soukmân et Djékermich, dorénavant privée d'objet, avait disparu. Ils avaient failli en venir aux mains sur le champ de bataille même, pour le partage des prisonniers; la querelle fut apaisée, mais Soukmân repartit chez lui et ce fut, certes, autant par précaution contre lui que contre les Chrétiens que Djékermich occupa tout de suite le Chabakhtân au lieu de marcher droit sur Edesse. Ce répit permit à la ville de s'organiser. Tandis que Bohémond repartait à Antioche, qu'excités par la nouvelle de sa défaite Grecs et Alépins menaçaient, Tancrède était accouru à Edesse, où la population le choisit pour régent. Il sut donner confiance aux habitants, organiser la défense des remparts en les adjoignant au peu de troupes qui restait. En juin Djékermich parut devant Edesse. Le danger restait assez grand pour Tancrède pour qu'il rappelât en hâte Bohémond, en dépit des préoccupations de celui-ci. Du moins put-il tenir en l'attendant, puis, à la veille de sa venue, trouver à l'aube l'occasion d'une sortie désespérée, qui surprit les Turcs dans leur sommeil, et se termina pour eux par une défaite, qu'acheva l'arrivée de Bohémond. Le comté d'Edesse était sauvé (36).

(35) Alb., IX, 38-42; Raoul, 148-150; Foucher, II, 27; G. T., 443-447; Matth., 73; Mich., 195; Chron. Syr. An., 78-80; Qal., 61 A 148; 'Az., 4962 (nomme le lieu de la bataille: plaine d'Al-Qattâr); I. A., 256-257 (H., 221-223); Kamál, 592.

(36) Albert, 42-45; I. A., 257 (H. 223).

Mais les conséquences de la défaite ne s'étaient pas arrêtées à ses frontières. Toute la partie orientale de la principauté d'Antioche, essentiellement musulmane, n'obéissait aux Francs que par respect de leur force. Du jour au lendemain, la nouvelle de leur défaite provoqua partout des soulèvements. A l'appel de Roḡwân qui, après s'être rendu sur l'Euphrate pour voir comment tournerait la fortune, était rentré à Alep, les habitants du Djazr, jusqu'à Ma'arrat Miḡrîn et Sarmân, massacrèrent ou expulsèrent leurs garnisons franques. Peu après, celles de Çaurân, Laṭmîn, Kafartâb, Ma'arrat an-No'mân, al-Bâra, se sentant incapables de résister dans l'isolement où elles se trouvaient, se retiraient vers Antioche. Seul des districts de la Syrie intérieure restait aux Francs le Bâulj jusqu'à Hâb. Les conquêtes de cinq ans étaient perdues d'un coup. Puis, comme l'ancien lieutenant de Djenâḥ ad-daula à Raḡniya, Chams al-Khawaḡḡ, avait occupé Çaurân et que les gens de Hâmah, Salamiya et Bâlis le redoutaient, ils se rendirent à Roḡwân; et la mort de Doḡâḡ (juin 1104), les difficultés de succession qui s'ensuivirent entre ses deux fils Bourî et Iltâch, vinrent à propos délivrer temporairement le prince d'Alep de toute préoccupation au Sud. Il put alors accentuer sa pression du côté d'Antioche, au point que finalement les Arméniens d'Artâḥ, quelque peu déçus de l'administration franque et redoutant sans doute les effets d'une prise d'assaut, se livrèrent spontanément à lui, lui ouvrant ainsi le 'Amouq et la plaine d'Antioche (avant mars 1105) (37). Au nord, l'administration franque n'avait pas non plus su s'attacher les Arméniens d'Albistân, qui auraient livré leur ville aux Turcs, si de terribles répressions ne les avaient prévenus (38).

Si les Antiochiens avaient été empêchés de réagir contre ces attaques, c'est qu'ils en subissaient d'aussi graves, de l'autre côté, de la part d'Alexis Comnène. Celui-ci avait essayé de se concilier les autres Francs, non seulement par les secours qu'il envoyait de

37. VII, IX, 47; Raoul, 151; Qal., 69 A 149; 'Az., 4967; surtout Kamâl II 272-283, sur les affaires de Damas, aussi Qal., 62-65 A 145-146, Ibn Hamdân Saray, 2961, 487; Ousâma Hitti, trad. 80, 125; Derenbourg Vie, 69-72, raconte une attaque commune avec Khalaf d'Apamée contre les Francs d'Antioche, terminée par un combat entre les deux alliés par la trahison de Khalaf.

38. Math., 80-81.

Chypre à Raymond, sous Tripoli (39), mais en rachetant des Francs emmenés prisonniers en Égypte (40) et en nouant, dès 1102, des négociations avec Baudouin I (et avec le pape) (41) pour se laver de l'accusation d'avoir été responsable des désastres de l'arrière-croisade. Puis en 1103, en même temps qu'il organisait la campagne de Bontoumitès, Alexis Comnène avait renforcé les troupes et la flotte de Chypre, afin d'intercepter les secours apportés à Bohémond par les villes italiennes. Peu après, il fit occuper Korykos et Selefké, fermant ainsi tout à fait le passage par le nord de Chypre. Chypre fut aussi la base d'opérations pour une attaque sur Lattakié; Cantacuzène, par surprise, s'empara de la ville basse, et, fortifiant le port par la construction de deux tours, rendit impossible à la citadelle de recevoir aucun renfort. Bohémond, après avoir en vain essayé de négocier, parvint à renforcer la garnison, dont il changea le commandant. Mais une autre armée grecque, confiée à un collaborateur de Boutoumitès, Monastras, envahissait pendant ce temps la Cilicie, rencontrait cette fois un accueil favorable de la part de beaucoup d'Arméniens et enlevait aux Francs Longiniade, Tarse, Adana, Misis, toute la plaine cilicienne. Il espérait dans les campagnes suivantes rejoindre Cantacuzène devant Lattakié. Quant à celui-ci, il cherchait à se créer, sur la côte, des établissements durables et reçut de diverses places musulmanes au sud de Lattakié une certaine soumission. Antioche risquait d'être complètement coupée de ses relations extérieures (42).

Dans ces conditions, Bohémond estima que le seul moyen de salut était d'attaquer l'empire Byzantin à revers par l'Europe et, pour s'en procurer les moyens, décida de s'embarquer pour l'Occi-

(39) Anne, 68.

(40) Albert, IX, 39-40 (Le maréchal de Henri IV Konrad) ; Orderic, IV, 137 (Harpin de Bourges).

(41) Albert, VIII, 45-47.

(42) Anne Comnène, II, 87-90 ; 'Az. 496 (8) ; Raoul, chap. 151. D'après Anne, Cantacuzène occupa Djabala, Marqab et Argyrocastron ; il est permis de soupçonner cette affirmation, qu'aucun texte ne recoupe, car il n'y a pas de doute que ces trois places (qu'elle que soit l'exacte identité d'Argyrocastron) sont restées aux mains des musulmans les années suivantes ; il est vraisemblable qu'il y eut quelques débarquements à la suite desquels les chefs locaux envoyèrent un tribut ; mais si les Grecs avaient tant soit peu occupé Djabala, Bertrand de Saint-Gilles, leur allié, n'aurait pas, en 1108, offert à Tancrède de l'aider à la conquérir (Albert, p. 665-666).

cident où, fort de la conjonction de fait entre Byzance et l'Islam contre Antioche et des rancunes anti-grecques, répandues par les Croisés de 1097 et de 1101, il pourrait organiser une Croisade d'abord contre Byzance. A la fin de l'automne 1104, il confia la régence d'Antioche à Tancrede, qui s'en était si bien acquitté la première fois, et partit. Il ne devait pas revoir la Syrie (43).

Le départ de Bohémond marque la fin de ce qu'on peut appeler la période italo-normande de la principauté. Jamais Bohémond n'avait oublié son origine, son hostilité héréditaire envers les Byzantins ; jamais, pour lui, l'établissement en Syrie n'avait été autre chose qu'un moyen de reprendre indirectement l'avantage sur l'adversaire heureux d'bier. Tancrede inaugure, lui, une politique nouvelle ; politique qui, certes, n'est pas encore dépourvue de haine contre les Grecs, ni de visées extérieures à la province propre d'Antioche, mais dans laquelle il n'y a cependant plus aucune arrière-pensée européenne. Les méthodes aussi différeront. Bohémond, était surtout un diplomate de grande envergure ; Tancrede sera surtout un chef militaire local, d'un orgueil difficilement traitable, mais énergique, perspicace, habile aussi à contracter alliance avec tous les éléments indigènes ; bref, ce sera un Syrien.

## § II. — *Les succès de Tancrede (1105-1110).*

Comme la première, la seconde régence de Tancrede fut marquée par un vigoureux redressement à la fois contre les Grecs et les Musulmans. Malgré la pénurie à laquelle les dernières hostilités et le voyage de Bohémond avait réduit le trésor, il sut, par un emprunt forcé, se procurer de quoi équiper une nouvelle armée (1). Ayant demandé des renforts jusqu'à Mar'ach, Tell Bâchir et Edesse, il entreprit de recouvrer Artâh. A la fin de 1104, Toghtekin, atabek de Bourî à Damas comme il l'avait été de son père Doqâq, et

(43) Albert, IX, 47 ; Foucher, II, 26 ; Raoul, chap. 153 ; Qal., 147 ; Anne, II., 90-92 ; Matth., 73. D'après Anne, il fit courir le bruit de sa mort, afin de s'embarquer sans être inquiété.

(1) Raoul, chap. 154.



Ibn'Ammâr de Tripoli avaient appelé Soukmân à leur secours contre Raymond de Saint-Gilles ; la chance des Francs avait voulu que Soukmân mourût en chemin (2). Mais en février 1105, Raymond, à son tour, était mort et Rodwân, fort de ses récents succès, se préparait sans doute à intervenir pour dégager Tripoli. Ce fut à ce moment qu'il apprit le danger auquel était exposé Artâh. Il accourut et refusa des négociations offertes par Tancrede. Une bataille fut livrée près de Tizîn ; Tancrede avait su s'arranger de telle façon que la cavalerie musulmane eût derrière elle un terrain rocailleux impropre aux mouvements des chevaux ; cela rendit impossible à Rodwân la tactique de fuite simulée qui était la force des Turcs et, au contraire, lorsque les Francs, ayant repris la tactique à leur compte, firent volte-face et chargèrent les musulmans dispersés, ceux-ci, acculés à ce terrain, ne purent opposer aucune résistance et l'affaire se termina par un désastre pour eux (20 av. 1105). Immédiatement, Tancrede, exploitant son succès, réoccupa Artâh et bientôt il put reparaitre en maître dans le Djabal Laïloûn, où il prit Tell-Aghdî (Août), et dans le Djazr oriental. Le long de la route Antioche-Alep, la situation était de nouveau renversée en faveur des Francs (3). Un relèvement analogue était opéré du côté de Tell-Bâchir et l'influence de cette situation se faisait sentir jusqu'à 'Azaz, qu'en 1107-1108 un gouverneur faillit livrer à Tancrede (4).

Elle le fut aussi dans le Sud-Est. Assez vite, Ma'arra et toute sa région furent reprises, puis Kafartâb, Latwîn et Çaurân (5). D'autre part, l'encercllement de Chaïzar fut complété par l'achat de Hîçn al-Khariba à son seigneur, Ibn al-Bahrâi (du Djabal Bahrâ) en Juin-Juillet 1105 (6). Il restait toutefois une grosse lacune dans

(2) Qal., G 66-68 A 147 ; 'Az., 4969 ; I. A., 268-269 (H., 226-227), en partie d'après Qal. ; Ibn Hamdoûn, 498 ; Matth., 741.

(3) Qal., 69-70 A 149 ; 'Az., 4981 ; I. A., 271 (H. 227-228) ; Kamâl, 594 ; Raoul, chap. 154-156 ; Foucher, II, 30 ; Albert, IX, 47 ; Chron. Zetterstéen, 240.

(4) Kamâl, 595 ; I. F., 2<sup>vo</sup> ; Qal., 78 A 154.

(5) Chron. Zetterstéen, 240 ; cette source tardive, mais unique, place la reprise de Ma'arra, Laïmîn et Çaurân juste après celle de Tell-Aghdî, et on peut en conclure que Kafartâb, entre Ma'arra et Laïmîn, le fut au même moment. Il est difficile de faire une absolue confiance à cette source, qui ignore que Çaurân appartenait aux Francs avant 1104 (Kamâl, H 592) ; mais Kafartâb appartenait aux Francs en 1106 (Ousâma, Hitti, 157).

(6) Chron. Zetterstéen, 240.

l'occupation franque, Apamée ; le danger en était réduit par le fait que le chiïsme public et le tempérament pillard du seigneur, Khalaf ibn Molâ'ab, l'opposait à ses voisins musulmans, mais il restait réel. A la fin de janvier 1106, Khalaf fut tué par des Assassins de Sarmin, aux ordres d'un certain Abou'l-Fatḥ de Sarmin, qui agissait d'accord avec le chef alépin de la secte, Abou Tâhir, et avec Roḍwân, leur protecteur. Le meurtre commis, Abou Tâhir arriva ; mais entre temps des Chrétiens, craignant la domination de Roḍwân ou des Assassins, avaient appelé Tancredé qui accourut, mais ne put surprendre la ville ni s'y attarder, car il devait en même temps surveiller Lattakié. Néanmoins, il revint peu après pour entreprendre un siège en règle et y fut encouragé par un fils de Khalaf, échappé au massacre. Roḍwân, retenu par des complications en Djéziré (Cf. infra), ne pouvait intervenir. Faute de vivres, la ville finit par capituler (septembre 1106). Abou'l Fatḥ fut mis à mort, Abou Tâhir renvoyé à Roḍwân. Le fils et des hommes de Khalaf restèrent au service de Tancredé ou de Bonable de Kafarlâb (7). A une date indéterminée (entre 1103 et 1110), les Francs enlevèrent aussi à des Ismailiens Kafarlâtâ (8).

Restait à reprendre aux Grecs leurs conquêtes de 1104. On voit mal si la citadelle était restée latine ou avait succombé depuis cette année. En 1106, l'affaire d'Apamée avait interrompu une entreprise sur Lattakié. L'année suivante, la situation se présentait plus favorablement, parce que Bohémond — nous le verrons — était arrivé à organiser sa croisade anti-byzantine et que pour lui résister Alexis dût rappeler Cantacuzène et Monastras, laissant juste deux chefs inférieurs, Aspiètès (9) et Pitzeas, avec des contingents moins importants. Aussi lorsqu'Aspiètès fut intervenu indirectement dans la guerre entre Tancredé et Baudouin D'Edesse (1108), Tancredé avec l'aide de Génois enleva-t-il Misis (10), puis le reste de la plaine cilicienne et Tarse (1109-1110) (11). Quant

(7) Qal., 72-74 A 149 ; I. A., 281-283 (H. 232-235) ; Albert, X, 18-24 ; Raoul, chap. 156 ; Ibn Zourâiq, cité Boughya, V, 222, v° 19, selon lequel Tancredé fut appelé par un Ismaïlien. Kamâl, 594.

(8) I. F., 452.

(9) Sur l'identification non fondée de cet Aspiètès avec Oschin de Lampron, cf. J. Laurent, *Mélanges Schlumberger*, I, 159-168.

(10) Anne, II. 100-102. Caffaro, *Annales*, p. 15.

(11) Qal., G. 99 A 170.

à Lattakié, il fallait pour la soumettre des navires. Une flotte pisane se présenta en 1108, vraisemblablement celle qui alla en août participer à un siège de Çaida, où elle devait être en partie détruite par une flotte égyptienne. Grâce à l'aide des Pisans, qui obtinrent de Tancrede d'importants privilèges, les Grecs furent enfin expulsés (12).

Le reste de la côte devait être conquis l'année suivante. Tripoli était assiégée depuis 1102 par Raymond de Saint-Gilles jusqu'au début de 1105, puis, après sa mort, par son neveu Guillaume Jourdain, Comte de Cerdagne. L'énergie d'Ibn 'Ammâr, les intelligences qu'il sut se conserver à Antioche et même, malgré l'alliance byzantine-provençale, à Chypre, sa possession d'une flotte lui avaient permis d'assurer son ravitaillement et de défier toutes les attaques. Cependant, Raymond et Guillaume qui avaient conquis Tortose et Djoubail, et, dans l'arrière-pays, 'Arqa et Djabal 'Akkar, à l'entrée de la route de Homç et Hamâh, avaient jeté les bases d'un état durable. A la longue, la résistance de Tripoli faiblissait. Ibn 'Ammâr entreprit en 1108 un voyage à Bagdad, dans l'espoir d'en obtenir des secours ; non seulement il échoua, mais en son absence, ses sujets se donnèrent à l'Égypte, dans l'espoir d'être mieux défendus. Ce fut le contraire qui eut lieu. Or, au même moment arrivait d'Europe le fils aîné de Raymond de Saint-Gilles, Bertrand, avec une flotte génoise. En juillet 1109, Tripoli finit par succomber (13). Tancrede, nous allons le voir, était venu sous Tripoli au début de l'année. En revenant à Antioche, il occupa sans peine Maraqiya, Boulounyâs qu'il donna à Renaud Mazoir (Mai), puis Djabala, où s'était réfugié Ibn 'Ammâr (Juillet) (14), qui lança de vains appels aux princes environnants. L'hinterland franc avait enfin sa côte complète (15).

(12) Raoul, chap. 156, se termine au milieu d'opérations contre Lattakié, en 1106 ; Albert, X, 20, croit, sans doute par malentendu ou confusion sur ces opérations, que Tancrede avait pris la ville avant Apamée, ce que répète G. T., X, 23 ; 'Az. 502, croit, au contraire, que la conquête est contemporaine de celle de Djabala (1109), ce que contredit le fait qu'Ibn 'Ammâr, à Djabala, en cette année, attaqua les Francs de Lattakié (Ousâma Hitti, ar. 96). Le privilège aux Pisans est daté de 1108, indiction 1 (soit avant septembre).

(13) Pour les détails, cf. Grousset, I, 333-359, Röhr. Gesch, chap. II, IV passim.

(14) Qal., G. 90-92 A 164 ; I. A. T., dans I. F., 3920 v° et 44 v° Ousama Hitti, 125 (Dorenbourg Vie, 81), parle des combats entre Ibn 'Ammâr, alors

Cette extension même amenait à se poser la question des limites entre la principauté et le comté provençal et des rapports entre les deux états. Les facilités de ravitaillement qu'Ibn 'Ammâr trouva à Antioche (16) prouvent bien que Tancrède n'avait jamais vu d'un bon œil l'entreprise des Provençaux, dont des secours chypriotes venaient de temps de temps rappeler l'alliance grecque (17). Mais l'arrivée de Bertrand de Saint-Gilles avait changé la situation. Celui-ci, de passage à Constantinople, s'était comme son père, rangé dans l'alliance d'Alexis Comnène et, s'il faut en croire Albert d'Aix, il aurait poussé la naïveté et l'audace jusqu'à débarquer à Souwâidiga et à demander à Tancrède l'abandon du quartier d'Antioche que Raymond s'était réservé en 1098 (fin 1108). Tancrède, qui ne savait pas au juste les intentions de Bertrand, l'accueillit d'abord bien malgré cette prétention et lui demanda de l'aider à recouvrer Misis sur les Grecs. Le refus obstiné de Bertrand, qui faisait la proposition compensatrice de collaborer à une attaque contre Djabala, enleva à Tancrède tous ses doutes sur les amitiés politiques du nouvel arrivant, et il lui intima l'ordre de vider ses états. Puis Bertrand, parvenu à Tortose, réclama à Guillaume Jourdain toutes ses possessions, comme héritage de son père. Guillaume n'entendait pas avoir combattu quatre ans à défendre et accroître les acquisitions de Raymond pour en être dépouillé au profit d'un nouveau venu. Il fit appel à Tancrède et, contre son secours, lui offrit de se reconnaître son vassal. Tancrède, comme Bohémond jadis, se résignait mal à limiter son influence à une partie des Francs ; il accepta avec empressement la proposition de Guillaume.

C'est alors que les choses faillirent devenir graves, car Bertrand, de son côté, fit appel à Baudouin I, en lui promettant de même son hommage. Aucun traité, aucun précédent ne conféraient à Baudouin le droit d'intervenir en supérieur dans les affaires du

à Djabala, et les Francs de Lattakié ; 'Az., 5025, cite seul « al-Mâzoufr » sans prénom ; c'est la plus ancienne mention du personnage, et elle assure la prononciation du nom difficile à deviner sous la forme latinisée « Mansuerus ou Mansoer ». Maraqa n'est pas attestée, mais, possédée en 1111 par Tancrède, ne peut guère avoir été acquise à un autre moment.

(15) I. F., 5<sup>vo</sup>, signale une mobilisation de Rođwân contre Tancrède, pour s'il avait attaqué l'hinterland.

(16) I. A., 316 (H 254).

(17) I. A., 285 (H 236).

comté provençal, ni a fortiori dans celles de la principauté, dont la fondation était antérieure à celle du Royaume de Jérusalem. Mais, fort des accroissements territoriaux qu'il avait réalisés les années précédentes et du prestige moral de son titre, il agit d'autorité comme s'il possédait ce droit. Non seulement, il répondit à l'appel de Bertrand, mais il cita à comparaître Tancrède, ainsi que Baudouin du Bourg, celui-ci son vassal théorique, avec lequel Tancrède, nous allons le voir, avait un autre différent. Malgré Guillaume Jourdain, Tancrède qui, du côté d'Edesse, faisait peu de cas de la solidarité franque, ne se crut pas assez fort matériellement ni moralement pour la répudier cette fois. L'arbitrage royal eut donc lieu, et du même coup l'établissement d'un certain droit moral de regard du roi de Jérusalem sur l'ensemble des affaires franques. Tancrède n'eut d'ailleurs pas lieu de s'en plaindre : l'héritage de Raymond fut partagé et, tandis que Bertrand acquérait le sud, sous la suzeraineté de Baudouin, Guillaume garda le nord, sous la suzeraineté de Tancrède (Avril 1109). Tancrède ayant dû, d'autre part, consentir des concessions au comte d'Edesse, Baudouin I<sup>er</sup> qui ne voulait pas lui laisser de rancune, lui rendit son ancienne seigneurie de Tibériade et Haïfâ (18).

En même temps qu'un conflit était ainsi né des ambitions du prince d'Antioche du côté de Tripoli, un autre, analogue, le mettait aux prises avec les Francs d'Edesse. Le comté d'Edesse, on s'en souvient, avait été en 1104 remis à Tancrède. Mais le départ de Bohémond pour l'Europe ayant contraint celui-ci à revenir à Antioche, il avait confié l'administration du Comté à Richard du Principat, qui y acquit une réputation de cupidité et de dureté. Dès la défaite infligée à Djekermich par Tancrède, ce dernier eût peut-être pu délivrer Baudouin, en l'échangeant contre une princesse musulmane tombée aux mains des Francs. Il éluda l'occasion. C'était manifester clairement que la richesse du comté excitait sa convoitise et qu'il entendait profiter des circonstances, sinon pour le garder, du moins en ne l'abandonnant pas sans de substantielles compensations. Baudouin dut attendre plus de quatre ans sa libération.

Cette libération fut, pour les musulmans, un des épisodes d'une lutte de plusieurs années qui se livra pour la prépondérance

(18) Albert, XI, 4-12 ; Foucher, II, 40 ; Matth., 90.

en Djéziré. La réconciliation des sultans Barkyârôk et Moḥammad avait abouti à l'attribution de la Djéziré au second, et la mort de Barkyârôk en 1105, en permettant à Moḥammad de rassembler les forces de l'Iraq et de l'Iran occidental, l'incita à tenter de faire de cette attribution théorique une réalité. Mais il allait avoir un compétiteur imprévu en la personne de Qilidj Arslan de Qonya; bien que la défaite des croisés en 1101 eût assuré sa situation en Anatolie, Qilidj Arslan avait préféré conclure un accord avec Alexis Comnène (auquel il envoya des auxiliaires contre Bohémond en Epire) (19), et tourner vers l'est son activité militaire; les Turcs d'Anatolie y étaient venus pour trouver de quoi vivre ou faire fortune, mais jamais ils n'avaient pensé qu'ils renonçaient pour ce faire à tout retour auprès de leurs frères iraniens, à toute tentative pour exercer cette hégémonie qu'avait jadis vainement essayée de conquérir sur Toghroul-Beg l'aïeul de Qilidj Arslan, Qoutloumouch. Jusqu'au début de 1106, la route était restée fermée, parce que Dânichmend avait mis la main, on l'a vu, sur Malaṭya; mais à cette date Dânichmend mourut, ne laissant pour le remplacer à Malaṭya qu'un jeune fils : avant que Ghâzi de Siwâs, l'autre fils de Dânichmend, eût rien pu faire, Qilidj Arslân accourut, et occupa Malaṭya (sept. 1106) (20).

C'est alors que se posa la question de Djéziré. Là, Djekermich continuait à lutter contre les Artouqides, dont le chef, depuis la mort de Soukmân, était à présent Ilghâzi, revenu d'Iraq où il avait eu le malheur de se rallier à Barkyârôk juste à la veille de la mort de celui-ci. Roḍwân, au service duquel avait jadis été Ilghâzi, avait espéré son appui contre les Francs, mais, pour le lui accorder, Ilghâzi avait commencé par entraîner Roḍwân dans de longues opérations contre Djekermich, qui parvint à semer temporairement la zizanie entre les deux alliés (21) et à occuper Sindjâr (22). Mais alors le sultan Moḥammad, bien qu'ennemi d'Ilghâzi, décida d'évincer Djekermich, trop indépendant : une armée sultanale, commandée par Djawâli Saqâvêh, prit Mossoul et mit

(19) Qal., 80 A 158.

(20) Mich., 92.

(21) I. A., 279-281 II 231-232.

(22) Matth., 79, place vers ce moment un raid heureux de Djekermich contre le gouvernement d'Edesse pour Tancrède, Richard.

Djékermich à mort. Tous les petits potentats de Djéziré, qui avaient pris l'habitude de l'autonomie depuis la mort de Malikchâh, se sentirent menacés. Le gouverneur de Harrân pour Djékermich fit appel à Qilîdj Arslân, qui venait d'occuper Malatya, et celui-ci, non sans avoir au passage inquiété Edesse, accourut (23); puis il reçut un appel du fils de Djékermich, bientôt suivi d'un autre émanant du gouverneur de Mayâfâriqîn, auquel son seigneur théorique Doqâq ne pouvait plus envoyer aucun secours, et bientôt presque tous les seigneurs du Diyâr Bakr étant venus lui faire leurs cour, Qilîdj Arslân se trouva assez fort pour entrer sa peine à Mossoul, d'où Djawâlî s'était enfui, et y faire la khotba en son propre nom (24).

Mais les seigneurs djéziréens, s'ils repoussaient l'autorité de Moḥammad, ne goûtaient pas plus celle de Qilîdj Arslân, qu'ils avaient espéré n'être que passagère. D'autre part, tandis que celui-ci était affaibli par l'envoi d'une partie de ses troupes aux Byzantins, Djawâlî avait obtenu le secours de Roḍwân et d'Ilghâzi, qui, ennemis de Djékermich, l'étaient par conséquent de Qilîdj Arslân. Une bataille fut livrée sur le Khâboûr, qui aboutit à la destruction de l'armée anatolienne et à la mort de Qilîdj-Arslân (juin 1107). Djawâlî envoya à Moḥammad le fils du vaincu, Châbînchâb, trouvé parmi les captifs (25) : pour longtemps il n'y aura plus de puissance anatolienne capable d'expansion extérieure, et c'en fut fait à tout jamais de l'ambition des descendants de Qoutloumouch d'acquérir l'hégémonie sur les domaines seldjouquides de Mésopotamie et d'Iran. Djawâlî rentra à Mossoul, son allié Ilghâzi enleva Mârdîn à son neveu le fils de Soukmân, qui avait assisté Qilîdj Arslân (26), et un autre vassal de Moḥammad, Soukmân al-Qouṭbî, maître d'Akhlat, occupa Mayâfâriqîn (27).

A ce moment, tout fut à recommencer pour Moḥammad, parce que Djawâlî, enflé par ses succès, jouait à son tour au prince indépendant, et s'alliait même avec les Mazyadites. Une nouvelle armée

(23) Qal. 73 A 150 ; Matth., 82.

(24) Qal., 77 A 152 ; I. A., 295 H 243 ; Azr., 158 r° ; 'Az., 496 ; Mich., 192 ; Matth., 52.

(25) Qal., 78 A 153 ; I. A., 297-298 H 245-247 ; Azr., 158 r° ; Az., 496 ; Mich., 192 ; Matth., 52.

(26) I. F., 21 r° ; Azr., 160 v° (*Diyâr Bakr*, 232, n. 1).

(27) Qal., 91 A 164 ; Azr., 158 v°.

sultanale, commandée par le mamlouk Maudouđ, dut venir enlever Mossoul à Djawáli; Ilghâzi prudemment était resté neutre (1108) (28). C'est alors que Djawáli, qui s'était retiré dans ar-Rahba, enlevée par lui à Doqâq, s'avisa de l'utilité que pouvait présenter pour lui l'alliance franque. Il avait trouvé Baudouin du Bourg dans l'héritage de Djekermich : il lui offrit sa liberté, moyennant une rançon de 60.000 dinars, et l'élargissement des prisonniers musulmans d'Edesse, s'il consentait à un accord militaire. Joscelin, peu auparavant racheté de son côté de la prison de Hiçn Kaifâ (29), vint se constituer prisonnier du seigneur de Qal'a Dja'bar comme otage pour son suzerain, et Baudouin partit chercher sa rançon; bientôt même Djawáli, ayant besoin d'un prompt secours, faisait libérer Joscelin sans attendre la rançon (30).

C'est ici qu'intervint Tancrede. Aider Baudouin, venu à Antioche, à payer sa rançon, il le fit sans mauvaise grâce; mais il refusa de lui rendre son comté s'il ne lui prêtait pas hommage (31). Trop fier pour accepter cette condition, et d'ailleurs déjà vassal du roi de Jérusalem, Baudouin se sauva à Tell-Bâchir, où arrivait alors Joscelin. Tancrede l'y poursuivit, et un petit combat fut même livré entre eux, d'où ne sortit aucune décision. Alors, pour reprendre son comté à Tancrede et à son lieutenant d'Edesse Richard, Baudouin se chercha des alliés. Le premier trouvé fut naturellement Djawáli, alors occupé à combattre les Nomaïrites pour le compte de son allié de Qal'a Dja'bar, puis Rođwân, coupable d'avoir saisi le convoi franc portant la rançon de Baudouin. Mais comme l'alliance de Djawáli et de Baudouin constituait un danger égal pour Tancrede et Rođwân, à la conjonction des deux chefs franc et turc de Djéziré il fut répondu par un rapprochement entre les deux chefs franc et turc de la Syrie du nord, la veille encore en état de guerre. Pour la première fois on eut le spectacle de Francs se combattant avec l'aide des Musulmans, et l'ébauche de ces alliances syriennes

(28) I. A., 319-321 (II 257-260); I. F., 19<sup>re</sup>-21<sup>ve</sup>; Ibn Hamdoún, 502; Mich., 215.

(29) Mich., 195; I. A., 322 (II 261). Avant février 1107, selon Qal., 78 A 155.

(30) I. A., 322 (II 261); I. F., 21<sup>ve</sup>-22<sup>re</sup>; Mich., 196; Chron. syr. an., 61-62; Matth., 85; Albert, X, 37; Foucher, II, 28; G. T., 465.

(31) Arguant de la subordination d'Edesse à Antioche sous le régime byzantin (Albert, 670).



interconfessionnelles contre les interventions orientales, qui allaient remplir les années suivantes (32).

A son alliance musulmane, Baudouin ajouta d'ailleurs l'alliance chrétienne de Kogh Vâsil. Il alla la requérir à Ra'bân, où le seigneur arménien le reçut très bien et non seulement lui donna un notable renfort arménien, mais lui procura l'arrivée du contingent byzantin petchénegue de Misis, trop heureux évidemment de combattre Tancrède (33). Avec ces troupes, Baudouin entama la réoccupation de son comté et put rentrer à Edesse, tandis que Joscelin inquiétait les confins d'Antioche. Tancrède vint l'attaquer près de Tell-Bâchir. A la suite d'un premier combat, par l'entremise du patriarche d'Antioche Bernard, des conversations furent amorcées entre Francs des deux camps, qui échouèrent, mais continuèrent jusqu'à l'heure de la bataille finale. Elles induisirent en méfiance Djawâlî et les Bédouins qui le suivaient et convoitaient les beaux chevaux qu'ils avaient vus dans le camp de leurs alliés. Des récits difficilement conciliables que nous avons de la bataille, il résulte qu'à un certain moment, les troupes de Djawâlî se mirent à piller leurs alliés, puis à s'enfuir; dans ces conditions, Baudouin et Joscelin, malgré leur acharnement, furent battus et durent courir s'enfermer, celui-ci dans Tell-Bâchir, celui-la dans Rawandân, et Tancrède occupa une partie des fiefs de Joscelin; tandis que Richard du Principat s'installait à Mar'ach (34). Les hostilités ne se rallen-

(32) I. A., 322-24 (H., 261-262); I. F., 24<sup>o</sup> 24<sup>vo</sup>; 'Az. ans, 501-502 (partiel).

(33) I. A., 323 (II, 263); Matth. 85-86. C'est vraisemblablement par confusion avec ce fait que I. F., 25<sup>o</sup> rapporte un voyage de Joscelin auprès du « roi de Roûm ». Rappelons que c'est peu après que Tancrède enlèvera Misis, ce qui doit n'être pas sans rapport.

(34) I. A., 323-325, 6 (H., 263-267); I. F., 24<sup>o</sup>, 26<sup>o</sup>; Kamâl, 595; Matth., 86, 87; Chron. An. Syr. 82. Le détail des faits est incertain. D'après I. A., il y aurait eu un premier combat, suivi d'une trêve due au patriarche, le 9 çafar; puis les deux belligérants seraient repartis chez eux; alors se serait produit un appel de Roûwân à Tancrède, d'où aurait résulté la campagne finale qu'il date encore de çafar. Cela est impossible chronologiquement et il faut admettre ou que les deux combats sont deux récits du même ou que la médiation patriarcale n'est pas placée au bon moment. Foucher II 28 connaît trois combats, mais sans précision. Cf. encore Albert X, 38, G. T., XI, 8. D'après Chron. An. Mar'ach était le fief de Richard, ce que confirme Albert d'Aix 681, mais d'après I. F., un seigneur de Mar'ach était porte-drapeau de Joscelin, ce qui ne peut être Richard. Richard la lui avait-il prise? Dans I. F., tout le récit a l'air étrange d'un chapitre d'épopée franque; avant la bataille, Joscelin et Tancrède se rencontrent; Djawâlî, inquiet, s'écarte et Joscelin ne parvint qu'à

tirent qu'en raison d'une campagne de Tancrède contre Chaïzar et de ses préoccupations relatives au comté de Tripoli (35).

Ce fut pour Edesse, comme pour Tripoli, le roi Baudouin qui rétablit la paix. En même temps que Tancrède et Guillaume Jourdain il convoqua en avril 1109, sous Tripoli, Baudouin du Bourg. En échange de la restitution qu'il lui fit de ses anciens fiefs galiléens, le roi obtint de Tancrède l'abandon gratuit de tout ce qu'il détenait du comté d'Édesse (36). Toutefois, la tension ne devait pas s'éteindre de sitôt. Quant à Djawâlî, qui avait dès 1108, essayé de se réconcilier avec le Sultan en proposant à Ibn 'Ammâr, qui revenait de Bagdad, une campagne contre les Francs si on lui laissait Mossoul, il sollicita après sa défaite un pardon pur et simple, et partit en Perse où il obtint un gouvernement (37).

### § III. — *La contre-offensive sultanale à la fin du principat de Tancrède (1110-1112).*

Pendant que Tancrède développait ainsi les forces de la principauté d'Antioche, Bohémond en Europe avait réussi à organiser sa croisade, en partie grâce à l'art consommé avec lequel il sut colporter en Italie et en France de ces histoires, propres à le faire valoir et à rendre odieux les Grecs, dont on trouve l'écho dans toute l'historiographie occidentale postérieure. En France, il avait obtenu la main de deux filles du roi Philippe I<sup>er</sup>, Constance pour lui-même, et pour Tancrède Cécile (1). En octobre 1107, il attaqua l'Épire. Mais la campagne échoua et en septembre 1108 il

multiplia à le rassurer. Les deux armées chargent trois fois l'une contre l'autre en vain; Tancrède et Joscelin se battent en duel et Joscelin est renversé de cheval. Son porte-drapeau, le seigneur de Mar'ach, frappe Tancrède de la hampe du drapeau; les Francs de Joscelin croyant le drapeau perdu se sauvent et Joscelin veut se réfugier à Tell Bâchir; sa mère lui en interdit l'entrée, malgré ses serments, parce qu'elle croit qu'il a manqué de courage. Finalement elle va demander l'avis de Tancrède qui certifie que Joscelin s'est bien battu. Parmi les prisonniers est le seigneur de Sarôûdj, que Tancrède laisse une fois par mois sortir de prison sur parole pour aller chercher une partie de sa rançon.

(35) De son côté Rodwân envoyait un contingent à Toghtekin pour secourir Tripoli (I. F., 39 v°).

(36) Albert XI, 12; Foucher II, 40; Matth., 90.

(37) I. A., 326-327.

(1) Foucher, 410; Albert, 620; Bohémond a aussi apporté des reliques (AASS, Avril III, 117 et Avril II, 935).

dut accepter les conditions imposées par Alexis : vassalité formelle, restitution ou abandon (en y contraignant Tancrède s'il le fallait) de toutes les acquisitions faites ou à faire en Cilicie et sur la côte syrienne entre Lattakié et Tortose incluses, acceptation d'un patriarche grec ; Bohémond pouvait garder Antioche et ses environs (2), l'arrière pays du sud-est (3) et du nord (4). Il pouvait conquérir la province d'Alep (5) et une partie de la Cappadoce (6). En somme, administration byzantine directe sur des points sauvegardant toutes possibilités d'intervention, et constitution pour Bohémond d'une marche avancée contre l'Islam. On remarquera que le traité ignorait le comté d'Edesse, aux dépens duquel des annexions étaient promises à Bohémond. Territorialement, Alexis laissait la part large à Bohémond, encore qu'il s'agit en partie de pays à conquérir. Mais, moralement, la défaite était irrémédiable. Elle consacre pour un siècle l'échec de l'effort prématuré pour une main-mise occidentale sur l'Empire d'Orient, pour l'union d'un territoire européen et d'un territoire syrien sous une même domination, la relative liberté, par conséquent, de la politique byzantine à l'égard de la Syrie.

Par contre, pour ce qui était de modifier le statut présent de la principauté d'Antioche, le traité fut lettre morte. La reconnaissance par Bohémond de la suzeraineté byzantine pouvait accroître la force juridique des revendications futures de Byzance, elle ne pouvait pas faire de cette suzeraineté une réalité tant que Bohémond n'était pas le prince d'Antioche en fonction. Or, il retourna en Italie, sans plus oser en ressortir, et y mourut en mars 1111, laissant un fils d'un an, le futur Bohémond II. Quant à Tancrède, n'ayant pas été battu, il songea si peu, on l'a vu, à prendre en considération le traité conclu par son oncle, qu'il conquit, dans les mois qui le suivirent, la Cilicie gardée par les Grecs. Il s'avérait donc que la politique suivie par Alexis au sujet de la Syrie avait été inefficace. Le *basileus* songea alors à la changer, et à

(2) Oronte inférieur (Doux); avec Souwaïdiya, Djabal'Aqra, Montagne Admirable, St Elie (Râs al-khanzir; Bagrâs, Palatza, Artâh, Djouma.

(3) Borzei, Alhârib.

(4) Amanus, Mar'ach, Douloûk. Exception était faite des territoires des Roupéniens, Léon et Thoros, vassaux de l'Empire.

(5) Avec Chaïzar.

(6) Thème de Lapara, non loin d'Albistân.

substituer aux campagnes lointaines en Syrie, ayant comme contrepartie l'abstention à l'égard des Seldjouqides plus proches, une reprise d'activité contre ceux-ci combinée avec une tactique plus diplomatique en Syrie.

En Anatolie, la mort de Qildj Arslân n'avait pas éteint l'ardeur offensive que sa dernière campagne avait rallumée chez ses sujets; on les trouve, au même moment, pillant la haute-Cilicie, attaquant Pertousd, près de Mar'ach, puis, l'été suivant encore, inquiétant Hiçn Mançoûr; les deux fois d'ailleurs Kogh Vasil, accouru de Kaïsoûn, les avait défaits (7). Pendant ce temps, la succession de Qildj Arslân se morcelait; l'héritier désigné, Châhinchâh (ou Malikchâh) était prisonnier, un autre fils, Arab, hors de cause (8); à Malatya, le pouvoir était exercé par le plus jeune frère, Toghroul Arslan, qui n'était pas reconnu dans les provinces occidentales, où le Danichmendite protégeait un dernier fils de Qildj Arslan, Mas'oud; enfin d'autres Turcs négociaient la libération de Châhinchâh (9). Celui-ci revint en effet en 1109 (10), incarcéra Mas'oud, fit la guerre aux Byzantins qui attaquèrent Qonya, puis s'entendit avec eux; mais en son absence Mas'oud libéré reprit le pouvoir et à son retour le fit aveugler puis étrangler. Il ne fut cependant reconnu, s'il le fut, qu'en pure forme à Malatya, où Toghroul

7) Matth., 84-85, qui ne spécifie d'ailleurs pas s'il s'agit bien de sujets seldjouqides. Parmi les captifs pris par Kogh-Vasil, il signale un « sultan d'Arménie », ce ne peut être le Châh-Armin Soukmân al-QouÛbi, alors en train de tenter MaudouÛd à conquérir Mossoul ou de prendre Mayâfâriqn; ce peut être un chef tel qu'un des seigneurs mangoudjakides d'Erzindjân, allié de Malatya.

\* Selon Mich. 194, il aurait été tué par le Danichmendite, mais comme on rapporte de lui vers 1125, il y a forcément confusion; c'est en cette dernière date seulement qu'Arab est bien connu. Anne Comnène 479 parle d'un seldjouqide tué par « Asan Katoukh » (Hasan Qoutloukh ?), père d'un certain « Ghâh », sans doute l'émir de Cappadoce qu'elle appelle précédemment Asan. D'après Qal. 81 A 158, Malikchâh (Châhinchâh) une fois libéré aurait mis à mort et remplacé un cousin qui régnait auparavant. De ces textes vagues et contradictoires, il résulte toutefois qu'il y eut meurtre d'un des héritiers possibles de Qildj Arslan.

9) I. F. 27 v. Le texte est peu clair; il mentionne une ambassade « de Nicée, qu'un Qoutloumouch avait prise aux Grecs, de leur roi ». La suite du texte, où l'on voit que l'ambassadeur est un faqih hanafite et qu'il parle de lutter contre les infidèles, exclut qu'il s'agisse d'une ambassade d'Alexis Comnène, bien que Nicée lui appartint alors.

10) Qal. 81 A 158, d'après lequel il s'enfuit.

Arslan garda le pouvoir, sous sa protection, à partir de 1113, de l'Artouqide Balak, qui conquiert à ce moment le Khanziq (11). Mais, les bandes turcomanes et les chefs turcs ne vivant guère encore que de guerre, ces dissensions intestines n'étouffent pas l'ardeur offensive des Turcs, parmi lesquels il est difficile de distinguer les Seldjouqides, les Danichmendites, des émirs autonomes (12). Naturellement, Alexis organise ou entreprend lui-même des expéditions contraires, qui absorbent de 1110 environ à 1115 presque toutes ses forces militaires (13).

En Syrie, par contre, pour mater Tancrède, Alexis, avant de songer à une nouvelle campagne, essaye de deux moyens : action concertée avec les Musulmans, dresser contre lui les autres Francs. A la fin de 1110, il envoya une ambassade à Bagdad, qui, signalant le service rendu par le *basileus* à l'Islam en arrêtant Bohémond en 1108, excita le Calife à combattre les Francs (14). Sans doute espérait-il que des succès musulmans lui permettraient, comme en 1104, de reprendre l'avantage. On ne voit pas, toutefois, qu'il ait rien fait pour profiter de la campagne musulmane de 1111. Sans doute les affaires d'Anatolie absorbaient-elles suffisamment son armée.

A l'égard des Francs, Alexis, au lendemain de la mort de Bohémond, envoie en Syrie, porteur de grosses sommes d'argent, Boutoumitès, qui descend d'abord chez Bertrand, l'allié d'Alexis en 1108, l'ennemi de Tancrède en 1109 (début 1112), puis chez Baudouin, auquel il avait fait espérer le concours d'une flotte grecque pour enlever Tyr. Là il rencontra également Joscelin,

(11) Mich., 194-195 (Cf. Diyar Bakr, 238-239).

(12) Les chefs nommés par Anne sont Asan (supra n. 7), Koutogmès (... Doghmouch ?), Moïammed avec des Turcomans (le Danichmendite ?), Monolykos « le loup solitaire », conseiller vieux et expérimenté du Sultan. Elle appelle celui-ci Saïsan (Châhinchâh), Soulaïmân, Qilidj Arslan, noms divers d'un même personnage (P. 478; la Chanson d'Antioche appelle aussi Qilidj Arslan Soliman); elle attribue le titre de sultan à des émirs (Karbouqâ, 318; Danichmendite, 319), et confond aussi « Saïsan » avec le sultan de Perse (431). Pour la date de la mort de Châhinchâh on admet souvent 1110, mais la bataille contre Alexis, d'après Anne, est de 1115.

(13) Anne Comnène; Albert XII, 15, parle d'hostilités en Anatolie méridionale (à Stamirra (Myra ?) où des pèlerins passèrent en 1113; pour compléter l'activité des turcs d'Anatolie, voir infra leurs hostilités contre les Roupéniens et Kogh Vasil, en 1111-1112.

(14) Qal. 112 A 171.

hier ennemi lui aussi de Tancrède, venu aider le roi au siège de la ville ; mais Baudouin, dont toute l'activité depuis 1109 avait pour but l'union des Francs, union qu'en 1110 et 1111 deux invasions orientales venaient de rendre de nécessité vitale, ne voulait pas de dissensions entre Francs, et tout en se mettant en frais de politesses pour recevoir de l'argent qui lui serait fort utile, voulut d'autant moins rien promettre qu'il convainquit Boutoumitès de mensonge quand celui-ci, pour l'influencer, lui eût parlé, comme déjà en cours, d'une campagne d'Alexis vers la Cilicie. Puis Bertrand mourut, et son fils Pons, qui n'était lié par aucun serment, ne voulut rendre les trésors laissés par Boutoumitès à Tripoli que sous la menace d'une interruption de l'indispensable commerce alimentaire avec Chypre (15). Bref, l'affaire échoua, et Alexis, jusqu'à sa mort, ne put pas redresser la position byzantine en Syrie.

Ce qui avait contribué à l'échec d'Alexis était que depuis 1109 un rapprochement avait été effectué entre Tancrède et ses voisins. Peu après la prise de Tripoli, l'assassinat de Guillaume Jourdain avait rendu Bertrand maître de toutes les conquêtes provençales, ce qui était diminuer d'autant l'influence de Tancrède. Bertrand s'était conduit depuis lors en vassal fidèle du roi de Jérusalem ; l'attaque de Beïrout près de Çaidâ (1110) avait été faite par la collaboration des deux princes dont elle unissait les états, et entre temps il avait aussi accompagné Baudouin au secours d'Edesse attaquée par les Turcs et devait, de nouveau avec lui en 1111, défendre cette fois la principauté d'Antioche. Ce dut être cette dernière démarche qui facilita la réconciliation entre Tancrède et lui. Au début, Tancrède avait, semble-t-il, cherché à se garantir contre tout accroissement de puissance de Bertrand en le devançant dans certaines annexions. En 1109, au lendemain de la prise de Tripoli, et du meurtre de Guillaume Jourdain, les Francs ayant fait un raid contre Rafâniya, Toghtekin avait conclu la paix avec Bertrand en lui reconnaissant, outre toutes ses possessions libanaises, le droit de prélever un tribut sur *Hiçn al-Akrâd* (le futur Krak des Chevaliers) et Macyâth, qui constituaient l'arrière-pays de Tortose, Bertrand s'engageant, en revanche, à ne pas attaquer ces places (16). Mais Tancrède avait gardé Tortose, donnée

(15) *Anne*, II, 192-197; *Albert*, 690.

(16) *Qal.*, 93 A 164.

par lui à Guillaume du Perche (17). Puis au printemps de 1110, tandis que Bertrand était au siège de Beïrout et Toghtekin occupé par des tentatives d'insubordination de son lieutenant à Ba'lbek, Tancrede qui attaquait Chaïzar, déjà inquiétée une fois par lui en 1108, trouva une occasion d'enlever Hiçn al Akrâd (18). Néanmoins, peu après, un accord avait dû être trouvé, car à la mort de Bertrand (février 1112) nous voyons son jeune fils Pons s'engager comme écuyer auprès de Tancrede et acquérir alors, comme vassal de Tancrede pour ces territoires, Tortose, Çafithâ, Hiçn al Akrâd et Maraçiya (19). L'amitié des deux hommes devait être scellée quelques mois plus tard sur le lit de mort de Tancrede, qui fiança à Pons sa jeune femme, Cécile (20). Désormais, les frontières méridionales de la principauté, fixées au sud de Boulounyâs et Marqab, ne devaient plus varier ; Rafâniya à l'est, lorsqu'elle fut prise, releva du comté de Tripoli.

La réconciliation des Francs était d'autant plus nécessaire que l'année 1110 marque le début d'une série de ces interventions des armées sultanales contre les Francs qui, bien souvent projetées, avaient toujours jusqu'alors été arrêtées plus ou moins vite par les discordes ou l'insubordination des chefs de la Djéziré. Le Sultan a intérêt à ces entreprises, qui détournent les émirs, attirés par l'espoir de gains lointains, de se révolter contre lui. Le nouveau gouverneur de Mossoul, Maudouûd, plus énergique que ses prédécesseurs pour soumettre les récalcitrants, moins préoccupé de défendre ses acquisitions contre un retour de faveur du Sultan, donne à la guerre sainte toutes ses peines, à la fois peut-être par conviction et parce que les appels de Syrie, comme celui d'Ibn 'Ammâr, se sont faits plus pressants, aussi parce que la guerre sainte est l'occasion où il lui est le plus facile, en tant que lieutenant du sultan, de faire reconnaître sa suprématie ; Ilghâzi lui-même, gagné par la concession de Harrân, le suivra ou lui enverra des secours sans résistance.

(17) Albert, 682 (cf. 701). Ce Guillaume, que notre auteur dit être fils du Comte de Normandie (Robert Courtoiseuse ?) et qui sera tué en 1115, n'est pas connu autrement, semble-t-il.

(18) Qal. 99 A 167.

(19) Qal., 127 A 184.

(20) G. T., 483. Peut-être n'est-ce qu'une gentille anecdote. D'après Albert, 701, Cécile épousa Pons en 1115, sur le conseil du roi de Jérusalem.

Une première campagne fut organisée au printemps de 1110, avec toutes les forces seldjouides et turcomanes de Djéziré auxquelles s'était joint Soukmân al-Qoutbî d'Akhlât. Tirant vengeance d'une attaque sur Harrân accomplie au milieu de 1109 par Baudouin, avec l'aide du contingent d'Ablaçath, venu de chez Kogh Vâsil (21), l'armée turque, au début de mai, paraissait devant Edesse, dont elle forma étroitement le siège, en même temps que toutes les campagnes étaient soumises à une dévastation systématique. Ce qui rendait la situation plus grave était que Baudouin et Tancred, se soupçonnant chacun d'avoir négocié avec les Turcs contre l'autre, le comte d'Edesse ne pouvait faire appel pour le secourir aux forces d'Antioche ; il envoya Joscelin solliciter l'appui du Roi de Jérusalem ; mais celui-ci, retenu par le siège de Beïroût, ne put se mettre en route qu'au début de juin. Bertrand l'accompagnait et, prenant au plus court, ils ne passèrent pas par Antioche ; mais il envoya solliciter fermement la participation de Tancred, tout en lui offrant de considérer ensuite ses griefs éventuels, et Tancred qui, en 1109, n'avait pas osé se dérober à son appel, devant le danger de la chrétienté le pouvait moins encore cette fois-ci. Il vint donc et Baudouin I<sup>er</sup>, au nom des prérogatives morales de guide que son titre royal lui conférait, obtint de lui plus sérieusement qu'en 1109, la renonciation à ses prétentions de suzeraineté sur Edesse, qui ne pouvaient être fondées juridiquement que sur le statut antérieur à la conquête franque, alors que, pendant la Croisade, il avait été convenu que chaque chef garderait autonomément les territoires qu'il avait acquis. Ainsi concentrées outre-Euphrate, les troupes franques purent aller renforcer Edesse.

C'était, en réponse à la première guerre sainte sultana, la première coalition de toutes les forces franques de Syrie et le prestige du Roi de Jérusalem qui la conduisait ne pouvait qu'en être accru. Aux Francs s'adjoignirent même Kogh Vâsil et le seigneur arménien de Bîra, Abelgharîb.

Maudouïd ne les avait pas attendus. Il s'était retranché dans Harrân, puis, à l'approche des Francs, se retira vers le sud, avec l'idée, d'une part, d'aller à la rencontre des renforts qu'il avait

(21) Matth., 90.



obtenus de Toghtekin, d'autre part d'attirer les Francs dans un piège semblable à celui de la bataille du Bâlikh en 1104. Mais cette fois, les Francs plus expérimentés, renoncèrent à lui livrer bataille, et se bornèrent à le surveiller en assiégeant le château de Chenav, au nord-est de Harrân. Puis, Tancrède, soit qu'il restât mal disposé, soit qu'il eût reçu des nouvelles de préparatifs suspects de Roḍwân, jugea le résultat obtenu suffisant et se retira vers Samosate ; le roi de Jérusalem, à la tête de forces ainsi amoindries, apprenait aussi au même moment que, profitant de son absence, les Egyptiens attaquaient Beirout et Jérusalem. Les chefs francs prirent alors la grave décision de se borner à renforcer la défense d'Edesse et d'évacuer en lieu sûr les populations rurales. Ainsi fut fait et Baudouin d'Edesse même les suivit à Samosate. Mais Maudouûd à présent revint pour harceler leur retraite. Un vaste convoi de réfugiés sans armes — l'exode d'un peuple — suivait l'armée franque. Au passage de l'Euphrate, Maudouûd les surprit, sous les yeux des troupes impuissantes qui avaient déjà traversé. Un massacre s'ensuivit qu'accrût, par suite de la panique, le chavirement d'embarcations dans l'Euphrate. Puis les Turcs se répandirent dans tout le Diyar Modar franc, pour y piller ce qui restait (22).

Les conséquences de la campagne de Maudouûd étaient graves pour les Francs. Sans doute, une fois leur butin fait, une partie des troupes de Maudouûd n'aspira plus qu'à repartir, et une querelle éclata, sans doute au sujet de dépendances de Mayâfâriqîn et de Mârdîn, entre Soukmân et Ilghâzî, qui se sauva chez lui, tandis que Soukmân se saisissait de son neveu Balak (23), si bien qu'Edesse échappa à un nouveau siège et que, territorialement, les Francs gardèrent toutes leurs possessions. Mais, tandis que pendant les treize années antérieures, une certaine prospérité y était née de la relative sécurité, c'était un pays dévasté qu'ils recouvraient, et des vergers dévastés, des paysans exterminés ne pouvaient pas se recréer en un jour. Cette dévastation même facilitait la pénétration ultérieure des Turcomans, qui étaient alors peu sortis du Diyar

(22) Qal., 101-105 A 172-174; Matth., 91-94; Chron. An. Syr., 82-83; Foucher, II, 43; Albert, 670-675; G. T., 462-464 (mal daté); I. A., 341 (II, 281) a confondu cette campagne dans son récit de celle de l'an suivant, par erreur.

(23) Qal., 105 à 174; Matth., 94.

nir Alep sous une constante menace. Pour retenir les habitants à la terre, Roḍwân devait leur vendre des champs, des villages à vil prix. Il acheta à Tancrede la paix moyennant un tribut de vingt mille dinars, grossi de divers cadeaux précieux ; encore l'accord ne fut-il définitif que lorsqu'il eût au printemps suivant renvoyé, sur la sommation de Tancrede, les familles des cultivateurs de Djazr, qui s'étaient enfuies à Alep pendant les hostilités (29).

Au début du printemps Tancrede, dont l'activité pendant cette période est vraiment prodigieuse, avait réalisé encore une précieuse conquête dans une région toute différente. Entre ses récentes acquisitions côtières au sud de Lattakié et ses possessions de la région d'Apamée, il n'existait pour lui aucune communication possible tant que la montagne qui s'interposait restait aux mains de ses habitants autonomes. La soumission de cette région, œuvre de longue haleine et particulièrement difficile, ne devait pas être achevée par Tancrede, mais ce fut son mérite de l'entreprendre en s'attaquant à Bikisraïl. Le caractère abrupt d'un des côtés de la forteresse empêcha un moment les Francs de l'assiéger complètement ; mais un habitant finit par les guider dans l'oued de façon à empêcher les occupants de se ravitailler ; mettant alors le feu derrière eux, ceux-ci profitèrent d'une nuit sombre pour s'échapper. Un autre château dépendant de Djabala fut soumis aussitôt après (30).

Si, à ces succès de Tancrede on ajoute qu'en Syrie centrale Beaudouin s'emparait de Çaidâ, harcelait les frontières damasquines et tenait en respect l'Egypte, on voit que le dur échec subi par les Francs à Edesse avait non pas abattu, mais surexcité leur

(29) Qal., 106 A 170; I. F., 47 r<sup>o</sup>, 41 v<sup>o</sup>; Ibn Hamdoûn, 504 I. A. 308; Mich., 216 (d'après une source arabe apparentée aux deux précédentes) parlent de tributs envoyés aux Francs par divers seigneurs musulmans (Ascalon, Tyr, Damas, Hamâh, Chaïzar); rapprochant ces faits du tribut de Roḍwân à Tancrede, et à la faveur d'imprécision chronologique d'auteurs sommaires, on a cru qu'il s'agissait pour les derniers de tributs à Tancrede. D'après le texte plus développé de I. F., 46 r<sup>o</sup>, cf. 41 v<sup>o</sup>, il semble qu'il s'agisse de tributs envoyés sur le passage des Francs à leurs chefs coalisés se rendant vers Edesse au printemps de 1110. D'après I. A. T. dans I. F., 41 v<sup>o</sup>, c'est au lendemain de la prise d'Athârib que Tancrede soumit Chih-al-Ḥadîd; il paraît peu croyable qu'il ne l'ait pas possédée auparavant, mais peut-être pendant l'attaque récente de Roḍwân lui avait-elle échappé.

(30) 'Az., 503<sup>2</sup>; I. F., 47 r<sup>o</sup>; Albert, 685-686, dont le récit concorde remarquablement avec la version arabe.

ardeur et aggravé la situation des Musulmans. A Alep, en particulier, où tout commerce devenait impossible, où le ravitaillement même était compromis, le peuple souffrait cruellement. Au début de 1111, une troupe d'Alépins comprenant à la fois des çoufis ou des fouqaha et des marchands, sous la conduite d'un chérif et d'un membre de la famille des Banou'l Khachchâb, se rendit à Bagdad où, deux vendredis de suite, ils se livrèrent dans la grande mosquée, puis dans la mosquée du palais califal, à des manifestations violentes, allant jusqu'à briser un minbâr et empêchant toute prière, afin de protester contre l'inertie scandaleuse des chefs de l'Islam devant le péril chrétien en Syrie (31). Il est curieux de noter, ce qu'atteste la présence d'Ibn al Khachchâb, l'importance de l'élément chiite dans cette délégation à la capitale de l'Islam sunnite ; et l'on rappellera qu'Ibn 'Ammâr, qui avait sollicité le secours du calife 'abbasside, était lui aussi un chiite. Les antagonismes religieux gardent une grande acuité dans le peuple et la politique locale ; mais ils sont sans influence sensible sur la politique extérieure. Chiites et Sunnites ont, au surplus, exactement les mêmes sentiments à l'égard des Francs.

Cette manifestation, qui se trouva survenir juste au moment où l'on venait de recevoir à Bagdad l'appel d'Alexis Comnène contre les Francs, décida le Sultan Moḥammad à organiser une nouvelle expédition, plus considérable que la précédente et destinée à aller, cette fois, directement jusqu'en Syrie. A Maudouûd, Soukmân et Ayâz, fils d'Iḡhâzî, étaient adjoints plusieurs des principaux émirs de Perse, parmi lesquels Boursouq ibn Boursouq de Hamadhân et le Kurde Ahmed II de Maragha. En attendant les autres émirs, Maudouûd enleva quelques places comme Tell-Qoradî, dans le Chabakhtân ; puis une fois les troupes rassemblées, elles traversèrent rapidement la Djéziré et vinrent assiéger Tell-Bâchir (fin juillet 1111).

Mais déjà là on vit quelles faiblesses recérait cette armée nombreuse, mais composite, dont la plupart des chefs ne tenaient qu'à acquérir rapidement un profit personnel. Joscelin s'en rendit compte et parvint à se lier avec Ahmed-II. Il se trouva qu'au même moment Tancrede attaquait Chaïzar et construisait en face,

(31) Qal., 111, H 171; I. F., 48 r°; I. Dj., an 504; Ibn Hamdoûn. 504 (I. A., 339, II 279), d'après un communiqué identique, semble-t-il.

sur le Tell Ibn Mach'ar, une forteresse d'où il interceptait tous les vivres. Sultân le Mounqidhite écrivit donc à plusieurs reprises aux chefs de l'armée sultanale pour les presser de hâter leur arrivée. De son côté Rodwân, auquel le Sultan avait envoyé une ambassade dès avant le départ de la campagne pour l'inviter à y collaborer, écrivait aussi aux émirs pour les presser d'en finir avec Tancrede, dont les récentes conquêtes avaient compromis la résistance d'Alep. Ahmed-II put donc sans peine convaincre les autres chefs d'abandonner le siège de Tell-Bâchir, en si bonne voie qu'il fût, et de se diriger vers le sud. Joscelin fut sauvé.

Mais, à l'arrivée devant Alep, coup de théâtre. Que l'appel de Rodwân n'eût été qu'une manœuvre ou qu'il cherchât à jouer de son ennemi le plus lointain contre le plus proche, ou que ses variations traduisissent l'opposition du parti de la guerre sainte et du parti anti-seldjouqide et « assassin », toujours est-il que Rodwân, lorsque parurent les coalisés, déclara que, lié par un traité avec les Francs, il ne participerait pas aux opérations, et qu'il n'avait pas à laisser les troupes du Sultan entrer dans Alep ; il redoutait une conjonction entre les milieux piétistes et les orientaux, que l'aide de ses quelques milliers de partisans « assassins » serait impuissante à empêcher de devenir préjudiciable à sa souveraineté, et, de fait, Ibn al-Khachchâb intriguait avec Ahmed-II, Soukmân et Boursouq. Craignant une émeute Rodwân prit alors des otages dans les grandes familles et fit garder portes et remparts pour interdire toute communication entre les citadins et l'armée sultanale. Naturellement, cela accrût le mécontentement dans la ville, sans toutefois qu'il aboutit à un soulèvement ouvert. Et, pour se venger, les Orientaux pillèrent autour d'Alep tout ce que les Francs avaient laissé.

De son côté, Toghtekin de Damas après avoir essayé, pour sauver Çaidâ et Tibériade, d'obtenir des secours de Rodwân, qui ne pouvait pas lui en envoyer, s'était adressé à l'armée sultanale et, à la différence de Rodwân, venait à la rencontre de Maudôud, non seulement parce que, on s'en souvient, il était son allié depuis l'année précédente, mais aussi pour l'engager vers des champs d'opérations éloignés de Damas. Il n'était pas, en effet, lui non plus, sans appréhension sur l'avidité des émirs orientaux; et ceux-ci, dégrisés par l'attitude de Rodwân, se méfièrent également de lui.

Koçwân, qui avait d'abord tenté vainement de faire tuer Toghtekin par un « assassin », parvint à semer la zizanie entre lui et les orientaux. Puis il se trouva que Boursouq était malade, que Soukmân mourut et qu'Ahmed II, qui aspirait à sa succession, n'eut plus d'autre hâte que de partir. Finalement, Toghtekin et Maudoùd restèrent presque seuls et, pendant ce temps, en Djéziré, Ilghâzi essayait, d'ailleurs en vain, de dévaliser les hommes de Soukmân ramenant la dépouille de leur maître.

Cependant, au rassemblement musulman le plus nombreux qu'on eût vu depuis l'établissement des Francs en Syrie, ceux-ci avaient répondu par un appel au ban et à l'arrière-ban de leurs forces. Baudouin et Bertrand, appelés par Tancrede, qui avait abandonné le siège de Chaïzâr, lui amenèrent d'importants contingents; tous les vassaux de la principauté furent convoqués, de Tortose à Tarse et à Mar'ach; du comté d'Edesse même, maintenant à l'abri, vinrent Joscelin et Païen de Saroùdj; des secours vinrent de Kogh-Vasil, des Roupéniens, d'Oschin de Lampron, et peut-être est-ce à la faveur de ce dégarnissement des frontières septentrionales que des Turcs, envoyés par Toghroul-Arslan de Malaçya, enlevaient un moment Albistân et le Djahân et que d'autres, ou les mêmes, pillèrent la haute Cilicie (32). Du moins ce puissant rassemblement tint-il en respect Maudoùd et Toghtekin. Ceux-ci s'étaient établis à Ma'arrat an-No'mân puis, à la nouvelle des préparatifs ennemis, étaient allés à la prière du Mounçidhite Sultân, s'adosser à Chaïzâr. Les Francs, concentrés à Chastel-Ruge, allèrent, eux, s'appuyer sur Apamée. Les deux armées s'observèrent pendant quinze jours, chacune essayant d'attirer l'autre par des escarmouches; les Francs, assez gênés dans leur ravitaillement, essayèrent d'engager une bataille près de Chaïzâr, mais eurent la prudence de ne pas se laisser entraîner à des poursuites dangereuses et, sans décision, se replièrent, préférant rivaliser de patience avec l'ennemi (fin septembre).

Le jeu réussit. Maudoùd voyant la défense ennemie intacte, pouvant mal hiverner loin de ses bases, se retira. Piètre fin d'une grande entreprise (33).

32) Matth., 95; Mich., 200. Il résulte de Mich. 205 que les Francs réoccupèrent le Djahân, à moins que Mich. 200 ne soit une de ces erreurs de date fréquentes dans cette partie de son œuvre.

33) Qal., 114-119 (A 176-180, où note d'après Azr.); (Kamâl, 599-601 en

Maudouïd cependant ne renonçait pas à la guerre sainte. Au printemps suivant on le revit dans le comté d'Edesse; par deux fois il essaya de surprendre la ville, puis alla attaquer Sarouïdj; ne s'attendant pas à être attaqué en rase campagne, il ne se gardait pas, si bien que Joscelin, accouru dans Sarouïdj, parvint à lui infliger un sévère échec, puis à gagner Edesse. La dévastation des campagnes avait incité certains habitants de la ville à négocier avec les Turcs, dont ils introduisirent quelques-uns dans une tour; mais Joscelin prévenu parvint à les expulser. Maudouïd repartit en se contentant d'occuper Tell Mauzan dans le Chabakhtân (34) (avril-juin 1112).

Joscelin, dont on voit la vigilante activité, restait riche en face d'une province d'Edesse et par conséquent d'un suzerain ruiné par ces dévastations successives. Des rumeurs se répandirent, trop complaisamment peut-être autorisées par Joscelin, selon lesquelles il devrait être, lui, le comte, et Baudouin, trop pauvre, se retirer. Baudouin, informé, fut indigné et feignant d'être malade, il convoqua son vassal à Edesse. Joscelin, venu sans soupçon, se vit re-

grande partie d'après Qal.); I. F., 47<sup>o</sup>, 48<sup>o</sup>, 55<sup>o</sup>; Ousama Hitti, 97-98 (épisodes) (Derenbourg Vie, 91-94); Ibn Ĥamdoûn, 505-507; I. A., 340-342 dérivé de Qal. et d'Ibn Ĥamdoûn, en ajoutant la confusion personnelle des campagnes de 1110 et 1111. Matth., 96-97; Foucher, II, 45; Albert, 681-684. Ce dernier nomme comme chefs turcs Mالدوح (Maudouïd), Armigaldus et Armigazi de Samarga, qu'il a déjà nommés pour la campagne de 1110, difficiles à identifier (Ilghâzi ? Ahmed-II de Maragha ?). Le même énumère les seigneurs francs rassemblés pour résister aux Turcs : aux grands chefs s'ajoutent Richard de Mar'ach, Guy le Chevreuil de Cilicie (signalé par I. F., 41<sup>o</sup>, comme présent en 1110), Enguerrand d'Apamée, Bonable de Sarmfn (ou Kafartab), Guy le Frère de Ĥârîm, Roger de Soudin (Souwaïdiya), Roger de Montmarin de Hâb, Pons de Tell-Menis, Martin de Lattakié, Guillaume de Tortose, sans parler des vassaux de Jérusalem venus avec Baudouin, de Païen de Sarouïdj et de Hugues de Cantalou « de praedio Hunninao », Guy de Bresalt (Gresalt), Guillaume d'Albin, inconnus; de Robert de Vieux-Pont, au sief inconnu; des évêques de Tarse et Albara; enfin des arméniens Kogh Vâsil, Pancrace et « Ursinus de Montanis Antiochiao » (sans doute Oschin de Lampron); Antinellus et son frère Léon, nommés après les précédents, dissimuleraient-ils Thoros et Léon les Roupéniens ? Cette liste, comme diverses listes de chefs musulmans, dans les sources légendaires en particulier, doit être considérée plutôt comme un répertoire onomastique qu'une attestation de présence; on s'étonnerait un peu que Matth. n'ait pas signalé la présence de Kogh Vâsil s'il était venu en personne; néanmoins la plupart sont plausibles.

(34) Qal., 127-128 A 186; Mich., 196; Chron. An. Syr., 82-83; Matth., 101-102, qui dit qu'entre ses deux premiers raids sur Edesse, Maudouïd se retira vers le Djabal Sassoûn, ici évidemment sommet proche d'Edesse, et non la chaîne au nord de Diyar Bakr.

procher violemment sa conduite, puis jeter en prison; il n'en fut relâché que lorsqu'il eût fait à Baudouin l'abandon de tous ses fiefs. Il se rendit alors auprès du roi de Jérusalem qui — Tancrède venant de mourir — lui donna la Galilée (début 1113) (35).

Entre Tancrède et Roḏwân un état de tension avait subsisté, Tancrède n'ayant pas accepté le tribut supplémentaire qui lui était proposé, en échange d'une renonciation à 'Azâz. Roḏwân avait alors esquissé un rapprochement avec Toghtekin, auquel, moyennant khoḏba à son nom à Damas, il avait promis son alliance; il lui avait, en effet, envoyé quelques secours pour dégager Tyr attaquée par Baudouin (36). Néanmoins, il ne semble pas y avoir eu en 1112 d'hostilités franco-musulmanes en Syrie du Nord; sans doute Tancrède redoutait-il de provoquer une nouvelle invasion en un moment où les autres Francs n'auraient pas pu le secourir. Peut-être se réservait-il d'user de l'intrigue, car il avait donné asile à un vieux seldjouqide exilé, un fils du grand Alp Arslan, Takach (37).

Par contre, pour des raisons inconnues, peut-être en rapport avec les menées arméno-turques d'Edesse et les représailles franques, les rapports s'étaient tendus entre Kogh Vâsil et les Francs, et le seigneur arménien, à la faveur de la captivité ou de l'appel de Baudouin, avait acquis Hiçn Mançoûr, Troûch, Qal'at ar-Roûm (38). Samosate même (39), qu'avait jadis possédées ou revendiquées comme suzerain le comte d'Edesse. Tancrède n'était pas concerné dans l'affaire, mais soit par solidarité, soit qu'il eût lui aussi à se plaindre, il vint enlever Ra'bân et assiéger Kaïsoûn. La paix fut bientôt rétablie. Mais, en octobre 1112, Kogh Vâsil mourut; sa veuve envoya à Tancrède maint présent pour obtenir de lui la reconnaissance de son fils Dgha Vâsil (40). Tancrède partait néan-

(35) G. T., 490-491; Qal., 133 A 186; Chron. An. Syr., 85.

(36) Kamâl, 601, I. F., 57 v°.

(37) Qal., 131 A 185; I. F., 63 v°; après la mort de Tancrède, Takach passa à Jérusalem puis en Égypte (I. F., 64 r°, Qal. G 143-144). Il avait déposé des biens à Alep, que Roḏwân confisqua (I. F., 66 r°).

(38) Matth., 102 dit « enlevé aux Francs »; il semble bien, en tous cas (Matth., 85), que dès 1108 la place relevait de Kogh Vâsil; elle garda un seigneur arménien jusqu'à sa chute en 1150 (Infra). Entre Hiçn Mançoûr et Malatya, la famille arméno-syrienne des fils de Sanbil reconnaissait aussi la suzeraineté de Kogh Vâsil (Mich., 198).

(39) Mich., 198-199; le gouverneur s'appelait Kourlig.

(40) Matth., 102-103; Mich., 199 croit que Tancrède assiégea deux ans et prit Kaïsoûn.

moins en campagne pour s'emparer de ses états, lorsqu'il tomba malade à son tour (41). Rentré à Antioche, il y mourut, le 12 décembre (42).

§ IV. — *La contre-Offensive musulmane  
au début du Principat de Roger (1113-1115).*

La mort de Tancrède, aussitôt remplacé par son neveu Roger, fils de Richard du Principat, mort peu auparavant, ne changea rien à la situation (1). Si Roger, avec la même fierté que Tancrède, avait moins que lui le sens des difficultés, s'il était plus adonné aux plaisirs de ce monde et moins généreux, ce n'en était pas moins un homme énergique, un chevalier magnifique et habile, qui, dans des circonstances tout à fait analogues à celles qu'il avait connues Tancrède à la fin de sa vie, mènera la même politique que lui. Dès le lendemain de la mort de Tancrède, un raid sur Alep conseillé, dit-on, par le mourant montra que les Musulmans n'avaient pas à escompter de fléchissement de la force franque, et Roḍwân s'empressa de renouveler à Roger le tribut promis à Tancrède. Sultân de Chaïzar s'exécuta de même (2). D'autre part, Roger avait épousé une sœur de Baudouin du Bourg, Cécile, ce qui rendit particulièrement étroits les rapports entre les deux princes (3). Il ne fut pas moins fidèle allié du roi de Jérusalem. C'est sous le règne de Roger que la principauté va atteindre sa plus grande puissance et ce fait, joint à la personnalité du prince, en fait le moment le plus prestigieux de son histoire.

Dès 1113, Roger eut à rendre au royaume le service rendu par Baudouin I<sup>er</sup> de Jérusalem à Tancrède en 1111. Maudouḍ, en effet, revenait encore avec des secours d'Ilgḥâzî (avril), et cette fois, à l'appel de son allié Toghtekin qui, lorsqu'il était seul, ne le redoutait pas, marcha droit vers la Syrie centrale : tous les Francs

(41) Qal., 131-132 A 185. Vers le même moment furent tués Ablaḥath et Tigrane, deux chefs de l'armée de Kogh Vâsil qui secouraient les Roupéniciens contre des Turcs (Matth., 104).

(42) Qal. Ibid.; I. F., 69 v<sup>o</sup>; Foucher, II, 247; Alb., 693; G. T., 483-484; Matth., 103, An. Syr., 85.

(1) Sur les conditions de cette succession, cf. infra, p.

(2) Qal., 132 A 185; I. F., 63 v<sup>o</sup>.

(3) G. T., 390; ROL, IX, 123. D'après Ousamâ (Derenbourg Vie, III), les deux beaux-frères auraient convenu que celui des deux qui survivrait à l'autre administrerait ses états.



tour à tour devaient être frappés. Baudouin I<sup>er</sup> fit appel à Pons et à Roger, qui arrivèrent le plus vite possible; Baudouin n'avait pas eu la prudence de Tancrède et, voyant son pays dévasté, s'était laissé aller comme sur le Bâlikh en 1104, à engager une bataille, qui se termina pour lui en défaite (fin juin). Mais l'arrivée de Pons et Roger permit de limiter les dégâts et finalement Maudouûd et Toghtekin, après plusieurs semaines passées en observation près de Tibériade, comme en 1111, près de Chaïzar, rentrèrent à Damas (septembre (4)). Baudouin put célébrer tranquillement son remariage avec la riche veuve de Roger de Sicile, Adélaïde, en présence de Roger d'Antioche qui, apparenté à la maison de Sicile, reçut d'elle pour l'occasion des dons particulièrement importants (5).

Les événements se précipitèrent bientôt en faveur des Francs. D'abord Maudouûd avec Toghtekin avaient sollicité le secours de Rođwân en application du récent traité; Rođwân fit attendre son contingent jusqu'après la victoire musulmane et n'envoya encore qu'une troupe minime; Toghtekin alors dénonça le traité et répudia la khotba au nom de Rođwân (6). La conduite de Rođwân n'empêcha d'ailleurs pas le territoire alépin d'être malmené, à leur retour, par les hommes de Roger (7). Puis en octobre 1113, Maudouûd fut assassiné dans la grande mosquée de Damas; il est probable que les meurtriers étaient des Assassins, qui lui reprochait son hostilité à leur égard en Orient; mais dans l'atmosphère générale de défiance, la rumeur publique accusa Toghtekin, qui désormais suspect au parti sultanal, va se trouver amené à se rapprocher des Francs (8). Enfin en décembre 1113 Rođwân meurt, laissant pour successeur un jeune homme, Alp Arslân (9).

Alep entra alors dans une période de désordre et de faiblesse extrême. La mort de Rođwân fut l'occasion d'une explosion de haine populaire contre les Assassins, qu'en dépit de quelques dé-

(4) Qal., 132-139 A 185-187; Ibn Ĥamdoûn, 507; Matth., 106-107; An. Syr., 84; Albert, XII, 18.

(5) Albert, XII, 14.

(6) I. F., 69 v<sup>o</sup>.

(7) Qal., 137 A 187; I. F., 68 r<sup>o</sup>, 69 r<sup>o</sup>; Kamâl, 602.

(8) Qal., 139-142 A 187; I. F., 77 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>; I. A., 346-348 II 288-290, At. 34-36; Azr., 159 v<sup>o</sup>; Matth., 107.

(9) Qal., 144 A 190; I. F., 75 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>; Kamâl, 602 et Boughya art. Alp-Arslân.

clarations prudentes (10) le prince défunt avait protégés jusqu'à la fin, quoi que le sultan Moḥammad eût fait pour le détacher d'eux (11); eux d'ailleurs profitaient de sa bienveillance pour tout autre chose que pour le servir, puisqu'il tint seulement d'une maladresse de dernière heure qu'ils ne réussissent à s'emparer, vers la fin de son règne, de la citadelle d'Alep (12); au lendemain de sa mort encore, ils mettront la main sur Qolaï'a, près de Bâlis, et à Alep même, ils avaient une importante milice, commandée par le turc Ibn Dimlâdj. Du vivant de Roḍwân déjà, un attentat manqué contre un riche marchand persan (505) avait amené un soulèvement populaire contre les Assassins (13). Roḍwân mort (14), le raïs Ibn Badî', fils d'un astrologue persan amené à Alep par Aqsonqor, et le cadî chiite Ibn al-Khachchâb arrachèrent à Alp-Arslân l'ordre de mettre à mort Abou Tâhir et le missionnaire Ismâ'il (15); ainsi fut fait, et la populace, courant sus à leurs sectateurs, en massacra quelques semaines (16). Au même moment, les Assassins échouaient dans une tentative faite par eux pour s'emparer de la citadelle de Chaïzar; la vigoureuse réaction de la population conduite par les Banou Mounqïdh permit de la leur reprendre; tous furent exécutés (17). Leurs sectateurs restèrent nombreux en Syrie du Nord et

(10) I. F., 29 r°.

(11) Dans le Djazr, leurs progrès donnaient lieu à des conflits avec les ismaéliens imâmiens, par exemple à Ma'arra Miçrîn en 505 (I. F., 59 v°).

(12) I. F., 69 r°-v°; utilisé par Quatremère, Mines de l'Orient, IV, 342.

(13) Chérif Idris dans I. F., 7 v° sq. (Quatremère, *ibid.*) et Boughya, VI, 91 r°.

(14) La cupidité peut avoir entraîné Roḍwân à des complicités; on l'en accusa dans ce cas; on le voit confisquer des cadeaux envoyés à sa mère (I. F., *ibid.*).

(15) Qal., 145 A 189; Kamâl, 603-604; I. F., 70 v°, 71 v°; Ibn Badî' devait être « assassiné » en 1119 (Kamâl, 616; I. F., 138 r°; 'Az., 519).

(16) Les bénéficiaires de ce soulèvement furent plus les chiites que les sunnites; les chiites obtinrent la pleine possession de la grande mosquée; il est possible que certains membres de la famille des Banou Djarâda, hanbalite en général, aient été chiites à ce moment (I. F., 72 r°).

(17) Qal., 147-148 A 190 (I. A., 332, qui résume ce passage, le transporte sans raison en 502/1108-1109); 'Az., 507<sup>4</sup> confirme brièvement la date; I. F., 72 r°; Sibî, 29; Ousâma Hitti, 146, 153 (sans date); Derenbourg ignore Qal. et admet à tort la date d'I. A. D'après I. F., l'attaque sur Chaïzar fut un essai de compensation à l'expulsion d'Alep; mais si Kamâl ne se trompe pas en parlant d'une lettre de Moḥammad à Alp Arslan précédant le massacre d'Alep, il n'est pas possible de placer celui-ci entre la mort de Roḍwân (10 déc.) et Noël (date du coup de main sur Chaïzar).

nous les y retrouverons. Néanmoins, c'est ailleurs que dans les années qui vont venir nous les verrons effectuer leurs tentatives politiques.

N'ayant plus pour lui la police gratuite des Baténiens, Alp Arslan dut songer à se procurer une autre protection. Il se rendit à Damas pour obtenir celle de Toghtekin, qui le raccompagna à Alep (mars 1114). Mais l'exercice officiel du culte chiite à Alep déplaisait à Toghtekin, habitué à agir à Damas avec des habitants en majorités sunnites. Aussi l'accord ne dura-t-il pas (18). Roger d'Antioche vint alors en armes exiger le paiement anticipé du tribut (19). Puis Alp Arslan, de tempérament cruel, se fit des ennemis et finalement fut assassiné, avec presque toute sa famille, par le chef de son gouvernement, Loulou, qui prit le pouvoir, avec comme chef d'armée Chams al-Khavâçç, le seigneur de Rafânya, dépossédé récemment par Toghtekin (automne 1114); alors Roger vint exiger un nouveau tribut, dont la perception mécontenta la population et provoqua des émeutes (20). La force armée dont disposent Alp Arslan, Loulou et leurs successeurs, juste suffisante pour assurer leur domination, ne l'est pas pour sauvegarder la sécurité du territoire. N'ayant ni la forte armée de soldats que peuvent seuls se payer les princes dont le pays n'est pas ruiné, ni la clientèle militaire personnelle des chefs de Bédouins ou de Turcomans, ils tremblent devant les Francs, les Orientaux, tous, et plus encore que Rodwân passent leur temps à essayer de jouer les uns contre les autres. A vrai dire, espérant de chacun des armées, dont ils tremblent qu'elles ne les suppriment, ce sont de moins en moins eux les vrais chefs d'Alep : ils sont tout justes les commandants militaires d'une citadelle. Les vrais chefs sont les chefs du peuple, raïs en particulier, qui durent tandis que les princes passent, qui ont, eux, une nombreuse clientèle, qui négocient directement avec les souverains étrangers, qui, parfois, suppriment les princes. Alep est une république de notables. Toutefois, eux non plus n'ont pas d'armée suffisante pour la défense extérieure, et leur politique qui cherche constamment à engager un chef militaire, en évitant tou-

(18) Qal., 146-147 A 190; Kamal, 605-606; I. F., 72 v<sup>o</sup>, 73 r<sup>o</sup>.

(19) Kamâl, 604; I. F., 73 r<sup>o</sup>; Boughya Arslân (II).

(20) Qal., 148-149 A 191; 'Az., 508 2 et 4; Kamâl 606; I. F., 81 v<sup>o</sup>, 82 v<sup>o</sup>. Loulou était un ancien eunuque du vizir d'Aqsoḡor.

jours de le payer d'aucune concession de pouvoir, est un jeu de bascule parallèle à celui des maîtres de la citadelle, encore que souvent discordant.

Hors d'Alep, la mort de Maudouûd a non pas arrêté, mais dissocié l'effort sultanal de guerre sainte. Il a remplacé à Mossoul le chef mort par Aqsonqor al-Boursouqî, avec la même mission de guerre sainte. Mais dès l'abord Ilghâzî, qui n'a supporté que par nécessité la suzeraineté de Maudouûd, à laquelle il n'a rien gagné, se montre récalcitrant, et il faut une démonstration de force sous les murs de Mârdîn pour le contraindre à envoyer de nouveau son fils Ayâz avec des renforts à l'armée du Sultan. Encore sa soumission ne fut-elle peut-être pas très profonde, car lorsque Boursouqî arriva sous Harrân, qui appartenait à Ilghâzî, le gouverneur refusa longtemps de le laisser passer et intrigua même avec les Francs. Il alla ensuite attaquer Edesse, mais se heurta à une défense résolue, et se contenta de piller les régions de Sarouûdj, Bîra, Qal'at as-Sinn, Samosate. Sur ces entrefaites la rupture éclata entre lui et Ayâz, qu'il fit arrêter, en même temps qu'il envoya l'émir de Sindjâr, Tamîrak, attaquer Mârdîn. Ilghâzî fit appel à ses neveux Daouûd de Hiçn Kaïfâ et Balak, rassembla tout ce qu'il put de Turcoïnans et finalement infligea à Boursouqî une défaite retentissante, dans laquelle Tamîrak fut fait prisonnier (21).

Pendant, la campagne de Boursouqî avait eu une conséquence indirecte dangereuse pour les Francs; la veuve de Kogh Vâsil, qu'elle fût inquiète de leurs intentions ou qu'elle tint à ménager l'avenir en cas de victoire turque, envoya offrir à Boursouqî son hommage en lui demandant un renfort. Il lui envoya le gouverneur de Khâboûr, Songor le Long (22). En vain, des Francs d'Édesse prévenus essayèrent de les surprendre au passage de l'Euphrate; informés par la princesse arménienne, les Musulmans furent vainqueurs. Songor ne resta cependant pas auprès d'elle et se borna à emporter les présents qu'elle envoyait à Boursouqî. Elle avait auprès d'elle des soldats francs d'Antioche, qui la quittèrent (23). Pour le mo-

(21) Matth., 109; Mich., 217 (d'après une source arabe); Ibn Hamdoûn, 509; Azr., 162 r°; I. A., 350-531 (H 292-293), At., 36-37; I. F., 79 r°, 80 r°; Chron An. Syr., 86.

(22) « Derâz », le long (en persan).

(23) I. A., 351-352 (H 293); I. F., 79 v°, 80 r°.

ment, l'épisode était donc sans gravité. Mais, ajouté aux intrigues des Arméniens d'Edesse avec des Turcs en 1112 et 1113 (24), il était un grave symptôme de désaffection, qui obligera les Francs à une politique de méfiance, méfiance qui développera encore la désaffection.

Néanmoins, pour le moment, si l'armée sultanale n'était pas victorieuse, elle restait trop constamment menaçante pour que Baudouin pût engager une lutte ouverte contre les Arméniens. Ces menaces se trouvèrent d'autant plus fortes que, à la fin de novembre 1114, se produisit un violent tremblement de terre qui détruisit une multitude de fortifications, du côté musulman, Alep, 'Azâz, Bâlis furent assez éprouvées; mais en territoire franc ou arménien Antioche, Atharib, Zerdana, Tell Khâlid, Edesse, Samosate, Ra'bân, Kaïçouñ, Hiçn Mançour, Mar'ach, Sis, Misis sont signalées comme ayant subi des dommages plus ou moins considérables (25).

Or, une nouvelle expédition sultanale, la sixième depuis 1110 se préparait, aussi puissante que celle de 1111, car il s'agissait cette fois en même temps de guerre sainte et de représailles contre les émirs indociles, tels qu'Ilgâzi. Boursouqi, relégué dans son fief personnel de Raḥba en raison de sa défaite, avait été remplacé à Mossoul par Djouyoucbeg l'atabek du fils du Sultan; mais la direction de la guerre sainte avait été donnée au gouverneur de la province de Hamadhân, Boursouq ibn Boursouq, grossi d'une partie des troupes de l'Iraq. L'armée marcha directement sur la Syrie par Raqqa (mai 1115). En effet, Ilgâzi, inquiet des suites de son incartade, était allé en Syrie demander l'appui de Toghtekin, traité en rebelle par le sultan depuis la mort de Maudouð, qu'il lui imputait. Ne se jugeant encore pas assez sûrs s'ils s'en tenaient à leurs propres forces, les deux émirs décidèrent de recourir à l'alliance franque et de négocier avec Roger d'Antioche.

Une entrevue eut lieu entre le prince franc et eux près de Homç, dans les derniers jours de 1114. La coalition faillit, il est vrai, être frappée dès l'origine par l'intervention du seigneur de

(24) Dont on verra le détail infra, p.

(25) Qal., 149 A 191; Az., 508, 3; I. F., 82 v°, 83 r°, 90 r°; I. A., 356 II 295; Kamâl, 60; Boustân, 508; Sibî, 31; Matth., 110-113, Mich., 200; Foucher, 51-52; Gautier, 63-65; Sigebert, M. G. SS., VI, 376; Romoald M. G. SS., XIX, 415; le seigneur de Mar'ach et l'évêque (inconnus) furent tués.

Homç, Khîrkhân, qui avait depuis trois ans remplacé son père, Qaradja, le successeur de Djenâh ad-daula, sous la suzeraineté de Toghtekin. A la différence de Qaradja, Khîrkhân subissait avec impatience cette suzeraineté; le passage d'Ilgâzi lui procura une occasion inespérée : un jour que celui-ci, après le retrait de Toghtekin et de Roger, ne se garant pas, il le surprit et l'emmena prisonnier; puis il fit appel au sultan Moḥammad. Néanmoins, menacé par Toghtekin avant l'arrivée des troupes sultaniennes, il se contenta de garder en otage Ayâz, le fils d'Ilgâzi, et celui-ci put aller en Diyâr Bakr procéder à la levée de ses Turcomans (26).

Restait Alep. Les conditions de sa prise du pouvoir ne donnaient pas à Loulou une grande confiance en Toghtekin et, sentant le besoin d'une légitimation, il avait écrit au Sultan, espérant recevoir, en échange d'une soumission verbale, une consécration formelle. En réalité, tout se passa comme en 1111 entre Maudôud et Roḍwân. Boursouq, approchant d'Alep, invita Loulou à lui faire remise effective de la ville. Alors, Loulou appela Toghtekin et Ilghâzi, qui accoururent à Alep. De son côté, Roger, qui avait opéré sa concentration de ses troupes au Pont de Fer, vint se poster à Athârib, coupant court ainsi à des velléités de négociations de ses alliés musulmans avec Boursouq contre lui. Au surplus, Boursouq lui-même n'y avait pas ajouté foi et alla prendre Hamâh, où Toghtekin avait laissé ses bagages (27); Toghtekin, Ilghâzi et Loulou se jetèrent alors sans condition dans les bras de Roger d'Antioche. On avait bel et bien cette fois la coalition franco-musulmane syrienne contre l'intervention orientale dont 1108 et 1111 avaient présenté les premiers symptômes.

Ne pouvant prendre Alep pour base d'opérations, Boursouq s'était en effet détourné vers Hamâh, afin d'y opérer sa liaison avec Khîrkhân, qui reçut la ville en échange d'Ayâz. Il pouvait encore compter plus au nord sur les Mounqidhites de Chaïzar, toujours menacés à la fois par les Francs et les souverains d'Alep, et trop compromis en 1111 avec le parti sultanal pour ne lui être pas restés attachés. Dans ces conditions, le plan de Boursouq de-

26) Qal., 149 A 191; Ibn Hamdoûn, 509; I. A., 352, 3 (H 293-295); I. F., 80 v°, 81 r°.

(27) Hamâh appartenait alors aux fils de 'Alî Kurd (mort en 1114-1115, 'Az.), Nâcir et Kurdânchâh, vassaux fidèles de Toghtekin (I. F., 84 r°).

vant être de soumettre d'abord la Syrie du Nord et de s'appuyer sur Chaïzar, les coalisés furent amenés à venir en face de lui occuper près d'Apamée une position analogue à celle des Francs en 1111 (28). Instruit par la défaite de Baudouin I<sup>er</sup> en 1113 près de Tibériade, Roger avait fait appel également à Baudouin d'Edesse, à Pons et au roi de Jérusalem. En vain Boursouq, par des attaques sur Kafartâb, puis sur le camp même des coalisés, essaya-t-il de les attirer dans une bataille avant qu'il eût perdu sa supériorité numérique : Roger sut dompter son impatience et celle des siens et Toghtekin, qui ne désirait de victoire nette ni d'un parti ni de l'autre, ne pouvait qu'encourager cette tactique. Pons et Baudouin étant arrivés, Boursouq maintenant se déroba. 1111 paraissait se répéter (29).

Mais cette fois ce n'était qu'une ruse. Si certains émirs étaient mécontents de l'ordre sultanal de donner à Khîrkhân les conquêtes opérées en Syrie, Boursouq avait cependant son armée plus en mains que ne l'avait eue Maudouïd. Les coalisés, le croyant parti, s'étaient dispersés. Il revint alors. Avec l'aide des Mounqidhites il attaqua de nouveau furieusement Kafartâb, qui dut capituler (30).

(28) Entre Hamâh et Chaïzar, Boursouq dut piller les places qu'Albert, 701 appelle « Tommosa, Turgulant et Montfargia », à moins qu'elles ne fassent partie de Djabal Soummâq, où il le fait piller aussi. On incline à la première hypothèse parce qu'il y tua Guillaume de Perche, que nous avons vu sifflé à Tortose. Montfargia pourrait être Montferrand — Ba'rin, si les Francs l'avaient possédée —; mais ils ne possédaient pas Rafâniya, sa voisine. Kamâl parle d'attaques sur Hiçn al-Akrâd. Il est exclu que les Francs dès 1115 aient possédé Rafâniya comme on l'a dit. Sans doute Qal., G 150-151 dit que Toghtekin la leur enleva en octobre 1115; mais toute cette partie est déformée par le parti-pris de montrer Toghtekin ennemi des Francs (il ne dit pas un mot de leur alliance). D'après le récit plus précis d'I. F., Toghtekin l'enleva à Chams al-Khawâçç, devant une attaque franque. D'autre part, il ajoute qu'il la donna à 'Alî Kurd et que Chams Al-Khawâçç alla à Alep où il devint chef de l'armée; nous savons par Az., 508, confirmé par I. F., 84 r<sup>o</sup> que 'Alî Kurd était mort avant la coalition franco-musulmane, que Chams al-Khawâçç était le chef de l'armée d'Alep à ce même moment, et qu'au contraire aussitôt après, Loulou le fit arrêter. Kamal, 608 confirme que Boursouq prit Rafâniya aux fils de 'Alî le Kurde. La prise de Rafâniya par Toghtekin est donc de 1114, et en 1115 les Francs ne l'occupent pas. Il ne semble pas qu'ils l'aient acquise avant 1126.

(29) Les Francs, d'après Gautier, attaquèrent même la forteresse du Pont de Chaïzar, pour les attirer.

(30) Le seigneur d'Apamée (Bonable ?) essaya en vain de racheter Basile de Kafartab, son frère, qui fut tué par les Musulmans pendant leur défaite à Dânth (I. F., 84 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>).

Puis, profitant d'une rupture entre Loulou et le chef de son armée, il envoya Djouyouchbeg occuper Bouzâ'a et inquiéter Alep. Mais Roger guettait. S'il ne pouvait rappeler assez vite les Francs de Tripoli et de Jérusalem, il avait du moins l'aide de Baudouin d'Edesse et vint se poster à Chastel-Ruge. Les Turcs, se croyant tranquilles, se dispersaient et cheminaient sans précaution (31). Or, Loulou renseignait Roger sur leurs mouvements. Sachant les Turcs dans la région de Sarmîn il vint, à l'abri du rebord occidental du Djabal Banî 'Oulaïm, se poster à Hâb, le 14 septembre 1115. Une reconnaissance révéla que Boursouq se trouvait à Tell Dânth, entre Hâb et Sarmîn. Sans perdre un instant, Roger donna le branle à ses armées. Le camp turc, préparé en avant de l'armée qui approchait, fut emporté en ouragan. Puis, remettant le pillage à plus tard, les Francs allèrent surprendre Boursouq qui, après une belle défense sur le Tell Dânth, parvint à peine à s'enfuir. En vain, Tamîrak de Sindjâr, ayant rassemblé des hommes à l'abri du tell, parvint un moment à refouler les Turcoples de l'armée franque; la situation fut rétablie et Tamîrak réduit à son tour à la fuite. L'armée turque fut anéantie dans la poursuite. Dans le camp, les vainqueurs rassemblèrent un butin énorme. Le corps de Bouzâ'a, informé du désastre, repartit précipitamment en Djéziré. Un autre, fuyant vers le Sud, fut détruit par Toghtekin (32).

La victoire de Dânth était peut-être la plus importante qu'eussent remportée les Francs depuis la croisade. Elle mettait fin à la réaction sultanale qui avait fait peser sur eux, depuis six ans, une constante menace. Boursouq désirait préparer une revanche, mais il mourut l'année suivante et l'affaire ne fut pas reprise. En 1118, le Sultan Moḥammed à son tour mourut et dans les troubles qui

(31) D'après Albert, ils pillèrent Hârim, Qastoûn et Sinar (inconnu).

(32) 'Az., 509, I; Ibn Ḥamdoûn, 509; I. A., 356-358 (H 395-298); Sibî, 553-556 (en grande partie d'après I. A.); Kamâl, 608-610; I. F., 83 r°, 84 v°; Ousâma Hitti, 102-106 (Derenbourg Vie, 98-101, 105, 107); Math., 114-116; Mich., 203-217; Chron. An. Syr., 86, Albert, 701, qui nomme comme chefs turcs, outre Burgoldus = Boursouq, Brodoan, Roḏwân (à tort) et « Cocosander de civitate de Lagabria » (= Djouyouchbeg d'al-Djéziré ? ou Sonqor Derâz, présent d'après Ousamâ Hitti, 102 ? D'après lui les Francs du Sud auraient rejoint Roger près de Tell-Minis); Foucher, II, 53-54; surtout Gautier, tout le livre I, sauf le prologue et le chap. I; il nomme parmi les participants francs, Théodore de Barneville, Guillaume, évêque de Djabala, Guy le Chevreuil, Robert fils de Foulques, le Lépreux, Robert de Sourdeval, Bochart, Alain d'Athârib, Guy Fresnel.



éclatèrent au sujet de sa succession reflua et disparut tout ce qui restait de force seldjouqide (33). Les conséquences de la victoire franque dépassent en effet beaucoup le cercle des intérêts francs. Par contre-coup, elle avait brisé l'autorité du sultan sur les émirs des provinces extérieures. Ilghâzî par exemple, malgré la perte de son fils Ayâz tué par les vaincus dans leur défaite, devenait pratiquement indépendant, ainsi que les autres Artouqides, et bientôt allait enlever Mayâfâriqîn à ses lieutenants sultanaux (34). Quant à la Syrie, la chance des Francs avait voulu que la victoire eût été le fait non de la coalition franco-musulmane, mais des Francs seuls. Ils en reçurent donc seuls aussi le bénéfice, au point que Toghtekin, effrayé, n'eut plus d'autre bête que d'aller obtenir son pardon du sultan Moḥammad, qui, obligé d'être désormais conciliant, lui accorda l'investiture officielle de la Syrie (1116).

#### V. — *L'apogée (1115-1119).*

Délivrés pour le moment de toute grave préoccupation extérieure, Francs d'Edesse et Francs d'Antioche purent en toute tranquillité les années suivantes améliorer le tracé de leurs frontières et réduire les autonomies intérieures.

Dans le comté d'Edesse, Baudouin s'attaqua aux seigneur arméniens dont il avait jusqu'alors respecté les possessions. Dès la fin de 1115 il vint assiéger Ra'bân, afin de punir Dgha Vasil des intrigues de sa mère avec Boursouqî; pour obtenir l'appui des Roupéniens, Dgha Vasil alla épouser une fille de Thoros ou de Léon (1); beaucoup plus gênés alors par Dgha Vasil que par les Francs dans leur ambition de grouper les Arméniens autour d'eux, les Roupéniens le livrèrent à Baudouin, qui ne le relâcha qu'après avoir obtenu de lui la cession de tous ses états. Pas plus là que Gabriel à Malatya, Kogh-Vasil et Dgha Vasil n'avaient su acquérir la sympathie de leurs sujets syriens, qu'ils avaient froissés en expulsant des moines monophysites pour les remplacer par des soldats ou même par des moines arméniens (Ernich; Garmir Vank et Baït Qenayé); cette situation favorisa l'établissement de la domination franque,

(33) Qal., 151-153 A 192-197; Ibn Ḥamdoûn, 509; I. F., 84 v°.

(34) *Diyâr Bakr*, 236 et n. 2.

(1) *Matth.*, 116, dit les deux.

qui ne rencontra de résistance qu'à Behesni et Qal'at ar-Roum, dont le gouverneur Kourtig mourut d'ailleurs bientôt, empoisonné, dit-on, par sa femme, qui était franque (2).

Tranquille de ce côté, Baudouin s'en prit à d'autres seigneurs, dont le seul tort certain devait être d'être arméniens. Ce fut, en 1116, le cas d'Abelghârib de Bîra, qui, après un long siège, dut accepter de marier sa fille à un cousin de Joscelin, Galeran, en lui donnant la ville en dot, et se réfugier auprès de Thoros (3). A une date indéterminée, Pakrad de Qouiriç avait également dû céder sa seigneurie (4). Quant à Gerger, le seigneur, Constantin, en avait été emprisonné par Baudouin avant 1114, à Samosate, où il mourut dans le tremblement de terre, mais la place resta ou fut vite rendue à sa famille, qui la conserva jusqu'au règne de Joscelin II, ainsi que les places voisines de Kiahtâ et Bâbalou (5). Sur les frontières musulmanes du comté d'Edesse, Tell Qoradi et sûrement tout le Chabaktân, perdus depuis 1110, furent reconquis par les Francs en 1117 (6). Un soulèvement des Arméniens donna aux Francs le château jusqu'alors nomârite de Sinn ibn 'Otaïr (7). La sécurité du pays paraissait si bien garantie que lorsqu'en 1118, Baudouin quitta Edesse pour aller recueillir la couronne de Jérusalem, il n'éprouva d'abord pas le besoin de se désigner de successeur.

Pour Roger d'Antioche, il pouvait profiter sans gêne de l'anarchie et des luttes de factions à Alep, dont chacune cherche un protecteur extérieur. Naturellement, les Francs réoccupèrent et restaurèrent dès 1115 Kafartâb (8). Jusqu'au début de 1117, Loulou put obtenir la paix de Tancrede, moyennant le paiement régulier de son tribut (9). Mais il avait de moins en moins d'autorité. Il mécontentait le conservatisme religieux de ses sujets en faisant construire à Alep le premier khânqâh pour communauté monas-

(2) Matth., 116; Mich., 199.

(3) Matth., 117. Chron. An. Syr., 86; Chron. Zetterstéen, 244.

(4) Matth., 117.

(5) Matth., 117; Chron. An. Syr., 87; Mich., 199.

(6) Chron. Zetterstéen, 142.

(7) I. F., 420 v°; 'Az., 512, 5; I. A., 383 (II, 316).

(8) Ousamâ Hilli, 106 (Derenbourg Vie, 105-106).

(9) I. F., 99 v°. D'après le même auteur, Baudouin d'Edesse, repartant chez lui à la fin de 1115, aurait pillé Hailân, près d'Alep (89 v°).

tique qu'elle eût eu (10). Entre les hommes du raïs Ibn Badî', le vrai maître de la ville, et ceux de Loulou, se développait une tension allant jusqu'à des batailles de rues ; Ibn Badî' rassembla des partisans autour d'un tout jeune frère d'Alp Arslan, Sultanchâh, écarté du pouvoir par Loulou ; Loulou, inquiet, quitta la citadelle, après l'avoir reconnu et, sous prétexte d'un pèlerinage à Çiffin, prit la route de Qal'a Dja'bar pour y porter ou reprendre des biens chez le seigneur Sâlim ibn Mâlik ; près de Qolâ'a Nâdir, il fut tué par des Turcs de sa suite (avril 1117). On accusa Boursouqî qui, de Raḥba, avait obtenu du Sultan Moḥammed, la concession d'Alep (11), et essaya par deux fois de s'en emparer, avec l'appui de Toghtekin, qu'il avait aidé à la fin de 1116 à battre les Francs de Tripoli. Le pouvoir à Alep avait été pris, entre temps, par un eunuque de Loulou, Yarouqtâch. Mais Yarouqtâch n'a pas de clientèle. Pour obtenir la protection de Roger d'Antioche contre Boursouqî, il lui fait une concession très grave : le droit d'occuper la forteresse d'Al-Qoubba, sur la route d'Alep à Damas par Salamîya, qu'empruntait le pèlerinage annuel à La Mecque, et de percevoir les taxes perçues jusqu'alors par les autorités d'Alep, sur les pèlerins et sur toutes les caravanes passant par al-Qoubba ; autrement dit, par Ma'arra, Çaurân et al-Qoubba, toutes les routes d'Alep à Damas étaient sous le contrôle des Francs.

Yarouqtâch avait d'ailleurs fait appel à Ilghâzî ; mais dès avant l'arrivée de ce dernier, il avait été, au bout d'un mois, évincé par le chef de l'administration qu'avait choisi Sultanchâh, le riche et habile Ibn al-Milḥî. Quant Ilghâzî arriva, on ne voulut lui reconnaître qu'un lointain contrôle sur l'administration, les chefs de la veille restant en place ; et comme il ne trouve dans la ville ruinée pas même de quoi nourrir la poignée d'hommes qu'il a amenés, il repart bientôt, n'ayant acquis dans l'expédition que Bâlis. Encore doit-il la vendre à Ibn Mâlik, qui la recède aux Alépîns, lorsque ceux-ci, devenus hostiles à Ilghâzî, dont le faible renfort les a déçus, font de nouveau appel à des renforts francs pour la récupérer.

Les Alépîns, toujours inquiétés par Boursouqî, livrent alors un instant leur ville et le fils d'Ilghâzî, Qizil, qu'il leur a laissé, à son

(10) Sur la diffusion du monachisme collectif, cf. infra p. 375.

(11) Qal., G 154-155.

ancien ennemi Khîrkhân ; celui-ci doit bientôt se retirer, parce que Toghtekin lui enlève Ḥomç. Toghtekin veut alors approcher d'Alep, mais est à son tour rappelé par une attaque franque sur Ḥarrân (milieu 1118). Cependant Ibn al Milhî avait conservé, à travers ces péripéties, assez longtemps le gouvernement de la ville et, pour se concilier les Alépins hostiles à sa qualité de Damasquin, cherchait à réveiller leur sentiment antiturc, si bien qu'à la fin la famille du jeune Sultânchâh l'avait fait arrêter et remplacer par un eunuque noir, Qaradjâ. Finalement, devant l'accroissement de la menace franque, le cadî Ibn al-Khachchâb, qui est le vrai maître de la municipalité, lance des appels à Bagdad, à Mossoul, puis de nouveau à Ilghâzî. Celui-ci revient et, cette fois, reçoit pour de bon le gouvernement de la ville, au détriment de Yarouqtâch, Ibn al-Milhî, Qaradja, Sultanchâh, faits, pêle-mêle, prisonniers. Toghtekin qui, depuis 1115, est resté en bons termes avec lui, lui laisse sans difficulté sa conquête (fin 1118) (12).

On conçoit que, dans de pareilles conditions, Roger appelé souvent par les Alépins eux-mêmes, n'ait pas eu de difficultés à compléter ses territoires. Il le fait de deux côtés : au sud, dans le Djabal Bahrâ ; à l'est autour d'Alep.

Au sud, les Francs, entre la côte où ils possédaient Lattakié, Djabala, Boulounyâs, et la vallée de l'Oronte, n'avaient pénétré encore dans la montagne, âprement défendue par les occupants, qu'à l'extrême nord, à Çahyoûn, acquise en une date indéterminée, certainement antérieure à 1118, probablement contemporaine d'opérations contre Lattakié, et, plus récemment, à Bikisrâil, une des dernières conquêtes de Tancrede. Roger soumit toute la montagne. Au nord, Balâtonos fut enlevé par lui en mai 1118, après un mois de siège, aux Banou Çoulaïḥa, parents de l'ancien cadî et seigneur de Djabala, qui reçurent à la place trois villages dépendant de Lattakié ; la place fut donnée au seigneur de Çahyoûn (13). Surtout Roger occupa Marqab.

(12) Qal., 155-157 A 198-200; 'Az an., 510-512; I. A., 372-373 (II, 308-309); I. F., 100 v°, 102 v°, 106 r°, 107 v°, 120 r°, 123 v°; Kamâl, 610-615; Ibn Ḥamdoûn, 511. La chronologie de ces épisodes compliqués est inextricable, les auteurs ayant constamment embrouillé les deux venues d'Ilghâzî à Alep et leur attribuant des dates variables. La seconde est sûrement de peu antérieure à la chute de 'Azâz (Ramadhân 512 = déc. 1118).

(13) 'Az., 511 (14); Chron. Zellerstéen, 242; Nouwaïrî, Bibl. nat., 1578, 61 r°.

Marqab et son arrière-pays appartenait aux Banou Mouh̄riz et, bien qu'ils n'eussent jamais inquiété les Francs, il était évident que sa position au-dessus de Boulounyās, commandant la route de Lattakié à Tortose et Tripoli, pouvait la rendre en un jour critique très dangereuse pour eux, si elle restait en des mains étrangères. Dès 1116 une première tentative avait été faite de concert par Roger et Pons, pour la conquérir ; elle avait été interrompue par un refroidissement entre Roger et Pons, celui-ci demandant pour sa femme, Cécile, Djabala, que Tancrede lui avait constituée en douaire et que Roger gardait pour lui (14) ; différend qui, en une date indéterminée, devait être tranché par l'attribution à Cécile de Chastel-Ruge et Arzghân (15). Toghtekin, à l'appel d'Ibn Mouh̄riz, lui avait envoyé en secours Ibn Çoulaïha, l'ancien cadî de Djabala, réfugié à Damas en 1101. Les difficultés de l'approvisionnement, sans doute systématiquement entravé par les Francs, obligèrent Ibn Çoulaïha à solliciter de l'atabek de nouveaux appuis. Toghtekin avait peu d'intérêt à défendre cette place côtière et comme les Francs d'Antioche razziaient les environs de Hamâh et Rafâniya, il se prêta à un marchandage : contre abandon des attaques franques sur les territoires de Hamâh et Homç, il se porta garant de la remise de Marqab à Roger. Ibn Mouh̄riz essaya bien encore de résister avec l'aide de son voisin Ibn 'Amroun d'al-Kalif : celui-ci profita de son désarmement pour le faire dévaliser. Ibn Mouh̄riz négocia alors sa soumission directement avec Renaud Mazoir de Boulounyas, qui occupa la forteresse et, peut-être en violation des termes de l'accord, établit Ibn Mouh̄riz, qui avait espéré pouvoir y vivre encore, à Maniqâ. Dans l'arrière-pays, Qolai'a et Hadid furent prises par les Francs au même moment, et toutes les autres petites forteresses des environs subirent le même sort (début 1118) (16). Maniqâ même devait bientôt un seigneur franc (17).

On ne nous dit pas s'il y a un rapport entre ces faits et l'intervention malheureuse d'Ibn Çoulaïha à Marqab (Cf. infra).

(14) I. F., 99 v°.

(15) G. T., XIV, 4.

(16) Nous suivons le récit d'Ibn Abî Tayyî, donné par I. F., 137 r°-v° et Vie de Qalâouî, trad. Van Berchem, *Voyage*, 319-320, trop précis et trop en rapport avec les circonstances contemporaines pour être rejeté. Mais il faut signaler que d'après un passage, peut-être interpolé au xiii<sup>e</sup> siècle, de la *Liberatio*

Du côté d'Alep, la grande conquête de Roger fut celle de 'Azâz, qui donnait aux Francs la maîtrise de toute la plaine au nord de cette ville et de la route la plus directe de communications entre Antioche et Tell-Bâchir. Le siège qu'il en fit fut la cause principale du rappel d'Ilg'hâzi à Alep, à la fin de 1118. Mais Ilghâzi n'avait pas sur place le moyen d'écarter les Francs et, pour les affronter, le souvenir de 1115 ne lui permettait pas de s'y hasarder sans abondants préparatifs ; il essaya donc de traiter, mais en vain. Roger, pour renforcer l'attaque, avait fait appel au Roupénien Léon, que la livraison de Dgha-Vâsil avait étroitement lié aux Francs. 'Azâz, abandonné de tous, succomba vers Noël 1118. Encore Ilghâzi dut-il, pour obtenir une trêve de Roger, non seulement effectuer un paiement de tribut anticipé, mais encore le laisser prendre la forteresse de Tell Hirâq à un frère de Khîrkhân, qui s'y était maintenu (18). Peut-être les Francs avaient-ils aussi

*Orientis de Caffaro*, la conquête de Marqab serait le fait de Renaud II, fils de Renaud le Connétable (dont il est question dans notre récit), qui, en 1140 aurait mis la main sur le seigneur de Marqab, descendu à Boulounyas pour une beuverie commune. Cette date est inadmissible et le titre du seigneur de Valénie (Boulounyas) et Maracliée (Maraqiya) que l'auteur donne à Renaud, qui ne posséda jamais Maraqiya, non plus qu'aucun de ses successeurs avant la réunion des deux places à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, sous la domination des Hospitaliers, doit nous mettre en garde. L'occupation de Qadmoûs sous Bohémond II serait inconcevable si les Francs n'avaient pas alors possédé Marqab. Au surplus, on connaît un Gautier de Marqab en 1137 (Röhrich Reg. Add. 171 a). Il reste à savoir si le texte de Caffaro pourrait s'appliquer à une autre forteresse d'Ibn Mouhriz, telle que Manîqâ. Aucun texte ne permet de trancher la question. 'Az., 501 (1) paraît placer la conquête de Marqab en 1111-1112, mais il s'agit ou d'une erreur de date (fréquentes chez cet auteur), ou d'une erreur de nom du copiste (pour Maraqiya dont la date de conquête, entre 1109 et 1112 est inconnue ?). I. F., aussi chronologiquement incertain, donne 513/Avril 1119-Avril 1120, ce qui est impossible, étant donnée la grave guerre qui éclate entre Antioche et Alep au printemps de 1119 et, dans les mois précédents, les interventions de Roger au nord-est d'Alep (cf. infra). La Vie de Qalâouîn et la Chron. Zetterstéen, 242 donnent 511/1117-1118, ce qui placerait le fait juste avant l'occupation de Balâtonos. Un raid des Francs sur Hamâh en 1117, est en effet signalé par Qal., 157 A 199, sans parler des raids de Pons dans la même région à la fin de 1116, par I. F., 99 v°; d'autre part, c'est en 511 aussi que dans l'arrière-pays de Tortose, les Francs occupèrent Khawâbi (Nouwaïri, Bibl. Nat., 64 v°). Le père d'Ibn Mouhriz, d'après le récit de I. A. T., séjournait à Damas, où il est signalé aussi par Mich., 239, sous le nom de « Chaikh Abou 'Ali, gouverneur de Qadmoûs ».

(17) Cart., I 347.

(18) 'Az., 512; Kamâl, 614-615; I. F., 137 v°-138 r°; Matth., 121; Chron. An.

ravagé ou occupé Bouzâ'a, au nord-est d'Alep. De toutes façons, ils venaient battre les murailles de la ville (19). Presque encerclée, coupée de ses routes de communications les plus importantes, Alep paraissait devoir succomber.

La puissance de la jeune principauté d'Antioche était maintenant un fait si bien acquis, la difficulté de mener de front la lutte contre elle et les Turcs d'Anatolie si manifeste, qu'Alexis Comnène à la fin de son règne essaya d'opérer un rapprochement avec Roger d'Antioche, afin de rétablir par un mariage un peu de l'influence sur la Syrie qu'il n'avait pu conserver par les armes. D'après Orderic Vital, notre seule source (20), le *Basileus*, à la veille de sa mort (1118) envoya à Roger un certain Ravendinos pour lui demander de donner sa fille à un jeune prince de la famille des Comnène ; Ravendinos, retenu un certain temps par Roger, fut fait prisonnier par Ilghâzi lors de la bataille de juin 1119, où Roger trouva la mort. Bientôt libéré, il avait essayé de nouer une négociation analogue avec Baudouin devenu régent d'Antioche ; mais, retenu sur le chemin du retour, à Chypre, par des troubles locaux, gêné par les dispositions différentes du successeur d'Alexis après 1119, ne put revenir à Constantinople avant que la captivité de Baudouin (1123) fût venue à son tour compromettre ses derniers efforts. Comme les détails du récit ont un tour un peu anecdotique et que l'identité du prince byzantin désigné, qu'Orderic croit, sûrement à tort (21), être Jean Comnène, n'a pu être établie, on n'a pas fait très attention à ce récit. Mais

Syr., 85; Chron. Zetterstéen, 243, dit que Roger eut l'aide de Baudouin d'Edesse, ce qui mottrait l'attaque au début de 1118, date bien difficile à soutenir même si on la met en rapport avec la première et non la seconde arrivée d'Ilghâzi. Au reste, ce texte même donne la date de 513/1118-1119. Mais Roger peut avoir eu des secours de Tell-Bâchir. Il est possible aussi qu'il y ait eu des attaques antérieures sous 'Azâz, puisqu'il en est déjà question dans les négociations de Loulou avec Roger en 1115. Les autres sources arabes et Matth., mettent en rapport direct la chute de 'Azâz avec les armements d'Ilghâzi au début de 1119.

(19) I. A., 389 (H, 323); I. F., 107 r°. Que les Francs aient pu impunément razzier toute la région entre l'Euphrate et Alep est certain; toutefois I. A., dont on sait l'imprécision étant seul à signaler une prise de Bouzâ'a vers 1119, on est en droit de se demander s'il n'y a pas soit erreur pour 'Azâz, dont il ne parle pas, soit confusion de date avec un raid de Joscelin qui détruisit Bouzâ'a en 1120 (Qal., G 163).

(20) Orderic, vol. IV, 262.

(21) Jean était déjà marié.

le projet d'un mariage, qui sera repris par Manuel Comnène, n'a rien en soi d'invraisemblable et la présence d'un ambassadeur byzantin auprès de Roger en 1119 est attestée par des auteurs arabes (22). Il ne semble donc pas que, même si certains détails du récit d'Orderic sont erronés, la valeur générale en soit à rejeter. Roger valait bien un mariage (23).

(22) I. F., 138 v°.

(23) Cf. Papadimitriu, *Brak ruskoj kuzajni*, dans *Vizantii Vremenik*, XI, 1904.



### CHAPITRE III

#### LES ANNÉES TOURNANTES (1119-1128)

Le développement des états francs du nord est brusquement interrompu par un désastre qui en 1119 compromet gravement la solidité de la principauté d'Antioche. Si les suites n'en furent pas plus graves, ce fut d'une part que les musulmans n'étaient pas encore en état d'intervenir contre les Francs de façon suivie et vigoureuse, d'autre part que le royaume de Jérusalem, fortement développé par Baudouin II qui lui a donné la maîtrise de ses côtes (à l'exception de Tyr, qui ne tombera qu'en 1124) et la sécurité de ses frontières égyptiennes, peut consacrer une grande partie de ses forces à secourir les Francs du nord. Aussi, en apparence, la situation de ces derniers est-elle au début du règne de Bohémond II aussi brillante que sous Roger. Seulement à la différence de ce qui avait eu lieu sous Roger, la principauté n'a plus assez d'hommes pour s'assurer cet éclat à elle seule : qu'un grand danger menace à la fois elle et le royaume, la résistance deviendra difficile. D'autre part, si Alep reste faible, sans cesse pourtant lui arrivent de nouveaux secours d'Orient, et l'on peut toujours craindre que ces secours, de sporadiques, deviennent stables. Les Francs tendent leurs forces pour vaincre, et dans cette tension réalisent l'expansion la plus grande à laquelle ils soient parvenus. Mais il leur faut toujours revaincre, et lorsqu'en 1128 Alep se donnera enfin à un maître fort, il suffira de quelques années pour renverser la situation au bénéfice des musulmans.

#### A. — *Le désastre de 1119 et la restauration des frontières (1119-1128).*

Bien qu'elle n'eût pas pu amener tout de suite de redressement dans le sort d'Alep, l'occupation de cette ville par Ilghâzi n'en est pas moins un fait important qui marque la fin d'une période. Jusqu'alors Alep, possession d'un Seldjouqide ou république de

notables, était restée séparée des autres états voisins, réduite à ses seules forces. Maintenant comme aux époques marwanide ou 'oqaïlide, elle se trouve rattachée à un état djéziréen. Lorsque le secours qui venait de Djéziré était envoyé de Perse, c'était l'intervention d'un pouvoir lointain, par conséquent peu efficace, et moralement étranger; c'était l'intervention d'émirs engagés dans des compétitions, des rivalités d'ambitions nées ailleurs, incapables de conserver toute leur énergie à la guerre sainte, et pressés de rentrer chez eux dès que la campagne ne payait pas. Mais, lorsque l'association se fait avec un pouvoir djéziréen local, la distance physique et morale devient bien plus réduite; d'autre part, le danger d'un rétablissement de l'autorité sultanale étant conjuré pour lui, il peut se consacrer entièrement à sa tâche nouvelle; et la Djéziré orientale, restée à l'abri des guerres franques, a bien plus de ressources que n'en a la Syrie musulmane. De plus, Ighâzi est le chef prestigieux de nombreux Turcomans, et avant lui, s'il y a eu temporairement quelques Turcomans en Syrie, avant l'établissement de la domination seldjouqide, il n'y en a pas eu depuis lors, et il s'y a eu comme armée que les unités locales ou les armées payées des seldjouquides qui, avec la diminution des ressources des petite princes, avaient été réduites à peu de chose. L'introduction des Turcomans, armée gratuite, peu à peu fixée dans le pays, va modifier du tout au tout les conditions numériques et sociales de la lutte entre les Francs et les Musulmans.

En 1119, le danger franc est devenu si grand qu'Ighâzi décide de jouer le tout pour le tout. Toghtekîn n'en est pas moins désireux. Depuis son retour de Bagdad, il n'est plus l'allié des Francs qu'il avait été un moment par nécessité. Il les combat, parfois avec succès, et Damas, bien mieux protégée qu'Alep par la nature, n'est pas en aussi grave péril. Néanmoins, les succès même des Francs du nord, en rendant disponibles toutes les forces franques du nord, en empêchant Damas de compter sur d'importants secours, constituent pour elle aussi un danger. Lors de la prise de possession d'Alep par Ilghâzi, une entrevue réunit les deux anciens alliés, et il est convenu que chacun va repartir chez soi rassembler toutes ses forces en vue d'une offensive commune.

A la fin d'avril Ilghâzi est prêt, avec ses Turcomans, son voisin et semi-vassal Doghân-Arslan d'Arzan, et des Bédouins. Peu

avant, Galeran de Bira, lieutenant de Baudouin I<sup>er</sup> à Edesse, a fait opérer des raids en direction d'Amid; Ilghâzî exerce des représailles, et obtient la promesse des Francs d'Edesse de ne pas aller secourir ceux de Syrie; il se dirige alors vers l'Euphrate, par les environs de Tell-Bâchir, gagne directement Qinnasrîn sans même entrer dans Alep. De là il lance des raids vers Hârim, le Roûdj, le Djabal Soummâq (1). Roger, tout en rassemblant tous les soldats francs et arméniens disponibles (2), fit appeler à son aide Baudouin et Pons, qui annoncèrent leur prochaine arrivée. En attendant, sachant les Turcomans inaptes aux longues expéditions, d'aucuns conseillaient de rester campé à Djisr al-Ḥadîd ou Artâḥ, mais les seigneurs des frontières orientales insistèrent pour que l'on avançât sans tarder, afin de ne pas laisser leurs territoires exposés aux dégradations; Roger, étourdi par ses victoires, et oublieux de l'exemple de Baudouin I<sup>er</sup> en 1113, accepta; il faut dire cependant que l'endroit où il vint se poster, Tell-'Aqibrîn, à l'issue orientale de la plaine de Sarmedâ, lui paraissait offrir assez de défenses naturelles pour qu'on pût sans danger y attendre quelque temps. Ilghâzî de son côté pensait d'ailleurs attendre Toghtekîn, mais l'impatience de ses Turcomans, difficiles à garder longtemps en campagne sans butin, le décida à une action rapide.

Tandis que pour donner le change, un petit détachement attaquait Arthârib, où Roger envoyait un renfort (3), Ilghâzî, exactement renseigné sur la position des Francs, faisait gravir à ses hommes toutes les hauteurs environnantes par des chemins de pâtres, sans que les Francs pussent les apercevoir; toutefois, Roger inquiet de l'avance rapide dont l'attaque d'Arthârib témoignait, faisait porter en sûreté à Artâḥ ses trésors et expédiait des éclaireurs le renseigner sur les mouvements de l'ennemi (4). Il était trop tard. Le 29 juin au matin, les éclaireurs accouraient annoncer que l'ennemi les encrevait, et déjà ceux-ci apparaissaient de tous côtés et Doghan Arslân coupait la retraite aux Francs par un raid sur Sarmedâ, que

(1) Les Turcomans pénétrèrent dans Qastoûn, mais d'autres sont surpris et amenés à Antioche.

(2) Il avait même avec lui le seigneur bédouin kilabite Moubarak ibn Chibl, d'après I. P.; selon Kamâl, 618 et I. A., 389, il était du côté d'Ilghâzî.

(3) Sous le seigneur de la place, Alain et Robert de Vieux-Pont.

(4) Sous Mauger de Hauteville, avec Jordanès Jordanidès et Udo de Forest-moustiers.

Roger envoyait en hâte le connétable Renaud Mazoir dégager. Des deux côtés on se préparait à la guerre sainte, ceux-ci recevant la communion de l'archevêque Pierre d'Apamée, autour de Roger qui embrassait la croix, ceux-là écoutant les sermons enflammés du cadi Ibn al-Khachchâb. Les Francs répartis en quatre corps sur deux lignes (5) et un corps de réserve (6), chargèrent de tous côtés, d'abord avec succès. Mais les Turcomans, vraie poussière humaine, infiniment plus nombreux, revenaient sans cesse, envoyant des grêles de flèches; la chaleur, le vent sec qui soufflait, épuisaient de soif les combattants; les soldats indigènes à pied, moins aguerris, fléchirent, encombrèrent alors les cavaliers; la panique les gagna, il fut impossible de les rallier et ce fut un sauve-qui-peut général. Roger, resté avec la croix et quelques fidèles, mourut en brave d'un coup d'épée au visage; Renaud Mazoir, vainqueur de son côté, mais entraîné dans la défaite, dut se jeter dans Sarmedâ, puis se rendre; tout le reste de l'armée fut massacré, un immense butin ramassé. La cruauté naturelle du temps s'étant accrue de tant d'années de rancune impuissante, une masse de prisonniers, soit sur le champ par les Turcomans, soit à Alep par la populace, furent achevés dans des tortures raffinées (7).

Le désastre de l' « Ager Sanguinis » marque le début d'une nouvelle période. Il laissait bien loin derrière lui en gravité telles défaites sans doute déjà éprouvées par les Francs, mais qui n'avaient atteint que des provinces extérieures, ou en tout cas avaient peu éprouvé la chevalerie franque. Au reste, les angoissantes années que venaient de vivre les Musulmans leur avaient bien fait oublier jusqu'à la possibilité d'une victoire. Brusquement il apparaissait que la situation pouvait être renversée, et cela non pas par l'intervention de l'armée sultanaie, forte, mais étrangère et divisée, mais

nom et le droit d'occuper cette place sur le champ de bataille de Dânth, et en seconde ligne Geoffroy le Moine, comte de Mar'ach; à gauche, Robert de Saint-Lô avec les Turcoples et soldats indigènes, et en seconde ligne Roger.

(5) A droite en première ligne, le corps de Saint-Pierre, qui avait acquis ce

(6) Sous Guy Fresnel de Hârim.

(7) Qal. 513-515 A 202-203; Az., 513<sup>1</sup>; I. A., 389-390 (II. 323-325); Kamâl, 616-618; I. F., 138 r<sup>o</sup>-140 v<sup>o</sup>; Sibtl., II. 561; Math., 122-123; Mich., 204; Chron. An-Syr., 87-88; Foucher, 442; Gall., II, 1-7; G. T., XII, 9 (Surtout d'après Foucher et Gautier); Orderic IV, 244-245; Romuald MGSS, XIX, 416-417; Chronique de St-Maixent, éd. Marchegay, 428; Guillaume de Malmesbury, IV. 387; brèves mentions dans de multiples chroniques.

par la simple résolution d'un chef de Turcomans voisins; c'est dans cet enseignement à longue portée, dans l'inauguration de ces conditions nouvelles que consiste l'importance du désastre, plutôt que dans ses conséquences immédiates apparentes, qui restèrent peu importantes. Si le désastre de 1119 n'eut pas la gravité qu'aura le désastre analogue de Raymond de Poitiers en 1149, c'est que d'une part, le monde musulman n'est pas encore en état d'en tirer pleinement profit, d'autre part, que le monde franc est en état de réagir vite et fort.

Du côté musulman, les Turcomans, dans l'état de misère où se trouve la région d'Alep, ne peuvent pas être transportés promptement en masses de Djéziré en Syrie. Ils repartent une fois le butin fait, et aucune campagne ne peut donc être longue. Le centre de la puissance d'Ilghâzi est donc à Mardin et Mayâfâriqîn; et Alep n'est pour lui qu'une dépendance extérieure. Aussi est-il satisfait d'avoir maté les Francs suffisamment pour rétablir la sécurité d'Alep, et n'aspire-t-il à aucune conquête au-delà du bassin même de cette ville. Il reste d'ailleurs conscient de la force des Francs chez eux, et ne tient pas à compromettre par une attaque en terre franque les résultats acquis dans la Syrie intérieure. Ajoutons que ses succès ont attiré les regards sur lui et étendu son horizon. Aussi à la guerre contre les Chrétiens de Syrie va-t-il ajouter bientôt la guerre contre les Chrétiens de Géorgie. Et naturellement sa campagne septentrionale l'oblige à des concessions pour sauvegarder la paix à l'ouest.

Du côté franc, on peut dire que le corps de la Principauté n'a pas été entamé. Sans doute Ilghâzi paraît devant Artâh et des Turcomans pillent la vallée de l'Oronte en aval d'Antioche et la route de cette ville à Lattakié. Mais ils ne s'y attardèrent pas, et Ilghâzi de son côté se laissa facilement écarter d'Artâh par les habiles discours du commandant de la citadelle, Joseph (8). Toghtekin le rejoignit alors, et les deux chefs allèrent assiéger Athârib puis Zerdanâ, qui finirent par capituler (9). Gains apprê-

(8) Gall., II, 8; Kamâl, 619; I. F., 141<sup>o</sup>, qui parle de la prise d'un Tell Harâqib (?) aux Francs par Khirkhân de Hönç; Mich., 204. Joseph avait offert sa soumission en obtenant qu'elle fût provisoirement limitée à la seule désignation d'un chihné (gouverneur militaire, le mot est transcrit « Sahenas », par Gall., II, 8, 4, et Orderic, IV, 247).

(9) Gall., II, 10; Kamâl, 620; I. F., 141<sup>o</sup>.

ciables sans doute, mais aussi répit donné aux Francs de l'arrière pour se réorganiser.

Or, avec le concours des Francs d'Edesse, de Tripoli et de Jérusalem, qui n'étaient nullement atteints, Antioche pouvait se relever. Le royaume de Jérusalem est territorialement complet, à Tyr près, depuis 1110, où, après Beirout, Çaidâ a été prise ; sans doute acquerra-t-il encore par la suite des dépendances extérieures, mais il ne lui manque plus rien d'essentiel. Ni d'Egypte, ni de Damas, ne peuvent venir autre chose que des incursions passagères, et la contre-croisade sultanale est moins proche que pour les Francs du nord. Aussi Baudouin I<sup>er</sup> a-t-il pu, sans grand danger, intervenir au secours d'Antioche, et l'on a vu l'influence politique qu'il a gagnée pour la royauté jérusalémite. En 1118 il est mort, mais Baudouin II qui le remplace jouit de la même situation. Pendant quelques années, il va pouvoir consacrer à Antioche la presque totalité de son temps, et y être en somme autant prince que s'il l'avait été en titre.

Pons et lui arrivaient à marche forcée, par Lattakié, lorsqu'entre Laitor et Kessab, l'arrière-garde de Pons fut attaquée par des pillards turcomans. Peu après ils apprenaient le désastre de l'Ager Sanguinis, et, sans poursuivre les Turcomans, gagnaient en hâte Antioche (10). Comme on l'a vu, la fidélité des chrétiens indigènes d'Antioche, comme naguère celle de ceux d'Edesse, offrait toute raison de suspicion. Mais le patriarche Bernard avait su, en l'absence du prince, le remplacer énergiquement, et, groupant tous les Francs, leur réserver la surveillance des remparts, et interdire aux indigènes tout port d'armes et sortie nocturne sans lanterne. Grâce à ces mesures, les vellétés de défaitisme avaient été coupées à la racine, et les milices antiochiennes avaient combattu bravement et tenu en respect les Turcomans autour d'Antioche. La situation générale n'en était pas moins critique, et Baudouin fut accueilli à Antioche en sauveur (début d'août) (11).

Le seul héritier légitime de la principauté était un fils de Bohémond, le futur Bohémond II ; mais il était en Italie, et âgé de neuf ans environ. Il fallait donc un régent qui eût le pouvoir de défendre le pays. Baudouin était seigneur de deux des quatre

(10) Supra, n. 8.

(11) Gall., II, 8-9.

états francs ; il avait plusieurs fois déjà été reconnu implicitement comme ayant sur les princes d'Antioche une certaine suprématie morale, et en tout cas était seul en état de redresser la situation dans la principauté ; il s'imposait donc comme régent et reçut le gouvernement de la principauté dans une assemblée tenue à Saint-Pierre, sous la présidence du patriarche ; on se borna à spécifier qu'il remettrait le pays à Bohémond, lorsque celui-ci serait d'âge à venir le revendiquer, et lui donnerait alors sa fille en mariage (12). Puis le roi pourvut à reconstituer immédiatement la chevalerie antiochienne, c'est-à-dire à assurer de nouveaux détenteurs aux fiefs des chevaliers morts, soit par la transmission à leurs héritiers légitimes s'il s'en trouvait, soit par le remariage des veuves et l'armement de nouveaux chevaliers (13).

Sans perdre de temps, il se mit alors en campagne, pour prévenir les conquêtes de l'ennemi. Pons, Joscelin et Galeran, venus d'Édesse, l'accompagnèrent. Ils espéraient encore pouvoir dégager Atharib, mais en apprirent la chute aussitôt après leur départ. Changeant alors de trajet, Baudouin alla par le Rouâdj à Hâb, puis s'établit à Dânth, là où Roger, en 1115, avait écrasé Boursoûq. Il s'agissait maintenant de sauver Zerdanâ, dont le suzerain, Robert, fils de Foulques, excitait Baudouin à la hâte. Ilghâzi, risquant d'être pris entre les défenseurs de la place et l'armée franque, offrit aux premiers une capitulation honorable, qu'épuisés et ignorant les secours proches, ils acceptèrent. Informé de la chute de Zerdanâ, Baudouin se prépara à se replier sur Hâb. Mais Ilghâzi et Toghtekîn, espérant le surprendre, l'attaquèrent le 14 août à Dânth.

La bataille, sans plan d'ensemble d'un côté ni de l'autre, fut étrange et donna lieu à Alep comme à Antioche à des émotions variables. Au début, Pons fut battu par Toghtekîn, et son corps s'enfuit à Hâb ; puis Baudouin rétablit la situation et les Turcs s'enfuirent vers Tell as-Sultân ; cependant Robert de Zerdanâ les ayant poursuivis, fut défait, pris par des paysans et livré à Ilghâzi. Néanmoins, Baudouin restait maître du champ de ba-

(12) Gall., II, 9-10.

(13) Gall., II, 10; Kamâl, 619; I. F., 141 r°; Orderic Vital signale que Gervais le Breton, fils du vicomte Haymon de Dol, et d'autres, furent armés chevaliers alors par Cécile, comme veuve de Tancrede (XXI, 25).

taille. Si sur le moment il n'avait pas remporté une vraie victoire, s'il ne put reprendre ni Zerdanâ, ni Athârib, du moins arrêta-t-il net la campagne et les conquêtes d'Ilgâzî et Toghtekin, ce qui donna à Antioche le temps de se reconstituer. Ilgâzî et Toghtekin se vengèrent en opérant à Alep d'affreux massacres de prisonniers, parmi lesquels Robert de Zerdanâ (14). Quant à Baudouin, il nettoya la Djazr jusqu'à Sarmîn et le Djabal Soum-mâq occidental jusqu'à Kafar-Roûm (15). Les Mounqidhites avaient opéré une attaque vers Apamée et enlevé Allarouz, mais battus par des renforts arrivés la veille à Apamée, ils se replièrent et évacuèrent, en y mettant le feu, Kafartâb, que Baudouin réoccupa et restaura. Les Mounqidhites revinrent alors à leur ancienne attitude d'alliance avec Antioche, envers laquelle Baudouin les tint quittes de tribut. Puis il rentra à Antioche en triomphe (septembre) et bientôt à Jérusalem (décembre) (16).

En repartant à Jérusalem, Baudouin laissa le comté d'Edesse en fief tenu de lui à Joscelin, avec lequel il s'était reconcilié, depuis qu'en 1118, celui-ci, avec ou sans arrière-pensée, avait contribué plus que tout autre à lui assurer le trône contre les partisans d'un appel à un frère de Baudouin I<sup>er</sup> resté en Occident, Eustache de Boulogne (17). Dès l'hiver, Joscelin, qui s'établit non à Edesse, mais dans son ancien fief de Tell-Bâchir, manifesta son retour par des raids vers Harrân et Manbidj-Bouzâ'a ; il eut aussi à nettoyer la région de Tell-Bâchir de Turcomans venus d'outre-

(14) Galt., II, 10-15 (qui nomme aussi comme captif tué le sénéchal Arnulf de Mar'ach et un fils du vicomte d'Acre); Foucher H. 442-445; Orderic, XI, 25; Matth., 124; 'Az., 513; Kamâl, 620 (qui parle parmi les prisonniers d'un « fils de Bohémond », qui, s'il n'y a pas erreur, ne peut être qu'un bâtarde); I. F., 141 v<sup>o</sup>, 142 r<sup>o</sup>; Mich., 205; Chron. Anon. Syr., 88.

(15) On voit mal s'il réoccupa dès lors Ma'arra.

(16) Kamâl, 622-623; Ousâma Hitti, 67-69 (Derembourg Vie, 122-135); I. F., 142 v<sup>o</sup>; Galt., II, 12; Foucher, III, 5.

(17) La date de la concession du comté à Joscelin n'est pas absolument sûre; il est certain qu'il est encore en Galilée à Pâques 1119, où il combat Toghtekin, et qu'il est dans le comté dans l'hiver 1119-120, où il combat les Alépîns. Dans ces conditions, il est normal de mettre la donation en rapport avec la guerre antiochienne, comme le font Chron. An. Syr., 88, Matth., 1125; Kamâl, 623, bien que G. T., XII, 4, paraisse placer le fait peu après le couronnement de Baudouin; il le fait (XII, 9) être auprès de Roger lors de sa concentration au Djisr al-Hadîd, mais il serait bien peu vraisemblable, si cela était, que ni Gautier ni aucun autre auteur n'ait parlé de lui nulle part dans la campagne.



Euphrate, et qu'il rejeta vers Rawandân (18). Il ne put toutefois pas empêcher Toghroul-Arslan de Malatya, fort de l'appui du neveu d'Ilgâzî, Balak, d'enlever au comté de Mar'ach le Djahân et Albistân, en dépit des représailles franques sur les confins de Malatya; et sur l'Euphrate même Ilghâzî avait enlevé Bîra (19). Par contre, Joscelin devait deux ans plus tard épouser une fille de Roger, qui lui apporta en dot 'Azâz (20).

Au printemps 1120, Ilghâzî et Toghtekîn revinrent. Ilghâzî, après avoir ravagé avec barbarie les environs d'Edesse, Saroùdj, Kaïsoun, Tell-Bâchir, 'Azâz, pour se venger des raids de Joscelin, essaya une offensive brusquée sur Antioche, puis, celle-ci ne paraissant pas s'émouvoir de sa présence, sur le Rouûdj, dont les forteresses bien garnies ne faiblirent pas plus; à la veille de son arrivée, le gouverneur d'Athârib, Boulaq, au cours d'un raid sur Tell-Aghdî, avait même été capturé. Les Turcomans étaient d'autant plus désappointés qu'Ilgâzî, escomptant l'annexion prochaine de ces provinces, ou craignant des surprises de l'ennemi, leur avait ici interdit tout pillage; la guerre n'ayant pour eux d'autre objet que ce pillage, ils commencèrent à se débander, et seule l'arrivée de Toghtekin permit à Ilghâzî, replié vers Qinnasrîn, de faire encore bonne contenance. Les Antiochiens avaient, dès les premières nouvelles, appelé Baudouin et Joscelin. Ceux-ci répétèrent la campagne d'août 1120, et revinrent à Dânth, position d'où l'on pouvait surveiller à la fois les routes d'Alep, d'Antioche et du Rouûdj. Les Turcs essayèrent de les contraindre à la bataille en les enveloppant d'essaims d'archers montés. Pour raisons d'approvisionnement, les Francs se replièrent sur Ma'arra Miçrîn, mais intacts. Les Turcs ne pouvaient donc plus violer sans risque les territoires chrétiens, et se retirèrent: sans combattre, Baudouin avait de nouveau fait échec à leur invasion (mai-juin 1120). Ilghâzî, conscient des difficultés de cette guerre, conclut une trêve qui reconnaissait aux Francs la possession de Kafartâb, Ma'arra,

18) F., 136 v°, 142 v°; Kamâl, 623; il est possible que les hostilités de Joscelin avec les Turcomans, précédant Ilghâzî au début du printemps de 1120, rapportées par Matth., 127, soient les mêmes, par confusion de date de quelques semaines; Chron. An. Syr., 88.

(19) Mich., 205; la perte de Bîra qui n'est mentionnée nulle part, résulte de sa reprise en 1122.

(20) Chron. An. Syr., 89.

al-Bâra, Hâb, le Djabal Soummâq, les districts de Tell-Aghdf et de 'Azâz. Enfin, craignant de ne pouvoir défendre Zardana, il l'avait fait raser. Baudouin put sans inquiétude repartir pour Jérusalem en octobre (21).

D'ailleurs, que la trêve le comprît ou non, Joscelin au nord-est ravageait l'Ahaçç, les environs de Manbidj et Bouzâ'a, et poussait même jusqu'à Çifin où il capturait des Bédouins fort éloignés de s'attendre à pareille hardiesse. De l'autre côté d'Antioche, les Francs allaient exiger de Chaîzâr le renouvellement de l'ancien tribut. Puis en mai 1121, la trêve ayant expiré, un raid fut exécuté sur Athârib, bientôt suivi d'une véritable attaque, accompagnée d'incursions jusqu'aux portes d'Alep, par Joscelin, aidé de Geoffroy de Mar'ach. Toghtekin, qui avait tenté des diversions dans le Djaulân, était à ce moment battu par Baudouin II, et Ilghâzî partait en campagne contre les Géorgiens. Il écrivit à son fils Chams al-daula Soulaïmân, qu'il avait laissé à Alep avec l'assistance de Makkî ibn Qournâç comme gouverneur, de conclure une trêve à tout prix. Soulaïmân dut alors accepter un traité que vint ratifier Baudouin, donnant aux Francs la moitié de la plaine au nord d'Alep, où Tell Hirâk fut démolie, tout le Djabal Laïlouân, et tout le Djazr. Athârib était compris dans le Djazr, mais la garnison résistant, Baudouin II se contenta de faire fortifier le couvent de Sarmada, qu'il donna à Alain d'Athârib (22).

Si Ilghâzî n'avait pu secourir son fils, la faute en était aux Géorgiens. Le royaume géorgien, depuis le début du XII<sup>e</sup> siècle, avait opéré un redressement qui n'est pas sans présenter un certain parallélisme avec la conquête franque, dont il profitait indirectement par l'indisponibilité de forces musulmanes qu'elle entraînait. David II (1089-1125) avait réussi d'abord à remettre la main sur les régions soumises à des rivaux féodaux (premières années du XII<sup>e</sup> siècle), puis, fort d'une vigoureuse armée de montagnards caucasiens et d'alliances soit avec des musulmans en révolte contre le sultan, soit avec les Grecs de Trébizonde, avait

(21) Foucher, III, 9; Galt., II, 16, 4; Matth., 126-127; I. A., 400 (II 332); Gal., 162 A 204; 'Az., 514; Kamâl, 624-625; I. F., 136 v<sup>o</sup>, 132 r<sup>o</sup>, 151 v<sup>o</sup>, 152 r<sup>o</sup>, 153 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>; Mich., 205-206; Chron. An. Syr., 88. Boulaq d'Athârib est confondu à tort par Grousset, I, 574 avec l'Arlouqide Balak, qui combattait alors en Arménie.

(22) 'Az., 515; Qal., 163 A 204; Kamâl, 625-628; I. F., 160 v<sup>o</sup>, 161 r<sup>o</sup>.

peu à peu rétabli la domination géorgienne dans le bassin de l'Araxe. En 1121, le gouverneur d'Arrân, Toghroul, qui vient d'être battu par David, appelle à la guerre sainte le prince qui vient de s'y illustrer si brillamment en Syrie, Ilghâzî. Une coalition se noue entre eux, grossie encore par le vieil allié d'Ilghâzî, Dobais le Mazyadite qui, expulsé d'Iraq par les forces du sultan Mas'ou'd, s'était réfugié à Mârdîn ; mais dans les montagnes difficiles et mal connues d'eux qu'il leur faut traverser, les musulmans sont écrasés (août 1121) ; et David devait bientôt exploiter son succès en acquérant Tiflis, qui redevint la capitale géorgienne, et même temporairement Ani (23).

Le piteux état où Ilghâzî regagna Mârdîn ne pouvait que favoriser temporairement les Francs. Une autre circonstance heureuse fut la révolte de son fils Soulaïmân à Alep, dont les raisons sont peu claires (24). La faiblesse qui en résulta pour les musulmans d'Alep amena Baudouin qui se trouvait à Antioche, à aller réoccuper et reconstruire Zerdana, qui fut donnée à Guillaume, fils de l'ancien seigneur, puis à piller le sud-est de la province d'Alep (L'Ahaçç, Khounâcira, Bourdj-Sebnâ, etc...). En vain Soulaïmân demanda la paix, elle ne put être conclue parce que Baudouin exigeait Athârib, que Soulaïmân se refusait à céder (septembre 1121). Ilghâzî qui arriva sur ces entrefaites, rétablit par des supplices exemplaires sa domination à Alep, dont il concéda le gouvernement à son cousin Badr ad-daula Soulaïmân, et conclut une nouvelle trêve avec Baudouin en lui reconnaissant toutes les dépendances d'Athârib, la forteresse seule restant musulmane (25). Sa défaite d'Arménie avait d'ailleurs peu entamé son prestige,

(23) Allen, Chap. VIII; *Diyâr Bakr*, p. 237; aux références ajouter Gautier, II, 16 d'après lequel David a dû sa victoire en partie à des mercenaires francs et Chron. An. Syr., 89.

(24) D'après Kamâl, 629, la révolte de Soulaïmân résulterait de la prise au sérieux d'un conseil de révolte temporaire simulée, donné par Ilghâzî pour n'avoir ni à céder Alep à Dobais qui la lui demandait comme dédommagement de sa défaite, ni à la lui refuser, puisqu'il était son obligé et son gendre. D'après I. F., 161 v° (cf. I. A., 417, bref), Ilghâzî aurait appris que Soulaïmân se rendait impopulaire par des exigences financières, et serait accouru, ce sur quoi Soulaïmân et Ibn Qournâç se seraient révoltés par peur; I. F. ajoute que le cousin d'Ilghâzî, Badr ad-daula Soulaïmân les y encouragea, mais comme il fut nommé à leur place, il faut admettre qu'Ilghâzî l'ignorait, ou qu'il y a erreur.

(25) *Aymîl*, an 515; Kamâl, 629-630; I. F., 161 v°; I. A., 118.

puisqu'il put servir de médiateur entre le Sultan de Dobaïs et recevoir comme prix de ses services l'investiture officielle de sa possession de Mayâfâriqîn (26).

L'année suivante, il essaye alors de reprendre l'offensive en Syrie, avec l'aide de son neveu Balak. Celui-ci, personnage entreprenant et habile s'était taillé une principauté autour du Khanzit, et était renforcé par sa qualité d'atabek du Seldjouqide Toghrul Arslân de Malatya. En 1120, il venait de faire éclater sa nouvelle puissance en battant, avec l'aide du Danichmendite Ghâzî de Siwâs, le seigneur de Kamakh, de la famille des fils de Mangoudjak, et le duc byzantin de Trébizonde, Gavras, appelé à la rescousse par le précédent (27). Les Arméniens de la région de Gargar, soutenus par Joscelin, et lui échangeaient raids et pillages (28). Il devenait un ennemi redoutable.

Ilghâzî vint avec lui mettre le siège devant Zerdana (juillet 1122). Baudouin était alors en conflit avec Pons de Tripoli, qui depuis 1118 lui refusait l'hommage jadis prêté par son père à Baudouin I<sup>er</sup>. A la nouvelle de l'attaque turque, Pons paraît s'être incliné. En tout cas, Baudouin, appelé par Guillaume de Zerdana, que rejoignit Joscelin, accourut à Sarmeda. Ilghazi essaya en vain de l'attirer en rase campagne, puis se retira à Tell as-Sultân; Baudouin rentra alors à Antioche, ce sur quoi Ilghâzî reparut sous Zerdana et Baudouin revint à Sarmeda. Sur ces entrefaites Ilghâzî tomba malade, et, perdant courage, rentra à Alep, en se contentant de faire piller la région de 'Azâz (29). Balak repartit pour Kharpert, poursuivi sur le territoire d'Edesse par Joscelin et Galeran. Il trouva là, il est vrai, une riche compensation à ses déceptions : ayant tendu un piège aux deux chefs francs qui espéraient le surprendre, il les captura (septembre 1122) (30). Mésaventure qui obligeait Baudouin à assumer le gouvernement de trois états, mais qui pour le moment n'avait pas de grave conséquence, car elle s'était si peu accompagnée de pertes militaires que les Francs de Tell Bâchir continuèrent à razzier la région de Bouzâ'a. Et sur-

(26) *Diyâr Bakr*, p. 236 et n. 2.

(27) *Diyâr Bakr*, p. 238-239.

(28) Mich., 206.

(29) Par un certain Daulab (ou Daula) ibn Qoutloumouch, peut-être un parent des Seldjouqides de Qonya ou de Malatya.

(30) Le lieu est appelé Daphnil par Matth. et Ras-Kaïfa par Chron. An. Syr

tout, en novembre, Ilghâzî, en train de rentrer à Magâfâriqîn, mourut (31).

La mort d'Ilghâzî amena le morcellement de ses états. Chams ad-daula Soulaïmân, bien qu'Ilghâzî ne lui eût pas pardonné sa révolte de 1121, occupa Mayâfâriqîn ; son jeune frère Timourtach s'établit à Mardîn ; Badr ad-daula Soulaïmân se rendit indépendant à Alep. La faculté qu'avait eue Alep d'être défendue par l'armée turcomane du Diyâr Bakr disparaissait donc, et Alep se retrouvait, à peu de chose près, dans la même situation où elle avait été avant de s'être donnée à Ilghâzî.

Les conséquences de ce fait ne se firent pas attendre. Baudouin, avec l'aide d'Arméniens voisins, courut réoccuper al-Bîra, faire reconnaître sa souveraineté par les gens de Bâb-Bouzâ'a, et couper toutes les routes de caravanes au nord-est et à l'est d'Alep, jusqu'aux portes de Bâlis dont le seigneur Sâlim ibn Mâlik, pour l'écarter, appela des Turcomans. Les incursions franques se multiplièrent sur tous les côtés d'Alep où famine et épidémies se déclarèrent. En avril 1123, Soulaïmân se résigna à acheter la paix de la cession d'Athârîb : la dernière des conséquences territoriales du désastre de 1119 était, au bout de quatre ans, réparée, grâce à la prudence et à la patience de Baudouin II, et la liberté que lui laissait la sécurité presque entière de son propre royaume (32).

#### B. — *La question d'Alep.* (1123-1128)

La solidité de l'édifice politique et militaire franc se manifesta aussitôt à l'occasion d'un accident plus grave que la capture de Joscelin : Baudouin II fut à son tour pris par Balak. Du coup, trois des quatre états francs se trouvèrent privés de chef. Joscelin captif, Balak était venu assiéger Gargar. Le seigneur, l'Arménien Michel, fils de ce Constantin jadis incarcéré par Baudouin, dé-

31' *Qal.*, 165-166; A 217; 'Az., 516; Ibn Hamdoûn, 516; Azr., 162 v°; I. A., 418-420 (II 940); Kamâl, 632-634; I. F., 178 v°, 179 v°; Math., 131-132; Mich., 219. *Chron. An. Syr.*, 90, Gautier, II, 16; Foucher, III, 11-12.

32' *Qal.*, 166 A 208; 'Az., 517; I. A., 430 (II 349), Kamâl, 635; I. F., 179 v°, 180 v°; An. Zetterstéen, 243 (pour Bîra seulement). Derembourg (*Vie*, 191) place vers ce moment, sans argument décisif, une attaque franque sur Châfar, rapportée par Ousâma (Hitti, 86) sans date.

espérant de pouvoir résister, céda sa forteresse au roi contre Douloûk. Celui-ci, après avoir constitué Geoffroy le Moine comme son lieutenant à Edesse, s'avança avec l'intention de refouler les Turcs qui pillaient tout le plateau au nord de l'Euphrate ; mais, comme il venait de passer le Sangas, en face de Troûch, Balak, qui l'avait guetté à son insu, fondit sur sa petite troupe et, avant que les Francs eussent pu se reconnaître, s'empara de la personne du roi. Il l'envoya dans les cachots de Khartpert rejoindre Joscelin et Galeran, et occupa Gargar (avril 1123) (33).

On juge du prestige que ces deux captures, à quelques mois d'intervalle, valurent à Balak, par opposition avec les deux fils d'Ilgâzî, cantonnés dans le Diyâr Bakr, et avec Badr ad-daula Soulaïmân, qui livrait Athârib aux Francs. Balak en profita immédiatement pour courir occuper Harrân, puis menacer Alep. Mais Badr ad-daula Soulaïmân s'était solidement allié les Sunnites (34) par la construction de la première madrasa qui eût été faite dans la ville, si bien qu'ils défendirent vigoureusement Alep contre Balak. En vain, celui-ci sema la terreur et la désolation dans tous les environs : la porte d'Alep restait obstinément fermée. Balak eût alors recours à la ruse ; déguisé en marchand de moutons, il entra dans Alep, en inspecta les défenses, et noua une intrigue avec des amis d'Ibn al-Khachchâb, grâce auxquels une porte fut ouverte à ses troupes. Soulaïmân capitula (fin juin 1123) (35).

Balak avait déclaré qu'il ne désirait Alep que pour mieux combattre les Francs. Effectivement, il alla menacer le 'Amouq, puis conquérir al-Bâra, enfin assiéger Kafartâb, où l'évêque d'al-Bâra, un moment pris par lui, s'était échappé (36). Mais à ce mo-

(33) Matth., 132-133; Mich., 210; Chron. An. Syr., 91; Foucher, III, 16; Orderic, XI, 26; Chron. St-Maixent, 430; G. T., 537; Qal., 166 A 208; 'Az., 517; I. A., 433 (H. 352); Kamâl, 635-636.

(34) A leur tête était le fils de l'ancien raïs, Çâ'id ibn Badî', raïs comme lui; les grandes familles nommées sont les Banou'l-Tarsoûsi et les Banou Djarâda, que nous avons vu avoir peut-être aussi des membres chiïtes.

(35) Qal., 167-168 A 208; 'Az., 517; I. A., 431 (H. 349); Kamâl, 636; I. F., 190 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> (donne seul le stratagème); Mich., 211; Chron. An. Syr., 91. D'après Kamâl les deux hommes qui livrèrent Alep furent Mouqallid b. Saqoutq (sic) et Mouzarra ibn al-Fadî; d'après I. F., Ibn al Khallâl, avec le silence complice d'Ibn al-Khachchâb.

(36) Qal., 168-169 A 208; Ibn Hamdoûn, 517; 'Az., 518; Kamâl, 636-637; I. F., 191 r<sup>o</sup>.

ment (début août), il apprit une des affaires les plus romanesques de cette période pourtant si fertile en aventures : ses prisonniers francs de Khartpert venaient de se rendre maîtres de cette place forte. Joscelin, auquel ses sujets arméniens étaient très attachés, avait réussi à leur faire parvenir un message par des compatriotes du Khanził. Une petite troupe d'entre eux, venue de Behesni, réussit à se faire admettre dans Khartpert, en déguisement de marchands, sous prétexte d'un litige commercial à soumettre au gouverneur ; alors, avec l'aide d'autres arméniens travaillant dans la forteresse, ils assaillirent et maîtrisèrent les gardes, brisèrent les fers des prisonniers et s'emparèrent même du harem de Balak. Puis, comme les Turcs se ressaisissaient et qu'il eût été périlleux de sortir au milieu d'eux, on décida que Joscelin s'enfuirait seul, et irait chercher du secours pour ramener ses compagnons qui, jusqu'à son retour, défendraient la place. Ainsi fut fait et Joscelin, à demi mort de fatigue et de faim, parvint à Tell Bâchir, grâce à l'aide d'un paysan arménien rencontré en route. A cette nouvelle, Balak se précipita à Khartpert; il offrit une capitulation à Baudouin qui, par méfiance, la refusa; il entreprit alors un siège en règle, mina une tour, et le roi dut s'en remettre à la clémence de Balak. Tous les prisonniers et les Arméniens furent précipités du haut des murailles, à l'exception de Baudouin, un de ses neveux et Galeran, qui furent amenés à Harrân (septembre) (37).

Quant à Joscelin, il avait couru rassembler tous les chevaliers trouvés prêts à Antioche et Jérusalem, et était déjà revenu à Tell-Bâchir lorsqu'il apprit la triste issue de l'équipée de Khartpart. Furieux, il se rua sur Bâz-Bouzâ'a et Manbidj, puis sur toute la banlieue d'Alep, porta pendant deux mois l'incendie partout, s'empara même des haras proches d'Alep, allant jusqu'à violer les tombeaux des saints musulmans. Ibn al-Khachchâb, comme représailles, fit convertir en mosquées plusieurs églises chrétiennes d'Alep, parmi lesquelles la cathédrale Sainte-Hélène. Alain d'Athârib opérait de même, et des diversions sorties de Jérusalem en même temps que des hostilités renouvelées avec Khîrkhân de Homç em-

St. Matth., 133-134; Mich., 211; Chron. An. Syr., 92 — d'après lequel l'ostaque grec s'enfuit à Antioche —; Foucher, III, 23; Orderic, XI (qui donne l'histoire d'autres prisonniers, enfermés à Balou, envoyés en Perse, puis libérés; sur eux, cf. infra, p. 574; G. T., XII, 19; Az., 51716; Kamâl, 637; Qal., 100 A 209; I. A., 433 (II 352); I. F., 191 r°.

péchèrent Toghtekin d'intervenir, et Joscelin lui-même, par un raid vers le Chabakhtân, montrait qu'il était partout présent (38). Ajoutons qu'à Jérusalem, la capture du roi avait si peu désorganisé le pays que le connétable Eustache Grenier repoussait une offensive égyptienne et que son successeur à la régence, Guillaume de Bures, organisait avec les Vénitiens l'attaque à laquelle, au bout d'un an de siège, Tyr devait enfin succomber.

Au début de 1124, Balak réagit vigoureusement. D'une part, s'étant allié avec Timourtach, Boursouqî et Toghtekin, auquel il avait promis des secours pour sauver Tyr, il alla attaquer 'Azâz, y fut battu par un renfort chrétien, mais laissa des troupes razzier plus heureusement les environs de Killis. D'autre part, des intrigues qui avaient sans doute eu lieu pendant qu'il était hors d'état de défendre Alep l'amènèrent à des mesures de rigueur à l'intérieur. Pour diminuer l'influence des notables alépins, il arrêta et déporta aussi bien ibn al-Khachchâb qu'Abou'l-Fađâil ibn Badî', et donna le poste de raïs d'Alep à un notable de Ĥarrân.

Restait Manbidj, dont le gouverneur turc, Hasan ibn Gumuchtekin, établi là depuis 1091, paraissait suspect. Timourtach put l'arrêter, mais son frère, 'Isâ, résistant, il fallut assiéger la place. 'Isâ appela au secours Joscelin, qui accourut avec Godefroy le Moine et Mathieu de 'Aïntâb. Il fut battu, et Geoffroy tué. Mais le lendemain, une flèche lancée de Manbidj tuait Balak (mai). Ses hommes se débandèrent. Peu avant, Moĥammad ibn Qaradja, frère de Khirkhân, gouverneur de Ĥamâh, venu attaquer Apamée, avec l'aide des Mounqidhites, hier ses ennemis, avait été blessé mortellement devant elle (39).

En même temps qu'elle condamnait Tyr, que ni l'Égypte ni Toghtekin n'avaient pu efficacement secourir, la mort de Balak compromettait une fois de plus l'union de la Djéziré et d'Alep.

(38) Kamâl, 638-640.

(39) Qal., 169-170 A 209; 'Az., 518 (1,5); Ibn Ĥamdoân, 517-518; Azr., 169 r°; Ousama Hitti, 63, 76, 130 (Derenbourg Vie, 1133); I. A., 436 (H 355); Kamâl, 641-642; I. F., 196 r°; Matth., 137-138 (d'après lequel le meurtrier de Balak était un « chamsiya » (adorateur du soleil); Mich., 211; Chron. An. Syr., 93; Foucher, III, 31; Orderic, XI, 26; G. T., XIII, II. D'après les sources chrétiennes, la tête de Balak fut livrée à Joscelin, qui la fit promener en Syrie et répandit ainsi le bruit que la bataille qu'il avait livrée s'était terminée en victoire.



Sans doute Timourtach occupa-t-il d'abord sans peine cette ville, dont il chercha à se concilier les habitants, en rendant leurs places aux notables exclus par Balak. Mais pendant ce temps Soulaïmân de Maiyâfâriqîn enlevait le Khanzîf qui devait passer bientôt, à sa mort, à Dàoûd de Hiçn Kaïfâ, et entraît en conflit avec l'ancien protégé de Balak, Toghroul-Arslan de Malatya, qui avait mis la main sur Gargar, ce qui permettait au Danichmendite Ghâzî, fort de l'appui de l'autre Seldjouqide, Mas'ouûd, de venir conquérir Malatya et Maçara, et à l'Arménien Michel de reconquérir ses anciennes forteresses de Gargar et Bâbalou (1124) (40). Timourtach, au surplus peu belliqueux, occupé d'abord à surveiller les ambitions de Soulaïmân, puis à recueillir la succession de Mayâfâraqîn, était obligé de n'apporter aux affaires syriennes qu'une attention d'autant plus distraite, que par ailleurs il était en difficultés avec Dobaïs qui, perpétuellement en conflit avec le Calife et le Sultan en Irâq, demandait aux Artouqides, pour prix de ses services à Ilghâzî, de lui accorder Alep où il pourrait trouver un centre de puissance plus sûr (41).

Timourtach crut garantir la paix en Syrie en libérant Baudouin II alors à Alep. Les négociations furent conduites par la médiation de l'émir Sultân de Chaïzar, avec lequel Baudouin depuis 1119 était en cordiales relations. En plus d'une rançon de quatre-vingt mille dinars et d'une alliance contre Dobaïs, Baudouin dut promettre la cession de Kafartâb, 'Azâz, et du Djazr, avec Athârib et Zardana. Mais aussitôt que, ses otages une fois arrivés, Baudouin eût recouvré la liberté (fin août 1124), il se fit délier de son serment par le patriarche d'Antioche Bernard, et, Timourtach ne renonçant pas à ses demandes, décida de l'y contraindre par une campagne contre Alep. Il avait mis à profit sa captivité pour connaître les compétitions intérieures de l'Islam syro-djéziréen. Ami comme il était de divers chefs arabes tels que Sultân, il pût sans peine conclure une alliance avec Dobaïs : contre promesse de divers avantages, Baudouin promettait à Dobaïs de l'aider à la conquête

<sup>40</sup> Cf. *Diyâr Bakr*, 241; ajoutons d'après 'Az., 518 (7) des hostilités autour de Balak entre Toghroul Arslan et Dàoûd, fils de Soukmân d'Akhlâf. Sur la reprise de Gergez par Michel, *Matth.*, 140.

<sup>41</sup> Des hostilités entre Toghroul, prétendant Seldjouqide protégé par Dobaïs, et Timourtach, que j'ignorais dans mon *Diyâr Bakr*, sont signalées par 'Az., 519 (7) au même moment où Dobaïs revient du siège d'Alep en Mésopotamie.

d'Alep, où Dobaïs, comme arabe et chiite, comptait sur certaines sympathies. Baudouin parvint même à attirer à lui Sultânchâch, l'héritier dépossédé de Rodwân échappé de la prison de Timourtach, Toghroul Arslan, venu vainement chercher des secours pour sauver Malatya, un Artouqide dissident Yaghî-Siyân (42), et Mâlik ibn Sâlim de Qal'a Dja'bar, chez lequel Dobaïs s'était réfugié. Après avoir abondamment ravagé le nord-est d'Alep, Dobaïs et Joscelin vinrent attaquer la ville, où Baudouin de son côté arrivait d'Antioche (octobre 1124). Timourtach étant retenu à Mârdîn, le poids de la défense incombait à Badr ad-dâula Soulaïmân et à Ibn al-Kachchâb, qui disposaient de peu de troupes. La famine et la maladie se mirent dans la ville, dont l'état paraissait désespéré.

Mais Alep ne voulait pas se rendre. Les multiples sacrilèges dont les Francs s'étaient rendus coupables dans la banlieue d'Alep et dont leurs alliés musulmans se trouvaient complices par leur tolérance tendirent vite tous les cœurs pour la résistance et donnèrent à la guerre un caractère sauvage. Lorsqu'il fut bien avéré que Timourtach ne secourrait pas la ville, les Alépins, qui n'avaient jamais admis leurs maîtres djéziréens qu'en fonction de leurs capacités militaires, pour les protéger des Francs, se cherchèrent un autre défenseur. Boursouqî avait jadis été refusé par eux, parce qu'émanant trop directement du Sultan de Perse et, au surplus, trop peu puissant avec son fief unique de Raḥba. Mais depuis lors la menace sultanale avait si bien faibli que la soumission à un officier du Sultan n'était plus qu'une formalité sans danger. D'autre part, Boursouqî, par un long séjour sur les confins syro-djéziréens, et la part qu'il avait prise à la guerre sainte contre les Francs aux côtés de Toghtekin, s'était en quelque sorte naturalisé syrien. Enfin, sa puissance en 1124 se trouvait accrûe. En effet, après lui avoir quelque temps donné le gouvernement militaire de l'Iraq, où il combattit Dobaïs, le sultan Maḥmoûd lui concéda la province de Mossoul d'où Djouyouûchbeg venait d'être écarté à la suite d'une révolte, et lui confia la charge d'avoir à combattre les Francs et Dobaïs (1124). Boursouqî désirait ardemment réparer dans la guerre sainte ses échecs passés. Des ambassadeurs alépins, envoyés par Ibn al-Khachchâb et conduits par

(42) Sur lequel cf. *Diyr Bakr*, p. 268, tableau généalogique, n. 19.

Ibn abî Djarâda étant venus implorer son aide, puis les Alépins ayant remis leur citadelle aux officiers qu'il leur envoya, bien que malade, il accourut, convoquant en même temps Khîrkhân et Toghtekin. En vain Dobaïs voulut aller défendre l'Euphrate ; les Franco-Musulmans, retardés dans leurs opérations par les rivalités entre les candidats au trône d'Alep et mis mal en point par une inondation du Qouaïq, durent se retirer précipitamment (janvier 1125 (43)).

De nouveau la menace franque avait réalisé une union entre Alep et un chef djéziréen, dans des conditions spécialement redoutables, car Mossoul était le chef-lieu du plus important gouvernement de la Djéziré, et son armée, en partie envoyée par le Sultan, en était aussi la plus puissante. D'autre part, officier du sultan, Boursouqî représentait entre tous les usurpateurs syriens un élément de stabilité et de conciliation qui n'était pas sans force morale. Comme tel, Khîrkhân, l'ancien chef du parti sultanal syrien, lui amena facilement ses hommes, et non moins facilement son allié personnel, pourtant hier adversaire de Khîrkhân, Toghtekin. Sultan de Chaïzar, toujours ami du puissant du jour, lui abandonna certains des otages qu'il gardait, la fille du roi et le fils de Joscelin. Pour la première fois, toutes les troupes de la Syrie musulmane et de Mossoul se trouvèrent coalisés. Boursouqî, décidé à exploiter tout de suite son avantage, enleva d'un côté Kafartâb, qu'il céda à Khîrkhân (mai), puis, de l'autre, alla assiéger 'Azâz qui, minée, manquant d'eau, était sur le point de succomber lorsqu'arriva l'armée franque (44).

Baudouin commençait à peine à jouir d'un peu de repos dans son royaume, qu'il n'avait pas vu depuis près de trois ans, lorsqu'il avait reçu des Francs d'Antioche un nouvel appel vers cette

43. Qal., 172-173 A 211; 'Az., 518 (II, 13) et version détaillée dans Boughya, V. 304 v°; Ibn Hamdoûn, 118; Ousama Hitti, 133; Boustân, 518 (T. S., même version); I. A., 439-440 (II 359-361; AL., 50-52); Kamâl, 643-650; I. F., 197 r°, 198 v°, 200 v°, 201 r°; Cf. aussi 188 v° où I. F. a rapporté et mêlé les attaques de fin 1123 et celle de fin 1124; Matth., 141-142; Mich., 219-221; Chron. en syr., Foucher, III, 38, 39; Ord., XI, 26; G. T., 576 (surtout d'après Foucher. Les otages de Baudouin ne furent pas libérés; Galeran et le neveu de Baudouin furent mis à mort par Timourtach sur injonction de Boursouqî (Mich., 225, Anon. Flor., 373, Matth., 139).

44) Vers le même moment, des prisonniers musulmans gardés à Ma'arra parvinrent à maltraiter leur garde et à se sauver (I. F., 191 r°-v°).

Syrie du Nord à laquelle passaient presque toutes ses forces, et qu'il fallait pourtant constamment sauver à nouveau. Il ramassa tout ce qu'il put de chevaliers hiérosolymitains, tripolitains, antiochiens, édesséniens, à peine remis des sièges de Tyr et d'Alep, et courut vers 'Azâz, dont la garnison lançait des appels désespérés. Contrairement aux armées turcomanes, l'armée de métier de Boursouqî pratiquait non la tactique de l'attaque dispersée avec pluie de flèches, mais le corps à corps à cheval à la lance ou à pied à l'épée. Là, les Francs lui étaient supérieurs, d'autant que la plupart des soldats orientaux ne les connaissaient pas encore. Comme ces derniers avaient la supériorité du nombre, la bataille fut acharnée. Ce fut Baudouin, cette fois-ci, qui désorganisa les rangs turcs par une fuite simulée, suivie d'une brusque volte-face. Finalement, les Musulmans furent écrasés et laissèrent entre les mains des Chrétiens un butin qui permit à Baudouin de racheter ses otages à Boursouqî, enfui à Alep puis rentré à Mossoul, et à Sultân de Chaïzar. Boursouqî accepta une trêve consacrant le statu quo, avec partage des revenus des territoires au sud-ouest d'Alep (45). La fin de l'année et le début de 1126 furent occupés par Baudouin d'abord à une campagne hardie sur les confins sud de Damas, afin de se venger de Toghtekin, puis à aider Pons de Tripoli à la conquête de Rafâniya, par où il pouvait tenir en respect Hamâh et Chaïzâr (46).

Les Francs étaient donc parvenus encore à maintenir leur suprématie. Et la nouvelle campagne qu'entreprit en 1126 Boursouqî, à la suite d'un appel de Chams al-Khawâçç de Rafâniya, le manifesta d'autant plus qu'elle fut contemporaine d'une attaque navale des Egyptiens sur les côtes syro-palestiniennes. Après avoir essayé de neutraliser Joscelin, qui venait de razzier le Khâboûr (47), par un partage de la région comprise entre 'Azâz et Alep, Boursouqî était allé assiéger Athârib, cependant que des Turcomans capturaient, dans le Djabal Banî 'Olaïm, le seigneur de Basarfoût, Geoffroy Blanc, et qu'un corps de l'armée de Mossoul parvenait à

(45) 'Az., 519 (2, 4); Ibn Hamdoûn, 519, Boustan, 519 (5); I. A., 449 (il 362-363); Kamâl, 651, et Boughya, V, 308 r°; I. F., 205 r°; Matth., 243-244; Mich., 221; Chron. An. Syr., 97; Foucher, III, 42-44; Sigebert, MGSS, VI, 380.

(46) Pour le détail, Grousset, 637-642 et Röhricht, 177-179.

(47) I. F., 214 r°.

enlever Sarmeda. Mais alors, de nouveau, Baudouin arriva, rejoint par Joscelin en dépit d'un récent accord entre lui et Boursouqi. Las de ces guerres épuisantes, il désirait négocier, mais lorsqu'il vit la facilité avec laquelle Boursouqi, rendu circonspect par son échec de l'année précédente, renonçait au siège de Kafartâb, il accrût ses prétentions et exigea la possession intégrale des districts jusqu'ici partagés. En vain, Boursouqi essaya alors d'une manifestation de force du côté de Sarmîn et Fou'a : les places, bien gardées, résistèrent et l'armée turque, que Baudouin surveillait de Ma'arra Miçrîn, ne pouvait pas piller à son aise. Finalement, sans qu'un accord eût été conclu, Boursouqi retourna à Mossoul (48).

\*  
\*\*

Néanmoins, Baudouin éprouvait lourdement la difficulté de gouverner simultanément son royaume et Antioche. Le fils de Bohémond, Bohémond II, était majeur. Des négociations, entamées peut-être pendant la captivité du roi et en tous cas volontiers menées par lui, avaient eu lieu au début de 1126, pour que Bohémond vint occuper l'héritage paternel à Antioche. Abandonnant son duché italien à son cousin Roger de Sicile, Bohémond s'embarqua donc et un peu gêné par la nécessité de se dissimuler aux corsaires égyptiens ou byzantins, le jeune prince arriva en octobre. Baudouin vint lui faire une réception cordiale et, moyennant fiançailles avec sa fille Alice, lui remit sa principauté (1). De belle stature et de visage avenant encadré de boucles blondes, hardi chevalier, libéral, avisé, de conversation charmante, Bohémond conquit vite le cœur de ses nouveaux sujets (2). Et, pour inaugurer son règne, il alla reprendre Kafartâb (3). Plus tard, il inquiéta aussi Chaïzar (4).

L'avenir s'annonçait d'autant mieux que la chance voulut

(48) 'Az., 520, 4; Kamâl, 652-654 r° et Boughya H 718-723; Foucher, III, 55; Mich., 223.

(1) Foucher, III, 57, 58; Orderic, XI, 29; Romoald, MGSS, XIX, 418-419; Matth., 147; Mich., 224; Chron. An. Syr., 98; Ousâma-Hitti, 150 (Derenbourg Vie, 136); 'Az., 520 (1,2).

(2) G. T., XIII, 21; Matth., 147; Ousama Derenbourg Vie, 137-139.

(3) G. T., XIII, 21.

(4) Ousama Hitti, 150.

qu'une fois de plus Alep redevint faible : en novembre 1126, Boursouqî, qui avait toujours combattu les Assassins, était tombé frappé par quelques-uns d'entre eux, peut-être armés par le vizir du Sultan, jaloux de lui, mais aussi en partie syriens. Son fils, Mas'oûd, alors à Alep, put se faire confirmer Mossoul par le Sultan. Mais entre lui et Toghtekin, qui vient de conquérir Tadmor et envoie à Alep un renfort équivoque, les rapports se tendent vite, chacun soupçonnant l'autre de convoiter une part de ses territoires ; et profitant de cette situation, le gouverneur de Raḥba refusa de reconnaître Mas'oûd ; quand il se soumit enfin, Mas'oûd mourut (juillet 1127) (5). Alep passa alors par un an d'anarchie redoutable. Le lieutenant de Mas'oûd, Toûmân, fut renversé par un mamlouk du Sultan Maḥmoûd envoyé par lui, Khoutlough Abeh, qui se fit détester. L'ancien prince Artouqide, Badr ad-daula Soulaïmân, aidé par Ibn Badî', souleva une révolte ; puis un fils de l'ancien seldjouqide Roḍwân, Ibrâhîm, arriva de Djéziré où il vivait en demi-liberté et fut reconnu par les Alépins sur le conseil d'Ibn al-Khachchâb, sans que Khoutlough cessât de résister dans la citadelle (6). L'occasion était belle pour de nouvelles interventions franques.

Malheureusement, la médaille avait un revers : la discorde s'était mise entre Joscelin et Bohémond. Les raisons n'en sont pas très claires. N'y eût-il que froissement de caractères, Joscelin ayant été heurté de l'orgueil du jeune nouveau-venu qu'était Bohémond ? Avait-il ambitionné de jouer quelque rôle à Antioche ? Il semble plutôt que Bohémond ait voulu obtenir l'hommage de Joscelin ; mais on ne peut voir s'il prétendait à une suzeraineté générale sur le comté d'Edesse comme l'avait réclamée Tancrède et la réalisera Raymond de Poitiers, ou seulement pour 'Azâz, apportés à Joscelin en dot par la fille de Roger, qui n'était aux

(5) Qal., 177-178 A 215; 'Az., 520 (6); Ibn Ḥamdoûn, 520; Ibn Djauzi, 519; Azr., 163 r°; I. A., 446-447, At., 58; Kamâl, 654 et Boughya H 723; I. F., 218 n°, 219 v° (ces deux derniers avec deux citations, différentes de Ḥamdân Ibn 'Abd arrahîm; Mich., 225; Chron. An. Syr., 98; Matlh., 146; G. T., 588.

(6) Qal., 182 A 218; 'Az., 521 (5) et version développée dans Boughya (analysée : Sauvaget R E I 1933, 402); I. A., 457 (H 378-379), At., 69; I. F., 223 r°, 226 r°-v°, ces trois derniers en grande partie d'après 'Az.; Kamâl, 655 et Boughya (Sauvaget, loc. cit.); T. S., 521 et I. A. D., 520 (brefs); Mich., 224; Matlh., 147.

yeux de Bohémond qu'un régent en son nom. Quoi qu'il en soit, Joscelin vint dévaster les confins d'Antioche, sans craindre même de faire appel à des renforts turcs. Pour ramener les deux princes à la raison, il fallut que le patriarche d'Antioche jetât l'interdit sur leurs états, puis que le roi Baudouin II, cousin de l'un et beau-frère de l'autre, vînt à Antioche rétablir la paix, que favorisa une maladie de Joscelin. Nous ignorons absolument quelles furent les stipulations de l'accord, en dehors de la restitution par Joscelin de son butin (7).

Fut-ce un effet de leur conflit ? Bohémond et Joscelin paraissent avoir fâcheusement omis de profiter des difficultés d'Alep et avoir porté leur activité aussi loin que possible l'un de l'autre. L'un et l'autre, à la fin de 1127, ont bien paru devant Alep, mais l'un après l'autre, et sont partis tout de suite contre un simple tribut. Nous voyons Joscelin maltraiter les confins d'Amid, dont les habitants avaient profité de son départ pour Antioche, en 1126, pour faire des raids en pays franc (8), et, peu après (1129), combattre malheureusement Dâoùd de Hıçn Kaifâ (9). Dâoùd était néanmoins trop absorbé par les Géorgiens et le Danichmendite Ghâzi pour constituer un grave danger ; mieux eût peut-être valu l'aider, lui et son cousin Timourtach, à se défendre contre le nouveau maître de Mossoul et bientôt d'Alep, Zangi (10). Quant à Bohémond II, il s'occupait du Djabal Bahrâ, où la prise de Rafâniya rendait plus difficile le maintien de l'autonomie montagnarde, déjà si menacée par la chute de Marqab. En 1129, l'ancien seigneur de cette place, Ibn Mouhriz, qui possédait aussi Qadmoûç, livra cette dernière à Bohémond. Tout le Djabal Bahrâ relevant de la côte de la principauté d'Antioche était désormais franc (11). Ré-

(7) G. T., 590; Mich., 224; la date est imprécise; G. T. établit un synchronisme avec les hostilités de Bohémond contre les Musulmans, et il est certain que le non-synchronisme des deux attaques contre Alep paraît révéler une méconnaissance. Mais Mich. paraît exclure que ces hostilités soient l'attaque contre Alep à la fin de 1127, qu'il place l'année suivante. Le fait est postérieur à déc. 1126 où l'on voit le patriarche siégeant à côté de Bohémond (Lib. jur., 30). D'autre part, en août-septembre, Baudouin ne peut être à Antioche, car il guerroye en Transjordanie (Qal. G 182-183).

(8) Mich., 325.

(9) Az., 523, 4.

(10) *Diyâr Bakr*, 242, 243.

(11) Az., 523 (1); Ibn Hamdoûn, 523 (d'après le précédent Sibt II 567). La

sultat non négligeable, certes, qui néanmoins ne rachetait pas l'effet de l'abstention du côté d'Alep.

Car Alep, où depuis dix ans les esprits s'étaient faits à la domination des chefs turcs djéziréens, venait, presque sans menace franque, par simple lassitude de son anarchie, de se donner au successeur de Boursouqî à Mossoul, Zangî. Zangî était le fils d'Aq-sonqor, le gouverneur d'Alep qui, au temps de Malikchâh, après une période d'invasions et de misère, avait rétabli pour un temps ordre et prospérité : d'où préjugé favorable à son descendant à Alep. Zangî lui-même avait passé sa jeunesse dans l'armée sultana en Perse et en Mésopotamie, en particulier sous les ordres de Maudoûd et de Boursouqî. En 1126-1127, le Sultan Maḥmoûd était en guerre contre le Calife al-Moustarchid et les Arabes de Dobaïs, ce fut à Zangî, alors gouverneur de Wâsiṭ, qu'il dû sa victoire; il le nomma alors gouverneur militaire de l'Iraq (avril 1127). Sur ces entrefaites, Mas'ou'd de Mossoul était mort, ne laissant qu'un fils tout enfant, impropre au commandement d'une province frontière. A sa place, le sultan avait pensé à Dobaïs, avec lequel il était maintenant réconcilié, ainsi qu'avec le calife, afin de l'occuper ailleurs qu'en Iraq. Mais le calife, qui se voyait déjà enveloppé par les Arabes de Dobaïs, refusa formellement. Zangî, dont la clientèle personnelle était modeste, avait su se rendre agréable au calife. L'accord entre le Sultan, le calife et les officiers de Mossoul se fit sur sa personne. Mossoul lui fut attribué, avec la dignité d'Atabek d'un des fils du sultan, Alp Arslan, et, naturellement, la charge de la guerre sainte en Syrie (12).

Maître de la province de Mossoul (septembre 1127), Zangî, sans perdre de temps, enleva à Timourtach Nacîbîn et Harrân, afin d'être maître de la route de Syrie. Aussitôt après (décembre), il envoya à Alep un corps militaire, chargé de faire reconnaître sa souveraineté comme successeur régulier de Boursouqî et Mas'ou'd, et ce corps put sans peine éliminer indifféremment Khoutlough, Soulaïmân et Ibrâhîm. En juin 1128, Zangî entra lui-même à Alep.

mention faite par I. A., 461 (H 383) de l'occupation de Qadmous par les Ismaïliens, est une anticipation sur 1133 (Cf. infra).

(12) Ibn Djauzi, 581; Azr., 163 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> (éd. Qal. A) en note, p. 217; I. A. At., 57-58 et 64-69, Kâmil, 451-456 (H 373-378; Kamâl, 652-653; T. S., 521; I. F., 223 r<sup>o</sup>, 224 r<sup>o</sup>; Mich., 229.



A sa légitimation comme représentant du Sultan, il en ajouta deux autres : celui de fils d'Aqsonqor, dont il fit solennellement porter les restes dans une sépulture digne de lui, et celui d'héritier de Roḍwân dont, après Ilghâzî et Balak, il épousa la fille (13). Joscelin avait accepté une trêve et, par son entremise, Bohémond fit de même (14). Zangî, pour n'avoir pas fait de guerre sainte sans exigence immédiate, put donc tranquillement organiser sa nouvelle puissance. L'anarchie en Syrie du Nord ne devait plus réapparaître.

(13) Qal., -183 A 219; 'Az., 521 (5), 522 (1); version détaillée Boughya, VI, 207 v°; Ibn Ḥamdoûn, 522; I. A., 457-458 (H 278-381) et At., 69-70; Kamâl, 656-658; I. F., II, 2 r°-v°; Matth., 168; Ibn Badî eut vite peur de Zangî et se sauva.

(14) Matth., 148.

## CHAPITRE IV

### LA FORMATION DE L'ÉGLISE LATINE D'ANTIOCHE

#### § I. — *L'Église séculière ; le patriarcat de Bernard de Valence.*

Quiconque considère simultanément les débuts de la principauté d'Antioche et ceux du royaume de Jérusalem, ne peut manquer d'être frappé du contraste qui oppose le second, déchiré par des luttes constantes entre rois et patriarches, et la première, où pendant tout le long patriarcat de Bernard de Valence (1100-1195) les deux pouvoirs paraissent n'avoir pas cessé de collaborer étroitement. Peut-être la raison de cette différence, qui ne durera pas, réside-t-elle en partie dans une opposition des tempéraments. Il n'y a toutefois pas de doute qu'elle ne soit à chercher surtout dans les circonstances de l'établissement de l'église latine à Antioche et à Jérusalem.

Dans l'un comme dans l'autre état, il existait à la veille de la croisade un patriarche grec. A Jérusalem, le patriarche Siméon étant mort avant la prise de la ville par les Francs, ceux-ci le remplacèrent par un Franc. A Antioche, où le patriarche grec Jean survécut à la conquête, les Francs, d'abord, lui laissèrent son siège et le lui restituèrent même dans la splendeur antérieure à l'occupation turque, en rendant au culte la Cathédrale Saint-Pierre, et en la comblant de dons et de rentes (1). Evidemment, Jean était un schismatique, puisque, comme le patriarche de Constantinople, il ignorait toute suprématie du Siège de Rome.

(1) Albert, p. 433.

Néanmoins, le schisme n'avait jamais eu à Antioche la même acuité qu'à Constantinople, parce que les rapports d'Antioche avec Rome étaient depuis longtemps en fait extrêmement lâches. D'autre part, être schismatique n'est pas être hérétique. L'hérésie constitue une communauté religieuse distincte, le schisme n'intéresse que la discipline, et ne rompt pas l'unité spirituelle de l'église. Rien n'empêchait la coexistence d'un patriarche latin et de patriarches monophysites ou arméniens ; en revanche il ne pouvait exister de patriarches latins à côté du patriarche grec, ce qui eût fait deux titulaires pour un seul siège (2). On laissa donc le patriarche grec en place.

Néanmoins, la présence à Antioche d'un patriarche grec n'allait pas sans difficulté. La première était dans la langue : les Francs avaient besoin d'un clergé latin, et dès leur entrée à Antioche ils avaient établi des clercs latins à Saint-Pierre à côté des clercs grecs (3). Puis il était difficilement supportable pour l'orgueil franc, il était même peu conciliable avec leur soumission à Rome d'obéir à un patriarche grec et schismatique : dans les cités épiscopales qu'ils conquéraient et où ils rendaient des titulaires à des sièges vacants, les Francs installèrent donc de leur propre autorité des prélats latins ; le premier fut Pierre, établi à Albâra par Raymond de Saint-Gilles, qui, après lui avoir attribué la moitié des territoires de la ville, l'envoya se faire sacrer à Antioche ; on ne nous dit pas si le sacre fut célébré par le patriarche grec ou un évêque latin (le légat Adémar du Puy étant mort), mais en tous cas, Pierre « reçut la pleine puissance pontificale », ce qui d'après le contexte, signifie qu'il fut déclaré autocéphale ; il renonça à cette indépendance quand il y eut un patriarche latin (4). L'année suivante, des évêques ou archevêques furent établis à Artâh, Tarse, Misis, Edesse : pour leur consécration, Bohémond et Baudouin, au lieu de s'adresser à Jean, les emmenèrent à Jérusalem, pour y être sacrés par le légat et patriarche latin de cette ville, Daimbert (fin 1099) (5). Enfin il est évident que la rupture entre Francs et

(2) L'idée est formellement exprimée par G. T., p. 274.

(3) Albert, loc. cit., A Edesse, la chose était faite dès 1100, peut-être dès 1098.

(4) Raymond, 14; G. T., VII, 8.

(5) Raoul, 704.

Byzantins mettait le patriarche grec dans une situation fautive. Se sentant menacé, Jean préféra se retirer à Constantinople (1100). Naturellement, il n'y avait rien là d'une abdication. Les Grecs n'interprétèrent jamais ce départ comme créant une vacance. Mais pour les Francs, le fait fut considéré comme équivalent au droit, et ils élurent un patriarche latin, en la personne de l'Evêque d'Artâh, ancien chapelain du légat Adémar du Puy, Bernard de Valence (été 1100) (6).

En Italie, les Normands étaient vassaux du Saint-Siège ; Bohémond, à Antioche, l'était également, comme Godefroy de Bouillon à Jérusalem, de par son hommage au légat Daimbert. Comme Daimbert était patriarche de Jérusalem, et que la qualité religieuse de la Terre-Sainte pouvait paraître entraîner, dans son gouvernement ou la possession de son sol, une grande participation du clergé, le chef temporel du royaume se trouvait à l'origine en conflit constant avec le chef spirituel, dont d'aucuns pouvaient le considérer comme un subordonné. Antioche était dans une situation toute autre. Dépourvue de valeur religieuse exceptionnelle, elle ne procurait pas à son clergé de prétexte à prétentions spéciales. D'autre part, Bohémond, s'il avait tenu à rattacher son pouvoir au Saint-Siège, n'était lié par aucun lien au patriarche latin d'Antioche, créé après lui. Le patriarche grec avait souvent dans les villes grecques et à Antioche même au XI<sup>e</sup> siècle, exercé une profonde influence civile et politique, il n'avait toutefois jamais prétendu se substituer au pouvoir temporel, dans la dépendance duquel il restait en général, et a fortiori n'avait pas pu prétendre à la suprématie dans la ville du Franc Bohémond. Le pouvoir de Bohémond s'était donc tout de suite établi fortement en face du patriarcat, et lorsque celui-ci échut à un latin, les limites de ses

(6) On a un acte de 1134 (avant septembre) daté de l'an 35 du patriarcat, ce qui donne septembre 1100 comme terminus antequem (Cart., I, p. 89); G. T. dit que Jean resta à peine deux ans, donc partit au printemps de 1100 (cf. Albert, 274). Orderic, IV, p. 141 croit que Jean partit pendant la captivité de Bohémond, mais que celui-ci fut consulté pour son remplacement, ce qui paraît étrange. Sur Jean (dit l'Oxite), cf. l'article de Papadopoulos dans l'Annuaire (Epétérís) de la société des études byzantines, XII, Athènes, 1936. Les relations de Bernard avec l'église du Puy sont illustrées par le récit du pèlerinage du second successeur d'Adémar, Ponce-Maurice, qui vers 1125 reçut de Bernard, « son ami », des reliques et autres présents (cité dans H. Occ. Cr., V, p. 355).

prérogatives ne changèrent pas ; on ne voit jamais que même les patriarches attachés à profiter des vacances du principat pour accroître leur influence personnelle aient étendu pour autant les prétentions de leur église.

Aussi bien la situation de l'église latine dans la Syrie du nord n'est-elle pas la même que dans la Syrie du sud. Malgré l'importance locale des Lieux-Saints, la Palestine n'avait, ni par le nombre des fidèles, ni dans la hiérarchie ecclésiastique la même importance pour les églises indigènes que les églises syro-euphratésiennes ; étant donné l'afflux des Francs, c'était le contraire pour l'église latine ; celle-ci jouit donc assez vite en Palestine d'une prépondérance incontestée. Il n'en était pas de même dans les états du Nord où les Francs étaient moins nombreux et où les églises indigènes avaient d'importantes masses de fidèles et en partie leurs chefs religieux ; aussi latins clercs et laïcs devaient-ils sentir plus qu'à Jérusalem la nécessité de s'unir pour s'affirmer en face des indigènes. De fait, on ne voit pas qu'aucun comte d'Edesse ni de Tripoli ait jamais eu maille à partir avec son clergé, et il en fut de même au début entre les princes et le patriarche d'Antioche malgré le titre éminent de ce dernier. En Italie du Sud, l'alliance des Normands et de l'Église avait de même tiré une partie de ses raisons d'être et de sa force de l'œuvre de développement de la latinisation à entreprendre sur des populations byzantinisées. Naturellement on ne supprimait pas le clergé grec inférieur, et on ne le supprima pas non plus à Antioche. Mais il fallait le subordonner étroitement aux prélats latins ; il va de soi que, de ce fait, la politique des princes, ennemis de Byzance, et celle des patriarches ne pouvait que coïncider.

C'est une question de savoir jusqu'à quel point les rapports du prince et du patriarche furent modifiés à l'avènement de Roger. Contrairement à Tancrède, qui avait été désigné par Bohémond pour le remplacer, Roger lui, n'avait pas de titres évidents au principat, car s'il était le neveu de Tancrède, il y avait maintenant en Italie un jeune fils de Bohémond, le futur Bohémond II. Certes, à Antioche un parti eût désiré laisser le trône vacant jusqu'à la majorité du jeune prince en se contentant d'une régence, par exemple celle de sa mère Constance. Mais, conscient des nécessités militaires, Tancrède en mourant avait recommandé de donner le pouvoir à

son neveu Roger. Fait remarquable, le patriarche Bernard de Valence, à l'encontre de l'attitude que devaient avoir ses successeurs, paraît avoir fait sien ce point de vue. Il s'entremet en faveur de Roger, qu'il fit reconnaître comme prince, peut-être sans mention des droits de Bohémond II, comme, quelques années plus tard, les-Jérusalémites devaient préférer Baudouin II, cousin présent, à Eustache, frère absent de leur roi précédent. A cette occasion, il semble que Roger ait été sacré à Saint-Pierre par le patriarche d'Antioche (7).

On ignore si en cette occasion Roger prêta hommage à Bernard de Valence. Le seul prince du *xii*<sup>e</sup> siècle pour lequel un tel hommage soit explicitement attesté est, en 1136, Raymond de Poitiers, qui, comme régent en butte à un parti hostile, avait dû payer son sacre par le patriarche Raoul d'un prix spécial; et la déposition de Raoul dut en fait délier Raymond de son serment. Toutefois, au *xiii*<sup>e</sup> siècle, nous voyons le patriarche soutenir que le prince doit recevoir de lui l'investiture de sa principauté et lui prêter hommage, et que c'est là un usage établi; Raymond Roupen, qui s'appuie sur le parti ecclésiastique, est passé en effet par là sans difficulté sous le patriarcat de Pierre II; mais Bohémond IV, son rival, n'a jamais eu d'autre légitimation que l'élection de la commune, et Bohémond V son fils, fort à tout le moins de ce précédent, bien que reconnu par le patriarche Albert, se refusera à lui prêter hommage (8). Au *xiii*<sup>e</sup> siècle, on voit le patriarche Aimery s'opposer à Renaud, contribuer au contraire à l'avènement rapide de Bohémond III que sa mère aurait voulu retarder; mais nos textes ne parlent, ni dans un cas ni dans l'autre, de sacre ni d'hommage; la question prête donc à controversé.

En revanche il n'est pas douteux que le prince ait exercé un certain droit de regard sur les nominations ecclésiastiques. Pendant la croisade, ce sont les fidèles dans leur ensemble, c'est-à-dire souvent en fait les chefs seuls qui ont désigné les prélats : ainsi en fut-il de l'évêque d'Albara, installé et doté par Raymond de Tou-

(7) Ainsi s'expliquerait que Foucher III<sup>9</sup> accuse Roger d'avoir dépouillé Bohémond II. Math., 104 accuse Bernard d'avoir empoisonné Tancred, sans doute seulement en raison de son action en faveur de son successeur contesté. Matt., 104; Qal. A 185; G. 132; I. F., I, 69 v<sup>o</sup>.

(8) Lettre de Léon à Innocent, III. Raynaldi, XX, 220; Hist. Royal dans Alishan, Léon, 257; Grég., IX, 4471, 4472.

louse avec la reconnaissance ultérieure de Bohémond (9), et, vraisemblablement aussi des évêques d'Antioche, Tarse et Misis que Bohémond eût voulu se faire sacrer à Jérusalem. Les trois premiers patriarches latins durent leur siège soit au prince, comme Aimery, soit à la foule, comme Raoul (10); et les couvents latins durent être souvent fondés par le prince, donc sous son contrôle (11). En tout cas, le droit de présentation du prince aux sièges ecclésiastiques de son état, d'ailleurs très général au XII<sup>e</sup> siècle, est d'autant plus incontestable qu'il est formellement attesté par le patriarche Pierre II au début du XIII<sup>e</sup> siècle en une période de violente lutte entre l'église et les pouvoirs laïcs, au moment même où Innocent III défend contre Bohémond IV, traité il est vrai en usurpateur, le droit du couvent de Saint-Paul à la libre élection de son abbé (12).

Quoi qu'il en soit de l'exacte limite de leurs prérogatives respectives, il est certain que les rapports entre les princes et le premier patriarche, Bernard, furent de bonne collaboration. Sans doute il n'est guère de pays de ce temps où le chef spirituel et le chef temporel n'aient été plus ou moins associés dans les mesures politiques importantes et dans la préparation, voire souvent l'accomplissement des expéditions militaires. C'est le cas à Edesse, c'est même le cas, quand il n'y a pas de conflit, à Jérusalem. Toutefois l'association avec le clergé paraît avoir été partout la politique systématique des premiers Normands, et, pour autant que nos textes nous permettent de le savoir, nulle part elle ne paraît avoir été aussi étroite qu'à Antioche. On voit Bernard prendre part en 1104 à l'expédition malheureuse du Bâlikh, s'associer aux préparatifs de la revanche après 1105, aux campagnes de Roger en 1115 et 1119, à celle de Baudouin II dans la suite de cette dernière année (13). En 1103, il a participé au paiement de la rançon

(9) Raymond, 266, 271.

(10) Les circonstances de l'élection de Bernard sont mal connues, cf. *supra*, n. 6.

(11) On n'en a pas de témoignage net pour Antioche. Dans le royaume de Jérusalem, Tancrède est le fondateur de l'abbaye latine du Mont-Thabor.

(12) Cart., II, 169; on verra que le prince exerce le même droit dans les églises indigènes et dans le clergé grec au XIII<sup>e</sup> siècle, plus même que dans le clergé latin. Pour l'affaire de Saint-Paul, cf. *infra*, p. 619.

(13) Raoul, 710; Matth., 36; Gautier, I, 2 et III, 10.

de Bohémond (14). Il est le conseiller suprême des princes pour les grandes affaires politiques, et c'est sur son avis, en sa présence, avec sa signature en tête des témoins, que Tancrede, Roger, Bohémond II accordent leurs privilèges aux Gênois et aux Pisans, ou que Foulque rend aux moines du Saint-Sépulcre d'anciennes possessions antiochiennes (15); on verra même que les clercs patriarchaux durent au début suppléer assez souvent à l'insuffisance de la chancellerie princière (16). C'est le patriarche qui en 1122 fait décider la reconnaissance de Roger, en 1119 la première régence de Baudouin II en attendant la venue de Bohémond II, en 1130 la seconde régence de Baudouin puis celle de Foulque au nom de la fille de Bohémond II, Alice (17). Il emploie aussi son autorité à apaiser les conflits de Tancrede avec Raymond de Saint-Gilles en 1102 (18), avec Baudouin d'Edesse en 1108 (19), avec Bertrand de Saint-Gilles en 1109 (20). Plus tard il brandit l'interdit pour arriver à faire cesser une lutte fratricide entre Bohémond II et Joscelin (21). Enfin Bernard est appelé lui-même à exercer des prérogatives de pouvoir temporel pendant les vacances de ce dernier en cas de danger; en 1119, c'est lui qui prend les premières mesures pour la défense éventuelle d'Antioche, et pendant la première régence de Baudouin II, qui ne peut être sans cesse à Antioche, c'est à lui qu'incombe souvent le gouvernement et c'est lui qui par exemple en 1121 appelle Joscelin au secours d'Antioche (22). Il est en somme une sorte de conservateur suprême de l'état, aidant, influençant, suivant les cas le pouvoir temporel.

C'est Bernard qui eut à organiser l'église et le patriarcat d'Antioche. Pour ce dernier, il revendiquait comme frontières celles qu'attestaient les anciennes listes épiscopales byzantines (23), c'est-à-

(14) Raoul, 709.

(15) Ughelli, IV, 847. Lib. Jur., I, 30; Müller, 3; Rozière, 166.

(16) *Infra*, p.

(17) Michel, en 1443.

(18) Matt., 50.

(19) Matt., 75.

(20) Matt., 90.

(21) Mich., en 1437.

(22) Gautier, II. On le voit aussi appuyer auprès du pape Calixte II une demande de secours de Baudouin II pour prendre Tyr. (Röhricht, *Gesch.*, 163.)

(23) Ces listes furent traduites en latin (cf. *Itinéraires Français à Jérusalem*, publiés par la Soc. de l'Or. Lat., p. 11).



dire qu'elles dépassaient considérablement le territoire propre de la principauté. Naturellement, une grande partie des anciens sièges se trouvant en pouvoir musulman ou bien, s'ils étaient en territoire grec, manquant de fidèles grecs et latins, ne pouvaient avoir qu'une existence idéale. Mais, parmi ceux que les Francs établirent, Bernard se rattacha tous ceux des comtés d'Edesse et de Tripoli et de la principauté d'Antioche. Pour ceux qui, fondés avant le patriarcat latin, s'étaient trouvés de ce fait autonomes, il obtint sans peine la soumission des titulaires; le siège d'Albara fut pour lors transformé en archevêché, comme Tarse, Edesse et Misis (24); pour Artâh, d'où Bernard venait lui-même, il n'eut qu'à se désigner un successeur. Plus tard des évêques latins furent consacrés à Mar'ach, Lattakié, Djabala, Boulounyas (Valénie), Tortose, Tripoli, Djoubail (Giblet), et Rafânya, un archevêque aux sièges de Doliché (et, idéalement, Manbidj-Iliéropolis), résidant sans doute à Tell-Bâchîr, et dans le ressort de ce dernier, un évêque à Qouiriç (Cyrus). L'évêque d'Artâh porta sa résidence à Hârim, celui d'Albara à Apamée.

Du côté de Jérusalem, une difficulté surgit pour la détermination des frontières entre les deux patriarchats. Deux thèses contradictoires s'affrontaient : l'une qui découlait peut-être d'indications d'Urbain II voulait que les frontières ecclésiastiques et politiques se correspondissent, et pour les conquêtes du roi de Jérusalem relevassent religieusement du patriarche de Jérusalem; l'autre qui s'appuyait sur les anciennes listes épiscopales, revendiquait pour le patriarcat d'Antioche le territoire de l'antique archevêché de Tyr. La question se posa une première fois lors de la prise de Beirout, qui dépendait de Tyr. Baudouin II sollicita et obtint de Pascal II que ses conquêtes fussent attribuées à son patriarcat (1111). Bernard se plaignit à Rome ; Pascal, qui l'estimait, s'excusa de ses ignorances sur la distance, et précisa que sa concession à Baudouin ne portait que sur les villes dont une longue domination musulmane ou les changements de noms ne permettaient pas de retrouver l'attribution (1112). Cette réponse restant d'application vague, Bernard envoya demander au concile de Bénévent qu'on lui garantît au moins la frontière jadis indiquée, disait-il, par le légat Adémar du Puy entre Tortose et Tripoli; mais le Pape se borna

(24) G. T., VII, 8, pour Albara.

à répéter sa sentence générale antérieure (1113) (25). La demande de Bernard était évidemment en rapport avec l'extension du pouvoir de Tancrede, qui exerçait en 1112 la suzeraineté sur la province de Tortose ; Bernard pouvait craindre qu'on ne lui enlevât celle-ci, parce qu'elle dépendait autrefois comme Beirout, Djoubail et Tripoli de l'archevêché de Tyr. Effectivement lorsqu'en 1128 l'archevêque désigné pour Tyr, prise quatre ans auparavant, alla chercher son pallium à Rome, il demanda au Pape Honorius II la reconstitution des anciennes limites de son diocèse, et Honorius fit mander au patriarche d'Antioche par son légat Aegide de Tusculum (= l'auteur Gilon de Paris) d'avoir à lui céder Tortose, Tripoli et Djoubail. Il ne semble pas que Bernard ait cédé, puisqu'on retrouve son successeur en possession des dits évêchés. L'archevêque de Tyr n'avait pas moins mécontenté le patriarche de Jérusalem, en s'adressant directement à Rome et en lui demandant les évêchés d'Acce, Caïdâ (Sidon) et Beïroût (26). Peut-être est-ce là la raison pour laquelle dans le schisme qui à Rome opposa Anaclet II à Honorius II les deux patriarches reconnurent le premier (27).

L'affaire ne parvint d'ailleurs jamais à une solution qui satisfît tout le monde. Vers 1138 ou 1139, à la suite de l'accession d'un nouvel archevêque au siège de Tyr, le pape Innocent II appuya de nouveau la demande qu'il fit au patriarche d'Antioche, Raoul, des trois évêchés de la côte tripolitaine, mais Raoul y mit comme condition que l'archevêché de Tyr tout entier entrât dans l'obédience d'Antioche. Le patriarche de Jérusalem naturellement s'y opposait, et lorsque quelques années plus tard, le pape Eugène III voulut donner raison à la thèse antiochienne, il ne put pas plus obtenir le transfert de Tyr, Beïroût et Caïdâ à l'église d'Antioche que son prédécesseur n'avait pu faire attribuer à celle de Jérusalem, Tripoli, Tortose et Djoubail. Le conflit fut encore l'objet de bulles d'Innocent III, Honorius III et Grégoire IX. En fait, il s'était établi un partage qui se trouva correspondre parfaite-

(25) G. T., p. 509 sq.; Roz., p. 4 et 8; cf. Röhricht, *Geschichte*, p. 98-99. Les envoyés de Bernard souscrivent une charte de Pascal II au Mont-Cassin (*Keher Italia Pontificia*, VIII, p. 162).

(26) G. T., p. 159; Cf. Röhricht *Geschichte*, p. 184.

(27) Bouquet, XV, p. 365.

ment à la division politique, lorsque Tripoli et Antioche furent réunies sous un même prince (28).

L'organisation intérieure de l'église d'Antioche ne diffère pas de celle de toutes les églises d'Occident. Elle a son chapitre qui compte douze chanoines au XII<sup>e</sup> siècle, vingt au XIII<sup>e</sup> (29), ses diacres et son archidiacre, son chantre, son chancelier, son écolâtre, son trésorier, son official. D'elle dépend l'hôpital Saint-Pierre, déjà connu d'Ibn Bouqlân au XI<sup>e</sup> siècle (30). Elle a retrouvé d'autre part sa richesse d'antan, grâce aux biens qui lui ont été restitués ou attribués en 1098, en les confisquant pour bonne part aux autres églises. Le trésor du patriarcat dont on a conservé un inventaire au XIII<sup>e</sup> siècle, partiel ou complet, n'apparaît pas non plus dépourvu (31); et l'on sait que la fortune des patriarches excitait sou-

(28) Greg., IX.

(29) Cart., I, 38; Hon., III, 3497.

(30) Cart., I, 446. Le Strange Palestine, 371.

(31) Cart., II, 112 : « Une croix d'or ornée de perles et de pierres précieuses; un grand calice doré orné de perles et de pierres précieuses; deux grands tissus ornés de pierres précieuses; deux chirothèques à croissants d'or ornés de perles, des sceaux de fer pour sceller les chartes; sept couteaux à manche d'ivoire; deux coffres rouges et un coffre blanc, contenant : une planeta rouge, trois dalmatiques rouges, une autre tunique rouge, un pluvial blanchâtre, un parement blanc, une étole et un manipule blancs brodés d'or, une ceinture blanche, une ceinture rouge, une étole rouge et un manipule, une robe pour la confirmation, un girandole, deux manteaux, l'un ouvragé, l'autre non, un encensoir d'argent, un vase d'argent pour la confirmation, un parement d'autel, un poigne d'ivoire et d'or ouvragé, deux tapis, une robe, un tapis d'autel (paré), un pluvial (rumatique ?), une tunique d'étoffe impériale (pourpre ?) ornée d'or, une étole, un manipule rouge, une masse pour le service, une chasuble de samit Nerengi), un pluvial blanc de samit (étoffe de soie épaisse et lourde de grand luxe), un missel, un évangélaire (dont une bulle d'Honorius III, 703, rapporte au sujet du vol de ses pierreries), un livre des Epîtres à couverture d'argent massif, une tunique de cendal (?) blanc, une chasuble, une dalmatique, une tunique d'amil (samit de moindre épaisseur) noir, deux anneaux d'or pour le service, trois épingles d'or, une chasuble, une dalmatique de samit blanc, une chasuble de doxa (?), une dalmatique de samit vert, deux manteaux, un calice d'argent doré, un girandole, quatre custodes, des corporaux avec un tissu de caroubin (safran ar. Karkoum ?), une étole, une étole et un manipule d'ivoire, un manipule rouge, deux aubes, l'une parée, l'autre non, trois autres l'une ornée d'or, les deux autres avec orfroi, une étole et un manipule de caroubin, deux ceintures, l'une blanche et l'autre rouge, un tapis blanc, un poigne d'ivoire. »

Plus tard, saint Louis rapporte d'Antioche un vase sacré ouvré par saint Pantaléon Flersoll, *Orient et Occident pendant les Croisades*, p. 39).

vent l'envie (32); il en est de même de l'archevêque d'Edesse (33). En dehors des patriarches, l'archevêque d'Alhara possède la moitié de cette ville (34). Les évêques d'Antioche (35), Djabala (36), Tortose (37), Boulounyas (38), l'archevêque de Dolichè (39), pour ne parler que de ceux sur lesquels on a quelque précision, paraissent également bien pourvus. Enfin, postérieurement à 1133 où Foulque, allié du patriarche, assiège Qoçaïr (40), et peut-être même à 1155, mais avant 1166, le patriarche acquiert cette forteresse qui devient dès lors la place de sûreté où il dépose ses trésors et établit en temps de danger son administration ; l'importance en est attestée par les bulles pontificales qui s'occupent de son administration en période de vacance, et par la contribution financière levée par le pape sur plusieurs églises pour la fortifier.

Aux propriétés directes s'ajoutent les droits perçus sur les biens des laïcs. Il y avait ici une difficulté inconnue des pays occidentaux. Là les dîmes étaient payées par les vilains, non par les seigneurs. Mais d'autre part, en Orient, les dîmes ne pouvaient en principe être perçues que sur les Latins ou les Grecs, puisque les monophysites et les Arméniens relevaient d'autres églises ; or le plus souvent les Latins et les Grecs n'étaient que propriétaires et faisaient cultiver leurs terres par des paysans monophysites, arméniens ou musulmans. Il fut donc stipulé que les premiers auraient à faire payer à leurs paysans des droits tels qu'ils pussent prélever dessus une dîme à reverser par eux à l'église. Les paysans non-latins ou grecs devaient d'ailleurs souvent directement à l'église quelques redevances en nature, par exemple des myrtes pour les grandes fêtes.

Quant aux édifices du culte et aux couvents de leurs moines, les Latins les avaient pris parmi les églises et établissements autrefois

(32) Pour Bernard, cf. Orderic, vol. IV, p. 141, pour Raoul I, pour Aimery, Michel, en 1504.

(33) G. T., 711 (an 1144).

(34) Raymond, 266.

(35) Gautier, II.

(36) Cart., I (I, p. 69).

(37) Albert, p. 682.

(38) Cart., I, 595; Hon., III.

(39) ROL, VII, 129.

(40) Mich., 234.

grecs ou encore occupés par des Grecs à leur arrivée. On verra toutefois qu'ils ne les en avaient pas totalement privés.

*Liste des évêques du patriarcat d'Antioche.*

*Archevêchés :*

Albara : Pierre (1098, 1123).

(Apamée) a) Serlo (1139).

B. (1142, 1143).

Gérald (1174).

Anonyme (1198).

Otton (1214, 1216).

Anselme (1219, 1223, id. 1227, 1232 ?).

Pierre (1238, 1244) b).

Anonyme (1263).

a) Les deux sièges sont sûrement confondus : cela résulte de leur proximité (il ne peut pas y avoir deux archevêques à cinquante kilomètres l'un de l'autre), de l'identité de nom du seul évêque d'Albara connu, le premier, Pierre, avec son contemporain d'Apamée, et de la présence de ce personnage alternativement sous ses deux titres dans Rozière 192. Sur la captivité et l'évasion de Pierre en 1123, cf. *infra*, p. 296.

b) Grég. IX, 4466. Röhricht *Regesta*, p. 172. Nous ne donnons ci-après les références que pour les personnages absents ou différents de Röhricht, *Syria Sacra*, ZDPV X (1887).

*Misis (Mamistra) :*

Barthélémy (1100, 1108).

Raoul, 1135, élu patr. d'Antioche.

Gaudin (1139).

? (1163).

Barthélémy (1186).

Barthélémy, élu en 1198.

Jean, élu en 1216.

Philippe, 1226, 1230 ?, 1238 ?, 1239 ? a).

Guillaume, 1246, 1254, b) 1259 ? c).

a) *Cart.* II, 345; Grég., 4466, 4968.

b) *ROL* VII, 181.

c) D'après une lettre inédite d'Alexandre IV (Vatican, Reg. an 5, n° 188).

Tarse : Roger (1100, 1113).  
 Etienne (1139).  
 ? (1178) a).  
 Albert (1186, 1190).  
 Pierre, élu en 1198, id. 1204 ?  
 ? élu en 1209, mort avant 1213.  
 Booz (Paul), 1216.  
 ? nommé en 1226, 1232 ? b)

a) Michel le Syrien, an 1489.

b) Grég. IX, 1101; Hon. III, 6026.

Doulouk (Tulupe)-Manbidj (Hierapolis) : a)

Franco, 1134, 1141 b).

a) Distingués à tort par Röhricht, le second titre est « in partibus »; Franco porte alternativement les deux titres. Il paraît résider à Tell-Bâchir.

b) Cart. I, 89 et 112; ROL VII, 129; G. T. XV, 14. Mort en 1152, G. T., p. 789 ?

Edesse : Benoît, 1100, 1104.

Hugues, 1226 a) tué en 1144.

a) Telle est la date de son épître à l'église de Reims d'après Riant (HOC, V, 317). Peut-être eut-il un successeur, cf. G. T., p. 789.

#### *Evêchés.*

Boulounyas (Valénie) :

Pierre (1148) ?

Giraud (av. 1163).

Antérius (1163, 1193).

? (1196, 1205).

Eustache (1216, 1222).

Barthélémy (1234).

Pierre (1250).

Gérard (1289).

Djabala (Gibel) :

Guillaume (1115).

Bandin, élu en 1200, 1215.

Durand, 1222 a).

Anonyme, 1237, 1238 b).

Guillaume, 1244, 1249, id. 1254, 1256 ? (dominicain), c)

Guillaume, 1263, 1268 (franciscain).

Barthélémy, 1275, 1278.

Anon., 1286, 1289.

a) Cart. II, 305.

b) Grég. IX, 3387, 4471, 4504.

c) Ces deux dernières dates d'après Inn. IV, 7396, et Alex. IV, 1086.

Tripoli : Albert, 1112, 1115.

Pons, 1115.

Bernard, 1117, 1127.

Guillaume, 1132.

Géraud, 1132, 1145.

Gombaud, élu 1170.

Romain, 1174, 1179.

Jean, 1184.

Aimery, 1186, 1187.

Pierre, 1191, 1194.

Laurent, 1198, 1199.

Geoffroy, 1204, 1209.

Guy de Valence (date ?).

Robert, 1217, 1228.

Albert, élu 1243 et peut-être cassé a).

Grégoire de Montelargo, élu 1249, 1250; id., 1452-1256 ? b).

Opizon, 1257, 1259 c).

Paul, dominicain, 1261, 1284.

Cynthis de Pinea, 1285, 1286.

Bernard, 1289, 1296.

a) Innocent IV, 57, 188.

b) Ces deux dernières dates, d'après Inn., 6070, 7396, et Cart. II, 785.

c) Cart. II, 849 et 871.

- ✓ Romain (1132).
- Hugues (1140, 114 p) a)
- V. (1179) b).
- p (1187).
- Raoul (1262, 1266) c).

a) Otto de Freis. MGSS, XX, 266.

b) Mansi, XXII, 215.

c) Clément IV, n° 409.

Lattakié :

- Gérard (1141, 1161).
- p (1223) a)
- p (1254)
- Pierre de Saint-Hilaire (1264).

a) Innocent IV, 7, 397. Serait-ce Augustin de Nottingham, qu'on sait avoir été nommé peu auparavant à ce poste par Innocent IV (lors de la traversée d'Opizon), cf. Röhr. Reg. add. n° 366 (mais peut-être faut-il lire : « un chanoine augustin » (cf. Inn. IV, 7397).  
Artâh-Hârim :

- Bernard, 1098, élu patriarche en 1100.
- p 1119 a).
- S., 1135.

a) Gautier, II, 3.

Mar'ach : p, 1115.

Kaïsoûn : aucune mention d'évêque; pour le siège, Nersès, 576,  
Grégoire, 109.

Qodriç : Géraud, 1139, 1152 (sa mort).

Rafânya : Géraud, 1127, 1139 a).

a) Cette dernière date d'après Cart. II, 901, cf. Inventaire, p. 47, an 1132.

Tortose : Raymond, 1127, 1139.  
Guillaume, 1142.  
Pierre, 1163, 1169.



Djoubail : Jubald, élu, 1167.  
 P 1243, 1253, 1260 a).  
 Hugues, franciscain, 1282.  
 Pierre, 1267, 1286.  
 P 1289 b).

a) Cette dernière date d'après ROL, II, 211.

b) Nicolas, IV, 829.

Dans tout ce qui précède, on a cité pour chaque prélat seulement les dates terminales auxquelles il est connu.

II. *L'Église régulière.* — Le prestige d'Antioche, de vieilles traditions érémitiques et l'influence des Stylites dans la Montagne Noire, avaient de tout temps fait de la région d'Antioche un grand centre de vie monastique. Les Francs, revivifiant les couvents en partie ruinés par l'invasion turque, installèrent des moines latins à la place ou à côté de ceux, grecs ou autres, qu'ils y trouvaient, et les communautés ainsi créées acquirent vite une grande importance, d'une part à cause de leur richesse, d'autre part en raison des contacts spirituels qui s'y nouèrent avec les milieux indigènes correspondants. Leur belle période est le début du XII<sup>e</sup> siècle, où les conquêtes permettent de les doter largement, et où les ordres militaires ne leur font pas encore concurrence dans la piété des fidèles.

Les trois plus grandes abbayes bénédictines ayant leur établissement principal dans la principauté sont celles de Saint-Paul, Saint-Georges, et Saint-Siméon. On a vu que Saint-Paul existait, comme abbaye grecque, bien avant les croisés (1); ses abbés, voire ses moines, ont une importance dont témoignent leur apparition fréquente sur des chartes, leur participation à des événements comme l'entrée de Foulque à Antioche en 1131 (2); la richesse du monastère est attestée tant par les chartes que par les voyageurs (3); cette puis-

(1) Le Str., 368.

(2) Sont connus les abbés T. (1108, Müller, 3), Pierre (1167, Cart., I, 271), Falco (1183, 1186, Cart., I, 491 sq. et II, 910), Bernard (1197, Delaborde, 92), Sorge (date inconnue, sceau dans Rev. num., 1891, 229), anonyme (1222, Hon., III, 3754); le moine Hugues de Blois (1135, Kohler, 130), le moine Pierre le Latinier, qui ouvre la porte d'Antioche à Foulque (G. T., XIII, 27).

(3) Wilbrand, 173; Cart., I, 171, 446, 271; Inn., IV, 8001 (prieuré à Chypre; après la chute d'Antioche, la communauté se reconstitue à Famagouste (Nicolas, IV, 778); cette circonstance et l'association de saint Paul avec Notre-Dame de

sance exposera d'ailleurs les moines à des conflits avec les princes et même avec des patriarches (4).

On connaît mal, au XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Saint-Georges, dans la Montagne Noire, probablement analogue à la future abbaye cistercienne de Saint-Georges-de-Jubin (5), qui paraît s'être trouvée dans la région du Râs al-Khanzîr (6). Plus près d'Antioche, des moines latins s'étaient établis à côté des moines grecs dans le couvent de Saint-Siméon le jeune, qu'Ibn Bouqlân, à la veille de l'invasion turque, disait, avec ses dépendances, vaste comme la moitié de Bagdad (7); son importance restait assez grande au temps des Francs pour qu'ils aient baptisé Souwaïdiya Port Saint-Siméon, que les musulmans l'aient deux fois pris pour but de raids de pillage, et que Bohémond IV ait eu avec les moines de graves conflits fiscaux (8).

En dehors des bénédictins (9), nous ne connaissons à Antioche

Josaphat, dont des chartes sont parvenues en Italie, peut faire espérer de retrouver des archives de saint Paul en Italie. Cf. Hackett, *History of the orthodox church of Cyprus*, 451, 606. Aussi Hon., III, 5753 (prébende).

(4) Lettre de Léon, Raynaldi, XX, 220; Inn., III, 12 juillet 1205 et 28 janvier 1213.

(5) Un acte génois du XIV<sup>e</sup> siècle parle d'un prieuré « S. Georgi de Jubinovel de Montana Nigra » (Janaushek, *Origines Cisterciensium*, 217); nous savons que Saint-Georges-de-Jubin existait avant d'être cistercienne (Grég., IX, 1887), or ce nom n'est jamais signalé au XII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'on y connaît une abbaye de Saint-Georges « in Montanis Nigris », qu'on ne connaît plus au XIII<sup>e</sup> (Cart., 266).

(6) Il existait un couvent bénédictin au Râs al-Khanzîr (St. Nersès dans Alishan Sissouan, 517), proche d'un couvent arménien; il existait dans la Montagne Noire un couvent arménien de Saint-Georges (Alishan, 486) ainsi qu'un couvent monophysite du même nom (Michel de Mar'ach, JA, 1888); un groupement au même lieu de ces trois monastères homonymes est possible; près de là est Georgia (Dussaud, Topogr., 440). L'existence d'un grand monastère au Râs al-Khanzîr est connue d'Idrîsî (Jaubert, 132); l'abbé de Saint-Georges-de-Jubin, employé à des négociations entre Antioche et Chypre (infra p. 670) doit être proche de la mer.

(7) Le Str., 434.

(8) G. T., XVII, 10; Chron. Syr. An., an 1475 (description du trésor du couvent grec); Hon., III, 5061. Rente sur un moulin, Rey *Recherches*, 22. Le patriarche Raoul y fut retenu prisonnier en 1139 (G. T., XV, 19).

(9) On connaît encore les Bénédictines de Sainte-Croix de Carpita (Alex., IV, 6 mars 1257) et une autre abbaye de femmes, Sainte-Marie-du-Fer, près du Pont de fer (Djisr al-Hadîd) (Rey Rech., 22 Delab., 117, Cart. 491), et des abbayes de nature inconnue à Arsaïa (Delab., 117), Rivira près Lattakié, Notre-Dame de la Carrière, Saint-Gildas près Antioche, Mont-Parlier (Cart., 131, 440).

que la communauté des chanoines augustiniens de Saint-Georges, dans l'église de ce nom (10); elle était assez riche pour entretenir parfois des évêques, voire des patriarches (11), privés de leur diocèse.

Les églises et monastères de la principauté n'étaient pas les seuls à y posséder des biens; plusieurs établissements du royaume de Jérusalem y avaient des terres, voire des filiales. Telle était Sainte-Marie-Latine, dont le clergé desservait aussi Sainte-Marie-Latine et Saint-Jean d'Antioche, Sainte-Marie-Latine et Saint-Nicolas de Lattakié, et possédait dans la principauté divers revenus (12); telle était aussi la léproserie de Saint-Lazare qui avait une filiale à Antioche (13). Des villages, des rentes, appartenaient à N.-D. du Mont-Sion (14), au Mont-Thabor (15), au Mont-Sinaï (16), au Saint-Scpulcre (17), à Hébron (18), à Bethléem (19); mais aucune église n'était aussi richement dotée que N.-D. de Josaphat, pour laquelle les princes d'Antioche paraissent avoir eu une dévotion particulière (20). Elle possédait des biens disséminés dans toutes les parties de la principauté, mais abondants surtout en Cilicie (21); elle les faisait administrer par des ecclésiastiques de la principauté faits confrères de l'abbaye ou appartenant à la maison sœur de Sainte-Mari-Latine; souvent elle leur concédait ces biens comme tenures viagères. Le Mont-Thabor, lui, louait ses biens à des laïcs. De

446, 491); Rochefort, La Granacherie (Strehlke, 10, Cart., 226). Au XIII<sup>e</sup> siècle il y avait à Antioche une maison de Carmes (AASS, Juin, VII, 222).

(10) On en connaît deux abbés, Angerius (1140, Roz., 178), Leutprand (AOL, II B 137).

(11) Celui de Lattakié (Inn., IV, 7397), le patriarche de Jérusalem Daimbert (G. T., X, 25).

(12) Röhricht, n° 331 nomme les casaux de Faxias (Fasri ?) et Valtorentum, et des rentes à Yāghrā, Imm, des jardins à Antioche.

(13) Delaborde, 170.

(14) Röhricht, n° 576 (Felix. Bussudan, Cuccava, château de Dominum, Bexa, Eroï, Miserach).

(15) Cart., II, 911, I 441 (rentes).

(16) Hon., III, 709 (maisons à Antioche et Lattakié).

(17) Roz., 169 (maisons à Antioche, dont une soierie).

(18) Cart., III, 96, 117; Arch. Malte, 97 (casal de Naheria, près Djisir al-Hadid).

(19) Röhricht, n° 983 (Carcasia, Gabamo, Boldadia, Norsinge).

20 Bohémond II lui donne une église à Tarente et Bohémond III fait inhumer à N.-D. J., sa mère et ses frères et sœur (Delab., 72, Kohler, 151, 153).

(21) Delaborde, 26, 117; Kohler, 115, 129, 130, 151, 172, 181 (territoires de Misis et Til; de Hōroūnya, Roissol, Djabala, Lattakié, Kafartab, Zerdanā).

temps en temps, des frères faisaient des tournées d'inspection. Naturellement Sainte-Marie-Latine entretenait des membres de sa communauté dans ses églises de la Syrie du nord (22).

Les Bénédictins n'avaient aucune organisation générale, et chaque maison était autonome; mais deux maisons pouvaient conclure entre elles des « fraternités ». Ainsi fit saint Paul en 1183 avec le Mont-Thabor, en 1197 avec N.-D. de Josaphat. En vertu de ces fraternités, non seulement chaque mois on prie dans chaque monastère pour les morts des autres, non seulement les moines et l'abbé de Saint-Paul seront reçus exactement avec les mêmes prérogatives que chez eux dans les maisons sœurs lorsqu'ils auront à s'y rendre, mais l'abbé de Saint-Paul pourra même occasionnellement remplacer l'abbé du Mont-Thabor ou de N.-D. de Josaphat, et ceux-ci ne pourront être élus qu'avec son consentement, et, à défaut de moine capable dans leurs maisons respectives, parmi ceux de Saint-Paul seulement; en cas de désaccord particulier entre moines, Saint-Paul pourra accueillir des réfugiés de maisons associées, sauf, naturellement, en cas d'excommunication. L'accord stipulait même, pour les moines de Saint-Paul, la possibilité, s'ils étaient expulsés par les Turcs ou le prince d'Antioche, de se réfugier à N.-D. de Josaphat ou au Mont-Thabor; en fait, c'était aux moines palestiniens que la conquête saladine pouvait rendre une clause semblable en leur faveur le plus utile, et il est vraisemblable qu'une telle hospitalité leur avait été plus ou moins accordée, sans cela l'on s'expliquerait mal les privilèges sans contrepartie qu'ils accordent à Saint-Paul (23). Le danger militaire distingue quelque peu ces fraternités de celles de l'Europe, auxquelles elles sont par ailleurs de tous points semblables.

Le même danger explique qu'à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle les ordres civils cessent d'être l'élément dominant du monachisme franc de Syrie, et cèdent cette place aux ordres militaires (24).

(22) Roz., 165, 179; Delaborde, 117; Kohler, 172, 181.

(23) Cart., II, 911; Delaborde, 92.

(24) A la vie monastique, il faut ajouter les pèlerinages à Antioche et à la Montagne Noire; on y trouve des pèlerins scandinaves (Riant, *Les Scandinaves en Terre sainte*, 89) et Alexandre III y envoie comme expiation les meurtriers de Thomas Becket (Romoald, MGSS, XIX, 439).

## CHAPITRE V

### LE RÉGIME DE L'OCCUPATION MILITAIRE ET LES PREMIERS CONTACTS AVEC LES INDIGÈNES

Conquérir le pays était bien, encore fallait-il l'occuper et organiser un *modus vivendi* avec les habitants.

Les caractères de l'occupation franque découlent essentiellement d'un fait, leur petit nombre. Se disperser au milieu de populations neutres ou hostiles eût constitué pour les Francs un danger de mort; aussi se groupent-ils dans un petit nombre de localités. La masse des petites gens reste dans quelques villes (1), en particulier à Antioche, où à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle les pertes territoriales feront aussi refluer la plus grande partie de la noblesse; ils y sont sûrement plusieurs milliers, mais n'en demeurent pas moins même là une petite minorité. Dans les campagnes, l'occupation franque est totalement dépourvue de base rurale. Les nobles, avec leurs hommes d'armes, s'installent dans quelques forteresses, construites ou conquises par eux pour garder un district, un point stratégique. Comme les conquérants antérieurs, ils établissent ces retranchements en dehors des agglomérations indigènes dont, il est vrai, certaines, contraintes par l'état de guerre, émigreront vers eux en se resserrant (2); c'est parfois pour eux une véritable expédition armée d'aller toucher les redevances de leurs domaines (3); ils constituent essentiellement des garnisons. Bref, colonies urbaines surtout commerçantes, partout ailleurs régime d'occupation militaire : il n'y a rien là de ce que nous appellerions une « colonie de peuplement ».

(1) Il n'y a de colonie franque notable ni à Artâh, ni à Ma'arra, ni à 'Aïn-  
lib, etc.

(2) Boulounyâs à Marqab, Artâh à Hârim.

(3) I. F., III, 42<sup>re</sup> (combat entre Yâroûk le Turcoman et un seigneur pour l'impôt d'un village partagé).

Les instruments de l'occupation militaire sont l'armée et les forteresses. L'armée a pour noyau la chevalerie, qui compte environ un demi-millier d'individus, ayant chacun un revenu annuel au moins égal à 500 besants. A la chevalerie s'aggrègent probablement quatre à cinq mille sergents (4) pouvant servir aussi à cheval, et également fieffés, puis un assez grand nombre de piétons recevant une solde de campagne de deux besants par mois (5). Une grande partie d'entre eux n'étaient pas francs, et a fortiori ne l'étaient pas tous les marchands, paysans réquisitionnés pour porter vivres et bagages (6), et autres suivants de l'armée. D'autre part il existait un corps de troupes spécial destiné à imiter les archers montés des ailes turques : les « turcoples », imités de Byzance et communs à tous les états francs (7). Naturellement la totalité de ces forces ne pouvait à peu près jamais être rassemblée, et l'on ne s'y efforçait que dans les cas très graves; les expéditions courantes se font avec une poignée de chevaliers; la coalition des forces d'Edesse, Antioche et Tripoli en 1110, où la conjoncture est sérieuse, atteint 16.000 h. et ce chiffre ne fut certainement jamais dépassé; en 1115, Roger ne peut, en quelques semaines, réunir que deux mille « combattants », dans une situation non moins grave (8).

L'existence de solides forteresses est une nécessité à la fois pour la domination intérieure des Francs, la défense de leurs frontières, l'organisation de bases pour leurs campagnes. On y dépose des provisions, du butin, des prisonniers (9). Les Francs occupent sans y rien changer plusieurs forteresses antérieures à eux; d'autres fois ils transforment en fortins des monuments anciens — mosquée à

(4) En admettant des chiffres de l'ordre de Jérusalem (La Monte, 139, 150), et d'Edesse (G. T., XVII, 17), confirmés grosso modo pour Antioche, par Albert, X, 40; Gautier, I, 3.

(5) Ousâma Hitti, 97; ce chiffre ne peut s'entendre des sergents montés dont le sief est à Jérusalem de 75 bes. par an (6 par mois, avec ou sans campagne).

(6) Chron. An. Syr. an 1489.

(7) Gautier, I, 6; II, 3, et 5. Les « Turkopouloï » sont attestés à Byzance au XI<sup>e</sup> siècle (Hist. Grecs Crois., II, 170); les Francs les connurent dès leur arrivée à Constantinople (Gesta, 17, 25, 41; Albert, passim); Albert, V, 3, dit qu'ils sont à Byzance, fils de turcs et de grecques. — G. T., XIX, 8, nomme un corps de « galenses » (casqués ?) non déterminé.

(8) Albert, X, 40; Gautier, I, 3.

(9) I. F., 1, 191 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> (fuite de prisonniers musulmans retenus dans un cachot de la citadelle de Ma'arra en 1124), III, 14 r<sup>o</sup> (butin franc déposé à Tell-Kachfahân).

Kafartâb, couvent près de Sarmedâ (10), — développent des forteresses préexistantes, en créent de nouvelles (11). La différenciation de leurs travaux est plus délicate dans la Syrie du nord que dans le reste des états francs, parce que d'une part certaines constructions d'inspiration franque en Cilicie et dans l'Amanus peuvent avoir été faites par les Arméniens, et qu'inversement certains travaux effectués sous la direction des Francs peuvent, en particulier dans le nord de la principauté et dans le comté d'Edesse, avoir été réalisés avec une main-d'œuvre arménienne et une technique byzantine. Baghrâs, l'un des principaux châteaux des Templiers, a tout au plus une tour d'aspect non-byzantin; et Çafithâ, Tortose, etc. prouvent qu'ils ne reculaient cependant pas devant les constructions importantes; on notera aussi que dans l'ensemble la Syrie du nord, depuis longtemps région frontière, possédait lors de l'arrivée des Francs plus de forteresses que la Palestine et exigeait donc d'eux moins de travaux.

Le coût de construction ou d'entretien d'une forteresse était élevé, bien que la main-d'œuvre employée fût celle des prisonniers de guerre, et les seigneurs devaient souvent y être aidés par les princes (12). A partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, où auront en sens inverse crû l'urgence des travaux et diminué les ressources des seigneurs, seuls les ordres militaires ou occasionnellement l'église séculière resteront capables de supporter les frais nécessaires; d'où la cession qui leur sera faite de places comme Marqab. On peut donc en gros distinguer à Antioche comme dans la Syrie franque entière deux périodes de construction, l'une, le XII<sup>e</sup> siècle (surtout au début), laïque, l'autre, le XIII<sup>e</sup>, ecclésiastique; à la première appartiennent les parties franques de Çahyoùn, Balâtonos, Ilârim, Darkoûch, Choughr-Bakâs, pour ne citer ici que les places les plus importantes et les moins sujettes à doutes; à la seconde, les grosses

(10) Cf. supra, p. 000 et 000.

(11) Nous ne connaissons toutefois pas à Antioche comme à Jérusalem de château ne reposant absolument sur aucune fondation antérieure.

(12) C'est Baudouin II qui fortifie le couvent proche de Sarmedâ pour Alain d'Alhârib (Kamâl, 628); Alexandre IV consacra à Qoçaïr les dîmes de Chypre, infra, p. 697, un château important comme Çafad coûta plus d'un million de besants à construire (Deschamps, *Krak*, 102).

tours de Qoçair et surtout Marqab (13). Il ne semble pas que les caractères de ces travaux soient différents dans la principauté d'Antioche et dans le reste de la Syrie franque; il est extrêmement délicat d'affirmer de chaque détail qu'il ne se trouve jamais dans les constructions indigènes antérieures aux Francs, et nous nous abstenons ici d'en parler, dans l'espoir que la minutieuse enquête entreprise par P. Deschamps pourra nous livrer bientôt d'autres études complétant celles qu'il a faites du Krak des Chevaliers et de Çabyoûn. On soulignera ici la masse imposante de plusieurs constructions franques, supérieure assurément à ce qui se trouvait tant en Syrie qu'en Europe avant les croisades; les Francs ont appris beaucoup des architectes de l'Orient, mais ils ont aussi beaucoup innové et à leur tour donné des exemples que les architectes ayyoubides et mamlouks ne manqueront pas de suivre (14).

\*  
\*\*

Comment ces rudes barons campés en territoire non-franc vont-ils s'adapter au milieu indigène? A certains égards, leur rareté même facilite l'acclimatation réciproque, en évitant les heurts journaliers. Diverses habitudes ou principes de la société franque agissent dans le même sens. D'abord, pourvu que les habitants rendent au seigneur les services qu'il attend d'eux, il ne tient pas à se compliquer l'existence en intervenant dans le détail de leurs affaires, auxquelles il ne connaîtrait rien, et les laisse localement être administrés par des agents pris dans leur sein: abstention d'ailleurs commune à tous les états médiévaux et en particulier à ceux où le pouvoir central est faible, comme les principautés turques. D'autre part, c'est une règle à peu près générale au moyen-âge, et pratiquée aussi bien par les Francs que par les Orientaux, que chaque groupe social, chaque pays a ses coutumes, son droit propre, et que chaque individu doit être jugé, pour les causes personnelles, selon le droit du groupe social dont

(13) On vaudra bien pour le détail se reporter à notre chapitre de topographie historique.

(14) Cf., en particulier Deschamps dans Krak, c. II-V, et dans Enlart, Manuel d'archéologie, 2<sup>e</sup> éd., II, 2, p. 635-652.



il fait partie, et pour les causes réelles selon le droit du pays où il se trouve. Enfin, les Francs ont également en commun avec les peuples au milieu desquels ils arrivent le respect sacro-saint de la coutume, la crainte des innovations ; assurément une conquête brise les coutumes, pas tant néanmoins qu'elles ne gardent une valeur aux yeux du conquérant s'il n'a pas de raison précise de les remplacer par des prescriptions nouvelles (1). La conclusion normale est que pour toute leur vie et relations privées, les indigènes conservent leur droit propre (2). On verra qu'ils gardent également leur administration locale dirigée par les raïs, voir par des cadis.

Le régime de la personnalité du droit entraîne évidemment, comme à Jérusalem, l'incapacité générale des membres d'un peuple à témoigner en justice contre ceux d'un autre ; mais les Assises d'Antioche n'en soufflent pas un mot. Nous n'avons quelques détails que dans le cas des tribunaux d'Eglise, pour lesquels la coupure entre latins et non latins est certes particulièrement nette. Une bulle d'Honorius III nous apprend qu'en effet les Syriens et les Arméniens n'étaient pas admis à y témoigner contre les Francs (3); mais la même bulle autorise les Eglises à contrevenir à cette coutume pour affaires de propriétés (c'est-à-dire pour affaires civiles et réelles, non personnelles). La même exception était admise dans les cours civiles (4).

Les indigènes étaient généralement soumis à une « taille », dont on parlera plus loin. Il n'apparaît pas clairement s'ils l'étaient de par leur nationalité ou leur condition sociale le plus souvent inférieure.

L'exacte position des Eglises indigènes par rapport à l'Eglise latine est difficile à préciser. Il n'y a d'exception que pour l'Eglise grecque : considérée comme une portion subalterne, juste tolérée, de cette même église à laquelle président les Latins, elle leur est subordonnée, les clercs grecs doivent l'obéissance aux prélats la-

(1) Cf. en particulier Roz., 172 et 178, où les Francs invoquent une situation ancienne pour en hériter; à Jérusalem, Martin JA, 1888 donne même un exemple de cas où ils sont frustrés.

(2) Willrand, 172 : « Quilibet eorum suas leges observant ».

(3) Hon., III, 1080.

(4) Rozière, 172 (fin); cf., Assises, Barons XV, qui parle du témoignage des anciens du pays, sans parler de race.

tine, les fidèles grecs la dîme à l'Église latine (5). En principe il en va peut-être différemment des autres chrétiens. Mais d'une part ils sont soumis à de petites prestations et corvées au bénéfice du clergé latin (6); d'autre part si les paysans indigènes n'ont pas à payer la dîme en leur nom, leurs maîtres latins la doivent, calculée d'après le revenu global de leurs biens, c'est-à-dire qu'ils se faisaient payer par leurs paysans une certaine redevance qu'ils devaient théoriquement rendre à l'Église (7); enfin il arrivait au clergé latin d'avoir reçu globalement tout ou partie des revenus d'une localité, et bien entendu il n'était pas fait de différence alors entre les divers fidèles, pour lesquels le clergé faisait office de seigneur.

Au point de vue de l'obédience, il est certain que les ecclésiastiques non-grecs ne dépendaient pas de l'Église latine comme les Grecs. Il est toutefois possible qu'ils n'aient pas été absolument indépendants. Une bulle de Grégoire IX recommande aux clercs Grecs et Arméniens de conserver leur obéissance au patriarche latin ; comme il n'est pas question de Jacobites, on peut se demander si cette situation faite aux Arméniens (8) n'est pas une conséquence de leur union avec Rome en 1198. En des pourparlers entre la papauté et les Jacobites en vue d'aboutir à une union semblable, le patriarche Ignace demandera pour ses fidèles l'exemption de tous devoirs à l'égard du clergé latin ; mais il n'apparaît pas clairement s'il s'agit d'une concession nouvelle ou de la garantie que l'état de fait d'alors ne subirait pas de modification dans le nouveau régime. La conclusion de l'affaire de Bar Çabouñf, que nous rapporterons ci-dessous, indique qu'au début du XII<sup>e</sup> siècle au moins Roger considérait l'Église monophysite comme indépendante dis-

(5) Hon., III, 5567, 5570; Grég., IX, 4467, 4131.

(6) Cart., I, 595.

(7) Grég., IX, 4474. A Jérusalem, les indigènes payaient la dîme (Ernoul. 30), on ne nous dit pas de quelle façon.

(8) Grégoire, IX, 4467. Il est aussi question des Géorgiens, sans doute assimilés aux Grecs, et de toute façon n'ayant pas de clergé supérieur propre à eux dans le diocèse d'Antioche. L'église géorgienne de Saint-Siméon existait encore au XIII<sup>e</sup> siècle (P. Peeters, *l'église Géorgienne du Clibanion*, Analecta Bolandiana, 1928 et Olivier le Scolastique cité *ibid.* p. 58). Les souverains Géorgiens, David (début XII<sup>e</sup> siècle) et Tamar (début XIII<sup>e</sup> siècle) dotèrent les couvents géorgiens d'Antioche et de l'Amanus (Brosset, 374, 456).

ciplinairément de l'Eglise latine. Mais il n'est pas exclu que les établissements religieux indigènes aient dû payer quelque redevance au clergé franc (9).

Moralement les relations entre indigènes et Francs commencèrent parfois mal. Qu'on se souvienne de l'état d'esprit des croisés à leur arrivée : « Nous avons expulsé les Turcs et les païens, écrivaient-ils au lendemain de la prise d'Antioche, mais les hérétiques, Grecs et Arméniens, Syriens et Jacobites, nous n'avons pas pu les chasser (10). » Ce « nous n'avons pas pu » ne paraît pas chargé de bienveillance. Et c'est un Franc qui vingt ans plus tard témoigne des spoliations dont les chrétiens d'Antioche avaient eu à pâtir du fait « de la violence et du caractère méchant » des Francs (11). Il est donc certain que les premiers contacts furent rudes et laissèrent de durables rancunes. Il importe toutefois de ne pas généraliser hâtivement et de distinguer soigneusement les peuples, les lieux, les époques.

Les Grecs ou indigènes grécisés représentent à Antioche l'aristocratie d'hier (12) au secours de laquelle les Francs sont censés être venus : ce sont donc à volonté des rivaux ou des associés, surtout à Lattakié où il y a peu de Francs. D'autre part les Grecs sont des schismatiques, non des hérétiques ; ce sont des fidèles appartenant à la même église que les Latins, et dont il faut réduire la rébellion ; à la différence des hérétiques, ressortissant d'Eglises de l'administration desquelles les Latins se soucient peu, les Eglises grecques doivent ou disparaître ou se soumettre à la suprématie du clergé latin, qui, comme héritier du clergé grec, doit tirer d'elles les mêmes revenus qu'il préleva sur ses propres ressortissants (13). Il y a donc conflit latent tant sur le plan social

(9) Il est possible que la position des églises indigènes à l'égard de l'église franque, soit la continuation de celle qu'elles avaient à l'égard de l'église grecque. Mais celle-ci demanderait à être précisée.

(10) Lettres de Crois., éd. Hagenmeyer, p. 161.

(11) Gautier, éd. Hag., p. 94.

(12) Il y a parmi eux des propriétaires (Grég., IX, 4474); des grands bourgeois parmi lesquels on voit des princes choisir des ducs, des vicontes, des chambriers (cf. les tableaux, p. 463 et 464) et qui plus tard entreront dans la communauté. On verra ci-dessous que les premières monnaies franques sont en grec.

(13) Cf. le procès intenté aux moines de Saint-Paul par ceux du Saint-Sé-

que sur le plan religieux ; et à cela il faut ajouter une circonstance extérieure, qui est l'existence proche de la puissance byzantine dont les Francs sont les ennemis irréductibles ; car il est bien évident que l'opposition de Grecs ayant derrière eux cette puissance a une toute autre résonnance, les soumet *a priori* à de toutes autres suspicions, que s'il s'agissait d'un groupe ethnique isolé. Bien qu'aucun texte n'en témoigne directement, il paraît résulter de ces faits et de l'assimilation que nous verrons se produire au *xiii*<sup>e</sup> siècle entre les bourgeoisies latine et grecque, que d'une part les Grecs avaient une condition sociale très proche de celle des Francs — noblesse et clergé mis à part —, mais que d'autre part ce sont eux qui, au début, furent en butte aux hostilités les plus vives. Seule la disparition de la puissance byzantine permettra un rapprochement solide entre Francs et Grecs.

Dans le domaine ecclésiastique l'Église latine enleva aux Grecs plusieurs églises, soit que les Francs eussent pris pour eux des édifices occupés par des Grecs, soit que rendant au culte chrétien d'anciennes églises enlevées par les Turcs, il les eussent attribuées à l'Église latine (14). Les Grecs gardèrent cependant la libre disposition de l'église Sainte-Marie Rotonde (15), et plusieurs couvents à Antioche (16) et dans l'Amanus sur la Montagne Admirable (17); il semble même qu'une communauté de Stylites Grecs aient continué à résider au couvent de Saint-Siméon le Jeune à côté des Bénédictins Latin (18). Un culte grec existait aussi à Edesse (19).

pulcre, qui revendiquent une possession comme ayant relevé de leur église sous le régime grec, et invoquent le témoignage de Grecs (Roz., 165-179).

(14) On verra la commune les identifier juridiquement (*infra*, p. 656) et l'église même leur reconnaissait une place en justice supérieure aux autres chrétiens (Honorius, III, 4080, et note précédente).

(15) Michel, III, 191; encore au *xiii*<sup>e</sup> siècle, Grég., IX, 4470 décide que les anciennes possessions de l'église grecque qui viendraient à être reconquises sur l'Islam, doivent être attribuées à l'église latine.

(16) Roz. témoins de l'acte, 172-178; Michel, an 1481; Wildbrand, 173.

(17) Saint-Domilien (Rey. Col. Fr., p. 328); un manuscrit grec y fut copié en 1162).

(18) Un couvent de Basiliens est signalé dans Colubovich I, 75; un couvent de Saint-Bethias, par Nersès (Alishan Sissouan, 557); Saint-Pantéléimon (où ont été rédigés des rituels grecs ou syriaques; Korolewsky, *Histoire du patriarcat Melkite*, III, p. 31-32).

(19) Chron. An. Syr., an 1475; Phocas, 529 (?); on sait que Saint-Paul d'An-

L'existence d'un abondant bas-clergé est incontestable (20), mais il n'y avait plus d'évêque grec depuis la conquête turque, et le patriarche grec pendant la domination franque, ne put qu'exceptionnellement résider à Antioche (1098-1100, 1165-1170, 1206-1208 ? 1260-1263) (21). Aucune réduction n'avait été par contre apportée au clergé arménien, ni au clergé monophysite, qui conservèrent et leurs couvents et leurs prélats, tant à Antioche qu'à Edesse.

Mais là s'arrêtent les ressemblances entre Arméniens et Jacobites. Les Arméniens occupent à Edesse une position de classe dirigeante analogue à celle des Grecs à Antioche. Les circonstances étaient cependant très différentes. On a déjà souligné que les conditions de la fondation du comté leur avait assuré en grande partie le maintien de leur ancienne prééminence. Ils étaient en relation avec de petits princes arméniens autonomes comme Kogh Vasil, mais sans qu'on pût comparer l'appui qu'ils trouvaient en eux à celui que Byzance donnait aux Grecs d'Antioche. D'autre part il n'existait pas de rivalité ecclésiastique entre Francs et Arméniens. Il semblerait donc que les rapports eussent dû être généralement bons. Toutefois l'aristocratie arménienne ayant appelé les Francs attendait d'eux des privilèges plus grands que s'ils l'avaient soumise, surtout qu'il y avait une contradiction flagrante entre la position politiquement dominante des Francs et l'exiguïté de leur nombre. Cette aristocratie était depuis longtemps habituée aux luttes violentes et aux jalousies de factions (22), et Kogh Vasil représentait dans ces conflits l'élément inféodé à l'influence grecque. Dès qu'un succès musulman pouvait faire douter de la force

Antioche avait été occupé par des Grecs au ix<sup>e</sup> siècle (Maç'oudî dans le Str., 368); mais on ignore s'il l'était encore au moment de la croisade. Le ms. Vatican Ar. 129 (= 156) est le récit d'une discussion théologique soutenue à Alep par un moine melkite de Saint-Siméon.

20. Cf. notre description de cette ville. On ignore à qui les Francs enlevèrent les églises qu'ils s'approprièrent à Edesse.

21. Cf. par exemple Hon., III, 5570, Grég., IX, 4467; le patriarche Alhanase passage communiqué par Korolewsky), exagère par politique (du xviii<sup>e</sup> s.) lorsqu'il dit que les Francs s'établirent dans un quartier, les Grecs dans un autre et que les Francs ne les gênèrent en rien.

22. Michel de Gargar cédera son château à Joscelin II sans regret, mais s'estimera lésé lorsque Joscelin l'aura donné à un membre de la famille rivale des Bahlavouni (Michel, 244).

franque, des opposants commençaient à intriguer, et naturellement les soupçons qui naissaient chez les Francs diminuaient leurs ménagements à l'égard de l'aristocratie arménienne dans son ensemble.

On se souvient qu'un premier conflit avait éclaté quelques mois à peine après l'avènement de Baudouin I<sup>er</sup>. La captivité de Baudouin de Bourg donna peut-être lieu à des intrigues nouvelles. Baudouin libéré le crut en tous cas ; après sa défaite par Tancrède, des Edesséniens s'étant concertés sous la direction de leur archevêque afin, dit Matthieu d'Edesse, d'éviter le retour du gouvernement exploiteur du bailli de Tancrède, Richard (23), Baudouin revenant s'estima en présence d'un complot, fit procéder à des exécutions et à l'arrestation du prélat qui dut être racheté par ses fidèles (24). Les attaques de Maudouùd contre Edesse en 1112 et 1113 furent l'occasion de complots véritables et plus graves. La première fois les Arméniens livrèrent une tour de l'enceinte aux Turcs, et il fallut la soudaine arrivée de Joscelin qui avait été alerté, pour que cette trahison n'eût pas de suites fâcheuses ; Joscelin et Baudouin se livrèrent à des représailles sanglantes, où ils ne prirent pas toujours la peine de distinguer les innocents des coupables (25). Au printemps suivant, Baudouin a vent d'une nouvelle conjuration combinée avec l'approche de Maudouùd, il envoie Payen de Sadoùdj procéder à une expulsion massive d'Arméniens, transportés de force à Samosate ; ils n'eurent la permission de rentrer que lorsque Maudouùd se fût éloigné (26). Enfin on a vu comment, peu après, la veuve de Kogh Vasil intrigua avec les musulmans, et comment Baudouin soumit toutes les petites seigneuries arméniennes qui l'entouraient (27). Ce furent les derniers complots.

Joscelin I<sup>er</sup> et Joscelin II paraissent avoir eu avec les Arméniens d'excellents rapports (28). Nous n'en voulons pour preuve que

(23) Pourtant Matth., 103 dit le plus grand bien de Tancrède, bienveillant et juste pour tous.

(24) Matth., 88.

(25) Matth., 102; Michel, 196; Chron. An. Syr., 83.

(26) Matth., 105.

(27) Les catholicos avaient résidé sur le territoire de Kogh Vasil; en 1104, l'un d'eux passa à Edesse (Matth., 71). Ils se fixèrent ensuite à Dzovq (Khanzil).

(28) On a vu que ce fut lui qui eut vent, par ses relations, du complot de 1112. Peut-être ces mêmes relations sont-elles une des causes de la rancune de Baudouin contre lui.

le rôle des Arméniens dans l'évasion de Joscelin et de Baudouin en 1124, leur bonne défense dans Edesse en 1144, leur complot pour réintroduire Joscelin II en 1146. Ce dernier, au reste, était de naissance un demi-arménien. Lorsqu'il sera fait prisonnier et que sa femme s'estimera incapable de défendre Qal'at ar-Roûm, c'est au catholicos arménien qu'elle la cédera.

A Antioche, la phase délicate fut plus brève. Les Arméniens y étaient moins nombreux et moins influents. Artisans, paysans, soldats, on en trouvait sans doute un peu aux divers échelons de la société, mais leur masse devait se trouver dans les « classes moyennes » (29). Comme à Edesse, ils avaient été en mainte localité associés à la conquête franque, mais, sauf exception (30), ne pouvant avoir autant de prétentions, ils restèrent toujours des sujets dociles (31). De même qu'hier les Grecs, c'étaient surtout des soldats que les Francs leur demandaient, cavaliers et piétons. C'étaient les meilleures troupes indigènes, et ils les employaient dans les garnisons (32) ainsi que dans leurs campagnes, où le nombre des Arméniens l'emportait parfois sur celui des Francs (33). Il est cependant difficile de distinguer dans ces troupes la part des Arméniens de la principauté et celle des contingents des princes vassaux ou alliés, en première ligne desquels figurent les Roupéniens qui, hostiles aux Grecs et éloignés des musulmans de Syrie, ne présentent pas au début les risques d'intrigues d'un Kogh Vasil (34). La situation changea lorsque les rapports se tendront entre Roupéniens et Francs ; toutefois cette tension fut coupée de longs rapprochements, et à aucun moment — même lors de la guerre

(29) Artisans serfs mentionnés dans Cart., I, 436, paysans fermiers dans Grégoire, IX, 4474.

(30) A Ariâh en 1104 (cf. infra, p. 239). Ce parait, par contre, être un Arménien, Joseph, qui en 1119, défendit par ruse la même ville contre les Turcs (Gautier, II, 8).

(31) On ne note aucune difficulté entre Francs et Arméniens, même au sur sibelo lorsqu'ils auront à côté d'eux le royaume arménien de Cilicie, en guerre avec leurs maîtres francs.

(32) Par exemple à Marqab (Vie de Qalâoûn, Michaud-Reinaud, 548; Cart., I, 506).

(33) Par exemple en 1119 (Matth., 122; Qal. G 200, Kamâl, 617).

(34) Léon joua un grand rôle en 1118 dans la prise de 'Azâz (Matth., 121); Kogh Vasil figure aussi parfois peut-être parmi les alliés de Tancrede (Albert, 683). Sur les rapports de Thoros avec Byzance, Matthieu, 99.

farouche du début du XIII<sup>e</sup> siècle — il n'apparaît que ces conditions extérieures aient rejailli sur la tranquillité des Arméniens de la principauté. Nous ne voyons de difficultés qu'au début. On sait avec quel zèle les Arméniens avaient favorisé la conquête franque. Comme à Edesse, ils durent s'estimer frustrés, ou bien il y eut des excès commis contre eux ; on a vu qu'en 1104, à la suite de la défaite franque du Bâlikh, ils appelèrent Roḡvân à Artâb, des Turcs d'Anatolie à Albistân. Les Francs reprirent le dessus, s'assouplirent, et il n'y eut plus de heurt.

Les Syriens (35) restent la masse du petit peuple des villes et des campagnes non islamisées dans la principauté (36) ; ils partagent ce rôle avec les Arméniens de condition inférieure dans le comté d'Edesse. Ils n'ont de puissance ni politique ni militaire. Les oppositions locales sont les plus fortes, et si des Monophysites paraissent avoir mal soutenu Gabriel contre les Turcs à Malatya, on ne voit pas qu'ils aient noué aucune intrigue avec les Musulmans ni à Antioche ni à Edesse, et malgré l'attention apportée par Zengi à se les concilier ils combattront convenablement contre lui à Edesse en 1144. Néanmoins à eux pour une bonne part s'applique la rancune que Gautier le Chancelier trouve chez les habitants d'Antioche contre les Francs en 1119 (37), et qui oblige le patriarche Bernard, au moment du danger, à procéder à un désarmement général de tous les non-Francs. Des tendances capitulatoires se manifestent encore parmi eux après les désastres de 1149 et 1164. Et ils soupirent contre le poids des impôts et des corvées (38). Ils sont, à vrai dire, comme partout, politiquement passifs.

Une des plaies dont étaient plus ou moins atteintes toutes les églises orientales et, semble-t-il, tout particulièrement celle des Jacobites, était la constance des querelles intérieures et le recours des parties à l'appui des puissants de ce monde ; les Francs, comté d'Edesse en tête, ne furent pas exceptés, et, fait plus grave,

(35) Nous restreignons l'emploi de ce mot aux Monophysites. Dans les textes, le sens est variable et englobe souvent tous les indigènes de langue arabe, qui ne parlent pas grec.

(36) Des serfs ou paysans syriens sont nommés dans Cart., 324, 566 et Roz., 172. Il y avait des Syriens clercs et médecins.

(37) Ed. Hagenmayer, p. 94.

(38) Chron. An. Syr., 276 (en Cilicie).



L'Eglise latine même fut sollicitée d'intervenir, ce qui évidemment ne pouvait que développer en elle les prétentions à l'hégémonie sur toutes les églises. Rien de plus remarquable à cet égard qu'une affaire rapportée par Michel le Syrien (39). A la fin du règne de Baudouin du Bourg à Edesse, une querelle mit aux prises le patriarche Athanase et l'évêque Jacobite d'Edesse Bar Çabouni, au sujet de la possession de quelques livres précieux. Baudouin, à plusieurs reprises, envoya des Francs et des notables indigènes intercéder auprès d'Athanase pour faire lever l'excommunication dont il avait frappé son subordonné ; ce fut en vain : l'intransigeance d'Athanase gagna des sympathies à son adversaire, qui se remit à officier comme si de rien n'était. Puis Athanase s'étant rendu au couvent de Dovaïr près d'Antioche, Bar Çabouni alla se plaindre de lui au patriarche Latin Bernard.

Celui-ci cita à comparaître le patriarche Athanase à l'église Saint-Pierre, et malgré lui le fit amener. Se prévalant alors de ce qu'Edesse était une ville franque dont les affaires ne pouvaient le laisser indifférent, il demanda au patriarche l'absolution de Bar Çabouni. Athanase protesta de la culpabilité de l'excommunié, mais l'interprète ne comprit pas et traduisit : « Il me doit beaucoup d'or. » Alors Bernard enflammé d'un beau zèle antisimoniacque : « Mais c'est là l'œuvre de Simon et non de Pierre ! Il ne convient pas à des chrétiens de priver un évêque de son office pour une dette d'argent. » Puis, ajoutant qu'après tout, cela ne le regardait pas d'interdire aux Jacobites de pratiquer de tels abus dans leurs ordinations, il demanda seulement au patriarche de considérer qu'absoudre un malheureux qui s'était réfugié sous la protection de l'Eglise latine, c'était comme s'il faisait à cette Eglise don de la somme qui lui était due. Le Patriarche, qui ne comprenait rien à cette déviation de l'entretien, ne sut que répondre. On lui donna un papier pour y écrire l'absolution de Bar Çabouni. Mais, n'y tenant plus, il s'écria, appelant injurieusement Bar Çabouni de son nom de laïc : Abou Ghaleb, regarde à quoi tu me réduis. » A quoi l'interpellé répondit : « Si je suis Abou Ghaleb toi tu es Abou-l-Faradj. » Le Patriarche se mit dans une colère effrayante, jeta le papier et, tendant le cou, affirma au pa-

<sup>39</sup> Michel., 193. 207-212, 231; cf. Chron. an. Syr. (non traduit), ans 1430 et 1441

triarque Bernard qu'il aimait mieux avoir la tête coupée que d'absoudre Bar Çabouni.

L'attitude des Jacobites n'avait pas été édifiante, mais celle des Latins ne le fut guère plus. Ils ordonnèrent de battre le Patriarque, et le commandement aurait été exécuté si un évêque ne s'était écrié que, si digne que fût Athanase d'être frappé, ce n'était pas un acte convenable dans une église. Enfin le patriarque Jacobite put se réfugier dans l'église de la Mère de Dieu à Antioche. Mais Bernard n'entendit pas renoncer à juger l'affaire. « Les Francs, continue Michel, prescrivirent de ne pas laisser Athanase franchir la porte de la ville avant qu'ils n'eussent rassemblé un synode, et leur patriarque envoya chercher leurs évêques pour qu'ils se réunissent. Mais Athanase demeura dans l'église dans les pleurs et l'affliction. Puis, cinq jours après qu'il eût été placé dans une cellule, le patriarque latin en fit fermer la porte, et ne laissa personne communiquer avec lui. Alors le reste des prêtres et le peuple étaient plongés dans l'affliction. » Cependant le patriarque fut consolé par son ami le philosophe chalcédonien 'Abd-el-Massiḥ d'Edesse. Sur le conseil de ce dernier, il alla se faire présenter « au prince de la ville qui à cette époque était Roger ». Il lui offrit des présents considérables, et obtint de lui un édit lui permettant de franchir la porte de la ville et de s'en aller à son monastère. Roger envoya dire à leur Patriarque : « Tu n'as pas à juger des Syriens, car cette autorité ne t'appartient pas. » Le patriarque ayant quitté Antioche au milieu des injures, ne put rester dans l'Empire des Francs et retourna au monastère de Mar Barçāuma.

A Edesse, le désordre n'avait pas disparu. La communauté monophysite était frappé d'interdit : les fidèles prirent l'habitude d'aller à l'église latine. Aucun apaisement ne put avoir lieu avant la mort d'Athanase. Lorsque celle-ci fut arrivée, les évêques partisans de la paix, forts de l'appui que leur donnait Joscelin, obtinrent que le synode réuni pour l'élection du nouveau patriarque se tint dans ses états. On élut un certain Maudiana, qui prit le nom de Jean ; l'ordination eut lieu par les soins du maphrien (archevêque du diocèse d'Orient), dans la cathédrale franque, en présence de Joscelin et des principaux personnages de la société franque. Puis, sur l'intercession de Joscelin, le nouveau Patriarque

et le synode prononcèrent l'absolution de Bar Çabouni. La protection de Joscelin n'avait d'ailleurs rien eu d'une prise de parti systématique contre Athanase puisque, l'année précédente (40), celui-ci, retenu par le prince d'Amid dans cette ville en raison d'un autre conflit, avait obtenu sa libération grâce à une intervention de Joscelin. Quant à son successeur, le patriarche Jean, il résida plusieurs années à Kaïsoûn (41), et un moment à Dovaïr (42). L'attitude de neutralité de Roger opposée à l'interventionisme excessif du patriarche latin, surtout celle de Joscelin sont assurément remarquables. Ce dernier, dit Michel, était le protecteur des Monophysites.

Néanmoins il y avait beaucoup de Monophysites hors des états de Joscelin et de Roger ; le couvent central du patriarcat, celui de Mar Barçauuma, se trouvait sur les confins de la province turque de Malâtya et des possessions franques; fréquemment le patriarche avait à faire à Amid ou à Mârdîn. Dans ces conditions il était inévitable qu'une lutte sourde d'influence opposât le comte franc et les princes turcs à l'intérieur même du clergé jacobite ; et l'influence turque ne pouvait que s'accroître à mesure des succès qui réduisaient la proportion des monophysites habitant sous la domination franque. Ainsi s'explique sans doute que les rapports de Joscelin II avec l'Eglise jacobite se soient gâtés après la mort de Jean (1137), suivant une évolution contraire à celle qui, nous le verrons, commence alors à Antioche, plus lointaine et moins engagée dans les conflits internes des partis jacobites (43).

Le premier témoignage de cette tension se rencontre dès le lendemain de la mort de Jean. Son successeur, Athanase, avait été élu en terre d'Antioche ; mais les Francs d'Antioche étaient alors en mauvais termes avec Joscelin, et Athanase paraissait se préoccuper plus des princes turcs qui se disputaient Malatya que de Joscelin qu'il négligeait de venir saluer ; Joscelin essaya de faire contester par l'évêque de Gargar la régularité de l'élection patriarcale, mais en vain. Du moins se conduisit-il en chef de

(40) Chron. An. Syr., an 1447.

(41) Michel, 242.

(42) Michel, 228.

(43) Cela tient aussi à ce que Joscelin, demi-Arménien lui-même, est plus lié à l'église arménienne que ses prédécesseurs.

l'Eglise monophysite de ses états, en transférant de sa propre autorité l'évêque de Kaisoum, Basil, à Edesse ; Athanase, par souci de concorde, ratifia d'ailleurs ce choix, et vint saluer Joscelin à Tell-Bâchir ; Joscelin qui, apauvri et à court d'argent, avait procédé à des confiscations aux dépens du monastère Mar Barçauuma, les lui restitua (44).

La chute d'Edesse, en accentuant la pénurie et sans doute la difficulté de caractère de Joscelin, aggrava la mésentente. Basile et ses fidèles paraissent s'être défendus de leur mieux contre Zangî. Néanmoins celui-ci savait qu'il avait en eux l'élément le plus facile à gagner et Basile, dans l'intérêt de son Eglise, se rallia à lui avec autant de fidélité qu'il en avait témoigné à l'égard de Joscelin (45). Qu'après la tentative de Joscelin pour reprendre Edesse Basile eût dû se sauver à Samosate (46) n'empêcha pas le comte franc de croire aux accusations de rivaux de Basile qui l'accusaient d'avoir intrigué avec Zangî, et de le faire emprisonner pendant trois ans (47). Puis, Joscelin, irrité de ne pouvoir obtenir les contributions désirées des moines de Mar Barçauuma, les accusant d'intriguer avec les Turcs, se livra par surprise à une expédition armée de pillage contre le monastère, à laquelle des ecclésiastiques latins s'associèrent, sauf un refus des quelques Templiers présents. Le prétexte en était de venger une attaque turque contre les monastères arméniens des régions de Behesni et Kiahtâ. Une partie des moines furent emmenés prisonniers, les plus précieuses reliques emportées à Tell-Bâchir, les moindres cellules, voire les habitations des paysans des environs, visitées et vidées ; une garnison franco-arménienne fut laissée dans le couvent, que le Danichmendite de Malatya vint vite expulser ; Joscelin ne consentit à la libération de ses prisonniers que moyennant le versement d'une grosse rançon ; encore ne restitua-t-il une partie des objets précieux que sous la pression des attaques turques de 1150 (48). Du moins il se réconcilia *in extremis* avec l'Eglise monophysite.

(44) Mich. 256, 259.

(45) Michel, 263.

(46) Chron. An. Syr., 297.

(47) Michel, an 1459. Il s'agit là d'une politique propre à Joscelin. Basile était au mieux avec Baudouin de Mar'ach-Kaisoum, dont il écrivit l'éloge funèbre (publié dans H. Arm. Cr., I).

(48) Mich., 283-288 ; cf. Chron. An. Syr., 299.

et ce fut un prêtre de cette Eglise qui, lorsqu'il mourut prisonnier à Alep, l'assista dans ses derniers moments (49).

Restent les musulmans qui ne sont nombreux et en majorité que dans la plaine syrienne. C'est dire que leur proportion dans l'ensemble de la population de la principauté d'Antioche est faible, et le sera d'autant plus que le territoire s'en réduira à l'est. Elle est probablement plus faible encore dans le comté d'Edesse où seuls Saroùdj et le Chabakhtân paraissent des centres de populations musulmanes importantes. Il en résulte que nous n'avons aucune notion sur les conditions d'exercice du culte musulman, que les Francs toléraient sans doute en privé comme à Jérusalem (50). La plupart des musulmans était serfs, et dans quelques occasions leur condition était plus dure que celle du chrétien, par exemple en cas d'abandon de leur terre (51); les citadins, les notables, les clans nosaïris, les quelques bédouins occasionnellement réfugiés sur le territoire franc, doivent avoir une situation supérieure. En 1098, les croisés avaient fait de grands massacres de musulmans, et tous ceux qui avaient pu se sauver l'avaient fait (52); mais dès que les Normands eurent pris pied de façon stable dans la Syrie intérieure, il devenait indispensable à leur subsistance même de retenir et rassurer la population musulmane. La chose fut, au début, facile, car la sécurité des possessions franques, la richesse plus grande de leur territoire étaient des tentations contre lesquelles les paysans ne résistaient pas, quelque effort que fit Roḡwân pour les retenir à la terre près d'Alep en leur vendant des champs à vil prix ou en faisant garder les femmes de ceux qui voulaient repartir dans leurs villages occupés par les Francs. Roger allait protéger leurs moissons, Tancrède faisait repatrier leurs femmes (53). Alain d'Athârib donnait à Ḥamdân ibn 'Abdarrâḥîm deux villages à repeupler, et celui-ci en pré-

49 Mich., 295.

50 Ali de Heral visita en 1173 le tombeau de Ḥabîb an-Nadjdâr près Antioche (Le Str., 375).

51 Les églises avaient parfois le droit de garder les fugitifs chrétiens, non les musulmans qu'elles devaient rendre à leurs maîtres (Cart., I, 491 sq.).

52 Il en reste peu à Antioche (Ousâma Hitti, 169); on a des exemples de musulmans enfuis de Ma'arra (Imâd-Kharîda, 3329, 119 r°); Zangî fera rendre leurs propriétés aux descendants lorsqu'il reprendra la ville.

53 Kamâl, 599, 615.

férait l'exploitation paisible au séjour d'Alep où l'appelaient des amis scandalisés (54).

Hors du territoire des Francs, chiites et sunnites, également menacés dans leurs biens par les attaques franques, communiaient à leur égard dans une même hostilité. Mais il pouvait en aller différemment dans une seigneurie comme Chaïzar dont les possesseurs, des Arabes, avaient intérêt, pour ne pas être absorbés par leurs trop puissants voisins francs ou turcs, à acheter de quelques tributs les bonnes grâces des uns et des autres, et dont les traditions chevaleresques étaient à maints égards plus proches de celles de la noblesse occidentale que des mœurs des nouveaux-venus turcs. Ousâma a beau nous rapporter de nombreux épisodes de guerre entre les siens et les Francs et ne jamais manquer d'accompagner rituellement le nom des infidèles d'épithètes peu déférentes, l'impression qui se dégage de ses récits est celle de relations d'estime réciproque et parfois même de cordialité entre seigneurs mounqidhites et chefs francs (55).

Parmi les sujets ou tributaires des Francs, deux groupes méritent un traitement spécial, les Nosâiris et les Assassins. Des moralistes musulmans accusent les premiers d'avoir favorisé les Francs, parce qu'ils sont leurs voisins et sont des hérétiques (56); mais tout ce qu'on sait de leur résistance à Tancrede et Roger, de leurs révoltes après 1130, de leur attitude avant et pendant la campagne de Saladin, les montre au contraire les plus violents adversaires des Francs. Les Assassins eurent souvent maille à partir avec les Francs au début des conquêtes de ceux-ci, dans le Djabal Soummâq et le Djazr. Par la suite, leur commune hostilité contre les Musulmans en fit presque constamment des alliés, et, s'il arriva à des Assassins de procéder à l'exécution de notables francs, par exemple du fils de Bohémond IV, ce fut presque toujours en connexion avec des luttes intestines des Francs eux-mêmes..

(54) Boughya, IV, 275 v°, sq.

(55) Ousâma, témoignages rassemblés dans Derenbourg *Un émir syrien*, chap. XI, et Hitti, 159-169. Les Mounqidhites et les Francs échangent des présents, des services, ont des relations de tous genres ensemble. Ousâma est aussi le seul auteur musulman à nous avoir laissé de nombreuses marques d'intérêt apporté aux choses franques (cf. infra).

(56) Dussaud, *Nosâiris*, 28-29.

Nous pouvons nous faire, en particulier grâce aux mémoires d'Ousâma, une idée des jugements portés par les Musulmans sur les Francs. Ils sont unanimes à leur reconnaître la supériorité militaire, en prudence et surtout en bravoure, dans leur « fameuse charge » ; mais ils ne leur attribuent que parcimonieusement d'autres qualités, parmi lesquelles il faut noter surtout l'exactitude et l'honnêteté de leur justice. Ils les trouvent arrogants, parce qu'ils n'acceptent pas de se fondre dans les populations indigènes comme avaient fait tant d'envahisseurs précédents. Ils s'étonnent de leurs usages sociaux (rôle des chevaliers, duel judiciaire, exorciseurs, etc.) et se scandalisent de la liberté qu'ils laissent aux relations entre hommes et femmes. Ils n'ont naturellement aucune estime pour les Francs dans le domaine des choses de l'esprit (57).

Les bonnes relations nouées entre Francs et musulmans dans les premières années qui suivirent la croisade dépendaient d'une part de la force franque qui assurait plus de sécurité à ses sujets que la faiblesse turque, d'autre part de l'anarchie morale et politique interne de l'Islam. Dès que la force franque faiblit, on assiste à des massacres de garnisons franques par les sujets musulmans ; et à partir de Zangî, la sécurité repasse définitivement du côté turc. D'autre part, au milieu du siècle, l'Islam, on le verra, retrouvera en fonction de la guerre à l'infidèle l'unité qu'il avait perdue. Aussi les rapports cordiaux des Mounqidhites avec les Francs ne sont-ils plus concevables chez leurs successeurs. Néanmoins, même plus tard, il ne faut pas exagérer l'état de guerre. Bien souvent, comme le note Ibn Djobaïr, les guerres des armées n'empêchent nullement les relations des commerçants ; et ces relations commerciales seront une des principales raisons du tiers de siècle de trêve que les Ayyoubides laisseront aux Francs. D'autre part, la guerre même entraîne d'autres formes de relations pacifiques, par exemple le rachat des prisonniers, qui des deux côtés est considéré comme une œuvre pie (58). Le coude à coude de l'existence ne permet pas des oppositions aussi tranchées qu'elles apparaissent au travers des exposés des chroniqueurs zélés.

(57) Ousâma, loc. cit.; Ibn Djobaïr, H 448; Michel, 196 (admiration de Djekermich pour Baudouin du Bourg).

(58) Ibn Djobaïr, Sch., 304; Grég. IX, 3991, 4144 (argent envoyé d'Europe en Syrie pour ce rachat).

# TROISIÈME PARTIE

---

## CHAPITRE I

### LES FRANCS ENTRE BYZANCE ET L'ISLAM JUSQU'A LA PERTE DÉFINITIVE D'EDESSE

(1128-1146)

Le tiers de siècle qui suit l'occupation d'Alep par Zengî est marqué par deux grands événements : d'une part, un état musulman puissant se crée dans la Syrie du Nord par une lutte connexe contre les petits états musulmans voisins et les Francs, lutte qui est de plus en plus soutenue par un mouvement de réaction religieuse et de guerre sainte ; d'autre part, l'empire byzantin essaye de reprendre en Syrie la prédominance qu'Alexis Comnène avait paru finir par renoncer à lui donner. Les Francs tâchent d'abord de résister sur les deux fronts, tout en évitant autant que possible une rupture ouverte avec Byzance ; après l'échec de la seconde croisade et l'unification de la Syrie musulmane qui la suivra de peu, ils accepteront, non sans peine, de composer avec le danger grec pour éviter la catastrophe dont l'Islam les menace.

A) *Les débuts de Zengî (1128-1136)*. — S'il n'y a pas dès 1128 de heurt violent entre les Francs et Zengî, c'est que chacun d'eux a les yeux tournés vers Damas, où Toghtekîn vient de mourir. Depuis quelques années, l'atabek, sous l'influence de son ministre al-Mazdaghâni et de son allié Ilghâzi, avait accueilli un missionnaire « assassin », Bahrâm, auquel il avait concédé Bânyâs, menacée par les Francs ; dès lors les Assassins, en sûreté dans cette place-forte, avaient, sans renoncer à toute activité en Syrie du Nord (1), transporté en Syrie centrale le plus clair de leurs éner-

(1) Ilghâzi s'appliquait à paraître en bons termes avec eux, au point qu'ils lui avaient demandé la petite citadelle du Chérif à Alep et qu'il n'avait pu



gies. La mort de Toghtekîn fut l'occasion contre eux d'une réaction analogue à celle qui avait suivi la mort de Rodwân à Alep. Bahrâm ayant trouvé la mort dans un combat contre des montagnards du Wâdî't-Tîm, le fils et successeur de Toghtekîn, Boûrî, fit exécuter al-Mazdaghânî, cependant que la populace massacrait les Assassins de Damas. Le frère de Bahrâm, Ismâîl, livra alors Bânyâs aux Francs ; mort peu après, il devait être remplacé comme chef local des Assassins par un Kurde, 'Alî Ibn Wafâ, que nous retrouverons (2). A la faveur de ces troubles, Baudouin II, renforcé par les comtes de Tripoli et d'Edesse et par Bohémond II (qui avait à venger un raid du lieutenant de Boûrî, Sawâr ibn Aïtekîn, contre Kafartâb) (3), essaya de conquérir Damas (déc. 1129). Ce fut en vain (4). Du moins devait-il rester de cette tentative une association entre les Francs et les Assassins, qui vont aller chercher fortune auprès d'eux, dans le Djabal Bahrâ méridional.

Quant à Zengî, il avait été faire sa cour au Sultan dont, l'argent aidant, il avait obtenu un diplôme d'investiture vague sur tout « l'ouest ». Il était résolu à donner à cette expression un contenu précis. Dès 1128 il a occupé Raḥba. En 1130 il enlève Qal'at as-Sinn à Joscelin auquel il impose une nouvelle trêve d'un an par des raids sur les confins d'Edesse et de 'Azâz. Il propose alors une action commune contre les Francs à Khîrkhân, qui vient le trouver, et à Boûrî, qui lui envoie son fils Sevindj ; le premier soin de Zengî est de faire arrêter Sevindj et d'enlever Ḥamâh aux représentants de Boûrî ; le second, de faire arrêter Khîrkhân, et, cette fois en vain, d'assiéger Homç (automne 1130). Boûrî devait

éluder une réponse négative qu'en la faisant démolir en hâte et en prétendant l'ordre parti juste auparavant. Ibn al-Khachchâb, qui dirigea la démolition fut en 1125 « assassiné », comme auparavant le sunnite Ibn al-'Adjamî. Les Assassins avaient également pénétré en Égypte, où le vizir al-Afḍal devait périr de leurs mains ; lui-même et son successeur al-Ma'mûn eurent des services de renseignements pour les dépister, et un de leurs espions fut « assassiné » à Damas (I. F., 152 r°, 153 r°, 211 v°, 214 r° ; Ibn Mouyassar, 70).

(2) Qal., 180 A 216, 187-195 A 225-227 ; I. A., 445 H 366 (suite d'après Qal.) ; Ibn Ḥamdoûn, 523 ; Azr., 163 v° ; Ibn Djauzi, 523 ; I. F., 11, 8 r°. Massacre analogue d'Assassins à Amid en 1124 (Ibn Djauzi, 518).

(3) 'Az., 523 ; I. F., 11, 8 r°.

(4) Röhricht, 186, Grousset, 662 ; ajouter Ibn Djauzi, 523 et I. F., cité dans Karabacek, *Beiträge zur Geschichte der Mazyaditen*, 117.

peu après récupérer son fils en livrant à Zengî Dobaïs qui, fuyant de nouveau l'Iraq à la suite d'hostilités malheureuses, était tombé entre ses mains ; il n'y en avait pas moins rupture morale entre Damasquins et Zengî, situation qui, en empêchant la coalition des forces musulmanes, devait profiter aux Francs (5).

Mais, à Antioche, ceux-ci avaient d'autres causes de faiblesse. La moindre n'était pas la rupture entre Bohémond II et les Roupéniens de haute-Cilicie. A la fin de 1129, Thoros mourut, et fut remplacé non par son fils, mais par son frère Léon, qui fit, semble-t-il, empoisonner son neveu (6). Sont-ce des circonstances ou des empiètements commis pendant les années critiques postérieures à 1119 par les Roupéniens qui amenèrent la rupture, on l'ignore ; en tous cas, au début de 1130, Bohémond, juste revenu de Damas, envahissait la Cilicie.

Malheureusement il n'était pas le seul : de l'autre côté entraît une armée dânicmendite. La paix régnant avec les Grecs depuis la défaite de Gabrâs, Ghâzî, en accord avec son gendre seldjouqide Mas'oûd, s'était appliqué à réprimer les désordres des Turcomans dans ses états et à y ramener un peu de prospérité. Mais les deux alliés avaient eu à combattre un frère de Mas'oûd Arab, qui, lui reprochant d'avoir abandonné Malatya à Ghâzî, s'était révolté et avait réduit Mas'oûd à fuir à Constantinople ; avec des secours grecs, Mas'oûd avait repris le dessus, mais Arab avait alors reçu des renforts des Roupéniens, et ce fut seulement au bout de plusieurs années que Ghâzî parvint à lui enlever Ankara et à l'obliger à son tour à fuir chez les Grecs ; sans doute ceux-ci faisaient-ils mine de le secourir, car Ghâzî, rompant la paix, envahit les territoires byzantins du Pont ; mais il avait surtout à se venger des Roupéniens, d'où, en 1130, son irruption dans la plaine d'Anazarbe (7). Entrés chacun de leur côté en Cilicie, Turcs et Francs ignoraient leur voisinage. Une rencontre fortuite eut lieu au nord de Mists, dans le Mardj ad-Dibâdj. Les Francs

(5) Gal., 200-208 A 227-232; 'Az., dans Boughya, VI, 207 r° (Kamâl, 658), rés. 534. et Boughya, V, 301 r°, VI, 208 r°; Ibn Hamdoûn, 525; I. F., Karabacek, 131; Chron. an. syr., 273.

(6) Chron. rimée, 500.

(7) Seule source, Mich., 223-224, 227, 237. Je ne comprends pas 'Az., 520 (1126), disant que « Mas'oûd, roi de Qonya, livra bataille au fils du Dânicmend et prit les campagnes de Constantinople.

furent écrasés sous le nombre, Bohémond tué ; sa tête, convenablement préparée, fut envoyée par le vainqueur au calife (février 1130) (8).

La mort de Bohémond provoqua de graves troubles dans la principauté d'Antioche. Sa veuve, Alice, entendait exercer elle-même la régence au nom de sa fillette, Constance. Fille d'une princesse arménienne, elle fit ce qu'avait fait hier la veuve de Kogh Vasil avec Boursoûqî : elle écrivit à Zengî. Mais elle avait compté sans les Antiochiens, qui avaient fait appeler Baudouin ; le roi accourut, se trouva saisir l'envoyé de sa fille à Zengî, et le fit exécuter ; Alice refusa d'ouvrir à son père les portes d'Antioche, mais d'un autre côté est arrivé aussi Joscelin, auquel un moine de Saint-Paul ouvre une porte, tandis qu'ailleurs un bourgeois, Guillaume d'Aversa, introduit Baudouin et son gendre Foulques d'Anjou. La princesse s'en remet à la clémence de son père, qui lui laisse son douaire de Lattakié et Djabala ; le roi fait alors prêter les hommages à la jeune Constance, et confie la garde de la ville à Joscelin, jusqu'au jour où Constance pourrait être mariée (9).

Seulement, en août 1131, Baudouin meurt. Foulques, qui lui succède, est un nouveau venu qui n'a pas encore de prestige ; quelques mois plus tard, Joscelin à son tour disparaît. Alice espéra pouvoir prendre sa revanche, en profitant des difficultés qu'avait Foulques avec sa femme, sœur d'Alice (10). Elle se trouva des alliés en Guillaume et Garenton de Çahyoûn, vassaux de Lattakié, Pons de Tripoli, maître par sa femme de Chastel-Ruge, et Arzghân, et qui refusait de prêter à Foulques l'hommage qu'il avait prêté à Baudouin, enfin le fils de Joscelin, Joscelin II, auquel les Antiochiens refusaient de reconnaître les mêmes prérogatives qu'à son père. Mais de nouveau les Antiochiens, ayant eu vent du complot, appelèrent le roi de Jérusalem, qui accourut par mer et devança les conjurés ; il dut venir livrer bataille à Pons et Guillaume sous Chastel-Ruge, les battit, mais accepta de se réconcilier avec eux sans pénalité. Vers le moment où en 1133 il eut à assiéger Qoçaïr (11) ; il resta un certain temps à Antioche pour or-

(8) G. T., XIII, 27; Orderic, vol. IV, p. 267; Romuald, MGGSS. XIV. 420; Mich., 227; Chron. an. syr., 98-99; Az. et Ibn Hamdoûn, 524; I. A., 468 H 391.

(9) G. T., XIII, 27; Az., 524, 525; Mich., 230.

(10) Pour ses relations avec Hugues du Puiset, qui bientôt se révolta.

(11) Mich., 234, qui place le fait entre les affaires de Ba'rin et Qinnasrin,

ganiser le gouvernement, qu'il confia en repartant au connétable Renaud Mazoir (12).

Heureusement pour les Francs, Zengî n'était pas en état de s'occuper d'eux. Resté encore plus mésopotamien que syrien, il était intervenu dans les luttes des successeurs du sultan Maïmoûd, mort en 1131, avait en conséquence attaqué le calife, été battu par lui malgré l'aide de son ancien ennemi Dobaïs, et même au début de 1133 subi un siège dans Mossoul. Au milieu de cette année, Mossoul était sauvée ; mais Zengî avait employé la fin de l'année puis toute l'année 1134 à soumettre les Kurdes de la rive gauche du Tigre, puis, avec l'aide de Timourtâch, à combattre Dâoûd de Hîçn Kaïfâ, coupable d'avoir aidé le calife contre lui et, dès 1130, de l'avoir attaqué à son retour de Syrie. Aussi est-ce seulement en 1135 que Zengî peut réapparaître en Syrie, deux fois plus fort il est vrai qu'auparavant (13).

Entre temps, la frontière antiochienne avait été inquiétée, dès la mort de Bohémond II, par Zengî lui-même en 1130 (raids sur Athârib et Ma'arra Miçrîn) puis, à partir de 1131, par Sawâr, passé à son service et devenu gouverneur d'Alep (14). La mort de Joscelin, à demi-écrasé par une mine pendant le siège d'une place musulmane, accident auquel il avait survécu juste assez pour con-

mais a une chronologie peu sûre. On sait par 'Az., que Foulques eut en janvier 1134, de nouvelles difficultés à Antioche, dont il changea le duc. Sa présence à ce moment est attestée par une charte (Roz., 165).

12. G. T., XIV, 4; 'Az., 526, 527 (Kamâl, 664); Qal. 215 A 236; Mich., 233. La datation précise est difficile. 'Az. donne 526 (nov. 1131-nov. 1132) puis en reparle dans une phrase parallèle à Qal. en moharram 527 (nov. 1132); mais Foulques étant alors à Jérusalem, retenu par la révolte de Hugues du Puiset, cette date ne peut se référer qu'à l'arrivée à Damas d'une série de nouvelles dont la dernière est celle d'un raid turcoman où le seigneur de Zerdana fut tué, selon Qal., tandis qu'il résultait de sa mort dans la guerre civile, selon 'Az. Ce seigneur de Zerdana paraît effectivement être identique à Guillaume de Ghayûn, mort vers cette date (cf., P. Deschamps, dans Syria, 1935, n. sur mon article, *ibid.*, 1931).

13. *Diyâr Bakr*, 243-246.

14. 'Az., 524 répété 525 (Kamâl, 661); I. F., 20 r°; I. A., 466-467 (H, 387-390). At., 71-76 place à tort en cette année la prise d'Athârib, qui est de cinq ans postérieure, soit pour masquer le caractère islamiquement peu glorieux des opérations de Zengî en 1130, soit qu'il ait été induit en erreur par le fait, qu'en 1135 comme en 1130, les opérations contre Athârib aient eu lieu entre des hostilités sous Hamâh et au *Diyâr Bakr*.

juré par une suprême levée d'armes une attaque danichmendite, était un malheur pour les Francs, car son fils Joscelin II, malgré des qualités de bravoure et parfois de générosité, n'avait pas son sens politique ni ses qualités militaires (15). Pendant la guerre de Zengî et du calife, Sawâr s'abstint de toute opération importante, mais encouragea et au besoin aida des raids turcomans (1232) (16). En 1133, Khîrkhân étant toujours prisonnier de Zengî, et Boûrî de Damas ayant été « assassiné » en représailles des massacres de 1128, les Turcomans sont un moment détournés vers Hòmç ; mais, ce faisant, ils surprennent Pons de Tripoli, qui avait de son côté fait un coup de main sur Salamiya (17), près de Ba'rîn, où Foulques en personne doit venir, non sans peine, le délivrer (18). Cependant, les Turcomans, appuyés par Sawâr, se regroupent près de Qinnasrîn, où le roi parvient par surprise à leur infliger un sévère échec. Mais tout de suite Sawâr réagit, et bat un corps franc lancé à la poursuite des fuyards ; d'autre part, les arrivées de Turcomans en Syrie se multipliaient, peut-être grâce à l'alliance du pacifique Timourtâch et du belliqueux Zengî ; Joscelin, malgré de durs combats dans le Chabakhtân contre un cousin de Timourtach, envoyait à Foulques un renfort, mais Sawâr, près de Bouzâ'a, l'écrasa (19) ; puis en 1134, Foulques est obligé de se désintéresser de la Syrie du Nord parce que le successeur de Boûrî, Ismâ'îl, provisoirement tranquille du côté de Zengî, lui a enlevé Bânyâs, si bien que Sawâr peut conduire des raids impunis à

(15) Au physique, fort et trapu, de teint et de cheveux foncé, le nez gros, les yeux saillants, il tient de son ascendance arménienne (il était neveu, par sa mère, du Roupénien Thoros) et non de ses aïeux francs. Les Arabes l'appellent Joscelin l'Arménien. 'Az., 525 (Kamâl, 661) ; Mich., 232 ; Chron. an. syr., 99 ; G. T., XIV, 3 ; I. F., 20<sup>o</sup>, par confusion croit à un combat heureux de Sawâr contre Joscelin I, qui au contraire l'avait une fois battu ; le succès de Sawâr est de deux ans postérieur et contre Joscelin II.

(16) Raid turcoman sur Ma'arra, riposte franque sur Hiçn al-Qoubba. diversion de Sawâr sur Tell-Bâchir (hiver 1232-1233). Qal. 215 A 226 ; 'Az., 527 (Kamâl, 665) ; I. F., 20<sup>o</sup> ; Mich., 233.

(17) 'Az., 526. Khîrkhân fut mis à mort par Zengî, en 1135.

(18) Qal., 221 A 243 ; G. T., 614 (qui croit à tort les Turcomans conduits par Zengî).

(19) 'Az., 528 (çafar = déc. 1133-janvier 1134) ; Qal., 222 A 244, date à tort de çafar 527 (moment où Foulques combat Hugues du Puiset) ; I. F., 49<sup>o</sup>, 57<sup>o</sup> (double dû à ces deux chronologies) ; G. T., 615 ; Mich., 233.

travers le Djazr jusqu'à Ma'arrâ et Hârim (20). Les voies sont bien frayées pour le retour de Zengî.

Ce qui est grave pour les Francs est que spontanément les montagnards du Djabal Bahrâ, qui avaient été si longs à soumettre, déjà cherchaient à s'affranchir. Dès 1131, certains d'entre eux enlevaient Bikisrâil à Renaud Mazoir, probablement retenu à Antioche ; il est étrange de constater que la place appartint alors à un seigneur d'origine turcomane, Mangoukhân (?). Cinq ans plus tard il était appelé à la rescousse par les habitants de Balâtonos, qui venaient de se soulever contre leur garnison franque et la tenaient assiégée ; en promettant une capitulation si on laissait leurs familles gagner en paix Çahyoûn et Djabala, ce qui fut fait, les Francs parvinrent à résister assez longtemps pour recevoir des secours antiochiens qui les délivrèrent (21). Bikisrâil fut aussi réoccupée par les Francs, mais dans des circonstances et en un moment inconnu.

Ce fut à l'origine un mouvement analogue qui, dans le Djabal Bahrâ méridional, amena l'établissement des Assassins. Entre 1130 et 1132, les montagnards de Qadmoûs avaient repris cette place occupée par les Francs seulement depuis 1129. Elle fut remise par eux au seigneur du Kahf, Saïf ad-dîn ibn 'Amroûn. Celui-ci craignit de ne pas pouvoir la conserver, et, comme le missionnaire ismâ'ilien Abou'l-Fath cherchait une place apte à compenser la perte de Bânyâs, il la lui vendit (1132) (22). Un peu plus tard, un fils de Saïf ad-dîn, Moûsâ, en contestation avec des cousins pour la succession de son père, qui avait été tué (1135), livrait le Kahf même aux Assassins (avant 1139) (23). Entre temps (oct. 1136-oct. 1137), la petite garnison franque de Khariba était supplantée par une poignée d'Assassins; en vain Çalâh ad-dîn al-Yaghîsiyânî, gouverneur de Hamâh pour Zengî qui venait de reprendre cette

(20) 'Az., 528 (Kamâl, 667).

(21) 'Az., 525 (1131); Nouwaïrî Bibl. Nat., 1578, 61 r° (1136).

(22) 'Az., 527; I. A., XI; 'Az., 528, venant de parler de Qadmoûs, écrit par inadvertance que « le roi Foulques, fils du comte, seigneur de Qadmoûs, arriva à Antioche » (à la veille de la bataille de Qinnasrîn); Kamâl, 665, surpris a supprimé le nom de Foulques, si bien qu'on a cru à une alliance d'Ibn 'Amroûn avec les Francs (Grousset, II, 16). En réalité il faut corriger Qadmoûs en Qouds (Jerusalem).

(23) 'Az., 529; Kamâl, 680 ; Nouwaïrî, 63 v°.

ville, les en délogea-t-il; ils y rentrèrent par la trahison d'un ami du chef de la garnison (24). Enfin en 1140 Maçyâth, que son seigneur 'oqaïlide avait en 1127 vendue aux Mounqidhites, était à son tour livrée par trahison aux Assassins (25). Manîqa même paraît, dès 1151, ou perdue par les Francs ou gravement menacée (26). Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le domaine des Assassins est donc constitué à peu près tel qu'il restera jusqu'au temps de Baïbars (27). Comme à Alamoût leurs confrères iraniens, ils ont désormais en Syrie un repaire inexpugnable; leur grand maître syrien Sinân sera, pendant le règne de Saladin, une puissance avec laquelle les souverains traiteront d'égal à égal.

En même temps que dans le Djabal Bahrâ, la domination franque reculait en Cilicie. Peut-être Léon ne put-il pas tout de suite mettre à profit la disparition de Bohémond II, parce qu'il dut résister au Dânichmendite, qui lui imposa tribut; mais l'année suivante Ghâzi, aidé de Mas'ou'd, se tourne contre Joscelin (allié des Roupéniens (28), si bien que Léon peut enlever aux Francs (29) Misis, Adana, Tarse, peut-être Til Hamdoûn, et aux Grecs Selefké. Puis, comme Ghâzi depuis 1130 est en butte aux attaques de Jean Comnène, et qu'à Trébizonde Gabras est depuis plusieurs années révolté contre Byzance, une sorte de ligue anatolienne se constitue entre eux deux et Léon, également intéressés à prévenir la contre-offensive grecque; au Danichmendite, que la calife investit officiellement de la Cappadoce, cette alliance permet de reprendre l'avantage sur le

(24) Ousâma Hitti, 107; I. F., II, 93 v°; Qal., 241 A 258. Abou Qobaïs avait été reprise aux Francs par les Mounqidhites avant 1138 (Derenbourg, *Vie*, 156). Le seigneur en fut alors de la famille des Banou 'Amroûn (Hitti, 147).

(25) Qal., 263 A 274; I. F., 129 v°; I. A., 152 H 438.

(26) Cart., 155 (le seigneur de « Malavans » — lire : Malaïcas — échange avec son suzerain cette place contre Ericium, en aval dans la même vallée).

(27) Quoi qu'on en ait dit, ils n'occupèrent jamais Bikisrâil.

(28) G. T., XIV, 3; Mich., 232; Chron. an. syr., 100. C'est l'attaque au lendemain de laquelle mourut Joscelin. G. T. la lui fait annoncer par un comte de Mar'ach, qu'il croit être Geoffroy le Moine, tué en réalité en 1124; ce peut-être son successeur Baudouin. En 1133, des Arméniens de Gargar enlèvent, au nord, Maçara (Sempad, 615).

(29) Non aux Grecs, quoi qu'en dise Chalandon, I, 235 (Grousset, II, 51), qui ignore la reprise de ces villes par Tancrède. Kinnamos parle bien d'usurpation sur l'empire, mais comme c'est à propos de la guerre entre Léon et Jean Comnène (I, 16), et que l'empire n'avait jamais renoncé à la Cilicie, c'est tout naturel.

basileus; à Léon, elle procure la sécurité de ses frontières, à la faveur de laquelle il enlève en 1135 aux Antiochiens Sarvantikar (30).

Des fissures apparaissent donc partout dans l'édifice franc d'Antioche lorsque Zengî revient en Syrie. Son premier soin est pour Dâmas, où Ismâ'il, menacé par des luttes de factions citadines, l'appelait; en arrivant, il trouve Ismâ'il égorgé et remplacé par un frère, Maĥmoûd, sous la tutelle d'un ancien et valeureux mamlouk de Toghtekin, Euneur : il ne peut donc que se retirer, non sans avoir en chemin repris Ĥamâh (31). Mais il se dédommage alors par une campagne foudroyante contre les Francs; en quelques semaines tombent Athârib, Zerdâna, Tell-Aghdî, Ma'arra, peut-être Kafarîâb, bref toute la ligne des défenses orientales de la principauté (avril 1135) (32). En vain les Francs, réagissant trop tard vont piller le Djazr; pendant ce temps, Sawâr inquiète Tell-Bâchir, 'Aîntâb, 'Azâz, bat les Francs lancés à sa poursuite. Et Zengî marque le caractère définitif de ses reconquêtes en rendant à Ma'arra leurs biens aux anciennes familles musulmanes dépossédées par la conquête franque (33).

Une seconde fois les affaires d'Orient donnèrent un léger répit aux Francs. Le calife al-Moustarchid ayant eu l'audace de lever une armée pour combattre le sultan Mas'oûd, avait été supprimé par ce dernier, et son successeur, ar-Râchid, se mettait sous la protection de Zengî, qui, plutôt que de compromettre sa fortune, devait bientôt l'abandonner en se faisant payer sa trahison (34). En Syrio les fils de Khîrkhân livrèrent Ĥomç à Maĥmoûd de Damas (35); mais, du côté franc, Sawâr avait veillé à ce que l'absence de son

(30) Sompad, 616; Grég., 152; Mich., 230-234, 238; Chron. an. syr., 99; Qal., 215 A 236.

(31) Qal. 228-236 A 244-248; Az. 529; Boustân, 329 (Târikh Çalîhî, 529); Azr., 168 r°.

(32) Rien dans Qal. ni 'Az.; Kamâl, 670 (I. F., 104 v°); Mich., 234 et chron. an. syr., I. A. place la prise d'Athârib en 1130 (supra, n. 14). Ousâma Derrembourg (Vic, 151) donne quelques épisodes. Kafarîâb n'est attestée aux musulmans qu'en 1138 lors de la campagne de Jean Comnène.

(33) I. F., 76 v°, 78 r° (mort du gouverneur de Tell-Bâchir); I. A., II, 34 (II 423), At., 103 sq.; Zengî inquiète aussi Ba'rfn et Ĥomç (Kamâl, 671).

(34) Principales sources : 'Inâd-Bondâri, 178 sq.; Ibn al-Djauzi, 529-530; I. A., 14-19, 22-24, 27-30; I. A. T. et Ibn Daĥya dans I. F., 99 v°, 106 r°, 68 r°, 75 r°; Azr., 165 r°, 167 r° (en partie dans Qal. A n. p., 250 sq., 259 sq.).

(35) Qal., 238 A 252; I. F., 77 r°.



maître ne pût donner lieu à aucune réaction. Au printemps de 1136 il lança un raid audacieux de Turcomans en pleine province de Lattakié, où l'on était loin de s'être préparé à un tel cataclysme (36); et au même moment plus au sud un raid damasquin amenait la mort de Pons de Tripoli (37).

Le comté d'Edesse n'était pas en meilleure posture. Joscelin II n'est arrivé à empêcher Timourtach de prendre pied dans le Chabaktân qu'en en faisant un *no man's land* autour de quelques réduits militaires. Au nord, l'Arménien Michel de Gargar, menacé par les Banou Bogousag de Sèvavérak, abandonne sa forteresse à Joscelin qui, ne pouvant la garnir, la recède à un frère du Katholikos, Basile; c'est l'occasion de discordes civiles, car les deux familles arméniennes sont rivales; Michel, s'estimant frustré, pille les confins de Kaïsoûn et y est tué; Basile se fait cependant mal voir, est expulsé par les Francs, revient avec des contingents ciliciens désoler la vallée de Marzbân. L'encouragement est trop beau pour les Turcs; le même Afchîn que vient d'illustrer le raid de Lattakié arrive piller la plaine de Kaïsoûn, où peu après lui succède une armée dânichmendite; quant à Gargar, les Francs la gardèrent, mais ne purent empêcher Dâoûd de Hîçn Kaifâ et Khartpert d'occuper Bâbaloû (38). Enfin au sud-ouest, on a vu les attaques qu'avait à subir Tell Bâchir de la part de l'armée d'Alep.

Foulques était encore revenu à Antioche en août 1135 (39). Mais il lui était impossible de défendre en même temps toute la Syrie. D'autre part, vers ce moment, mourut le patriarche Bernard; son successeur, Raoul, avant tout ambitieux, et pensant avoir avantage au gouvernement d'une femme sur l'esprit de laquelle il règnerait, profita de ce que Foulques, depuis sa réconciliation avec sa femme, ne lui refusait plus rien, pour obtenir la rentrée de la princesse Alice, sœur de la reine de Jérusalem, à Antioche; une fois revenue, Alice, pour assurer sa situation, négocia, non plus cette fois avec Zengî, mais avec le basileus Jean Comnène, au fils duquel elle faisait proposer la main de Constance (40). Les barons d'Antioche

(36) Qal., 239 A 256; L. F., 76 r°; Kamâl, 672; I. A., 25-26 (II 416-417); Mich., 244.

(37) Qal., 241 A 258 et 243 A 262 (I. A., 32 H 419); G. T., 640.

(38) Mich., 233, 244, 246, 260; Matth., 149.

(39) Rozière, 166.

(40) G. T., XIV, 20; Kinnamos, I, 7.

étaient encore trop proches de la croisade pour accepter l'éventualité d'une domination grecque. Ils demandèrent à Foulques de marier Constance sans attendre qu'elle fût d'âge nubile. Foulques pensa au fils cadet de son ancien voisin Guillaume de Poitiers, Raymond, alors à la cour d'Angleterre. Une ambassade lui fut envoyée, aussi discrète que possible, afin de n'éveiller les soupçons ni d'Alice ni de Roger II de Sicile. Ce dernier avait en effet de grandes ambitions méditerranéennes pour lesquelles Antioche pouvait jouer dans ses plans antibyzantins le même rôle qu'elle avait tenu dans les pensées de Bohémond, et, sans qu'il eût formellement revendiqué l'héritage de son cousin Bohémond II en Syrie (comme, en vertu d'un accord conclu avant le départ du jeune prince, il avait recueilli ses états italiens), il ne pouvait toutefois admettre de ne pas être consulté et de voir la principauté échapper à la dynastie normande qui l'avait fondée. D'une façon inconnue, il fut averti des négociations, et fit surveiller ses ports; Raymond, bien que ne s'étant pas embarqué avant l'Italie méridionale, parvint à lui échapper. On verra comment, à son débarquement, il gagna Raoul à sa cause; celui-ci fit croire à Alice que Raymond venait pour l'épouser, la princesse le laissa alors entrer dans la ville et, tandis qu'elle attendait le beau chevalier, Raymond recevait du patriarche la couronne et la main de Constance, ainsi que des barons leurs hommages (1136, après avril) (41).

B. *Raymond de Poitiers et Jean Comnène (1136-1143)*. — Le nouveau prince avait trente-sept ans. Chevalier émérite, d'une force herculéenne, sobre, chaste et libéral, il était en revanche joueur, emporté et d'esprit politique inégal. Le moment où il arrive est grave. Sans parler du conflit qu'il aura à soutenir contre son patriarche ni de la guerre latente qu'il trouve sur ses frontières cili-ciennes, il arrivait au moment où allaient se mettre en route, l'un et l'autre pour la réalisation d'ambitions syriennes, Zengî définitivement libéré de ses affaires d'Iraq, et Jean Comnène conduisant la première armée byzantine qu'on eût vue en Syrie-Cilicie depuis un quart de siècle.

(41) G. T., XIV, 9, 20; Robert de Torigny, an 1130; Mich., 236 donne comme date 1135, mais a une chronologie sans valeur; les actes du 19 avril 1140 (Röhr. reg., 194-195) portent la mention : quatrième année du principat. — Le ma-

En 1136, ces deux périls n'apparaissaient pas encore, et ce fut d'abord à récupérer la Cilicie, source de revenus à l'abri des musulmans, que songea Raymond; naturellement il avait l'appui de Foulques et du comte de Mar'ach, Baudouin; mais Joscelin, soit par rancune contre les Antiochiens, soit par sentiment de famille, prit le parti des Roupéniens, si bien que Léon put battre Baudouin; ce dernier attira alors Léon à des pourparlers où il se saisit de lui et le livra à Raymond, qui le retint prisonnier deux mois, pendant lesquels ses fils en Cilicie se disputèrent tant que l'un d'eux, Constantin, fut aveuglé; à ce moment on annonça l'arrivée prochaine de l'armée byzantine, et, par l'entremise de Joscelin, les deux princes se réconcilièrent, moyennant rétrocession de la plaine cilicienne aux Francs et alliance contre les Grecs (hiver 1136-1137) (1).

C'est vers ce moment que revint Zengî. Après une vaine attaque contre Homç, il se retourna contre Ba'rîn. Le jeune comte de Tripoli, Raymond II, fit appel à Foulques au même moment où Raymond d'Antioche, informé de l'approche des Grecs, le sollicitait de venir à Antioche. Zengî étant le plus immédiatement dangereux, Foulques marcha sur Ba'rîn, mais, surpris en route par le prince turc, ne put que se jeter avec le comte de Tripoli dans Ba'rîn, où Zengî l'assiégea : avec les dépendances orientales de Tripoli, la moitié de la chevalerie franque était menacée de captivité au moment où l'attaque grecque risquait d'immobiliser l'autre. Ce fut pourtant la menace byzantine qui sauva, sinon Ba'rîn, du moins les assiégés. Foulques avait réussi à alerter le royaume, Joscelin, Raymond d'Antioche. Ce dernier, qui voyait apparaître les premiers détachements grecs, jugea que le salut du roi était la condition du sien propre; une forte armée de secours se rassembla donc. En vain Zengî essaya de faire capituler la place rapidement; il eut peur que Jean Comnène, dont il ignorait les projets, fût entraîné par les Francs à l'attaquer; il offrit alors aux assiégés la liberté, moyennant reddition de la forteresse (milieu d'août 1137); en même temps il concluait un armistice avec Maïmoûd de Damas (2).

riage rompu de Baudouin I avec la mère de Roger avait déjà établi des liens siculo-syriens.

(1) G. T., XXV-XXVIII; Orderic, XIII, 23; Mich., 247; Qal., 242 A 250; 'Az., 531 (Kamâl); I. F., 90 r°, 91 r°.

(2) Grég., 152; Sempad, 616; Kinnamos, 211; 'Az., 531 (croit les Grecs appelés par un fils de Léon contre Raymond).

L'expédition byzantine, qui fut pour les Francs comme pour les musulmans une redoutable surprise, n'était pourtant pas improvisée. On a déjà dit que Jean Comnène avait redressé ses frontières du côté dânichmendite, et ces résultats avaient été consolidés à la fin de 1134 par la mort de Ghâzi, dont le successeur Moḥammad dut passer deux ans à combattre son frère Daulab qu'en 1136 il poursuivit jusque chez Joscelin (3). Le basileus put alors songer à son autre frontière asiatique, celle de la Cilicie et, par delà, de la Syrie. Bien que réalisés surtout aux dépens des Francs, les progrès de Léon n'en empiétaient pas moins sur les droits de l'empire, qui n'avait jamais renoncé à la Cilicie, et de plus il fallait châtier le Roupénien de l'aide que, comme ses alliés Ghâzi et Gabras, il avait apporté à un rebelle byzantin, Isaac Comnène. Quant à Antioche, jamais le gouvernement byzantin n'avait admis que le traité de 1108 fût resté lettre morte, et la politique orientale de Jean Comnène avait essentiellement visé à créer des conditions permettant d'en exiger l'application. En 1135, il avait cru toucher pacifiquement au but, grâce au mariage négocié avec Alice d'Antioche : l'arrivée de Raymond le rendit d'autant plus furieux, et, dès la fin de 1136, il gagnait Antâlya pour y attendre la concentration de ses troupes. Au printemps 1137, il envahissait la plaine cilicienne, où, sauf un moment Anazarbe, aucune ville ne lui résista; négligeant Léon réfugié dans le Taurus, il marcha droit sur Antioche, où Raymond, avec Baudouin de Mar'ach, put juste à temps rentrer par la montagne (4).

L'armée grecque avait une importante machinerie de siège, et, après l'affaire de Ba'rin, Antioche ne pouvait pas compter sur de grands secours francs; le roi conseillait d'aller à l'extrême des concessions possibles, de reconnaître les prétentions juridiques de Byzance : le mal était faible, si Raymond, comme vassal byzantin, gardait Antioche. Jean exigea d'abord un abandon pur et simple; mais c'était pour lui une question de prestige : il voulait réduire les Francs au rôle d'armée de marche-frontière impériale, comme

(3) Mich., 237-249.

(4) Matth., 150; Grég., 152; Sempad, 617; Kinnamos H 211-213; Nicéas II 216; Mich., 246; Chron. an. syr., 275; Qal., 240 A 258; I. F., 92 v° (ces deux derniers font, entre Antalya et Tarse, assiéger par les Grecs une « Nicée » qui doit être une faute pour Selefké); G. T., XIV, 30; Eudes de Deuil, Patr. Lat., CLXXXV, 1223; Orderic, XIII, 24.

Alexis Comnène avait espéré que seraient les croisés, mais non pas se priver de leur secours trop utile contre les musulmans. Un compromis fut donc trouvé. Le basileus recevrait l'hommage de Raymond, impliquant le droit d'entrer dans la ville et d'occuper la citadelle; l'année suivante, une campagne commune serait faite pour enlever aux musulmans les provinces d'Alep, Chaïzar, Ḥamâh, et Ḥomç, et, en échange de ces places données aux Francs, ceux-ci abandonneraient à Byzance la Principauté. Sans attendre ce délai, il semble que Jean Comnène, qui en Cilicie avait remplacé le clergé latin par un clergé grec, exigea la réintroduction d'un patriarche grec à Antioche (5). L'accord conclu, Raymond alla prêter l'hommage convenu, ainsi que peut-être Raymond de Tripoli et probablement Joscelin d'Edesse (6). Puis l'armée byzantine retourna prendre ses quartiers d'hiver en Cilicie (septembre 1137); elle devait en plein hiver enlever à Léon Gaban et Vahga, puis le capturer avec toute sa famille; Léon, emmené à Constantinople, y mourut un ou deux ans avant Jean Comnène, ainsi qu'un de ses fils qui avait été supplicié; un autre, Thoros, devait s'enfuir et être le vrai fondateur de la principauté arménienne de Cilicie (7).

L'approche des Grecs avait terrifié les musulmans; Zengî faisait fortifier Alep, près de laquelle Sawâr battait un corps de fourrageurs byzantins (8). Pendant l'hiver, des ambassades furent échangées entre Zengî et Jean Comnène. Soit qu'il fût tranquilisé, soit pour garder ses armées en Syrie, Zengî rouvrit les hostilités avec Damas, en emmenant même une partie de la garnison d'Alep (9). L'arrestation des voyageurs musulmans d'Antioche l'empêchait de savoir qu'au début du printemps le basileus revenait en Syrie, et que Joscelin, Raymond, des Templiers, se préparaient à le rejoindre. Le 31 mars, les Alépins épouvantés virent paraître des enne-

(5) Cela résulte des conflits entre Raymond et le patriarche, *infra*, p. .

(6) Grég., 152; Matth., 150; Kinnamos, 213; Nicéas, 216; G. T., XIV, 30; Orderic, XIII, 24; Mich., 246; Chron. an. syr., 276; Martin, JA 1889, XIII, 77; Qal., 241 A 258 et 244 A 262; I. F., 93 r°. L'hommage de Raymond de Tripoli n'est indiqué que par Nicéas; Jean doit lui avoir rappelé celui de son père. L'hommage de Joscelin, non signalé, paraît résulter de ce qu'Edesse est une ancienne terre byzantine, de ce que le basileus le convoque à l'armée, enfin de ce qu'il lui cèdera Bouzâ'a; cf. aussi les faits de 1151 (*infra*, p. 237).

(7) Grég., 152; Chron. rim., 500; 'Az., 532 (Kamâl).

(8) Qal., 244 A 262; 'Az., 532; I. F., 93 r°.

(9) Qal., 245 A 263.

mis sur la route d'al-Balât, cependant que Jean lui-même descendait de Mar'ach par 'Aïntâb (10) sur Bouzâ'a, où l'armée antiochienne le rejoignit. En sept jours, Bouzâ'a fut prise, avec Bâb, et donnée à Joscelin; l'armée byzantine descendit alors sur Alep; néanmoins, l'effet de surprise ne jouait plus, Zengî avait eu le temps de réexpédier des troupes en hâte, si bien que la ville résista. Jean Comnène, qui paraît avoir jusque-là voulu imiter la dernière campagne byzantine de Syrie, celle de Romain Diogène sur Manbidj en 1068, décida de passer outre et d'isoler Alep avant de l'attaquer; un certain Thoros alla occuper Athârib (11), tandis que le basileus lui-même entra à Ma'arra, puis à Kafartâb, toutes deux évacuées par leurs garnisons : la ligne des défenses orientales de la principauté était récupérée (fin avril).

Mais le second acte de la pièce ne devait pas être si beau. Jean Comnène décida d'attaquer Chaïzar, vieille ville grecque, position militaire utile, qui avait l'avantage de ne pas appartenir à Zengî. Le pont fut pris sans peine, et sur la citadelle le bombardement des puissants engins byzantins produisait des effets certains. Mais l'ardeur du basileus n'était pas partagée par les chefs francs : jugeant inutile de peiner là où les Grecs suffisaient, peu tentés par l'acquisition de places musulmanes qui leur ferait abandonner des villes chrétiennes et des provinces plus fertiles, Raymond, Joscelin surtout, imités par leurs vassaux, passaient leur temps à s'amuser sans prendre aucune part à la guerre. En vain le basileus les exhortait-il : ils promettaient, et continuaient. On prétend que Zengî, qui surveillait les environs, tout en refusant la bataille, les faisait sous main exciter. A ce moment, on apprit l'arrivée de renforts envoyés à Zengî par Dâoùd de Hîçn Kaifâ (peut-être contre la volonté de Zengî) et par le calife (influencé par des émeutes piétistes organisées); en même temps, sur les lignes de communications byzantines, Moḥammad le Dânichmendite et son allié Mas'oûd de Qonya fai-

(10) Telle est la version formelle de Chron. an. syr., qui explique le passage par Bouzâ'a; on a toujours cru que Jean Comnène était passé par al-Balât, donc venait d'Antioche, mais Qal., qui est la source de tous les récits arabes, dit en réalité que les chrétiens apparurent du côté d'al-Balât puis, trois jours après, à l'improviste, du côté de Bouzâ'a; ce ne peut donc être les mêmes; le gros de l'armée antiochienne dut passer par le 'Afrin.

(11) Par un hardi coup de main, Sawâr délivra les captifs laissés dans les fossés d'Alhârib par les Grecs.

saient des raids sur la haute-Cilicie et sur Adana (12). Alors brusquement, Sultân de Chaïzar ayant, à la suite d'un assaut byzantin, offert une grosse indemnité et la restitution d'objets pris à Romain Diogène à Manâzgird (1071), Jean conclut la paix et fit sonner le départ. En vain les Francs, qu'il n'avait pas prévénus, craignant sa colère, le supplièrent-ils de revenir sur sa décision, il fut inflexible, et l'armée byzantine, à la fin de mai, poursuivie par Zengi, rentra à Antioche. Sans doute le basileus avait-il compris la leçon : que les Francs n'accepteraient sa suzeraineté qu'autant que les Musulmans resteraient assez forts pour les menacer (13).

Entre Francs et Grecs l'atmosphère était lourde. Jean Comnène voulait à la fois exercer fermement ses droits et éviter une rupture irrémédiable. Il commença par faire dans Antioche une entrée solennelle avec Raymond et Joscelin comme écuyers, puis, conformément à l'accord de septembre 1137, il demanda à Raymond la remise de sa citadelle, base d'opérations pour l'armée byzantine mieux située, disait-il, que la Cilicie, trop éloignée des musulmans : car, si pour l'instant il devait partir, il reviendrait sûrement bientôt reprendre la guerre. Raymond avait espéré que le basileus n'exercerait pas son droit, il ne voyait pas moyen de refuser. Le même Joscelin qui en 1137 avait trouvé les conditions du compromis usa de ruse pour en éluder l'application. Il fit valoir au basileus l'utilité d'avoir, pour un acte de cette importance, l'acquiescement de la population, et obtint un délai pour réunir une assemblée. Sourdement il exploita alors les sentiments hostiles aux Grecs : une émeute éclata, les habitants couraient sus aux soldats grecs disséminés dans la ville. Joscelin accourut avertir Jean Comnène, jouant la peur. Le souverain byzantin comprit la partie pour l'instant perdue, et, affectant de croire Raymond aussi menacé que lui, déclara ne pas vouloir de drame, et se contenter de la simple vassalité du prince, puis alla camper dans la banlieue. Les deux chefs francs, inquiets qu'il ne vînt à apprendre les dessous

(12) Selon la chronologie de Michel; selon Chron. an. syr., le raid sur Adana serait de 1137, l'autre seulement de 1138.

(13) G. T., XIV, 30 et XV, 1; Orderic, XIII, 34; Kinnamos H 213-215; Nicéas. 217-221; Grég., 152; Sempad, 617; Mich., 247; Chron. an. syr., 277-279; Qal. 248-252 A 264-266; 'Az., 532 (proche de Qal.); I. A., 36-39 H 425-431 (en partie d'après Qal.); Kamâl, 678; Ousâma Hitti, 26; Ibn Hamdoûn et Ibn Djaouzi. an 532; Azr., 169 r°. Le Zakas de Nicéas paraît représenter Sawâr.

de l'histoire, lui envoyèrent des excuses confuses, offrant même de remettre la citadelle en passant outre aux manifestations des mauvaises têtes : Jean Comnène, ne voulant pas employer la force pour le moment, fit assaut de politesse, manda les barons francs à son camp, déclara partir sans aucune rancune et avoir l'intention de revenir vite. Il repartit en effet, châtiant en route Mas'ou'd par un raid vers Qonya. Mais il va de soi que de ces faits la confiance entre Francs et Grecs sortait irrémédiablement compromise (14).

En outre le départ, presque sans résultat, d'une pareille armée constitua pour Zengî un stimulant plus grand que si aucun Grec n'était venu. Dès le lendemain de la retraite de Chaïzar, al-Yaghî-siyânî de Hamâh avait repris Kafartâb (15); en septembre-octobre, Zengî lui-même réoccupa Bouzâ'a et Athârib (16). Il ne restait rien des conquêtes byzantines (17). Quant au comté d'Edesse, profitant sans doute des rassemblements turcomans opérés pour secourir Zengî, Timourtâch était arrivé à y faire un coup de main jusqu'aux portes d'Edesse, à Kesâs, et, plus généralement, à faire d'Edesse « une prison » (18); sur le haut Euphrate les pillages des Banou Bogousag se multipliaient; Kaïsoûn était inquiétée alternativement par le Dânichmendite Moḥammad puis par le fils de l'Artouqide Dâou'd rentrant de chez Zengî; jamais le comté n'avait été plus bas (19).

Il est vrai que du côté de Damas Zengî continua à ne pouvoir progresser; il avait bien obtenu en juin 1138 la ville de Ḥomç, qu'il avait reçue en dot d'une fille de Maḥmoûd épousée par lui en signe de réconciliation (20). Mais lorsqu'en 1139 Maḥmoûd eût été assassiné, remplacé par le tout jeune Abaq, et que plusieurs mois de troubles désolèrent la ville, ce fut cependant en vain qu'une fois de plus Zengî l'attaqua. C'est que sa cruauté, sa perfidie, avaient fait contre lui l'unanimité des esprits. Euneur d'une

(14) G. T., XIV, 3-5; seule autre mention 'Az., 532 (« le prince s'occupa de livrer sa ville au roi de Roûm et en fut empêché par la milice (p ridjâla) bourgeoise »).

(15) Kamâl, 678.

(16) Qal., 256 A 270; Kamâl, 679.

(17) 'Az., 533; Kamâl, 679; Mich., 250; Chron. an. syr., 280.

(18) Tremblement de terre peu après (Mich., 246, Azr., 169 r°).

(19) Mich., 247; Sempad, 617.

(20) Qal., 252 A 267; 'Az., 532; Kamâl, 678-679.



part, Foulques de l'autre comprirent que Zengî était désormais pour chacun d'eux l'ennemi principal, et qu'au lieu de continuer entre eux la petite guerre des dernières années mieux valait s'allier contre lui. On avait déjà vu, par exemple en 1115, des ententes franco-musulmanes destinées à parer à un danger d'unification syro-djéziréenne; mais l'alliance conclue cette fois fut la première durable; comme gage Bányâs, reprise à un rebelle, fut cédée aux Francs (21); Raymond d'Antioche et Raymond de Tripoli avaient participé aux opérations (mai-juin 1140) (22). Le renforcement des Francs et des Damasquins par ce rapprochement, peut-être aussi la peur de provoquer une nouvelle offensive grecque amenèrent alors Zengî à repartir en Orient et, pendant quatre ans, à ne plus s'intéresser activement qu'à son état mossoultain, qu'il arrondit par des conquêtes sur les confins de l'Irâq (23), en Kurdistan, et en Diyâr Bakr (par une nouvelle guerre contre Dâoùd, qui meurt en août 1144, puis contre son fils Qara Arslân (24).

En son absence, les rapports entre Alep et Antioche se bornèrent à des coups de main qui ne changèrent rien à l'état territorial de 1138 : en 1139, raid malheureux de Sawâr, où est pris l'ancien seigneur du Kahf, Mousâ ibn 'Amroun, réfugié à Alep (25); conclusion d'une trêve, que violent les Turcomans, et représailles franques (26); en 1140, incursions des Francs vers Chaïzar (27), où Sawâr les bat; en 1141, raids francs sur le Djazr et le Djabal Soum-mâq (28), puis raids turcomans vers la plaine d'Antioche (29); en avril 1142, raid de Sawâr, profitant de ce que Raymond est au concile de Jérusalem : ses Turcomans franchissent l'Oronte près de Djisr al-Ḥadîd (30), mais peu après il est battu et doit fuir à Ar-

(21) Grousset, II, 128-145; Ousâma dans *Derenbourg Vie*, 185-190; la source principale est naturellement Qal.

(22) Qal., 261 A 273; G. T., 671.

(23) Sources principales I. Djauzi, ans 537-538 et, en partie d'après lui, I. A.

(24) *Diyâr Bakr*, 247-249.

(25) Kamâl, 681.

(26) Kamâl, 683.

(27) 'Az., 535 (d'où Kamâl).

(28) 'Az., 536 (Kamâl).

(29) Qal., 263 A 274 ('Az., 536) signalent un raid d'un officier de Zengî. Ladja (Badja ?).

(30) 'Az., 536 (Kamâl); Mich., 233; Boustân, 537 (capture du connétable franc).

menâz (31); au printemps de 1143, après la mort de Jean Comnène, attaque de Raymond vers Bouzâ'a, contemporaine d'incursions de Joscelin vers le bas-Euphrate, terminées par une trêve séparée entre Sawâr et lui (32); enfin en 1144, capture par les musulmans d'une caravane de marchands antiochiens et échange de raids entre Turcomans et la garnison de Bâsoûtâ dont le seigneur est pris (33). Bref les Francs, on le voit, ne s'abandonnent pas, mais tout cela n'est qu'escarmouches sans conséquence. *Σέξαν?*

Dans le comté d'Edesse, la situation redevient nettement meilleure. Entre le Djahân et Kaïsoûn, entre Gargar et le Khanzît, Turcs danichmendites ou artouqides et Francs échangent divers raids en 1141 (34). Mais à la fin de cette année le dânichmendite Moḥammad meurt (35), et, contrairement à ce qui avait eu lieu à la mort de Ghâzi, l'unité de son héritage ne peut être conservée : son fils Dhou'l-noûn s'installe à Qaïsariya, mais un frère du défunt, Yâghî-Siyân, occupe Sîwâs, et un autre danichmendite jadis expulsé par Moḥammad, 'Aïn ad-daula, revient et s'empare de Malatya. Il y a donc désormais trois princes danichmendites, et, du même coup, le rôle de puissance dominante en Anatolie passe au seldjouqide Mas'ouûd, qui, en s'alliant à Dhou'l-noûn, parvient à enlever à Yâghî-Siyân Ankara d'une part, le Djahân de l'autre. Quelques années cependant se passeront avant qu'il puisse reprendre à son compte les projets des danichmendites contre le comté d'Edesse. De l'autre côté, Dâoûd et Kara Arslân sont en butte à l'hostilité de Zengî, et non seulement négocient contre lui avec Mas'ouûd, mais préparent même un rapprochement avec les Francs (36).

Si les Francs avaient quelque répit du côté musulman, le départ de Jean Comnène ne les avait pas délivrés de préoccupations du côté byzantin. Le basileus n'était pas revenu en Syrie tout de suite, parce que l'expérience de 1138 lui avait fait juger nécessaire de

(31) I. F., 136 r°.

(32) 'Az., 537; Qal., 264 A 275; I. F., 135 r°.

(33) 'Az., 538; Kamâl, 685.

(34) Mich., 248-249; 'Az., 535.

(35) Qal., 263 A 275 et 'Az., 536 : entre août 1140 et août 1141; Ibn Ḥamdoûn (I. A.) et I. F., 136 v° : août 1141-août 1142; Mich., 253 : oct. 1242-oct. 1243, mais au milieu de faits de 1142; Grég., 1143; vraisemblablement avant la campagne byzantine de 1142.

(36) Mich., 253-258; Kinn., II, 5.

nouvelles expéditions contre Moḥammad (1139-1140); il avait étendu sa domination sur le côté pontique suffisamment pour que Gabras fit maintenant sa soumission (37). Mais en 1242 la mort de Moḥammad lui permit de revenir en Cilicie; et cette fois, sans renoncer à la campagne promise en 1138 contre les musulmans, il avait l'intention de s'assurer fermement d'abord de la fidélité franque : il paraît avoir désiré constituer au profit de son dernier fils, Manuel, un duché comprenant l'Isaurie, la Cilicie et la Syrie du nord. A son arrivée en Cilicie, il avait reçu une ambassade de Raymond, qui sollicitait son secours, dans la pensée sans doute qu'en allant au-devant des désirs du basileus il en limiterait les exigences. Voulant prévenir toute manœuvre de Joscelin, Jean Comnène, sans s'attarder en Cilicie, parut brusquement devant Tell-Bâchir, et exigea des otages; le comte, pris au dépourvu, dut livrer sa propre fille. Puis, avec la même rapidité, l'armée byzantine descendit sur le 'Amouq, et vint camper devant Baghrâs d'où le basileus fit demander au prince, comme base pour la future campagne, la remise de sa ville et de sa citadelle (25 sept. 1142).

Raymond se tira de nouveau d'affaire par un appel aux Antiochiens. Une assemblée de clercs, barons et bourgeois, fut tenue à Saint-Pierre en présence du patriarche, où l'on convint que les Grecs, une fois maîtres d'Antioche, non seulement se désintéresseraient de la guerre contre les musulmans, mais ne sauraient même pas défendre bien la ville. Restait à trouver une base juridique au refus qu'on allait opposer au basileus. Ce fut chose facile : le consentement des Antiochiens était nécessaire à la remise de la ville, car Raymond n'en était que le régent, et la princesse même, par laquelle la succession devait se transmettre à un futur prince, ne pouvait aliéner ses états, répondait-on, sans l'agrément de ses sujets : que si Raymond ou elle se permettaient de telles promesses, les Antiochiens les dépossèderaient. On offrait, il est vrai, au basileus de faire comme en 1138 une entrée solennelle dans la ville mais à condition de n'y pas rester et de ne s'y mêler de rien. L'ambassade antiochienne fut conduite par l'évêque de Djabala, qui parla comme au nom du pape même (38). Pour Jean Com-

(37) Mich., 248. 'Az., 534 signale « une bataille entre Bâdoûkiya (Yâroûkiya) et Roûm, où Dieu donna la victoire aux musulmans ».

(38) Par délégation du récent concile de Jérusalem ?

nène, c'était bel et bien une violation de parole. La saison était trop avancée pour entreprendre une vraie guerre tout de suite, mais il fit piller la banlieue d'Antioche, et s'en alla prendre ses quartiers d'hiver en Cilicie, bien décidé à revenir en force au printemps (39).

Pendant l'hiver il fit une autre démarche : il annonça au roi Foulques son intention de venir visiter Jérusalem avec son armée et de l'aider ensuite à la guerre contre les Turcs. Quelles étaient ses arrière-pensées ? Jérusalem ne faisait pas partie des territoires que revendiquait l'empire byzantin; toutefois Byzance avait été au XI<sup>e</sup> siècle la protectrice des Lieux-Saints, il fallait lui rendre ce rôle, et évidemment la présence du basileus à Jérusalem ferait des Francs sinon ses vassaux du moins ses protégés et ses satellites. L'attitude du roi Foulques en 1137 donnait à penser qu'il se prêterait à cette politique, et sans doute son intervention faciliterait-elle un règlement définitif de la question d'Antioche (comme, au temps de Manuel, devait le faire celle de Baudouin III). Mais Foulques se méfia; il fit répondre qu'il serait très honoré de la visite impériale, mais que son petit royaume n'avait pas de quoi entretenir une grande armée. Jean fit remarquer qu'un déplacement avec maigre escorte était indigne de sa majesté, et n'en reparla plus (40). Sans doute se préparait-il à entrer en campagne lorsque le 8 avril 1143, au cours d'une partie de chasse dans le Mardj ad-Dî-bâdj, il fut mortellement blessé (41).

La mort de Jean Comnène fit relever la tête à Raymond. Manuel Comnène, pressé de rentrer à Constantinople pour exclure son aîné Isaac de la succession paternelle, se serait prêté à un accord; mais pour cette même raison Raymond exigeait toute la Cilicie, occupée injustement par les Grecs, disait-il; Manuel rétorqua en demandant de quel droit Raymond occupait Antioche. Après son départ, Raymond récupéra une partie de la Cilicie; trop occupé à s'assurer

(39) G. T., XV, 19, 25; Otto Freis., MGSS, XX, 263; Grég., 156; Kinnamos H 222; Nicéas, 225; I. A., 61 H 440 (Tripoli à corriger en Tarse; I. A. croit que Raymond se rendit auprès du basileus).

(40) G. T., XV, 21; Nicéas H 224; Kinnamos H 226 (offrande préparée pour le Saint-Sépulcre).

(41) G. T., XV, 22-23; Richard Poit., éd. Berger, 135; Eudes de Deuil, 40; Romuald, XIX, 424; Otto Freis., 424; Cont. Praem. de Siebert, MGSS, VI, 452; Grég., 156; Chron. rim., 503; Qal., 264 A 275; Az., 537; I. F., 160 v<sup>o</sup>; Mich., 254; Chron. syr. an., 280. D'après Boustân, 537, Jean négociait un mariage.

le pouvoir et à combattre Mas'ou'd, qui lui aussi avait profité de la mort de Jean Comnène, Manuel ne pouvait revenir en Cilicie, mais il ne pouvait non plus admettre de laisser impunie l'usurpation franque. Une expédition mi-terrestre (sous Jean et Andronic Kostestephanos et le Turc converti Boursouq) mi-navale (sous Démétrios Branass) reprit la Cilicie et pilla les confins d'Antioche; Raymond essaya en vain de surprendre leur retraite; le butin fait fut mis en sûreté à Chypre (42). La Cilicie resta grecque, et les rapports trop tendus entre Francs et Byzantins pour autoriser aucune collaboration contre l'Islam (1144).

C. *La chute d'Édesse (1144-1146)*. — Ce qui rendait fâcheuse cette situation était que justement la mort de Jean Comnène, bientôt suivie de celle de Foulques (novembre 1143), que remplaçait un enfant, Baudouin III, et les négociations qui se nouaient entre Artouqides et Francs amenaient Zengî à reprendre la lutte contre ces derniers, qu'il avait abandonnée depuis quatre ans. Par surcroît, la tension entre Raymond et Joscelin, qui paraissait avoir disparu en 1137-1138, se ranimait, dans des conditions mal connues. Contrairement à ses prédécesseurs, vassaux des rois de Jérusalem, Joscelin l'était du prince d'Antioche (1); après la perte d'Édesse, il rejettera, ainsi que Baudouin de Mar'ach, la suzeraineté de Raymond; mais il est impossible de savoir jusqu'à quel point cette rupture ne fut pas le résultat plutôt que la cause de la conduite qu'eut alors Raymond (2).

Quoi qu'il en soit, au printemps de 1144, Zengî enlevait à Joslin les places du Chabakhtân, par où pouvait se faire sa liaison avec Qara Arslân (3); puis il attaquait Amid, alliée de ce dernier

(42) Kinnamos H 227, seule source; les Grecs capturèrent un percepteur antiochien.

(1) Cart., 112 (acte de Joscelin, 1141, « sous le principat de Raymond »); G. T., XIV, 4 (Joscelin en 1144 appelle Raymond « tanquam dominum suum »). Ce peut être comme suzerain que Raymond réconcilie Joscelin en 1141 avec un certain Simon, qui avait pris 'Aintâb (Grég., 154), et que Dulaurier croit maronite, gratuitement.

(2) G. T. est notre seule source et peut avoir brouillé les dates, puisque Joscelin restait vassal de Raymond en 1144; la conduite de Joscelin en 1139, dans l'affaire de Raoul (infra, p. 503), la trêve de 1143 (supra, p. 365) témoignent d'une absence d'entente, mais non d'une rupture. Celle-ci est au contraire attestée en 1146 (Chron. an. syr., ad annum).

(3) T. A., 62 H 442, At., 118; Boustân, 535 et I. F., 139 v<sup>o</sup> croient al-

et clé du Diyâr Bakr; le prince artouqide faisait alors offrir à Joscelin la restitution de Bâbalou s'il le secourait (4). Sans doute fut-ce comme suite à cette requête que Joscelin organisa une diversion du côté d'ar-Raqqa (5). Mais Zengî avait prévu la chose et guettait : Joscelin avait emmené hors d'Edesse le plus clair de sa garnison, l'émir de Harrân prévint Zengî, qui envoya Yâghîsiyânî essayer, d'ailleurs en vain, de surprendre la ville, puis le rejoignit à marche forcée; le 28 novembre 1144 il entamait le siège d'Edesse.

Guillaume de Tyr s'est fait l'écho d'accusations selon lesquelles Joscelin, paresseusement réfugié dans sa résidence plus tranquille de Tell-Bâchir, négligeait la défense d'Edesse et n'y avait laissé, en dehors d'indigènes peu aguerris, que quelques soldats fort mal payés. Tout ce que l'on sait de la carrière de Joscelin et le témoignage formel des auteurs arabes doivent faire rejeter cette version. Tell-Bâchir, plus proche qu'Edesse d'Alep et des Francs, n'était nullement une résidence d'oisif; et si Joscelin disposait d'un nombre insuffisant d'hommes pour défendre un territoire attaqué sur presque toutes ses frontières, s'il manquait de ressources pour les entretenir sur des domaines constamment dévastés, il est difficile de l'en rendre responsable; au surplus le dénuement d'Edesse était, on vient de le voir, en partie accidentel, et l'on pouvait penser que la ville était de taille à supporter victorieusement des sièges, comme au début du siècle.

Mais Zengî agit avec une promptitude et une énergie imprévues. A ses troupes propres s'ajoutaient des Kurdes et des Turcomans, les contingents d'Irbil amenés par 'Alî Kutçuk, ceux des seigneurs d'Arqanîn (haut-Tigre), Sêvayêrak, Manbidj. La défense était dirigée par les trois évêques, le latin Hugues, le jacobite Basile, l'arménien Jean. Les assiégeants construisirent des tours, creusèrent des mines; les assiégés firent des contre-mines, des contre-murs; mais, commerçants ou clercs, ils manquaient d'entraînement militaire, et Hugues, disait-on, se refusait à dépenser pour eux les trésors qu'il avait amassés. Basile désirait obtenir

Mouwazzar prise dès 1140, mais associent ce fait à la mort de Qara Arslân (erreur pour son père Dâoûd), qui est de 1144.

(4) Mich., 260; Chron. an. syr., 280.

(5) Telle est la version de Chron. an. syr. D'après les auteurs arabes, il partit vers la Syrie; d'après Mich., 259, vers Antioche; d'après Sibî, vers Hiç Mançour.

une trêve, mais la population y était en partie hostile et comptait sur les appels lancés à Antioche et à Jérusalem. Mais d'Antioche les secours tardèrent (6), et Jérusalem était loin. Le 24 décembre un pan de mur s'écroula près de la Porte des Heures, et les habitants ne purent refouler l'assaut turc. En vain la population chercha-t-elle à se réfugier dans la citadelle, Hugues avait interdit au commandant de l'ouvrir. Il y eut plusieurs milliers de tués, de captifs et de personnes étouffées dans la foule (dont Hugues). Seulement alors Zengi donna l'ordre de cesser le massacre, ne voulant ni ruiner la ville devenue sienne ni s'en aliéner les habitants parmi lesquels il n'y avait guère de musulmans. Deux jours après un certain Barsauma lui livra la citadelle. L'armée turque n'eut pas le droit de pénétrer dans la ville qui conserva une administration autonome sous le commandement de 'Ali Kutchuk; les prisonniers furent rendus à leurs foyers. Basile, qui avait bien combattu, bien que Zengi eût escompté son hostilité envers les Francs, argua de sa fidélité à ses anciens maîtres pour garantir sa fidélité au nouveau; seuls les Francs furent, eux, systématiquement et sauvagement massacrés. De même les églises furent respectées, sauf les églises franques, qui furent désaffectées (7).

La prise d'Edesse fut sans difficulté suivie de celle de Sarouj (janvier 1145). Zengi assiégea ensuite Bira que, malgré des secours envoyés de Qal'at-ar-Roum, il eût sans doute réduite, si, comme on va le voir, il n'avait dû regagner Mossoul (mars 1145 (8)). Pendant son absence, les Antiochiens eurent encore

(6) G. T. seul contient cette accusation. Röhricht, 236 suppose à tort que Raymond était alors à Constantinople; mais il peut avoir jugé imprudent de ne pas attendre l'armée palestinienne; en tous cas, Joscelin l'accusa de jalousie.

(7) Qal., 226-268 A 280-281; Azr., 170 v°; Ibn Djauzi, 539; I. A., 64-66 H 443-446, At., 118-126; Sibit ms., an 539; Kamâl Boughya, VI (Ibn ad-Dahhân et Histoire de Harrân); Grég., 158; Nersès Schnorhali, Elégie; Mich., 259-261; Chron. an. syr., 281-286 (Chabot, Mélanges Schlumberger, 171-178); G. T., XVI, 4, 5; Otton Freis., 264; récit anon., ZDPV, X, 299; Geoffroy Voss. dans Bouquet, XII, 496; Guil. Newb., 149; Chron. Mailrose, 72; Robert de Torigny, an 1145; Ernoul, 2; lettre d'Eugène, III, Bouquet, XV, 429; Richard Poit., 135; ces derniers (depuis ZDPV) croient la ville livrée par trahison. Mentions dans de multiples chroniques (Röhricht, 234).

(8) Traité an., ZDPV, X, 298; Qal., 268 A 281; Chron. an. syr., 286-288 (Chabot, Cptes-r. Acad., Inscr., 1917, 77-84; I. A., 66 H 446 croit que Bira se donna à Timourtach, ce qui n'est vrai que six ans plus tard.

quelques conflits avec les Turcomans de la Syrie du Nord (9) ; puis des Arméniens en relation avec Joscelin essayèrent de profiter de la faiblesse de la garnison turque d'Edesse pour fomenter un complot qui la rendrait aux Francs ; mais Ali Kutchuk informé fit saisir les responsables et Zengî, en route pour revenir en Syrie, ordonna des exécutions exemplaires, et chercha à augmenter l'élément loyal d'une part en multipliant les faveurs aux jacobites, d'autre part en établissant à Edesse trois cents familles juives (mai 1146) (10).

La conquête d'Edesse et de sa province par Zengî supprimait d'un coup toute domination franque outre-Euphrate et réduisait Joscelin à ses possessions syriennes et tauriques. Désormais de Mossoul à Alep les communications musulmanes étaient sûres, et la Syrie allait désormais supporter seule et directement toute la pression des forces turques. L'événement eut un retentissement considérable ; en Occident, il devait provoquer la naissance d'une nouvelle croisade ; en Orient, une ambassade califale vint conférer à Zengî une série de présents et de titres, parmi lesquels le titre royal, et les poètes le célébrèrent à l'envi (11).

Que Raymond eût ou non des reproches à se faire, il comprit que devant une telle aggravation de la situation générale il fallait en finir avec la querelle grecque et revenir à la suzeraineté byzantine de 1137, avec les secours qu'elle comportait. Il se rendit donc en personne à Constantinople ; là se joua une scène qui montre Manuel déjà imbu de l'esprit dans lequel il traitera plus tard Renaud de Châtillon. Il refusa d'abord de recevoir Raymond, puis, celui-ci ayant été faire amende honorable sur le tombeau de Jean Comnène, il lui pardonna, tout en parlant peut-être d'un patriarche grec à Antioche. Raymond espérait des secours en hommes ; il ne reçut que des subsides, mais Manuel lui promit de venir bientôt en Syrie. Il voulait bien aider les Francs, mais

(9) Qal., 269 A 281; Mich., 265.

(10) Qal., 270 A 282; I. F., 157 r°; Mich., 267-268; Chron. an. syr., 289.

(11) I. F., 157 r°; les titres sont : Zain al-islam, al-malik al-mançoûr, alp ghâzi Irân (P), naçîr amîr al-mou'mintn ; les présents : chevaux à harnachement d'or et sabre d'or, drapeau, mantelet (faradjiya) et turban noirs (couleur abbasside).



non sans être assuré que Byzance y trouverait son profit (1145 ?) (12).

L'affaire qui avait rappelé Zengî de Bîra était une dernière répercussion de son ancienne carrière orientale. Nominalement, il n'avait été jusqu'en 1144 qu'atabek d'un fils du sultan Mas'oud, Alp Arslân ; celui-ci, devenu jeune homme, crut pouvoir profiter de l'absence de Zengî pour se soulever contre lui ; l'affaire n'eut pas de suite, car aucune troupe ne broncha, et ce fut au contraire à ce moment que Zengî obtint le titre royal, qui sanctionnait son pouvoir personnel. Il repartit alors pour la Syrie, avec l'idée d'attaquer de nouveau Damas. Pour assurer ses communications, il assiégea Qal'a Dja'bar, que possédait un seigneur arabe descendant de l'ancienne dynastie 'oqaïlide ; ce fut là qu'à la suite d'une querelle d'ivresse il fut assassiné par un esclave d'origine franque (14 sept. 1146) (13).

Un instant on put croire que cette mort affaiblirait les musulmans. Tandis que le vizir Djamâl ad-dîn al-Içfahâni emmenait à Mossoul le fils aîné du défunt, Saïf ad-dîn Ghâzi, le cadet, Noûr ad-dîn, se faisait reconnaître à Alep avec l'aide du notable alépin Madjd ad-dîn ibn ad-Dâya et de l'émir kurde Chîrkoûh, dont le frère Ayyoûb avait jadis sauvé Zengî battu par le calife (14) ; le royaume zengide était donc coupé en deux, et bien que Ghâzi n'eût manifestement aucune intention de dépouiller son cadet, une certaine méfiance exista d'abord entre eux. D'autre part, tous ceux qu'avaient frustrés la puissance de Zengî voulurent regagner ce qu'ils avaient perdu ; en Diyâr Bakr, les Artouqides enlevèrent à Ghâzi presque tout ce qu'ils avaient dû céder à Zengî (15) ; en Syrie Euneur reprit Ba'lbek, occupé par Zengî en 1140, et établit sa suzeraineté sur le gouverneur de Homç et al-Yâghsi-yâni, inquiets des sentiments de Noûr ad-dîn à leur égard. Enfin du côté franc Raymond pillait les confins d'Alep et de Hamâh,

(12) Kinnamos H 229; Mich., 267; Eudes de Deuil, 40; Mich. donne comme date oct. 1145, oct. 1146, mais est souvent ici en avance d'un an; Kinn. place le fait au lendemain des hostilités de 1144.

(13) Qal., 270 A 277; Ibn Hamdoûn et Ibn Djauzi, an 541; I. A., 66 sq.; H 446 sq.; Kamâl Boughya, VI, 213 r°, 214 r°; Mich., 267; Chron. an. syr., 291; G. T., XVI, 7.

(14) Qal., 272 A 278; I. A. T. dans A. Ch., 46; I. A., 74 H 455, At., 152-155; I. F., 158 r°.

(15) *Diyâr Bakr*, 252.

et un nouveau complot éclatait à Edesse (16). Là, à la suite d'un accord secret de Joscelin avec les habitants, le comte, auquel Raymond avait refusé de s'associer, mais qui avait avec lui Baudouin de Mar'ach, s'introduisait par surprise dans la ville (nov. 1146).

Mais la réplique fut foudroyante. Dès le lendemain du raid de Raymond, Chîrkoûh avait répliqué en fondant sur Artâh. Du côté d'Edesse, Noûr ad-dîn, immédiatement prévenu, alerta les seigneurs voisins, puis accourut lui-même à la tête des Turcomans de Sawâr : il fallait arriver avant qu'eût succombé la citadelle. Cinq jours après l'arrivée de Joscelin, Noûr ad-dîn était devant la place. Joscelin, pour faire vite et sans être vu, n'avait amené qu'une poignée d'hommes : la résistance était impossible. Refoulé dans la Tour de l'Eau, tout ce qu'il put faire fut d'opérer une évasion nocturne en essayant d'emmenner une partie des habitants pour les soustraire au massacre. Ce fut un exode déchirant. Harcelés par les musulmans, les chrétiens essayèrent de les repousser dans un combat où fut tué Baudouin de Mar'ach, et ne parvinrent que décimés à Samosate. Quant à Edesse, elle fut livrée à un sac impitoyable, une multitude d'habitants furent massacrés ou emmenés en esclavage. Elle ne devait jamais se relever tout à fait de ce désastre (17).

Comme pour aggraver la situation, la régente de Jérusalem, acceptant l'appel qu'un rebelle hauranien lui avait adressé contre Euneur, rompit alors l'alliance qui l'unissait aux Damasquins. Noûr ad-dîn put alors conclure la paix avec Euneur, qu'il aidait à repousser les Francs et dont il épousait une fille. Al-Yâghîsiyânî résigna entre ses mains son fief de Hamâh (18); enfin Saïf ad-dîn Ghâzî, se jugeant suffisamment occupé par les Artouqides, sollicita son frère de se prêter à une entrevue, qui dissipa entre eux toute méfiance (19). Il n'y eut donc, en partie par la faute des Francs, aucune des discordes entre musulmans qu'ils avaient pu espérer. Les conquêtes de Zengî s'avéraient irrévocables, du moins tant que n'était pas arrivée la croisade qui s'organisait.

(16) Qal., 273 A 279; I. A. T. dans A. Ch., 48-49; I. A., 78 II 459.

(17) Qal., 274 A 279; I. A., 75, At., 156; Boustân, 541; I. A. T. dans A. Ch. 49 (pour l'affaire d'Artâh); Mich., 264; Chron. an. syr., 292 (parmi les réfugiés de Samosate est l'évêque jacobite Basile; les chrétiens du Toûr Abdîn s'appliquent au rachat des captifs); G. T., 728-732.

(18) Qal., 275-279 A 280-282; I. F., 162 v° et 172 r°; G. T., 715-718.

(19) I. A. At., 158; Kamâl, 81.

## CHAPITRE II

### FRANCS ET ARMÉNIENS ENTRE NOÛR AD-DIN ET MANUEL COMNÈNE

(1146-1164)

#### I. LA RÉORGANISATION DE L'ISLAM (1).

L'homme dont nous venons de voir les débuts, Noûr ad-dîn, est peut-être la figure politique la plus marquante de l'Islam asiatique au XII<sup>e</sup> siècle : plus importante assurément que Saladin, bien que le duel de ce dernier avec l'Occident lui ait donné la première place dans la gloire. Noûr ad-dîn possède au plus haut point les qualités de son père : hardiesse et prudence combinées, exact sentiment de ses ressources, choix judicieux de ses collaborateurs, art du commandement ; il n'a pas plus de scrupules, mais plus de diplomatie. Surtout il est, sinon le créateur, du moins le chef et le héros conscient et incontesté d'une vaste renaissance de l'ardeur musulmane qui, après un moment de « pause » sous les Ayyoubides, aboutira à son point culminant au début du régime mamlouk et modèlera pour des siècles le caractère du monde oriental. Il est certes impossible de présenter ici dans le détail les divers aspects de ce mouvement et même de la politique de Noûr ad-dîn, mais il est indispensable à la compréhension de l'histoire franco-syrienne d'en avoir présents à l'esprit quelques gros traits.

L'origine première du grand mouvement de réorganisation de l'Islam est antérieure non seulement à Noûr ad-dîn, mais à la première croisade. L'anarchie matérielle et morale du monde musulman au XI<sup>e</sup> siècle fait naître par contre-coup des aspirations à la discipline politique et religieuse ; elles se trouvèrent coïncider

(1) Intéressantes remarques de Tschudi, *Vom Islam zur Zeit der Kreuzzüge*. Asia Major, IX, 1933, et de H. A. R. Gibb., Cpte-rendu de Grousset dans Bull. of the School of Or. St., VIII, 1, 1936.

avec l'arrivée au pouvoir des Seldjouqides, qui firent de la guerre sunnite le facteur principal d'unification de leurs sujets, et, les premiers, entreprirent de former idéologiquement la classe dirigeante de leur état par la création de madrasas, dont la plus ancienne est celle de Nizâm al-Mouk, le grand ministre de Malik-Châh, à Bagdad. La décomposition de l'empire seldjouqide n'arrêta pas le mouvement, mais lui enleva son unité de direction. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, il n'avait encore nullement pénétré dans les régions occidentales. L'initiative de son introduction est le fait des Artouqides : la première madrasa de Mârdîn fut fondée par Ilghâzi, la première d'Alep par son neveu et lieutenant Badr ad-daula Soulaïman, en 515/1121 (2). Parallèlement s'introduit en Syrie une forme nouvelle de vie religieuse, iranienne d'origine mais apportée à la suite des Turcs, la monachisme en communauté — l'islam arabe n'avait connu le soufisme qu'individuel —, qui devait peu à peu exercer sur les masses une profonde influence mystique et fanatisante ; le premier khânqâh (couvent) d'Alep fut fondé par Loulou en 510/1116-1117, non sans résistance de la population (3); à la fin du siècle, la Syrie en sera pleine.

La croisade franque survint dans une société trop désorganisée pour y susciter une réaction immédiate. Mais la persistance de l'occupation franque, l'insécurité constante et la ruine qui en résultait pour les populations de l'intérieur, développèrent naturellement chez elles une hostilité qui, en ces temps, devait forcément prendre tournure religieuse. L'intolérance provocante des premiers Francs n'y contribua pas peu, et par exemple ce furent les violations de cimetières par eux dans la banlieue d'Alep qui déterminèrent, en 1124, les premières mesures antichrétiennes qu'on eût vues à Alep depuis plusieurs générations. D'autre part les Syriens étaient amenés à requérir l'aide d'alliés qu'en toute autre circonstance ils eussent considérés comme des ennemis : on les a vus allant exciter le zèle des Iraquiens à la guerre sainte (4), et c'est la menace franque qui les amène à accepter, après bien des répulsions, la domination des chefs turcs de la Djéziré. La guerre sainte, le « djihâd », se trouvait donc constituer un agent

(2) I. A. T. dans I. F., 162 r<sup>o</sup> et I. Ch., 24 v<sup>o</sup>, REI, 116.

(3) I. F., 90 r<sup>o</sup>.

(4) Supra, p. 256, 261.

externe d'unification sur des populations qu'entre elles tout aurait divisées, et par là-même un remarquable facteur de puissance politique pour le chef qui saurait en prendre la direction matérielle et morale. Non seulement en effet des succès sur les infidèles développeraient ses ressources, et le rendraient d'autant plus redoutable à ceux qui n'en auraient pas eu leur part, mais, en entraînant leurs propres hommes derrière lui, il les forcerait eux-mêmes à le suivre sous peine de disparaître et les réduirait ainsi insensiblement à l'état de vassaux. Cette situation n'est pas exceptionnelle : des premiers califes aux Ottomans, tous les états musulmans n'ont eu de force interne qu'autant qu'ils ont pu conduire à la conquête des infidèles des troupes galvanisées par l'idéal de guerre sainte. Mais au XII<sup>e</sup> siècle, il fallait le redécouvrir; Zengî s'en rendit compte ; mais ce fut vraiment Noûr ad-dîn qui personnifia la guerre sainte.

L'ambition et le sens politique se doublaient-ils en lui de la profonde ardeur religieuse que lui prêtent ses panégyristes ? Et vint-il tout à fait de lui-même à cette attitude ? Il paraît certain qu'il n'avait pas au début de son règne l'austérité de mœurs qu'il eut après ses maladies de 1157-1159 et qu'il garda aux yeux de la postérité (5); il est non moins sûr — mais là il peut avoir agi par sentiment de l'incertitude première de sa situation politique — qu'il témoigna d'abord à l'égard des chiites d'une entière tolérance (6). D'autre part, son règne coïncide avec le moment où, en partie comme conséquence de l'activité des premières madrasas, commence à s'affirmer l'importance politique des fouqahâ (juristes-théologiens), par le nombre croissant des emplois qu'ils occupent et surtout par l'action qu'ils exercent sur la formation et la conduite des autres collaborateurs des princes. Nous savons que Noûr ad-dîn était en rapports étroits avec plusieurs d'entre eux (7). Il est probable qu'il y était incité par Madjd ad-dîn ibn ad-Dâya, un Alépin de famille sunnite stricte, qui avait été son frère de lait et son compagnon de jeunesse, et fut ensuite son principal conseiller et le maître absolu de toute son administration civile.

(5) I. A.

(6) I. F., II, 159 r°; *Chronique chiite*, 6.

(7) *Chron. chiite*, 7.

Quoi qu'il en soit, entre 1147 et 1149 la politique de Noûr ad-dîn s'oriente définitivement dans le sens de la lutte contre l'infidèle et l'hérétique au-dedans comme au-dehors. Assurément la guerre sainte, quelque succès qu'elle lui ait valus, n'est souvent qu'un moyen de préparer et de justifier les gains bien plus substantiels qu'il réalise sur ses voisins musulmans en dépossédant ceux qui refusent de le suivre (Damas) et en obligeant les autres (Djéziré) à accompagner ses armées. A la fin du règne, elle n'est plus contre les Francs, mais contre les Fatimides. Jamais Noûr ad-dîn n'a voulu ou cru pouvoir rejeter les Francs à la mer ; la sécurité de la Syrie intérieure lui suffit.

A l'intérieur, les chrétiens sont écrasés d'impôt, parfois presque persécutés (8). Aux chiites Noûr ad-dîn interdit dès 1149 les manifestations extérieures de leur culte, bientôt les laisse brimer par les fanatiques, incarcère ou exile leurs chefs (9). Les fondations de madrasas hanéfites et chaféites se multiplient, par lui, par ses vassaux, par les notables qui veulent lui plaire ; elles s'accompagnent de largesses énormes en faveur des mosquées, de créations humanitaires (hôpitaux), etc. (10). Les opposants sont impuissants.

C'est qu'il y a réellement un vaste mouvement dont les foughâ ont la direction, mais auxquels participent de grandes couches de la population arabe et turque. Il se manifeste par la rédaction de traités sur le djihâd (11), la composition anonyme, peut-être en Egypte, du récit des anciennes conquêtes arabes longtemps connu sous le nom de Wâqidî (12), l'adaptation et la rédaction première en milieu turc du roman de Seyyîd Baṭṭâl Ghâzî, la conversion, même si elle est intéressée, de familles chiites comme celle des Banou'l-Khachchâb (13), l'activité renouvelée des associations privées de guerre sainte comme celle des nabouviya qui en 1175 ont massacré les ismâiliens de Bâb-Bouzâ'a (14) et

(8) Mich., 340 sq. (augmentation de la capitation, obligation du costume distinctif tombé en désuétude, destructions ou désaffections d'églises, etc.).

(9) *Chronique chiite*, 7-8.

(10) I. Ch. passim; I. F., III, 13<sup>o</sup> (madrasa fondée par Ibn al-Mouqaddam pour rentrer en grâce).

(11) Ibn Chaddâd, le biographe de Saladin, en dédie un à ce prince.

(12) *Chroniques d'Istanbul*, 338.

(13) Du moins, de cette famille, l'ami que cite constamment Kamâl dans sa *Boughiya*, paraît bien être sunnite.

(14) Ibn Djobair, 223.

qui sont également représentés à Damas (15), etc... Indications sommaires, mais qui suffisent à montrer qu'il y avait entre l'évolution spontanée des générations et l'attitude voulue de Noûr ad-dîn cet accord auquel se reconnaît le grand politique. Saladin aura des vertus plus humaines ; mais comme prince il n'aura qu'à comprendre et suivre l'exemple.

Matériellement la force dont disposait Noûr ad-dîn était à la fois moindre et plus grande que celle de Zengî : moindre, parce qu'il avait un état territorialement plus réduit, au moment de son avènement du moins ; plus grande, parce qu'il n'avait plus rien qui détournât une partie de son attention et de ses forces vers Bagdad ou l'Iran. D'autre part, depuis que Zengî, récemment avait achevé la soumission des Kurdes, à peine entamée par les Seldjouqides, de nombreux émirs de ce peuple étaient entrés dans son armée, et y équilibraient l'élément turc originel ; le plus célèbre, issu d'une famille entrée depuis longtemps au service turc, était Chirkoûh, le futur conquérant de l'Égypte, l'oncle de Saladin. A ces troupes régulières, Noûr ad-dîn ajouta, comme avait fait son père, mais plus décisivement que lui, l'emploi sur les frontières de Turcomans, transplantés de Djéziré comme les émirs kurdes (16) ; de son règne date l'établissement de la tribu Yâroûqî aux portes d'Alep, dans le faubourg qui prit leur nom (17) ; au début du XIII<sup>e</sup> siècle, il y aura dans la province d'Alep, plus de Turcomans que de Bédouins (18), et le chef des Yâroûqî sera l'un des plus puissants personnages de la principauté ayyoubide. Le premier aussi Noûr ad-dîn s'attacha à prendre en mains et à utiliser systématiquement les populations arabes des confins franco-musulmans, restées jusque-là politiquement neutres (19).

(15) Ibn Djobaïr, 260.

(16) A partir de 1149, les Turcomans apparaissent tout le temps dans l'histoire des coups de main dans le 'Afrîn, le 'Amouq, les restes du comté d'Edesse.

(17) I. F., IV, 42 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> (an 564/1169). Zengî laissait les Turcomans venir pour leurs achats à la Porte de Qinnasrîn devant Alep, mais leur interdisait de s'y fixer (I. F., II, 89 v<sup>o</sup>).

(18) D'après la comparaison de leur chiffre d'impôt (Sauvaget, *Perles Choï-sies*, 164).

(19) Exemples connus seulement dans le Liban (Çalîh b. Yahya, 71; Histoire des Chihabites, 48, 41-42; le même ouvrage parle d'hostilités entre les Bédouins Ma'anites et les Francs de Baudouin, II dans la région d'Antioche, dès le temps d'Ilgâzî, p. 247). Les difficultés de la politique de prise en main

Noûr ad-dîn n'a pas modifié le système semi-féodal qu'il a trouvé en vigueur : à côté des régions qu'il administre lui-même, il laisse subsister ou distribue quelques grands fiefs. Mais il s'est attaché à réduire les seigneurs qui, lui étant antérieurs, lui étaient suspects de moindre obéissance, et en particulier supprime la seigneurie arabe chiite des 'Oqailides qui subsistait sur le moyen Euphrate. Il réduit immédiatement les insubordinations, que son prestige moral et sa puissance matérielle rendaient d'ailleurs très rares. Il cherche, semble-t-il, à équilibrer la puissance de ses émirs turcs et kurdes en concédant autant de fiefs à la famille de son ministre Madjd ad-dîn ibn ad-Dâya, qui n'était pas de carrière militaire ; il ne paraît pas douteux qu'il ait trouvé en ce dernier, auquel, malgré la jalousie de Chîrkoûh (20), il conserva toujours une absolue confiance, un administrateur capable de donner à son état l'organisation ferme et les ressources régulières indispensables aux vastes ambitions du maître.

## II. LA SECONDE CROISADE ET LA DÉBACLE FRANQUE DE 1149-1151.

La chute d'Edesse avait provoqué une émotion qu'exploita saint Bernard pour prêcher une seconde croisade. Celle-ci se distingue de la première par sa composition ethnique — Français et Allemands, ni Anglo-Normands ni Italiens — et son commandement — le roi de France Louis VII et l'Empereur allemand Conrad III au lieu de barons —. Elle se distingua aussi de la première croisade par sa réalisation, qui ne fut qu'une série de catastrophes.

Sa simple annonce avait déjà indirectement nui aux Francs. Depuis que Mas'ôud de Qonya avait acquis le Djahân, il s'intéressait aux confins septentrionaux de la Syrie. Il n'avait pu les attaquer tout de suite, parce qu'il avait à résister à une série d'attaques de Manuel Comnène, qui cherchait à lui reprendre, au nord d'Antalya, des territoires dont les Turcs s'étaient emparés lors de la mort de Jean Comnène, et bénéficiait naturellement de

de tous les musulmans, sous Saladin, explique un texte d'Ibn Djobaïr, cf. mes *Indigènes et croisés*, Syria, 1934.

(20) I. F., II, 175 r°. Le même auteur, IV, 55 r°, toujours d'après I. A. F. dit que Madjd ad-dîn aurait succédé à Noûr ad-dîn s'il n'était mort avant lui.



l'alliance du Danichmendite Yaghî-Siyân de Siwâs ; mais quand le *Basileus* apprit la préparation d'une croisade, il rentra chez lui et ne songea plus qu'à se rapprocher des Turcs, avec lesquels il signa la paix de 1147 (1). Dès lors une partie des forces seldjouquides pouvaient être envoyées vers le sud-est, et des hostilités eurent lieu entre le fils de Mas'ou'd, Qilîdj Arslân, et les Francs sur les confins de Mar'ach. Noûr ad-dîn en profita pour attaquer de son côté les possessions des Francs sur celles de leurs frontières qui le rapprochaient plus de Qilîdj Arslân, moins peut-être pour l'aider que pour circonscrire préventivement le domaine de ses éventuelles acquisitions. Il occupe, en des moments mal déterminés, Sinâb, Sal'ân et d'autres places au nord de 'Azâz d'une part (2), de l'autre, Artâh, Bâtriké, Bâsoûta, Chîh al-Ĥadîd, c'est-à-dire qu'il détient la ligne de communications directes de Tell-Bâchir à Antioche et tient la plaine d'Antioche même sous une perpétuelle menace ; peu après (octobre 1147), c'est au tour de Hâb et Basârfoût de tomber entre ses mains, lui livrant la clé du Roûdj ; en vain Raymond s'avance-t-il jusqu'à Dâniith, faute de troupes assez nombreuses il doit se replier sur le Djabal Bârîsa, et en novembre Noûr ad-dîn achève la réduction du Djabal Bani'Oulaïm par la conquête de Kafarlâtâ (3); c'est à ce moment qu'arrive en Syrie la nouvelle de l'approche d'une nouvelle croisade.

Ni Conrad III, ennemi des Normands d'Italie, ni Louis VII, mari d'Aliénor d'Aquitaine, nièce de Raymond d'Antioche et par conséquent également mal disposée pour Roger II, n'ayant accepté l'invitation de ce dernier de les transporter par mer, la croisade repassa, comme la première, par Constantinople. On ne pouvait donc pas éluder la question de ses rapports avec Byzance. Comme jadis Alexis Comnène, Manuel subordonnait son aide à la promesse de restitution aux Grecs des territoires qui seraient conquis ; seulement la présence, à la tête des Croisés, d'un roi et d'un empereur, ce dernier égal juridique du *Basileus*, rendait

(1) Chalandon, *Jean et Manuel Comnène*, 244-247.

(2) Peut-être dès octobre 1146 (I. F., 158 v°).

(3) I. F., 172 r°, 173 r°-v°, avec des confusions partielles entre ces faits et la campagne analogue de 1148 (cf. infra); Boustân, 542; I. A., 80 (H 461), qui nomme Mâboûla (au lieu de Bâtrikè ?); Mich., 275.

impossible une demande d'hommage, et diminuait par conséquent les facilités de contrôle de Manuel sur les croisés ; aussi les vit-il venir avec une grande méfiance. De leur côté les Francs, nourris des sentiments rapportés de la première croisade contre les Byzantins, refusèrent le concours de l'armée grecque ; leurs déprédations achevèrent de les faire mal voir, et, lorsqu'ils furent passés en Asie Mineure, il se noua une véritable alliance de fait entre les populations chrétiennes et les Turcs, qui aboutit à la destruction d'une partie des croisés ; Louis VII parvint à Antioche avec une moitié de son armée primitive, Conrad, par mer, à Jérusalem, avec une poignée d'hommes. De cette première étape de la croisade, les possibilités d'une collaboration franco-byzantine sortaient condamnées pour plusieurs années et la domination turque en Anatolie consolidée.

Le second acte, qui se joua à Antioche, ne fut pas plus heureux. Arrivés en Syrie, qu'y feraient les croisés ? Chacun naturellement tirait à soi, et de Jérusalem, où l'on espérait l'acquisition de Damas, on pressait Louis VII de venir rejoindre Conrad ; d'autres ambassades arrivaient de Tripoli et de Tell-Bâchir, et Raymond essayait d'entraîner le roi de France à profiter de la panique causée à Alep par la nouvelle de son arrivée pour une attaque brusquée sur cette ville. Cette dernière requête était assurément la plus judicieuse, car Noûr ad-dîn était autrement dangereux pour les Francs que Mou'in ad-dîn qui savait Noûr ad-dîn, malgré leur réconciliation officielle, prêt à profiter de ses moindres embarras. Et n'était-ce pas la puissance zenguide qui avait été la cause de la croisade ? Mais Louis VII, ignorant des choses syriennes, ne songeait qu'à accomplir son vœu de croisé en allant au Saint-Sépulcre ; un incident privé précipita sa décision : Aliénor n'aimait pas son mari, et elle était séduisante et coquette ; Raymond essayait de profiter de sa parenté avec elle pour influencer Louis VII en faveur de ses projets, puis, lorsqu'il vit la vanité de ses efforts, pour se venger en l'encourageant dans ses intentions de divorce ; Louis VII crut qu'il s'y ajoutait entre eux des relations coupables, et, emmenant de force Aliénor, partit brusquement d'Antioche, sans prendre congé du prince, et gagna Jérusalem. Aucun contingent antiochien ne devait l'y rejoindre. Aucun contingent tripolitain non plus, car à Tripoli avait débarqué un corps provençal,

commandé par Alphonse Jourdain, et, celui-ci étant mort empoisonné, son fils Bertrand accusa le comte Raymond de l'avoir fait supprimer comme rival possible. La croisade se révélait comme un facteur de désunion.

La fin fut pire encore. Les croisés attaquèrent Damas. Euneur fit appel à Saïf ad-dîn de Mossoul et à Noûr ad-dîn, qui, on pense bien, ne se firent pas prier. Euneur n'en demandait d'ailleurs pas plus, et évita de les laisser arriver jusqu'à Damas; il fit sentir aux Francs le danger qu'eût présenté pour eux l'unification de la Syrie sous Noûr ad-dîn, et les Francs de Syrie firent lever le siège (juillet 1148). Ceux d'Occident, ne comprenant rien aux choses du pays, les accusèrent de lâcheté; le fils d'Alphonse Jourdain pendant ce temps entra en guerre contre Raymond II, et ce dernier, pour le déloger d'une place qu'il avait occupée, fit appel à Euneur et Noûr ad-dîn; les croisés se refusèrent à plus rien faire pour les Francs de Syrie. Beau résultat en vérité, et qui d'un coup anéantissait, avec le prestige de la croisade, une des raisons que Noûr ad-dîn et les Musulmans avaient cru avoir de ne pas pousser les Francs à bout (4).

On s'aperçut immédiatement de cette conséquence dans l'ardeur qu'apporta Noûr ad-dîn à combattre les Francs du nord. Il n'attendit même pas la levée du siège de Damas pour les attaquer, les sachant réduits à leurs propres forces. On le voit attaquer Joscelin, qui vient personnellement solliciter sa clémence (5), et peut-être faire un raid vers Arzghân (6); après l'affaire de Tripoli dès la fin de septembre il enlève al-Bâra (7). A un moment indéterminé, sans doute en représailles des attaques récentes de Qilîdj Arslân sur Mar'ach, Raymond d'Antioche conduit un raid vers le nord; Mas'ou'd sollicite une diversion de Noûr ad-dîn, qui va occuper le bas Nahr al-aswad (Koûmîth; 'Anâqib, Marâsya, Yaghrâ) (8). Là, il est vrai,

(4) Grousset, II, 225-271; Rôhricht, *Beiträge zur Gesch. der Kreuzzüge*, II, 57-104. Les sources arabes pour un récit précis seraient Qal., 280-288 A 296-300; Boustân, 543; Ibn Djauzi, 543; I. A., 85-87 H 467-471, At., 159-163; I. F., 172 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 189 r<sup>o</sup>, 193. Cf. aussi Chron. An. Syr., 297.

(5) I. F., 189 r<sup>o</sup>.

(6) I. F., 174 r<sup>o</sup>; la date est suspecte (avril 1148), puisque c'est le moment où Louis VII est à Antioche.

(7) I. F., 194 r<sup>o</sup>. Il indique une défaite de N. à la Boqaïa, par confusion avec 1163.

(8) I. F., 194 v<sup>o</sup>, 195 r<sup>o</sup>.

il a trop présumé de son étoile. Raymond, entre temps revenu et se trouvant à Djabala, accourt en compagnie de son allié le chef assassin kurde 'Ali b. Wafâ (9), surprend Noûr ad-dîn campé sous Yaghrâ sans méfiance, et, à la suite d'un combat où la situation des musulmans a été compromise par un accès de jalousie de Chîrkoûh contre Ibn ad-Dâya, le réduit à fuir en abandonnant tous ses bagages (novembre). Mais ce ne fut là qu'un heureux coup de main, d'où ne résulta aucune reconquête importante; Noûr ad-dîn ayant sans peine refait ses forces à Alep, put dès le printemps refouler Raymond venu razzier le Djabal Laïloûn, puis inquiéter Apamée.

Enfin, cette vengeance ne lui suffisant pas, il fit appel à Euneur, qui lui envoya un gros renfort, et à de nombreux Turcomans, et vint assiéger Inab, clé du Roûdj inférieur et du Ghâb. Raymond accourut à Tell-Kachfahân; Noûr ad-dîn, le croyant en forces, se retira; la concentration franque n'était pas achevée, mais Raymond ne voulut pas laisser échapper l'occasion de renforcer la faible garnison d'Inab. Cela fait, 'Ali ibn Wafâ le pressait de repartir se mettre en sûreté; mais la retraite de Noûr ad-dîn en avait imposé aux barons, qui trouvaient lâche de se retirer; Raymond ne sut pas leur résister, et la petite troupe campa dans la plaine entre Inab et les marais du Ghâb (10), position d'issue difficile s'il en fut. Noûr ad-dîn guettait; informé de l'infériorité numérique des Francs, il vint pendant la nuit disposer ses troupes sur les hauteurs, et à l'aube donna le signal d'attaque. Raymond se comprit perdu; il parvint à rassembler ses hommes, à essayer la « fameuse charge »; mais cette charge est sans prise sur un ennemi qui survient dispersé de tous côtés; c'est alors un corps à corps dans la poussière et le vent; la fuite est impossible; presque aucun des Francs n'échappa, la moitié furent tués, le reste pris. Parmi les morts se trouvait, avec 'Ali b. Wafâ et Renaud de Mar'ach, Raymond lui-même, dont la tête enchâssée dans l'argent fut envoyée par le vainqueur au calife; le

(9) On a vu le rôle de 'Ali vingt ans plus tôt en Syrie centrale (supra, p. 348). D'après 'Az., 531/1137, il vint en cette année de chez les Francs à Alep; s'il n'y a pas interversion, il faut croire qu'il n'y resta guère. Les Francs ne pouvant plus songer à garder le Dj. Bahrà, l'alliance des Assassins est naturelle.

(10) Et non au-delà d'Inab comme on a cru; le lieu du combat est appelé Fons Muratus par les Latins, Arđ al-Haîm par I. F., topographiquement précis.

butin, distribué aux alliés orientaux, répandit au loin la gloire de Noûr ad-dîn (29 juin 1149) (11).

Les conséquences du désastre d'Inab furent très graves pour la Syrie du nord : tout de suite et sans coup férir, Noûr ad-dîn occupa Tell-Kachfahân, Arzghân, Bezmechân, bref tout le passage de l'Oronte au Roûdj, puis Artâh, 'Imm, Salqîn, Tell 'Ammâr et un peu plus tard Hârim. Il dévastait même la plaine d'Antioche et paraissait devant le couvent de Saint-Siméon et Souwaïdiya. Peut-être espérait-il que sous l'effet de la terreur Antioche se rendrait sans résistance, comme les garnisons des forteresses déjà prises, et il est bien possible que des indigènes y aient songé; le patriarche Aimery, sachant la ville capable de soutenir un long siège, organisa la résistance, obtint une brève suspension d'armes locale de Noûr ad-dîn en lui promettant de capituler s'il n'était pas secouru, et fit appel à Baudouin III, qui, avec des Templiers engagés à la hâte, parvint à déjouer la surveillance ennemie et à introduire ses renforts dans Antioche. Mais entre temps Noûr ad-dîn avait été secourir son lieutenant Çalâh ad-dîn, occupé au siège d'Apamée, et à la fin de juillet cette place s'était rendue. Baudouin arrivé, Noûr ad-dîn accepta une trêve; mais le résultat était là : la chevalerie antiochienne décimée, tout le territoire à l'est de l'Oronte perdu, la capitale franque presque aux portes du pays ennemi (12).

Le pire fut que Noûr ad-dîn ne se trouva pas le seul à profiter du désastre des Francs, ni Antioche la seule à en souffrir. Joscelin II, d'abord indifférent à la mort de son ancien ennemi, ne tarda pas à s'éveiller à un sentiment plus juste de la situation. Renaud de

(11) Qal., 307 G 290; Azr., 175 r°; I. Djauzi, 121; I. 'As., Vie de Noûr ad-dîn Maïmoûd; Boustân, 543; I. A. T., d'après I. F., III, 13 r°-v°, et A. Ch., 58 H 60, qui souligne la valeur de Chirkoûli par opposition à Yâghrâ; Sibî, 122; I. A. At., 179 qui fait assiéger à Noûr ad-dîn Hârim au lieu d'Inab; Grég., 142; Mich. et Chron. An. Syr., an 1460; Kinnamos H 267; Lettre du sénéchal du Temple au grand-maître Evrard dans Bouquet, XV, 541; G. T., 772-774.

(12) Qal., 309 G 294; I. A. At., 180; I. F., III, 15 r°, 16 r°; Chron. An. Syr., 299; G. T., 775; Lettre à Evrard, 541. D'après I. A., Noûr ad-dîn attaqua, ne prit pas Hârim, et Van Berchem, trouvant la même version dans plusieurs auteurs, se range à son avis (Voyage, 233), sans prendre garde qu'ils l'ont tous copié. Il est hors de doute qu'en 1158 Hârim n'était pas franque, et rien n'indique qu'elle soit tombée entre temps (sauf un épisode rapporté par I. A., en 1156, mais qui, nous le verrons, doit en réalité être reporté en 1161); il n'y a donc pas à récuser les témoignages indépendants les uns des autres de G. T., I. F., Chron. An. Syr., qui font tomber Hârim en 1149.

Mar'ach mort sans héritier, il avait annexé son fief; mais n'avait pu pour autant en organiser la défense; et attirés par cette circonstance, simultanément arrivaient au nord Mas'ou'd le Seldjouqide, au nord-est Qara Arslân l'Artouqide. Dès l'été 1149, Mas'ou'd enlevait Mar'ach dont le clergé et la garnison, malgré les clauses de la capitulation, furent massacrés sur la route d'Antioche; puis il allait prendre Sâm et Douloûk et dévaster les environs de Tell-Bâchir. Joscelin cette fois put l'écarter par un tribut, parce que Baudouin III envoyait en hâte, sous son connétable Onfroi de Toron, un renfort vers Tell-Bâchir, et surtout sans doute parce que Noûr ad-dîn agit en médiateur (13). Les rapports de ce dernier avec Mas'ou'd sont un jeu savant : de Mar'ach, le Seldjouqide avait demandé l'aide de Noûr ad-dîn, qui, ne pouvant refuser de secourir un musulman contre des chrétiens sans désavouer toute sa politique, lui envoya Chîrkoûh (14); et certes il ne pouvait que gagner à l'affaiblissement des Francs sur leur frontière nord. Mais on conçoit qu'il n'en tenait pas moins à éviter l'installation de Mas'ou'd en Syrie et soit à l'éloigner de conquêtes plus méridionales soit à les opérer avant lui. D'où sa médiation à Tell-Bâchir.

En même temps Kara Arslân de Hiçn Kaïfâ et Khartpert qui, délivré par la mort de Zengi de ses inquiétudes djéziréennes, n'avait plus de raisons de ménager les Francs, enlevait Bâboûlâ à son seigneur arménien, puis attaquait Gargar, dont il poursuivit les habitants en fuite jusque dans la montagne de Mar Barçauima; l'année suivante, il reparaisait devant Gargar et Tighenkar; en vain Joscelin envoyait-il contre lui, avec Basile de Gargar, un autre Arménien, Grégoire de Kiahtâ et Hiçn Mançoûr, et le Franc Malhieu de Kaïsoûn : ils furent pris par Qara Arslân, et les deux seigneurs arméniens durent accepter l'échange de leurs châteaux contre des places que leur donna Qara Arslân à l'intérieur de ses états (début de 1150).

Dans l'hiver 1149-1150, Joscelin remporta peut-être un succès sur Noûr ad-dîn mais sans lendemain (15). De toute façon, ses états

(13) Boustân, 544; I. F., III, 16 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>; Grég., 162; Mich., 290; Lettres à Evrard; G. T., 775-776. I. F., III, 16 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

(14) Azr., 175 r<sup>o</sup>; Mich., 290, 294; Grég., 163.

(15) Il aurait capturé le porte-drapeau de Noûr ad-dîn et l'aurait envoyé à Masou'd. Cet épisode, qui ne figure que dans I. A. At., 181, K 100 H 480, est suspect; seul Michel connaît des hostilités, mais défavorables à Joscelin (294);

étaient parcourus en tous sens par des Turcomans; en avril 1150, comme il se rendait à Antioche, il se trouva accidentellement séparé de son escorte et, entre 'Azâz et Cyrhus, pris par des Turcomans, qui le livrèrent à Noûr ad-dîn; il fut enfermé à Alep, où, après avoir eu les yeux crevés par ordre de Noûr ad-dîn, il devait mourir après neuf ans de dure captivité (16).

Alors ce fut la curée, et en deux ans à peine tout disparut de ce qui restait du comté d'Edesse. Dès 1150, Timourtach de Mardin, rivalisant avec son cousin de Hiçn Kaïfâ, enlevait Samosate, Bîra, Khourouç, Kafarsoûd, et établissait sa suzeraineté sur Qal'at ar-Roûm (17), abandonnée par la femme de Joscelin au Catholicos Grégoire Bahlavoûni comme plus capable de la défendre que le seigneur arménien antérieur, Michel (18). Timourtach se serait ainsi constitué une nouvelle province si, à la faveur de la distance, son gouverneur à Bîra ne s'était soulevé peu après l'avènement de son

on peut supposer une autre date, peut-être antérieure à 1149, mais I. A. dit Noûr ad-dîn, gendre de Masoûd, ce qu'il ne devint qu'en 1150.

(16) Les circonstances sont rapportées de façons diverses : les raisons du voyage sont la chasse (I. A., 101), le besoin de chercher des secours (I. F., III, 31 v°), un appel d'Aimery (G. T., 776), le désir de gouverner pour Bohémond III (Chron. An. Syr.); les Turcomans auraient été envoyés par Noûr ad-dîn pour le venger (I. A.), se trouvaient là par hasard et ignoraient son identité (I. F.); la séparation de Joscelin des siens provient d'un besoin naturel (G. T.), d'un repos (Ousâma), d'une aventure galante avec une turcomane (Sibt, 122), d'une chute sur un tronc d'arbre (I. F.), qui n'existait que dans son imagination troublée par le remords (Mich.); il obtint d'être conduit à 'Azâz pour y chercher une rançon (I. A., Chron. an. syr.), parce que les Turcomans se laissèrent corrompre et qu'Ibn ad-Dâya dut le leur arracher (I. A.), parce qu'ils ignoraient son identité qui leur fut révélée par un teinturier juif (Mich., Chron. an. syr., I. F.), ou par un Arménien (Ousâma), à la suite de quoi ils le livrèrent à Noûr ad-dîn. Mentions encore dans Grég., 163, Azr., 175 r°, Boustân, 544, Qal., G 300, Ibn 'Asâkir (Vie de N. Nahmoûd).

(17) J'ai à tort dans *Diyâr Bakr*, 254, contesté les quatre dernières annexions; en effet si I. A., XI, 66 (H 446) place celle de Bîra en 1144, c'est sûrement par confusion puisque lui-même, 101, la cite comme appartenant à Joscelin en 1150, en quoi il est confirmé par G. T., 786, Mich., 297, I. F., III, 35 r°; d'autre part, j'avais à tort confondu Khourouç avec Qoûriç (Cyrhus), et la mention de Khourouç et Kafarsoûd avec Qal'at ar-Roûm et Bîra donne un bon groupement régional. A Qal'at-ar-Roûm le Catholicos demeura, mais reçut un résident musulman (du moins il s'en trouvait un à la fin du siècle d'après Saint-Nersès cité dans Karst, *Zeitschr. f. Vergl. Rechtsw.*, XIX, 1906, p. 337). I. A. commet d'autres erreurs en attribuant à Noûr ad-dîn des conquêtes de Mas'oûd que Noûr ad-dîn s'appropriera plus tard.

(18) Mich., 297; Vartan, 435; Chron. Rim., 618.

fils Alpî et n'avait fait appel à un autre Artouqide, Chihâb ad-dîn ibn Ayâz, qui reconnut la suzeraineté de Noûr ad-dîn (19).

De leur côté, Noûr ad-dîn et Mas'ouûd attaquaient Tell-Bâchir, qui devait revenir au second comme dot de la fille de Mas'ouûd, qu'il épousait. Mas'ouûd prit alors prétexte d'une sédition dans ses états pour laisser Noûr ad-dîn seul au siège, mais enleva Kaisouûn, Behesnî, Ra'bân, Marzbân au successeur de Mahieu, Renaud; il remit le tout, ainsi que Mar'ach, à son héritier présomptif Qilîdj Arslân (20). Noûr ad-dîn, renonçant pour l'instant à Tell-Bâchir, prit 'Azâz, Cyrrihus (juin), puis, après une diversion estivale sur le Krak des Chevaliers (21), Tell-Khâlid et Hîçn Kerzîn avec le Nahr al-Djauz (octobre) (22).

Si vaillante que fût la femme de Joscelin, mère de Joscelin III encore enfant, si forte Tell-Bâchir, où affluaient les réfugiés, la situation en devenait de plus en plus critique; il n'était plus possible de communiquer avec Antioche que par la route détournée de 'Aïn-tâb et Marri, et combien de temps cette route même, menacée au nord et au sud, résisterait-elle ? C'est alors qu'intervint Manuel Comnène. Loin de renoncer aux visées syriennes de son père (il intervenait au même moment en Cilicie), il vit dans la triste condition des Francs une occasion de réaliser des progrès de leur côté. Constance d'Antioche, restée veuve avec deux fils en bas âge, cherchait déjà, semble-t-il, comme plus nettement plus tard après la captivité de son second mari Renaud, à s'appuyer, en partie pour échapper à la tutelle jérusalémite, sur Manuel Comnène, prolongeant en somme la politique des dernières années de Raymond. Une négociation se noua, ayant pour but de faire acheter par les Byzantins les places possédées encore par Béatrice au nom de son mari Joscelin. Baudouin III accourait alors pour parer au danger causé par la capture de ce dernier. Il n'avait pas été consulté, mais, conscient de l'impossibilité de défendre longtemps Tell-Bâchir, il vit dans la

(19) *Diyâr Bakr*, 255 et n. 1.

(20) *Boustân*, 545; *Qal.*, 311 G 300-301; *I. F.*, III, 32 v<sup>o</sup>, 33 r<sup>o</sup> et 34 r<sup>o</sup>; *Grég.*, 165; *Mich.*, 296-297; *G. T.*, 783-784. Le mariage de Noûr ad-dîn eut lieu l'an suivant. (*I. F.*, 49 r<sup>o</sup>).

(21) *I. F.*, VI, 189 v<sup>o</sup> (d'après Ousâma); le même, III, 18 r<sup>o</sup>, attribue l'intervention et l'intrigue qui l'accompagna avec un habitant à Mou'in ad-dîn, mais signale cependant que Noûr ad-dîn attaqua le Krak.

(22) *Qal. G 301*; *I. F.*, III, 17 v<sup>o</sup> et 33 r<sup>o</sup>.



solution byzantine un moyen soit de se procurer une aide, soit de ne pas laisser aux Francs la responsabilité de la défaite totale; de toute façon mieux valait les Grecs que les Musulmans. La vente fut conclue; il ne restait plus qu'à rapatrier les garnisons franco-arméniennes et leurs familles (23).

Lamentable exode s'il en fut. Les familles franques attachées depuis deux générations à leur nouveau terroir, les Arméniens trop liés à leur domination pour affronter les Byzantins ou les musulmans, durent s'arracher de leurs maisons, emportant hâtivement leurs affaires, pour suivre dans sa retraite l'armée amenée par Baudouin III pour installer les Grecs et ramener les Francs. On passa par 'Aïntâb, qu'Onfroï de Toron et Robert de Sourdeval demandèrent en vain au roi de leur inféoder. Noûr ad-dîn, informé de la retraite, accourait le harceler, et, pris entre lui et les lieutenants seldjouqides de Douloûk, les Francs auraient couru un gros danger s'ils n'avaient pu se réfugier à temps dans 'Aïntâb. Il n'en fallut pas moins repartir, toujours harcelé par Noûr ad-dîn. Du moins Baudouin avait-il organisé la marche avec maîtrise, encadrant les convois entre lui-même en tête, Raymond de Tripoli et Onfroï en queue, les chevaliers d'Antioche sur les flancs, avec défense formelle de se laisser attirer par l'ennemi hors des rangs; quand les Francs furent engagés dans la montagne, la poursuite devint plus difficile pour les musulmans, qui manquaient de vivres, et les chrétiens purent atteindre la région de Marrî et de là gagner Antioche. Noûr ad-dîn ne voulut pas cependant s'être dérangé en vain, et alla prendre Rawandân, malgré une diversion du « comte » grec de Tell-Bâchir vers Tell-Khâlid, dont le gouverneur musulman le battit (24). Ce ne fut alors l'affaire que de quelques mois d'expulser les Grecs des quelques places qu'ils avaient pu occuper. Au printemps de 1151, Mas'ouûd vint s'emparer de 'Aïntâb. De son côté Noûr ad-dîn, tout en se dirigeant vers Damas où l'appelaient d'au-

(23) G. T., 784; Kinnamos, IV, 17.

(24) I. A., At., 185 K. 107 (H 485), qui croit à tort que Noûr-ad-dîn occupa Douloûk; G. T., 785-788, qui nomme Joha comme lieu de passage entre 'Aïntâb et Marrî; I. F., 33 v°. La date est incertaine. On admet communément août d'après G. T. qui ne parle que d'une chaleur d'août; I. F. donne novembre pour la retraite franque, décembre-janvier pour les combats avec les Grecs, et il est certain que ceux-ci sont postérieurs à la prise de Tell-Khâlid qui est d'octobre selon I. F. et Qal.

tres ambitions, faisait assiéger Tell-Bâchir par Hasan de Manbidj, qui réduisit la forteresse par la famine en juillet 1151 (25). De l'ancien comté d'Edesse il ne restait plus rien.

### III. REcul DE BYZANCE ET PROGRÈS DE NOUR AD-DIN JUSQU'EN 1157.

L'achat des forteresses de Béatrice n'était pas un épisode isolé dans la politique de Noûr ad-dîn. Des événements connexes se déroulent à Antioche et en Cilicie.

A Antioche, à la suite des appels de Constance, Manuel envoie le César Jean, veuf d'une de ses sœurs et d'origine normande, comme candidat à la main de la princesse. Mais celle-ci n'entendait pas épouser sans goût, et Jean était vieux; de plus les barons latins s'opposaient à un mariage byzantin : Constance refusa donc (1). Manuel n'en renoncera pas pour si peu à la politique des mariages, et aura sa revanche dix ans plus tard.

En Cilicie, la situation de Byzance était gravement compromise. Un fils de Léon I<sup>er</sup>, Thoros, avait réussi à se sauver de Constantinople et à gagner Antioche, puis Anazarbe, où avec l'aide de l'évêque jacobite il réunit des partisans; d'autre part, ses deux frères Sdéfané et Mleh avaient pu se réfugier auprès de Joscelin II. Vers le moment de la seconde croisade, Thoros avait épousé une fille du seigneur franc de Ra'bân, Simon, et, l'ayant au lendemain des noces aidé à remporter un succès sur des envahisseurs turcs, avait acquis un prestige qui lui permit de s'emparer de plusieurs places de haute Cilicie, puis, vers 1151, d'acquérir même Misis et Til Hamdoûn et de faire prisonnier le duc byzantin Thomas. Manuel envoya alors en Cilicie son cousin Andronic Comnène, qui assiégea Thoros dans Misis; mais il se laissa surprendre par une sortie du chef roupénien et écraser avec plusieurs des rivaux arméniens des Roupéniens qui combattaient dans ses rangs; enfui à Antioche, Andronic ne put que rentrer à Constantinople. Oschin de Lampron se réconcilia alors avec Thoros en mariant

(25) G. T., 835, Mich. dans B. H., an 1466; le trad. arménien de Mich. 297. I. A., 132, place la prise de Tell-Bâchir en 549/1154, sans doute à cause du synchronisme avec le siège de Damas de cette année, au lieu de celui de 546 qu'il a omis parce qu'il a échoué.

(1) Kinnamos, III, 14.

son fils à la fille du vainqueur. Thoros est désormais le maître incontesté de la Cilicie (1152) (2).

Retenu par des guerres en Europe, Manuel chercha à utiliser contre Thoros le sultan Mas'oûd. Celui-ci allait vers ce moment exiger les armes à la main l'hommage de Dhoû'l-Qarnaïn, successeur de 'Aïn ad-daula à Malatya. Cette affaire réglée, il parut en Cilicie, où il se laissa d'abord gagner par Thoros à un accord direct omettant les revendications grecques, puis, Manuel ayant sans doute insisté et augmenté ses promesses (3), envahit en 1154 la plaine cilicienne avec des forces cette importantes, et assiégea Til Hamdoûn. Mais un raid conduit par un certain Ya'qoûb vers Alexandrette aboutit à l'anéantissement de son corps par Sdéfanè aidé des Templiers de Baghrâs, le climat cilicien amena dans les rangs seldjouqides une épidémie, finalement l'armée turque se débanda. Dix mois plus tard, Mas'oûd mourait (1155), et les difficultés de sa succession assuraient à Thoros tout le répit nécessaire pour achever de consolider sa suprématie. La politique syrienne et cilicienne de Manuel a partout échoué (4).

Pourtant, du côté franc, les circonstances étaient assez favorables à une extension d'influence byzantine. D'abord le comté de Tripoli et le royaume de Jérusalem furent momentanément affaiblis par des dissensions internes en 1152 (assassinat de Raymond II, guerre civile entre Baudouin III et sa mère). Surtout Baudouin III orientait sa politique dans le sens non plus de la lutte contre les musulmans de Syrie mais contre ceux d'Égypte, dont la faiblesse croissante permettait toutes les espérances : en 1153, il enlevait Ascalon (5). Succès appréciable certes, mais succès qui avait amené un rapprochement de l'Égypte avec Noûr ad-dîn, une pression de celui-ci sur ses frontières méridionales, et par contre-coup bientôt son annexion de Damas, qui rendait plus que jamais nécessaire la présence de toutes les forces du roi de Jérusalem sur son territoire. Aussi désirait-il fortement se débarrasser de tout souci du côté d'Antioche en amenant Constance à

(2) Grég., 166; Sempad, 619; Chron. rim., 504-506; Mich., 281.

(3) Manuel était alors en froid avec son ancien allié Yaghi-Siyân (Mich., 297).

(4) Grég., 167-173; B. H., 1464-1465 (Mich. arm., 349); Sempad, 620; Kinamos, 176.

(5) Röhrich, 267-278; Grousset, II, 310-324, 339-340, 349-360.

se remarier. Dès 1150 il lui avait proposé Yves de Nesles, comte de Soissons, alors en Syrie, Gautier de Tibériade, ou Raoul de Merle : Constance les refusa, comme peu après le César Jean. Et ce fut encore en vain qu'en 1152 Baudouin la convoqua à Tripoli à une assemblée solennelle où il la fit admonester par ses deux propres tantes, Hodierne, femme de Raymond II, et Mélisende, reine de Jérusalem (6).

C'est alors que Constance connut Renaud de Châtillon. L'homme qui va remplir de ses prouesses trente-quatre ans d'histoire et de légende syriennes n'était qu'un bien petit seigneur (7); venu en Syrie avec Louis VII, il était resté à la solde de Baudouin III, qui l'avait envoyé à Antioche. Mais il était beau, intrépide, type de chevalier sans foi ni loi : piller, piller toujours, sans souci des suites politiques, telle est la passion dont un tiers de siècle de dure expérience ne le guérira pas. Il enthousiasma Constance, qui l'envoya chercher à Ascalon l'autorisation royale à leur mariage. Séduit par la bravoure de l'homme, jugeant que l'essentiel était que Constance enfin se remariât, Baudouin acquiesça sans difficulté, et, à la stupeur générale, le mariage fut célébré (au plus tard au début de mai 1153) (8). Comme plus tard à Jérusalem, Renaud allait, pendant les sept ans et demi de son gouvernement à Antioche, lui apporter à la fois des avantages par son audace, là où le danger était faible, et des épreuves par sa légèreté, là où le danger était grand.

Tout le monde ne fut pas content de l'avènement de Renaud. On parlera ailleurs de ses rapports avec le patriarche Aimery. Manuel Comnène *a priori* ne pouvait voir d'un bon œil ce parvenu arrivé au pouvoir sans son avis. Néanmoins un accord se conclut vite entre eux. Manuel, ne pouvant plus compter sur les Turcs de Qonya, avait besoin d'un nouvel allié contre Thoros qui pour le moment était plus dangereux pour Byzance que Renaud ; et Renaud ne demandait pas mieux que de se faire agréer en rendant au basileus un service militaire bien payé. Que Thoros eût été jusqu'alors le protégé des Francs et que son alliance pût être

(6) G. T., 790.

(7) Il était de Chatillon-sur-Loing, comme l'établit Schlumberger, *Renaud de Chatillon*, p. 3, et non de Châtillon-sur-Marne.

(8) G. T., 802; Mich. arm., 310; Kinnamos, 269; Tafel-Thomas, I, 133.

utile, il n'y songea pas : il fut convenu que Renaud attaquerait Thoros, et que Manuel payerait les frais.

Les hostilités éclatèrent en 1155. Elles eurent pour théâtre la région du golfe d'Alexandrette, récemment reconquise sur les Grecs par Thoros, mais que Renaud revendiquait pour lui ou pour les Templiers, comme ayant fait partie de la principauté encore au moment de l'expédition de Jean Comnène. Le détail des opérations est mal connu ; Renaud dut remporter des succès, mais peu décisifs ; Thoros finit néanmoins par céder la région d'Alexandrette aux Templiers (9). La principauté y gagnait, non Manuel ; aussi, lorsque Renaud lui réclama l'acquittement des frais, Manuel évita de répondre tout de suite, désirant sans doute envoyer une armée en Cilicie qui, en occupant le pays, pourrait mesurer le service rendu. Mais alors Renaud se jugea trompé, et brusquement s'allia avec Thoros contre les Grecs. Les nouveaux amis firent d'abord à ceux-ci une petite guerre sur les frontières de Cilicie ; puis, comme le produit était maigre, Renaud tout d'un coup jeta son dévolu sur Chypre.

On ne sait presque rien de Chypre au XII<sup>e</sup> siècle. Sa position insulaire avait dû, en lui épargnant les invasions, lui valoir une relative prospérité ; elle entretenait des rapports commerciaux avec la côte syrienne, qui, à quelques vexations administratives près, n'avaient pas donné lieu à de sérieux conflits(10). Néanmoins il était naturel que la diminution des ressources des Francs en Syrie leur fissent jeter un œil envieux sur l'île. A cet égard, l'expédition de Renaud est plus qu'un fait divers de banditisme : un tiers de siècle plus tard, les Francs rejetés à la côte occuperont Chypre comme base militaire et refuge économique. Renaud organisa donc le premier de ces raids maritimes dont il devait plus tard donner sur la Mer Rouge un autre mémorable exemple ; la population était sans défense, et bien que prévenue par des Jérusalémites ne put empêcher le débarquement de Renaud et Thoros ; le gouverneur Jean Comnène et son lieutenant Michel Branas furent faits prisonniers, la garnison de la capitale, Nicosie, réduite à l'impuissance, et pendant plusieurs jours les Franco-arméniens

(9) G. T., 385, Mich. dans B. H., an 1466 ; le trad. arménien de Mich. donne une version plus favorable à Thoros, mais suspecte.

(10) Tafel-Thomas, I, 124 ; G. T., 835.

parcoururent l'île, volant, brutalisant, ramassant un butin colossal accru de contributions forcées. Après quoi les deux compères rentrèrent chez eux, où ils eurent tôt fait de dilapider leur récente fortune (1156). On conçoit qu'un pareil exploit n'ait plus laissé de place en Manuel qu'à un désir impatient de vengeance (11).

Que Renaud et Thoros fissent des progrès aux dépens des Byzantins n'aurait pas eu d'inconvénient pour eux s'ils n'avaient ainsi d'autant diminué les forces susceptibles d'être opposées à Noûr ad-dîn. Or celui-ci avait déployé depuis 1149 une remarquable activité, que la liquidation des possessions de Joscelin était loin d'avoir épuisée. Exploitant toutes les possibilités présentes sans jamais compromettre l'avenir, il avait en quelques années pris pied en Djéziré, réalisé à son profit l'unité de la Syrie, et entamé les possessions du successeur de Mas'ou'd.

En Djéziré, Saïf ad-dîn, en 1149, était mort. Il avait été remplacé par son frère Qo'lb ad-dîn, bien que certains émirs eussent préféré son cadet Nouçrat ad-dîn Amîr-amîrân, qu'il fit incarcérer, et d'autres Noûr ad-dîn ; appelé par le gouverneur de Sindjâr, ce dernier accourut avec une poignée d'hommes, et s'assura le secours de Kara Arslân de Hîçn Kaifâ, cousin et rival de Timour-tach dont la fille, fiancée à Saïf ad-dîn, venait d'être épousée par Qo'lb ad-dîn. Sindjâr prise, il se prêta d'ailleurs à l'échange que lui suggéra le talentueux vizir de Mossoul, Djamâl ad-dîn al-Içfa-hânî, et, reconnaissant Qo'lb ad-dîn, reçut de lui Raḥba et Ḥomç; il occupa aussi Harrân (12).

A Damas, Mou'in ad-dîn Euneur était mort en 1149. Par deux fois (1149 et 1151) Noûr ad-dîn était alors venu devant Damas, sous prétexte de protéger la ville contre les Francs et d'en requérir contre eux les secours ; le prince de Damas Moudjîr ad-dîn Abaq ne doutait pas des ambitions de Noûr ad-dîn, et renoua l'alliance

(11) G. T., 835 (qui paraît dater le fait de l'année après 1154, mais sans précision et saute tout de suite à des faits de 1157); Mich. arm. et B. H. donnent la date 1467/1156; Grég., 187; Kinnamos, 269.

(12) Azr., 174 v°; I. A. At., 171-175; I. F., III, 9 v°, 13 r°; T. S., 541. Noûr ad-dîn avait donné Ḥomç à Saïf ad-dîn en 1149, lorsqu'il en reçut des secours contre les croisés; il donna Harrân au fils du gouverneur de Sindjâr, Ibn al-Mouqaddam, mais le soupçonnait de malversations et la lui enleva bientôt.

franque interrompue par la politique de la deuxième croisade et de Mélisende ; Baudouin III, tourné vers l'Égypte, n'en comprenait que mieux le danger de l'unification éventuelle de la Syrie, et en 1149 comme en 1151 l'intervention franque sauva Damas d'une attaque de Noûr ad-dîn. Mais la population damasquine souffrit du peu d'appui prêté en 1153 par Abaq à Noûr ad-dîn pour sauver Ascalon, et ressentait l'alliance franque comme un protectorat vexatoire. Abaq était faible ; des intrigues naissaient, qu'encourageait Noûr ad-dîn, en même temps qu'il interceptait les approvisionnements de la ville. Finalement tous les Damasquins en vinrent à préférer Noûr ad-dîn ; une intrigue lui ouvrit la ville, sans que les Francs eussent eu le temps d'intervenir. De graves hostilités autour de Bânyâs en 1157 témoigneront que la menace musulmane, grave surtout pour Antioche jusqu'alors, s'étendait maintenant à tous les Francs ; la Syrie musulmane était unifiée.

En même temps, Mas'ou'd de Qonya étant mort (1155), une lutte avait éclaté entre son successeur Qilidj Arslân, allié aux Dâ-nichmendites Dhou'l-Noûn de Qaïsariya et Dhou'l-Qarnaïn de Malaçya, et son frère Châhîncbâh d'Ankara, que soutenait Yâghî-Siyân, dans l'espoir de recouvrer une partie des territoires autrefois cédés à Mas'ou'd ; Qilidj Arslân ayant finalement été vainqueur près d'Aqsarâi, les adversaires firent la paix ; mais Yâghî-Siyân avait auparavant sollicité l'alliance de Noûr ad-dîn, et celui-ci, trop heureux de pouvoir sans risque se débarrasser des postes seldjouquides des confins syriens, avait conquis 'Aïntâb, Doulouk, et Marzbân (13), tandis que Manuel Comnène, profitant des mêmes circonstances, récupérait les places d'Isaurie enlevées par Mas'ou'd. Au même moment encore une vive effervescence se manifestait parmi les populations presque toutes chrétiennes de Kaïsoûn et Behesni, naguère encore sujettes des comtes d'Edesse, et, avec leur complicité, Sdéfané, frère de Thoros, parvenait à enlever un instant Pertous près de Mar'ach et à conduire un raid jusqu'à Behesni. Seule la venue et la sage tolérance de Qilidj Arslân, faisant

(13) Qal. G. 324; Ousâma Hitti, 611; I. F., III, 26 v°; Nicétas, 152; Grég., 176; Mich. arm., 357; par confusion avec 1160, I. F. fait prendre à Noûr ad-dîn aussi Mar'ach et Behesni, que Qilidj Arslân possédait en 1156-1157 (Grég., 178-180).

contraste avec les persécutions antérieures de gouverneurs maladroits, rétablirent l'ordre (1157). Fait intéressant, il envoya alors des ambassadeurs à Thoros, à Renaud de Châtillon, et à Baudouin III, en vue de constituer une coalition contre Noûr ad-dîn (14). On ne voit pas que, pour une raison ou pour une autre, la négociation ait eu de suite ; elle n'en témoigne pas moins de la naissance d'une rivalité entre les maîtres de la Syrie et de l'Anatolie, qui durera un siècle.

#### IV. *La crise de l'état de Noûr ad-dîn et la campagne syrienne de Manuel Comnène.*

Si les années antérieures à 1157 peuvent se résumer par un recul byzantin et d'amples progrès de Noûr ad-dîn, la seconde moitié de 1157 marque un tournant brusque au-delà duquel les états de Noûr ad-dîn traversent une crise, tandis que la prépondérance byzantine se réaffirme.

Entre Renaud et Noûr ad-dîn, l'un et l'autre occupés ailleurs, il n'avait été échangé en 1155-1156 que de menus raids sans conséquence (1). Mais dans l'été de 1157 se produisit une série de terribles secousses sismiques qui éprouvèrent Chypre, le comté de Tripoli, Djabala et Lattakié, mais surtout toute la Syrie musulmane du nord, d'Alep à Homç, en passant par Kafartâb, Apa-

(14) Qal. G 327; Grég., 176-183; Mich., an 1467; Kinnamos, IV, 16.

(1) I. F., III, 86<sup>o</sup> (Noûr ad-dîn contre Antioche, 1155), Qal. G 325 et I. F., III, 94<sup>o</sup> (Renaud contre Alep, rattrapé vers Hârim et battu par Ibn ad-Dâya; celui-ci enleva ensuite Bourdj ar-Raçç, resté sans doute à un seigneur local). D'après I. A. At., 194 K 137 (H 5013), Hârim, qui ne serait pas devenu possession de Noûr ad-dîn en 1149, aurait été attaquée par lui en 1156. Cette date est impossible pour le récit même d'I. A., outre qu'il est en contradiction avec les faits de 1157-1158 sur lesquels il ne peut y avoir de doute : I. A. dit que Hârim appartenait à Bohémond, ce qui en droit est vrai, mais en fait prouve, d'après la comparaison avec toutes les informations musulmanes sur cette période, qu'il ignore Renaud de Châtillon, et se comprend par conséquent mieux après la capture de ce dernier en 1160, qui rend effectif le principat de Bohémond. Après la victoire de Noûr ad-dîn, I. A. cite des vers qui impliquent que Hârim, auparavant, n'appartenait pas aux Francs : ces vers ont donc été faits dans une autre circonstance. A. Ch. attribue ces vers à Ibn Mounâir, qu'il croit mort en 1153 mais qui paraît être mort en réalité en 1158, et peut donc les avoir composés lors du raid de 1156, où Renaud fut battu près de Hârim. Quant au récit même de I. A. on remarquera qu'il est très proche de celui qu'il donne en 1162 et peut donc n'en être qu'un double.



méc, dont les citadelles furent ruinées, Chaïzar, où toute la famille seigneuriale des Banou Mounqidh périt ensevelie sous les décombres, et Hamâh, qui fut si éprouvée qu'elle laissa son nom au tremblement de terre (2). La région était donc en état de moindre résistance au cas où les Francs l'attaqueraient. Or peu auparavant était justement arrivé en Orient le comte Thierry de Flandre, avec de notables renforts. Baudouin, Raymond III de Tripoli, Renaud (qui avait un peu plus tôt secouru le roi de Jérusalem à Bânyâs) se rassemblèrent donc près du Krak des Chevaliers, puis, après un vain essai pour emporter Chaïstel-Ruge, à Antioche, pour préparer une campagne contre Nour ad-dîn.

Quant à celui-ci, accouru vers 'Imm pour prévenir toute attaque, il avait fait réparer en hâte grossièrement les forteresses les plus éprouvées ; et il avait même profité de la mort du dernier Mounqidhite pour s'emparer des ruines de Chaïzar et mettre ainsi fin à la dernière seigneurie indépendante qui compromit la continuité de ses états et d'où, encore récemment, se nouaient des intrigues contre lui avec les Francs (3); il avait donné la place à Ibn ad-Dâya, puis était reparti vers Sermîn et Inab surveiller les mouvements éventuels des Chrétiens. Mais au milieu d'octobre il tomba malade, et cette circonstance allait être à l'origine d'une crise qui donna aux Francs une chance supplémentaire (4).

En effet très vite la maladie de Nour ad-dîn devint si grave qu'on désespéra de sa vie. Tout en se faisant transporter à Alep, il prenait en hâte des dispositions pour sa succession ; comme il n'avait pas encore de fils, il désigna pour le remplacer son jeune frère Nouçrat ad-dîn, qui, libéré, était venu se mettre à son service et venait de se distinguer devant Bânyâs. Cependant il était convenu que Chîrkoûh, dont il fallait à la fois récompenser les services et prévenir le mécontentement, recevrait en fief Damas, dont son frère Nadjm ad-dîn Ayyoûb (le père de Saladin) était

(2) Qal. G 328 sq.; I. A., 144 (H 503); Azr., 182 r°; I. Djauzi, an 552; Sibî. 140; Kamâl, ROL III, 529; Mich. arm., 356; Chron. an. syr., 302; Robert de Torigny, an 1157.

(3) I. A. AL., 200, I. F., III, 109 v°. La date est peu claire; l'occupation dut être antérieure à la maladie de N., qui ne put restaurer la place qu'après l'attaque franque.

(4) Qal. G 341; I. F., 109 v°, 110 r° (d'après I. A. T.); G. T., 849; Grégoire, 183; Derenbourg, *Vie d'Ousûma*, 276.

gouverneur militaire. Mais à Alep, l'administration appartenait à Ibn ad-Dâya, et, comme Nouçrat ad-dîn était resté à Zerdâna avec l'armée, le bruit courut qu'Ibn ad-Dâya se préparait à prendre le pouvoir pour lui-même : éventualité que son sunnisme rigoureux rendait redoutable pour les Chiïtes. Aussi ces derniers firent-ils en hâte appeler Nouçrat ad-dîn, qu'ils savaient sympathiser plus ou moins ouvertement avec eux, et ils l'introduisirent de force dans la ville. Sous la direction d'Abou Tayyî (père d'Ibn abî Tayyî) le jeune prince se fit prêter hommage par les notables, laissant brutaliser ceux qui, comme Ibn al-'Adjamî, s'y refusaient; en même temps éclatait dans toute la ville une vaste émeute chiïte, débordement des rancunes refoulées depuis huit ans ; les tavernes, la madrasa sunnite d'Ibn abî 'Açroun étaient saccagées; et Nouçrat ad-dîn accepta le rétablissement des droits culturels anciennement possédés par les Chiïtes, qui expulsèrent de la grande mosquée les prédicateurs sunnites. Nouçrat ad-dîn sollicitant le droit d'entrer dans la citadelle, Ibn ad-Dâya le lui refusa ; alors les chiïtes en entreprirent le siège en règle. Ils étaient persuadés que Noûr ad-dîn était mort et qu'Ibn ad-Dâya le cachait ; Noûr ad-dîn fut amené à une fenêtre, méconnaissable mais vivant. Si grand était le prestige de l'homme que les assiégeants perdirent la tête ; Nouçrat ad-dîn implora son pardon et fut envoyé à Harrân; pour le reste de la population, on affecta provisoirement de croire à un loyalisme mal entendu. Le symptôme n'était pas moins grave, et l'armée musulmane, dont la force était dans le chef, s'était dispersée comme poussière au vent, au moment même où les Francs allaient attaquer (5).

Ceux-ci choisirent comme objectif Chaïzar. Renforcés par Thoros, ils poussèrent activement le siège, et en quelques jours occupèrent la ville basse, dont la population était démoralisée. La citadelle, bien que défendue par une bande d'Assassins qui avaient espéré s'en emparer à la faveur du tremblement de terre, paraissait devoir succomber vite, lorsqu'éclata un de ces dissentiments stupides dont l'histoire féodale offre trop d'exemples : Baudouin III désirait donner Chaïzar à Thierry, qui avait les ressources nécessaires pour la défendre ; Renaud, rappelant que Chaïzar avait sou-

(5) Qal. G 341-343; I. A. T. dans I. F., III, 110 r<sup>o</sup>, 111 r<sup>o</sup> (*Chron. chiïte*, 9-11), cf. A. Ch., 110; Kamâl, ROL, III, 331-333; I. A. D., 552.

vent payé tribut à Antioche, demandait l'hommage de Thierry ; Thierry ne pouvait admettre, lui comte de Flandre, de prêter hommage à un petit seigneur comme Renaud. Bref, le siège fut abandonné, et les Francs se bornèrent à occuper en route, de façon toute provisoire, la citadelle d'Apamée.

Toutefois le dissentiment n'alla pas plus loin. A la place de Chaïzar on attaqua Hârim (décembre). Le siège fut bien conduit, avec mangonneaux, tours, soldats répartis en groupes ayant chacun leur tâche, tandis que les fourrageurs allaient impunément chercher des vivres jusqu'aux portes d'Alep. Le gouverneur du château ayant été tué par un mangonneau, la garnison musulmane capitula (février 1158). Redressement appréciable pour la sécurité d'Antioche et dont on conçoit que Thierry ait tiré un certain orgueil. Pour le moment il se retira dans le royaume avec Baudouin ; Hârim devait être concédé à un de ses compagnons, Renaud de Saint-Vallery (6).

Dès que Noûr ad-dîn fût guéri, il essaya de prendre sa revanche, en profitant de ce que l'Égypte, tombée depuis de longues années en déliquescence, avait maintenant en Ṭalâ'î ibn Rouzzîk un vizir énergique ; mais l'action combinée qu'ils entreprirent contre Baudouin III échoua, tandis que Renaud de Châtillon pillait le Djazr. Noûr ad-dîn demanda une trêve (7). Puis il tomba de nouveau malade, à Damas, et tandis qu'il faisait appeler son frère Qoṭb ad-dîn de Mossoul pour recueillir éventuellement sa succession, des émirs intrigèrent avec Nouçrat ad-dîn, qui serait accouru à Damas si Ibn ad-Dâya n'avait intercepté la correspondance, ce dont le seigneur arabe chiite de Qal'a Dja'bar le prévint (8). Qoṭb ad-dîn, après avoir remis son voyage rendu inutile

(6) Qal. G 342-344 (J. A. passe soigneusement ces faits); Mich. arm., 351, 353; Chron. an. syr., an 302; G. T., 849-850; Cont. Sigebert, MGSS, VI, 403; Robert de Torigny, *ibid.*, 503; à ce dernier seul est dû le renseignement que Hârim fut concédée à Renaud de Saint-Vallery (sur sa venue, Röhr. Rez., 286); ce doit être après 1160, puisque jusqu'alors vit Tancred de Fraînel (*infra*, p. ), et que Renaud figure dans des actes de Jérusalem. Chron. An. Syr. appelle bien Renaud le seigneur de Hârim en 1164.

(7) Qal. G 346; I. F., III, 117 v°, 118 r°; G. T., XVIII, 21; cf. Röhrich, 294, Grousset, 390 sq.

(8) Boustan, 554; I. F., III, 116 r°, 123 r°; Qal. G 350-352, 356; I. A., 166 (H 516) et ses plagiaires, confondant les maladies de 1157 et 1159, placent en 1159 un bref récit de la maladie de 1157.

par la guérison de Noûr ad-dîn, devait venir auprès de lui peu après pour résister à Manuel Comnène, et, une fois le danger passé, les deux frères devaient aller enlever Harrân, qui fut donnée à 'Alî Kutçuk d'Irbil ; Nouçrat ad-dîn, réfugié chez Qilîdj Arslân, devait l'accompagner en 1162 à Constantinople, puis passer chez les Francs de Jérusalem, rentrer dans les rangs musulmans en 1164 à la bataille de Hârim et mourir à Hiçn Kaifâ en 1165 sans avoir obtenu son pardon. En 1163, Noûr ad-dîn devait aussi par ruse capturer le seigneur de Qal'a Dja'bar et mettre fin ainsi à la dernière seigneurie arabe chiite qui subsistât en bordure de ses états (9).

Mais en même temps que Nouçrat ad-dîn, un danger aussi grave avait paru menacer Noûr ad-dîn en la personne de Manuel Comnène. En 1158 ce dernier, libre enfin de préoccupations européennes, décidait de venir en Orient rétablir une situation dont le sac de Chypre avait montré la périlleuse fragilité. Il y était encouragé par l'attitude de Baudouin III, qui, comme déjà en 1150, considérait l'alliance, voire le protectorat de Byzance, comme le moins mauvais remède possible au danger musulman croissant, et avait en 1157 fait demander à Manuel la main d'une princesse byzantine, en même temps qu'il promettait de s'opposer à tout nouveau dessein de Renaud de Châtillon contre les Grecs. Manuel ne répondit que lorsqu'il fut sûr d'aller en Syrie; mais la politique matrimoniale, il l'avait montré quelques années plus tôt, étant conforme à ses idées, il envoya alors à Baudouin la jeune Théodora Comnène, qui, en l'absence d'un patriarche à Jérusalem, fut mariée au roi par celui d'Antioche, alors réfugié dans cette ville (septembre 1158) (10).

À cette date Manuel était déjà entré en campagne, et il avait si bien fait mystère de ses intentions que ni Renaud ni Thoros n'avaient pu faire aucun préparatif. Thoros eut juste le temps de

9 Boustân, 558. 559; I. F., III, 116 r<sup>o</sup>, 125 v<sup>o</sup>; 139 r<sup>o</sup> (*Chron. chiite*, 11-17. 196 v<sup>o</sup>, 204 r<sup>o</sup> et IV, 10 r<sup>o</sup>, 12 v<sup>o</sup>; Azr., 188 r<sup>o</sup>, 192 r<sup>o</sup>; Sibî, 156; Grég., 1<sup>o</sup> 1. A dénature complètement l'histoire de Nouçrat ad-dîn qui gêne son panegyrique de la famille; il ne fait aucune allusion ni aux chiïtes ni aux cultes du frère de Noûr ad-dîn, et pour lui faire une belle fin lui fait perdre en 1164 à Banyâs l'œil qu'il perdit, en ce lieu peut-être, en 1157, en tous cas avant 1158.

(10) G. T., 846, 857-858; Grég., 186-189.

se sauver dans la montagne, tandis que la plaine cilicienne entière tombait entre les mains des Grecs ; Renaud ne pouvait compter sur aucun secours : il avait écrit à Louis VII pour lui demander de marier ses filles, mais il ne pouvait s'agir d'appui militaire proche ; il s'était mis mal avec son patriarche, qui allait par rancune jusqu'à intriguer avec les Grecs ; de Baudouin III, qui avait désapprouvé sa politique, il ne savait trop s'il pouvait compter sur un intérêt pour sa situation personnelle en dehors des intérêts francs généraux. Au surplus, Manuel allait si vite que même Baudouin n'avait pas le temps d'intervenir.

En réalité, la faiblesse de Renaud était pour lui le salut. Comme le lui expliqua le perspicace évêque Gérard de Lattakié, une volonté de prestige, non de conquête, dictait la conduite du basileus ; il ne voulait que soumettre et humilier le prince d'Antioche, non le supprimer ; et cette humiliation, il lui était bien plus facile de l'obtenir avec le faible prince qu'était Renaud qu'avec un remplaçant quelconque, plus facile aussi s'il aboutissait à un accord avant que Baudouin III eût pu s'interposer. La réconciliation de Renaud avec Manuel Comnène fut donc surtout une question de mise en scène. L'offre de livrer sa citadelle n'ayant pas été agréée, Renaud se mit à la discrétion du basileus. Après avoir traversé Misis en costume de pénitent, Renaud dut se prosterner dans la poussière aux pieds de l'estrade de Manuel, tandis que ses compagnons tendaient des mains suppliantes et qu'assistaient les ambassadeurs de tous les princes de l'Asie occidentale. Le basileus fit durer le plaisir et l'écoeurement des Francs. Du moins Renaud garda-t-il sa principauté, comme vassal, astreint à livrer sa citadelle et à envoyer un contingent militaire à toute réquisition ; il promettait de n'accepter qu'un patriarche grec, mais, soit que celui-ci, Sôtericos, ait marqué peu d'empressement à venir à Antioche, soit pour toute autre raison, Manuel ne l'envoya en fait dans cette ville qu'en 1165.

Pendant ce temps arrivait à Antioche Baudouin III ; il fit demander à Manuel une entrevue ; le basileus se méfiait un peu de la part que le roi de Jérusalem paraissait vouloir prendre dans des affaires qui, selon lui, étaient d'ordre purement intérieur byzantin ; mais, désirant par ailleurs connaître son neveu et flatté de trouver en lui un nouveau satellite, il accepta de le rencontrer.

et presque tout de suite d'excellents rapports se nouèrent entre eux, dûs à la déférence digne du jeune roi et à la latinophilie de Manuel. Un accord fut conclu entre eux, où l'on a voulu voir une marque de vassalité de Baudouin, parce qu'il offrait à Manuel un contingent militaire; mais c'était là en réalité une clause d'alliance, comme Manuel devait par exemple en avoir bientôt avec Qilidj Arslân, et en échange de laquelle Baudouin avait obtenu une diminution du contingent antiochien, au plus grand bénéfice des Francs de la principauté. Baudouin se trouvait donc en fait le protecteur des Antiochiens contre les excès de l'ingérence byzantine en même temps qu'il garantissait à Byzance leur fidélité. Bien plus : Baudouin sut étendre les avantages de son attitude à Thoros. Contre le prince arménien Manuel préparait une campagne qui, dans le Taurus, ne pouvait qu'être difficile; Baudouin désirait que le protecteur byzantin, accepté aux dépens de l'orgueil latin, eût au moins ses forces disponibles pour la lutte contre Noûr ad-dîn; enfin Thoros savait bien ne pouvoir conserver la plaine cilicienne, et, pour ses possessions de montagne, la garantie de Baudouin conférait à ses promesses de fidélité une valeur que seules elles n'auraient point eue. Thoros obtint donc de les conserver moyennant la prestation de l'hommage au basileus. Baudouin, grandi par le prestige de conciliateur entre chrétiens qu'il venait de conquérir, quitta alors Manuel, en laissant auprès de lui son frère Amaury.

Le rétablissement de la prépondérance byzantine dans l'entente avec les Francs fut matérialisée peu après Pâques 1159 par l'entrée triomphale de Manuel Comnène dans Antioche. Toutes les précautions avaient été prises, pour éviter la répétition des incidents de 1138. Dans un appareil destiné à faire impression, le basileus, reçu par le clergé latin, patriarche en tête, pénétra dans la ville accompagné de la garde varègue, tandis que le reste de l'armée byzantine campait aux portes de l'enceinte; Baudouin, revenu pour la circonstance, suivait, à cheval comme Manuel mais, à la différence de lui, sans armes; Renaud à pied tenait les rênes du basileus. Les bannières impériales flottaient sur la citadelle. Pendant des jours et des jours, ce ne furent que fêtes, distributions au peuple, tournois où Manuel désirait se montrer l'égal des meilleurs chevaliers francs. L'amitié de Manuel pour Baudouin était si manifeste que, le roi de Jérusalem s'étant foulé le bras au cours d'une partie de

chasse, Manuel tint à le soigner lui-même. Enfin tout le monde était en liesse (11).

L'expédition de 1158-1159 marqua le début d'une période d'un peu plus de vingt ans où l'influence byzantine va dominer la politique syrienne et la suzeraineté byzantine être reconnue à Antioche. De cette situation il importe de saisir le véritable caractère. Jamais Antioche n'avait encore reconnu la thèse byzantine selon laquelle la principauté faisait partie de l'empire « romain », et, au contraire, la communauté de peuple la rapprochait étroitement de Jérusalem, dont le roi, par son titre, par le hasard des minorités successives à Antioche, avait acquis peu à peu sur celle-ci une sorte de protectorat de fait; Baudouin III était même, à titre personnel, le suzerain de Renaud. Antioche formait donc la transition entre deux systèmes politiques. Seul en présence des Grecs, l'orgueil franc de la principauté n'eut jamais accepté, à moins d'y être contraint par la force, de se plier à une suprématie byzantine. L'alliance de Manuel et de Baudouin, qui, malgré l'inévitable déférence du second pour le souverain bien plus puissant qu'était Manuel, ne comportait aucune subordination du royaume à l'empire, permit aux Antiochiens d'admettre, comme protégés de Baudouin, une suzeraineté qui autrement leur eût été intolérable. Juridiquement, formellement, Manuel évite tout ce qui implique une intervention de Baudouin à Antioche; en fait, moralement, cela même ne lui est possible que parce qu'il s'exerce sur Antioche une sorte de condominium des deux princes.

Au reste, tandis qu'en Cilicie est rétablie l'administration directe byzantine, il n'y a à Antioche ni dans la monnaie ni dans les pièces d'archives, de trace de suzeraineté byzantine; il n'y a ni résident, ni garnison, il n'y aura même qu'au bout de six ans et pour cinq ans un patriarche grec.

Dès 1158 lors de la négociation matrimoniale entre Baudouin et Manuel, ce dernier avait promis aux Francs son secours contre les musulmans; c'était pour lui le moyen de les convaincre

(11) G. T., 860; Kinn., IV, 18-21; Nicéas, III, 3; Prodromos, H. Gr. Cr., II, 752, 756; Manassès Byz. Z., XIII; Grég., 188-189; Chron. rim., 505; B. H., an 1470; I. F., III, 118 r°; cf. Chalandon, 443-452; Schlumberger, Renaud, ch. III; La Monte, *To what extent was the Byzantine Empire the suzerain of the latin states?* (Byzantion, 1932).

de l'utilité de leur soumission. Au printemps de 1159, de grandes espérances circulaient parmi les chrétiens, de grandes craintes parmi les musulmans. Noûr ad-dîn faisait appeler en Syrie les contingents de tous ses vassaux et alliés djéziréens, commencer la construction d'un avant-mur à Alep, démanteler les places indéfendables (Qouûriç), et il s'établissait à l'est d'Alep, résolu à défendre la ville mais à éviter autant que possible toute bataille. Pendant ce temps les Francs et Manuel concentraient leurs troupes entre le gué de Balana et 'Imm, avec l'intention, semblait-il, d'attaquer directement Alep contrairement à Jean Comnène.

Brusquement on apprit que la campagne n'aurait pas lieu et que la paix venait d'être conclue entre Manuel et Noûr ad-dîn (fin mai 1159). Les intrigues de Constantinople qu'invoquèrent les Byzantins paraissent avoir été tout au plus une cause adjuvante (12); dès 1158, des ambassades avaient été échangées entre le basileus et Noûr ad-dîn; s'il était de l'intérêt de Manuel de manifester la puissance du secours qu'il pouvait apporter, il était contraire à son intérêt d'abattre les musulmans de telle façon que ce secours cessât d'être utile, et l'expérience de Jean Comnène n'avait pas été oubliée. En outre, Noûr ad-dîn non seulement ne présentait pour Byzance aucun danger mais pouvait être un allié utile contre Qilîdj Arslân qui, lui, menaçait la frontière grecque. Dès mars 1159, des ambassadeurs byzantins avaient témoigné à Damas de dispositions conciliantes; Noûr ad-dîn fit offrir à Manuel la libération de tous ses prisonniers francs (parmi lesquels Bertrand fils d'Alphonse Jourdain et le grand maître des Templiers) : proposition suffisamment avantageuse pour sauver le prestige de Manuel. La paix fut conclue, de riches présents échangés, une action parallèle convenue contre Qilîdj Arslân. Mais ce fut chez les chrétiens une immense déception (13).

Ce n'est pas que l'expédition byzantine eût été pour eux sans aucun profit. La peur d'une intervention grecque empêchera pendant plusieurs années Noûr ad-dîn d'exploiter à fond ses succès

(12) Kinnamos, 279 et Otton de Freisingen parlent d'un complot de fonctionnaires du Palais; Chron. An. Syr., d'intrigues d'Andronîc Comnène (alors en prison à la suite d'intrigues antérieures).

(13) G. T., 864; Otton Freis., 442; Qal. G 349, 353, 354; I. F., 123<sup>vo</sup>, 124<sup>ro</sup>, Ar., 182<sup>vo</sup>; I. Dj., an 555; Grég., 190-191; Kinnamos, IV, 20-21; Chron. An. Syr., an 1470.



contre les Francs, et l'on va voir que les contingents grecs laissés en Cilicie apporteront plusieurs fois à ces derniers un appui non négligeable. Les pèlerins gagnaient au rétablissement de l'unité de domination de Constantinople à Antioche par l'Anatolie méridionale. Les forces franques d'Antioche pouvant être exclusivement tournées contre l'Islam, quelques raids heureux furent opérés par Renaud vers le Djabal Soummâq; il résulte aussi de la suite des événements qu'à ce moment ou en 1157 furent récupérés Chîh al-Hadîd et Arzghân, ce qui assura la défense du 'Amouq et de l'Oronte (14).

Quant à Manuel Comnène et Noûr ad-dîn, ils mirent à profit leur accord, comme prévu, pour faire la guerre à Qilîdj Arslân. En 1160, Noûr ad-dîn soumit Ra'bân, Kaisouñ, Behesnf et Mar'ach. Manuel, lui, rendant le Seldjouqide responsable des attaques qu'il avait eu à subir de la part de Turcomans pendant son retour de Syrie, négociait avec Yaghî-Siyân, que la mort de Dhou'l-Qarnain de Malatya avait de nouveau mis en conflit avec Qilîdj Arslân pour la suzeraineté à exercer sur son successeur. Le Seldjouqide usa de diplomatie; il fit la paix avec Noûr ad-dîn, dont la femme, sœur de Qilîdj Arslân, alla rendre visite à sa famille. A Yaghî-Siyân il accorda provisoirement le Djahân. A Manuel il promit des rectifications de frontière et, contre subsides, des contingents militaires; puis, son frère Châhinchâh continuant à intriguer avec les Grecs, il se rendit en personne à Constantinople, où la grandiose réception qui lui fut faite donna l'illusion d'un prince docilement soumis au basilcus. Le malin turc savait bien que Manuel était surtout sensible au prestige; prêter des bandes ne le gênait en rien, au contraire; ses promesses territoriales non plus, car les Turcomans des frontières étaient autonomes; en revanche, si Manuel gagnait à la paix de 1162 la liberté d'action en Europe, Qilîdj Arslân en retira la possibilité de se retourner, dès son retour, avec l'aide de Dhou'l-Noûn de Qaisariya, contre Yaghî-Siyâ, alors embarrassé par un conflit avec les Artouqides, puis, lorsque Yaghî-Siyân fut mort en 1164, contre ses faibles successeurs; si bien que la paix de 1162 devait procurer au Seldjouqide un accroissement de puissance, dont Byzance, douze ans plus tard, devait cruellement s'apercevoir (15).

(14) Phocas, 541, 549, 553; I. F., III, 138 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>; et infra, p. et

(15) Kinnamos, IV, 24; Grég., 193, 194, 199; Mich., 320 et arm., 353. 357

V. *La question d'Antioche de 1160 à 1164.* — Au moment où Manuel recevait Qilîdj Arslân, les avantages que sa campagne syrienne avait procurés à Antioche étaient déjà depuis deux ans compromis. Vers juillet 1160, le jeune Joscelin de Courtenay, fils de Joscelin II, conduisant de Ḥarim un raid contre Alep, était capturé et jeté dans la prison où était mort son père et où lui-même allait rester seize ans. Peu après, ce fut au tour de Renaud de Châtillon lui-même de tomber aux mains de l'ennemi; avec sa coutumière témérité, il avait été exécuter une râfle de troupeaux dans la province de 'Aïntâb, où l'importance de la population chrétienne lui avait donné l'espérance de la sécurité; naturellement le retour, avec les bêtes, fut lent; or Madjd ad-dîn ibn ad-Dâya avait été prévenu, et, lui, était rapide : il surprit Renaud vers le haut 'Afrîn, et les Francs, poignée d'hommes encombrés, furent presque tous capturés (fin nov. 1160). Renaud devait, comme Joscelin, rester en prison jusqu'en 1176 (1).

Renaud pris, qui allait gouverner Antioche ? Constance, ambitieuse, espérait avoir la haute main sur les affaires, puisque le jeune Bohémond III était mineur. Juridiquement, il n'y avait pas de doute que le sort d'Antioche devait être réglé par Manuel Comnène. Celui-ci, pendant ses opérations contre Qilîdj Arslân, avait mis à l'épreuve la solidité de ses gains syriens en convoquant les contingents promis par ses vassaux ciliciens et antiochiens, et en sollicitant même ceux de son allié Baudouin III; puis, étant devenu veuf, pour resserrer ses liens avec les Francs, il fit demander à Baudouin de désigner pour être sa femme une princesse de Tripoli ou d'Antioche. Mais cette démarche même impliquait que Baudouin était le chef moral des Francs; les Antiochiens restaient défiants à l'égard des Grecs; bien des précédents autorisaient une interven-

(B. H., an 1473-1474); Azr., 184 v°, 187 v°; I. A., 209 H 544; I. F., 125 r°, 143 r°; Chron. an. syr., 302.

(1) Mich. arm., 357; Chron. an. syr., 302; Kamâl, ROL, III, 533; Grég., 198; G. T., XVIII, 28; Azr., 184 r°; I. F., 138 v° (d'après Az.). La topographie du raid de Renaud est difficile : il alla piller jusqu'au-delà de Douloûk (G. T.), à la forteresse du Catholicos (Grég. : Qal'at ar-Roûm, non- Dzovk comme interprète un interpolateur), sur les terres de l'Artouqide Chihâb ad-dîn (même région, Azr.); Renaud fut pris entre Kaïsoûn et Mar'ach (G. T.), dans le Djoûma (Kamâl) ou sur le Nahr al-aswad (Chron. an. syr.). Gu-besserian, *Dzovk, Dzovk-Tlouq et Hromqla*, Vienne, 1904 (en arménien), croit que le Catholicos résidait non à Dzovk, mais Sof (ouest de 'Aïntâb).

tion du roi de Jérusalem à Antioche, et, de toute façon, devant le danger extérieur, il était le plus proche. On fit donc appel à lui, et Baudouin, se jugeant sans doute autorisé par ses bons rapports avec Manuel, accourut, assura à Constance un douaire équitable, mais l'exclut du gouvernement, qu'il confia au patriarche Aimery (2).

Cet arrangement fit deux mécontents, Constance et Manuel, qui s'estima frustré dans ses droits de suzerain. Entre eux, une intrigue se noua. Baudouin avait désigné comme future épouse de Manuel Mélisende de Tripoli, qu'il estimait sans doute donner lieu à de moins dangereuses ambitions grecques qu'une princesse d'Antioche, ville limitrophe du territoire byzantin. Les préparatifs furent commencés, mais, au bout d'un an, aucune réponse n'était parvenue, et, aux demandes d'explications de Baudouin, son ambassadeur revint en août 1161 en annonçant que Manuel refusait Mélisende. On conçoit l'indignation du roi et de Raymond de Tripoli; elle fut telle que les envoyés byzantins gagnèrent prudemment Chypre, dont Raymond fit ravager les côtes pour rentrer dans ses débours. Peu après, Baudouin retourna à Antioche, et là il retrouva ces mêmes ambassadeurs grecs en train de régler le mariage de Manuel avec la fille cadette de Constance, Marie; bientôt arrivèrent le neveu même de Manuel, Alexis, et de hauts dignitaires byzantins, chargés de célébrer le mariage par procuration. De la volte-face de Manuel on donna à Baudouin des raisons imaginaires; elle était sûrement une réplique à son intervention à Antioche. Dès le début de l'année une première ambassade était venue négocier secrètement avec Constance. Baudouin ne put à présent que faire contre mauvaise fortune bon cœur, et la jeune Marie, embarquée en septembre à Souwaïdiya, fut unie au basileus à Sainte-Sophie en décembre. Il est vraisemblable que la position personnelle de Constance à Antioche sortit renforcée de ces événements; elle le fut en tous cas lorsque, peu après son retour dans son royaume, Baudouin III mourut (3).

Non que le nouveau roi, Amaury, fût moins soucieux de défendre

(2) G. T., 866, 872.

(3) G. T., 874-876, 880; Kinn., V, p. 287; Nicéas, III, 5.

la latinité : ses appels à Louis VII en témoignent (4). Mais il savait trop ne pouvoir beaucoup compter sur de prochains secours occidentaux, et d'autre part il avait des ambitions du côté de l'Égypte qui exigeaient comme contrepartie une politique d'abstention au nord. Il était donc résigné à abandonner sans partage Antioche à l'influence byzantine. Du moins voulait-il, comme Baudouin naguère, que la force grecque pût s'employer sans partage contre les musulmans; aussi voyons-nous s'entremettre en faveur des Byzantins en Cilicie où, à la suite du meurtre de son frère Sdéfané, Thoros, en accusant le duc byzantin, avait massacré les garnisons grecques de Misis, Anazarbe, Vahga. Le duc prêta serment d'innocence et fut remplacé par Constantin Coloman; Thoros rendit les villes prises. Aussi voyons-nous les contingents arméniens et grecs collaborer les années suivantes aux campagnes des Francs d'Antioche (5). Cependant Constance était accusée par les barons francs de demander à Manuel une garnison grecque, qui lui permit de garder le pouvoir lorsque Bohémond allait devenir majeur; ils prirent les devants, et, avec l'aide de Thoros, expulsèrent Constance et installèrent Bohémond (1163) (6). Mais on ne voit pas que cet épisode ait altéré les bons rapports entre Grecs, Arméniens et Francs, Bohémond ayant sans doute donné tout de suite à Manuel les garanties désirables.

On voit mal comment Noûr ad-dîn profita de l'affaiblissement des Francs d'Antioche causé par la captivité de Renaud. Il semble s'être borné au début à quelques raids sur le 'Amouq et Chîh al-Hadîd, et à l'établissement de Turcomans sur la frontière d'Artâh. Lorsque Baudouin vint à Antioche, une trêve fut conclue. Toutefois en août 1161, un tremblement de terre ayant endommagé quelques places antiochiennes, il vint attaquer Hârîm; la place était de taille à résister, et des troupes franques, arméniennes et

4 Bouquet, XVI, 36-40, 80 (lettres à Louis VII d'Amaury, du Grand-Maître du Temple, de Bohémond III).

5 Grégoire, 200; Samuel, 454; Sempad, 621; Mich. arm., 349, 356. Le duc grec Athronie Euphorbenos, successeur de Michel Branas (Chalandon, 26). Bohémond avait été un moment en conflit avec Thoros, mais réconcilié avec lui par les Francs.

6 Mich. arm. 324; Chron. Syr. an., an 1474; Cart., 224; Ughelli, VII, 203, où Bohémond s'intitule « prince d'Antioche, seigneur de Laodicée et Gibel » (sœur de Constance).

grecques étant venues le harceler, tout en se refusant à un engagement décisif, il dut aux approches de l'hiver se contenter d'un partage des revenus du district. En même temps Baudouin avait fait développer les fortifications de Djisr al-Ḥadīd. Au sud seulement Noûr ad-dîn avait réussi à reprendre Arzghân, et à lancer de là un raid vers Lattakié, auquel les Francs essayèrent vainement de répliquer par une diversion contre Alep (7). Dans l'ensemble, l'appui jérusalémitte et grec protégeait efficacement Antioche. En 1162-1163, Noûr ad-dîn, occupé à réduire le seigneur arabe de Qal'a Dja'bar ou à combattre les Francs de Syrie centrale, n'inquiéta plus Antioche. En 1163, il fut surpris sous le Krak des Chevaliers par une armée comprenant, outre des Francs de Tripoli, des Antiochiens aux ordres de Robert Mansel et des Grecs amenés par mer par Coloman (8). La situation des Francs paraissait donc satisfaisante.

C'est alors que survint le désastre de 1164. Amaury, on le verra, était engagé dans une expédition en Egypte, où il combattait Chîrkoûh, que Noûr ad-dîn y avait envoyé. Pour sauver son lieutenant du danger qu'il courait, le prince turc résolut d'opérer une puissante diversion à l'autre extrémité des possessions franques, et, la campagne de Chîrkoûh ayant diminué ses effectifs, il avait fait appel à son frère Qoṭb ad-dîn de Mossoul et aux Artouquides. Ainsi pourvu de forces nombreuses, il vint reprendre le siège de Ḥârim abandonné trois ans plus tôt. A la coalition musulmane, les chrétiens répondirent par la coalition qui venait de faire ses preuves au Krak : à Bohémond et Raymond de Tripoli s'adjoignirent Coloman et Thoros, ainsi que des Templiers et des Hospitaliers, au total six cents chevaliers contre le double ou le triple du côté musulman. A leur approche, Noûr ad-dîn se retira, comme d'Inab en 1149. Contrairement à leur tactique de 1161, les Francs, malgré les conseils de Renaud de Saint-Valery, le poursuivirent. Attirés par lui dans la plaine d'Artâh, où

(7) I. F., III, 147 v°; Azr., 184 r°; lettres à Louis VII citées n. 4; Mich. arm., 357; Grég., 198-199; I. A. At., 207 (date l'affaire de Ḥârim de 1162, contrairement à Grég.; on a vu que son récit de 1156, p. 194, paraît un double décalé de celui-ci).

(8) I. A. At., 209; Mich. arm., 358; G. T., 895; Boustân, 559; Azr., 187 v°. En 558/1163, Ibn ad-Dâya prit près de Aïntâh adh-dhaoûb, restée sans doute à un seigneur local.

il pouvait sans gêne profiter de sa supériorité numérique, les Francs chargèrent l'aile droite occupée par les Alépins et les Artouqides, qui avaient ordre de fuir ; mais pendant la poursuite, le reste des musulmans massacra les piétons francs ; au retour des chevaliers, ceux-ci furent encerclés, décimés, Bohémond, Raymond, Coloman et bien d'autres pris ; seuls Thoros et son frère Mleh purent fuir (11 août 1164). Le butin ramené par les contingents djéziréens répandit en Orient la gloire de Noûr ad-dîn, des lettres pressantes des Francs à Louis VII la connaissance de leur nouveau désastre, le plus grave, en apparence, qu'ils eussent encore subi en bataille rangée (9).

Les conséquences n'en furent pas immédiatement aussi terribles qu'on eût pu craindre, parce que Noûr ad-dîn, après avoir reçu la capitulation de Hârim, et envoyé des bandes piller jusqu'à Souwaïdiya, se détourna vers le sud et, afin de dégager plus promptement l'Égypte, alla enlever Bânyâs au roi de Jérusalem, préférant des succès méridionaux à une conquête de la Syrie du Nord qui eût risqué d'amener une réplique byzantine. Indirectement, Byzance sauvait donc pour le moment Antioche. Il n'en restait pas moins que la frontière était ramenée définitivement à l'Oronte, comme avant les succès de Renaud, que la chevalerie antiochienne était réduite à une poignée d'hommes, bref que la principauté ne pouvait plus prétendre jouer dans la politique syrienne qu'un rôle de second plan. Les circonstances allaient lui permettre de le jouer pendant plus de deux décades dans une relative sécurité.

(9) I. A. At., 220-223; I. F., III, 193 v°, 195 v°; Azr., 188 r°; Boustân, 559; Ibn al-Djauzi, 559; Ibn Asâkir (vie de N. Maïmoûd); A. Ch., 133 (Imâd); Kamâl, III, 540; Mich., 359; Chron. an. syr., 304; Kinn., 290; G. T., 896; lettres, Bouquet, XVI, 60-62, 79; Robert de Torigny, an 1164; Sigebert, cont. MGSS, VI, 411; Ann. Camer., MGSS, XVI, 536. Parmi les prisonniers, on signale Hugues de Lusignan et le gouverneur du Krak (Boustân).

### CHAPITRE III

## ANTIOCHE ENTRE LE PROTECTORAT BYZANTIN ET L'ÉGYPTÉ DE SALADIN

(1164-1193)

La puissance byzantine, le détournement des ambitions franques et musulmanes vers l'Égypte, enfin la mort de Noûr ad-dîn accordent à la Syrie du Nord vingt-quatre ans de répit. Mais, Manuel Comnène mort, l'influence byzantine disparaît, tandis que le maître de l'Égypte, Saladin, refait à son profit l'unité musulmane. Devenu plus fort que n'avait jamais été Noûr ad-dîn, il écrase, après les Francs du sud, ceux du nord, et maintient la plus grande partie de ses conquêtes même contre les efforts de la troisième croisade.

*L'apogée du protectorat byzantin et de la puissance de Noûr ad-dîn.* — Si après Hârim Noûr ad-dîn n'attaqua pas Antioche, ce fut par crainte d'une intervention byzantine; ce fut aussi et surtout parce que, depuis 1163, toute la politique syrienne est tournée vers l'Égypte. Dans la première moitié du siècle, où les forces musulmanes se formaient en Djéziré, le rôle de l'Égypte avait été assez effacé; l'unité musulmane syro-djéziréenne réalisée, l'Égypte, ayant sombré entre temps dans une anarchie militaire croissante, devient une proie tentante pour les Francs et pour les Musulmans. par les ressources qu'ils espèrent y trouver pour la lutte des uns contre les autres; il s'y ajoute pour Noûr ad-dîn que, l'Égypte étant chiite, il lui est facile d'utiliser contre elle le même enthousiasme de guerre sainte qu'il a d'abord tourné contre les chrétiens. La prise d'Ascalon avait marqué le début de cette orientation nouvelle chez les Francs, l'avènement d'Amaury l'accentua. L'événement décisif fut l'appel adressé par le vizir détrôné Châwar à Noûr ad-dîn en 1163; Chîrkoûh alla le rétablir en Égypte, mais, pour se débarrasser de lui, Châwar ensuite appela les Francs, qui expulsèrent les Turcs; une nouvelle attaque de Chirkoûh trois

ans plus tard aboutit à un véritable protectorat franc. Mais les Francs, rendus imprudents, voulurent alors conquérir l'Égypte ; ce fut au tour de Chirkoûh d'être appelé en sauveur ; l'armée turque s'installa au Caire, et ne devait plus en sortir. Chirkoûh mort fut remplacé par son neveu Saladin, d'abord comme vizir (1169) ; deux ans plus tard mourut le dernier Fatimide et était établie au Caire la khotba au nom des Abbassides. L'Islam syrien et l'Islam égyptien étaient unis, les Francs encerclés.

Noûr ad-dîn ne s'était engagé dans cette entreprise qu'avec des appréhensions que justifiait la présence des Francs entre Chirkoûh et lui ; du moins, la décision prise, mit-il tout en œuvre pour que rien ne vînt compromettre la réussite. En même temps qu'il tenait en haleine les Francs par des hostilités contre Tripoli et le Liban, il se prémunissait contre toute attaque de Qilfdj Arslân, en lui rendant (1166 ou 1167) Behesni, Kaisouin et Mar'ach, et manifestait son bon vouloir à l'égard de Manuel Comnène en libérant rapidement Coloman, Bohémond III, et des prisonniers arméniens, sujets ou vassaux de Byzance, tandis qu'il devait garder en prison jusqu'à sa mort Raymond de Tripoli et Renaud de Châtillon (1).

Dans la Syrie du nord, le désastre de Hârim amena les Francs à accepter le protectorat byzantin sans réserve. Sans doute assiste-t-on d'abord à une répétition des scènes de 1161 : Amaury, rentré d'Égypte à la nouvelle de la catastrophe, accourt, avec des renforts juste amenés d'Occident par Thierry de Flandre, et, sans se soucier des Byzantins trop éloignés, non seulement organise la défense, négocie le rachat de Bohémond, mais, arguant de l'impossibilité d'échapper à la suprématie byzantine sans secours occidentaux contre l'Islam, écrit et fait écrire à Louis VII une série d'appels. Mais en même temps il demande à Manuel une épouse, et le prie de lui faire connaître ses intentions concernant Antioche. Manuel, d'abord indisposé par cette intervention non sollicitée, fait traîner la négociation matrimoniale, et répond que nul n'a à se mêler des affaires de l'empire ; mais il n'avait pas intérêt à exagérer la tension, car ses lieutenants en Cilicie, Alexis Axouch (1165) et Andronic Comnène (1166), avaient de nouveau des diffi-

(1) Boustân, 561; I. F., III, 210 v°; Mich. Arm., 360; G. T., 901.



cultés avec Thoros. Les Francs, par nécessité, de leur côté courbèrent la tête. Bohémond, aussitôt libéré, alla demander à son suzerain Manuel de l'aider à payer sa rançon, obtint l'argent, mais dut ramener à Antioche, le premier depuis 1100, un patriarche byzantin (1165) (2).

L'influence byzantine une fois consolidée à Antioche, Manuel n'avait plus qu'intérêt à resserrer ses rapports avec Amaury. En 1167, ce dernier épousa une petite-nièce de l'empereur, Marie Comnène. D'autre part une négociation, dont l'initiative est incertaine, fut entamée en vue d'une campagne franco-byzantine contre l'Égypte : les Francs gagnaient à la combinaison des subsides, une flotte, la possibilité d'envahir l'Égypte sans devoir dégarnir totalement leur frontière syrienne ; Manuel, le prestige de chef d'une croisade à direction byzantine, peut-être, par un jeu d'échange, l'annexion de la Syrie du Nord. Le traité fut conclu en septembre 1168, par l'entremise de l'historien Guillaume de Tyr, envoyé à Constantinople (3).

Un épisode de roman privé risqua de compromettre l'accord. Andronic Comnène venu à Antioche en 1166, s'éprit de Philippe, la sœur de Bohémond III et de Marie, femme de Manuel ; beau, spirituel, galant, il la séduisit. Manuel, qui n'avait point une vertu farouche, s'émut, parce que cette incartade pouvait compromettre son influence sur Antioche, et remplaça Andronic par Coloman en Cilicie. Andronic se lassa d'ailleurs vite de la jeune Philippe, mais, n'osant retourner à Byzance, gagna Acre, où il séduisit la veuve de Baudouin III, Théodora Comnène. Manuel exaspéré envoya l'ordre de lui crever les yeux ; Andronic s'enfuit et mena plusieurs années une vie errante en pays musulman avec sa maîtresse. Enfin pardonné, il rentra à Constantinople : il devait plus tard succéder à Manuel et faire étrangler son fils et sa veuve (4).

Plus grave eût pu être la précipitation avec laquelle les barons francs firent décider l'invasion de l'Égypte sans attendre les Byzantins (1168) ; la conclusion catastrophique de cette faute, l'occu-

(2) G. T., 900-901, 942; Ernoul, 17; Bouquet, XVI, 60-62, 79; Kinnamos, V, 13; Nicéas, IV, 4; Mich., 326.

(3) G. T., 942-945; Ernoul, 18, 24-25; Kinnamos, V, 13; cf. Chalandon, 529, 535 sq.

(4) G. T., 943-944; cf. Diehl, *Figures Byzantines*, II, 90-108.

pation de l'Égypte par Chirkoûh, rendait cependant plus nécessaire l'expédition byzantine, avant que l'Égypte, où Saladin avait à dompter des opposants nègres et chiïtes, fût pacifiée. L'attaque combinée de Damiette eut lieu, et échoua (1169) ; mais l'entente franco-byzantine fut renforcée encore par le voyage que fit à Constantinople Amaury en 1171. Plusieurs années devaient s'écouler avant qu'une nouvelle expédition fût possible ; mais les travaux effectués alors à l'église de Bethléem avec une inscription aux noms de Manuel et Amaury attestent la haute influence que Manuel exerçait alors sur l'ensemble de la Syrie franque (5).

De son côté Noûr ad-dîn, depuis la conquête de l'Égypte, ne modérait plus ses ambitions. Les dernières années de sa vie sont marquées par l'extension de son pouvoir ou de son influence en Djéziré, en Cilicie, et en Anatolie.

A Mossoul, son intervention est provoquée en 1170 par la mort de Qoûb ad-dîn, dont la succession est disputée entre ses deux fils, Saïf ad-dîn Ghâzi, protégé du ministre d'origine chrétienne 'Abdalmassih, et 'Imâd ad-dîn, que soutiennent les musulmans rigoristes et qui a servi dans l'armée de Noûr ad-dîn. Une prompt action conduit ce dernier jusqu'aux portes de Mossoul au début de 1171, grâce à l'aide de Noûr ad-dîn Moûhammad, fils et successeur de Qara Arslân à Hicn Kaïfâ ; Saïf ad-dîn, maître de Mossoul, doit abandonner à 'Imâd ad-dîn Sindjâr, à Noûr ad-dîn le Khâboûr et Nacibîn ; il reçoit même à Mossoul un résident nommé par Noûr ad-dîn, et appuyé par une garnison (6).

En Cilicie, il était de l'intérêt évident de Noûr ad-dîn de chercher à dissocier les Arméniens des Francs et des Byzantins, entre lesquels ils s'interposaient. Les querelles de famille des Roupéniens lui permirent d'y parvenir. En 1168 était mort Thoros, laissant pour lui succéder un enfant, Roupén II, sous la régence d'un cousin mi-franc, Thomas. Un frère de Thoros, Mleh, jadis

(5) On y a vu à tort une marque de suzeraineté sur Jérusalem. Il ne s'agit que de participation pécuniaire, et il est normal que dans ces conditions, des artisans grecs nomment le basileus à côté du roi. Cf. La Monte, *To What extent was the byzantine empire the suzerain of the latin states*, byzantion, 1932.

(6) 'Imâd, dans A. Ch. 188-189 ; I. Ch. Vie de S., 52, et un long récit, tiré d'un endroit indéterminé, dans A. Ch., 190 ; I. A. At., 264 et 276-279 ; Mich., 339-342.

affilié au Temple, puis réfugié chez Noûr ad-dîn, dont il avait reçu Qoûriç, à la suite d'un complot avorté contre son frère, envahit la Cilicie avec l'aide d'un contingent alépin ; Thomas et Roupen ne purent que fuir, et, grâce à ses auxiliaires musulmans, qu'il garda auprès de lui, Mleh parvint à dompter tous ses adversaires ciliciens. En même temps il enlève aux Templiers leurs possessions de l'Amanus, aux Grecs les villes de Cilicie jusqu'à Tarse ; en vain Manuel envoie des renforts, le duc Coloman est vaincu et pris (1173 ?). Cette situation était trop dangereuse pour les Francs pour qu'Amaury s'en désintéressât ; Mleh ayant dévalisé un croisé important rentrant en Europe (1171), une expédition punitive fut organisée. (1173) : une diversion de Noûr ad-dîn sur Karak obligea les Francs à interrompre la campagne ; Mleh resta maître de la Cilicie jusqu'à la mort de Noûr ad-dîn (1174) (7).

Enfin en Anatolie, la puissance de Qilîdj Arslân s'était considérablement développée depuis la paix de 1162 avec Manuel, qu'il avait mise à profit pour s'étendre aux dépens de ses voisins turcs, grâce aux dissensions des Danichmendites. Yâghî-Siyân étant mort en 1164, ses états se disloquèrent, Siwâs passant à un de ses neveux, Ismâ'il, et Albistân à un certain Maḥmoûd ibn Mahdî ; avec l'alliance de Dhoul-Noûn de Qaisariya, Qilîdj Arslân conquiert le domaine de Maḥmoûd, puis, rompant avec Dhoul-Noûn ainsi à demi-encerclé, lui enlève Qaisariya et Tzamandos (1168) ; il se retourne ensuite contre son propre frère Châhîncâh d'Ankara, l'ancien allié des Danichmendites et des Grecs, et le réduit à fuir (1169). Maître de l'Anatolie occidentale et centrale, il s'en prend alors à Malatya, où son ancien allié Moḥammad est mort, et n'échoue que par suite d'une intervention de Noûr ad-dîn Moḥammad de Ḥiçn Kaïfâ et Khartpert, l'allié de Noûr ad-dîn. Il se retourne contre Siwâs, et Ismâ'il fait appel à Noûr ad-dîn auprès duquel se sont rendus aussi Châhîncâh, Dhoul-Noûn, et le prince de Malatya Afrîdoûn. L'accroissement de puissance de Qilîdj Arslân au nord de la Syrie était contraire à l'intérêt de Noûr ad-dîn : rassemblant des troupes de tous ses états et de ses vassaux

(7) I. A. At., 308; Mich., 331, 337; Sempad., 622-625. Chron. rim., 508-509; Nicélas, IV, 5; G. T., 988-992; Imâd, dans A. Ch., 215; Boustân, an 568. La date de 1173 (contre 1170, de Mich.), paraît établie par les affaires d'Etienne de Blois, le croisé pillé, et de la diversion turque sur Karak.

de Mossoul, Hiçn Kaïfâ et Cilicie, il franchit le Taurus. Qilîdj Arslân traita et accepta de rendre Ankara à Châhinchâh et, Ismâ'il étant mort, Siwâs à Dhoul-Noûn à la place de Qaïsariya ; à Siwâs, Noûr ad-dîn envoya 'Abdalmassiḥ avec une garnison. Noûr ad-dîn devenait suzerain de fait de l'Anatolie orientale ; fait remarquable, il avait même obtenu du calife l'investiture préventive de tous les états de Qilîdj Arslân. Néanmoins, fidèle à son attitude de front musulman contre les infidèles, il préféra encourager le Seldjouqide à se dédommager aux dépens des Byzantins (1173) (8).

Il va sans dire que ces entreprises lointaines n'empêchaient pas Noûr ad-dîn de surveiller attentivement les Francs. Des navires musulmans ayant fait naufrage près de Lattakié et les Francs s'étant prévalu de la coutume pour confisquer les cargaisons, il en obtint restitution par des raids vigoureux contre la principauté d'Antioche et le comté de Tripoli (9). Il ne veillait pas moins attentivement sur sa frontière méridionale ; mais là il y avait un point sombre : Saladin, maître de l'Égypte, repoussait insensiblement toute suzeraineté de Noûr ad-dîn ; tous les prétextes lui étaient bons, bien qu'en évitant une rupture, pour n'accepter aucune conjonction avec les troupes de Noûr ad-dîn ; celui-ci se préparait à une campagne contre son vassal indocile, lorsqu'il mourut (mai 1174).

*L'affaiblissement des musulmans au début de la période de Saladin.* — La mort de Noûr ad-dîn provoqua la dislocation de ses états et d'universelles réactions contre ses protégés.

Son fils, al-Malik aç-Çâliḥ, avait onze ans ; il ne pouvait donc régner personnellement. Les émirs turcs incarcérèrent les Banou'd-Dâya, mais se disputèrent entre eux. Contre Gumuchtekin (l'ancien résident de Noûr ad-dîn à Mossoul, d'où il s'était enfui à la mort de son maître) qui possédait Alep, et le prince, Ibn al-Mouqaddam, maître de Damas, fit appel à Saïf ad-dîn de Mossoul qui ne voulut pas faire plus qu'occuper toute la Djéziré et recueillir l'hommage des Artouqides, puis à Saladin. Fort habilement celui-ci, dès l'origine, s'était posé en héritier de la grande pensée de

(8) Boustân, an 568; 'Imâd, dans A. Ch., 213 et 215 (H 159-160); I. A., 257 (II 591); Azr., 188 r°; Mich., 343, 346, 349 et arm., 359, 366 (B. H., an 1476); Kinnamos VII, I; Noûr ad-dîn récupère Kaïsoûn, Behesni, Ra'ban, Marzbân.

(9) I. A. At., 279, K., 245 (II, 584).

Noûr ad-dîn, l'union contre les infidèles, et, comme désigné par Noûr ad-dîn au gouvernement de la plus puissante de ses provinces, avait revendiqué l'administration, au nom du jeune aq-Çâlih, de la totalité de l'héritage du prince mort. Un complot chiite combiné avec une expédition maritime silicienne l'avait empêché d'intervenir tout de suite, mais non de stigmatiser les querelles des émirs, qui pour s'entredéchirer ménageaient les Francs. Puis à la fin de 1174, il entra à Damas, occupa de là toute la Syrie musulmane jusqu'à Chaïzar, et parut devant Alep.

Contre Saladin, Gumuchtekin rassembla toutes les forces possibles ; les Chiites d'Alep s'agitaient, il se les concilia en leur restituant presque tous les droits qu'ils avaient eus avant Noûr ad-dîn. Les Assassins furent sollicités d'agir, et par deux fois tentèrent des attentats, qui n'échouèrent que de justesse. Les Francs, chez lesquels, Amaury étant mort, le pouvoir était exercé, au nom du jeune Baudouin IV, par Raymond III de Tripoli, furent conviés aussi et, par une marche au secours de Homç, dont la citadelle ne s'était pas soumise, contraignirent Saladin à se retirer d'Alep (mars 1175). Enfin, cette diversion lui ayant donné le temps d'arriver, parut 'Izz ad-dîn, frère de Saïf ad-dîn, avec des troupes de Mossoul. Mais dans une bataille livrée près de Hamâh, Saladin l'écrasa. Il conclut une trêve qui lui reconnaissait le sud de la province d'Alep (mai 1175). Un an fut employé par les deux partis à préparer une nouvelle campagne. Saladin était populaire par l'idéal qu'il proclamait, sa générosité, ses succès même ; Saïf ad-dîn, pour secourir Alep, demandait et obtint une suzeraineté sur la ville. Une bataille fut livrée entre eux deux au sud d'Alep en avril 1176 ; Saïf ad-dîn fut battu et se sauva à Mossoul. Gumuchtekin, pour acquérir un nouveau secours franc, libéra alors Renaud de Châtillon et Joscelin d'Edesse ; Saladin occupa tout le nord et l'est de la province d'Alep, mais, les Alépins étant résolus à se défendre jusqu'au bout et les Francs inquiétant Damas, Saladin se contenta d'une expédition de représailles contre les Assassins et conclut une paix générale pour la Syrie et la Djéziré, sur la base du statu quo (été 1176).

Si la puissance de Saladin était grosse de dangers d'avenir, pour le moment la faiblesse d'Alep était une garantie de sécurité pour Antioche ; Saladin l'inquiéta un instant à la fin de 1174, parce que

Bohémond III était l'allié de Raymond de Tripoli, mais, jusqu'en 1183, elle n'eut plus aucun danger à courir (1). Bien plus, elle gagna à la mort de Noûr ad-dîn la prompte disparition de Mleh, massacré par ses troupes arméniennes, et remplacé par un fils de Sdéfanè, Roupen III. Sans doute ce dernier punit les meurtriers, et garda les conquêtes de son oncle dans la plaine cilicienne; il dut toutefois reconnaître une certaine suzeraineté byzantine et en tous cas se montra pendant la plus grande partie de son principat l'allié fidèle des Francs (2).

Enfin en Anatolie toute entrave aux ambitions de Qilîdj Arslân disparut à la mort de Noûr ad-dîn. 'Abdalmassîh se sauva à Mossoul, Dhou'l-Noûn à Constantinople, ainsi que Châhînc'hâh (qui, plus tard, vint à Lattakié), tandis que leurs possessions étaient intégralement occupées (1174); en 1177, le prince de Malatya, meurtrier d'Afridoûn, se soumettra à son tour. Dès auparavant, rien n'empêche Qilîdj Arslân de se tourner contre ses ennemis du dehors et d'abord contre le protecteur de Châhînc'hâh et de Dhou'l-Noûn, Manuel Comnène (3).

Justement celui-ci, libéré d'une longue suite de guerres en Europe et croyant trouver dans la mort de Noûr ad-dîn la disparition moins d'un rival que d'un allié possible de Qilîdj Arslân, reprend en Anatolie une politique active, depuis la fin de 1174. Une première grande campagne fut entreprise en 1176, fragment du vaste programme de croisade franco-byzantine pour la réalisation duquel au même moment Baudouin IV et lui combinaient une nouvelle attaque de l'Égypte. Mais, parvenue à Myriokephalon, l'armée byzantine fut surprise par Qilîdj Arslân et presque totalement anéantie. Territorialement le désastre fut sans conséquence; mais moralement il signifiait l'abandon par les Grecs de tout espoir de recouvrer l'Anatolie, une atteinte grave à leur prestige aux yeux tant des musulmans que des chrétiens peu grecophiles d'Orient, un coup irrémédiable porté à l'activité byzantine en direction de la Syrie : au moment où Saladin allait reconstituer la puissance de

(1) Boustân, an 569-571; A. Ch., 230-261; d'après Imâd, al-Fâdil, I. A. T.; I. A. At., 294-296, 267-269, 319-322, K. 274-290 (II. 614-627); Kamâl, 141-147; Azr., 195 r°, 198 r°; Mich., 356, 361, 366; G. T., 1000, 1013-1023.

(2) Sempad, 624; Chron. rim., 509.

(3) I. A. At., 292 (= K, 258, 269, II, 592, 610); Azr. 197 r°, 200 r°; Mich., 357-364, 373-376; Chron. an., 1489).

Noûr ad-din, Byzance, qui avait imposé une borne aux ambitions de ce dernier, allait s'effacer.

Une compensation eût pu être acquise au désastre si l'expédition égyptienne avait réussi, mais il n'en fut rien. La date avait été choisie de façon à correspondre à l'arrivée d'un croisé, le comte Philippe de Flandre (août 1177). La conduite de celui-ci fut étrange et néfaste. Il refusa la régence que lui offrait Baudouin IV, qui était lépreux, et s'opposa à tout autre candidat. Puis il n'accepta de participer à l'expédition égyptienne qu'avec tant de retard et de conditions que finalement la flotte et l'or byzantins reprirent la route de Constantinople sans avoir servi à rien (4).

Philippe avait-il été manœuvré par Raymond de Tripoli et Bohémond III auxquels une campagne égyptienne ne pouvait rien rapporter ? Il accepta en tous cas de venir passer l'hiver à Antioche. Pour ne pas compromettre les rapports, Baudouin IV lui donna un renfort, avec lequel, après un raid sur Hamâh, il gagna Chaïzar, où Bohémond le rejoignit pour décider d'une campagne. Les circonstances invitaient à tenter de reprendre Hârim. Saladin écarté, les chefs d'Alep s'étaient disputés, le vizir arabe Ibn al-'Adjamî avait été assassiné à l'instigation de Gumuchtekin, puis celui-ci arrêté par aĉ-Çâlih sous l'inculpation de négociation secrète avec les Francs. Hârim lui appartenait. La garnison, refusant de reconnaître le gouverneur envoyé à sa place, fit appel aux Francs, comme moyen de pression sur aĉ-Çâlih; elle n'en refusait pas moins de se soumettre à eux. Saladin étant retenu en Égypte par la crainte de la descente byzantine, Bohémond jugea que s'il attaquait Hârim nul ne pourrait la secourir. L'entreprise fut décidée (novembre) (5).

Elle s'annonçait bien. A Bohémond et au comte de Flandre s'étaient joints Raymond de Tripoli, Roupen, des Hospitaliers et des Templiers. Pour montrer leur résolution de ne pas partir avant la victoire, ils construisirent des huttes de branchage, des canaux pour l'écoulement des pluies d'hiver. D'autre part Saladin, venu en hâte tenter une diversion sur la Palestine, fut battu par Baudouin IV et réduit à fuir en Égypte, si bien que la tranquillité

(4) Röhrichl, 370 sq.; Chalandon, II, 508 sq. et 550 sq.; Grousset, 633 sq. A Myriokephalon mourut un frère de Bohémond III, Baudouin, résidant à Constantinople ou envoyé comme contingent de vassal.

(5) G. T., 1035; Imâd dans A. Ch., 275 H 189; I. Ch., 64; I. A., 394 H 631; Mich. et An. Syr., an 1488.

des assiégeants ne devait pas être troublée. Mais ces beaux débuts furent sans suite. Dans l'oisiveté du siège, les princes ne songèrent bientôt plus qu'à s'amuser, les croisés occidentaux à profiter des plaisirs tout proches que leur offrait Antioche. Puis Philippe en voulut à Bohémond de l'avoir éloigné de Palestine au moment d'une victoire sur Saladin. L'attaque est mal menée, des mines s'éboulent, les soldats se découragent tandis que les assiégés reprennent courage. Des troupes d'aç-Çâlih défont des fourrageurs francs près d'Atma, introduisent peut-être même des renforts dans Hârim, dont la garnison ne fait plus maintenant de difficulté à le reconnaître. Aç-Çâlih offre une indemnité, le partage des revenus du 'Amouq, menace en cas de refus de se réconcilier avec Saladin; le comte de Flandre parle de partir, les Templiers insistent pour l'acceptation des propositions alépinnes. Les Francs se retirent et quelques jours plus tard aç-Çâlih entre à Hârim (mars 1178). Il n'est pas utile de dire que Philippe n'avait pas gagné dans l'affaire un redoublement de prestige; il fit ses Pâques à Jérusalem, et s'embarqua à Lattakié pour Constantinople (6).

Manuel ne parut pas lui en vouloir de sa conduite de l'été précédent. Il considérait à présent l'alliance franque comme le seul moyen de sauver un peu d'influence byzantine en Orient, et, sans pouvoir préparer lui-même de nouvelle croisade, accueillait favorablement les projets qu'en faisaient le roi d'Angleterre Henri II et le pape Alexandre III. En même temps il resserrait ses liens avec Antioche. L'envoyé byzantin qu'il dépêche à Henri II en 1178 est un Franc d'Antioche; en 1180, lorsque Guillaume de Tyr, revenant du concile du Latran, passe par Constantinople, il le fait accompagner d'envoyés destinés à Bohémond III (7). Antérieurement ce dernier, veuf d'Orgueilleuse de Hârim, avait épousé en secondes noces vers 1177 une nièce de Manuel Théodora (8), et il semble qu'on ait pour la circonstance parlé de réintroduire un patriarche grec à Antioche (le précédent avait trouvé la mort dans le tremble-

(6) G. T., 1035, 1047; Ernoul, 46; Gesta Henrici, 130; Mich. et An. syr., an 1488; I. Ch., 64; 'Inâd, dans A. Ch., 189; I. A., 631; Kamâl ROL, IV, 149; Sibî, 573.

(7) *Great Roll of the Pipe*, XXVIII, 125 (cité Vasiliev, *Hist. Emp. Byz.*, II, 68); G. T., XXII, 4.

(8) G. T., XXII, 6. Les Lignages, V. L'appellent Irène. On ne connaît pas de princesse à qui l'identifier.



ment de terre de 1170) (9). Les Francs d'Antioche n'ont pas pour le moment à supporter les conséquences de leur échec de Hârim, parce que Saladin ne fait la guerre qu'en Palestine, puis, attiré par d'autres préoccupations, conclut même une trêve; il ne tient pas rigueur à Bohémond du raid sur Chaïzar qu'en revenant d'un voyage à Jérusalem il a effectué comme diversion au printemps de 1179 (10). En apparence, la situation des Francs, du côté de Byzance et du côté musulman, n'est donc pas pire qu'au moment de la mort de Noûr ad-dîn.

*La rupture de Byzance avec les Francs et la réunification de la Syrie musulmane (1180-1187).* — C'est alors que se produisent une série d'événements qui vont renverser la situation : la mort de Manuel Comnène, la prise d'Alep et d'une partie de la Djéziré par Saladin, les difficultés intérieures du royaume de Jérusalem. En Syrie du nord, c'est Qilîdj Arslân qui est l'occasion des nouvelles interventions de Saladin. Libéré de tout danger à l'ouest, il veut reprendre son ancienne expansion sur les confins syro-euphratésiens, et aç-Çâlih, qui a dû les céder à Saladin, l'y encourage, inaugurant la politique d'accord seldjouqide à laquelle auront recours désormais les princes d'Alep menacés au sud. Pendant les hostilités palestiniennes de Saladin en 1179, Qilîdj Arslân avait attaqué Ra'bân. Un corps d'armée envoyé par Saladin le battit. L'année suivante, un conflit entre Noûr ad-dîn Moḥammad de Ḥiçn Kaifa et Qilîdj Arslân amène Saladin, appelé par le premier, jusqu'au-delà de Belhesnî, et le Seldjouqide doit se prêter à un compromis. A la suite de quoi Saladin l'aide à tirer vengeance de torts causés par Roupen à des Turcomans d'Anatolie en s'emparant de Manâqîr dans l'Amanus et en contraignant le baron cilicien à une paix onéreuse qui impose le respect de sa force aux chrétiens de la Syrie du nord (1).

L'année suivante, le jeune aç-Çâlih mourut, désignant pour lui succéder 'Izz ad-dîn, frère et successeur de Saïf ad-dîn de Mossoul. Les Francs essayèrent de profiter de l'occasion pour inquiéter Hârim, à la suite de quoi des troupes de 'Izz ad-dîn s'avancèrent jusqu'à Darbsâk et emportèrent la partie franque du territoire de Chth

(9) Alexandre III, Löwenfeld, *Epistolae ineditae*, 164.

(10) G. T., XXII, I; Cart., I, 378, 379; Strehlke, 10; 'Imâd, dans A. Ch., 192

(1) 'Imâd, dans A. Ch., 211; I. Ch., Vie de Sal., 65.

al-Ḥadīd. Mais en pleine campagne des dissensions éclatèrent entre les émirs, partisans ou adversaires d'une guerre plus poussée; cependant les Banou'd-Dāya suscitaient dans Alep des troubles qu'encourageait le chef même de l'armée mossoulitaine, Gueukhourī, fils de 'Alī Kutchuk; enfin 'Imād ad-dīn de Sindjār, mécontent de n'avoir eu aucune part de la succession, menaçait d'appeler Saladin. Finalement 'Izz ad-dīn et son frère convinrent d'échanger leurs possessions (févr. 1182). Saladin, retardé par des hostilités palestiniennes, n'en était pas moins résolu à intervenir, en raison de mouvements prozenguides qui avaient éclaté dans ses possessions même, en Syrie du nord. Sur le conseil de Gueukhourī venu le rejoindre, il décida de porter son attaque directement sur Mossoul. Avec l'appui des Artouqides de Bīra, Ḥiçn Kaïfā, Dārā, également ennemis de leur parent Qoṭb ad-dīn Ilghāzī de Mārdīn, allié aux Mossoulitains, Saladin put occuper tout le Diyār Moḍar, Naçbīn, et Sindjār (fin 1182). En vain se noua contre lui une coalition unissant à 'Imād ad-dīn, Qoṭb ad-dīn, et à 'Izz ad-dīn le prince d'Arzan et le Chāh-Armin; ils ne surent imposer à Saladin qu'une courte retraite sans conséquence et, revenu après leur séparation, il assiégea et enleva Amid, qu'il concéda à Noûr ad-dīn Moḥammad de Ḥiçn Kaïfā, établissant ainsi son influence au cœur du Diyār Bakr (avril 1183). Il refranchit alors l'Euphrate, soumit sans peine la province d'Alep où des émirs se soulevaient en sa faveur, et finalement obtint de 'Imād ad-dīn même, qui se sentait impuissant et peu populaire, la cession d'Alep. La Syrie et la Djéziré occidentale étaient unies (juin 1183) (2).

Saladin s'étant avancé jusqu'à Ḥārim, dont la garnison avait contre lui négocié vaguement avec les Francs, il y eut à Antioche un moment de panique. Bohémond, accompagné d'une minuscule escorte et du comte de Tripoli, alla demander des secours à Baudouin IV, qui lui prêta trois cents chevaliers. Mais ce n'était pour l'instant qu'une fausse alerte. Il était plus important pour Saladin et ses communications avec l'Égypte de s'en prendre à la Palestine; il accorda donc une trêve à Antioche, et ce fut au contraire Bohémond III qui, à la fin de la même année, dut aller aider Bau-

(2) 'Imād et I. A. T., dans A. Ch., 21-33, 38-47; I. Ch. (Sal.), 69; I. A., 312-314 (H, 647-651), 317-323 (H, 652-657), 324-328; Kamāl, 154-168; Boustān, 578-579; Mich., 397 sq.; cf. *Diyr-Bakr*, 264.

douin IV à la défense de Karak (3). L'entreprise musulmane ayant échoué, Saladin accorda aux francs dans leur ensemble une trêve de quatre ans, qu'il pensait mettre à profit pour annexer la Djéziré entière, se mettre ainsi à l'abri de toute attaque au nord-est, et grouper contre les Francs pour 1888 le plus gros faisceau de forces que l'on eût encore vu.

En avril 1185, il franchit donc de nouveau l'Euphrate, et vit se presser autour de lui tous les princes de Djéziré. Il entreprit le siège de Mossoul; un moment il l'abandonna, afin d'aller disputer à l'atabek d'Adherbaïdjân la succession d'Aklâlât, où les deux compétiteurs finirent par s'entendre pour reconnaître un mamlouk du défunt Châh-Armin, Bektimour; sur le chemin du retour, Qoṭb ad-dîn Ilghâzi étant mort à son tour, Saladin enleva à son tout jeune héritier Mayâfâriqîn; puis il reparut devant Mossoul. Une maladie qu'il fit sauva 'Izz ad-dîn. Du moins dut-il se reconnaître vassal de Saladin, dont le pouvoir était par ailleurs implanté solidement en Diyâr Bakr, où nul n'avait la force de lui résister. Saladin pouvait maintenant se retourner avec toutes ses forces contre les Francs (4).

A ce moment, il n'avait plus rien à craindre de Byzance. En 1180, Manuel Comnène était mort. Sa veuve, Marie d'Antioche, régente pour son jeune fils Alexis II. en butte à de multiples difficultés et à un violent mouvement anti-latin, abandonna, malgré un voyage de Joscelin de Courtenay, ce qui restait de la politique entreprenante de Manuel, et en 1181 envoya conclure la paix avec Saladin (5). Puis en 1182 elle fut renversée par Andronic Comnène, qui, chef du parti xénophobe, devait inaugurer bientôt la politique d'alliance avec les Musulmans contre les Latins que continueront les Anges.

C'est à Antioche que se manifestent les premières repercussions des circonstances nouvelles. Bohémond n'avait pas plus tôt appris la mort de Manuel qu'il répudia sa femme byzantine, et trouva un prêtre pour le marier avec une femme noble mais intrigante et dissolue, Sybillc. Le patriarche Aimery l'excommunia, Bohémond persécuta les clercs, Aimery jeta l'interdit sur Antioche, s'enfuit à

(3) 'Imâd et I. A. T., dans A. Ch., 1146 (II, 238); I. A., 323 (II, 662).

(4) 'Imâd, dans A. Ch., 61-66; I. A., 323-341; Kamâl, 173-176; I. Ch., Vie de S., 82; Boustân, 581; *Diyâr-Bakr*, 264.

(5) Maqr. ROL, VIII, 539.

Qoçair où il dut soutenir un vrai siège, cependant que Renaud Mazoir recueillait dans Marqab les clercs menacés et les nobles qui les soutenaient; une vraie guerre civile s'allumait dans la principauté. Baudouin IV avait trop le sens de ses responsabilités envers la latinité en général pour ne pas intervenir; craignant qu'une action brutale poussât le prince à quelque résolution désespérée, il lui envoya une députation de prélats conduits par le patriarche de Jérusalem Héraclius, assisté de l'ancien régent d'Antioche, Renaud de Châtillon et de l'ami de Bohémond, Raymond de Tripoli. On convint que Bohémond rendrait les biens confisqués, et qu'Aimery lèverait l'interdit, non l'excommunication; en fait l'Église paraît avoir vite admis Sybille. Mais la tension entre Bohémond et ses barons ne cessa pas tout de suite; il expulsa son chambrier Olivier, et plusieurs hauts seigneurs qui allèrent se réfugier auprès de Roupen, en Cilicie. Ainsi commença entre Bohémond et Roupen une mésentente qui, avec des intervalles d'accord, devait durer jusqu'à la mort de Roupen et se perpétuer sous son successeur (6).

En Cilicie, le duc byzantin Isaac Comnène, qui s'y trouvait déjà au moment de la mort de Mleh, mais avait été remplacé par Isaac Ange, reparait à la fin de 1182, sans doute en fuite devant Andronic. Bientôt il est en guerre contre les Arméniens et Qilidj Arslân, alors en bons termes avec eux ainsi qu'avec Andronic, qu'il a aidé à conquérir le pouvoir. Il paraît aussi en guerre avec Bohémond; celui-ci, dans des circonstances inconnues, avait reçu Tarse des Grecs qui devaient s'estimer trop faibles pour la conserver, et maintenant (1183), ne se sentant plus, à son tour, capable de la défendre en même temps que sa frontière syrienne où Saladin vient de s'établir, il la cède à Roupen. Au même moment ce dernier s'empare d'Isaac, et Qilidj Arslân n'en ayant pas voulu, le livre à Bohémond, avec lequel il se réconcilie pour un temps. La rançon d'Isaac fut promise par des seigneurs chypriotes ainsi que par Andronic, qui affectait de le considérer encore comme le représentant de Byzance en Cilicie. Les Templiers avaient offert leurs bons offices comme intermédiaires. Isaac, libéré sous caution, n'eut cure de rentrer à Constan-

(6) G. T., XXII, 6-7; Michl., an. 1492. Dès la fin de 1181 (cart., I, 417), et régulièrement ensuite, Sybille paraît à côté de son mari dans des donations à des églises; comme barons bannis, on cite Guiscard de l'Isle, Garin Guegnart, et Bertrand, fils d'un comte Gilbert indéterminé (cf. Röhricht Gesch., 396, n. 6).

tinople, passa chez ses amis de Chypre, et s'y rendit indépendant. Les Templiers transportèrent alors l'argent promis par lui à Bohémond, mais en route furent dépouillés par des pirates qu'Isaac accusa Bohémond d'avoir envoyés, pour n'être pas soupçonné de l'avoir fait. Bohémond, n'étant pas payé, garda ses otages jusqu'à l'invasion de Saladin; quant aux Templiers, ils ne devaient pas oublier l'intérêt porté par eux en cette circonstance à Chypre, puisque ce sera un moment à eux que Richard Cœur de Lion, l'ayant enlevée à Isaac, la remettra (7).

La révolte d'Isaac Comnène fut d'une grande importance pour l'évolution des rapports entre Byzance et les Latins. Andronic désirait récupérer Chypre, et ne pouvant compter sur les Francs qu'il avait fait massacrer à Constantinople et qui avaient quelque peu soutenu Isaac à Chypre, devait se rapprocher de Saladin; par contre, tout ce qui en Cilicie était grec ou compromis avec les Grecs, ne pouvant plus compter sur Andronic qui n'avait plus d'armée auprès d'eux, fut amené, contre les empiètements des Arméniens de Roupen, à considérer Bohémond, hier vassal et parent de Manuel Comnène, comme le suppléant provisoire de la carence byzantine. C'est ce qui amena la rupture définitive entre Bohémond et Roupen. Ce dernier attaquant les Héthoumiens, ils firent appel au prince d'Antioche. Roupen, en 1185, ne soupçonnant rien, se rendait justement à Antioche. Bohémond traîtreusement, le fit arrêter et jeter en prison, puis envahit la Cilicie. Mais il avait compté sans le frère de Roupen, Léon, qui réduisit Héthoum de Lampron à une telle extrémité qu'il s'entremet pour obtenir la libération de Roupen. Outre une forte rançon, Roupen s'engageait à céder le Djéguer, Til Hamdoûn, Servantikar, Misîs et Adana, bref une moitié de la plaine cilicienne et l'Amanus. Ces territoires furent en effet livrés par Roupen, qui avait des otages à libérer; mais ceux-ci une fois rentrés en Cilicie, Roupen reprit tout et Bohémond ne put que venir saccager en vain quelques campagnes (8).

Quant à Andronic Comnène, il proposait à Saladin une alliance pour le partage de l'Asie antérieure entre Byzance et l'Égypte selon

(7) G. T., 1114-1115; Gesta Henrici, 254; Mich., 394; Nicélas, 377; Néophyte. *Calamités de Chypre*, dans H. Gr. Cr., 561.

(8) Ernoul, 91 et Cont. G. T., 208; Mich., an. 1496; Sempad, an 1185; Chron. rim., 508.

les frontières du xi<sup>e</sup> siècle, avec aussi, comme au xi<sup>e</sup> siècle, un clergé grec pour desservir les Lieux-Saints. Peu après, Andronic était renversé par Isaac Ange, mais celui-ci, qui avait séjourné quelque temps chez Saladin, reprit les pourparlers à son compte, si bien que lorsque son frère resté chez le prince musulman, voulant rentrer à Constantinople, passa à Acre, il y fut arrêté par Raymond de Tripoli et Bohémond III, qui s'y trouvaient alors (fin 1185). Cela ne fit que resserrer l'alliance byzantino-musulmane, et en 1187, au même moment où Saladin envahira la Palestine, une flotte grecque paraîtra dans les eaux de Chypre avec mission de lui prêter main-forte en même temps que de réduire Isaac Comnène. Elle ne put ni l'un ni l'autre, parce qu'Isaac Comnène avait engagé contre elle la flotte des ennemis héréditaires de Byzance, les Siciliens; du moins après ses premières victoires Saladin envoya-t-il au basileus de riches présents et son frère libéré; Isaac Ange répondit par une ambassade plus riche encore qui atteignit Saladin à Acre au début de 1188, et l'échange d'ambassades se poursuivit en 1188 et 1189 (9).

Ces fastueuses politesses n'empêchaient d'ailleurs pas Saladin de mesurer à son prix l'alliance d'Isaac Ange; il n'avait nulle envie de l'aider à conquérir Chypre, nul besoin de lui pour conquérir la Syrie; lorsqu'il eut conquis la région d'Antioche, Isaac ne pensa pas à la revendiquer. Saladin n'attendait de lui que de s'opposer au passage éventuel de croisés : lors de l'arrivée de Frédéric Barberousse, Isaac Ange n'eut pas la force de tenir cette promesse. Saladin avait en même temps, à son insu, négocié avec Isaac Comnène plus proche, et qui pouvait s'opposer au passage des croisés par mer; il l'essayera en effet, et ce sera la cause de la prise de l'île de Chypre par Richard Cœur de Lion (10).

Cependant, au même moment où Saladin resserrait son alliance avec Byzance en vue de prochaines actions contre les Francs, la Syrie du nord et la Cilicie étaient menacées par un autre danger encore, qui devait quelques temps les rapprocher : un vaste mouvement de bandes turcomanes, issu de combats de pasteurs transhumants kurdes et turcomans en haute-Djéziré, à la suite desquels les Turcomans, conduits par un certain Roustem, avaient massacré

(9) Röhrich, *Gesch.*, 493-494 (citation détaillée des sources).

(10) Röhrich, 493.

les Kurdes. Dans l'ivresse d'une victoire impunie, ils se mirent à dévaster indifféremment pays chrétiens et musulmans, des confins de la Géorgie à la Cappadoce, sans que Qilîdj Arslân, sans doute déjà en difficulté avec ses fils, pût rien contre eux (1185-1186). Dans l'hiver 1186-1187, ils dévastèrent en Cilicie septentrionale; mais là Léon, sur leur trajet de retour vers Mar'ach, en surprit une partie, puis, rendant Qilîdj Arslân responsable, fit même un raid en territoire seldjouqide. Cependant, dispersés là, les Turcomans s'étaient regroupés sur les confins nord d'Alep et d'Antioche, et fondaient sur la principauté; bousculant Bohémond, ils s'élancent jusqu'à Lattakié, puis se répandent sur le bas Oronte et dans l'Amanus méridional; ils sont alourdis de butin, Bohémond a convoqué toutes ses troupes; il surprend les pillards dans un défilé, en détruit une partie, et recouvre tout le butin. Succès qui eut en Anatolie un assez grand retentissement, mais qui n'empêcha pas que les Turcomans ne restassent jusqu'à la mort de Qilîdj Arslân les vrais maîtres de son état (11).

Peut-être fut-ce sous l'influence de ces faits que Léon, successeur de Roupen, qui était entré au couvent puis était mort (1186), jugea avantageux un rapprochement avec Bohémond; et épousa une nièce de Sybille; au même moment on voit réapparaître parmi les témoins des chartes de la cour d'Antioche les exilés de 1182. L'union franco-cilicienne refaite, les succès contre les Turcomans rendaient une petite force à Bohémond III, et, lorsque Saladin en 1187 prépara l'invasion de la Palestine, il dut envoyer sur les frontières d'Antioche un corps d'observation, qui ne parvint à conclure un armistice avec Bohémond qu'à la veille même de la bataille décisive (12).

L'acceptation de cet armistice trahit assurément un manque d'entente entre Antioche et le royaume de Jérusalem. C'est que ce dernier était le siège d'intrigues et de luttes intestines dues à la maladie, puis à la succession de Baudouin IV. Après l'échec de divers prétendants, la sœur et future héritière de Baudouin IV,

(11) I. Ch., 86; I. A., 342; Mich., 400; Brosset-Géorgie, I, 1416; B. H., an 1498; Sempad, 629; Chron. rim., 510; Robert d'Auxerre, MGSS, XXVI, 251; allusion probable dans Gesta Henrici, 51 à l'écho de cette victoire à Constantinople. Les croisés allemands, en 1190, retrouvent des Turcomans autonomes (Ansbert, 88).

(12) Sempad, 629; I. Ch., Vie de S., 91; A. Ch., 281.

Sybille, s'était mariée par amour avec un chevalier français, Guy de Lusignan, séduisant mais dépourvu de sens politique, de ressources, et de titres quelconques au respect des barons ; d'où une violente opposition de ceux-ci, conduits par Raymond de Tripoli, qui, de par sa puissance et sa parenté avec le roi, revendiquait un rôle dirigeant dans le royaume. Bohémond III avait été, en bons termes avec Joscelin de Courtenay, qui soutenait Guy, mais il était surtout, on l'a déjà remarqué, en étroites relations avec Raymond. Avec Raymond il est à Jérusalem en 1179 (13), avec lui de nouveau il y vient en 1180, d'une façon qui paraît suspecte à Baudouin IV et contribue à lui faire hâter le mariage de Guy (14). Mais trois ans après, Guy s'étant révélé incapable, Baudouin IV fit couronner le fils qu'il avait eu de Sybille, Baudouin V, et Raymond avait lieu de se considérer comme le régent désigné. Il le fut en effet quelques mois, lorsque Baudouin IV fut mort ; mais Baudouin V mourut aussi, et Guy parvint à se faire couronner. Alors Raymond se retira dans son comté, cherchant à assurer sa sécurité par une entente avec Saladin, qui était de saine politique, mais contraire à l'orientation belliqueuse des conseillers de Guy, parmi lesquels Renaud de Châtillon, prenait presque l'allure d'une alliance avec le prince musulman contre Guy. Bohémond témoignait de son attachement persistant à Raymond en recevant et fiant à Antioche Baudouin d'Ibelin et d'autres chevaliers, qui avaient refusé de prêter hommage à Guy (15). Il en fut récompensé à la fin de 1187 : Raymond mourut sans héritier, et désigna pour le remplacer son filleul, le fils aîné de Bohémond, Raymond. Bohémond estima que la multiplicité des frontières à surveiller rendait préférable une division des tâches, et lui substitua son cadet, Bohémond (16). Une union des deux états n'en était pas moins presque réalisée, en attendant que, quatorze ans plus tard, l'accession de Bohémond IV au trône d'Antioche la rendît définitive.

Quant au royaume de Jérusalem, on sait quelle conséquence eurent ses dissensions et la folle politique de Renaud. La guerre reprit avec Saladin. Malgré la réconciliation de Raymond et de

(13) Strehlke, 10 (1179 et non 1178, cf. Röhr. reg., n° 572-574)

(14) G. T., 1062.

(15) Ernoul, 166; Cont. G. T., 32; Cart., I, 490.

(16) Cont., G. T., 72.



Guy, les Francs furent écrasés à Hittin (juillet 1187), le roi pris, puis presque tout le royaume, y compris Jérusalem, conquis par le vainqueur. C'était un désastre sans précédent. Seules tenaient encore, comme grandes villes franques, Tyr, Tripoli, Antioche. Bohémond, dont le fils aîné était à Hittin mais avait pu fuir (17), par la force des choses se trouvait pour le moment le seul espoir des Francs (18). Lui et le patriarche, réconciliés devant le danger, adressèrent des appels au roi d'Angleterre, en même temps d'ailleurs que d'autres hauts personnages de Syrie (19). Mais le fait même qu'Antioche constituait un réduit encore inviolé où les Francs pouvaient reconstituer leurs forces en vue d'une contre-offensive, obligeait Saladin à l'attaquer promptement elle aussi. Elle ne pouvait pas échapper aux conséquences de l'écroulement du royaume.

*Les conquêtes de Salâdin ; Antioche pendant la troisième croisade.* — Ce qu'il y a de remarquable dans la campagne de Saladin en Syrie du nord est qu'à la différence de ce qui avait lieu en Palestine, elle commença par une sollicitation indigène, émanant des Noçairis du Djabal Bahrâ. Depuis quelques années (entre 1180 et 1186), les indigènes de Bikisrâil, reprenant la tentative avortée du lendemain de la mort de Bohémond II, s'étaient affranchis de la tutelle franque, et, plus généralement, les montagnards de la région comprise entre Bikisrâil et Abou Qobais étaient devenus des voisins insupportables pour les seigneurs francs de Marqab (1). Au même moment nous voyons Djabala gouvernée pour Bohémond III par un cadî musulman et investi, semble-t-il, d'un mandat général sur les musulmans de la région, sans qu'on puisse dire s'il s'agit d'une innovation de ces années ou d'une situation ancienne ; des otages musulmans à Antioche répondaient de la fidélité de leurs frères, traités ainsi en groupe autonome vassal. Ce fut précisément ce cadî qui appela Saladin, en conformité de vue évidente avec les gens de Bikisrâil ; Saladin passa donc vite devant le Krak des Chevaliers, Tortose, Maraçya, Marqab. Le pas-

(17) Cont., G. T., 64-65; I. A., H 684.

(18) Les réfugiés affluent à Antioche (Sicard, 604, Ernoul, 231).

(19) Röhricht Amalrich, I, p. 484; Gesta Henrici, 36. Le porteur de la lettre de Bohémond est son chancelier, l'archevêque Albert de Tarse.

(1) Acte de saint Jacques; Donation de Marqab (Cart., I, 491).

sage de Marqab n'allait pas sans risques, car le chemin longeait juste le bord de la mer et était fort étroit, et devant lui s'était postée la flotte sicilienne que nous avons vue engagée peu auparavant par Isaac Comnène ; Saladin parvint cependant par des palissades mobiles à protéger ses hommes des flèches siciliennes ; la traversée du Nahr as-Sinn eût pu être dangereuse aussi, mais aucun Franc n'avait osé y attendre les musulmans, si bien que le 15 juillet Saladin pénétrait dans Djabala, dont la garnison franque obtenait de se retirer contre promesse de renvoi des otages musulmans gardés à Antioche. Les montagnards de Bikisrâil portèrent leur soumission à Saladin. La liaison ainsi établie avec la Syrie intérieure fut consacrée par l'attribution de Djabala à Sâbiq ad-dîn ibn ad-Dâya, auquel, lors de sa prise d'Alep, Saladin avait fait restituer l'héritage familial de Chaïzar.

Puis suivirent, à un rythme impressionnant, d'autres conquêtes : le 20 juillet, Lattakié, qui se défendit à peine, en dépit d'une nouvelle démonstration de la flotte sicilienne ; le 29, Çahyoûn, qui capitula à la suite d'une brèche ouverte par le bombardement des mangonneaux, et dont la soumission fut complétée par celle d'al-'Aïdo, Djamâhiriyoûn, et Balâtonos ; le 12 août, Bakas-Choghr, où Saladin s'était rendu par al-Qouraïchiya et Tell-Kachfahân, et dont les assiégés, bien qu'à l'abri du tir des mangonneaux grâce à la largeur des ravins abrupts qui les entouraient, manquèrent de confiance et se rendirent après confirmation de l'impossibilité où était Antioche de les secourir ; Kafar-Doubbin en même temps, par un autre corps ; Sarminya, qui, prise par le fils de Saladin auquel il avait concédé Alep, az-Zâhir, fut rasée ; Borzeï, où un mangonneau franc riposta au mangonneau musulman, mais dont, la garnison minime étant épuisée par les assauts continuels des assiégeants, le seigneur, beau-frère de Sybille, capitula en échange de sa liberté (23 août) ; puis, après passage à Darkoûch, dans la plaine même du 'Amouq, Darbsâk, où les Templiers se défendirent vaillamment, mais, faute de secours, se rendirent à leur tour (mi-septembre) ; enfin Baghrâs, où malgré l'inefficacité du mangonneau de Saladin et la fatigue des musulmans obligés de surveiller leur arrière par crainte d'une attaque antiochienne, les assiégés finirent aussi par se rendre faute de secours (26 septembre).

Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à prendre Antioche, à moitié

encerclée par ces conquêtes. Déjà des troupes musulmanes en battaient les remparts. Mais la campagne, menée à ce rythme, avait été éprouvante, et les contingents djéziriens aspiraient au repos, qu'un siège forcément retarderait longtemps. Saladin était nanti d'assez de gages pour accepter l'idée d'une trêve. Du côté franc, l'inertie avait confiné à la paralysie; manifestement les Antiochiens, comme hier les Palestiniens, avaient le sentiment d'une impuissance totale. Sybille correspondait avec Saladin, et d'aucuns l'accusaient d'espionnage; il est possible, mais, lorsqu'on voit Bohémond promettre à Saladin sa capitulation s'il ne reçoit pas de secours et plus tard aller lui prêter hommage, il semble qu'il y ait là seulement des marques d'une politique cherchant à s'assurer la tolérance provisoire du vainqueur, le temps d'attendre. Quoi qu'il en soit, le beau-frère de Bohémond obtint une trêve, pour Antioche seule à l'exclusion des autres Francs, ce qui permettait à Saladin de continuer ses conquêtes méridionales sans redouter de diversion; elle devait cesser en mai 1189, c'est-à-dire avant la rentrée des moissons. Bohémond libérait tous ses prisonniers et promettait de livrer Antioche en cas d'absence de secours occidental, éventualité qu'on pouvait dès lors considérer comme peu probable. De son côté le patriarche acheta d'un fort tribut la tranquillité de Qoçair (2).

Les appels désespérés de 1187 avaient porté leur fruit et, lentement, une croisade s'organisait en Occident. Dès lors la Syrie franque vit dans l'attente des croisés et réorganise, sans les attendre, sa résistance autour de Tyr, où a débarqué à la fin de 1187 Conrad de Montferrat. Dans cette ville on n'avait pas pardonné à Guy de Lusignan, et lorsque Saladin l'eut libéré on lui en refusa l'entrée (avril 1189). Mais Bohémond avait, lui, oublié les anciennes inimitiés, et accueilli Guy à Tripoli et à Antioche, ce qui ne l'empêche pas de se trouver précisément en avril 1189 auprès de Conrad, peut-être avec des intentions d'union. A Antioche aussi on avait repris courage, grâce aux secours d'une flotte gé-

(2) Le récit de toute la campagne repose presque uniquement sur les sources arabes, 'Imâd (A. Ch., 127-134, H 365-380 et Fath, 127-134), et I. Ch., 109-117. Cf., encore Boustân, 584, Grég. Dgha, v. 1813 sq.; lettre d'Erminger dans Ansbert, apparentée à Ernoul, 255; Anon. Rhén., 521, Cont. Lat., 90. Ernoul (et Cont. G. T., 72 et 122), placent après la prise de Baghrâs une attaque de la Roche-Guillaume romancée, mais qui peut contenir des souvenirs réels.

noise et de Hervé de Donzy, un noble amené par la flotte sicilienne de 1188. Lorsque la trêve vint à expiration, Saladin maintint plusieurs mois un corps d'observation sur les frontières d'Antioche (3).

L'année suivante, arriva en Anatolie Frédéric Barberousse. Qilfdj Arslân, mal disposé pour Saladin, lui résista peu. Mais en juin 1190 Frédéric se noya en Cilicie. Une partie de ses troupes retourna en Europe, d'autres gagnèrent la Syrie centrale par mer, la plupart toutefois continuèrent à pied vers Antioche, sous la conduite du fils et homonyme de Frédéric, que reçurent en route Léon à Tarse, puis le Catholicos Grégoire Dgha à Misis (4). Saladin avait été informé par le même catholicos de l'arrivée des croisés; comme Guy de Lusignan avait depuis un an entamé le siège d'Acre, il ne put aller leur résister lui-même mais mobilisa toutes les troupes seigneuriales de la Syrie du nord et les Turcomans Yâroûqiya pour aller les harceler et prévenir une attaque. Des fourrageurs allemands furent ainsi surpris et capturés en des endroits divers par la garnison de Baghrâs ou les troupes d'Alep. Puis la brusquerie de la chaleur et de l'abondance succédant à la pénible traversée de l'Anatolie provoqua chez les Allemands une terrible épidémie (5). Bohémond ne les en reçut pas moins avec respect, encore que peut-être avec un peu de crainte ou de cupidité, et se conduisit envers Frédéric en vassal, lui laissant l'absolue disposition de sa ville et de sa citadelle, où l'archiduc déposa ses trésors. La dépouille mortelle de Barberousse fut inhumée à Saint-Pierre (6), puis Conrad de Montferrat, parent du prince allemand, vint à Antioche, où il fut pompeusement reçu par le prince et le patriarche (début d'août). A la fin du mois, les quelques milliers

(3) Al-Fâdil, dans A. Ch., II, 137 (H, 390); 'Imâd *ibid.*, 142 (H 408); I. Ch., 134; Cont. G. T., 126; Cont. Lat., 91; Itin. Ric., II, 26, 28; Ambroise, 2670; Rad. Niger, MGSS, XXVII, 336; Lib. Jur., I, 432 (= Röhricht *Amaury*, 488).

(4) I. Ch., 163; Sicard, 610; Mich. arm., 403. Les troupes allemandes passèrent par Til-Ĥamdoûn (Thegium de Sicard), Ĥiçn at-Tînat (I. Ch., dans A. Ch., 460), la Portelle et le col de Baïlân.

(5) I. Ch., 166; Imâd dans A. Ch., 156 (H 458); Cont. G. T., 141.

(6) Cont. Lat., 108; Ansbert, 92. D'après I. Ch., 67, Bohémond hâta la venue des Allemands par peur que Léon ne s'appropriât leurs biens, et d'après Imâd fit déposer à Frédéric ses biens dans la citadelle pour s'en emparer s'il mourait, ce qui eut lieu; mais il espérait que les Allemands marcheraient vite sur Alep.

d'hommes valides qui restaient quittèrent Antioche pour la côte (7); Saladin avait fait démanteler les places qu'il ne pensait pouvoir défendre, parmi lesquelles Lattakié ; la garnison de cette ville et de Djabala, les troupes de Hamâh et Alep harcelèrent cependant la marche des croisés à tel point qu'ils s'embarquèrent à Tripoli pour finir le parcours par mer (8).

Bohémond avait peut-être espéré utiliser les Allemands pour une diversion contre Alep ; du moins l'aggravation des opérations autour d'Acre lui parut-elle autoriser de sa part une razzia en octobre; mais il fut surpris et battu par az-Zâhir. Il ne bougea plus pendant un an. Pendant ce temps seront arrivés Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion et ils auront conquis Acre. Philippe-Auguste, sur le point de repartir, et Richard donneront alors à Bohémond un important renfort d'hommes, vivres, munitions, flotte. Bohémond essaya donc d'attaquer Djabala et Lattakié, pour rétablir la continuité de la côte franque, mais fut de nouveau battu (octobre 1191). De même qu'il apparaît neutre en Guy et Conrad en 1189-1190, de même il l'est entre Richard, qui soutient le premier, et Philippe-Auguste, favorable au second. Il va, avec son fils Bohémond de Tripoli, accueillir Richard à Chypre, et l'accompagne un moment à Acre ; en revanche il reçoit Philippe-Auguste à Antioche, lorsque celui-ci repart pour l'Europe (9). N'ayant pas d'intérêt direct dans le conflit, Bohémond est indifférent ou conciliateur.

Après la prise d'Acre, Richard continua un an la guerre, sans victoire décisive. La lassitude des deux partis aboutit enfin à la paix, en septembre 1192, rendant aux chrétiens la côte de Tyr à Jaffa. Le traité prévoyait que la paix serait étendue à Antioche et Tripoli, mais ne les concernait pas. Des négociations directes avaient été engagées entre Saladin et Bohémond en même temps qu'entre Saladin et Richard, deux mois auparavant. Le 30 octobre.

(7) Sicard, 611; d'après Cont. Lat., 128, suspect parce que favorable aux Lusignans, Conrad serait venu malgré lui, aurait exhorté Frédéric à repartir. Cf. aussi I. Ch., 181 (Vie de Sal.)

(8) I. Ch., 190, 274; 'Imâd Fath, 295 ou dans A. Ch., 164 (H 486); Gesta Henrici, 185.

(9) Gesta Henrici, 165, 168, 193; on crut chez les musulmans Philippe-Auguste mort à Antioche (I. Ch., 271). Raymond, fils aîné de Bohémond, resta auprès de Richard (Itin. Ric., 335).

Bohémond, avec une petite escorte de hauts barons, se présenta à l'improviste à la cour de Saladin, alors à Beirout. Cette confiance personnelle toucha le souverain musulman, qui accorda à Bohémond une part des revenus des districts limitrophes d'Antioche du 'Amouq et d'Arzghân (10).

Quelqu'efforts que Saladin ait dû déployer pour la lutte contre les croisés sous Acre, ils n'ont pas occupé la totalité de ses forces, dont une partie a trouvé dans l'extension de son pouvoir en Djéziré un emploi plus productif. Gueukbouri, qui avait jadis reçu de lui l'ancien fief paternel de Harrân, étant mort, il avait transféré son frère et successeur à Irbil, d'où il devait surveiller Mossoul, tandis que le Diyâr Modar avait été attribué en apanage à son neveu Taqî ad-dîn 'Omar de Hamâh, puis, ce dernier étant mort, au frère de Saladin, al-Malik al-'Âdil, avec Mayâfâriqîn; une guerre heureuse avait assuré les frontières septentrionales contre Bektimour d'Akhlât (11).

Au même moment toute cause d'inquiétude disparaissait pour Saladin du côté de l'Anatolie. Les Turcomans (12) restaient là tout-puissants, parce qu'ils étaient utilisés par les fils du vieux Qildj Arslân, révoltés contre lui. Il avait, de son vivant, partagé son royaume entre ses nombreux fils, mais en les subordonnant à l'un d'eux, Qoṭb ad-dîn Malikchâh de Sîwâs, fiancé à une fillette de Saladin; impatient de régner seul, Qoṭb ad-dîn s'était soulevé, avait pris Qonya, et réduit son père à la fuite; ce dernier entamait cependant une revanche, avec l'aide d'un autre fils, Ghiyâth ad-dîn Kaikhosrau de Barghloû (13), lorsqu'il mourut (fin 1192). Qoṭb ad-dîn avait inquiété aussi Malatya, et, à l'appel du prince de cette ville, Saladin avait fait occuper par az-Zâhir Behesni et Mar'ach (1191) (14). La mort de Qildj Arslân ouvrit une période

(10) I. Ch., 322, 378; A. Ch., H, V, 78 et 89.

(11) I. Ch., 282; Boustân, 486-488; A. Ch., 78, 107; Mich., 409; I. A.

(12) Ansbert, 86-88 et 92, appelle ces Turcomans « Bariani » ou de « Baria », ailleurs « Nagesles », ce que P. Wittek me dit signifier : de Bor et de Nigdeh.

(13) Les autres fils sont Noûr ad-dîn Moḥammad (Qaïsariya), Rokn ad-dîn Soulaïmân (Toḡât), Mouḥt ad-dîn Mas'oud (Ankara), Moughith ad-dîn Toghroul-Châh (Albistân et Erzeroum), Nâcir ad-dîn Barkyarok (Niksâr). Héraclée revenait à un frère de Qildj-Arslân, Sandjarchâh, et Amasya à un fils de celui-ci, Nizâm ad-dîn Arghoûnchâh.

(14) 'Imâd, dans A. Ch., 209; I. A., XII, 50 et 57-59; Ibn Bibt, 5; Boustân, 587.

d'anarchie pendant laquelle les Seldjouquides ne joueront plus aucun rôle extérieur.

Sur un seul point il s'était produit hors de Syrie un changement préjudiciable à Saladin. Son allié Isaac Comnène avait été dépossédé de Chypre par Richard Cœur de Lion, qui l'avait attribuée un moment aux Templiers, puis bientôt à Guy de Lusignan, pour le dédommager de la perte de la Syrie. Au moment où les Francs étaient rejetés à la côte, l'île allait constituer pour eux une ligne de repli et un centre de ressources inestimables pour leur résistance ou leurs contre-attaques futures en Syrie ; elle deviendra vite le véritable foyer de la vie franque d'Orient et de l'influence occidentale en Asie occidentale (15).

Saladin pouvait néanmoins être fier de son œuvre lorsqu'il mourut le 4 mars 1193. Cette mort et le respect de la force européenne imposé par la troisième croisade allaient donner aux Francs un demi-siècle de répit.

---

(15) Mas-Latrie, *Hist. Chypre*, I.

## QUATRIÈME PARTIE

## CHAPITRE I

LES INSTITUTIONS POLITIQUES  
DE LA PRINCIPAUTE D'ANTIOCHE

A) *Généralités.* — Les auteurs qui se sont intéressés aux institutions des états fondés par les croisés ont toujours en fait traité presque exclusivement des institutions du royaume de Jérusalem, pour lequel ils disposaient d'une documentation assurément bien supérieure à celle qui existe pour les autres états franco-syriens ; et tous plus ou moins ils ont admis par préterition que les institutions d'Antioche étaient partie intégrante d'un corps général d'institutions franques dont ils trouvaient la principale réalisation à Jérusalem. Nous considérons que partir d'une telle proposition est fausser entièrement le problème. Sans doute, si l'on met face à face d'une part les diverses régions d'où viennent les croisés, de l'autre les diverses parties de la Syrie-Djéziré où ils s'établissent, on trouve de chaque côté assez de caractères en gros communs pour pouvoir conjecturer *a priori* que les institutions franco-syriennes présenteront également entre elles beaucoup de ressemblances. Néanmoins, supposer que des Normands d'Italie méridionale réagissent exactement comme des Lorrains ou des Flamands, que les circonstances où sont placés les premiers dans la Syrie septentrionale byzantine, les seconds en Palestine musulmane sont absolument identiques, c'est laisser échapper la moitié du problème, qui consiste précisément dans les répercussions, sur les institutions des divers états francs de Syrie, des conditions propres, différentes ou semblables, où les unes et les autres sont nées. Si difficile que cela soit en raison de la pénurie des textes, c'est donc comme un corps entièrement autonome qu'il nous faut étudier les institutions d'Antioche, pour les comparer, et non les confondre, avec celles de Jérusalem, ainsi que de l'Italie du sud, de la Normandie et de toutes les régions susceptibles de procurer



-d'utiles rapprochements. Alors, mais alors seulement, nous pourrions en conclusion dégager si et comment les institutions d'Antioche ressemblent à celles des autres états franco-syriens.

Cette autonomie des institutions d'Antioche, elle est attestée formellement par les contemporains. Non seulement « la terre de Triple ni d'Antioche n'est mie du royaume » (1), mais, selon les Assises des Bourgeois de Jérusalem, « chose est seure : quant Antioche fu conquise par Crestiens, que Boemont en fu seignor, que il y mit les usages tels comme il vost, et aici le comte de Toulouse, qui fu seignor de Triple, et aici firent les autres seignors des autres terres quant elles furent conquistres ». Et le même auteur a parlé précédemment de Chypre, Antioche et Tripoli, « et autres leucs, desquels le plus n'ont pas tel usage com il y a en ce royaume » (2). Ajoutons Edesse, disparue au temps des Assises ; chacun de ces états a ses propre institutions, compromis d'apports franco-lorrains, provençaux, italo-normands, et de traditions locales arméno-byzantines ou musulmañes. Encore pouvons-nous ajouter que le contraste entre la Syrie du nord, avec la Djéziré, et la Palestine étant plus grand qu'entre l'une ou l'autre et le Liban, le contraste entre les Italo-Normands d'Antioche et les Lorrains d'Edesse ou de Jérusalem plus grand qu'entre les uns ou les autres et les Provençaux, l'originalité des institutions antiochiennes et jérusalémite les unes par rapport aux autres a des chances d'être plus accusée que celle des unes ou des autres par rapport à Tripoli ou à Edesse.

- Cette originalité, elle apparaîtra plus probable encore si l'on considère avec précision la position politique respective d'Antioche et du royaume de Jérusalem, et qu'on la distingue de celle de Tripoli et d'Edesse. La principauté a été, on l'a vu, fondée par Bohémond comme pleinement et consciemment autonome. Sans doute, on voit par la suite des rois de Jérusalem exercer la « baillie » de la principauté, comme fait normalement un suzerain sur le fief d'un vassal mineur ; mais Tancrède, Roger, furent aussi des baillis pour Bohémond I<sup>er</sup> et Bohémond II, sans intervention jérusalémite, et, lorsque le roi a exercé la baillie, c'est à la suite d'un

(1) Ernoul, p. 27.

(2) Lois, II, p. 410 et 411. Cf. aussi Strehlke, 98, où sont distinguées les assises ou coutumes des divers états francs de Syrie.

danger qui l'a fait appeler par les habitants comme particulièrement apte à les protéger, nullement en vertu d'un droit ; de même, Bohémond et Tancrède sont appelés à la baillie d'Edesse sans en être aucunement suzerains. On fera remarquer aussi que plus tard Renaud de Châtillon prête hommage à Baudouin III, mais Renaud n'est lui-même que bailli d'Antioche, et c'est à titre personnel, n'engageant aucunement les territoires qu'il va gouverner, qu'il se lie par un hommage qu'aucun des princes *de jure* n'a prêté (3) : c'est par un mariage, non par un hommage, que Baudouin II, malgré une prédominance incontestée, s'attache le jeune Bohémond II, auquel il remet purement et simplement la principauté qu'il vient d'administrer sept ans.

Tout autre est le cas d'Edesse, état indépendant au jour de sa formation, mais que ses comtes, Baudouin I<sup>er</sup> puis Baudouin II, appelés au trône de Jérusalem, concédèrent comme fief à leur successeur. De même à Tripoli, le premier comte, Bertrand, était vassal de Baudouin I<sup>er</sup>, et son fils, Pons, le fut de Baudouin II, puis, malgré lui, de Foulque ; les deux comtes suivants, vassaux ou non, furent beaucoup plus étroitement mêlés aux affaires du royaume que les princes contemporains de la lointaine Antioche.

D'autre part, seul avec le roi de Jérusalem, il est arrivé au prince d'Antioche d'être le suzerain de ses voisins. Tancrède, on l'a vu, revendiquait déjà cette qualité pour Edesse, et Raymond de Poitiers la réalisa à l'égard de Joscelin II, qui n'était peut-être pas vassal de Foulque, comme son père de Baudouin II. Du côté de Tripoli, on a vu Tancrède être un moment suzerain de Guillaume Jourdain et concéder en fief à Pons les localités qui formeront le nord de son comté ; sans parler des circonstances fortuites qui, au xiii<sup>e</sup> siècle, réuniront les deux états dans une même main.

Enfin, d'après les prétentions byzantines qui ont été quelque temps suivies d'effet, Antioche fait partie de l'Empire « romain ». Il en est de même d'Edesse et, très vaguement, de Tripoli, sur laquelle les prétentions byzantines peuvent se réclamer de l'hommage personnel de Raymond de Saint-Gilles mais assez peu des frontières du xi<sup>e</sup> siècle ; mais Edesse et Tortose, dans les anciennes divisions administratives byzantines, dépendaient du duché d'An-

(3) En 1198 toutefois nous voyons que Bohémond III, est devenu vassal d'Amaury pour une rente à Acre (Cart., I, 649).

tioche, et c'est en les invoquant que Tancrède lui-même et peut-être Raymond d'Antioche, une fois vassal de Jean Comnène, ont revendiqué la suzeraineté sur Edesse. Au contraire, si Manuel Comnène ambitionne le protectorat moral des Lieux-Saints et des Francs de Syrie en général, il n'a jamais considéré Jérusalem comme partie intégrante de son Empire (4).

Donc, de quelque point de vue que l'on envisage la situation politique respective des quatre états francs, on voit qu'il y a parmi eux deux pôles, Antioche et Jérusalem, autour desquels de façons variables gravitent Edesse et Tripoli. Les circonstances générales donnent peu à peu à Jérusalem la prépondérance, mais jamais au point d'absorber si peu que ce soit de l'autonomie antiochienne. Celle-ci se réaffirmera au contraire plus fortement au XIII<sup>e</sup> siècle en face d'un royaume divisé et au nord d'une enclave musulmane qui, séparant les Francs du nord de ceux du sud, rejette les premiers vers les Arméniens de Cilicie. Ce n'est pas par hasard si, en dehors de Jérusalem (et Chypre), seule des trois autres états Antioche nous a légué des Assises écrites.

Dans notre étude des institutions d'Antioche, nous devons avoir constamment présents à l'esprit trois termes de comparaison : les institutions locales, parfois arabes, surtout byzantines, trouvées par les Normands à leur arrivée ; les institutions des autres états francs, et particulièrement du royaume, avec lesquelles il a dû y avoir des échanges d'influence ; enfin les institutions d'Occident, spécialement celles qu'y ont connues les Normands avant de se croiser, soit en Normandie, soit surtout en Italie du sud, où ils ont trouvé, à côté d'institutions lombardes au nord, des institutions byzantines, puis, en Sicile, arabes, dont l'adaptation à leur domination leur a posé déjà des problèmes tout à fait parallèles à ceux qu'ils auront ensuite à résoudre en Syrie.

Mais les influences issues de ces trois groupes institutionnels n'ont pas la même importance aux divers moments de l'histoire de la principauté. Lorsqu'ils arrivent, les Normands trouvent des institutions locales, en apportent d'autres d'Italie, et ce sont ces deux éléments seuls qui concourent à l'organisation primitive; et celle-ci une fois faite n'a pas subi ensuite de totale transformation. Dans la mesure où il y a eu évolution, l'influence de l'Occident, si elle a

(4) La Monte, *Feudal Monarchy*, chap., IX; et Byzantion, VII (1932).

continué à jouer par l'intermédiaire des commerçants, des pèlerins, des croisades, cesse, en dehors de domaines particuliers, tels que le grand commerce et certains aspects des institutions urbaines qui sont en rapport avec le développement des classes commerçantes, de pouvoir contrebalancer les influences locales toujours présentes et bien plus impérieuses, au nombre desquelles il faut compter le voisinage du royaume de Jérusalem devenu relativement puissant; d'autre part, l'influence de l'Occident sur Antioche cesse d'être spécifiquement normande, surtout depuis que l'arrivée à la tête de la principauté de Raymond de Poitiers a interrompu les bons rapports des Normands de Syrie avec ceux d'Italie. Il semble donc qu'on puisse dire sommairement que les Francs, quels qu'ils fussent, ont introduit en Syrie des institutions occidentales dans l'état où elles se trouvaient à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, et les ont adaptées à diverses institutions locales conservées par eux; les institutions ainsi constituées ont évolué sur place de façon assez indépendante de l'Occident, en tendant à se rapprocher les unes des autres. Nous verrons d'ailleurs qu'elles ont peu évolué.

Dans ce qui précède, nous avons admis que les premiers Francs d'Antioche sont uniquement des Normands d'Italie. Même là, il faut introduire des réserves : le premier patriarche latin d'Antioche, dont on verra l'influence sur l'administration, est un provençal, et il peut en être de même d'une famille noble de l'importance des Mazoir; plus tard, Raymond et le patriarche Aimery sont l'un Poitevin, l'autre Limousin; enfin il n'y a pas de doute qu'en 1098 bien des Francs, surtout des petites gens, sont restés à Antioche sans aller jusqu'à Jérusalem. On ne saurait donc éliminer *a priori* l'hypothèse d'autres apports occidentaux primitifs que ceux des Normands d'Italie (sans parler du coude à coude des armées croisées). Toutefois, l'étude précise des institutions antiochiennes ne nous révélera pas de rapprochements nets au début avec d'autres qu'avec les Normands; les remarques précédentes conservent donc leur valeur.

B. *Le gouvernement central. Le prince; la cour; la justice.* — La principauté d'Antioche a à sa tête un prince, titre dont on a vu qu'il impliquait une absolue souveraineté. Ce prince est souvent sacré, bien que la subordination que l'Église cherchait à déduire

de cette cérémonie ait été une cause de conflits (1). Il habite l'ancien palais du duc byzantin et de Yaghi Siyân, et, à moins de volonté contraire, il est enterré à Saint-Pierre (2). Il est majeur à quinze ans révolus, comme toute la noblesse d'outremer (3). L'hérédité du principat a été admise tout de suite; c'est comme plus proche parent de Bohémond que Tancrede est appelé à la régence (4); lors de l'avènement de Roger, la raison militaire l'emporte peut-être sur les droits stricts de la naissance, comme peu après à Jérusalem pour l'accession au trône de Baudouin II, en ce sens que l'on fit appel au plus proche parent majeur et présent; mais lors de la régence de Baudouin II, on a bien soin de réserver les droits de Bohémond II, sous Raymond de Poitiers et Renaud de Châtillon, ceux de Constance et de Bohémond III. En dépit des efforts des princesses Alice (1130-1136) et Constance (1149-1159 et 1160-1163) les barons d'Antioche, à la différence de ceux de Jérusalem, n'ont pas ou n'ont que très temporairement admis la régence féminine; c'est seulement au XIII<sup>e</sup> siècle, où le prince sera devenu un comte de Tripoli, qu'on verra les mères de Bohémond VI et Bohémond VII exercer dans cette ville le gouvernement au nom de leur fils mineur; mais la princesse mère peut pendant la majorité de son fils administrer son douaire (5). Les événements de 1193-1198 paraissent impliquer pour un prince, en cas de mort de son fils aîné, le droit de désigner pour son héritier soit le fils de ce dernier soit son second fils à lui. L'autorité du prince se matérialise dans ses actes écrits par un sceau, qui est ordinairement en plomb, mais qui est une fois au moins en or pour Bohémond IV comme pour un roi, lorsqu'ayant joint Antioche à Tripoli il lutte contre le roi d'Arménie-Cilicie.

Le prince est suzerain suprême et chef d'état. Son rôle est surtout d'être le chef de l'armée et de l'administration. Mais pour l'exercice de cette dernière, il doit respecter la coutume, c'est-à-dire que, législativement et judiciairement, il n'est pas le maître.

(1) Cf. p. 311-312.

(2) Cart. I, 600.

(3) Ass. d'Antioche, Barons, chap. V; et Innocent IV, n° 6070.

(4) Foucher, p. 385.

(5) La femme de Tancrede à Chastel-Ruige et Arzghân, celle de Roger Tars et Misîs, Alice et Constance, Lattakié et Djabala; en 1169, Constance est peut-être réduite à une pension en raison de sa tentative pour garder le pouvoir (cf. Cart., 299, Boh. s'y intitule seigneur de Lattakié et Djabala).

Ces fonctions sont, pour le gouvernement central, le propre de la cour, qu'il convoque, mais qu'il ne dirige pas et dont il requiert aussi les conseils pour la politique générale. En somme on peut dire que le principat est exercé en commun par le prince et la cour. Il n'y a pas de membres absolument stables dans cette cour. Les officiers qui entourent le prince en font naturellement le plus souvent partie, puis ses vassaux les plus voisins, en nombre variable, et on leur adjoint des clercs, des bourgeois ou des étrangers. On ignore si la cour tint jamais registre de ses délibérations comme dans le royaume à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette cour ne paraît pas se différencier en organismes spécialisés. On en reste donc sous ce rapport à Antioche, comme à Jérusalem, jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, au régime de l'Occident au XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup>; c'est seulement au point de vue judiciaire, comme on l'exposera en détails plus loin, que l'existence plus ou moins distincte d'une cour des bourgeois décharge la cour du prince d'une partie de ses attributions. On remarque que, le système administratif hérité des Byzantins par les Normands étant plus perfectionné que les systèmes occidentaux, le nombre des affaires qui remontaient à la cour se trouvait d'autant diminué, et que par conséquent il n'y avait pas de raison à une évolution comme celle de l'Occident qui fit naître peu à peu au sein de la cour les divers organes de l'administration centrale où même locale jusque-là absents.

Comme on l'a déjà indiqué à propos de l'étude des Assises d'Antioche, les décisions de la cour d'Antioche, ses « assises », sont presque toujours relatives à des cas particuliers, et il est à vrai dire à peu près impossible dans l'état de notre documentation de distinguer derrière le nom commun d'assises les ordonnances des décisions spéciales auxquelles la coutume a donné force de précédents. C'est en effet la coutume qui règne et qui règne même si bien que par elle les indigènes pourront récupérer des avantages enlevés par la conquête. Sans doute, il a bien fallu au début inaugurer des coutumes (6), mais on l'a fait assurément en se fondant le plus possible, selon les cas, sur les coutumes d'Occident ou du pays; et étant donné la relative homogénéité des conquérants, il y avait moins qu'à Jérusalem, où les Francs étaient plus mêlés, à choisir entre les coutumes occidentales, donc moins à légiférer. Aussi, si l'existence

(6) *Supra*, p. 436.

d'un certain rudiment de lois peut être soutenue pour Jérusalem dès l'origine du royaume, elle mérite moins de créance à Antioche. Les seuls passages des Assises qui peuvent provenir d'ordonnances se réfèrent à des questions d'administration judiciaire et politique : tarifs d'amendes judiciaires et attribution à la cour d'un tiers de la valeur des objets volés qu'elle a fait retrouver (7), paiement des rentes (8), paiement des loyers en cas de voyage (9), pénalités pour fausses mesures et altération de la marque seigneuriale (10), interdiction de vendre sur le marché intérieur des marchandises inscrites sur le registre des exportations (11). Encore faut-il faire remarquer que ces dernières prescriptions doivent n'être souvent que la reprise de règlements antérieurs aux Francs. Il n'y a donc pas de doute qu'Antioche, comme Jérusalem, est en retard sur le progrès législatif de l'Occident.

Ce fait peut être masqué par le caractère novateur de quelques mesures, commerciales surtout, et par le développement de la littérature jurisprudentielle en Orient, mais il est certain que ce développement est à l'opposé d'un progrès législatif, et que l'esprit jalousement coutumier dont cette littérature est animée y fait au contraire obstacle.

Nous savons que les cours des divers états se consultèrent quelquefois les unes les autres (12). Il est donc possible que certaines mesures adoptées à Antioche aient été inspirées de mesures jérusalémites, ou vice-versa. Le chapitre des Assises d'Antioche qui concerne les proclamations seigneuriales et les faux poids et fausses mesures (13), présente, au tarif près des amendes, avec la partie correspondante des Assises des Bourgeois de Jérusalem (14), une ressemblance verbale qui peut faire penser à un emprunt à une ordonnance commune. Les Assises des Barons paraissent contenir une stipulation analogue à « l'assise d'an et jour » de Baudouin I qui, pour retenir les barons désireux de retourner en Occident, décidait qu'à la différence de ce qui avait lieu en Europe, quiconque aurait

(7) Bourgeois, XVI.

(8) Bourgeois, IX (fin).

(9) Bourgeois, XIII.

(10) Bourgeois, XIX.

(11) Bourgeois, XIX.

(12) Assises Jérusalem, II, 46.

(13) Bourgeois, XIX.

(14) Lois, II, p. 224.

laissé ses fiefs occupés par autrui un an et un jour ne pourrait plus les revendiquer (15).

Le rôle le plus absorbant de la cour est de rendre la justice. Nous ignorons totalement quels droits de justice possédaient les vassaux du prince. L'Église d'une part, les ressortissants des colonies italiennes à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, avaient leurs cours propres indépendantes de celles du prince (16). La compétence de ces cours étant délimitée surtout *ratione personae*, il en résultait que, *rationa rei*, elles pouvaient connaître toutes des affaires semblables. Néanmoins la justice du prince avait le monopole des causes concernant les droits et l'administration du prince et les relations féodales et seigneuriales, auxquelles se rattachait une très large compétence en matière de propriété immobilière. Les cours italiennes n'avaient pas la juridiction des crimes; et d'autre part la cour du prince pouvait juger les affaires pénales relevant des autres cours s'il y avait flagrant délit. En cas de procès entre parties relevant de cours différentes, sauf accord spécial, l'usage était d'aller devant la cour du défendeur. Rien de tout cela qui ne se trouve en Occident et à Jérusalem.

La délimitation des compétences entre justice d'Église et justice laïque fut l'occasion de maint conflit, à Antioche comme en beaucoup d'autres pays (17). La justice ecclésiastique revendiquait en tout lieu le monopole du jugement des clercs pour les actions personnelles et mobilières; mais elle admettait une exception pour les actions immobilières. Nous voyons en effet que, même lorsqu'Innocent III condamne les méthodes de juridiction laïque d'Antioche, il n'en conteste pas sur ce point la compétence (18). En 1140, une charte de Raymond paraît fixer en principe que la cour laïque a le droit de juger en matière de propriétés ecclésiastiques quand la propriété a été constituée par une autorité laïque

(15) Barons, V. Je dois ce rapprochement à M. Grandclaude.

(16) Lorsque ces derniers y étaient soumis, ils avaient droit à un jugement rapide.

(17) En Normandie la justice ecclésiastique connaît non seulement des relations personnelles dans la famille, comme partout, mais aussi des affaires de biens meubles entre époux. Il n'apparaît pas clairement ce qu'il en est à Antioche: les Assises exposent (comme les coutumiers de Normandie) le droit des meubles comme des immeubles, mais ne mentionnent l'intervention de la cour que pour des procès d'immeubles.

(18) Innocent III, liber II, n° 512.



ou incertaine (19). Toutefois en 1174, où l'Eglise est plus forte et le prince plus faible qu'en 1140, le patriarche Aimery rend, entre les Hospitaliers et l'archevêque d'Apamée, un jugement relatif à un casal dont l'attribution s'appuyait sur une charte du seigneur de Çahyoûn ; il est vrai qu'il était aussi question du service religieux (20). La limite exacte des compétences n'a jamais dû en fait être très exactement fixée, mais il ne semble pas qu'elle ait donné lieu à de graves contestations (20 a).

Pour les causes personnelles par contre, il y eut conflit lorsqu'il s'agissait de procès mettant en présence un clerc et un laïc. Au lieu d'accepter de plaider devant la cour dont relevait le défendeur laïc, un peu partout les officialités cherchaient à attirer à elles le défendeur laïc, les cours laïques le défendeur clérical. Nous n'avons à Antioche d'exemple que du premier cas, lorsque sous le protectorat d'Albert de Robertis, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'officialité de Qoçaïr condamna à la pendaison un laïc meurtrier d'un prêtre. Bohémond V protesta que l'official n'était pas qualifié pour juger cette affaire. Il y avait d'ailleurs au même moment entre l'Eglise et lui une série d'autres querelles, que nous connaissons mal. Si tel est bien le sens de la plainte adressée par Albert au pape Grégoire IX, il refusait inversement de faire justice aux plaintes portées par des clercs devant ses officiers. Par ailleurs, des laïcs ayant, semble-t-il, usurpé des causes réservées à l'Eglise ou réclamées par elle, le patriarche avait prononcé contre eux des sentences qu'ils refusaient d'accepter, comme ne relevant pas de la justice de l'Eglise (21). Nous ignorons le détail et la conclusion de cette lutte ; nous pouvons seulement en conclure qu'Antioche, peut-être plus que le royaume où le pouvoir laïc était moins fort, assista comme maint pays d'Occident à des conflits de compétence entre cours. Précisons toutefois que nous sommes ici au XIII<sup>e</sup> siècle, après une période de lutte politique terrible entre le prince et l'Eglise, et que nous n'avons pas d'exemple analogue pour le XII<sup>e</sup> siècle.

(19) Rozières, 172.

(20) Cart. I, 325.

(20 a) Honorius III, 5568, en 1224, parle de l'usurpation par la justice laïque des droits de la justice patriarcale sur les églises d'Antioche, mais n'en précise pas l'objet.

(21) Grég. IX, 1161, 1171.

A Antioche comme à Jérusalem, une distinction doit être faite, dans la justice laïque, entre la juridiction des Bourgeois et celle des Barons. Elle est peut-être moins tranchée, car des jurés se rencontrent probablement en certains cas à la cour des barons (22), et inversement le bailli du prince peut diriger la cour des bourgeois (23); on possède un acte du XII<sup>e</sup> siècle relatif à un procès bourgeois, que contresignent des barons, et qui concerne très exactement des cas traités dans les Assises des Bourgeois d'Antioche (24). Il n'y a sans doute, au moins fictivement, qu'une seule cour, la cour du prince, et la différence est non entre organismes mais entre deux modes extrêmes de session d'un même organisme, susceptible de solutions intermédiaires. Les affaires seigneuriales et féodales exigent la présence soit du prince soit de son bailli entouré de barons (et de clerks si l'affaire concerne des églises); les affaires bourgeoises ou mixtes, celle du duc et des jurés. On peut penser que la distinction du personnel, telle que nous la trouvons dans les Assises, a acquis plus de netteté à la suite de la constitution de la Commune qu'elle n'en avait auparavant; néanmoins tous les états francs ont toujours connu le principe du jugement par les pairs, dès lors qu'il s'agit d'hommes libres; il est évident que la distinction devait être plus forte dans une grande ville où les causes étaient nombreuses que dans de petites cours à affaires rares. Pratiquement on peut donc admettre qu'il exista à Antioche une cour des bourgeois distincte de celle des barons comme à Jérusalem.

Dans cette ville la dualité remonte au début du royaume. En est-il de même à Antioche, et en ce cas quel est celui des deux états dont l'exemple a agi sur l'autre? Il est impossible de le dire avec certitude (25), bien que la priorité paraisse en faveur de Jérusalem, où la division est plus nette. Ce qui est certain, c'est que, si cette division a été là d'emblée complète, parce qu'il s'agit d'une organisation de toute pièce par le souverain qui, contrôlant

22 Ainsi que le duc, même s'il n'est pas noble, comme d'ailleurs le vicomte à Jérusalem, à titre d'officier. Barons, XV (cf. infra, p. 453).

23 Bourgeois, XV.

24 Cart. I, 252, Bourgeois, XVII; et Cart. I, 356, Bourgeois II.

25 Le procès bourgeois en cour princière cité ci-dessous ne prouve rien, car, de ce que la cour princière est intervenue cette fois ne résulte pas ou que ce n'est pas une exception ou qu'il n'y a pas une cour bourgeoise à compétence plus limitée.

les deux cours, n'a pas de raison de rien enlever à l'une au profit de l'autre ; il ne s'agit cependant en aucune façon d'un phénomène spécifiquement franco-syrien. La fin du xi<sup>e</sup> siècle est précisément la période où se multiplient en Occident les villes franches et les villes neuves, dont un des caractères est le développement d'une juridiction bourgeoise, à compétence plus ou moins étendue, distincte de la cour seigneuriale. Les magistrats de ces juridictions, parce qu'ils prêtent serment, fréquemment s'appellent jurés, mais à la différence des jurés des communes ultérieures, nées d'une « conjuration » autonome, ces jurés sont souvent encore désignés par le seigneur. Il en est sans doute ainsi à Jérusalem et Antioche. Quant à l'attribution à la cour bourgeoise de toutes les causes bourgeoises, sans aucun secteur réservé à la cour du prince, elle est exceptionnelle en Europe, non toutefois inconnue.

C'est donc du côté français et flamand que nous pouvons trouver les exemples les plus proches des cours syriennes, ce qui est un nouvel argument en faveur de la priorité de Jérusalem. On remarquera toutefois que sous des formes différentes et sans qu'on y connût le vocable de « jurés », les villes d'Italie du sud avaient aussi leurs juridictions, auxquelles se superposait celle des seigneurs normands conquérants. Par ailleurs, Antioche, même sous le régime byzantin avait ses « juges », dont on reparlera, chefs de police locale qui peuvent avoir formé un tribunal par leur réunion et que le régime franc conserve. Il est donc possible que la juridiction bourgeoise de l'Antioche franque tire en réalité son origine de ces modèles italo-byzantins, et que ce soit seulement plus tard qu'elle ait été assimilée à celle du royaume et ait adopté les « jurés », ou ainsi baptisé les « juges » antérieurs. Les documents nous manquent pour émettre autre chose que des hypothèses gratuites.

Sous le nom de jurés, les Assises d'Antioche entendent des hommes ayant deux fonctions différentes, que la comparaison avec les Assises de Jérusalem permet de départager. On a d'une part les jurés qui siègent comme juges, ou, éventuellement, servent de conseillers des parties, à la cour des Bourgeois (26), ce sont les correspondants des juridictions bourgeoises urbaines d'Occident.

(26) Bourgeois, II, VI, X; cf. Jér. Bourgeois, XII; Abrégé, VIII; Ibelin, II; Paoli, 207 (acte de 1163).

Ils sont vraisemblablement désignés par le prince. D'autre part on trouve nommés des jurés dans les Assises des Barons pour les affaires de bornage de propriétés ; à Jérusalem, où ces affaires se règlent tout à fait comme à Antioche, l'opération du bornage se fait sous la conduite de trois ou quatre barons qui ont prêté serment spécialement en vue de l'enquête qu'elle nécessite, et qui se fait, à défaut ou en plus de témoignages écrits (chartes) ou matériels (bornes), par des interrogatoires de vieilles gens des environs. On a là l'équivalent de ces enquêtes pour bornage de propriétés qui sont de règle dans tout l'Occident depuis l'époque carolingienne d'abord comme privilège du souverain, puis de proche en proche dans toutes les principautés féodales, procédure qui est une des origines du jury anglo-normand, mais qui reste encore à Jérusalem, comme d'ailleurs en France propre même, dans un état primitif (27).

Il n'y a pas de doute que la procédure qui nous est décrite au chapitre XV des Assises des Barons ne soit la sœur germaine de la procédure jérusalémitte précitée. Mais il y a deux différences : d'une part les personnes chargées de l'opération sont mises sous la conduite d'un officier du Prince, le Duc ; d'autre part, au lieu de mentionner uniquement des barons assermentés, notre texte distingue d'une part des « chevaliers liges », d'autre part des « jurés ». La question se pose alors de savoir s'il y a identité entre ces jurés et ceux de la cour des Bourgeois ; et l'on est tenté de répondre par l'affirmative lorsqu'on voit figurer dans cette affaire le duc, qui, s'il a assisté à la cour des Barons comme officier d'exécution, ne paraît y avoir jamais le rôle dirigeant qu'il a pour les sessions des jurés bourgeois. Assurément des affaires de bornage ne sont pas, du moins pas toujours, des affaires proprement féodales. Les textes ne permettent cependant pas d'être plus affirmatif.

La procédure de la cour d'Antioche ne différait guère de celle de Jérusalem et des juridictions de l'Occident. Elle ne séparait nullement le civil du criminel, et ignorait tout rudiment de ministère public ; elle était éminemment formaliste. La semonce aux parties est faite sur ordre du Prince ou de ses représentants. Il est probable que pour le noble le principe féodal oblige le Prince

(27) Novare, 52; Ibelin, 247.

à ne faire exécuter cette semonce que par un autre noble assisté de deux témoins également nobles ; mais en pratique la chose devait être difficile à réaliser, et l'usage dut s'établir de faire faire les semonces de service, peut-être même certaines semonces en justice, par un simple sergent ou « bannière » qui pouvait n'être pas noble (28). Le délai de comparution était différent selon la qualité des parties et la nature du procès. Pour un procès ordinaire, le roturier devait comparaître tout de suite, le noble au bout de quinze jours (après semonce répétée trois jours, soit dix-sept jours); pour les procès relatifs aux immeubles, le roturier avait droit à quinze jours, le noble à des « contremands » pouvant atteindre au total quatre-vingt-treize jours (29). Si le défendeur fait défaut sans excuse, il perd sa cause, bien que la pratique lui reconnaisse parfois un droit de chalonge (d'appel) (30). Comme causes d'excuse valables, les Assises mentionnent l'absence à plus d'une lieue pour raison de service féodal (31), et la maladie; celle-ci se prouve dans le cas d'un noble pour la première semonce par simple déclaration de l'intéressé, la seconde fois par le témoignage de deux pairs, et, si les deux pairs sont sceptiques, par serment d'un médecin en leur présence, ou, à défaut, du patient lui-même, sous cette réserve qu'il pourra être traîné à la cour par son adversaire dès qu'il sortira de chez lui (32); pour les roturiers, la procédure est la même, sauf que les deux pairs sont remplacés par des jurés, et que le renvoi ne peut excéder soixante-dix jours (33).

Le demandeur expose sa plainte ou sa requête lui-même selon un formulaire précis, et le défendeur, au risque de perdre son procès, doit répliquer tout de suite ; les Assises ne mentionnent pas l'obligation pourtant générale de répondre, au moins en prin-

(28) Barons, I, IV, XVII. Le texte arménien appelle le sergent du mot turc « tchaoûch » ou du mot franc « bannière », qu'il dit équivalents. A Jérusalem l'assignation par sergent est admise par le Livre au Roi mais non par Ibelin; on voit là une trace d'un conflit entre les théories royales et féodales, et la même raison explique peut-être la différence entre Ass. Ant. Barons, IV et XVII.

(29) Barons, VIII; Bourgeois, XXI.

(30) Roz., 172; Barons, III, IV, XVII; Bourgeois, X.

(31) Barons, VIII, XIII. Si le procès concerne le service cette excuse ne vaut naturellement pas.

(32) Barons, VIII.

(33) Bourgeois, X. A Jérusalem on semble accepter l'excuse plus facilement. Bourgeois, IV.

cipe, selon les termes même de l'accusation (34). La preuve peut se faire par serment, témoins, ou bataille ; au civil aussi par présentation de preuves matérielles, d'écrits, et par enquête pour les affaires de propriétés.

La bataille n'était autorisée que pour les causes criminelles et les causes civiles de plus d'un marc d'argent (35). Le duel peut s'engager de deux façons : ou bien les deux adversaires déclarent avant tout procès être prêts à se battre pour prouver leurs allégations, et le seigneur peut ordonner la bataille tout de suite ; ou bien, après la déposition du demandeur, le défendeur donne son gage à la cour comme attestation qu'il est prêt à la réfuter par bataille, et la cour peut décider la bataille, mais, après un délai destiné à trouver au demandeur un ou plusieurs témoins qui acceptent la bataille, le demandeur lui-même n'ayant pas alors à se battre ; c'est également le témoin qui a à se battre au cas de « faussement de témoin », c'est-à-dire si le défendeur déclare en donnant son gage à la cour, qu'il est prêt à réfuter par bataille la déposition d'un témoin. Le défendeur battu est condamné ; le témoin, battu dans une cause ordinaire, perd tout droit à témoigner désormais en justice ; battu dans un procès pour meurtre, il partage la peine du condamné, c'est-à-dire est pendu avec lui. Le duel est permis entre noble et non-noble. Les Assises d'Antioche ne s'occupent pas des conditions du combat, ni du combat par champions (36).

Les témoins ne sont, comme dans toutes les juridictions féodales jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, que des co-jureurs, des garants de la véracité des parties, auxquelles il appartient presque toujours de les trouver et de les amener. Le défendeur qui ne relève pas les dépositions des témoins de la partie adverse s'avoue par lui-même coupable ; il peut les relever par duel judiciaire, ou, pour affaire de moins d'un marc, par simple serment (37) ; le ser-

(34) Barons, XI ; Bourgeois, VI, IX.

(35) Même limite à Jérusalem ; en Occident la limite paraît souvent plus basse (cinq sous).

(36) Barons, IX, XI, XII, Bourgeois, VI, VII, VIII. Les Assises des Bourgeois de Jérusalem omettent la pendaison du témoin, mais pour le reste paraissent identiques. Novare, VII, Ibelin, XCV, LXXIV et les chapitres précédents passim ; Abrégé Bourgeois, p. 326 sq.

(37) A Jérusalem, une assise permettait le serment pour se dégager d'une accusation de coups et blessures.

ment suffit aussi en l'absence de témoin de l'adversaire, ou si les témoins refusent le duel judiciaire, pour toute affaire ; le demandeur est tenu alors pour faux accusateur et condamné comme s'il avait commis le crime. Il ne peut ajouter de nouveaux témoins à ceux qu'il avait rassemblés dans le délai qui lui a été imparti à cette intention. Un seul témoin est considéré comme insuffisant, sauf au cas de violence dont les traces sont apparentes, ce qui est censé correspondre à un second témoin (38).

Différente est la procédure au civil comportant possibilité de preuves par écrit (chartes de propriété ou de rente) (39), ou par témoignages matériels (bornes de terrains contestés). Les Assises ne précisent pas, en cas de témoignage oral contraire, qui a le dessus. Elles ne parlent de témoins que comme confirmant les textes ou traces antérieures, ou le remplaçant s'il n'y en a pas de suffisants. Ces témoins ne sont plus cette fois de simples garants recrutés par les parties, mais comme aujourd'hui, des donneurs de renseignements recherchés par la cour en vue d'une enquête de justice. Il n'est question d'eux que pour les affaires de bornage, dont on a parlé précédemment (40).

Ne pouvaient être témoins les personnes convaincues une fois de fausse déclaration en cour, ni les bâtards (41), ni assurément les individus non-libres. Les Assises d'Antioche ne mentionnent pas de différence entre peuples, bien qu'il soit à peu près certain que là comme à Jérusalem les membres de diverses communautés ne peuvent pas témoigner les uns contre les autres, par conséquent pas des indigènes contre les Francs. C'était du moins le cas en cour d'Eglise. On admettait d'ailleurs des exceptions pour des affaires réelles (de propriété) en cour laïque (42) et même en cour d'Eglise (43).

Lorsqu'un jugement avait été rendu, il était possible au con-

(38) Barons, IX-XII; Bourgeois, VI, VII; en cas d'homicide il faut apporter à la cour le corps de la victime.

(39) Barons, XV; Roz., 172.

(40) Barons, XV.

(41) Barons, IX.

(42) Roz., 172, cf. Barons, XV.

(43) Honorius, III.

damné d'en demander une révision (44). Les Assises d'Antioche ne s'occupent pas du flagrant délit.

Elles ne mentionnent pas d'avocats, non plus que les chartes conservées. Mais elles connaissent des conseillers. Ceux-ci ne sont pas des personnes distinctes des membres ordinaires de la cour. Seulement tout plaideur a droit à demander le conseil de membres de la cour, qui quittent alors momentanément leur place pour l'assister, et la reprennent une fois le conseil donné (45). Un cas particulier est celui du membre de la cour chargé par un orphelin de le représenter en justice, où il ne peut ester lui-même ni être remplacé par un tuteur (46).

Les peines signalées par les Assises sont, outre la dégradation judiciaire et la confiscation du fief pour faux témoignage, la mort (par pendaison) et l'amende. La mort est la peine normale pour homicide. Elle peut, comme à Jérusalem et en Occident, accompagner la confiscation des biens pour la contrefaçon du sceau du prince (47); les Assises ne parlent pas des faux-monnayeurs. Pour vol, la peine, en dehors de la restitution de l'objet, est une amende de 36 sols ; au vol est assimilé le séquestre des biens d'un débiteur ou la vente d'un gage sans ordre de la cour (48). L'amende est la même pour entrave apportée à une proclamation seigneuriale et pour fausse mesure. Au tarif près le régime est le même à Jérusalem et, en Occident, dans les coutumes anciennes (49).

Pour coups et blessures, le coupable doit à la cour mille besants antiochats et un équipage de chevalier, cheval compris, à la victime, s'il s'agit de nobles (régime analogue à Jérusalem) ; entre bourgeois l'amende est de trente livres (une centaine de besants) et, pour la victime, à la différence de Jérusalem, elle varie avec la nature du dommage selon une liste de tarifs (trente sols par blessure sanglante, un sol et demi pour blessure non sanglante, trois sols pour bastonnade) qui rappelle l'ancien wergeld franc et qui en France au moment de la croisade se conserve encore en Nor-

(44) Barons, IX; Bourgeois, VI.

(45) Barons, IX, XII; Bourgeois, II.

(46) Bourgeois, II.

(47) Barons, XII; Bourgeois, VIII.

(48) Barons, IX; Bourgeois, VI.

(49) Où les tarifs sont plus élevés.



mandie (50). Nous avons là un cas (nous en trouverons un autre dans le droit familial) où la bourgeoisie garde une coutume spécifiquement normande alors que la noblesse se rapproche de celle de Jérusalem.

C) *Gouvernement central. Les grands officiers.* — Les Normands ont apporté à Antioche, comme les Lorrains à Edesse et à Jérusalem et les Provençaux à Tripoli, les grands officiers communs à tous les seigneurs d'Occident : sénéchal, connétable, maréchal, chambrier, bouteiller. Comme ces officiers n'avaient pas encore subi à la fin du XI<sup>e</sup> siècle en Italie du sud les modifications profondes qui leur seront imposées au XII<sup>e</sup>, ils sont introduits à Antioche sous la même forme que dans les autres états franco-syriens, c'est-à-dire tels qu'ils étaient en France. La seule différence, commune à Antioche et aux autres états franco-syriens, que ces officiers présentent avec l'Occident provient de la prédominance constante de l'état de guerre ; à l'inverse de ce qui se produit en général en France, le connétable, chef militaire, l'emporte en puissance sur le sénéchal, officier civil ; à cet effet concourent aussi, comme en Italie du sud, le développement des institutions locales héritées en partie des régimes arabe ou byzantin, et qui empiètent sur un domaine où le sénéchal d'Occident n'a pas de rival. On notera d'ailleurs qu'au XIII<sup>e</sup> siècle les officiers seigneuriaux d'Antioche, ou tout au moins le connétable et l'un des maréchaux, cessent d'être attachés à la personne du prince pour revêtir un caractère d'officiers d'administration locale, puisque le prince, en se portant à Tripoli où il a connétable et maréchal, n'en conserve pas moins un autre connétable et un autre maréchal à Antioche ; changement normal toutes les fois qu'un prince se trouve hériter de plusieurs seigneuries. Les grands offices sont les uns héréditaires, les autres, plus nombreux, révocables.

Nous serons brefs sur les attributions respectives des divers officiers, car, si rien ne nous fait penser qu'elles diffèrent de celles de leurs correspondants d'autres pays, nous n'avons en revanche presque aucun texte qui en témoigne de façon précise.

Le *connétable* est l'organisateur de l'armée. Son importance primordiale dans le gouvernement est révélée par le fait qu'il

(50) Barons, X (cf. Ibelin, CXIV); Bourgeois, VII.

signe presque toujours en tête des officiers; en 1131 (1), c'est au connétable Renaud Mazoir que Baudouin I<sup>er</sup> confie la direction du gouvernement d'Antioche en son absence; en 1268 (2), c'est le connétable Simon Mansel, qui, battu par Baïbars, essaye de négocier une capitulation. Le connétable est toujours un membre d'une des grandes familles nobles, dont plusieurs (les Mazoir, de Mons, Mansel) ont occupé deux ou trois fois la fonction; celle-ci n'est cependant ni héréditaire ni même viagère (3).

Le connétable est partout assisté d'un ou de plusieurs *maréchaux*; il y en a deux à Antioche, à la différence des autres états francs de Syrie qui n'en ont qu'un. L'une des deux charges est devenue héréditaire dans la famille des Tirel; l'autre ne l'est pas mais paraît viagère. On ignore s'il y avait partage d'attributions, ou si, comme souvent en Occident, la charge héréditaire était honorifique, l'autre effective. En 1268, le maréchal qui, depuis le départ du prince pour Tripoli où il a un autre maréchal, paraît être resté unique, est le second du connétable pour diriger la résistance à Baïbars. Il a évidemment comme partout pour tâche normale le soin des chevaux. Gautier (4) appelle en 1119 du nom vague d'« agaso » un officier qu'on voit appelé pour préparer une bataille, puis portant un drapeau en tête d'un corps de cavalerie, et qui doit être un maréchal.

Le *sénéchal*, qui est en principe le lieutenant universel du prince, et plus spécialement son maître du palais, son directeur des finances et de la justice, a dans la principauté d'Antioche un rôle que nous ignorons, mais moins important que le connétable, qu'il suit presque toujours dans les souscriptions de chartes. La fonction (le dapiférat) est, jusqu'en 1219, héréditaire dans la famille de Sarménie, ce qui confirme l'impression d'un rôle effectif secondaire; en 1219, la part prise par Acharie de Sarménie dans le principat de Roupen l'oblige à fuir lors du retour de Bohémond IV (5), et le dapiférat passa à la famille de Hasart, ou peut-être cessa d'être héréditaire.

(1) G. T., XIV, 4.

(2) Cf. *infra*.

(3) Cart., II, 164 (« Rogerius quondam comestabulus »). Toutefois les deux derniers connétables connus, Robert et Simon Mansel, sont père et fils.

(4) Gautier, II, 4 et 12.

(5) On le trouve plus tard en Italie auprès de Frédéric II (Strohlke, 60)

Le *chambrier* est à Antioche comme ailleurs le gardien du trésor et des bagages du prince (6). L'office, donné à des personnages d'importance variable (Simon Burgevin a un père duc d'Antioche; Basile doit être un bourgeois grec), n'est pas héréditaire, mais doit être viager, car Olivier, révolté en 1181 (7), n'est pas remplacé et rentre à la cour avec son titre avant 1186.

L'office de *bouteiller* n'est pas non plus héréditaire, et est également occupé par des personnages de rang divers (l'un est de la famille des Le Jaune qui fournit aussi un duc d'Antioche).

A côté des officiers passés ci-dessus en revue, le gouvernement central comprend aussi un *Maître de la Secrète* (titre grec) ou du *dtwân* (titre arabe) (8), qu'ont connu tous les états francs établis en pays hier byzantins ou arabes (Jérusalem comme la Sicile), et sur les attributions duquel nous reviendrons en étudiant les finances de la principauté.

Le prince a naturellement un chapelain, parfois deux, qui, en tant que clercs, peuvent éventuellement suppléer le *chancelier*. Celui-ci est le chef des clercs du palais. C'est par lui-même ou sous sa direction que sont rédigés tous les actes émanant de l'autorité princière. Il est donc constamment auprès du prince, dont il peut être le conseiller intime sur les sujets les plus divers ; comme associé à sa politique générale, c'est lui aussi qui peut parfois être envoyé en missions importantes. C'est toujours un ecclésiastique, et souvent un évêque, voire un archevêque. Il peut être remplacé, même s'il n'est pas absent, par un des clercs qui sont sous ses ordres, sa fonction, qu'il cumule souvent avec d'autres dignités, étant, dans la seconde moitié du *xii<sup>e</sup>* siècle en particulier, trop lourde pour un homme seul (9). Toutefois il ne faut pas croire que la chancellerie antiochienne, non plus d'ailleurs que celle de Jérusalem, ait jamais atteint un grand développement. L'exiguïté du territoire, surtout l'existence des ducs et des bureaux de la secrète, enlevaient à la chancellerie beaucoup des

(6) Gautier, II, 3.

(7) G. T., p. 1074.

(8) Dans Barons, XV, le traducteur arménien l'appelle « *dtwânachi* ». qui est un mot arabo-turc; dans Roz., 172, n° 88, on trouve « *magister secretae* ».

(9) Paoli, I, 206; Roz., 168, 169; Kohler, 151; Röhricht Amalrich, 54, 57; Cart., I, 324, 370; Gautier, II, 3.

occupations qui amenèrent sa croissance dans les grands états de l'Occident. On peut même se demander jusqu'à quel point les premiers princes eurent une chancellerie organisée. C'est seulement par son œuvre que nous connaissons Gautier le Chancelier, car le nom d'aucun chancelier ne figure dans les chartes des princes avant 1127. On verra que les affaires civiles étaient à ce moment plus ou moins laissées à la sollicitude du patriarche Bernard ; et ce sont les clercs et notaires de ce dernier qui servent à rédiger les premiers actes du principat (10).

Peu développée dans son personnel et ses fonctions, la chancellerie d'Antioche ne l'a pas été non plus dans l'élaboration de sa diplomatie. Rien de vigoureux ni d'immuable dans ses formules ; un style toujours sobre ; par rapport à Jérusalem, la seule originalité consiste dans le mode de datation par ans du principat et selon le style de Pâques au lieu de l'Incarnation. Les témoins signent clercs en tête, puis grands vassaux et grands officiers avant le duc et autres officiers d'administration, puis bourgeois, mais dans le détail sans aucun ordre fixe ; leur nombre, qui n'est que de quatre au début, dépasse ensuite en général huit, et peut s'élever naturellement à beaucoup plus dans de grandes occasions. Il est possible que la chancellerie ait rédigé quelques ordonnances, mais les actes qui nous sont parvenus sont exclusivement des concessions particulières (privilèges, donations, confirmations après procès) ou des lettres. Il est probable que les scribes indigènes rédigeaient pour les indigènes des actes en leur langue (datés, comme à Jérusalem, de l'ère d'Antiochus), mais, à Antioche, il ne nous en est parvenu aucun.

D) *L'administration locale*. — Gautier le Chancelier (1) rapporte qu'en 1114, le prince Roger fit, dans une assemblée du peuple, répartir entre les notables le soin de réfections à apporter d'urgence aux remparts d'Antioche ébranlés par un tremblement de terre ; l'assemblée avait été convoquée sur un ordre du *duc* au *vicomte*, du *vicomte* au *préteur*, et du *préteur*, par héraut, au *juge*. De ces quatre officiers les deux derniers ne nous sont connus que par ce texte. Que peuvent-ils être ?

Le « *juge* » que le préteur appelle par héraut est vraisemblable-

(10) Ughelli, IV, 847; Cart., I, 38.

(1) 1, 2.

ment dans Gautier pour : les juges. On n'a pas de preuve positive de l'existence de tels juges ni de préteur à Antioche pendant le dernier régime byzantin, mais, étant donnée l'extrême maigreur de la documentation qui le concerne, on peut néanmoins considérer cette existence comme probable. Des « kritaï » ou « judices » se rencontrent en effet, sans parler de bien des villes de l'Occident franc (2), à Constantinople et dans des provinces byzantines, comme l'Italie méridionale et la Sicile, sur le système administratif desquelles on possède quelques précisions; à Constantinople (3), ces juges sont dans un rapport mal déterminé mais étroit avec un « préteur du peuple » créé par Justinien; on voit mal si ce préteur conserva dans les siècles suivants une existence distincte, mais il paraît ressortir d'une indication, il est vrai isolée et tardive, que « préteur » pouvait être en tous cas à travers tout le moyen-âge l'un des titres des chefs des juges municipaux en Sicile, comme la justice des « thèmes » byzantins avait partout à sa tête un « préteur du thème » (4). Ces juges apparaissent comme des notables, nommés par le souverain, et chargés moins de justice à proprement parler que d'administration et de police locale; à Constantinople ils portent le titre de « kritaï regeonôn », et sont des chefs de quartiers; quant au préteur, il est le chef de la police urbaine; il y a donc nécessairement d'étroites relations entre les deux fonctions. Ces déterminations paraissent pouvoir convenir aussi bien aux juges et au préteur d'Antioche. Leur origine byzantine paraît garantie par le fait que dans le royaume de Jérusalem, dont l'administration est de tradition arabe, ces officiers sont inconnus, et que le rôle d'assurer la police urbaine est dévolu à un mathessep (arabe : muhtasib), dont il n'y a pas de trace à Antioche.

Juges et préteurs sont de trop petits personnages pour que leurs noms figurent au bas de chartes. Les *vicomtes* y paraissent par contre douze fois de 1113 à 1174, ce qui permet d'en dresser une liste sans doute à peu près complète; on y voit que le vicomte peut être un noble (5), ou bien un bourgeois franc (6) ou indigène

(2) Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, p. 371.

(3) Zachariä a Lingenthal, *Gesch. des Griechisch-röm. Rechts*, 2<sup>e</sup> éd., p. 347-348; Bury, *The imperial administrative system*, p. 70-72.

(4) E. Mayer, *Italienische Verfassungsgeschichte*, II, 116, et § 55, surtout p. 497, cf. p. 426.

(5) Pierre d'Amalfi, vicomte de 1167 à 1174, d'après Rey, *Recherches*, p. 22.

(6) Godefroy, fils de Raimbaud, d'après Rozière, 166.

(grec) (7). On ne le rencontre jamais sans le duc, dont il peut être un adjoint. Leurs fonctions font peut-être double emploi; en tous cas il ne semble y avoir de vicomte auprès des ducs ni de Lattakié ni de Djabala, villes plus petites qu'Antioche, et, dans cette dernière même, l'office ne se rencontre plus, du moins sous ce titre, après 1174 (8).

Le *duc* est lui un personnage de première importance, qu'on trouve nommé non seulement dans plus de trente chartes mais dans des chroniques même arabes et dans les Assises. Les ducs d'Antioche paraissent appartenir à des familles de noblesse grande ou moyenne, dont certaines fournissent au prince et à la cour d'autres officiers (9); à Lattakié et Djabala, les ducs sont de recrutement plus varié, et l'on trouve parmi eux, à côté d'un noble qui paraît avoir été en même temps maréchal (10), deux bourgeois gréco-syriens à Lattakié (11), et un abbé latin à Djabala. La liste des ducs atteste d'autre part que, comme les vicomtes, ils sont éminemment révocables (12).

Qu'est le duc ? Il est possible qu'il ait hérité son titre de l'ancien duc byzantin d'Antioche. On expliquerait ainsi sa présence dans la principauté alors qu'il n'y en a ni dans le royaume de Jérusalem ni, sauf exceptions ou avec des attributions tout autres, en Italie normande. Mais, s'il y a emprunt du titre, la ressemblance s'arrête là; car, quant à la fonction, le duc latin est tout le contraire du duc byzantin. Il y a des ducs à Antioche, à Lattakié, à Djabala, ce sont donc des officiers urbains ou tout au plus de circonscriptions territoriales limitées; le duc byzantin était, lui, à la tête d'un thème entier. Le duc byzantin était avant tout un gouverneur mili-

(7) Vasil, vicomte en 1166, d'après son nom.

(8) Pas de vicomte dans l'acte de donation de Marqab (1186), que souscrivent tous les officiers d'Antioche.

(9) Corbeil, Falzard, Baufred, de Rivira. Simon Burgevin a un fils cham-tellan

(10) Guillaume de Cava, cf. infra.

(11) Georges (1134) et Assel (1151; sur ce nom, cf. Röhricht Reg., n° 388).

(12) Geoffroy Falzard et Guillaume Baufred alternent à ce poste entre 1160 et 1169, Simon Burgevin et Roger de Corbeil entre 1179 et 1181 (on ne peut admettre d'erreur de date dans les chartes), Geoffroy figure sans titre comme témoin de chartes de Guillaume et de Simon, et de même plus tard Nicolas le Jaune à côté d'un duc qui l'a remplacé (1200). Seul Baymond de Poitiers, de tous les princes, paraît avoir laissé en place à son avènement le duc qu'il trouva.

taire, assisté au civil d'autres fonctionnaires qui légalement ne relevaient pas de lui; le duc franc est au contraire un fonctionnaire purement civil.

Les attributions que nous lui connaissons sont de deux ordres : en 1114, nous le voyons appelé au conseil du prince afin de statuer sur les mesures à prendre pour mettre la ville en état de défense à la suite du tremblement de terre; il convoque l'assemblée du peuple, expose la situation, organise la mensuration des brèches, la répartition des réparations à faire entre les notables; il agit donc en chef de l'administration urbaine (13). Ce pouvoir se double de prérogatives judiciaires : le duc est le chef de la justice bourgeoise, c'est à lui qu'on adresse les requêtes qui doivent être soumises à la cour, et c'est lui qui la préside; il prend part aussi en général aux séances de la cour seigneuriale, et il est l'exécuteur de ses enquêtes et décisions, tout au moins en ce qui concerne le bornage des propriétés. Il est assisté de plusieurs notaires, probablement la plupart grecs (14). Il en est sans doute de même des ducs de Djabala et de Lattakié.

En somme, les ducs de la principauté d'Antioche ressemblent pas mal aux vicomtes du royaume de Jérusalem, sauf que ceux-ci ont des pouvoirs financiers, peut-être étrangers au duc. Comme le duc, le vicomte préside la cour des Bourgeois, comme lui il proclame et fait exécuter les décisions princières; ajoutons que les vicomtes du royaume sont toujours de grands personnages, à la différence des vicomtes d'Antioche. La différence entre les deux états consiste en ce qu'à une fonction unique dans celui du sud correspond une dualité de fonctions dans celui du nord. Cette dualité, absente de Lattakié et de Djabala, peut tenir à l'importance de la ville d'Antioche, mais peut aussi trahir un apport de pratiques administratives de l'Italie méridionale, où, à l'opposé de la plupart des autres villes de l'Occident, une telle dualité existait souvent, les Normands ayant introduit un vicomte (appelé aussi bayle ou bailli) à côté ou au-dessus du stratège ou catapan byzantin (quelquefois aussi appelé duc au *x<sup>e</sup>* siècle). La différenciation de leurs fonctions n'est pas très claire, le vicomte, apporté de Normandie où il était seul, ayant des attributions judiciaires et administratives du même

(13) Gautier, I, 2.

(14) Barons, XV; Bourgeois, X et XV; Cart., I, p. 252 (cf. p. 356).

ordre que celles du fonctionnaire byzantin auquel on l'associe; il est toutefois essentiellement un agent du domaine, et il n'y a pas de différence de nature entre le vicomte d'une ville et les vicomtes (appelés hors des pays normands bayles ou prévôts) des campagnes (15). Il existait à Antioche des bayles ruraux (cf. infra); il est donc possible que le vicomte d'Antioche, tout en servant en général d'adjoint au duc, s'occupe plus spécialement des finances et des domaines, comme son homonyme de Jérusalem dont le duc d'Antioche a les autres attributions; on discutera plus loin de savoir si le vicomte est identique à un autre officier appelé bailli dont le rôle de représentant des intérêts du prince n'est pas contestable. Il n'est pas impossible aussi que le vicomte soit l'officier de la ville, le duc, de la province. Nos textes ne permettent pas de choisir entre ces hypothèses (16).

En faveur de la dernière solution, on peut faire valoir, outre la présence de ducs à Lattakié et à Djabala, que le territoire de la principauté paraît avoir été divisé en provinces, à la tête desquelles un officier représentait le prince. Une charte mentionne ainsi les « Ligences de Fémie » (Apamée) comme formant un groupe distinct, et le territoire qui les comprenait paraît avoir été sous le contrôle du « praefectus civitatis Femiac » dont parle Albert d'Aix en 1110 (17). Le même auteur nomme dans la même circonstance un « comes Laodiceae » et un « princeps civitatum Tarsis et Mamistrae » (ce dernier, qui s'appelait Guy le Chevreuil, est appelé comte par les Arabes) (18). Or il paraît bien que ni Lattakié ni les grandes villes de Cilicie, qui formèrent plus tard le douaire de princesses, ne furent inféodées, mais qu'elles furent administrées directement par le prince (ou les princesses); du moins n'en connaît-on par ailleurs aucun seigneur, non plus que

(15) E. Mayer, op. cit., II, § 50, p. 415 sq. et n. 2. Un parallélisme analogue se trouverait dans les petits états lombards annexés par les Normands, si le féodalisme n'avait pas modifié le caractère des anciens offices.

(16) Un acte de 1101 (Ughelli, IV, 847) mentionne à Antioche un catapan et un amiral: il s'agit sûrement du titre porté par les titulaires en Italie.

(17) Albert, XI, 40; ce préfet s'appelle Engelrand (= Engellerius de Müller, 3, an 1108 ?); sur l'absence de seigneur féodal à Apamée, cf. infra, p. 541; ce n'est sans doute que par coïncidence qu'on connaît un Ingerranus de Femium, à Tripoli, en 1234 (Strohlke, 61). Albert appelle aussi praefectus à Mar'ach Richard du Principat, qui ne dut pas non plus en être seigneur.

(18) Ibn al-Fourât, I, 41 v°.



pour Apamée, malgré leur importance. Les comtes en question sont donc des fonctionnaires, et le « comte » de Lattakié peut être identique au duc connu à partir de 1134 (la terminologie d'Albert et des Arabes est vague, et, au surplus, les deux titres, en Italie lombarde, se sont assez souvent confondus) (19). Quant à la division en districts, elle remonte assurément à la période pré-franque, ainsi qu'en témoigne par exemple leur liste dans le traité d'Alexis Comnène avec Bohémond, en 1108.

En dehors des officiers examinés ci-dessus, les textes nous font connaître des *baillis*, terme vague qui recouvre des fonctions dont l'exact départageant prète à difficulté. Des bayles ou baillis sont nommés dans deux chartes du début du XIII<sup>e</sup> siècle (20) comme pouvant percevoir les droits dûs au prince ; ce sont évidemment les correspondants de ces bayles ou baillis, prévôts, viguiers, vicomtes, châtelains, qui sont à travers tout l'Occident et à Jérusalem (21) les agents des pouvoirs seigneuriaux, dotés localement de l'universalité des prérogatives de leurs maîtres ; leur rôle consiste essentiellement dans l'exploitation des domaines fonciers et des revenus mobiliers du prince. Dans un autre texte, on voit nos baillis, comme en Occident, chargés aussi de l'administration et de la justice locales (22). Dans les deux chartes précitées, les bayles ou baillis sont associés à des *pactonnaires* ; bien que les « pacta » ou « apauts » dont ils tirent leur nom soient communs aux mondes latin et byzantin (23), la forme précise, bien que non signalée dans les textes grecs, en paraît byzantine, et il s'agit donc d'un agent fiscal subalterne trouvé par les Francs à leur arrivée, et conservés par eux comme, la veille, par les Turcs. Des percepteurs sans titres précis sont aussi signalés incidemment par des chroniqueurs (24).

(19) Mayer, 43 et 44.

(20) Strehlke, 41, Müller, 80.

(21) Cart., I, 183 ; pour Chypre, Lois, II, 372.

(22) Grég., IX, 4471.

(23) Infra.

(24) Kinnamos, H 299. Le mot de *pactonnaire* (*paktonarios*) n'est connu de Ducange et, semble-t-il, des auteurs plus récents, que dans la traduction grecque des Assises de Jérusalem (à Chypre). La forme byzantine usuelle paraît plutôt *pactiaire*. En latin, le mot ne paraît pas se rencontrer non plus. Mais il est évident que *pactonnaire* se rattache plutôt à *pakton* qu'à *pactum*. Le vieux français dit *apautier*, dans le sens plus étroit de preneur de tenure.

Le bailli d'une ville a naturellement une importance bien supérieure à celle d'un bailli rural. Il en est de même du bailli sur lequel maint seigneur d'Occident se décharge des affaires judiciaires, devenues trop nombreuses pour être toujours jugées par lui-même. Il y a souvent interchangeabilité entre les titres de vicomte et de bailli en ce sens (Italie du Sud, Jérusalem); à Antioche, cette équivalence est possible, mais douteuse : on ne connaît plus de vicomte après 1174, pas de bailli avant le début du xiii<sup>e</sup> siècle (bien qu'à cette date les Assises ne paraissent pas le considérer comme une innovation) ; un tel bailli, sous quelque titre que ce soit, a évidemment dû toujours exister pendant les absences du prince. Au temps des Assises, nous voyons le bailli diriger la justice, à défaut du prince pour les barons, et avec le duc pour les bourgeois. L'absence constante du prince, réfugié au xiii<sup>e</sup> siècle à Tripoli, a naturellement accru les prérogatives du bailli, devenu le lieutenant universel du prince à Antioche, dans la mesure où ses attributions ne sont pas absorbées par la commune. La baylie de Raymond, fils et héritier de Bohémond IV à Antioche, avant son assassinat en 1113; doit cependant avoir plutôt été un « dauphinat » que la baillie administrative normale d'Antioche (25).

Les châteaux du prince ou des grands sont gouvernés par des *châtelains*, qui, à la différence de certains de leurs homonymes d'Occident, ne paraissent pas avoir d'autre prérogative. Leur importance varie avec celle de leur château ; celui d'Antioche est un grand personnage, capable d'être aussi duc (Raoul de Rivira) ou d'avoir un neveu patriarche (Pierre Armoïn).

Enfin il faut faire une place au *raïs* indigène (lat. *regulus*) que les Francs d'Antioche, comme ceux d'Edesse, Tripoli et Jérusa-

en s'agit. Les Assises, texte arménien, citent le « gabelvor » (percepteur de la *qabla*, mot arabe dont nous avons fait « gabelle ») et des « hoqtzogh », mot inconnu (XV-XVII, Barons).

25. Les seules chartes conservées du xiii<sup>e</sup> émanant de l'autorité princière étant des donations aux églises, pour lesquelles les intéressés préféreraient se rendre auprès du prince lui-même à Tripoli, nous ne connaissons le nom que d'un bailli d'Antioche, Jean d'Angerville, en 1262 (Röhricht Reg., n° 381) et 1268 (Ibn 'Abdarrâhîm, à la suite d'Ibn Waçil, ms. 1703, 185 r°); à cette dernière date il se sauve d'Antioche prise par Baïbars; on le trouve ensuite souscrivant des chartes à Tripoli (Röhricht Reg., n° 1412, 1425, 1444); cf. Grég., IX, 20 avril 1236, dans Cart., II; Assises, Barons, I, IV, XV-XVII, Bourgeois, XV.

lem, ont conservé, aussi bien pour les communautés musulmanes que chrétiennes (26). Les attributions du raïs étant identiques à celles que nous avons attribuées aux « juges » d'Antioche, il est fort possible que dans cette ville les deux termes soient synonymes. A Djabala, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, nous trouvons, comme sous la domination musulmane, un *cadi* (27); il ne nous est pas possible de savoir s'il s'agit d'une concession tardive et spéciale ou d'une situation normale. Les Francs ont également reconnu le pouvoir des *chaïkhs* des clans montagnards, en particulier du *chaïkh* des Banoû Çoulaïha (28).

Nous ne connaissons pas de fonctionnaire itinérant ; dans certaines occasions spéciales, le prince peut toutefois se faire représenter dans une tractation par un « *nuntius* » député exprès (29).

Il serait intéressant de pouvoir comparer aux institutions d'Antioche celles d'Edesse ; mais ces dernières nous sont à peu près inconnues. Le comte d'Edesse paraît plus orientalisé que les chefs des états francs où l'élément indigène était proportionnellement moins influent. Il a adopté l'apparat oriental (30); il possède les grands officiers de tout seigneur franc (ici il n'est même pas sénéchal), et fait administrer ses châteaux et possessions diverses par des « châtelains » (31) ; il paraît n'avoir institué ni duc ni vicomte et avoir laissé administrer les populations par leurs raïs et surtout par leur clergé (32); des nobles, des ecclésiastiques et des bourgeois lui constituent une petite cour, à laquelle il est probable que des indigènes étaient accueillis pour les affaires les concernant, mais il est remarquable qu'il n'est question de jugement par cette cour ni dans le cas des complots arméniens ni même lors de la confiscation par Baudouin du Bourg des fiefs de Joscelin, cas féodal par excellence. La documentation toutefois fait défaut.

(26) Cart., I, 251, 313; Ousâma-Hitti, 169.

(27) I. A., XII, 4 (H 719).

(28) Acte de Saint-Jacques.

(29) Cart., I, 491 sq.

(30) Guibert, VII, 39.

(31) Cart., I, 89, 112; ROL, VII, 121, 129. Un « secrétaire » est nommé dans Albert, V, 22 en 1099; un sénéchal, sans connétable, est connu à Marâch (Cart., I, 226).

(32) I. A., X, 323; cf. les récits du siège de Sarouâdj en 1101 et de la chute d'Edesse.

1098		Robert Fitz-Gérard <i>b)</i>					
1101		Richard (du Principat ?)					
1113	Gautier	Adam	Albéric (vice-sén.) <i>e)</i>	N. c)			
1119	"						
1127	Raoul (?) <i>d)</i>	Renaud Mazoir					
1135		"					
1138							
1140	Eudes	Roger des Monts <i>f)</i>		Garin Mal-mont	Raymond	Trigaud Basile	
1143		"		"			Martin de Margat
1149	Jean	"	Eschivard de Sarménie	"	Guillaume Tirel		Pierre Salvarici
1153	Geoffroy	Archambaud	"	"	"	Pierre	"
1154	"	Geoffroy Jourdain	"	"	"	"	"
1155	Bucard	"	"	"	"	"	
1160			"	"	"	"	
1163	Bernard		"	"	"	"	Guillaume de Monci
1169							
1170		Guiscard de l'Isle (vice-c.)					
1172	Guillaume	Id. (en titre)					
1175	(vacance)	Baudouin	Gervais	Guillaume de Cavea			
1177	Jean, év. de Tripoli		"	"			
1178	(absent)		"	"			
1179	(retré)	Renaud	"	"		Olivier	
1180	"	Baudouin	"	"		"	
1181	"		"	"	Barthélémy Tirel	"	
1183	"		"	"	"	"	
1186	Albert, arch. de Tarse	Raoul des Monts	"	"	"	"	
1187	(en ambassade)	"	"	"	"	"	
1189	(id.)	"	"	"	"	"	
1190	(retré)	"	"	"	"	"	
1191	"	"	"	"	"	"	
1193	Alexandre		"	Hugues de Flauncourt	"	"	
1195	"	Roger des Monts	"	"		Simon Burgevin	
1200	"	"	"	?		"	
1201					Thomas Tirel	"	
1207		Robert Mansel (Roupen)			"	"	
1210		"			"	"	
1216	Jordan	"	Acharie (et maire)		"	"	Paien Julien le Jaune
1219	"	(et maire)			"	"	
1231					"	"	
1241	Geoffroy, év. de Tiberiade						
1252	Guillaume	Simon Mansel <i>g)</i>	Pierre de Hasard		Barthélémy		
1					? <i>h)</i>		

a) Tous les actes utilisés se trouvant dans les Regesta de Rôhricht, on a supprimé les références, mises à trouver par l'index de cet ouvrage : on ajoutera seulement l'acte de Saint-Jacques pour 1180. Nous donnons dans les notes suivantes les références non archivistiques.

b) Gesta, 84 ; Raoul, p. 668 ; Albert, p. 316. Pris momentanément à Djabala (L. A., 214).

c) Gautier, II, 4 (sous le nom d'agaso).

d) Peut-être chancelier patriarcal ?

e) Gautier, éd. H., p. 86.

f) Pris momentanément en 1142 (Boustân, 547) ? Ajouter Gautier de Sourdeval, connétable

## GRANDS OFFICIERS D'ADMINISTRATION

	DUC D'ANTIOCHE	DUC DE LATTAKIÉ	DUC DE DJABALA	VICOMTE D'A.	CHATELAIN
1113-5	Raoul d'Acre				Torold
1115	» <i>a)</i>				
1117-8	(meurt) <i>b)</i>				
1127	Osmond			Guillaume	
1133-4	Léon de Maïo poli <i>c)</i>			Thomas	
1134	janv.	Theobald de	Guillaume des		
		Corizo	Cours, abbé		
	juil.	Georges			
1140	»			»	Pierre Armoïn
1144	»			Geoffroy fils de Raimbaud	»
1149	»				»
av. 1154	»			Pierre	
1151	»			Boneth	
1154	»	Asset			
1155 (?)	Geoffroy Fal- zard				
1160	»				Païen de Cas- tellud
1166	Guillaume Baufred			Basile	»
1167				Pierre d'Amalfi	»
1168	Geoffroy Fal- zard				»
1169	Guillaume Baufred			»	»
1174				»	»
1175	Simon Bur- gevin				»
1180	Roger de Cor- beil				
1181 ?	Simon Bure- vin				
1183		Guillaume de			
1186	Guillaume de Saint-Paul	Cavea			
1189	»				
1191					Raoul de Ri- vira
1193	Raoul de Ri- vira				
1195	Nicolas Jaune				
1201	Hugues de Corbeil				
1216	Jean de Flan- dre				
1219	Guillaume de Flechia				

*a)* Gautier, I, 2.

*b)* Qal. A 199, G 457 ('Azimf, 511).

*c)* Nommé par Foulque ('Azimf, 528).

E) *Les finances et la monnaie.* — Le besoin de se procurer des ressources s'imposa naturellement tout de suite aux conquérants. Le butin ramassé dans les batailles heureuses, les tributs versés par les vaincus, facilitèrent les choses, au début ; mais ils ne durèrent pas et ne purent jamais avoir, même aux meilleurs moments, la régularité nécessaire. Il fallait avoir à tout moment de quoi payer les troupes, sans parler de rançons de l'importance de celle de Bohémond. A la suite des défaites de 1104, Tancrède dut, pour reconstituer ses forces, procéder d'urgence à un emprunt forcé sur les riches (1). Puis peu à peu s'organisa une administration financière véritable.

De toutes les institutions, celles qui touchent aux finances et à l'économie sont celles qui, étant le plus sujettes à l'influence des conditions locales, sont le moins modifiées par le fait seul d'un changement de domination. A cela s'ajoute, dans le cas des Francs, que les traditions administratives qu'ils trouvent en Syrie sont bien plus perfectionnées que les leurs, et qu'ils emploient pour leur administration financière un personnel essentiellement indigène, parfois même musulman (2). On admettra donc *a priori* sans peine que les finances de la principauté d'Antioche sont apparentées de près à celles de la Syrie byzantine ou musulmane. Parenté particulièrement étroite dans les territoires limitrophes de l'est, où il arrivait fréquemment que, les revenus d'un territoire étant partagés entre les Francs et les musulmans d'Alep, les percepteurs des deux états vissent au même chef-lieu percevoir chacun leur part de l'impôt préalablement levé par le raïs indigène (3).

Les Normands à Antioche comme en Italie et comme les Lorrains à Jérusalem ont emprunté aux Byzantins et à leurs continuateurs arabes (4) leur administration financière centrale appelée « secrète » ou « diwân » et dont la fonction principale est

(1) Rooul, 714.

(2) Tel Ibn 'Abdarrâhîm à Ma'arra (Boughya, IV, 275 v°).

(3) Par exemple dans le Djabal Soummâq en 1122 (Kamâl, 630); I. F., IV, 40<sup>re</sup> rapporte un conflit de perception dans la même région entre deux *haddâdâtes*, l'un franc, l'autre officier turc de Noûr ad-dîn, qui possédaient en commun un village.

(4) La Monte, c. 8; Dölger, *Byzantinische Finanzverwaltung* (Byz. Archiv., 1927).

l'entretien du cadastre (5); chaque district a un « diwân » local, subordonné à la secrète centrale dans la mesure où le district lui-même relève de l'administration directe du prince (6). Le cadastre contient d'abord la liste des propriétés avec l'indication de leurs propriétaires et de leurs limites, afin d'en déterminer les redevances ; mais dès le début du XII<sup>e</sup> siècle il enregistre aussi la liste des fiefs avec les services qui y sont attachés, et celle de toutes les rentes allouées par le prince. D'autres registres sont consacrés à l'indication des entrées et sorties de marchandises (7). Plus généralement il est probable que tous les revenus, dépenses et services de la principauté faisaient l'objet d'états écrits, mais le partage des bureaux et des registres n'est pas connu. La maison d'Antioche où s'effectuaient les versements du prince s'appelait le Menil Apparent, comme l'établissement correspondant d'Acre. Comme dans tous les états environnants, les divers revenus sont répartis en caisses spécialisées chacune dans une certaine catégorie de dépenses. Les droits sur l'industrie et le commerce sont affermés comme à Jérusalem, en Italie normande et fréquemment en Occident, sous le nom d'« apauts » (pacta), aux « pactonnaires » (8). On ignore ce qu'il en était pour les autres redevances perçues par le prince ou ses feudataires.

Les ressources du prince se composent du revenu de ses domaines et d'impôts. Les domaines du prince sont considérables et lui rapportent, outre les droits payés par ses vilains, le blé, les poissons, l'huile, le vin, etc... qu'ils lui doivent et dont on le voit faire de fréquentes donations (9). Il a le monopole de la frappe de la monnaie. Il perçoit certaines redevances attachées à l'accomplissement de ses actes d'administration, par exemple les amendes judiciaires prononcées par sa cour et un droit d'un tiers de la valeur des objets non vivants volés que cette cour a fait retrouver et restituer à leurs propriétaires. Il touche naturellement les revenus des fiefs sous garde seigneuriale. Dans tous les terri-

(5) Assises, Barons, XV.

(6) Boughya, IV, 275 v<sup>o</sup>.

(7) Ousâma Hitti, 169; Barons, XV-XVII; Bourgeois, XXI.

(8) Cart., II, 428; Arch. Maltq, 142; Barons, XVI; cf. La Monte, 169. et supra, p. 460.

(9) Par ex. Cart., 107, 303, 436, 650, etc.

toires non inféodés, il reçoit la « taille des Syriens ». Sur les fiefs il perçoit le « neuvième » et des « aides ». Il prélève enfin d'abondantes taxes sur les métiers urbains et le commerce (10).

Par contre les revenus du prince sont diminués par l'autonomie administrative des fiefs, les privilèges des églises et des colonies commerçantes italiennes, qui s'accroissent à mesure que diminue l'étendue et les revenus des possessions franques.

La fiscalité franque était lourde. Il faudrait toutefois pour l'apprécier pouvoir la comparer avec celle des états environnants, en particulier avec celle des états musulmans qui lui disputent son territoire. La chose est fort difficile, parce que la pratique de la fiscalité musulmane dans notre période a peu de rapports avec les prescriptions théoriques générales des ouvrages des juristes musulmans. Dans les villes au moins, le plus clair des revenus d'un prince provenait non des impôts légaux (aumône des musulmans, impôt foncier et capitation des non-musulmans), mais de la multitude des « moukoûs », péages et taxes sur la circulation, les métiers, le commerce, réputés illégaux, périodiquement abolis et rétablis deux semaines plus tard. Naturellement, les ressources imposables étant les mêmes, il n'y avait pas de grande différence entre les moukoûs d'Alep et les taxes correspondantes d'Antioche. L'on peut supposer aussi que, avec des différences de détail et de vocabulaire, les impôts d'Edesse, tels qu'ils nous sont connus à l'époque ayyoubide, sont à peu près semblables à ce qu'étaient les impôts de l'Edesse franque, sous réserve des différences de situation économique. Le montant en est de 44.000 dinars (en calculant à 12 dirhems le dinar) au début du XIII<sup>e</sup> siècle ; au même moment, Tell-Bâchir rapporte environ 24.000 dinars, Sarraâdj 32.000, Bourdj ar-raçâç 4.000-4.800, Hârim 40.000, Baghrâs (pendant l'occupation de Saladin) 8.000. Alep, qui rapportait de loin le plus de toute la Syrie ayyoubide, produisait 475.000 dinars (11). Le revenu des mêmes districts pendant l'occupation

<sup>10</sup> Bourgeois, p. 94, et infra, p. 334, 558, 532.

<sup>11</sup> I. Ch., REI, 1934, 113-114, et Brit. Mus., 58<sup>vo</sup>, 57<sup>vo</sup>, 49<sup>ro</sup>, 53<sup>vo</sup>.  
<sup>12</sup> Cf. Ibn sch Chibna, trad. Sauvaget, *Perles Choiesies*, p. 163; I. Ch. donne encore Manbij 40.000, Bâlis (16.000), Hârrân (125.000), Albert d'Aix attribue à Edesse un revenu de 400.000 din. (IX, 46) (?). En 1157, Noûr ad-dîn dégrèva Alep de 10.000 dinars d'impôt en compensation des pertes résultant pour les habitants de la reconquête et de l'établissement consécutif d'une



franque était évidemment inférieur, sans qu'on puisse préciser de combien. Si l'on admet qu'il y avait quelque 500 chevaliers dans la principauté d'Antioche et dans le comté d'Edesse, et que chacun devait jouir d'un revenu de 500 besants au moins, on trouve que les habitants de l'un et de l'autre état devaient payer pour eux 250.000 besants ; ce n'est là naturellement qu'une partie de l'ensemble des redevances, mais inversement il faut se souvenir que le prince n'avait droit à toucher qu'une certaine proportion inconnue de ces revenus, les autres étant inféodés, et que d'autre part le système des caisses locales pourvoyant aux dépenses locales, limitait plus encore la quantité d'argent dont il pouvait disposer. Il faut avoir ces chiffres présents pour apprécier l'importance de donations de quelques centaines, parfois quelques milliers de besants de rentes, et la gravité d'une rançon de 100.000 besants comme celle de Bohémond.

Quant aux dépenses normales du prince et de ses feudataires, elles consistent essentiellement dans leur entretien personnel et dans l'organisation de leurs forces militaires.

La monnaie d'Antioche est très mal connue et n'a jamais eu d'importance, puisqu'elle a toujours été victorieusement concurrencée sur son territoire même par la monnaie des Francs du royaume de Jérusalem. Comme l'étude générale des monnaies du proche-Orient au temps des croisades, si urgente qu'elle soit, ne saurait trouver place dans les limites géographiques de ce travail, on se bornera ci-après à quelques indications élémentaires. L'exposé est rendu difficile par la rareté de la documentation, le mélange des monnaies, les variations de leur valeur.

Au moment où les croisés arrivent en Syrie, le système monétaire de l'Europe diffère de celui de l'Orient en ce qu'il ignore l'or. Etablis en Orient, les croisés mettront sur pied un système mixte, dans lequel les pièces d'argent continuent, aux types près.

douane sur la route d'Antioche. I. W., 1702, 53<sup>vo</sup> donne une liste de dégrèvement de moukôûs par Noûr ad-dîn à la fin de son règne : Alep y figure pour près de 100.000 dinars, Damas, 50.000, l'ensemble des états (avec la Djéziré) près de 600.000, Tell-Bâchir, 1.500, 'Aintab, 980, Harrân, 16.671. Edesse, 8.500, 'Azâz, 6.500, Kafarîâb, 2.000, Ma'arra, 7.000, Sarrîn, 2.360, etc. (les autres localités n'ont pas été franques); mais il est impossible de savoir la quotité que représentent ces chiffres.

les monnaies connues d'eux en Europe, tandis que la pièce d'or est une imitation de la monnaie orientale.

La monnaie d'or de l'Orient dérivait tout entière du sou d'or du bas-empire romain, et dans les comptes le dinâr arabe continuait à recevoir sa valeur primitive de 4 gr. 25 d'or presque pur; les dinars réels fatimides, qui circulent en Syrie au moment où y arrivent les croisés, sont légèrement inférieurs en poids; les dinars frappés par leurs successeurs musulmans baisseront encore légèrement de valeur, sans toutefois subir de grande dépréciation avant la période mamlouke. Les croisés, qui connurent en premier lieu la pièce d'or byzantine — appelée alors hyperpère et un peu plus dévaluée que le dinar — lui donnèrent le nom de besant, qu'ils étendirent au dinar; puis il se mirent à frapper eux-mêmes des pièces d'or, que naturellement ils firent à l'imitation des dinars fatimides, et qui portèrent aussi le nom de besant; il était nettement inférieur en poids et en titre au dinar fatimide, dont il valait moins des deux tiers, soit  $7/12^e$  de dinar légal. Il semble que la frappe en ait commencé dès le temps de Baudouin I<sup>er</sup>. A Antioche (12), la frappe de l'or n'est formellement attestée qu'en 1177, et jusqu'en 1206 ou, probablement, jusqu'au temps de la traduction des Assises d'Antioche (13). D'après celles-ci, le besant antiochat vaut un demi-besant « çouîrî » (de Tyr et Acre); si ce n'est pas une confusion avec le dinar musulman, il faut admettre que nous ne possédons aucun besant antiochat, du moins de cette période; on connaît des pièces valant environ  $1/2$  dinar légal ( $6/7^e$  de besant d'Acre), mais elles ne portent d'autre indice d'identification que des B ou des T, qui paraissent convenir plutôt à des tripolats aux initiales des Bohémond; encore faudrait-il savoir si, au xiii<sup>e</sup> siècle où Tripoli et Antioche étaient réunies, leurs monnaies ne sont pas identiques (14).

(12) Schlumberger, *Num.*, I sq.; Longuet, *La trouvaille de Kessab*, *Rev. Num.*, 1923 (le lieu de la trouvaille n'est pas garanti); D. H. Cox, *The Tripoli Hoard of french coins*, *Num. Notes and Monographs*, 59, New-York, 1933, 12<sup>e</sup>. Les contrats stipulés en besants sans spécification le sont en besants d'Acre, comme il appert de l'équivalence de 1 bes. pour 34 deniers donnée par Carl., I, 161, et Tafel, 133 (où, d'après Tafel, 102, 1 bes. 8 den. doit être à peu près la moitié de 2 b., 5).

(13) Carl., I, 356, 595, II, 56; Assises, Barons, X.

(14) Schlumberger, *Numism.*, 135-136; Blancard, *Le besant sarracénal pendant les croisades*, Paris, 1882, 8<sup>e</sup>, 25-28. Comme l'établit ce dernier auteur,

Tous les états francs ont frappé des monnaies de cuivre dès le premier jour de leur fondation, et ce sont même les seules monnaies qui nous soient connues du comté d'Edesse (15). Comme les monnaies de cuivre musulmanes, ce ne sont que des monnaies d'appoint d'usage purement local, très variées, et qui n'ont pas à nous retenir. Tripoli (au moins à partir de Bertrand), Antioche (au moins à partir de Raymond) et Jérusalem (au moins à partir d'Amaury) ont frappé aussi des pièces d'argent, deniers, puis gros et demi-gros d'argent (des deniers seuls sont connus à Antioche). Du côté musulman, la monnaie d'argent était le dirhem, qui pesait à peu près 3 gr. et paraît avoir valu au temps des croisades environ  $1/12^e$  de dinar légal, soit un rapport de 1 à 9 ou 10 pour la valeur de l'or et de l'argent (16). Si l'on adopte l'équivalence moyenne d'une livre-argent gènoise avec deux dinars musulmans, on trouve que le denier doit valoir à peu près  $1/10^e$  de dirhem (c'est encore le rapport donné au  $xiv^e$  siècle par Pegollotti),  $1/120^e$  de dinar (17). Un acte de Lattakié en 1152 donne un rapport de 1 besant franc à 34 deniers, et il est à peu près confirmé par un privilège aux Vénitiens de 1153 (18); il est évident qu'il ne peut s'agir du denier ordinaire; on peut admettre qu'il est question de la pièce de 0 gr. 75 d'argent presque pur dont on connaît un exemplaire frappé par Raymond, et qui, valant un quart de dirhem, serait environ égale à un cinquantième de dinar légal.

les croisés ont appelé sarracénat à la fois les besants musulmans et les leurs, faits à l'imitation des premiers; Heynen (*Zur Entstehung des Kapitalismus in Venedig*, 126), trouve dans les actes vénitiens l'appellation « sarracénat neuf » opposée à « sarracénat vieux ».

(15) Encore n'en a-t-on que de Baudouin. I et II; il ne semble pas que les Joscelin aient frappé monnaie, du moins à leur nom. Du début de la domination franque on a aussi une pièce de Mar'ach.

(16) D'après Sibl, en 469/1077 le dinar valait 13 dirhems; en 1230, A. Ch., Suite, 185 v°, donne 9 dirhems pour un dinar d'Égypte ayyoubide et un peu moins (196 r°) pour le dinar courf. Le rapport de l'or à l'argent en Europe est au  $xii^e$  siècle de 1 à 9.5 environ, mais il faudrait le vérifier pour la Syrie (Desimoni, AOL, I, 438).

(17) C'est l'équivalence normale au début du  $xiii^e$  siècle; un siècle plus tôt, la livre vaut 2  $1/2$  dinars (8 sous au dinar, Raymond d'Aguilers, 278). Il faut prendre garde, ce que n'a pas fait Casaretto, que les équivalences indiquées dans des actes de prêt ou de remboursement s'entendent avec l'intérêt.

(18) Cart., I, 161, Tafel, 133, et supra, n. 10.

Les premières pièces de cuivre d'Antioche sont de type byzantin (celles d'Edesse ne sont même que des surfrappes de pièces byzantines). L'une d'elles représente même Tancrède en costume oriental, et l'on a voulu y voir des intentions flatteuses à l'égard de ses sujets indigènes. C'est sans doute aller bien loin; le type byzantin et les légendes grecques des autres monnaies s'expliquent en tous cas par la simple nécessité d'avoir à recourir à une main-d'œuvre indigène, comme il arrive au même moment à des monnaies turcomanes. A Jérusalem, on a eu de la main-d'œuvre latine tout de suite; et Tancrède à Tibériade avait frappé des monnaies à légendes latines. Roger en introduisit à Antioche. A partir de Raymond, il n'y a plus de monnaies que latines, parfois inspirées de types toulousains (19).

(19) L'exposé qui précède, est fait dans son ensemble d'après Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*; Blancard, *le Besant sarracénat*; Casaretto, *La Moneta Genovese in confronto con le altre valute mediterranee nel secolo, XII e XIII*, seul travail qui déborde le point de vue étroitement numismatique, mais qui est faussé par la négligence de l'intérêt dans les remboursements (supra, n. 16) : une livre à rembourser par trois besants signifie qu'une livre + son intérêt ( $1/3$  pour le voyage du levant) vaut trois besants. Cf. encore Byrne, *Genoese Shipping*, 56-58; Desimoni, AOL, I, 437-439 et ROL, III, 1-26. Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les Assises d'Antioche dans leur traduction arménienne, mentionnent des dirhems nouveaux arméniens; d'après les actes de l'Ayâs publiés par Desimoni, ils valent  $1/9^e$  ou  $1/10^e$  de bes. d'Acro; d'après les Assises, 44 dirhems font 36 sous, soit, à 10 sous le dinar, et 1 dinar = 1 bes. fr.  $1/3$  encore 9,5 dirhems pour un besant franc. Toutefois on a aussi une équivalence de 1 à 8 avec le besant arménien, dont on ignore la valeur, mais qui ne doit pas avoir été très éloigné du besant franc (ces chiffres entre 1260 et 1280).

Signalons d'autre part que, d'après Yûnîni, an 657/1259, il y eut en Syrie un grand renchérissement de la vie, dû à la frappe par les Francs des « dirhoms yâfiya (de Jaffa) », ne comprenant que 15 % d'argent, le reste étant de cuivre; cette monnaie chassa les bons dirhems même en pays musulman; puis les autorités musulmanes les firent racheter au prix de quatre pour un dirhem nâcîrî; et la frappe franque ne paraît pas avoir continué.

## CHAPITRE II

### LA VIE ÉCONOMIQUE

#### § I. — *Agriculture, industrie, commerce.*

Il est très difficile de se rendre compte des modifications que la vie économique d'Antioche a pu subir du fait de la domination franque. Il est certain que les pillages turcs de la seconde moitié du <sup>xr</sup> siècle en avaient beaucoup compromis la prospérité, certain d'autre part que la paix franque sur la côte, la paix musulmane à partir de Zengi dans l'intérieur permirent aux régions quelque peu distantes de la frontière d'opérer un rétablissement qui, en terre d'Islam, atteindra son apogée au début du <sup>xiii</sup> siècle sous les Ayyoubides antérieurs aux guerres khwarizmiennes. En certains endroits proches des frontières, l'installation des Turcomans a évidemment fait progresser la vie nomade aux dépens de l'économie paysanne sédentaire, mais la chose n'a pas dû se généraliser avant l'invasion mongole. On voudrait suivre, d'autre part, les transformations et développements que l'accroissement des demandes de l'Occident n'ont pas dû manquer d'amener dans certaines branches au moins de la production industrielle et agricole locale et du commerce asiatique (1); mais la documentation nous fait ici défaut et nous devons nous borner à donner un tableau général statique de l'économie syrienne du Nord pendant les <sup>xii</sup> et <sup>xiii</sup> siècles.

Les champs et jardins couvrent les plaines de l'Oronte, du 'Amouq, du 'Afrîn, les bassins supérieurs des rivières du Comté d'Edesse et Tell-Bâchir; riches sont encore, plus localement ou différemment, les vastes jardins irrigués ou cultures mi-sèches qui entourent les points d'eau de la zone syrienne médiane; le Djabal Soummâq, le Djabal Banî 'Oulaïm, les massifs entre Hârim et Alep.

(1) Ibn ach-Chihna, 201, mentionne que le prix des pastèques a monté par suite de la demande de l'Europe; mais il n'écrit qu'au <sup>xv</sup> siècle.

aujourd'hui en partie nus, n'étaient qu'un vaste verger (2). L'économie pastorale domine en bordure du désert et, sous une autre forme, parfois combinée avec une économie forestière, dans les massifs de la zone frontrière.

Les produits agricoles comprennent d'abord des produits alimentaires; ce sont, d'une part, des céréales, orge et surtout blé, dans toutes les parties basses de la zone côtière. Cilicie, Antioche, bassin d'Ordou. Lattakié, Djabala, aussi Tell-Bâchir (3); d'autre part, abritant parfois des potagers (par exemple d'oignons, ail, fèves, pastèques, légumes verts, lentilles (4), des arbres fruitiers, pommier, poirier, prunier (Tell-Bâchir), oliviers, figuiers, pistachiers, amandiers, abricotiers, même noyers (5), surtout vigne dont les crus d'Antioche se vendent sur la place d'Acre (6), enfin de la canne à sucre (7) et du sésame (8). On cultive d'autre part des plantes industrielles, peut-être plantes incitoriales (9), en tous cas alfa et chanvre (10), mûriers pour vers à soie (11), soummâq (12), surtout coton, en particulier dans la zone des collines intérieures (13).

(2) I. Ch., 54 v°; Le Str., 495 sq. (Ibn Djobaïr), 470, 521, 81, 424; Ibn Chaddâd, 94 n°, 158 v°, 95 v°, 59 v°; G. T., III, 21; Boughya, Ata Sofya, 85, 40, 42.

(3) Le Str., 449; G. T., IV, 9; Kohler, 129; Raoul de Caen, 674.

(4) Boughya Aya Sofya, 179 (Ma'arra-Miçrin); I. A. T. dans Sauvaget, *Perles d'Or*, p. 163 sq.; Prutz, p. 317.

(5) Le Str., p. 516, 532, 533, 495, 405, 520, 440, 443, 537, 81; Boughya Aya Sofya, 40, 42; Gesta, 139; Cart., I, 495.

(6) Assises Jer. Bourgeois, p. 177; Müller, 80; Le Str., 542 (Tell Arrân, près Alep), 495 (Ma'arra), I. Ch. REI, 112. Edesse, Sarouddj : raisin sec dont on fait le « naïf »; Cart., I, 252, 446, II, 428, 495; Roz., 169; Rey, Recherches, 22; Delaborde, 117; Gautier, II, 7 (coteaux de Sarmada); Raoul, 674 (Afrîn).

(7) Le Str., 81, Foucher, 365 (Boulounyâs); comme autre plante alimentaire ou plutôt médicinale on sait que la scammonée poussait dans la Syrie du Nord, mais les textes des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles n'en parlent pas (Heyd, II, 169).

(8) Cart., I, 224.

(9) Du moins il y avait une importante industrie de teinturerie qui ne pouvait pas reposer uniquement sur la pourpre de Tyr. La Cilicie produisait un safran excellent (Heyd, II, 668).

(10) Ousama Drenbourg, p. 87.

(11) I. Ch., REI 112 (Edesse); on produisait aussi beaucoup de soie autour de Tripoli.

(12) Plante utilisée pour la tannerie; le Djabal Soummâq lui doit son nom (Boughya, 42).

(13) Lib. Jur., n° 66; Cart., I, 427; Le Str., 405 (au XIV<sup>e</sup> siècle, le coton de 'Azâz s'exporte au Maroc, 81 (Djabal Soummaq), Heyd, II, 612.

L'élevage portait (14) sur le chameau dans la steppe, la chèvre dans la montagne (15), le mouton et l'âne partout, les bœufs, vaches et buffles (16) dans les plaines et montagnes fertiles, le cheval pour la cavalerie et le mulet pour les transports, enfin la volaille (17). Les œufs et les laitages formaient, comme aujourd'hui, une importante partie de l'alimentation populaire (18). La chasse, sans doute apanage des nobles, portait sur des lions, des panthères, des hyènes; dans la montagne, des ours. La pêche, en particulier celle de l'anguille « salloûr » était la principale ressource des riverains des lacs du 'Amouq, du Ghâb, même de 'Imm (19). On exploitait sans doute encore des forêts dans l'Ananus.

Nous n'avons aucune trace de ce qu'on pourrait appeler une politique agricole des Francs. Il était naturellement de leur intérêt de veiller au bon état des cultures et de retenir les paysans des frontières. Ils distribuaient des semences, faisaient revenir les femmes des paysans enfuies lors d'une campagne, amassaient des provisions, ne négligeaient pas l'aide de notables indigènes pour la remise en valeur des terres dévastées (20).

La Syrie n'a jamais été un pays de riches ressources minérales, mis à part les matériaux de construction que procurent en abondance en particulier les massifs calcaires. Des carrières de marbre étaient exploitées près de Lattakié (21). Du désert proche, pouvaient être importées l'argile à brique (22) et le sable à verre (23), et l'on trouvait aussi de la terre à poterie dans le massif d'Armenaz, le Djabal Bahrà, le Djabal Soummâq, etc... (24). Le sel était proba-

(14) Ce qui suit résulte d'une multitude de chartes, de récits de razzias, etc... on ne peut donner la liste des références (cf. en particulier Ousâma). Les Turcomans paraissent avoir peu de chameaux (Cont., A 435).

(15) Cont., A 435.

(16) Gesta, 140

(17) Gesta, 138; Cart., 595.

(18) En particulier les Noçâtris fabriquaient un fromage qu'ils venaient vendre dans les localités du rivage (Dussaud, *Noçâtris*, p. 28-29).

(19) Chartes multiples; aussi le Str., 421. Cf. J. Gaulmier, *La pêche du silure dans le Ghâb*, Beirout, 1929.

(20) Kamâl, 598, 599; Boughya, IV, 275 v°.

(21) Le Str., 401.

(22) Beaucoup de constructions restent faites en brique crue avec la terre locale.

(23) En particulier du Djabal Bichri au sud de Raqqa (Le Str., 423).

(24) A en juger par les industries locales qui paraissent le supposer.

blement importé aussi en grande partie de salines de l'intérieur; il y avait des marais solants, semble-t-il, en aval de Misis en Cilicie (25). De petits gisements de cuivre dans l'Amanus et aux portes d'Alep étaient exploités de façon intermittente (26). Mais les métaux étaient en quasi totalité importés et provenaient probablement en grande partie du Diyâr Bakr et de l'Anatolie (27).

L'industrie dépendait essentiellement des ressources locales. L'industrie textile paraît avoir été la plus importante, comme déjà avant l'occupation franque. Une soierie existait près de Saint-Pierre d'Antioche (28); le souq des étoffes, même dans une petite ville comme Djabala, produisait d'importantes ressources (29). Les Assises d'Antioche consacrent un paragraphe spécial à la vente des étoffes (30); enfin on verra que les draps et soieries d'Antioche constituaient un article d'exportation. Parmi les autres industries on signale la tannerie à Antioche et Lattakié (31), la verrerie aux mains des Juifs à Antioche (32), la poterie à Kafartâb et peut-être à Boulounyas (33), ainsi qu'à Armanaz (34) où des industries connexes existent encore aujourd'hui, la teinturerie à Lattakié et Boulounyas (35), l'huilerie (huile d'olive et sésame) à Lattakié (36), la coustellerie (37), enfin un peu partout, spécialement sous Antioche, la meunerie (moulins à eau).

Il est évident que, comme dans toutes les sociétés médiévales,

(25) Kohler, 151

(26) Bouzhiya Ava Sofya, 30 ; Le Strange, 466 (source ancienne)

(27) Cf. *Diyâr Bakr*, p. 270-271: sur les ressources minières de l'Anatolie au XIII<sup>e</sup> siècle, cf. Vincent de Beauvais, XXX, 143; mine de fer à Sozopetra entre Mar'ach et Malaïya, I. Ch., 65 r<sup>o</sup>. Il s'agit de régions qui ont toujours été riches en métaux et n'ont cessé d'être exploitées que dans les moments de désordre social.

(28) Roz., 169. D'après Assises Jér., Bourgeois, p. 179, on fabriquait à Antioche des « guimples et messares... de sée labourée et de fil ». Edrisi reproduisant des informations plus anciennes parle d'étoffes de soie moirée dites *distawâf* et *icfahânf* (Le Str., 375).

(29) Arch. Malt., 142; Cart., II, 273, 495.

(30) Bourgeois, XXI.

(31) Cart., I, 224; II, 428.

(32) Benjamin de Tudèle, 16.

(33) Cart., I, 595; Le Str., 473 (Abou'l Fedâ).

(34) Le Str., 97.

(35) Cart., I, 224, 595.

(36) Cart., I, 224.

(37) Curzon, *Règle*, art. 327.



latines, byzantines ou musulmanes, les divers métiers étaient organisés corporativement et qu'à cette division générique correspondait plus ou moins une division géographique ; l'existence dans la ville arabophone de Djabala au XII<sup>e</sup> siècle, d'un « sochelbes » (soûq al-bazz, soûq des étoffes) témoigne qu'elle ne différait en rien, sous ce rapport, de ses sœurs demeurées sous la domination musulmane. Une autre trace de l'organisation séparée de chaque métier réside indirectement dans la distinction des impôts que le prince prélève sur chacun d'eux, teinturerie, huilerie, tannerie, etc... (38). Mais cela dit, on ne sait absolument rien de l'organisation des métiers dans la principauté.

Les objets d'exportation vers la Palestine franque et vers l'Europe qui nous sont explicitement signalés sont avant tout les textiles bruts (coton) et les étoffes, draps ou toiles, et soieries de luxe (39), le vin (40), la coutellerie (41). Le XIII<sup>e</sup> siècle connaît un alun dit d'Alep qui, trouvé sur le marché de cette ville, mais produit sans doute dans la région de Siwâs, est utilisé par les teinturiers d'Italie (42) et devait passer, au moins partiellement, en transit par Antioche et d'ailleurs y être utilisé par les teinturiers syriens.

Cependant, la Syrie comparée à l'Égypte est, dans ses relations avec l'Occident, peu exportatrice; c'est, en effet, par l'Égypte que passent les produits de l'Océan Indien beaucoup plus que par le Golfe Persique; et d'autre part les bouleversements de l'Asie Centrale au XI<sup>e</sup> siècle ont fermé, pour jusqu'à la conquête mongole, la route continentale vers la Chine et réduit le commerce eurasiatique aux relations entre l'Iran et les pays méditerranéens; c'est-à-dire entre pays de ressources en partie similaire (43). Le rôle des

(38) Cf., *infra*.

(39) Dès 1140 un tarif douanier génois fait place au coton d'Antioche (Lib. Jur., 166). Le même est envoyé par les Hospitaliers de cette ville au grand maître (Carl., I, 427). Les étoffes de lin et de soie sont un objet du commerce vénitien (Tafel, 133). Les étoffes ouvrées de soie et de fil d'Antioche sont un des principaux articles de la place d'Acce (Assises Bourgeois Jér., 179). Cf. encore Heyd, II, 696; Ebersolt, *Orient et Occident pendant la période des Croisades*, Paris, 1929, p. 16.

(40) Müller, 80.

(41) Curzon, *Règle*, art. 327.

(42) Heyd, II, 563; Vincent, XXX, 143.

(43) Ce commerce a d'ailleurs une certaine activité; on connaît plusieurs cas de marchands iraniens à Alep, par exemple, I. F., 57 v°. La conquête turque avait à tous égards accentué les rapports entre l'Iran et la Syrie.

Francs de Syrie dans le circuit du commerce du Levant doit avoir consisté, pour une bonne part, à fournir aux marchands occidentaux la clientèle d'acheteurs compensatrice des dépenses faites en Égypte, qui leur avait manqué tant qu'il ne s'était trouvé en Orient que des Orientaux. Nous ne pouvons insister ici sur ce problème, commun à toute la Syrie et auquel notre documentation relative à la Syrie du Nord n'apporte aucun élément spécial. Ce qui est certain, c'est que, d'une part, les Francs de Syrie recevaient d'Occident des vivres, des armes (peut-être même des chevaux) (44); d'autre part que, pour pouvoir acheter ces produits il leur fallait avoir des ressources; les offrandes de l'Occident y contribuaient, ainsi que, tout de même, un peu de commerce asiatique en transit et d'exportation de produits locaux; par ailleurs les musulmans de l'intérieur doivent, au XII<sup>e</sup> siècle, acheter à leurs voisins Francs de Syrie une partie de leur alimentation (45), du bois, etc. Plus tard, les musulmans achèteront directement aux marchands occidentaux les produits de leur industrie, mais au XII<sup>e</sup> siècle celle-ci est encore trop peu développée; le rôle des Francs de Syrie a donc été de servir d'intermédiaires à un contact qui directement aurait été, par la force des choses, beaucoup plus limité.

Dans les pays francs comme dans leurs voisins byzantins et musulmans, le commerce, sous toutes ses formes, est frappé d'impôts. D'abord la vente d'immeubles, y compris les fiefs; pour Marqab, l'Hôpital paya au prince un droit de 10.000 bes., soit, à 10 % l'intérêt, près de la moitié de ce qu'il promettait au seigneur direct sous forme d'une rente de 2.200 bes. Puis la vente des objets mobiliers. Là, il faut, semble-t-il, distinguer les produits indigènes et les objets du commerce international. Les premiers sont répartis par métiers ou matières et frappés à la vente dans leurs établissements respectifs. On connaît ainsi des droits sur les souqs des étoffes d'Antioche et de Djabala, sur le marché aux fruits de Lattakié, sur la tannerie, la teinturerie, l'huilerie,

(44) En tous cas, importation ou élevage, les chevaux francs ne sont pas toujours arabes (supra, p. 250).

(45) On sait qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, encore certaines trêves conclues par Baïbars avec les Francs eurent pour raison d'être le besoin de faire venir des vivres de la côte qu'ils détenaient. La faiblesse d'Alep au début du XIII<sup>e</sup> siècle provient en grande partie du manque de vivres.

le vin, les pêcheries, etc... (46). Les produits d'importation ou d'exportation étrangère sont, eux, rassemblés dans des foudougs, et frappés en bloc, selon un tarif variant d'ailleurs un peu avec la matière, de l'ordre de 6 % ou 7 % pour les marchands francs (47). Sur la frontière terrestre les marchandises exportées en pays musulmans sont frappées d'un droit de 1/24<sup>e</sup> (48). On rencontre encore un droit de « passagium », péage sur route ou droit de transit, peut-être identique à l'impôt par charge de mulet ou de chameau. 1 bes. 1/4 pour la première, 2 bes. 1/2 pour la seconde (49); et un « caban commercii » pour lequel les Pisans donnent trois onces sur cent « rotuli » (50). Dans les ports on perçoit un droit d'ancrage et une taxe sur les pèlerins appelée « tertionaria », identique à la « tertiararia » de Jérusalem (51). Les marchands se rendant en pays musulman payent un droit fixé par individu (52). On ne voit pas qu'il y ait d'autre taxe à l'exportation ou la réexportation que les droits de transit; en tous cas il est probable que les marchandises exportées, si elles étaient taxées, l'étaient moins que la vente sur le marché intérieur, puisque les Assises interdisent à une marchandise inscrite au registre de l'exportation d'être remise en vente dans le pays (53).

Ces indications n'auraient de signification que comparées aux taxes commerciales des pays voisins ou des pays de provenance des Francs. La comparaison est en réalité à peu près impossible à faire, parce qu'étant donnée la multiplicité et la diversité des taxes, ce

(46) Cart., I, 378, 303, 324; II, 428; Müller, 80; Tafel, 133.

(47) Cart., II, 48. Les Pisans, qui ont demi-tarif, payent (Müller, 80) en

(48) Müller, 80 : « quiratum commercii » non défini, mais sans doute 5 % pour les étoffes, 7 % pour d'autres produits.

(49) Müller, 80 : « quiratum commercii » non défini, mais sans doute identique au qirat par besant (1/24) de Jérusalem (Bourgeois, 175), puisque les Pisans, qui ont demi-tarif, donnent 2 %. Tafel, 133, parle de « carates liberas et absolutas », qui doit plutôt s'entendre « charroi ».

(50) Müller, 80; Tafel, 133.

(51) Müller, 80. Peut-être caban est-il pour gabel (ar. qabala, d'où le tr. gabelle), que nous voyons être utilisé dans les Assises d'Antioche, texte arménien; qabala désigne des droits commerciaux en Italie arabe (Mayer, *Ital. Verf.*, I, 322). « Rotulus » se trouve comme mesure de capacité pour des liquides en pays latin (Ducange), mais peut équivaloir ici au raql arabe, poids de douces ouqiya (onces) environ.

(52) Müller, 80; Röhr. Reg., n° 690; Schaube *Handelsg.*, 204, n. 1.

(53) Müller, 80.

(54) Bourgeois, XXI.

qui importe est moins le taux de chacune d'elles que leur ensemble. Les droits payés sur la place d'Acre, très variables et dans le détail différents de ceux d'Antioche, paraissent être en moyenne du même ordre de grandeur (54). Les divers ports de la Méditerranée donnent des chiffres parfois plus bas (Marseille), parfois plus hauts (Venise), abstraction faite des nombreux cas de marchands privilégiés; à Byzance le taux normal paraît avoir été de 10 %, et c'était également le tarif légal dans les pays musulmans de la période abbasside; mais au temps des croisades il apparaît que ce taux avait été dans la Méditerranée orientale presque partout notablement dépassé, tout au moins pour les marchands francs visitant les ports musulmans (55); on observera d'ailleurs que ceux-ci pouvaient avoir avantage à apporter leurs marchandises dans un port musulman à taxe élevée, mais en communication directe avec l'hinterland musulman plutôt que dans un port chrétien à taxe modérée, mais séparé de l'hinterland par une frontière.

On verra plus loin que le commerce maritime était presque tout entier aux mains d'Italiens, au cabotage près; celui-ci, toujours assez actif, le devint plus encore lorsqu'à partir de Saladin le parcours direct par terre d'Antioche à Tripoli et à la Palestine fût devenu impossible (56); nous connaissons extrêmement mal les relations qui unissaient la côte syrienne à Chypre avant la conquête franque de l'île (57). Quant au commerce asiatique, il se faisait par des caravanes, dont les participants étaient évidemment tous indigènes. Au xiii<sup>e</sup> siècle nous verrons des marchands francs pénétrer dans les marchés de la Syrie musulmane, mais au xii<sup>e</sup> il est probable que c'est l'inverse qui a lieu, et que ce sont des marchands d'Alep ou

*Jérusalem*, 175 sq., de 7 % à 11 % pour les étoffes, 1/24 pour le vin, etc.

<sup>54</sup> On trouve dans la liste des tarifs d'Acre donnés par Assises Bourgeois

<sup>55</sup> Schaub, 151, 180, 187, 214, 217, 221, 226, 232, 278, 280, 300, 470.

<sup>56</sup> Idrisi sur le commerce de Hiçn al-Tinât, et des autres ports dépendants de Sou-siliva, Jaubert, 132; Bourgeois, Jérusalem, 177, 179; Bourgeois, Antioche, III; Wilbrand, 170.

<sup>57</sup> On sait quelle a joué un grand rôle dans l'alimentation des croisés en 1099 et dans les hostilités entre Grecs et Antiochiens dans les années suivantes, mais ensuite nos textes se laissent. Idrisi connaît (Jaubert, 130) un texte de Djabala à Chypre, mais à quelle date? L'expédition de Renaud de Châtillon, puis les rapports entre les Francs et Isaac Comnène à la veille de la troisième croisade, ne s'expliqueraient pas sans des relations assez suivies, géographiquement vraisemblables. Les Vénitiens y faisaient facilement escale puisque c'était une terre byzantine.

d'au-delà qui viennent eux-mêmes acheter et vendre dans les ports francs ou à Antioche (58). D'Antioche tout le commerce ou presque doit passer par Alep; la communauté de domination franque a dû cependant développer temporairement le trafic direct vers la Djéziré par 'Azâz (59). Au bénéfice des droits perçus sur les caravanes marchandes s'ajoutait pour les villes musulmanes de l'intérieur l'organisation du pèlerinage de la Mecque; au temps de leur plus grande puissance les Francs ont parfois réclamé et obtenu le contrôle de la caravane des pèlerins d'Alep et perçu une taxe sur eux (60), comme ils en prélevaient dans leurs ports sur les pèlerins chrétiens se rendant en Terre Sainte. Les guerres consistaient en opérations locales, qui souvent ne nuisaient pas au passage des caravanes (61).

\*  
\* \*

§ II. — *Quelques questions de droit relatives à la vie économique.*

Nous n'avons guère le moyen de mesurer la richesse économique d'Antioche et l'importance de son commerce, ni en elles-mêmes ni par comparaison avec ce qu'elles avaient pu être antérieurement ou ce qu'était la vie économique du reste de la Syrie franque. Nous exposerons cependant en parlant des colonies italiennes comment le grand trafic maritime s'est détourné de la Syrie du nord vers les ports du sud du Liban. Mais il n'en faut pas conclure que le commerce d'Antioche était devenu insignifiant. Que si l'on était tenté de le croire, il suffirait pour se détromper de constater la part que font les Assises d'Antioche au droit commercial, y apportant même sur certains points des précisions que l'on chercherait en vain dans les Assises de Jérusalem ou dans la plupart des

(58) Du moins sont-ce des marchands de Damas qui détiennent une grande partie du commerce terrestre d'Acre (Ibn Djobaïr Schiaparelli, 294, 304); nous n'avons pas de document pour Antioche. Un cas particulier est l'organisation du transport des marchandises de Souwaïdiya à Antioche et vice-versa, qui se fait à dos de bêtes (Yâqûû, dans *Le Str.*, 376); ce transport paraît fait par les marchands débarquant à Souwaïdiya eux-mêmes, puisqu'ils ont leur *foundouk* à Antioche.

(59) Noûr-ad-dîn, après sa reprise de 'Azâz, dégreva cette place d'impôts pour la dédommager de l'établissement d'une douane entre Antioche et elle (*A. Ch. H.* 35).

(60) Kamâl, 639.

(61) Ibn Djobaïr Schiaparelli, 282.

coutumiers anciens de l'Occident franc. La personnalité des lois ne pouvant s'appliquer aux échanges commerciaux, on admettra facilement *a priori* que ce domaine est celui où le droit franc d'Antioche a le plus subi l'influence indigène (pour le commerce local) ou italienne (pour le commerce maritime), influences d'ailleurs souvent inséparables, car il existe un ensemble de coutumes méditerranéennes communes aux Syriens, aux Byzantins, aux Italiens. Nous ne parlerons ci-après que de celles des coutumes sur lesquelles nos textes donnent des renseignements originaux ou circonstanciés.

Les Assises d'Antioche exposent avec détails certains des problèmes posés par le contrat de vente. Si celui-ci n'est pas accompagné d'entrée en possession immédiate, il peut y avoir lieu à versement d'arrhes; d'après le droit d'Antioche comme de Jérusalem, si, après le versement des arrhes, l'acheteur ne veut plus acheter, il perd ses arrhes; si le vendeur ne veut plus vendre, non seulement il doit restituer les arrhes, mais y ajouter une autre somme égale en dédommagement (1). Cette conception pénale des arrhes, qui remonte au droit romain (2), et se rencontre dans tous les pays de la Méditerranée orientale qui sont restés sous son influence (3), n'apparaît en Occident que de façon indécise, exceptionnelle, et seulement, semble-t-il, postérieurement à la renaissance du droit romain (4). En Italie, l'usage n'a pas été signalé, bien que le parallèle existe dans la pénalisation que toutes les lois maritimes méditerranéennes, jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, édictent contre le navigateur qui, ayant reçu un certain prêt pour un voyage commercial, par sa faute n'accomplit pas son mandat (5).

(1) Bourgeois, Antioche, 21; Bourgeois, Jérusalem, 27; H. Mitteis, *Zum Schuld und Handelsrecht der Kreuzfahrerstaaten*, dans *Beiträge zum Wirtschaftsrecht*, Marburg, 1931, 8<sup>e</sup>, p. 252-253.

2. *Cod. Just.*, IV, 21, 17; *Instit.*, III, 23.

3. Bruns-Sachau, *Syrisch-Römischer Rechtsbuch*, 17, 216, 221; Sachau, *Syrische Rechtsbücher*, I, 13, 32, III, 159; *Ecloga*, IX, 2; *Ecloga privata aucta*, X, 3. Prochiron, XI, 2; *Rhodian Sea-Law*, éd. Ashburner, chap. XIX, p. 23, cf. p. XCIV, XCII, CCVII.

4. Montpellier et, plus vaguement, Angleterre (Glanville), d'après Glasson, *Histoire du droit français*, VII, 622.

5) *Rhodian Sea-Law*, CCVII; Amalfi, cf. Laband, *Zeitschr. f. hist. Recht*, VII, 309; Jérusalem, Bourgeois, chap. 46; Venise, *Archivio di Stato*, San Zaccaria Busta 27, actes de Rialto, 1142, et Busta 25, acte de Rialto, mars 1178 (plus tard, le doublement des arrhes est remplacé par une pénalité fixe, San Zacc., 25, Rialto, mars 1192; Assises de Romanie, 204; même évolution dans les actes

Il peut arriver qu'un acheteur, après livraison de l'objet de la vente, s'aperçoive d'un défaut qui lui avait échappé et désire rendre l'objet. Les Assises d'Antioche sont ici plus circonstanciées que celles de Jérusalem, qui ne mentionnent que la possibilité, tout à fait générale, de restituer une bête rétive (dans un délai d'un an et un jour). Nos assises connaissent aussi ce droit, mais précisent que, en cas de vente aux enchères, on ne peut rendre l'objet, quel qu'il soit; quant aux autres défauts d'une bête, ils peuvent donner lieu à restitution seulement tant que l'acquéreur ne l'a ni nourrie ni abreuvée. Ce qui est plus original est le chapitre concernant la vente du drap, où le juriste, à côté de la restitution pure et simple, envisage le cas de révision du prix (6).

Les Assises d'Antioche consacrent une attention particulière au droit hypothécaire, que la croissance du commerce, combinée avec l'insécurité politique et les difficultés inhérentes au mélange des races, avait particulièrement développé en Syrie franque. Soit un particulier qui contracte un emprunt sur gage, mobilier ou immobilier, s'il ne rembourse pas le créancier au terme fixé, celui-ci peut obtenir la vente du gage aux enchères, mais seulement sur décision de la cour (s'il vend sans avis de la cour, il encourt une amende, et doit en plus restituer le gage, comme s'il s'agissait d'un vol ordinaire); la vente ne peut avoir lieu qu'après un préavis de quinze jours pendant lesquels le débiteur peut se dégager, et à charge de verser à ce dernier le surplus éventuel du produit de la vente; inversement l'emprunteur reste débiteur si la vente n'a pas couvert l'emprunt. Le prêteur est pécuniairement responsable de tout dommage survenu au gage. Au cas où l'emprunteur serait absent et donc incapable de dégager son gage, le prêteur n'a, en cas de besoin, le droit que de réengager le gage à un tiers, non de le vendre. Ce régime, qui est conforme à celui de Jérusalem et des pays méditerranéens, est un peu en avance sur le reste de l'Europe, qui ne paraît connaître qu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle la vente judiciaire du gage et jusque-là se

généis publiés dans Di Tucci et Byrne); etc. Je n'ai pas trouvé de stipulation analogue, ni pour les arrhes, ni pour le contrat maritime, dans les manuels de droit musulman.

(6) Bourgeois, XVIII, XXI; cf. Ibelin, CXXXIX; Mitteis, 257-258 et n° 95, 96; Glasson, 620.

borne, en cas de non-remboursement, à le déclarer acquis au prêteur (7).

Comme les statuts des villes commerçantes italiennes, les Assises d'Antioche reconnaissent en fait le prêt à intérêt. En cas de conflit relatif à un tel prêt, elles n'admettent de serment du prêteur que pour la détermination du capital, celle de l'intérêt devant être faite sur la parole de l'emprunteur (8). Nous ignorons quel était l'intérêt pratiqué en Syrie franque ; il était de moins de 10 % dans l'empire byzantin et en Italie pour les prêts sans risque spécial ; il s'élevait à 33 % normalement pour les prêts maritimes consentis pour de longues traversées dans les villes italiennes (9).

Les Assises d'Antioche contiennent un chapitre particulièrement intéressant sur les changeurs et banquiers, car non seulement il ne s'en trouve pas d'équivalent dans les Assises de Jérusalem, mais même il est, sur un point (le serment du banquier), le plus ancien témoignage d'un usage attesté ultérieurement en Occident (10). Les opérations indiquées sont d'une part le change ordinaire des métaux précieux, d'autre part la garde de dépôts et le paiement des créanciers du dépositaire. Le banquier n'est naturellement pas tenu de restituer au dépositaire la somme qu'il a versée au créancier, mais inversement l'engagement de payer le créancier ne cesse pas pour le banquier lorsqu'il a restitué ses biens au dépositaire, et c'est seulement après s'être acquitté qu'il peut essayer de se faire rembourser par le débiteur, son ancien dépositaire ; autrement dit, l'engagement est lié abstraitement à la fonction et non concrètement à l'existence du dépôt. En cas d'erreur dans un contrat entre un banquier et un particulier, le banquier, par l'effet d'une conception du même ordre, ne peut

7. Bourgeois, XV-XVII; cf. Livre au Roi, 49, Ibelin, 122, Bourgeois Jér., 32, 35, 56, 76; Mitteis, 281; Bruns-Sachau, 96; Pertile, *Storia del diritto italiano*, 10, 243. Le droit musulman paraît autoriser la vente du gage par le créancier non remboursé, sans intervention judiciaire ni garantie au débiteur absent (Léonard, p. 276). Les Assises ne parlent pas d'hypothèque générale sur les biens d'un débiteur, mais la pratique de celle-ci paraît impliquée dès 1116, *loc. cit.*, 252.

8. Bourgeois, XV.

9. Za bariae, 287 sq.; Schaube, p. 119.

10. Bourgeois, XX; Mitteis, 269-270; Goldschmidt, *Geschichte des Handelsrechts*, 323.



le faire résilier, car il est professionnellement tenu à ne pas se tromper ; l'acheteur peut au contraire obtenir la résiliation. S'il y a contestation entre le banquier et un particulier, au cas où une tierce personne est intéressée (paiement d'un créancier), des témoins semblent nécessaires au banquier ; mais s'il ne s'agit que du contrat conclu entre lui et son client, ce dernier peut amener des témoins, mais le banquier, à condition d'être honorablement connu, n'est tenu qu'à présenter dans ses registres les écritures relatives au contrat et à prêter serment de leur exactitude ; ce serment l'emporte sur les déclarations des témoins du plaignant (11).

Le droit maritime antiochien s'apparente d'autant plus à celui de l'Italie que les contrats qui l'ont établi étaient généralement dressés par les notaires même des colonies italiennes (12). Les Assises d'Antioche, comme celles de Jérusalem, mais plus clairement, distinguent deux sortes d'associations capitalistes conclues en vue d'expéditions commerciales. La première correspond à la commende italienne : elle consiste dans le prêt, par le capitaliste au marchand, d'argent ou de marchandises dont le premier reste seul propriétaire ; par conséquent, il est seul aussi à subir toute perte dont le marchand est innocent ; en revanche il promet à celui-ci, en cas de bénéfice, une participation du quart ou du tiers. La seconde forme d'association, la seule à vrai dire qui soit une association, est moins nettement définie dans les Assises d'Antioche, comme dans celles de Jérusalem, en raison sans doute d'une acclimatation plus lente ; elles nous indiquent seulement que le contrat était parfois conclu avec partage égal des profits et des pertes ; mais cela paraît normalement devoir impliquer que les parties ont chacune une part de la propriété du capital fourni, et, s'il en est bien ainsi, on se trouve en présence de la « *compania* » italienne, de la « *koïnônia* » byzantine, qui

(11) Il y a ici une combinaison de la preuve par serment, plus étendue que normalement, et de la preuve par écrit, celle-ci ne suffisant pas, puisqu'il ne s'agit pas d'un écrit d'une autorité publique. On ne trouve de prescription analogue en Occident que dans Guillaume Durand (1273), cité Mitteis, 269, n. 144. Plus tard, en Occident, le banquier sera assimilé à un magistrat public et l'écrit fera seul foi (Pertile, VI, I, 426).

(12) On n'en a pas pour Antioche, mais il en était sûrement là comme à Ayas ou Acre et Tyr, d'où nous en avons conservé beaucoup.

d'ailleurs ne paraît pas avoir été inconnue du droit syrien indigène (13).

En cas de contestation sur les pertes ou profits du commerce maritime, la procédure suivie différait de celle des procès ordinaires, car ni à Antioche, ni à Jérusalem ou en Italie, on n'admettait de preuve par duel judiciaire, un accident survenu au marchand risquant de désorganiser toute une expédition ; comme d'autre part il était difficile d'obtenir une preuve par témoins ou par écrit, on s'en remettait au seul serment du défendeur. A Acre, les procès des gens de mer étaient traités expéditivement par une juridiction spéciale dite « cour de la chaîne » (14) ; mais une telle cour ne devait pas exister dans tous les ports syriens, et il n'y en a pas trace à Antioche ; les procès maritimes y étaient donc jugés par la cour princière ou par les cours autonomes des colonies italiennes privilégiées.

On ne sait pas non plus si les princes d'Antioche accordèrent aux navigateurs la garantie générale de leurs biens naufragés, qui n'existait ni en Occident, ni en pratique, semble-t-il, en Orient, malgré une prescription des codes romano-byzantins, mais qui dans le royaume de Jérusalem avait été accordée dès les premiers temps aux commerçants italiens et fut étendue à tous les Chrétiens par Amaury I<sup>er</sup> (1162-1173) (15) ; dans la principauté on s'en tint peut-être à des privilèges particuliers ; la garantie de naufrage n'est attestée que pour les Vénitiens en 1143 et les Pisans en 1154 (16), mais existait *a fortiori* pour les Gênois, les plus favorisés des Italiens dans la principauté (ils obtiennent cette garantie, ainsi que les Vénitiens, en Cilicie, en 1201) (17).

Les Assises d'Antioche ne s'occupent du contrat de louage que dans le cas d'une location de maison. Elles obligent le locataire au paiement du loyer pour toute la durée du bail, même s'il n'en

13. Bourgeois, XXI. Cf. Mitteis, 265-269 (spéc. 268 et n. 137), Bruns-Sachau 76. Le droit musulman connaît les deux formes (Sachau, *Muhammedanisches Recht*, 416 et 519).

14. Bourgeois, Jér., XLI.

15. Graudclaude, Mélanges Fournier, 340. La garantie ne doit pas avoir été étendue aux musulmans ; en tous cas ils n'en jouissaient pas à Antioche (I. A., At., 279).

16. Tafel, 102 ; Müller, 6.

17. Lib. Jur., 468 ; Tafel, 381.

profite pas tout le temps ; elles lui reconnaissent cependant le droit de résilier le bail en cas de voyage maritime éloigné (même à Chypre). Le bailleur peut sans aucune intervention de la justice s'emparer des biens ou de la personne du locataire qui refuse de le payer ; en cas de contestation sur le prix, son serment est estimé suffisant, mais il est nécessaire. Ces prescriptions ne paraissent guère différentes de celles qui avaient cours à Jérusalem et en Occident (18).

Nous ajouterons sommairement ici quelques indications relatives au droit de propriété et aux affaires qui le concernent, pour lesquelles les Assises d'Antioche n'offrent pas non plus d'originalité intéressante. Parmi les modes d'acquisition de la propriété, elles connaissent la simple prescription, avec le délai d'an et jour (sous réserve de chalonge par les héritiers de l'occupant, antérieur à sa mort et à la mort du nouveau détenteur) ; cette prescription, qui correspond à celle de la coutume jérusalémite, est celle du droit germanique antérieurement à l'influence du droit romain, qui a fait introduire des délais plus longs (19).

En matière de meubles, les Assises distinguent deux sortes d'affaires selon que le plaignant accuse l'individu entre les mains duquel il trouve son bien, de l'avoir volé ou non ; dans le premier cas l'individu, s'il est condamné, doit, outre la restitution du bien, être frappé d'amende ; dans le second il n'est tenu qu'à restitution et peut à son tour intenter un procès à un tiers par l'intermédiaire duquel il a acquis l'objet du litige, et ainsi de suite ; la plainte directe de la partie frustrée contre un tiers inconnu, ou la simple plainte pour perte d'objet, qui correspond à l'action de chose adirée du droit anglo-normand et occidental, et qu'on rencontre dans les ouvrages jérusalémite récents (dans Ibelin en premier lieu), n'existe pas encore dans le droit antiochien (20).

La preuve de la propriété se fait par témoins (avec bataille éventuelle) ou de préférence, en matière immobilière ou rentière.

(18) Bourgeois, XIII; cf. Bourgeois, Jér., XCIV, XCVI, Abrégé, LXIX; en Occident on accepte la résiliation de bail pour départ à la croisade (Glasson, VII, 631). A Jérusalem, le cas de voyage n'est pas envisagé; on admet l'exécution par le propriétaire sur les biens du locataire, mais au su du vicomte.

(19) Cf. par exemple, Barons, VI, Cart., 146 et 491 sq.; Glasson, 346 sq.

(20) Barons, IX, Bourgeois, VI, IX; Glasson, 233 sq.; Mitteis, 284.

par présentation d'acte de l'autorité publique ou de notaire offrant toutes garanties d'authenticité (contresignature de témoins) (21).

## § II. — *Les colonies italiennes.*

On a depuis longtemps souligné avec surprise combien la côte syrienne, qui avait connu dans l'antiquité un si bel essor maritime, est devenue depuis lors commercialement passive. Au temps des Croisades, si le commerce local et le grand commerce continental restaient aux mains des habitants des divers pays de passage, les Francs et indigènes de Syrie laissaient en revanche les Occidentaux assurer seuls l'organisation et la direction du commerce méditerranéen et se contentaient de leur apporter le concours de quelques capitaux (1) et peut-être de rares participations individuelles à leurs entreprises (2). Les Croisades n'avaient pas créé, mais avaient considérablement développé le commerce des Occidentaux dans le Levant. Ils y avaient gagné, en effet, outre une meilleure connaissance du Proche-Orient, la possibilité d'y établir à demeure des colonies plus sûres et importantes qu'auparavant et la sécurité relative de leurs communications maritimes. La nécessité pour les Francs de Syrie de rester en com-

(21) Barons, XV; Rozière, 172 sq.

(1) Cela résulte des stipulations renfermées dans les Assises d'Antioche à ce sujet. Bourgeois, XXI.

(2) On trouve un certain nombre de Syriens établis en Italie dans les villes commerçantes par exemple à Gènes. Cf. Byrne, *Easterners in Genoa*, dans *Journal of the American Oriental Society*, XXXVIII, 1918; toutefois il parait s'agir d'Orientaux établis depuis longtemps en Occident, survivance des colonies syriennes du haut moyen-âge en Occident; leur activité n'intéresse donc pas plus les Syriens de Syrie que celle des Gênois autochtones; tout au plus ont-ils pu avoir plus de relations en Orient et par conséquent servir d'intermédiaires utiles pour l'organisation du commerce des Occidentaux qui, au XII<sup>e</sup> siècle, les ont presque complètement supplantés. On trouve au XIII<sup>e</sup> siècle, à Gênes une famille importante d'Antioche : Scagia d'Antioche, Caracosa, veuve de Lanfranc d'Antioche, et ses enfants Rubaldus d'Antioche et sa veuve Alice épouse Nicolaus de Porta et alii, I, 24 v<sup>o</sup>, 25 v<sup>o</sup>; Not. Bartholomeo de Fornari, I, II 43 r<sup>o</sup>, 162 v<sup>o</sup>; mais on ne peut savoir si ce sont des Gênois un moment établis à Antioche ou des Antiochiens « désyrianisés ». Les Annales de Caffaro mentionnent un « Bonusvassalus de Antiochia » à Gênes dès 1135, parmi les notables de la ville; c'est évidemment un Gênois revenu d'un séjour à Antioche.

munication avec l'Occident et d'en recevoir des secours, les amenait à peu marchander leurs faveurs aux navigateurs et commerçants, et l'incessant transfert des pèlerins assurait ceux-ci contre le coût d'un trajet à vide, en attendant que l'Europe eût développé ses propres produits suffisamment pour en faire des objets d'échange contre les importations d'Asie.

Parmi les Occidentaux, ce furent les Italiens qui intervinrent les premiers, et ce sont même les seuls dont, pour la Syrie du Nord, nous ayons ici à tenir compte, les Provençaux et Catalans n'ayant pris activement part au commerce oriental qu'au XIII<sup>e</sup> siècle où Antioche n'y joue plus de grand rôle, et ne s'étant pas souciés d'y solliciter aucun privilège. Mais, parmi les villes italiennes, celles qui prirent la plus grande part dans le commerce du Levant ne furent pas toujours celles qui l'avaient eu avant la Croisade. Aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles commerçaient surtout avec l'Orient, et plus spécialement avec la Syrie du Nord, province byzantine, ou l'Égypte, alliée de Byzance, celles des villes italiennes qui faisaient, au moins en théorie, partie de l'empire byzantin comme Bari et surtout Amalfi ou qui, tout en s'en étant détachées, gardaient l'habitude de relations fréquentes avec lui, comme Venise (3). Mais à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, Amalfi et Bari ayant dû reconnaître la domination normande se trouvèrent par là même exposées aux soupçons et parfois aux rigueurs des Grecs, ce qui compromit leur commerce oriental.

Assurément, il y eut des relations maritimes directes entre la Syrie et les ports italo-normands pendant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il existait une flotte normande, et les ports de l'Italie du Sud avaient l'avantage de la traversée courte ; en outre, les ports du Nord ne furent pas du jour au lendemain suffisamment équipés pour créer à leur bénéfice de nouveaux courants exclusifs des anciens. On voit donc encore en 1136 Raymond de Poitiers lui-même, qui avait pourtant des raisons de se méfier de Roger

(3) Pour Antioche en particulier, cf. Orderic Vital, vol. III, p. 207 (Bari-Heyd, p. 103-107 (Amalfi : ils avaient un hôtel à Antioche) et Ughelli, IV, 847 Cart., I, 143, où il est question dans un acte de Tancrede et une confirmation ultérieure, d'une « rue des Amalfitains », sûrement antérieure à la Croisade. puisqu'aucun privilège n'avait été accordé par les Francs aux Amalfitains; pour Venise, Heyd, 119, p. I, cf. aussi Schaub, chap. I et II.

de Sicile, s'embarquer pour la Syrie en Apulie (4), et trois ans plus tard le patriarche Raoul reviendra de Rome à Antioche sur des galères siciliennes (5).

Néanmoins, dès ce moment, il est certain que les navires qui n'ussaient les ports de l'Italie du Sud à l'Orient n'étaient souvent que des navires génois, pisans ou vénitiens, qui y faisaient escale. Les commerçants de Bari et d'Amalfi étaient handicapés par des circonstances fâcheuses ; la perte de leur liberté et leur annexion à l'état normand signifiaient leur subordination à la politique générale normande et la substitution de la politique de guerre contre l'Islam nord-africain (6) et Byzance aux considérations commerciales ; en Syrie même, les Amalfitains, révoltés alors contre leurs maîtres normands, n'avaient pu participer à la croisade et s'étaient donc laissés devancer dans la distribution des récompenses et des privilèges, puis, après l'avènement de Raymond de Poitiers à Antioche et, dès auparavant, le divorce de Baudouin II de Jérusalem, les Normands d'Italie s'y trouvèrent suspects ; et ne l'eussent-ils pas été, que l'impossibilité de faire escale en territoire musulman ou grec les mettait hors d'état de soutenir la concurrence des cités pour lesquelles ces escales constituaient de fréquentes sources de profit. D'autre part, c'était de l'Europe occidentale et septentrionale que venaient le plus grand nombre de Croisés et de pèlerins, et que plus tard vinrent les draps de Flandre qui constituèrent le principal article d'échange de l'Occident avec l'Orient ; les ports de l'Italie du Nord et de la France du Sud se trouvèrent alors être des entrepôts bien mieux placés que ceux du sud de la Péninsule, et il ne leur fallut pour éliminer ces derniers définitivement que le temps d'organiser leur brusque fortune. En 1163 seulement nous assistons de la part d'Amalfi à une tentative de résurrection, dont témoigne l'achat de trois boutiques sur le port de Lattakié (7) ; mais il n'y a rien là d'un privilège, et nous n'avons aucune trace des suites commerciales de cet achat.

(4) G. T., XIV, 20.

(5) G. T., XV, 13.

(6) Il y eut cependant des rapports commerciaux entre les navires normands et l'Égypte (Schaube, p. 147).

(7) Camera, Storia d'Amalfi, p. 202 ; Cf. Cart., I, 224.

Antioche, première conquise, fut aussi la première ville latine où des Italiens obtinrent un privilège. On se rappelle les secours que les Gênois avaient apportés au siège, en particulier par leurs ravitaillements. Quelques jours après la défaite de Karbouqâ, Bohémond concluait avec les Gênois un traité par lequel, d'une part, il obtenait leur neutralité bienveillante dans ses conflits avec Raymond de Toulouse et leur alliance contre tout autre ennemi, d'autre part, leur concédait à Antioche trente maisons, un fondaco, un puits et une église en pleine propriété, et, pour toute l'étendue des dépendances encore indéterminées d'Antioche, l'exemption de tous les droits que payeraient les autres Francs (8). A la fin de 1100, une nouvelle flotte gènoise arrivait en Syrie, à Lattakié, et, après y avoir passé l'hiver, allait participer à des conquêtes franques en Palestine. En même temps, les Gênois facilitèrent, s'il faut en croire Caffaro (9), l'accession de Tancrede à la régence d'Antioche, et celui-ci, non seulement leur confirma le privilège de Bohémond, mais en plus un tiers des revenus du commerce maritime et terrestre de Souwaïdiya et la promesse de la moitié des revenus du commerce, d'une rue comprenant une église et un puits, et du château de Saint-Elie à Lattakié, et d'un fondaco et d'une maison à Djabala ; Tancrede s'était ménagé l'aide gènoise pour la conquête de Lattakié. Des promesses analogues étaient faites aux Gênois pour toute autre ville qui serait prise avec leur concours, mais il ne semble pas qu'elles aient eu à être jamais appliquées (10). En même temps, Tancrede accordait aux Gênois de faire juger dans les quarante jours tout procès entre les Latins et eux ; au cas où il aurait à se plaindre des Gênois, il enverra par leur flotte porter sa plainte aux autorités de la commune et ne sévira pas avant d'avoir reçu leur réponse, sauf pour le cas de trahison, qui sera jugé par la cour avec le Conseil des Gênois présents. L'acte fut contresigné

(8) Hagenmeyer Epist., p. 155-156. Cf. Caffaro, *Liberatis Orientis H. Occ. It.* v. 49.

(9) *Annales Januenses*, Belgrano, p. 5.

(10) La seule ville de la principauté à la prise de laquelle les Gênois aient participé, en 1110, est Misîs (Caffaro, *Annales Belg.*, p. 15); mais on ne voit pas qu'il soit jamais fait allusion à des possessions des Gênois dans cette ville; il s'agissait d'ailleurs seulement d'une reprise. La collaboration gènoise à la prise de Lattakié est attesté par Lib. Jur., p. 17.

sans modification par Roger à son avènement. Il ne parle pas des procès des Génois entre eux, considérés sans doute comme relevant de la commune de Gênes (11).

Les Pisans étaient arrivés en Syrie pour la première fois au milieu de 1099 et, animés de sentiments anti-byzantins qu'ils avaient montrés en route par un combat contre une flotte byzantine, avaient un moment aidé Bohémond contre Lattakié (12). Ils y revinrent en 1108, où ce fut grâce à eux que Tancrède put définitivement occuper cette ville. Il leur concéda à Lattakié l'importante rue des Arcades avec un puits et l'église Saint-Nicolas; à Antioche, le quartier de Saint-Sauveur; dans toute la principauté, l'exemption de tous droits commerciaux.

En 1100, des Vénitiens étaient à leur tour arrivés en Syrie, cette fois à Jaffa. D'après des confirmations de 1140 à 1153, ils auraient déjà reçu de Bohémond I<sup>er</sup>, Tancrède et Bohémond II, des privilèges, dont cependant l'original n'est pas conservé. Que les Vénitiens aient cherché à retrouver dans la Syrie du Nord quelque chose de leur situation du temps de la domination byzantine est probable. Toutefois, les privilèges qu'ils obtinrent devaient être peu importants, car, d'une part, les Vénitiens ne participèrent à aucune conquête dans la Syrie du Nord, et, d'autre part, ils étaient en Italie ennemis des Normands et alliés des Grecs, et assistèrent ces derniers contre Bohémond, en 1108, en Epire (13); ni le privilège de Tancrède, ni la confirmation de Bohémond II ne comportaient d'exemption des droits commerciaux (14). La situation des Vénitiens ne peut donc pas se comparer à celle des Génois ni des Pisans dans la Principauté, ni à celle qu'eux-mêmes occupent dans le royaume de Jérusalem: les Pisans sont, au contraire, plus richement dotés dans la principauté que dans le

(11) Ughelli, IV, 847. En 1127, Bohémond II confirme le privilège en l'étendant aux petites villes de la Riviera dépendant de Gênes (Lib. Jur., 30).

(12) Cf. supra, p. 000.

(13) Rehrich, Kön., p. 65.

(14) Tafel Th., p. 102. Le privilège concédé aux Vénitiens dans le royaume de Jérusalem pour l'attaque de Tyr en 1123 (Tafel, 85), contient une promesse de leur de faire obtenir aux Vénitiens des avantages analogues dans la principauté, ce qui prouve qu'ils ne les avaient pas; il est vrai qu'il s'agit d'avantages énormes et qu'ils pouvaient en avoir de moindres. Tancrède pouvait être relativement bien disposé pour les Vénitiens au lendemain de 1100, où ils l'avaient aidé en Palestine à prendre Haffa.



royaume, où les démêlés entre Baudouin I<sup>er</sup> et Daimbert leur ont nuï. Les Gênois sont également bien lotis partout.

\*  
\*\*

Pas plus à Antioche que dans le reste de la Syrie franque, le développement des colonies italiennes ne fut conforme d'abord aux promesses des premiers privilèges. Les causes en sont sans doute à rechercher à la fois en Italie et en Syrie. D'un côté, il semble que les cités italiennes, obligées de rester attentives à leurs intérêts d'Occident, n'aient pas pu soutenir l'effort du début et armer tous les ans de grosses flottes, qu'une fois achevée la conquête des ports un riche butin ne payait plus ; les concessions qu'elles avaient obtenues étaient supérieures à leur capacité commerciale d'alors et il apparaît bien qu'une partie d'entre elles ne furent jamais sérieusement occupées (1). D'autre part, à mesure que diminuait l'enthousiasme de la victoire et les nécessités de la conquête du littoral, les princes ont dû trouver disproportionnés les privilèges des cités italiennes et les secours qu'ils en recevaient, et regretter d'autant plus ces privilèges que l'arrêt des conquêtes diminuait leurs ressources ; aussi cherchèrent-ils évidemment à revenir sur leurs concessions, en même temps que les Italiens en laissaient tomber d'eux-mêmes certaines en désuétude.

C'est dans le cas des Pisans que cette régression apparaît le plus nettement. Non seulement, de 1108 à 1154, ils ne sont l'objet d'aucun renouvellement de concession, mais lorsqu'en 1154 et 1170 il leur est enfin accordé un nouveau privilège, nous constatons avec étonnement qu'il n'y est fait aucune allusion à celui de Tancrede, qu'il y est concédé aux Pisans de petits terrains à Antioche et Lattakié comme s'ils n'en possédaient aucun. qu'à Lattakié au moins ils avaient peut-être en effet laissé occuper par

(1) Par exemple, nous voyons qu'en 1154-1170 les Pisans sont susceptibles de recouvrer par voie judiciaire une terre de Lattakié occupée par d'autres. c'est sans doute une ancienne concession qu'ils n'avaient pas occupée (Müller, p. 615). Pour Gênes, cf. Byrne, *Commercial contracts*, p. 132-135. On sait que Venise avait, en 1100, obtenu la promesse de Tripoli; il n'en fut plus question quand la ville fut prise (Schaube, 88, 92).

les Gênois tout ou partie de leur ancienne concession, qu'enfin on leur remet la moitié des droits commerciaux qu'ils payaient, c'est-à-dire que contrairement au privilège de Tancrede, ils avaient été obligés d'en payer (2). Cette régression n'avait pas été le monopole d'Antioche, puisque dans le royaume des difficultés s'étaient élevées qui ne furent apaisées qu'en 1156 (3).

Pour les Gênois, ils avaient, eux, sollicité et obtenu de chaque prince (sauf Renaud) le renouvellement de leurs privilèges, mais il n'y fut apporté aucun changement notable jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle (4). Avec eux aussi les princes avaient eu des conflits peut-être dès avant Bohémond II (5), puis surtout en même temps qu'à Jérusalem, au milieu du siècle (6). Toutefois, à la différence du royaume, où ces conflits durèrent jusqu'à l'invasion de Saladin, ils s'apaisèrent à Antioche, semble-t-il, dès la fin du principat de Renaud de Châtillon ; c'était l'inverse pour les Pisans dont la situation dans le royaume devint, à partir de 1156, bien meilleure que dans la principauté.

D'autres raisons s'ajoutèrent-elles, pour créer ces difficultés, à la rivalité fiscale ? A Jérusalem, on reprochait aux Pisans d'exporter chez les infidèles des produits dont le roi leur interdisait la vente. A Antioche, les Gênois furent parfois inquiétés à cause des relations avec l'Empire byzantin qu'ils nouaient juste au moment de la plus forte tension entre les Antiochiens et Jean puis Manuel Comnène (7) ; il est possible qu'il en ait été de même des Pisans qui, après avoir été violemment hostiles aux Grecs, au début du siècle, s'étaient réconciliés avec eux depuis 1110 (8). Toutefois, Raymond de Poitiers est bien disposé pour les Vêni-

(2) Müller, 6.

(3) Schaubé, p. 136.

(4) Lib. Jur., 30, 98, 249.

(5) Qui, dans son privilège (Lib. Jur., 30), s'engage à n'attenter ni à la vie, ni aux biens des Gênois.

(6) Il y est fait allusion rétrospectivement dans un acte de 1203 (Chartarum. II, 1225), et Bartolotto, *Documenti sulle relazioni di Genova coll'impero bizantino*, p. 471. En 1155, le pape Adrien IV écrivit aux princes de Terre Sainte et au patriarche d'Antioche, Aimery, pour leur rappeler les droits des Gênois (Annales Januenses, an 1155). Le cas de Renaud devait être grave, car Aimery recevait mission de l'excommunier au besoin.

(7) Chartarum, loc. cit.; cf. Schaubé, p. 229-230.

(8) Schaubé, p. 225-226.

tiens dès 1143, avant que se soit produite la première tension entre eux et Byzance (vers 1150).

A partir du milieu du siècle, une reprise se dessine, dût sans doute à ce que le commerce italien a eu le temps de s'organiser et de prendre des forces. On a vu qu'Amalfi même paraît un moment s'y associer, et Venise surtout, jusque-là réduite dans la principauté à une situation inférieure, y acquiert en 1143, 1153 et 1167 des avantages qui l'égalent, sinon aux Gênois, du moins à peu de choses près aux Pisans. Ils avaient, dès avant 1143, une colonie à Antioche, occupant quelques maisons et un foundouq, qui leur sont confirmés ; il leur est consenti, en 1153, quelques réductions sur les droits commerciaux, réductions qui, en 1167, sont majorées et atteignent la moitié (9).

Mais ce qui caractérise les privilèges de cette époque, c'est qu'ils contiennent des avantages moins financiers que politiques. Dès 1143, semble-t-il, et en tous cas en 1153, les Vénitiens obtiennent le droit de faire juger leurs procès devant une cour formée de Vénitiens résidant dans leur foundouq et, en 1154 et 1170, les Pisans obtiennent le même droit (10). Chose curieuse, les Gênois, par ailleurs si favorisés, n'obtinrent cette autorisation judiciaire à Antioche qu'en 1189 (11). A ces immunités s'ajoutaient

(9) Tafel-Thomas, 102, 133, 148. L'acte le plus instructif est le second, où sont détaillées des réductions de droits : de 5 % à 4 % pour les étoffes (*panni*) de soie et de lin, 7 % à 5 % le reste, franchise des « carats » (cf. supra, p. 473); réduction de 1 bes. 8 den. à 1 bes. le droit de la charge du mulet à la sortie d'Antioche. et de 2 bes. 1/2 à 2 bes. celle du chameau (qui, d'après l'acte de 1143, paye le double du mulet); dans cet acte les « carats » devaient être payés à Antioche et non à Souwaïdiya.

(10) Tafel, loc. cit.; Müller, 6, 15. Dans ce dernier acte, il est fait exception pour le cas de flagrant délit, de trahison et d'homicide, qui ne sont pas spécifiés dans les privilèges vénitiens, mais sont normaux et pouvaient donc être implicites; dans les privilèges vénitiens, les procès à juger autonomément s'entendent des procès entre Vénitiens et d'un plaignant vénitien contre un non-vénitien, le cas d'un plaignant non-vénitien contre un Vénitien restant au prince, en vertu de la coutume générale d'aller devant la juridiction dont relève le défendeur. Cette spécification n'existe pas dans les actes pisans, mais devait aller de soi; enfin les actes pisans donnent à la cour du prince le droit d'intervenir si la cour pisane ne peut finir l'affaire, cas dont ne parlent pas les actes vénitiens.

(11) Lib. Jur., 432 (pour la date, cf. supra, p. 4); cf. l'acte de 1127 (*Ibid.*, 30), où Bohémond II se borne à abrégé de 40 à 15 jours le délai pour les jugements concernant les Gênois dans sa cour (confirmé en 1169).

la garantie des héritages, et, chose, on l'a vu, inconnue alors de l'Occident franc, le respect des biens recueillis dans un naufrage (12).

Toutefois, si nous comparons l'activité du commerce maritime de la Syrie du Nord avec celle de la côte libanaise, nous trouvons une infériorité d'autant plus sensible qu'elle n'existait pas dans les siècles précédents. Le meilleur moyen de mesurer la place relative que tiennent divers ports dans le commerce oriental des marchands italiens est de se reporter aux actes commerciaux privés qui le concernent. Seuls parmi ceux que nous avons conservés, des actes vénitiens remontent à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (13). Ceux qui n'ont pas été dressés à Venise (au Rialto), l'ont été en Orient, à Constantinople (exceptionnellement à Corinthe et en Crète), Acre (exceptionnellement Tyr), ou Alexandrie (exceptionnellement Damiette) (14), et ces mêmes ports sont à peu près les seuls lieux de destination qui y soient mentionnés (15). Cela ne signifie assurément pas que les navires se rendant à Acre ne faisaient pas escale à Souwaïdiya sous Antioche (16). Mais cette escale était irrégulière et brève, et la colonie vénitienne d'Antioche peu nombreuse. Au contraire, Constantinople, Acre, Alexandrie étaient des terminus, où l'on attendait le moment du retour,

(12) Les Vénitiens dès 1143, les Pisans en 1154; pour les Génois il n'y a d'attestation qu'en 1189.

(13) Le plus ancien est de 1119 (cf. Sacerdote, dans *Atti Veniti*, LIX, 1899-1900. II, 23) et note suivante.

(14) Dès 1119, d'après un acte cité par Monticolo, *Due documenti veneziani*, dans *N. Arch. Ven.*, XIX (1900). Deux actes de 1139 concernant Damiette et Alexandrie (San Giorgio Maggiore, busta, 28, n° 55; et San Zaccaria, busta, 24, novembre 1139); pour Alexandrie on a de nombreux actes dans la seconde moitié du siècle.

(15) Heinen, chap. 5 et San Zaccaria, Buste 24-26, S. Giorgio, Busta 28.

(16) Les privilèges des princes seraient inexplicables autrement. On possède un acte (San Zaccaria, Busta 24, avril 1144, Rialto) qui est une attestation du naufrage d'un navire vénitien se rendant d'Antioche en « Romania ». Comme escale, un autre acte (San Zaccaria, Busta 24, mai 1147, Acre) mentionne Salatio (Antalya) sur la côte sud de l'Anatolie, alors byzantine. Un autre (San Zaccaria, Busta 26, Constantinople, 1201), rappelant une charte de 1173, cite Chypre; un autre (Procuratori di San Marco di citra, Testamenti, I, 27) mentionne, au cours d'un voyage à Acre en 1191, la confiscation de l'avoine d'un capitaine vénitien par le seigneur d'un « golfe de Retezo », que je n'identifie pas.

où l'on traitait les affaires générales de l'expédition ; et les colonies vénitiennes y étaient numériquement importantes.

Assurément Venise est, pour Antioche, un mauvais exemple car elle n'y occupait pas la place de Pise ou de Gênes. Mais les actes de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle que nous avons conservés pour Gênes présentent le même tableau, avec cette différence que les ports syriens sont en général englobés dans l'appellation générale de « outremer », des spécifications n'intervenant que pour Constantinople et surtout Alexandrie qui paraît avoir été encore, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, plus importante que la Syrie pour le commerce génois. Acre, seule, est quelquefois nommée (17). Les Génois d'Antioche étaient peu nombreux (18). On admettra aisément, bien que les documents nous manquent, qu'il en était de même dans le cas de Pise, qui avait au milieu du XII<sup>e</sup> siècle laissé tomber dans l'abandon une partie de ses concessions de la principauté (19).

Quelles sont les raisons de cette infériorité de la Syrie du Nord ? On peut être tenté de penser que l'insécurité de la Djéziré a fait préférer au début du XII<sup>e</sup> siècle aux caravanes venant de Mésopotamie les routes semi-désertiques évitant Alep et gagnant directement Homs ou Damas. Mais, même si ce fait, qu'il faudrait établir, était exact pour la durée du comté d'Édesse, il n'a aucune raison de l'être par la suite, et nous voyons au contraire les voyageurs se rendant de Bagdad à Damas passer presque toujours par la Djéziré et Alep (20). D'autre part, les produits d'exportation qui étaient d'origine locale se rencontraient dans la Syrie du Nord en quantité probablement supérieure à la Syrie centrale et nous voyons qu'on apportait d'Antioche dans le royaume, des étoffes.

(17) Cf. Byrne, *Commercial Contracts*, p. 133-135. Dans les actes de Scriba on trouve aussi (n° 351) une fois Satalie (Antalya). Acre n'y apparaît pas, ni dans ce qui a été publié (peu) des notaires de la fin du XII<sup>e</sup> siècle; on le trouve dans ceux du XIII<sup>e</sup>, mais bien moins encore que le mot général « ultra mare ». Sur un Génois un moment peut-être établi à Antioche, cf. ci-dessus, p. 487, n. 2.

(18) Lib. Jur., 249, 172.

(19) Cf. supra, p. 15. Si l'acte de Bohémond III de 1170 (Müller, 15) n'est pas une copie pure et simple (pour le début) de celui de Renaud de 1154 (Müller, 6), comme il parle d'un terrain cédé pour y construire une maison il faut en conclure qu'en 16 ans, les Pisans ne l'ont pas édifiée.

(20) C'est le cas d'Ibn Djobaïr en 1183.

des vins, des couteaux, qui ne devaient pas tous être destinés à être utilisés sur place.

Les raisons véritables paraissent être autres. Elles tiennent d'une part à ce que les concessions accordées par les princes d'Antioche, si larges qu'elles paraissent, n'étaient pas égales à celles que consentirent les rois de Jérusalem et les comtes de Tripoli; et la pratique accentua la différence, car sur ce point comme sur d'autres, il fut apporté au maintien des prérogatives du souverain à Antioche une attention particulièrement stricte (21). Les Pisans seuls avaient eu peu de part aux largesses des premiers rois; les Génois reçurent de Baudouin I<sup>er</sup> en 1104 des privilèges analogues à celui de Tancrede, avec cette différence qu'il s'étendait à un plus grand nombre de ports et comportait des cessions territoriales plus importantes; et, dans le comté de Tripoli, Djoubail leur fut, en 1104-1109, donnée tout entière. Des promesses territoriales et économiques plus larges avaient été faites aux Vénitiens dans le royaume dès 1100 et furent complétées en 1124 par la cession d'un tiers de Tyr, précédée dès 1123 d'importants privilèges à Acre et à Jérusalem. En 1156, les Pisans qui avaient été privés de leur immunité financière dans la principauté l'obtenaient dans le royaume. Dans la seconde partie du siècle, les trois cités italiennes jouissent donc dans le royaume de l'immunité financière qu'ont à Antioche les seuls Génois (22).

Quant aux droits de respect des biens naufragés ou de justice autonome, Venise au moins les possédait à Jérusalem respectivement depuis 1100 et 1123, donc bien avant qu'aucune ville en jouit dans la principauté (23).

Toutefois, la disproportion des avantages reçus dans la principauté et le royaume n'est pas telle qu'elle n'eût pu être supprimée

(21) On remarquera que les Normands d'Italie avaient eux aussi, il est vrai, en partie pour des raisons de politique extérieure, mais non uniquement, été funestes au commerce maritime de leurs sujets.

(22) Encore n'est-ce pas absolument certain, car on voit cette immunité accordée en 1139 (Lib. Jur., 432) sans qu'il soit spécifié que ce soit une confirmation. Toutefois il serait étrange que les actes génois du XII<sup>e</sup> siècle ne contiennent aucune stipulation relative aux droits commerciaux, s'ils avaient à en payer, et l'on a vu que, contrairement aux Pisans, ils ne laissent pas tomber en désuétude leurs privilèges.

(23) Schaube, p. 125 et 131; Pise ne les obtint qu'en 1156, Gênes à une date indéterminée.

où compensée si commercialement les Italiens avaient eu intérêt à s'établir surtout dans la Syrie du Nord. En réalité, la Palestine était la partie essentielle de la conquête franque, en raison de son prestige religieux. C'était là que chaque année affluaient les pèlerins, et si Jaffa, port médiocre, mal défendable et trop excentrique par rapport à l'ensemble de la Syrie, ne fut qu'un port secondaire, Acre, le plus méridional des ports libanais, combinait les avantages d'un site relativement bon et d'un débouché de la Galilée et de Damas avec celui d'une distance modérée de Jérusalem. Le transport des pèlerins, en obligeant les navires italiens à séjourner toujours à Acre, suffit sans doute à expliquer la prédominance que ce port acquit sur les autres, où leur passage dépendait de leurs affaires et pouvait être bref (24).

Il ne peut être question d'étudier ici en aucune façon l'organisation du commerce maritime des Italiens, parce qu'elle ne concerne guère les habitants de la Syrie, que les pièces d'archives conservées nous renseignent en général seulement sur les tractations du départ et non sur le détail des opérations pratiquées pendant le voyage, et qu'aucune des rares exceptions ne se réfère à la principauté. Nous dirons seulement un mot de l'administration des colonies italiennes, celles de la principauté n'étant d'ailleurs que des succursales des colonies centrales situées hors de son territoire.

Cette administration était ordonnée selon les villes d'après des principes très divers. Les Génois transformèrent vite ou laissèrent se transformer leurs délégués à l'administration coloniale en concessionnaires à durée limitée, puis en fondateurs héréditaires; système qui limitait le contrôle de la commune-mère et l'importance de ses bénéfices, mais qui, vu la distance et l'irrégularité des arrivées des navires génois, permettait de surveiller constamment l'observation des concessions par les Francs de Syrie et la sécurité des opérations commerciales génoises. La famille qui bénéficia de ce régime, celle des Embriaci, appartenait à l'aristocratie génoise dès l'origine de la commune et avait pris part aux premières expéditions syriennes. Dès 1109, Guglielmo Embriaco est installé à Djoubail (Giblet), où son fils Ugo deviendra vite le seul détenteur du pouvoir. Un de ses parents, Nicola, reçut en 1127 la concession

(24) La prépondérance d'Acre est attestée par Benjamin de Tudèle, 20.

pour vingt ans des colonies de la principauté d'Antioche, dont Bohémond II lui confirmait les privilèges (25); ceux-ci furent renouvelés par Raymond de Poitiers à ses successeurs Ugo et Nicola, en 1144. En 1147, ces derniers ne firent pas abandon de leur concession à la commune, comme l'eût exigé le contrat de 1127, mais contre paiement de 300 livres, la commune accepta de la leur renouveler. La répartition des colonies fut révisée en 1154. Ugo et Nicola gardèrent Antioche et Souwaïdiya et y ajoutèrent Acre, tandis que Lattakié et Djabala étaient données à Ugo de Djoubaïl, Guglielmo, les unes et les autres pour vingt-neuf ans, moyennant un cens modique (26). Malgré de nouveaux conflits (27), la commune ne chercha pas à récupérer l'administration directe de Djoubaïl à l'expiration du terme, et les Embriaci de cette place perdirent l'habitude de payer le cens; à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ils sont des seigneurs féodaux assimilés aux autres seigneurs francs de Syrie, et Bohémond IV s'allia à leur famille par mariage (28). Par contre, à Antioche, postérieurement à Ugo et Nicola, on ne connaît plus de concessionnaire (29); peut-être la colonie avait-elle été reprise par Gênes dès avant la troisième Croisade; elle le fut en tous cas après, comme celle d'Acre et tous les autres établissements génois de Syrie, en dehors de Djoubaïl (30). La commune se fit alors représenter par un vicomte à Antioche comme à Acre; le rôle de ce vicomte était essentiellement de diriger la cour autonome de justice (31).

25) Lib. Jur., 30, 133.

(1) Lib. Jur., 172-173.

27) Alexandre III, Urbain III et le comte de Tripoli durent intervenir pour forcer les Embriaci à payer leur cens (Lib. Jur., p. 336-338; Röhrich *Reg.* n° 599).

28) L'autonomie des Embriaci servait à Gênes le groupe capitaliste auquel ils étaient liés, tandis qu'une administration directe de la commune eût pu amener des gouverneurs rivaux; ces capitalistes dominaient souvent la commune, d'où la facilité qu'eurent les Embriaci à étudier leurs obligations. Cf. *Berna, Genoa Colonies in Syria*, p. 151 sq.

29) Ils sont sans doute retournés à Gênes (Byrne, *ibid.*, 153-154); on remarquera que dès 1169, c'est non à eux mais à Albéric Lanfranc que Bohémond III concède sa confirmation (Lib. Jur., 249).

30) Les privilèges de Bohémond III et IV et Raymond Roupen sont adressés à la commune et ne mentionnent pas les Embriaci.

(31) Lib. Jur., 577. Il y a peut-être un rapport entre le régime concessionnaire propre à Gênes et le fait que la commune ne sollicita l'autonomie judiciaire qu'à la chute de ce régime.



Les Pisans et les Vénitiens, eux, ne firent pas d'expérience féodale. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, la colonie des Pisans à Antioche est dirigée par un vicomte ou consul (32), celle des Vénitiens par un bailli (33); ce bailli dépendait d'Acre, comme tous ceux de Syrie et d'Égypte. Acre était également la capitale des établissements génois et pisans de Syrie (34).

Les concessions italiennes étaient délimitées territorialement, non ethniquement, c'est-à-dire que les indigènes qui s'y trouvaient domiciliés relevaient d'elles (35), et qu'inversement les Italiens habitant hors d'elle sur le territoire princier dépendaient du prince seul (36). L'édifice principal était le foundouq (fondaco), à l'intérieur duquel même se tenait la cour de justice lorsque la colonie était peu nombreuse (37). La population italienne des petites colonies dans ses éléments stables ne devait comporter que quelques individus chargés de l'administration de la concession et de la gestion des biens-fonds. L'expédition maritime, partie d'Italie au printemps, arrivait en Orient trois ou quatre semaines plus tard ou plus, selon les escales intermédiaires, et y restait jusqu'en automne, non sans déplacements de ports à ports, les Italiens assurant ainsi une partie des relations entre Orientaux eux-mêmes. Les capitalistes qui montaient les expéditions n'en faisaient pas partie; marchands et capitaines de navires, pourvus par eux, fréquentaient seuls les ports du Levant, où parfois les capitalistes envoyaient des représentants (missi). Mais les documents concernant la principauté ne nous apportent à ce sujet aucune lumière et, au surplus, rien *a priori* ne différencie l'organisation des concessions et du commerce italiens à Antioche et dans le reste de l'Orient.

(32) Müller, 90; le vicomte est assisté d'un chancelier.

(33) Heyd, I, 331 sq.; Kretschmayr, II, 25; Tafel, 175, confirmation de Bohémond en 1183 au vicomte d'Acre.

(34) Müller, 80; Byrne, *Genoese colonies*, 166.

(35) La chose n'est pas attestée dans la principauté, mais il n'y a pas de raison qu'il en ait été différemment du royaume, sur lequel cf. par ex. Röhr. reg., 291 (sur les Juifs du quartier vénitien de Tyr).

(36) Müller, 90; Lib. Jur., 432.

(37) C'est le cas pour les Vénitiens (Tafel, 133).

## CHAPITRE III

### L'ÉVOLUTION DE L'ÉGLISE D'ANTIOCHE

#### § I. — *Les patriarchats de Raoul de Domfront et d'Aimery de Limoges.*

Pour des raisons dont on voit mal si elles tiennent au caractère des antagonistes ou à des circonstances nouvelles, par une évolution inverse de celle à laquelle on assiste dans le royaume de Jérusalem, l'ère des bons rapports entre prince et patriarche, qu'avaient marquée le patriarcat de Bernard de Valence et le règne des princes normands, cesse avec l'avènement de Raoul de Domfront et de Raymond de Poitiers, et pendant un siècle, malgré des trêves, les deux pouvoirs vont s'affronter.

Bernard de Valence était mort à la fin de 1135. Pendant la Croisade certains prélats avaient été élus par des assemblées de laïcs et clercs mêlés et Bernard avait peut-être été désigné ainsi, bien qu'il eût certainement par la suite obtenu sa confirmation de Rome, d'où le Pape Pascal II lui écrit en termes d'estime (1). Par la suite, les prélats latins de Syrie n'avaient plus été élus, au moins théoriquement, que par le clergé. Celui d'Antioche se réunit pour pourvoir au remplacement de Bernard. Mais, tandis qu'il discutait, la foule entraîna à Saint-Pierre l'archevêque de Misis (Mamistra) Raoul de Domfront, homme de peu de scrupules et de science, mais beau, avenant et populaire, et celui-ci prit son pallium sur l'autel de la basilique et ne demanda à Rome aucune confirmation : l'Église d'Antioche, lui reprocha-t-on plus tard d'avoir dit, n'avait-elle pas le pas sur celle de Rome, puisque saint Pierre, leur commun fondateur, avait fondé Antioche la première ?

Le clergé d'Antioche n'osa pas dresser d'antipatriarche, sans doute parce qu'il n'y avait pas de tradition bien ferme pour le mode d'élection du patriarche. Il n'en contenait pas moins un fort parti d'ennemis irréductibles de Raoul, dirigés par l'archidiacre Lambert et un chanoine de grande famille calabraise, Arnoul.

(1) G. T., p. 509 sq.; Roz., 4 sq.

Aussi Raoul essaya-t-il de s'assurer des alliés parmi les puissances temporelles. Il trouva facilement d'abord la princesse Alice, qui obtenait au même moment du roi Foulque la permission de rentrer à Antioche, mais avait néanmoins besoin d'appuis pour s'y maintenir contre l'hostilité d'une partie des barons. Mais ceux-ci avaient, d'accord avec le roi, mandé de France Raymond de Poitiers pour épouser la fille de Bohémond II et gouverner la principauté. Quand Raymond eût débarqué, Raoul trouva le parti de la princesse peu sûr et par contre, dans le besoin qu'avait Raymond d'alliés contre elle, vit une occasion excellente à la fois de renforcer ses titres moraux au patriarcat et d'augmenter les prérogatives de son église. Il offrit donc à Raymond son appui s'il lui prêtait un hommage lige. On a vu comment Raymond, impatient d'entrer à Antioche, accepta, et par quelle comédie Raoul se défit d'Alice et le sacra (fin 1136).

L'accord ne fut pas de longue durée. D'après nos sources arabes, à un moment mal déterminé de l'expédition de Jean Comnène, le prince d'Antioche aurait fait attaquer le palais du patriarche et voulu introduire un patriarche grec (2). Il est difficile de savoir ce qu'il y a derrière cette information, le patriarche grec, peut-être demandé par le basileus, n'ayant en tous cas pas été effectivement introduit; et, une fois éloigné le danger byzantin, Raymond ne parla plus de patriarche grec. Mais il y avait un autre sujet de discorde : Raoul avait enlevé à Lambert et Arnoul leurs charges; Arnoul alors (1138) alla faire appel à Rome. Raymond obligea Raoul à s'y rendre également pour s'y défendre en personne. Arnoul, ayant flatté les ambitions de Roger de Sicile, obtint de lui l'arrestation de Raoul à son débarquement, mais Raoul le flattant de plus belle, parvint à se faire libérer. Il n'eut pas de peine à obtenir une audience au Consistoire, qu'Arnoul avait prévenu contre lui; toutefois, comme il accepta de changer son pallium contre un autre, reçu des mains du pape, celui-ci (Innocent II) finit par lui laisser son patriarcat à titre provisoire et décida d'envoyer en Syrie un légat pour juger et décider définitivement, ainsi qu'il avait été fait trente ans plus tôt pour le patriarcat de Jérusalem. Raoul rentra donc en Syrie, après être repassé auprès

(2) Qal et 'Az., an 532. Raymond ne paraît pas, dans G. T., si hostile tout de suite à Raoul; y aurait-il erreur de date pour 534/1139-1140 ?

de Roger de Sicile, qui mit des galères à sa disposition pour regagner Souwaïdiya.

Raymond, si impatient qu'il fût de l'hommage qui lui avait été arraché, avait peut-être hésité entre les deux partis ; mais lorsqu'il vit sur quels vaisseaux le patriarche revenait de Rome, il ne douta plus des intrigues siciliennes de Raoul, dont Arnoul avait pris soin de l'informer, et dès lors agit résolument contre lui. L'usage était que le clergé vînt en procession hors des murs de la ville accueillir un prélat revenant de Rome; malgré la demande de Raoul, nul ne vint. Raoul n'osa pas entrer dans la ville et se réfugia dans un couvent de la Montagne Noire. Là, il reçut une offre d'hospitalité des archevêques d'Edesse et Douloûk et de l'évêque de Qoùriç, ainsi que de Joscelin II, sans doute heureux de faire pièce à Raymond. Raymond ne l'eut pas plus tôt appris, qu'il invita avec force politesses Raoul à rentrer à Antioche, où il lui assura une réception propre à lui donner l'illusion d'un parfait accord. Il se trouva que peu après le légat envoyé par le pape, Pierre de Lyon, mourait à Acre. Tandis que certains parlaient de poison, d'autres voyaient dans cette mort un avis du ciel et sollicitaient la paix de Raoul. Ce dernier ne voulut rien accorder à Arnoul, mais rendit à Lambert son archidiaconat. Vers le même moment, le conflit concernant les évêchés septentrionaux revendiqués par l'archevêque de Tyr s'étant rouvert, le pape écrivait à Raoul une lettre sévère, mais où il lui accordait le titre de patriarche; et le même titre lui était donné par saint Bernard dans une lettre où il lui recommandait les Templiers; Raoul pouvait donc se croire solidement établi sur sa chaire.

Cependant Arnoul, retourné à Rome, avait obtenu l'envoi d'un nouveau légat, le cardinal-évêque d'Ostie, qui convoqua un synode à Antioche, pour le 30 novembre 1139. Il y eut six prélats du patriarcat de Jérusalem, parmi lesquels le patriarche Guillaume et l'archevêque Foucher de Tyr; parmi les prélats d'Antioche, ceux de Douloûk, Qoùriç et Apamée appuyaient Raoul; ceux de Tarse, Lattakié, Djabala l'attaquaient ainsi, naturellement, qu'Arnoul et, de nouveau, Lambert. S'il faut en croire Guillaume de Tyr, assez favorable à Raoul qu'enfant il avait connu, le concile fut dominé par la crainte de Raymond, décidé à faire déposer le patriarche, auquel on reprochait son élection irrégulière, de mauvaises mœurs,

de la simonie. Invité à venir se défendre, le patriarche, sentant l'atmosphère peu sûre, refusa. L'archevêque d'Apamée ayant déclaré qu'il refusait de juger son supérieur, fut déposé. Il gagna son archevêché, mais mourut en route. Dans Antioche, la guerre couvait. Une troupe d'hommes armés s'étaient rassemblés autour de Raoul, prêts à expulser légat et synode; une troupe adverse, aux ordres de Pierre Armoïn, châtelain d'Antioche, dont le neveu Aimery de Limoges, naguère nommé par Raoul doyen du chapitre d'Antioche, ambitionnait cependant sa place, n'attendait qu'un signe pour se jeter sur ce dernier. Finalement, le légat alla lire à Raoul une sentence de déposition et l'obligea à rendre son anneau en présence des soldats du prince, qui pillèrent sa demeure et l'emmenèrent prisonnier au couvent de Saint-Siméon. Il s'en échappa bientôt et alla de nouveau à Rome où il devait, en 1144, obtenir la révision de son procès, en dépit de l'évêque de Djabala, qui soutenait contre lui la thèse de l'absolue dépendance d'Antioche à l'égard de Rome. Raoul se disposait à retourner en Orient lorsqu'il mourut.

Quelques semaines après la déposition de Raoul, les prélats responsables se réunirent pour lui désigner un successeur, qui, choisi, selon Guillaume de Tyr, sous la pression des armes et de l'argent du prince, fut Aimery de Limoges, le neveu de Pierre Armoïn (3).

\*  
\*\*

Le clerc limousin (4) qui arrivait au patriarcat dans ces conditions peu engageantes, allait être le plus prestigieux des patriar-

(3) G. T., XIV, 10, 11, 19; XV, 11-16; l'évêque de Djabala fut rencontré au cours du procès de Rome en 1144, par Otton de Freisingen (M. G., SS, XX, 966); d'après Michel, en 1454 (erreur pour 1451), le légat prit en Orient diverses bonnes mesures réformatrices. C'est peut-être par suite de l'affaiblissement temporaire de l'Église d'Antioche, que Raymond put, en 1149, juger un procès des moines du Saint-Sépulcre contre ceux de Saint-Paul sans intervention patriarcale, bien que les derniers l'eussent réclamée (Roz., 172). Il y a lieu de noter que le récit du patriarcat de Raoul étant fait exclusivement d'après G. T., nous n'en pouvons contrôler la valeur.

(4) G. T., XV, 18; il a un frère à Limoges en 1150, Thomas, d'après une donation de l'évêque de Limoges, Giraud (Röhr. Reg., 80). Ce Thomas est à Antioche en 1174 (Cart. I, 325).

ches d'Antioche (5), en raison de la longueur de son pontificat — plus de cinquante-trois ans —, des épreuves qu'il eut à y subir, des qualités qu'il y manifesta. Ambitieux et orgueilleux, il était par ailleurs d'un sang-froid indomptable, d'une activité et d'une énergie toujours en éveil; il était cupide, mais il savait dépenser en cas de besoin; peu cultivé, mais habile à acquérir de la popularité auprès de ceux qui l'étaient plus que lui (6); intelligent, doué de sens politique, sans aucun doute.

Avec Raymond, Aimery s'entendit bien, mais il n'était pas sûr de sa situation, que Raoul à Rome s'employait à saper, et l'on a vu qu'il dut envoyer l'évêque de Djabala l'y défendre. En 1149 un concile se réunit à Jérusalem, sous la présidence d'un légat du pape. Raymond venait d'être tué, Antioche était en danger, Aimery s'excusa de ne pouvoir assister au Concile. Mais, craignant sans doute qu'on discutât encore de son patriarcat, il interdit aussi à l'évêque de Tripoli, convoqué en sa place, de s'y rendre, ce qui amena contre cet évêque une sentence de déposition qu'il eut beaucoup de peine à faire lever à Rome (7). Quant à Aimery à Antioche, il sut, dans l'affolement qui avait suivi le désastre de Raymond, organiser, on l'a vu, la résistance en dépensant sans compter l'argent qu'il avait amassé. Baudouin III, arrivé enfin au secours de la principauté, ne fit que consacrer un état de fait en lui en attribuant le gouvernement provisoire (8).

A moitié prince d'Antioche en même temps que patriarche, Aimery dut prendre goût à son double pouvoir, et sans doute encouragea-t-il Constance dans ses refus de se remarier; il n'ent fut que plus mécontent lorsqu'elle eût épousé, sans lui en avoir parlé, le jeune nouveau venu qu'était Renaud, et sans doute ne se gêna-t-il pas pour le dire. Puis, en vue de l'expédition de Chypre, Renaud, le sachant riche, lui demanda un prêt; Aimery refusa. Alors Renaud, dont le sang-froid n'était pas la plus grande qualité, s'emporta, lui arracha ses vêtements, le fit jeter en prison, puis exposer sur la tour sous le soleil d'été, la tête couverte de miel pour attirer les mouches. Aimery fit-il ou non quelques concessions, on

(5) Honorius, III, 349.

(6) Correspondance avec Hugo Aetherianus, Martène, *Thes. Anecd.*, I, 479.

(7) *Hist. Pont. M. G.*, SS, XX, 540.

(8) G. T., XVII, 10, Michel, an 1460.

l'ignore; de toutes façons, il ne recouvrera pas la liberté et Renaud procéda à des confiscations sur les biens de son clergé. Le Roi de Jérusalem, Baudouin III, informé, n'en crut pas ses oreilles, puis envoya son chancelier et l'évêque d'Acre intervenir avec la dernière énergie auprès de Renaud, qui était son vassal et qui dut libérer Aimery et restituer ses prises ; les humiliations lui étant aussi faciles que la colère, il fit maintenant pénitence publique en tenant les rênes du patriarche dans un défilé à travers la ville. Celui-ci cependant jugea plus sûr de se réfugier à Jérusalem, et ce fut lui qui, le siège patriarcal de Jérusalem étant vacant, bénit en 1158 le mariage de Baudouin III avec Théodora Comnène (9).

Les relations qu'il se fit en cette occasion lui permirent, lorsque quelques mois plus tard Manuel Comnène entra en Cilicie, d'essayer d'intriguer avec lui contre Renaud; la rancune le poussait évidemment, car il allait bientôt montrer qu'il n'était pas homme à s'accommoder de la suprématie grecque; Manuel d'ailleurs se rendit compte sans doute que son alliance ne pouvait être acquise qu'au prix de renoncements qu'il était assez fort pour éviter, et déclina ses offres; le seul effet en fut de hâter la soumission de Renaud, qui redoutait des machinations intérieures (10). Aimery rentra alors à Antioche. Peu après Renaud fut capturé et Constance reçut cette fois la régence, sous le contrôle du roi de Jérusalem. Aimery n'avait plus pour elle les sentiments favorables de 1149-1153; il les avait d'autant moins qu'elle s'appuyait sur son gendre Manuel Comnène, qui désirait toujours introduire à Antioche un patriarche grec. Aussi lorsqu'il la vit prétendre prolonger son pouvoir après la majorité de son fils, prit-il la tête de la conjuration qui, ayant fait appel à Thoros, expulsa la princesse et établit Bohémond III (1163) (11).

Situation éphémère, d'ailleurs; en 1164 a lieu le désastre de Hârim. De nouveau Aimery doit organiser la défense des forteresses et de la ville et le fait avec une énergie, une générosité, un mépris du labeur personnel en même temps qu'une aptitude à entraîner au travail clercs et indigènes à défaut de Francs, qui lui attirèrent l'admiration; et en même temps il joint son appel à ceux du

(9) G. T., XVII, 18; XVIII, 22; Kinnamos, 272.

(10) Kinnamos, 273.

(11) Cf. supra, p. 408.

roi de Jérusalem et du Maître du Temple pour obtenir des secours de Louis VII (12). En attendant, pour en obtenir de Byzance, Bohémond III doit introduire à Antioche un patriarche grec; Aimery ne peut accepter de côtoyer l'usurpateur et va s'enfermer à Qoçaïr. Cinq ans plus tard, le ciel lui-même paraît le rappeler. Un tremblement de terre terrible ébranle Antioche, et tandis que le prince en costume de pénitent va implorer le pardon d'Aimery, on retire le patriarche grec écrasé sous les débris du toit de saint Pierre effondré. Aimery alors rentre à Antioche (1170) (13). Ce ne fut pas pour vivre avec le prince dans une paix sans orage, puisqu'en 1181, ayant excommunié Bohémond pour son union avec Sybille, puis jeté l'interdit sur la principauté, il eut, on l'a vu, à subir un siège en règle dans Qoçaïr, tandis que les biens du clergé à Antioche étaient saccagés (14).

Ce fut toutefois, semble-t-il, le dernier conflit qui ait éclaté entre le prince et le patriarche. Les dangers extérieurs les rapprochèrent. Ce fut Aimery qui conseilla la vente de Marqab à l'Hôpital (15), après la tentative d'établissement de Chevaliers de Saint-Jacques à Bikisrâil (16). En 1188, ses trésors lui servirent à faire inclure Qoçaïr dans les territoires laissés aux chrétiens par Saladin (17). Il avait, avec Bohémond III, adressé des appels à l'Occident, au roi d'Angleterre Henri II (18); il participa à la réception des croisés allemands, à leurs négociations avec Conrad de Montferrat (19). Il n'avait pas encore épuisé ses richesses, puisqu'on lui en trouva de considérables à sa mort (20).

La date de la mort d'Aimery et le nom de son premier successeur ont été l'objet des opinions les plus diverses. Boschius (21) plaçait après Aimery un patriarche Raoul II, dont il donne comme

(12) Lettre de Geoffroy Foucher à Louis VII; Bouquet, XVI, 61-62.

(13) Michel, an 1481.

(14) Supra, p. 424-425.

(15) Cart., I, 491.

(16) Acte de Saint-Jacques.

(17) Anon. Rhénan., 528.

(18) Rymer, 39.

(19) Infra, p. 433.

(20) Michel, an 1504.

(21) *Tractatus* (AASS, juillet, IV, p. 139) suivi par Lequien, Gams et Eubel. La source de Boschius est dans Panvinus et Genebrardus, deux auteurs du *xvi<sup>e</sup>* siècle, qui ont sans doute connu une bulle pontificale inconnue de nous.



dates extrêmes 1188 à 1200; aucun texte n'ayant jusqu'à la publication de la chronique de Michel le Syrien confirmé ce nom ni ces dates, qui paraissaient se heurter à des témoignages contraires, les érudits récents ont, en général, rayé Raoul de leurs listes (22). Le texte de Michel le Syrien, absolument contemporain, atteste cependant formellement qu'Aimery mourut en 1504 (= nov. 1192-nov. 1193), et qu'il fut remplacé par un ecclésiastique âgé de son diocèse, Raoul; et le Boustân confirme la mort d'un patriarche cette année (23). La difficulté est que les Gestes des Chyprois notent sans préciser explicitement qu'en 1196 « mourut le patriarche d'Antioche, qui ot nom Haimerin, et fu fait patriarche Pierre d'Angolême, qui fu vesque de Triple » et le continuateur D de Guillaume de Tyr appelle aussi Aimery le patriarche qui en 1193 présida à la proclamation de la commune et en 1194 reçut Henri de Champagne (24). Nous savons, en effet, par des chartes que Pierre fut chancelier de Guy de Lusignan, puis archidiacre de Tripoli en 1189-1190, enfin évêque de cette ville en 1191-1195 et qu'il y nomma à sa place l'archevêque *in partibus* d'Apamée, Laurent, mesure irrégulière qui fut l'objet d'une lettre d'Innocent III en 1198. Nous savons aussi que Pierre reçut son pallium à Rome d'Innocent III, c'est-à-dire qu'il était arrivé dans cette ville après la mort de Célestin III, donc avait dû être élu au patriarcat au plus tard au début de 1197 (25). Il n'y a donc pas de doute à avoir sur le fait qu'en 1196 mourut un patriarche auquel succède Pierre. Par contre, aucun texte contemporain ne confirme que ce patriarche ait été Aimery. Il est probable que l'auteur des Annales qu'ont eu sous les yeux les compilateurs des Gestes et de l'Éracle, connaissant le nom prestigieux d'Aimery, l'a ajouté de son crû devant une citation anonyme. En tous cas, c'est Raoul II, élu patriarche à un moment indéterminé de 1193, qui meurt en 1196. C'est donc peut-être lui

(22) Mas. Latrie, Rol., IV; Rey, *Dignitaires*, Rol., VIII; Röhricht, *Syria Sacra*, ZDPV, X. Korolevski, Dict. Hist. Eccl. art., Antioche, expose les deux thèses sans conclure.

(23) Michel, an 1504, Boustân, 589. Ce Raoul (Ranulfe) est-il le chanoine de ce nom, connu en 1184 (Cart., I, 44) ?

(24) Chyprois, 15; Cont. D., 207-210.

(25) Müller, 36, 65, 79; Lib. jur., 359, 432 (sur sa date, cf. supra, p. 4). Röhr. Reg., n° 697; Cart., I, 582; Strehlke, 23; lettre d'Innocent III, 31 de 1198.

qui prit part à la formation de la commune, c'est lui qui, en 1194, reçut Henri de Champagne, se rendant en Cilicie, et Aimery mourut en 1193.

Des affaires intérieures de l'église séculière d'Antioche au temps d'Aimery on sait peut de chose. Avec le Saint-Siège, il entretenait de bons rapports; bien qu'il eût un moment penché en faveur de l'antipape Victor IV, Alexandre III le soutient contre l'église grecque, tout en caressant l'espoir de la résolution du schisme; Adrien IV en 1155, Urbain III en 1186 lui écrivent d'intervenir pour la défense des Génois contre les princes ou contre les Embriaci; en 1174, on le trouve auprès d'un légat, venu peut-être porter les convocations au futur concile du Latran, auquel Aimery se borna cependant à se faire représenter par l'évêque de Tripoli (26). Il restait en relation avec son pays d'origine par des correspondances avec des lettrés (27) et des envois de reliques (28), et ce n'est sans doute pas par hasard si ce prélat issu d'une région située sur la route de Compostelle fut l'auteur de la seule tentative qui ait été faite pour introduire en Syrie un ordre militaire espagnol (29). Mais ce fut surtout par sa politique à l'égard des autres églises et dans ses rapports avec les ordres militaires qu'Aimery eut un rôle éminent et remarquable, dont on reparlera en sa place. Qu'il suffise de souligner combien, dans tous les domaines, Aimery a travaillé à exalter les prérogatives du patriarcat et à les défendre contre les princes et les schismatiques. Toutefois, si l'on oppose les conflits du XII<sup>e</sup> siècle à ceux que nous rencontrerons au siècle suivant, on remarquera qu'il s'agit plutôt entre prince et patriarche de cas fortuits, particuliers (heurts de caractères et d'ambitions, besoins d'argent, sous Renaud; exigences byzantines et écarts de conduite sous Bohémond III), que d'un conflit général des pouvoirs. Dans la mesure où l'insuffisance de notre documentation permet de l'affir-

26) G. T., XVIII, 29 et XXI, 26; Loewenfeld, *Epist. ined.*, 164; Lib. Jur., 334. cf. 308; Cart., I, 325; Annales Januenses, an 1155.

27) *Supra.* p. 505.

28) La tête de saint Serge à Angers (*Chron. S. Sergii*, éd. Marchegay, 148); probablement aussi les reliques de Dorat en Limousin (*Kohler; Doc. ined.* n° 1, dans *ROL*, VII).

(29) Une tradition lui attribue aussi un rôle à l'origine des Carmélites (AASS, mars, III, 787); mais il s'agit probablement de son homonyme de Jérusalem (1150-1180). Pour l'ordre espagnol, cf. p. 514.

mer, il n'y a pas eu de conflit concernant les droits respectifs de chacun d'eux (à l'exception de la prétention de Raoul à l'hommage de Raymond). Ils restent constitués de façon autonome chacun dans son domaine, et leurs conflits même trahissent leur collaboration, qui s'affirme positivement aux heures de péril.

## § II. — *Les ordres militaires.*

A partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, non seulement la physionomie de l'Eglise latine de Syrie, mais toute sa vie politique et sociale est progressivement transformée par le développement d'une institution nouvelle, celle des Ordres militaires. Il ne peut pas être question d'exposer ici dans leur ensemble, même succinctement, l'histoire et l'organisation de ces Ordres, pour lesquels la Syrie du Nord n'a rien de différent des autres régions ; on se bornera donc à exposer ce qu'on sait de leur croissance et de leur activité dans le territoire restreint de notre étude, et des répercussions qu'elles ont eues dans le reste de la société.

Les deux premiers et principaux Ordres militaires sont l'Hôpital et le Temple. L'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean était dans son origine antérieur à la croisade, et resta toujours entre autres choses une institution hospitalière, destinée à loger et soigner les pèlerins de tous pays. C'est à ce titre qu'il se développa au début du XII<sup>e</sup> siècle, où naturellement les pèlerins se multiplièrent, et qu'il reçut ses premières donations. Ce fut seulement au cours du second quart du XII<sup>e</sup> siècle qu'il se constitua en Ordre. Dans la même période (avant 1137), sous l'influence de l'organisation des Templiers, et peut-être dans la péninsule ibérique avant la Syrie, il ajouta au service des pauvres le service des armes, pour la guerre contre les infidèles. Quant aux Templiers, ils ont pour origine l'engagement pris par quelques chevaliers francs, sur l'initiative de l'un d'eux, Hugues de Payens, de se consacrer à la protection militaire des pèlerins ; installés par Baudouin I<sup>er</sup> près du « Temple de Salomon », d'où leur nom, ils vivaient, en dehors de leur activité militaire, selon la règle bénédictine. Les adhérents et les donations affluèrent vite, surtout à partir de la tournée de propagande de Hugues en Occident en 1128, et grâce à l'appui que leur prêta Saint-Bernard. En 1129 on les voit participer à la

guerre contre les infidèles en Syrie, dès auparavant en Espagne et en Portugal. Et c'est dans les années suivantes qu'ils se constituent en Ordre autonome (1). Pratiquement, les deux Ordres devinrent donc à l'état durable ce que la croisade avait été à l'état temporaire : deux armées attachées par un vœu religieux à la sauvegarde de la Terre Sainte et à la lutte contre l'Islam.

De ce caractère découle l'afflux de la noblesse guerrière, à la différence de l'Hôpital primitif, de recrutement plus populaire ou plus religieux ; il va sans dire que la prédominance de cette classe entraîne aussi la prédominance d'un esprit. D'autre part, l'importance des biens possédés et l'entretien d'armées font des deux Ordres des puissances militaires et féodales au sein ou en marge des états laïcs. Cette condition nouvelle est manifestée et renforcée par la concession de places fortes, dont les plus anciennes en Orient paraissent être respectivement pour l'Hôpital celle de Baït Djibrin en 1137, et pour le Temple celle de Gaza en 1149. Ces deux concessions ont pour but de faire protéger par les Ordres la frontière égyptienne. Mais il semble que ce soit au comte de Tripoli Raymond II que revient pour l'Orient (2) l'initiative de la constitution systématique de marches frontières autonomes en faveur des Ordres, tout autour de la trouée Homç-Tripoli et de la Montagne des Assassins. C'est en 1142 qu'il donne à l'Hôpital le Krak des Chevaliers, avec tous ses droits sur les territoires situés plus à l'est et au nord jusqu'à Rafaninya et Ba'rin, reconquis peu auparavant par Zangî (3). Par la suite, une seconde ligne de défense fut constituée en arrière du territoire hospitalier par la concession de Tortose, Çafithâ et Arqâ, au Temple (4).

Antioche suivit le mouvement avec cette différence que là, la première concession de marche militaire fut faite au Temple avant l'Hôpital. Saint Bernard avait recommandé les Templiers au patriarche Raoul (5), et en 1138 le maître du Temple, Robert de

(1) Prutz, *Die Geistliche Ritterorden*, chap. 1.

(2) Parce que d'origine toulousaine (route d'Espagne) ? La chose avait déjà été faite en Portugal (Prutz, *op. cit.*, p. 22 sq.).

(3) Cart., 116.

(4) Tortose probablement avant 1169 (Röhricht Reg., 462), 'Arqa avant 1179 (*ibid.*, 581), Çafithâ avant Saladin.

(5) D'Albon, Cart., n° 106.

Bourgogne, passa à Antioche (6). On trouve deux Templiers à la cour de Raymond en 1140 (7); en 1149, ils accourent, moyennant finances, au secours de la principauté, où ils paraissent avoir possédé des terres, pillées par l'ennemi (8). En 1154, on les voit, avec l'Arménien Sdéfané, surprendre des pillards seldjoucides aventurés près de Baghrâs; ils avaient donc déjà un établissement dans cette place ou à proximité. On a exposé plus haut comment, peu après, à la suite d'hostilités entre Renaud de Châtillon et Thoros, les Templiers se virent reconnaître ou attribuer par ce dernier « les forteresses des confins d'Antioche » (9). Baghrâs, la principale, paraît leur avoir été confirmée par Alexandre III (10); et ils possédaient sur les confins siliciens de nombreuses terres que Mleh, bien que jadis confrère de l'Ordre (avec Sdéfané ?), leur enleva momentanément, avec Baghrâs (11). Ils recouvrèrent cette place à la mort de Mleh, ainsi que Darbsâk, les perdirent en 1188, et rentrèrent en possession de Baghrâs en 1216 pour ne plus l'abandonner jusqu'à la fin de la principauté. Au temps de Saladin et au xii<sup>e</sup> siècle, ils possédaient en plus dans l'Amanus méridional la Roche-Guillaume et la Roche de Roissol (Hadjâr Shoghlan) ; au xiii<sup>e</sup> siècle on leur connaît encore Hiçn at-Tinât (après 1216) et Port-Bonnel (Arsouz) sur la côte arménienne (12). C'est donc une vraie marche qui est constituée là au profit des Templiers. Ils avaient reçu également dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle de nombreux villages des seigneurs de Marqab (13) et de Bikis-râil (14), et sans doute en bien d'autres régions que la perte de

(6) G. T., p. 667. En 1137, il y avait à Antioche selon Kinnamos, H 214, des « Frères », nom par lequel les auteurs orientaux désignent généralement les Templiers et les Hospitaliers.

(7) Roz., 172 et 178.

(8) Lettre d'André de Montbard, Bouquet, XV, 540.

(9) Supra, p. 394.

(10) G. Innocent III, vol. III, p. 54.

(11) G. T., XXI, p. 991; Inn. III, 5 janv. 1199.

(12) Cf. infra p. 717 et ROL, VII, cf. 151). Pour Hiçn at Tinât, I. F., trad. Jourdain, an 664/1266; elle n'appartenait pas aux Templiers en 1214. cf. Léon I<sup>er</sup> de Cilicie l'engagea avec tout le Djazr aux Hospitaliers (Cart. H. 164).

(13) Paoli, 40 et 206; Arch. Malte, 134 et 172; Inv., n° 123 et 152.

(14) Acte de saint Jacques.

leurs archives nous condamne à ignorer, sans parler des maisons de l'Ordre à Antioche et à Lattakié (15).

En ce qui concerne les Hospitaliers, de nombreuses donations leur sont faites tout au long du XII<sup>e</sup> siècle, depuis Bohémond I<sup>er</sup> (16) surtout dans les villes et environs d'Antioche et Lattakié et dans les fiefs des Mazoir, en attendant qu'ils en devinssent les héritiers universels (17). Néanmoins, quelque puissance que la somme de ces biens ait représentée, elle ne comprenait aucune place militairement importante avant le règne de Bohémond III. Celui-ci, qu'influçait peut-être son amitié pour Raymond III de Tripoli, trois ans et demi après le désastre de Hârim, décida d'intéresser l'Ordre à la défense de sa frontière sud-orientale, en lui abandonnant en bloc ses droits sur le Roûdj, le Djabal Soummâq, et la région d'Abou Qobaïs, auxquels il ajoutait quelques places de la région de Bakâs-Choghr (18). Cette concession aurait pu être l'origine de la constitution au profit de l'Ordre d'une véritable principauté, puisque les territoires visés prolongeaient exactement au nord ceux qu'il tenait du comte de Tripoli autour du Krak des Chevaliers. Mais pour la plupart il fallait en faire la conquête, qui ne fut jamais entamée, et il apparaît que même les districts encore en la possession des chrétiens ne furent guère occupés en fait (19). Ce fut seulement en 1186 que Bohémond, sur le conseil du patriarche Aimery, permit à Bertrand Mazoir de vendre tous ses fiefs aux Chevaliers de Saint-Jean avec Marqab et les châteaux qui en dépendaient (20). L'importance de cette concession l'empor-

(15) Annales T. S., AOL, II B 435; Inn., III, II, 687; Müller, 6.

(16) Cart., I, 38.

(17) Cf. la liste ci-après.

(18) Cart., I, 266 (début 1168).

(19) C'est évidemment le cas pour Levonia, Bakfela, Gaïgon, qui sont concédés en 1179 à Joscelin (Strekke, 10); si Rochefort = Borzeï, elle n'a pas été occupée non plus, puisqu'elle a pour gouverneur en 1188 un beau-frère marié de Sibylle (infra, p. 431); les chroniqueurs arabes qui notent que Baghrâs et Darbsâk appartenaient aux Templiers, lorsque Saladin s'en empara, et Marqab aux Hospitaliers, ne mentionnent rien de tel pour aucune de ses autres conquêtes de la principauté (parmi lesquelles la place qui se dissimule sous Rochefort, supra p. 160, et Bakâs-Choghr). Pour les premières donations, on considérerait implicitement sans doute qu'elles étaient annulées au-delà d'un certain délai de non-occupation ou non-fortification, comme dans l'acte Cart., I, 226 et l'acte de Saint-Jacques.

(20) Cart., I, 491.

tait il est vrai sur toutes celles qu'avait reçues l'Ordre hormis celle du Krak des Chevaliers, qu'elle complétait parfaitement en permettant à l'Ordre d'enserrer la montagne des Assassins entre ses deux puissantes forteresses. Fortifiée par l'Ordre, séparée de Tripoli au sud par les Templiers de Tortose et Çafithâ, d'Antioche au nord à partir de 1138 par l'enclave musulmane de Lattakié-Djabala, Marqab allait être au XIII<sup>e</sup> siècle la puissante capitale d'un véritable état indépendant.

Dans le comté d'Edesse, l'Hôpital eut à partir de 1134 un établissement à Tell-Bâchir, qui fut doté de quelques concessions (21). Dès avant 1146, une tentative avait été faite pour les associer à la fortification et à la défense de la frontière de Beheşni ; mais on ignore si elle fut suivie d'effet (22).

On a vu au début de ce chapitre comment l'organisation militaire du Temple et de l'Hôpital en Orient n'avait peut-être été que la transplantation d'habitudes inaugurées dans la péninsule ibérique. La principauté d'Antioche présente l'originalité d'avoir cherché à introduire en Syrie un Ordre purement espagnol, qui pouvait peut-être se recommander auprès du patriarche Aimery de pèlerins de Compostelle connus jadis à Limoges par ce dernier : l'Ordre de Saint-Jacques de l'Épée, quî, créé au milieu du XII<sup>e</sup> siècle pour la protection des pèlerins de Saint-Jacques avait rapidement débordé ce cadre par de fortes installations en Castille, et en 1175 venait d'être définitivement organisé par le pape Alexandre III (23). En 1180, Bohémond III, sur les conseils d'Aimery, concéda à l'Ordre de Saint-Jacques ses droits sur le château et le territoire de Bikisrâil, s'ils pouvaient le reconquérir dans un délai d'un an (24). Toutefois l'entreprise n'eut pas lieu, et plus tard la place devait être promise aux Hospitaliers.

Les motifs des dons que reçoivent les Ordres militaires sont variables. Certains leur sont communs avec les Ordres non-mili-

(21) Cart., I, 90, 91, 112.

(22) Cart., I, 226. La date de 1163 donnée par l'éditeur est impossible, puisque Baudouin est mort en 1146 et qu'il s'agit sûrement d'une donation effective (or le pays fut perdu en 1150). Raymond de Palacio qui reçoit le don est connu en 1141-1147 (Röhr., nos 201, 204, 244).

(23) Prutz, *op. cit.*, p. 94-95.

(24) Acte de Saint-Jacques dans *Bullarium equestris ordinis*. S. Jacobi, Madrid, 1719, p. 22-23.

taires : piété (25), désir de protection (26). Souvent il ne s'agit que d'un don post-mortem, dont l'auteur, sa vie durant, se réserve la jouissance (27); l'Ordre d'ailleurs accueille des confrères laïcs qui lui apportent quelques biens dont ils gardent la jouissance moyennant un cens (28), et naturellement reçoit tous les biens de ceux qui entrent en religion. Les motifs précités de donations sont prépondérants au début de l'Ordre et le restent chez les particuliers. De la part des puissants et du prince en particulier, il s'agit de plus en plus, à mesure que l'Ordre se développe, d'intérêt public et de nécessité militaire (29). Le don du Krak à l'Hôpital par le prince de Tripoli suit la perte de Ba'rîn et l'échec de l'expédition byzantine; la concession de Baghrâs au Temple, des hostilités byzantines, arméniennes, turques; celle de l'année 1168 à l'Hôpital, le désastre de Hârim de 1164; celle de Bikisrâil à la milice de Saint-Jacques, et celle de Marqab à l'Hôpital, l'enlèvement de Bikisrâil par les montagnards et les progrès des Assassins. Bertrand Mazoir explique dans son préambule, qu'étant donnée la pression des infidèles, il n'a pas les ressources nécessaires à l'entretien et à la défense de sa forteresse, et Bohémond III n'entreprend pas de le suppléer. Au moment où les dépenses à faire pour la protection du territoire s'accroissent, le prince, appauvri par les pertes subies, n'y suffit plus; les effectifs dont il dispose, surtout, sont déficients. Bon gré mal gré, il doit s'en remettre aux Ordres militaires qui, eux, par leurs maisons d'Occident, disposent de ressources et d'hommes à un degré qu'il ignore. Au XIII<sup>e</sup> siècle on ne songera même plus à faire une reconquête sans associer l'Ordre au profit: on lui promettra Djabala, et Bohémond VI partagera Lattakié avec lui (30).

Il ne faudrait pas croire cependant que toutes les acquisitions

(25) Par exemple Cart., I, 444, don de « Barutellus et uxor sua sarracena pro redemptione animae suae et uxoris suae ».

(26) Par exemple, Cart., II, 701.

(27) Cart., I, 423.

(28) Cart., I, 600, Bohémond III, reçu confrère, demande à être enterré dans la maison de l'ordre.

(29) Naturellement il peut s'y joindre une pensée pieuse: un don à l'église attirera les faveurs de Dieu sur l'armée. On voit un monastère, celui de Saint-Paul, faire don d'un village à l'Hôpital, valable jusqu'à la prise d'Alep... (Cart., II, 271).

(30) Infra, p. 612 et 706.



de l'Ordre résultent de dons. Marqab, on l'a vu, fut achetée au prix d'une rente annuelle de 2.200 besants, pour assurer au seigneur des ressources dignes de son ancienne situation, plus un don de 10.000 besants à Bohémond et à ses fils. Cela différencie la concession de Marqab de celle du Krak et de Baït Djibrin, et il est possible qu'il faille y voir une marque des préoccupations fiscales que nous retrouvons dans la politique économique des princes (31).

Les Ordres possédaient des domaines de catégories diverses. Seigneur féodal, l'Ordre a des vassaux laïcs; la concession de Marqab en 1186, celle de Djabala sous Raymond Roupen, s'accompagnent d'un transfert des hommages de ces vassaux de leur ancien suzerain à l'Hôpital, aux mêmes conditions de service (32). En second lieu, l'Ordre a des terres qu'il possède directement, mais qui sont exploitées par des serfs ou louées par lui à des individus ou à des collectivités même religieuses (33). Puis viennent les établissements occupés par des frères eux-mêmes, maisons de l'Ordre dans les villes (Antioche, Lattakié, Djabala, Boulounyâs) et forteresses, ou concédés à l'un d'eux par l'ordre à titre d'usufruit viager (34). D'autre part, et surtout lorsqu'au XIII<sup>e</sup> siècle il resta peu de terres à distribuer, les Ordres reçurent des rentes en argent ou en nature (35). Tout cela les rendait assez riches pour tenir parfois, auprès d'un Léon I<sup>er</sup> de Cilicie par exemple, l'office de banquiers (36).

Des diverses possessions de l'Hôpital, Marqab est une sorte de capitale, où quelques centaines de frères vivent sous le commandement militaire d'un châtelain assisté d'un vice-châtelain et d'un « *praeceptor militum* » (soldats francs et turcoples) (37). Là se tiennent parfois des chapitres généraux de l'Ordre (38) et sont hos-

(31) Plutôt que d'une résistance à la féodalité ecclésiastique, puisque la cession de Baghrâs au Temple remonte au milieu du siècle.

(32) Cart. I, 497, II, 71.

(33) Cart., I, 446.

(34) Cart., I, 370, 378, 417.

(35) Cart., I, 131, 144, 224, 303, 370, 441, 514, 600, 650; II, 48, 136; 196; 429, 495, 502, 594, 869.

(36) Cart., II, 164.

(37) Willbrand, 171; Cart., II, 476; liste des Châtelains dans Ducange-Roy, *Familles*. Chap. Margat.

(38) Par exemple, en 1204 (Cart., II, 31).

pitalisés des hôtes de marque (39). Les autres possessions de l'Ordre dans la principauté sont réparties entre deux préceptories (commanderies, baillies) ayant respectivement leur chef-lieu à Antioche et Lattakié (40). L'organisation du Temple était analogue ; il avait une préceptorie à Antioche, peut-être une autre à Lattakié ; les possessions méridionales de l'ordre relevaient de la préceptorie de Tortose dans le comté de Tripoli (41).

Ce qui accroissait la puissance des Ordres était que leur possessions étaient accompagnées de privilèges qui leur conféraient une véritable indépendance, voire une supériorité à l'égard des pouvoirs laïcs. Là encore l'initiative en Syrie vient peut-être de Tripoli, où déjà l'acte de cession du Krak en 1142 confère aux sujets de l'Hôpital l'exemption de tous les droits commerciaux dans le comté, reconnaît aux Hospitaliers le droit de faire la guerre seuls en gardant tout le butin pour eux, et interdit au comte de conclure sans leur consentement une trêve avec les Musulmans. La liberté commerciale fut accordée à son tour par Raymond, dans la principauté, au début de 1149 (42). En 1168, en même temps qu'il leur concède ses droits sur les territoires de l'Oronte et d'outre-Oronte perdus, Bohémond III signe avec les chevaliers de Saint-Jean pour cette région un véritable traité d'alliance de souverain à souverain, où il n'est même pas l'égal de l'Ordre : car l'Ordre est libre ou non de respecter les trêves conclues par le prince, tandis que celui-ci doit respecter les trêves conclues par

(39) Le roi de Hongrie en 1218 (Cart., II, 239).

(40) On connaît comme précepteurs d'Antioche : Guillaume (1151), Gibelin (1174), Roger de Larent (1183 ? 1186), Albert (1191), Pierre (1203), Albert (1214), Jossierand (1216), et comme précepteur de Lattakié : Alexandre (1183) ; un trésorier d'Antioche figure en 1209. La préfectorie de Lattakié n'existait pas encore en 1151, un don dans cette ville fut reçu par le percepteur d'Antioche (Cart., I, 154, 315, 436, 440, 446, 491, 570 ; II, 165, 190, 112, Röhr. Reg. N° 729 a).

(41) On connaît comme titulaire Gilbert de Lascy (1162), Irmengaud (1198), N. de Raiaco (1203), Guillaume de Montferrat (1237), Ferrand l'Espagnol (1249) ; ajouter un prieur (Matthieu Paris, III, 404 ; Innocent III, II, 687 ; ROL VII, 166 ; Belgrano, *documenti inediti*, Genova 1859, p. 61 ; Mém. Soc. Ant. Picardie, 1894, p. 367 ; Arch. Malte, 112 ; Honorius, III, 506 ; Müller, 6).

(42) Cart., I, 144 ; renouvelé par Bohémond III, en 1163 (Cart., I, 224). En 1166, à la suite d'abus, il précise que le privilège n'est valable que pour les biens propres des sujets de l'ordre, non pour les transferts effectués par leurs sujets pour des tiers (Cart., I, 491).

l'Ordre, et les faire respecter à ses vassaux (43). L'accord est étendu au Djabal Bahrâ lors de la concession de Marqab ; le même acte autorise l'Ordre à recevoir des « bourgeoisies » sans autorisation spéciale et à garder les serfs chrétiens du prince enfuis sur ses domaines (non les musulmans), tandis que le prince doit renvoyer à l'Ordre tous ses serfs (44). Les chevaliers paraissent n'avoir à répondre que devant leur propre justice, même si le plaignant n'est pas sujet de l'Ordre (45).

Ces immunités à l'égard des pouvoirs laïcs se doublaient d'immunités à l'égard des pouvoirs ecclésiastiques. Il y avait d'abord des immunités fiscales, inaugurées pour la dîme à Jérusalem et Tripoli, en ce qui concerne l'Hôpital, dès la seconde décade du XII<sup>e</sup> siècle sur les terres directement exploitées par l'Ordre, et étendues pratiquement au XIII<sup>e</sup> siècle à tous ses biens et à toutes les exigences fiscales de l'Eglise (46). Ces immunités ne signifiaient pas que les habitants de leurs domaines étaient exempts des droits dus à l'Eglise, mais que ces droits étaient perçus au profit de l'Ordre, considéré comme personne religieuse autocéphale; il avait également le droit de procéder à des collectes à travers la chrétienté (47). Il en était de même du Temple (48).

En second lieu, les Ordres militaires furent soustraits à l'obédience des évêques et directement rattachés à la papauté, pour laquelle ils constituaient un merveilleux moyen d'influence contre la puissance locale des prélats séculiers. Les Templiers, dès l'origine, furent organisés de manière autonome (49). Les Hospitaliers n'acquirent que progressivement des droits équivalents, dont la non-reconnaissance des excommunications et interdits prononcés contre eux ou des tiers par d'autres que le pape, et le droit d'asile pour des personnes recherchées par les tribunaux laïques ou ecclésiastiques quelconques (50). Là encore des privilèges positifs cor-

(43) Cart., I, 226.

(44) Cart., I, 491. Il s'agit pour le dernier point d'un privilège courant des églises.

(45) C'est du moins le cas exposé dans CURZON, *La règle...*, N° 554.

(46) Prutz, op. cit., 144-148.

(47) *Ibid.*, p. 154 sq.

(48) *Ibid.*, p. 224-227, cf. 206-207.

(49) *Ibid.*, p. 196 sq.

(50) *Ibid.*, p. 200.

respondaient à des immunités, provenant en partie de la nature féodale des Ordres : ils peuvent non seulement avoir des églises desservies par des frères à eux pour leur usage, mais remplacer dans leur domaine le clergé ordinaire pour tous les fidèles, et même exercer un patronage sur des églises ou des monastères antérieurs à eux et relevant normalement des autorités épiscopales (51). Il va sans dire que les évêques luttaient de leur mieux pour conserver leurs prérogatives financières ou ecclésiastiques, et que les progrès des Ordres militaires étaient l'origine de conflits incessants; l'analogie s'en retrouve d'ailleurs pour d'autres Ordres, mais moins graves toutefois en raison de leur moindre puissance féodale.

La principauté d'Antioche nous offre quelques exemples de cette évolution et des difficultés qu'elle souleva, semblables à ceux qu'on peut relever à travers toute la chrétienté. Les Hospitaliers y remplacent des prêtres séculiers dans quelques églises (52). Les anciens suzerains laïcs auprès d'abbayes (53). Un problème particulièrement délicat fut posé par l'acquisition du fief de Marqab, qui correspondait à peu près à l'évêché de Boulounyâs (Valénie), car l'évêque avait sur ce territoire des droits financiers et religieux inconciliables avec l'indépendance de l'Ordre, et par contre donner à l'Ordre tous les privilèges auxquels il était habitué ailleurs aurait équivalu à la suppression de l'évêché. Un premier conflit avait eu lieu dès le lendemain de l'acquisition, qu'Urbain III fit arbitrer, on ne sait avec quel résultat, par l'archevêque de Tyr et l'évêque de Beiroût (54). Les rapports s'aggravèrent lorsqu'à partir de 1188 l'évêque de Valénie et son supérieur hiérarchique, l'archevêque d'Apamée, eurent été contraints par la situation militaire de se réfugier à l'intérieur de l'enceinte de Marqab. En 1193, l'Ordre restitua à l'évêque ses dîmes de Boulounyâs, à l'ex-

(51) *Ibid.*, 176 sq., 211 sq.

(52) A Tricaria près Cahyoûn, d'après une sentence d'Aimery assisté d'un légat en 1174 (Cart., I, 325), sans doute de même à l'église Saint-Théodore d'Antioche (Cart., I, 574), à celle de Tell-Bâchir (Cart., I, 89).

(53) Abbayes du Mont-Parlier (Cart., I, 491) et de Sainte-Marie-du-Fer (*ibid.*). Il semble bien que Saint-Georges (du Râs al-Khanzîr) ait été rattachée au patriarcat, ou que plus tard, comme cistercienne, elle ait été absolument autonome (cf. *infra*, p. 609).

(54) Cart., I, 510.

ception des terres directement exploitées par des Hospitaliers (55). A la mort d'Antérius, on lui élut un successeur hospitalier, qualité dont l'Ordre argua pour essayer d'obtenir la pleine liberté financière : Célestin III, d'accord avec l'évêque lui-même, jugea que cette circonstance temporaire ne pouvait suffire pour justifier une mesure définitive, et tout en donnant gain de cause à l'Ordre pour le présent, eut soin de limiter sa sentence à la durée de l'épiscopat en cours (56). En 1215, l'évêque hospitalier étant mort, le chapitre élut à sa place l'archidiacre de Beyrouût, et soumit son choix au Grand-Maître de l'Ordre; mais celui-ci revendiquait le droit de présentation d'un prince souverain, que le patriarche d'Antioche, Pierre II, amena les chanoines à reconnaître, moyennant acceptation de leur candidat (57). Avec des querelles intermittentes, la situation de fait se stabilisa moyennant une certaine assimilation de l'Ordre à l'ancien seigneur laïc; l'Ordre exerçait le droit de présentation, mais laissait à l'Eglise épiscopale ses possessions anciennes y compris les dîmes (à l'exception des terres directement exploitées par l'Ordre) (58).

Pour les Templiers, nous n'avons pas de documentation correspondante. Nous savons seulement qu'avant la concession de Marqab à l'Hôpital ils possédaient à Boulounyâs un hôtel, un four et quelques terres, pour lesquels ils refusaient de payer à l'évêque les dîmes des anciens professeurs; ce n'était pas encore la période de la pleine immunité, et l'on procéda à un partage qui n'arrêta d'ailleurs pas la querelle (59).

L'affaire se compliquait lorsque les deux Ordres, prétendant aux mêmes immunités, se trouvaient en présence. Le cas se présenta lorsque l'Hôpital eut hérité du fief de Marqab, dans lequel le Temple avait reçu maintes donations des Mazoir. Une contestation se produisit à propos d'une terre revendiquée à la fois par le Temple et par un seigneur laïc vassal de l'Hôpital; l'Hôpital en voulait au Temple de posséder le four public de Boulou-

(55) Cart., I, 595.

(56) Cart., L, 631 (1197).

(57) Cart., II, 169.

(58) Cart., I, 446 (bulle d'Honorius, III, 1225).

(59) Paoli, 40 (1163); Arch. Malle, 112 (1169); Invent., N° 146 (bulle de Lucius, III, 1182).

nyâs, etc... On en vint aux mains, et il y eut des combats meurtriers entre les deux armées soit-disant destinées à faire la guerre aux seuls infidèles. Innocent III dut intervenir énergiquement pour faire arbitrer l'affaire par le patriarche d'Antioche, l'archevêque de Nazareth et l'évêque de Boulounyâs, au cas où il n'aurait pas été possible de persuader aux Templiers d'accepter le jugement de la cour de l'Hôpital. Des arrangements intervinrent pour ces points (60). Mais on verra ci-après que la rivalité des deux Ordres ne fit que croître au XIII<sup>e</sup> siècle.

C'est qu'en effet il ne s'agissait plus seulement entre eux de disputes de clocher, mais de l'opposition de deux « impérialismes ». Dotés de privilèges qui les mettaient, tant à l'égard de l'Eglise que des princes laïcs, dans une position à nulle autre seconde, possédant des biens et des établissements à travers toute la chrétienté, les deux Ordres étaient devenus peu à peu de vastes organisations politiques et capitalistes, ayant chacune ses intérêts, ses méthodes, ses alliances propres à défendre contre la concurrence de l'autre. Ceux qui étaient à l'origine les serviteurs des pauvres, des pèlerins, étaient maintenant des puissances riches, et trop souvent avides, égoïstes, d'autant plus jalouxés, voir haïs, que la fortune des séculiers et des laïcs de Syrie, Italiens mis à part, avait fondu dans les pertes territoriales (61). Rien de cela n'est propre à Antioche, mais Antioche nous en fournira, sous le règne de Bohémond IV, une des plus claires illustrations.

(60) Cart., I, 666, II, 4.

(61) Les templiers sont déjà des intermédiaires financiers entre Antioche et Chypre à la veille de la conquête franque de l'île (supra, p. 425).

## APPENDICE. PROPRIETES DES HOSPITALIERS

### *A Antioche :*

une maison, une pièce de terre, et une « statio » .....	(1118)	Cart. I, 38.
étable devant l'hôtel de l'Ordre près Sainte-Marie .....	(avant 1135)	— 9.
maison de Barutellos (d'av. 1137 à 1172)		— 144, 303.
jardin entre celui du Patriarche et celui de Saint-Siméon .....	(1138)	= 106, 107.
bains proches de la maison de l'Ordre .....	(1146)	— 134.
maison et jardin près de Saint-Jean Chrysostome .....	(avant 1149)	— 144.
cave dans le quartier amalfitain		
maison et jardin dans le quartier de Saint-Paul.		
maison de Giraud .....	(1150)	— 148.
moulins entre ceux du Prince et de Saint-Paul .....	(1154)	— 171.
moulins hors la porte du duc (av. 1184)		— 446.
bains de Renaud de Margat ....	(1186)	— 491.
église Saint-Théodore et environs	(1191)	— 574.
rue proche de la fontaine de Na- quaire .....	(1191)	— —
maison de Geoffroy, près de l'hôtel de l'Ordre .....	(1194)	— 613.
vigne et labour hors porte Saint-Paul .....	(1235)	— II, 465.

### *Environs d'Antioche et route de Lattakié :*

Assis, Ursa, et Melessin (dans la mon- tagne .....	(avant 1149)	— I, 38 et 44.
---	--------------	----------------

Casal de Salorie (lac d'Ant.) ... (1155)	—	177.
Naheria (sur la route du Pont de Fer ..... (entre 1163 et 1177)	—	I, 356; III, 97 et 127.
Gâtine de Saint-Basile et caves près d'Antioche ..... (1166)	Cart. I,	252, 356.
Dendenit (Dendema) ..... (1168)	—	265; II, 190.
Terre près N.-D. de la Carrière, dans la montagne ..... (1189)	—	I, 440.
Abbaye de Saint-Georges (au Ras-Khan- zir) ..... (1186)		
Fassia et Cimas (au sud du Mont Par- lier) ..... (1186)	—	I, 491.
Abbaye du Mont Parlier ..... (1186)	—	
Russa, Farengi, Come, Popos, Kaynon et Alus (dans le terr. d'Antioche) ..... (1186)	—	
Casnapor, Colcas, Corconai et Meunse- rac (Mont Parlier) ..... (1186)	—	
Abbaye de Sainte-Marie du Fer, au Pont de Fer ..... (1186)	—	
Mastaba (au sud d'Antioche) ... (1186).	—	
Gâtine de Sallorie (lac d'Antioche) ..... (1217-1231)	—	II, 234, 429.
La Pic (près d'Antioche) ..... (1262)	—	III, 29.

*Région de Lattakié :*

Maison ..... (1134)	Cart. I,	89.
Maison de Gautier de Sourdeval (1135)	—	92.
Terre de Grarinot ..... (1138)	—	106.
Gâtine Horari ..... (1139)	—	109.
Four près de la maison de l'Ordre (1145)	—	131.
Gâtine du Puit ..... (1151)	—	154.
Casal et pâturage ..... (avant 1152)	—	161.
Bains devant la maison de l'Ordre ..... (avant 1159)	—	224.



Gâtine de Daniel et de Hugues Bernard		
..... (avant 1163)	—	—
Jardins près de la maison de l'Ordre		
..... (avant 1163)	—	—
Boutiques au port .....	(1167)	— —
Avotha .....	(1167)	— 271.
Gloriette au nord de Lattakié ..	(1168)	— 266.
Tricheria et Homedin (entre Lattakié et		
Çahyoûn) .....	(1170)	— 289, 326.
Maison de Dabot (non effectif)	(1190)	— 566.

Tous ces biens perdus en 1188. Les plus voisins de Lattakié recouverts en 1260. A ajouter alors :

Moitié de Lattakié ..... (1262) Cart. III, 29.

*Région de Djabala :*

Bessilis .....	(1134)	Cart. I, 89.
Jardin, maison, vigne, terre, hôtel à		
Djabala .....	(1163)	— 224.
Beaude .....	(1165, 1168, 1187)	— 224, 266, 326, 378, 514.
Saint-Egide .....	(1168-1175)	— 266, 326.
Astonori .....	(après 1181)	— 417.

Les deux premiers perdus en 1188. A ajouter ensuite :

Djabala et la Vieille (non effectif, sauf en 1219) .... 1207, 10, etc. (1231) — II, 70, 122, 428.  
(Djabala probablement recouvert en 1260.)

*Fief de Marqab :*

Tyron, Corveïs, Meois, Meserafe, Baluse, Archamie, Cordie ....	(1174)	Cart. I, 313.
Jardin près de la Maison de l'Ordre à Boulounyâs.		—
Fief de Marqab (Alaïcas, Malaïcas, et		

Kadmus, non effectifs, tributaires au  
 XIII<sup>e</sup> siècle) ..... (1186) Cart. I, 491.

Toutes les localités de la région de Marqab sur la côte et les premières collines sont à comprendre dans ce fief, à l'exception des biens des Templiers et du Prince (casal de Gerueïs).

Entre autres : Berbélearf, Noortha, Suy-  
 jac, Corrosie, Andesin. Cart. I, 497, IV, 265.

*Provinces orientales :*

Biens dans le diocèse d'Apamée ..... (avant 1118-1149)	—	36.
Balilas près Harim. .. (avant 1118-1164)	—	38 et 144.
Muserac près Kafartâb (av. 1118-1135)	—	— —
Toute la rive droite du Moyen-Oronte (non effectif) ..... (1168)	—	266, 313, 423,
Rochefort, Cava, Levonia, Tala, Bachfela, Gaïgon (non effectif) ..... (1168)		491..

*Cilicie :*

Aganir, Gadir, et Ubrun près Til de Hamdun ..... (avant 1149)	—	144.
Sarata près Mamistra ..... (avant 1149)	—	—
Churar près Haronie ..... (avant 1149)	—	—

A quoi il faut ajouter les très importantes donations des rois d'Arménie au XIII<sup>e</sup> siècle, qui sortent de notre sujet.

*Non localisés :*

Messarkun ..... (1183)	Cart. I, 490.
Capthar Mamel ou la Vacherie .. (1205)	— II, 48.
Bodelcie et Assenen ..... (1186)	— I, 491, 496.
Casal près de Delthium .. (avant 1118)	Cart. I, 38.

*Comté d'Edesse :*

Une gâtine, Tell-Madan, et Cisembourg  
près Tell-Bâchir .... (1134 et 1141)

..... à 1150      Cart. I, 90, 91, 112, 114.

Platta près de Behesni (P) (av. 1146-1150)      Cart. I, 226.

A quoi il faut ajouter : la donation de 1168 *in partibus*.

la suzeraineté sur le territoire des Assa-  
sins au xiii<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE IV

### LA SOCIÉTÉ LAIQUE

Elle comprend la noblesse, exclusivement franque, sauf dans les seigneuries arméniennes vassales, la bourgeoisie, mi-franque mi-indigène, et le menu peuple des villes et des campagnes, presque exclusivement indigène.

#### I. — *La noblesse.*

La noblesse franque a apporté en Syrie les principes de l'organisation féodale qui la régissaient en Occident, et la noblesse italo-normande, en particulier ceux qu'elle avait connus dans les premiers temps de l'état normand d'Italie. Encore qu'il soit difficile de l'établir précisément, il semble que le fait de conquête, nécessitant une organisation sans traditions, ait facilité l'établissement d'un régime relativement simple et rigoureux, comme en Normandie, en Sicile, en Angleterre.

Le lien seigneurial, dans sa rigueur et son indissolubilité, est posé par les Assises des Barons d'Antioche comme le principe liminaire de toute l'organisation de cette classe (1). Elles appellent « liges » tous les vassaux du prince; on sait que l'appellation d'hommage lige, par opposition à la forme plus récente de l'hommage plain, est encore très rare en Occident au moment du départ de la croisade, et ne s'y généralise qu'au XII<sup>e</sup> siècle (2); à Antioche le mot est attesté probablement en 1149, certainement à partir de 1167 (3); mais il est possible qu'il remonte à la conquête, car il paraît avoir été pratiqué dès ce moment et peut-être même bien plus tôt par

(1) I, p. 8.

(2) Mitteis, p. 558 et n. 88.

(3) Cart., I, 266 (« ligences de Fémie », perdues en 1149).

les Normands en Italie (4). On sait que la spécification de la ligence avait pour origine la nécessité, en cas de suzerainetés multiples exercées sur un même vassal, de distinguer la principale pour les cas de conflits. Mais dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, on trouve en Syrie comme en Occident admise la possibilité de plusieurs ligences concurrentes. A Jérusalem, une assise célèbre du roi Amaury obligea en 1162 tous les arrière-vassaux du royaume à l'hommage direct au roi; aucune mesure de ce genre ne paraît avoir été prise pour Antioche, où le besoin ne devait pas s'en faire sentir : comme en Normandie, où l'usage s'en était établi avant le reste de la France, tout serment de vassalité d'un arrière-vassal à un vassal comportait une réserve de fidélité au suzerain suprême (5).

Tout vassal possède un fief. L'Orient franc présente à cet égard une originalité remarquable par rapport à l'Occident; on a souligné précédemment quels caractères particuliers l'importance relative de l'économie d'argent avait donnés à la « féodalité » orientale; la même cause produisit le même effet sur la féodalité franque de Syrie : l'Occident sans doute connaissait, à côté du fief foncier, le fief-rente, mais il n'en avait jamais fait qu'un usage modéré; en Syrie, le fief-rente, quelquefois d'ailleurs en nature (poisson, huile, blé, fruits, vin, etc...) mais plus souvent en argent, a de prime abord un rôle d'importance comparable au fief-terre, et qui ne fait que croître à mesure que les pertes territoriales enlèvent à une partie des barons leurs fiefs fonciers. Le fief-rente consiste en une assignation à toucher une certaine somme sur certains revenus d'une certaine localité; néanmoins comme il peut se faire que ces revenus soient grevés de trop de paiements, la charte constitutive des fiefs-rentes mentionne des revenus de substitution, pouvant aller jusqu'à la totalité des biens du prince. On arrive ainsi à assimiler la possession d'un fief-rente à une créance hypothécaire au bénéfice du vassal, et on applique à cette hypothèque la règle courante pour les autres, à savoir qu'au cas où il y a plusieurs créanciers assignés sur une même caisse, les paiements doivent leur être faits

(4) Bohémond prête hommage lige à Alexis en 1108 (Anne H 172); Codice Diplom. Barese, V, n° 1, en 1075, parle d'un catépan lige d'un vicomte.

(5) Strehlke, 10. La possibilité de plusieurs ligences concurrentes n'est pas formellement attestée à Antioche, bien que les Mansel paraissent vassaux à la fois du prince et des Mazoir et divers chevaliers du prince et de Joscelin, dans Strehlke, 10. Joscelin est vassal de Bohémond et de Baudouin, IV.

d'après l'ordre chronologique de constitution des créances. Toute contestation à ce sujet doit être portée devant la cour du suzerain (6).

A chaque fief sont attachés des services. Étant donné l'état de guerre chronique de la Syrie, le plus important de ces services est, plus encore qu'en Occident, le service militaire. En Occident, au XII<sup>e</sup> siècle, ce service, primitivement illimité, a été limité en France à quarante jours, en Normandie et en Italie normande dès le XI<sup>e</sup> siècle, à quarante jours gratuits auxquels le suzerain pouvait ajouter un temps de service indéterminé à ses frais. L'état politique de la Syrie ne permettait pas de telle limitation, et nous ne voyons pas que les barons aient jamais introduit de cette façon le régime du service limité qui était encore inconnu de presque toute l'Europe au moment où ils l'avaient quitté. On a prétendu, il est vrai, que les chevaliers recevaient une solde pour toute la durée de leur service ; mais aucun texte n'appuie l'hypothèse de l'existence d'une telle solde, qu'il faudrait supposer versée pendant et selon le service ; nous ne connaissons que des fiefs « de soudée », qui ne sont qu'un nom différent donné aux fiefs-rentes constitués exclusivement en échange d'un certain service militaire. La démonstration en a été faite par La Monte pour Jérusalem (7), et rien ne la contredit pour Antioche. La seule indemnité supplémentaire donnée par le suzerain au vassal est le « restor », qui existe dans tous les états francs (8), et qui consiste dans le remplacement par le suzerain des chevaux de son vassal tués ou devenus hors d'usage sans faute de ce dernier.

Le service est dû en personne par les vassaux directs du prince, non par les arrière-vassaux, qui peuvent équiper un cavalier à leur place. Les âges limites sont celui de la majorité — quinze ans révolus — comme début, soixante ans pour la fin, avec cette réserve que le seigneur trop âgé pour servir personnellement doit se faire remplacer (9). Il n'existait pas de distance maxima pour l'exigibilité du service, et l'on ne voit pas qu'à Antioche, non plus qu'à Jérusalem,

(6) Barons, XVI, XVII; Cart., I, 303; II, 428.

(7) La Monte, 143; Ousâma Hitti, 96, a été interprété comme parlant d'une solde des chevaliers de Tancrede; le texte ne mentionne qu'une inscription au divân.

(8) Ousâma Hitti, 96.

(9) Assises Barons, I; Cart., 497.

saalem avant la fondation du royaume de Chypre, il y ait eu de difficulté à faire servir les barons même en dehors des limites de la principauté.

Naturellement les grands feudataires doivent non seulement leur service personnel, mais celui d'un certain nombre d'autres chevaliers. La question se pose alors d'établir avec précision l'importance du service dû pour chaque fief. Dans la plupart des pays occidentaux, cette détermination ne se fit que très lentement et n'existait pas au moment du départ des croisés. En Normandie seulement le nombre des chevaliers exigibles pour chaque fief était exactement fixé; et dans l'état anglo-normand on considéra peu à peu le fief de dix chevaliers comme une sorte d'unité féodale; une vague relation existait en théorie, entre le service requis et le revenu du fief, estimé à quelque vingt livres par chevalier; enfin l'état italo-normand franchit peut-être tardivement, une étape de plus et, sans doute aidé dans cette évolution par le modèle des concessions militaires byzantines, établit une relation précise effective entre le service dû et la valeur du fief (10). Le système franc de Syrie, qui paraît avoir été analogue à Antioche et à Jérusalem, sans qu'on puisse établir s'il y a eu influence de l'une sur l'autre, était analogue au système normand primitif, en ce que le nombre des chevaliers et sergents dûs était exactement fixé pour tous; mais on ne voit pas qu'aucune relation de valeur précise ait jamais été établie. On peut seulement constater que le revenu moyen du fief de chevalier à Jérusalem ne s'écartait pas énormément en fait de 500 besants; on n'a pas les documents permettant de contrôler le chiffre pour Antioche (11).

D'autre part, l'idée existe à Antioche que les possessions d'un seigneur contiennent d'une part un fond irréductible nécessaire à l'accomplissement du service, d'autre part des biens supplémentaires qui peuvent être aliénés sans que le service en souffre; on distingue nettement d'une part le « fief de chevalier » et de l'autre les biens « libres de service », sans qu'il apparaisse clairement ce que les Assises entendent sous ce nom, et s'il s'agit de

(10) Pollock et Maitland, 235; Mayer, *Italiënische Verf.*, 426; Mitteis, 369 sq.

(11) Pour Jérusalem, La Monte, chap. VII. Pour Antioche, Cart., 144, 370, 491 sq., 497, Paoli, 206, Strehlke, 10 (le nombre des chevaliers requis est de 1 avec ou sans soldat en sus, et une fois (Strehlke) de cinq.

biens nobles ou non (11a). De toute façon, si la distinction a bien le même sens que nous trouvons à Tripoli sous Bohémond IV (12) (et peut-être à Jérusalem) (12 a), il s'agit de biens concédés, comme les autres, par le suzerain, et par conséquent non d'alleus, bien que telle soit quelquefois la signification de l'expression « absque servitio » en Italie normande. Des alleus en pays conquis tout entier sous la direction d'un prince ne pourraient se concevoir que dans les mains d'indigènes auxquels des biens auraient été laissés ainsi par traité; mais il n'y en a pas de trace. On sait qu'en Normandie (12 b) les nobles avaient de nombreux biens non grevés de service militaire.

La semonce de service doit être faite par le « bannière » du prince. Il semble qu'à la différence de ce qui a lieu pour les semonces en justice, il n'y ait besoin ni que ce sergent soit noble ni que des témoins assistent à la semonce, d'où il résulte qu'en cas de contestation sur l'obéissance à cette semonce, le serment du vassal ou, s'il le refuse, le serment de l'officier sont tenus pour preuves suffisantes, quelque témoins que produise l'autre partie (13). Le vassal qui n'a pas répondu à une semonce de service doit se justifier à la cour, et, si ses raisons ne sont pas reconnues valables, est puni de confiscation de son fief pour un an et un jour. La peine est la même pour un déplacement non autorisé excédant les dix-sept jours de délai accordés pour répondre à une semonce en justice, et pour des paroles ou fautes peu importantes du vassal contre son suzerain (14). Les textes dont nous disposons ne parlent pas des fautes plus graves, telle la trahison ou la rébellion qui pouvaient évidemment entraîner la confiscation définitive du fief. Le prince ne peut d'ailleurs prononcer aucune confiscation sans jugement de la cour. Pendant la période où il occupe le fief, il en a

(11 a) Barons, VI et VIII. Dans les actes anciens (Cart., I, 144 et 266), le prince limite la faculté d'aliéner des parties de fiefs en précisant que le service qu'il en tire doit être assuré; plus tard (Cart., I, 491) il réserve entièrement le « fief de chevalier ».

(12) Cart., II, 136 (concession d'une rente « libre de tout service »).

(12 a) Ibelin, CIL.

(12 b) Powicke, *The Loss of Normandy*, 49.

(13) Barons, I; d'après Barons, III, en cas d'absence du vassal, le sergent prononce une sommation à la porte et avise la cour, qui doit faire déposer un écrit (Cf. Jérusalem, Abrégé des Ass. Bourg., III).

(14) Barons III-IV; à Jérusalem et en Normandie, la confiscation semble à vie.



l'usufruit et en touche les revenus; mais puisqu'il doit le restituer au bout de l'année, il ne peut rien en aliéner, à moins de compensations (15).

Au service militaire s'ajoutent le service de cour et le service d'aide pécuniaire. Le service de cour n'est exigé en fait, à moins de circonstances graves, que des vassaux se trouvant à proximité du lieu où est le prince. Financièrement, nous n'avons de trace ni à Jérusalem ni à Antioche des cas d'aide connus de l'Occident, à l'exception du paiement de la rançon du suzerain captif.

Trois actes de Bohémond III mentionnent une redevance du *neuvième* difficile à interpréter. Dans le premier (1168), on lit : « Ego Bohemundus... dono et concedo Guidoni Falsart, homini meo ligio, nonam partem septingenta bisantium quos ipse habet in assisiam infra Antiochiam; quam utique partem ipse convenerat atque debebat mihi dare pro terra illa et pro meo proprio quod ego dedi Templo et Hospitali (16). » Dans le second acte (1179), le prince confirme à un autre homme lige, Gautier de Laitor, qui a un important fief territorial, une rente de 2.000 besants sur Djabala, déjà allouée à son père, en en retenant pour lui un neuvième (*novenarium*) (17). Enfin l'acte de concession de Marqab (1186) fait allusion à un village jadis donné au prince par Renaud II Mazoir « pro novesimo de se et hominibus suis », le neuvième étant évidemment ici une proportion toute théorique (18). Il semble qu'il puisse s'agir dans les trois cas d'un droit de relief, perçu par le prince, au moins dans les deux premiers cas, au moment d'un changement de vassal; le taux en est faible, comme dans la plupart des états de l'Europe féodale méridionale (mais non dans l'Italie normande).

Le vassal qui s'absente légitimement peut donner ses biens en commende à son suzerain. Les Assises d'Antioche connaissent pour ce faire deux procédures, dont la première n'a pas de correspondant dans les Assises de Jérusalem : elle consiste dans une simple déclaration du vassal à son suzerain, après laquelle celui-ci reçoit les biens de celui-là, mais doit les lui restituer dès qu'il

(15) Barons, V.

(16) Cart., I, 265.

(17) Arch. Malte, 142.

(18) Cart., I, sq.

reviendra, à quelque moment que ce retour se produise. Mais le suzerain peut refuser d'accepter une commende faite dans ces conditions, dont l'acceptation peut entraîner pour lui plus de risque que de gain. On a alors recours à une seconde procédure, suivant laquelle le vassal fait sa demande par devant témoins au suzerain qui la soumet à sa cour ; celle-ci décide généralement d'accepter, mais en ce cas la commende est d'un an et un jour, et le vassal, s'il revient plus tôt, ne peut retirer ses biens. Il va de soi que le suzerain, comme dans le cas de confiscation judiciaire temporaire, perçoit les revenus du fief, mais doit le conserver intact (19).

En dehors des cas de faute du vassal et de commende, le suzerain prend encore l'administration des biens de son vassal en cas de minorité, conformément à l'usage de la « garde noble », commun à toute la société féodale jusqu'au xii<sup>e</sup> siècle. En Normandie, la garde noble se perpétue même plus longtemps, contrairement au reste de la France, où la garde du fief devient le lot du plus proche parent. A Antioche (20) comme à Jérusalem, la garde du fief appartient à la mère de l'héritier si elle est en vie, et, seulement si elle est morte, au seigneur.

On a vu que la majorité est atteinte normalement à quinze ans ; elle n'est valable qu'accompagnée de la chevalerie, que le suzerain, à Antioche comme partout au xii<sup>e</sup> siècle, doit conférer aussitôt à son vassal. Il doit ensuite lui restituer les biens dont il avait la garde et lui en donner l'investiture. Il peut aussi avancer l'âge de la majorité (21), et en cas de développement physique et moral suffisant du vassal, la chose pouvait être souvent utile en un pays où la guerre et le climat faisaient souvent mourir jeunes les parents. Bohémond VI fit ainsi avancer d'un an environ sa majorité par saint Louis et Innocent IV (22).

L'essentiel pour le suzerain est que le service soit toujours en état d'être accompli, soit par le titulaire, soit par un suppléant.

(19) Barons, II; cf. Ibelin, 180, Novare, 84, Livre au Roi, 26.

(20) Barons, V.

(21) *Ibid.* En occident, au xiii<sup>e</sup> s., la chevalerie cesse d'être immédiatement nécessaire (Génestal, *La Tutelle*, 29-30).

(22) *Infra*, p. 702; en 1119, Baudouin II et la veuve de Roger arment en hâte de jeunes chevaliers (*supra*, p. 292).

Il en résulte que la veuve, si elle administre l'héritage de ses enfants, est tenue de se remarier; elle échappe à cette obligation si elle ne conserve que son douaire, mais elle doit faire accomplir le service auquel sont astreints les biens qui le constituent par des suppléants. D'autre part, il est interdit à tout vassal d'opérer sans autorisation du prince une aliénation de fiefs de nature à porter atteinte au service qu'il lui doit (23). Cette interdiction porte non seulement sur le fief de chevalier (*feodum militis*), mais sur le fief de client (24). Nous ignorons quelle catégorie d'hommes étaient dits clients, car il ne semble pas que le fait de n'avoir qu'un fief-rente exclût le service de chevalier; de toutes façons il s'agit évidemment d'hommes astreints à un service inférieur; peut-être d'indigènes ayant des concessions militaires par survivance de l'ancien système byzantin (p).

La nécessité d'assurer le service a aussi fait consacrer définitivement, dès 1119, l'hérédité des fiefs; toutefois celle-ci paraît aller moins de soi pour les fiefs-rentes que pour les fiefs-terres, puisqu'on possède des chartes de confirmation au fils des rentes de son père, formalité inutile pour les fiefs fonciers où « le mort saisit le vif » (25). La même nécessité militaire a entraîné dans la famille noble l'établissement du droit d'aînesse, dont on reparlera en son lieu.

## II. — *Les familles nobles, les fiefs, le pouvoir du prince sur la noblesse.*

Plus que par une étude des institutions qui régissent l'organisation de la noblesse, c'est par une étude de ses fiefs que nous pourrons nous faire une idée exacte de la puissance respective de cette classe et du prince. Il est d'ailleurs *a priori* certain que le prince est beaucoup plus maître de ses barons que le roi de Jérusalem, puisque, dans toute l'histoire d'Antioche nous ne connaissons que deux cas de révolte nobiliaire, et dans des circonstances tout à fait exceptionnelles : la première, lorsqu'il y eut conflit entre Alice et le roi Foulques, la seconde, lorsque Bohémond III fut excommunié; encore cette seconde fois les nobles qui refu-

(23) Cart., I, 144, 266, 491; Barons, VI.

(24) Cart., I, 491 sq.

(25) Gautier, II, 10; Arch. Malle, 142.

sèrent de rester auprès du prince ne purent-ils que s'enfuir à Margab ou en Cilicie chez Thoros. La revue des fiefs nous permettra d'expliquer cette dépendance. Auparavant, nous dirons quelques mots des familles nobles qui les occupent.

La majorité des barons inféodés dans la principauté sont d'origine normande, et, bien que pour la plupart les textes probants fassent défaut, il est vraisemblable que la plus grande partie venaient de l'Italie du sud. Au nombre de ces derniers sont les frères de Chartres (1), les Sourdeval (2), les Chevreuil (2 a) ; originaires, immédiatement ou non, de Normandie, les familles de Saint-Lô, de Vieux-Pont (3), des Loges (4), de l'Isle (5), Fraïsnel (6), d'Angerville (7), de Corbon (8), de Barneville (9) ; de provenance voisine de la Normandie, les Mansel (Maine ?) (10), Tirel (Picar-

(1) Passés au service de Baudouin I<sup>er</sup> d'Edesse mais venus d'Italie avec Bohémond.

(2) Arrondissement de Mortain. Robert de Sourdeval accompagnait Bohémond (Gesla, 20) ; des seigneurs de Sourdeval restés en Normandie sont connus au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (Pitard, *Nobiliaire du Mortainais*, p. 379, 445).

(2 a) *Regni Neapolitani Archivi Monumenta*, VI, App. n<sup>o</sup> 8 et 11 ; pour la famille en Normandie, cf. Orderic II 86 et III 334.

(3) Vieux-Pont-sur-Dives (Calvados). Un membre de cette famille est connu à la fin du XI<sup>e</sup> siècle d'Orderic Vital, vol. II, 256 et III, 197.

(4) L'existence d'une localité syrienne de Logis rend un peu douteuse l'origine du nom de cette famille ; toutefois des seigneurs homonymes sont connus au XII<sup>e</sup> siècle d'Orderic, II, 31 et de Benoît de Peterborough, 57 ; ils doivent se rattacher au village des Loges (S.-Inf.), où existe un château médiéval en ruines.

(5) L'Isle (près La Hague). Un membre de cette famille paraît dans Benoît de Pet., I, 67 ; cf. aussi Archives dép. de la Manche, H 2951-2953. On trouve à Jérusalem d'autres « de Insula » ou « de Insulis » dont les rapports de parenté sont difficiles à établir : dans certains cas (Baudouin « de Insula »), le lieu d'origine doit être Lille ; mais dans notre famille, la présence du prénom de Guiscard trahit une origine normande, et sans doute normande d'Italie.

(6) La Ferté-Fresnel (Orne). La famille est connue d'Orderic aux XI<sup>e</sup> XII<sup>e</sup> siècles (vol. IV, p. 342-344 et V, 106).

(7) Angerville (Manche). La famille figure dans Orderic, vol. II, p. 311, Benoît en 1173, et Arch. dép. Manche, H 257, 259, 522, et E catalogue ms. passim.

(8) Chef-lieu du Corbonnais dans le Perche.

(9) Sur la côte occidentale du Cotentin. On en connaît aussi en Italie.

(10) Ou Mancel. Le nom se rencontre en des lieux divers, souvent en Normandie ; il y a peut-être un lien entre nos Mansel et Geoffroy Mancel, frère d'un comte du Maine, connu en 1063 (Orderic, II, 104).

die) (11), de Monchy (Artois) (12), de Corbeil (Ile-de-France), pour ne citer ici que quelques exemples importants (13). Des familles d'autres régions se rencontrent aussi, mais rares, et le seul groupe de quelque importance provient de familles du Midi ou du Massif Central, venues sans doute avec Raymond de Saint-Gilles, et ralliées à Tancrede lors de son expansion vers le sud : du nombre sont surtout les Mazoir (14). Il est possible que la proportion soit à modifier légèrement en raison de l'ignorance où nous sommes de la provenance de certaines familles, telles les des Monts (15), Falzard, Baufred (16), et celles qui ne nous sont connues que par leur nom syrien (seigneurs de Çahyoûn, de Sarmeniya, d'Athârib, de 'Azâz, de Haroûnya, etc.). Toutefois il n'y a guère de doute sur l'ensemble : la noblesse de la principauté est en majorité normande, elle ne l'est pas exclusivement. La proportion des éléments non-normands a vraisemblablement un peu augmenté par suite de l'arrivée de nouveaux immigrants avec Raymond de Poitiers (17), la seconde croisade (18), ou plus tard encore.

Plus révélatrice que l'étude des origines de la noblesse antiochienne est celle de la répartition des fiefs. Là, le rapprochement

(11) Seigneurs de Poix, cf. Orderic, IV, 90 et Cuvillier-Morel d'Acy, *Histoire des Tirel*, Paris, 1869, 8°. Le premier connu en Syrie, Guillaume, y arrive après 1131 et est sans doute le meurtier de Guillaume le Roux.

(12) Anselme, *Histoire généalogique*, VII, 554; Orderic, IV, 481.

(13) On peut ajouter : pour la Normandie, Hauteville (de la famille bien connue d'où descendait Bohémond lui-même; ne paraissent pas rester en Syrie après 1119); Ronquerolles ou Roncherolles, Croisy (S.-Inf.); Thiéville (Calvados); Loville (inconnue; le seigneur de ce nom se prénomme Guiscard); Vernon (Eure); Landaوران (Ile-et-Vilaine); Dourdan, Mareil-le-Guyon (S.-et-O.); pour d'autres régions, Mayre (Ardèche), Roquemaure (*ibid.*), ou Rochemaure (Gad), Baillant (Gironde), dans le midi; dans l'est, Pont-à-Mousson, Verdun; pour le nord, Furnes. Et bien d'autres inconnus. Tous les noms cités ci-dessus sont dans Röhricht, *Regesta*, cf. Index.

(14) On ne connaît pas de famille noble de ce nom ni de formes approchantes avant le xv<sup>e</sup> siècle dans le Massif Central; le nom se rencontre alors, semble-t-il, surtout dans cette région (c'est celui d'un juriste notable de la Renaissance). Il paraît inusité en Normandie.

(15) Le nom « de Montibus » existe en Normandie et en maint endroit; on pourrait interpréter : de Mons, si l'on avait un signe quelconque de parenté avec la famille de ce nom.

(16) Nom du massif central ?

(17) Tels Pierre Armoïn et son neveu Aimery de Limoges, le futur patriarche.

(18) Païen de Chastellux (Yonne), connu à Antioche à partir de 1160, peut-être venu avec Artaud de Chastellux en 1148 (Arch. dép. Yonne, II. 1566).

avec les états normands d'Europe, l'opposition avec les autres états francs d'Orient sont flagrants. Les fiefs puissants paraissent limités aux régions d'occupation difficile (Djabal Bahra et montagnes entre Lattakié et Antioche, parties de l'Amanus, frontière musulmane de l'est) ; ils sont volontiers morcelés (possessions des Mazoir, de la famille de Çahyoûn-Zerdanâ si elle est bien unique) ; ils n'englobent qu'exceptionnellement des villes importantes ; ils n'atteignent jamais, même de très loin, des dimensions comparables à celles du territoire resté sous l'administration directe du prince.

Le plus puissant des fiefs de la principauté paraît être celui des Mazoir, sous réserve des exagérations que peut nous faire commettre la conservation exceptionnelle de ses archives dans celles de l'Hôpital. On connaît aux Mazoir des possessions dans toute la zone montagneuse comprise entre Tortose et l'Amanus, la mer et l'Oronte. Boulounyâs (Valénie) avait été concédée en fief à Renaud I<sup>er</sup> en 1109 (19) : Marqab s'y ajouta en 1118 et fut le centre d'un bloc de territoires compact comprenant l'arrière-pays montagneux jusqu'à Abou Qobaïs (20) par Manîqa, 'Ollaiqa et Qadmoûs à l'est, et atteignant au nord, semble-t-il, au moins temporairement, les abords de Djabala (21) et le château de Bikisrâil (22). Les Mazoir possédaient d'autre part, pour nous borner aux localités connues, des casaux dans la région du Djabal 'Aqra, la suzeraineté sur l'abbaye de Saint-Georges dans l'Amanus, et en partie le territoire de Chastel-Ruge (avec Bechmechân, Belmîs, etc.),

(19) 'Azîmî, 502. I. Ch., géogr., 52<sup>o</sup>, dans un passage où il confond la conquête byzantine du xi<sup>e</sup> siècle et la conquête franque, nomme comme seigneur de Hârim un Marouiz ou Mazouir, dont l'emblème serait resté sur le château jusqu'aux Ayyoubides ; mais Hârim était sûrement le fief des Fraisnel, dès 1110.

(20) Sur laquelle Bohémond III céda sa suzeraineté à l'Hôpital, en 1167, pour cas de reconquête (Cart., I, 266). Liste des biens des Mazoir en 1186, Cart., I, 491.

(21) Du moins il paraît résulter des deux actes de Cart., I, 370, que les Mazoir étaient suzerains des Mansel à Boldo ; mais ce peut n'être qu'un fait local, car les Mansel figurent souvent à la cour des princes, et jamais à celle des Mazoir ; ils doivent donc être vassaux directs du prince.

(22) C'est ce qu'affirme 'Azîmî en 525/1131 ; mais sous Bohémond III il appartenait à Guillaume Bucel qui la céda au prince (Acle de Saint-Jacques) et non aux Mazoir. Cet argument n'est pas démonstratif, mais il est possible que Bikisrâil ait été reprise par le prince après la révolte de 1131.

sans doute apporté en dot à Renaud II par sa femme Agnès, fille de Pons de Tripoli, dont on sait que la femme, veuve de Tancrède, avait reçu ces places en douaire, mais dont le prince d'Antioche s'était réservé, ou avait acquis une autre partie ou la suzeraineté en pariage (23). Leur position à la frontière du comté de Tripoli, à l'intérieur duquel ils avaient également quelques possessions, l'importance de leur forteresse, l'étendue de leurs domaines, faisaient des Mazoir de puissants seigneurs, capables de fournir à la principauté un connétable, voire un lieutenant au gouvernement, capables aussi, peut-être seuls, de tenir tête à l'occasion au prince (1181) (24). Ils avaient eux-mêmes des vassaux dont les de Haillant paraissent avoir été les principaux (25).

Au nord de Marqab, des fiefs, directs ou tenus des Mazoir, existaient à Bikisrâil, aux Bucel (26) et à Boldo, aux Mansel (27) : ces derniers, famille importante, puisqu'elle fournit au XII<sup>e</sup> siècle des chefs militaires, au XIII<sup>e</sup> deux connétales (28). Mais le premier grand fief que nous rencontrons est celui de Çahyoûn, d'où dépend Balâtonos. La puissance de la forteresse, la part prise par Guillaume de Çahyoûn à la lutte entre la princesse Alice et le roi Foulque en 1131, le remariage de sa veuve avec Joscelin II d'Edesse, attestent qu'il s'agit d'une seigneurie importante, bien que le nom d'origine de la famille qui la détenait soit inconnu :

(23) Cart., I, 266.

(24) Cf. supra, p. 353 et 425.

(25) On connaît Gilles (1174-1178), Etienne (1181-1193, apparenté aux Mazoir), et son frère Amaury (1186-1191); comme autres vassaux, Richard de Bilio, Martin de Nazareth, Amelin de Theville ou Thiéville, Baudouin de Run (?), et d'autres par leurs prénoms seuls. Deux châtelains de Marqab, Alverus (1174), et Zacharie (1181-1186) signent des chartes. Cf. Röhricht Reg. index.

(26) Guillaume Bucel, cf. ci-dessus n. 22; à rapprocher de Bocellus, connu à Lattakié en 1134 ? (Cart., I, 92).

(27) Cf. ci-dessus, n. 3. La présence d'un Thomas de Gabulo, fils de Robert Mansel, sous Bohémond III, pourrait faire penser que cette ville leur avait alors été inféodée, mais ni lors de la prise de la ville par Saladin où il est question du cadî nommé par Bohémond, ni lorsque ce prince fait un don dans cette ville (Arch. Malte, 145), ni lorsque Raymond Roupen, avant reconquis la ville, parle des hommages qui lui sont dûs (Cart., II, 127) il n'est fait mention des Mansel; il ne faut donc interpréter « de Gabulo » que comme une indication de domicile.

(28) *Infra*, p. 000 et G. T., XIX, 8.

peut-être possédait-elle aussi Zerdanâ, dans la Syrie intérieure (29). Plus au nord encore se trouve le fief de Laitor, qui était le lot des Sourdeval (30), famille à laquelle on connaît aussi des terres autour de Lattakié et d'Antioche et une rente à Djabala ; les noms de ses membres, comme ceux des Mazoir, figurent constamment au bas des chartes princières, et en 1152 l'un d'eux s'estimait assez puissant pour défendre 'Aintâb contre Noûr ad-dîn (31). Enfin c'est encore entre la mer et l'Oronte qu'il faut chercher les terres de la famille des Loges, qu'elles comprennent ou non la localité non identifiée de Logis ; ses membres figurent en effet presque exclusivement dans des chartes faites à Lattakié ou relatives à cette région.

Au nord d'Antioche, on n'a pas de trace d'une inféodation de Baghrâs avant sa cession aux Templiers (32). Plus au nord, ce sont des fiefs que le territoire de Roissol (Ĥadjâr Choghlân ?) (33) et celui de Haroûnya (34) ; au temps du royaume arméno-cilicien, Til Ĥamdoûn appartient à une famille latine (35), qui toutefois ne le possédait peut-être pas au début du XII<sup>e</sup> siècle (36). D'autres seigneurs francs se rencontrent en Cilicie, mais ne possédaient sûrement que des fiefs minimes, qui nous sont inconnus (36).

Dans la région nord-orientale, une petite seigneurie existait à Bâsoûtâ (38), et 'Azâz, après avoir formé la dot de la femme de

(29) Cf. Deschamps, *Le château de Sabné et ses premiers seigneurs*, Syria 1935.

(30) Ainsi qu'il résulte des actes où est nommée Sibylle, femme d'Adémar de Layron et fille de Gautier de Laitor ou de Sourdeval (Cart., II, 273, 495, 502; III, 28).

(31) Cf., supra p. 390.

(32) Albert XI, 40 parle d'un Robert de Sudon (Souwaidiva); mais les privilèges des princes aux marchands italiens dans cette ville excluent qu'il puisse s'agir d'autre chose que d'un gouverneur.

(33) Léonard de Roissol, 1154-1183 (Cart., II, 911; Müller, 6; ROL, VII, 151).

(34) Sempad., p. 636.

(35) ROL, VII, 130 (Guillaume de Haronia, lu Baronia).

(36) Du moins la princesse Alice faisait-elle des dons sur ce territoire sans mention, semble-t-il, d'aucun seigneur (ROL, VII, 123).

(37) Guillaume de Brion, Baudouin de Cavarico, Yves Cassinel, Hugues de Cheteville, Richard de Lachaora, Roger de Corneille, Guillaume de Hauteville, Richard d'Abbeville, Renaud de Voret, sans parler de ceux qu'on ne connaît qu'à l'époque arménienne (ROL, VII, 123, 115, 130). Röhricht Reg. n° 632, propose de corriger un G. de Hingueron en Nigrion, Montana Nigra (l'Amanus).

(38) Kamâl, 685, 'Azimâ, an 538.



Joscelin I<sup>er</sup>, sœur de Roger, paraît avoir été inféodé à une famille, qui n'est toutefois connue qu'après la chute de la place (39)

A l'est d'Antioche, Hârim formait le fief des Fraisnel (40), dont l'héritière, Orgueilleuse, épousa Bohémond III. On connaît des seigneurs à Salqîn (41) et Armenaz (42). Athârib était le centre d'un fief dont le premier seigneur, Alain, joua un rôle brillant dans les guerres contre Alépins (43) jusqu'à sa mort en 1129 (44), et qui s'étendait jusqu'à Ma'arra-Miçrîn (45) et peut-être à la plaine de Sarmedâ (46). Enfin Zerdanâ était le chef-lieu d'une seigneurie qui atteignait au sud au moins Merdic (47), et appartenait peut-être à la même famille que Çahyoûn (48).

Dans la vallée du moyen Oronte, en dehors des possessions déjà signalées des Mazoir, on peut mentionner le fief des Croisy, concédé avec d'autres villages, en 1179, à Joscelin d'Edesse, sénéchal

(39) Cf., *infra*, le tableau de la famille.

(40) Albert, XI, 40, appuyé par Cart., I, 38, où il s'agit de dons faits dans le district de Kafartâb par le seigneur de l'endroit, Bonable, dans celui de Delthium par Robert de Saint-Lô, qui signe, et dans celui de Hârim par Roger de Florence; ce dernier ne signe pas, mais on voit signer Guy Fraisnel; comme il ne signe pas d'autre seigneur, il est probable que Guy est le suzerain de Roger. Après 1160, on ne connaît plus de seigneur de Hârim de la famille des Fraisnel; nous savons que Baudouin III en nomma gouverneur Renaud de Saint-Valéry, et comme celui-ci figure dans plusieurs actes à Jérusalem en 1159 et 1160, sa désignation ne peut guère être antérieure à la fin de cette année, quoi qu'il semble résulter du texte de Robert de Torigny, 508, qu'elle datait du lendemain même de la reprise de la place en 1158.

(41) Jean (1160-1200), cf. Röhricht Reg. index.

(42) Richier de l'Erminat, de 1177 à 1200. Sur son rôle en 1193, cf. *infra*.

(43) Gautier, I, 7, et II, 8 et 10; Kâmal, 628, l'appelle Alain « Machkîn », et, dans Boughya, IV, 277 r<sup>o</sup> d'après un récit oral tardif, « Manouïl » (Manuel).

(44) 'Azîmî, 523.

(45) D'après ses dons à Hamdân b. 'Abdarruhîm, qui l'avait guéri, Boughya, loc. cit.

(46) Du moins c'est pour le lui remettre que Baudouin, II, fit fortifier un couvent proche de cette localité en 1121 (Kâmal, 627). D'après Albert, XI, 40, Sarmedâ appartenait à Bonable, mais celui-ci n'est jamais connu par ailleurs que comme seigneur de Kafartâb. Une fille du seigneur d'Athârib fut emmenée prisonnière dans le harem de Zangt, en 1136 (Kâmal, 671); une « comtesse » d'Athârib possède une maison à Antioche, en 1163 (Arch. Malte, 97).

(47) Delaborde, 26.

(48) Sur les deux premiers seigneurs, Robert le Lépreux et Guillaume, cf. ma note, dans Syria, 1931, à corriger par celle de Deschamps, *ibid.*, 1935; ajouter comme référence Qal. et 'Azîmî, an 527.

de Jérusalem (49) ; celui d'Arzghân, qui avait, avec Chastel-Ruge, constitué le douaire de la veuve de Tancrede, mais dont on connaît un seigneur après la chute de la place (50) ; et Sarmeniya, qui était aux mains de la famille d'où sortirent jusqu'en 1219 les sénéchaux de la principauté. Borzeï était, en 1188, aux mains d'un beau-frère de Sibylle, troisième femme de Bohémond III, mais nous ignorons s'il en était seigneur ou gouverneur (51).

Dans le Djabal-Soummâq, on connaît des seigneurs à Basarfoût (52), Hâb (53), Tell-Menis (54). Il ne semble pas que Ma'arrat an-No'mân ait jamais été inféodée, non plus qu'Apamée ; le principal fief au sud était Kafartâb, qui relevait de la famille des Baufred (55).

Naturellement cette liste n'est pas exhaustive. Nous ignorons les fiefs des de l'Isle, des Falzard, et de bien d'autres seigneurs de variable importance (56). Néanmoins il n'est pas douteux que

(49) Strehlke, 10 (villages de Sefferie, Vaquer, Cofra, Bequoqua, et en plus pour J. Livonia, Bakfela, Gaïgon). On connaît Guillaume de Croisy (1169, mort en 1179) et Amaury (1216, 1219). Röhrich Reg., index.

(50) Gautier, 1181, 1186.

(51) A. Ch., 131 (H 373).

(52) Geoffroy Blanc en 1126 (Kamâl, 652).

(53) Roger de Montmarin en 1110 (Albert, XI, 40).

(54) Pons (*ibid.*), peut-être Pons de Rocca Maura, connu en 1112 (Ughelli, VII, 847).

(55) Et non Sarmedâ comme le croit Albert, XI, 40 (cf. supra, n. ). Cf. Delaborde, 26, Ousâma Hitti, 102 ; I. F., I, 84 v°, 85 r°. Ousâma appelle le seigneur de Kafartâb d'un nom obscur, interprété par Derenbourg et Hitti comme Toûfil, et qui correspond dans I. F. à un Aboû'l-Nabl ; il semble donc que la bonne lecture soit le nom connu par les documents francs, de Bonable. Toutefois, I. F. nomme un frère de ce seigneur Basile, ce qui est un nom grec, et fait de ce Basile un seigneur (ou un gouverneur) d'Apamée, en 1115 (elle était en 1111 gouvernée par un certain Engolrand, Albert, XI, 40 et supra, p. 267). On a vu ci-dessus les raisons qu'on avait de croire qu'Apamée n'avait pas été inféodée ; cela n'exclut naturellement pas que des membres de la famille de Kafartâb y aient eu une situation éminente.

(56) Garin Guegnart, un des chefs de l'opposition en 1181 (G. T., XXII, 7), Bertrand ou Barthélémy, fils du comte Gilbert de Mesi (Monchy ?), à la même date, Robert de Saint-Lô sous Roger (Gautier, II, 5, et Delaborde, 26, Müller, 3, Cart., I, 38) (région de Yâghra ?), la famille de Corbeil (cf. *infra*, tableau), celle de Buleire (ou Buissera ?) (*infra*), Guy de Merle, G. de Vernon, Eudes de Mayre, les d'Angerville, Théodore de Barneville (sous Roger), de Guirches, les Burgevins, du Bourg, le Jaune, Sobiran, « de Corizo (ou de Corith » (à Lattakié, en rapport avec la famille de Qodric, écrit en latin Corris ou Curiz ?), etc. (Röhrich Reg., index).

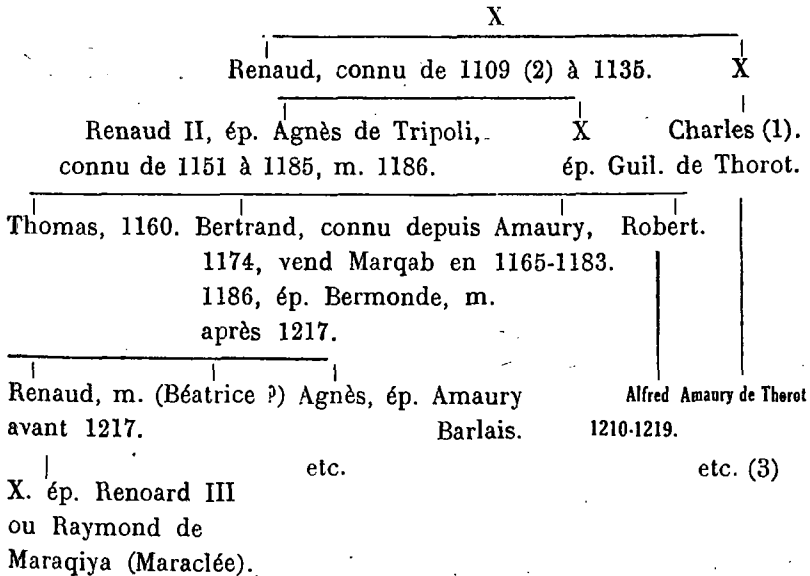
la puissance territoriale du prince reste de beaucoup supérieure à celle de n'importe lequel de ses vassaux, et que les grandes villes en particulier sont sous son administration directe. Combien différente est la situation dans le royaume de Jérusalem, dont la plus grande partie appartient à quatre hauts barons (Outre-Jourdain, Galilée, Jaffa-Ascalon, Çaïdá), chacun aussi riche que le roi, réduit à Jérusalem et Acre ; combien différente elle est aussi dans le comté de Tripoli, où le comte ne possède guère en propre que la ville de Tripoli, et trouve à Djoubail et Enfé des vassaux capables de le défier !

Particulièrement instructive est la comparaison entre les deux états francs du nord, car le comté d'Edesse, fondé par Baudouin grâce à l'appel indigène beaucoup plus qu'aux armes de ses vassaux, avait peu de raisons d'être divisé entre ceux-ci. Sans doute existait-il là une puissante féodalité arménienne dont l'appui et par conséquent le maintien avaient été nécessaires à l'établissement de la domination franque ; mais on a vu que ceux de l'ouest avaient été éliminés à la fin du règne de Baudouin II à Edesse, et plus tard le danger turc fait abandonner à son seigneur arménien la place de Gargar. Or, les comtes ne profitèrent pas de ces occasions pour accroître leurs domaines personnels : on a vu que le fief de Joscelin faisait du vassal l'égal du suzerain, et, lorsque l'accession de Joscelin au comté eût réuni les deux domaines, il s'empressa, si Baudouin ne l'avait fait avant lui, d'utiliser la conquête des états de Kogh-Vasil pour constituer, au profit du seigneur de Mar'ach, un comté presque aussi puissant ; de même, Baudouin avait donné Bîra à Galeran. Et plus tard Joscelin II n'a pas plutôt reçu Gargar de Michel qu'il le revend à Vasil. Il existe, il est vrai, outre-Euphrate, où il n'y a qu'un seul grand fief franc, celui de Sarôudj, et où la nature ne se prête pas au même morcellement que sur la rive droite du fleuve, une solide base de puissance pour le comte dans la province d'Edesse dont les habitants ont, depuis la période byzantine, l'habitude du gouvernement direct, et l'expérience qu'en avait faite Baudouin I<sup>er</sup> ne fut sans doute pas étrangère à l'attachement qu'il apporta à Jérusalem aux prérogatives de la monarchie. Néanmoins, il n'est pas douteux qu'il existe entre la conception française que l'on trouve réalisée à Edesse, à Jérusalem et à Tripoli, et la conception

normande, une différence fondamentale. Pour la première, le souverain n'a de pouvoir réel que sur ses propriétés propres, et l'administration locale ne peut être bien assurée que par des hommes ayant dans leurs ressorts respectifs des propriétés suffisantes pour être personnellement forts. Pour les Normands, l'essentiel est au contraire que le prince reste le plus fort, et il ne délègue à ses vassaux que des parcelles de pouvoir mesurées, dans les régions d'administration directe les plus difficiles ; il est évident que la tradition byzantine en Syrie du nord devait contribuer à développer cette tendance dans toute la mesure où il existait une aristocratie indigène chrétienne susceptible d'être adjointe aux Francs dans l'administration générale.

## APPENDICE. GÉNÉALOGIE DE QUELQUES GRANDES FAMILLES.

## a) Les Mazoir de Marqab (Margat).



(1) Il y a doute; Charles peut être neveu de Renaud, I, par la femme de celui-ci.

(2) 'Azîmî, 502, cf. 525. Toutes les autres références dans Röhricht Reg., index, et *supra*.

(3) Un Martin de Margat est connu en 1153

## b) Mansel.

X. Mansel, 1135.

Guillaume Mansel, son fils, 1135.

Robert Mansel, 1163, 1167.

Thomas de Gibel, son fils, 1175-1187.

Robert Mansel le Connétable, 1207-1219.

Simon Mansel le Connétable, son fils 1255 ? 1262-1268.

## c) Çahyoûn (Saône) (et Zerdanâ ?) :

Robert le Lépreux ? (4).

Garenton, 1131-1155, m.  
avant 1175.Guillaume  
1131.

Roger, ép. Avicia, 1170-1194. Garenton, 1170. Joscelin.

Mathieu, 1183, Pascal (clerc),  
m.av.1193. 1193-1209.

## d) Sourdeval (Laitor) :

Robert de Sourdeval, 1097-1115.

Gautier I, ép. Sibylle, 1134-1154.

Robert II, (1134), 1152-1163.

Roger, 1167-1183.

Gautier II, 1179-1215, m. av. 1220.

Sibylle, ép. Aymar de Layron, veuve  
en 1235, connue 1220-1236,  
m. av. 1262.

## e) Famille des Loges.

Robert, ép. Hodierne ; 1140.

Roger, 1151.

Guillaume, 1163-1170

Henri, 1170.

Hugues, 1175-1190. Philippe.

1179-1185.

Pierre, 1183-1191.

(4) Cf. *supra*, p. 540, n. 48.

(5) Entre 1163 et 1179, Roger seul paraît, Gautier II, doit être mineur (cf. confirmation de rente, Arch. Malte, 143). Robert, II, a dû mourir à Hârim (1164).

## f) Fraïsnel de Hârim.

Gui, 1110-1119.

Guillaume, 1140.

Tancrede, 1153-1160.

Orgueilleuse, ép. Bohémond III av. 1168.

(Robert Fraïsnel, Templier 1183).

## g) Famille de Sarménie.

Eschivard, sénéchal, 1149-1175.

Zacharie, mort entre 1172 et 1175

Gervais, sénéchal, 1175-1189.

(Z)Acharie, sénéchal, av. 1216-1219	Eschivard 1209-1216.
-------------------------------------	-------------------------

## h) Baufred de Kafartâb.

X.

Bonable I, 1114-1118.

Basile ?

(Arnaud de Kafartab, 1154.)

Bonable II,

Guillaume, duc.

1166-1169.

## i) Famille de 'Azâz.

Pierre, 1167, 1168.

Tancrede, 1170.

Pierre (= le premier ?), 1178-1194.

Guillaume, 1215-1219 (6).

Pierre, 1262.

Jean, 1262-1282. } à Tripoli.

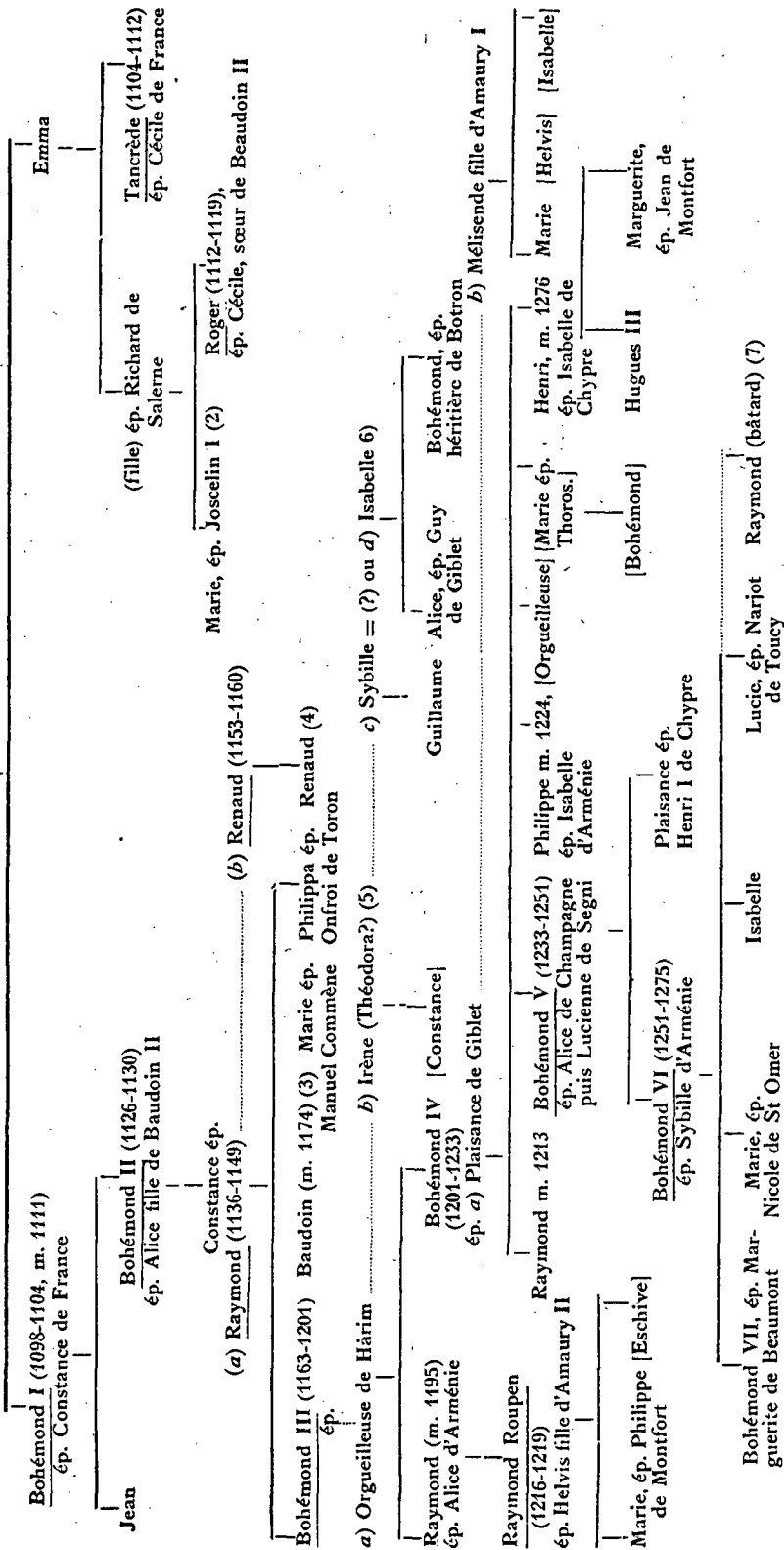
## j) Tirel. Aux maréchaux de cette famille, ajouter Simon, frère de Guillaume, et Philippe (1195), Geoffroy (1184, à Jérusalem).

Nous pensons inutile de prolonger cette revue, la liste critique de toutes les familles de Syrie étant préparée par J. La Monte.

(6) Lignages, 469.

**TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE PRINCÈRE D'ANTIOCHE (1)**

Robert Guiscard



(1) Sont mis entre crochets, les noms connus seulement par les peu sûrs Lignages d'Outremer. Nous ne donnons ci-dessous de références que pour les points où notre tableau s'écarte de celui de Rey, Familles d'Outremer.  
 (2) Cf. *supra* p. 307.  
 (3) G. T.  
 (4) KOL VII 151.  
 (5) Cf. *supra* p. 421.  
 (6) Les Lignages distinguent Isabelle de Sybille, et en effet le nom de Sybille est seul connu dans les actes de 1181-1190 et de Cont. D. en 1193, celui d'Isabelle seul dans les actes

III. — *La bourgeoisie.*

Nous avons assez peu de chose à dire de la bourgeoisie avant la proclamation de la commune, dont il sera question ultérieurement. La principale difficulté de son étude réside dans le fait qu'on voit mal dans quelle mesure la bourgeoisie au sens juridique du mot correspond à la bourgeoisie comme milieu social ayant un certain genre de vie; autrement dit, dans quelle mesure la condition et les privilèges du « bourgeois » s'étendent aux notables de la société indigène préexistante à la constitution de la « bourgeoisie » à la façon des Francs d'Occident. Il est certain que par « bourgeois » les Assises d'Antioche entendent seulement les Francs, car les prescriptions de droit familial qu'elles contiennent ne peuvent s'appliquer à des Grecs qui ont évidemment le droit familial des Byzantins; en revanche, nous verrons que la commune comprendra dès l'origine les Grecs d'Antioche, ce qui paraît impliquer déjà une certaine assimilation antérieure. Quoi qu'il en soit, il est certain que la « bourgeoisie » antiochienne est de par son organisation et sa composition originelle chose essentiellement franque : nous n'en voulons pour preuve que l'emprunt du mot, tel quel, pour la désigner dans al-'Azîmî dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (1). Les chartes d'Antioche, Lattakié, Boulounyâs, mentionnent des bourgeois, sous ce nom, dès 1133 (2). Autrement dit l'organisation de la bourgeoisie antiochienne est de date très ancienne et vraisemblablement consécutive à la croisade elle-même.

De nombreux croisés non-nobles étaient restés en Syrie, et à Antioche même on trouve, en dehors d'Italo-Normands, des Provençaux, des Bourguignons, des Français d'Ile de France, des Flamands, des Italiens du nord, plus tard des Allemands, des Anglais, les Normands ayant cependant, semble-t-il, la majorité. Il s'imposait d'organiser ces Francs en communauté, puisque chaque groupe de population indigène était lui-même organisé en communauté séparée. Le problème qui se posait aux chefs francs n'était d'ailleurs nullement pour les déconcerter; le XI<sup>e</sup> siècle est en Occident la période où de nombreux seigneurs, pour attirer des habitants

(1) 'Azîmî, an 532.

(2) La plus ancienne est Rozière, 165 (cf. 166).



sur leurs domaines, fondent des « villes neuves » privilégiées ou transforment en « villes franches » d'anciennes bourgades jusqu'alors confondues avec la masse des vilains. La présence en Syrie d'habitants antérieurs n'empêchait pas qu'il y eût à créer une colonie neuve, pour laquelle on s'inspirerait des précédents occidentaux. Le mouvement de développement urbain avait été intense surtout dans les villes de la France du nord, et nous avons vu que l'organisation de la cour des bourgeois dut être à Antioche une imitation tardive de celle qu'avait instaurée les croisés de la France du nord à Jérusalem dès leur arrivée. Dans l'Italie normande, les souverains s'opposèrent au XII<sup>e</sup> siècle aux progrès municipaux; toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'eux aussi les avaient au XI<sup>e</sup> plutôt favorisés, en ce sens qu'ils avaient acquis des villes hier byzantines déjà à moitié municipalisées en concluant avec elles des traités qui développaient leurs franchises. Bohémond pouvait donc organiser sa bourgeoisie sans y être moins préparé que Godefroy de Bouillon.

Pour être bourgeois, il faut posséder un immeuble, une « bourgeoisie », à l'intérieur du périmètre administratif de la ville (à l'exclusion, par conséquent, des quartiers ou immeubles concédés à des colonies autonomes). Il arrive donc parfois à des nobles d'être bourgeois (2 a). La tenure bourgeoise est grevée de services au prince, qui consistent vraisemblablement, outre des redevances, dans l'obligation de fournir des sergents à l'armée (3). Le chef de la bourgeoisie franque, le duc, est en même temps le chef de toute l'administration de la ville. On connaît des ducs qui portent des noms gréco-syriens (4); mais comme ils président la cour des bourgeois, il se peut qu'ils aient dû recevoir le statut personnel franc; il est peu probable que tel ait été le cas de tous les indigènes

(2 a) Pour les églises, il semble que l'acquisition de bourgeoisies leur soit interdite, comme à Jérusalem (Abrégé Bourgeois, 124) et en Italie normande (Niese, *Die Gesetzgebung der Normannen in regnum Siciliae*, 121-125), et ne puisse être concédée qu'à titre de privilège (Cart., 491 sq.); encore l'acquisition ne paraît-elle autorisée dans ce dernier acte qu'à condition de revente au bout d'un an, à d'autres qu'à des hommes d'église, mesure qui, selon Niese, *ibid.*, se trouve en France, mais non en Normandie. Nous manquons d'éléments pour une comparaison éventuelle de la « bourgeoisie » avec le « bourg » normand.

(3) Cart., I, 491 sq.

(4) A Lattakié (cf. liste, p. 464).

grecs admis comme bourgeois, mais on ne possède aucun document à cet égard.

Le rôle politique de la bourgeoisie apparaît vite important. Dès l'origine, le prince faisait réunir, dans les grandes occasions, les « grands » et les « petits », l'assemblée du peuple. Les « petits » avaient souvent dans la Croisade imposé leur volonté aux « grands ». Une génération plus tard, ce sont eux qui portent Raoul de Misis au patriarcat par acclamation, qui déjouent les ambitions de la princesse Alice en ouvrant au roi Foulques les portes d'Antioche, et qui obligent Jean Comnène à sortir de la ville en se soulevant à la voix de Joscelin II (5). La constitution de la commune à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dans un moment de carence du principat, sera la conclusion naturelle de ces progrès.

#### IV. — *Le régime des biens dans la famille noble et bourgeoise.*

Ce régime mérite une étude spéciale, d'abord parce que les Assises d'Antioche lui consacrent des développements bien plus circonstanciés que les Assises de Jérusalem au régime familial de cette ville, d'autre part en raison des caractères particuliers qu'il présente et de la différence anormale qui sépare à cet égard le droit des nobles de celui des bourgeois.

On sait que le droit médiéval distingue dans les biens d'une famille trois parts : les immeubles patrimoniaux ou « propres », possédés par chaque époux antérieurement au mariage; les meubles; les « conquêts », c'est-à-dire les acquisitions, mobilières ou immobilières, réalisées par les époux pendant leur union. La femme apporte toujours à son mari un certain avoir, appelé « *maritagium* » dans les pays de droit coutumier et dot dans les pays de droit romain et chez nous; le mari fait inversement un certain présent à sa femme, appelé généralement « douaire ». Cela dit, l'Occident a connu trois régimes de biens familiaux : le régime de la « communauté de biens », commun à la plupart des pays de droit coutumier, en particulier en France; le régime dotal normand; et le régime dotal romain des pays méditerranéens de droit

(5) 'Azîmî, an 532; Gautier Hag., p. 65, 98; G. T., XIII, 27 (rôle de G. d'Aversa, bourgeois, d'après Rozière, 166.

écrit; seuls les deux premiers nous intéressent ici (1). Fait étrange, le régime des « barons » d'Antioche correspond *grosso modo* à la communauté non-normande, tandis que celui des bourgeois reproduit à peu près le régime dotal normand (2).

Dans le régime de la communauté de biens, les deux époux sont copropriétaires soit (pays rhénans) de la totalité des biens familiaux, soit plus souvent, seulement des meubles et des conquêtes, qui, à la mort de l'un d'eux, sont partagés également entre le survivant et les héritiers du défunt; d'autre part, le mari constitue sur ses propres à sa femme un douaire, généralement de la moitié, dont elle aura l'usufruit en cas de veuvage, mais dont elle n'a pas la propriété, si bien qu'à sa mort il retournera aux héritiers du mari et non aux siens; enfin le mari est l'unique administrateur des biens communs (3). Tous ces traits se retrouvent dans le droit nobiliaire d'Antioche (4).

Quelques stipulations secondaires de la coutume normande s'y sont cependant aussi conservées. L'une est relative au droit d'aînesse. Dans toutes les coutumes féodales, la famille noble se distingue de la famille bourgeoise en ce que dans celle-ci l'héritage est partagé également entre les enfants, tandis que dans la première existe un privilège plus ou moins important en faveur de l'aîné, dû à la nécessité de ne pas laisser le fief se démembrer au point de compromettre l'accomplissement des services qui lui sont attachés; mais la répartition des divers biens astreints et non-astreints à un service noble se faisait de façon différente selon les

(1) Nous ignorons le régime des Provençaux de Tripoli, venus d'un pays de droit écrit.

(2) Le traducteur des Assises d'Antioche a très confusément compris son texte; il n'a pas su distinguer le mot arménien correspondant à dot (bghoïq) et ceux qui désignent le douaire (généralement transcrit tel quel en arménien; une fois, p. 45, rendu par l'arabe mahr, prix payé par le mari à la famille de la femme musulmane).

(3) Ch. Lefebvre, *Le droit des gens mariés*, Paris, 1908, 8°; Chénon, *Histoire du droit français*, II, § 359-361, 389, 391, 395; Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, VII, chap. XVI.

(4) Barons, VI et XIV; nous ne pouvons distinguer si la communauté comprend ou non les propres; le texte des Assises dit que les époux sont associés pour tous leurs biens, mais à cause du douaire il peut confondre la propriété et l'usufruit. Le mari peut aliéner les meubles sans consulter sa femme, ce qui contredit la notion de communauté, mais existe aussi en occident.

coutumes entre l'aîné et les puînés. Dans le droit normand, l'aîné hérite seul de la totalité du fief, les biens non féodaux étant partagés également comme chez les bourgeois; s'il n'y a que des filles, un droit d'aînesse adouci existe en faveur de l'aînée, qui hérite seule du château principal; dans les deux cas, l'héritier favorisé doit assurer à ses sœurs ce que la coutume occidentale appelle un « mariage avenant » (6). Ces stipulations sont passées telles quelles dans le droit nobiliaire antiochien. Il en est de même pour ce que la coutume anglo-normande appelle la « courtoisie », c'est-à-dire le droit pour le mari de conserver sa vie durant la jouissance de la dot de sa femme, pour peu qu'il en ait eu un enfant, que celui-ci par ailleurs soit ou non vivant (7); les autres coutumes exigent dans tous les cas l'attribution de la dot aux héritiers de la femme dès le décès de celle-ci.

Le mari peut en principe disposer librement de la moitié de ses propres qui ne constituera pas le douaire de sa femme; en fait il ne le peut qu'avec le consentement de cette dernière, parce qu'elle a le droit de s'assurer qu'il ne compromet pas son douaire, et avec celui de ses enfants, parce qu'une coutume commune à tous les pays d'Occident permet aux enfants, dans la famille bourgeoise comme dans la famille noble, de revendiquer (« chalonger ») contre remboursement, lors de la mort de leurs parents, tout bien patrimonial aliéné depuis leur naissance, ou même, sur autorisation spéciale du suzerain, antérieurement à elle; dans ces conditions, le père ne peut en fait vendre ses propres que s'il y est contraint par la misère. Il peut faire des libéralités pieuses ou privées; mais les enfants ont droit à une « réserve », c'est-à-dire à une proportion minima de l'héritage familial, dont on ignore la quotité à Antioche (dans la plupart des pays de communauté, elle est des « quatre quints »).

Le régime des bourgeois d'Antioche (8) est sur ces derniers points, aux quotités près du douaire et de la réserve, identique au droit des barons. Mais pour le reste il repose sur des principes entièrement différents, qui lui sont communs avec le droit des états

(6) Glasson, p. 386; Chénon, § 362.

(7) Cf. Glasson, 417-419.

(8) Bourgeois, I (surtout), II, et, pour la chalonge des enfants, XI et XII.

normands d'Europe (9). La communauté familiale est en un sens plus forte que dans le régime français, parce que tous les biens du ménage en font partie, mais en réalité il n'y a pas communauté entre époux : la femme apporte sa dot au mari, et n'en garde pas la propriété, non plus qu'elle ne l'obtient sur aucune autre partie de l'avoir familial (10). En revanche, l'usufruit de sa dot, si elle survit à son mari, lui est garanti de façon particulièrement efficace, par la possibilité qu'a la veuve dont la dot a été dissipée de se la rembourser sur les propres du mari (c'est le « bref de mariage encombré » du droit anglo-normand) (11). Par ailleurs, la fille, une fois dotée, n'a plus droit à aucune part de l'héritage paternel; il est vraisemblable, bien que les Assises des Bourgeois ne reproduisent pas ce que contiennent à ce sujet celles des Barons, que cette situation implique l'obligation pour l'aîné de ses frères ou sœurs de la doter convenablement; en revanche, on sait que la coutume normande n'en a jamais fait une obligation au père s'il vit encore lors du mariage de sa fille.

Le régime bourgeois d'Antioche, comme la coutume normande, limite le douaire de la femme au tiers de l'ensemble des biens du ménage et fixe également au tiers la réserve des enfants (qui hériteront donc des deux tiers des immeubles, le tiers de leur mère devant de droit leur revenir à sa mort à l'exception des meubles, dont elle peut disposer). On se trouve donc devant un partage implicite des biens familiaux en trois tiers (12) : le premier appartenant au mari (propriété actuelle), le second aux enfants (propriété future),

(9) Chénon, 362; Glasson, XVI, 2; Pollock-Maitland, VII, 2; A. Colin, *Le droit des gens mariés dans la coutume de Normandie*, Nouv. Rev. Hist. Droit, XVI, 1892, p. 427-469. Le régime normand a donné lieu à une abondante littérature.

(10) Sauf quelques objets d'usage personnel dits « biens paraphernaux ». Le droit normand primitif interdit les dons entre époux, mais une évolution générale, à laquelle participe Antioche (Bourgeois, II), amène à autoriser quelques dons du mari à sa femme, qui peut en disposer testamentairement.

(11) Puisqu'il y a compensation garantie, les immeubles dotaux peuvent être aliénés, sous réserve toutefois du consentement des deux conjoints.

(12) Cf. Génestal, *La tutelle en droit normand*, p. 41-42. Les enfants ne peuvent entrer en possession de leur tiers du vivant de leur père; en somme leur position est assez semblable à celle de la femme dans le régime de communauté, et l'on pourrait appeler le régime normand un régime de communauté entre père et enfants. La femme est au contraire entièrement subordonnée, soit à sa famille natale, soit à son mari.

le troisième à la femme (usufruit). Néanmoins aucun texte anglo-normand ne contient d'affirmation explicite de cette division tripartite, alors qu'on la trouve dans les Assises d'Antioche; le seul parallèle à cet égard paraît se trouver dans certaines coutumes siciliennes (13), dont on est amené à penser qu'elles ont dû se constituer au début de l'occupation normande.

Un des caractères de l'unité économique de la famille normande est qu'à la différence de la communauté française, qui commence au moment du mariage et n'est pas affectée par une naissance d'enfant, elle ne peut, elle, se constituer que par une naissance d'enfant (dont, à Antioche comme dans la plupart des coutumes occidentales, la preuve se fait ultérieurement par la déclaration des témoins ayant entendu le nouveau-né vagir) (14). Jusque-là, la dot reste propriété de la famille de la femme et doit lui être restituée par le mari en cas de prédécès de cette dernière. En cas de prédécès du mari, la femme a droit à un douaire qui ne paraît pas pouvoir excéder le tiers qu'elle aurait s'il y avait des enfants, selon la coutume normande, mais qui, en Angleterre et en Sicile, s'élève à la moitié des propres comme dans le régime français (15); c'est cette dernière quotité que nous retrouverons à Antioche.

S'il y a eu un enfant, mais qu'il soit prédécédé, la coutume d'Antioche s'écarte des coutumes normandes d'Europe, au cas de mort du mari intestat; la veuve reçoit alors la propriété des meubles et d'une moitié des conquêts, proportion plus forte qu'en Europe, et surtout y ajoute l'usufruit viager du reste des conquêts et de tous les propres du défunt, qui à la mort de la femme retourneront à la famille du mari; il y a là un usage absolument inconnu en Occident, et qui est en somme la réciproque exacte au bénéfice de la femme de la « courtoisie » pratiquée par l'Eu-

(13) Perlilo, *Storia del diritto italiano*, III, 313; Brünneck, *Sicilien Stadtrecht*, Palerme, XLIII, Messine, I, Catane Tit., III, Noto, I, etc. On trouve le partage tripartite dans le droit anglo-normand (Pollock-Maitland, II, 348) et dans le droit breton roturier (Chénon, II, 116), mais seulement pour les meubles.

(14) H. Brünner, *Das Geburt eines lebendes Kindes, und das eheliche Vermögensrecht*, dans Z. d. Savigny-Stiftung, XVI, Germ. Abt. (cite les Assises d'Antioche).

(15) Pollock-Maitland, 450; Brünneck, Palerme, XLV-XLVI.

rope normande seulement en faveur du mari (16). Il est possible que l'origine s'en trouve dans une influence du droit des Bourgeois de Jérusalem, qui accorde à la veuve dont le mari est mort intestat la totalité de ses biens, même s'il y a des enfants, privilège extraordinaire, dont aucun régime n'offre l'équivalent (17).

En cas de second mariage du père, une distinction est faite entre les conquêts des deux mariages, qui sont divisés par moitié entre les enfants des deux lits, et les immeubles dotaux des deux femmes, qui reviennent respectivement aux enfants de chacune. En cas de second mariage de la femme, son nouveau mari est bienvenu de lui constituer un douaire en sus du premier, mais il n'y est pas obligé.

Le régime successoral bourgeois ignore naturellement le droit d'aînesse. Le partage égal entre enfants est même obligatoire pour les immeubles et pour ceux des meubles qui ne font pas partie du tiers maternel, si, le père étant mort, c'est à la mère de les administrer. L'inégalité n'est permise pour ces meubles que si c'est le père qui en dispose ; pour les immeubles, il ne peut avantager un enfant qu'en lui attribuant une partie du tiers dont il a la libre disposition, non en partageant inégalement le tiers des enfants.

Antioche est le seul pays où bourgeois et nobles soient régis par des coutumes familiales aussi différentes, l'une française, l'autre normande (18) ; anomalie d'autant plus curieuse qu'originellement le sang normand devait être plutôt plus pur dans la noblesse que dans la bourgeoisie. Il est possible que le droit des barons ne soit pas primitif et se soit introduit sous l'influence d'immigrants nouveaux et surtout, le régime de la communauté gouvernant nobles et bourgeois à Jérusalem (19), des unions ma-

(16) S'il s'agit d'une veuve remariée contre le gré de ses parents, ceux-ci n'ont droit qu'à la moitié de la dot, à Antioche.

(17) Bourgeois Jér., CXXXV.

(18) Une différence analogue existe en Bretagne, peut-être aussi en raison d'un conflit d'influences normandes et françaises, mais seulement pour les meubles.

(19) Le régime nobiliaire de Jérusalem est très mal exposé dans les Assises (Ibelin, CLXXIX), sauf pour les successions (sur lesquelles cf. Meynial, dans *Nouv. Rev. Hist. Droit*, XVI, 1892, 408-426). Pour les Bourgeois, cf. *Bourgeois Jér.*, CLXXXIII, sq.

trimoniales entre familles d'Antioche et de Jérusalem, naturellement plus fréquentes dans la noblesse que dans la bourgeoisie (20).

#### V. — *Les classes pauvres ; les paysans.*

Nous ne dirons ici que quelques mots de la masse du petit peuple, d'une part en raison de l'insuffisance de notre documentation, de l'autre parce que, comme il est constitué essentiellement d'indigènes, nous n'avons sur beaucoup de points qu'à renvoyer au chapitre où nous parlons d'eux à ce titre.

Les paysans sont-ils libres ? Le mot « serf » ne se rencontre pas : on nous parle de « villani », de « coloni », qui ne sont pas des hommes libres puisqu'ils peuvent être donnés (1), et qu'ils sont attachés à la glèbe (2). Par contre il y a aussi des tenures vilaines, dont les vilains sont des hommes libres, puisqu'ils peuvent vendre ou engager leur tenure (sous certaines réserves quelquefois) (3). Il apparaît donc que nos textes ont des confusions de vocabulaire qui en compliquent l'interprétation (4).

Nous possédons deux contrats circonstanciés de tenures vilaines concédées par des églises (l'une et l'autre portant sur des moulins). Il y apparaît que le revenu en est partagé par moitié entre le propriétaire et les tenanciers, ceux-ci étant, dans un cas, trois Syriens, dans l'autre, une église. Dans le second cas, les frais sont entièrement à la charge des tenanciers, y compris l'entretien du domestique de l'église, propriétaire chargé de la représenter (5). Ce régime devait être parfois très dur en cas d'accident entraînant des frais graves, puisque nous apprenons que, même dans le cas le plus favorable, l'église tenancière, à la suite de la rupture d'une écluse, préféra abandonner sa tenure contre

(20) Il n'y a aucune trace de régime semblable en Italie du sud; cf. Pertile, III, 313, et l'Assise du roi Guillaume sur le douaire, dans Huillard-Bréholles, *Historia Diplomatica Fræderici II*, IV, I, Const. III, § 13.

(1) Cart., I, 362.

(2) Hon., IV, 5369; Cart., I, 491 (fin).

(3) Roz., 178.

(4) Un acte de Marqab parle de vilains « raitabiles » (Cart., I, 423); on retrouve le mot dans un acte du comté de Tripoli seulement (Cart., I, 490). Le sens n'en est pas clair. Les vilains ainsi appelés, sont donnés avec la terre qu'ils occupent (cf. reitas, propriété, dans un texte italien, d'après Ducange ?).

(5) Roz., 178; Cart., I, 446.



un dédommagement et qu'aucun candidat ne se présenta pour l'y remplacer. Dans le premier acte, les Syriens sont solidairement responsables de l'honnêteté du gardien qu'ils entretiennent dans les moulins.

Le partage par moitié était la règle générale dans le royaume de Jérusalem pour les champs des paysans musulmans (sauf léger impôt supplémentaire sur les arbres). Ibn Djobaïr (6), bien que n'ayant pas été dans la Syrie du Nord, pense qu'il en est de même dans tous les pays francs. On a donc l'impression que nous avons là une proportion assez communément répandue en Syrie. Il semble qu'elle ait été de règle chez les paysans des pays musulmans ; on la trouve également fréquemment pratiquée à Byzance (7). Toutefois une analyse ancienne d'un acte perdu mentionne, sur un jardin d'Antioche, appartenant à un homme libre, un cens de 6 bes. 1/2 et un « Karrage » de 9 écus (?) (8). Comme il ne peut s'agir d'un droit de « charriage », on est tenté de corriger Karrage en « terrage » (*terraticum*), nom d'un impôt payé dans le royaume de Jérusalem (9) et en Europe où il équivaut au champart, c'est-à-dire à l'impôt payé par les serfs et les paysans libres sur les récoltes de leurs champs ; mais le champart est généralement payé en nature et d'autre part est proportionnel, donc variable ; on le trouve par contre fixé, encore qu'en nature, dans certaines tenures en Italie normande (10). Si notre « karrage » est bien un « terrage », cette fixation en argent serait une originalité, dont on ignore si elle existe à Jérusalem. En Occident, le champart ou terrage n'est jamais de plus d'un tiers, et souvent moins. Celui dont notre acte fait mention est très supérieur au

(6) Ibn Djobaïr, H 448.

(7) Zachariâ a Lingental, 2<sup>e</sup> édition, p. 237; Ibn Djobaïr considère la situation des paysans musulmans des pays francs, comme meilleure qu'il n'eût cru; dans la mesure où il n'y a pas là le reflet d'une propagande à usage interne, et une conséquence de la relative fertilité de la côte par rapport à la Syrie intérieure, on peut en conclure que la redevance d'1/2 n'apparaît pas quelque chose d'anormal aux habitants de la Syrie musulmane; c'est la proportion légale pour terre non irriguée (Van Berchem, *La propriété territoriale sous les Califes*, Genève, 1886, 8<sup>e</sup>, p. 52).

(8) Cart., I, 107.

(9) La Monte, p. 171; Beugnot, *Régime des terres*, dans *Bibl. E. Chartes*, XV, p. 417 sq.; Roz., n<sup>o</sup> 130, 129; Cart., I, 272.

(10) Chalandon, II, 497 (cf. 696).

cens, mais les données nous manquent pour établir s'il se rapproche de la proportion de moitié. De toute façon le régime du temps, qui, dans notre acte et ceux de Jérusalem, exclut toute autre redevance agricole (sauf la dîme à l'église) est, puisqu'il est fixé en argent, différent du régime du partage étudié précédemment.

Normalement, une tenure vilaine, possédée par un tenancier libre, est soumise à une redevance spécifique, le cens (11), dont la quotité est le plus souvent faible parce qu'elle est considérée comme étant uniquement un signe de reconnaissance des droits du propriétaire (12). On trouve aussi le mot de cens employé dans des cas où il s'agit en réalité d'une rente plus ou moins forte servie sur les revenus d'une terre, souvent à l'exclusion d'autres redevances (13).

Un texte du XIII<sup>e</sup> siècle (14) dit que les propriétaires francs perçoivent sur les paysans qui exploitent leur terre un droit de « monet » (monnaie) dont le nom paraît indiquer un versement en numéraire, mais sous prétexte duquel, dit l'acte, les propriétaires gardent pour eux la dîme due à l'église, qui est une redevance en nature sur les recettes. Les éléments nous manquent pour établir si ce « monet » s'ajoute ou est identique aux droits précités. Le nom ne paraît pas usité ailleurs (15).

Les redevances précitées sont dues au seigneur temporel (qui peut être une église). D'autre part, l'église perçoit comme partout la dîme des récoltes, parfois réduite au vingtième (en particulier s'il s'agit d'une terre exploitée avec la collaboration d'ecclésiastiques (16). Il arrive même à l'église de percevoir des dîmes

(11) L'acte constitutif de la tenure ci-dessus mentionnée des trois Syriens, ne mentionne pas ce cens, sans doute parce qu'elle leur a été, selon les termes de l'acte, donnée par charité et non contre argent. L'autre tenure étudiée ci-dessus est passible d'un cens.

(12) Le chiffre le plus bas connu est 1 besant (Cart., I, 92). Le prix de vente d'une maison paraît se tenir entre

(13) Par exemple, Cart., I, 378, vente d'un casal moyennant 1500 besants payés comptant, et 200 besants de cens annuel. Ce cens est appelé mieux rente, dans l'abandon qui en est fait plus tard (Cart., I, 514).

(14) Grég., IX, 4474.

(15) Il ne peut s'agir du « monetagium » occidental, payé pour se garantir des altérations de monnaie (Luchaire, *Manuel*, 341).

(16) Cart., I, 495.

de revenus commerciaux, mais peut-être par concession seigneuriale et non par droit ecclésiastique (17). On verra plus loin de quelle façon la dîme s'appliquait aux paysans de rite non latin — l'immense majorité —.

Aux droits réels s'ajoutent les droits personnels. Ici se combinent les facteurs sociaux et ethniques. En Europe, les paysans payent une taille, fixe s'ils sont libres, laissée à l'arbitraire du seigneur s'ils sont serfs. En Orient byzantin ou musulman, les habitants n'ayant pas la religion du peuple gouvernant, sont soumis à une capitation (18). Nous savons par Ibn Djobaïr qu'une telle capitation fixe (1 besant 5/24) était perçue sur les musulmans du royaume de Jérusalem (19). A Antioche, nous entendons parler d'une « taille des Syriens » (20), dont nous ignorons le taux.

Enfin il faut ajouter aux impôts précédents les droits commerciaux communs à toute la population, les « banalités » (moulins, fours) (21), les corvées et réquisitions (surtout en temps de guerre) (22). L'impression d'exigences modérées que donne dans le royaume de Jérusalem Ibn Djobaïr, en 1183, n'a pas de correspondante à Antioche, où les Syriens se plaignent de la lourdeur de la fiscalité franque (23). Elle ne paraît pas cependant plus dure que celle des états musulmans ayant à soutenir comme eux un constant effort militaire (24).

Le vocabulaire des Francs n'est pas oriental, mais sous ce vocabulaire nouveau on n'a pas l'impression que l'arrivée des

(17) *Ibid.*

(18) En pays musulman, c'est la « djiziya » bien connue; en pays byzantin cf. Dölger, *Byzantinische Finanzverwaltung* (Byzant. Archiv., 1927), p. 48 sq.

(19) Ibn Djobaïr, 448.

(20) Cart., I, 303, 436 : « tallea surianorum »; Innocent, III, livre II, 512. se plaint que la commune d'Antioche ait nouvellement frappé tous les habitants, sans distinction de langue ni de condition, contrairement à la coutume ancienne (il s'agit d'impôts sur le clergé latin). Rien ne nous permet d'affirmer s'il y avait une taille sur les Grecs et Arméniens comme tels; il est peu probable que leurs paysans n'aient pas été frappés, mais il peut y avoir eu aussi des différences de tarifs.

(21) Cart., 631.

(22) Chron. an. syr., an 1489 (à l'occasion du siège de Hârim).

(23) Chron. an. syr., 276 (les Syriens d'Adana préfèrent les Grecs, à ce point de vue).

(24) Sur ceux-ci, cf. Mich., 342 et I. A., 427.

Francs ait changé grand chose à la vie de la masse paysanne. On pouvait *a priori* le penser parce que la vie du paysan indigène au xi<sup>e</sup> siècle paraît avoir été en fait très proche de celle de son frère de misère européen. Dans l'empire byzantin, aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, s'était produit un processus d'asservissement des paysans aux grands propriétaires, auquel nous ne pouvons savoir s'il avait ou non survécu beaucoup de paysans libres dans la Syrie du nord au temps de la conquête turque. Sur un point même, la condition paysanne que les Francs trouvèrent et conservèrent en Syrie était plus dure que celle qui, avant le xiii<sup>e</sup> siècle, régnait en Europe, où l'attache à la glèbe n'existait guère (24 a). Au contraire, le colon byzantin, et son cousin le fellah musulman (24 b), n'ont pas le droit de quitter leur terre, et les Francs font en Orient l'expérience du droit de poursuite qu'ils exerceront plus tard dans toute l'Europe. Les églises paraissent avoir été à cet égard particulièrement strictes.

Comme en terre byzantine aux « *dunatoï* », en terre d'Islam, la terre que le fellah cultive, tout au moins dans les régions agricoles, appartient à des « gentilshommes campagnards » ou, plus fréquemment, aux notables des villes (25). Les Francs ne firent que s'ajouter ou succéder à cet égard aux propriétaires antérieurs; la plaine d'Antioche appartient en majeure partie aux Antiochiens (26); dans les districts plus éloignés, de nombreuses terres sont propriétés des seigneurs, qu'ils résident dans les villes ou les châteaux voisins, ou à des notables grecs, voire arabes, ou à des églises. Le prince est aussi un grand propriétaire. En dehors des terrains qu'ils réservent à leur exploitation directe, ces propriétaires font cultiver leurs terres par des paysans qui, naturellement, sont tous indigènes (27). Il peut avoir existé des propriétés collectives dans la steppe bédouine et dans les clans montagnards nosaïris.

Nous n'avons aucune documentation particulière sur la vie

(24 a) Marc Bloch, *Liberté et servitude* (Anuario de Historia del derecho espanol, 1933).

(24 b) Van Berchem, *op. cit.*, 26.

(25) Les possesseurs de concessions militaires rurales habitent en ville; la campagne de 'Azáz appartient aux Alépins (I. Ch., 55 v°).

(26) D'après la multitude de chartes qui la concerne.

(27) Grég., IX, 4474; Boughya, IV, 275 v°.

campagnarde. Les Francs appliquèrent aux hameaux et villages syriens le nom de « casaux » (casalia), qu'ils employaient déjà en Italie (surtout normande), et qui désigne plutôt des groupes d'habitation dans une exploitation rurale que des villages organisés, ce qui n'empêche pas qu'il y ait aussi de gros casaux dont de l'administration locale du raïs. Il n'y a pas de raison de représenter les villages, la vie paysanne, la technique agricole comme très différente de ce que nous la voyons être aujourd'hui.

Les nomades ne peuvent, naturellement, pas être assujettis comme les sédentaires. Nous ignorons s'ils payaient aux Francs comme aux musulmans un impôt par tête de bétail. Le genre de vie des Turcomans, décrit par un continuateur de Guillaume de Tyr, pourrait sans modification être transporté aujourd'hui (28). Le petit peuple des villes n'est pas mieux connu que celui des campagnes. Il n'est guère douteux qu'Antioche ait connu l'esclavage, comme Jérusalem, comme Byzance, comme l'Islam, mais le mot ne figure pas dans nos textes. Les « homines (peculiares) » qu'ils signalent sont des serfs domestiques ; parmi eux sont des artisans, des notaires. En général ce sont des indigènes, mais ce peut être des Francs (29).

(28) Cont. D, 435.

(29) Cart., I, 436, 631.

## CHAPITRE V

### LE RAPPROCHEMENT ENTRE CHRÉTIENS

On a vu précédemment que les premiers rapports entre les Francs et leurs sujets indigènes, même chrétiens, n'avaient pas été sans heurts, et que l'attitude de l'Eglise latine avait été, à l'égard des églises orientales, quelquefois peu fraternelle. A partir du moment où la population franque ne se trouve plus composée en majorité que de Francs nés en Syrie, ces frottements s'atténuent à la fois dans les mœurs et dans les rapports entre églises, le mouvement de réaction musulmane faisant sentir aux chrétiens tant indigènes que latins l'avantage qu'ils auraient à abaisser les cloisons qui les séparent.

Un premier facteur de rapprochement réside dans l'adoption par les Francs de Syrie de certaines coutumes orientales. On connaît le fameux passage où Foucher de Chartres expose, dès la fin de la première génération franco-syrienne, comment les Occidentaux d'hier sont devenus des Orientaux, ayant leurs biens en Syrie, des familles à demi indigènes, parlant alternativement leur langue natale et celle du pays, ayant oublié l'Europe ou même ne l'ayant jamais connue (1). De l'autre côté de la frontière, Ousâma constate lui aussi combien les Francs établis depuis longtemps en Syrie sont plus adaptés à la vie syrienne, de commerce plus facile pour les indigènes, que ceux de leurs compatriotes qui les ont rejoints plus récemment (2).

Cette assimilation, elle se traduit dans la vie matérielle. Les Francs ont occupé les maisons du pays, adopté plus ou moins le genre de vie qu'elles impliquent ; ce n'est pas dans les coutumiers francs occidentaux qu'on trouverait comme dans les Assises d'Antioche les fournitures du bain, mentionnées parmi les affaires du

(1) III, 37.

(2) Ousâma Hitti, 103.

ménage sur le même rang d'importance que le lit. Le climat impose un costume léger, qu'on reprend même dès que possible en plein milieu des opérations militaires. Lorsque les chevaliers doivent porter leur armure, ils essayent souvent de se rafraîchir en jetant par-dessus une ample et courte pélerine de soie multicolore (3). Les Francs ont des domestiques indigènes, qui leur font une cuisine syrienne (4). Les bains, les tavernes, n'ont pas plus passionnés visiteurs (5), et, comme ils ne sont tout de même pas tout à fait orientalisés, ils les fréquentent en compagnie de leurs femmes, au grand scandale des musulmans (6). L'Orient leur avait aussi, paraît-il, enseigné des raffinements et des vices dont les moralistes latins s'indignaient (7). Les grands personnages avaient auprès d'eux des médecins syriens, et un grand nombre de Francs, n'ayant pas amené de femme d'Europe, avaient épousé des chrétiennes indigènes, voire des musulmanes baptisées pour l'occurrence (8).

Inversement les indigènes se rapprochent des Francs. Il est difficile de se rendre compte, au travers des écrits d'un Michel le Syrien, d'un Matthieu d'Edesse, nourris d'idées religieuses, dans quelle mesure la croisade, présentée comme une expédition au secours de la chrétienté en général, avait trouvé une gloire réelle auprès des masses indigènes. Du moins ces deux ecclésiastiques la célèbrent-ils comme un exploit quasi-légendaire. Plus récemment, les Templiers ont vite acquis auprès des Orientaux un incontestable prestige : Michel le Syrien entoure déjà leur origine de récits romanesques (9), et l'on prétend que des Musulmans

(3) G. T., XVIII, 18; XXI, 25. Ousâma Derenbourg, 41.

(4) Ousâma Hitti, 169; Rozière, 168.

(5) G. T., XVIII, 18; Caffaro, Lib. 66; il y avait même des chanteuses franques (Ibn al-Qaïsarânî, dans 'Imâd Kharîda, Bibl. Nat., 3329, 8. v.º, poème à l'éloge d'une d'elles).

(6) Ousâma Hitti, 165.

(7) Gauthier, préface; Ousâma, *loc. cit.*

(8) Foucher, *loc. cit.*; Cart., I, 144. Toutefois, aucun prince d'Antioche, contrairement aux comtes d'Edesse et rois de Jérusalem, n'épousa de femme non franque avant Bohémond VI à l'exception de la brève et stérile union avec Théodora, une byzantine; du sang arménien n'en coulait pas moins dans leur veine, depuis que Bohémond II avait épousé Alice, la fille de Baudouin II et de Morfia, une arménienne. Dans la noblesse, c'est surtout avec les Arméniens qu'il y eut des mariages.

(9) Matthieu, 29 sq.; Grég., 171; Michel, 183, 201. On trouve les mêmes

même, les Fatimides du Caire, s'inspirèrent de l'exemple des Templiers pour créer un corps de pages destinés à la carrière des armes, les « çoubÿân al-khaçç » (10).

Les relations entre églises sont le domaine où nous pouvons le mieux suivre cette évolution. C'est peut-être du côté de certains indigènes, Arméniens et Maronites, que vint l'initiative du rapprochement, bien différemment d'ailleurs. Les Maronites du Liban, sur lesquels nous n'avons pas à insister ici, étaient un petit peuple isolé, menacé et sans appuis, qui tout de suite avait senti le parti à tirer de l'alliance franque, et dont les croyances, assez proches de l'Eglise romaine, n'avaient jamais été considérées ni par eux ni par Rome, comme les opposant à elle. Dans ces conditions-là, la séparation entretenue longtemps par la distance, devait naturellement s'atténuer dès lors que des Francs et des Maronites se trouvaient en contact. Très vite, une certaine communion culturelle avait été réalisée, et la « conversion » entre les mains du patriarche d'Antioche, Aimery, dont nous parle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle Guillaume de Tyr, n'a sans doute été qu'une confession plus explicite d'articles de dogme et de culte que les Maronites ignoraient auparavant (11).

Le même sentiment d'isolement, mais ici plutôt spirituel que social, entre pour quelque chose dans l'attitude des Arméniens au XII<sup>e</sup> siècle, avec cette différence qu'il s'agit ici uniquement de quelques prélats, et que le peuple et même le clergé, socialement attachés à leur particularisme, ne les suivent pas. Le dogme arménien, en dépit de tendances monophysites, n'était pas en contradiction claire avec le dogme gréco-romain, et les divergences étaient essentiellement d'ordre liturgique. Aussi avait-il été question depuis longtemps d'union entre l'Eglise arménienne et l'Eglise grecque, voisine et appuyée par la suprématie politique de Byzance. L'esprit de chicane et d'intolérance du clergé byzantin, non seulement ne l'avait pas permis, mais avait développé parmi les Arméniens des rancunes qui, on l'a vu, n'avaient pas été étrangères à leur facile acceptation de la conquête turque.

présages légendaires chez les musulmans (I. Ch., 34 v°), mais appliqués à la conquête turque.

(10) Ibn Mouyassar.

(11) P. Dib., art. Maronites, dans Dict. Théologie catholique, tome X, (1928).



Le schisme gréco-romain était venu par là-dessus, et tout naturellement le catholicos (patriarche) arménien, à la fois avide de sortir de son isolement et mécontent des Grecs, s'était tourné vers Grégoire VII, en qui naissait alors, devant la menace turque et les appels byzantins, l'idée de rétablir l'union des Églises en faisant apparaître l'Église de Rome, entraînée à la défense des chrétientés d'Orient, comme leur salvatrice. Tout en faisant quelques réserves sur l'orthodoxie des Arméniens, Grégoire VII s'était différencié des Grecs, qui refusaient tout accord avant complète satisfaction et niaient la validité religieuse des sacrements conférés par l'Église arménienne, et, sentant le prix d'un bon « climat », avait envoyé le pallium romain demandé (12).

L'arrivée des Francs n'apporta d'abord aucune modification radicale. Byzance restait la grande puissance chrétienne de l'Orient, celle dont la culture était à la base de la culture arménienne, et des efforts d'union furent tentés au XII<sup>e</sup> siècle entre l'Église arménienne d'une part, l'Église grecque ou l'Église romaine alternativement de l'autre. Les circonstances politiques avaient seulement compliqué encore la question, parce que, tandis que la conquête turque avait refoulé le catholicos, avec beaucoup d'Arméniens, dans le Djahân, un catholicosat schismatique s'était créé en Arménie; et naturellement le second, éloigné au milieu de populations musulmanes, politiquement contraint à la prudence dans ses relations extérieures, ne ressentait pas comme son confrère et rival de l'Ouest sa parenté spirituelle avec des Grecs ou des Francs tout proches. Le transport du catholicosat occidental à Dzovq, dans le Khanzit, opéré par le catholicos Grégoire III Bahlavouni (1113-1167), fut une tentative de résorption du schisme arménien qui échoua, et au milieu du XII<sup>e</sup> siècle on a vu qu'il s'établit, plus près de la Cilicie, à Qal'at ar-Roûm (13). Des négociations avaient eu lieu entre lui et les Grecs, mais surtout en 1140 il avait assisté au synode latin de Jérusalem présidé par le légat Albéric d'Ostie, accepté certaines réformes nécessaires à l'union, et envoyé au pape Eugène III une ambassade qui fut cordialement reçue (14).

Ses successeurs Nersès Schnorhali, l'écrivain (1166-79), et Gré-

(12) Tournebire, p. 163-164.

(13) *Supra*, p. 388.

(14) Tournebize, p. 235-239.

risent la vie religieuse : et de louer toutes les constructions d'églises, la fréquence des messes, le zèle des fidèles, la charité des Francs (17).

Les Francs méritaient-ils toujours ces éloges, du moins par comparaison avec le clergé indigène, il ne nous appartient pas d'en décider. Ce qui, en revanche, est certain, c'est que leur absence même de désir de conversion, leur incompétence théologique leur donnaient auprès des indigènes lassés des subtilités byzantines un incontestable avantage. « Les Francs, écrit déjà Matthieu d'Edesse, n'avaient aucun souci de contrarier les Arméniens sur la date de Pâques; mais il en fut tout autrement des Grecs (18) »... Et Michel le Syrien, une haute conscience chrétienne lui aussi : « Les pontifes de notre Église vivaient au milieu des Francs sans être persécutés ni molestés; ils ne soulevaient jamais de difficulté au sujet de la foi ni pour arriver à une seule formule dans tous les peuples et dans toutes les langues; mais ils considéraient comme chrétiens quiconque adorait la Croix, sans enquête ni examen (19). » Et que ne dit-il pas, au contraire, des Grecs !

Fait paradoxal, ce paraît avoir été, du côté franc, des nouveaux venus, le roi Foulques, le prince Raymond, le patriarche Aimery qui (Edesse mis à part) inaugurèrent la politique de rapprochement accentué avec les indigènes. Le premier à Jérusalem faisait restituer d'anciennes propriétés aux monophysites. C'est aux portes d'Antioche, à Dowair, que le patriarche monophysite Jean en 1137 vint mourir, et à Antioche que se réunit le synode destiné à élire son successeur (20). Quelques années plus tard, l'évêque jacobite d'Edesse, Basile, sortant de la prison de Joscelin II, vint quêter à Antioche pour le rachat de ses coreligionnaires captifs, et fut chaleureusement reçu par Raymond et Aimery (21); en 1157, Renaud de Châtillon assiste à la dédicace d'une nouvelle église jacobite (22). Les Francs d'Antioche n'ont pas moins fait pour les Arméniens, et, le catholicos Grégoire III étant passé dans leur ville en se rendant

(17) Apologie, Hist. Armén. Crois., I, p. 177.

(18) Matth., 61.

(19) Mich., 222, 225.

(20) JA, 1888, p. 60 sq.

(21) Mich., ans 1459 et 1462.

(22) *Infra*, p. 568.

à Jérusalem, ils l'avaient conduit en grande pompe à Saint-Pierre (23).

Le rapprochement s'accrut sous Bohémond III en raison de la personnalité des chefs des Églises — Aimery, Michel le Syrien, catholicos arméniens conseillés par saint Nersès — et de la lutte entre patriarche grec et patriarche latin qui, au début de ce principat, acheva de convaincre Aimery de la nécessité de s'appuyer sur tous les ennemis de Byzance. On a vu ci-dessus l'étroite union qu'il réalisa avec les Maronites. A l'égard des Arméniens, plus compromis dans la politique du protectorat byzantin, ce fut Bohémond III encore jeune qui, allié de Thoros, essaya de retenir à Antioche, en vain d'ailleurs, son illustre compatriote Nersès (24). Mais avec le grand patriarche jacobite Michel le Syrien Aimery noua des relations personnelles étroites. En 1168, Michel se rendant à Jérusalem, Michel avait été cordialement salué à la porte d'Antioche par les représentants du prince, sans avoir le temps d'y entrer; mais à son retour, il alla rendre visite à Aimery qui, alors, réfugié à Qoçaïr pour protester contre l'intrusion du patriarche byzantin, fit à Michel un accueil d'autant plus somptueux. Michel gagna ensuite Antioche, où, premier patriarche jacobite depuis des générations, il put, conduit par les Francs, prendre solennellement possession de son siège dans Saint-Pierre même (25). On le retrouve à Antioche en 1173, 1178, 1179 (26); il avait un frère, Aharon, évêque de Jérusalem, d'où la conquête de Saladin le chassa; il l'envoya alors comme vicaire général à Antioche où les Francs « l'accueillirent comme un ange (27) ». En 1178, Aimery avait même caressé l'espoir d'emmener Michel au concile du Latran; Michel s'excusa, mais ayant appris que le concile s'occuperait de combattre des hérétiques apparentés aux Manichéens, il écrivit contre ceux-ci et leurs prédécesseurs un traité où il reprenait les anciens arguments des Pères (28).

(23) Chron. rim., 618.

(24) Lettre de Nersès citée d'après son biographe Grégoire de Sguévra, par Du-lavrier, Hist. Arm. Crois., I, 559.

(25) Michel, ans 1479, 1480 : Chron. An. Syr., an 1480. On ne nous dit pas quelle part eut ou n'eut pas le patriarche grec dans cette dernière cérémonie.

(26) Michel, an 1484, 1489-1491.

(27) Michel, 1498, 1504.

(28) Mich., an 1489.

Evidemment, ce sont là contacts aristocratiques. Mais le cou-  
doement social pouvait amener aussi un certain syncrétisme de  
croyances populaires. Michel le Syrien nous en apporte un témoi-  
gnage qui, si sollicité que puisse être le récit, est caractéristique  
de cette évolution. Un enfant de famille franque noble s'était brisé  
le talon en tombant d'un figuier, et les médecins les plus habiles  
avaient été impuissants à le guérir. Un moine jacobite donna à  
la mère une image de saint Barçuma, le grand saint monophysite  
dont le prestige s'était accru des malheurs arrivés à Joscelin II,  
coupable d'avoir dévalisé son monastère. La dame et le moine eu-  
rent alors une vision, leur ordonnant de construire une église dans  
le jardin de la famille franque. L'évêque Basile d'Edesse, de  
passage à Antioche, fut consulté et fit célébrer un office dans le  
jardin. Soudain l'enfant qui dormait poussa un cri : le saint lui  
apparaissait, lui touchait le talon, et lui ordonnait de marcher :  
ce qu'il fit sans peine. Alors les parents, suivis d'une foule de toutes  
confessions, se rendirent en procession à Saint-Pierre, puis auprès  
de la princesse Constance, qui se fit conduire sur le lieu du miracle  
et se prosterna en pleurant. « Les foules prenaient de la poussière  
et en étaient bénies; partout où on en porta, Dieu procura des  
guérisons... » L'église fut construite, non sans nouveaux miracles et  
révélations. Et elle fut consacrée en 1157 en présence de toute  
l'aristocratie franque avec Renaud, du baron arménien Thoros, et  
d'une multitude de clercs, latins, arméniens, jacobites. Seuls, con-  
clut Michel, « les Grecs haineux s'affligèrent dans leur jalou-  
sie (29) ».

(29) Mich., an1462 (l'auteur était présent à la consécration).

## CHAPITRE VI

### LA VIE INTELLECTUELLE ET LITTÉRAIRE LES « CHÉTIFS »

Soldats et marchands dominaient la société franco-syrienne, et nous ne trouvons pas plus à Antioche ou Edesse qu'à Tripoli ou Jérusalem de grand foyer de civilisation spirituelle comparable à ce que furent, en d'autres pays de contact franco-oriental, Palerme ou Tolède. Il ne faudrait pas toutefois tomber dans l'excès inverse et nier à la Syrie franque des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles toute activité intellectuelle et littéraire. La personnalité d'un Guillaume de Tyr, la curiosité dépensée au XIII<sup>e</sup> siècle en corrélation avec le mouvement des missions, issu il est vrai d'Occident, pour une meilleure connaissance du milieu oriental, établissent assez le contraire. Pour nous en tenir à la Syrie du Nord, on a vu que le patriarche Aimery cultivait des relations littéraires (1). L'Église d'Antioche avait comme toute cathédrale d'Occident son évêque et ses écoles (2), et les monastères non militaires pouvaient être des foyers d'études. C'est à ce milieu ecclésiastique qu'appartiennent Gautier le Chancelier, le seul chroniqueur qui ait écrit dans la principauté (3), et l'archidiaque d'Antioche, Eugésippe Frétellus, auteur d'un « *Tractatus de distantiiis locorum Terrae Sanctae* » (4). L'aristocratie laïque de son côté a produit les Assises d'Antioche, pendant modeste à la riche littérature historico-juridique des royaumes de Jérusalem et de Chypre.

Mais c'est dans le domaine de la littérature poétique et, toutes proportions gardées, populaire qu'Antioche nous offre, avec la

(1) *Supra*, p. 509.

(2) Innocent III, Migne, III, p. 697.

(3) Sur lui, cf. *supra* p. 16.

(4) *Patr. Lat.*, CLV 1038 sq. (vers 1120 ?). Frétellus peut avoir vécu en Palestine avant son archidiaconat et y avoir écrit.

*Chanson des Chétifs* (5), une œuvre qui n'a pas de correspondant dans le reste de la Syrie franque. L'auteur anonyme nous apprend qu'il a composé son poème sur la demande du prince d'Antioche Raymond de Poitiers, qui l'en a récompensé par un canonicat à Saint-Pierre; il ne l'avait d'ailleurs pas tout à fait terminé à la mort du prince. L'auteur lui-même, d'après Graindor de Douai, mourut en Orient, d'où son poème, gardé par le patriarche, fut apporté bientôt en Occident (6). Contrairement aux Chansons d'Antioche et de Jérusalem, que nous avons vu être nées de la Croisade mais seulement en Occident, après le retour des pèlerins, la *Chanson des Chétifs*, que Graindor a insérée entre elles bien qu'elle ne présente à peu près aucune prétention historique, est donc une œuvre franque de Syrie. Comment s'y combinent l'imagination occidentale et l'imagination orientale, cette combinaison est-elle spécifique de la société franco-syrienne, telles sont les questions fondamentales que la *Chanson des Chétifs* nous pose.

Tel que nous les transmet Graindor de Douai, qui, pour les joindre aux Chansons d'Antioche et de Jérusalem et ne pas déconcerter ses auditeurs par la diversité des noms et des épisodes, a altéré sensiblement son modèle, les Chétifs se résument ainsi : dans la défaite infligée à Pierre l'Ermite par Soliman (Qilîdj Arslân ibn Soulaïmân) et Corbaran (Karboûqâ) ou, selon une version peut-être plus conforme à l'original, au cours d'un combat livré sous Hârim pendant le siège d'Antioche (7), les Turcs font prisonniers un certain nombre de francs, parmi lesquels on nomme Baudouin et Ernoul de Beauvais, Richard de Chaumont, Harpin de Bourges, l'abbé de Fécamps, l'évêque de Forez (sic), Foucher de Meulan, et Hertaus de Pavie; emmenés à Sarmasane chez le sultan, ils obtiennent de sortir de prison lorsque Corbaran, qui entre temps a été battu par les Francs à Antioche et est accusé de lâcheté par son souverain, choisit Richard de Chaumont pour être son cham-

(5) Pas d'édition complète; le début forme la fin du Chant I de la *Chanson d'Antioche*; pour le reste, extraits dans Hippeau, *le Chevalier au Cygne*, et analyse dans Hatem, *Poèmes épiques*, p. 350 sqq.

(6) Hippeau, 213, Hatem, 391.

(7) Albéric des Trois-Fontaines, MGSS, XXIII, 807. Le rattachement à Pierre l'Ermite doit être une des altérations de Graindor. La présence de Corbaran est naturelle à Hârim et non à Nicée; Soliman, trouvé par Graindor dans la *Chanson d'Antioche*, n'intervient plus dans les Chétifs.

pion dans un combat justificatif; celui-ci tue les deux ennemis qui lui sont opposés, Murgalé et Goliath, puis aide Corbaran à triompher de leur oncle, Lyvon de la Montagne, accouru les venger. Comblés d'honneurs, nos chétifs finissent par pouvoir aller rejoindre les Croisés parvenus sous Jérusalem, et se distinguent chemin faisant par des exploits remarquables contre des bêtes féroces et des brigands.

On trouve dans ce récit des réminiscences historiques, et, chose curieuse, non pas de la Croisade proprement dite, mais de l'arrière-Croisade de 1101. Non certes que des Francs pris dans le désastre de Pierre l'Ermite n'aient pu être retrouvés par les Croisés (8). Mais c'est surtout après les désastres de 1101 qu'on connaît de nombreux cas de croisés qui après avoir erré dans le Taurus avec l'aide des chrétiens locaux purent rejoindre la Syrie, tandis que d'autres étaient emmenés prisonniers en Orient, où quelques-uns purent obtenir leur liberté (9). Parvenus en Syrie, ces rescapés participèrent avec Baudouin 1<sup>er</sup> à la malheureuse bataille de Ramla contre les Égyptiens. Justement Graindor confond dans la Chanson de Jérusalem la bataille d'Ascalon (1099) avec celle de Ramla (1102) (10), et par surcroît y fait intervenir Corbaran au lieu des Égyptiens. Or, parmi les prisonniers de la bataille historique de Ramla se trouvait l'un des rescapés des désastres d'Asie Mineure, Harpin de Bourges (11). Précisément, Harpin est dans les « Chétifs » l'un des Francs pris par Corbaran. Les noms des autres sont inconnus, mais nous rapprochent plutôt aussi de l'arrière-Croisade (12).

(8) Une tradition de ce genre, dans Albert, IV, p. 364 et *Chans. d'Ant.*, I, p. 192 et 202.

(9) Albert, p. 561; Orderic Vital, livre X, chap. 19; Passion de saint Thémion, II. Occ. Cr., V.

(10) L'épisode du feu mis aux joncs où se cache Baudouin, sans raison dans une bataille où Baudouin est vainqueur, est emprunté à la bataille de Ramla, où le rapporte Ibn-al-Qalānsi, trad. Gibb., p. 56. Les deux batailles sont confondues aussi dans Anne Commène, Hist. Gr. Cr., p. 65.

(11) Albert, 593-594; Orderic, vol. IV, 119, 133, 137. Le récit de ce dernier prouve que la captivité de Harpin avait frappé les esprits.

(12) En particulier Hertaus de Pavie, qui fait penser à la croisade lombarde; on ajoutera que Graindor donne une liste de participants à la croisade analogue à celle d'Albert avec addition de personnages de l'arrière croisade (Comtes de Nevers, Bourgogne, Bavière, Blandraz). Dans l'*Estoire de Jerusalem et d'Antioche* (II. Occ. Cr., V), chronique romancée en rapport avec le cycle poétique, intervient à la croisade avec Richard de Chaumont, Guillaume de Poitiers, qui

Topographiquement, il semble que les réminiscences utilisées par notre poète mélangent le Cappadoce et la Perse. Des deux villes qu'il nomme, l'une, Oliferne, correspond sûrement dans la Chanson d'Antioche à Alep dans Robert le Moine, mais a été transformée par imagination en une capitale plus orientale; l'autre, Sarmasane, a été identifiée avec Samarkand, Kirmanchâh (13), ou Samosate (14), alors qu'elle est sûrement la capitale sultanale réelle de Hamadhân (15), du moins dans la Chanson d'Antioche. Il n'en est pas moins certain que notre poète recueille par ailleurs des réminiscences d'origine plutôt cappadocienne qu'iranienne. Si l'on remplace Corbaran, qui n'alla jamais en Cappadoce ni en Anatolie, par le nom du Danichmendite contemporain, on trouve une base historique réelle, et à sa participation à la défaite des Croisés en Anatolie (croisade de 1101), et aux hostilités auxquelles il est fait allusion entre lui et Soliman (Qildj Arslân) (16), ainsi qu'à leurs rapports avec les Roupéniens arméniens de Haute-Cilicie Thoros et Léon (Lyvon), appelés souvent « de la montagne » (17). Aucun rappor-

en réalité alla à l'arrière-croisade. Dans la *Passion de saint Thiémon* sont confondues l'expédition anatolienne et la bataille de Ramla, comme dans le cas de Harpin, si le comte Etienne qui accompagne le saint est bien Etienne de Bourgogne (Riant, *Rev. Quest. Hist.*, 1886). On voit que les confusions entre 1096-1099 et 1101-1102 sont courantes.

(13) Pour la première, vraiment éloignée, H. Occ. Cr., IV, 390; pour la seconde, Paulin Paris, éd. *Chans. d'Ant.*, p. 43. Mais aucune de ces villes n'a d'importance au temps où écrit notre poète.

(14) Goossens, dans son compte-rendu de Hatem, Byzantion, 1933. Mais Albert appelle Sarmasane Sammarthan, et Samosate Samusarth. Samosate, petite ville aux mains des Francs lorsqu'écrivit notre poète, ne peut être conçue par lui comme une capitale.

(15) Cela résulte de l'itinéraire de Sansadoine dans la Chanson d'Antioche (II, p. 42) : d'Antioche, il passe près de Torvaucele (Turbassel des Croisés, Tell-Bâchir), franchit l'Euphrate, atteint Carcan (Harrân, latin Carrhae), ensuite traverse de longues et difficiles montagnes et au bout de vingt-cinq jours arrive au but, qui ne peut être qu'en Perse, dont Hamadhân est alors la capitale (et non Kirmânchâh). Des captifs francs libérés ont pu en faire connaître le nom.

(16) *Chans. d'Ant.*, I, parag. 16. L'amplification du rôle de Karboûqâ-Corbaran remonte au lendemain de la Croisade. Cf., *Gesta*, éd. Bréhier, 9<sup>e</sup> récit; Albert, p. 392 croit déjà qu'il a pénétré en Anatolie, il est vrai avant la Croisade et contre les Grecs.

(17) Dans Graindor, il y a de plus confusion entre ce Lyvon et le vieux prince arménien d'Edesse (qui s'appelait Thoros comme le frère de Léon). Il l'a appelé Vieux de la Montagne, nom donné en réalité au chef des Assassins de Syrie.



chement précis n'autorise par contre à voir dans les Chétifs un souvenir des combats livrés par Baudouin I<sup>er</sup> et Thoros contre Balidouq de Samosate, comme on l'a fait (18) en se fondant sur l'identification erronée de Sarmasane avec Samosate. « Chétifs » signifie : captifs; il y a eu des captifs francs emmenés en pays musulmans plus ou moins lointains, et quelques-uns ont pu en revenir. Il n'y a aucune raison de ne pas voir dans une histoire de captivité l'épisode originel des *Chétifs*.

Bien au contraire, nous trouvons que les histoires de captivités en Orient furent un des thèmes courants de l'imagination des Occidentaux à la suite de la Croisade. On voit par la place qu'elle occupe dans la littérature chronographique, voire hagiographique, combien Bohémond I<sup>er</sup>, pour commencer par lui, dut savamment jouer, dans sa propagande occidentale de 1105-1106, du récit de sa captivité en Cappadoce; Albert d'Aix (19), Orderic Vital (20), l'auteur des *Miracles de Saint-Léonard* (21) nous rapportent entre autre choses comment il combattit Qilidj Arslân pour le service du Danichmendite, et Orderic nous raconte comment ce dernier « fit sortir les captifs de prison, les fit armer et envoyer au combat », et comment là Bohémond tua en combat singulier Marciban (persan : marzbân, gouverneur de place-frontière), fils du Seldjouqide et neveu du Danichmendite qui l'a trop tard prévenu. D'autres captifs, pris ceux-là en 1101, le même auteur nous rapporte qu'ils « furent emmenés... par les barbares dans des régions inconnues et restèrent quelque temps parmi eux comme esclaves...; mais... ils éprouvèrent les bienfaits (de Dieu) et... beaucoup d'entre eux, soit par la fuite, soit avec l'autorisation des princes de Perse et d'ailleurs échappèrent à leur captivité » (22).

C'est surtout à l'occasion de la seconde captivité de Baudouin II (1123-1124) qu'Orderic Vital encore nous transmet un récit dont le rapprochement avec celui des Chétifs est d'autant plus suggestif

(18) Goossens, *loc. cit.* Nous ne nous opposons par contre pas du tout, on le verra plus loin, à l'idée du même auteur que les traditions épiques arabo-byzantines des régions euphratésiennes (où Samosate joue un grand rôle) aient pu influencer sur les Chétifs.

(19) 610.

(20) Vol. IV, p. 140-150 (Cf., préface au t. V, p. xxxviii et xcii).

(21) AASS, 6 nov., 159-182.

(22) Livre X, chap. 19. Cf., Albert, p. 571.

que la mention des travaux d'adduction d'eau à Khartpert et de la flèche d'or comme insigne d'un sauf-conduit princier attestent qu'il repose sur des témoignages réels. Orderic nous apprend que cinq compagnons de captivité de Baudouin à Khartpert (23), à la suite d'une tentative de fuite, avaient été envoyés par Balak à « Ali, roi des Mèdes » (?), puis de là au Calife et au Sultan de Perse. Bientôt celui-ci « leur concéda la liberté et de grandes richesses;... ils restèrent trois ans et demi au service du sultan... Ils jouissaient parmi les barbares d'une grande considération; le roi des Mèdes les avait recommandés au gouverneur de sa ville, et les faisait chaque jour asseoir à côté de lui en costume franc ». Et d'ajouter toutes les offres d'établissements et mariages flatteurs qui leur furent faites. Enfin « ils retournèrent à Antioche » après avoir traversé les états de David de Géorgie et de Thoros le Roupénien, et « des choses inouïes qu'ils ont vues en Orient, ils font des récits merveilleux (24) ». Il est impossible de ne pas être frappé de la similitude de ce récit avec le thème central des *Chétifs*.

Ces exemples auxquels on pourrait en ajouter d'autres d'atmosphère différente (25), suffisent à établir que l'histoire des *Chétifs* n'est pas un cas isolé. Mais, ce qu'il nous faut souligner, c'est que toutes ces histoires se trouvent dans des ouvrages composés en Occident, aucune dans les écrits des Francs de Syrie, peut-être trop proches des faits pour un travail d'imagination. Dans ces conditions, la question se pose à nous de rechercher si les *Chétifs* eux-mêmes, bien qu'achevés à Antioche, ne reposent pas partiellement sur des traditions apportées d'Occident.

Nous savons que Raymond d'Antioche s'intéressait à l'œuvre, au point d'y faire insérer certains épisodes (26). Or Raymond est

(23) Guumar le Breton, Gervais de Dol, Robert de Caen, Musched du Mans et Rival de Dinan. Ce sont des noms de la région où vit Orderic. Aucun d'eux n'est connu par ailleurs, pas même Guumar, fils du duc de Bretagne Alain Fergent. Mais Orderic cite Gervais de Dol comme se trouvant à Antioche dès le désastre de Roger en 1119.

(24) Orderic, vol. IV, p. 247-261.

(25) Libération par le Sultan de captifs francs pris déloyalement (Interpolateur de Baudri, H. Occ. Cr., IV, p. 81); ecclésiastiques captifs en Égypte avant la croisade et délivrés à la suite d'un miracle de « montagne qui marche » (Hist. Belli Sacri, H. Occ. Cr., III, p. 213-215); passion de saint Thiémon, dont le compagnon revient en Occident (H. Occ. Cr., V, 199 sq.).

(26) Hippeau, 217; Hatem, 391.

le fils de Guillaume de Poitiers, l'un des grands poètes de ce siècle, et le protecteur des beaux esprits (27) : et Guillaume fut l'un des chefs de la croisade de 1101 dont nous avons relevé l'influence sur les traditions des *Chétifs* : s'il échappa personnellement à la captivité, ce ne fut pas sans tribulations et la perte de la plupart des siens, qu'il atteignit Jérusalem. Rentré en Occident « il raconta souvent en vers », nous apprend Orderic Vital, « ... les misères de sa captivité (*captivitatis suae*), en présence des rois, des nobles, et des foules chrétiennes (28) ». Phrase bizarre, puisque Guillaume ne fut pas personnellement prisonnier, mais dont, quelle que soit l'explication qu'on en donne, il est difficile de ne pas conclure que des histoires de captifs circulaient à la cour de Poitiers et de là avaient rayonné jusqu'en Normandie où écrivait Orderic. Il ne peut pas s'agir de nos *Chétifs*, car aucun de leurs noms n'est poitevin, et à la cour de Guillaume on écrivait en langue d'oc. Mais on est autorisé à se demander si le poète des *Chétifs* ne reçut pas communication de traditions venues de Poitiers.

Quoi qu'il en soit, et cela seul ici nous importe, si le poème des *Chétifs* est évidemment né de l'aventure orientale des Francs, il nous semble en revanche excessif d'y voir un témoignage caractéristique de la vie littéraire franco-syrienne. Il arriva plusieurs fois que des trouvères vinssent en Orient, soit chercher des thèmes d'inspiration pour distraire leur clientèle d'Occident, soit accompagner des croisés. Ces trouvères et les pèlerins de tout temps apportaient en Orient des traditions de l'Occident, comme l'affiliation de Godefroy de Bouillon au cycle du Chevalier au Cygne (29). Ce peut être le cas partiellement de l'auteur des *Chétifs*, qui écrit au temps de la seconde croisade, et dont l'œuvre sera envoyée en Occident par le patriarche Aimery. Nous ne nions naturellement pas l'apport oriental aux *Chétifs*, mais des apports orientaux se rencontrent dans une grande partie de la littérature occidentale postérieure aux croisades. Les *Chétifs* nous paraissent donc appartenir à la famille des œuvres qui portent témoignage du

(27) C'est aussi près de ses États que le Limousin Grégoire Bechada a composé vers 1130, la chanson provençale de la Croisade.

(28) Livre X, chap. 19.

(29) G. T., p. 370 sqq.

contact général de l'Orient et de l'Occident plutôt que correspondre à aucune exigence spécifiquement franco-syrienne.

Quant à l'apport oriental aux *Chétifs*, il peut être de deux genres qu'il est difficile de distinguer. On sait que les régions euphratésiennes avaient été, à la suite des guerres arabo-byzantines, le centre d'une poésie épique, attestée du côté chrétien par l'épopée grecque de Digénis Akritas, du côté musulman par les romans de Dhou'l-Himma et de Seyyid Battâl, ce dernier rédigé dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle et ultérieurement relié par les Turcs à leurs traditions concernant les Danichmendites. Il y a donc quelque vraisemblance, comme l'a signalé judicieusement Goossens (30), à ce que les Francs, et nommément l'auteur des *Chétifs*, aient recueilli eux aussi, du moins oralement, quelque chose de cette littérature. Il ne faut cependant pas trop se hâter d'en conclure, pour les cas particuliers, à l'emprunt. Il est bien vrai que les thèmes de luttes contre les animaux féroces et des bandits, qui forment toute la partie des *Chétifs* relative à leur retour de Perse en Syrie, abondent dans la littérature orientale ; mais ce sont des thèmes si simples que la seule similitude du genre de vie doit les faire spontanément inventer par toutes les sociétés douées d'un minimum d'imagination. Or, la lutte contre les détresseurs de caravanes et les fauves était monnaie courante pour les Francs de Syrie comme pour leurs voisins indigènes (31), et les récits des *Chétifs* ne sont pas les seules traditions romancées à s'y rapporter (32). Départager dans les *Chétifs*, s'il y a lieu, ce qui provient de cette seule expérience et ce qui serait emprunt littéraire ne peut être tenté ici ; nous posons seulement le problème, et il n'est pas sûr que dans l'état d'altération des textes conservés, des comparaisons assez précises puissent être faites pour le résoudre.

(30) *Loc. cit.*, et id. *Les recherches récentes sur l'épopée byzantine*, dans l'Antiquité Classique, II, 1933.

(31) Il suffit pour s'en assurer de parcourir l'autobiographie d'Ousâma ibn Mounqidh. On sait que Godefroy de Bouillon avait failli être tué par un ours.

(32) Par exemple la légende du lion dompté par Goulfier de Lastours ou Guichier l'Allemand (Arbellot, *Les Chevaliers limousins à la 1<sup>re</sup> Croisade*, Paris, 1881, 8<sup>e</sup>, p. 36; Baudri G, IV, 5; Albert, 553). Ajoutons qu'un épisode comme celui du cerf montrant son chemin à un voyageur égaré dérive de la légende de saint Hubert, qui est commune à toute la chrétienté.

\*  
\*\*

Nous venons de faire allusion à un des aspects de la vie spirituelle des populations indigènes au temps de la domination franque. Un simple retour au chapitre de nos sources montrera au lecteur que ni dans le monde musulman, ni dans le monde chrétien du proche-Orient, la veine littéraire ou intellectuelle n'est tarie. Mais le milieu indigène n'est pas limité aux frontières de la domination franque. Exposer ce mouvement littéraire hors de ces limites n'étant pas de notre sujet et l'exposer à leur intérieur n'ayant pas de sens, nous nous bornerons à indiquer qu'Antioche, Edesse, les églises et monastères échelonnés de l'Amanus et du Taurus à l'Euphrate sont restés sous le régime franc pour les chrétiens des centres de vie intellectuelle importants. L'Arménien Mathieu d'Edesse, le philosophe de rite grec 'Abd al-Massiḥ (33), l'évêque monophysite Basile, vivent à Edesse ; les deux derniers, ainsi que Michel le Syrien, saint Nersès de Lampron, le médecin de rite monophysite Basile d'Alep (34), passent en diverses occasions à Antioche. On y rencontre même des lettrés musulmans, tel le poète al-Qaïsarânî, un courtisan de Noûr ad-dîn, qui chanta les monuments et les femmes franques d'Antioche (35). Dans les monastères indigènes, on lit et on copie encore beaucoup de manuscrits (36).

Les Francs furent évidemment l'objet d'innombrables récits dans la littérature historique indigène, et il s'en trouve dans le nombre qui ont pour origine des Francs et relèvent plus des traditions romancées qui avaient cours parmi eux que de la réalité (37). Mais si l'on excepte, à la fin de notre période, les tra-

(33) Michel, en 1432.

(34) Bar Hebr., Chron. Eccl., p. 674.

(35) 'Imâd Kharîda, Bibl. Nat., 3329, 8<sup>o</sup> sq.

(36) Pour les Grecs, cf. Korolevski, *Melkites*, III, 1, p. 31 sq.; pour les chrétiens de langue arabe, cf. par exemple les mss. de 'Abdarrahmân aḡ-Çiqîlî, aujourd'hui à Leyde ou du Vatican, catal. Maii, p. 177; pour les Syriacques, exemple de la notice publiée dans JA, 1888; pour les Arméniens, les Mémoires cités passim dans Alishan Sissouan, et, sur saint Nersès, *supra*, p. 565.

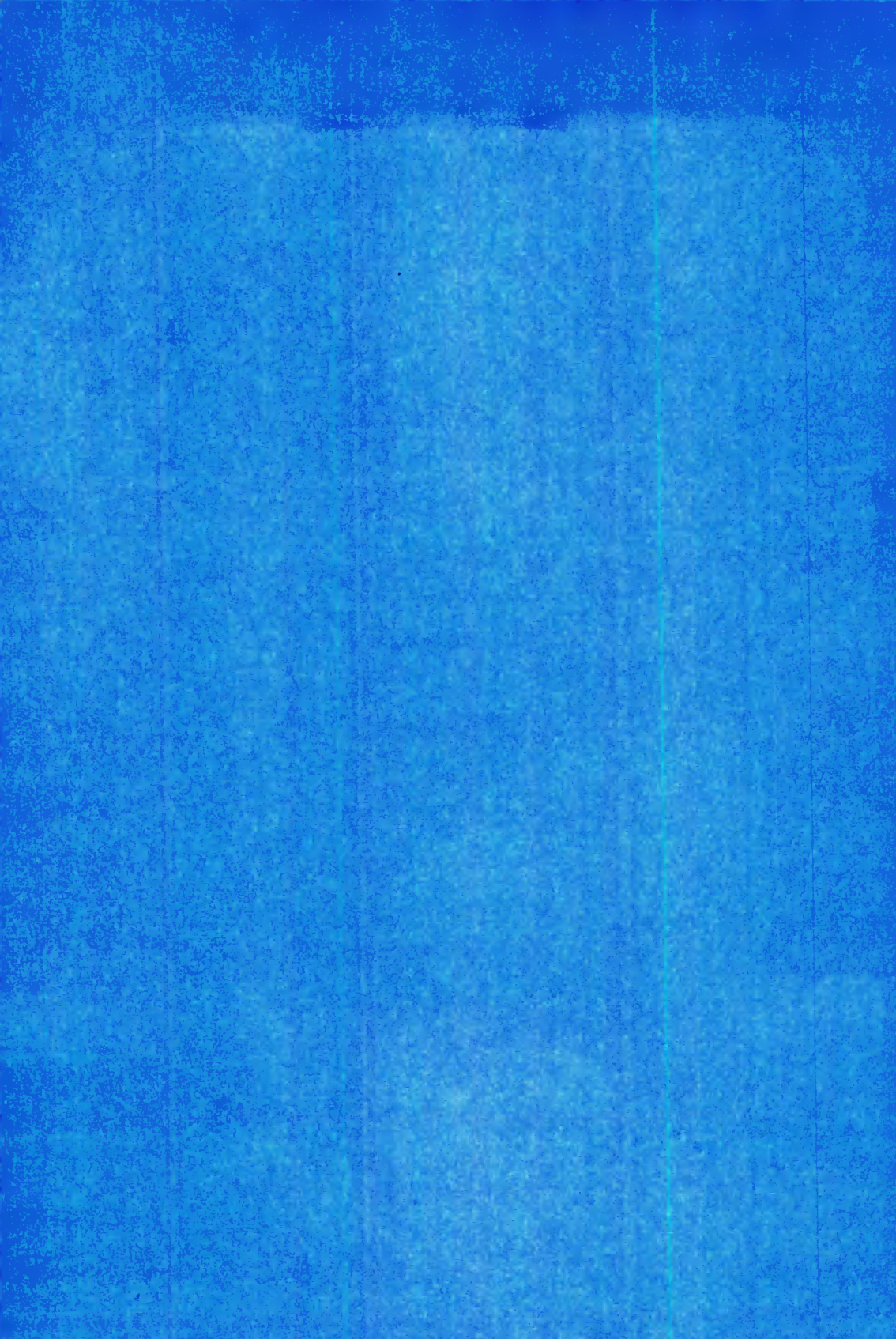
(37) Par exemple le récit du pèlerinage de Saint-Gilles dans Michel (arm., 327) qui ressemble à Caffaro (Ch. I.), ou l'épisode romanesque de la bataille entre Tancrède et Joscelin rapporté par I. F., et résumé ci-dessus, p. 253-254 (note).

ductions arméniennes des Assises d'Antioche et d'Annales de Chypre, il n'y eut pas d'emprunt proprement littéraire des indigènes aux Francs : comme il est normal, puisque ceux-ci n'étaient encore qu'à l'aube de leur littérature, et le plus souvent ne l'écrivaient encore qu'en latin. Linguistiquement on trouve dans les textes arabes de la période des croisades de nombreux termes francs, mais surtout appliqués à des Francs, et en général disparus avec eux. Le relevé des termes d'origine occidentale en arabe n'a pas été fait, et il faudrait une enquête minutieuse pour distinguer ceux dont l'introduction peut être attribuée à la société franco-syrienne de ceux qui proviennent des relations ultérieures.

En sens inverse, en dehors des emprunts oraux d'ordre poétique signalés ci-dessus, y eut-il des œuvres franques reposant sur des œuvres indigènes ? Nous savons qu'un traité médical arabe fut traduit dès 1127 par un certain Etienne d'Antioche (38) et, étant donné les pertes de manuscrits latins d'Orient, les incertitudes sur l'origine de diverses traductions, on peut supposer qu'il y eut quelques autres travaux analogues. Mais on l'ignore, et au total, ce n'est sûrement pas dans le domaine littéraire ni proprement scientifique qu'il faut voir le plus d'échanges entre Francs et indigènes syriens.

---

(38) Lucien Leclerc, *La Médecine arabe*, Paris, 1876., II, 38. Rien ne dit où travaillait ce Michel.



# CINQUIÈME PARTIE

## CHAPITRE I

### LES DÉBUTS DE LA PÉRIODE AYYOUBIDE. LES DERNIÈRES ANNÉES DE BOHÉMOND III.

L'histoire de la Syrie franque du nord pendant toute la période qui s'étend de la mort de Saladin au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle peut être caractérisée par deux traits : aucun conflit avec les musulmans, conflits constants avec les Arméniens. Pour comprendre cette situation, il importe d'exposer rapidement les circonstances de la constitution des états ayyoubides et du royaume arménocilicien.

A) *Caractères généraux et débuts de la période ayyoubide.* — A certains égards, la période des successeurs de Saladin, les Ayyoubides, ou tout au moins celle de leurs deux premières générations, peut être considérée comme une période de « pause ». Au dehors, les conquêtes de Saladin et la lutte contre la troisième croisade, suscitée par elles, avaient exigé un effort considérable, dont ses successeurs chercheront à éviter le renouvellement, en admettant délibérément la présence des Francs sur la côte syrienne, d'ailleurs économiquement avantageuse. S'ils réalisent encore une certaine expansion, c'est uniquement vers le nord-est, et, en général, afin d'assurer leur domination intérieure, compromise par des intrigues étrangères. Ce sont moins des conquérants que des exploitants. De la même façon, semble-t-il, ils laissent s'adoucir à l'intérieur la lutte contre les éléments hétérodoxes ; les Chiïtes n'étant plus dangereux, ils les traitent avec ménagements (1). Le plus clair de leur activité est consacré à la construc-

(1) Impression générale dont les exemples précis sont rares. Cf. entre autres Boughya Aya Sofya, 31 (faveur d'az-Zâhir aux chiïtes. « pour apaiser leurs cœurs » ; anecdotes sur les Chiïtes d'Alep vers ce moment dans Abou Dharr, Vatican, 65 r<sup>o</sup>. A l'égard des chrétiens, la tolérance est parfaite; cf. *infra* les rapports d'al-Kâmil avec Frédéric II et en général des Ayyoubides avec les missionnaires. Ibn abî Tayyi, d'après ce qu'on sait de lui par son œuvre, ne paraît pas avoir eu à se plaindre des Ayyoubides, bien que chiïte.



# CINQUIÈME PARTIE

## CHAPITRE I

### LES DÉBUTS DE LA PÉRIODE AYYOUBIDE. LES DERNIÈRES ANNÉES DE BOHÉMOND III.

L'histoire de la Syrie franque du nord pendant toute la période qui s'étend de la mort de Saladin au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle peut être caractérisée par deux traits : aucun conflit avec les musulmans, conflits constants avec les Arméniens. Pour comprendre cette situation, il importe d'exposer rapidement les circonstances de la constitution des états ayyoubides et du royaume arménocilicien.

A) *Caractères généraux et débuts de la période ayyoubide.* — A certains égards, la période des successeurs de Saladin, les Ayyoubides, ou tout au moins celle de leurs deux premières générations, peut être considérée comme une période de « pause ». Au dehors, les conquêtes de Saladin et la lutte contre la troisième croisade, suscitée par elles, avaient exigé un effort considérable, dont ses successeurs chercheront à éviter le renouvellement, en admettant délibérément la présence des Francs sur la côte syrienne, d'ailleurs économiquement avantageuse. S'ils réalisent encore une certaine expansion, c'est uniquement vers le nord-est, et, en général, afin d'assurer leur domination intérieure, compromise par des intrigues étrangères. Ce sont moins des conquérants que des exploitants. De la même façon, semble-t-il, ils laissent s'adoucir à l'intérieur la lutte contre les éléments hétérodoxes ; les Chiites n'étant plus dangereux, ils les traitent avec ménagements (1). Le plus clair de leur activité est consacré à la construc-

(1) Impression générale dont les exemples précis sont rares. Cf. entre autres Boughya Aya Sofya, 31 (faveur d'az-Zâhir aux chiites « pour apaiser leurs cœurs ») ; anecdotes sur les Chiites d'Alep vers ce moment dans Abou Dharr, Vatican, 65<sup>re</sup>. A l'égard des chrétiens, la tolérance est parfaite ; cf. *infra* les rapports d'al-Kâmil avec Frédéric II et en général des Ayyoubides avec les missionnaires. Ibn abî Tayyi, d'après ce qu'on sait de lui par son œuvre, ne paraît pas avoir eu à se plaindre des Ayyoubides, bien que chiite.

tion ou à la réfection de puissantes forteresses, dotées des perfectionnements introduits par les Francs ; elles garantissent que les Francs ne prendront pas leur abstention pour de la faiblesse et ne pourront pas plus les attaquer qu'eux-mêmes ne les attaquent (2).

Entre eux, les Ayyoubides ont un mélange de solidarité familiale et de querelles. Saladin n'a pas détruit la féodalité zengide, mais ses successeurs peu à peu l'éliminent à leur profit. Mais il en résulte non pas une centralisation de l'autorité, mais le développement d'une féodalité nouvelle, qu'en langage d'Occident on appellerait celle des princes apanagés. La famille ayyoubide est innombrable, et Saladin a donné le premier l'exemple de diviser ses états, sous la suzeraineté nominale d'un de ses membres, entre un grand nombre d'autres. Naturellement, chacun cherche à agrandir sa part, en même temps que celui d'entre eux qui est maître de l'Égypte se considère comme investi d'une autorité sur eux tous et essaye de reconstituer une unité effective. La direction échappe vite aux enfants de Saladin au profit de son frère al-'Adil; après lui, son fils al-Kâmil arrivera encore à grand peine à imposer sa suprématie à ses frères et cousins ; à la troisième génération le fils d'al-Kâmil, aḡ-Çâliḡ doit passer son règne en luttes féroces ; après lui, la dynastie sombre.

A la mort de Saladin, qui laissait dix-sept fils, son empire se trouvait en fait divisé en quatre parties principales : l'aîné, al-Afdal, théoriquement suzerain de tout l'héritage, possédait Damas, la Palestine, et avait dans sa clientèle un cousin apanagé à Ḥomç; un second fils, al-'Aziz, gouvernait l'Égypte ; un troisième, az-Zâhir, régnait à Alep, et exerçait un contrôle incertain sur un autre cousin apanagé à Hamah ; enfin le frère de Saladin, al-'Adil, possédait la Djéziré. Les trois premiers étaient des princes jeunes, et, sauf az-Zâhir, dénués de sens politique ; par contre, al-'Adil, associé de près à la politique de Saladin, était un homme expérimenté, souverainement intelligent et habile, patient et énergique en même temps : la plus forte personnalité de la dynastie après Saladin. On pouvait prévoir tout de suite que, même s'il n'avait aucune ambition, il ferait figure de chef de famille et finirait par

(2) Az-Zâhir d'Alep se distingue particulièrement dans cette œuvre.

retirer le bénéfice de cette position. Saladin mort, la puissance ayyoubide eût pu disparaître rapidement ; ce fut à al-'Adil qu'elle dut de survivre trois générations.

Le danger ne venait pas du dehors. La tentative que firent les princes de Mossoul et d'Akhlât pour profiter de la mort de Saladin fut enrayée sans peine par une prompte répartition d'al-'Adil, que favorisa la mort de Bektimour d'Akblât et de 'Izz ad-dîn de Mossoul. Mais entre al-Afdal et al-Azîz des hostilités éclatèrent vite, favorisées par des intrigues d'émirs mécontents de leur gouvernement. Après avoir protégé al-Afdal (1194), al-'Adil lui enleva ses possessions, en même temps qu'il s'installait en Egypte pour y seconder al-Azîz (1196). En 1198, il se trouvait obligé de faire front à de nouvelles attaques en Djéziré lorsque mourut al-'Azîz; al-Afdal, appelé à sa place, essaya de reprendre Damas, fut battu et relégué à Samosate, tandis qu'az-Zâhir d'Alep, qu'il avait gagné à sa cause, devait reconnaître la suzeraineté d'al-'Adil. Celui-ci, régent au nom du fils d'al-Azîz, se fit ensuite proclamer sultan : l'unité de l'empire ayyoubide était presque reconstituée (1201) (3).

Az-Zâhir, qui, de l'aide apportée plusieurs fois à al-Afdal, avait retiré Lattakié et Djabala, était pendant toute cette période paralysé par l'opposition de ses grands feudataires, tel le chef des Yârouqiya Dilderim, que soutenait al-'Adil. Sa réconciliation avec son oncle lui permit enfin de les mettre à la raison et d'être maître chez lui (1202) (4). Mais la crainte d'al-'Adil restera le facteur dominant de sa politique ; comme jadis à aç-Çâlih en face de Saladin, elle lui impose une politique de bons rapports avec ses voisins francs.

Les Francs avaient, eux aussi, regroupé leurs forces. Conrad de Montferrat ayant été « assassiné », Richard Cœur de Lion avait laissé la défense de la Syrie à son neveu Henri de Champagne, et attribué comme dédommagement à Guy de Lusignan Chypre. En 1194, Guy mourut. Contre son successeur, Amaury, les barons

(3) Imâd dans A. Ch., 226-239; Boustân, 589-592; I. A., 71-72 (B. H., 343-344), 77-80; Mich., 410; Siht, 295-301; M. b. N., dans I. F., 163<sup>o</sup>, 190<sup>o</sup>, etc.

(4) Boustân, 589-592; Kamâl, 206-224; A. Ch., 229; I. A. D., 598; Târtkh Sâlih, 597-598; Sib, 310; I. F., 170<sup>o</sup>, 178<sup>o</sup>. L'insubordination des vassaux d'az-Zâhir était liée au nord à des intrigues avec les Seldjouqides; en 1196-1197, az-Zâhir dut reprendre 'Aintâb, Ra'bân, Mar'ach. Al-'Adil envisagea aussi des hostilités contre les Seldjouqides (I. F., 156<sup>o</sup>).

n'avaient pas de rancune ; les filles que Henri eut de sa femme, veuve de Conrad et héritière de Jérusalem, furent fiancées aux fils d' Amaury, et l'on put espérer qu'une commune descendance mettrait fin à la scission de l'Orient franc (5).

B) *Le guet-apens de Baghrâs et la fondation du royaume arméno-cilicien.* — Dans la Syrie du Nord, la conquête saladine avait complètement renversé la balance des forces entre Antioche et la Cilicie. Comme Chypre à l'égard de la côte syrienne, c'était maintenant la Cilicie qui était la plus forte et qui se trouvait désignée pour servir de ligne de repli aux chrétiens. Léon était bien décidé à profiter de cette situation et, rompant avec les ménagements intéressés de ses premières années, à rejeter tout ce qui restait de suprématie franque, voire à devenir lui-même le suzerain de la principauté. En 1191, Saladin avait fait démanteler Baghrâs, qu'il ne pensait pouvoir défendre ; Léon était accouru, s'en était emparé, et, au lieu de la rendre aux Templiers, ses anciens possesseurs, l'avait gardée pour lui et fortifiée (1). Cette main-mise sur la place qui gardait l'entrée de la Syrie inquiéta naturellement Antioche, et lorsque Bohémond fit la paix avec Saladin, loin d'y inclure Léon, son vassal, il s'était plaint de lui à Saladin (2), qui ne pouvait non plus voir de bon œil l'établissement du puissant baron sur la route du 'Amouq et d'Alep. Léon l'avait su, et la mort de Saladin devait lui permettre de se venger. A cela il faut ajouter le souvenir de l'ancien guet-apens préparé par Bohémond à Roupen, et les vaines réclamations adressées par Léon au prince d'Antioche pour se faire rembourser les sommes qu'il lui avait prêtées en 1188. Le prince arménien décida donc de tendre à son tour un piège à Bohémond. Il semble que, pour ce faire, il ait eu l'aide de la femme de Bohémond, Sybille, dont il avait épousé une parente, et qui intriguait avec lui dans l'espoir de faire exclure de la succession d'Antioche les fils du premier lit de Bohémond au profit de son fils à elle, Guillaume (3).

(5) Röhricht, 665 sq.; Grousset, III, 135 sq.

(1) 'Imâd, dans A. Ch., 133 (H 379); Boustân, 587; I. A., XII, 11 (H 732), date à tort le démantèlement du lendemain même de la prise de la place par Saladin. D'après B. H., an 1503, Francs et Arméniens essayèrent chacun d'occuper Baghrâs, mais les Antiochiens ne purent exclure les Arméniens.

(2) I. A. T., dans I. Ch., 91 r°.

(3) C'est du moins la version de Cont. D; mais celle-ci est suspecte, car

En octobre 1193 (4), soit que Léon eût proposé une entrevue (5), soit qu'il eût fait feindre par le gouverneur de Baghrâs le désir de livrer sa forteresse à Bohémond (6), celui-ci, accompagné de sa femme et d'un fils (7), se rendait au pied de Baghrâs, où il acceptait l'hospitalité (8) ; mais, lorsqu'il fut dans le château, des troupes arméniennes l'arrêtaient (9), avec sa famille et la plus grande partie de son escorte, qui comprenait le connétable Raoul des Monts, le Maréchal Barthélémy Tirel, le Chamberlain Olivier, et l'un des principaux seigneurs de l'entourage du prince, Richier

elle prétend que Léon avait promis mariage à Sybille; comme il était déjà marié, sans parler d'elle, cette offre est bien peu vraisemblable.

(4) Sempad, 631, toujours vague dans sa chronologie indique 1195, Gestes, 15 (A. T. S., 434), 1194. Mais la date de 1193 est celle de Mich., 411 et Boustân, 587, ouvrages tout à fait contemporains, ainsi que de B. H. (ici autonome), et Cont. D, 207. La date est confirmée s'il est exact que Héthoum de Sassoun, qui prend part à l'événement, est mort peu après Grégoire Dgha (mort en mai 1193) comme le pense Alishan, *Léon*, 126; Bohémond étant à Antioche encore en septembre 1193 (Cart., I, n° 948), le *quet-apens* doit être d'octobre, pas plus tard, Mich. faisant mourir le patriarche Aimery après, et encore en 1193.

(5) Cette hypothèse est celle de Boustân, Cont. A, Cont. D. Le récit de toute cette affaire est difficile à rétablir, car les sources qui nous la racontent sont toutes plus ou moins déformées pour servir l'un ou l'autre des partis, celui de Léon et celui de Bohémond de Tripoli, qui se disputeront Antioche pendant le tiers de siècle suivant. Cont. C, Cont. G et Ernoul ont une documentation proarménienne (ils vont jusqu'à prêter à Bohémond l'intention d'arrêter Léon, qui aurait agi en état de légitime défense); Cont. A paraît puiser la sienne dans le milieu des barons fidèles à Bohémond de Tripoli; Cont. D est neutre et plus proche du commun peuple; c'est, des quatre continuations, celle dont l'information est la plus riche et, semble-t-il, la meilleure, à quelques détails près.

(6) C'est l'hypothèse de B. H. et de I. A. T., l'un et l'autre plus impartiaux que les sources latines, mais d'information moins directe; malheureusement ni l'un ni l'autre ne connaît avec précision les événements d'Antioche consécutifs au *quet-apens* lui-même.

(7) La présence de ce fils est attestée par B. H. et I. A. T. (Boustân en signale même deux si le texte n'est pas corrompu), mais non son nom; il doit s'agir du fils de Sybille, car d'après Cont. D, Raymond était resté à Antioche; Cont. A cependant paraît impliquer son absence; toutefois ce peut être le silence volontaire d'un partisan de Bohémond, que le serment prêté à Raymond gênait.

(8) Soit pour la nuit (B. H., I. A. T., Boustân), soit pour déjeuner (Cont. D).

(9) Soit que Léon les eût jusqu'alors dissimulées, si l'on admet qu'il ait été là dès le début, soit qu'il fût arrivé avec elles à ce moment, si l'hospitalité n'avait d'abord été offerte que par le gouverneur.

de l'Erminat (Armenaz) (10). Léon exigea pour les libérer la remise d'Antioche (11), à laquelle furent envoyés procéder Richier et Barthélémy pour Bohémond, Héthoum de Sassoûn, mari d'Alice fille de Roupen, pour Léon.

C'est alors que se produisit un événement qui allait rejaillir sur toute l'histoire d'Antioche au XIII<sup>e</sup> siècle : la population, qui avait jadis manifesté, devant le danger d'ingérence byzantine, son attachement au régime latin, réagit cette fois, en présence de la menace d'annexion arménienne, avec une remarquable vigueur, et, pour se défendre en l'absence du prince, substitua son gouvernement direct à celui de Bohémond en proclamant la Commune, de quarante ans la plus ancienne des trois communes franques de Syrie au XIII<sup>e</sup> siècle.

Tandis que Héthoum de Sassoûn attendait aux portes d'Antioche que l'occupation par les siens des points principaux de la ville lui permît d'y entrer sans danger, Richier et Barthélémy introduisaient les troupes arméniennes jusqu'au palais du prince ; des Latins, sombres, assistaient ; tout d'un coup un arménien lança une remarque désobligeante pour Saint-Hilaire, qui depuis Raymond de Poitiers avait sa chapelle dans le palais. Alors un simple sommelier interpella les barons : comment permettaient-ils qu'Antioche fût enlevée à son prince et livrée « à si vil gens come sont Hermins » ? Et, joignant l'acte à la parole, de lancer aussitôt des pierres à l'Arménien coupable. Une bagarre naît, s'étend ; en quelques instants la ville est en armes, on jette dehors les soldats arméniens, et Héthoum de Sassoûn juge plus prudent de se retirer. Le peuple se réunit alors dans la cathédrale Saint-Pierre, sous la direction du patriarche (12), prête le serment de commune et décide de reconnaître pour seigneur, en attendant la délivrance de Bohémond III, Raymond, son héritier désigné. En même

(10) D'après Cont. A, Richier aurait mis en garde le prince, et refusé de l'accompagner, mais ce texte grandit volontairement Richier, semble-t-il, et le fait qu'il soit revenu à Antioche aussitôt, explique suffisamment qu'on ait pu croire qu'il y était resté.

(11) Remise qui ne signifie pas nécessairement dépossession de Bohémond, mais seulement vasselage; mais la population l'interpréta dans le premier sens.

(12) Telle est la version de Cont. D; d'après Cont. A, l'initiative de la résistance et de la convocation du peuple à Saint-Pierre, serait le fait de Richier de l'Erminat seul. La présence du patriarche, ou son nom (Aimery) peuvent être une interpolation (cf. p. 508).

temps on prévient Bohémond de Tripoli, qui accourt au secours éventuel de la ville, et Henri de Champagne (13). Tandis que les barons, tous de sang plus ou moins mêlé, paraissent avoir été peu émus d'obéir à Léon, qui était à moitié francisé, la bourgeoisie, elle, avait réagi vigoureusement à ce qui n'en menaçait pas moins les Francs, non nobles surtout, de la perte partielle de leurs privilèges sociaux. Ainsi trente-huit ans plus tard devait naître la commune d'Acre d'une réaction franco-italienne contre un danger de germanisation. L'Eglise latine, à l'origine, se trouvait naturellement aux côtés des défenseurs de la latinité. Mais l'existence d'une commune n'en constituait pas moins une limitation à ses prérogatives et à celles du prince, et la suite de l'histoire d'Antioche en témoignera constamment. Pour l'instant elle avait atteint son but, et Léon, tout en faisant piller les environs, ne put que repartir, en emmenant ses prisonniers à Sis.

Au printemps 1194, Henri de Champagne prit en mains l'affaire. Il avait reçu, semble-t-il, des appels, d'une part d'Antioche et de Tripoli, d'autre part de Bohémond III lui-même (14). Après avoir rendu en route visite au chef des Assassins, qui l'en avait prié, afin de rétablir la bonne qualité des rapports, compromise par le meurtre de Conrad de Montferrat, Henri vint à Antioche, puis, après avoir tenu conseil avec le patriarche et les fils de Bohémond, se rendit de lui-même en Cilicie, où Léon l'accueillit très bien. Là, comme quelques mois plus tard à Chypre, la politique de Henri consista à reconnaître le fait acquis sans chicane, en cherchant seulement à en tirer le meilleur parti grâce à une

(13) Là encore doute. On a vu (ci-dessus, p. 583, n. 7) que la présence de Raymond à Antioche n'est attestée que par Cont. D; si aucun texte n'affirme positivement qu'il ait été pris, il faut convenir qu'il n'existe aucune preuve autre de sa présence, et au contraire, I. A. T. paraît penser que les Antiochiens ont donné le pouvoir à Bohémond de Tripoli; on remarquera toutefois qu'I. A. T. écrit chez le prince d'Alep, qui sera un allié de Bohémond contre le fils de Raymond. Que Bohémond ait été appelé au secours est infiniment probable. Toutefois on peut encore douter s'il vint une première fois tout de suite, ou s'il attendit le passage de Henri de Champagne, qui en tous cas le trouva à Tripoli. Cela peut être en rapport avec les raids ordonnés par Léon contre Antioche, dont il apparaît mal s'ils sont immédiatement postérieurs à l'affaire de Baghrâs ou du printemps suivant seulement.

(14) Cont. A, appel de la commune; Cont. D, de Raymond, Bohémond de Tripoli, et du patriarche; Cont. C et G et Ernoul, appel de Bohémond, III, après les pillages de Léon.

réconciliation des parties aux prises. La possession par Léon de toute la côte du golfe d'Alexandrette et de Baghrâs fut admise par Bohémond, qui délia Léon de son hommage (15), en échange de quoi Bohémond était libéré sans rançon. De plus, pour sceller la réconciliation des deux cours, il était entendu que Raymond, le fils aîné et héritier de Bohémond, épouserait Alice, la nièce et jusqu'ici la seule héritière de Léon, qui venait de perdre, dans des conditions assez mystérieuses (16), son premier mari, Héthoûm de Sassoûn, au lendemain de son retour d'Antioche. Ce mariage faisait apparaître comme assez probable l'union prochaine sur une même tête des couronnes d'Antioche et de Cilicie. Bohémond fut libéré avant septembre 1194 ; le mariage de Raymond et d'Alice eut lieu vers le début de 1195. A cette occasion, Bohémond III fit jurer aux barons de reconnaître Raymond pour prince à sa mort, tout en se réservant naturellement le pouvoir de son vivant (17). Le sort d'Antioche et celui de la Cilicie paraissaient désormais bien liés (18).

Ni Amaury de Lusignan, ni Léon, ne se contentèrent d'une réconciliation avec leurs anciens compétiteurs d'Acre et d'Antioche qui, si précieuse qu'elle leur fût, ne consacrait pas de façon absolue leur nouvelle puissance. Amaury, qui avait aspiré à une couronne royale en Palestine, s'il renonçait à la Palestine, ne renonçait pas à la couronne. Et Léon s'estimait à la hauteur d'une

(15) D'après Cont. C et G, et Ernoul, Bohémond aurait même au contraire prêté hommage à Léon. Mais les versions non-arménophiles omettent ce point. Il est possible mais non sûr, que Raymond, le fils de Bohémond, après son mariage avec la nièce de Léon, ait séjourné auprès de celui-ci, ce qui corroborerait un peu la thèse de la vassalité. Toutefois, Léon n'avait encore le titre que de baron; un prince pouvait-il lui prêter hommage ?

(16) Son frère et lui moururent presque en même temps ; on soupçonna Léon.

(17) D'après Cont. A, Bohémond aurait même investi dès lors Raymond, de la principauté concurremment avec lui, ce que dément formellement Cont. B; d'après Cont. C et Sempad, on aurait dès lors explicitement prévu la succession, à Antioche et en Cilicie, du fils éventuel de Raymond ; mais il semble que ce soit une confusion de date par résumé, car, d'après la lettre même de Léon à Innocent III (Migne, I, 810), ce fait n'eut lieu qu'après la mort de Raymond.

(18) Cont., A 213; Cont. C et G 228 (Ernoul, 319); Cont. D 207; Mèl. 411; B. H., an 1504; Sempad, 632; Chron. rimée, 631; Boustân, 587; I. A. T. dans I. Ch. Géogr. ms. Brit. Mus., 91 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. Cf. encore de brèves mentions dans A. T. S., 434 (Gestes, 15, Héthoûm, 479).



égale ambition. Il est possible que l'un comme l'autre aient, en 1194, abordé la question avec Henri de Champagne. Néanmoins, si celui-ci pouvait promettre de ne pas faire d'opposition, il n'avait aucune qualité pour attribuer des titres royaux, et Amaury comme Léon devaient se tourner vers les pouvoirs qui en distribuaient. Au temps de la première Croisade, le pouvoir spirituel de la papauté avait suffi pour consacrer le royaume de Jérusalem ; mais le développement en Europe de grandes monarchies et le croissant besoin de secours matériels des Francs de Syrie, que ces monarchies étaient le mieux à même de leur apporter, avaient graduellement fait passer la Syrie dans l'orbite d'influence des princes temporels, et la troisième Croisade en avait été une éclatante manifestation. Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, où Allemagne et Angleterre étaient affaiblies par des luttes internes, les Francs avaient adressé leurs appels à Louis VII ; lorsque s'était développée la puissance des Plantagenêts, on avait fait appel à Henri II, puis à Richard, qui avait en fait réorganisé la Terre Sainte à sa guise. Frédéric Barberousse eût pu balancer son influence, mais il était mort à temps pour éviter ce conflit naissant. Au lendemain de la croisade, la situation est renversée, car Richard est rendu impuissant par ses difficultés en France ; par contre, l'héritier de Barberousse, Henri VI, annonçait l'intention de reprendre la croisade que son père n'avait pu mener à bien, et, ayant épousé l'héritière du royaume normand de Sicile, disposait de forces comme aucun prince n'en avait eues encore pour cette expédition.

D'autre part, en droit, deux pouvoirs seuls pouvaient distribuer des couronnes : l'Eglise et l'Empire. L'Empire était double ; mais Byzance, qui avait partie liée avec l'Islam — le remplacement d'Isaac Ange par son frère Alexis, en 1194, n'y changea rien (19) — et qui était trop affaiblie pour pouvoir continuer à jouer aucun rôle important en Syrie et en Cilicie, ne pouvait pas rivaliser avec Henri VI, même si le sentiment antibyzantin des Francs n'avait pas joué à son détriment. Henri VI était donc le prince auquel, non seulement le latin Amaury mais l'oriental Léon, qui n'était plus guère en rapports avec des chrétiens que latins, devaient s'adresser pour consolider et élever leur position. Naturellement,

(19) Le nouveau basileus envoie une ambassade à al-'Aziz, en Égypte (Boustan, 590).

Empire et Papauté étant alors en paix, cela n'excluait pas un recours parallèle à Rome. En 1195, Amaury envoya des ambassadeurs au Pape et à l'Empereur, et à leur retour, où ils lui apportèrent des réponses affirmatives, prit le titre de roi (printemps 1196); toutefois Henri VI avait réservé le sacre pour le moment, prochain, pensait-il, où lui-même serait présent avec ses croisés (20).

Pour Léon, sa qualité de chef d'un peuple étranger à la communion religieuse de Rome, si elle ne lui créait pas de difficulté spéciale avec l'Empereur, rendait sa situation plus délicate à l'égard de la Papauté. Les catholico arméniens du XII<sup>e</sup> siècle avaient compris le danger religieux pour l'Église arménienne de rester isolée au milieu d'infidèles; mais ni eux ni les barons ciliciens ne s'étaient préoccupé de la portée politique de l'union. Par la volonté de Léon, le problème est maintenant porté sur le plan politique. L'union avec Rome, c'était, pour l'état arménien de Cilicie, la naturalisation latine. Comme hier encore les efforts d'union de Manuel Comnène avaient eu pour mobile le désir d'être le chef de la chrétienté latine orientale, de même aujourd'hui les efforts d'union de Léon signifiaient la recherche du droit d'intervention dans les affaires syriennes et d'utilisation de forces latines à son service; ils sont un élément de la même politique qui conduit Léon en Syrie du Nord, ou lui fait développer en Cilicie la colonisation militaire et commerciale franque. Déjà Léon avait correspondu avec Clément III, à l'occasion de la troisième Croisade. Il écrivit de nouveau à Célestin III, après l'échec de la dernière tentative d'union avec l'Église grecque, pour lui demander une couronne royale; le Pape fit une réponse favorable, tout en demandant la réforme de quelques usages arméniens, l'envoi à Rome d'un ambassadeur spécial pour présenter la soumission de l'Église arménienne, et, peut-être, l'introduction de l'étude du latin dans certaines écoles arméniennes. Léon se heurtait toujours aux mêmes oppositions de prélats arméniens qui avaient compromis les tentatives antérieures; mais par un louvoisement habile jusqu'à l'insincérité, il sut cette fois simultanément convaincre les Arméniens que l'acceptation des demandes présentées serait de pure forme et ne changerait rien au fond des choses.

(20) Pour les détails, cf. Röhricht, 666-667, et Mas-Latrie, *Hist. Chypre*, I 126-128.

et l'ambassade pontificale, d'ailleurs aussi conciliante que possible, de l'absolue bonne volonté du clergé arménien unanime. Il ne restait plus à régler que de pures questions disciplinaires lorsque le couronnement royal eut lieu.

Pour celui-ci, Léon s'était dès 1196 adressé à Henri VI; peut-être dès 1190 avait-il même déjà conçu des projets analogues au moment de l'arrivée de Frédéric Barberousse, mais la mort de ce dernier les avait détruits dès le germe; toutefois, s'il est certain que Léon avait alors espéré l'investiture impériale, comme garantie contre une réaction byzantine éventuelle, il est possible que l'idée de royauté n'ait été rattachée par lui que plus tard au souvenir du grand empereur disparu. Quoi qu'il en soit, ses ambassadeurs demandèrent maintenant à Henri VI la couronne royale pour Léon, qui se déclarait vassal du Saint-Empire, et l'investiture de la Cilicie et de territoires limitrophes à l'est à reconquérir éventuellement sur les Musulmans; il ne semble pas qu'aucune allusion ait été faite à Antioche. Henri donna comme à Amaury une réponse favorable, en remettant le sacre au jour de son passage en Syrie.

On sait que celui-ci n'eut jamais lieu, l'Empereur étant mort au moment de s'embarquer; mais certains pèlerins étaient déjà partis sous la conduite de son chancelier, l'archevêque Conrad de Mayence, qui était en même temps légat du Saint-Siège. En septembre 1197, passant à Chypre, Conrad avait procédé au couronnement d'Amaury; peu après on apprit la mort de Henri; néanmoins Léon envoya à Acre l'évêque de Sis. Jean demanda à Conrad de rester fidèle au programme prévu, et en janvier 1198, en présence de tout son clergé et de toute la noblesse franco-arménienne de Cilicie, ainsi que de l'archevêque grec de Tarse, du patriarche jacobite, et d'ambassadeurs du calife, Léon fut couronné roi des mains du catholicos Grégoire Abirad, cependant qu'il recevait de Conrad les autres insignes de sa royauté. C'était, pour les Arméniens, la restauration partielle de l'ancien royaume pagratide.

Quant à Alexis l'Ange, cherchant à tirer le meilleur parti de l'inévitable, il avait, dès les premières négociations de Léon avec Henri, envoyé de lui-même une couronne au prince arménien, en cherchant à le convaincre que l'investiture byzantine lui serait bien plus précieuse que celle de l'Empereur lointain d'Occident, et Léon, sans rien modifier de ses rapports avec Henri, n'avait

pas moins accepté avec remerciements la couronne grecque : il était donc officiellement reconnu comme roi par les deux Empires (21).

C) *Premiers conflits de Bohémond de Tripoli et de Léon I<sup>er</sup>.*

Les difficultés intérieures des chrétiens et des Musulmans avaient ôté aux uns comme aux autres le désir de rallumer la guerre extérieure, et les trêves avaient été sans peines prolongées jusqu'en 1197. La croisade allemande modifia cette situation. La simple menace en permit aux Embriaci de récupérer Djoubail par une intrigue pacifique; et quelques mois plus tard, les croisés prenaient Beirout. Sans doute al-'Adil avait pu, entre temps, reconquérir Jaffa, et la croisade allemande, désemparée par la mort de l'Empereur, ne continua pas ses opérations et refranchit la mer. Néanmoins, c'était un résultat appréciable que d'avoir de nouveau réuni par terre le territoire d'Acre au comté de Tripoli. Restait à accomplir au nord la réunion analogue du comté à la principauté d'Antioche ; Bohémond III le projetait. az-Zâhir, prévenu, avait, comme al-'Adil à Beirout, donné ordre de miner les forteresses de Lattakié et de Djabala, afin que, si l'on ne pouvait empêcher les Francs d'entrer momentanément dans ces villes, on pût du moins leur enlever la possibilité d'y restaurer des établissements susceptibles de résistance. Mais Bohémond, qui s'était rendu auprès des croisés, n'en obtint probablement pas le renfort qu'il espérait ; revenant de Tyr au lendemain de la prise de Beirout, il avait abordé à Marqab, et avait eu là une entrevue avec les lieutenants envoyés par az-Zâhir à Lattakié et Djabala ; la population inquiète avait abandonné ces villes, et il est possible que Bohémond soit rentré à Antioche par terre et les ait traversées ; mais il ne tenta aucune hostilité contre les garnisons des forteresses, et peu après, az-Zâhir en personne vint en inspecter la restauration. La dispersion de la croisade allemande après la mort de Henri VI ne permit pas de reprendre l'effort, et An-

(21) Mich. arm. suite, 405; Hist Royal (Alishan Léon, 172; Sempad, 633; Kirakos, 422-424; Samuel d'Ani suite, 458; Vartan, 443; Chron. rimée, 511; Jaffré, 16461-16463 (Neues Arch., XIV); Annales Marbacenses, 165, 166 (Léon demande à Henri Bourdj ar-Raçâç, etc.); Cont. A 215.

tioche resta séparée de Tripoli (fin 1197). La Syrie du Nord n'intéressait pas les Occidentaux (1).

Inférieure à la Syrie du Sud dans son redressement militaire, la Syrie du Nord ne l'était pas moins dans sa tranquillité intérieure. C'est que, peu avant l'arrivée des croisés, le fils de Bohémond III, Raymond, était mort, laissant, de sa femme, nièce et héritière de Léon, un tout jeune fils, Raymond-Roupen (Rupin). Il paraissait normal que cet enfant fût le successeur de Bohémond III, et, d'après la version arménienne, Raymond, à son lit de mort, en aurait obtenu la promesse formelle de son père ; néanmoins, Raymond n'ayant pas été investi de la principauté de son vivant, en l'absence de tout précédent, la désignation de son fils n'était pas un droit absolu. Raymond-Roupen en lui-même n'était pas plus inacceptable pour les Francs que ne l'avait été à Jérusalem Baudouin III, fils d'une demie arménienne ; mais en l'occurrence, le règne de cet enfant ne pouvait présager autre chose qu'un protectorat arménien, et le parti qui en 1193 avait repoussé Léon ne pouvait envisager une telle éventualité de gaité de cœur. Bohémond de Tripoli n'acceptait pas d'être exclu de la succession et trouva dans les dirigeants de la commune des partisans tout prêts. La question resta quelque temps pendante ; Bohémond III renvoya la veuve et l'enfant à Léon qui craignit que ce geste ne fût à interpréter comme une marque de mépris des droits de Raymond-Roupen ; puis, semble-t-il, Conrad de Mayence, au lendemain du couronnement de Sis, obtint de Bohémond III la réunion d'une cour plénière de ses barons, où il leur fit prêter serment de reconnaître Raymond-Roupen comme son successeur (début 1198) (2).

(1) Arnold, MGSS, XXI, 207 (Chron. regia colon., 161) ; Roger Hoveden, IV, 24, d'après lesquels Lattakié et Djabala furent occupées par Bohémond ; Kamâl. ROL, IV, 213-215, d'après lequel Bohémond ne les attaqua pas, et az-Zahir était venu à Hârim et à Rthâ surveiller la frontière ; Cont., ACG (Ernou) parlent de la chute de Djoubail et non Djabala, comme a cru Röhrich, 675, n. 2.

(2) Là encore le détail est difficile à préciser. On a exclu précédemment que les droits de Raymond-Roupen aient été stipulés dès le mariage de Raymond ; la date de l'arrangement entre Léon et Bohémond III, n'est donnée que par Arnold de Lübeck, 210, et la promesse de Bohémond à Raymond, l'assemblée des barons, que par le compte-rendu de Léon à Innocent III (Migne, I, 810, 813), à priori suspect ; il paraît toutefois reposer sur un texte

Bohémond de Tripoli n'admit pas le traité. Forte figure que ce Bohémond, que les juristes chypriotes du xiii<sup>e</sup> siècle reconnaissaient pour un de leurs maîtres. Juriste, il l'était pour défendre les droits de sa couronne contre tous, et d'abord contre l'Eglise. Energique, rusé, sans scrupule, il allait remplir de son activité quarante ans d'histoire de la Syrie du Nord. Ce qu'il serait à Antioche, il l'avait déjà quelque peu montré à Tripoli. L'évêque de Tripoli, Pierre d'Angoulême, ayant eu une contestation avec les Pisans, Bohémond avait soutenu ces derniers, moyennant finance (3), vraisemblablement en raison de l'aide politique qu'il pouvait attendre d'eux (4) ; puis, peu après, Pierre étant devenu patriarche d'Antioche avait cru devoir désigner hâtivement à sa succession pour le siège de Tripoli l'élu archiepiscopal d'Apamée, Laurent, parce que, expliquait-il au pape qui l'en avait blâmé, une période de discussion entre les chanoines pour l'élection aurait été dangereuse en présence d'un comte tel que Bohémond, « toujours disposé à profiter des discordes des clercs pour envahir leurs biens » (5). De donations pieuses de Bohémond, nous ne connaissons, de 1188 à 1197, que deux, à l'Hôpital; elles sont toutes deux insignifiantes (6). Au contraire, Léon I<sup>er</sup> était à ce moment rempli de prévenance à l'égard de la Papauté. Il était difficile que Bohémond fût bienvenu de l'Eglise.

Néanmoins il lui était impossible d'intervenir à Antioche sans alliés, et il rechercha l'appui des Ordres militaires. Pour les Templiers la chose était aisée, car ceux-ci, anciens possesseurs de Baghrás, se plaignaient de ce que Léon ne le leur eût point rendu depuis 1191. Pour les Hospitaliers, Bohémond parvint également

signé par Bohémond. Au contraire, Ernoul et même Cont. D, omettent naturellement ces faits, et insistent sur ce que Raymond n'avait pas été investi. Cont. A 213, est seul à parler du renvoi de la veuve et de l'enfant, et, confondant tout, y voit la cause du guet-apens de Bâghrâs; selon I. A. T., dans I Ch., 92 r<sup>o</sup>, ce fut Léon qui la fit rechercher. La lettre de Léon implique que Raymond était resté à Antioche, contre Alishan, 129, interprétant mal l'Historien Royal. En tous cas, aucun droit n'avait été reconnu à Bohémond de Tripoli.

(3) Müller, p. 65.

(4) Sur l'importance des Pisans au lendemain de la troisième croisade, cf. *infra*.

(5) Corr. Inn., III, 31 déc. 1198.

(6) Cart., I, 553, 627.

à acquérir leur concours, après avoir, au milieu de 1198, réglé la question depuis longtemps pendante d'une ancienne dette de Raymond III (7). Fait plus remarquable, Bohémond sut se ménager l'appui, qui désormais n'allait plus lui manquer pendant plus de quinze ans, d'al-Malik az-Zâhir d'Alep ; le payait-il de quelque chose, on ne sait ; mais il est compréhensible qu'az-Zâhir ait désiré tenir éloigné d'Antioche le puissant prince cilien, et volontiers cultivé l'amitié du seigneur franc qui de Tripoli pouvait inquiéter ses rivaux de Homç et de Damas. Tandis que la présence d'az-Zâhir dans le 'Amouq empêchait Léon de se porter vers Antioche (8), Bohémond, à la faveur d'une intrigue nouée avec ses partisans, s'introduisait dans Antioche, faisait réunir l'assemblée de la Commune, dénoncer par elle sa fidélité à Bohémond III et prêter serment au contraire à Bohémond de Tripoli comme prince d'Antioche : à défaut de droits féodaux, celui-ci pouvait dès lors invoquer l'autre forme de légitimité que constituait une élection populaire (extrême fin de 1198 ?).

La tentative, toutefois, avorta. Léon sut se débarrasser vite de la menace musulmane et faire la paix avec les Hospitaliers, qu'aucun intérêt particulier ne liait à la cause de Bohémond, et même avec les Templiers, auxquels il fit espérer un prochain règlement de la question de Baghrâs, et qui dès mars 1199 étaient retournés à Tyr. Après trois mois passés à Antioche, Bohémond n'essaya pas de résister à l'armée franco-arménienne envoyée par Léon pour replacer Bohémond III sur son trône ; l'essentiel était pour lui de ménager l'avenir, non d'expulser son père (9).

De fait, ce qu'il avait perdu militairement, il semble qu'il ait vite su le reconquérir partiellement par la diplomatie ; soit que l'âge eût rendu Bohémond III plus influençable, soit qu'il fût de lui-même fatigué de la tutelle de Léon, on constate que

(7) Cart., 648. On apprend dans cette pièce que Bohémond touchait des rentes à Acre.

(8) Le lien de ces faits n'est pas certain ; la lettre de Léon parle seulement d'une attaque musulmane, ce qui, non précisé, pourrait s'entendre de la frontière septentrionale. Kamâl, 217, indique au début de 1199, un mouvement d'az-Zâhir vers le 'Amouq, mais n'y connaît pas d'autre raison qu'une menace franque sur des Turcomans. Inn., III (Migne, 816) fait allusion à une guerre « entre le Prince d'Antioche et Alep ». Cf. encore Ernoul, 322.

(9) Corresp. Inn., III, Migne, I, 810, 813, 816.

l'aventure de 1199 n'est nullement suivie d'une période de tension entre le père et le fils. Politique parallèle à l'égard des Pisans (10), présence auprès de Bohémond III du fidèle conseiller de Bohémond de Tripoli, Pierre de Ravendel, auquel son suzerain venait de faire rendre par l'Hôpital Maraclée, héritage de sa femme, concédé à l'Ordre au moment de l'invasion de Saladin, attestent ce rapprochement (11). L'affaire de Baghrâs n'y avait sans doute pas été étrangère.

Sur ce point, en effet, l'intérêt des Antiochiens, que la présence à leurs portes d'une garnison arménienne incommodait, quel que fût leur parti, et celui de l'Eglise, que la dépossession d'un ordre religieux par un prince laïc ne pouvait laisser indifférente, se trouvaient coïncider. Afin de négocier le règlement de la question de Baghrâs, auquel il avait promis de se prêter, Léon avait convoqué le patriarche et le prince d'Antioche à une entrevue. Mais il était impossible à Léon de renoncer à Baghrâs sans du même coup renoncer à la possibilité d'envoyer à Antioche une armée pour appuyer les droits de son neveu, le jour prochain où la mort de Bohémond III rouvrirait la question de succession. Il se refusa donc à restituer Baghrâs. Le patriarche, Bohémond de Tripoli et la Commune furent d'accord pour s'indigner de ce refus, menaçants pour tous trois d'une ou d'autre façon; et nous voyons que Bohémond III maintenant se solidarise avec la Commune, le patriarche, et son fils Bohémond : tous quatre ensemble expédient une protestation au Pape (12). Bohémond de Tripoli se trouve donc dans la position morale la plus favorable pour préparer sa succession au trône d'Antioche dès que son père aurait disparu.

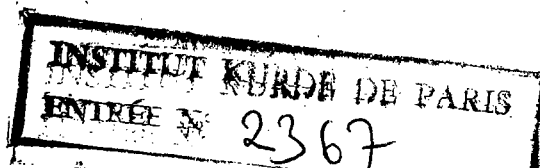
Bohémond III mourut vers le début d'avril 1201 (13). Avant

(10) Müller, 79, 80. Bohémond de Tripoli avait eu des difficultés avec les Pisans depuis le moment où il les avait aidés; mais un accord est signé en 1199; un privilège leur est accordé peu après à Antioche par Bohémond III.

(11) Il ne s'agissait à vrai dire que d'une commende à vie de la place par l'ordre à Bohémond (qui en fit profiter Pierre de Ravendel, sur lequel cf. p. 30), Cart., 682. Bohémond se dit contraint par une menace des Assassins.

(12) Migné, 819.

(13) La date exacte n'est donnée que par les Ann. T. S., les autres chroniques étant imprécises ou fausses (1205 ou 1206 dans les sources arméniennes); elle est attestée par les chartes : le dernier acte de Bohémond III est du 20 mars 1201; un acte de Bohémond de décembre 1203 précise « an 3 du





même qu'il eût rendu le dernier soupir, les partisans de Bohémond de Tripoli l'avaient en hâte envoyé prévenir, si bien qu'il arriva le jour de l'inhumation. « Il sona la campagne de la comune, et assembla toute la gent, chevaliers et autres bons hommes; et lor prea et requist que il le receussent à seignor come cil qui estoit le dreit heir de la princee *de quoi son père estoit mort saisis et re-vestus et tenant*. Il le receurent et li firent ce qu'il durent come a seignor et a prince (14)... » On voit l'argument juridique que renferme le texte : Bohémond a reçu le serment de la commune, et par elle il fait déclarer implicitement sans valeur tout transfert d'hommage fait à Raymond Roupen, comme n'ayant pas été accompagné de « saisine ». Mais la plus grande partie des nobles, qui avaient prêté hommage à Raymond Roupen, n'ayant pu à temps alerter Léon, s'exilèrent en Cilicie (15), et devaient avec Léon combattre Bohémond IV.

principat; en une lettre de Léon au Pape suppose qu'en juillet 1201 il s'était écoulé au moins trois mois depuis le début de la crise de succession (Müller, 80, Rührich *Amaury*, p. 57, Migne, 1003).

(14) *Cont. A.*, 313.

(15) Sempad cite le chambrier Olivier, le connétable Roger des Monts, Sire Léonard (de Roissol ?); Thomas Maslebrun, Bohémond Lair (de Arra). Les chartes de Léon et Raymond Roupen permettent d'y ajouter Oihon de Tibériade, Robert Mansel, Eschivard, frère du sénéchal Acharie de Sarménie, et peut-être même une série d'autres, qu'on ne trouve mentionnés autour de Raymond Roupen qu'au moment de son principat, mais qui ne figurent pas entre temps dans les chartes de Bohémond IV (Gautier de Sourdeval, son gendre Aymar de Layron, Guillaume de Hasart ('Azáz), le sénéchal Acharie, le maréchal Thomas, Barthélemy le Jaune, Amaury de Croisy, Alfred de Margat (Marqab), etc., sans parler de bon nombre d'Hospitaliers). Les quelques nobles de l'entourage de Bohémond IV sont des Tripolitains.

## CHAPITRE II

### LA GUERRE DE SUCCESSION D'ANTIOCHE

(1201-1216)

Dans la première partie du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, la question d'Antioche, l'expansion ayyoubide au nord-est, bientôt l'expansion seldjouqide redonnent à la Syrie et à la Djéziré septentrionales une importance qu'elles n'avaient plus connue depuis la conquête de l'Égypte par Saladin.

A) *La politique d'al'Adil* (1201-1218). — Devenu maître de presque tout l'héritage ayyoubide, al-'Adil reprit ses anciens projets de mainmise complète sur la Djéziré. Dès 1203-1204, il avait engagé des hostilités contre Mârdîn, puis contre Noûr ad-dîn de Mossoul, coupable d'avoir secouru son voisin artouqide. Trois ans plus tard, le nouveau prince de Mârdîn, parent de l'ancien Châh-Armîn Soukmân II, ayant essayé d'intervenir dans les troubles qui désolaient Akhlât, al-'Adil envoyait son fils al-Awḥad inquiéter Mârdîn, puis vaincre le parti artouqide d'Akhlât, ainsi que le Seldjouqide d'Erzeroum venu l'appuyer, et finalement mettre la main sur toute la principauté d'Akhlât : substantiel accroissement de la puissance ayyoubide, qui s'introduisait ainsi en Arménie (1208). Il est vrai que cette conquête suscitait immédiatement une double contre-offensive : au nord, de la part des Géorgiens, contre lesquels al-'Adil prépare une vaste expédition, que facilite un rapprochement temporaire entre lui et Noûr ad-dîn, dû à des querelles dans la famille zenguide; puis, lorsque l'acquisition du Khâboûr et de Nacîbîn par al-'Adil fait de nouveau prévaloir à Mossoul la peur des Ayyoubides, la formation d'une coalition où entrent, avec Noûr ad-dîn et Gueukbourî d'Irbil enfin réconciliés, le sultan seldjouqide et, secrètement, az-Zâhir d'Alep. Mais al-'Adil parvint à conclure la paix en renonçant à occuper Sindjâr, et la mort de Noûr ad-dîn, remplacé par un enfant sous la tutelle du mamlouk Badr ad-dîn Loulou, écarta en 1211 tout danger du côté de Mossoul; entre temps

al-Awḥad avait infligé une sévère défaite aux Géorgiens sous Akhlât. La domination ayyoubide sortait donc renforcée et étendue de ces crises; les possessions nord-orientales d'al-'Adil étaient attribuées par lui à ses fils al-Achraf (Djéziré occidentale, Khâboūr et Nacibîn, puis, après la mort d'al-Awḥad, également Akhlât) et Chibâb ad-dîn Ghâzî (Mayâfariqîn) (1). —

Si al-'Adil avait pu conduire cette politique active en Orient, c'est qu'il avait été tranquille du côté des Francs. Non seulement un nombre croissant de Francs de Syrie allaient s'établir dans l'île plus tranquille de Chypre, mais, en 1204, la grande croisade organisée par Innocent III avait, après l'échec de la récente croisade de Henri VI, elle aussi manqué son but, détournée qu'elle avait été contre Byzance par l'égoïsme des Vénitiens, et seul un petit nombre de croisés, on l'a vu, avaient atteint la Syrie. Sans doute au premier moment certains avaient pu penser que l'Empire Latin de Constantinople pourrait apporter au secours des Francs de la Syrie toute la force que Byzance avait si souvent employée contre eux, et sans doute Baudouin I<sup>er</sup> l'espérait-il lorsqu'il envoyait sa femme recueillir les hommages des princes de Chypre et d'Antioche, terres de l'ancien empire grec (2). En réalité l'Empire latin n'eut jamais assez de force même pour assurer sa propre sécurité, et de plus il absorba une forte partie du contingent d'émigration européenne qui sans lui fût passé en Syrie : Chypre avait commencé à vider la Syrie, mais du moins lui offrait-elle une base sûre et riche; Constantinople acheva de la vider, sans contrepartie. D'autre part, à partir de la mort d'Amaury II, le royaume d'Acre et celui de Chypre sont définitivement séparés, le second revenant au jeune fils d'Amaury Hugues, le premier à la fille que sa femme Isabelle avait eue de son mari précédent Conrad de Montferrat, Marie, mariée par les barons, sur le conseil de Philippe-Auguste, devenu le roi le plus puissant d'Europe, à Jean de Brienne, chevalier brave mais sans ressource. Sauf un instant en 1211 les relations avec al-'Adil furent, par nécessité, pacifiques, et l'on n'a à signaler d'hostilités

(1) I. A., *passim*, 117-127, 168-197; M. b. N., dans I. F., IV, 206 v<sup>o</sup>, 210 v<sup>o</sup>, v 3 r<sup>o</sup>, 35 r<sup>o</sup>, 39 r<sup>o</sup>; Tâdj al-Oumânâ dans A. Ch. 81 v<sup>o</sup>, 82 v<sup>o</sup>; Sibî, *passim*, 333-367; Kamâl, V, 37, 46, et ms. 234 r<sup>o</sup>, 235 r<sup>o</sup> omis par Blochet; I. W., *passim*, 150 v<sup>o</sup>, 169 r<sup>o</sup>; Kirakos Brosset, 81.

(2) *Infra*, p. 606.

que toutes locales, entre les Hospitaliers et les princes de Hamâh et Homç (3).

Quant à az-Zâhir, tremblant toujours devant al-'Adil, il avait, on l'a vu, sans rompre ouvertement avec lui, cherché en Djéziré des alliés éventuels; par crainte de représailles, il sollicita et obtint la main d'une fille d'al-'Adil, et fit reconnaître par al-'Adil les droits du fils qu'il eut d'elle, au détriment de ses aînés, à lui succéder à Alep (4). Mais auparavant leurs intérêts s'étaient partout heurtés, indirectement au moins : leur attitude dans l'affaire d'Antioche en est un nouvel exemple.

B) *La question d'Antioche de 1201 à 1204.* — Un des caractères particuliers du conflit d'Antioche est le rôle considérable que va y jouer la Papauté, par la volonté combinée de Léon, qui, nouveau fils de saint Pierre, espérait à ce titre bénéficier d'une sollicitude paternelle toute spéciale, et d'Innocent III, là comme ailleurs attaché à rendre partout présente, sur les princes du siècle comme sur ceux de l'Eglise, l'active suprématie du Saint-Siège. La situation, pour le Pape, était délicate. Le ralliement de l'Eglise arménienne à Rome, ce n'était pas Innocent III qui l'avait préparé, et l'on peut même dire, en dépit de l'extrême bonne volonté de la Papauté, que l'initiative en était bien moins d'elle que de quelques Arméniens. Mais il va de soi qu'Innocent III en voyait trop le prix pour ne pas lui sacrifier d'autant plus toutes les oppositions secondaires, qu'il s'agissait d'un peuple dont la chatouilleuse susceptibilité pouvait, au moindre prétexte, remettre en question les résultats acquis.

Léon, de son côté, n'avait pas recherché avec tant d'efforts sa latinisation pour la compromettre en heurtant la Papauté au moment où, par la carence de l'Empire en Occident et en Orient, elle acquérait une force inconnue jusqu'alors. Seulement, il y avait des principes fondamentaux sur lesquels il était impossible, à l'un comme à l'autre, de transiger : Léon n'avait pas recherché dans son ralliement religieux une satisfaction morale, mais des gains politiques précis ; autrement dit, il attendait que la juridic-

(3) *Infra*, p. 620.

(4) Kamâl, 49, et ms. 234 r°, 235 v°; I. W., 169 r°, 173 r°; M. b. N. dans I. F., V, 68 r°.

tion romaine fût à son service. Prétention qu'il était impossible à toute la condescendance pontificale d'admettre : il est bien vrai qu'il arriva plus d'une fois à Innocent III de subordonner ses décisions judiciaires aux intérêts de sa politique ; encore le prestige romain exigeait-il que les formes d'une justice impartiale fussent respectées ; et de plus, en Syrie où tout le pontificat d'Innocent III se passa à préparer l'envoi de nouvelles croisades, l'intérêt de la papauté était, plus que partout ailleurs, de se tenir au-dessus des partis politiques, de les réconcilier, si possible, et de ne se laisser entraîner en cas de lutte dans le sillage d'aucun d'eux. Léon finit alors par être déçu et les rapports du prince arménien avec la papauté allèrent peu à peu se refroidissant.

La première lettre adressée par Léon à Innocent III le fut au moment du retour en Occident de l'archevêque-légat Conrad de Mayence (début de 1199) (1). Il y protestait de sa soumission à l'Eglise romaine et faisait accompagner sa lettre d'une déclaration parallèle du Katholikes Grégoire. Il n'y a rien encore là d'autre que de religieux. Conrad devait, il est vrai, y joindre des développements oraux, mais nous ne savons de quoi il s'agissait.

Dès 1199, en tous cas, la politique intervient dans les rapports arméno-romains. Lors de l'entrée de Bohémond de Tripoli, il avait adressé à Rome un premier appel, qu'il fit suivre quelques mois plus tard d'un compte-rendu détaillé des faits et d'une nouvelle demande de jugement, portée par un chevalier du nom d'Alfred de Margat (Marqab). Le Pape lui répondit en décembre de la même année par une lettre de ton aussi bienveillant que possible, lui expliqua seulement qu'en l'absence d'envoyés de la partie adverse, il ne pouvait rendre de sentence, et que, craignant une sentence partielle, il s'en remettait à des juges locaux ; il le prie d'attendre l'arrivée des légats qu'il enverra prochainement en Syrie avec la nouvelle croisade préparée, auxquels il donnera charge de juger en toute indépendance. L'affaire n'est pas d'extrême urgence, tant que vit Bohémond III, lui fait-il comprendre, et il ajoute qu'il écrit à Bohémond de Tripoli de se tenir tranquille ; que Léon consacre donc ses forces à la guerre contre les Infidèles, pour laquelle il lui a précédemment demandé des se-

(1) Migne, 778-779.

cours et pour laquelle, en gage d'amitié, le Pape lui envoie, en même temps que des exhortations au peuple arménien, une bannière de Saint-Pierre (2).

Mais, dès auparavant, le Pape avait été saisi par les Templiers, appuyés par Bohémond III, Bohémond de Tripoli et la commune d'Antioche, de l'affaire de Baghrâs et de l'échec des négociations du printemps de 1199 ; Alfred de Margat tenta d'expliquer au Pape que le château, jadis occupé par Mleh, puis enlevé aux Musulmans par Léon, revenait bien de droit à ce dernier qui, au surplus, ne demandait qu'à faire le Pape juge de l'affaire. Innocent III qui, dans l'affaire d'Antioche, inclinait à donner raison à Léon, ne lui fut pas là si favorable ; néanmoins, il se borna à prier Léon de restituer lui-même l'objet du litige, ou, s'il avait des réclamations à faire valoir, de les soumettre à ses légats. La lettre fut confiée, celle-ci, non pas à Alfred de Margat mais aux Templiers, pour être présentée par eux à Léon lorsque les circonstances s'y prêteraient (3).

Malheureusement pour la politique pontificale, les légats n'étaient pas encore arrivés lorsque mourut Bohémond III et que Bohémond IV prit possession d'Antioche au détriment de Raymond-Roupen et de Léon. Attendre, c'était pour Léon laisser son rival renforcer sa situation ; il ne le voulut pas et il envoya ses troupes attaquer Antioche. En même temps, il fit appel aux Templiers, auxquels il envoyait vingt-cinq mille besants en gage de bonne volonté. Les Templiers vinrent, mais ce fut pour présenter à Léon la lettre du Pape, dont ils étaient porteurs. Léon proposa d'envoyer des députés soumettre au Pape un compromis aux termes duquel les Templiers recouvreraient Baghrâs, mais s'engageraient à prendre la défense des droits de Raymond-Roupen, dont il leur confierait l'éducation ; en attendant la réponse du Pape, il verserait à l'ordre l'équivalent des revenus du territoire de Baghrâs et les aiderait à reconquérir Darbsâk. Mais les Templiers, méfiants depuis 1199, refusèrent la proposition. Entre temps, Bohémond avait fait appel à az-Zâhir d'Alep, qui, bien qu'encore en conflit avec Al-'Adil autour de Damas lui envoya un

(2) Migne, 810-813.

(3) Migne, 819.

renfort utile, et à Rokn ad-dîn Soulaïman de Qonya qui, en juillet 1201, envahit la Cilicie. Léon fut obligé de courir défendre son pays et d'abandonner le siège d'Antioche (4).

Il adressa alors une nouvelle lettre au Pape. Après l'avoir remercié de la bannière de Saint-Pierre et avoir protesté du dévouement qu'il a toujours montré au Saint-Siège et à la Chrétienté, il lui raconte à sa façon la dernière crise, se félicite de ce que le Pape a écrit en 1199 au comte de Tripoli, mais constate que celui-ci n'en est pas moins parvenu à mettre la main sur Antioche; il se réjouit de l'arrivée prochaine des légats, auxquels il présentera des envoyés de Bohémond à Rokn ad-din saisis par lui, souhaite que le Pape leur adjoigne l'archevêque de Mayence (dont il ignore la mort, survenue le 25 octobre 1200) et enfin exprime le vœu que des secours d'Occident arrivent promptement, afin de profiter des discordes des Musulmans pour mener contre eux une croisade fructueuse. C'était, en même temps que poursuivre son propre intérêt, flatter le Pape dans une de ses idées favorites; de même, Innocent ne pouvait qu'être sensible à l'affectation du roi de remettre entre ses mains le jugement de l'affaire de Baghrâs, tandis que Léon trouvait son avantage à reconnaître la lointaine et nécessairement lente suzeraineté du Saint-Siège, contre les interventions plus efficaces des puissances voisines. Léon terminait, en effet, en demandant au Pape pour prix de sa fidélité de lui accorder la faveur de ne pouvoir être excommunié que sur mandat exprès du Saint-Siège : c'était interdire à ses adversaires de Terre-Sainte toute sanction spirituelle contre lui. Le même jour, l'habile roi d'Arménie lui avait fait envoyer par le Catholicos une protestation de fidélité et par l'archevêque de Sis, chancelier du royaume, la demande d'une mitre et d'un pallium. A tant de respect, le Pape ne pouvait répondre que favorablement. Le 1<sup>er</sup> juin 1202, il envoyait aux Catholicos une lettre paternelle, accordait au roi le privilège requis, promettait à l'archevêque de lui faire remettre mitre et pallium par les légats qui allaient partir. Il ne parlait pas de Baghrâs. Bref,

(4) Migne, 1003; Cont., A 313; Cont., D 230. Léon prétend dans sa lettre que l'attaque seldjouqide fut antérieure à sa propre attaque contre Antioche, qu'il n'avait abandonnée que pour éviter une guerre entre chrétiens; il n'y a guère de doute que cette version n'ait d'autre fondement que le désir de se donner le beau rôle.

Léon ne pouvait douter que la question d'Antioche ne fut résolue en sa faveur : Bohémond avait contre lui le Pape (5).

C'est à ce moment que quitta Rome le légat Sofred de Saint-Praxis. Débarqué à Acre, au début de l'automne 1202, il prit conseil des Maîtres de l'Hôpital et du Temple, puis se rendit à Tripoli après avoir écrit au comte et à la Commune de lui envoyer des représentants pour arranger son voyage vers Antioche (11 novembre 1202); mais trois mois passèrent sans que lettre ni député fût venu (6), et que l'hiver eût permis à Sofred de faire la traversée de lui-même. Le 2 février 1203, Bohémond finit par paraître, mais pour une affaire distincte qu'il refusa obstinément de laisser joindre à la question d'Antioche. A la suite d'une contestation avec l'Hôpital, peut-être relative à des redevances des vassaux du Krak des Chevaliers auxquelles Bohémond III avait renoncé et que Bohémond n'en avait pas moins prétendu percevoir, il avait été excommunié : excellente occasion pour lui de refuser toute négociation relative à Antioche, sous le prétexte que le légat n'avait pas le droit de s'entretenir avec lui. Il acceptait, toutefois, de rechercher un terrain d'entente avec les Hospitaliers, que le légat aida à trouver, mais sans que Bohémond acceptât de laisser mentionner sa présence dans l'acte final. Le 23 mars 1203, n'ayant rien pu faire de plus, le légat était de retour à Acre (7).

Dès 1202, Léon avait repris des hostilités devant Antioche; au printemps de 1203, il y revint encore, campant au Djisr al-Hadîd et mettant toute la plaine à feu et à sang (8). A ce moment arrivaient à Acre ceux des Croisés de la quatrième Croisade qui n'étaient pas passés à Constantinople, en particulier du flamand Jean de Nesle et du champenois Renard II de Dampierre. Comme ils étaient peu nombreux, Amaury se refusa à rompre la trêve qui régnait entre Chrétiens et Musulmans avant l'arrivée de renforts; mais les

(5) Migne, 1003, 1007, 1009, 1012, 1013.

(6) Bien que Sofred eût prié les évêques de Tortose et Bethléem d'insister auprès de Raymond.

(7) Lettre de Sofred, Migne, CLI sq.; Cart., II, 14; peu après Bohémond confirme une location de l'Hôpital, Cart., II, 22; il était encore à Tripoli en avril (Rohr., Reg. Suppl., 789 c.).

(8) Lettre de Sofred; IW, 147 v°; Chron. An. Syr., an. 1513; I. A. T., dans I. Ch. Géogr., 91 v°.



barons occidentaux, tout frais débarqués et avides de bataille, décidèrent, pour passer le temps, de s'engager dans la guerre qui reprenait avec le printemps entre Antioche et les Arméniens; et, tandis que Jean de Nesle allait par mer se mettre au service de Léon, Renard de Dampierre partait par la côte en direction d'Antioche. Témérairement, il voulut passer de Marqab à Antioche sans abandonner la terre. Il eut d'abord la chance de trouver dans le petit gouverneur de Djabala un hôte aimable qui, étant en trêve avec ses voisins de Marqab, non seulement reçut les Français richement, mais leur conseilla fermement de ne pas gagner Lattakié avant d'en avoir obtenu l'autorisation d'az-Zâhir. Follement, Renard ne voulut pas attendre : à peine entré sur le territoire de Lattakié, il fut surpris dans une embuscade et massacré avec presque toute sa petite troupe (9).

Vers le même moment, les Hospitaliers cherchaient à regagner la maîtrise de l'arrière-pays de Marqab et du Krak des Chevaliers en attaquant Ba'rîn. Mais al-Mançoûr de Ḥamâh avait été prévenu et avait obtenu des forts d'Al-'Adil et de ses vassaux de Ḥomç et Ba'l'bek, ainsi que d'az-Zâhir d'Alep, si bien que l'entreprise se termina pour les Francs par une défaite grave (mai 1203). L'Hôpital demanda la médiation des Templiers, qui fit craindre à al-Mançoûr que les Francs d'Antioche et les Arméniens de Cilicie ne se réconciliasent contre lui en raison de l'arrivée de nombreux pèlerins occidentaux, et de la venue à Antioche du roi Amaury lui-même. Al-Mançoûr fit alors des conditions acceptables, qui furent définitivement rectifiées, avec garantie des Templiers, en septembre 1203 (10). Ni à l'une ni à l'autre entreprise Bohémond n'avait, semble-t-il, collaboré en aucune façon, si bien qu'il conservait l'alliance d'az-Zâhir.

Cependant à Acre on décidait de tenter un grand effort pour mettre fin, avant l'arrivée escomptée de la Croisade, à la guerre fratricide d'Antioche. Bien que souffrant de la goutte, Sofred gagna par mer Antioche, suivi du roi Amaury, des maîtres du Tem-

(9) Villehardouin, chap. 27 à 30, 41, 52; Enneul, 340, 332 et 357 (Cont. G. T., 246-249 et 260); Kamal, V, 39; I. W., 149 r°.

(10) I. W., 148 r° v°, 149 r° v°, 150 r°, 151 r° (récit dédoublé); parmi les morts francs I. W. signale un comte d'Outremer, le « chef des Turcoples » et l'hospitalier « ar-Roumflôû akhou'l-Ḥarâd » que je ne comprends pas.

ple et de l'Hôpital, de hauts barons comme Étienne du Perche et Marcia de Hongrie, enfin d'un envoyé de Boniface de Montferrat alors sous Constantinople. Sofred obtint de Léon une suspension d'armes de trois, puis de neuf autres jours; le prince arménien déclarait accepter à l'avance le jugement des chefs Croisés et du légat du Pape. Mais les barons désignés, peut-être circonvenus par Bohémond, déclarèrent que l'affaire, pure question de droit féodal, ne regardait pas le représentant de l'Église. En vain, Léon essayait-il d'une pieuse corruption en promettant vingt mille soldats pour la Croisade s'il recevait satisfaction : les barons repoussèrent l'offre, en dépit de l'avis de Sofred qui, malade et découragé, se retira à Marqab, puis à Acre, pour y attendre le second légat dont l'arrivée était prévue (fin de l'été 1203) (11).

Léon, lui, n'attendit pas. Interprétant le retard comme un déni de justice, il décida d'agir par lui-même et reprit ses dévastations. Une nuit, une petite troupe arménienne parvint à pénétrer dans la ville par la porte de Saint-Georges (11 novembre 1203); voulant éviter une bataille en règle, Léon demanda au Patriarche de s'entremettre pour une paix entre la Commune et lui, et des négociations furent entamées. Bohémond n'était pas là, mais la population bourgeoise et les Templiers restaient violemment hostiles à Léon; les Templiers, fortifiés dans leur maison, firent une sortie et expulsèrent le détachement arménien, cependant que de la citadelle les hommes de la Commune et de Bohémond appelaient au secours par pigeon az-Zâhir d'Alep. Une armée alépine s'avança jusqu'à l'Oronte; Léon fut obligé de lever le siège (début de décembre). Ce n'est sans doute pas par hasard que, quelques jours plus tard, Bohémond accorda d'Antioche aux Génois une extension de leurs privilèges à Tripoli (12). C'est aussitôt après qu'arriva en Cilicie le légat Pierre de Saint-Marcel, qui venait de Constantinople, accompagné de l'évêque et chroniqueur Sicard de Crémone. Il apportait des mitres et palliums de la part d'Innocent III pour quatorze évê-

(11) Lettre des légats, Migne, CLI sq.; I. W., 149 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> nomme parmi les Francs qui se rendirent à Antioche, un comte Philippe, qui avait pris part à la prise d'une ville en Hongrie (évidemment Zara).

(12) Lettre de Léon, Migne, II, 687; Ann. T. S., an. 1203; Sicard de Crémone dans Migne, 213, p. 535; Chron. Syr. anon. an. 1514; I. A. T., dans I. ch. Géogr., 41 (91 v<sup>o</sup>; Kamal, V, avec mauvaise date); I. W., 151 v<sup>o</sup>; Rôhr. reg., 792.

ques arméniens; le roi et le nouveau catholico, Jean le Magnifique, lui firent un brillant accueil; puis on décida que la soumission de l'Eglise arménienne à Rome serait traduite par l'envoi annuel d'un représentant du Catholico au Pape et qu'en revanche, le Catholico étant introduit dans la communion romaine, aucun concile latin ne se tiendrait en Orient sans qu'il y fût invité (13).

On en revint alors à la question d'Antioche et là Pierre, esprit méthodique mais rigide, allait plutôt l'envenimer que l'apaiser. Après avoir constaté l'impossibilité d'un accord à l'amiable et attendu trois mois en vain que les deux parties se fussent mises d'accord à sa demande sur la désignation d'un arbitre, le légat décida de se constituer juge de lui-même, en vertu du pouvoir que lui en avait donné le Pape par une lettre qu'il montra au souverain arménien. Mais l'attitude des deux adversaires ne facilitait pas la tâche de Pierre. Léon commença par prétendre que, pour établir l'égalité indispensable à l'impartialité de la justice, on obligerait Bohémond à abandonner Antioche préalablement au procès, alors que le légat se refusait à envisager cette mesure autrement que comme une conclusion éventuelle du jugement; Léon finit par renoncer à cette attitude mais, à chaque convocation, passait son temps à invoquer la juridiction du Pape, à souligner qu'il ne considérait le légat que comme son représentant, ce qui, sous couleur de manifester son respect pour la cour romaine, n'avait d'autre objet que de refuser toute soumission à son délégué, ou de la subordonner au degré de satisfaction qu'il lui donnerait. Quant à Bohémond, trois fois sommé, il trouva trois fois le moyen de se dérober, d'obtenir de nouveaux délais, si bien que Pierre, se refusant à juger sans avoir entendu les deux parties, remettait sans cesse sa décision; Léon finit par croire qu'il se jouait de lui et avait partie liée avec ses adversaires; il en appela à Rome en repoussant la juridiction du légat (14).

Du moins, Pierre de Saint-Marcel aurait-il voulu régler la question subsidiaire de Baghrâs; mais les deux questions étaient liées. Par mesure de représailles contre les Templiers qui l'avaient fait échouer dans sa dernière tentative contre Antioche, Léon avait fait

(13) Lettre de Léon, Migne, II, 687; Sicard, Migne, CCXIII, 535.

(14) Lettre des Légats (Migne, CLI sq.), et lettre de Léon (Migne, II, 687); versions souvent contradictoires.

saisir la Roche de Roissol et la Roche-Guillaume et pillé des champs et troupeaux appartenant à l'Ordre. Le légat lui demanda restitution et réparation; Léon s'y déclara prêt à condition que les Templiers prissent l'engagement de se confiner dans leurs occupations religieuses et de ne plus s'opposer à ses desseins. C'est à ce moment que Léon en avait appelé au Pape, unissant les deux problèmes. Mais peu après Pierre réunit à Antioche un Concile et, maladroitement, estimant le Catholicos trop compromis avec Léon, ne l'y convia pas; puis Léon s'obstinant à refuser réparation, le légat l'excommunia et frappa le royaume cilicien d'interdit. Cette mesure que, d'après Léon, Sofred eût désapprouvée, risquait de compromettre l'union des Églises. Jean le Magnifique, informé de la décision du légat, réunit des suffragants et décida qu'il n'avait pas à tenir compte d'une décision prise dans un Concile auquel il n'avait pas été invité (15). Bref, tout allait de plus en plus mal, et Pierre ne put que lancer, sur le conseil du patriarche d'Antioche et de Sicard de Crémone (16), une exhortation aux deux parties de cesser une guerre inexcusable puisque justice avait été offerte. En juillet 1204, il était à Acre.

Cette faillite était préjudiciable à toute la Syrie. Là était arrivée la comtesse Marie de Flandre, femme du premier empereur latin de Constantinople, Baudouin. La principauté ayant dépendu, comme plus encore Chypre, de l'empire byzantin, l'on pouvait concevoir qu'elle dépendait maintenant du nouvel Empire latin (17). Léon étant roi de par la papauté et l'empire germanique, Bohémond jugea devoir prêter un hommage peu gênant à Marie, pour Baudouin (18). A la demande de la Comtesse, on reprit une fois encore les négociations, d'Acre même, sous la direction de Sofred, en qui Léon avait plus confiance qu'en Pierre et avec le concours du roi Amaury.

(15) Mêmes lettres et lettre du Pape à Léon, le 17 janvier 1205 (Migne, II, 509), en réponse à la plainte des Templiers.

(16) Et de l'évêque de Borsa (Boçra ?).

(17) On trouve trace de consirérations analogues pour Chypre lors des pillages du bailli Gautier de Montbéliard contre l'Égypte : le bailli d'Acre, Jean d'Ibelin, répondit aux plaintes d'al-'Adil qu'il ne pouvait rien sur Chypre, qui dépendait de Constantinople (I. A., XII, 181).

(18) Albéric, 884; on verra (infra, p. 618) que Léon essaya parallèlement de se rapprocher de l'Empire de Nicée.

Sicard de Crémone fut envoyé sommer les deux parties de se faire représenter à Acre et de remettre des gages, avec pouvoir d'excommunier celui qui s'y refuserait (19). Léon accepta une trêve de quarante jours et fit partir pour Acre son cousin, Constantin de Camardias, mais Bohémond ne reconnut pas la trêve et refusa le passeport à Constantin qui dut se rendre à Acre par mer. Bohémond finit par envoyer à son tour l'évêque de Tripoli, Geoffroy, accompagné de chanoines et du notaire personnel du Comte. Sofred parvint à réaliser un accord entre Constantin et les Templiers au sujet de la Roche de Roissol. Pour Antioche, Geoffroy n'apporta ni excuse pour les refus de comparaître de Bohémond, ni argument sérieux pour ses droits; Constantin demanda au légat de l'excommunier et d'interdire aux pèlerins de l'aider, ce que Sofred toutefois éluda; mais ne voulant pas laisser une trop pénible impression ni, comme le lui avait fait craindre Constantin, décourager les Arméniens dans leur bonne volonté envers Rome, il finit par se déclarer personnellement favorable à Léon, tout en subordonnant la décision finale à l'approbation de Pierre de Saint-Marcel, que l'opposition, dès cette séance même, de l'archevêque de Césarée et de Sicard à Sofred rendait tout à fait improbable. Les légats devaient s'embarquer pour Constantinople et, lassés, s'en allèrent sans avoir réglé la querelle (octobre 1204) (20).

En même temps que les légats envoyaient au Pape leur long rapport (21), Léon et le Catholicos Jean lui écrivaient aussi, louant Sofred mais se plaignant de Pierre et, en protestant de leur fidélité à Rome, lui demandaient de désigner de nouveaux juges plus « impartiaux » et de contraindre les Templiers à imiter les Hospitaliers qui s'étaient abstenus de toute intervention contre lui (22). Il était clair que le prince arménien n'accepterait de sentence que favorable à lui; mais par ailleurs, le Pape fut mécontent que ses légats eussent quitté la Terre Sainte sans avoir liquidé l'affaire (23).

(19) Il faut donc admettre que l'excommunication de Léon avait été suspendue.

(20) Lettre des légats et de Léon, comme ci-dessus.

(21) Il faut faire attention pour son intelligence que, dans cette lettre, la plume est tenue d'abord par Sofred puis, après l'arrivée de Pierre, par celui-ci, puis, pour les dernières négociations à Acre, de nouveau par Sofred.

(22) Migne, II, 687.

(23) Migne, II, 699.

En réalité, de cette longue négociation, le conflit sortait plus irréductible que jamais et plus généralisé. La lutte pour Antioche se rattachait à l'ensemble des luttes qui déchiraient le Proche-Orient : Bohémond avait pour lui non seulement les Templiers et la bourgeoisie antiochienne, mais az-Zâhir et les Turcs de Qonya; Léon, plus discrètement, avait l'appui du patriarche d'Antioche et des Hospitaliers (24) et, au dehors, d'al-'Adil.

C) *La question d'Antioche de 1204 à 1208.* — A la fin de 1204, les affaires se compliquèrent encore par l'introduction d'un nouvel élément de discorde à l'intérieur du Comté de Tripoli en la personne du seigneur de la puissante forteresse de Nefin (Enfe). Celui-ci, Renoart, ayant épousé la fille et unique héritière du seigneur de 'Akkâr, sans le congé de son suzerain, Bohémond, se jugeant lésé, l'avait cité devant la cour des barons de Tripoli qui, Renoart ayant fait défaut, conclut au droit de Bohémond de saisir les fiefs de son vassal (1203 ou 1204). Restait à transformer tout de suite cette sentence en réalité; à la fin de 1204, il commença à préparer une grande action contre Renoart d'une part, Léon de l'autre. A cet effet, il resserra les liens qui l'unissaient à la famille de Giblet (Djoubail) et aux Génois en donnant sa sœur Alice à Guy de Giblet, dont il avait déjà épousé une sœur, Plaisance (décembre 1204) (25), et en renouvelant en juillet 1205, les privilèges des Génois dans le Comté et la Principauté, moyennant quoi il obtenait d'eux un secours de trois mille besants, deux galères et trois cents soldats (26). Il semble que Bohémond ait aussi ébauché un rapprochement avec les Hospitaliers, en encourageant une expédition de l'Ordre contre Lattakié (27). Celle-ci se borna, en fait, à un raid heureux au printemps de 1205. Il est certain que le rattachement du Comté à la Principauté ne pouvait que lui profiter; il est toutefois peu croyable que Bohémond y ait personnellement parti-

(24) Ainsi que le déclare formellement Innocent III, dans une lettre à Philippe-Auguste en 1205 (Migne, II, 698).

(25) Paoli, I, 103. Il avait déjà accru les privilèges des Génois dans le comté de Tripoli, en décembre 1202 (Rohr. Reg., n° 792).

(26) Lib. Jur., 522; Oger, dans M. G., 55, XVIII, 124.

(27) Il promet à Guy de Giblet, en décembre 1204, à l'Hôpital, en mars 1205, divers revenus et biens-fonds des territoires de Lattakié et Çahyoûn, si Dieu les lui restitue (Paoli, I, 103, Cart. II, 48).

cipé, car on ne voit pas que ses rapports avec az-Zâhir, qui avait envoyé des renforts inquiéter Marqab, aient été du tout altérés (28). Ils ne le furent pas plus par l'attaque fructueuse que firent les Hospitaliers et peut-être d'autres Francs contre Hamâh dans la même période, ni par les hostilités qui se produisirent entre eux et al-Moudjâhid de Homç (29). Hamâh, comme Homç, relevait maintenant plus d'al-'Adil que d'az-Zâhir, et les Hospitaliers avaient une politique absolument autonome qui n'engageait pas Bohémond. De toute façon, il semble que Bohémond put, dans l'affaire de Nefin, bénéficier de la neutralité de l'Hôpital.

Par contre, Renoart, outre l'alliance naturelle de Léon, disposait de celle de plusieurs feudataires hostiles aux prétentions autoritaires de Bohémond, et parmi eux de Raoul de Tibériade, naguère expulsé du royaume de Jérusalem par Amaury pour insubordination et accueilli par Bohémond, envers qui il ne se montrait pas plus docile; au reste son frère Othon était allé au service de Léon. Enfin, Amâufy même soutenait plus ou moins Renoart, par rancune contre l'échec infligé par Bohémond à la tentative de règlement de l'affaire d'Antioche à laquelle il venait de prendre part. Aussi Renoart put-il impunément pendant plusieurs mois piller les environs de Tripoli, emporter même une fois à l'entrée de Tripoli, « le pot où l'on mettoit la monnaie que l'on prenoit de la dreiture dou prince »; dans cette guerre Bohémond laissa un ceil — ce qui lui valut le surnom de Borgne — et perdit son beau-frère, Hugues, frère de Guy de Giblet. Heureusement pour le Comte de Tripoli, Amaury mourut le 1<sup>er</sup> avril 1205, et Jean d'Ibelin, qui exerça après lui la baillie du royaume, était hostile à Renoart. Bohémond put prendre l'offensive contre son vassal infidèle et à la fin de 1205 emporter Nefin et 'Akkâr. Au début de 1206, il pouvait reparaitre à Antioche (30).

Si pendant ce temps Antioche ne lui avait pas échappé, c'est à az-Zâhir qu'il le devait. Léon voulait se venger de l'intervention de ce dernier qui lui avait, en 1203, coûté Antioche. Dénonçant la trêve conclue à ce moment, il vint assaillir des Turcomans dans

(28) I. W., 157 r°; M. B. N., dans I. F. V., 12 r°.

(29) I. W., 154 r°, 155 r° v°; Sibit., 341.

(30) Cont., A 314-315; Ann. T. S., 435 (Gestes chypriotes).

le 'Amouk, en même temps qu'il faisait réédifier dans le passage au-dessus de Darbsak une vieille forteresse ruinée. C'était là, dans son esprit, un moyen de pression, et il offrit à az-Zâhir d'y renoncer et de restituer son butin si le souverain d'Alep promettait de se désintéresser d'Antioche (été 1205). Az-Zâhir parut accepter, si bien que Léon vint bloquer Antioche, mais az-Zâhir la ravitailla, si bien que les hostilités entre les Arméniens et lui se rallumèrent bientôt. Le jour de Noël 1205, Léon fondit à l'improviste sur Darbsâk, fut repoussé de la place après un combat furieux, mais dévasta la plaine environnante puis, se retirant dans la montagne, entraîna à sa suite un renfort musulman qui faillit périr sous une tempête de neige. Az-Zâhir envoya alors sous l'émir Maïmouñ al-Qaçri de nouvelles troupes à Hârim et Tizin d'une part, à Darbsâk de l'autre; en avril 1206, il se mit lui-même à la tête d'une armée destinée à attaquer Léon; il fut surpris en mai par celui-ci, mais le repoussa et, ayant reçu un important contingent des Francs d'Antioche, passa à l'offensive. Léon, ne voulant pas courir le risque d'une invasion musulmane en Cilicie, fit demander la paix, qui fut conclue pour huit ans moyennant promesse de ne rien tenter contre Antioche, de détruire la forteresse édiflée au-dessus de Darbsâk, et de restituer tout le butin et les captifs pris (août 1206) (31).

Cependant, Innocent III n'avait pas renoncé à régler le différent ; désigner pour ce faire le patriarche d'Antioche et Sofred, comme le désirait le roi d'Arménie, c'eût été préjuger de la solution, ce qui ne se pouvait, et comme il ne disposait pas d'autres légats, Innocent III mit maintenant son espoir dans des juges pris en partie en Syrie même et, pour éviter le retour d'une opposition laïque, fit choix, en plus de deux ecclésiastiques, les abbés de Locédio (Pierre) et du Mont-Thabor, de deux nobles laïcs, le comte Berthold de Katzenellenbogen et un certain Gérard de Fournival inconnu, qui paraissent s'être trouvés dès auparavant en Syrie (mars 1205). Il leur recommandait de tenter encore soit un accord direct des deux parties, soit un arbitrage qui devait être rendu dans les trois mois ; en cas d'appel à Rome de l'une des parties, qu'ils lui envoient des renseignements complets ;

(31) I. A., 158-159 (H, II, 98-100); Kamâl, V, 41-42-44; I. W., 156 r°.



pendant la durée du jugement, les parties devront être sommées de conclure une trêve, et à celle qui s'y refuserait, le concours de tout chrétien serait interdit sous peine d'excommunication. Le même jour le Pape écrivait à Léon pour lui annoncer cette nouvelle tentative et lui expliquer la faveur dont elle témoignait pour lui (32). Nous ignorons totalement quelle suite fut donnée à la lettre d'Innocent : les faits militaires exposés précédemment montrent que le différend ne fut pas plus tranché en 1205 qu'il ne l'avait été en 1204.

Au reste, dès juillet 1205, Innocent III avait engagé Pierre de Saint-Marcel à retourner au plus tôt en Terre Sainte, où le siège patriarcal de Jérusalem était alors vacant, et à y reprendre en main la question d'Antioche. Il semble que Pierre se soit trouvé en effet en Syrie à la fin de 1205 et pendant presque toute l'année 1206 (33). C'est vraisemblablement à ce moment, plutôt qu'en 1204, qu'il commit l'imprudence d'entrer en conflit avec le patriarche Pierre d'Antioche, comme si la position du chef de l'Eglise latine dans la ville de Bohémond n'était pas déjà assez délicate. Au moment où Pierre de Saint-Marcel arrivait en Syrie, la place d'archidiacre à Antioche venait d'être laissée vacante par la mort du précédent titulaire dans un naufrage ; le cardinal et le patriarche, sans conversation préalable, désignèrent, celui-là un certain Jean, celui-ci un de ses tout jeunes neveux, qu'il se disposait à envoyer à Rome pour obtenir une dispense d'âge. En vain Pierre d'Antioche essayait-il de fléchir le légat, protestant de son droit de nommer aux bénéfices de son Eglise : Pierre de Saint-Marcel fit installer de force son candidat et nomma deux nouveaux chanoines à des places vacantes. Le Chapitre fit appel à Rome ; sans souci de cet appel, le cardinal le frappa de suspen-

(32) Migne, II, 156, 157.

(33) En août 1206, le pape menace l'archevêque de Tyr, qui est en conflit avec les Vénitiens alliés du Saint-Siège de le faire excommunier par le légat Pierre (Potthast, 2862); d'autre part, le conflit ecclésiastique d'Antioche qu'on va voir remonte, dit la lettre d'Innocent III du 8 janvier 1208, au passage de Pierre en Syrie; il serait étrange, s'il s'agissait du passage de 1204, qu'il ne s'y trouve aucune allusion dans la correspondance pontificale entre cette date et 1207; il est plus normal aussi de ne pas supposer trois ans d'intervalle entre ce conflit et les tragiques conséquences qu'on va lui voir. Toutefois il n'y a pas de preuve positive d'un passage effectif de Pierre.

sion, puis d'excommunication, priva le patriarche de son droit d'excommunication et l'obligea à recevoir ses chanoines (2 février 1206) (34).

La situation du patriarche Pierre à Antioche avant cette affaire n'était déjà que trop difficile ; dès le début de son patriarcat, il était entré en conflit avec les autorités communales en raison des impôts dont elles entendaient frapper l'Eglise et de l'égalité juridique où elle tenait Grecs et Latins (35). Puis était venue la compromission de Pierre avec Léon, peut-être dès 1201, en tous cas en 1203. Les soucis de Pierre l'avaient empêché d'envoyer à Rome les représentants périodiques exigés par Innocent III (36). Bohémond et la Commune n'attendaient qu'une occasion de se venger de lui. Son affaiblissement par les sanctions du légat la leur procura. De nombreuses possessions ecclésiastiques furent saisies ou pillées. Mais ce ne fut pas le plus grave : en 1206, Bohémond fit introniser à Antioche, opposé à Pierre, le patriarche grec Siméon II (37) ; la puissance byzantine n'existant plus, cette mesure ne présentait plus le danger d'ordre proprement politique qui l'avait fait tant redouter au siècle précédent. Pierre, de deux maux, choisit le moindre : il se soumit, ainsi que son Chapitre, à la volonté du légat, en attendant le jugement de Rome, qui n'était pas encore arrivé au début de 1208. Ayant recouvré son droit d'excommunication, il en usa immédiatement contre Siméon, Bohémond et leurs partisans, et jeta l'interdit sur Antioche ; mais ces sanctions étaient peu efficaces, parce que la Commune faisait recevoir au culte grec tous les Latins excommuniés. Alors Pierre ne vit plus de recours que dans la force et prépara un soulèvement dans Antioche en faveur de Raymond Roupen (38). Au même moment (mai 1207) Léon attachait plus solidement que jamais les Hospitaliers à la cause de son neveu

(34) Migne.

(35) Sur ces faits, cf. aussi, infra, p. 655.

(36) Migne, II, 864.

(37) Ce nom n'est fourni que par une liste arabe (Korolewski, Dict. Hist. eccl. art. Antioche).

(38) Le récit de toute cette affaire d'après la lettre d'Innocent III au patriarche de Jérusalem sur le procès, le 8 janvier 1208 (Migne, II, 1278). D'après l'Hist. Royal d'Alishan, p. 243, Bohémond fit arrêter deux neveux du patriarche.

en leur faisant concéder par lui la ville de Djabala, qu'aussitôt Antioche prise il irait attaquer de concert avec eux (39).

Le soulèvement eût lieu vers la fin de 1207 (40). Des chevaliers exilés introduits secrètement par le patriarche, firent un coup de main contre les autorités communales, qu'ils remplacèrent par une commune nouvelle à eux ; Bohémond se réfugia dans la citadelle. Mais là il put rassembler ses forces, descendit sur la ville et écrasa les rebelles. A la suite de cette victoire, il jeta le patriarche en prison, essaya de lui arracher une déclaration de légitimité en sa faveur ; devant le refus obstiné du prélat, il le soumit au supplice de la soif. Pierre, à bout, but l'huile de sa lampe et mourut dans sa prison (fin du printemps 1208) (41).

On juge du scandale et de l'émotion que provoqua cette fin tragique. Alors qu'il ne connaît encore que l'incarcération du patriarche, Innocent III écrit au patriarche de Jérusalem, qu'il a constitué son légat à demeure pour la Syrie, de faire un nouvel effort pour trancher l'interminable guerre entre Léon et Bohémond, cause d'horreurs de part et d'autre, et d'obtenir de Bohémond la libération de Pierre. Qu'il travaille à l'exclusion du patriarche grec Siméon et ne recule devant aucune sanction contre le prince et les autorités communales qui ont l'audace de le soutenir. Le 10 juillet, il revient à la charge. Il ne sait rien encore.

(39) Cont., II, 70. Le projet d'attaque n'est pas explicite, mais va de soi et du reste fut, on le verra, réalisé (infra, p. 629).

(40) Les Annales de T. S. (ainsi que les Gestes et Héthoum qui en dérivent) donnent la date de 1208 tandis que l'Hist. Royal paraît indiquer le début de 1207 ou même 1206; en réalité on peut affirmer qu'Innocent III ignore les faits en janvier 1208 (Migne, II, 1278, mais les connaît le 13 février (Migne, II, 1321); vu la rareté des traversées en hiver, on doit supposer un intervalle notable entre les faits et leur récit à Rome.

(41) Ann. T. S., 436; Gestes, 17; Héthoum, 481; Hist. Royal, 244; Cont. A, 314; Lettres d'Innocent III du 13 février et du 12 juillet 1208 (Migne, II, 1321 et 1429). Raynaldi a publié (Annales Eccl., XX, 220) une lettre que Mansi date de 1207, d'après laquelle Léon aurait conquis Antioche en cette année; nous verrons que cette lettre doit être en réalité datée sûrement de 1216 (infra, p. 622); l'indication de Cont. A, 314 d'après laquelle la guerre entre Léon et Bohémond dura sept ans (soit 1201-1208) jusqu'à la prise d'Antioche par Léon, est en contradiction avec toute la suite des faits et ne peut dériver que d'une faute de lecture; admettrait-on une prise d'Antioche, il faudrait la faire suivre d'une perte immédiate avec huit années nouvelles de guerre; I. A. T. dans I. Ch., Geog., 92<sup>o</sup> croit que Pierre mourut étranglé dans sa prison.

Mais le 12, il a appris. Il bondit sur son papier et envoie au patriarche de Jérusalem une page d'éloquence indignée. Puis, comme il a néanmoins l'esprit réaliste, il le charge de faire élire le plus vite possible ou de nommer lui-même un successeur à Pierre d'Angoulême et en même temps de procéder à une enquête sur des agissements reprochés au doyen d'Antioche. Pour Bohémond, aucune grâce ne peut lui être accordée avant qu'il ait expié sérieusement son forfait (42).

Naturellement l'échec de cette nouvelle entreprise exaspéra Léon dont la fureur ne connut plus de bornes. Il se livra en 1208 et 1209 à des dévastations systématiques, sauvages, de toute la plaine d'Antioche, arrachant les arbres fruitiers, massacrant les habitants (43). Bohémond fit intervenir de nouveau ses auxiliaires musulmans accoutumés. Au printemps de 1209, Kaïkhosrau attaqua le royaume cilicien, avec l'aide de contingents alépins, et enlevait Pertousd, qui défendait Mar'ach. Léon dut accepter un traité stipulant, outre le renvoi des biens que Kaïkhosrau avait laissés à Léon au temps de son exil, la renonciation du prince arménien à Antioche et la restitution de Baghrâs au Temple : le sort de la Principauté, on le voit, ne pouvait pas se jouer plus entre princes musulmans ; il va sans dire, d'ailleurs, que ces clauses furent lettre morte (44). La paix avait été facilitée par l'entremise d'al-'Adil qui, un peu auparavant (été 1208), avait fait appel à az-Zâhir pour secourir Homç, attaquée par les Hospitaliers, avant de venir lui-même en hiver exercer des représailles en leur enlevant Qolai'a, au sud du Krak des Chevaliers, puis en attaquant cette forteresse même, enfin en allant piller jusque sous les murs de Tripoli d'où Bohémond avait dû l'écarter à prix d'argent (45). Mais Léon ne considérait pas le secours lointain et forcément lent d'al-'Adil comme suffisant, et avait fait appel aussi aux Hospitaliers ; en avril 1210, il les remerciait de leur secours

(42) Migne, II, 1429.

(43) Hist. Royal, Alistan, p. 248; I. A. T. dans I. Ch. Géogr., 92 r°.

(44) Kamâl, 45; A. Ch. H. Or. Cr., V, 155.

(45) I. A., 181 (an 604), Kamâl, V, 45 (an 605), I. W., 156 v°, 157 r° et Sibî, 345 (an 603); M. b. N. rapporté par I. F., 22 r° à 603. Il semble que 604/1207-8 soit la date la plus vraisemblable en raison du raid chypriote qu'I. A. dit un peu postérieur et qu'A. Ch. (H. Or. Cr., 155) place en 605.

par la concession de Selefké, Château-Neuf (Norpert ?) et Camardias (46). Peu après, Kaikhosrau étant mort, il entreprenait, pour profiter des embarras de son successeur, une campagne contre Laranda, qu'il avait promise à l'Ordre (47). Il cherchait, en somme, à constituer au bénéfice des Hospitaliers une marche à l'ouest de la Cilicie, entre les Seldjouquides et lui; il en serait, cela va de soi, d'autant plus à son aise pour intervenir au sud-est. Par ailleurs, il faisait confirmer par Raymond Roupen, devenu majeur, sa donation éventuelle de Djabala à l'Hôpital, en y ajoutant Bikisraïl (48).

D) *La question d'Antioche de 1208 à 1216.* — Il devient fastidieux de passer en revue ces luttes sans cesse renaissantes, coupées de tentatives de médiation toujours vaines. Innocent III lui-même se lasse. Il s'en remet au patriarche de Jérusalem, auquel il écrit de nouveau en mars 1209, d'essayer au moins d'obtenir une trêve entre Léon et Bohémond (49). Il ne savait plus qui favoriser ; car s'il ne pouvait être question d'un pardon prématuré à Bohémond, si même il reconnaissait volontiers que l'attitude des Templiers n'était pas fondée toujours sur des mobiles religieux, par contre, écrivait-il à Léon, quel droit celui-ci a-t-il de se plaindre et de cette attitude et des sanctions prises contre lui, puisqu'il leur a enlevé leurs biens ? Il a fini, continue-t-il, par faire douter les plus bienveillants de ses droits, et sa persistance à en demander le respect aux armes — et avec quel excès ! — n'apporte-t-elle pas une justification au refus de Bohémond de se prêter à des négociations ? Le ton, on le voit, est bien différent de celui des premières années. Le Pape veut bien essayer de demander à Bohémond de faire occuper la citadelle d'Antioche pendant la durée du procès, par les Hospitaliers et les Templiers, sous la direction du patriarche d'Antioche qui, étant nouveau, ne

(46) Migne, III, 306.

(47) Cart., II, 118.

(48) Cart., II, 122. On remarquera qu'à la différence du Temple qui, à cause de Baghrās, intervenait directement entre Léon, l'Hôpital, s'il aidait Léon, évita de combattre Bohémond en personne, ce qui explique que celui-ci ou son parent et allié Guy de Giblet ait pu occasionnellement accorder quelques faveurs à l'Ordre (Cart., II, 56, 134).

(49) Migne, III, 18.

peut être soupçonné de partialité ; mais il n'a pas le droit de l'y contraindre avant jugement, et de toute façon Léon devra accepter la trêve et s'occuper de combattre les Musulmans (50). A quoi Léon devait peu après répondre en envoyant trois ambassadeurs, l'abbé du couvent arménien de Trezarg, Eschivar de Sarménie et son chancelier latin Bovon, expliquer au Pape qu'il ne pouvait, sans danger, combattre les Musulmans tant que le non-règlement de la question d'Antioche laissait subsister sur sa frontière une source constante de dangers (51).

Le nouveau patriarche qu'avaient élu les chanoines d'Antioche, à la fin de 1208, était cet abbé Pierre de Locéδιο, alors évêque d'Ypres, qui avait été chargé en 1205 d'une tentative d'arbitrage par le Pape entre Léon et Bohémond ; le choix marquait évidemment un désir de conciliation et de paix. Innocent, en mai 1209, l'envoya à ses fidèles en le leur recommandant et en sommant Bohémond IV de le bien traiter (52). En octobre, Pierre II est installé et a reçu du trésorier de l'Hôpital les biens meubles de son église que Pierre I<sup>er</sup> avait confiés à leur garde. Peu après, Innocent III essaye de s'entremettre une fois encore pour la paix, et désigna comme représentant pour agir avec l'aide des deux patriarches syriens, l'évêque Sicard de Crémone, qui avait en 1204 collaboré avec Pierre de Saint-Marcel et se trouvait en 1210 en Syrie. Cette fois, Innocent ordonnait d'employer la force pour soumettre celle des parties qui se montrerait la plus récalcitrante (53). Mais Sicard ne put rien faire. Un peu plus tard, le patriarche de Jérusalem voulut régler du moins l'affaire de Baghrâs. Mais Léon, qui demandait des juges pour Antioche, refusa de comparaître pour Baghrâs. Bien plus, il saisit Port-Bonnel, puis presque toutes les autres possessions de l'Ordre en Cilicie et dans la plaine d'Antioche ; enfin, comme une troupe de Templiers allait ravitailler une de leurs places-fortes que Léon n'avait pu enlever, Léon les assaillit dans une passe de montagne, et dans la bataille le grand-maître de l'Ordre en personne fut gravement blessé (début de 1211). Cette fois, c'en était trop. L'excommuni-

(50) Migne, III, 54.

(51) Migne, III, 310.

(52) Migne, III, 18, 46-48.

(53) Migne, III, 310.

cation dont Léon avait été l'objet n'avait été que théorique, et son application n'était restée qu'une menace en suspens ; le Pape écrit maintenant à tout le clergé de Syrie et de Chypre de la publier et de la faire strictement respecter, et au roi Jean de Brienne de secourir les Templiers (mai 1211) (54). Jean était peu favorable à Léon, qui était trop lié à la famille royale de Chypre, surtout depuis son remariage avec Sybille, une des deux filles d'Amaury II (1210). Aussi, à l'expédition de représailles préparée par les Templiers, donna-t-il un renfort d'une cinquantaine de chevaliers (55).

Seulement, il va sans dire que l'Ordre avait aussi l'alliance de Bohémond, et le Pape craignit que la force qu'en retirerait ce dernier ne tournât au détriment de l'Eglise. Innocent III n'avait jamais considéré comme contraire à sa fonction de correspondre dans l'intérêt chrétien avec des souverains musulmans. On eut cette fois ce spectacle extraordinaire d'un Pape demandant au souverain musulman d'Alep de protéger l'Eglise latine : ses bons rapports avec les Templiers, affectait de penser Innocent III, prouvaient des sentiments bienveillants à l'égard de la chrétienté, et az-Zâhir se devait alors de défendre le patriarche en cas de besoin (56). Hier sauveur de la latinité politique d'Antioche contre les Arméniens, az-Zâhir allait-il être le sauveur de la latinité religieuse contre les Grecs ? Quoi qu'il en soit, Innocent écrivait en même temps à Pierre II, découragé par les hostilités qu'il rencontrait et la ruine matérielle causée par les guerres à son église, pour lui rendre confiance et l'autoriser à affermer les possessions ecclésiastiques à remettre en valeur (57). Le Pape cherchait ainsi à sauvegarder l'indépendance de l'Eglise au milieu des interventions politiques contradictoires devenues indispensables et également funestes.

Si Innocent se détachait de Léon, Léon de son côté ne s'attachait plus exclusivement à l'appui romain. Il négociait un mariage entre sa famille et celle des empereurs grecs de Nicée, qui

(54) Migne, III, 430 sq.

(55) Cont., A 317.

(56) Migne, III, 434.

(57) Migne, III, 434-435.

échoua par suite de l'opposition religieuse (58). On a vu le resserrement de son alliance avec Chypre. Surtout les mêmes ambassadeurs arméniens qui étaient venus trouver le Pape en 1210 s'étaient ensuite rendus auprès de l'empereur Othon IV. L'Empire, par lequel Léon avait été couronné, avait disparu de la scène après la mort de Henri VI, par suite des guerres qui avaient mis aux prises son frère Philippe de Souabe et Otton de Brunswick. Mais en 1208, Philippe avait été assassiné, et l'accord s'était fait en Allemagne et en Italie pour reconnaître Otton, le candidat du Pape qui, en 1209, recevait sa couronne du Pape et peu après prenait la croix. C'est alors que Léon désira renouer son entente directe avec l'Empire, dont le chef, au reste, ne devait pas rester longtemps en accord avec le Saint-Siège. Otton remit aux ambassadeurs une couronne qu'à leur retour, le 15 août 1211, Léon plaça solennellement sur la tête de Raymond Roupen, proclamé son héritier et marié à la sœur du roi de Chypre, Hugues, le fils de son ancien allié Amaury (59). Peu après, Otton envoyait à son tour à Sis une ambassade dont le chef, Wilbrand d'Oldenbourg, nous a laissé, de son voyage en Syrie et en Cilicie, un si intéressant compte-rendu (60). Un peu plus tard, Léon se faisait recevoir confrère de l'Ordre des Teutoniques, auquel il donnait le château de Hematye (avril 1212), Cumbethfort et diverses autres localités dans la plaine cilicienne (61).

Se sentant ainsi renforcé, Léon tint pour nuls les avertissements du Pape. Après l'expédition des Templiers sur les confins ciliciens, il avait accepté une trêve : il la viola et envoya son jeune neveu faire son apprentissage militaire en dévastant une fois de plus sauvagement la plaine d'Antioche (1212). Bien plus : maintenant que le clergé latin de Cilicie, qu'il avait à l'origine

(58) Sur cette question, cf. A. Heinsenber, *Zu den armenisch-byzantinischen Beziehungen am Anfang des Isten Jahrhunderts*, dans *Sitzung b. d. bayer. Akad. d. Wissenschaft*, VI, 1929.

(59) Wilb., p. 162-181; l'ambassade à Otton IV a été racontée par un arménien, Héthoum, qui en faisait partie (Alishan, Léon, p. 281).

(60) Strehlke, 37. Le Pape confirma la donation en février 1214 (Strehlke, 39). Bohémond n'était pas ennemi des Teutoniques, auxquels il avait fait une petite donation en 1209 (Strehlke, 35).

(61) Migne, II, 54 (début 1209) et Cart., II, 118 (août 1210) indiquent qu'il était resté non consacré plus d'un an et demi.



favorisé aux dépens des Grecs, appliquait l'excommunication portée contre lui, Léon s'était mis à le combattre et, par exemple, profitait de la mort de l'élu latin de Tarse, qu'il avait longtemps refusé de laisser consacrer (62), pour le faire remplacer par un Grec. Il confisquait les biens des églises latines pour les attribuer à des Grecs. Il accueillait en Cilicie le patriarche grec Siméon, que Pierre II avait réussi à faire partir d'Antioche. Innocent III écrivit en février 1213 une lettre à Léon, qui commençait par ces mots : « Nous te refusons la bénédiction apostolique » ; il lui reprochait durement tous ses forfaits et le menaçait d'étendre à son neveu les peines prononcées contre lui (63). Toutefois, l'application stricte de l'excommunication avait, dès la fin de 1212, amené Léon à résipiscence ; il rendit aux Templiers toutes ses prises récentes, leur fit espérer Baghrâs, et écrivit à Innocent III pour l'en informer et lui demandait de faire contraindre Bohémond à comparaître avec Raymond Roupen à un nouveau procès ; le Pape arrêta en route sa lettre menaçante et, tout en faisant répondre par le patriarche de Jérusalem que la conduite de Léon ne permettait pas de lui accorder, pour l'instant, la faveur qu'il sollicitait, acceptait de le relever de son excommunication (mars 1213) (64).

Naturellement, le Pape ne soutenait pas plus Bohémond, qu'il n'appela jamais autrement que comte de Tripoli. Tout au plus le traitait-il, par nécessité, comme prince de fait lorsqu'il s'agissait par exemple de défendre contre lui le droit des moines de Saint-Paul à avoir pour abbé le candidat de leur choix (65). Peu après, le patriarche de Jérusalem ayant cité une fois de plus les deux parties à comparaître devant lui, et s'étant vu opposer par Bohémond l'argument inattendu de sa vassalité à l'égard de l'empire latin d'Orient, le Pape lui écrivit que c'était là un subterfuge dont il n'y avait pas lieu de tenir compte (66).

La question d'Antioche n'était donc pas plus réglée qu'au

(62) Migne, III, 783.

(63) Migne, III, 792.

(64) Migne, III, 747.

(65) Migne, III, 792.

(66) Lettre de Guillaume de Boyx à l'évêque de Besançon, éd. Röhricht *Regesta*, n° 868.

premier jour, mais pour la première fois en 1213 la principauté pouvait jouir d'un peu de répit (67). D'autre part, Innocent III pouvait envisager comme prochain le départ de la croisade qu'il n'avait cessé de préparer depuis le détournement de celle de 1202-1204, et il subordonnait toute sa politique orientale à ce grand objectif : il tenait donc à réconcilier Léon avec Jean de Brienne (68), ce qui avait été réalisé dès 1214 par le mariage de ce dernier avec une fille de Léon, Stéphanie ; à l'occasion de ce mariage, Léon contracta un grand emprunt auprès des Hospitaliers, en gage de remboursement duquel il leur concéda le district du Djéguer — sa frontière antiochienne — (69). En 1215, la situation de Léon est donc plus forte de nouveau qu'elle n'a été depuis longtemps.

Or, un malheureux accident a depuis peu aliéné à Bohémond son principal allié, az-Zâhir d'Alep. A la fin de 1213, le fils aîné de Bohémond, Raymond, âgé de dix-huit ans et, probablement depuis sa majorité (quinze ans révolus), bailli d'Antioche, tombait assassiné dans la cathédrale de Tortose par des « Assassins » qu'on soupçonne d'avoir été armés par l'Hôpital, dont le Vieux de la Montagne était tributaire (70). Bohémond voulut venger ce meurtre ; il se trouva qu'une attaque avait été préparée vers Hamâh et Homç par les Hospitaliers qui avaient reçu des secours d'Acre, de Chypre, de Cilicie. Finalement, sur l'intervention d'az-Zâhir, ils se satisfirent d'un tribut ; mais Bohémond, qui avait obtenu, d'autre part, un renfort de Templiers, put profiter d'une partie de ce rassemblement, et les chrétiens allèrent attaquer la forteresse ismaïlienne de Khawâbî. Les Assassins demandèrent des secours à az-Zâhir, qui leur en envoya, tandis qu'il faisait

(67) Il écrit encore en ce sens en 1215 ou 1216 (Potthast, n° 5178, 5179).

(68) Cart., II, 164. Il leur donnait en même temps un village dans la plaine de Maloûn (*ibid.*, 165).

(69) Ann. T. S., p. 436 (Gestes, 18, Héthoum, 482); Jacques de Vitry, 1142; Olivier le Scholastique, *Hist. Dam.*, Ch. 35; Bulle de Grégoire IX, du 20 avril 1236; Kamâl, 48-49; I. W., 172 v°. Rappelons que Bohémond paraît toujours avoir été en mauvais rapports avec les Assassins dont il évoque une exigence pour reprendre Maraqiya à l'Hôpital en 1199 (Cart., I, 682).

(70) Lettre d'Ibn al-Qiftî, citée par Yaqoût, *Irchâd*, V, 488-489; Kamâl, 48-49; I. W., 172 v°, 173 r°, 175 v°, 174 r° parle du meurtre du « frère de la princesse d'Acre » ce qui doit être une confusion pour le patriarche de Jérusalem, tué en effet à ce moment; A. Ch., 96 v°.

opérer d'autre part, une diversion par les contingents de Lattakié. Les Francs en surprirent et battirent une partie. Mais az-Zâhir fit appel à al-'Adil, dont le fils, al-Mou'azzam de Damas, alla dévaster Nâbolos. Les Francs durent renoncer au siège de Khawâbf et Bohémond envoya des excuses à az-Zâhir (1214) (76). Celui-ci restait intéressé à écarter Léon d'Antioche ; mais il devait être désormais moins vigilant à défendre Bohémond. L'annonce d'une nouvelle croisade ne pouvait, elle aussi, que le rapprocher de plus en plus d'al-'Adil, dont Léon avait la faveur. Quant aux habitants d'Antioche, épuisés de guerre, évidemment inquiets de voir la guerre musulmane remplacer la guerre arménienne, ils étaient moralement d'autant plus incapables de continuer à se défendre, que Bohémond résidait maintenant de préférence à Tripoli, moins apauvrie et plus centrale.

Léon sut profiter de ces circonstances pour nouer de nouvelles intrigues dans Antioche, où le clergé et certains barons lui restaient favorables. Son agent fut le sénéchal Acharie de Sarménie, qui était resté ou rentré à Antioche. Au début de 1216, une députation fut envoyée appeler Léon qui put, de nuit, faire pénétrer des troupes par la porte de Saint-Paul. Tous les points stratégiques étaient occupés avant que les habitants aient rien vu et d'ailleurs aucun pillage n'eut lieu. Le patriarche était évidemment du complot. Le 14 février, eut lieu l'entrée solennelle de Léon et de Raymond Roupen à Antioche ; le jeune prince, conduit à Saint-Pierre, y fit hommage au patriarche et fut, de ses mains, sacré prince, ce que n'avait jamais pu être Bohémond ; puis, au palais princier, eurent lieu les prestations d'hommage des barons et les serments de fidélité des chefs bourgeois. La garnison de Bohémond s'était réfugiée dans la citadelle ; mais en assurant tout de suite az-Zâhir de son bon vouloir et en lui renvoyant les prisonniers musulmans trouvés à Antioche, Léon prévint les vellétés d'intervention du prince d'Alep, que des négociations en cours avec al-'Adil retenaient également (71).

Léon se réconciliait, d'autre part, intégralement avec l'Église latine, rétablissant des prélats latins aux sièges de Tarse et de Mispis et en rendant Baghrâs aux Templiers. Dans ces conditions, la gar-

(71) Cf. *supra*, 598.

nison d'Antioche jugea n'avoir plus qu'à capituler. Bohémond, accouru sous Marqab, l'apprit avant de s'y être embarqué et retourna à Tripoli (72).

Léon paya d'ailleurs sa victoire syrienne d'une grave contrepartie, car une fois de plus les Turcs de Qonya, incités ou non par Bohémond, profitèrent de son absence pour attaquer la Cilicie. Az-Zâhir avait promis son appui au Seldjouqide de Qonya, mais une fois que cette alliance lui eût servi de moyen de pression pour obtenir d'al-'Adil la reconnaissance de son fils al-'Azîz comme son successeur à Alep, il craignit de compromettre cet accord s'il secourait Kaï-Kâouïs et se déroba en prenant prétexte d'excès commis

(72) Ann. T. S., 436 (Gestes Chyprois, 19); Cont. A; Lettre de Léon à Innocent III, dans Raynaldi-Mansi, XX, p. 220 sq. (cf. *infra*) qui est la source d'Hist. Royal (Alishan, 257, qui cite aussi des notes de manuscrits copiées en 1216-17), et, plus sommairement, de Sempad; B. H., 370; I. A. T. dans I Ch. Géogr., 92 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>; Kamâl, 50; I. W., 175 v<sup>o</sup>; Sibî, 374; A. Ch., 97 v<sup>o</sup>. La date est assurée par tous les chroniqueurs chrétiens et musulmans; c'est à tort que Röhrich et d'autres arguent des actes, Röhr. rég., 877, 878, pour placer le fait en 1215, car ces actes sont datés en style de Pâques, où février et mars 1215 sont donc en 1216 de notre style.

Nous utilisons pour le récit ci-dessus, la lettre publiée par Raynaldi d'après un original non daté, et datée par Mansi de 1207, d'après la vague indication de Cont. A 213 sur la longueur des guerres entre Bohémond et Léon. Cette date est tout à fait impossible, non seulement parce qu'aucun autre texte ne mentionne d'entrée de Léon à Antioche en 1207, mais pour une série de raisons internes : a) le récit de l'Hist. Royal en 1216 correspond textuellement à la lettre de Léon, qu'il a évidemment pour source. Or, l'entrée de Léon à Antioche en 1216 ne pouvant faire de doute, il n'y a vraiment pas de raison de supposer de sa part une confusion; b) les premiers mots de la lettre de Léon : « *Sicut . . . paterno affectu condoluitis* » sont une reprise, peut-être ironique, des premiers mots de la dernière lettre d'Innocent III que Léon ait reçue, celle de 1209 (celle de 1214 ayant été retenue); c) la lettre mentionne la restitution de Baghrâs au Temple, ce qui, en 1207, serait en contradiction avec toute la suite des événements; d) le roi d'Arménie mentionne la restitution de biens enlevés par Bohémond à saint Paul, ce qui est une allusion vraisemblable au conflit auquel se réfère la lettre d'Innocent III, de 1213, à Bohémond (Migne, III, 787); e) la lettre parle du rétablissement des archevêques latins à Tarse et Misis, et le patriarche y consacre le chantre d'Antioche Booz à la première, l'archidiacre d'Antioche Jean à la seconde; or, on connaît en 1209 un B. chantre d'Antioche et Jean est l'archidiacre qui, imposé d'abord par Pierre de Saint-Marcel, avait été confirmé par jugement de la cour romaine et définitivement installé en 1208 ou 1209 (Migne, II, 1278). On ne connaît, dans les années antérieures, aucun archevêque latin de Misis, et seulement un élu de Tarse en 1209-1210 (cf. *supra*, p. 322-323).

par le seigneur de Mar'ach Nouçrat ad-dîn contre des Arméniens sujets d'Alep. L'attaque seldjouqide n'en fut pas moins la plus redoutable que Léon avait eu à subir. Il était resté à Antioche jusqu'à l'automne de 1216. A ce moment, Kaï-Kaouïs vint de Mar'ach attaquer la région de Gaban, et enleva les forteresses de Gantchân et Djandjîn, alla dévaster la plaine cilicienne et anéantit l'armée envoyée en hâte par Léon sous les ordres de son oncle, le connétable Constantin, qui fut pris avec plusieurs hauts seigneurs. Il fallut, pour leur rançon, céder au début de 1218, avec la place-forte de Loulou l'entrée des Portes de Cilicie. L'accroissement de puissance de Léon en Syrie avait donc été acheté de sa sécurité à l'ouest (73).

(73) Kamâl, 50-51; I. W., 175 v°, 176 v°; Ibn Bîbî, 57-58; Sempad, 644; Hist. Royal (Alishan-Sissouan, 211), qui nomme à la place de Gantchân et Djendjîn, Choghagan, appelé aussi Izdi. Parmi les prisonniers il nomme aussi Constantin de Lampron, Kyr Isaac de Sig (?), Azil Auxence; Ibn Bîbî nomme Oschin (de Lampron) et Vasil (= Azil ?). Parmi les chefs arméniens était aussi Adam de Gaston (Baghrâs).

### CHAPITRE III

## DE LA CINQUIÈME A LA SIXIÈME CROISADE RAYMOND ROUPEN ET PHILIPPE D'ANTIOCHE

A partir de la fin de 1216, les conditions de la politique syrienne sont profondément modifiées par la mort successive d'az-Zâhir (1216), d'al-'Adil (1218) et de Léon (1219), et par l'intervention, au sud, d'une nouvelle croisade franque, au nord, des Seldjouïdes d'Anatolie. La carrière de Raymond Roupén, la revanche que prend Bohémond en établissant un de ses fils au trône de Cilicie, se terminent toutes deux misérablement.

#### I. — *La politique générale au moment de la cinquième croisade.*

L'organisation d'une nouvelle croisade, après le détournement de la quatrième, avait été la pensée constante d'Innocent III, qui l'avait fait décider en 1215 par le concile du Latran. Sa mort retarda les départs. Les premiers croisés arrivèrent à Acre en 1217, et combattirent al-Mou'azzam, celui des fils d'al-Adil qui possédait la Syrie centrale en apanage; mais en 1218, après le rassemblement de tous les croisés, le roi Jean de Brienne fit décider de porter l'attaque sur Damiette, dans l'espoir de se procurer un objet d'échange pour Jérusalem et la Palestine. La croisade commença bien, parce qu'al-'Adil mourut à ce moment et que son fils al-Kâmil, qui lui succéda en Égypte, démoralisé par l'annonce de la venue prochaine de l'Empereur Frédéric II et par l'impossibilité où les affaires de Syrie et de Djéziré mettaient ses frères de le secourir, croyait peu dans la possibilité d'une résistance : Damiette tomba en 1219, et, tandis qu'al-Mou'azzam faisait démanteler une série de places palestiniennes et Jérusalem même, al-Kâmil, d'accord avec lui, faisait proposer aux croisés la restitution de la Palestine, puis même de Djabala et Lattakié, en échange de Damiette. L'aveugle-

ment du chef de la croisade, le légat Pélage, des ordres militaires et des commerçants italiens, fit repousser ces offres, et al-Kâmil eut le temps de se ressaisir, de recevoir des secours d'al-Mou'azzam et même d'al-Achraf de Djéziré, et, Frédéric II n'arrivant pas, d'infliger aux croisés un désastre qui les obligea à rendre Damiette sans compensation (août 1221) (1).

Ce qui avait aggravé le péril où la croisade avait mis les Ayyoubides était qu'elle avait encouragé d'autres adversaires à l'affût. Il n'est pas jusqu'aux Géorgiens qui n'aient fait espérer au pape Honorius III une importante diversion (2). Mais le principal danger venait des Seldjouqides de Qonya. Nous les avons déjà vus en quelques occasions influencer la politique nord-syrienne et djéziréenne; néanmoins, avant 1216, ils n'étaient pas directement intervenus dans les territoires syro-djéziréens, comme l'avait fait jadis Qilîdj Arslân II. Pour comprendre dans quelles conditions ils vont pouvoir le faire à présent, il importe de revenir rapidement un peu en arrière. Après la mort de Qilîdj Arslân en 1192, il s'était opéré non sans peine un regroupement des domaines seldjouqides. Qotb ad-dîn avait pris Qaïsariya, fait périr Noûr ad-dîn Moḥammad, puis était mort lui-même; ses états étaient passés à Rokn ad-dîn Soulaïmân de Toqât, qui avait réussi à chasser Ghiyâth ad-dîn Kaïkhosrau (entre 1196 et 1199) puis à soumettre Amasya et Niksâr et enfin Malatya (1200). Kaïkhosrau avait été demander des secours à l'Artouqide de Hiçn Kaifâ-Amid, son neveu, à az-Zâhir d'Alep, à Léon de Cilicie, enfin à Alexis Ange; de son côté, Mou'izz ad-dîn de Malatya s'était retiré chez al-'Adil, dont il avait épousé une fille. Mais aucun de ces princes n'ayant le loisir de s'engager dans une expédition anatolienne, Rokn ad-dîn avait recouvré tout l'héritage paternel (il n'acquiesça Ankara qu'en 1205, à la veille de sa mort). Dès 1200 environ, il avait repris la politique expansionniste de son père en conduisant une expédition de représailles contre les Géorgiens dont la carence seldjouqide avait accru l'audace, et chemin

(1) Röhricht, *Studien zur Geschichte des fünften Kreuzzugs*, Innsbruck, 1891, et *Gesch.*, ch. XXXII; Grousset, III, 197-246. Aux sources arabes citées par ces auteurs, il faudrait ajouter ou substituer I. W., 187<sup>o</sup>, 203<sup>o</sup>, 210<sup>o</sup>; Sibî, 382, 384, 389, 39-397, 407-409, Sa'd ad-dîn Djouvaïnî dans Dhahabî, an 617; M. b. N. dans I. F., 86<sup>o</sup>, 93<sup>o</sup>, 97<sup>o</sup>, 98<sup>o</sup>, 135<sup>o</sup>, 138<sup>o</sup>.

(2) Hon. III, 12 mai 1224.

faisant réduit à l'état de vassal Bahramchâh le Mangoudjaqide d'Erzindjan et dépossédé le Saltouqide d'Erzeroum au profit de son propre frère Toghrilchâh d'Albistân. On a vu qu'il avait également inquiété la Cilicie où en 1201 son apparition avait empêché Léon de disputer Antioche à Bohémond. Enfin contre al-Adil il avait reçu l'hommage d'al-Afdal de Sâmosate (3).

Rokn ad-dîn fut remplacé par son fils Qilîdj Arslân III, qui était mineur. Kaïkhosrau, réfugié à Nicée depuis la prise de Constantinople par les Francs, fut appelé par le parti guerrier (Turcomans des frontières appelés « Oûdj », et descendants des Danichmendites), et, malgré l'opposition des fouqahâ, dûe à ce qu'il avait épousé une grecque, expulsa son neveu (1206). Naturellement allié de Lascaris contre les Latins et Trébizonde (alliée aux Géorgiens), il conduisit dès 1206 une expédition contre cette dernière, puis en 1207, malgré une intervention chypriote, enleva Ançalya à son seigneur latin, dont al-'Adil lui avait dénoncé les sévices à l'égard des commerçants d'Alexandrie, et s'empressa d'ailleurs d'y accorder aux Vénitiens le premier privilège connu d'un Seldjouqide aux marins francs. Il intervenait en même temps activement en Djéziré, en soutenant les ennemis d'al-'Adil et en particulier en défendant l'Artouqide de Khartpert contre son oncle de Hiçn Kaïfâ-Amid. Il était par contre naturellement allié d'az-Zâhir, adversaire comme lui de Léon. En 1208-1209 une attaque combinée des deux princes lui avait valu l'acquisition de Pertousd, qui dégageait Mar'ach. Pour des raisons obscures, les rapports se gâtèrent alors entre Lascaris et lui; la guerre éclata en 1211, et Kaïkhosrau y trouva la mort (4).

Les débuts de son successeur 'Izz ad-dîn Kaïkâoùs furent difficiles, car il eut d'une part à dompter une révolte de son frère 'Alâ ad-dîn Kaïqobâdh, soutenu par Toghrilchâh d'Erzeroum, d'autre part à refouler Léon, qui venait piller jusqu'aux abords de Qaïsariya, tandis qu'Ançalya soulevée se donnait aux Chypriotes. Mais contre Toghrilchâh il sut acquérir l'alliance d'al-Achraf, récemment entré en possession d'Akhlât, et bientôt annexait Erzeroûm;

(3) I. A., 58-59, 119, 129, 132; B. H., 350; Brosset-Géorgie, 456-463; Ibn Bibî Houtsma, IV, 5-22; pour la campagne de Cilicie, cf. p. 601.

(4) Ibn Bibî, 23-38; I. A., 128-129, 132, 160, 167; I. W., 173 r°; Nicéphore Grégoras, 17-21; Georges Akropolite, 16; Tafel-Thomas, 64; Chron. An. Syr., an 1520 (d'après laquelle en 1209, la paix entre Léon et Kaïkhosrau fut conclue par l'entremise d'al-'Adil).



en même temps Kaïqobâdh était dompté et enfermé (1213-1214). Peu après, Anṭalya était reprise, et dès auparavant Kaïkâoûs avait réussi à s'ouvrir un débouché sur la Mer Noire en capturant l'empereur de Trébizonde et en exigeant pour sa rançon le port de Sinope. Enfin on a vu qu'en 1216-1218 il réalisa d'importantes conquêtes sur les confins de la Cilicie (5).

La première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et plus spécialement les règnes de Kaïkâoûs et de son successeur Kaïqobâdh marquent l'apogée de l'état seldjouqide d'Anatolie. Les Turcomans maintenus dans l'ordre, l'exploitation économique du pays reprend avec une activité qu'elle n'avait pas connue depuis deux siècles; l'agriculture, l'élevage, les mines surtout procurent au souverain des ressources qu'accroît le commerce avec l'Occident et la Mer Noire, et dont aucun état voisin ne possède l'équivalent (6); depuis la conquête latine de Constantinople, aucun état non plus ne peut plus sérieusement inquiéter les Seldjouqides, auxquels leur richesse permet de recruter une armée de mercenaires considérable; les monuments qui restent de cette période, la littérature qui s'y développe, attestent la prospérité et la puissance relative du premier état fondé par les Turcs en Anatolie. Tout encourage les souverains à intervenir de plus en plus activement à l'Est et en Syrie.

La première grave intervention seldjouqide se produisit au lendemain de la mort d'az-Zâhir d'Alep. Les dernières tractations qu'avait eues Kaïkâoûs avec ce prince l'avaient fait se heurter à l'influence d'al-'Adil. L'arrivée des Croisés, en immobilisant ce dernier, fournissait à Kaïkâoûs l'occasion d'essayer de mettre la main sur la Syrie du Nord. Jugeant qu'il rencontrerait moins d'opposition s'il ne paraissait pas vouloir expulser les Ayyoubides, il promit Alep à al-Afdal, en échange d'une aide de ce prince pour conquérir la Djéziré. Au printemps de 1218, les deux alliés occupèrent tout le nord de la province d'Alep. Le pouvoir était exercé dans cette ville, au nom du tout jeune al-'Azîz, par l'eunuque

(5) Ibn Bibî, 38-58; B. II., 364, 369; I. W., 170 v<sup>o</sup>, 176 r<sup>o</sup>; Ann. T. S., 436, Cont. A 316, Chyprois, 18; Robert d'Auxerre, 274. Sur la prise de Sinope, Vasiliev, *The foundation of the Empire of Trebizond*, Speculum, 1936; sur les frontières entre Nicée et Qonya, G. de Jerphanion, *Les inscriptions cappado-ciennes*, *Orientalia Christ.*, 1935.

(6) Sur cette richesse, cf. spécialement Vincent de Beauvais, 143-144.

Toghrîl, qui fit appel à al-Achraf, en reconnaissant sa suzeraineté; bien qu'occupé à surveiller les Francs, al-Achraf accourut, surprit et écrasa les Seldjouqides près de Bouzâ'a, et reconquit tout le pays perdu. Kaïkâoùs se préparait à prendre sa revanche en Djéziré lorsqu'il mourut (1219) ; Kaïqobâdh, tiré de sa prison pour lui succéder, s'empressa, pour assurer son trône, de se réconcilier avec al-Achraf (7).

L'intervention projetée de Kaïkâoùs en Djéziré était en rapport avec la mort successive de deux princes zenguides de Mossoul. Le principal ministre, Badr ad-dîn Loulou, disputait le pouvoir au nom d'un enfant à un oncle de ce dernier, qui avait l'appui de Gueukbourî d'Irbil et du prince de Hîçn Kaïfâ ; Loulou fit appel à al-Achraf, qui lui envoya des renforts au lendemain de sa victoire de Bouzâa ; ses adversaires se tournèrent alors vers Kaïkâoùs, dont ils déclarèrent reconnaître la suzeraineté, bien que le prince d'Amid eût été antérieurement ennemi des Seldjouqides. La mort de Kaïkâoùs disloqua la coalition, al-Achraf acquit Sindjâr, et Loulou devait garder le pouvoir près de quarante ans, jusqu'à sa mort (8).

## II. — *Le principat de Raymond Roupen.*

Tous ces conflits reléguèrent à l'arrière-plan les événements locaux d'Antioche, avec lesquels ils interfèrent peu. Le nouveau prince d'Antioche, Raymond Roupen, devait avoir près de vingt ans ; de son ascendance normande il tenait des cheveux blonds et une stature élevée et fière (1). Il était arrivé au pouvoir avec l'aide du clergé et des hauts barons ; il fit de son règne leur règne. Les grands noms de la noblesse antiochienne, qui ne se trouvaient au bas d'aucun diplôme de Bohémond IV, reparaisent auprès de Raymond Roupen, qu'ils avaient servi en Cilicie, et auxquels Léon avait fait restituer leurs fiefs (2). Tandis que Léon rendait Baghrâs aux Templiers, Saint-Paul et les couvents de l'Amanus

(7) I. A., 204-205, 227-229, 231; Kamâl, 49-54, 61; Sibî, 379-380, 389, 392-393; Nazmas-Souloûk dans I. F., 92 v°; Ibn Bibi, 72-81. Kaïkâoùs avait profité de dissensions entre des frères d'az-Zâhir.

(8) I. A., 217-227, 232; Kamâl, 60-63; Sibî, 395-401; I. W., 184 r°.

(1) Historien Royal Alishan, 278.

(2) Même la veuve de Bohémond III, Sybille, reparait (Cart., II, 196).

recouvraient les biens que leur avait confisqués Bohémond IV (3). Les Hospitaliers sont naturellement bien traités (4), et les Teutooniques reçoivent à Antioche une pleine liberté de commerce (5). Antioche étant acquise, Léon et Raymond affichent pour le Saint-Siège un respect sans borne (6) ; Innocent III, tout à l'organisation de la croisade, ne chicane pas sur le fait accompli et paraît avoir reconnu le nouveau prince (7). Après lui, en tous cas, Raymond entretiendra les meilleurs rapports avec Honorius III, sous la protection spéciale duquel il se mit, et qui le recommanda par lettres expresses au légat Pélage, au Temple et à l'Hôpital, et à la commune d'Antioche (8). Aux Pisans, avec lesquels Bohémond IV avait eu de mauvais rapports, Raymond restitue tous leurs privilèges du temps de Bohémond III (9). En toute chose, le mot d'ordre était : retour à Bohémond III, le principat de l'usurpateur étant nul et non avvenu. Et l'on aurait un témoignage de plus de cet esprit si l'on prouvait que les Assises d'Antioche ont été rédigées sous Raymond Roupen.

De la politique extérieure de Raymond Roupen on ne connaît qu'un épisode. Il avait promis à l'Hôpital Djabala et Bikisraïl à reconquérir sur les Musulmans. La mort d'az-Zâhir d'Alep, l'arrivée des croisés lui permirent d'entreprendre de faire de cette promesse une réalité. Une expédition par terre et mer fut organisée, la ville de Djabala occupée, remise au châtelain de Marqab, serment prêté à l'Ordre par les habitants et les anciens possesseurs de fiefs à Djabala, réfugiés à Antioche ; confirmation de cette donation était en même temps sollicitée du Sacré Collège (début de 1218). Jusqu'à quel point l'Hôpital occupa-t-il la localité ?

(3) Raynaldi, XX, 220.

(4) Cart., II, 190, 196, 234, et la donation de Djabala.

(5) Strehlke, 41.

(6) Raynaldi, XX, 220.

(7) Pour cette période on n'a des lettres d'Innocent III que les titres. L'une a pour objet de contraindre « le prince d'Antioche » à payer certaines dîmes (Potthast, 5232, entre juillet 1215 et juillet 1216); il doit s'agir de Bohémond, le titre de prince n'était sans doute pas dans la lettre. Une autre, concernant la croisade, est adressée « au roi d'Arménie, au roi de Chypre et au prince d'Antioche » ensemble (Potthast, 5179); ici c'est évidemment Raymond.

(8) Hon., III, 675, 693.

(9) Müller. 90.

Quelques années plus tard, en tous cas, la ville sera de nouveau aux mains des Musulmans (10).

Inauguré sous d'heureux auspices, le pouvoir de Raymond Roupen s'écroula en trois ans. Dans des conditions mal connues, le jeune prince se brouilla avec Léon, qu'il aurait arrêté si les Templiers, en le prévenant, ne lui avaient permis de fuir ; sans doute Raymond trouvait-il pesante la tutelle de son grand-oncle, ou politique aux yeux de ses nouveaux sujets de ne pas rester le protégé d'un Arménien. Surtout en 1216, il naquit à Léon une fille, qu'il devait désigner comme son héritière, éventualité dont Raymond dût tout de suite éprouver la crainte, puisqu'en 1217 le pape Honorius III écrivait à Léon, sans doute sur sa demande, pour féliciter le roi arménien du choix qu'il avait jadis fait de Raymond pour lui succéder. Quoi qu'il en soit, il est évident que cette rupture enlevait au jeune prince le plus clair de ses forces (11).

Le malheur voulut que le patriarche Pierre, qui l'aurait peut-être bien conseillé, mourût au début de 1217, et que l'église d'Antioche restât trois ans privée de pasteur (12). Par contre Raymond avait, paraît-il, un entourage déplorable. Les largesses de son avènement avaient dû grever son trésor, il eut recours à des mesures vexatoires qui le rendirent impopulaire ; devenu soupçonneux, il extorqua des serments extraordinaires, et, s'en prenant aux clercs comme aux laïcs, compromit son alliance avec l'Église (13). La commune, tenue en laisse, ne pouvait lui être favorable qu'autant qu'il assurait la prospérité, ce qui n'était pas. Son pouvoir était à la merci d'un accident.

Bohémond n'avait pas pu s'occuper activement de récupérer Antioche. Au début ses forces seules eussent été insuffisantes contre Léon ; plus tard il dut participer à la campagne des croisés de 1217, puis, en 1218, défendre son comté attaqué par des diversions musulmanes (14). Toutefois, dès 1217, il s'était rappo-

(10) Cart., II, 206; Jacques de Vitry, lettre 3; Kamâl, 55; A. Ch., II 165 sq.

(11) Cart., II, 71, 127, 175, 241 (février 1218). Jacques de Vitry (lettre 2) en 1217, voit encore Djabala musulmane.

(12) Hon., III, 760; B. H., 371; Cont. A 318; Historien Royal dans Alishan-Léon, 289.

(13) Hon., III, 760. Pierre, II, n'avait pu, malade, aller au concile du Latran (Robert d'Auxerre, 281).

(14) Hon., III, 2034; Cont. A 318.

ché de Hugues de Chypre, dont, au début de 1218, il épousait en secondes noces la sœur, Mélisende, quelques semaines avant que Hugues mourût (15). Avec Raymond Roupen, il n'avait admis aucun compromis, et il devenait impossible au clergé de Tripoli de se rendre à Antioche. Finalement, Bohémond, hier expulsé d'Antioche par trahison, y rentra de même. Un complot fut organisé par un certain Guillaume Farabel, de la famille des seigneurs du Puy. Bohémond, appelé, accourut. Raymond se sauva dans la citadelle, qu'il laissa à la garde des Hospitaliers, et alla en Cilicie essayer de rentrer en grâce auprès de son oncle malade, mais en vain ; il se rendit alors à Damiette auprès du légat Pélage, qui l'avait jadis pris sous sa protection au nom de Honorius III (16). Au même moment Léon mourait. Bohémond IV ne devait plus se voir contester la domination d'Antioche, et en 1220 pouvait reparaitre au secours de la Syrie méridionale (17).

### III. — *Philippe d'Antioche, roi de Cilicie.*

Ce fut au contraire en Cilicie que la lutte arméno-latine fut reportée. Léon ayant désigné comme héritière sa fille Isabelle qui n'avait que cinq ans, il lui fallait un régent, que Léon avait constitué en la personne d'Adam de Baghràs (Gaston), sans doute détenteur de cette place avant sa rétrocession aux Templiers. Naturellement d'autres candidats firent valoir leurs droits. Le premier fut Jean de Brienne, pour le fils qu'il avait eu de sa femme, fille du premier lit de Léon ; retiré de Damiette où il ne s'entendait pas avec le légat, il préparait une intervention en Cilicie lorsque successivement Stéphanie et son fils moururent (1). Honorius III et le légat Pélage soutinrent alors une tentative de Raymond Roupen pour recouvrer l'héritage qui lui avait autrefois été promis. Mais Constantin, chef de la grande famille des Héthoumiens de Lampron, que les barons ciliciens avaient substitué à Adam, tué par un Assassin, put bloquer Raymond dans Tarse, et, avant l'arrivée d'un secours d'Hospitaliers, envoyé par mer de Damiette, le capturer et le jeter en prison, où le jeune prince devait bientôt

(15) Jacques de Vitry, lettre 3.

(16) Ann., T. S., 437 (Chypre, 19); Cont. A 318. La date est entre mars (Strehlke, 41) et mai (mort de Léon, Alishan, 307) 1219.

(17) Olivier le Scolastique, *Hist. Dam.*, ch. 53.

(1) Cont. A 349; Ernoul, 427; Olivier, *Hist. Dam.*, 45; Hon., III, 2320, 3229.

mourir. Des persécutions suivirent contre les Grecs, qui avaient pris parti pour Raymond (2).

L'incertitude de la situation politique de la Cilicie était grave en raison du voisinage de Kaïqobâdh. Celui-ci devait être le plus glorieux des souverains seldjouqides. Dès 1221 il avait enlevé sur la côte isaurienne, juste à l'ouest de la Cilicie, l'ancienne forteresse byzantine de Kalon-Oros, qu'il rebaptisa 'Alâiyeh, et dont il fit un port actif et sa résidence d'hiver. Bientôt toute l'Isaurie, d'Antalya aux abords de Korykos, à l'entrée de la Cilicie, lui appartint. Presque toutes les annexions réalisées par Roupen et Léon au lendemain de la chute des Comnènes à Byzance passaient ainsi aux mains des Turcs (3).

Dans cette situation, les barons ciliciens sentirent l'utilité de marier Isabelle sans tarder. On ne pensa plus au lointain fils du roi de Hongrie, auquel Léon l'avait fiancée en 1218, lorsque ce prince passait comme croisé. Leur commune hostilité contre Raymond avait rapproché les barons et Bohémond IV. De plus, des secours francs pouvaient être utiles, et, Jean de Brienne ni le jeune roi mineur de Chypre n'ayant de fils à marier, il était indiqué de s'adresser à Bohémond, au demeurant le plus voisin, et qui avait en son quatrième fils, Philippe, âgé de dix-huit ans, un mari tout prêt pour la jeune reine. Il n'était pas à craindre, puisqu'il avait deux frères aînés vivants, qu'il en résultât jamais d'annexion de la Cilicie à Antioche, et au surplus les barons mettaient comme condition que Philippe respecterait les usages arméniens et adhérerait à l'Eglise grégorienne. Bohémond, qui avait jadis introduit un patriarche grec à Antioche, pensa sans peine que le trône cilicien valait bien une messe arménienne, et le sacre eut lieu à Sîs, en juin 1222. Philippe inaugura son règne en allant, sous la conduite de son père, repousser une attaque seldjouqide ; Bohémond, naturellement, n'avait plus besoin à présent de l'alliance de Qonya (4).

(2) Cont. t 347; Ann., T. S., 437 (Chyprois, 29); Héthoum, 485; Chron. rim., 513; B. H., 379-380; Hist. Royal Alishan Sissouan, 314. La mère de Raymond, Alice d'Antioche, enfermée par Constantin, fut délivrée par l'entremise d'Hon., III (3495, 3883), et mourut après 1231 en possession, par héritage, du Toron, près Tyr (Ducange-Rey, 473).

(3) Ibn Bibi, 97-104 (qui date ainsi et non de 1225-6 comme on a cru).

(4) Oliv. Scol. ch., 88; Ann., T. S., 437 (Chypr., 20); I. A., 303 (H 108);

Malheureusement, l'intervention des Francs en Cilicie ne se limita pas à un épisode. Philippe s'entourait exclusivement de Francs, les comblait de faveurs, traitait les nobles arméniens avec distance. Sans doute aussi Bohémond désirait-il retirer quelque profit, pour ses états appauvris, de la nouvelle fortune de son fils. Sans doute Léon avait beaucoup fait pour latiniser extérieurement son Etat : mais cette œuvre était trop récente, elle était encore trop peu entrée dans les mœurs, pour que fût possible la symbiose franco-arménienne qui s'établira au *xiv*<sup>e</sup> siècle sous les Lusignan. Le bruit courut que Philippe allait envoyer à Antioche la couronne et le trône de la royauté. Constantin exploita ce mécontentement, groupa des partisans. A la fin de 1224, comme Philippe se rendant à Antioche, passait la nuit à Til Hamdouïn, des soldats pénétrèrent dans la forteresse, arrachèrent le prince, tiré de son sommeil, des bras de sa jeune femme éplorée, et l'emmenèrent à Sis, où Constantin le fit jeter en prison. En vain Bohémond, évitant l'emploi de la force qui eût poussé Constantin à supprimer Philippe, demanda qu'on lui rendît son fils sans royauté : Constantin, qui le savait incapable d'une intervention militaire dangereuse, garda Philippe, qu'il enferma à Partzerpert (5).

Si Bohémond avait recouvré Antioche, il s'en fallait de beaucoup qu'il l'eût recouvrée en paix. Raymond Roupen, lors de sa fuite, avait confié la garde de la citadelle d'Antioche aux Hospitaliers, auxquels Bohémond avait dû l'arracher de vive force. Pélage leur avait confirmé le droit de la réoccuper, avec toute la ville, s'ils le pouvaient (6). Cette obstination exaspéra Bohémond, qui usa de représailles : toutes les possessions de l'Ordre dans les villes d'Antioche et Tripoli furent saisies, deux frères furent mis à mort, dont l'un écorché vif. Pélage renouvela alors contre Bohémond l'ancienne excommunication que la croisade avait fait oublier. L'incarcération et la mort de Raymond Roupen parut, un

B. H., 380; Kyrakos, 428; Mich. arm. cont., 407; Vartan, 442; Sam. d'Ani cont., 460; Chron. rim., 516; Sempad, 647; Iléthoum, 485.

(5) Kyrakos, 428; Vartan, 442; Mich. arm. cont., 407; Sam. d'Ani cont., 460; B. H., 380; Cont. A 347; I. A., 303-304.

(6) Cart., II, 345.

moment, devoir rallier à Bohémond des adversaires, nul ne pensant à la fille que laissait Roupen; quelques barons, en effet, considérant que Bohémond avait à présent la légitimité pour lui, sollicitèrent leur pardon et revinrent à son service (7). Le Pape lui-même écrivit à Pélage de chercher non plus à expulser Bohémond, mais à le contraindre à une conduite plus supportable pour les clercs. D'autre part, Bohémond ayant promis Djabala jadis aux Templiers, pour se les concilier contre les Hospitaliers, un conflit en résultait entre les deux Ordres, que Pélage n'arrivait qu'en 1221 à apaiser par un partage, et qui se rouvrira encore. Mais Bohémond restait impitoyable pour les églises, exigeant par exemple de Saint-Siméon des impôts que le monastère disait ne pas devoir. Aussi le Pape revint-il vite à la méthode énergique. S'il voulait bien absoudre les Templiers qui avaient communiqué avec Bohémond excommunié, il interdisait formellement qu'ils recommencent à l'avenir (décembre 1224). Il se refusait catégoriquement à lui reconnaître le titre princier, et non seulement autorisait les Hospitaliers à résister par les armes aux violences de Bohémond (décembre 1225), mais les exhortait même à essayer de lui arracher Antioche (janvier 1226) (8). C'est une vraie guerre civile que double l'affaire cilicienne, et l'excommunication renforcée lancée contre Bohémond l'empêche de pouvoir compter sur les Templiers, beaucoup plus tièdes au reste en sa faveur, depuis qu'ils n'ont plus l'appât de Baghrâs.

On conçoit que dans une telle situation Bohémond n'ait pu intervenir efficacement en Cilicie. Il essaya, semble-t-il, de fléchir le Pape et d'obtenir de lui l'autorisation d'emmener des Hospitaliers et Templiers au secours de Philippe. Bien qu'Honorius III ait peut-être agi auprès de Constantin en lui faisant redouter cette éventualité (9), il n'accorda rien à Bohémond. Cependant celui-ci se réconcilia avec Kaïqobâdh, qu'il invita à envahir la Cilicie; Kaïqobâdh enleva en effet Djendjîn et d'autres places (10), bien

(7) Par exemple Guillaume de l'Isle et le maréchal Thomas Tirel (Strohlke, 50, Cart., II, 428).

(8) Cart., II, 292, 297, 349, 350. Hon., III, 675, 3495, 3883, 5061, 5225; le Pape voulait même excommunier les marchands allant à Antioche (Bibl. Nat. Nouv. acq. fr., 6801, 156).

(9) Uniquement d'après I. A., 303; rien dans les registres d'Honorius.

(10) B. II., 381; I. A. 303-304; Ibn Bibi, 138-142.



que Constantin eût reçu l'aide d'Hospitaliers et de Teutoniques (automne 1225). Le chef arménien fit alors dire à Bohémond de venir chercher son fils à Amoudaïn ; quand Bohémond fut arrivé à Til Hamdouïn, des envoyés lui dirent que même s'il recouvrait son fils, celui-ci ne vivrait pas, car Constantin l'avait empoisonné ; de fait, Philippe mourut peu après (11). Bohémond réunit alors tout ce qu'il put de troupes pour aller dévaster la Cilicie. Les Templiers, sans l'aider, ne troublèrent pas son passage. Constantin fit appel aux Alépins, qui n'avaient plus d'intérêt à défendre Bohémond ; Toghril envoya aux Arméniens des renforts, qui attaquèrent Baghrâs. Bohémond dut rentrer à Antioche (début 1226) (12). Les relations restèrent délicates entre Templiers et Turcomans du 'Amouq, et de nouvelles hostilités se produisirent en 1227 (13).

Quant à la veuve de Philippe, Isabelle, elle s'était enfuie chez les Hospitaliers de Selefké, qui, ne tenant ni à venger Philippe ni à s'attirer des complications, trouvèrent moyen d'éviter la honte de livrer directement la petite reine en vendant à Constantin leur château. Constantin, qui était le plus puissant des barons arméniens, et d'ailleurs allié à la famille de Léon, aspirait à la couronne pour son fils Héthoum. Isabelle lui fut mariée de force ; elle n'accepta qu'au bout de plusieurs années de devenir son épouse effective (14) ; mais dès 1226 ils avaient été sacrés ensemble à Tarse par le Catholicos Constantin ; l'assemblée avait adressé des expressions de fidélité au Saint-Siège et à l'Empereur (15).

Autrefois, les Héthoumiens avaient été liés à la politique byzantine ; mais, Byzance maintenant disparue, en face des Roupéniens latinisés, ils font figure d'Arméniens pur sang, et, portés au trône par une réaction antifrannique, freinent le processus de latinisation de la Cilicie ; celui-ci reprendra toutefois un tiers de siècle plus tard, sous Héthoum même, par la force des choses.

(11) B. II., 381.

(12) I. A., 303-304, donne le récit le plus complet, mais chronologiquement vague et difficile à raccorder dans le détail avec B. II. ; cf. aussi Sempad, 648.

(13) I. A., 309 (II 11, 170).

(14) Jusqu'à la confirmation de son mariage après procès ecclésiastique vers 1240.

(15) Sempad, 648 ; B. II., 381 ; Hist. Royal Alishan Sissouan, 313. On ignore l'attitude de Honorius III et de Grégoire IX devant ces faits.

## CHAPITRE IV

### LA PÉRIODE DE FRÉDÉRIC II ET DES KHWARIZMIENS

A partir du second quart du XIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire syrienne est dominée par des circonstances qui lui sont primitivement tout à fait extérieures : le conflit de Frédéric II et de la Papauté d'une part, la formation de l'empire mongol et l'invasion khwarizmienne de l'autre.

#### *Al-Kâmil, Frédéric II et les Khwarizmiens.*

Quelques mots sont ici nécessaires pour rappeler brièvement quelles révolutions s'étaient accomplies dans les dernières décades en Asie centrale et en Iran. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle s'était constitué, sur les ruines des états seldjoukides d'Iran, un empire englobant le Turkestan central (Khwarizm) et la plus grande partie de l'Iran; il avait été constitué par les bandes khwarizmiennes, pillardes, incultes, en partie païennes, sous la conduite du Khwârizm-Châh 'Alâ ad-dîn Moḥammad, et ne constituait en réalité rien d'autre qu'un domaine d'exploitation militaire dépourvu de la force d'un état. Il n'est pas impossible que les désordres turcomans auxquels nous avons assisté en Asie occidentale à la fin du XII<sup>e</sup> siècle aient été en partie une répercussion des bouleversements que la conquête khwarizmienne avait apportés dans la répartition des tribus turcomanes des régions khorassâniennes et caspiennes.

Quelques années plus tard avait commencé la croissance, bien au-delà des Khwârizmiens, d'un autre empire ayant pour centre la Mongolie et pour conquérant Tchinghiz-Khân (Gengiskan), avec une armée formée de Mongols auxquels s'étaient vite adjoints une multitude de Turcs septentrionaux non-islamisés. En six décades (1200-1260) cet empire, sous Tchinghizkhân et ses premiers suc-

cesseurs, devait s'étendre de la Corée et de la Chine centrale (à laquelle s'ajouterait plus tard la Chine du sud) à la Syrie et à la Russie; et dès la mort du fondateur de l'empire (1227), les armées mongoles avaient en Asie antérieure parcouru l'Iran, réduit 'Alâ ad-dîn et son successeur Djalâl ad-dîn Mangoubertî à une vie extraordinaire où alternent les fuites désespérées, talonnées par la cavalerie mongole, et, une fois celle-ci repartie, les conquêtes brutales, perfides, des bandes khwarizmiennes cherchant à s'assurer toujours plus à l'ouest, sur les Géorgiens, les Seldjouqides d'Anatolie, les Ayyoubides de Djéziré, un refuge enfin assuré. Prêtes à se louer à n'importe qui, elles sont un instrument tout prêt au service des ambitieux les moins scrupuleux, en même temps qu'un agent effrayant de désordre et de dévastation dans toute l'Asie occidentale. Elles ne disparaîtront, détruites par les Mongols, les Seldjouqides et les Ayyoubides, que pour faire place aux Mongols, qui arrivent derrière elles.

Al-'Adil mort, le danger de la cinquième croisade écarté, les fils du grand sultan ayyoubide se disputèrent, tantôt sournoisement, tantôt ouvertement. 'Al-Adil avait dès 1218 reçu une ambassade khwarizmienne (1). Al-Mou'azzam s'allia systématiquement avec Djalâl ad-dîn contre son frère al-Achraf (2). On s'en rendit peu compte encore dans la première crise qui mit aux prises les deux frères, en 1222-1224, parce que Djalâl ad-dîn était alors à peine rentré en Iran à la suite du départ des Mongols; mais l'intervention khwarizmienne fut nette dans une seconde crise, en 1226-1227. En 1222-1224, al-Mou'azzam, sans intervenir directement, provoqua une révolte du frère d'al-Achraf, Chibâb ad-dîn Ghâzî, en Djéziré; dont il était lieutenant, en même temps que des difficultés à Badr ad-dîn Loulou de Mossoul, l'allié d'al-Achraf; il soutenait à Hamâh l'héritier légitime, expulsé par un frère cadet qui était ami d'al-Achraf; al-Achraf soumit Ghâzî, et lui laissa Mayâfâriqîn (3). En 1226, simultanément al-Mou'azzam attaqua Hamâh et Homç alliées d'al-Achraf, Gueukbourî d'Irbil Mossoul, les Artouqides de

(1) Sibî, 390.

(2) Al-Mou'azzam soupçonnait al-Achraf et al-Kâmil de s'être entendus à ses dépens, lors du séjour d'al-Achraf en Égypte, contre les croisés (Sibî, 410).

(3) I. A., 274, 303; I. A. D., 171; M. D. N., dans I. F., 144 r°; Kamâl, 65-67; I. W., 203 r°, 206 r°, 215 r°, 219 r°; Sibî, 411 et ms. Brit., 164 v°.

Mardin et Amid le Diyâr Moḍar, Djalâl ad-dîn Akhlât, possession d'al-Achraf. Contre l'Artouqide d'Amid, al-Achraf appelle Kaïqobâdh, qu'il essaye ensuite en vain d'écarter lorsque l'Artouqide effrayé a fait sa paix avec lui : Kaïqobâdh gagne dans l'aventure Tchimichkezek, Hiçn Mançoûr, Kiahtâ, bref toute la rive droite du moyen-Euphrate en amont de son coude syrien. Al-Achraf va à Damas chercher une réconciliation personnelle avec al-Mou'azzam, mais, retenu quasi-prisonnier par celui-ci, ne peut recouvrer sa liberté qu'au prix de promesses qu'il répudie aussitôt après. La guerre aurait éclaté directement entre les deux frères si à ce moment n'était arrivée l'annonce de la croisade de Frédéric II (4).

Dès 1215, on l'a vu, le jeune empereur avait fait le vœu de croisade. Mais il en avait remis de jour en jour l'accomplissement afin de s'assurer d'abord tous les avantages qu'il pouvait retirer en Europe de la faveur que son vœu lui valait de la part de la Papauté. Honorius III et le grand-maître des Teutoniques avaient alors eu l'idée de l'intéresser à l'entreprise en lui faisant épouser la fille de Jean de Brienne, héritière du royaume de Jérusalem. Frédéric y vit en effet une occasion inespérée de reprendre l'ancien rêve de Henri VI, l'union de l'Orient et de l'Occident. Le mariage fut célébré en 1225, et aussitôt après Frédéric obtenait de Jean de Brienne l'abandon de sa baillie du royaume, dont il envoyait ses lieutenants prendre possession; il revendiquait même la baillie de Chypre comme suzerain du mineur Henri I<sup>er</sup>, parce que le royaume de Chypre avait été fondé sous la suzeraineté de Henri VI. Dès lors il organisa réellement son départ. Il n'était pas question de sentiments de croisé dans ce libre-penseur élevé au milieu de musulmans, et rempli d'admiration pour la culture orientale.

De son côté, al-Kâmil désirait, plus encore que son père, le maintien de bons rapports avec les Francs, afin de pouvoir, d'accord avec al-Achraf qui reconnaissait sa suprématie, soumettre al-Mou'azzam et reconstituer ainsi l'unité ayyoubide sous la direction du sul-

(4) I. A., 296-303; Kamâl, 68-70; I. W., 235 r<sup>o</sup>, 236 v<sup>o</sup>; Sibî ms., 168 r<sup>o</sup>; M. b. N., dans I. F., 174 v<sup>o</sup>, 175 r<sup>o</sup>, 190 r<sup>o</sup>, 193 v<sup>o</sup>; Ibn Bibî, 106-111 et 118-124. Les deux Artouqides font la kholba au nom de Kaïqobâdh. Kaïqobâdh se rapproche des Ayyoubides en négociant à la fois avec al-Kâmil (I. F., 183 r<sup>o</sup>, 190 r<sup>o</sup>) et al-Moudjâhid de Ḥomç (192 v<sup>o</sup>) et avec al-Mou'azzam (I. F., 190 v<sup>o</sup>).

tan d'Égypte. En échange d'une aide contre al-Mou'azzam, il n'avait pas craint de promettre à Frédéric une partie de la Palestine, comprenant même Jérusalem. Le peu de forces de Frédéric et la mort d'al-Mou'azzam enlevèrent à cette offre une partie de sa raison d'être; néanmoins al-Kâmil, brûlant d'autant plus de s'emparer sans délai de Damas, accepta, pour éviter toute complication avec les Francs, de faire à Frédéric des concessions territoriales incluant Jérusalem (5).

On juge de la réprobation que cet abandon suscita dans les milieux pieux, et le fils d'al-Mou'azzam, an-Nâcir Dâoùd, l'exploita pour essayer d'organiser une propagande populaire contre al-Kâmil. Elle ne le sauva pas. Aidé par l'attitude équivoque d'al-Achraf, al-Kâmil enleva Damas à Dâoùd, qui dut se contenter de Karak et d'une partie de la Galilée. Damas fut donnée à al-Achraf, qui en échange céda le Diyâr Mođar à al-Kâmil, si bien que les deux frères, entremêlant leurs territoires, étaient intéressés à la défense l'un de l'autre. Un autre frère, aç-Çâlih Ismâ'il, recevait Ba'lbak. A Alep, al-'Azîz devenu majeur jugea sage de consolider sa situation en épousant une fille d'al-Kâmil. Celui-ci, sans avoir l'absolue prédominance d'al-'Adil, faisait néanmoins figure d'incontestable chef de la famille ayyoubide (6).

Quant à la croisade de Frédéric II, malgré les heureux effets de sa diplomatie musulmane, elle s'était produite dans des conditions morales désastreuses pour l'avenir de la Syrie franque. Sa politique italienne et un dernier retard dans le départ de la croisade l'avaient fait excommunier par le nouveau Pape Grégoire IX, si bien qu'il ne pouvait recevoir d'aide des ordres militaires. D'autre part, il arrivait précédé d'une réputation de perfidie et de brutalité qu'accentua la façon dont il prétendit à Chypre et à Acre imposer son bon plaisir, à l'encontre des usages locaux. Sa croisade inaugura ainsi une période de guerre civile qui mit aux

(5) I. A., 315-318; Kamâl, 176-177, 182-184; I. W., ms. 1702, 117 r°, 119 r°; Kantorowicz, *Friedrich II*, c. IV. Les sources arabes originales sont I. A., 311-315; I. W. ms., 1703, 245 v°, 253 v° et ms. 1702, 119 r°, 121 v°; Sibî, 424-425 et 431-433; I. A. D., an 625; M. b. N., dans Amari. 19-24; Sa'd ad-dîn, dans Sibî, 427; Ibn al-'Amîd, an 626; Patr. d'Alex., 352-355.

(6) Sur la croisade de F., cf. Röhricht, ch. X; Grousset, t. III, ch. XVI; ms. 1703, 252 v°, 264 r°; Sibî, 434-435, 441; M. b. N., dans Amari. 22; A. Ch., 168 r°, 169 r°; I. A. D., 173 r°, 174 v°; Patr. d'Alex., 355; Ibn al-'Amîd, 627.

prises les partisans de l'empereur et ceux des autonomies locales, dirigés par les Ibelins. Lorsque le parti impérial aura été anéanti, il restera sous le nom de royaume de Jérusalem une fédération lâche de barons, de clercs et de marchands divisés en factions où se superposent les rivalités locales et européennes. Même la réconciliation de Grégoire IX et de Frédéric ne pourra rétablir l'unité syrienne.

*Les dernières années de Bohémond IV.*

Antioche et Tripoli n'étaient pas directement en jeu dans le conflit entre Frédéric et le parti ibelin ; mais le trouble qui en résulta était trop grand pour que l'attention de Bohémond ne fût pas détournée de la Cilicie vers le Liban méridional et Chypre. Pendant les dernières années de sa vie, l'histoire propre de Bohémond interférera en somme assez peu avec celle de ses états septentrionaux.

Au début, Bohémond était tout à fait favorable à Frédéric. En 1227, un envoyé de l'Empereur, qui n'était pas encore excommunié, avait fait réaliser une légère détente entre Bohémond et les Hospitaliers (1). Le prince d'Antioche restait pourtant excommunié : raison de plus de sympathiser avec Frédéric II, quand celui-ci le fut à son tour. D'autre part la reine-mère de Chypre, étant jalouse du peu de pouvoir que lui laissait le bailli Philippe d'Ibelin, alla en 1224 épouser sans préavis le fils aîné de Bohémond IV, le futur Bohémond V ; elle ne put ni l'imposer comme bailli aux barons ni même faire accepter à sa place Amaury Barlais, le chef du parti anti-ibelin à Chypre ; tous se réfugièrent à Tripoli, qui devint ainsi un foyer d'opposition à l'influence grandissante des Ibelins, donc *a priori* bien disposé pour l'Empereur. Lorsqu'on annonce l'arrivée de Frédéric, la reine et Bohémond s'embarquent de Tripoli, où réside l'envoyé impérial Richier d'Amalfi, pour Chypre ; et ce n'est point par hasard qu'au même moment Bohémond accorde deux privilèges aux Teutoniques. Au surplus, Antioche ne relevant pas du royaume de Jérusalem,

(1) M. b. N., dans Amari, 20.

c'était comme allié, non comme vassal, que Bohémond amena à l'Empereur à Chypre un premier renfort (2).

Seulement, Bohémond n'était pas plutôt arrivé à Chypre qu'il découvrit que Frédéric n'entendait pas les choses comme lui : quelques jours plus tôt, l'Empereur avait essayé de s'emparer par trahison de Jean d'Ihelin, frère et successeur de Philippe, et, s'il avait échoué, du moins avait-il obtenu par force la reconnaissance de sa suzeraineté sur le jeune Henri I<sup>er</sup>, par serments individuels des barons de l'île. Il demanda à Bohémond le même serment pour ses vassaux d'Antioche et de Tripoli. Le prince se vit emprisonné, déshérité... il contrefit le malade et s'enfuit à Nefin ; et « si tost com il fu a Nefin, il fu gary ». On ignore quelle suite eut l'affaire ; sans doute Frédéric, tout entier maintenant aux négociations avec al-Kâmil, pour lesquelles il avait besoin de paraître avoir derrière lui l'unanimité des Francs, n'insista-t-il pas ; en tous cas, en avril 1229, Bohémond est de nouveau auprès de lui à Acre (3). Ce n'est donc vraisemblablement pas par suite d'une mésentente avec Bohémond que Frédéric, dans la paix conclue avec al-Kâmil, ne fit pas inclure Tripoli et Antioche (4). Pratiquement, la zone où les hostilités restaient permises était surtout celle des grandes forteresses des ordres militaires : or ceux-ci considéraient comme impie la paix signée par l'excommunié, malgré le gain de Jérusalem, et n'entendaient pas la respecter.

Dès le départ de Frédéric, la guerre se ralluma donc dans ces régions. En même temps qu'il attaquait Damas, al-Kâmil faisait inquiéter les Hospitaliers du Krak, tandis que Bohémond combattait leurs protégés, les Assassins ; et les Hospitaliers obtenaient de Grégoire IX le renforcement de l'excommunication et de l'interdit portés contre le prince (5). A Ḥamâh, al-Achraf et al-Kâmil s'étaient mis d'accord pour rétablir l'héritier légitime dépossédé jadis au profit de son cadet, en ne dédommageant ce dernier que par Ba'rin. Les Hospitaliers firent un raid sur cette place ; puis, l'an-

(2) Chyprois, 32-33 (Philippe de Novare) et 45; Cont. A 361, 364; Hon., III, 6272; Strehlke, 50, 53; AOL, II, B 159; M. b. N., dans Amari, 22.

(3) Chyprois, 46 (Philippe); Cont. A 368; Strehlke, 54.

(4) Röhricht, 787 et n. 2.

(5) Annales de Waverley, MGSS, XVII, 461; Ann. Dunstapenses, *ibid.*, 509; Cart., 404, 409.

née suivante, profitant de ce qu'al-Achraf et al-Kâmil, on le verra, étaient fort éloignés au nord, ils organisèrent, avec l'aide des Templiers de Tortose, une attaque sur Hamâh, pour exiger du nouveau prince le tribut que leur versait son prédécesseur ; mais ils furent surpris et battus (6). Ils cherchèrent une revanche en allant piller, pendant l'hiver, Djabala (7), qu'ils ne purent garder ; au contraire, des renforts arrivés d'Alep dévastèrent les environs de Marqab. On n'aboutit à une trêve que vers la fin du printemps (1231). Il va sans dire qu'à ces opérations Bohémond IV n'avait eu aucune part.

Une commune opposition à Frédéric II avait rapproché les Templiers et les Hospitaliers, qu'on vient de voir combattre ensemble. Une même réaction féodale ou anti-impériale avait montré en 1228 qu'il pouvait y avoir identité d'intérêt entre les Ibelins et Bohémond ; et les Ibelins étaient alliés de l'Eglise. Or, en 1231, le lieutenant impérial Richard Filanghieri avait remporté sur les Ibelins de graves avantages ; ceux-ci cherchèrent alors à attirer Bohémond à eux : pour cela il fallait le réconcilier avec l'Eglise. D'autre part, si la guerre civile continuait en Syrie, en Italie Pape et Empereur s'étaient réconciliés en 1230, et Grégoire IX déployait tous ses efforts pour étendre cet apaisement à l'Orient. Enfin Bohémond se faisait vieux et craignait sans doute de mourir sans les secours de la religion. Toutes ces raisons expliquent que les dernières années de Bohémond aient enfin vu la fin des conflits avec l'Eglise et l'Hôpital, qui avaient agité tout son règne. Le 26 octobre 1231, Gérold, patriarche de Jérusalem et légat du Saint-Siège, sanctionnait la paix entre l'Ordre et Bohémond, auquel, pour la première fois depuis qu'il était prince en fait, l'Eglise reconnaissait le titre de prince en droit. L'Hôpital renonçait à jouir de tous les privilèges à lui concédés par Raymond Roupen et

(6) I. A., 319 (H 180) ; I. A. D., 180 v° ; I. W. 268 r° ; B. H., 396. En 630/1233, le seigneur de Ba'rin, trop menacé par les Francs du Krak, la cèdera à son frère de Hamâh.

(7) Celle-ci, quelque illusion que puissent faire les conflits des Templiers et Hospitaliers sur ses possessions, était reperdue pour les Francs, peut-être depuis 1121, où al-Kâmil offre de la céder, en tous cas depuis 1123 (Qirtâr, 8 r°, où la date est à corriger d'après Kamâl, V, 66, puisque Mou'azzam est dit vivant) et encore en 1229 (Tafel, II, 274). I. A., 330 (H 180) ; Kamâl, V, 79 ; Albéric, MGSS, XXIII, 938.



reconnaissait à Bohémond la plénitude de ses droits féodaux ; il en était dédommagé par la constitution de deux grosses rentes sur Tripoli et sur Antioche. Les deux partis se tenaient quittes des torts qu'ils s'étaient causés. Une série d'accords de détails complétaient cet accord général (8). Selon les conditions posées par Grégoire IX en 1230, Bohémond pouvait solliciter son absolution. Gérold la lui accorda en 1232 ; la confirmation du Pape fut écrite en avril 1233, lorsque Bohémond venait de mourir (9).

Eglise et empire étant à cette date réconciliés, l'absolution du prince ne signifiait pas qu'il eût changé de parti. Le mariage du fils de Bohémond avec la reine de Chypre avait été dissous parce que le jeune Bohémond était le fils, bien que d'un autre lit, du mari d'une demi-sœur du premier mari de sa femme (10). Jean d'Ibelin fit proposer au prince une union compensatrice ; son fils cadet, Henri, épouserait la sœur aînée du jeune roi de Chypre. Les pourparlers traînèrent, Bohémond désirant voir qui, des Ibelins ou de Filanghieri, l'emporterait. En vain Jean fit-il promettre en dot un fief considérable à Chypre si Bohémond envoyait des secours terrestres et marins. Bohémond, d'abord aimable parce que la fortune paraissait contraire à Filanghieri, devint froid après la victoire de ce dernier à Casal-Imbert (mai 1232), et ayant reçu une lettre aimable de Filanghieri au nom de l'empereur, qui lui offrait peut-être la baillie de la Syrie, rompit la négociation : Philippe de Novare, qui y avait participé, rendit au prince le fief qu'il en avait reçu, pour marquer son attachement aux Ibelins. Isabelle de Chypre devait cependant devenir plus tard la femme de Henri d'Antioche. Pour le moment, Bohémond préférait la suzeraineté lointaine de l'empereur à la puissance proche des Ibelins ; ce qui ne signifiait pas qu'il se compromît plus avec Filanghieri, et quand celui-ci fut chassé de Chypre, il fit la sourde oreille aux demandes de secours qu'il en reçut (11). Il était neutre.

(8) Cart., II, 427-428.

(9) Grég. IX, 1223.

(10) Hon., III, 6272; Cont. A 361.

(11) Chyprois (Novare), 86-89 et 108. Frédéric offrira encore en vain la baillie de Jérusalem en son nom à Bohémond V, au début de son règne (*Mon. Germ., Epist. sel.*, I, 674).

Bohémond mourut entre janvier et mars 1233 (12). De son principat long et singulièrement mouvementé se dégage l'impression d'un homme actif, tantôt violent et sans scrupule, tantôt malin et chicanier. Philippe de Novare, qui l'avait bien connu, admirait sa science et sa subtilité et le nomme parmi les grands juristes syriens (13). Avec Bohémond meurt le dernier prince d'Antioche. Sans doute trois de ses descendants en porteront encore le titre, ils ne le seront plus en fait. A demi autonome, appauvrie par la guerre intérieure et bientôt par les ravages des Turcomans, désertée par le commerce, isolée par l'enclave de Lattakié, Antioche n'équivaut plus pour eux au port prospère, bien défendu, facilement relié au royaume qu'est Tripoli. C'est dans les ports du sud du Liban ou à Chypre que se déroulent les événements de l'histoire intérieure franco-syrienne qui requièrent le plus leur attention, et, jusqu'à l'invasion mongole, de nouveau encore lors de la revanche mamlouke, c'est l'Égypte qui est le principal pays musulman à surveiller. La Syrie du Nord, pendant trente ans, sort presque de l'histoire générale. La dernière partie du règne de Bohémond IV a montré cette évolution, qui s'accentue sous Bohémond V ; désormais, entre l'histoire d'Antioche et l'histoire des princes d'Antioche, il n'y a presque plus de rapports.

*Histoire sommaire des derniers ayyoubides et de leurs rapports avec les Seldjouqides et les Khwarizmiens.*

Le séjour d'al-Achraf en Syrie pour le règlement de la situation de Damas avait eu une conséquence grave : Djalâl ad-dîn avait attaqué de nouveau Akhlât, l'avait prise et livrée à un sac terrible (1229). Les Artouqides du Diyâr Bakr, le prince seldjouqide d'Erzeroum lui avaient porté leurs hommages. Kaïqobâdh, qui venait d'annexer (1228) les territoires des Mangoudjaq Oghlou (Erzindjân et Koghonya), chercha aussi à utiliser l'alliance khwarizmienne contre Erzeroum, mais, devancé par le prince de cette ville dans la faveur du Khwârizm-Châh, fit appel à al-Achraf pour repousser l'invasion imminente de Djalâl ad-dîn en Anatolie. L'armée ayyouhide et l'armée seldjouqide se rassemblèrent près de

(12) Cont. A 403; Ann., T. S., 349; Müller, 99.

(13) Assises Jérusalem, I, 570.

Siwâs. La rencontre avec l'envahisseur eut lieu près d'Erzindjân, et se termina par un désastre pour le Khwarizm-Châh, qui ne put que se sauver tout seul en Adherbaïdjân. Al-Achraf recouvra Akhlât, et Kaïqobâdh annexa Erzeroum et envahit même la Géorgie. L'année suivante, les Mongols devaient venir en Iran et en expulser les Khwârizmiens ; Djalâl ad-dîn reparaitra alors en fuyard en Djéziré, lançant des appels que les pillages de ses bandes empêchaient d'entendre, et, traqué par les Mongols jusque près d'Amid, y mourra obscurément, tué par un paysan kurde (1231). L'épopée khwârizmienne avait abouti politiquement à l'unification de l'Asie mineure orientale sous la domination des Seldjouquides de Qonya. Plus lentement, elle aboutit de même à un renforcement de l'autorité ayyoubide en Diyâr Bakr : dès 1230, Chihâb ad-dîn Ghâzi de Mayâfâriqîn avait obligé le seigneur d'Arzan, qui s'était déclaré vassal de Djalâl ad-dîn, à lui céder ses états. Pour la même raison, al-Achraf et al-Kâmil allèrent en 1232-1233 déposséder l'Artouqide d'Amid et Hiçn Kaïfâ, dont le gouvernement, comme celui du Diyâr Moðar, fut confié au fils d'al-Kâmil, aç-Çâlih Ayyoûb, déchu de la régence de l'Égypte. Il ne restait de non-ayyoubide que Mârdîn.

Mais dès lors, les ambitions ayyoubides et seldjouquides se trouvaient entrer en contact direct, ce qui ne pouvait manquer de provoquer des conflits. Les bandes khwarizmiennes, privées désormais de chef et d'abri, ne demandaient qu'à servir les unes ou les autres. Des Mongols les ayant poursuivies jusque vers Siwâs, Kaïqobâdh les avait engagées pour étendre avec leur aide ses possessions vers l'est, reprenant ainsi sans s'en douter la tactique des Byzantins en face de l'invasion turque du XI<sup>e</sup> siècle, et il avait enlevé Akhlât aux lieutenants d'al-Achraf (1233). Al-Kâmil organisa alors contre lui une coalition de tous les Ayyoubides, à laquelle durent participer même al-'Aziz d'Alep et les successeurs

(1) Ibn Bîbî, 142-189; I. A., 307-320; Kamâl, 73; Sibî, 430-447; I. W., 262 v°, 273 r°, 277 r°, 282 r°; 'Abdallatif, dans Dhahabî, évén., 627, 629; Nasâwi, ch., 68-74, 84-90, 104-107; I. Ch., REI, 116; Djazari, 30 v°, 31 r°; Ibn al-Fouwâti, 42; B. H., 395; Kirakos-Brossset, 113. Le lieu précis de la bataille d'Erzindjân, est appelé Yâsitchoman par I. A., Nasâwi, Ibn Bîbî et 'Abdallatif, al-Wa'ra par Sibî.

(2) Ibn Bîbî, 182-196; I. W., 289 v°-292 r°; Kamâl, 85-86; Sibî, 452-453; Khazradji, 136 r°; B. H., 400; Ibn al-'Amid; Vie de Dâoûd, Aya Sofya, 154.

d'al-Afdal de Samosate. Le territoire anatolien fut envahi au nord de Mar'ach, mais Kaïqobâdh avait fait garder les défilés du Taurus, qui ne purent être forcés ; plusieurs seldjouqides, tel Dâoùd, étaient venus malgré eux, craignant de devoir échanger en cas de victoire leurs fiefs syriens contre des déserts anatoliens ; l'armée ayyoubide se retira vers Hiçn Mançoûr et Amid ; un secours envoyé sur sa demande à l'Artouqide de Khartpert fut pris, avec cette place, par Kaïqobâdh ; al-Kâmil dut se retirer en Egypte (1234).

Kaïqobâdh enleva alors un moment Saroùdj, Edesse, Sèvavérak, Harrân, Raqqa même, bref tout le Diyâr Moðar, qu'al-Kâmil vint lui reprendre l'année suivante ; avec l'aide de l'Artouqide de Mârdîn, une armée seldjouqide entreprit, d'ailleurs en vain, le siège d'Amid, tandis que les Khwarizmiens enlevaient Nacibîn. Les échecs de la politique d'al-Kâmil lui aliénèrent al-Achraf, qui devait l'entretenir à Damas chaque fois qu'il y passait et n'en retirait en Djéziré que des déboires ; à Alep, al-'Aziz étant mort prématurément, sa veuve s'inquiéta de l'attitude d'al-Kâmil ; tous les petits ayyoubides étaient ulcérés d'être traités en simples instruments de la politique d'al-Kâmil. Entre tous ces mécontents, une coalition se noua ; on entama des négociations avec Kaïqobâdh, qui préparait une nouvelle campagne contre Amid. L'heure était grave pour al-Kâmil.

La mort de Kaïqobâdh (1237), suivie de la maladie d'al-Achraf, le sauvèrent. Le successeur de Kaïqobâdh, Kaïkhosrau II, eut maille à partir avec les Khwârizmiens, qui se sauvèrent en Djéziré, où aç-Çâliḥ Ayyoûb les engagea à son service : ils devaient pendant dix ans être les artisans de sa force et l'un des principaux facteurs de la politique syro-djéziréenne. Puis, à la fin de 1237, al-Achraf mourut. Al-Kâmil ne reconnut pas le successeur qu'il s'était désigné en la personne d'aç-Çâliḥ Ismâ'il de Ba'lbek, et conquit Damas. Alep et Ḥomç, qui avaient envoyé des secours à Damas, se préparaient à soutenir à leur tour une attaque, et enrôlaient des Turcomans refoulés par les bandes khwarizmo-mongoles, obtenaient des secours de Kaïkhosrau, lorsqu'al-Kâmil à son tour mourut (1238) (3).

(3) Kamâl, 88-99; I. W., 296 r°, 310 v° et ms. 1702, 1 r°, 5 v°; T. S., 635

Ce fut le signal d'une réaction générale et le début d'une période d'anarchie. Aç-Çâlîh Ayyoub n'acceptait pas de voir son jeune frère, al-'Adil II, recueillir la succession de l'Égypte. A Damas, les lieutenants d'al-Kâmil, par crainte d'une attaque de Dâoùd, établirent en hâte un autre Ayyoubide, al-Djawwâd, qui, vite en difficulté avec al-'Adil, lequel n'avait pas été consulté, promit sa ville à aç-Çâlîh. Ce dernier avait eu à faire front en Djéziré à une coalition de tous les ennemis d'al-Kâmil, princes d'Alep, Homç, Mardîn, Mayâfâriqîn, groupés autour de Kaïkhosrau, et, par ailleurs, de l'ancien allié d'al-Achraf, Loulou de Mossoul. Grâce aux Khwarizmiens, auxquels il donna le Diyâr Modar, aç-Çâlîh avait néanmoins réussi à se tirer d'affaire. Il accourut donc à Damas, et prépara l'attaque de l'Égypte. Mais, tandis qu'Alep resserrait ses liens avec Khaïkhosrau par un double mariage et la reconnaissance formelle de sa suzeraineté, en Syrie centrale aç-Çâlîh Ismâ'il rentrait en scène, et réduisait aç-Çâlîh, venu avec peu de forces, à une situation telle que Dâoùd put s'emparer de lui. Naturellement Ismâ'il et Dâoùd se disputèrent la succession. Dâoùd libéra alors aç-Çâlîh avec charge d'aller détrôner son frère al-'Adil, allié d'Isma'il. L'impopularité d'al-'Adil facilite les choses : en 1240 aç-Çâlîh est maître de l'Égypte. Naturellement il n'a d'autre ambition que de reconquérir la Syrie (4).

Comme bien des prédécesseurs damasquins, Ismâ'il, menacé par le maître de l'Égypte, se rapproche des Francs. En 1239 la trêve conclue par Frédéric II était arrivée à expiration, Grégoire IX avait organisé une petite croisade, dirigée par le roi de Navarre Thibaut de Champagne, mais dès auparavant Dâoùd avait sans peine réoccupé Jérusalem, et les croisés avaient livré ensuite à al-

sq. d'après une lettre d'un témoin de la prise de Damas; I. Ch., REI, 117, Brit., 66 v<sup>o</sup>, Leyde, 174, 192; Sibî, 459-470; Khazradjî, 137 v<sup>o</sup>, 141 v<sup>o</sup>; Ibn as-Sâ'i, dans Ibn al-Fouwati, 77 sq., Nouwaïri, 303-306 (Leyde), et Djazari, 62 v<sup>o</sup>; Sa'd ad-dîn, dans Dhahabî Tab., 635; A. Ch., 182 v<sup>o</sup>, 183 v<sup>o</sup>; Ibn al-'Amîd; B. H., 401-404; Ibn Bibî, 199-210.

(4) Sibî, 468-483; I. W., 5 v<sup>o</sup>, 28 v<sup>o</sup> (lacune à compléter par 1702, 317 v<sup>o</sup>, 319 r<sup>o</sup>); T. S., d'après la même lettre qu'à la note précédente; Sa'd ad-dîn, dans Sibî, 477-479; I. Ch., REI, 117-120 et Leyde, 268; Djazari, 69 r<sup>o</sup>; Khazradjî, ans 636-637; Kamâl, 103-107 et VI, 1; Qirtâï, 14 r<sup>o</sup>, 21 r<sup>o</sup>; Ibn al-'Amîd *passim*; Patr. Alex., 388-391; Ibn al-Fouwati, 114, 121, 141; Vie de Dâoùd, 209; B. H., 404; Ibn Bibî, 215-219 (aussi sur les persécutions d'émirs anatoliens par Kaïkhosrau).

'Adil des combats peu heureux. L'occupation de l'Égypte par aḡ-Çâliḡ renversa la situation en leur faveur d'une façon inespérée. Contre aḡ-Çâliḡ et Dâoùd, Ismâ'il demande l'alliance franque, qu'il paye de la cession immédiate du pays entre Çaidâ et Tibériade, et de la promesse de la Palestine. Dâoùd une fois battu, les Hospitaliers, jaloux des Templiers qui acquéraient Çafad, firent signer la paix entre le successeur de Thibaut, Richard de Cornouailles, et aḡ-Çâliḡ : le premier, parent de Frédéric et gagné à sa politique, obtint du sultan égyptien, intéressé à ménager les Francs, la confirmation des anciennes concessions d'al-Kâmil à l'empereur. Les discordes qui éclatèrent ensuite entre Francs aboutirent au rejet définitif de la régence de Frédéric II, remplacé, au nom de son fils Conrad devenu majeur mais absent, par Alice de Chypre, l'ancienne femme de Bohémond V. Frédéric II, de nouveau en conflit avec la Papauté en Europe, ne pouvait intervenir. Pratiquement ce fut la fin des derniers vestiges d'autorité centrale (1243) (5).

Aḡ-Çâliḡ, qui ne s'était imposé en Égypte que par des exécutions effroyables, n'avait pas tardé à entrer en guerre contre Dâoùd. Pour éliminer tous ses rivaux syriens, il fit appel à ses anciens auxiliaires de Djéziré, les Khwarizmiens (6). Ceux-ci, du Diyâr Moḡar où ils étaient cantonnés, étaient entrés en guerre avec les Alépins affaiblis par l'envoi de renforts à Kaïkhosrau contre les Mongols, et leur avaient infligé un terrible désastre; mais peu après, avec l'aide du prince de Ḥomç, les contingents anatoliens étant revenus, ils avaient à leur tour été écrasés, et tout le Diyâr Moḡar était tombé aux mains des Alépins. En même temps Kaïkhosrau enlevait Sêvavérak (Souwaïda) et Amid au fils d'aḡ-Çâliḡ, Toûrânchâh (1241). En vain Chihâb ad-dîn Ghâzî de Mayâfâriqîn, que menaçait l'avance seldjouqide, essaya-t-il de rallier les Khwârizmiens et de reprendre les terrains perdus par eux et Toûrânchâh : il fut défait. Il semblait que les Seldjouqides étaient à la veille d'annexer la Djéziré si longtemps convoitée, lorsqu'apparut en Arménie un danger ter-

(5) Grousset, 372-407; Röhricht, ch. XXXV. Les sources musulmanes inconnues d'eux sont surtout I. W., 17<sup>o</sup>, 22<sup>o</sup>; Sibî, 480-485; Vie de Dâoùd, Aya Sofya, 91-94.

(6) Sibî, 487-497; I. W., 29<sup>o</sup>-<sup>vo</sup>, 43<sup>o</sup>, 46<sup>o</sup>; Qirtâi, 24<sup>o</sup>. Djawwâd, revenu puis passé un moment chez les Francs, meurt en 641/1243-1244 (Sibî, 492, Ibn al-Fouwatî, 190); la dernière exécution d'aḡ-Çâliḡ fut celle de son frère al-'Adil (Sibî, 512, I. W., 58<sup>o</sup>, en 1248).

rible, une armée mongole envoyée à la conquête de l'Anatolie. Kaïkhosrau fit alors brusquement signer la paix en Djéziré en abandonnant Akhlât à Ghâzi et Khartpert aux Khwârizmiens, afin de pouvoir disposer immédiatement de tous ses contingents et solliciter même les secours de ses ennemis d'hier (début 1243).

Ce fut peu après leurs déboires que les Khwârizmiens reçurent l'appel d'aç-Çâlih. Menacés eux aussi par leurs anciens ennemis les Mongols, ils furent trop heureux d'accepter la possibilité de trouver un refuge outre-Euphrate et accoururent (7). Devant la gravité du danger, Dâoùd et Ismâil se réconcilièrent, obtinrent l'appui du prince de Hømç hier vainqueur des Khwârizmiens, et demandèrent l'appui des Francs, qu'ils ne crurent pas pouvoir acbeter trop cher. Presque toute la Palestine leur fut donnée, y compris l'entière possession de Jérusalem. Mais déjà arrivaient les Khwârizmiens, dévastant tout sur leur passage. Jérusalem fut arrachée aux Francs et saccagée. Les alliés se rassemblèrent à Acre, et, malgré le prince de Hømç, décidèrent de livrer bataille tout de suite aux Khwârizmiens, afin de les empêcher de rejoindre aç-Çâlih. La rencontre eut lieu à Gaza (octobre 1244). Ce fut, pour les Franco-Syriens, une épouvantable catastrophe. Les Francs perdirent presque toute leur chevalerie et leurs récentes acquisitions palestiniennes. L'armée égyptienne vint occuper une partie des possessions de Dâoùd, puis, en 1245, enleva Damas à Ismâ'il après un siège atroce. Il est vrai que peu après les Khwârizmiens, mécontents de n'avoir pas été autorisés à piller Damas, se retournèrent contre aç-Çâlih. Mais celui-ci parvint à se réconcilier contre eux avec le prince de Hømç, qui anéantit la plupart des bandes près de Hømç. L'équipée khwârizmienne était terminée (été 1246). En 1257, aç-Çâlih enlevait aux Francs Ascalon et Tibériade. Dâoùd s'enfuit en Irâq, et ses fils livreront Karak en 1249 : seule restait en Syrie comme puissance rivale d'aç-Çâlih an-Nâcir d'Alep, qui prit même Hømç en 1248,

(7) Kamâl, VI, 2-18; Sibî, 485-488; Sa'ad ad-dîn, dans Dhahabî, éven., 639, 640; B. H., 406; Ibn al-Fouwatî, 142, 151; Ibn Bibî, 220-226, 231-236.

Grousset, 407-418; Röhrlich, 859-867. Les sources originales arabes sont I. W., 46<sup>vo</sup>, 50<sup>vo</sup> (en partie cité dans Michaud-Reinaud, 549-551); Sibî, 483-499; A. Ch., 191<sup>vo</sup>, 194<sup>ro</sup>; Vie de Dâoùd, 60; Khazradjî, 152<sup>vo</sup>; Ibn al-

(8) Sibî, 505-513; I. W., 512<sup>ro</sup>, 65<sup>ro</sup>; Sa'ad ad-dîn, dans Dh., 644-645 (détaillé sur Ascalon et Tibériade); Ibn al-Fouwatî, 216; Khazradjî, ans 644-645; Qirtâî, an 645; Matth., Paris, 559; Cont. A 433; Ann., T. S., 442 (Chypr., 146).

lorsqu'arriva l'annonce de la croisade de Louis IX. Aç-Çâlih, par des moyens terribles, avait reconstitué l'héritage d'al-Kâmil (8).

*La Syrie du Nord au temps de Bohémond V.*

On a remarqué combien, dans cet exposé d'histoire générale, la Syrie du Nord joue peu de rôle; *a fortiori* la Syrie franque du Nord, d'ailleurs extrêmement mal connue. Au début de son principat, Bohémond V envoya son frère Henri au secours d'expéditions d'Hospitaliers et de Templiers contre Ba'rîn, qui aboutirent, grâce à la médiation d'al-Kâmil, au versement d'un tribut par Hamâh à l'Hôpital (1). Mais dans l'ensemble son attitude politique des premières années ressemble à celle de son père avant sa réconciliation avec l'Église, de façon toutefois plus modérée. On verra ses démêlés avec l'Église séculière et les ordres militaires. Ce fut contre l'aveu de Bohémond que les Templiers profitèrent en 1237 de la mort d'al-'Azîz d'Alep pour attaquer les Turcomans du 'Amouq. Al-Mou'azzam, un fils survivant de Saladin, vint alors investir Baghrâs. Les murs commençaient à être ébranlés lorsque Bohémond, non sans avoir sévèrement tancé les Templiers, parvint à faire accepter son intercession en leur faveur auprès du gouvernement alépin, avec lequel il avait d'aussi bons rapports que son père. La leçon cependant ne suffit pas à l'orgueil du précepteur du Temple à Antioche, Guillaume de Montferrat, qui rompit la trêve en juin 1237, avec des secours reçus de divers seigneurs francs, parmi lesquels Guy de Giblest (Djoubaïl), peut-être alors en mauvais termes avec Bohémond. L'armée ainsi constituée se rendit à Hadjâr Choghlan pour surprendre Darbsâk; mais la garnison de cette place, alertée, résista assez pour donner à l'armée d'Alep le temps d'accourir. En vain des prisonniers francs de Darbsâk faisaient-ils signe à leurs compatriotes de se retirer, ceux qui le proposèrent

Amid *passim*; Ibn al-Fouwatî, 291; Qirtâi, 28 r<sup>o</sup>.v<sup>o</sup>; Sa'd ad-dîn, dans Dhahabî, évén., 643.

(1) Il y eut deux attaques, datées par Ann., T. S., 439 (Chypr., 118), de 1235 ou 1236; Cont. A 404, donne une date plus proche de la mort de Bohémond. A la première participe Jean d'Ibelin, qui n'est connu par ses chartes en Syrie et non à Chypre, qu'en automne 1233; le synchronisme avec l'expédition anatolienne d'al-Kâmil, oblige à adopter l'été de 1234 pour la seconde. C'est à la fin de 1233 que le seigneur de Ba'rîn la cède à son frère de Hamâh (I. W., 287 r<sup>o</sup>).



furent traités de lâches par Guillaume. Le résultat fut que les Francs, assaillis par des troupes plus nombreuses et fraîches, furent écrasés, Guillaume tué avec beaucoup d'autres chevaliers, presque tout le reste emmené prisonnier. Le désastre eut un grand retentissement, jusqu'en Europe où Templiers et Hospitaliers envoyèrent des secours, et où Grégoire IX se préoccupa du sort et du rachat des prisonniers. Cette fois il n'y eut plus d'hostilités entre Templiers et Alep pendant de longues années (2).

Dans les dissensions franques de la Syrie méridionale, Bohémond V, comme son père, évita de trop se compromettre. En 1243 il accueillit le frère de Filanghieri expulsé de Tyr, mais ne lui prêta aucun secours (3). Il s'associa à la coalition franco-syrienne qui devait aboutir au désastre de Gaza; ce fut pour la chevalerie antiocho-tripolitaine aussi une catastrophe, qui survenait juste au moment où la Syrie du Nord allait avoir le plus besoin d'hommes.

Avec les Arméniens de Cilicie, les rapports restèrent tendus jusqu'à l'arrivée de Louis IX. Non que Constantin prit jamais l'initiative de l'attaquer : sa politique, tout en restant dans la ligne de celle de Léon, était plus repliée, moins mêlée aux affaires latines. Il avait à se prémunir contre le danger constant d'une attaque seldjouqide. Kaiqobâdh envahit de nouveau la Cilicie en 1233, et à sa mort Kaïkhosrau n'accorda la paix aux Arméniens que contre la promesse de fournir un contingent militaire à toute réquisition. Peut-être fût-ce en vue de constituer une garde plus vigilante à l'ouest que Constantin concéda dès avant cette date la forteresse de Lampron à un de ses cousins et homonymes : concession imprudente, puisque plus tard Constantin de Lampron devait se révolter (4). De toute façon, le péril turc obligeait à rester prudent partout ailleurs. En 1232, Constantin accueillit Filanghieri, mais ne le secourut pas. Toutefois, vassal nominal de l'Empire, il favorisait les Teutoniques, auxquels il donnait l'important district de Hârôunya (5). Par contre il fut un moment en rapports si tendus avec

(2) Kamâl, 95; Math., Paris, III, 404; Ann., T. S., 441; Albéric, 942; Grég. IX, 3991, 4000, 4144; I. Ch., 93 v° (cite un frère Thomas, prisonnier). Les captifs seront libérés en 1241 devant l'attaque k̄hwârizmienne sur Alep.

(3) Il sanctionne un don de Filanghieri aux Teutoniques (Strehlke, 61, 64).

(4) I. Ch., 83 v°; Vincent de Beauvais, XXX, 144; Alishan-Sissouan, 85, 314 (réparation des remparts de Tarse en 1238); Carl., II, 464.

(5) Chyprois, 105; Strehlke, 65.

les Templiers qu'il en fit écorcher vifs. Peu de temps après l'expédition de Ba'rïn, l'accord se fit entre l'Ordre et Bohémond V, qui n'avait pas pardonné l'exécution de son frère Philippe, pour une expédition contre la Cilicie; au dernier moment cependant, Constantin, peut-être appuyé par un légat pontifical, parvint à satisfaire les Templiers par une forte indemnité. En 1237, Grégoire IX interdit aux ordres militaires, à Bohémond V et à Henri I<sup>er</sup> de Chypre, de rien tenter contre Constantin : Bohémond essaya du moins de profiter du rapprochement qu'il opérait alors avec la Papauté (qui lui envoyait de Rome sa seconde femme Lucienne de Segni) pour obtenir de la Curie la cassation du mariage de Héthoum et d'Isabelle, ce qui eût ôté toute légitimité au pouvoir du prince arménien. Mais Constantin obtint que le procès fût jugé en cour arménienne, ce qui était en préjuger la solution (6). Ayant à l'égard des querelles franques et du Saint-Siège une politique analogue, Bohémond et Constantin eussent dû se rapprocher. Mais il y avait entre eux des souvenirs trop amers. Il faudra des circonstances tragiques et l'influence de Louis IX pour parvenir à les effacer (7).

(6) Cont. A 405; Cart., II, 509; Grég. IX, 3597, 4732-4735, et Cart., II, 20 avril 1236.

(7) A la cour de Bohémond on trouve un Henri de Camardias, qui est peut-être de Cilicie (Cart., II, 594). Le rapprochement des dernières années est facilité antérieurement par le mariage d'une sœur de Héthoum avec Henri de Chypre, allié de Bohémond.

## CHAPITRE V

### LES INSTITUTIONS POLITIQUES D'ANTIOCHE DEPUIS 1193 : LA COMMUNE

Constamment dans l'histoire d'Antioche de 1193 à la fin du règne de Bohémond IV, on a vu intervenir la commune d'Antioche. Il importe de revenir ici sur cette commune particulièrement importante pour l'histoire syrienne, parce qu'elle est la première en date et la seule durable des trois communes par laquelle cette institution spécialement occidentale essaya de s'acclimater en Syrie, les deux autres étant Acre (1231) et Tripoli (1288) (1). Étude difficile cependant, puisque des archives communales d'Antioche, comme de celles d'Acre et de Tripoli, il ne nous est rien parvenu.

Un premier caractère dominant de la commune d'Antioche nous est montré par les circonstances mêmes de sa fondation et de son développement : elle est née d'une réaction de défense contre une menace extérieure; elle s'est développée au cours de la lutte de deux princes rivaux, elle n'est pas le produit d'une révolte interne contre le régime politique antérieur. Défense contre l'étranger (Frédéric II), telle sera aussi la cause de la formation de la commune d'Acre; lutte de deux prétendants rivaux, la cause de celle de Tripoli. Antioche nous préfigure donc sous ce rapport toute l'histoire communale syrienne.

Il n'est pas sûr que par son organisation Antioche par contre ne diffère pas d'Acre et de Tripoli. Il est évident qu'à l'opposé de ce que nous avons constaté pour les institutions établies au lendemain de la Croisade, l'existence d'une commune, dont l'analogue n'existait pas en Occident à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, provient, sinon dans les circonstances qui l'ont provoquée, du moins dans l'organisation qu'elle se donne, d'une influence occidentale. Cette in-

(1) Cf. J. L. La Monte, *The communal movement in Syria*, dans *Haskins Anniversary Essays*, Cambridge (U. S. A.), 1929.

fluence, elle peut être double. Il y a celle des pèlerins, des croisés : nul doute que la troisième Croisade, par la masse d'hommes qu'elle amena et le temps relativement long qu'ils restèrent, n'ait fait beaucoup à cet égard. Mais plus encore, il y a l'influence des colonies italiennes, constamment présentes, et dont l'organisation, que Jean d'Ibelin qualifie de commune, est imitée plus ou moins étroitement, plus ou moins complètement des communes-mères d'Italie. On notera par contre, que le mouvement communal ayant avorté en Italie normande, nous avons là un cas typique de divorce entre notre principauté et la terre originelle de ses fondateurs, de son rattachement à l'Occident non-normand.

La commune a été créée par « conjuratio » en l'absence du prince (2). Si elle eut une charte, on l'ignore, comme d'ailleurs pour Acre et Tripoli. Font partie de la commune, non seulement les bourgeois, mais, au moins théoriquement et au début, les nobles et les clercs (3). La participation des nobles et du clergé, qui ont eu un rôle actif dans la constitution de la commune, la rapprochent d'une part de celles d'Acre et de Tripoli, d'autre part de celles de l'Occident méditerranéen, et l'opposent aux communes des pays du Nord. Plus que par une influence occidentale, cette parenté s'explique par la similitude de certaines conditions sociales. A la différence de la noblesse de l'Europe du nord-ouest, celle de Syrie est en effet, comme celle d'Italie, essentiellement une noblesse urbaine. Cela tient à l'importance qu'ont eues, dès l'origine, les villes dans la vie syrienne, à la concentration des conquérants dans quelques places, à l'extension du fief-rente relativement au fief-territorial. Dans la première partie du XII<sup>e</sup> siècle, ce caractère restait peu accentué, parce que l'étendue des territoires possédés ajoutait aux colonies franques des villes des garnisons et seigneuries de forteresses rurales. Mais, à partir du moment où ces forteresses sont tombées, la noblesse qui les occupait a toute entière reflué dans les villes, en l'espèce à Antioche. On peut penser que cette classe habituée à la guerre, s'en trouvant privée au dehors, a été dans la ville une cause d'agitation. Les

(2) Cont. D 209.

(3) Cont. A 313; Innocent III, lib. II, n° 512 (5 janv. 1199), où il est question du « juramentum » communal des clercs.

textes nous manquent pour savoir de quelle façon les conflits universels entre bourgeois et nobles, au sujet des exigences financières et de l'égalité judiciaire dans la commune, se sont combinés à leur opposition dans la rivalité entre Bohémond IV et Raymond Roupen. On a vu seulement qu'en 1208 les nobles essayèrent de substituer une commune à eux à la commune d'Antioche, dévouée à Bohémond.

La participation du clergé à la proclamation de la commune était la conséquence naturelle du rôle joué par les patriarches dans la vie générale de la ville et en particulier dans sa défense contre les périls extérieurs. Mais là aussi il ne faudrait pas croire que cette fraternité originelle ait exclu des divergences ultérieures analogues à celles qu'ont connues presque toutes les communes d'Occident, que les clercs en fussent ou non membres ; en un sens même elle les aggravait, car, puisque les clercs étaient membres de la commune, les autorités communales en tirèrent tout de suite argument pour les astreindre comme tels aux mêmes obligations fiscales que les autres, et les traduire devant la même juridiction laïque, au moins si le plaignant était laïque ; il va sans dire que l'Eglise ne pouvait admettre pareille dérogation à ses privilèges ordinaires (4). Cette attitude « anticléricale » de la commune fut naturellement appuyée par Bohémond IV, attentif à rechercher partout les augmentations possibles de ses droits et de ses revenus, et dont le sort, de plus, était lié à la fidélité de la commune. Ce fut sans doute une des raisons qui jetèrent le patriarche Pierre I<sup>er</sup> dans le parti de Raymond Roupen et de Léon, qui jouait la carte de l'appui du Saint-Siège. L'hostilité entre la commune et le patriarche ne fit que s'en exacerber, et l'on a vu la part prise par la commune à l'introduction d'un patriarche grec à Antioche et à la mort de Pierre I<sup>er</sup> (5). En fait, il semble que les clercs aient vite cessé de faire réellement partie de la commune (6).

(4) Innocent III, *ibid.*

(5) C'est par un complet contre-sens, basé sur l'incompréhension du soulèvement nobiliaire de 1208, que Rey (ROL. IV, 394) prête à l'église sur la commune un ascendant suffisant pour l'avoir fait passer au parti de Raymond Roupen.

(6) Cont. A 313, dit qu'en 1201, Bohémond IV assembla les « chevaliers et autres bons hommes » et ne parle pas des clercs.

Nous ignorons quels rapports Bohémond III entretenait avec la commune. Bohémond IV et elle eurent constamment partie liée. Il en résulte que Raymond Roupen dut être mal disposé pour elle, et ce peut être un signe de mise en tutelle que sous son principat apparaissent, à l'opposé des autres périodes, parmi les signataires de ses chartes, deux maires, qui ne sont autres que son sénéchal et son connétable (7). Il est assez vraisemblable que les officiers du prince aient toujours fait partie de la commune, mais rien n'indique si Bohémond IV intervenait dans la désignation des maires et des autres magistrats.

Parmi les membres de la commune, la délimitation des « bourgeois » pose le plus délicat problème. Socialement, les bourgeois étaient en fait uniquement les « bons hommes » (8), quelle qu'ait été en théorie la participation des petites gens non propriétaires ; nous ignorons s'il y avait un rapport entre des organisations de métiers ou des confréries et la commune. Politiquement, semblent exclus de la commune les ressortissants des colonies italiennes autonomes. Ethniquement, il semble bien que les Grecs aient fait partie de la commune comme les Francs. La puissance byzantine n'existant plus, il n'y avait à cela nulle difficulté. Or, non seulement nous voyons la commune introniser un moment un patriarche grec, mais une lettre d'Innocent III nous apprend que dès 1199 les juges communaux introduisaient dans leur juridiction des coutumes grecques, voire des juges grecs (9). Nous avons vu d'ailleurs que Grecs et Latins étaient considérés par ces derniers, depuis l'origine, comme devant former une seule communauté comme une seule Eglise. Au surplus, on a déjà souligné que des manifestations de vie politique municipale étaient dans une certaine mesure dans la ligne des expériences passées des Byzantins et des Orientaux ; et, en ce qui concerne les premiers, leur participation au mouvement communal à Antioche n'est que la première d'une série, puisque la domination latine en Grèce et dans les Balkans au XIII<sup>e</sup> siècle y développa aussi une vague d'autono-

(7) Acharie, *Lib. Jur.*, I, 577; Robert Mansel, *Strehlke*, 41.

(8) *Cont. A* 313.

(9) *Inn. III*, loc. cit. « per judicium et consuetudines graecorum tractare conantes, jura ecclesiae... pervertunt ».

mies urbaines ou tout au moins de privilèges qui se perpétuent après la restauration byzantine (10).

La commune est dirigée par un collège de consuls, présidés par un maire (11). Il y a là une combinaison du système des communes septentrionales, qui sont sous la conduite d'un maire, et de celui des villes du midi, qu'administrent douze consuls. Cette combinaison qui distingue Antioche d'Acre (12) a une correspondance verbale dans un petit nombre de localités de France où ont convergé des influences méridionales et septentrionales, comme Périgueux et Agen ; mais il semble que les consuls d'Antioche soient en réalité les analogues des jurés du Nord, en ce sens que le maire paraît doué d'une autorité et d'une stabilité que n'ont pas les simples présidents alternatifs des consulats du Sud, même s'ils s'appellent maires comme à Agen (13). En dessous de ces magistrats dirigeants, l'assemblée du peuple — des notables — était convoquée dans les grandes occasions (14).

La commune avait sa « campanè » (cloche) (15) ; comme les communes d'Occident, elle a son budget, pour l'alimentation duquel, chaque fois que besoin est, elle perçoit une « taille », sans faire de distinction entre indigènes et Francs. Elle a sa juridiction (16). Bien qu'il n'en soit question nulle part, elle a évidemment sa milice comme toute commune, et d'autant plus qu'elle est née d'un danger extérieur. Ces maigres renseignements suffisent pour nous interdire de douter que nous ayons affaire à une organisation communale complète ; ils sont malheureusement

(10) G. Bratiano, *Privilèges et franchises municipales dans l'Empire byzantin*, Paris, 1936, 12°.

(11) Inn. II, lib., XI, n° 9, 4 mars 1208, injonction « majori et consilibus ». Hon., III, 693, et les actes ci-dessus, n. 7.

(12) A Tripoli on nous parle d'un prévôt, nom donné au maire dans quelques communes françaises (par ex. Tournai, cf. Luchaire, *Les Communes françaises*, p. 158) et de capitaines (terme italien) ; à Acre, de syndics, capitaines et « majores consules », ce qui en gros nous oriente vers l'Italie.

(13) Hon. III écrit « majori et populo » sans nommer les consuls, et les deux maires connus ne se disent pas consuls.

(14) Proclamation de la commune, 1193 ; serments à Bohémond IV, 1199, 1201 ; intronisation du patriarche grec, 1206 ; couronnement de Raymond Roupen. Ces assemblées ne font que continuer les assemblées convoquées par les agents du prince au XII<sup>e</sup> siècle.

(15) Cont. A 313.

(16) Innocent III, lib. II, n° 512, 5 janv. 1199.

tout ce que nos textes nous apprennent. Il nous est donc impossible de savoir de quelle façon se combinaient dans les divers domaines les influences ou parentés méditerranéennes et nordiques que nous avons relevées, sans parler des originalités locales éventuelles.

Nous ignorons totalement quelles répercussions la constitution de la commune eut sur les institutions politiques préexistantes. Le connétable, le maréchal gardent le commandement de l'armée (17). Un duc subsiste à Antioche, et un bailli. Les Assises d'Antioche ne mentionnent pas l'existence de la commune, bien qu'elles ne puissent pas avoir été achevées avant 1193 (18). Il peut évidemment y avoir là un parti-pris d'ignorance, et la volonté de s'en tenir à l'état antérieur à la commune ; car, les conflits judiciaires entre le clergé et la commune portant en particulier sur des questions de propriété, il n'est pas possible de supposer que la commune n'ait eu qu'une juridiction insignifiante. Toutefois il serait plus simple de supposer que, les officiers du prince faisant probablement partie de la commune, il y a eu plus ou moins fusion, comme dans bien des communes d'Occident, de la cour seigneuriale et de celle de la commune ; le rôle de la commune aurait été alors de rendre nette et définitive la séparation entre cour des barons et cour des bourgeois, le recrutement de cette dernière et de ses jurés ayant pu être modifié par la participation communale. Les attributions respectives du maire et du duc seraient également à éclaircir (19). La présence du maire d'Antioche parmi les témoins des concessions de Raymond Roupen en matière de péages (20) ne permet pas à elle seule de savoir quel partage était fait de ces droits, si le prince ne les avait pas tous gardés, comme en diverses communes d'Occident au début de leur existence.

(17) Cf., *infra*, p. 716 le récit de la chute d'Antioche.

(18) Les jurés dont elles parlent sont les jurés de la cour, comme à Jérusalem, et n'ont aucun rapport, du moins dans leur origine, avec la commune, qui leur est postérieure.

(19) La déclaration d'Acharie, maire d'Antioche, sur l'occupation de Djabal par Roupen (Cart., II, 127), dont on ne possède que l'analyse, doit se référer à la convocation faite à Antioche par le prince pour le transfert des hommages à l'Hôpital (Cart., II, 71). Elle témoigne donc du même ordre de prérogatives administratives que nous avons vu Gautier attribuer au duc en 1115.

(20) Lib. Jur., 577 (Müller, 80 ?). Presqu'à la même date, Acharie signe aussi, mais sans son titre de maire de l'acte précédent. Strehlke, 41.



A partir de 1219, l'histoire intérieure d'Antioche nous devient si mal connue que nous n'avons conservé aucun témoignage direct de la survivance de sa commune. On peut seulement affirmer qu'elle ne disparut pas, puisque son existence jusqu'à leur temps est attestée par deux des continuateurs de Guillaume de Tyr, au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle (21). Son action se devine sous des conflits financiers entre laïcs et clercs en 1237 (22). En 1260, les « Antiochiens » envoient spontanément leur soumission à Houllâgoû, avant Bohémond IV, ce qu'on peut interpréter comme un signe d'autonomie (23). Il est probable néanmoins que la commune n'a plus fait preuve à cette époque de la même activité qu'au début du siècle. Les mêmes causes qui empêchaient l'épanouissement du mouvement communal dans les deux tentatives éphémères d'Acre et de Tripoli jouaient contre Antioche. L'une d'elles, l'incorporation d'une notable partie de la bourgeoisie franque par les communautés italiennes, était secondaire à Antioche, où les colonies italiennes n'avaient pas la même puissance qu'à Acre ou Tyr. Mais il y avait deux autres raisons qui s'opposaient au développement de la vie communale : d'abord, que les Francs, ou Franco-Grecs, en face des dangers extérieurs et des populations indigènes, ayant avec le prince beaucoup plus d'intérêts communs qu'opposés, tenaient peu à le combattre ; d'autant plus que la bourgeoisie jouissait déjà avant la commune d'un statut propre lui assurant beaucoup d'avantages ; d'autre part, l'aggravation des périls militaires étouffa peu à peu toute l'activité d'Antioche. La belle période de la commune d'Antioche, comme les quelques années de vie de celle d'Acre, se placent au moment où les Musulmans laissent aux chrétiens loisir de se disputer entre eux. Dans cette dispute, la commune d'Antioche, comme celle d'Acre, apparaît comme le puissant auxiliaire d'un parti, d'un prince, que certes elle a spontanément estimé de son intérêt de soutenir, mais dont en revanche elle attend aussi le soutien sans vouloir ou pouvoir chercher à se développer en elle-même.

(21) Cont., D 209; Cont., A 214.

(22) Grég., IX, 4464.

(23) Lettre à Charles d'Anjou, ROL. II, 213.

## CHAPITRE VI

### L'ÉGLISE D'ANTIOCHE AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Les événements politiques de la fin du XII<sup>e</sup> et du début du XIII<sup>e</sup> siècle n'avaient pas moins bouleversé l'Église d'Antioche que la vie politique de la principauté. Affaibli et appauvri par la perte d'une grande partie de son patriarcat, par les luttes soutenues contre les Antiochiens, par le développement des Ordres militaires, le patriarche d'Antioche n'est plus, ne peut plus être au XIII<sup>e</sup> siècle la puissance locale qu'il était au siècle précédent, et cherche ailleurs une orientation à son activité et des revenus compensateurs. Au même moment, une évolution commune à toute la latinité amène la Papauté à se subordonner de plus en plus les prélats syriens, à intervenir dans la politique syrienne, à utiliser ces prélats comme les instruments de cette intervention — ce qui les détache plus encore de leur base locale —. La grande puissance ecclésiastique, ce sont maintenant les Ordres militaires, auxquels ni prélats ni seigneurs laïcs, également affaiblis, ne peuvent plus tenir tête, car à ces Ordres surtout affluent les secours de l'Occident. À côté d'eux, les autres Ordres aussi se transforment par l'implantation en Syrie des cisterciens, puis des Ordres mendiants. Sous l'influence de ces derniers et la direction de la Papauté s'élabore une politique des missions qui transforme les rapports entre latins et églises orientales. Ces brèves indications suffisent à montrer combien l'Église du XIII<sup>e</sup> siècle diffère de celle de Bernard et même d'Aimery.

#### § I. — *Les derniers patriarcats ; les Ordres nouveaux ; l'influence romaine.*

Il est inutile de revenir ici sur les patriarcats de Pierre I<sup>er</sup> et de Pierre II qui, intimement mêlés aux luttes politiques, ont été suffisamment étudiés à leur propos. Lorsque Pierre II mourut

(début de 1217), le chapitre demanda au Pape de lui donner pour successeur le cardinal-évêque d'Albe, Pélage, ce que le Pape ne put accepter, parce qu'il en faisait alors son légat pour la croisade de Damiette ; mais, le chapitre ne parvenant pas à trouver d'autre candidat qui ne fût pas trop compromis dans les rivalités politiques, Honorius III désigna de lui-même d'abord un théologien distingué, Pierre de Capoue, puis, ayant préféré le garder auprès de lui, un certain Rainier, qui n'arriva à Antioche qu'au début de 1220, et mourut en 1225 (1). Honorius III, irrécyclablement hostile à Bohémond IV avait songé à le remplacer par Jordan, l'ancien chancelier de Raymond Roupen, mais le chapitre d'Antioche tenait, lui, à ne pas rendre un accord impossible, puisque Roupen était mort, et, pape et chanoines étant également incapables de découvrir un bon candidat, l'Église d'Antioche vaqua deux ou trois ans, pendant lesquels elle fut administrée par l'archevêque de Tarse (2). Honorius III mourut pendant ce temps (1227) : et ce fut Grégoire IX qui enfin désigna un nouveau patriarche, Alberto de Robertis. Les patriarcats de celui-ci (1228-1245) (3) et de son successeur Opizon (1247-1292) allaient remplir le reste du siècle et de l'histoire d'Antioche.

Albert de Robertis, ancien évêque de Brescia, était, selon Salimbené qui le connut (4), un homme peu cultivé, mais administrateur vigilant, habile diplomate, d'une piété et d'une générosité sans borne, et dévoué aux Frères Mineurs qui, après sa mort, le considèrent presque comme un saint. Personnalité éminente, il fut constamment associé par le Pape à sa politique générale et employé à conduire maintes négociations entre partisans et adversaires de Frédéric II, non seulement en Syrie, mais en Italie, et fut absent de son patriarcat en 1228-1230, puis en 1235-1236, en 1238, en 1243 lors de l'avènement d'Innocent IV, enfin en 1245, où il mourut au concile de Lyon (5).

(1) Honorius III, 760, 2031, 2285, 5658, 5863; Grégoire IX, 118, où il est question d'un naufrage du dit patriarche.

(2) Honorius III, 5659, 5863, 6026.

(3) Grégoire IX, Appendice (Registre de Pérouse), 6111.

(4) MGSS, XXXII, p. 179.

(5) Grégoire IX, 343, 433, 6111, 6116, 6122, 2606, 2777, 2780, 3177, 4472; Innocent IV, 27, 1358, 2026.

Quant à Opizon, sa carrière est restée si mal connue qu'on l'a généralement coupé en deux Opizons successifs, par l'insertion d'un certain Chrétien comme patriarche en 1268, et séparé d'Albert par un nommé Elie doté des limites chronologiques les plus variables. Qu'Opizon ait été patriarche de 1247 à 1292 ne peut cependant faire l'objet d'aucun doute. Nous savons en effet qu'Opizon était déjà patriarche en avril 1248 (6), et c'est par conséquent lui qui est connu anonymement comme ayant été, en juin 1247, informé de son élection par le chapitre d'Antioche (sans doute après désignation par le Pape), puis, en octobre, sacré à Rome (7), enfin peu après reçu solennellement à Gênes (8). Il arriva en Syrie l'été suivant (9). Il refit le voyage de Rome en 1253-1254 (10), et se retira définitivement en Italie après l'installation par les Mongols d'un patriarche grec à Antioche. Nous le trouvons alors tantôt à Gênes, tantôt auprès des papes (11). Il assiste au concile de Lyon en 1274, est à Rome en 1276, reçoit l'administration de l'église de Trani pour le dédommager de la perte de son patriarcat, puis bientôt celle de sa ville natale de Gênes (1288), et meurt en 1292. Il s'appelait de son nom complet Opizon Fieschi et était neveu d'Innocent IV (12). Après son départ de Syrie, il avait laissé comme vicaire un certain Barthélemy, qui fut plus tard évêque de Tortose (13).

On cherche en vain dans tout cela la place d'Elie et de Chrétien. Encore faut-il expliquer leur genèse. Elie n'est jamais cité que sur la foi de Le Quien (14), dont les sources, en dernière analyse, consistent dans deux ou trois auteurs peu sûrs des xvi<sup>e</sup>-

(6) D'après deux actes de notaires génois publiés par A. Ferretto, *I genevosi in Oriente nel carteggio di Innocenzo IV*, dans *Giornale Storico della Liguria*, I, 1900, p. 353.

(7) Innocent IV, 2862, 3075, 3299, 3300.

(8) *Annales Januenses*, MGSS, XVIII, p. 223. Il reçut là quatre lettres du Pape (Inn. IV, 3368, 3662, 3663, 3667).

(9) Inn. IV, 4225.

(10) Inn. IV, 7398; Cont., A 442 (*Annale T. S.*, 446); Golubovich *Bibl.*, I, 231.

(11) *Annales Januenses*, III, IV; Caro, *Genua und die Mächte am Mittelmeer*, II, p. 173; Röhricht *Reg.*, p. 360.

(12) Rey, *ROL VIII*, 144; Korolevski, *Dict. Hist. Eccl. art. Antioche*. T III, col. 622; A. Ferretto, *op. cit.*, p. 355; *Reg. Nicolas, IV*, 23 et 804.

(13) Delaborde, 117; *Cart.*, III, 147, 166; Röhricht *Reg.*, n° 1424; Clément IV, 331; *Chyprois*, 2122.

(14) *Oriens Christianus*, III, 1161.

xviii<sup>e</sup> siècles, qui ne donnent pas de référence (15). D'après Panvinus, le plus développé, « Helias Robertus Regiensis », d'abord évêque de Brescia, aurait été le sixième patriarche d'Antioche, de 1239 à 1247 (les cinq premiers étant Bernard, Raoul I<sup>er</sup>, Aimery, Raoul II avec les dates 1187-1218 et Raynier avec les dates 1218-1239). Comme on ne connaît par ailleurs aucun évêque de Brescia du nom d'Elie, et que par contre nous savons qu'Albert de Robertis avait été évêque de Brescia, était originaire de Régium, et fut remplacé au patriarcat en 1247, il paraît bien que Hélias Robertus n'est qu'une mauvaise lecture d'Alberto de Robertis, comme l'avait déjà affirmé Boschius (16). De toute façon, entre Albert, dont la mort n'a pu être connue en Orient qu'à la fin de 1145 au plus tôt, et Opizon, élu au début de 1147, il n'y a guère de place pour un Elie.

Quant à Chrétien, il est né d'un contre-sens. Etienne de Salanhac, parlant de la chute d'Antioche, rapporte que « frater Christianus (Stephanus ?) episcopus » — un évêque *in partibus* quelconque — alors dans la ville, alla prier dans l'église de l'Ordre et y fut tué (17). Leander Alberti, un littérateur du xv<sup>e</sup>, a arrangé la phrase de son devancier en remplaçant « episcopus » par « antistes », et l'église de l'Ordre par un « templum » indéterminé ;

(15) Panvinus, *Chronicon Ecclesiasticum*, t. I, 1573; Genebrardus, *Chronographia Ecclesiastica*, 1<sup>re</sup> éd., 1570, 4<sup>e</sup> éd., 1585; Faynus, *Cœlum briscianae ecclesiae*, 1658. — Le Quien cite les 2 premiers, ainsi que Rodrigue da Cunha (*Tractatus de primatu bracarum*, 1632), qui repose sur les précédents et sur Jacques Gautier (*Tabula Chronographica status ecclesiae*, 1616), lequel copie Genebrardus; Le Quien cite encore Brémond (*Bullarium Praedicatorum*, t. II, 1740, p. 112), qui cite comme autorité Quétil-Echard (*Scriptores Predicatorum*, addition au t. I, 1719), aussi connu de Le Quien, et dont les sources sont Rodrigue da Cunha, et la seconde édition d'Ughelli (*Italia Sacra*, évêché de Brescia, à l'an 1240), où est introduit un passage de Faynus.

(16) *Tractatus*, AASS, juillet IV, p. 141. Rodrigue da Cunha avait ajouté de son cru un élément de confusion, en transformant les dates 1239-1247 en 1240-1250; en effet Le Quien connaissait Albert de Robertis et ne pouvait pas admettre la date de 1240; mais il a cru qu'Elie avait été le successeur d'Albert, de 1247 à 1250. Rodrigue dit qu'Elie était dominicain, ce qui est vrai du successeur d'Albert à Brescia, Gaula, non de lui-même, bien qu'il ait encouragé cet ordre. Faynus connaît aussi Albert, mais il croit que c'est lui le patriarche d'Antioche, mort en 1225.

(17) Cité par Altaner, *Die Dominikanermissionen*, p. 37, auquel nous empruntons notre démonstration.

ses successeurs ont interprété « antistes » comme désignant le patriarche et « templum » sa cathédrale (18).

\*  
\*\*

Dans l'ensemble, le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle est marqué par une réconciliation progressive de l'Eglise et des princes d'Antioche, auxquels les communs dangers font sentir doublement la lassitude des conflits de la génération précédente. On a vu qu'Albert de Robertis avait travaillé, avec le patriarche Gérold de Jérusalem, à l'établissement de la paix entre Bohémond IV et l'Eglise (1131) (19). Les dissensions avaient été cependant trop durables et trop profondes pour pouvoir s'effacer en un jour, et Bohémond V, qui n'avait pas comme son père à se préoccuper de faire une bonne mort tout de suite, reprit au début de son règne la politique anticléricale de ce dernier, de même qu'il revenait à son attitude anti-arménienne. Aussi une recrudescence de difficultés entre l'Eglise et les autorités laïques se produisit-elle après 1233. L'avènement même de Bohémond en fut une première occasion, parce qu'il refusait au patriarche l'hommage que ce dernier réclamait, et, conséquemment, faisait fi d'un sacre éventuel (20). A cela s'ajoutèrent des conflits de compétence entre cours d'Eglise et cours laïques (21), des querelles sur les dîmes dues à l'Eglise par les propriétaires grecs ou même latins (y compris le prince) faisant cultiver leurs terres par des fermiers de confession étrangère (22), des dissentiments sur les droits respectifs du prince et du clergé latin sur le clergé grec (23); et, naturellement, à mesure que ces oppositions s'envenimaient, des mesures de rigueur étaient prises par les officiers du prince au détriment d'ecclésiastiques. D'où série de plaintes d'Albert au Pape, et énergique intervention de ce

(18) Antoine de Sienne, *Chronicon ordinis fratrum prædicatorum*, 1585, paraît le premier. Il est suivi par Bzovius, XIII, col. 751 sq., auquel l'empruntent Boschius et Le Quien, copiés par tous les auteurs modernes. Chrétien, tué en martyr, figure comme bienheureux dans les calendriers dominicains.

(19) *Supra* p. 642.

(20) Cf. ci-dessus, p. 315.

(21) Cf. ci-dessus, p. 444.

(22) Cf. ci-dessus, p. 318.

(23) *Infra*, p. 680.

dernier qui charge l'archevêque de Tyr et les évêques d'Acre et de Tortose d'instruire les différends et de soumettre le prince ou de renvoyer l'affaire à Rome (24).

Nous ne savons pas comment ces questions furent réglées. Ce qui est sûr néanmoins, c'est que Bohémond V, instruit peut-être par l'exemple de la lutte entre son père et Léon I<sup>er</sup>, s'il se disputait avec son Eglise, s'attachait à entretenir avec le Pape les meilleurs rapports possibles. Ses démêlés avec l'Hôpital en offrent un bon exemple. On se souvient qu'en 1199 Bohémond IV, alors seulement comte de Tripoli, avait obtenu de l'Ordre la rétrocession viagère, de Maraquiya, et qu'il en avait constitué un fief au profit de Pierre de Ravendel, marié à l'héritière du seigneur de Maraquiya, antérieur à la donation de la place à l'Ordre. Après la mort de Bohémond, l'Hôpital la revendiqua, mais Bohémond V désirait le maintien de la famille de Ravendel à Maraquiya, naturellement dans sa vassalité. L'affaire ayant été soumise au Pape, celui-ci la fit juger par l'évêque de Boulounyas, qui trancha en faveur de l'Ordre, en dépit d'un appel de Bohémond au patriarche d'Antioche (1234). Le prince envoya porter un appel au Pape, mais son envoyé, paraît-il, ne formula pas sa thèse comme il le voulait; il en envoya un second, que cette fois le Pape récusait, comme ayant été impliqué dans le premier procès; un troisième enfin, et le Pape chargea de nouveaux prélats syriens de juger l'affaire. Celle-ci ne devait être réglée qu'en 1241 par un accord amiable entre le prince et l'Ordre, le premier dédommageant le second pour le maintien de l'héritier des Ravendel, et ce dernier, alors mineur, devant être libre à sa majorité de choisir entre leurs deux suzerainetés (on ignore ce qu'il fit) (25).

Il est évident dans cette affaire que le Pape, avant tout désireux d'éviter une cause de désordre et de guerre civile nouvelle dans cette Syrie déjà si troublée, y apportait le maximum de bonne volonté, et il le témoignait en interdisant à l'Hôpital de rechercher contre les princes l'alliance des Assassins (26). Il intervenait contre les projets anti-arméniens de Bohémond (27), mais il accueillait ses

(24) Grég., IX, 4471, 4473, 4474.

(25) Cat., II, 476, 522, 594.

(26) Cart., II, 505.

(27) Cf. ci-dessus, p. 652.

plaintes sur le mariage forcé de Héthoum et de la veuve de Philippe d'Antioche (28). Enfin il ne faut pas oublier qu'après son divorce avec Alice de Chypre, c'est de Grégoire IX que Bohémond V avait reçu sa seconde femme, Lucienne de Segni, de la famille d'Innocent III (1238) (29). Le patriarche Albert, comme associé de la politique pontificale, évitait aussi une lutte trop irrémédiable avec le prince, et l'on remarquera que malgré la multiplicité de ses griefs, il ne l'avait pas excommunié, mais faisait lui aussi le Pape juge. Aussi ne devons-nous pas être surpris si en 1244 nous voyons Innocent IV accorder à Bohémond, « en reconnaissance de sa fidélité spéciale au Saint-Siège », le privilège de ne pouvoir être excommunié que sur mandat spécial du Pape (30).

A partir de ce moment, nous ne connaissons plus de grave différend des princes avec leurs Églises (31). Il n'y eut encore quelques difficultés qu'avec l'Hôpital, dans le comté et la principauté, à propos de biens et droits fiscaux contestés. Mais là même, devant les dangers extérieurs, on finit par s'entendre. Un premier accord avait été conclu en 1256, sous la garantie de Henri, oncle du prince et de divers seigneurs; il n'avait pas duré, et, malgré un nouvel arbitrage, le prince avait séquestré des biens de l'Ordre (32). Mais en 1259, les deux adversaires signèrent un accord de paix perpétuelle et d'oubli mutuel, le prince reconnut l'absolue liberté commerciale de l'Ordre, et il fut décidé de recourir à un arbitrage pour des usages contestés à Antioche (33). Enfin en 1262, le Grand-maître Hugues Revel et Bohémond VI s'entendirent pour la procédure d'arbitrage à suivre en cas de conflit ultérieur tant à Tripoli qu'à Antioche, et le prince confirma d'anciennes donations (34), auxquelles on verra qu'il ajouta une moitié de Lattakié (35).

(28) Grég., IX, 3597.

(29) Cart., A 408.

(30) Innocent, IV, 418.

(31) Si vers 1260, Bohémond VI est un moment excommunié par le patriarche de Jérusalem, légat pour la Syrie, c'est en raison de son alliance mongole. Bohémond VI et Opizon, on l'a vu, avaient antérieurement travaillé d'accord à la défense de la principauté (Alexandre IV, 1086).

(32) Cart., II, 805, 807, 808, 839, 869.

(33) Cart., II, 868-869.

(34) Cart., III, 27-29.

(35) *Infra*, p. 706.



Corrélativement s'apaisaient les anciennes querelles des Templiers et des Hospitaliers relatives à leurs droits respectifs sur Djabala, promise aux premiers par Bohémond IV, aux seconds, qui l'avaient un instant enlevée aux Musulmans, par Raymond Roupen. On a vu que les mêmes circonstances qui à la fin du principat de Bohémond IV avaient rapproché ce prince de l'Église, avaient également favorisé la réconciliation des deux Ordres. En 1233, Albert de Robertis, reprenant l'accord un moment conclu sous les auspices du légat Pélage, put donc faire convenir que le territoire de Djabala, limité au sud au Nahr-as-Sinn, reviendrait au Temple en cas de reconquête, moyennant une indemnité de 1.100 besants à verser annuellement à l'Hôpital; pour le moment d'ailleurs, celui-ci avait une trêve avec l'Ayyoubide d'Alep, que le Temple devait respecter, contre versement par l'Hôpital de la moitié des revenus de Djabala que les Musulmans partageaient avec l'Hôpital; par contre, les deux Ordres conservaient leur pleine liberté d'action à l'égard des musulmans de Çahyoûn; naturellement, les Templiers recevaient le droit de passer sur la route de Tortose à Djabala au pied de Marqab (36). Au moment de l'invasion mongole, Djabala étant effectivement redevenue chrétienne, et les deux Ordres ayant été récemment opposés dans la guerre civile qui avait désolé le royaume en 1258, un nouvel accord fut nécessaire, qui supprima toute cause de friction par l'abandon que consentait le Temple à l'Hôpital de ses possessions dans le territoire de Marqab, à l'exception de la maison du Temple à Boulounyâs; un accord précisa, en 1267, les frontières du territoire de Djabala, qui avaient été de nouveau contestées (37).

Un nouvel Ordre militaire s'était ajouté en Syrie à l'Hôpital et au Temple, l'Ordre de Sainte-Marie des Teutoniques, issu d'un hôpital allemand qui remontait aux débuts de l'occupation franque, mais qui, soumis pendant toute le XII<sup>e</sup> siècle à l'Hôpital, n'avait acquis son autonomie que du Pape Clément III, à la demande de l'empereur Henri VI. Puissamment patronné par celui-ci et plus tard par Frédéric II, vite enrichi en Occident de dons qui le firent presque l'égal des deux autres Ordres, il était devenu, on l'a vu, un des

(36) Cart., III, 455.

(37) Cart., III, 32, 147. Cet arrangement local n'empêcha pas les deux ordres de rester ennemis ailleurs; leur rivalité était plus profonde et générale que des occasions particulières.

principaux instruments de la politique impériale allemande en Syrie, et avait reçu ses faveurs de ceux qui la soutenaient ou en recherchaient l'appui, à commencer par Léon I<sup>er</sup> en Cilicie. Bohémond III lui avait dès 1200 accordé comme aux deux autres Ordres la pleine liberté commerciale (38), que Raymond Roupen naturellement confirma (39). Bohémond IV, bien qu'avec sa parcimonie usuelle, l'avait accueilli à Tripoli au début du xiii<sup>e</sup> siècle (40), et, lors de la venue de Frédéric II, lui concéda son moulin public d'Antioche et d'autres avantages (41). Toutefois, les Teutoniques n'acquiescèrent jamais à Antioche, où il restait peu de chose à donner, l'importance qu'ils eurent en Cilicie, à Chypre, ou même à Acre. Lorsqu'en 1258, à la suite de la guerre civile d'Acre à laquelle ils avaient été mêlés les uns contre les autres, les trois Ordres militaires conclurent entre eux un accord qui stipulait, entre autres clauses, l'aide des membres de chaque Ordre à ceux des autres qui seraient de passage dans leurs ressorts respectifs, en particulier pour des opérations militaires, il fut convenu que les Teutoniques qui se rendraient à Antioche pour la guerre y auraient droit tout de suite aux subsistances qui ne leur étaient promises à Acre qu'au bout d'un mois d'hostilités; c'est donc que les Teutoniques n'avaient pas dans la principauté d'important établissement (42).

\*  
\*  
\*

Ce qui a fait la force des Ordres militaires, c'est, entre autres choses, l'union de tous leurs établissements dans une même organisation hiérarchisée, et leur rattachement direct à la Papauté qui en est la conséquence naturelle, par où ils s'opposent aux bénédictins, hormis ceux de Cluny, dont chaque maison vit par elle-même, et par conséquent n'échappe pas à la suprématie des prélats locaux. Mais, tandis que se développent les Ordres militaires, une transformation sur ce point analogue s'opère en Occident dans l'autre monachisme aussi, dont le plus puissant exemple est représenté par la

(38) Rey, Recherches, p. 25.

(39) Strehlke, 41.

(40) Strehlke, 35.

(41) Strehlke, 50, 53.

(42) Strehlke, 98.

fondation de l'Ordre des Cisterciens. Ne correspondant pas pour la Syrie à une nécessité aussi immédiatement ressentie que les Ordres militaires, les Cisterciens ne paraissent pas s'y être introduits avant le XIII<sup>e</sup> siècle; à cette date ils y possèdent quelques établissements, dont le moindre n'est pas celui de Saint-Georges-de-Jubin, dans la principauté d'Antioche. Au même moment viennent de naître deux Ordres tout à fait différents, les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs (ou Dominicains et Franciscains), qui eux, consacrés à la prédication, ont trouvé tout de suite en Orient une terre d'élection. Cisterciens et Ordres mendiants-prédicants dominent la vie monastique non militaire de la Syrie franque du XIII<sup>e</sup>, à laquelle ils donnent une physionomie toute nouvelle (43).

L'installation des Cisterciens dans la principauté est l'œuvre du patriarche Pierre II, qui, naguère abbé du couvent cistercien de Locedio, filiale de la Ferté-sur-Grosne (le second établissement de l'Ordre après Cîteaux), n'avait accepté le siège patriarcal qu'à la condition de pouvoir importer en Syrie la règle cistercienne; il l'avait introduite en 1214 dans le monastère de Saint-Georges (44), qu'il avait affilié, comme Locedio, à la Ferté. En principe, les abbés des couvents cisterciens devaient tous se rendre au Chapitre général de l'Ordre annuellement, et des visites devaient être faites régulièrement dans tous les établissements. En raison de la distance, des dérogations furent admises pour la Syrie, où il fut convenu en 1219 que les abbayes de Saint-Georges de Jubin et de Beaumont (à Tripoli) se visiteraient mutuellement, et en 1222 que les abbés n'auraient à assister au Chapitre que de sept en sept ans (45).

C'est seulement à l'occasion de conflits qui éclatèrent pendant le patriarcat d'Albert que nous entendons parler avec quelques détails de Saint-Georges de Jubin. Bien qu'il eût témoigné à l'égard de l'Ordre d'une considération qui devait lui valoir d'être enterré à

(43) Naturellement, les anciens couvents bénédictins ne disparaissent pas pour autant, bien que certains se soient transformés en cisterciens. Un couvent de Bénédictins de l'Amanus obtint de Grégoire IX, la promesse qu'il ne lui serait pas imposé de règle autre que l'ancienne règle bénédictine (Grég., IX, 2660).

(44) Sur ce dernier et son identité avec Saint-Georges de Jubin, cf. *supra*, p. 324.

(45) Janauschek, *Orig. Cisterc.*, I, 217-218, cf. 3, 4 et 239; Grég., IX, 3466, 3469, 402.

Citeaux (46), Albert n'entendait pas de se relâcher plus de ses droits en faveur du monastère cistercien que d'aucun autre; d'après lui, l'ancien couvent de Saint-Georges dépendait pleinement de l'Église d'Antioche, et lorsque Pierre II en avait fait don aux Cisterciens il avait cependant réservé le maintien d'une certaine obédience, concrétisée par le paiement de quelques dîmes et autres rentes. Albert revendiqua ces droits, mais l'Ordre prétendit avoir reçu du Saint-Siège des privilèges contraires, que le patriarche l'accusait d'avoir fabriqués, et refusa de payer. Albert excommunia les moines, et le Pape nomma arbitre l'archevêque de Tarse, qui se prononça contre eux. L'Ordre fit appel (1232) et le Pape désigna de nouveaux juges, parmi les prélats de Terre-Sainte (47); ils prononcèrent une sentence dont l'abbé vint à Rome porter un second appel (1234), si bien que le Pape dut confier le jugement à un auditeur à la Curie, le cardinal Thomas, qui trancha définitivement le différend en faveur du patriarche (1237) (48).

En l'absence de l'abbé, pour des raisons obscures dont le rapport avec la précédente affaire est incertain, une terrible discorde éclata au sein de la communauté, englobant non seulement les moines proprement dits, mais aussi les frères convers. On en vint aux mains, et le prieur, ayant fait appel à des chevaliers et soldats laïcs, expulsa du couvent ou de fermes dépendantes trente moines. Le Chapitre général de l'Ordre n'ayant pu sur l'heure subvenir aux besoins de cette multitude, le Pape chargea l'archevêque d'Apamée, le doyen et un chanoine d'Antioche de s'entremettre pour rétablir la paix, sans toutefois intervenir sur le fonds de l'affaire, l'Ordre ayant la juridiction autonome de ses conflits intérieurs, et les abbés de Jubin et de la Ferté ayant promis que le chapitre arrangerait facilement celui-là (49).

Ces démêlés ne paraissent pas avoir nui au monastère. C'est l'abbé de Jubin que le Pape Innocent IV charge, en 1254, de l'exécution de la décision par laquelle il faisait remettre au patriarche Ôpizon l'administration du diocèse de Nicosie de Chypre; et

(46) Statuts de 1246, cités par Boschius, *Tractatus*, p. 141.

(47) Les évêques d'Acre et Bethléem, ce dernier remplacé ensuite par l'évêque de Lydda et l'archidiacre d'Acre.

(48) Grég., IX, 1101, 1887, 3466-3469.

(49) Grég., IX, 4020.

Alexandre IV, en 1256, lui confirma cette tâche, ainsi que celle de faire employer les dîmes de trois années dans toute l'île à la fortification de Qoçaïr (50). Saint-Georges de Jubin est donc certainement, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, une des plus puissantes communautés monastiques du patriarcat (51).

\*  
\*\*

On sait comment, dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, se sont constitués en Occident, sous l'impulsion de saint Dominique et de saint François d'Assise, mais avec la protection de la Papauté, deux Ordres, celui des Frères prêcheurs, consacré à ramener les hérétiques (surtout les cathares) au dogme romain, et celui des Frères mineurs, qui s'attachait primitivement à répandre dans les foules l'idéal chrétien, mais qui très vite a également entrepris de gagner les hérétiques, voir de convertir les infidèles. Des hérétiques et des infidèles, le proche-Orient en offrait à foison. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que dès 1219 on trouve saint François à Damiette, et un moment dans l'Amanus (52) ; peut-être laisse-t-il dans la principauté des disciples (53). En 1230, un « ministre provincial » représente l'Ordre en Syrie ; Grégoire IX recommande aux patriarches de Jérusalem et d'Antioche de permettre aux Frères mineurs de construire dans leurs diocèses des maisons pour leur Ordre (54), et l'un des plus éminents continuateurs de saint François, Henri de Pise, a peut-être fait partie de

(50) Innocent, IV, 7873; Alex., IV, 1084, 1175.

(51) Nous avons vainement cherché à compléter cette documentation par des recherches du côté de la Ferté-sur-Grosne. On a vu précédemment, p. 324, qu'un prieuré, peut-être héritier du monastère au XIV<sup>e</sup> siècle, figure dans un acte génois; il est donc possible que les moines se soient réfugiés en Ligurie (ou à Locédie ?), et qu'on découvre là, un jour, quelque élément de leur cartulaire.

(52) Les Basiliens, à sept mille d'Antioche, disaient lui avoir donné un bain (Pisanus, dans Golub., p. 75).

(53) Deux d'entre eux meurent à Antioche en 1222 (Civezza, dans Golub., p. 150). Un couvent bénédictin de la Montagne Noire, devenu Franciscain, faisait remonter sa transformation au passage du saint (Marianus, dans Wadding, *Annales Minorum*, I, an 1229, n° 66), ce qui est douteux.

(54) Sbaralea, *Bull. Franc.*, I, 58. Golub., p. 67 en conclut à tort qu'il existait un ministre d'Antioche et un de Jérusalem.

l'entourage intime du patriarche Albert (55). De couvent franciscain proprement dit dans la principauté, on n'en connaît cependant de façon sûre que dans ses toutes dernières années : il en existait un dans Antioche même (56) ; un autre, situé non loin d'Antioche au pied de l'Amanus, était un ancien monastère bénédictin qui avait adopté la règle franciscaine en abandonnant tous ses biens au patriarche (57), et la même transformation avait eu lieu dans le couvent de femmes de Sainte-Croix « de Carpita », dont l'église, aux fêtes de saint François, saint Antoine et sainte Claire, recevait de nombreux pèlerins (58). Quant aux Frères prêcheurs ou Dominicains, nous savons qu'ils avaient également un couvent à Antioche lors de la prise de la ville par Baibars, qui les massacra (59). Le patriarche Albert les avait déjà bien accueillis (60). Au surplus ce n'est pas dans leurs couvents mais dans le monde qu'agissent les Frères mineurs et prêcheurs, et à ce titre on les trouve nombreux dans tout l'Orient à partir de 1230-1235, avec peut-être quelques années d'avance au bénéfice des premiers.

Le rôle prédicant des membres des deux Ordres devait naturellement amener à leur confier des places de prêtres, voire d'évêques, qui étaient normalement le monopole du clergé séculier ; et nulle part cette tendance ne devait être plus forte qu'en Orient, où était spécialement grande la tâche de conversion. Sans parler des évêques « *in partibus infidelium* », nous trouvons ainsi des évêques franciscains ou dominicains, parmi les derniers titu-

(55) Salimbene, MGSS, 32, p. 181; cf. Golub., p. 21. Salimbene a connu Henri à Pise, et c'est de lui qu'il tient ce qu'il sait d'Albert. Toutefois, un des incidents qu'il rapporte, probablement d'après lui, se situe alors qu'Albert n'était encore qu'évêque de Brescia, et l'on ne peut pas affirmer qu'Henri l'ait suivi en Syrie.

(56) Marianus, dans Golub., p. 67.

(57) Marianus, dans Golub., p. 21; cf. une vision d'un frère de ce couvent. *Ibid.*, p. 67.

(58) Bulle d'Alex., IV, dans Sbaralea, II, 6 mars 1257.

(59) Étienne de Salhanac (contemporain) (dans Allaner, p. 37); Pierre Maccius, (entré dans l'Ordre en 1260), nécrologue du couvent dominicain de Florence, dans Allaner, *ibid.*; Ricoldo de Monte Croce, AOL, II, p. 278, 293 (écrit en 1291). Des Dominicains signent un acte à Antioche en 1264 (Delaborde, 117).

(60) Cart., II, 594 et *supra*, p. 663, n. 16. Un Dominicain d'Antioche est à Gênes en 1248 (Notaire Barth. de Fornari, I, II, 17 v°).

lares des sièges de Lattakié, Tortose, Tripoli, Djoubaïl (61). Et un bien plus grand nombre de cures locales devaient être desservies par eux. Comme toujours, lorsque le clergé séculier voyait ses fonctions propres exercées par des réguliers, il résistait, et déjà Innocent IV devait intervenir pour protéger les Frères mendiants malmenés par le clergé séculier de Syrie et de Chypre (62). Leur organisation les mettait sous la dépendance directe du Saint-Siège, et la puissance que leur prédication donnait de par le monde, non seulement à la parole catholique mais au prestige de la Papauté, les faisait naturellement encourager par elle envers et contre tous.

Mais ce n'est pas sur le monde latin que se concentre en Orient l'activité des deux Ordres. Et c'est dans les rapports avec les indigènes et dans l'œuvre des missions que nous aurons à exposer plus loin l'essentiel de leur histoire orientale.

\*  
\*\*

Ordres militaires, cisterciens, Ordres mendiants, tous, plus ou moins directement soumis au Pape, ont puissamment favorisé l'influence du Saint-Siège dans la Chrétienté en général, et en Orient en particulier. La progression de cette influence en Syrie, évidemment liée à l'accroissement des forces de la Papauté à partir d'Alexandre III (1159-1181) d'une part, au développement des communications maritimes entre Italie et Levant de l'autre, est mal connue dans ses débuts, par suite de la disparition d'une trop grande partie de la correspondance pontificale antérieure à Innocent III. Evidemment, la croisade, la fondation des états francs, s'étaient faites sous les auspices de Rome et la conduite de ses légats, et le caractère sacré de la Terre Sainte paraissait impliquer, aux yeux mêmes des premiers Croisés, le maintien de cette conduite ou de ce contrôle. En fait, la distance, les embarras européens de la Papauté, avaient réduit ces dispositions théocratiques au rôle de prétexte justificatif des ambitions du clergé local, et la Papauté, qui n'avait aucun intérêt à favoriser ces ambitions,

(61) Cf. la liste ci-dessus, p. 319.

(62) Innocent, IV, 1876.

n'avait pu jouer d'autre rôle que celui d'arbitre dans des conflits entre rois et patriarches ou entre patriarches. En somme, l'attitude du Saint-Siège à l'égard de Jérusalem différait peu de celle qu'il avait à pareille époque envers les autres pays chrétiens éloignés de Rome. *A fortiori* en était-il ainsi à Antioche, pour laquelle ne jouait pas le préjugé théocratique issu du caractère propre de la Terre-Sainte. De fait, nous n'y connaissons d'intervention de la Papauté, pendant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, que pour deux questions où elle était indispensable : la délimitation des deux patriarchats d'Orient, à propos de la querelle relative à l'archevêché de Tyr, et le jugement sur la validité de l'élection patriarcale de Raoul de Domfront (63). Dès cette période, cependant, des églises avaient fait confirmer par le Pape leurs possessions, mais nous n'en avons pas d'exemple antérieur à 1158 où Antioche soit intéressée (64).

Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les interventions pontificales en Syrie commencent à se produire dans des domaines nouveaux. En 1155, Adrien IV proteste par exemple auprès des trois princes francs de Syrie contre la violation dont ils se rendent coupables de leurs privilèges aux Génois ; le droit de faire respecter la foi jurée avait toujours été respecté par l'Eglise, mais c'est en fait la première application directe par la Papauté que nous en trouvons en Syrie dans une question non-ecclesiastique (65). C'est cependant encore presque exclusivement par les efforts qu'ils font pour procurer à l'Orient latin les secours de l'Occident que les Papes, à partir d'Alexandre III, augmentent insensiblement leur influence proprement politique sur les Francs qui invoquent leur intervention. Dans le domaine ecclésiastique, deux circonstances contribuent à faire progresser cette influence : l'une réside dans les rapports avec les églises non-latines et les populations orientales, dont il sera question plus loin ; l'autre dans le développement des Ordres militaires (66), dont l'organisation, les privilèges

(63) Cf. *supra*, p. 315 et p. 503.

(64) Röhricht, *Neues Archiv.*, XIV, et *Reg.*, n° 331 (bulle d'Adrien IV à Sainte-Marie Latine).

(65) *Annales Januenses*, I, 45.

(66) Évidemment, le fait que nous avons mieux conservé les archives de l'Hôpital que les autres, peut fausser un peu nos proportions.



à l'égard de l'Eglise séculière, particulièrement accrûs par Alexandre III, exigent mainte négociation avec les prélats des autres Ordres et même les princes. Antioche ne nous offrant sur aucun de ces points d'incident significatif, nous devons nous borner ici à indiquer ces généralités. Nous rappellerons seulement que la concession de Marqab, avec les privilèges que Bohémond III y avait ajoutés, fut confirmée par Urbain III (67). Toutefois, le peu d'influence de la Papauté, par comparaison avec le siècle suivant, se mesure au fait que, si tous les patriarches ont reçu leur pallium de Rome (encore Raoul I<sup>er</sup> avait-il d'abord prétendu s'en passer), tous jusqu'à Pierre I<sup>er</sup> ont été choisis dans le clergé local et sans consultation de Rome.

Les bouleversements issus de la décadence de Byzance, des conquêtes de Saladin et de la troisième croisade, puis la puissance d'Innocent III vont transformer cet état de choses. On a vu précédemment comment Amaury à Chypre, Léon en Cilicie, avaient fait appel à la consécration du Pape Célestin III, en même temps qu'à l'investiture impériale, pour l'inauguration de leurs royautés. L'affaiblissement de l'Empire que provoqua, aussitôt après, la mort de Henri VI, laissa en Orient comme en Europe toute l'influence à la Papauté, au moment même où elle trouvait en Innocent III l'homme le plus résolu et le plus apte à tirer de cette situation toutes les conséquences temporelles et spirituelles. Temporellement, nous en avons rencontré à Antioche un des exemples les plus remarquables dans l'activité, inlassable encore que vaine, déployée par Innocent III pour régler la question de la succession d'Antioche et les différends variés greffés sur elle, moins en raison des pouvoirs généraux qu'il revendiquait pour l'Eglise que plus précisément de sa suzeraineté sur Léon, invoquée par ce dernier lui-même, dans l'espoir de la faire jouer à son profit. Honorius III et Grégoire IX, bien que plus tièdement et plus sporadiquement, continuèrent à intervenir dans les rapports arméno-francs, et l'on ne peut ici que rappeler d'un mot l'importance des répercussions qu'eurent sur l'histoire syrienne les luttes et les trêves entre Frédéric II et les Papes (68).

(67) Cart., I, 505.

(68) Rappelons encore qu'Innocent IV abaisse l'âge de la majorité de Bohémond VI, que Grégoire IX maria Bohémond V, etc...

C'est seulement sur l'ingérence pontificale dans l'administration locale de l'Église d'Antioche que nous avons à insister ici, bien qu'elle ne diffère en rien de celle qui se produit dans les autres pays de l'Orient latin ou de l'Occident. Les patriarches du XIII<sup>e</sup> siècle ne sont plus des hommes de carrière syrienne, mais Pierre II est un ancien légat, Raynier, Albert, Opizon sont des prélats attachés au service, voire à la famille du Pape en Occident, et qui avant leur patriarcat n'ont jamais mis les pieds en Orient ; d'autre part, si Pierre II paraît encore avoir été élu par le chapitre d'Antioche, Raynier, Albert, et vraisemblablement Opizon ont été en fait désignés par le Pape. Aussi aux yeux du Pape comme d'un Albert ou d'un Opizon, Antioche cesse-t-elle d'être considérée comme une Église ayant sa vie et ses intérêts propres et constituant le cadre essentiel de l'activité des patriarches : elle n'est plus qu'une belle prébende par laquelle le Pape leur paye les services qu'ils lui rendent en dehors d'elle, et ces Papes, disposant d'elle ainsi, en viennent vite, malgré des résistances (69), à payer aussi sur les bénéfices moindres qu'elle comporte (canonicats, etc...) d'autres serviteurs et même des amis (par exemple plusieurs Gênois sous le Gênois Innocent IV et son neveu Opizon) (70). Dans ces conditions, la résidence n'accompagne plus naturellement le bénéfice, et les mêmes Papes qui ordonnent de sévir contre les absents en général leur accordent des dispenses en particulier (71). Naturellement ils interviennent aussi dans la désignation des évêques (72).

Puisque le Pape agit directement sur les nominations aux degrés inférieurs par-dessus le patriarche, il est normal qu'il se rattache de plus en plus immédiatement les affaires ecclésiastiques

(69) Cf. ci-dessus, p. 611, le conflit entre le légat Pierre de Saint-Marcel et le patriarche Pierre I<sup>er</sup>, et le cas de Saint-Paul, note suivante.

(70) Innocent, IV, 3075, 3362, 3363, 3367, 3368. Honorius, III, 2193, 2228, 5753 (où il renonce au contraire à ce droit pour le monastère de Saint-Paul); Grég., IX, 118, 433. Le nombre des prébendes canonicales d'Antioche était de dix-huit au début du XIII<sup>e</sup> siècle, de vingt sous Pierre II (Innocent III, Mig., III, 434), et fut ramené à seize par Honorius III (3497).

(71) Honorius, III, 681, 2033, Grég., IX, 343, 433, Innocent, IV, 2026-2028.

(72) Inn., III, lettres des 16 mars et 31 déc. 1198, sur le transfert irrégulier de l'archevêque d'Apamée à l'épiscopat de Tripoli, par Pierre I<sup>er</sup> (cf. Luchaire : *Innocent III et la question d'Orient*, p. 36); Inn., IV, 7397 (pour la désignation d'un évêque à Lattakié, longtemps vacante, *in partibus*).

locales. Fréquemment il a à juger en appel d'une décision du patriarche (73) ou d'une plainte portée par un subordonné contre ce dernier (74) ; il agit en faveur de clercs molestés par leurs confrères (75), confirme des sentences ou des privilèges (76), s'occupe des questions de discipline intérieure des églises (77), de leurs revenus (78), etc. Naturellement et même quand le patriarche est l'objet d'une décision favorable du Pape, l'autorité dont il jouit auprès de ses subalternes est de plus en plus affaiblie par l'administration directe de Rome. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si l'on voit divers prétextes utilisés pour relâcher officiellement les liens entre le patriarcat et telle église suffragante. L'évêque de Tripoli, ville qui est la résidence du prince et ne communique avec Antioche que par mer, a naturellement de ce fait une importance et une autonomie supérieures à d'autres évêques, sans parler des facilités d'indépendance que lui donne la revendication toujours renouvelée de son diocèse par l'archevêque de Tyr (79) ; il reçoit la permission de ne pas rendre au patriarche sa visite périodique obligatoire si le voyage est dangereux, puis le droit de ne pas être cité en justice hors de son diocèse (80). L'église de Tortose elle-même reçoit une série de faveurs et l'autorisation de ne devoir l'hospitalité qu'au patriarche en personne à l'exclusion de ses envoyés (81). Le patriarche n'est plus maître chez lui.

Il est vrai que le pouvoir qu'il a perdu comme prélat local, il en recouvre souvent l'équivalent comme représentant du Pape, parce que, vue la distance, l'usage s'établit que, pendant toutes

(73) Innocent, III, Migne, II, 1278 (appel de l'archidiaque d'Antioche déposé par Pierre I<sup>er</sup>, contre le gré duquel il avait été installé par le légat Pierre de Saint-Marcel, commé ayant autrefois prêté des vœux cisterciens à Palerme).

(74) Inn., III, Migne, III, 697 (intervention auprès de Pierre, II, pour qu'il restitue à un chanoine des rentes constituées par le patriarche précédent); Grég., IX, 3639 et 3753 (condamnation d'Albert à restituer une prébende à un clerc de Tripoli).

(75) Honorius III, 701, 2033, 3754.

(76) Honorius III, 2305.

(77) Honorius III, 703, 2268, 2269 ; Grég. IX, 4135, 4136, 4144 ; Innocent IV, 57.

(78) Honorius III, 3494, 4080, 5567, 5569, 5607 ; Grég. IX, 701.

(79) Cf., *supra* p. 316.

(80) Honorius III, 1233 ; Innocent IV, 7911.

(81) Grég. IX, 3587 ; Urbain IV, 1489.

les périodes où il ne se trouve pas en Syrie de légat *a latere*, la qualité de légat permanent soit attribuée soit au patriarche de Jérusalem pour toute la Syrie (par exemple après le départ d'Opizon en 1260) (82), soit aux deux patriarches pour l'étendue de leurs patriarcats respectifs (Albert pendant tout son patriarcat, et Opizon jusqu'en 1260) (83). Cette qualité conférait en particulier au patriarche-légat plein pouvoir sur les pèlerins, croisés, pénitents venus en Terre-Sainte qu'il peut relever de leur excommunication, hérétiques auxquels il doit imposer le port de signes distinctifs (84). Et il faut rappeler les ressources nombreuses dont l'Église d'Antioche est redevable à la Papauté aux heures de besoin. Au total, on peut dire que le patriarche, dans la mesure où il représente l'Église, dispose de pouvoir accrûs, mais qu'il n'en exerce plus aucun dans l'indépendance.

Naturellement le Pape doit intervenir souvent contre le prince ou les autorités laïques. Innocent III, Honorius III, Grégoire IX défendent les privilèges de l'Église d'Antioche en matière de justice (85), de finances (86), de nominations ecclésiastiques dont ils revendiquent maintenant l'entière indépendance (87), et, a fortiori, de rapports avec le clergé grec (88). Mais la grande entreprise de la Papauté en Orient, entreprise qui n'eût pas été concevable sans les Ordres mendiants-prédicants, fut l'organisation des missions, qui mérite un traitement spécial.

## II. — *Les Missions et le problème de l'union des Eglises.*

Si réels qu'aient été les rapprochements religieux opérés dans la seconde partie du XII<sup>e</sup> siècle entre l'Église latine et ses sœurs orientales,

(82) Urbain IV, 241-243.

(83) Grég. IX, 342, 4465 et la titulature de toutes les bulles adressées à Albert; Innocent IV, 27 (renouvellement à Albert), 3299 (attribution à Opizon). Des conflits naissaient entre les deux patriarches lorsque se trouvant passer dans le ressort de l'un, l'autre n'enlevait pas ses insignes de légat (Grég. IX, 1379, 4553; Inn. IV, 4225); à Chypre, la légature appartenait alternativement à l'un et à l'autre (Grég. IX, 1379).

(84) Grég. IX, 899, 4553, 4145; Inn. IV, 27, 3299, 3300.

(85) *Supra*, p. 655.

(86) *Supra*, p. 655, 634.

(87) *Supra*, p. 619.

(88) *Infra*, p. 680.

tales, ils n'étaient encore qu'un bien maigre début d'union : chez les Maronites seuls, en raison du voisinage journalier de la totalité du peuple avec les Francs, cette union, qui fut précisée sous Innocent IV (1), correspondait à quelque chose d'effectif; chez les Arméniens, la reconnaissance de la suprématie pontificale n'avait amené ni interprétation nouvelle des dogmes ni modification des rites religieux; le schisme grec subsistait dans toute son acuité; les Églises monophysite et, *a fortiori*, géorgienne et nestorienne, avaient une trop faible proportion de leurs fidèles en territoires francs pour qu'eussent été tentées des négociations. D'autre part, lorsqu'il y avait eu rapprochements, ils s'étaient faits, surtout par initiatives indigènes, entre prélats, par des pourparlers quasi-politiques, tout au plus des discussions théologiques officielles, nullement par des contacts privés et des efforts de conversion morale. Ces conditions allaient en partie changer par l'intervention des Ordres mendiants-prédicants.

A vrai dire, plusieurs circonstances favorisaient cette évolution. Du côté franc, le temps, l'expansion du commerce, avaient peu à peu développé leur connaissance du milieu oriental (2); il était d'autre part naturel, à mesure que leur force matérielle déclinait, de chercher à compenser cet affaiblissement par l'adhésion morale d'une fraction de plus en plus nombreuse d'indigènes (3). A ces derniers, selon les régions, l'aggravation du fanatisme musulman ou la terreur du péril mongol pouvait faire rechercher la protection de la Papauté et désirer retirer quelque profit des forces morales et matérielle des croisades en s'y associant plus ou moins. Mais rien ne se serait produit que quelques ambassades polies, si les Ordres mendiants n'avaient fourni un personnel et un esprit, la Papauté, sous Grégoire IX et Innocent IV, une direction à une politique systématique de missions (4).

Nous ne pouvons exposer ici dans son ensemble l'histoire des missions asiatiques; nous insisterons donc seulement sur leurs répercussions dans la vie ecclésiastique des indigènes et dans les rela-

(1) Tobie Anaissi, *Bullarium Maronitarum*, Rome, 1911, 2-5 et 9-11.

(2) Cf. comme témoignage la correspondance de Jacques de Vitry.

(3) L'aide des indigènes était aussi utile au rachat des captifs (Wadding, III, 179).

(4) Altaner, 44; Van der Vat, 137; Sbaralea, I, 93.

tions de ces derniers avec l'église latine de Syrie; aussi bien est-ce sur ce terrain que la tentative rencontra une de ses principales causes d'échec. Il y avait en effet conflit entre les conceptions d'une éventuelle union des Églises par les missionnaires et les prélats orientaux d'une part, le clergé latin d'Orient d'autre part. Pour les premiers, la reconnaissance de la suprématie du Saint-Siège et l'unité de dogme n'altéraient en rien l'autonomie de chaque Église; pour les seconds, les Orientaux, à partir du moment où ils devenaient des fidèles de la même Église que les Latins, devaient être subordonnés au clergé latin, comme cela avait été fait pour les Grecs. Autrement dit le clergé latin de Syrie désirait réaliser sur le plan local et au bénéfice d'un peuple l'union que la Papauté concevait comme devant être réalisée seulement au sommet dans l'égalité des peuples.

La Papauté alla même plus loin. Sensible à l'impossibilité de résoudre le schisme grec, elle en vint à admettre la possibilité de constituer une Église grecque, soumise naturellement au Pape, mais autonome comme les autres Églises d'Orient, autrement dit à soustraire, au nom d'un principe ethnique et non plus dogmatique, les fidèles grecs à l'obédience du clergé latin de Syrie. Les événements d'Antioche avaient-ils suggéré cette idée à Innocent III, on ne peut le dire; mais on la trouve déjà formulée nettement par Honorius III, qui fait exiger du clergé grec d'Antioche le serment de ne pas obéir au patriarche grec Siméon III, sauf si ce dernier reconnaît la suprématie romaine. Siméon resta intraitable, et, après avoir violemment combattu l'union des églises au concile grec de Nymphée en 1234, excommunia le Pape; le clergé grec de la principauté, malgré les efforts de Rainier et d'Albert, restait récalcitrant, non peut-être sans de secrets encouragements de Bohémond V, intéressé à pouvoir le garder sous son influence et à y nommer ses créatures (5). Mais l'idée devait être reprise après la mort de Siméon.

Les principales missions qui nous occupent ici sont, avant 1137, celle du dominicain Philippe, puis, après un intervalle dû à la mort de Grégoire IX et aux difficultés européennes de l'Église,

(5) Hon. III, 5570; Grég. IX, 4467, 4473; Matthieu, Paris, III, 358; cf. Korolovski, art. Antioche; Archivum Francisc., XII, 1919, 444, 454.

celles du dominicain André de Longjumeau en 1245 (surtout pour les hérétiques) et du franciscain Lorenzo da Orte en 1247 (surtout pour les Grecs). En dehors de ces missions spéciales, un certain nombre de moines prédicants se trouvaient chez les infidèles depuis 1233. Ce fut surtout afin d'obtenir la tolérance nécessaire au travail des missions, beaucoup plus qu'avec des espoirs de conversion (6), que des frères furent envoyés aussi non seulement auprès des prélats chrétiens mais des princes musulmans, relations qui avaient des précédents dans quelques lettres d'Alexandre III ou d'Innocent III à des musulmans, mais dont la diplomatie de Frédéric II venait de démontrer la valeur, et dont il convenait de ne pas lui laisser le monopole. Le moment était propice à cette initiative; l'ère de trêve militaire qui marque le règne des Ayyoubides, la largeur d'esprit de ces princes qui se plaisaient à écouter des discussions théologiques (7) et à répondre aux questionnaires de Frédéric II les inclinait, tout en trouvant étrange l'attitude des missionnaires qui essayaient de les convertir (8), à les accueillir avec autant de bienveillance que les marchands francs, dès lors qu'il ne s'agissait pas de propagande auprès des fidèles musulmans. Il ne faut pas perdre de vue ces dispositions pour comprendre la relative facilité avec laquelle les missions purent atteindre les chrétiens d'Orient.

Ce fut avec les monophysites que les missionnaires obtinrent les résultats les plus rapides et les plus prometteurs. Dès 1236 le patriarche Ignace (1222-1252) était venu faire ses Pâques à Jérusalem, avait pris part à une procession latine, rédigé une profession de foi orthodoxe, et reçu l'habit dominicain; une profession de foi analogue avait été obtenue du patriarche nestorien. Ignace écrit directement au Pape, et celui-ci, s'empressant de le féliciter et de recommander les Jacobites ralliés au clergé latin, engagea les Templiers prisonniers à Alep depuis l'affaire de Darbsak à se confesser à des Jacobites à défaut de missionnaires. Déjà le frère Philippe

(6) Saint François à Damiette avait eu cet espoir; cf., les considérations exposées dans les lettres citées par Altaner, 72 sq.

(7) Discussion entre chrétiens et musulmans devant az-Zâhir, Vatican, 146; avec des missionnaires, Raynaldi, 1247, n° 65.

(8) Altaner, 75. Kaïqobâdlı essaya aussi de négocier avec le Pape un accord contre les Ayyoubides (Vincent, XXX, 144; Röhr. Gesch., 830).

croyait venue l'heure de l'unification générale (9). De fait, Ignace passa une partie importante des années suivantes à Antioche et, grand bâtisseur, s'y fit construire une riche résidence qui attestait sa volonté de séjourner le plus possible en pays franc. En 1243, le maphrien d'Orient lui-même vint le saluer à Antioche et fit un voyage à Jérusalem (10). Encouragé par ces débuts, le Pape Innocent IV envoya en 1245 André de Longjumeau négocier les conditions précises de l'union avec Ignace, alors à Mârdîn, et les autres prélats orientaux.

La réponse d'Ignace, plus précise que celle des chefs des autres Églises, prouve qu'à l'opposé d'eux il envisageait, lui, l'union comme possible. Il renouvelait sa profession de foi et l'assurance de son respect au Saint-Siège, et demandait pour son Église l'autonomie des élections ecclésiastiques et l'absence de toute subordination soit juridique soit financière à l'égard du clergé latin dans les provinces où il s'en trouvait; naturellement l'orthodoxie des Jacobites entraînait aussi l'inutilité d'avoir à conférer des sacrements latins nouveaux aux clercs déjà sacrés dans l'Église jacobite. Ignace ajoutait la promesse de ses bons offices pour le rachat des captifs (11). En somme, et bien qu'il n'y fit aucune allusion, les conditions qu'il mettait à l'union étaient identiques à celles qui avaient été convenues un demi-siècle plus tôt entre la Papauté et l'Église arménienne : unité plus ou moins verbale du dogme, autonomie disciplinaire sous la dépendance directe de Rome (peut-être progrès sensible pour les Jacobites des provinces franques). Nous ignorons quelle suite le Pape, dans la mission dont il chargea Lorenzo da Orte en 1247, donna à la lettre d'Ignace.

Tout n'était pas aussi facile qu'il pouvait paraître. Si ennemi des Latins que soit Bar-Hebraeus, il est remarquable que sa chronique ecclésiastique, où il connaît la présence des Frères prêcheurs (12) auprès d'Ignace à Antioche et Jérusalem, ne contienne aucune allusion à des négociations d'union, et signale au contraire le récit

(9) Lettre de Philippe, dans Albéric, MGSS, XXIII, 941 ou Matthieu, Paris, III, 396; Grég. IX, 3789, 4138, 4403, 4404.

(10) B. II. chron. eccl., 666-668, 412. Ignace est encore à Antioche en 1252 (B. H., 700).

(11) Wadding, III, 179.

(12) B. II., 654, les appelle « Pherpherscuraïe » (compris à tort : franciscains, par les éditeurs).



d'une querelle surgie entre le patriarche et les missionnaires au sujet d'un siège contesté entre les patriarcats monophysites de Syrie et d'Égypte (12 a). Ce qui ressort de toute sa chronique, c'est que l'Église monophysite était perpétuellement divisée par des rivalités de personnes et des oppositions d'intérêts entre Orientaux et syro-anatoliens. La recherche de protections étrangères, même laïques, était le jeu normal des diverses factions. Ignace ne faisait pas exception ; il représentait le parti qui cherchait ses appuis en Occident, d'abord en Cilicie et auprès des Seldjouquides ; l'arrivée des missionnaires et l'intérêt de la Papauté constituaient une circonstance dont il eût été malhabile de ne pas profiter à la fois pour lutter contre ses adversaires et pour satisfaire certaines revendications de ses fidèles de Syrie. Ainsi semble s'expliquer, beaucoup plus que par des sentiments religieux (13), le ralliement superficiel d'Ignace.

En tous cas, ce ralliement était une initiative personnelle, à laquelle restèrent étrangers la grande majorité des prélats jacobites, même d'Occident ; le nombre des fidèles monophysites en territoire franc était des plus faibles, et, outre une hostilité générale envers tout changement, les autres, sujets de princes musulmans, pouvaient craindre de compromettre leur situation en se rapprochant trop des Francs. Loin de renforcer sa position, la politique d'Ignace aggrava finalement les discordes dans son Église, ainsi qu'il apparut aussitôt après sa mort.

Deux patriarches rivaux furent en effet alors élus, l'un, Denys, en Mésopotamie, l'autre, Jean, à Alep (déc. 1252). Proche de la métropole de son patriarcat et profitant des relations nouées par Ignace avec les Latins, Jean se hâta de venir leur demander la consécration de son titre ; mais le malheur voulut qu'il eût à juger un différend entre deux de ses subordonnés ; celui auquel il donna tort convainquit les Francs, non sans avoir fait valoir la richesse de l'autre patriarche, d'attendre qu'il fût venu lui aussi à Antioche. A

(12 a) Le rôle des Francs dans cette affaire est mentionné aussi par Patr. Alex., 378.

(13) C'est l'avis d'Altaner, ch. IV ; mais il nous paraît exagérer le rôle de la peur des Mongols, qui pouvait jouer dans la Géorgie indépendante, mais non chez les sujets chrétiens des musulmans, que favorisaient les Mongols : les chrétiens orientaux, plus proches des Mongols, ont peu pensé à l'union, contrairement à ceux de l'Asie occidentale, pourtant moins menacés.

force de présents, Jean parvint toutefois à se faire sacrer; mais il resta sans doute en rapports délicats avec les Francs et se retira à Mârdîn. Plus tard, Denys reprit le dessus, le subordonné de Jean à Alep se retira à Tripoli; pratiquement tout le monde monophysite se trouva rallié au parti anti-latin (14).

Les mêmes années qui ont vu concevoir et échouer le ralliement des monophysites ont vu concevoir et échouer aussi celui des Mélkites (Grecs de Syrie, de langue arabe). Siméon étant mort (vers 1240), son successeur David (15) avait accepté d'entreprendre des négociations avec Rome (vers 1245) (16). Innocent IV décida donc en 1246 d'envoyer en Orient son pénitencier Lorenzo da Orte avec mission de s'occuper des Grecs de Syrie, Arménie, Anatolie, et Grèce (la Papauté avait en effet entrepris un effort général auprès des Grecs de l'empire latin). Dès l'arrivée de Lorenzo, les difficultés auxquelles donnait lieu l'existence d'une Église latine locale apparurent : Lorenzo ayant demandé au patriarche de Jérusalem de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires des Grecs de sa province, ceux-ci se prétendirent soustraits à la juridiction latine, et le patriarche se plaignit au Pape, qui, fort embarrassé, écrit un jour à Lorenzo de se borner à réprimer les abus sans rien supprimer des droits de l'Église latine, et le lendemain, craignant que son légat n'interprêtât cette lettre comme un désaveu, insiste sur son devoir de châtier avec rigueur tous les contrevenants. Deux mois plus tard seulement il indique le principe à suivre : mettre Latins et Grecs sur un pied d'égalité à l'intérieur de l'Église latine, maintenir donc l'autorité des évêques latins sur le clergé grec de leur diocèse, mais assimiler entièrement Grecs et Latins devant la justice ecclésiastique. Enfin dans une dernière lettre il cherche à concilier le respect des privilèges traditionnels de l'Église latine et la répugnance des Grecs à se soumettre aux Latins en décidant que les ecclésiastiques grecs seront ou non soumis aux Latins selon qu'on peut ou non prouver

(14) B. H., II, 710, 730.

(15) Vatican ar., 48 (cat. Ang. Maii).

(16) Rey dit 1242, sans preuve. La première allusion est la lettre d'août 1246 écrite par le Pape « patriachae graeco antiocheno » auquel il envoie « salutem et apostolicam benedictionem »; vers le même moment il est parlé de cette « concordia » dans le privilège d'al-Mançoûr de Homç aux Dominicains (Goliub., II, 338). Rey, confondant avec 1260, croit que le patriarche latin quitta Antioche, où serait entré David : drôle de réconciliation !

qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs l'ont été; que le patriarche grec, pour juger de son cas, envoie une ambassade à Rome, au besoin aux frais du Saint-Siège (17). En attendant, Lorenzo réinstalla sur son siège l'archevêque grec de Nicosie, à Chypre, et il semble que le patriarche grec ait pu de son côté entrer à Antioche (18).

Dans des conditions inconnues, le rapprochement ainsi inauguré fut violemment interrompu. Le successeur de David, Euthyme, fut excommunié par le patriarche latin Opizon. Comment Euthyme s'y prit-il pour être *persona grata* auprès du souverain mongol nestorien Houlagou, on l'ignore; peut-être avait-il eu des protecteurs arméniens, car il fut un moment excommunié par le patriarche grec de Constantinople pour ses rapports trop bons avec l'Église grégorienne. En tous cas, lorsqu'Antioche, en 1160, envoya sa soumission à Houlagou en train d'assiéger Alep, le prince jaune fit introduire Euthyme dans la ville, et Opizon se retira en Occident. Il est vrai qu'Euthyme dut bientôt opérer un renversement des alliances, car peu après nous voyons le roi Héthoum le faire enlever et porter en un lieu désert de la côte cilicienne, d'où il finit toutefois par gagner Constantinople (1263). Peut-être cet événement est-il en rapport avec l'alliance de Houlagou et de Michel Paléologue, qui venait de reprendre Constantinople aux Francs; peu après Euthyme devait conduire au fils de Houlagou, Abaga, une fille de Michel, que ce prince épousait (19).

Ces événements nous amènent à étudier les rapports de l'Église arménienne avec l'Église latine. L'union réalisée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ne fut ni dénoncée ni précisée. Bien que les rapports du catholicos Jean VII avec le roi Léon aient traversé une crise entre 1207 et 1210, ses relations avec la Papauté suivent la même courbe que celles de son roi. Son successeur Constantin qui, en contribuant à la reddition de la veuve de Philippe à Héthoum, avait dès l'origine lié son sort à celui de la dynastie nouvelle, manifesta la même

(17) Sbaralea, 420, 460; sur les humiliations infligées par le patriarche latin au patriarche grec, voir Burchard de Mont-Sion, dans Laurent, 89.

(18) Sbaralea, 460, 475, 483, 484; ROL II, 213. Toutefois la lettre d'Innocent IV à Eudes de Tusculum, légat à la septième croisade et successeur de Lorenzo, lui recommande les Grecs de Chypre sans parler d'Antioche (Sbaralea, 547).

(19) ROL II, 213; B. H., 567; Pachymère, dans Migne, CXLIII, 717, 893.

attitude déférente que son prince à l'égard de la cour romaine, à laquelle, en 1236, il demanda des missionnaires. Un conflit faillit éclater en 1238, parce que le patriarche latin Albert, non seulement fit condamner par le Pape la prétention des Arméniens des diocèses latins d'échapper à l'obédience du clergé latin, comme appartenant à une Eglise également reconnue par Rome, mais faisait même un moment approuver par lui sa prétention à la suprématie sur toutes les limites antiques du patriarcat d'Antioche, qui englobait toute l'Arménie ; mais l'esprit des missions s'opposait au maintien de cette politique, et l'année suivante le Pape répondit à une ambassade de Constantin par l'envoi d'un nouveau pallium en reconnaissance de sa fidélité spéciale envers Rome, sans plus faire aucune allusion à Antioche. Constantin envoya plus tard encore un hommage sans réserve à Innocent IV et fit même préciser en 1251 par un concile l'énoncé arménien du dogme de la procession du Saint-Esprit dans un sens conforme à la formule romaine. Après la mort d'Innocent, les rapports de tous les Orientaux avec la Papauté se refroidirent, de façon mal connue ; mais l'influence occidentale faisait alors irruption en Cilicie, et, là du moins, l'Eglise latine se retrouva vite en bonne posture ; le roi Héthoum redemanda des missionnaires et devait lui-même mourir en costume franciscain.

De communes hostilités contre les Ayyoubides avaient rapproché lors de la cinquième croisade la Papauté et les Géorgiens ; des missionnaires furent envoyés à la reine Russudan ; mais celle-ci demanda des secours contre les Mongols, et le Pape Grégoire IX s'excusa sur ses luttes européennes de ne pouvoir en envoyer, ce qui était condamner sa mission. Au surplus, les circonstances qui en avaient favorisé les débuts cessèrent avec la conquête mongole et la protection accordée par les nouveaux maîtres aux chrétiens ; la Géorgie joua dès lors plutôt le rôle d'un intermédiaire entre les missionnaires romains et les Mongols que d'un terrain de travail pour elle-même. Le même bilan s'applique aux Nestoriens, dont Philippe et André de Longjumeau n'avaient jamais obtenu que quelques lettres polies, mais dont l'importance dans l'empire

(20) Grég. IX, 4467, 4739, 4740 et dans Raynaldi, 1238, n° 64 ; Tournebizé, 277-285, 289, 290, 299 ; Altaner, 65.

mongol fut de la plus grande utilité pour les contacts que noua la chrétienté occidentale avec les nouveaux maîtres de l'Asie, sous le pontificat d'Innocent IV (21). Sur ses ambassades à Karakorum, le Pape, on le verra, fondait de vastes espoirs, qui ne reposaient que sur de mauvaises informations : les Mongols n'étaient bienveillants que pour qui se soumettait à eux. En 1260, des Francs seront vassaux de Houlagou ; mais, si les rapports de l'Eglise latine avec lui avaient été corrects, il n'eût pas établi à Antioche un patriarche grec, et Bohémond VI n'eût pas été excommunié pour sa politique mongolophile (22).

Au même moment avait sombré le mouvement missionnaire dans les pays musulmans. Les difficultés rencontrées au cours des négociations par suite des prétentions rivales des Eglises particulières n'y étaient pas étrangères ; mais la cause générale de l'échec résidait dans la transformation de la situation générale. L'introduction des Khwarizmiens en Syrie et la croisade de saint Louis avaient mis fin à la période des rapports pacifiques entre Ayyoubides et chrétiens. La menace mongole fit le reste ; dans la farouche réaction mamlouke qui la suivit, tout ce qui était suspect de pactiser avec les Mongols ou avec leurs alliés arméno-francs fut persécuté ; il ne pouvait être question dans ces conditions ni pour les nouveaux maîtres musulmans de tolérer des missions romaines, ni pour leurs sujets chrétiens d'oser en désirer. La première période missionnaire est close. Les textes nous manquent pour apprécier dans quelles dispositions mutuelles elle laissait les chrétiens qu'elle avait un moment mis en contact.

(21) Grég. IX, 3791, 4138, 5022 ; Wadding, III, 181 (le catholicos nestorien conseille au Pape de ne plus combattre Frédéric II).

(22) Urbain IV, 26 mai 1263.

---

## CHAPITRE VII

### LE DEPLACEMENT DU COMMERCE DANS LA SYRIE DU NORD

Le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, à partir de la reconstitution des colonies italiennes au lendemain de la troisième croisade, puis de la main-mise des Francs sur l'Empire byzantin pour le compte des Vénitiens, est une période où le commerce du Levant, enfin dégagé des tâtonnements et de l'insuffisance de moyens du siècle précédent, prend un essor vigoureux et durable. Menacées de ruine partielle par la conquête saladine, les cités italiennes avaient activement contribué au sauvetage de la domination franque, et en furent naturellement récompensées par un accroissement de leurs privilèges. En même temps, elles donnent à leurs colonies l'organisation générale et centralisée autour d'Acre qui leur avait jusqu'alors manqué. En ce qui concerne Antioche, on a vu le rôle qu'avaient eu dans sa défense les Génois dès 1188 (1), et dès 1189 Bohémond III a reconnu leurs services en leur concédant l'autonomie judiciaire (2). Onze ans plus tard, il accorde aux Pisans des diminutions de droits, et la précision de l'acte prouve que nous avons cette fois affaire à une colonie vivante (3). Avec les Pisans, Bohémond IV, allié aux Génois (4), s'entendait très mal et, alors qu'il

(1) *Supra*, p. 432-433.

(2) *Lib. Jur.*, 432 (*Röhrich Reg.*, n° 680, 1189 et non 1199). En 1190, il renouvelle l'exemption de tous droits, qui avait peut-être été irrégulièrement respectée.

(3) Müller 80 : 3 % pour toute importation de marchandise vendue dans la principauté; 2 % de qirât (cf. p. 478); pour tout le reste la moitié des droits payés par les Francs non privilégiés; trois onces pour cent rotuli comme « caban commercii » (cf. p. 478).

(4) Cf. p. 594, 608. En 1234, Bohémond V confirme aux Pisans pour Antioche un privilège qu'il dit de son père (Müller, 99); il ne le détaille pas. S'agit-il par confusion du privilège de Bohémond III en 1200 ou d'un acte perdu de Bohémond IV peut-être postérieur à celui de Roupen en 1216 ? On ne peut le savoir.

n'était encore que comte de Tripoli, il y avait eu entre eux une véritable guerre due à des contestations sur l'interprétation des franchises que leur avait concédées *in extremis* en 1187 son prédécesseur Raymond III. Raymond Roupen n'en avait que plus de raisons de les favoriser (5) et accorda aux Pisans l'immunité financière totale, qui en fit enfin les égaux des Génois (6). On ignore ce qu'il advint de ce privilège après la restauration de Bohémond. En tous cas, on a l'impression, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, que la principauté est appelée à bénéficier de l'essor nouveau du commerce dans la mesure où le lui permet sa situation économiquement subalterne.

Néanmoins, il apparut vite qu'il n'en serait rien. De nouvelles raisons d'infériorité s'ajoutent, en effet, pour elle, à celles que le XII<sup>e</sup> siècle avait déjà connues. Les dissensions internes n'y entrent peut-être pas pour beaucoup, car les ports libanais et Acre n'en furent pas exempts ; quant aux ravages des Turcomans, ils accélérèrent peut-être, mais ils ne créèrent pas le processus de décadence du commerce antiochien. La cause principale, de cette décadence réside dans le développement de nouvelles routes et de nouveaux centres de commerce. Économiquement, comme politiquement, la base de la puissance franque est repliée sur les régions moins exposées, Chypre et surtout la Cilicie depuis que Léon I<sup>er</sup> l'a ouverte aux commerçants italiens (7), et, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Ayâs sur la côte nord-occidentale du golfe d'Alexandrette, est devenu un port aussi important qu'Acre, parce qu'il a profité de l'essor de l'arrière-pays seldjouqide, puis de l'unité politique irano-anatolienne réalisée par les Mongols. Avant l'in-

(5) Défavorise-t-il en revanche les Génois ? Du moins il exempte Souwaïdiya des lieux où ils ont franchise commerciale, ce qui peut paraître opposé aux privilèges antérieurs ; en réalité une lecture attentive de ceux-ci et la comparaison avec le privilège de Roupen aux Pisans montre que l'immunité ne s'étendait qu'au commerce de la principauté et non à l'escale de Souwaïdiya.

(6) Müller, 90. Il y a exception pour les droits à payer à Souwaïdiya pour autant qu'il ne s'agit pas de commerce orienté sur Antioche (ancrage, pèlerins, passage).

(7) On n'a de privilèges de Léon qu'aux Génois et Vénitiens, bien que Roupen ait favorisé les Pisans à Antioche. Néanmoins on sait que les Pisans fréquentaient la « Turquie » vers 1240 (Schaube, p. 222), et qu'ils avaient, en 1263 en « Arménie » une colonie assez importante pour être administrée par un vicomte (Rossi-Sabatini, p. 27).

vasion mongole, les ports syriens restent assurément un débouché plus proche qu'Ayâs au commerce asiatique. Mais Antioche et Souwaïdiya sont défavorisées par rapport à Lattakié, parce que celle-ci, qui n'est pas beaucoup plus éloignée d'Alep, lui est maintenant unie politiquement et, en général, a militairement moins à craindre.

Enfin les Italiens s'enhardissent, devançant les missionnaires en pays infidèle ; il y a longtemps qu'ils sont établis à Alexandrie, pour ne pas parler de l'Afrique du Nord : on les voit maintenant, Gênois (8), Pisans (9), Vénitiens, dès la fin du XII<sup>e</sup> ou le début du XIII<sup>e</sup> siècle, trouver avantage à pénétrer eux-mêmes d'un côté en Anatolie turque, de l'autre à Alep, florissante sous les Ayyoubides, au lieu d'attendre à Antioche l'arrivée des caravaniers indigènes. Ainsi Alep monopolise-t-elle de plus en plus au détriment d'Antioche le rôle d'entrepôt et de place d'échange. Les Pisans, pour s'y rendre, passent par Antioche (10) ; mais les Vénitiens dont la situation à Antioche était médiocre (11), ont trouvé une excellente occasion de regagner l'avantage en sollicitant du souverain d'Alep une concession à Lattakié. Dès 1207, ils obtiennent d'az-Zâhir Ghâzi d'Alep une concession dans cette ville, comprenant foundouq, église et hammam. Les droits exigés d'eux restaient élevés (en moyenne 12 %) (12), mais en 1225 et 1229 les Vénitiens obtinrent d'al-'Aziz et des émirs de Lattakié et de Çahyoûn, d'une part l'établissement de deux autres concessions, à Lattakié et à Kachfahân, d'autre part des abaissements de tarifs en moyenne de moitié (et peut-être même de plus à Lattakié) ; en outre, les colonies vénitiennes d'Alep et Lattakié recevaient l'autonomie administrative et judiciaire, comme dans les villes

(8) Notaire Guglielmo Cassinense (an 1191), cité par Byrne, *Genoese Trade*, p. 212 et n. 82. Il y a aussi des Gênois à Damas.

(9) Deux Toscans meurent à Alep en 1244 (Schaube, p. 214-215 ; et note suivante).

(10) Müller, 80, où l'on voit mentionné un droit perçu sur les Pisans passant au Djîsr al-Hadîd (en 1200).

(11) La seule trace qu'on ait de leur existence à Antioche est un ordre général envoyé de Venise à tous les Vénitiens de Syrie « d'Antioche à Jaffa » (Tafel, Th., II, 260).

(12) Il faudrait connaître l'ensemble des droits à payer en pays chrétien et en pays musulman pour savoir si ces 12 % sont aussi supérieurs qu'il paraît aux droits d'Antioche.



chrétiennes. Le commerce vénitien à Alep ne disparut pas avec la conquête mongole, et l'on sait quelle ampleur celle-ci lui donna au contraire en Asie, au temps de Marco Polo (13).

A toutes ces raisons générales de décadence pour Antioche s'ajoute, à partir de la fin du règne de Bohémond IV, une tension entre les princes et leurs anciens alliés génois (14), dûe peut-être à ce que, originellement, dans les luttes consécutives à la croisade de Frédéric II, les Génois avaient pris le parti opposé à l'empereur, alors que Bohémond, tout en évitant de se compromettre, lui était plutôt favorable ; un quart de siècle plus tard, lorsque la guerre civile opposa entre eux les Génois et les Pisans et Vénitiens, liés chacun à une faction locale, Bohémond IV, à Acre et à Tyr, combattit toujours les Génois. Il va de soi que cette situation devait défavoriser beaucoup les Génois aussi à Antioche ; tandis que Bohémond V renouvelle encore aux Pisans leurs privilèges (15), il ne fait rien de tel en faveur des Génois, ni à Antioche, ni à Tripoli (16). Ce n'est assurément pas à dire que tout Génois ait disparu d'Antioche (on les y verra même encore passer occasionnellement après la chute de la ville) (17). Il est possible que l'alliance entre Antioche et les Mongols ait un moment ranimé le commerce des Génois de la Syrie du Nord et qu'ils aient été inclus dans les efforts de réconciliation accomplis à ce moment par Bohémond IV ; on voit, en effet, en 1264, la propriétaire génoise de l'ancienne auberge des Génois à Antioche charger un habitant d'Acre de s'en assurer la possession en son nom (18). D'autre part, la reprise de Lattakié par les Francs en a peut-être exclu les Vénitiens et en tous cas a permis aux Génois de s'y installer. Dès 1259, les Génois, une fois arrivés à Tyr, vont y chercher du fret (19), et en 1279 nous trouvons qu'ils y ont un éta-

(13) Heyd., p. 373 sq.

(14) Gestes Chyprois, 161.

(15) Müller, 99.

(16) Toutefois ils n'en ont pas non plus à Acre où la commune et les Italiens étaient bien disposés à leur égard ; sans doute ne leur était-il plus nécessaire là de solliciter aucune confirmation. Le registre du notaire Salmon (ans 1220-1224) publié par Ferretto ne renferme comme noms de ports fréquentés par les Génois que Acre, Tyr et Tripoli.

(17) Acte d'Ayas, AOL, I, p. 528.

(18) Röhr. reg., 1335 b.

(19) Acte cité dans Di Tucci, p. 75.

blissement en activité (20). Mais si renaissance il y eut, elle fut brève et sûrement d'ampleur limitée.

Le xiii<sup>e</sup> siècle est le moment où les Provençaux conquièrent, à côté des Italiens, une place importante dans le commerce du Levant. Il est symptomatique qu'ils ne sollicitent aucun privilège pour Antioche, alors qu'ils en reçurent sans peine à Tripoli.

(20) Acte d'Ayas, AOL, I, p. 529.

---

## CHAPITRE VIII

### LA PÉRIODE ARMÉNO-MONGOLE ET LA REACTION MAMLOUKE

L'écrasement des Seldjouqides par les Mongols, en 1243, bouleverse la situation de la Syrie du Nord et de la Cilicie. Au début, les Mongols étant repartis, règne une épouvantable anarchie dont profitent les pillards turcomans ; plus tard, les Mongols reviennent organiser leur conquête et y joindre la Syrie. Le roi Héthoum a obtenu les bonnes grâces du grand Khân, et Antioche, en se réconciliant avec les Arméniens, entre dans l'orbite mongole elle aussi. Mais en Egypte, le régime ayyoubide a été renversé par la milice des Mamlouks qui, sous la conduite de grands sultans, expulsera les Mongols et leurs vassaux franco-arméniens de toute la Syrie.

#### *L'écrasement des Seldjouqides et les ravages des Turcomans.*

L'état seldjouqide n'était pas aussi solide qu'il paraissait, parce qu'il s'occidentalisait dans ses sphères dirigeantes au moment même où il recevait un nouvel afflux de forces orientales dans la masse turque qui l'avait fondé. La famille des Sultans était pleine de princesses chrétiennes, byzantines ou géorgiennes ; les ports s'ouvraient au commerce italien ; l'armée ne consistait plus que sur certaines frontières dans les Turcomans trop remuants, et était formée de mercenaires (1) en grande partie francs et de contingents fournis par les états tributaires voisins, tous chrétiens sauf Alep (Nicée, Trébizonde, Géorgie, Cilicie). Kaïqobâdh avait négocié avec le Pape contre les Ayyoubides (1 a), et traitait avec une égale tolérance ses sujets chrétiens et musulmans.

De cette évolution eût pu naître une fusion des peuples anatoliens, favorable à l'avenir de l'état seldjouqide. Mais au même

(1) Et non d'esclaves comme dans les pays musulmans orientaux.

(1 a) Vincent de Beauvais, XXX.

moment les influences asiatiques, qui avaient toujours été fortes (la culture seldjouqide est essentiellement khorassanienne), s'intensifiaient par suite de tous les fuyards, aristocrates iraniens ou bandes turcomanes, que les conquêtes khwârizmiennes et mongoles refoulaient vers l'Arménie et l'Anatolie. Ces Turcomans étaient depuis longtemps travaillés par des propagandes d'effervescence mystique plus ou moins apparentée au chiisme ; des tendances parallèles existaient d'ailleurs dans l'aristocratie seldjouqide (fondation de l'Ordre des mevlevîs par le grand poète de langue persane Djalâl ad-dîn Roumî) et dans les corporations de métiers urbaines, où elles se mêlaient d'éléments d'origine indigène chrétienne; mais en milieu turcoman elles se renforçaient de l'ardeur combattive propagée par les ghâzîs et les bâbâs. En 1240 eut lieu autour du bâbâ Ishâq un vaste soulèvement turcoman; ses bandes, recrutées d'abord dans les régions de l'Euphrate et du Taurus oriental, s'élancèrent à la conquête de l'Anatolie centrale, et il fallut pour les dompter dégarnir de ses mercenaires francs la frontière orientale (2). Politiquement la révolte fut alors noyée; mais l'influence religieuse du mouvement se prolonge bien plus tard dans l'organisation de l'Ordre des Bektachis et, au lendemain de l'invasion mongole, politiquement, ce sera des mêmes milieux que sortiront les fondateurs de la principauté turcomane des Qaramanides, à l'ouest de la Cilicie.

Une pareille situation ne pouvait naturellement que favoriser une invasion étrangère. Au moment où se soulevait le bâbâ Ishâq, les Mongols avaient conquis la Russie méridionale au cours d'une campagne qui avait mené leurs cavaliers jusqu'aux côtes dalmates, achevé la soumission de la Perse, et, entre les deux, réduit à la condition de royaume vassal la Géorgie. Dès lors on vit périodiquement leurs bandes forcer les frontières de la Djéziré et de la Mésopotamie, d'où le calife lançait en vain des appels aux princes ayyoubides qu'il s'efforçait de réconcilier entre eux. Mais la géographie imposait que, comme deux siècles plus tôt lors de la conquête seldjouqide, ce fussent l'Arménie et l'Anatolie qui reçussent d'abord le flot principal des envahisseurs. En 1242, la mort du grand-Khân

(2) Sibî, 485; Ibn Bibî, 227-231; B. H., 405; Frère Simon dans Vincent de Beauvais, XXX, 139-140. Cf. Köprülü, *les Origines du Bektachisme* (Actes du Congrès d'histoire des religions de 1923), Paris, 1926.

Ogodâi délivre pour quelques mois la frontière seldjouqide menacée depuis 1241, mais dès la fin de 1242 l'armée mongole revient, sous les ordres du général Baïdjou. Au début de 1243, Erzeroum tombe, et l'envahisseur se répand du coup jusqu'en Djéziré et à Malatya. Kaïkhosrau, concluant alors précipitamment la paix en Djéziré, rassembla outre ses troupes propres, des secours envoyés d'Alep et Mayâfâriqîn et des corps franco-arméniens envoyés par Constantin de Cilicie ; troupes individuellement bonnes, mais hétéroclites, trop lourdes, et au surplus épouvantées de la réputation des Mongols. La rencontre eut lieu, comme hier avec les Khwârizmiens, près d'Erzindjân; fidèles à la tactique nomade que les Seldjouqides avaient oubliée, les Mongols attirèrent par une fuite simulée les Anatoliens dans des positions préparées d'avance, où ils les détruisirent. Les fuyards, talonnés par les vainqueurs, dévalèrent jusqu'en Djéziré, près d'Alep, en Cilicie; en Anatolie, les Mongols entrèrent à Siwâs et à Qaïsariya, qui fut punie d'une brève résistance par un épouvantable carnage; sur leur retraite, une partie d'entre eux traversa le Diyâr Mođar, le Diyâr Bakr d'où Chihâb ad-dîn Ghâzi s'était retiré, et captura Akhlât. Kaïkhosrau, réfugié à Ankara, put obtenir une paix qui, moyennant un lourd tribut, lui laissait la possession de ses états sous la suzeraineté du grand-Khân. En fait, toute la puissance seldjouqide avait été, en une journée, abattue (3).

La seule atténuation à la disgrâce de Kaïkhosrau était la liberté qu'il avait obtenue de chercher à se venger de Constantin de Cilicie, qui, par peur d'une invasion des Mongols, leur avait livré la mère du sultan seldjouqide réfugiée sous sa protection. Depuis quelque temps de bons rapports existaient entre Kaïkhosrau et Constantin de Lampron, qui avaient ensemble combattu des Turcomans indociles d'Isaurie. En 1245, Constantin de Lampron se révolta contre son cousin. Une armée seldjouqide introduite par lui assiégea par deux fois dans Tarse le roi Héthoum et son père. Peut-être la ville eût-elle succombé si en 1246 Kaïkhosrau n'était subitement

(3) Ibn Bibi, 234-247; B. H., 407-409. Vincent de Beauvais, XXX, ch. 147, 150; Kamâl, 215, 225; I. W., 43 v°, 44 r°; Sibî, 491 (485, ambassade mongole intimant à Ghâzi de Mayâfâriqîn en 1241 l'ordre de raser ses fortifications); Qirlâi, 26 v°; I. Ch., REI, 119; Baïbars dans Nouwairî Leyde, 2 k, 31 v°; Sa'd ad-dîn dans Dhahabî év., 640; Ibn al-Fouwâtî, 191; Kyrakos-Brosset, 138; Malachie, 16.

mort. Les Turcs se contentèrent alors de la cession de quelques forteresses que les Arméniens devaient leur reprendre deux ans plus tard, en même temps qu'ils soumettaient Constantin de Lampron privé d'allié. Quant aux Arméniens, ils tirèrent des événements de 1243-1246 une leçon : l'utilité pour eux de rechercher préventivement la protection mongole, et en 1247 Sempad, frère de Héthoum, fut envoyé en ambassade à la cour du grand-Khân, d'où il devait revenir en 1250 (4).

L'invasion mongole et la mort de Kaïkhosrau eurent pour conséquence d'abord non pas la domination mongole, parce que les forces des conquérants furent rappelées en Orient par la mort des grands-Khâns Ogodâï et Gueuyük (1242, 1248) et les compétitions qui s'ensuivirent, mais la ruine de toute autorité centrale et une anarchie qui laissa libre carrière aux désordres des Turcomans. Kaïkhosrau laissait trois fils, Kaïkâouïs, Kaïqobâdh et Qilîdj Arslân; entre Kaïkâouïs et Qilîdj Arslân la guerre éclata bientôt pour la possession de l'héritage paternel; les Mongols favorisèrent le second, qui était allé rendre hommage au grand-Khân, et lui donnèrent l'Anatolie orientale, limitant Kaïkâouïs à la moitié occidentale de l'état seldjouqide. Cette situation même ne fut pas stable et s'accompagna d'une multitude de disputes locales (5). Les Turcomans, si difficiles à contenir depuis plusieurs années, eurent désormais le champ libre. Dès 1243, on les voit piller les régions d'Albistân et Malatya. En Isaurie, ils veulent porter leur chef au sultanat, et seul l'appui de Constantin de Lampron avait permis à Kaïkhosrau de triompher d'eux; ils n'en continuèrent d'ailleurs pas moins leurs déprédations, dont on reparle en 1254, 1258. Enfin sur tous les confins syro-anatoliens, l'anarchie s'établit à l'état endémique jusqu'en 1260, lors de la conquête mongole (6).

(4) Ibn Bibî, 243, 249-250; B. H., 408; I. Ch., 83 r°; Sempad, 649-651 et sa lettre de Samarcand à Henri de Chypre d'après Guillaume de Nangis dans Bouquet, XX, 361-363; Vincent de Beauvais, XXX, 144 (rapports de C. de Lampron avec Kaïkhosrau), et XXXI, 29; Kyrakos, 142.

(5) Ibn Bibî, 251-277; B. H., 412-414; Vincent de Beauvais, XXXI, ch., 26-28. Cf., EI, art. Kaïkâouïs, Kîlîdj Arslân, Kaïqobâdh.

(6) Kamâl, 226; I. Ch., 83 r°; B. H., 408; Ibn Bibî, 246; Vincent, XXX, 151; Alishan-Sissouan, 377 (chefs turcomans d'Isaurie, en 1254-1258, Islam-Beg et Saroum). Cf. ma note sur *Les Turcomans de Roum*, dans *Byzantion*, 1939, I.

Il était inévitable que la Syrie franque du Nord ressentît bientôt les contrecoups de ces bouleversements. Il y avait longtemps que des Turcomans étaient établis dans le 'Amouq, et que Templiers et eux se faisaient une petite guerre de vol de bétail. Cela n'avait pas été jusqu'ici bien grave. Mais à mesure que les bandes turcomanes du Taurus se multipliaient et étendaient l'aire de leurs ravages, les Turcomans du 'Amouq furent entraînés dans leur mouvement et renforcés par de nouveaux contingents. Antioche, plus faible qu'Alep, eut plus à souffrir qu'elle.

C'est vers 1247 que les Francs constatèrent le changement. Jusqu'alors, quelques hommes d'armes avaient suffi à imposer le respect aux Turcomans, avides de butin, non de combat. Maintenant ils n'évitaient plus les batailles et profitaient des habitudes de confiance prises par les chrétiens pour les surprendre et les détruire. Peu à peu, les campagnes d'Antioche devinrent leur proie. Dès 1248, tandis que saint Louis débarquait à Chypre, Bohémond V et le patriarche d'Antioche lui firent demander des secours contre les Turcomans, et il leur envoya cinq cents chevaliers. Mais bientôt le roi de France est vaincu en Egypte, n'arrive plus que péniblement à assurer la sécurité de la Syrie méridionale. Les entreprises turcomanes ne connaissent alors plus de borne. Bétail, vignobles, vergers, champs, tout est détruit, les villages incendiés, les paysans exterminés, les chemins interdits au ravitaillement, les murs même d'Antioche battus par les barbares. Les habitants, désespérant du salut, saisissent toutes les occasions de fuir, n'importe où. La ville paraît condamnée.

Vainement des appels sont envoyés en Occident, en Angleterre. Seule l'Eglise d'Antioche reçut quelques secours de la Papauté ; le patriarche n'avait conservé aucun revenu apte à subvenir à la fortification de Qoçaïr, indispensable si l'on ne voulait pas que le château patriarcal fût à la merci d'un coup de main : aussi Innocent IV, en 1254, attribua-t-il au patriarche l'administration et les revenus du diocèse de Nicosie de Chypre et la dîme de tous les revenus ecclésiastiques de l'île. Alexandre IV, après avoir en bloc révoqué les concessions de ce genre, sources d'abus, rétablit celle du patriarche d'Antioche, malgré l'opposition du clergé chypriote. En même temps Innocent IV avait, en 1253, envoyé aux Hospitaliers des subsides destinés à la défense d'Antioche ; les Templiers

essayèrent d'en faire attribuer une partie au royaume, mais Alexandre IV fit verser l'argent à Antioche. Les fortifications de Qoçaïr furent commencées (7). Mais tout cela était bien peu de chose au regard de l'amplitude du mal.

Au même moment il semblait d'ailleurs que l'Islam syro-égyptien lui aussi fût voué au désastre. En 1249, Louis IX, reprenant le plan avorté de la cinquième croisade de préférence à la méthode diplomatique de Frédéric II, attaqua Damiette. Pour les Francs, l'équipée se termina désastreusement, puisque le roi de France fut fait prisonnier et une partie de son armée détruite. Du moins, instruit par l'expérience, passa-t-il les quatre ans qu'il resta en Terre Sainte après sa libération (1250-1254) à apaiser les discordes intestines, à renforcer les fortifications, à entamer un travail diplomatique parmi les princes musulmans (8). Surtout, la croisade, malgré son échec, avait précipité le processus de décomposition de l'état ayyoubide d'Egypte, qui, commencé de longue date par la place importante donnée à l'élément militaire, s'était développé sous aĉ-Ĉâliĥ par les achats massifs qu'il avait faits de mamlouks turcs, destinés à assurer sa domination personnelle sur les populations et sur les anciennes troupes kurdes, de fidélité trop partagée entre les divers Ayyoubides. En fait, tout dépendait des exigences de ces mamlouks. Cet état de chose avait pu être dissimulé par l'énergie d'aĉ-Ĉâliĥ ; mais ce prince mourut au début de la croisade de saint Louis, et son successeur Toûrânchâh, accouru du Diyâr Bakr, était un épileptique brutal et incapable ; le danger extérieur ne permettait pas de combattre l'armée ; les Mamlouks devinrent les maîtres, supprimèrent Toûrânchâh, et le remplacèrent par un des leurs, Aïbek le Turcoman,

(7) Cont., A 435, Rothelin, 623; Math., Paris, V, 228; lettre du légat Eudes de Châtellerauld, dans Vincent XXXI, 95, d'un anonyme à un dominicain anglais (1252), dans Math., V, 305, de Bohémond VI à Henri III, dans A. Burton Rymer, 421; Inn. IV, 6432, 7393, 7396, 7879; Alex. IV, 1086, 1087, 2191 et ms. Vatican, an 5, n° 188.

(8) Les sources arabes originales pour la croisade de saint Louis sont Sibĥ, 513-514, 517; Sa'd ad-din dans Dhahabî, 648 év. et tab., 647, 648 (en partie reproduit par Ibn Taghribirdî trad. Michaud-Reinaud, 462); A. Ch., 202 v°, 203 r°; I. W., 62 v°, 65 v°, 79 r°, 81 v°, 87 r°, 92 r° (en grande partie trad. Michaud-Reinaud); Ibn as-Sâ'î, dans Ibn al-Fouwâlf, 647, Qirlâï, 39 r°. (lettre de Frédéric II annonçant la croisade), Khazradjî, 142 v° sq. — Cf. Röhrich ch. 36, Grousset, ch. 18.



qui prit le titre d'al-Mou'izz (1250). An-Nâcir d'Alep ne reconnut pas le nouveau régime, né du meurtre de son cousin, et, seul Ayyoubide qui restât en possession de quelque force, occupa Damas et toute la Syrie jusqu'à la Palestine. Le calife, impatient de rétablir la paix afin d'obtenir des secours contre les Mongols, parvint à faire conclure un accord sur les bases du partage de fait ainsi réalisé. Mais c'était un accord précaire, compromis par les rivalités des diverses factions mamloukes, dont les excès gagnaient la Syrie depuis qu'an-Nâcir avait commencé à prendre à son service les troupes expulsées d'Égypte par al-Mou'izz. La brutalité, l'insécurité régnaient partout lorsqu'arriva l'invasion mongole (9). Il faudra la réaction suscitée par ce danger et la personnalité terrible et géniale du sultan mamlouk Baïbars pour organiser le régime d'une façon au contraire plus forte que les Ayyoubides, et lui permettre ainsi de durer jusqu'aux Ottomans et même, sous leur suzeraineté, jusqu'à Bonaparte.

*La conclusion de l'entente franco-arméno-mongole.*

Malgré le repli de leurs forces après 1243, les Mongols n'avaient pas totalement disparu de la scène en Asie occidentale, et de Perse ils continuaient à harceler l'Iraq, à inquiéter la Djéziré. Le vieux Badr ad-dîn Loulou de Mossoul, qui disputait Nacîbîn au prince de Mârdîn et s'arrondissait en 1251 par l'annexion de Djazîrat-ibn-'Omar, s'appliquait à entretenir de bons rapports à la fois avec eux et avec son lointain ancien allié aç-Çâlih ou, plus proche, an-Nâcir d'Alep, devenu l'arbitre de la Djéziré depuis ses victoires sur les Khwarizmiens et Ghâzî de Mayâfâriqîn. Moins diplomate était le successeur de ce dernier (depuis 1248), al-Kâmil, auquel la mort devait bientôt donner l'auréole du martyr. En 1252, Baïdjoû reparut en Djéziré, envoyé par Bâtoû, chef des Mongols de Russie; après avoir pillé le Diyâr Mođar, il entreprit à son retour le siège de Mayâfâriqîn, dont al-Kâmil n'obtint de Bâtoû

(9) Le récit le plus circonstancié et le plus sûr de ces faits est celui d'Ibn Wâcil, source prédominante de l'historiographie postérieure. Jusqu'en 1256, il faut lui ajouter Sibî, ensuite Yoûnîni; Khazradjî et A. Ch., donnent aussi le point de vue damasquin. Impressions d'officier ayyoubide disgrâcié, Sa'd ad-dîn, Dh., év., 648, 655, tab., 647, 648; cf., encore Ibn al-'Amîd, Qirîât (rapports avec Kaïkâouûs), Dawâdârî, Ibn al-Fouwatî, I. Ch., et les sources franques, passim.

la levée que contre promesse de se rendre en personne auprès du grand-Khân à Karakoroum. Il le fit, tandis que Loulou et as-Sa'ïd de Mârdîn se faisaient représenter par leurs fils (10).

Ils n'étaient pas les seuls à faire le voyage de Karakoroum. Un certain nombre de Mongols ou de leurs sujets turcs étaient nestoriens, et, renversant des empires musulmans, les Mongols étaient naturellement amenés, en Asie, à favoriser les chrétiens; ils employaient aussi les Nestoriens pour leurs relations avec les princes chrétiens d'Occident. En Arménie, les frères de race des Arméniens de Cilicie n'avaient eu, une fois le flot dévastateur passé, qu'à se féliciter de la domination nouvelle. Enfin les Mongols avaient abattu les Seldjouquides, ennemis héréditaires des Arméno-Ciliciens. Toutes ces raisons expliquent à la fois les bonnes dispositions qu'eut Héthoum à l'égard des Mongols, avant d'y être contraint par une attaque, et les informations qu'il eut, touchant les choses mongoles, avant les autres chrétiens de la Méditerranée orientale, dont il sut profiter pour servir entre eux d'intermédiaire et orienter à son profit leurs relations. Il n'est pas exagéré de dire que les relations des Francs avec les Mongols ont Héthoum comme principal agent.

Dès 1247, on l'a vu, il avait envoyé en Mongolie son frère Sempad, et celui-ci, bien accueilli, avait rapporté un diplôme du grand-Khân garantissant au prince arménien ses états. En 1254 Héthoum décida de se rendre lui-même à Karakoroum, sans attendre d'y être convoqué. Le bénéfice de ce voyage spontané devait être bien supérieur à celui que retiraient les princes qui, venus sur sommation, obtenaient tout au plus de ne pas perdre leurs états. Il arrivait à l'heure où le grand-Khân Mong-Ka préparait une nouvelle expédition occidentale destinée à occuper les pays précédemment vaincus et à en finir avec le califat de Bagdad. Pour les régions méditerranéennes, Héthoum, peut-être, attirait les Mongols vers des contrées auxquelles ils ne pensaient pas aller tout de suite (la Syrie), et en tous cas leur servait de conseiller, si bien qu'il pourrait utiliser leur force au mieux de ses propres desseins; et il est bien évident que tout ce qu'il obtiendrait en faveur de ses co-

(10) I. Ch., REI 120-121; I. W., 86<sup>re</sup>, 108<sup>re-ve</sup>; Sa'd ad-dîn, dans Dhabî, év., 644; Ibn al-Fouwâf, 260; Sibî, 523; B. H., 420.

religioneux, faisant de lui le protecteur attitré des chrétiens auprès du grand-Khân, lui conférerait un prestige immense. Baïbars plus tard ne se trompa pas lorsque, sans s'arrêter à la disproportion des forces, il vit en Héthoum le principal auxiliaire des Mongols en Occident. Le voyage, que Héthoum fit peut-être en compagnie de son fils aîné Léon âgé de quelque quinze ans, se passa parfaitement bien, et Héthoum reçut de Mong-Ka, avec l'annonce de la prochaine campagne de son frère Houlagou, la promesse de lui faire attribuer les pays chrétiens proches de la Cilicie qui seraient enlevés aux musulmans, et d'affranchir de toute redevance et servitude les églises arméniennes du territoire mongol. Il ne lui était demandé en échange que son concours militaire et sa garantie des bons sentiments des chrétiens (11).

De bien plus loin que de Cilicie la chrétienté était entrée en rapports avec les Mongols. Parmi les missions envoyées par Innocent IV, deux, dès 1245, l'avaient été au grand-Khân Guyuk et à Baïdjoû (Jean de Plan-Carpin, franciscain, et Ascelin, dominicain). Ici il n'était plus question de vassalité d'aucune sorte, naturellement, ni même de politique précise, mais d'une enquête sur les possibilités d'une entente générale avec les Mongols à la fois pour épargner à l'Europe les horreurs de nouvelles invasions et pour favoriser les chrétiens d'Asie contre les musulmans. Louis IX, en arrivant en Orient, devait être au courant de ces ambassades, et put entendre parler des Mongols par Henri de Chypre, auquel Sempad venait d'écrire de Samarqand une relation du début de son voyage. De leur côté les chefs mongols de Perse avaient appris l'existence de la Croisade et du roi de France, et lui envoyèrent deux Nestoriens de Mossoul, dont le rôle apparaît d'ailleurs mal. Louis IX répondit par deux ambassades successives auprès de Mong-Ka, celle du dominicain André de Lonjumeau (1249-1251) et celle du franciscain Guillaume de Rubrouck (1253-1255). Ces ambassades contribuèrent à acclimater l'idée d'une collaboration possible entre Francs et Mongols; elles n'aboutirent à rien de plus parce que Louis IX n'avait pas une idée assez exacte de la politique mongole et que le grand-Khân, se considérant comme maître de l'univers, exigeait avant toute chose du roi de France

(11) I. Ch., REI, 121 ; Kyrakos, 279 sq. ; Héthoum, *Fleur*, 164-166 (excessif).

et du Pape comme de Héthoum ou de Loulou qu'ils lui prêtassent hommage (12).

Ce qui indirectement dans la politique de Louis IX établit un lien beaucoup plus précis et efficace entre les Mongols et, sinon les Francs en général, du moins ceux d'Antioche et Tripoli, fut la réconciliation du prince d'Antioche avec Héthoum et le rattachement consécutif de la principauté d'Antioche au système politique arméno-cilicien. Le seul souci des intérêts locaux de la chrétienté syrienne avait d'ailleurs dicté au roi de France cette conduite, non une prévision de relations ultérieures avec les Mongols. Des envoyés de Héthoum étant venus en 1248 saluer Louis IX à Chypre, celui-ci, informé de la querelle qui divisait leur maître et Bohémond V, parvint à leur faire envoyer des représentants qui conclurent sous ses auspices une trêve de deux ans (juin 1249) (13). Puis, en janvier 1252, Bohémond V mourait, et son fils Bohémond VI ne pouvait attacher aux tragiques souvenirs antérieurs à sa naissance la même importance que son père. N'étant pas encore majeur, il régna d'abord sous la régence de sa mère. Mais il avait juste quinze ans, était énergique, conscient de l'impopularité de sa mère entourée de Romains et de l'utilité d'avoir une direction masculine pour combattre les Turcomans à Antioche; il sollicita donc de faire avancer de quelques mois sa majorité et, après réponse favorable d'Innocent IV, Louis IX l'arma chevalier à Jaffa, à la fin de 1252 (14). Le roi ne dut pas être étranger non plus au mariage du jeune prince. En 1254, celui-ci épousait Sibylle, fille de Héthoum : ce fut le début d'une alliance qui alla désormais se resserrant (15).

Y eut-il des stipulations d'alliance précise, on l'ignore. Ce qui est certain, c'est que tout se passe dès lors comme si le prince d'Antioche était le vassal de Héthoum, Antioche une dépendance du royaume cilicien. Le simple rapport de puissance des princes, la situation d'Antioche accolée à la Cilicie et séparée de Tripoli impliquaient cette conséquence. Bohémond VI, quoi qu'il eût dit en

(12) Pelliot, *Les Mongols et la papauté*, ROChr., 1923, et les ouvrages cités de Soranzo Papeto, Van der Vat, Altaner ; et *supra*, p. 687.

(13) Lettre d'Eudes de Chatellerault, dans Vincent, XXXI, 96.

(14) Inn. IV, 6070 ; Joinville, ch. 101.

(15) Cont., A 442. Une autre fille de Héthoum épouse un seigneur de Caïda ; en 1256, Bohémond assiste à Sts à la cérémonie de chevalerie des fils de Héthoum (Hist. Royal, Alishan, 287).

1252, ne résida pas moins à Tripoli que son père (16), et Antioche était une commune autonome. Lorsque le secours mongol aura permis à Héthoum de s'étendre sur le 'Amouq, c'est à lui qu'incombera le soin de la défense d'Antioche. On retrouve maintenant comme connétable à Antioche un Mansel, Simon, fils de ce Robert qui avait servi Raymond Roupen, lequel Simon avait épousé une princesse arménienne et après la chute d'Antioche se retirera en Cilicie. En 1275, c'est le roi d'Arménie Léon qui sacrera chevalier le jeune Bohémond I. Pour le moment Héthoum entraîne les Antiochiens dans les rangs des Mongols et demain présentera à Houlagou Bohémond VI.

A un autre point de vue, la réconciliation antiocho-arménienne marque la rentrée définitive du royaume cilicien dans l'orbite de la civilisation franque. Le port d'Ayâs prend son essor, Sempad traduit les Assises d'Antioche. Au moment où les Francs vont disparaître, les Arméniens recueillent un peu de leur héritage.

#### *L'offensive arméno-mongole.*

La grande expédition annoncée par Mong-Ka à Héthoum, confiée à Houlagou, arriva dans les montagnes de la Perse occidentale en 1257. Tandis que Houlagou détruisait les Assassins de Perse, Baïdjoû intervenait de nouveau en Anatolie. Kaïkâoûs avait renoué des relations avec Alep [dont le prince, an-Nâcir, malgré une ébauche de négociations avec les Mongols (1), épousa une princesse seldjouqide vers 1253 (2)] et même avec al-Mou'izz d'Égypte (3). Vers 1256, des ambassadeurs mongols l'invitèrent à se rendre auprès du grand-Khân, comme avait fait jadis Qilidj Arslan ; prétextant des hostilités contre les Grecs, il se borna à envoyer son frère Kaïqobâdh, que Qilidj-Arslân fit tuer en route. La guerre éclata entre les deux frères, Baïdjoû, appuyant Qilidj-Arslân, réduisit Kaïkâoûs à fuir à Nicée, laissant le chef kurde, Ibn Balâs, essayer de réduire les désordres des Turcomans (4) et se faire tuer par al-Kâmil de Mayâfâriqîn, qui enlevait Amid. La

(16) Il y appelle ses officiers d'Antioche (Cart., II, 594, III, 27, 28).

(1) I. F. Vat., 145 v<sup>o</sup>.

(2) Boughya, *ibid.*, 6 r<sup>o</sup>; Qirtâi, 49 v<sup>o</sup>.

(3) Boughya, *ibid.*, 6 r<sup>o</sup>; Qirtâi, 49 v<sup>o</sup>.

(4) De la tribu des Aglâdjari, d'après B. H. et Ibn Bîbî.

paix fut néanmoins rétablie lorsqu'arriva l'ordre de Houlagou de partager le pays entre les deux frères et de les convoquer l'un et l'autre avec Baïdjoû pour la campagne de Mésopotamie et de Syrie (5).

Nous n'avons pas à insister ici sur la première phase de cette campagne, qui se termina par la prise et le sac de Bagdad et la suppression du califat abbasside, après cinq siècles d'existence ininterrompue. On juge du retentissement qu'eut cet événement d'un bout à l'autre de l'Islam (6). Le vieux Badr ad-dîn Loulou accompagnait l'armée mongole, le successeur de Tourânchâh à Hiçn Kaïfâ avait prêté hommage ; par contre al Kâmil de Mayâfâriqîn avait dès son retour de Karakoroum négocié avec an-Nâcir et rompu audacieusement avec les Mongols. Assiégée par ceux-ci, sans qu'an-Nâcir pût rien pour elle, Mayâfâriqîn capitula après une résistance héroïque, et al-Kâmil fut mis à mort. Amid, soumise en même temps, fut rendue à Qilidj Arslan (7). As-Sa'ïd de Mârdîn, dont la conduite avait été équivoque, n'échappait à une catastrophe identique que par sa mort (1260) ; la défaite subie à ce moment en Syrie amena Houïlagoû à laisser la ville à son fils, moyennant une stricte sujétion (8) : pratiquement la Djéziré était tout entière mongole.

Houlagou, sans attendre l'achèvement de cette conquête, s'était mis en marche vers la Syrie, où il savait devoir trouver des appuis franco-arméniens. Auprès de Héthoum, il y avait d'autant moins de doute que ce dernier avait obtenu de Mongka la promesse d'importants territoires à conquérir sur les Seldjouqides et sur Alep. Dès 1258 il avait occupé Mar'ach, que son seigneur

(5) Ibn Bibî, 276-295; Baïbars Brit., 25 r°, 29 r°, 35 v°, 36 r° (lacunes à combler par Nowaïrî Leyde, 2 k, 32 r°); B. H., 422-426; I. Ch., REI 122; Rachîd ad-dîn, 225; Kyrakos, JA 484.

(6) Les comptes-rendus les plus originaux et précis sont ceux d'Ibn al-Fouwâti, al-Kâzfrûni, cf. Ibn al-Tiqtaqa comme Bagdadien, Ibn Wâcîl et Yoûnîni comme autres musulmans arabes, Wassâf et Rachîd ad-dîn comme persomongols, B. H., Kyrakos et Malachie comme chrétiens.

(7) Cf. surtout I. Ch., REI, 123-125 et JRAS, 1902, 806-808; aussi I. W., 140 v°, 141 r°, 152 v°, 153 r°; A. Ch., 225 r°; Ibn al-Fouwâti, 338; Wassâf, 501; Rachîd ad-dîn, 361-375; Kyrakos, 187; Vartan, JA, 294; Malachie, 27.

(8) B. H., 434; Rachîd ad-dîn, 377-379; surtout I. Ch., REI, 125-126; Younîni Aya Sofya, 3199, an 658; Ibn al-Fouwâti, 341; Qirîâi, 75 v°.

impuissant à la défendre contre les Turcomans avait en vain voulu céder à Kaïkâouïs (9). Il alla rejoindre Houïlagou, accompagné du Catholicos, tandis que le chef mongol soumettait le Diyâr Mođar, du Khâbouïr à Samosate et Bîra (10). L'armée mongole franchit alors l'Euphrate, soumit Manbidj, Bâb-Bouzâ'a, Ra'bân, Marzbân, Tell-Bâchir, 'Aïntâb, Bourdj ar-raçâç, Azâz; Rawandân et Behesni devaient succomber quelques mois plus tard. Bourdj ar-raçâç, Marzbân, Ra'bân, furent concédées à Héthoum; Behesni, d'abord réservée aux Mongols en raison de sa forte colonie musulmane, devait être aussi acquise par Héthoum en 1261 à la faveur des luttes entre Barloû d'Alep et Baïbars (cf. *infra*); Houïlagou lui donna encore Darbsâk; Héthoum se trouvait donc à la tête de toute la région arménienne qui avait constitué un siècle et demi plus tôt la principauté de Kogh-Vasil, et disposait d'une libre entrée vers la plaine d'Antioche et la province d'Alep (11).

Restait Alep. Bien que Nâcir n'eût secouru ni Mayâfâriqîn ni Mârdîn, il avait négocié avec leurs princes, et, sommé de venir prêter hommage, s'était borné à envoyer son fils (12). Il cherchait même à se rapprocher de l'Egypte, sans les ressources de laquelle on ne pouvait songer à résister aux Mongols; mais il avait peur que le sultan du Caire cherchât à profiter de l'occasion pour le supprimer s'il se réfugiait auprès de lui. Ses mamlouks restaient indisciplinés, la panique causée par l'approche des Mongols inclinait à la trahison une partie de ses sujets (13): bref le malheureux Nâcir, indécis, errait dans la région de Damas, impuissant et n'osant rien faire. La défense d'Alep avait été confiée par lui au vieux Mou'azzam Toûrânchâh, dernier des fils de Saladin. Après des combats d'avant-garde engagés par le turco-

(9) I. Ch. Brit. Mus., 64 v°; Ibn Bibi, 284.

(10) I. Ch. REI, 125-127, Brit. Mus., 49 v°, 66 v°, 50 r° (prise de Roçâfâ): B. H., 436; Vartan, JA, 1860, II, 293.

(11) I. Ch. Brit. Mus., 56 v°, 61 r°, 94 r°, 95 r°, 99 r°; I. W., 147 v°. Il ne semble pas que les Templiers aient élevé aucune revendication sur Darbsak.

(12) I. Ch., JRAS, 1902, 806-808. Divers auteurs citent une lettre de sommation de Houïlagou aux Alépins, et une réponse de ceux-ci (Maqrizi, I. A., 90; Wassâf, 86-88).

(13) Par exemple Zaïn al-Hafizi, ambassadeur de Nâcir à Houïlagou, et plus tard exécuté par ce dernier (cf. Aïdeghadi Qarasonqori dans I. F., ms. Vat., 220 r°-v°).

mongol nestorien Kitboqâ, le siège d'Alep, conduit avec de puissants moyens par Houûlagoû, aboutit en une semaine à la prise de la ville qui avait défié toutes les attaques franques et byzantines. Un terrible massacre s'ensuivit, et la vente d'une masse d'Alépins sur les marchés d'esclaves de Syrie franque et de Cilicie. Héthoum fit incendier la grande mosquée ; par contre, en dehors d'excès momentanés dans l'église grecque, les églises chrétiennes furent respectées, ainsi que, les établissements musulmans non-sunnites et la synagogue. L'impression portée par les fuyards à Hamâh fut telle qu'une députation des habitants, abandonnés par leur prince, vint offrir la reddition de la ville, que Houûlagoû fit occuper (janvier 1260) (14).

La soumission des dépendances occidentales d'Alep suivit. La garnison de Hârim, ayant exigé pour capituler la garantie d'un musulman, fut égorgée jusqu'au dernier homme (15). Çahyoûn et Balâtonos se soumirent (16). Bien que les fourrageurs mongols n'eussent pas scrupuleusement respecté sa frontière, la commune d'Antioche, devançant peut-être son prince, fit porter ses hommages au vainqueur ; puis Héthoum introduisit Bohémond VI auprès de Houûlagoû ; des chevaliers francs avaient déjà pris part à la prise d'Alep ; Bohémond en personne assista à celle de Damas (17). Il dût admettre à Antioche un résident mongol et un patriarche grec, mais il reçut les forteresses de l'Oronte en aval de Tell-Kachfahân (Belmîs, Kafardubbin, Darkoûch) ; de plus il semble que le désarroi des émirs musulmans lui ait permis, avec l'aide des Hospitaliers et des Templiers, de reconquérir Lattakié et Djabala en 1261 (18). La conquête mongole permettait donc

(14) I. W., 147 v°, 149 r°, 150 r° ; Ibn al-Fouwâli, 341 ; B. H., 435 ; Wassâf, 88 ; Rachid ad-dîn, 327-341.

(15) I Ch. Brit. Mus., 54 r° ; B. H., 436.

(16) Younîf, an 658. Elles deviennent autonomes après 'Aïn-Djâloût, et ne se soumettent à Baïbars que vers 1269.

(17) Lettre à Charles d'Anjou, ROL, II, 213 ; Cypriotes, 161.

(18) Après 1260, où Qoutouz y nomme un gouverneur (I. W., 165 v°) et avant 1262, où un acte concerne les possessions franques de cette ville (Cart., III, 29), il paraît y avoir eu une église franque, peut-être en raison de la colonie vénitienne, pendant l'occupation musulmane (Mon. III, 4425, Inn. IV, 7399). Cf. encore I. F., Jourdain, 37, Vienne, VI, 145 v° ; I. Ch. Brit. Mus., 54 v°.



aux Francs de relier enfin le comté de Tripoli et Antioche, séparés depuis trois quarts de siècle.

Pendant une partie de l'armée mongole, sous Kitboqâ, marchait vers le sud ; elle occupa Homç, qui fut rendue à son ancien prince al-Achraf, dépossédé par an-Nâcir et passé au service mongol (19). Nâcir, réfugié en Palestine, avait envoyé une partie de ses troupes en Egypte en vue de la revanche qui s'y préparait. A l'approche des Mongols, une partie des émirs et de la population de Damas se sauva. La ville ne résista pas ; seule la citadelle se défendit un moment, mais fut emportée de vive force en avril. Les chrétiens reçurent comme partout dans l'empire mongol le droit de célébrer publiquement leur culte, et la grande mosquée fut convertie en église en présence de Héthoum et Bohémond ; des excès furent commis par des chrétiens contre des édifices musulmans, par vengeance ; l'administration fut confiée en majorité à des Persans chiites. A l'occupation de Damas succédèrent une série de menues opérations qui donnèrent aux Mongols le Hauran et la Galilée, puis la côte palestinienne jusqu'à Gaza. A Karak, il s'était établi en 1250 un Ayyoubide, al-Moughîth, qui, grâce à la rivalité d'an-Nâcir et des Mamlouks, avait maintenu son indépendance ; il accepta maintenant un résident mongol. Jérusalem n'est cependant pas occupée durablement par les envahisseurs. Pendant ce temps, Bohémond les aide à soumettre Ba'lbak. Quant à an-Nâcir, errant sur les confins de l'Egypte sans oser y entrer, il finit par être capturé et livré à Houlàgoû, qui, après la défaite de 'Aïn-Djalouût, devait le faire mettre à mort (20).

Les Francs du royaume d'Acre-Jérusalem allaient-ils suivre l'exemple de ceux d'Antioche-Tripoli ? Un bref retour en arrière est nécessaire. Ils étaient plus divisés que jamais, car une guerre civile, contre-coup des rivalités générales de Venise, Pise et Gênes, avait mis aux prises les colonies syriennes de ces villes et bientôt

(19) I. W., 152 r°. Al-Achraf reçut même une certaine prééminence sur toute la Syrie ; l'intermédiaire entre Houlagou et lui était Çârim Ouzbek, dont Qirîjâi (Levi della Vida, *Orientalia*, 1935, 353 sq.) a conservé les récits.

(20) A. Ch., 223 v°, 229 r° ; I. Ch., Leyde, 181, 187, 190, 193, 214, 215, 218, 265, 267, 270, 279, et dans Sobernheim, *Centenario di Amari*, II, 158, 163 (sur Ba'lbak) ; I. W., 151 v°, 152 v°, 154 r°, 159 v° ; Younîûl Aya Sofya, 3146, 190 v° (d'après Khazradjî), 182 v°, 184 r°, et Saraï, 2907 E, II, 36 r° ; Chyprois, 161.

tous les Francs : Catalans, Hospitaliers, partisans de Philippe de Montfort du côté génois, Pisans, Provençaux, Templiers, Teutooniques, Ibelins du côté vénitien. Vainement Bohémond VI était intervenu pour les réconcilier en essayant de faire attribuer la régence à sa sœur Isabelle, déjà régente de Chypre par la mort de Henri I<sup>er</sup> (1253) : il ne fit agréer sa proposition que du parti vénitien, et, les Embriaci de Djoubail étant naturellement liés au parti génois, la guerre s'étendit au comté de Tripoli, où divers seigneurs en profitèrent pour se soulever contre la puissance des créatures de la princesse-mère Lucienne. La guerre s'apaisa en 1258, mais non les rancunes qu'elle laissait (21).

Ces divisions devaient naturellement avoir leurs répercussions sur la politique franque à l'égard des Mongols. Il n'y eut unanimité en faveur ni des envahisseurs ni de leurs adversaires, si bien qu'on ne put monnayer la reconnaissance ni des uns ni des autres. L'Eglise latine, indisposée par l'échec des missions et l'introduction d'un patriarche grec à Antioche, était hostile aux Mongols ; et beaucoup de Francs du sud, moins soumis que leurs frères du nord à l'influence arménienne, et sensibles surtout à l'atroce réputation qui précédait partout les Mongols, leur étaient trop hostiles pour pouvoir envisager l'utilité éventuelle d'une alliance. Aurions-nous, Français ou Allemands de 1914, accepté sans hésitation l'aide de monstres descendus de la planète Mars, leur souffle eût-il suffi à anéantir l'adversaire ? Car telle était bien l'impression que causaient les Mongols, sortis de pays légendaires, ayant des usages si barbares qu'ils semblaient la négation même de toute civilisation. Or cette civilisation, Francs et Musulmans n'avaient pas vécu plus de cent-soixante ans côte à côte (dont les deux derniers tiers de siècle avaient été de paix, coupée seulement deux fois par des étrangers, Khwarizmiens et saint Louis) sans finir par se sentir instinctivement frères en elle. Et politiquement, l'Egypte, qui évoluait de façon menaçante, et dont les forces étaient intactes, était-il sage de la provoquer (22) ? On

(21) Grousset, III, 534-561 ; Röhrich, 896-905. En 1260, un seigneur de Djoubail, malgré son hostilité avec Bohémond, aide les Mongols (Qirtâi, JA, 1937, 143).

(22) Des historiens ont soutenu, non toujours sans passion, que contre les barbares toute alliance était bonne, ou au contraire que ce fut folie pour

vit alors certains Francs, têtes légères en vérité, compromettre même les bonnes dispositions des Mongols par des raids sur le territoire de leurs nouvelles conquêtes (23) ; et les Francs aideront l'armée égyptienne à venir les combattre en Syrie. Mais de ces diversités le sultan mamlouk Baïbars ne se souviendra pas : pour lui, que des Francs, Bohémond en tête, eussent aidé les Mongols, suffit pour qu'il poursuivit tous les Francs d'une haine implacable, comme coupables non d'être chrétiens ou étrangers, mais d'attirer par leur présence ou leur politique les barbares qui ont failli anéantir le monde musulman. Pour le moment, les Francs n'ont pas longtemps à se poser la question, car Hoûlâgoû, apprenant la mort de Mongka, survenue en 1259, se retira ; les luttes qui suivirent entre Hoûlâgoû et Koubilaï, successeur de Mongka d'une part, et Berké, chef des Mongols de Russie, de l'autre, devaient empêcher Hoûlâgoû de renvoyer jamais en Syrie une armée égale à celle de 1260. L'espoir changeait de camp.

L'Égypte en effet, sous le coup de fouet de la menace mongole, avait tendu ses forces. Mou'izz avait été supprimé et remplacé par Qoutouz ; mais les ressources du pays n'étaient pas entamées encore par ces querelles de palais ou de caserne. De toute part, les yeux se tournaient vers l'Égypte comme le suprême refuge de l'Islam, le seul réduit d'où l'on pourrait organiser une réaction. Devant la gravité du danger, les querelles intérieures cessèrent ; ou du moins les émirs qui ne firent pas leur paix avec Qoutouz, balayés de Syrie par les Mongols, cessèrent d'être. La plus grande partie de ce qu'un siècle et demi de régime turc ou kurde avait créé de féodalité syrienne, écrasé d'un coup, avait disparu, laissant la place nette pour l'administration directe d'un pouvoir central fort. Mongols ou Mamlouks, entre eux deux seuls la question se posait.

les Francs de Jérusalem de ne pas profiter de l'alliance mongole. Les Francs n'ignoraient sans doute pas comment les Mongols avaient traité les chrétiens en Europe. L'alliance islamo-franque n'est pas plus scandaleuse contre les Mongols que contre les Khwarizmiens, car il n'était guère possible aux Francs de distinguer alors leur valeur de civilisation. Au surplus, dans l'immense empire mongol, la conduite des Francs, une poignée, ne pouvait pas changer grand'chose à la marche des événements.

(23) Gestes Chyprois, 304 ; Hethoun, *Fleurs*, 174 ; A. Ch., 227 v°. Bohémond fut excommunié pour s'être allié avec les Mongols (Urbain III, 26 mai 1263).

Qoutouz, en prévision d'une attaque mongole, avait mis sur pied la plus forte armée possible. A la nouvelle de la retraite de Hoûlâgoû, il prit l'offensive ; l'autorisation que les Francs lui donnèrent de passer sur leur territoire lui permit de prendre à revers la petite garnison mongole de Gaza, et de devancer la concentration des forces mongoles restées sous les ordres de Kitboqa. Celui-ci, courageusement, fit front avec une petite armée. La bataille eut lieu à 'Aïn Djalouût, en Galilée, au début de septembre 1260. Kitboqa subit une défaite que la furie lucide du chef de l'avant-garde mamlouke, Baïbars, transforma en désastre. Toute la Syrie encore mal soumise aux Mongols se souleva contre eux et accueillit les armées mamloukes. A Damas, la populace massacra des Juifs, des chiïtes, surtout des chrétiens. Al-Achraf, à Homç, reconnut la suzeraineté de Qoutouz. Alep même fut évacuée par les Mongols, que Baïbars talonnait (24). Un instant on put croire la victoire sans lendemain : Baïbars, dont la conduite depuis dix ans n'avait consisté qu'en intrigues avec al-Mou'izz, Qoutouz, an-Nâcir, al-Moughîth, s'estimant mal payé, assassina Qoutouz et se substitua à lui; le gouverneur laissé par Qoutouz à Damas, 'Alam ad-dîn Sandjâr, refusa de le reconnaître; Hoûlâgoû envoya alors en Syrie une nouvelle armée mongole venger Kitboqâ ; Alep, gouvernée par un fils de Badr ad-dîn Loulou qui s'était réfugié auprès de Qoutouz mais s'était rendu impopulaire, retomba aux mains des vainqueurs. Mais le moral des Syriens n'était plus ce qu'il avait été avant 'Aïn Djalouût, et l'armée mongole fut battue à Homç par le prince de cette ville et celui de Hamâh. Alep tomba aux mains d'un chef mamlouk, Barloû, tantôt soumis à Baïbars, tantôt en guerre contre ses troupes. On reverra incidemment des Mongols en Syrie, mais de conquête il ne devait plus être question (25).

Toutefois, il ne faut pas exagérer la défaite mongole ; les con-

(24) A. Ch., 228 r<sup>o</sup>, 229 v<sup>o</sup> ; I. A. Z., 11 v<sup>o</sup>, 13 v<sup>o</sup> ; I. W., 159 v<sup>o</sup>, 162 v<sup>o</sup> ; Yountnt, an 558; Ibn al-Fouwâtî, 344; I. F., 243 r<sup>o</sup>, 249 r<sup>o</sup> (en partie d'après les précédents, sauf Ibn al-F., cite aussi Ya'qoub al-Hamâdhânî); I. Ch. Brit. Mus., 56 v<sup>o</sup>, 61 v<sup>o</sup>, 99 r<sup>o</sup>, et Leyde comme ci-dessus, n. 20; B. H., 437. Héthoum, *Fleurs*, 173.

(25) I. A. Z., 13 v<sup>o</sup>, 28 r<sup>o</sup> (pour le meurtre de Qoutouz, corriger par Châfi', 8 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>); I. W., 163 r<sup>o</sup>, 166 v<sup>o</sup>; I. Ch., Vie de Baïbars; cité par I. F., Vat., 252 v<sup>o</sup>; A. Ch., 233 r<sup>o</sup>; Yountnt, an 558.

temporaires n'eurent nullement le sentiment que la menace fût écartée. Hoûlâgou, après avoir soumis Mârdîn, s'empara de Mossoul, où Loulou était mort et où ses fils s'étaient compromis avec l'Égypte (1262). Hiçn Kaïfâ et Mârdîn étant aux mains de vassaux étroitement tenus, le Diyâr Rabi'a formait désormais une solide base à la domination mongole. Quant au Diyâr Moçdar, dont les Mongols avaient dans leur retraite démantelé les forteresses, et dispersé les populations, il fut pour un temps un *no man's land* entre leurs possessions et celles des Mamlouks, qui atteignaient al-Bira (26).

En Anatolie, à peine revenus de chez Hoûlâgou, la guerre reprit entre Qilîdj Arslân, soutenu par les Mongols, et Kaikâouïs, qui s'enfuit chez Berké lorsque Hoûlâgou et Michel Paléologue, qui venait de reprendre aux Francs Constantinople, se furent alliés contre le chef des Mongols de Russie. Le pouvoir réel appartenait alors en Anatolie aux officiers mongols et au principal ministre de Qilîdj Arslân, le « Pervâneh » Mou'in ad-dîn Soulaïmân (27). Mais ils furent impuissants à réprimer les désordres des Turcomans, et les refoulements que Hoûlâgou en fit opérer (28) n'aboutirent en fin de compte qu'à accroître leur puissance sur les frontières méridionales et occidentales de l'état seldjouqide. Au sud, à l'ouest de la Cilicie, une principauté autonome turcomane s'était formée dès avant 1260, sous un certain Karaman dont les descendants devaient y régner deux siècles. Héthoum, servant à la fois son propre intérêt et celui des Mongols, leur livra une série de durs combats entre Selefké et Laranda (1261-1262). Il avait aussi des dissentiments avec Qilîdj Arslân (29), que leur commune alliance avec Hoûlâgou rendait paradoxaux. Au début de 1264, Héthoum et Bohémond VI allèrent à la cour de Hoûlâgou pour lui demander l'envoi de renforts. Grâce à l'entremise

(26) I. Ch., REI, 27; I. A. Z., 35 r°, 36 v°; Ibn al-Fouwâti, 346; Qirtâi, 78 v°; A. Ch., 240 v°, 241 v°.

(27) Baïbars, 52 r°, 54 v°; Ibn Bibî, 296-299; B. H., *passim*; Younini Aya Sofya, 3199. 359, et Oxford, 59 v°, raconte que deux fils de Kaikâouïs, qui étaient passés à Constantinople, y restèrent, et y furent élevés en chrétiens comme scribes.

(28) I. Ch., REI, 128; Baïbars, 55 v°. Ibn Bibî ne connaît ces désordres que plus tard. Cf. mes *Turcomans de Roum*, Byzantion 1939, I.

(29) Hist. Royal, dans Alishan Sissouan, 344-346 et 191.

de Hoûlâgoû, qui savait gré à Héthoum de ce qu'il avait recueilli les débris de l'armée de Kitboqa, le prince arménien put à son retour passer à Héraclée sous la protection d'un détachement mongol et conclure la paix avec Qilidj Arslân (30).

Héthoum put alors, aidé de contingents antiochiens, reprendre en Syrie une politique plus active. En 1261-1262, des troupes envoyées par Baïbars contre Barloû, avait razié la province d'Antioche jusqu'à Souwaïdiya, et ne s'étaient retirées que devant l'arrivée d'un renfort arméno-mongol (31). A la fin de 1264, Héthoum concentra ses troupes à Sarvantikar en vue d'une attaque; Baïbars, prévenu, avait fait opérer un rassemblement opposé; dans un premier engagement le baron Vahram de Hâmous fut battu; Héthoum fit appel à des Mongols d'Anatolie et à des chevaliers d'Antioche qu'il habilla en Mongols pour l'effet, et les rassembla sous Hârim; le Djoûma, le Djabal Lailouûn, le Djazr furent pillés. Toutefois, les Assassins chassèrent les pillards de Sarmin, un corps musulman saccagea Rawandân pour faire diversion, et la neige interrompit les opérations (32). Celles-ci n'étaient d'ailleurs que le prélude d'une expédition annoncée par Hoûlâgoû. et une armée mongole vint en effet attaquer al-Bira pendant l'hiver 1264-1265. Mais les troupes qu'envoya Baïbars en face d'elles ébranlèrent l'assaillant. Surtout on apprit bientôt la mort de Hoûlâgoû. Les Mongols se retirèrent alors. Le successeur de Hoûlâgoû, Abaga, avait la même politique que son père, mais il sera pendant de longues années dans l'impossibilité de reprendre la tentative (33). La Syrie était libre pour les représailles de Baïbars.

(30) I. A. Z., 77 v°, 78 r°; A. Ch., 233 v° (parle confusément d'hostilités entre Arméniens et Mongols); Vartan, JA, 1860, 294, 300.

(31) I. A. Z., 34 v° (I. W., 1702, 396 v°) et 44 r° (I. W., 403 r°); Youninf, Oxford, 58 r°; Chyprois, 167 (Cont., A 446). Youninf signale aussi en 1262, un raid vers Foua, qui, n'étant pas mentionné ailleurs, n'est peut-être qu'un double du suivant.

(32) I. A. Z., 78 r°-v°, 80 v° (ne parle que des succès musulmans), Youninf, Oxford, 71 r° (qui ne parle que des succès arméniens et assassins, et donne la date peu probable de 1263). Un succès des Assassins et des musulmans de Cahyoûn sur des Arméno-Mongols en 1261, dans A. Ch., 233 r°.

(33) I. A. Z., 95 r°, 97 v°; A. Ch., 255 v°; I. Ch. REI 127; Qirtâi, 78 r°; Youninf, Oxford, 118 r°.

*La conquête mamlouke et la fin de la Syrie franque du Nord.*

Extraordinaire personnalité que celle de cet ancien esclave acheté sur les marchés du Caucase, fidèle serviteur d'aç-Çâlih, puis personnage influent, mais sans cesse intrigant, des armées de ses successeurs, enfin parvenu au trône par un assassinat perpétré au grand jour, et l'un des rares personnages de l'Islam tardif à être entré dans la légende (1). Dénué de scrupule, d'une brutalité cynique, d'une arrogance impitoyable, d'une audace personnelle presque insensée, d'une ruse toujours renouvelée, il avait par ailleurs une intelligence politique hors pair, une décision à la fois rapide et prudente, un sens diplomatique aiguisé, une parfaite connaissance des choses militaires : bref, c'était un grand homme d'Etat qui, à la faveur des circonstances nées de l'invasion mongole, allait en quelques années organiser l'Etat le plus fortement constitué peut-être que l'Islam eût encore connu. Il eut même le génie de faire légitimer le pouvoir qu'il tenait d'un assassinat : le califat avait disparu à Bagdad, il fit découvrir un Abbasside (ou proclamé tel), qu'il fit couronner, et qui naturellement consacra le pouvoir de Baïbars, devenu le restaurateur de la foi. Le calife voulant aller reconquérir Bagdad, il lui donna ce qu'il fallait d'aide pour sauver son prestige, assez peu aussi pour qu'il fût battu et tué (2) ; on lui trouva un successeur, qui ne songea plus à porter le siège du califat hors d'Egypte.

Nous ne pouvons étudier ici les caractères de l'administration mamlouke ; au reste, il faudrait pour l'apprécier exactement connaître mieux qu'on ne le fait celle des Ayyoubides ; en tous cas, qu'elle soit plus ou moins novatrice, une chose est certaine, c'est qu'elle est infiniment plus centralisée, plus coordonnée, plus efficace que l'administration ayyoubide. A partir de 1268 il ne reste de principauté autonome en Syrie que Hamâh, dont le prince est d'une docilité à toute épreuve. Les fiefs militaires sont morcelés, et souvent réduits à l'état de revenus de terres sur lesquelles le concessionnaire ne réside pas ; l'armée est parfaitement dans la main du sultan, et l'on ne verra plus de ces campagnes inter-

(1) Sur le roman de Baïbars, cf. Wangelin, *Das Baibarsroman*, Bonn, 1935.

(2) On remarquera combien I. A. Z., 28 r°, 34 r°, 49 r°, 53 v° est discret sur la campagne iraquienne (compléter par Châfi', 10 v°).

rompus, comme sous Saladin lui-même, parce que des émirs veulent se reposer. Une organisation postale remarquable permet à Baïbars, à l'affût de toutes les occasions, d'être en quelques jours informé de ce qui se passe sur ses plus lointaines frontières (3); les populations musulmanes des confins francs ou mongols sont systématiquement utilisées pour fournir des renseignements, constituer un réseau d'espionnage (4). Les princes les plus divers sont sondés sur les avantages d'ententes éventuelles, en particulier contre Houlagou et Abaga : Baïbars essaye de secourir Kaikâouïs, de négocier avec Michel Paléologue — en vain, car celui-ci est l'ennemi de Berké — ; avec Berké par contre il aboutit à une véritable alliance, que consolide la conversion de ce prince à l'Islam (4).

Quant aux Francs et aux Arméniens, ses voisins et agents des Mongols de Perse, il entreprend contre eux une lutte sans pitié. Au lendemain de son avènement il les a ménagés par besoin de ravitaillement et pour ne pas compromettre les communications de l'Égypte avec les troupes qu'il envoie réduire Karak, Damas, Ḥomç, Alep, et résister aux retours des Mongols sur l'Euphrate. Mais dès lors il montre une inflexible âpreté à imposer aux accords conclus ses conditions, à tirer des textes le maximum d'exigences, à prouver militairement qu'il ne tolère aucune infraction (5). En pleine paix il entreprend de restaurer les forteresses endommagées par les Mongols, en les faisant bénéficier de tous les progrès de la technique, et il rend ainsi inviolables ses conquêtes, dès le lendemain de leur réalisation (6). Le danger mongol enfin écarté par la mort de Houlagou, il se jette sur les Francs du Sud, emporte en deux mois (février-avril 1265) Césarée, Haïfâ, Arsouf, Tibnîn, puis, en juillet 1266, Çafad, la grande place-forte

(3) Wiet, *L'Égypte Arabe*, dans *Histoire de la Nation Égyptienne*, dirigée par G. Hanotaux, t. IV, chap. XIII, p. 403 sq.

(4) Çâlih ibn Yahya et Qirîdî, cités JA 1937, p. 144 ; Gestes Chypriotes, 347 ; et I. A. Z., *passim*.

(5) On lui connaît aussi des ambassades à Manfred, à Charles d'Anjou, au roi d'Aragon, aux Géorgiens; ceux-ci ne le satisfirent pas puisque plus tard il arrête leur roi venu en pèlerinage à Jérusalem (I. F., Jourdain, 37, I. Ch., Vie, 63). I. A. Z., 34 v°, 38 v°, 53 v°, 57 v°, 74 v°; 83 r°-v°, 89 r°.

(6) I. A. Z., 25 r°, 89 r°; I. Ch., Vie, 218 sq. donne une liste précise des restaurations.



des Templiers (7). Sûr de n'être pas inquiété sur ses lignes de communication, il va pouvoir frapper au nord, où sont ses deux ennemis principaux, Héthoum et Bohémond VI.

Dès le début de 1266, Bohémond avait été sérieusement atteint dans le comté de Tripoli. A la fin de 1265, il avait conduit un raid, d'ailleurs infructueux, contre Ḥomç : quelques mois plus tard, Baïbars dévastait les environs du Krak et de Tripoli et enlevait les places-fortes de Ḥalba, Qolā'a, et 'Arqa, qui commandaient la trouée de Tripoli à Ḥomç (8). Les Hospitaliers durent renoncer au tribut qu'ils percevaient sur les Assassins et Abou Qobaïs (9); les Templiers, pour obtenir une trêve autour de Çafitha et Tortose, offrirent leur moitié de Djabala, que la résolution des Hospitaliers, qui occupaient l'autre moitié, et un secours envoyé par Bohémond empêchèrent cependant les musulmans d'occuper (10).

Quant à Héthoum, il avait essayé en 1265 de conclure la paix avec Baïbars, mais en vain. Dans l'été de 1266, sentant la menace prochaine, il alla chercher des secours auprès des Mongols d'Anatolie (11). Baïbars, le gagnant de vitesse, fit exécuter par al-Mançoûr de Ḥamâh une attaque foudroyante sur la Cilicie. Les passages de Baghrâs et Darbsâk étant fermés, al-Mançoûr passa par Marrî. Sempad et les deux fils de Héthoum, Léon et Thoros, tentèrent en vain de lui barrer la route : surpris par un mouvement tournant de l'adversaire, ils furent écrasés, Léon pris, Thoros tué. Les troupes mamloukes se répandirent dans la plaine cilicienne, mettant à feu et à sang les campagnes et les villes jusqu'à Ayâs, Tarse, Sis même. Héthoum revenu en hâte ne put que constater la ruine de son pays, la captivité de son héritier. Ce fut un désastre dont le royaume cilicien ne put jamais bien se relever (12).

(7) Röhricht, *Les derniers temps du royaume de Jérusalem, 377-384*, a connu toutes les sources importantes, sauf I. Ch., Leyde, 221-222 et 272.

(8) A. Ch., 263 r°; I. A. Z., par ex. dans al-Aîni H. Or. Cr., V, 221-223, Maqrîzî, I. B., 25-27, I. F., cité dans Michaud-Reinaud, 501, A. F., 151; lettre de Simon, Nouv. Mém. Acad., Bruxelles, XXV, p. 19; Ann. T. S., 452.

(9) I. A. Z., dans Châfi, 90 v°, I. F., Jourdain, 20, Maqrîzî, I. B., 32, etc.

(10) I. F., VI, 145 v°. En représailles, Baïbars fit décapiter ses prisonniers templiers.

(11) Châfi, 77 r°-v°; Chyprois, 181.

(12) I. A. Z., dans Châfi, 92 v°, Maqrîzî, I. B., 34, Nouwaïrî en n. *ibid.*, I, F., Jourdain, 21; Ibn 'Abdarrahîm, 183 r°-v°; Yoûnîni, Oxf., 128 r°; Ibn al-Fouwâlî, 355; I. Ch. Brit. Mus., 83 v°; B. H., 446; Cont. Sam. d'Ani, 461; Ma-

Dès la fin de 1266, Baïbars avait envoyé un corps d'armée attaquer Antioche, que Héthoum ne pouvait plus défendre; mais les chefs n'avaient pas été insensibles à la corruption, et s'étaient retirés sans prendre même le soin de rassembler tous les non-combatants qui avaient accompagné l'armée et dont beaucoup furent tués : ce que Baïbars fit payer de leur vie aux responsables (13). En 1268, après avoir inquiété Acre, conquis Beaufort et Jaffa, Baïbars paraît devant Tripoli, puis, gêné par l'impossibilité de réduire les habitants du Liban encore enneigé, brusquement, par Hamâh, fond sur Antioche, cependant que deux détachements, bloquant Souwaïdiya et Darbsâk, interdisent à la ville tout espoir de secours. Les opérations furent conduites sans désespérer. Avant même l'investissement de la ville, le connétable Simon Mansel fut fait prisonnier dans un combat d'avant-garde. Jugeant impossible la défense des immenses murailles avec les quelques milliers de soldats tout au plus qui se trouvaient dans la ville, il accepta de servir d'intermédiaire pour une capitulation. Mais entre Baïbars et la délégation d'Antioche, l'accord ne put se faire. Trois jours après, l'armée mamlouke forçait l'enceinte par la montagne et emportait la ville d'assaut. Les huit mille habitants qui purent fuir dans la citadelle se rendirent deux jours plus tard, à l'exception du bailli Jean d'Angerville, qui réussit à se sauver à al-Amyadoûn, en face de Souwaïdiya, et de là à Tripoli. Les pillages, massacres, destructions et incendies d'édifices qui suivirent dépassent toute description. Antioche, hier encore ville belle et peuplée, devint la bourgade misérable qu'elle est restée jusqu'aux temps modernes, et où l'on cherche en vain des traces de son antique splendeur. Baïbars se chargea d'informer lui-même Bohémond de la catastrophe qui lui était survenue, dans une lettre qui est superbe monument littéraire de sadisme et d'arrogance (14).

Iachie, 40; Héthoum, 487; Chron. rim., 521; Ann. T. S., 452; Chyprois, 181; Primat, Bouquet, XXIV, 19; Baudouin d'Avesnes, MGSS, XXV, 465.

(13) Ibn 'Abdarrâhîm, ms. 1702, 435 v°.

(14) I. A. Z., d'après Châfi', 106 r°; Nouwaïrî, Bibl. Nat., 1573; Mousadhhal, 508-512; Maqrîzi, I. B., 52; A. F., 152, I. F., Jourdain, 45-53, etc.; I. Ch. Brit. Mus., 92 v°; Ibn 'Abdarrâhîm, 183 v°; Qirîâî, 90 r°; Yoûnîf, Oxf., 142 v°, avec une lettre d'I. A. Z., à Ibn Khallikân; la lettre de Baïbars est traduite dans Michaud-Reinaud, 507 sq.; B. II., 448; autres mentions brèves, Röhrich Gesch., 941, n. 3. Parmi les édifices détruits, on cite Saint-Paul, Saints Cosme et Da-

Antioche une fois tombée, le reste de la Syrie franque du Nord ne pouvait résister. Les places de l'Oronte, Darkoûch, Kafardoub-bîn, Belmis, se rendirent, tandis que leurs garnisons couraient s'embarquer à al-Basît. Hârim, où la garnison mongole de 1260 avait peut-être été relevée par des Franco-Arméniens, échappait encore à Baïbars au moment du siège d'Antioche, mais ne dut pas tarder à succomber. De l'autre côté, les Templiers abandonnèrent immédiatement et sans combat non seulement Baghràs mais Hadjâr Choghlan et Port-Bonnel (Arsouz). Baïbars, informé de cette aubaine, fit aussitôt occuper Baghràs (15). Il ne resta de franc que Qoçaïr dont le châtelain, Guillaume, qui l'occupait au nom du patriarche, bien que presque entouré de territoires musulmans (16), bénéficia d'une tolérance de quelques années, sur l'intercession de l'émir de Choghr-Bakàs, qu'il avait renseigné sur les mouvements des chrétiens et des Mongols lors de l'attaque de 1264 sur Sarmîn; les dépendances et revenus de la place furent seulement partagés par moitié entre Guillaume et les musulmans; naturellement il n'était pas question des droits du patriarche. Le répit ne fut d'ailleurs pas long, car peu après Guillaume, devenu veuf, se fit moine, et laissa le gouvernement à son père, Bastard, qui s'était sauvé d'Antioche en même temps que Jean d'Angerville, et Bastard se brouilla avec l'émir de Choghr-Bakàs. Des raids furent échangés, et lors de l'attaque des Mongols en 1271 des habitants de Qoçaïr leur servirent de guides. Finalement Bastard demanda l'intercession de l'émir de Çahyoûn, qui l'envoya à Baïbars par lequel il fut retenu prisonnier à Damas. Guillaume, accusé d'avoir vendu du vin à des troupes musulmanes partant vers la Cilicie, fut à son tour saisi dans un guet-apens et emmené à Damas où il mourut. Qoçaïr fut prise en 1275 (17).

mien; la ville fut en grande partie détruite par le feu. Le nombre des tués fut de 17.000 (Gestes Chyprois, 190, Cont., A 456), à 40.000 (I. A. Z.).

(15) I. Ch., 54 v°, 93 v°; J. A. Z., dans Chafi', 106 r°, I. F., Jourdain, 53; Marq., I. B., 53; Ibn 'Abdarrâhîm, 1702, 453 v° et 1703, 184 r°; Chyprois, 191; Cont., A. 457. Baïbars passe à Hârim en 1275-1276 (Ibn 'Abdarr., 186 v°).

(16) Il devait avoir une retraite précaire vers Latakîé ou Bastî. Çahyoûn, restait indépendant de Baïbars avant 1269.

(17) I. A. Z., dans Châfi' 106 r°, I. F., Jourdain, 54, etc.; Ibn 'Abdarrâhîm, 1703, 184 r°, 186 v°, 192 r°; I. Ch. Vie, 142; Djazarî Keuprulu, 1147, 93 v°. Bastard fut plus tard racheté par les Templiers d'Acre. Les auteurs musulmans pensent que la clémence de Baïbars à l'égard de Qoçaïr vint de ce que les habi-

La chute d'Antioche contraignit Héthoum, qui avait déjà entamé des négociations pour le rachat de son fils, à accepter les conditions de Baïbars. Celui-ci lui imposa la clause humiliante d'avoir à obtenir la libération d'un de ses mamlouks prisonniers d'Abaga, puis la cession de toutes les acquisitions syriennes des Arméniens : Darbsâk, Chîh al-Ĥadîd, adh-Dhoûb, Marzbân, Ra'bân. Seule Behesnî plus au nord leur fut laissée. Héthoum, qui avait dû aller trouver Abaga pour la libération du mamlouk requis, y retourna pour faire confirmer par l'ilkhân mongol la succession du royaume cilicien à son fils, puis abdiqua en sa faveur, se fit moine (mineur), et mourut en 1270 (18).

Bohémond, lui, se refusa d'abord à demander la paix, dans l'espoir d'une prochaine revanche. On pouvait en effet y croire. En Syrie méridionale, les querelles s'apaisaient temporairement, et l'union des forces franques bénéficiait du choix du roi de Chypre Hugues III, cousin germain de Bohémond VI, comme régent puis comme roi de Jérusalem. D'autre part on annonçait l'arrivée prochaine de nouveaux croisés, le roi d'Aragon, Louis IX, Édouard d'Angleterre, et le pape Clément IV faisait négocier avec Abaga une action combinée contre Baïbars, à laquelle l'ilkbân, malgré ses guerres contre ses parents de Russie et de Turkestan, était disposé à se prêter. Baïbars, un peu inquiet, accordait à Hugues III une trêve, d'ailleurs mal respectée (19). Malheureusement la croisade aragonnaise ne fut qu'une chevauchée sans importance, celle de Louis IX fut détournée sur Tunis, celle d'Édouard tarda; l'armée mongole seule ne put rien (20). Aussi dès 1270 Baïbars revint-il

lants invoquèrent un privilège du calife 'Omar à l'église d'Antioche. La conduite de Guillaume en 1264 est sans doute en rapport avec l'attitude anti-mongole de l'Eglise latine à ce moment.

(18) I. A. Z., dans *Châfi*, 115 v°, I. F., Jourdain, 54, etc. ; I. Ch., Brit. Mus., 94 r°, 95 r°. Ba'bân fut rasée. Marzbân paraît être restée ou revenue aux mains des Arméniens quand écrit I. Ch. (1276-1280, cf. 59 v°). Par contre, Hadathâ ayant été prise par Baïbars en 1272 (Qirtâi, 100 r°), on voit mal, si celui-ci la garda, comment Behesnî et Marzbân pouvaient communiquer avec les pays arméniens.

(19) Pour les détails, Grousset, III, 643-646 ; Röhricht *Gesch.*, chap. 37-38 passim.

(20) Sur sa petite incursion en Syrie, I. A. Z. (dans Maqr., I, B., 76, I. F., Jourdain, 66, etc.), il y eut même un essai de médiation du Pervaneh entre les Mongols et Baïbars (I. Ch., Vie, 6-7), qui par contre négociait avec le successeur de Berké dont les Pisans capturèrent des envoyés à Acro (I. Ch., *ibid.*).

dévaster les environs de Marqab et du Krak, avec lesquels il n'avait pas de trêve (21). Puis au début de 1271 il conquiert Çafithâ sur le Temple et le Krak des Chevaliers sur l'Hôpital; Marqab même dut céder la moitié de ses revenus et fut encerclée par l'occupation de Maraqliya au sud et de Boldo au nord : la continuité de la côte franque entre Tripoli et Lattakié était rompue (22).

Ce qui consolidait la domination de Baïbars dans cette région était la soumission des Assassins (achevée en 1272-1273). La conquête mongole avait détruit leurs frères de Perse, la conquête mamlouke abaissé leurs protecteurs francs, les Hospitaliers. La force des Assassins avait été faite surtout de la division de la Syrie; elle avait d'ailleurs bien baissé au XIII<sup>e</sup> siècle; Baïbars n'eut pas de peine à supprimer la dernière des autonomies syriennes qui subsistât en dehors des Francs (23).

Bohémond VI, assailli par les années égyptiennes jusque sous les murs de Tripoli, se refusait encore à accepter les exorbitantes conditions de paix que Baïbars lui proposait. Il espérait une nouvelle intervention d'Abaga, auprès duquel il était représenté en permanence par Barthélemy de Maraqlée depuis quelques années (24). Sa détermination fit que la paix n'était pas conclue lorsque fut annoncé Edouard d'Angleterre. Baïbars alors se fit plus conciliant, et accorda à Bohémond une trêve de dix ans moyennant reconnaissance de toutes ses conquêtes.

Quant à Edouard, à peine arrivé, il essaya de reprendre le projet mongol, avec l'assistance de Hugues III et de Bohémond VI. Les troupes envoyées par Abaga furent celles d'Anatolie, grossies de renforts seldjouqides. Toute la Syrie du Nord fut pillée par les escadrons mongols. Mais ils étaient trop peu forts pour risquer une grande bataille, et se retirèrent dès que Baïbars entra en campagne. Néanmoins cette chevauchée montrait que la Syrie musulmane ne pourrait pas être tranquille tant que les Mongols resteraient en Anatolie. Les en expulser fut la dernière grande tentative de

(21) I. A. Z. dans *Maqr.*, I. B., 78, I. F., Jourdain, 67, etc.

(22) I. F., Jourdain, 72.

(23) I. Ch. Vie, 9, 39; I. A. Z., d'après *Maqr.*, I. B., 112, I. F., Jourdain, 85, etc.; Ibn 'Abdarrahim, 1702, 437 v. Les Assassins avaient été rapprochés de Baïbars par la haine commune des Mongols.

(24) Röhricht *Gesch.*, 961.

Baïbars. Pour l'accomplir, il lui fallait la paix en Syrie. Par l'entremise de Charles d'Anjou qui, maître de la Sicile, reprenait la politique de Frédéric II, une trêve de dix ans fut conclue entre Baïbars et Hugues III. Petit répit pour les possessions franques (1272) (25).

Les derniers lambeaux de l'ancienne principauté d'Antioche, qui appartiennent d'ailleurs aux Hospitaliers autonomes, mènent alors encore une dizaine d'années d'existence anachronique en avant de la Cilicie et de Chypre, où a reflué toute la vitalité franque. Suivre l'histoire générale de ces années dans lesquelles elles n'interviennent en rien serait inutile à notre objet. Les entreprises septentrionales de Baïbars, les troubles qui suivirent sa mort, assurèrent aux Francs du royaume d'Acre une tranquillité dont ils profitèrent pour recommencer à s'entredéchirer. Il en fut de même à Tripoli pendant le règne de Bohémond VII (1275-1287). L'entente arméno-mongole reste étroite, et en 1280-1281 se produit la plus grave attaque mongole contre la Syrie, qu'on ait vue depuis 1260. Mais le nouveau sultan Mamlouk Qalâouñ, ayant su, comme hier Baïbars, s'assurer la neutralité des Francs, repoussa l'envahisseur, et, consolidé au pouvoir, entreprit la destruction de ce qui restait de possessions franques. Parmi les premières à tomber furent Marqab et Lattakié.

Marqab avait été attaquée déjà une première fois au début de 1281 par Saïf ad-dîn Bilbân at-Tabâkhî, lieutenant de Qalâouñ au Krak, en représaille de raids effectués par les chevaliers de l'Ordre de l'Hôpital en conjonction avec l'attaque mongole ; mais les assiégés surent profiter d'un mouvement de repli de l'armée musulmane un peu trop à l'étroit, pour y semer le désordre au point de la contraindre à lever le siège (26). Qalâouñ, empêché de prendre sa revanche par l'attaque mongole, conclut une trêve avec l'Ordre et Bohémond VII. Le péril écarté, il rompit la trêve, avec d'autant plus de tranquillité qu'Abaga venait de mourir. Après un duel de mangonneaux, intense mais vain, les mines

(25) Cf. Grousset, 660 sq., Röhrich Gesch., 956 sq. Les sources arabes sont I. A. Z., Ibn 'Abdarrâhim, 1702, 437 v°, I. Ch. Vie, 33, Qirîâi, 99 v° (pour la campagne mongole).

(26) Yoûninf Serâi, 2907, E II, an 684 ; Qirîâi, 124 v°, 125 v° ; Djazarî Gotha, 1560, 9, Marq., II, A 27-34 ; Chyprois, 209-210.

menaçant de ruiner la forteresse, les Hospitaliers capitulèrent (1285) (27). Par la menace d'un siège de Tripoli, Qalâouñ força ensuite Bohémond VII à faire détruire par son vassal Barthélemy de Maraclée (Maraqiya) le château qu'il avait construit dans une île en face de Maraqiya. Il est probable que Djabala succomba vers le même moment.

Restait Lattakié. Qalâouñ profita d'un tremblement de terre qui en avait endommagé les défenses et d'une guerre civile entre Génois et Pisans dans le royaume d'Acre pour la faire attaquer par un de ses principaux mamlouks, Torontâi. La plus grave difficulté consistait à réduire la tour construite à l'entrée du port ; on y arriva en élargissant la jetée qui la reliait à la terre ferme, de façon à pouvoir attaquer confortablement. La ville tomba le 20 avril 1287. Il n'y avait plus de Francs dans la Syrie du Nord (29).

Les villes de la Syrie centrale, plus peuplées et plus actives, paraissaient pouvoir résister encore ; mais elles n'avaient pas de force militaire. Tripoli tomba en 1289, Acre en 1291, suivie de toutes les autres places côtières. En dehors de l'îlot de Rouad, en face de Tortose, il ne restait plus de Francs en Orient, qu'à Chypre et en Cilicie (30). Une période est bien finie, qui l'était virtuellement depuis un tiers de siècle.

(27) Vie de Qalâouñ et Ibn 'Abdarr. (avec lettre du même), dans Michaud-Reinaud, 548 sq., autre lettre dans Djazarf, 33 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. Cf. Van Berchem, *Voyage*, 302.

(28) Röhricht *Gesch.*, 989.

(29) Chyprois, 230 (Marino Sanuto, 229, ajoute la date du 13 avril) ; Vie de Qalâouñ, dans Michaud-Reinaud, 561 ; Ibn 'Abdarrahm, 1702, 197 v<sup>o</sup>.

(30) Le royaume arménien perdit, en 1292, sa frontière de l'Amanus ; en 1292, le catholicos, qui était indépendant dans Qal' at-ar-Roum depuis l'invasion mongole, en fut chassé par al-Achraf, fils et successeur de Qalâouñ.

## CONCLUSION

A la fin du xi<sup>e</sup> siècle, un état est né à Antioche, grâce à la force conjugée de tous les croisés, mais, contrairement au Royaume de Jérusalem, formé de terres hier byzantines et, à l'origine, essentiellement destiné par son fondateur normand d'Italie à mener la lutte contre les Basileus. L'anarchie du monde musulman lui permet de s'arrondir, malgré l'exiguïté de ses troupes, jusqu'aux portes d'Alep, et de résister aux tentatives de réaction byzantine. Mais, à partir de Zengî, l'Islam se ressaisit, refoule les Francs sur l'Oronte, et en même temps, Byzance, un peu tranquilisée en Europe et en Asie Mineure, se fait gravement menaçante : les Francs transigent alors avec le danger le moins menaçant contre l'autre, et l'on assiste à un protectorat byzantin sur Antioche, qui est une des raisons de la survie de la principauté. L'autre raison est le détournement vers le sud des énergies rivales des chrétiens et des musulmans; au lieu que les combats décisifs du début du siècle s'étaient tous livrés sur la frontière syro-djéziréenne, on assiste maintenant à un duel à mort pour la conquête de l'Égypte. De ce conflit l'unité musulmane sort plus forte qu'elle n'avait été depuis un siècle, juste au moment où Byzance disparaît de la scène : la principauté n'est pas longue à sentir à son tour le contre-coup de cet état de choses, et est réduite par Saladin à une petite province séparée des autres états francs par une enclave musulmane. Sans doute les Ayyoubides préférèrent-ils ne pas pousser les chrétiens à bout et trouvent-ils leur profit à développer des relations économiques pacifiques avec leurs voisins francs devenus inoffensifs. L'aide du prince d'Alep permet même à Antioche de résister à l'état chrétien qui a acquis la prépondérance dans l'angle syro-anatolien, celui des Arméniens de Cilicie. Mais arrive l'invasion mongole dans laquelle les Francs, et surtout ceux d'Antioche, entraînés par les Arméniens avec lesquels ils se sont réconciliés, sont compromis : avec l'énergie du désespoir, l'Islam d'Égypte réagit, et, impitoyable, supprime la principauté, en attendant de supprimer aussi les autres états francs.



Considérée au milieu du monde latin d'Orient issu des croisades, la Principauté certes se rapproche par bien des points des autres états francs de Syrie, tantôt parce qu'il a subi des influences européennes générales (la Commune), tantôt et surtout parce que le voisinage et la communauté de genre de vie imposaient à Antioche et au royaume des échanges de coutumes (plus dans l'aristocratie que dans la bourgeoisie locale) ; l'évolution des Ordres militaires, celle des colonies italiennes après un moment de relative résistance des princes, suivent une courbe parallèle, ou ne se différencient que par des circonstances externes, comme la décadence économique générale de la Syrie du Nord par rapport à celle du sud. Néanmoins, les institutions d'Antioche sont par leur origine normande et restent dans une large mesure jusqu'à la fin, différentes de celles de Jérusalem ; semblables à elles alors seulement en ce qu'elles ont peu évolué (aucune influence des autres états normands), sans doute en raison de la petitesse du territoire et de ce que l'existence des colonies commerçantes et des vastes seigneuries ecclésiastiques autonomes soustrait à l'autorité princière une partie des problèmes administratifs qu'ailleurs il lui faut résoudre.

Située dans le monde indigène, la principauté se distingue plus nettement encore du royaume. Non que les règles qui ont dominé les rapports des peuples aient été différentes. Mais Antioche, dans certaines institutions, dans l'importance qu'y ont les éléments chrétiens, apparaît à certains égards comme une continuation de Byzance ; et cela est si vrai que les Grecs, auxquels la domination franque a assuré une survie de deux siècles, disparaîtront presque complètement après elle avant de se développer de nouveau à l'époque moderne sous l'influence de la politique ottomane et russe. A la différence du royaume, les musulmans, dans la principauté, surtout au XIII<sup>e</sup> siècle, sont quantité négligeable ; aussi est-ce là que les efforts de rapprochements entre chrétiens ont eu le plus de portée. Sans doute, une fois les Francs partis, les Syriens monophysites seront réabsorbés par la masse de leurs coreligionnaires orientaux, et il n'y a rien en Syrie du Nord d'équivalent aux Maronites qui, tous soumis à l'influence franque, restant après les croisades en rapports avec des commerçants italiens, ont pu garder quelques souvenirs de la période la-

tine. Sans doute encore n'est-ce pas sans combat ni lenteur (1) que l'influence franque a pénétré parmi les Arméniens voisins d'Antioche, en Cilicie ; là toutefois elle a pénétré, et le royaume arménien, héritier politique et économique de la principauté, sera pendant un siècle aussi le conservateur d'un droit partiellement franc dont, avant l'influence chypriote du xiv<sup>e</sup> siècle, le premier monument a été constitué par la traduction des Assises d'Antioche.

(1) A la fin du xii<sup>e</sup> siècle, saint Nersès le Grand, l'apôtre du rapprochement religieux avec les Francs, chargé par les arméniens de Qal 'at-ar-Roûm de rédiger à leur effet un code de lois, et y travaillant dans le Taurus cilicien, compile de vieux textes arméniens et grecs, et ne fait aucune mention de coutumes franques, bien que Qal 'at-ar-Roûm eût appartenu aux comtes d'Edesse pendant un demi-siècle (Karst, *Grundriss der Geschichte des armenischen Rechts*, dans Z. f., vergl. Rechtsw., XIX, 1906, 336-338).

## INDEX DES SOURCES

---

- 'Abdallaïf, 61-62, 72, 82, 90.  
 Abdalmoun'am b. 'Omar al-Andalouïsi, 66, 82.  
 'Abdalqâhir b. al-Mouhannâ, 37.  
 'Abdarrahman b. Naçr de Chaïzar, 88.  
 Abdarrahman b. Mounqidh, 46, 76.  
 'Abdassalam b. Yousof, 37.  
 Abou'l-'Alâ al-Ma'arri, 40, 44.  
 Abou Châma, 36, 51, 55, 57, 66-67, 71, 79-89, 90, 93.  
 Abou Dharr, 57, 88.  
 Abou'l-Féda, 81, 82, 84 sq., 91, 92.  
 Abou'l-Foutouh, 89.  
 Abou Ghâlib ach-Chaïbâni, 53, 62, 89.  
 Abou Ghâlib al-Ma'arri, 44, 89.  
 Abou Hâmîd al-Gharnâïi, 92.  
 Abou'l-Mahâsin b. Salâma, 36.  
 Abou'l-Moughith Mounqidh, 44, 62.  
 Abou'l-Qâsim de Chaïzar, 89.  
 Abou Ya'lâ' Abdalbaqi al-Ma'arri, 44.  
 Abou Zakarya de Damas, 39, 49.  
 al-Afçal (*Viè d'*), 49.  
 Aidoghdou Qarasonqori, 78, 86.  
 al-Aïni, 42, 58, 78, 87. Chihâb ad-dîn, 87.  
 Albéric des Trois-Fontaines, 27.  
 Albert d'Aix, 12-16, 17.  
 Alexandre IV, 6.  
 'Ali b. Mounqidh, 44, 62.  
 'Ali de Hérat, 92.  
 Amadi, 26.  
 Ambroise, 18.  
 al-Amdjad, fils de Daouûd, 93.  
*Annales de Terre-Sainte*, 24-26, 100.  
*Annales Januenses*, 28.  
 Anne Comnène, 95, 223.  
 Anouchîrvân, 51.  
 Ansbert, 19.  
 al-Armanâzi, 39.  
*Assises d'Antioche*, 28 sq., 99-100.  
*Assises de Jérusalem*, 28 sq.  
 'Azîmi, 42-43, 49, 54, 56, 58, 59, 62, 76, 85, 87, 90.  
 Baïbars Mançoûri, 78, 80, 82, 84, 86, 87.  
 Bar-Hebraeus, 97, 99.  
 Bartolf de Nangis, 11.  
 Basile, docteur arménien, 98.  
 Basile bar Choumana, 96, 97.  
 Baudri de Bourgueil, 9, 11, 27, 28.  
 Bechada, 8, 13.  
 Benjamin de Tudèle, 95.  
 Benoît de Peterborough, 18.  
 Bernard le Trésorier, 20-23.  
 Birzâli, 80, 81, 84.  
 Bondâri, 36, 51.  
*Boustân al-djâmi'*, 54, 57, 69, 80, 90.  
 Bouzoûri, 73, 62.  
 Çadr ad-dîn al-Baki, 36.  
 Çafadi, 38, 80, 85.  
 Caffaro, 11, 280.  
 Çâlih b. Yahya, 11, 89.  
 Châdhî, petit-fils de Daoud, 93.  
 Châfi' b. 'Ali, 74, 78, 87.  
 Chams ar-Riyâsa, 78.  
*Chanson d'Antioche*, 12-16, 254.  
 Chihâb Maïmoûd, 77, 84, 87.  
*Chronique anonyme syriaque*, 97.  
*Chronique rimée*, 99.  
 Clément IV, 6.  
 Dardel (Jean), 29, 100.  
 ad-Dâri, 47, 62.  
 Dhahabi, 38, 57, 62, 64, 71, 73, 80, 82, 84 sq., 90.  
 Dionysos b. Çalibhi, 96.  
 Djannâbi, 89.  
 Djazari, 71, 72, 79, 80, 81 sq.  
 Djouwaïmi, 94.  
 Dobaithi, 36, 66, 83.  
 Ekkehart d'Aura, 11.  
 Ernoul, 20-23.  
 Etienne de Blois, 11.  
 Etienne de Salanhac, 28.

- Faḍāil b. Ḥafīd, 55.  
 al-Faḍāil, 50, 52, 62, 74, 76, 87, 93.  
 Florio Bustron, 27.  
 Foucher de Chartres, 10, 11.  
 Foulque, 12, 16.  
 Frutholf de S. Michelsberg, 11.  
  
 Galeran, 229.  
 Gautier le Chancelier, 16.  
 Geoffroy le Lombard, 13.  
 Georges Akropolite, 96.  
 Gérard de Montréal, 26.  
*Gesta*, 8, 11, 12.  
*Gesta Henrici*, 18.  
*Gestes des Chyprois*, 25-26.  
 Ghars an-Ni'ma, 48.  
 Gilon, 10, 15-16, 316.  
 Graindor de Douai, 13-16.  
 Grégoire IX, 6.  
 Grégoire Dgha, 98.  
 Grégoire le Prêtre, 98, 99.  
 Gui de Bazoches, 27.  
 Guibert de Nogent, 9, 16.  
 Guillaume de Malmesbury, 11, 28.  
 Guillaume de Newborough, 18.  
 Guillaume de Tyr, 1, 6, 7, 16-17, 19,  
 28; *Continuation latine de —*, 18-  
 20; *Continueurs de —*, 20-25, 26.  
 Gunther de Bâle, 13.  
  
 Ḥadji Kalifa, 2.  
 Ḥāfiẓ Diyā, 36 H.  
 Hamadhāni, 28, 59, 60, 62, 87.  
 Ḥamdān b. 'Abdarrahīm, 41, 56, 62,  
 76, 89.  
 Ḥammād al-Ḥarrāni, 36.  
 Hélinand, 28.  
 Héthoum de Korykos, 26, 100.  
 Hezarfenn, 95.  
 Hilāl aḥ-Ḥābi, 39, 48.  
*Historia Belli Sacri*, 8, 12.  
*Histoire de Géorgie* (Brosset), 100.  
*Historia Nicaeana*, 13.  
*Historien Royal*, 99.  
 Honorius III, 6.  
 Ḥousaīni, 59.  
  
 Ibn 'Abdarrahīm, 77, 82 sq., 86.  
 Ibn 'Abdazzāhir, 57, 70, 74, 78-82,  
 84 sq.  
 Ibn abī'd'Dam, 57, 68, 69, 81.  
  
 Ibn abī Djarāda, 41, 42, 56, 62. 'Abdal-  
 Qāhir. —, 41; 'Abou' l-Makārim. —,  
 37; Ḥasan b. 'Alī. —, 41.  
 Ibn Zābi l-Hidjā, 71.  
 Ibn abī Ousaibi' a, 38, 61, 68, 86.  
 Ibn abī Tayyī, 37, 54, 55-57, 60, 62,  
 67, 74, 76, 78, 86, 88, 89, 90, 193.  
 Ibn al-Achtari, 67.  
 Ibn al-Akfāni, 39.  
 Ibn al-'Amīd, 70, 84, 87, 90.  
 Ibn al-Anmāṭi, 38.  
 Ibn 'Asākīr, 36, 46, 58, 60, 66, 67, 79, 88,  
 Ibn al-Athīr, 48, 58-60, 62, 64, 66, 67, 69,  
 71-75, 78 sq., 90, 97.  
 Ibn al-Azraq, 46-47, 65, 76, 90.  
 Ibn Bachkawal, 66.  
 Ibn Bātich, 58.  
 Ibn Bibī, 94-95.  
 Ibn Bouḷlān, 317.  
 Ibn aḥ-Cairafi, 49, 62, 79, 86.  
 Ibn Cbaddād (biographe de Saladin), 51,  
 52, 59, 62, 63, 66, 67, 90.  
 Ibn Chaddād aḥ-Ḥanhādji, 56, 59, 86.  
 Ibn Chaddād le Géographe, 57, 74-76,  
 80, 84-85, 88, 90, 92.  
 Ibn Chākīr al-Koutoubi, 83, 88.  
 Ibn aḥ-Chiḥna, 81, 89.  
 Ibn Chou'ar, 37.  
 Ibn ad-Dahhān, 54, 62.  
 Ibn Daḥya, 56, 72, 86.  
 Ibn ad-Dawādari, 79.  
 Ibn al-Djauzi, 49, 59, 64, 65, 71, 82,  
 83 sq.  
 Ibn Djobaīr, 76, 92.  
 Ibn Doqmāq, 42, 85, 86.  
 Ibn Dozmouch, 37.  
 Ibn al-Fourāt, 43, 56, 58, 68, 77, 78, 83,  
 85-86, 87, 90.  
 Ibn al-Fouwati, 72, 73.  
 Ibn Ḥābil, 84, 89.  
 Ibn al-Ḥaddād, 49.  
 Ibn Ḥamdoūn, 48, 59.  
 Ibn al-Ḥanballi, 37.  
 Ibn Iyās, 89.  
 Ibn Kathīr, 44, 72, 84, 87, 88.  
 Ibn al-Kazīrouni, 72, 73, 82, 84.  
 Ibn Khaldoūn, 84-85.  
 Ibn Khallikan, 38, 54, 79, 80, 82 sq.  
 Ibn Khāṭib an-Nāsiriya, 37, 89.  
 Ibn Lo'aiba, 41.

- Ibn al-Mâristâniya, 36, 66, 72.  
 Ibn al-Mollâ, 57, 89.  
 Ibn al-Moukarram, 36, 76-77, 86.  
 Ibn al-Moustaufi, 37, 67, 88.  
 Ibn Mouyassar, 57, 70, 78, 81.  
 Ibn an-Nadjdjâr, 36, 83.  
 Ibn Naïf, 57, 86, 90.  
 Ibn Noubâta, 83.  
 Ibn Nouçaïla, 37.  
 Ibn Qâdi Chouhba, 36, 38, 81 ; id., fils  
 du précédent, 88.  
 Ibn al-Qalânisi, 38-40, 56, 59, 62, 65,  
 67, 69, 71, 76, 82, 86, 90.  
 Ibn al-Qiftî, 38, 60.  
 Ibn al-Qourti, 49.  
 Ibn as-Sâ'î, 72, 73, 80, 81 sq.  
 Ibn Sa'îd, 50.  
 Ibn Taghribirdi, 87.  
 Ibn at-Tiqtaqâ, 73.  
 Ibn al-Touwaïr, 49, 85.  
 Ibn Wâcîl, 64, 68-70, 77 sq., 86 sq., 90.  
 Ibn al-Wahîd, 76.  
 Ibn al-Wardi, 81.  
 Ibn al-Yaghmoûri, 38.  
 Ibn Zâfir, 60.  
 Ibn Zouraiq, 40, 56, 62, 76.  
 Idrisi d'Alexandrie, 56.  
 Idrisi le Géographe, 91.  
 Ignace de Mélitène, 96.  
 Ikhchikâti, 48.  
 'Imâd-ad-dîn al-Içfahâni, 37, 50-52, 54,  
 56, 57, 59, 62, 65, 67, 76, 82 sq., 90.  
 Innocent III, 6.  
 Innocent IV, 6.  
*Itinerarium Ricardi*, 18.  
 Iwannis de Kaïsoûn, 96.  
 Jacques de Vitry, 19, 27.  
 Joseph d'Exeter, 13.  
 Joinville, 20.  
 Kamâl ad-dîn ibn al-'Adim, 37, 46, 48,  
 53, 54, 55, 57, 59, 62-63, 67, 69, 70,  
 72, 75, 80, 83, 87, 89, 90, 93.  
 al-Khaïb, 36, 72.  
 Khazradji, 67, 80.  
 Kinnamos, 95.  
 Kyrakos (Guiragos), 99.  
 Lambert d'Ardres, 14.  
*Liber Jurium*, 4.  
 Lisiard de Tours, 11.  
 Malachie, 99.  
 al-Mançoûr, 37, 76 (n.).  
 Maqrizi, 37, 50, 53, 72, 74, 86-87.  
 Marino Sanuto, 27.  
 al-Matarî, 88.  
 Mathieu Paris, 27.  
 Matthieu d'Edesse, 98, 99.  
 al-Maucili, 92.  
 Michel le Syrien, 96.  
 Mkhitar d'Aïrivank, 98.  
 Mkhitar Koche, 29, 99.  
 Moÿammad Imrâni, 49.  
 Moufadhhal, 84.  
 Mouÿannak, 49 ; un autre, 56.  
 Mounadjjim Bachî, 89, 95.  
 Moundhiri, 38, 67, 83.  
 Mounqidhites, 43, 88.  
 Mourhaf b. Ousâma, 46, 62.  
 al-Moustadi (*Vie d'*), 49.  
 Moustaufi de Qazwin, 95.  
 an-Nâcir Dâoùd (*Vie d'*), 62, 93.  
 Naçr al-Iskandari, 92.  
 Nasawî, 67, 68, 73, 76, 79, 81, 82.  
 Nersès Schnorhali, 98, 100.  
 Nikétas, 96.  
 Nouwaïri, 79, 81, 87.  
 al-'Olaïmi, 41.  
 Olivier le Scolastique, 19, 24.  
 'Omar ibn al-Hâdjib, 36.  
 al-'Omari, 83, 92.  
 Orderic Vital, 27, 282.  
*Orpélians (Histoire des)*, 99.  
 Otton de Freisingen, 27, 28.  
 'Oumârâ du Yémen, 49, 67.  
 Ousâma b. Mounqidh, 45, 67, 76, 86, 88,  
 193.  
 Pachymère, 96.  
*Patriarches d'Alexandrie (Histoire  
 des)*.  
 Pierre Diacre, 9.  
 Pierre de Ravendel, 30 sq.  
 Philippe de Novare, 25-26, 31.  
 Phocas, 96.  
 al-Qâdisi, 65, 67, 71.  
 Qalqachandi, 77, 88, 92.  
 Qazwini, 92.

- al-Qilâwi, 67, 71.  
 Qirîâi, 76, 79, 86.  
 al-Qouçi, 38, 83.
- Rachid ad-din, 94.  
 Râghoûni, 48.  
 Raoul de Caen, 11.  
 Raoul de Diceto, 18.  
 ar-Rauhî, 49, 67.  
 Raymond d'Aguilers, 7.  
 Richard de Devises, 18.  
 Richard de Portiers, 11, 28.  
 Richard le Pèlerin, 13-16.  
 Robert d'Auxerre, 27.  
 Robert de Thorigny, 27.  
 Robert le Moine, 9, 14, 15, 28.  
 Roger de Hoveden, 28.  
 Roger de Wendower, 28.  
 Romoald de Salerne, 27.
- Sa'd ad-din b. Hamâwiya, 63-64, 66, 82, 90.  
 Sa'ïd b. Bitriq, 17.  
 Salimbene, 27.  
 Sam'âni, 36, 44, 60, 66, 83.  
 Samnâni, 72.  
 Samuel d'Ani, 98, 99, 100.  
 Sarcavag, 98.  
 Sempad, 28 sq., 99, 100.
- Sibt ibn al-Djauzi, 47, 51, 54, 64-66, 67, 68, 70, 71, 78, 80, 82 sq., 90.  
 Sicard de Crémone, 11, 27.  
 Sigebert de Gembloux, 27, 28.  
 Silafi, 38, 63.  
 as-Soubki, 38.  
 Souyouÿti, 89.
- Tâdj ad-din b. Hamâwiya, 36, 63, 67.  
 Taldî b. Rouzzik (*Vie de*), 49.  
 Thomas le Maréchal, 30 sq.  
 Tudebode, 8, 11.
- Urbain IV, 6.
- Vahram d'Edesse, 99.  
 Vanagan, 99.  
 Vartan, 99.  
 Villehardouin, 20.  
 Vincent de Beauvais, 27.
- Waççâf, 94.  
 Wilbrand d'Oldenburg, 28.
- Yâfi'i, 84.  
 Yâqout, 38, 43, 45, 55, 57, 72, 83, 91.  
 Yoûnini, 65, 67, 76, 79-80, 82 sq.
- Zauzâni, 48, 61.  
 Zetterstéen (*Chronique publiée par*), 82.

## ABRÉVIATIONS

### NON INTELLIGIBLES D'APRÈS L'INDEX

- |          |   |  |  |
|----------|---|--|--|
| A. Ch.   | Abou Châma.   | M. B. N.   | Ibn Natif (Mohammad).  |
| A. F.    | Abou'l-Féda.  | Qal.   | Ibn al-Qalânisi (A : éd. Ame-<br>droz ; G : trad. Gibb).                       |
| A. T. S. | Annales de Terre Sainte.                                | T. S.  | Târîkh Çalîhî d'I. W.  |
| Az.      | 'Azîmi.   | <i>Recueils de documents désignés par<br/>abréviations :</i>     |  |
| B. H.    | Bar Hebraeus.   | AOL et ROL,  | Archives de l'Orient latin,<br>et Revue de l'Orient latin. Tafel, cf.<br>p. 4. |
| Cont.    | Continuatcurs de Guillaume<br>de Tyr.                   | Roz.   | (pour Rozière), cf. p. 5.  |
| G. T.    | Guillaume de Tir.                                       | Cart. —  | Cartulaire de l'Hopital, cf. p. 5.   |
| I. A.    | Ibn al-Athir (H : éd. des<br>Historiens des Croisades). | H :  | Historiens des Croisades.  |
| I. A. T. | Ibn abi Tayyî.  | REI,   | Revue des Etudes Islamiques.   |
| I. A. Z. | Ibn 'Abdazzâhir.  | JA.  | Journal Asiatique.   |
| I. Ch.   | Ibn Chaddâd (le Géographe,<br>ms. de Londres).          | <i>Tous les recueils de chartes sont in-<br/>diqués, p. 3-6.</i> |  |
| I. Dj.   | Ibn Djâuzi.   |  |  |
| I. F.    | Ibn al-Fourât.  |  |  |
| I. W.    | Ibn Wâcil.  |  |  |

## INDEX DES NOMS DE LIEUX

[Les noms d'Antioche, Alep, Edesse, Tripoli, Jérusalem et Syrie, qui reviennent presque à chaque page, n'ont pas été portés dans l'Index.]

- Abeldjes, 123.  
 Abgar (source de), 111.  
 Abou Qobais, 164, 175, 354, 428, 513, 537, 715.  
 Achkhânt, 163.  
 Achral, voir Arsal.  
 Acre, 28, 92, 176, 233, 290, 316, 412, 425, 432, 433, 437, 466, 467, 473, 476, 479, 480, 484, 495-499, 500, 503, 506, 542, 589, 590, 597, 602-607, 620, 624, 639, 641, 649, 653, 654, 656, 657, 659, 665, 668, 670, 688-691, 707, 716, 718, 720, 721.  
 Acre (Casal d'), 167.  
 Adana, 151, 152, 208, 240, 354, 362, 424, 558.  
 Adherbaidjân, 36, 97, 114, 183, 645.  
 Adyaman, 123.  
 'Afrîn, 105, 107, 115, 117, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 177, 209, 218, 361, 378, 405, 472, 473.  
 Aganir, 525.  
 Agen, 657.  
 Ager Sanguinis, 286.  
 Aghzibouz Kalesi, 140.  
 Agrest, 136.  
 Ahaçç, 292, 293.  
 'Ain ach-Charqî, 176.  
 'Ain-Dilfe, 153.  
 'Ain Djâlout, 706, 707, 710.  
 'Ain al-Karsâni, 157.  
 'Ain as-salloûr, 133.  
 'Aintab, 115, 116, 118, 119, 121, 123, 127, 137, 155, 327, 355, 361, 368, 388, 394, 405, 468, 539, 581, 705.  
 Ain-Zarba = Anavarza.  
 Aix-la-Chapelle, 12.  
 Akchéhir, 216.  
 Akhlât, 114, 248, 257, 422, 433, 581, 596, 597, 626, 638, 643-645, 649, 695.  
 'Akkar, 176, 244, 608-609.  
 Aktché Bourdj, 118.  
 Ak Sou (ou Aq Sou), 105, 106, 107, 115, 117, 120, 121, 123, 137.  
 Alaïcas, cf. 'Ollaiqa.  
 'Alâiyeh, 632.  
 Alamoût, 189, 354.  
 Albara = al-Bâra.  
 Albistân, 120, 121, 123, 137, 155, 237, 239, 252, 263, 291, 338, 414, 433, 626, 696.  
 Albus, 176.  
 Alexandrette, 107, 108, 128, 136, 140, 141, 147, 148-152, 208, 389, 392, 586, 689.  
 Alexandrie, 56, 495, 496, 626, 690.  
 Alhan, voir Hadatha.  
 'Allârouz, 161, 162, 290.  
 Altountach Kale, 119, 125.  
 Alus, 523.  
 Amacha, 113, 219.  
 Amalfi, 197, 488, 489, 494.  
 Amanus, 105, 106, 107, 108, 128, 133, 137, 140-148, 149, 150, 252, 323, 324, 326, 329, 332, 334, 414, 420, 424, 426, 474, 475, 503, 512, 536, 539, 565, 577, 628, 669, 671, 672, 721.  
 Amasya, 231, 433, 625.  
 Amid, 114, 119, 120, 125, 126, 305, 341, 348, 368, 421, 625, 626, 628, 638, 645, 646, 648, 703, 704.  
 Ammouriyé, 163.  
 'Amoudain, 147, 148, 618, 635.  
 'Amouq, 107, 127, 128, 132, 133, 134, 136, 137, 140, 141, 142, 152, 153, 239, 296, 366, 378, 404, 407, 429, 432, 472, 474, 582, 593, 610, 635, 650, 697, 703.  
 Amyadoûn, 716.

- 'Anáfina, 137.  
 'Anâqîb, 137, 382.  
 Anatolie, 75, 79, 94, 105, 115, 137, 141, 152, 178, 179, 181-186, 197, 199, 206, 208, 213, 216, 231, 247, 253, 254, 280, 338, 365, 381, 413, 417, 431, 433, 475, 495, 572, 627, 644, 648, 684, 694-696, 703, 711, 715, 719.  
 Anavarza (Anazarbe), 147, 152, 188, 349, 359, 389, 407.  
 Anazarbe, v. Anavarza.  
 Andarîn, 156.  
 Anedesin, 176, 525.  
 Angers, 509.  
 Angerville, 535.  
 Angleterre, 21, 419, 428, 525, 697.  
 Anglixen, 147.  
 Ani, 293.  
 Ankaîra, 231, 349, 365, 415, 433, 625, 695.  
 Anranit, 121.  
 Antâlyâ (Satalie), 359, 379, 495, 496, 626, 627, 632.  
 Antiliban, 106, 108.  
 Antitaurus, 101, 105, 106, 107.  
 Apamée (= Afamya), 18, 66, 158, 161, 162, 163, 170, 174, 175, 176, 180, 185, 187, 227, 239, 243, 244, 260, 263, 273, 290, 298, 315, 319, 383, 395, 398, 444, 459, 460, 503, 504, 508, 519, 525, 527, 541, 592, 670, 676.  
 Apulie, 489.  
 'Aqabat as-Sîs, 121.  
 Aqsarâi, 394.  
 'Arabân, 114.  
 Araban Tchâi, 118, 119, 123.  
 Arabie, 107.  
 Araxe, 293.  
 Arcades (rue des), 491.  
 Archa, 139, 209.  
 Archamia, 176, 1524.  
 Arcican = Arzghân.  
 Ard al-Hatim, 161.  
 Ardil, 123.  
 Ardjin, 156.  
 Archîn al-Qouçoûc, 156.  
 Arghal, 123.  
 Argyrocastron, 173, 240.  
 Arisa, Aricha = Archa.  
 Armenaz, 135, 153, 156, 160, 364, 474, 475, 540.  
 Arménie, 64, 68, 106, 107, 115, 137, 143, 151, 177, 181, 182, 183, 185, 190, 209, 253, 292, 293, 596, 648, 684, 694, 700.  
 Petite —, 6. Cf. Cilicie.  
 Arnîba (Ernebe), 162.  
 'Arqa, 176, 221, 244, 511, 715.  
 Arqanîn, 114, 369.  
 Arrân, 293.  
 Arsaia, 324.  
 Arsal (= Achral), 114.  
 Arsamosate, 127.  
 Arslan Boghazi, 145.  
 Arslan Kale, 118.  
 Arsouf, 714.  
 Arsouz = Hiçn Roûsous.  
 Artâh (Artasia), 134, 135, 137, 138, 177, 185, 192, 209, 239, 241, 242, 252, 285, 287, 309, 310, 315, 322, 327, 338, 373, 380, 384, 407, 408.  
 Artasia = Artah.  
 Artois, 536.  
 Arzan, 114, 181, 216, 284, 645.  
 Arzghân, 158, 159, 279, 350, 382, 384, 404, 408, 432, 440, 541.  
 Ascalon, 7, 16, 44, 53, 222, 260, 390, 391, 394, 410, 542, 571, 649.  
 Aseibe, 176.  
 Asfoûna, 162, 163, 177, 239.  
 AÛsenen, 525.  
 Assis, 522.  
 Astanori (Astalori), 176, 524.  
 Athârib, 41, 154, 156, 167, 228, 252, 259, 260, 271, 272, 285, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 295, 299, 302, 329, 351, 355, 361, 363, 536, 540.  
 Atma, 134, 135, 153, 419.  
 Al-Ardj, 164.  
 Avotha, 524.  
 Ayas, 147, 150, 151, 471, 484, 689, 690, 703, 715.  
 'Azâz, 139, 140, 157, 177, 218, 242, 265, 271, 278, 280, 281, 291, 292, 294, 298, 299, 301, 302, 304, 337, 348, 355, 380, 387, 467, 468, 473, 480, 536, 539, 558, 705.



- Bâb-Bouzâ'a, 155, 156, 188, 274, 281,  
290, 292, 294, 295, 297, 352, 360,  
363, 365, 377, 628, 705.
- Bâb al-Hawâ, 153.
- Bâbalou, 126, 276, 299, 356, 369, 385.
- Bâbalwa, voir Bâbalou.
- Baboula, voir Bâbalou.
- Bachila, 163.
- Bagdad, 35, 36, 40, 42, 44, 47, 48, 51,  
53, 54, 57, 60, 72, 178, 184, 244,  
251, 255, 261, 278, 284, 324, 375,  
378, 496, 700, 704, 713.
- Baghrâs, 110, 141, 142, 143, 144, 148,  
155, 208, 252, 329, 366, 390, 429,  
430, 431, 467, 512, 513, 515, 516,  
539, 582, 583, 586, 592-594, 600,  
605, 614, 616, 619, 621, 622, 628,  
634, 635, 650, 715, 717.
- Baghtche, 145.
- Bahîratân, voir Dzovq.
- Bailân, cf. Beylân.
- Al-Baida, 114.
- Bait Djibrin, 511, 516.
- Bait al-ma = Daphné.
- Bait-Laha, 153.
- Bait Qenayé, 275.
- Bait-Râs, 156.
- Bakas-Choughr, 159, 160, 161, 429,  
513.
- Bakfelâ, 159, 513, 541.
- Balanée (Balana), 135, 136, 137, 138,  
403.
- Balât, 137, 154, 361.
- Balâtonos (Qal'at al-Mchelbâ), 160,  
168, 170, 171, 173, 278, 280, 329,  
353, 429, 538, 706.
- Ba'lbek, 163, 256, 372, 603, 639, 707.
- Balda (Paltos, Beau de, Boldo), 171,  
524, 538, 719.
- Baldania, 172.
- Bâlikh, 107, 111, 112, 113, 156, 237,  
238, 258, 267, 313, 338.
- Balilas, cf. Behlile.
- Bâlis, 107, 156, 239, 259, 268, 271,  
277, 295, 467.
- Balmis (Chaqîf), 160, 537, 706, 717.
- Bâlou, 114, 297.
- Baltolibadon = Mardj ad-dibâdj.
- Bânyâs, 176, 347, 348, 352, 353, 364,  
394, 396, 399, 409.
- Ûaqfela, 160, 166, 525.
- Al-Bâra, 162, 177, 192, 213, 218, 220,  
239, 264, 292, 296, 309, 312, 315,  
318, 319, 382.
- Barçauma (jardin de), 112.
- Barghloû, 433.
- Bari, 202, 488, 489.
- Ba 'rin (Montferrand), 162, 174, 273,  
350, 355, 358, 511, 514, 603, 641,  
642, 650, 652.
- Barisan = Archa.
- Barsoldan, 138.
- Bâsarfoût, 157, 176, 236, 302, 380,  
541.
- al-Basîf, 167, 717.
- Bâsoûtâ, 137, 138, 365, 380, 539.
- Bathémolin, 120, 138.
- Bâtriki, 138, 380.
- Bayâs (Baîâs), 148, 208.
- Bazardjik (Boukdin), 121.
- Bdama, 140.
- Beaufort, 716.
- Beaumont (Tripoli), 669.
- Bebou, voir Bâbalou.
- Bechlimoun, 161.
- Bechmechian, cf. Bezmechian.
- Behesni, 108, 119, 120, 121, 123, 127,  
155, 163, 276, 297, 342, 387, 394,  
404, 411, 415, 420, 433, 514, 526,  
705, 718.
- Behetselin, voir Behesni.
- Behlile (Belilas), 135, 525.
- Beirut (Beyrout), 89, 170, 176, 255,  
256, 258, 288, 315, 316, 433, 519,  
520, 590.
- Bektachli, 136, 144.
- Bellané, 136.
- Belusa (Baluse, Blouzi), 176, 524.
- Bénévent, 315.
- Beqâ, 106.
- Bequoqua, 167, 541.
- Beraïen, 176.
- Berbélarf, 525.
- Berzaïn, 176.
- Besenen, 176.
- Besmesyn = Bezmechian.
- Besni, voir Behesni.
- Bessatein, 176.
- Bessein (Bessil), 172.
- Besselemon, 161.
- Bessilis, 171, 524.
- Betefân, 140.

- Béthléem, 325, 413, 670.  
 Béxa, 325.  
 Beylân, 140, 141, 142, 216, 431.  
 Bezmechân, 158, 159, 160, 384, 537.  
 Bibol, cf. Bâbalou.  
 Bikisraïl, 110, 164, 170, 172, 173, 174,  
 176, 260, 278, 353, 354, 428, 429,  
 507, 512, 514, 515, 524, 537, 538,  
 615, 629.  
 Bile, voir Bira.  
 Binich, 156.  
 Bir at-Tayyib, 153.  
 Bira, 113, 117, 119, 122, 123, 155,  
 156, 177, 181, 257, 270, 276, 285,  
 291, 295, 370, 372, 386, 542, 705,  
 711, 712.  
 Birar-Menaz (pour Bir-Armenaz), 153.  
 Biredjik, voir Bira.  
 Birtha, voir Bira.  
 Bitlis, 114, 299.  
 Bityas, 141.  
 Blanc (Casal), 176.  
 Bodeleie, 525.  
 Bokebeis = Iïbou Qobâts.  
 Boldadia, 325.  
 Boldo, cf. Balda.  
 Bolféris, 176.  
 Bor, 433.  
 Borchot, 167.  
 Borgol, 147.  
 Borzeï, 160, 161, 164, 175, 252, 429,  
 541.  
 Boudroum Kale, 148.  
 Boulanik Tchâi, 145.  
 Boulogne, 202.  
 Boulounyâs (Valénie, Bânyâs), 170,  
 171, 244, 256, 278, 279, 280, 315,  
 318, 320, 475, 516, 518, 520, 521,  
 537, 547, 665.  
 Bourdj al-Hâb, 157.  
 Bourdj Hâdir, 228.  
 Bourdj Houwa, 114.  
 Bourdj Sebnâ, 293.  
 Bourdj ac-Raçâç, 117, 395, 467, 590,  
 705.  
 Boursoun Kale, 125.  
 Bouzâ'a, cf. Bâb-Bouzâ'a.  
 Brahîm, 176.  
 Brescia, 663, 672.  
 Bussudan, 138, 325.  
 Byblos, 170.  
 Çafad, 329, 648, 714.  
 Çafîtha (Chastel-Blanc), 170, 173,  
 174, 176, 256, 329, 511, 514, 715,  
 719.  
 Çahyoûn, 110, 122, 126, 160, 101,  
 164, 168-169, 171, 278, 329, 330,  
 353, 387, 396, 408, 429, 444, 519,  
 524, 536, 537, 538, 539, 544, 608,  
 690, 706, 712, 717.  
 Çaidâ, 176, 244, 255, 260, 262, 288,  
 316, 542, 648, 702.  
 Caïre (Le), 43, 57, 60, 62, 68, 74, 75,  
 410, 563, 705.  
 Callirhoé, 111.  
 Camardias, 615.  
 Canamella (= Hîçn at-Tinât).  
 Cavestrine = Qïnesrin.  
 Caphar Mamel, 525.  
 Cappadoce, 105, 107, 178, 182, 184,  
 185, 209, 252, 354, 426, 572.  
 Carcasia, 325.  
 Carcan, cf. Harrân, 572.  
 Carnehalia, voir Garnehalî.  
 Carrhae, voir Harrân.  
 Casal-Imbert, 643.  
 Cassius = Dj. Aqra.  
 Casnapor, 167, 523.  
 Castille, 514.  
 Castron, 141.  
 Castrum Nigrinum, 149.  
 Castrum Puellarum, 149.  
 Caucase, 183, 713.  
 Çaurân, 163, 239, 242, 277.  
 Cavea, 159, 160, 161, 525.  
 Cavea Belmÿs, 160.  
 Cavea Dargoûs, 161.  
 Cerep = Athârib.  
 Césarée de Palestine, 714.  
 Cesson, voir Kaïssouñ.  
 Chabakhtân, 111, 113, 238, 261, 264,  
 276, 298, 343, 352, 356, 368.  
 Chahsabou, 163.  
 Chaïzar (Cesara), 44, 45, 157, 162,  
 163, 175, 177, 180, 221, 242, 251,  
 252, 256, 259, 260, 261, 263, 267,  
 268, 272, 273, 292, 295, 301, 302,  
 303, 344, 359, 361, 364, 396, 397,  
 416, 418, 429.  
 Chalcis, 134.  
 Chaqif ac-Rouûdj, 159.  
 Chartres, 202.

- Chastel-Blanc = Çafîtha.  
 Chastel-Ruge, 158, 159, 263, 274, 279,  
 350, 396, 440, 537, 541.  
 Chateau-Neuf, 615, cf. Norpert.  
 Chaubak, 64.  
 Chenav, 258.  
 Chine, 476, 637.  
 Chiḥ al-Ḥadîd, 134, 136, 137, 260,  
 380, 404, 407, 420, 717.  
 Choghaghan, 623.  
 Chores, 119.  
 Choughr (Amanus), 144.  
 Choughr-Bakâs, 144, 158, 159, 160,  
 329, 717.  
 Churar (Cherrare), 146, 525.  
 Chypre, 21, 100, 213, 240, 244, 255,  
 281, 329, 368, 392 ss., 395, 399,  
 406, 424-426, 433, 436, 479, 486,  
 495, 505, 521, 569, 581-582, 585,  
 589, 597, 606, 617, 618, 620, 629,  
 638-644, 650, 668, 675, 678, 685,  
 689, 702, 720, 721.  
 Ciffin, 277, 292.  
 Cilicie, 14, 22, 28-29, 98-99, 106-110,  
 115, 129, 134-155, 179-190, 207, 211,  
 213, 218, 229-233, 236, 240, 252-  
 255, 263-264, 325, 329, 354-370, 389-  
 393, 402-407, 413-414, 423-426, 430,  
 438, 440, 459, 472-473, 485, 509,  
 535, 539, 564, 572, 582, 585, 589,  
 595, 601, 604, 610, 615, 618-623,  
 626-628, 631-635, 640, 650, 652, 668,  
 675, 683, 686, 689, 693, 695, 700-  
 702, 706, 715, 717, 720, 721, 722,  
 724.  
 Cimas, 523.  
 Cisembourg, cf. Zembour.  
 Claudia, 126.  
 Clermont (Concile de), 9.  
 Cofra, 167, 541.  
 Colcas, 167, 523.  
 Come, 523.  
 Compostelle, 509, 514.  
 Confesseurs (église des) à Edesse,  
 111.  
 Constantinople, 21, 96, 197, 205, 223,  
 231, 245, 308, 309, 349, 360, 370,  
 371, 380, 389, 399, 404, 412, 413,  
 417, 419, 423, 424, 495, 496, 597,  
 602, 604, 606, 626, 685, 711.  
 Corbana, 133.  
 Corbeil, 536.  
 Corbonnais, 535.  
 Corconai, 167, 523.  
 Cordia (Gordi), 176, 524.  
 Corée, 637.  
 Corinthe, 495.  
 Corrosia, 176, 525.  
 Corsehel = Qorzâhil.  
 Coweis (= Qowais).  
 Cotentin, 535.  
 Crassum, voir Kaisouân.  
 Crête, 495.  
 Croisy, 536.  
 Cuccava, 325.  
 Cufru Din, 159.  
 Cumbethfort, 618.  
 Cummi, 123.  
 Cursat, 167, cf. Qoçarî.  
 Cyrrhus, voir Qouîrîç.  
  
 Daiçân, voir Scyrtus.  
 Dair, 154.  
 Dair Marqouïs, 156.  
 Dair Roumanîn, 154.  
 Dair Tell-Azâz, 140.  
 Damas, 35-36, 42, 44, 45, 47, 50, 53,  
 64-66, 69, 71, 76, 78, 92, 134, 163,  
 155, 156, 171, 175, 179, 180, 188,  
 194, 195, 226, 239, 241, 260, 262,  
 265, 267, 269, 277, 279, 280, 288,  
 302, 347, 348, 351, 355, 372, 377,  
 378, 381, 382, 390, 393, 394, 396,  
 398, 416, 468, 480, 496, 498, 580,  
 581, 593, 600, 638, 639, 641, 644,  
 646, 647, 690, 705, 706, 707, 710,  
 714, 717.  
 Damiette, 64, 67, 413, 495, 624-625,  
 631, 661, 671, 698.  
 Dâna, 135, 153, 154.  
 Dâniḥ, 157, 274, 286, 289, 291, 380.  
 Daphné, 132.  
 Daphtil, 294.  
 Darb al-'Ain, 146.  
 Darb as-Salâma, 121.  
 Darbsâk, 141, 142, 143, 144, 420, 429,  
 512, 513, 600, 610, 650, 681, 705,  
 715, 716, 718.  
 Darkouçh, 153, 159, 160, 161, 329,  
 429, 706, 717.  
 Dauké, 111.  
 Deghirmen Dere, 142.

- Deli Tchai, 146.  
 Delthium, 525, 540.  
 Démirek, 136, 142, 144.  
 Dendenit (Dendema ?), 523.  
 Derbend Dere, 118.  
 Deurtyol = Tchoukmerzivan.  
 adh-Dhoûb, 408, 717.  
 Dhâdhikh, 157.  
 Diyâr Bakr, 44, 45, 47, 50, 64, 108,  
     114, 115, 177, 180, 183, 185, 186,  
     189, 216, 248, 258-259, 264, 272,  
     295, 296, 351, 364, 369, 475, 644,  
     645, 695, 698.  
 Diyârbékir, voir Amid.  
 Diyâr Moûdar, 110, 111, 114, 123, 178,  
     181, 184, 237, 258, 421, 433, 638,  
     639, 645, 647, 648, 695, 699, 705,  
     711.  
 Diyâr Rabi'a, 114, 711.  
 Djabal Achouma, 111.  
 Djabal Ahaçç, 155.  
 Djabal Aħmac (Kizil Dagħ), 119,  
     141, 152.  
 Djabal 'Akkâr, cf. 'Akkar.  
 Djabal 'A'lâ, 135, 152, 153, 157.  
 Djabal Ansarié, 105, 106, 107, 108,  
     160, 163, 164.  
 Djabal 'Aqra (Kaukas), 105, 106,  
     107, 108, 128, 166, 167, 252, 324,  
     519, 523, 537.  
 Djabal Bachîrâ, 135.  
 Djabal Baharmaz, 114.  
 Djabal Bahrâ, 164, 165, 169, 170, 172,  
     174, 175, 176, 180, 189, 194, 221,  
     242, 278, 305, 348, 353, 428, 474,  
     518, 537.  
 Djabal Banî 'Oulaim, 157, 176, 274,  
     302, 380, 472.  
 Djabal Baraka, 153.  
 Djabal Barchaya, 139.  
 Djabal Bârchâ, 152, 153.  
 Djabal Bârîsa, 380.  
 Djabal Bichrî, 474.  
 Djabal Chillif, 168.  
 Djabal Djauchan, 155.  
 Djabal Dovili, 152, 153, 159.  
 Djabal Lailouân, 152, 145, 156, 242,  
     292, 383, 712.  
 Djabal Loukkâm = Amanus.  
 Djabal Noûs, 150, 151.  
 Djabal as-Rawâdîfî, 172.  
 Djabal Sassoûn, 114, 264.  
 Djabal Smân (Simân), 105, 107, 138,  
     139, 141, 152, 252, 334.  
 Djabal Soummâq, 156, 157, 159, 161,  
     162, 188, 211, 213, 218, 230, 273,  
     285, 290, 292, 344, 364, 404, 472,  
     473, 474, 513, 541.  
 Djabal Zawiyé, 105, 162, 163.  
 Djabal Wasit, 157, 159, 161.  
 Djabala (Djéblé), 17, 109, 170, 171,  
     172, 173, 176, 180, 187, 194, 195,  
     221, 222, 223, 233, 240, 244, 245,  
     260, 278, 279, 315, 318, 320, 325,  
     353, 366, 383, 395, 428, 429, 432,  
     440, 457, 458, 459, 462, 463, 473,  
     477, 479, 490, 499, 503, 504, 505,  
     514-516, 524, 532, 537, 539, 581,  
     590, 591, 603, 612, 615, 624, 629,  
     630, 634, 642, 658, 667, 706, 715.  
 Djabri Dagħ, 117.  
 Djahâm, 215, 263-291, 365, 379, 404.  
 al-Djalâli, 163.  
 Djanâhiriyoûn, 160, 429.  
 Djamlî, 113.  
 Djandjîn, 623, 634.  
 Djarmoûk, 115, 126.  
 Djaulân, 292.  
 Djazîrat al-Basâ, 150.  
 Djazîrat ibn 'Omar, 80, 114, 216, 237,  
     699.  
 Djazr, 41, 42, 156, 157, 160, 177, 227,  
     239, 242, 260, 268, 290, 292, 299,  
     344, 353, 355, 364, 398, 712.  
 Djebel Bereket, 145.  
 Djegher, 148, 424, 512, 620.  
 Djeihân, 150.  
 Djeihoûn, 107, 137, 146, 147, 148,  
     149, 151.  
 Djendere-Sou, 123, 124.  
 Djéziré, 46, 68, 75, 76, 92, 106, 108,  
     122, 123, 156, 177, 179, 180, 181,  
     183, 184, 188, 191, 209, 215, 226,  
     237, 243, 247, 248, 249, 256, 257,  
     261, 263, 274, 284, 287, 298, 301,  
     304, 375, 377, 378, 393, 410, 413,  
     415, 416, 420, 421, 422, 425, 433,  
     468, 480, 496, 580, 581, 596-598,  
     624-627, 637, 645, 646, 648, 649,  
     695, 699, 704.  
 Djihûn, 155.  
 Djindâris, 138.

- al-Djîsr, 114.  
 Djîsr al-'Adîlî, 127.  
 Djîsr ach-Choughoûr, 157, 158, 160.  
 Djîsr al-Hadîd, 134, 153, 160, 211,  
 272, 285, 290, 324, 364, 408, 523,  
 602.  
 Djoubail (Giblet), 170, 176, 244, 315,  
 316, 323, 497, 498, 542, 590, 591,  
 673, 708.  
 Djoulman, 113.  
 al-Djoûma, 138, 252, 405.  
 Djoûma, 135, 712.  
 Dolichè, cf. Douloûk.  
 Dominum, 325.  
 Dommith, 137.  
 Donaïsar, 35, 36, 114.  
 Dorat, 509.  
 Dorylée, 9, 11, 14, 206, 216, 231.  
 Doubbais, 163.  
 Doulouk, 115, 118, 123, 252, 296, 320,  
 385, 388, 394, 405, 503.  
 Doumlou Kale, 151.  
 Dourdan, 536.  
 Douwair, 133, 187, 339, 341.  
 Doux, 132, 252.  
 Dzovq (= Bahiratân), 115, 118, 126,  
 405, 564.  
  
 Edilli Kale, 145.  
 Edlib, 156, 157, 163.  
 Eftaman, 161.  
 Egée, 206, 216.  
 Egypte, 5, 35, 42-45, 53-54, 57, 60-  
 61, 64, 66, 72, 83-92, 177-180, 185,  
 189, 192, 206, 213, 226, 239, 244,  
 260, 265, 288, 298, 348, 377, 390,  
 394, 398, 407-413, 470, 476-477, 488-  
 489, 574, 581, 596, 624, 639, 645,  
 646, 647, 683, 697, 707, 708, 709,  
 711, 713, 714, 722.  
 Eixserc, 175.  
 Ekber, 141, 148.  
 Ekbez, 149.  
 Emma = 'Imm.  
 Enfé, cf. Nefin.  
 Epire, 11, 247, 251, 491.  
 Erdou, 166.  
 Eregli, 231.  
 Ergani, voir Arqanîn.  
 Erhac (Casal), 144.  
  
 Ericium (Houreïsou), 171, 354.  
 Eriha = Rihâ.  
 Ernich, 123, 187, 275.  
 Eroï, 325.  
 Erzeroum, 182, 433, 596, 626, 644,  
 645, 695.  
 Erzîz, 148, 149.  
 Erzîndjân, 61, 182, 253, 626, 644, 645,  
 695.  
 Eskele = Scala Boamundi.  
 Espagne, 92, 198, 200, 202, 511.  
 Euphrate, 106, 107, 109, 110, 112, 115,  
 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123,  
 125, 126, 127, 156, 177, 185, 188,  
 236, 239, 258, 259, 270, 281, 285,  
 290, 301, 421, 542, 577, 649, 705,  
 714.  
  
 Famagouste, 323.  
 Farengî, 523.  
 Farmît, 161.  
 Faxias (Fassia ?), 325, 523.  
 Felix, 325.  
 Fémie, cf. Apamée.  
 Ferté-Fresnel (La), 535.  
 La Ferté-sur-Grosne, 669-670, 671.  
 Fevzi Pacha, 145.  
 Fexère, 167.  
 Figénie, 152.  
 Firnîz, 141.  
 Flandre, 202, 489.  
 Florence, 672.  
 Fons Muratus, 161.  
 Fort de la colline de l'Aigle, 113.  
 Fossa de Biosa, 150.  
 Fou'a (Fogha), 156.  
  
 Gabala, cf. Djabala.  
 Gabamo, 325.  
 Gaban, 360, 623.  
 Gadis, 147, 525.  
 Gaïgon = Qaïqoûn.  
 Galilée, 176, 222, 265, 290, 498, 542,  
 639, 707, 710.  
 Gantchân, 623.  
 Garde (La), 160, 161.  
 Gardessia, 149.  
 Gargar (= Gerger).  
 Garmir, 168.  
 — Vank : 120, 275.

- Garnéhalî, 172.  
 Gaston, voir Baghrâs.  
 Gatine d'Aganir, 147.  
 Gaza, 511, 649, 651, 707, 710.  
 Gaziantep, voir Aintâb.  
 Gênes, 3, 4, 11, 487, 662, 672, 707.  
 Georgia, 324.  
 Géorgie, 47, 287, 426, 645, 683, 693.  
 Gerger (Gargar), 122, 125, 126, 127,  
 181, 187, 276, 294, 295, 296, 299,  
 354, 356, 365, 385, 542.  
 Gerger Tchâi, 125.  
 Germanicia = Mar'ach.  
 Gerneis, 525.  
 Ghâb, 101, 105, 106, 157, 161, 163,  
 164, 165, 170, 175, 383, 474.  
 Gharb, 89.  
 Gharib, 157.  
 Ghiaour Dagh = Amanus.  
 Ghiaour Kale, 151.  
 Gibel (Zibel), 170, 172, 407.  
 Giblel = Djoubail.  
 Gypsum, 172.  
 Gloriette (Ibn Hâni), 167, 524.  
 Golfe Persique, 476.  
 Goselbie, 176.  
 Granacherie, 325.  
 Grarinot, 523.  
 Grassia, 152.  
 Grèce, 684.  
 Gué de la Baleine = Balanée.  
 Guerrae, 172.  
 Gueûinuk, voir Hadathâ.  
 Gueuk-Sou, 120, 127, 149, 296.  
 Gueul-Bachi, 136.  
 Gueuldjuk, voir Petit Lac.  
 Gueurénis, 119.  
 Gueurzel = Qorzâhil.  
 Gunduzlu, 144.  
 Gueuk-Sou, 119, 123.  
  
 Hâb (lat. Hap), 157, 239, 274, 289,  
 292, 380, 541.  
 Hadadi, 174.  
 Hadathâ-la-rouge, 121, 155, 186, 218,  
 718.  
 Hadid, 174, 175, 279.  
 Hâdir Qinnésrin, 155.  
 Hadjâr Choghlan, 141, 142, 143, 144,  
 147, 512, 539, 650, 717.  
 Haifa, 222, 246, 491, 714.  
  
 Hallân, 276.  
 Haillant, 536.  
 Halaqa, 135, 152, 153.  
 Halba, 715.  
 Hamadhân, 261, 271, 572.  
 Hamâh, 7, 57, 68, 76, 106, 155, 162,  
 163, 174, 176, 239, 244, 260, 272,  
 273, 279, 280, 298, 348, 351, 353,  
 355, 359, 372, 373, 396, 416, 418,  
 432, 580, 598, 609, 620, 637, 641,  
 642, 650, 706, 710, 716.  
 Haminta, 115.  
 Hammâm, 138.  
 Hâmous, 141, 145, 146, 147, 148.  
 Hân Aghzi, 145.  
 Hâni, 114.  
 Hâni-Touhan, 156.  
 Hanoutah, 157.  
 Harasta, 123.  
 Harbanouch, 156.  
 Hârim (Harenc), 133, 134, 135, 153,  
 154, 160, 211, 213, 218, 274, 285,  
 315, 322, 327, 329, 353, 384, 395,  
 398, 399, 405, 407, 408, 409, 411,  
 418 s., 421, 467, 472, 506, 513, 515,  
 537, 539, 540, 543, 544, 558, 570,  
 591, 610, 706, 712, 717.  
 Haroûniya, 145, 146, 148, 149, 325,  
 525, 536, 539, 651.  
 Harrân, 35, 55, 71, 111, 117, 114,  
 156, 181, 192, 193, 237, 238, 248,  
 256, 257, 270, 278, 290, 296, 297,  
 298, 306, 369, 393, 397, 399, 433,  
 467, 468, 572, 646.  
 Hasan Beili, 145.  
 Hasart = 'Azâz.  
 Hatab, voir Aintâb.  
 Haurân, 707.  
 Hauranye = Hafar Bayya.  
 Havar Dagh, 137, 139.  
 Hawwâr, 137.  
 Hébron, 325.  
 Hedjaz, 44, 62.  
 Heilân, 155.  
 Hematyé = 'Amoudain.  
 Henadi, 167.  
 Héraclée, 433, 512.  
 Herbin, 171.  
 Hiçn al Akrâd (= Krak des Cheva-  
 liers), 175, 176, 186, 255, 256, 273,  
 330, 387, 396, 408, 414, 428, 511.

- 513-517, 602, 603, 614, 641, 642,  
715, 719, 720.
- Hiçn Baddaya, 114.
- Hiçn Bani'l-Ahmar, 173.
- Hiçn Bani'l-Ghanâdj, 173.
- Hiçn Bani'l-Kâchih, 173.
- Hiçn Bâtriki, 137.
- Hiçn ach-Charqî, 175, 176.
- Hiçn al-Harîda (= Ordou), 166, 473
- Hiçn Kaifâ, 88, 114, 215, 237, 249,  
270, 399, 625, 626, 628, 645, 704,  
711.
- Hiçn Kerzîn, 122, 387.
- Hiçn Maloûn, 150.
- Hiçn Mançoûr, 123, 126, 127, 187,  
253, 265, 271, 369, 638, 646.
- Hiçn Mouthakkab, 150.
- Hiçn al-Qoubba, 155, 176, 277, 352.
- Hiçn ar Rafîqa, 114.
- Hiçn Roûsous, 141, 143, 144, 149, 512.
- Hiçn Sinâb, 117.
- Hiçn Soulaïmân, 174.
- Hiçn Tell Kachfâhân, 158.
- Hiçn at-Tinât (Canamella), 147, 149,  
150, 208, 431, 479, 512.
- Hiçn Ziyâd, 115.
- Hierapolis, cf. Manbidj.
- Hilla, 54.
- Hillat Ara, 163.
- Hillifa, 157.
- Hittin, 428.
- Hobok, 176.
- Homç, 58, 76, 155, 156, 163, 176, 177,  
180, 221, 236, 244, 271, 278, 279,  
287, 297, 348, 352, 355, 358, 359,  
363, 372, 393, 395, 416, 496, 511,  
580, 593, 598, 603, 609, 614, 620,  
637, 646-649, 707, 710, 714, 715.
- Homedin, 170, 519, 524.
- Horari, 523.
- Houreïsoûn, 176. Cf. Eriçium.
- Houwedjé (Houweis), 164.
- Hromgla, voir Qal' at ar-Roûm.
- Hunnina, 264.
- Ibbin, 156.
- Ilân Kale, 147, 150, 151, 152.
- Ile de France, 202, 536, 547.
- 'Imm, 134, 153, 215, 325, 384, 396,  
403, 474.
- Inab (Nepa), 158, 161, 162, 215, 383.
- Indien (Océan), 476.
- Inekli, voir Hadathâ.
- Iran, 48, 72, 94, 111, 178, 183, 188,  
247, 248, 378, 476, 636, 645.
- Irâq, 50, 53, 57, 58, 68, 71, 73, 87,  
106, 115, 117, 156, 178, 179, 180,  
181, 183, 184, 189, 247, 271, 293,  
299, 300, 306, 349, 364, 649, 699.
- Irbil, 35, 37, 54, 369, 433.
- Isaurie, 394, 632, 695, 696.
- Is'ird, 114.
- Iskenderoûn = Alexandrette.
- Ïslahiyé, voir Marri.
- Isle (l'), 535.
- Ispanak, 117.
- Istamak, 157.
- Italie, 31, 200, 202, 224, 225, 435, 453,  
457, 464, 476, 478, 489, 527, 528,  
531, 535, 548, 661, 662.
- Izdi, 623.
- Jaffa, 471, 491, 498, 542, 590, 702,  
716.
- Joachet, 152.
- Jobar, 176.
- Jourdain, 542.
- Kachfâhân, cf. Tell-Kachfâhân.
- Kafarazoûn, 113.
- Kafar Bayya, 152.
- Kafar Chighâl, 139.
- Kafar Doubbin, 159, 160, 161, 185,  
429, 706, 717.
- Kafar Halab (Kufru Halbe), 156, 228.
- Kafarlatâ, 157, 236, 243, 380.
- Kafarmît, 161.
- Kafarnaboudha, 163.
- Kafar-Roûm, 162, 290.
- Kafarsoûd, 119, 123, 386.
- Kafartâb (Capharda), 162, 163, 187,  
238, 242, 243, 273, 276, 290, 291,  
296, 299, 301, 302, 325, 329, 348,  
355, 361, 363, 395, 468, 475, 540,  
541, 545.
- Kafartin, 154.
- al-Kafr, 162.
- al-Kahf, 174, 180, 279, 353.
- Kaiseri = Qaisariya.
- Kaisoûn, 98, 119, 120, 121, 123, 187,  
210, 218, 253, 265, 271, 291, 322,  
341, 342, 356, 363, 365, 387, 394,  
404, 405, 411, 415.

- Kaïsoûn-Tchai, 118, 119.  
 Kale, 136.  
 Kale Tchai, 145.  
 Kalon-Oros, cf. 'Aïâyeh.  
 Kamakh, 294.  
 Kamâl, 113.  
 Kandetil, 113.  
 Kanîsat as-soûdâ, 149.  
 Kantzag, 99.  
 Kapersana, 123.  
 Kara Dagh, 119.  
 Kara-Dinek, 117.  
 Karadja Bourdj, 118.  
 Karadouran Dagh, 167.  
 Karafenk Kale, 145.  
 Karak, 422, 639, 649, 707, 714.  
 Karakorum, 687, 700.  
 Karakouch, 124.  
 Kara Osman Kale, 151.  
 Kara Sou, 105, 107, 133, 136, 137,  
 139, 405.  
 Kara Tchai, voir Scyrtus.  
 Karatach, 150.  
 Kara Tepe, 146.  
 Kastal Kara Yaghra, 133.  
 Katir Kale = Arslan Kale.  
 Katma, 138.  
 Kâwourrà, 151.  
 Kaynon, 523.  
 Kaypak, 145.  
 Kaypak Kale = Sarvantikar.  
 Kazan, 61.  
 Kellâ (Kulli), 156, 228.  
 Keniz, 149.  
 Kersen, 138, 139, 140, 209.  
 Kerzîn, 119.  
 Kesâs, 112, 113, 363.  
 Kessab (Cassambella), 166, 288.  
 Kestan, 140.  
 Keupru Aghzi Boghazi, 118.  
 Keur-Oghlou, 121.  
 Khâboûr, 107, 110, 111, 114, 156, 237,  
 248, 270, 302, 413, 596, 598, 705.  
 Khân Bektach, cf. Qourchiya.  
 Khân Chaikhoûn, 163.  
 Khânacira, 155.  
 Khanzît, 115, 118, 123, 126, 177, 254,  
 294, 297, 299, 365, 564.  
 Kharayb, 175.  
 Khariba, 175, 176, 242, 353.  
 Khartpert, 115, 294, 296, 297, 574,  
 626, 646, 649.  
 Khawâbi (Coible), 174, 176, 280, 620,  
 621.  
 Khorassân, 63, 183, 216.  
 Khores, 127.  
 Khounâcira, 293.  
 Khourouç, 119, 386.  
 Kiahtâ, 108, 120, 124, 125, 126, 276,  
 342, 638.  
 Kiahta Sou, 124, 125.  
 Killiz, 139, 298.  
 Linet Heuyuku, cf. Hîçn at-Tinât.  
 Kirmânchâh, 572.  
 Kiz-Kalesi, 149.  
 Kizil Bourdj, 119.  
 Kizil Dagh = Djabal Ahmar.  
 Kizlar Kalesi, 151.  
 Koghonya, 644.  
 Korykos, 150, 240, 632.  
 Koum Kale, 146.  
 Koûfa, 36.  
 Koûmîth, 137, 382.  
 Kourou Dere, 149.  
 Kourou Koule, 151.  
 Krak des Chevaliers = Hîçn al-  
 Akràd.  
 Kurd Dagh, 105, 107, 118, 133, 136,  
 137, 138, 139, 140.  
 — Kurdistan, 106, 186, 367.  
 Lacoba, 176.  
 Lacrat, 149.  
 Lagabria, 274.  
 Laicas = 'Ollaïqa.  
 Laitor, 166, 167, 288, 539.  
 Lakna, 175.  
 Lampron, 181, 208.  
 Landauran, 536.  
 Languedoc, 202.  
 Laodicée = Lattakié, 110, 165.  
 Lapara, 252.  
 Laranda, 615, 711.  
 Latmîn, 163, 239, 242.  
 Lattakié (Lâdhiqiya, Laodicea), 11,  
 107, 109, 129, 155-158, 164-167, 173,  
 174, 187, 188, 192, 208, 211, 221-  
 223, 227-230, 233-234, 240, 243-245,  
 252, 260, 278, 279, 287, 288, 315,  
 322, 325, 333, 356, 395, 407, 408,  
 415, 417-419, 426, 429, 432, 440, 457-



- 459, 463, 470, 473-474, 477, 489-492, 499, 503, 513-517, 522, 524, 537-541, 547, 581, 590-591, 603, 608, 620, 624, 666, 673, 676, 690-691, 706, 717, 719-721.
- Letché, cf. Kara Sou.
- La Liche, voir Laodicée.
- Liban, 89, 101, 105, 106, 187, 197, 378, 411, 436, 480, 563, 640, 643, 716.
- Lidar, 127.
- Lieux-Saints, 425.
- Ligurie, 671.
- Lille, 535.
- Limoges, 504, 514.
- Limousin, 509.
- Livonia, 159, 160, 161, 513, 525, 541.
- Locedio, 669, 671.
- Loges (les), 535.
- Logis, 164, 535, 539.
- Longiniade, 232, 233, 240.
- Loqbé, 176.
- Lorraine, 202.
- Loulou, 623.
- Luzin, 161.
- Lydda, 670.
- Ma'arra (près d'Edesse), 219, 291, 327, 328, 343, 352, 353, 355, 361.
- Ma'arrat al-Ikhwân, 156.
- Ma'arra Miçrin, 153, 156, 239, 268, 291, 351, 473, 540.
- Ma'arrat an-No'mân (Marra, Ma'arra), 10, 42, 113, 153, 155, 157, 158, 161, 162, 177, 185, 200, 218, 220, 222, 239, 242, 263, 277, 301, 468, 473, 541.
- Ma'arathâ, 41, 154.
- Mabboug, 155.
- Maçara, 119, 299, 354.
- Machhalâ, 140.
- Maçîça, voir Mamistra.
- Maçyâth, 170, 174, 175, 176, 255, 354.
- al-Madjdal, 114.
- Maghrib, 56, 66, 72, 86, 177.
- al-Mahdiyya, voir Hadathâ.
- Maidân, 145.
- Maidân Ekbez, 137.
- Maine, 535.
- Makisîn, 114.
- Malaïcas, cf. Mantqa.
- Malatya, 97, 123, 124, 126, 137, 155, 181, 182, 228, 232, 247, 248, 253, 263, 265, 275, 291, 294, 299, 300, 338, 341, 342, 349, 365, 389, 414, 417, 433, 475, 625, 695, 696.
- Maloûn, 151, 620.
- Maloûniya, 167.
- Mamistra (= Misîs).
- Mâmoûlâ, 138.
- Mamoure-Issidja, 145.
- Manâkir, 149, 420.
- Manbidj, 117, 155, 156, 259, 290, 292, 297, 298, 315, 320, 361, 369, 467, 705.
- Mandjilik Kalesi, 148, 149.
- Manghir Kayasi, 142.
- Manîqa (Malaïcas), 172, 173, 176, 279, 354, 524, 537.
- Manzikert, 182, 199.
- Mar'ach, 14, 115, 118, 119, 120, 121, 123, 127, 133, 134, 136, 137-138, 144, 146, 147, 149, 152, 153, 181, 187, 188, 208, 209, 218, 228, 230, 235, 237, 241, 250, 251, 252, 253, 263, 271, 286, 291, 315, 322, 354, 361, 380, 382, 385, 404, 405, 411, 426, 433, 459, 461, 470, 475, 542, 581, 613, 622, 626, 646, 704.
- Maragha, 261.
- Mar Aharon.
- Maraqiya (Maraclée), 30, 175, 221, 244, 245, 256, 280, 428, 594, 620, 665, 719, 721.
- Marâsya, 137, 382.
- Mar Barçaua, 125, 340, 341, 342.
- Mâr-Boûniya, 41, 156.
- Mârdîn, 47, 114, 180, 181, 215, 236, 237, 248, 258, 270, 287, 293, 295, 300, 341, 375, 596, 638, 645, 647, 682, 684, 704, 705, 711.
- Mardj Dâbiq, 155.
- Mardj ad-dibâdj (= Pratum Palliorum), 110, 121, 152, 349, 367.
- Mareil-le-Guyon, 536.
- Marésie, 137.
- Margat = Marqab.
- Mar Givargis, 187.
- Maroc, 473.
- Marqab, 168, 171-2, 173, 174, 176, 180, 233, 240, 256, 278, 279, 280, 305, 327, 329, 330, 337, 422, 428,

- 429, 457, 507, 512-520, 524-525, 532, 535, 537, 538, 543, 555, 590, 603, 604, 622, 629, 642, 667, 674, 719, 720-721.
- Marra = Ma'arrat an-No'mân.
- Marrî, 115, 118, 137, 139, 141, 145, 146, 147, 148, 155, 388, 715.
- Marseille, 479.
- Marzbân, 119, 123, 356, 387, 394, 415, 705, 718.
- Massif Central, 535.
- Mastaba (près Antioche), 523.
- Matron, 176.
- Maunagh, 140.
- Mayâfâriqîn, 47, 54, 114, 248, 253, 258, 275, 287, 294, 295, 422, 433, 637, 645, 647, 695, 699, 704, 705.
- Mayre, 536.
- Mechmechan = Bezmechân.
- Mecque (La), 50, 54, 68, 92, 134, 277, 480.
- Médine, 88.
- Méditerranée, 3, 107, 108, 197, 200, 479.
- Megaret Bassîn = Ma'arra Miçrîn.
- Méléagre, 133.
- Melessin, 522.
- Meois, 524.
- Merdikh, 157, 540.
- Merkez Souyou, 142.
- Merzmen Tchâi (ou Sou), 118, 119, 122.
- Mésopotamie, 48, 61, 62, 64, 72, 92, 97, 105, 107, 111, 115, 137, 154, 248, 299, 306, 683, 704.
- Messarkun, 525.
- Meunseraq, 167, 523.
- Minat al-Fasrî = Fexere.
- Miserach, 325, 525. Cf. Meunseraq.
- Misis (Mamistra), 110, 150, 151, 152, 188, 208, 233, 240, 243, 245, 250, 271, 309, 313, 315, 319, 325, 349, 354, 389, 400, 407, 424, 431, 440, 459, 475, 490, 501, 525, 621, 622.
- al-Mohammadiya, voir Hadathâ.
- Mons Caïbo, 150.
- Mons Ceffa = Hiçn Tell Kachfâhân.
- Mont-Cassin, 9, 316.
- Mont-Parlier (ou Pamier) = Dj. Aqra.
- Mont Sinâi, 325.
- Mont-Thabor, 313, 325-326, 610.
- Montagne Admirable = Djabal Semân.
- Montagne Noire = Amanus.
- Montfargia, 162, 273.
- Montferand, cf. Ba'rîn.
- Mopsuestia, voir Mamistra.
- Mortain, 535.
- Mossoul, 50, 54, 58-60, 76, 111, 114, 177, 179, 181, 215, 247-249, 251, 253, 256, 270, 271, 278, 300, 301, 302, 305, 306, 351, 370, 371, 413, 415 s., 421, 422, 433, 481, 596, 628, 701.
- Mouçh, 114.
- Moucherif, 176.
- Mourad Djaddesi, 119.
- Mourad Pacha, 133, 136.
- Mourad Sou, 114, 115, 127, 237.
- Mousslimiya, 155, 236.
- Moustafa Pacha, 136.
- Moutaleb Heuyuku, 150.
- Mouthakkab, 151.
- al-Mouwazzar, 113, 369.
- Muserac, cf. Miseraq et Meunseraq.
- Museraî, 716, 524.
- Myra, 254.
- Myriokephalon, 417.
- Nâbolos (Naplouse), 621.
- Nabou, 147.
- Nacibîn, 114, 306, 413, 421, 596, 597, 646, 699.
- Nacibîn ar-Roûm, 127.
- Nadjîma, 148.
- Naberia, 325, 523.
- Nahr al-Abyadh, 159, 166.
- Nahr Arsanyas (= Mourad Sou), 114, 177.
- Nahr al-aswad = Kara sou.
- Nahr al-Djauz, 119, 122, 123.
- Nahr Djobar, 173.
- Nahr Houreisoun, 173.
- Nahr Hou'rith, 121.
- Nahr al-Kébir, 158, 166, 167, 168, 169.
- Nahr Kerzîn, 115, 118, 121, 122.
- Nahr Roûs, 170.
- Nahr al-Qourchiya, 166.
- Nahr as-Sinn, 171, 429, 667.
- Nahr Snobar, 170.
- Nahr Yaghra, 133, 136.

- Nahr Zégharó, 166.  
 Naïman (tour de), 112.  
 Na'm, 111.  
 Na'ourá, 155.  
 Naqíra des Banou As'ad, 155, 163, 259.  
 Naquaire (fontaine de), 522.  
 Nawáz, 154.  
 Nazareth, 521.  
 Nebi-Yoúnis, 164, 168.  
 Nefin = Enfé, 24, 542, 608, 609, 641.  
 Neirab, 155.  
 Nemroud Dagh, 124, 125.  
 Neni ou Nenenta, 172.  
 Nèocésarée (= Níksâr).  
 Nepa = Inab.  
 Nicée, 14, 15, 96, 182, 206, 216, 253, 359, 570, 618, 626, 693, 703.  
 Nicopolis (Islahiyé) = Marri.  
 Nicosie, 392, 670, 685, 697.  
 Nighdeh, 433.  
 Níksâr (Néocésarée), 228, 433, 625.  
 Nisibe, voir Nacibin.  
 Niz, 216.  
 Noire (Mer), 627.  
 Noortha, 176, 525.  
 Normandie, 202, 435, 438, 444, 527, 528, 531, 533, 535.  
 Norpert, 615.  
 Norsinge, 325.  
 Notre-Dame de la Carrière, 324, 523.  
 Notre-Dame de Josaphat, 5, 170, 324, 325-326.  
 Notre-Dame du Mont-Sion, 325.  
 Noukír, 149.  
 Oessi, 152.  
 Oliferne, 572.  
 'Ollaiqa, 173, 524, 537.  
 Onoptikès, 128, 129, 130, 131.  
 Oppidum Rugiae, 158.  
 Ordou (= Híçn al-Harida).  
 Oronte, 105, 106, 107, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 144, 152, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 172, 173, 175, 176, 211, 218, 227, 252, 278, 287, 404, 409, 426, 472, 517, 525, 537, 539, 540, 706, 717.  
 Ortchan, 146.  
 Osmanyé, 146.  
 Ostie, 503.  
 Ouhaïdab, 121.  
 Ouremen, 122.  
 Ourfa, voir Edesse.  
 Ourtiq, 140.  
 Pagrai = Baghrás.  
 Palatza, 137, 252.  
 Palerme, 677.  
 Palestine, 18, 38, 51, 58, 176, 186, 188, 197, 213, 329, 419 s., 425, 426, 436, 479, 490, 580, 624, 648, 707.  
 Cf. Terre Sainte.  
 Palmyre = Tadmor.  
 Pangeregan, 161.  
 Pantocellos (quartier), 132.  
 Parsa Dagh, 139.  
 Partzerpert, 633.  
 Payàs, 149.  
 Perche, 535.  
 Périgueux, 657.  
 Perre, 123.  
 Perse, 50, 108, 179, 189, 251, 254, 261, 284, 297, 300, 306, 572, 574, 694, 703, 719.  
 Pertous (d), 253, 394, 613, 626.  
 Le Pertuis, 148.  
 « Petit Lac » (= Gueuldjuk), 115.  
 Pheresia = Athârib.  
 Picardie, 535.  
 La Pie, 523.  
 Pise, 3, 4, 672, 707.  
 Platta, 121, 526.  
 Podandos, 152.  
 Poltiers, 575.  
 Poix, 535.  
 Pompeiopolis, 148.  
 Pont, 349.  
 Pont-à-Mousson, 536.  
 Popos, 523.  
 Pent de Fer = Djisr al-Hadîd.  
 Port-Bonnel, 141, 143, 512, 616, 717.  
 Port Saint-Siméon = Souwaïdiya.  
 Portelle (la) = Sakaltoutan.  
 Portes de Cilicie, 152.  
 Portes de Syrie = Sakaltoutan.  
 Portugal, 511.  
 Portus Malo, 150.  
 Portus Palli, 150.

- Portus Vallis, 167.  
 Potaman, 161.  
 Provence, 202.  
 Puy (Le), 310.
- Qaṣr al-Banât, 153.  
 Qadmoûs (Cademois), 59, 66, 174, 180, 280, 305, 306, 353, 524, 537.  
 Qaiqoûn, 159, 160, 513, 525, 541.  
 Qaisariya, 137, 152, 155, 208, 365, 414, 415, 433, 625, 626, 695.  
 Qal'at al-Aid (= al-Aidô), 160, 168.  
 Qal'a Baïda, 122.  
 Qal'a Bastouar, 172, 174.  
 Qal'a Boghazi, 167.  
 Qal'a-Dja'bar, 57, 156, 181, 236, 249, 277, 300, 372, 398, 399, 408.  
 Qal'at al-Djâfli, 173, 175.  
 Qal'a Djamahariyin, 168.  
 Qal'at al-Douz, 174.  
 Qal'a Douz (Dor), 167.  
 Qal'a Fillehin, 168.  
 Qal'at al-Moudiq = Apamée.  
 Qal'a Nadjm, 114, 156.  
 Qal'a Simân, 154.  
 Qal'at al-Qantâr, 156.  
 Qal'at-ar-Roûm, 119, 120, 122, 123, 127, 181, 265, 276, 337, 370, 386, 405, 564, 721, 724.  
 Qal'at as-Sinn, cf. Sinn ibn 'Otair.  
 Qal'a Siriani, 168.  
 Qaradja Dagh, voir Djabal Achoûma.  
 Qarina, 123.  
 Qarqisiya, 114, 156.  
 Qastal, 139.  
 Qastoûn, 141, 161, 274, 285.  
 al-Qattâr, 238.  
 Qatîna, 126.  
 Qibâr, 138, 139, 140.  
 Qinnasrîn, 134, 155, 285, 291, 350, 352.  
 Qitâmlîlâ, 156.  
 Qoçair (= Qal'at az-Zau), 166, 167, 318, 329, 330, 350, 423, 439, 444, 507, 671, 697-698, 717.  
 Qolai'a (près de Bâlis) = Qolai'a Nâdir, 268, 277.  
 al-Qolai'a (dans le Dj. Bahrà), 174, 175, 279, 614, 715.  
 Qolai'ât (Coliat), 174.
- Qonya, 182, 190, 231, 247, 253, 294, 363, 433, 608, 622.  
 al-Qoradi, 113, 261, 276.  
 Qorvais, 176, 524.  
 Qorzâhil, 138.  
 al-Qoubba, cf. Hiçn al-Qoubba.  
 Qouaiç, 107, 117, 155, 301.  
 Qourchiya (= Qouraiçhiya et Khan Bektach), 166, 168, 429.  
 Qouriç, 119, 139, 276, 315, 322, 387, 403, 414, 503, 541.  
 Qoutayeh, 216.
- Ra'ban, 119, 123, 125, 187, 250, 265, 271, 275, 387, 389, 404, 415, 420, 581, 705, 718.  
 Râçhya (Râçhi), 137.  
 Rafânya, 163, 175, 239, 255, 256, 269, 273, 302, 305, 315, 322, 511.  
 Raḥba, 156, 249, 271, 300, 304, 348, 393.  
 Ramâl, Ramân, Ramâr, 140.  
 Ramla, 571.  
 Ranculat, voir Qal'at ar-Roûm.  
 Raqqa, 156, 236, 271, 369, 474, 646.  
 Râs al-Ain, 114.  
 Râs Ibn Hânî, 167.  
 Râs Kaïfa, 294.  
 Râs-al-Khanzir, 107, 141, 252, 324, 519, 523, 565.  
 Ravendel, voir Râwandân.  
 Râwandân (Ravendel), 30, 117, 118, 140, 210, 250, 290, 388, 705, 712.  
 Regium, 663.  
 Reims, 320.  
 Reteze (golfe de), 495.  
 Rhosikos Scopelos = Râs al-Khanzir.  
 Rhosos = Hiçn Roûsous.  
 Rialto, 495.  
 Rihâ (Eriha), 157, 591.  
 Rihaniyé, 134.  
 Rivira, 324.  
 Riviera, 491.  
 Robia, 158.  
 Roche-Guillaume, 143, 144, 430, 512, 606.  
 Roche de Roissol, 143, 144, 325, 513, 539, 606, 607.  
 Rochefort, 160, 161, 164, 325, 513, 525.  
 Rochemaure, 536.  
 Rohâ, voir Edesse.

- Roia, 158.  
 Roida, 158.  
 Roissa, 158.  
 Roissol, cf. Roche de Roissol.  
 Romania, 495.  
 Rome, 17, 197, 234, 308, 316, 489,  
 504, 505, 508, 652, 662, 670.  
 Ronquerolles, 536.  
 Roquemaure, 536.  
 Rouad, 721.  
 Roûdj, 101, 105, 141, 152, 153, 154,  
 156, 157, 161, 164, 215, 218, 220,  
 239, 285, 289, 291, 380, 383, 513.  
 Rouhîn, 154.  
 Roum-kale, voir Qal'at ar-Roum.  
 Rubea, 158.  
 Rugea, 158.  
 Rugia, 158, 161.  
 Ruiath, 158.  
 Rusa, 158, 161.  
 Russa (près Antioche), 523.  
 Russie, 637, 699, 709, 711, 717.  
  
 Sâbouûn Souyou, 139, 146.  
 Sâdjoûr, 115, 116, 117, 118, 119.  
 Saffkous, 168.  
 Safsaf = Sofaf.  
 Saidre, 208.  
 Saint-Abraham, 112.  
 Saint-Basile (Gâtine de), 523.  
 Saint-Béthias, 334.  
 Sts Cosme et Damien d'Antioche, 130,  
 716.  
 Saint-Domitien, 334.  
 Saint-Egide (près Djabala) (ou Saint-  
 Gilles), 171, 524.  
 Saint-Elie (Lattakié), 165, 490.  
 Saint-Elie (Amanus), 141, 165, 252.  
 — (Lattakié), 165.  
 Saint-Ephrem, 112.  
 Saint-Georges (église d'Antioche), 131,  
 234, 324.  
 Saint-Georges (monastère du Silfius),  
 214.  
 Saint-Georges de Jubin, 323, 324, 519,  
 523, 537, 565, 669-671.  
 Saint-Gerennes, 172.  
 Saint-Gildas, 324.  
 Saint-Gilles, cf. Saint-Egide, 171.  
 Saint-Jacques d'Antioche, 130.  
 Saint-Jean d'Antioche, 325.  
 Saint-Jean d'Edesse, 112.  
 Saint-Jean Chrysostome, 131, 132, 522.  
 Saint-Julien, 131.  
 Saint-Lazare, 5, 325.  
 Saint-Léonard, 131.  
 Saint-Luc, 131.  
 Saint-Merme, 131.  
 Saint-Nicolas (Lattakié), 165, 325,  
 491.  
 Saints-Macchabées, 131.  
 Saint-Pantéléimôn = Saint-Elie.  
 Saint-Paul (d'Antioche), 131, 152, 313,  
 323, 324, 326, 333, 335, 350, 504,  
 515, 522, 621, 622, 628, 676, 716.  
 Saint-Pierre (d'Antioche), 130, 217,  
 308, 309, 312, 317, 339, 366, 439,  
 475, 501, 566, 567, 568, 569, 584,  
 621.  
 — (de Lattakié), 165.  
 Saints-Pierre et Paul d'Edesse, 113.  
 Saint-Rémi, 10.  
 Saint-Sauveur, 491.  
 Saint-Sépulcre, 5, 199, 202, 222, 223,  
 314, 325, 333, 381, 504.  
 Saint-Siméon, 323, 324, 332, 334, 335,  
 504, 634.  
 Saint-Siméon d'Antioche, 522.  
 Saint-Théodore d'Antioche, 131, 519,  
 522.  
 — d'Edesse, 112, 113.  
 Saint-Thomas d'Edesse, 112.  
 — d'Antioche, 131.  
 Saints-Thadée-Jean-Georges, 113.  
 Sainte-Barbe, 131.  
 Sainte-Croix de Carpita, 324, 672.  
 Sainte-Euphémie d'Edesse, 112.  
 Sainte-Hélène, église d'Alep, 297.  
 Sainte-Marie du Fer, 324, 519, 523.  
 Sainte-Marie Latine, 131, 325-326,  
 522 (?).  
 Sainte-Marie Ronde, 130, 334,  
 522 (?).  
 Sainte-Marie-Thadée-Georges, 112.  
 Sainte-Sophie d'Edesse, 112.  
 Sakaltoutan, 142, 148, 149, 431.  
 Sakîr, 114.  
 Salahin Kale, 123.  
 Salamiya, 155, 239, 277, 295, 352.  
 Sal'ân, 380.  
 Salorie (Sallorie), 133, 523.  
 — (Gâtine de), 523.

- Salmân, 140.  
 Salqîn, 153, 384, 540.  
 Sâm, 118, 385.  
 Samahi, 115.  
 Sananîn (Lac de), voir « Petit Lac ».  
 Samarkand, 572, 696, 701.  
 Samosate, 111, 112, 113, 119, 120,  
 123, 127, 180, 187, 188, 210, 258,  
 265, 270, 271, 276, 336, 342, 373,  
 386, 572, 573, 581, 626, 646, 705.  
 Samsat = Samosate.  
 Sanâsina, voir Djabal Sassouïn.  
 Sangas = Gueuk-sou.  
 Sarata, 152, 525.  
 Sardonâ = Zerdâna.  
 Sarisaki, 148.  
 Saromadâ, 153, 154, 285, 286, 292,  
 294, 303, 329, 473, 540, 541.  
 Sarmasane, 570, 572, 573.  
 Sarmenya, 160, 164, 175, 429, 536, 541.  
 Sarmîn, 41, 156, 190, 228, 230, 239,  
 242, 274, 290, 303, 396, 468, 712.  
 Sarouâdj, 113, 180, 187, 219, 230, 251,  
 263, 270, 291, 343, 370, 462, 467,  
 473, 542, 646.  
 Sarvantikar, 145, 146, 147, 233, 355,  
 712.  
 Sarzik, 140.  
 Satalie, cf. Anâlyâ.  
 Sauveur (église du), à Edesse, 113.  
 Savouran Kale = Sarvantikar.  
 Scala Boamundi, 133.  
 Scyrtus, 111, 112, 113.  
 Sedium = Souwaidiya.  
 Seferie, 167, 541.  
 Seilhoûn, 107, 150, 151, 152.  
 Selefké, 188, 240, 354, 615, 635, 711.  
 Séleucie, 133.  
 Sem (défilé de), 144.  
 Semoûniya, 137.  
 Sénoc, 10.  
 Servantikar, 424.  
 Sèvavérak, 114, 125, 127, 177, 184,  
 356, 369, 646, 648.  
 Séville, 81.  
 Shekhshekh Kale, 118.  
 Sicile, 198, 267, 438, 587, 720.  
 Silpius, 128, 129, 214.  
 Sinâb, 117, 140, 380.  
 Sinar, 274.  
 Sindjâr, 114, 215, 247, 270, 393, 413,  
 421, 596, 628.  
 Sinn ibn 'Otaïr, 114, 270, 276, 348.  
 Sinope, 231, 627.  
 Sis, 29, 147, 152, 271, 585, 589, 591,  
 601, 618, 633, 702, 715.  
 Siwâs, 137, 155, 182, 231, 247, 294,  
 365, 414, 433, 476, 645, 695.  
 Skopelos = Djabal Ahmar.  
 Soebe, 176.  
 Sof-Dagh, 117.  
 Sof Kale, 118, 405.  
 Sofaïf, 135.  
 Sokhoï, 144.  
 Solin, voir Souwaidiya.  
 Sooch, 215.  
 Sororge, voir Sarouâdj.  
 Soudan, 50.  
 Soudin = Souwaidiya.  
 Soufraz-Souyou, 120.  
 Sougga, 123.  
 Soulaïmân (vallée de), 112.  
 Soumaisât = Samosate.  
 Souriya, 156.  
 Souwaidâ, voir Sèvavérak.  
 Souwaidiya, 129, 133, 137, 141, 165,  
 167, 217, 218, 221, 230, 232, 245,  
 252, 324, 406, 409, 480, 490, 494,  
 495, 499, 503, 539, 689, 690, 712,  
 716.  
 Soys (porte de), 112.  
 Sozopetra, 475.  
 Spechchet, 137.  
 Spitachchet, 137.  
 Stamirra, 254.  
 Sucre, 208.  
 Suyjac, 176, 525.  
 Tadmor, 156, 304.  
 Taha-Ahmad, 136.  
 Tala, 159, 525.  
 Talaminiâ = Tell Minis.  
 Talaore, 176.  
 Talaryerî, 176.  
 Tanînîr, 114.  
 Tarente, 202, 224, 325.  
 Tarpétac, 147.  
 Tarse, 151, 152, 188, 207, 208, 232,  
 233, 240, 243, 263, 264, 309, 313,  
 315, 320, 354, 367, 414, 423, 431.

- 440, 459, 503, 589, 619, 621, 622,  
631, 635, 651, 661, 670, 695, 715.  
Tarsie, 208.  
Tarsos = Troûch.  
Taurus, 50, 97, 101, 105, 106, 107, 115,  
120, 123, 126, 137, 152, 177, 181,  
184, 186, 187, 188, 190, 207, 401,  
577, 646, 724.  
Tchapaktchoûr, 114.  
Tchardak, 145.  
Tchardak-Kale, 146.  
Tcheraz = Churar.  
Tchimichkezek (Arménie), 638.  
Tchivlân Kale = Hadjâr Choghlân.  
Tchoukmalik, 149.  
Tchoukmerzivân, 148, 149, 150.  
Tchoukothmân, 149.  
Teghenkiar, 125, 126.  
Tell-'Ahdâ, 114.  
Tell-Aghdé (Tell-Adé), 135, 153, 154,  
242, 291, 292, 355.  
Tell 'Ammâr, 153, 384.  
Tell 'Aqibrîn, 153, 154, 285.  
Tell Arrân, 473.  
Tell-Bâchir (Turbassel, Torvancelle),  
115-119, 127, 157, 177, 184, 210, 213,  
218, 219, 220, 235, 241, 242, 249,  
250, 251, 261, 262, 280, 281, 285,  
290, 291, 294, 297, 315, 320, 342,  
352, 355, 366, 369, 380, 381, 385 ss.,  
389, 467, 468, 472, 473, 514, 519,  
526, 572, 705.  
Tell-ach-Chaïkh, 215.  
Tell Chamaroûn, 157.  
Tell-Gauran, 113.  
Tell al-Ghâb, 168.  
Tell-Harâqib (?), 287.  
Tell Hirâq, 280, 292.  
Tell ibn Mach'ar, 262.  
Tell-Kachfahân, 158, 159, 161, 162,  
163, 167, 168, 328, 383, 429, 690,  
706.  
Tell-Kehrîz, 118.  
Tell-Khâlid, 117, 122, 177, 271, 387-  
388.  
Tell-Madan, 525.  
Tell-Mauzan, 113, 264.  
Tell Melâh, 163.  
Tell Menis, 162, 218, 227, 274, 541.  
Tell al-Ouqab, 114.  
Tell al-Qarch, 158.  
Tell-Qoradi, cf. al-Qoradi.  
Tell Houîr, 133, 138.  
Tell as-Sultân, 155, 289, 294.  
Tell at-Touloûl, 163.  
Tell Zammar, 140.  
Telouch, voir Doulouk.  
Tenariye, 160.  
Terre-Sainte, 2, 6, 12, 234, 480, 607.  
Thaumaston Oros = Djabal Semân.  
Thegium, 431, cf. Til Hamdoûn.  
Thiéville, 536.  
Tibnîn, 714.  
Thoresh = Troûch.  
Tibériade, 246, 262, 267, 273, 648, 649.  
Tiflis, 36, 293.  
Tigre, 54, 106, 114.  
Tilbechar, voir Tell-Bâchir.  
Til Hamdoûn, 147, 148, 150, 151, 152,  
325, 354, 389, 390, 424, 431, 525,  
539, 633, 635.  
Tiro (Tyron), 176, 524.  
Tizîn, 134, 135, 153, 242, 610.  
Tommosa, 162, 273.  
Toprak Kale = Til Hamdoûn.  
Toqât, 433.  
Toron, 632.  
Toreis = Troûch.  
Tortose, 170, 174, 177, 221, 223, 230,  
233, 244, 245, 252, 255, 256, 263,  
279, 280, 315, 318, 322, 329, 428,  
437, 511, 514, 517, 537, 620, 642,  
665, 667, 673, 677, 715.  
Torvaucelle, cf. Tell-Bâchir.  
Totomata, 176.  
Toûr Abdîn, 373.  
Toûtrin (= Val-Torentum ?), 160,  
325.  
Trani, 662.  
Transjordanie, 305.  
Trapesac = Darbsâk.  
Trébizonde, 183, 292, 294, 354, 626,  
627, 693.  
Trezarg, 616.  
Tricarîa, 170, 519, 524.  
Trihalet, voir Tell-Khâlid.  
Troûch, 127, 265, 296.  
Tubbal, 140.  
Tulupe, voir Doulouk.  
Tunis, 718.  
Turbassel, voir Tell-Bâchir.  
Turgulant, 162, 273.

- Turkestan, 178, 718.  
 Turquie, 109, 689.  
 Turris Plumbea, voir Bourdj ar-Raçaç.  
 Tyr, 17, 176, 180, 194, 254, 260, 265,  
 283, 288, 298, 302, 314, 315, 316,  
 428, 430, 467, 473, 484, 491, 495,  
 497, 503, 519, 611, 632, 651, 659,  
 665, 674, 677, 691.  
 Tyamandos, 414.  
 Ubre, 147, 525.  
 Ursa, 522.  
 Vahga, 360, 407.  
 Val Corbon, 133.  
 Valence (Espagne), 72.  
 Valénie = Boulounyás.  
 Valtorentum, cf. Tourin.  
 Van (Lac de-), 114, 177.  
 Vanaverium, 121.  
 Vaquer, 167, 541.  
 Vartahéri, 121.  
 Vartérin, 121.  
 Venise, 3, 4, 197, 495, 707, cf. Vénitiens.  
 Verdun, 536.  
 Vernon, 536.  
 La Vieille, voir Bikistrâil.  
 Vieux-Pont, 535.  
 Wadi abou Qal'a, 160.  
 Wâdi-Boulnân, 155, 213.  
 Wâdi't-Tim, 348.  
 al-Wa'ra, 645.  
 Yaboûn, 140.  
 Yaghrâ, 136, 325, 382, 541.  
 Yahmoul el-Kâfar, 156.  
 Yarimdja, 119.  
 Yarpouz, 145, 146.  
 Yâsitchoman, 645.  
 Yasmalikh, 163.  
 Yémen, 60.  
 Yéni-Chéhir = 'Imm.  
 Youmourtalik, 150, 151.  
 Zalin, 163.  
 Zara, 604.  
 Zembour, 525.  
 Zerdâna (Sardona), 153, 156, 259,  
 271, 287, 289, 290, 292, 293, 294,  
 299, 325, 351, 355, 397, 537, 539,  
 540, 544.  
 Zindjirli, 145.  
 Ziyaret Dagh, 166.  
 Zobar, 121, 187.  
 Zofea, 163.



## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

[Les noms de : Francs, Syriens, Arabes, Chrétiens, Turcs, etc..., qui reviennent constamment, ont été supprimés dans l'Index.]

- Abaga, 685, 712, 714, 718, 719, 720.  
 Abaq, de Damas, 363, 393, 394.  
 'Abbâs, 45.  
 Abbassides, 60, 73, 411.  
 Abdaher, 126.  
 'Abdalmassih, ministre, 413, 415, 417.  
 'Abdalmassih, philosophe, 340, 577.  
 'Abdarrahman aç-Ciqili, 577.  
 Abelarib, 181, 257, 276.  
 Abgar, 113.  
 Ablačath, 257, 266.  
 Abou 'Ali de Qâdmouâs, 280.  
 Abou'l-Fath isma'ïlien, 353.  
 Abou'l-Fath de Sarmîn, 243.  
 Abou Tâhir, 190, 243, 268.  
 Abou Tayyî, 397.  
 Acharie I de Sarménie, 545.  
 — II, 453, 463, 545, 595, 621, 656, 658.  
 al-Achraf Moûsâ, ayyoubide, 60, 63, 71, 597, 625, 626, 628, 637-639, 641, 642, 644-646.  
 al-Achraf de Homç, 707, 710.  
 al-Achraf b. Qalâouân, sultan mam-bouk, 74, 125, 721.  
 Adam de Gaston (Baghrâs), 623, 631.  
 Addai, 113.  
 Adélaïde de Sicile, 267.  
 Adémar du Puy, 130, 217, 220, 223, 309, 310, 315.  
 Adémar (Ayınar) de Layron, 544, 595.  
 al-'Adil I (al-malik), frère de Saladin, 24, 61, 64, 433, 580-581, 590, 596-598, 600, 603, 608, 609, 614, 621, 624-627, 637.  
 — II, 647-648.  
 Adrien IV, 493, 509, 674.  
 Aegide de Tusculum, 316.  
 Aetheling, 222.  
 Afchin, 356.  
 al-Afçal (al-malik), 66, 185, 213, 221, 348, 580, 581, 626, 627, 646.  
 Afridoûn, prince de Malatya, 414, 417.  
 Aghâdjârî (tribu), 703.  
 Agnès Mazoir, 543.  
 Agnès, fille de Pons de Tripoli, 538, 543.  
 Aharon, frère de Michel le Syrien, 567.  
 Ahmad ibn Marwân, 217.  
 Ahmad-II, 261-264.  
 Aïbek (al-malik al-Mou'izz), 698-699, 703, 709, 710.  
 Aimery, patriarche, 312, 313, 384, 391, 406, 422, 439, 444, 493, 501, 504-509, 513, 514, 519, 536, 563, 566, 567, 569, 583, 584, 660, 663.  
 Aimery de Tripoli, 4, 321.  
 'Ain ad-daula, danichmendite, 365, 390.  
 'Alâ ad-dîn Dâouâd, 61.  
 'Alâ ad-dîn Mohammad, 636.  
 Alain d'Atharib, 274, 285, 292, 297, 329, 343, 540.  
 Alain Fergent, 574.  
 Alaouites, 165.  
 Albéric, vice-sénéchal, 463.  
 Albéric d'Ostie, 564.  
 Albéric Lanfranc, 499.  
 Albert, hospitalier, 517.  
 Albert de Robertis, patriarche, 312, 444, 661, 663, 664, 666, 667, 669-670, 672, 676, 677, 678, 680, 686.  
 Albert, archevêque de Tarse, 320, 428, 463.  
 Albert de Tripoli, 321.  
 Albert II de Tripoli, 321.  
 Alépîns, 188, 193, 213, 238, 278, 290, 540, 559.  
 Alexandre III, 326, 419, 499, 509, 512, 514, 565, 673, 674, 675, 681.

- Alexandre IV, 320, 329, 671, 697-698.  
 Alexandre, chancelier.  
 Alexandre, hospitalier, 517.  
 Alexis Ange, 587, 589, 625.  
 Alexis Axouch, 411.  
 Alexis Comnène, 8, 95, 179, 199, 200, 203, 205, 206, 207, 209, 214, 216, 218, 221, 222, 223, 230-236, 239, 240, 243, 245, 247, 252-255, 261, 281, 347, 406, 460, 528.  
 Alexis II, 422.  
 Alfred Mazoir, 543, 595, 599, 600.  
 Ali, « roi des Mèdes », 574.  
 Ali de Herat, 343, cf. Sources.  
 'Alf Kurd, 272, 273.  
 'Alf Kutchuk, 54, 369, 370 s., 399, 421.  
 'Ali ibn Wafâ, assassin kurde, 348, 383.  
 Alice, femme de Bohémond II, 303, 350, 356, 440, 463, 502, 534, 538, 539, 549, 562, 545.  
 Alice, fille de Bohémond III, 545, 608.  
 Alice d'Arménie, 545, 584, 632.  
 Alice de Champagne ou de Chypre, 545, 648, 665.  
 Alice, gènoise, 487.  
 Aliénor d'Aquitaine, 380, 381.  
 Almohades, 60.  
 Almoravides, 200.  
 Alp-Arslan, grand seldjouqide, 265.  
 Alp Arslan, fils du sultan Mahmoûd, 306.  
 Alp Arslân, fils du sultan Mas'oûd, 372.  
 Alp-Arslan d'Alep, 267-269, 277.  
 Alphonse Jourdain, 382.  
 Alpi, Artouqide, 387.  
 Alverus, 538.  
 Amaury I<sup>er</sup>, 7, 401, 406-416, 470, 528.  
 — II, 24, 437, 545, 581-582, 586-589, 597, 603, 606, 609, 618, 675.  
 Amaury Barlais, 543, 640.  
 Amaury de Croisy, 541, 595.  
 Amaury de Haillant, 538.  
 Amaury Mazoir, 543.  
 Amasa, 216.  
 Amelin de Thiéville, 538.  
 al-Amir, 66, 189.  
 Amirdalis, 9, 216.  
 Amir-Goïan, 216.  
 Amiriya, 189.  
 Amir-Molke, 216.  
 Anaclet II, 316.  
 André de Longjumeau, 681, 682, 686, 701.  
 Andronic Comnène, 389, 403, 411, 412, 422 p.  
 Andronic Euphorbenos, duc byzantin, 407.  
 Andronic Kontostephanos, 368.  
 Angerius de Saint-Georges, 325.  
 Angerville (famille d'), 535, 541.  
 Anglais, 212, 222, 547.  
 Anselme (d'Apamée), 319.  
 Antérius de Boulounyâs, 320, 520.  
 Antinellus, 264.  
 Antoine de Padoue (Saint), 672.  
 Aoxian (= Yaghî-Siyân).  
 Apollon, 201.  
 Aqsonqor, 181, 268, 269, 306, 307.  
 Aqsonqor al-Boursouqi, 42, 66, 270, 271, 275, 277, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 358.  
 Arab, 253, 349.  
 Arabes, 56, 130, 137, 138, 148, 163, 174, 191.  
 Aragon (roi d'), 714, 718.  
 Archambaud, connétable, 463.  
 Argyre (Romain), 173.  
 Armigaldus de Samarga, 264.  
 Armigazi de Samarga, 264.  
 Arnaud de Kafartab, 545.  
 Arnoul, patriarche, 12.  
 Arnoul, chanoine, 501-503.  
 Arnoul le vieux, 13.  
 Arnulf de Mar'ach.  
 Arslânchâh (de Chahrzoûr), 72.  
 Arslantach (de Sindjâr), 215.  
 Artaud de Chastellux, 536.  
 Artouq, 180, 199.  
 Artouqides, 46, 180, 181, 237, 247, 275, 299, 300, 368, 373, 375, 404, 408, 415, 421, 625, 626, 638, 644, 645, 646.  
 Artubekh (= Artouq).  
 Asan Katoukh, 253, 254.  
 Ascelin, 701.  
 Aspiétès, 243.  
 Assassins, 70, 170, 174, 189, 190, 192, 243, 267, 304, 344, 347, 353 s., 397.

- 416, 511, 514, 515, 526, 572, 585, 594, 620, 641, 665, 712, 715, 719, et passim.
- Asset, duc, 457, 464.
- Athârib (famille d'), 536, cf. Alain.
- Athanase, patriarche, 335, 339, 341.
- Augustin de Nottingham, 322.
- Avicia, cf. Roger de Çahyoûn, 544.
- al-Awḥad (al-malik), 596, 597.
- Ayâz, 261, 270, 272, 275.
- Ayyoûb, 372. V. aussi Nadjm ad-din Ayyoûb.
- Ayyoubides, 68-70, 79, 85, 87, 88, 135, 163, 194, 330, 346, 374, 378, 537, 579-580, 625, 627, 637, 645, 681, 686, 687, 690, 693.
- 'Azâz (famille de), 536, 545.
- Cf. Pierre, Tancrede, Guillaume, Jean.
- Azil Auxence, 623.
- al-'Aziz (al-malik), fils de Saladin, 52, 580, 581.
- al-'Aziz (al-malik) d'Alep, 622, 627, 639, 645, 646, 650, 690.
- Bâdoûkiya (Yâroûkiya), 366.
- Cf. Baldouqiya.
- Badr ad-daula Soulaimân, 293, 295, 296, 300, 304, 306, 375.
- Badr al-Djamâlî, 185.
- Bahlavouni, 335.
- Bahrâm, assassin, 347.
- Bahrâmchâh d'Erzindjân, 626.
- Baibars, 68, 69, 73-76, 120, 127, 130, 131, 155, 354, 453, 461, 477, 672, 699, 705, 706, 709, 710, 712, 713-720.
- Baidjoû, 695, 699, 701, 703, 704.
- Balak, 59, 216, 219, 230, 254, 258, 270, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 307, 574.
- Baldouq, 181, 216, 219, 573.
- Badouqiya, 181.
- Cf. Bâdoûkiya.
- Banou'l-Aḥmar, 170.
- Banoû 'Amroûn, 180, 354.
- Banou Bogouzag, de Sêvavérak, v. aussi Bogousag (fils de), 356, 363.
- Banoû'ç-Çoûfi, 195.
- Banoû Çoulaiḥa, 180, 195, 278, 462.
- Banou'd-Dâya, 415, 421.
- Banoû Djarâda, 268, 296.
- Banoû'l-Khachchâb, 261, 377.
- Banoû Mouḥriz, 180, 279.
- Banou 'Otaïr, 114, 181.
- Banou 'Oulaïm, 157, 236.
- Banoû't-Tarsouîsî, 296.
- Bariani, 433.
- Bar Çaboûnî, évêque jacobite d'Edesse, 332, 339.
- Barçauima (Saint), 568.
- Barkyârök, 180, 181, 183, 213, 215, 247.
- Barloû, 705, 710, 712.
- Barneville (famille de), 535.
- Barsauma, 370.
- Barthélémy, fils du comte Gilbert, 541.
- Barthélémy de Boulounyas, 320.
- Barthélémy de Djabala, 321.
- Barthélémy le Jaune, 595.
- Barthélémy de Maraḡiya, 719, 721.
- Barthélémy I, év. de Misis, 319.
- II, 319.
- III, 319.
- Barthélémy I Tirel, 463, 583-584.
- Barthélémy II (Tirel ?), 463.
- Barthélémy, vicaire d'Antioche, 662.
- Barutellus, 515, 522.
- Basâsirî, 178.
- Basile, chambrier, 454, 463.
- Basile, vicomte, 464.
- Basile, évêque jacobite d'Edesse, 342, 369, 370, 373, 566, 568, 577.
- Basile, frère du Katholikos, 356, 542.
- Basile d'Alep, 577.
- Basile de Kafartab, 273, 541, 545.
- Basiliens, 334, 671.
- Bastard de Qoçair, 717.
- Batou, 699.
- Baudin de Djabala, 321.
- Baudouin, connétable, 463.
- Baudouin, frère de Bohémond III, 418, 545.
- Baudouin I, 12, 14, 17, 66, 202, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 217, 218, 219, 224, 225, 227-230, 234, 235, 240, 251, 255, 257, 258, 260, 263, 264, 265, 266, 267, 273, 285, 288, 309, 336, 358, 437, 469, 470, 492, 510, 535, 542, 571, 573.
- Baudouin II (du Bourg), 12 (à Edesse), 209, 229, 230, 232, 234, 236,

- 237, 238, 243, 246, 249, 250, 251, 257, 258, 264, 265, 266, 271, 273, 274, 275, 276, 281 (à Jérusalem), 284, 285, 288-303, 305, 312, 313, 314, 315, 329, 336, 339, 346, 348, 350, 378, 437, 440, 453, 462, 470, 489, 540, 542, 562, 573, 574.
- Baudouin III, 134, 367, 368, 384, 387, 388, 390 p., 394, 395 ss., 406, 437, 505, 506, 540, 591.
- Baudouin IV, 17, 18, 416, 417, 418 p., 423, 426, 427, 528.
- Baudouin V, 427.
- Baudouin I<sup>er</sup> de Constantinople, 597, 606.
- Baudouin de Beauvais, 570.
- Baudouin de Cavarico, 539.
- Baudouin d'ibelin, 432.
- Baudouin de Mar'ach, 98, 120, 342, 354, 357, 359, 368, 373.
- Baudouin de Run, 538.
- Baufred (famille), 457, 536, 541, 545.
- Cf. Bonable, Basile, Armand, Guillaume.
- Béatrice, femme de Joscelin II), 387.
- Béatrice Mazoir, 543.
- Bechada (Grégoire), 575.
- Cf. Sources.
- Bédouins, 108, 191, 192, 194, 195, 250, 269, 284, 292.
- Bektimour, 422, 433, 581.
- Bénédictins, 321-326, 334, 565, 669.
- Benoît, archevêque d'Edesse, 230, 320.
- Berké, 709, 711, 714, 718.
- Bermonde, ép. Bertrand Mazoir, 543.
- Bernard (Saint), 379, 510, 511.
- Bernard, patriarche, 233, 235, 250, 288, 299, 308, 310, 312-316, 318, 322, 338, 339, 356, 501, 660, 663.
- Bernard, chancelier, 463.
- Bernard de Marmoutiers, 10.
- Bernard (de Saint-Paul), 323.
- Bernard I, év. de Tripoli, 321.
- II, id., 321.
- Bernard l'Etranger, 232, 233.
- Berthold de Katzenellenbogen, 610.
- Bertrand, fils d'un comte Gilbert), 423, 541.
- Bertrand Mazoir, 513, 515, 543.
- Bertrand de Saint-Gilles, 240, 244-246, 254, 255, 256, 257, 263, 314, 382, 470.
- Blandraz (comte de), 571.
- Bocellus, 538.
- Bochard, 274.
- Boesas (Boessach), 216.
- Bogousag (fils de), 184.
- Bohémond I, 11, 12, 131, 157, 197, 200-202, 205, 207, 208, 214-226, 227-241, 243, 245-247, 251, 252, 255, 288, 290, 303, 309, 311, 313, 314, 436, 440, 460, 465, 490, 491, 513, 528, 535, 536, 545, 548, 573.
- Bohémond II, 18, 59, 224, 283, 288, 289, 303, 304, 305, 307, 311, 312, 314, 325, 348-350, 428, 436, 437, 491, 493, 494, 499, 502, 545, 562.
- Bohémond III, 30, 312, 325, 395, 405-434, 437, 440, 496, 499, 506, 507, 509, 513-517, 528, 532, 534, 537, 538, 541, 545, 567, 579, 582-596, 599, 602, 628, 629, 656, 668, 674, 688.
- Bohémond IV (d'abord comte de Tripoli, puis prince d'Antioche), 30, 31, 312, 313, 344, 427, 432, 440, 453, 461, 499, 521, 531, 545, 583, 585, 590-595, 599-621, 624, 631-635, 653-659, 661, 664, 665, 667, 668, 688-689, 691.
- Bohémond V, 312, 444, 545, 640, 643, 644, 648, 650-652, 664-665, 675, 680, 688, 691, 697, 702.
- Bohémond VI, 6, 130, 440, 515, 533, 545, 562, 666, 675, 687, 702, 703, 706, 707, 708, 709, 711, 715, 716, 718, 719.
- Bohémond VII, 440, 545, 703, 720-721.
- Bohémond de Botron, 545.
- Bohémond Lair ou de Arra, 595.
- Bohémond, fils de Thores, 545.
- Bolitor (émirs), 89.
- Bonable I, 243, 264, 273 (?), 540, 541, 545.
- II, 545.
- Boneth, 464.
- Boniface de Montferrat, 604.
- Bonusvassallus de Antiochia, 487.
- Booz de Tarse, 320, 622.
- Botaniat, 191.
- Bouillon (famille de), 8, 209.

- Boulaq, 291, 292.  
 Bouldadji (Boldagis, Pulagit ?), 182, 215.  
 Boûrî, 66, 233, 239, 241, 348, 352.  
 Boursouq, général byzantin, 368.  
 Boursouq ibn Boursouq, 261, 262, 263, 271, 272, 273, 274, 289.  
 Boursouqi, cf. Aqsonqor al-Boursouqi.  
 Boutoumitès, 236, 240, 254, 255.  
 Bouyides, 178.  
 Boûzân, 112, 194.  
 Bovon, 616.  
 Bucard, chancelier, 463.  
 Bucel (famille), 538.  
 Cf. Guillaume.  
 Buissera (famille de), 541.  
 Buleire (famille de), 541.  
 Burgevin, 541.  
  
 Cf. Simon.  
 Çadaqa, 184.  
 Çadr ad-dîn b. Hamawiya, 63.  
 Çahyoûn (famille de), 536, 544.  
 Cf. Garenton, Guillaume, Robert le Lépreux, Roger, Joscelin, Avicia, Pascal.  
 Çalâh ad-dîn al Yaghîsiyânî, 353.  
 aÇ-Çâlih (al-malik), fils de Noûr ad-dîn, 415-420, 581.  
 aÇ-Çâlih Ayyoûb (al-malik), 64, 68, 69, 75, 580, 646, 647-650, 698, 699, 713.  
 Calixte II, 314.  
 Cantacuzène, 240, 243.  
 Caracosa, 487.  
 Çarim Ouzbek, 707.  
 Carmes, Carmélites, 325, 509.  
 Catalans, 488, 708.  
 Célestin III, 508, 520, 588, 675.  
 Cécile, femme de Tancrede et de Pons, 251, 256, 279, 289, 545.  
 Cécile, femme de Roger, 266, 345.  
 Châhînhâh, fil de Qilidj Arslan I, 248, 253, 254, 394, 404, 414, 417.  
 Chams ad-daula d'Antioche, 216, 572.  
 Chams ad-daula Soulaïmân, 292, 293, 295, 299.  
 Chams ad-dîn b. Hamawya, 63.  
 Chams al-Khawâçç, 239, 269, 273, 302.  
 Charles d'Anjou, 6, 714, 720.  
 Charles, parent des Mazoir, 543.  
  
 Chartres (famille de), 535.  
 Chawar, 50, 410 s.  
 Chevreuil (famille), 536.  
 Chihâb (émirs), 89.  
 Chihâb ad-dîn ibn Ayâz artouqide, 387, 405.  
 Chihâb ad-dîn de Dama, 45.  
 Chihâb ad-dîn Ghâzi, 64.  
 Chîrkoûh, 372-385, 396, 408-413.  
 Cisterciens, 669.  
 Chrétien, pseudo-patriarche, 662-664.  
 Claire (Sainte), 672.  
 Clément III, 565, 588, 667.  
 — IV, 718.  
 Cluny, 200, 668.  
 Cocosander, 274.  
 Coloman, v. Constantin Coloman.  
 Conrad III, empereur, 379, 380 ss.  
 Conrad, fils de Frédéric II, 648.  
 Conrad de Mayence, 589, 591, 599, 601.  
 Conrad de Montferrat, 430, 431, 432, 507, 581-582, 585, 597.  
 Constance, femme de Bohémond I, 251, 311, 545.  
 Constance, princesse d'Antioche, 314, 350, 356, 387 s., 405, 406, 407, 440, 545, 568.  
 Constance, fille de Bohémond III, 545.  
 Constantin, catholicos, 635, 685-686.  
 Constantin (Roupenien), 181.  
 Constantin, oncle de Léon I<sup>er</sup>, 623.  
 Constantin de Camardias, 607.  
 Constantin Coloman, 407, 408, 409, 411 s.  
 Constantin de Gargar, 181, 210, 211, 276, 295.  
 Constantin de Lampron, père de Héthoum I<sup>er</sup>, 623, 631-635, 651-652, 695.  
 Constantin de Lampron, cousin du père de Héthoum, 651, 695-696.  
 Coptes, 86.  
 Corbaran = Qarboûqa.  
 Corbeil (famille de), 457, 541.  
 Corbon (famille de), 535.  
 Corizo (famille de), 541.  
 Coteloseniar, 216.  
 Croisy (famille de), 536, 540.  
 Cf. Guillaume, Amaury.  
 Cynthis de Pinea, 321.

- Dābot, 524.  
 Dacien (Firouz), 14-15.  
 Daïmbert, 223, 224, 229, 234, 309, 310, 325, 492.  
 Dānichmend, 182, 206, 228, 229, 232, 234, 235, 247.  
 Danichmendites, 95, 181, 182, 232, 253, 254, 342, 349, 352, 354, 356, 365, 414, 572, 573, 576, 626.  
 Daniel (de Lattakié), 524.  
 Dāōūd (al-malik an-nācir), 68, 93, 639, 646-648.  
 Dāōūd d'Akhlāṭ, 299.  
 Dāōūd de Ḥiḡn Kaifā, 270, 299, 305, 351, 356, 361-365.  
 Daulab, danichmendite, 359.  
 Daulab ibn Qoutloumouch, 294.  
 David, patriarche grec, 684.  
 David II de Géorgie, 292, 293, 332, 574.  
 Dgha Vasil, 265, 275, 280.  
 Demetrios Branass, 368.  
 Denys, patriarche jacobite, 683-684.  
 Dhoul-Himma, 186, 576.  
 Dhoul-l-noḡn, danichmendite, 365, 394, 404, 414, 417.  
 Dhoul-Qarnāin, de Malaṭya, 390, 394, 404.  
 Digénis Akritos, 186, 576.  
 Dilderim, 116, 181.  
 Djalāl ad-dīn Mangobertf, 67, 73, 637-638, 644-645.  
 Djalāl ad-dīn Roḡmī, 694.  
 Djamāl ad-dīn al-Iḡfahānt, 54, 372, 393.  
 Djanah ad-daula, 66, 180, 213, 216, 217, 221, 228, 230, 236, 238, 239.  
 Djawālī, 237.  
 Djawālī Saqāvèh, 247-249, 250, 251.  
 Djawwād, 647.  
 Djekermich, 216, 237, 238, 246, 248, 249, 346.  
 Djouyouch-Beg, 271, 274, 300.  
 Dobaïs, 47, 184, 192, 293, 294, 299, 300, 301, 306, 349, 351.  
 Doghān-Arslān, 181, 284, 285.  
 Dominique (Saint), 671.  
 Dominicains, cf. Frères Prêcheurs.  
 Doḡāq, 180, 213, 216, 217, 233, 236, 239, 241, 248, 249.  
 Druzes, 188.  
 Durand de Djabala, 321.  
 Edesséniens, 211, 237, 336.  
 Edouard d'Angleterre, 718, 719.  
 Egyptiens, 178, 222, 258, 302, 571.  
 Elie, pseudo-patriarche, 662-663.  
 Embriaci, 498, 499, 509, 590, 708.  
 Emma, mère de Tancrede, 545.  
 Enguerrand d'Apamée (= Engebrand, Engellerius), 264, 459, 541.  
 Ernoul de Beauvais, 570.  
 Eschivard I de Sarménie, 463, 545.  
 — II, 545, 595, 616.  
 Eschive, fille de Raymond Roupen, 545.  
 Espagnols, 200.  
 Etienne d'Antioche, 577.  
 Etienne de Blois, 212, 216, 217, 231, 414.  
 Etienne de Bourgogne, 571-572.  
 Etienne de Perche, 604.  
 Etienne de Tarse, 320.  
 Eudes, chancelier, 463.  
 Eudes de Mayre, 541.  
 Eudes de Tusculum, 685.  
 Eugène III, 316, 564.  
 Euneur, mamlouk de Toghtekin, 355, 372, 373, 382, 393.  
 Eustache de Boulogne, 290, 312.  
 Eustache de Boulounyas, 320.  
 Eustache Grenier, 298.  
 Euthyme, patriarche grec, 685.  
 Fakhr ad-dīn b. 'Abdazzāhir, 74.  
 Fakhr ad-dīn b. Ḥamawiya, 63, 64.  
 Fakhr al-mouk ibn 'Ammār, 180, 221, 233, 242, 244, 245, 251, 256, 261.  
 Falco (de Saint-Paul), 323.  
 Falk, 64.  
 Falzard (famille), 457, 536, 541.  
 Fatimides, 49, 60, 70, 79, 86, 177, 188, 199, 377, 411, 563.  
 Fécamps (abbé de), 570.  
 Fer, 210.  
 Ferrand l'Espagnol, 517.  
 Filanghieri, 642, 643, 651.  
 Firouz (Dacien), 14-15, 215.  
 Forez (évêque de), 570.  
 Foucher de Chartres, 218, 219, 230.  
 Foucher de Meulan, 570.

- Foucher de Tyr, 503.  
 Foulques, roi de Jérusalem, 314, 323, 350, 351 s., 356 ss., 364, 367, 368, 437, 464, 502, 534, 538, 549, 566.  
 Fraisnel (famille), 535, 537, 539, 545.  
 Cf. Gui, Guillaume, Tancrede, Or-gueilleux, Robert.  
 Franco de Douloûk, 320.  
 François d'Assise (Saint), 671-672.  
 Franciscains, cf. Frères Mineurs.  
 Frédéric de Souabe, 431, 432.  
 Frédéric Barberousse, 19, 24, 130, 425, 430, 587, 589.  
 Frédéric II, 64, 453, 579, 624-625, 636, 638-642, 647, 648, 653, 661, 667, 668, 675, 681, 687, 691, 698, 720.  
 Frères Mineurs, 669, 672-673, 679-687.  
 — Prêcheurs, 669, 672-673, 679-687.  
 Fréteillus (Eugésippe), 569.  
 Gabras, de Trébizonde, 354, 366.  
 Gabriel, 17, 181, 187, 228, 229, 230, 232, 275, 338.  
 Galeran, 276, 285, 289, 294, 296, 297, 301, 542.  
 Galon, 10.  
 Garenton de Çahyoûn, 350, 544.  
 Garin Guegnart, 423, 541.  
 Garin Malmont, 463.  
 Gaudemar Carpinel, 8.  
 Gaudin, 319.  
 Gaula, 663.  
 Gautier le chancelier, 338, 455, 463, 569.  
 Cf. Sources.  
 Gautier d'Arzghân, 541.  
 Gautier de Laitor, cf. Gautier de Sourdeval.  
 Gautier de Marqab, 280.  
 Gautier I de Sourdeval ou Laitor, 463, 523, 544.  
 — II, 532, 539, 544, 595.  
 Gautier de Tibériade, 391.  
 Gavras, 294.  
 Gelisaslan (= Qizil Arslân ?).  
 Gênois, 4, 219, 224, 233, 243, 311, 485, 487, 490-501, 509, 604, 608, 674, 676, 688-691, 721.  
 Geoffroy, habitant d'Antioche, 522.  
 Geoffroy, chancelier (1153), 463.  
 Geoffroy, chancelier (1241), 463.  
 Geoffroy, connétable, 463.  
 Geoffroy Blanc, 302, 541.  
 Geoffroy Falzard, 457, 464.  
 Geoffroy Mancel, 535.  
 Geoffroy le Moine, de Mar'ach, 486, 292, 296, 298, 354.  
 Geoffroy, fils de Raimbaud, 464.  
 Geoffroy Tirel, 545.  
 Geoffroy, év. de Tripoli, 321, 607.  
 Georges, duc, 457, 464.  
 Georgiens, 292, 305, 426, 596, 597, 625-626, 637, 686, 714.  
 Gérald (d'Apamée), 319.  
 Gérard de Boulounyas, 320.  
 Gérard de Fournival, 610.  
 Gérard de Lattakié, 322, 400.  
 Géraud de Tripoli, 321.  
 Gérold, patriarche de Jérusalem, 642, 664.  
 Gervais le Breton (de Doel), 289, 574.  
 Gervais de Sarménie, 463, 545.  
 Ghâzi, danichmendite, 181, 182, 247, 294, 299, 305, 349, 354, 359.  
 Ghâzi (Chihâb ad-dîn), de Mayâfari-qîn, 597, 637, 645, 648, 649, 695, 699.  
 Ghâzi, fils d'Asan, 253.  
 Ghaznévides, 60.  
 Ghiyâth ad-dîn, cf. Kaikhosrau I.  
 Ghourabites, 188.  
 Gibelin, 517.  
 Giblel (famille de), 608.  
 Gigremis = Djekermich.  
 Gilbert de Lascy, 517.  
 Gilles de Haillant, 538.  
 Ginahadole (= Djanâh ad-daula).  
 Giraud, habitant d'Antioche, 522.  
 Giraud de Boulounyâs, 320.  
 Giraud de Limoges, 504.  
 Godefroy de Bouillon, 15, 133, 202, 208, 211, 218, 220, 221, 222, 223, 227, 229, 310, 548, 575, 576.  
 Godefroy, fils de Raimbaud, 456.  
 Golias, 571.  
 Gombaude de Tripoli, 321.  
 Goulfier de Lastours, 576.  
 Gozelon de Montaigu, 209.  
 Graindor de Douai, 569.  
 Cf. Sources.  
 Grégoire VII, 197, 199, 564.

- Grégoire IX, 6, 316, 332, 444, 635, 639-643, 647, 651, 652, 661, 666, 669-670, 671, 675, 678, 679, 680, 686.
- Grégoire III Bahlavouñi, catholicos arménien, 98, 386, 564, 566.  
- IV, Dgha, 431, 565, 583.
- Cf. Sources.  
- V, Abirad, 565, 589, 599.
- Grégoire de Kiahtâ, 385.
- Grégoire de Montelargo, 321.
- Gueukbouri, 421, 433, 596, 628, 637.
- Gueuyük, 696, 701.
- Guglielmo I Embriaco, 498.  
- II, 499.
- Gui de Bresalt, 264.
- Gui le Chevreuil, 264, 274, 459.
- Gui Falzard, 532.
- Gui Fraisnel (ou Le Frène), 264, 274, 286, 540, 545.
- Gui de Giblet, 545, 608, 615, 650.
- Gui de Lusignan, 427, 428, 430, 431, 432, 434, 508, 581.
- Gui de Merle, 541.
- Gui de Valence, 321.
- Guichier l'Allemand, 576.
- Guillaume, chancelier (1172), 463.
- Guillaume, chancelier (1262).
- Guillaume, fils de Bohémond III, 545, 582.
- Guillaume, hospitalier, 517.
- Guillaume, vicomte, 464.
- Guillaume d'Albin, 264.
- Guillaume d'Aversa, 350, 549.
- Guillaume de Azâz, 545, 595.
- Guillaume Baufred, 457, 464, 545.
- Guillaume de Boyx, 6, 619.
- Guillaume de Brion, 539.
- Guillaume Bucel, 537, 538.
- Guillaume de Burel, 298.
- Guillaume de Çahyoûn, 350, 351, 538, 544.
- Guillaume de Cava, 457, 463, 464.
- Guillaume le Charpentier, 200, 212.
- Guillaume des Cours, 464.
- Guillaume de Croisy, 541.
- Guillaume, év. de Djabalâ, 274, 320.  
- II, idem, 321.  
- III, idem, 321.
- Guillaume Farabel du Puy, 631.
- Guillaume de Flechia, 464.
- Guillaume Fraisnel, 545.
- Guillaume de Harounya, 539.
- Guillaume de Hauteville, 539.
- Guillaume de l'Isle, 634.
- Guillaume de Hingron, 539.
- Guillaume, patriarche de Jérusalem, 503.
- Guillaume Jourdain, 244-246, 251, 255, 437.
- Guillaume des Loges, 544.
- Guillaume Mansel, 544.
- Guillaume de Misîs, 319.
- Guillaume de Monci, 463.
- Guillaume de Montferrat, 517, 650, 651.
- Guillaume de Nevers, 231, 571.
- Guillaume du Perche, 256, 264, 273.
- Guillaume de Poitiers, 231, 357, 571, 575.
- Guillaume de Qocair, 717, 718.
- Guillaume le Roux, 535.
- Guillaume de Rubrouck, 701.
- Guillaume de Saint-Paul, 464.
- Guillaume de Sicile, 555.
- Guillaume Tirel, 463, 535.
- Guillaume de Thorot, 543.
- Guillaume de Tortose, 322.
- Guillaume, év. de Tripoli, 321.
- Guillaume de Tyr, 369, 412, 419, 569.
- Cf. Sources.
- Guillaume de Vernon, 541.
- Guillaume de Zerdana, 293, 294.
- Cf. Guillaume de Çahyoûn.
- Guirches (famille de), 541.
- Guiscard de l'Isle, 423, 463.
- Guimar le Breton, 574.
- Guiscard de Loville, 536.
- Gumuchtekin (= Ghâzi ?), 182.
- Gumuchtekin (résident de Noûr ad-dîn à Mossoul), 415 s., 418.
- Guy, cf. Gui.
- Guynemer de Boulogne, 208, 222.
- Ḥabib an-Nadjdjâr, 343.
- al-Ḥâfiẓ (calife fatimi de), 185, 188.
- al-Ḥâfiẓ (al-malik) de Qal'a-Dja'bar, 57.
- Haillant (famille de), 538.
- G. Gilles, Etienne, Amaury.
- Ḥâkim, 188.



- Hamdân ibn 'Abdarrâhîm, 343, 540.  
 Cf. Sources.  
 Hâroun ad-Rachîd, 146, 148.  
 Harounya (famille de), 536.  
 Harpin de Bourges, 570-572.  
 Hasan, fils de 'Alî, 139, 154.  
 Hasan (de Cappadoce), 209.  
 Hasan, de Manbidj, 309.  
 Hasan as-Sabbâh, 189.  
 Hasan ibn Gumuchtekin, 298.  
 Hasart (famille de), 453.  
 Hauteville (famille de), 536.  
 Cf. Guillaume, Mauger.  
 Raymon de Dol.  
 Helias Robertus, 663.  
 Helvis, ép. Raymond Roupen, 545.  
 Henri 1<sup>er</sup> de Chypre, 545, 632, 638,  
 641, 643, 652, 696, 701, 708.  
 Henri 1<sup>er</sup> (de Constantinople), 96.  
 Henri II d'Angleterre, 419, 507, 587.  
 — III : 6.  
 Henri IV (d'Allemagne), 199.  
 — VI : 587-590, 597, 618, 638, 667,  
 675.  
 Henri d'Antioche, 545, 643, 650, 666.  
 Henri de Camardias, 652.  
 Henri de Champagne, 22, 24, 508,  
 509, 581-582, 585, 587.  
 Henri de Pise, 671, 672.  
 Henri des Loges, 544.  
 Héraclius, patriarche de Jérusalem,  
 423.  
 Herluin, 14.  
 Hertaus de Pavie, 570, 571.  
 Hervé de Donzy, 431.  
 Héthoum 1<sup>er</sup>, 28, 99, 119, 635, 652,  
 666, 685, 686, 693, 695, 696, 700-  
 707, 711-712, 715-716, 718.  
 Héthoum, ambassadeur de Léon 1<sup>er</sup>,  
 618.  
 Héthoum de Lampron, 424.  
 Héthoum de Sassoûn, 583, 584, 586.  
 Héthouniens, 181, 424.  
 Hittites, 118, 126, 137, 145.  
 Hodierna, femme de Raymond II,  
 391.  
 Hodierna, ép. Robert des Loges, 544.  
 Hongrie (roi de), 632.  
 Honorius II, 316.  
 — III, 316, 331, 625, 629-632, 634,  
 635, 638, 661, 675, 676, 678, 680.  
 Hosâm ad-din b. abî 'Alî, 68, 69.  
 Hospitaliers, Hôpital, 5, 171, 172,  
 174, 176, 408, 418, 507, 510-526,  
 532, 537, 592, 594, 598, 602, 607,  
 608, 609, 614, 620, 629, 631, 634,  
 635, 640, 641, 648, 650, 651, 666,  
 667, 697, 706, 708, 715, 719-721.  
 Houlagou, 62, 75, 94, 659, 685, 703-  
 707, 709, 710, 711, 714.  
 Hugo Aetherianus, 505.  
 Hugues Bernard, 524.  
 Hugues de Blois, 323.  
 Hugues de Cantalou, 264.  
 Hugues de Cheteville, 539.  
 Hugues 1<sup>er</sup> de Chypre, 597, 618, 629,  
 631.  
 — III, 545, 718-719, 720.  
 Hugues de Corbeil, 464.  
 Hugues, év. de Djoubail, 323.  
 Hugues de Giblet, cf. Ugo.  
 Hugues, év. d'Edesse, 320, 369, 370.  
 Hugues, év. de Djabala, 322.  
 Hugues de Flauncourt, 463.  
 Hugues des Loges, 544.  
 Hugues de Lusignan, 409.  
 Hugues de Payens, 510.  
 Hugues du Puiset, 350, 351, 352.  
 Hugues Revel, 666.  
 Hugues de Vermandois, 218.  
 Ibelins, 640, 642, 708.  
 Cf. Jean, Balian, Philippe.  
 Ibn abî 'Açroun, 397.  
 Ibn abî Djarâda, 301.  
 Ibn abî Tayyî, 579.  
 Cf. Sources.  
 Ibn al-'Adjamî, 348, 397, 418.  
 Ibn 'Ammâr, cf. Fakhr al-Moulk.  
 Ibn 'Amroun, 279.  
 Cf. Banoû 'Amroun.  
 Ibn al-Athîr (Madjd ad-din), 58.  
 — (Diyâ ad-din), 58.  
 Ibn Badi', 268, 277.  
 — ,Ça'id abou'l-Façâil, fils du pré-  
 cédent, 296, 297, 304, 307.  
 Ibn al-Bahrâi, 242.  
 Ibn Balâs, 703.  
 Ibn Chaddâd, 377.  
 Ibn aç-Çotfi, 66.  
 Ibn Çoulaïha, 233, 279.  
 Cf. Banou Çoulaïha.

- Ibn ad-Dâya, v. Madjd ad-dîn et Sâbiq ad-dîn.
- Ibn Dimlâdj, 268.
- Ibn Hobaira, 50.
- Ibn al-Khachchâb, 261, 262, 268, 278, 286, 296, 297, 298, 300, 304, 348.
- (ami de Kamâl ad-dîn), 63.
- Ibn al-Khallâl, 296.
- Ibn Qournâç, cf. Makkî.
- Ibn Masraf, 176.
- Ibn al-Millî, 277, 278.
- Ibn Bouhriz, 279, 280, 305.
- Cf. Banou Bouhriz.
- Ibn al-Mouqaddam, 377, 393, 415.
- Ibrahim, fils de Rodwân, 304, 306.
- Ibn Sallâr, vizir égyptien, 45, 66.
- Ibrahim, fils de Rodwân, 304.
- Ignace (patriarche jacobite), 132, 332, 681-683.
- Ildeghiz, 36.
- Ighâzi, 59, 180, 185, 247, 248, 249, 256, 258, 261, 263, 264, 266, 270, 271, 272, 275, 277, 278, 280, 281, 283-287, 289-295, 296, 299, 307, 347, 375, 378.
- Iliâs, 216.
- Iltach, 239.
- Iltekin, 181.
- Imâd ad-dîn ibn Hamawiya, 63, 64.
- (fils du précédent), 63.
- Imâd ad-dîn de Sindjâr, 413, 421.
- Inalides, 181.
- Ingerranus de Femum, 459.
- Innocent II, 316.
- III, 313, 316, 442, 508, 521, 591, 597, 598-623, 624, 629, 656, 666, 673, 675, 678, 680, 681.
- IV, 533, 565, 661, 662, 666, 670, 673, 675, 676, 679, 682, 684-687, 697, 701, 702.
- Irène, seconde femme de Bohémond III, 419, 545.
- Irmengard, 517.
- Isâ ibn Gumuchtekin, 298.
- Isaac Ange, 423, 425, 587.
- Isaac Comnène (de Chypre), 359, 367, 423-425, 429, 434, 479.
- Isaac de Sig, 623.
- Isabelle, femme de Bohémond III, 545.
- Isabelle d'Arméme, fille de Léon II, 545, 631-633, 635, 652.
- Isabelle, femme de Conrad de Montferrat et de Henri de Champagne, 597.
- Isabelle de Chypre, 545, 643, 708.
- Isabelle, fille de Bohémond VI, 545.
- Ishâq (Bâbâ), 694.
- Islam-Beg, 696.
- Isle (famille de l'), 535, 540.
- Ismâ'il, assassin, 268, 348.
- Ismâ'il (al-malik aç-Çâlih), 639, 646-649.
- Ismâ'il de Damas, 66, 352, 355.
- Ismâ'il, danichmendite, 414.
- Ismaïliens, 174, 175, 188.
- Italiens, 223, 547.
- 'Izz ad-dîn de Mossoul, 416, 420-422, 581.
- Jacobites, 187, 332.
- (Le) Jaune (famille), 454, 541.
- Cf. Barthélemy.
- Jean, patriarche jacobite, sous Joscelin I<sup>er</sup> : 340-341.
- id. élu en 1252 : 683-684.
- Jean VII le Magnifique, catholicos, 605-607, 685.
- Jean, patriarche grec, 308, 309, 310.
- Jean, fils de Bohémond I<sup>er</sup>, 545.
- Jean, César, 389, 391.
- Jean, chancelier, 463.
- Jean d'Angerville, 461, 716-717.
- Jean de 'Azâz, 545.
- Jean de Brienne, 597, 617, 619, 624, 631, 632, 638.
- Jean Comnène, 96, 281, 354, 356 ss., 365 ss., 371, 379, 437, 493, 502, 549.
- Jean Comnène, gouverneur de Chypre, 312.
- Jean, évêque arménien d'Edesse, 369.
- Jean de Flandre, 464.
- Jean d'Ibelin, 25, 29, 641, 643, 650.
- le Vieux, 609.
- Jean Kontostephanos, 368.
- Jean de Misis, d'abord archidiacre d'Antioche, 319, 611, 622.
- Jean de Montfort, 545.
- Jean de Nesle, 602-603.
- Jean de Plan-Carpin, 701.
- Jean de Ravendel, 30.

- Jean de Salqin, 540.  
 Jean, év. de Sis, 589.  
 Juan, év. de Tripoli et chancelier, 321, 463.  
 Jordan, chancelier, 463, 661.  
 Jordanès Jordanidès, 285.  
 Joscelin I, 236, 237, 238, 249, 250, 251, 254, 257, 259, 261, 262, 263, 264, 276, 281, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 302, 304, 305, 307, 314, 336, 337, 348, 350, 351, 352, 470, 540, 542, 545, 577.  
 Joscelin II, 66, 117, 276, 335, 336, 337, 341, 350, 352, 354, 356 ss., 366 ss., 373, 382, 384 ss., 389, 437, 462, 470, 503, 538, 542, 549, 566, 568.  
 Joscelin III de Courtenay, 387, 405, 416, 422, 427, 513, 528, 540.  
 Joscelin de Çahyoûn, 544.  
 Joseph, 162, 337.  
 Joseph (d'Artâh), 287.  
 Jossierand, 517.  
 Jourdain, connétable, 463.  
 Jubald de Djoubail, 323.  
 Juifs, 187, 500.  
 Justinien, 111, 112, 127, 129.  
 Kaikâouès I<sup>er</sup>, 622, 623, 626-628.  
 — II, 696, 703, 705, 711, 714.  
 Kaikhosrau I, 433, 613-615, 625-626.  
 — II, 646-649, 651, 695-696.  
 Kaiqobâdh I, 112, 626-628, 632, 634, 638, 644-646, 651, 681, 693.  
 — II : 696, 703.  
 Kamâl ad-dîn b. Hamawiya, 63, 64, 144, 172.  
 al-Kâmil (al-malik), 64, 127, 579, 580, 624, 625, 636-639, 641, 642, 645-648, 650, 704.  
 al-Kâmil (al-malik) de Mayâfâriqin, 699, 703.  
 Karaman, cf. Qaramanides.  
 Karboûqâ, 9, 10, 181, 215, 216, 217, 219, 237, 254, 490, 570-572.  
 Khalaf ibn Mola'ab, 180, 239, 243.  
 Khirkhân, 272, 273, 278, 280, 287, 297, 298, 301, 348, 352.  
 Khoutlough Abch, 304, 306.  
 Khwarizmiens, 75, 193, 636-638, 645-649, 687, 695, 699, 708, 709.  
 Kilabites, 177, 188.  
 Kitboqâ, 706-707, 710, 712.  
 Kogh-Vasil, 181, 210, 218, 228, 235, 236, 250, 253, 254, 257, 263, 264, 265, 266, 270, 275, 335, 336, 337, 542, 705.  
 Koubilâi, 709.  
 Kourtig, 265, 276.  
 Koutogmès, 254.  
 Kurdânehâh, 272.  
 — Kurdes, 191, 192, 351.  
 Ladja (Badja ?), 364.  
 Lambert, archidiacre, 501-503.  
 Lanfranc d'Antioche, 487.  
 Lascaris (Théodore), 626.  
 Laurent, év. de Tripoli, 321, 508, 592.  
 Léon I<sup>er</sup>, baron roupénien, 252, 264, 275, 280, 337, 349, 354-360, 389, 565, 572.  
 Léon II (I<sup>er</sup>, roi de Petite-Arménie), 6, 29, 143, 426, 431, 512, 516, 582-595, 598-633, 651, 653, 665, 668, 675, 685, 689.  
 Léon II, fils de Héthoum I<sup>er</sup>, 701, 703, 715.  
 Léon III (de Cilicie), 99.  
 Léon de Maïopoli, 464.  
 Léonard de Roissol, 539, 595.  
 Leutrاند de Saint-Georges, 325.  
 Loges (famille des), 535, 539, 544.  
 Cf. Robert, Roger, Guillaume, Henri, Hugues, Philippe, Pierre.  
 Lorenzo da Orte, 681, 682, 684-685.  
 Louis VII, 6, 379-382, 391, 400, 407, 409, 411, 507, 587.  
 Louis IX (Saint), 25, 533, 650, 651, 652, 697-698, 701, 702, 708, 718.  
 Loulou d'Alep, 269, 272, 273, 274, 276, 277, 281, 375.  
 Loulou (Badr ad-dîn) de Mossoul, 596, 628, 637, 647, 699, 700, 702, 704, 710, 711.  
 Lucie, fille de Bohémond VI, 544.  
 Lucienne de Segni, 545, 652, 665, 708.  
 Lucius III, 565.  
 Lyvon de la Montagne, 571.  
 Cf. Léon I<sup>er</sup>.

- Ma'anites (tribu bédouine), 378.  
 Madjd ad-dîn ibn ad-Dâya, 372, 375, 379, 395, 396, 397, 398, 405, 408.  
 Mahieu de Kaisouïn, 385.  
 Mahmoûd, de Damas, 355, 358, 363.  
 Mahmoud ibn Mandi, 414.  
 Mahmoûd le Mirdaside, 188.  
 Mahmoûd, seldjouqide, 300, 304, 306, 351.  
 Mahomet (Mahon), 201.  
 Maïmoûn al-Qaqrî, 610.  
 Makki ibn Qournâç, 292, 293.  
 Maleducat (= Doqâq), 216.  
 Malikhâh, 18, 51, 112, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 188, 190, 191, 199, 215, 248, 306, 375.  
 Mâlik ibn Sâlim, 300.  
 Malikhâh, fils de Qilidj Arslan I<sup>er</sup> (ou Châhinchâh), 253.  
 Mamlouks, 68, 79, 84, 87, 116, 122, 123, 126, 143, 144, 151, 330, 374, 693, 707, 709, 711.  
 al-Ma'moûn, vizir égyptien, 348.  
 al-Mançoûr I (al-malik) de Hamah, 69, 603.  
 - II : 715.  
 al-Mançoûr (al-malik) de Homç, 58, 684.  
 Manfred, 68, 714.  
 Mangoudjak (famille de), 182, 294, 626, 644.  
 Mangoukhan (?), de Bikisraïl, 353.  
 Mansel (famille), 453, 528, 535, 537, 538, 543.  
 Cf. Robert, Simon, Thomas, Guillaume.  
 X. Mansel, 543.  
 Manuel Comnène, 60, 95, 136, 282, 366, 367, 371, 374 ss., 391 ss., 410, 411 s., 417-420, 422, 437-438, 493, 506, 565, 588.  
 Marcia de Hongrie, 604.  
 Marciban, 235, 573.  
 Marco Polo, 691.  
 Marguerite de Beaumont, 545.  
 Marguerite de Montfort, 545.  
 Marie, fille de Conrad de Montfer-rat, 597.  
 Marie, sœur de Roger, 545.  
 Marie d'Antioche, 406, 412, 422, 545.  
 Marie, fille de Bohémond IV, 545.  
 Marie, fille de Bohémond VI, 545.  
 Marie, ép. Philippa de Montfort, 545.  
 Marie de Flandre, 606.  
 Maronites, 187, 545, 563, 679, 723.  
 Martin de Lattakié, 264.  
 Martin de Margat, 463, 543.  
 Martin de Nazareth, 538.  
 Marwân, 216.  
 Marwanides, 46, 155, 177, 180.  
 Mas'oûd, seldjouqide d'Anatolie, 253, 299, 361, 363, 365, 368, 379, 382, 385 ss., 390, 394.  
 Mas'oûd, seldjouqide de Perse, 293, 304, 349, 355.  
 Mas'oûd, fils de Boursouqi, 304, 306, 354.  
 Mathieu de 'Aintâb, 298.  
 Mathieu de Çabyoûn, 544.  
 Matthieu d'Edesse, 562, 566, 577.  
 Cf. Sources.  
 Maudoûd (gouverneur de Mossoul), 249, 253, 256, 257, 258, 261-264, 266, 267, 270-273, 306, 336.  
 Mauger de Hauteville, 285.  
 al-Mazdaghâni, ministre, 347, 348.  
 Mazoir, 171, 176, 439, 453, 513, 520, 522, 528, 536, 537, 538, 539, 540, 543.  
 Cf. Renaud, Bertrand, Thomas, Charles, Amaury, Robert, Alfred, Agnès, Béatrice et Marqab.  
 Mazyadites, 177, 184, 248.  
 Mélisende, mère de Baudouin III, 391, 394, 406.  
 Mélisende, femme de Bohémond IV, 545, 631.  
 Mergalscotelou, 216.  
 Michel VII, 199.  
 Michel Branas, 392.  
 Michel Paléologue, 685, 711, 714.  
 Michel le Syrien, 562, 566, 567, 577.  
 Cf. Sources.  
 Michel de Gargar, 295, 299, 335, 356, 542.  
 Mirdsides, 60-61, 177, 188, 194.  
 Mleh, 389, 409 s., 417, 512.  
 Mohâmmad, sultan, fils de Malikhâh, 181-183, 248, 259, 261, 268, 272, 274, 275, 277.

- Mohammad, danichmendite, 182,  
 254 (i), 358, 361, 363, 365 s.  
 Mohammad, de Malatya, 414.  
 Mohammad ibn Qaradja, 298.  
 Monastras, 240, 243.  
 Monchy (famille de), 535.  
 Mong-Ka, 700-701, 703, 704, 709.  
 Mongols, 28, 61, 62, 75, 100, 119,  
 193, 636-637, 645, 648, 649, 683,  
 686, 687, 689, 691, 693-696, 699-  
 713, 718.  
 Monolycos, 254.  
 de Mons ou des Monts (famille de).  
 453, 536.  
 Morfia, femme de Baudouin II, 562.  
 al-Mou'azzam (al-malik) de Damas,  
 64, 65, 68, 621, 624-625, 637, 642.  
 al-Mou'azzam Tourâncâh, fils d'aç-  
 Çâlih Ayyoûb, 69, 648, 698, 704.  
 al-Mou'azzam Tourâncâh, fils de  
 Saladin, 650, 705.  
 Moubâarak ibn Chibl, 285.  
 al-Moudjâhid (al-malik) de Homç,  
 609, 638.  
 Moudjir' ad-din Abaq, v. Abaq.  
 al-Moughith de Karak, 707, 710.  
 Moughith ad-din Toghroul-Chah d'Er-  
 zeroum, 433, 626.  
 Mouhi ad-din Mas'oûd d'Ankara, 433.  
 Mou'in ad-din b. Hamawiya, 63, 64,  
 381.  
 al-Mou'izz (al-malik).  
 Cf. Aibek.  
 Mou'izz ad-din de Malatya, 625.  
 Mounqidhites, 180, 220, 268, 272,  
 273, 290, 298, 344, 354, 396.  
 Mouqallid ibn Saqouiq, 296.  
 Mouslim ibn Qoraich, 175, 179, 188,  
 191.  
 Moûsâ ibn 'Amroûn du Kahf, 353,  
 364.  
 Mousta'li, 188.  
 al-Moustarchid, calife, 306, 355.  
 al-Mouzaffar I (al-malik) de Hamâh.  
 57.  
 — II : 77.  
 Mouzarra ibn al-Faql, 296.  
 Murgalé, 571.  
 Musched du Mans, 574.  
 Naçr ibn Mousrâf ac-Rawâdifi, 173,  
 in-Nâcir (al-malik) d'Alep, 61, 62,  
 75, 78, 649, 699, 703, 704, 705, 707,  
 710.  
 in-Nâcir Moḥammed, sultan mam-  
 louk, 78, 79, 81, 82, 125.  
 Nâcir, fils de 'Ali Kurd, 272.  
 Naçr ibn Mousrâf ar-Rawâdifi, 173,  
 433.  
 Nadjm' ad-din Ayyoûb, 396.  
 Nagestes, 433.  
 Narjot de Toncy, 545.  
 Nersès (Saint), 565-567, 577, 724.  
 Nersès Schnorhali, 564.  
 Cf. Sources.  
 Nicola I Embriaco, 498.  
 — II, 499.  
 Nicole de Saint-Omer, 545.  
 Nicolas le Jaune, 457, 464.  
 Nicosus, 210.  
 Nizâm al-Mouk, 196, 375.  
 Nizâm ad-din Arghoûncâh d'Ama-  
 sya, 433.  
 Nizâr, 188.  
 Nizariens, 189.  
 Noçairis, 170, 189, 343, 344, 428, 474.  
 Nomairites, 114, 178, 181, 216, 249.  
 Normands, 198, 200, 202, 203, 209,  
 224, 229, 310, 311, 313, 437 pas-  
 sim.  
 Nouçrat ad-din *amir-amirân*, 66, 393,  
 396, 397, 398 s.  
 Nouçrat ad-din de Mar'-ach, 623.  
 Noûr ad-din, 37, 50, 56, 58, 62, 63,  
 66, 67, 116, 137, 185, 186, 372,  
 373 ss., 393 ss., 414, 415, 465, 467,  
 468, 539.  
 Noûr ad-din de Mossoul, 596.  
 Noûr ad-din Moḥammad de Qaisa-  
 riya, 433, 625.  
 Noûr ad-din Moḥammad, fils de Qara  
 Arslân, 413, 414, 420 s.  
 Ogodâi, 695, 696.  
 Olivier, chambrier de Bohémond III,  
 423, 454, 463, 583, 595.  
 Onfroi de Toron, 385, 388, 545.  
 Opizon, patriarche, 322, 661-663,  
 666, 670, 676, 678, 685.  
 Opizon de Tripoli, 321.  
 'Oqâilides, 177, 179, 181, 379.

- Orgueilleuse, femme de Bohémond III, 419, 540, 545.  
 Orgueilleuse, fille de Bohémond IV, 545.  
 Oschin I de Lampron, 208, 243, 263.  
 — II, 389.  
 — III, 623.  
 Osmond, duc, 464.  
 Othon IV de Brunswick, 618.  
 Otton (d'Apamée), 319.  
 Otton de Tibériade, 595, 609.  
 Oulough-Sallâr, 236.  
 Ousâma ibn Mounqidh, 344.
- Païen, bouteiller, 463.  
 Païen de Castellud, 464, 536.  
 Païen de Sarouïdj, 263, 264, 336.  
 Pakrad, 181, 207, 210, 218, 264, 276.  
 Pancrace, cf. Pakrad.  
 Pantéléimôn (Saint), 317.  
 Pascal II, 315, 316, 501.  
 Pascal de Çahyoûn, 544.  
 Paul de Tripoli, 321.  
 Pegolotti, 470.  
 Pélage, 625, 629, 631, 633, 661, 667.  
 Pervaneh Mou'in ad-din Soulaïmân, 711, 718.  
 Philarète, 113, 178, 181, 187, 191.  
 Philippe, dominicain, 6, 680-681, 686.  
 Philippe, sœur de Bohémond III, 412, 545.  
 Philippe, croisé en 1204, 604.  
 Philippe d'Antioche, 545, 624, 632-633, 635, 652, 666, 685.  
 Philippe, comte de Flandre, 418, 419.  
 Philippe I<sup>er</sup> de France, 251.  
 Philippe d'Ibelin, 640, 641.  
 Philippe des Loges, 544.  
 Philippe de Misis, 319.  
 Philippe de Montfort, 545, 708.  
 Philippe de Novare, 643, 644.  
 Cf. Sources.  
 Philippe de Souabe, 618.  
 Philippe Tirel, 545.  
 Philippe-Auguste, 432, 597, 608.  
 Pierre I d'Angoulême, patriarche, d'abord évêque de Tripoli, 321, 508, 592, 611, 612, 613, 615, 655, 660, 675, 676, 677.  
 Pierre II, patriarche (d'abord abbé de Locedio), 312, 313, 520, 610, 615, 619, 630, 660, 669, 670, 675, 677.  
 Pierre, chambrier, 463.  
 Pierre, hospitalier, 517.  
 Pierre, vicomte, 464.  
 Pierre d'Amalfi, 456, 464.  
 Pierre d'Apamée-Albara, 286, 309, 319.  
 Pierre II d'Apamée, 319.  
 Pierre Armoïn, 461, 464, 504, 536.  
 Pierre Barthélémy, 217.  
 Pierre d'Aulph, 209.  
 Pierre I de 'Azâz, 463, 543.  
 Pierre I de Boulounyas, 320.  
 — II : 320.  
 Pierre de Capoue, 661.  
 Pierre de Djoubail, 323.  
 Pierre l'Ermite, 9, 206, 211, 217, 231, 570, 571.  
 Pierre le Latinier, 323.  
 Pierre des Loges, 544.  
 Pierre de Lyon, 503.  
 Pierre de Ravendel, 594, 665.  
 Cf. Sources.  
 Pierre de Roaix, 209, 218.  
 Pierre de Saint-Hilaire, 322.  
 Pierre de Saint-Marcel, 6, 604-607, 611, 616, 622, 676, 677.  
 Pierre (de Saint-Paul), 323.  
 Pierre Salvarici, 463.  
 Pierre de Tarse, 320.  
 Pierre de Tortose, 322.  
 Pisans, 223, 244, 314, 485, 491-501, 592, 594, 629, 688-691, 708, 718, 721.  
 Pitzéas, 243.  
 Plaisance de Giblet, 545.  
 Plaisance, sœur de Bohémond IV, 545.  
 Plantagenets, 31, 587.  
 Ponce-Maurice (du Puy), 310.  
 Pons de Balazoc, 8.  
 Pons de Tell-Denis (= de Rocca Maura ?), 264, 280, 541.  
 Pons (de Tripoli), 255, 256, 267, 273, 279, 285, 288, 289, 294, 302, 350, 352, 356, 437.

- l'ons, évêque de Tripoli, 321.  
 Provençaux, 8, 200, 218, 245, 488, 547, 692, 708.
- Qalâouin, 73, 74, 76, 172, 720-721.  
 Qâitbâi, 121.  
 Qara Arslân, Artouçide, 364, 365, 368, 385, 393, 413.  
 Qaradja (d'Alep), 278.  
 Qaradja (de Harrân), 216, 237.  
 Qaradja (de Homç), 272.  
 Qaramanides, 694, 711.  
 Qilidj-Arslan I<sup>er</sup>, 181-182, 206, 228, 235, 247, 248, 253, 254 (sous le nom de Soulaïmân), 570, 572, 573.  
 — II : 66, 95, 380, 382, 387, 394, 399, 401-405, 411, 414-420, 423, 426, 430, 433, 625.  
 — III : 626.  
 — IV : 696, 703, 704, 711, 712.  
 Qizil, 278.  
 Qizil Arslân, 216.  
 Qoib ad-din de Mossoul, 393, 398, 408, 413.  
 Qoib ad-din de Sûvâs, 433, 625.  
 Qoib ad-din lîghâzi, 421, 422.  
 Qoutloumouch, 247, 248.  
 Qoutouz, 706, 709, 710.
- ar-Râchid, calife, 355.  
 Raiace (N. de), 517.  
 Rainier, patriarche, 661, 676, 680.  
 Raoul I, patriarche, 312, 313, 316, 318, 319, 324, 356, 489, 501-505, 510, 511, 549, 674, 675.  
 — II : 507-508, 663.  
 Raoul, év. de Djabala, 322.  
 Raoul, chancelier, 463.  
 Raoul d'Acre, 464.  
 Raoul de Merle, 391.  
 Raoul des Monts (de Mons), 464, 583.  
 Raoul de Rivira, 461, 464.  
 Raoui de Tibériade, 609.  
 Ravendel (famille), 665.  
 f. Pierre, Jean.  
 Ravendinos, 281.  
 Raymond, maréchal, 463.  
 Raymond de Maraquiya, 543.  
 Raymond de Palacio, 514.  
 Raymond Pilet, 218.
- Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, 4, 132, 225, 287, 304, 312, 357-383, 437, 439, 442, 457, 471, 488, 489, 493, 499, 501-505, 510, 512, 530, 560, 545, 569.  
 Raymond Roupen, 6, 30, 31, 312, 453, 463, 468, 499, 516, 538, 545, 591, 595, 600-624, 628-634, 642, 655-658, 661, 667, 688-689, 703.  
 Raymond de Tortose, 322.  
 Raymond I (de Toulouse ou de Saint-Gilles), 8, 24, 131, 185, 200, 202, 205, 206, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 229, 230, 231, 232, 233, 236, 240, 242, 244-246, 309, 312, 437, 490, 535, 577.  
 — II, comte de Tripoli : 358, 364, 388, 390, 396, 406-411, 511.  
 — III, *id.* : 416-418, 423-426, 499, 513, 593, 689.  
 Raymond, fils de Bohémond III, 427, 432, 545, 584, 585, 586, 591, 592.  
 Raymond, fils de Bohémond IV, 461, 545, 620.  
 Raymond, fils de Bohémond VI, 545.  
 Renard de Dampierre, 602-603.  
 Renaud, connétable, 463.  
 Renaud de Châtillon, 60, 132, 187, 312, 371, 391 ss., 395 s., 405, 407, 409, 411, 416, 423, 427, 437, 440, 479, 493, 496, 505-506, 509, 512, 566, 545, 508.  
 Renaud, fil. de Renaud de Châtillon, 545.  
 Renaud, de Kaisoun, 387.  
 Renaud, de Mar'ach, 383.  
 Renaud I Mazoir, 244, 279, 286, 458, 463, 522, 537, 543.  
 — II, 280, 351, 353, 423, 532, 538, 543.  
 — III, 543.  
 Renaud Porquet, 15.  
 Renaud de Saint-Valery, 398, 408, 540.  
 Renaud de Voret, 539.  
 Renoard III de Maraquiya, 543.  
 Renoart de Nefin, 608, 609.  
 Richard d'Abbeville, 539.  
 Richard de Bilio, 538.

- Richard de Chaumont, 570, 571.  
 Richard Cœur-de-Lion, 18, 424, 425, 432, 434, 581, 587.  
 Richard de Cornouailles, 648.  
 Richard de Lachaora, 539.  
 Richard du Principiat (de Salerne), 228, 235, 246, 247, 249, 250, 264, 266, 336, 459, 463, 545.  
 Richier d'Amalfi, 640.  
 Richier de l'Erminat, 540, 583-584.  
 Rival de Dinan, 574.  
 Rivira (famille), 457.  
 Robert de Bourgogne, 511-512.  
 Robert de Caen, 574.  
 Robert Fitz-Gérard, 463.  
 Robert de Flandre, 199, 209, 218, 221, 222, 223.  
 Robert Fraïsnel, 545.  
 Robert Guiscard, 202, 224, 545.  
 Robert le Lépreux, fils de Foulques, seigneur de Zerdana, 274, 289, 290, 540, 544.  
 Robert des Loges, 544.  
 Robert I Mansel, 408, 544.  
 — II, 30, 453, 463, 544, 595, 656.  
 Robert Mazoir, 543.  
 Robert le Moine, 572.  
 Cf. Sources.  
 Robert de Normandie (Courteheuse), 212, 220, 222, 223, 256.  
 Robert de Saint-Lô, 286, 540, 541.  
 Robert I de Sourdeval, 274, 535, 544.  
 — II, 388, 544.  
 Robert de Sudon, 539.  
 Robert de Tripoli, 321.  
 Robert de Vieux-Pont, 264, 285.  
 Rođwân, 180, 189, 193-195, 213, 216, 218, 228, 230, 236, 239, 242, 243, 245, 247, 248, 249, 250, 251, 258, 259, 262, 263, 265, 266, 267, 268, 272, 300, 304, 307, 338, 343.  
 Roger, prince d'Antioche, 4, 16, 66, 235, 266-286, 289, 290, 291, 304, 311, 312, 313, 314, 332, 340, 343, 344, 436, 440, 471, 491, 540, 541, 545, 574.  
 Roger de Cahyoûn, 544.  
 Roger de Corbeil, 457, 464.  
 Roger de Corneille, 539.  
 Roger de Florence, 540.  
 Roger de Larent, 517.  
 Roger des Loges, 544.  
 Roger de Montmarin, 264, 541.  
 Roger I des Monts (de Mons), 463.  
 Roger II des Monts, 463, 595.  
 Roger de Rozoy, 209.  
 Roger I de Sicile, 234, 267.  
 Roger II de Sicile, 303, 307, 380, 488-489, 502, 503.  
 Roger de Soudin, 264.  
 Roger de Sourdeval, 544.  
 Roger de Tarse, 320.  
 Rokn ad-dîn Soulaimân de Toqât puis Qonya, 433, 601, 625.  
 Romain de Tripoli, 321.  
 Romain, év. de Djabala, 322.  
 Romain Diogène, 361.  
 Romains, 137, 145, 153, 164.  
 Roupen II, 413.  
 Roupen III, 417-420, 423-426, 582, 584, 632.  
 Roupéniens, 152, 181, 211, 252, 254, 263, 266, 275, 337, 349, 354, 389, 635.  
 Roustem, chef turcoman, 425.  
 Rubaldus d'Antioche, 487.  
 Russudan, 686.  
 Sâbiq ad-dîn b. ad-Dâya, 429.  
 Sa'd ad-dîn ibn Ĥamawiya, mystique, 63, 64.  
 as-Sa'id (al-malik) de Mârdin, 700, 704.  
 Saif ad-dîn Balabân, 79.  
 Saif ad-dîn Balabân at-Tabâkĥî, 720.  
 Saif ad-dîn Ghâzi I de Mossoul, 79, 372-373, 393.  
 — II : 413-417.  
 Saif ad-dîn ibn 'Amroûn, seigneur du Kahf, 313.  
 Saint Hilaire, 584.  
 Saint Hubert, 576.  
 Saint-Jacques de l'Epée, 5, 307, 514, 515.  
 Saint-Léonard, 573.  
 Saint-Lô (famille de), 535.  
 Cf. Robert.  
 Saint Serge, 509.  
 Saïsan, 254.  
 Saladin, 6, 19, 22, 39, 45, 46, 50, 58, 60, 62, 66, 74, 87, 98, 118,



- 142, 143, 149, 155, 160, 161, 164, 165, 168, 171, 344, 354, 374, 378, 379, 384, 410, 411, 413, 415-434, 467, 493, 511, 512, 538, 567, 579, 580, 581, 582, 594, 596, 675, 714.
- Sâlim ibn Mâlik, 277.
- Saltouq (famille de), 182, 626.
- Samaritains, 186.
- Sanbil, 265.
- Sandjâr, seldjouqide, 183.
- Sandjâr ('Alam ad-dîn) de Damas, 710.
- Sandjarchâh d'Héraclée, 433.
- Sansadoine, Sanxadole = Chams ad-daula.
- Sarménie (famille de), 453, 536, 545.
- Cf. Eschivard, Acharie, Gervins.
- Sâroum, 696.
- Sawâr ibn Aïtekin, 348, 351 s., 355, 360, 361, 364 ss., 373.
- Sayyid Raïfâl Ghâzi, 182, 186, 377, 576.
- Scagia d'Antioche, 487.
- Sdéfané, 389, 390, 394, 407, 512.
- Seldjouqides, 51, 60-61, 66, 85, 95, 178, 179, 195, 196.
- d'Anatolie, 28, 138, 227, 232, 253, 254, 294, 375, 378, 433, 581, 615, 622, 625, 637, 645, 648, 683, 693, 704.
- Sempad le Connétable, 696, 700, 701, 703, 715.
- Cf. Sources.
- Serge, 323.
- Serlo (d'Apamée), 319.
- Sevindj ibn Bofri, 348.
- Sibylle, sœur de Baudouin IV, 427.
- Sibylle, femme de Bohémond III, 422, 423, 429, 430, 541, 545, 582-583, 628.
- Sibylle, femme de Bohémond IV, 545, 702.
- Sibylle, femme d'Adémar de Layron, 539, 544.
- Sibylle, ép. Gautier I de Sourdeval, 544.
- Sicard de Crémone, 604, 606-607, 616.
- Cf. Sources.
- Siméon, patriarche grec, 612, 613, 619, 680, 684.
- Simon (Arménien), 209.
- Simon de 'Aintâb, 368.
- Cf. Simon de Ra'bân.
- Simon Burgevin, duc, 454, 464.
- fils du précédent, chambrier, 457, 463.
- Simon Mansel, 29 sq., 453, 463, 544, 703, 716.
- Simon de Ra'bân, 389 (= Simon de 'Aintâb ?).
- Simon Tirel, 545.
- Sinân, « assassin », 37, 89, 354.
- Sobiran (famille), 541.
- Sofred de Saint-Praxis, 6, 602-607.
- Soliman, cf. Qilidj Arslân I.
- Songor le long, 270, 274.
- Sotêricos, patriarche grec, 400.
- Soukmân, 180, 181, 213, 216, 217, 230, 237, 238, 242, 247, 258, 261, 262, 263.
- Soukmân al-QouÛbî, 248, 253, 257, 299.
- Soukmân II d'Akhlat, 421, 422, 596.
- Soulainân, fils d'Ilghâzi, cf. Chams ad-daula Soulaïmân.
- frère d'Ilghâzi, cf. Badr ad-daula Soulaïmân.
- Soulaïmân, 216.
- Soulaïmân (Soliman), b. Qoutloumouch, 16, 179, 181, 191, 253.
- Soulaïmân = Qilidj Arslân I.
- Sourdeval (famille de), 535, 539, 544.
- Cf. Robert, Gautier, Roger, Sibylle.
- Stéphanie, fille de Léon I<sup>er</sup>, 620, 631.
- Stylites, 323, 334.
- Sultân, mounqidhite, 262, 263, 266, 299, 301, 302, 362.
- Sultânchâh, 277, 278, 300.
- Syriens, 10, 15, 187, 190, 192.
- Tabar =, Mohammad fils de Malik-châh.
- Tafurs, 15.
- Takach, 265.
- Talâi' b. Rouzzik, 66, 318.
- Tamîmi, 41.

- Tamirak, 270, 274.  
 Tancredi, 11, 12, 14, 15, 172, 200, 205, 206, 207, 208, 209, 218, 220, 221, 222, 228, 229, 232-235, 237, 238, 240, 241-266, 267, 289, 304, 311, 312, 313, 314, 316, 336, 337, 343, 344, 354, 436, 437, 440, 465, 471, 488, 490, 491, 493, 497, 536, 538, 541, 545, 577.  
 Tancredi Fraïnel, 398, 545.  
 Tancredi de 'Azâz, 545.  
 Tanoûkhî, 42.  
 Taqi ad-dîn 'Omar de Hamâh, 433.  
 Tathoul, 228, 237.  
 Tatikios, 206, 207, 212, 214, 216, 218.  
 Tchinghiz-Khân (Gengiskan), 636.  
 Templiers, Temple, 5, 6, 7, 142, 143, 144, 174, 329, 342, 360, 384, 389, 392, 408, 414, 418, 423, 424, 429, 503, 507, 510-521, 532, 539, 562, 582, 592-593, 600-621, passim, 628-635, 642, 648, 650-652, 667, 681, 697, 705, 706, 708, 715, 717, 719.  
 Tervagan, 201.  
 Teutoniques, 5, 148, 618, 629, 635, 638, 651, 667, 708.  
 Thamar, reine de Géorgie, 332.  
 Théobald de Corizo, 464.  
 Théodora, seconde femme de Bohémond III, 419, 545, 562.  
 Théodora Comnène, 399, 412, 506.  
 Théodore de Barneville, 274, 541.  
 Thibaut de Champagne, 647.  
 Thiémon (Saint), 574.  
 Thierry, comte de Flandres, 396, 397-399, 411.  
 Thomas, cardinal, 670.  
 Thomas, duc byzantin, 389.  
 Thomas, frère d'Aimery, 504.  
 Thomas Roupénien, 413 s.  
 Thomas, templier, 651.  
 Thomas, vicomte, 464.  
 Thomas Becket, 326.  
 Thomas de Djabala, 538, 544.  
 Thomas de Ham, 30.  
 Thomas Maslebrun, 595.  
 Thomas Mazoir, 543.  
 Thomas Tirel, 463, 595, 634.  
 Thoros d'Edesse, 14, 112, 181, 187, 194, 210, 211, 227, 572, 573.  
 Thoros I<sup>er</sup>, roupénien, 252, 275, 276, 337, 349, 352, 572, 574.  
 Thoros II, 360, 361, 389-391, 395, 397, 401, 407, 409-413, 506, 512, 535, 567, 568.  
 Thoros, mari de Marie, 545.  
 Thoros, fils de Héthoum, 715.  
 Tigrane, 266.  
 Timourtâch, 47, 295, 298, 299, 300, 305, 306, 351 s., 356, 363, 386, 393.  
 Tirel (famille), 30, 453, 535.  
 Cf. Guillaume, Simon, Philippe, Geoffroy.  
 Todigum (= Toghtekin).  
 Toghrih, seldjouqide, 299.  
 Foghrih d'Alep, 628, 635.  
 Toghrihchâh, cf. Moughith ad-dîn Toghroulchâh.  
 Toghroul (d'Arrân), 293.  
 Toghroul-Arslan, fils de Qilidj-Arslan I, 253, 263, 291, 294, 299, 300.  
 Toghroul-Beg, 178, 247.  
 Toghtekin, 39, 180, 216, 233, 241, 251, 255, 256, 258, 262, 263, 265, 266, 267, 269, 271-275, 277-279, 284, 285, 287, 289, 290, 291, 292, 298, 300, 301, 302, 304, 347, 355.  
 Torold, 464.  
 Torontâi, 721.  
 Toscans, 690.  
 Tounân, 304.  
 Toûrâncchâh, cf. al-Mou'azzam.  
 Tontonch, 179, 180, 183.  
 Trébizonde, 292.  
 Trigaud, 132, 463.  
 Tzimisçès, 129.  
 Udo de Forestmoustiers, 285.  
 Ugo I Embriaco, 498.  
 — II, 499.  
 — III, 609.  
 Urbain II, 199, 200, 202.  
 — III, 499, 509, 518, 675.  
 Ursinus (= Oschin ?), 208, 264.  
 Vahrâm de Hamoûs, 712.  
 Vasil, cf. Azil Suscence.  
 Vasil = Basile frère du Katholikos.  
 Vathap (= Waththâh).

- Vénitiens, 298, 479, 485, 491-501, 597, 611, 626, 688, 690-691.
- Victor IV, 509.
- Vieux-Pont (famille de), 535.
- Wâqidi, 377.
- Wâsil, 306.
- Wadhûb, 216, 217.
- Welf, 208.
- Welf de Bavière, 231, 571.
- Wilbrand d'Oldenburg, 618.
- Cf. Sources.
- Yaghi-Siyân, artouqide, 300.
- Yaghi-Siyân d'Antioche, 9, 185, 187, 212, 213, 215, 216, 235.
- Yâghi-Siyân, de Siwûs danichmendite, 365, 380, 390, 394, 404, 414, 439.
- al-Yaghisiyâni, de Hamêk, 363, 369, 372, 373.
- Ya'qûb, 390.
- Yâq-ouîf, 237.
- Yârôuqiya (tribu), 378, 431, 581.
- Yarouqtâch, 277, 278.
- Yves Cassinel, 539.
- Yves de Nesles, 391.
- Zacharie de Marqab, 538.
- Zacharie de Sarménie, cf. Acharie.
- Zâfir, calife fatimide, 45, 53, 66.
- az-Zâhir (al-malik) d'Alep, 52, 53, 56, 57, 71, 135, 139, 155, 156, 162, 429, 432, 433, 579-581, 590-593, 596, 600, 603, 604, 608, 609, 610, 613, 617, 621, 622, 624-628, 681, 690.
- Zâin al-Hâfizi, 705.
- Zakas, 216, 362.
- Zamorroud Khâtoûn, 66.
- Zengi (Zangi), 42, 66, 98, 112, 113, 154, 162, 185, 186, 193, 305, 306, 307, 338, 342, 343, 346-372, 378, 511, 722.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>PRÉFACE</b> .....	v-vii
<b>INTRODUCTION : les sources</b> .....	
I. Généralités.....	1
II. Sources latines : documents d'archives.....	3
Chroniques.....	6
Sources juridiques.....	28
III. Sources arabes : généralités.....	33
Dictionnaires biographiques.....	35
Chroniques antérieures à Saladin.....	38
Contemporains de Saladin.....	50
Période ayyoubide.....	55
Historiens de Baibars et Qalaoûn.....	73
Chroniqueurs du début du xiv <sup>e</sup> siècle.....	77
Compilations tardives.....	82
Géographes.....	91
Correspondances.....	93
IV. Sources persanes, grecques, syriaques, arméniennes.....	94
<i>Bibliographie</i> .....	101

### PREMIÈRE PARTIE

I. Le pays.....	105
II. Topographie historique et archéologique, généralités.....	109
Comté d'Edesse.....	110
Principauté d'Antioche.....	127
III. Orient et Occident à la fin du xi <sup>e</sup> siècle : la conquête turque et le morcellement politique.....	177
Le morcellement social.....	184
Aspects de la vie et des institutions syriennes.....	193
La croisade et le problème de l'installation franque en Syrie.....	198

### SECONDE PARTIE

I. L'établissement de la domination franque.....	205
II. Le développement territorial des états francs (1100-1119).....	227
Jusqu'au départ de Bohémond (1104).....	227
Les succès de Tancrede (1105-1110).....	241
La contre-offensive sultanales à la fin du principat de Tancrede.....	251

La contre-offensive sultanaïe au début du principat de Roger.....	266
L'apogée (1115-1119).....	275
III. Les années tournantes : le désastre de 1119 et le relèvement (1119-1123).....	283
La question d'Alep (1123-1128).....	295
IV. La formation de l'Eglise latine d'Antioche.....	308
L'Eglise séculière, le patriarcat de Bernard.....	308
L'Eglise régulière.....	323
V. Le régime de l'occupation militaire et les premiers contacts avec les indigènes.....	327

## TROISIÈME PARTIE

I. Les Francs entre Byzance et l'Islam jusqu'à la seconde croisade ; les débuts de Zengi (1128-1136).....	347
Raymond de Poitiers et Jean Comnène.....	357
La chute d'Edesse.....	368
II. Francs et Arméniens entre Noûr ad-din et Manuel Comnène (1146-1164) ; la réorganisation de l'Islam.....	374
La seconde croisade et la débâcle franque de 1149-1151....	379
Recul de Byzance et progrès de Noûr ad-din jusqu'en 1157.	389
La crise de l'état de Noûr ad-din et la campagne syrienne de Manuel Comnène.....	395
La question d'Antioche de 1160 à 1164.....	405
III. Antioche entre le protectorat byzantin et l'Egypte de Saladin.	410
L'apogée du protectorat byzantin et de la puissance de Noûr ad-din.....	410
L'affaiblissement des Musulmans au début de Saladin....	415
La rupture de Byzance avec les Francs et la réunification de la Syrie musulmane.....	420
Les conquêtes de Saladin, Antioche pendant la troisième croisade.....	428

## QUATRIÈME PARTIE

I. Les institutions politiques de la principauté d'Antioche.....	435
Généralités.....	435
Le prince, la cour et la justice.....	439
Les grands officiers.....	452
L'administration locale.....	455
Les finances et la monnaie.....	465
II. La vie économique : agriculture, industrie, commerce.....	472
Quelques questions de droit relatives à la vie économique.	480
Les colonies italiennes.....	487
III. L'évolution de l'Eglise d'Antioche ; Raoul et Aimery.....	501
Les ordres militaires.....	510
IV. La société laïque ; la noblesse.....	527
Les familles nobles et les fiefs.....	534
La bourgeoisie.....	547

Le régime des biens dans la famille noble et bourgeoise ..	549
Les classes pauvres, les paysans .....	555
V. Le rapprochement entre chrétiens .....	561
VI. La vie intellectuelle, les Chétifs .....	569

## CINQUIÈME PARTIE

I. Les débuts de la période ayyoubide, les dernières années de Bohémond III ; caractères et débuts des Ayyoubides .....	579
Le guet-apens de Baghrás et la fondation du royaume arméno-cilicien .....	582
Premiers conflits entre Léon et Bohémond de Tripoli .....	590
II. La guerre de succession d'Antioche, 1201-1216 ; la politique d'Adil .....	596
La question d'Antioche de 1201 à 1204 .....	598
La question d'Antioche de 1204 à 1208 .....	608
La question d'Antioche de 1208 à 1216 .....	615
III. De la cinquième à la sixième croisade, Raymond Roupen et Philippe d'Antioche ; la politique générale .....	624
Le principat de Raymond Roupen .....	628
Philippe d'Antioche roi de Cilicie .....	631
IV. La période de Frédéric II et des Khwarizmiens ; al-Kâmil, Frédéric II et les Khwarizmiens .....	636
Les dernières années de Bohémond IV .....	640
Les derniers Ayyoubides et leurs rapports avec les Seldjouqides et les Khwarizmiens .....	644
La Syrie du Nord au temps de Bohémond V .....	650
V. Les institutions politiques d'Antioche depuis 1193, la Commune .....	653
VI. L'Eglise d'Antioche au XIII <sup>e</sup> siècle : les derniers patriarchats, les ordres nouveaux, l'influence romaine .....	660
Les missions et le problème de l'union des Eglises .....	678
VII. Le déplacement du commerce dans la Syrie du Nord .....	688
VIII. La période arméno-mongole et la réaction mamlouke .....	
L'écrasement des Seldjouqides et les ravages des Turcomans .....	693
La conclusion de l'entente franco-arméno-mongole .....	699
L'offensive arméno-mongole .....	703
La conquête mamlouke et la fin de la Syrie franque du Nord .....	713
Conclusion .....	722
Index .....	725



3388/6

1500

D

